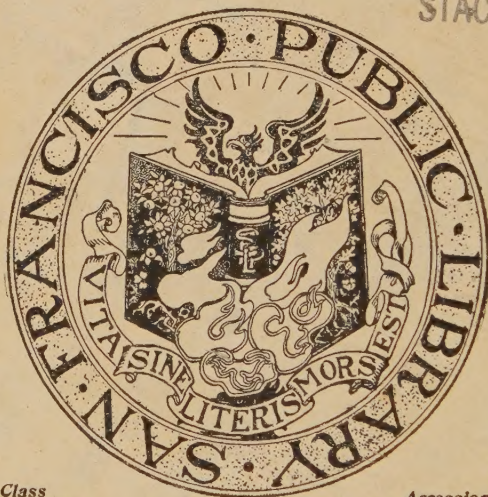




REFERENCE DEPARTMENT.

SUTRO
STACKS



Class

11

Accession

920B52

83347

NOT TO BE TAKEN FROM THE LIBRARY

Form No. 64-5M-12-6-12





BIOGRAPHIE NATIONALE.



Digitized by the Internet Archive
in 2025

https://archive.org/details/bwb_S0-BFP-174

BIOGRAPHIE NATIONALE

PUBLIÉE PAR

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

TOME VINGT ET UNIÈME.

SABATIER — SCHOTELAERE.



BRUXELLES,
ÉTABLISSEMENTS ÉMILE BRUYLANT,

Société anonyme d'éditions juridiques et scientifiques,

67, RUE DE LA RÉGENCE, 67.

1911-1913.

*920
B52¹¹

83347

LISTE DES MEMBRES

DE LA COMMISSION ACADÉMIQUE CHARGÉE DE LA PUBLICATION
DE LA BIOGRAPHIE NATIONALE.

(31 DECEMBRE 1913).

- MM. Henri Pirenne**, délégué de la classe des lettres, *président*.
Edmond Marchal, délégué de la classe des sciences, *vice-président*.
Henri Lonchay, délégué de la classe des lettres, *secrétaire*.
Charles Francotte, délégué de la classe des sciences.
Léon Fredericq, délégué de la classe des sciences.
Constantin Le Paige, délégué de la classe des sciences.
Paul Mansion, délégué de la classe des sciences.
Victor Brants, délégué de la classe des lettres.
Paul Fredericq, délégué de la classe des lettres.
Ernest Gossart, délégué de la classe des lettres.
Georges Hulin de Loo, délégué de la classe des beaux-arts.
Louis Lenain, délégué de la classe des beaux-arts.
Emile Mathieu, délégué de la classe des beaux-arts.
Max Rooses, délégué de la classe des beaux-arts.
Lucien Solvay, délégué de la classe des beaux-arts.

Secrétaire adjoint : **Paul Bergmans**, correspondant de la classe des
beaux-arts.

LISTE DES COLLABORATEURS

DU VINGT ET UNIÈME VOLUME DE LA BIOGRAPHIE NATIONALE.

(Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des collaborateurs décédés.)

Alvin (Frédéric), conservateur à la Bibliothèque royale, à Bruxelles.

Saint-Omer (Jacques de), sculpteur, col. 119-120. — Salée (Jean-Lambert), sculpteur, col. 212-215. — Schodt (Alphonse-Fidèle-Benoît-Constantin de), fonctionnaire et numismate, col. 740-741.

Bambeke (Charles van), membre de l'Académie royale, à Gand.

Sanders (Jean), médecin, col. 516. — Sanders (Liévin), médecin, col. 516. — Scheidweiler (Michel-Joseph-François), botanique et agronome, col. 651-656.

Bastelaer (René van), conservateur à la Bibliothèque royale, à Bruxelles.

Schorkens (Jean), graveur en taille douce, col. 947-949.

Beaujean (C.), directeur à la Caisse générale d'épargne et de retraite, à Bruxelles.

Sande (Jean-Georges vanden), écrivain militaire, col. 291-292. — Savoye (Charles-Joseph de), écrivain militaire, col. 518-519. — Schollaert (François-Jean-Baptiste), écrivain militaire, col. 832.

Bergmans (Paul), correspondant de l'Académie royale, à Gand.

Saboth (Augustin), écrivain ecclésiastique, col. 8-9. — Saint-Omer (Henri de), copiste, col. 118-119. — Saint-Trond (Gustave de), musicien, col. 159-140. — Sale (François), compositeur de musique, col. 208-212. — Santvoort (Godefroid van), écrivain ecclésiastique, col. 582-585. — Sardonius (Jean), musicien, col. 597. — Sauton (Jean-Baptiste), musicien, col. 458-459. — Sawalon, miniaturiste, col. 521-522. — Sayve (Erasmus de), musicien, col. 554-555. — Sayve (Lambert de), musicien, col. 555-557. — Sayve (Mathieu de), compositeur de musique, col. 557-558. — Scaillet (Josse), généalogiste, col. 544. — Schayve (Pierre), imprimeur sur coton, col. 602-605. — Schellens (Hyacinthe), écrivain ecclésiastique, col. 665. — Schepers, famille de carillonneurs gantois, col. 692-695. — Schepper (Laurent de), écrivain ecclésiastique, col. 694. — Scheppers (Marguerite), miniaturiste, col. 695. — Schidlik (Frans), hautboïste, col. 712-714. — Schockeel (Ignace), professeur, poète flamand, col. 759-740. — Schoofs (Philippe-Jacques), écrivain ecclésiastique, col. 844.

LISTE DES COLLABORATEURS

Berlière (dom **Ursmer**), correspondant de l'Académie royale, à Bruxelles.

Sacré (Gérard), bénédictin, col. 19. — Sanctus (Louis Heiligen, dit), musicien, col. 283-284.
— Sany (Gérard), abbé, col. 583-584. — Sarens (Georges), abbé, col. 598.

Béthune (baron **Joseph de**), bibliothécaire de la ville, à Courtrai.

Schinkelle (Denis de), bourgmestre de Courtrai, col. 719-721.

Blomme (**Arthur**), président honoraire du tribunal, à Termonde.

Salomons (Georges), écrivain ecclésiastique, historien, col. 258-260. — Schautheet (Jean), théologien, col. 602.

Borchgrave (baron **Émile de**), membre de l'Académie royale, à Bruxelles.

Saravia (Adrien), réformateur, col. 595-597. — Sasbout (Arnold), conseiller de Charles-Quint, col. 424-425. — Saxe (Albert III de), dit le Valeureux, col. 527-535. — Schore (Louis van ou de), chevalier, conseiller au Grand Conseil de Malines, col. 958-946.

***Bormans** (**Stanislas**).

Schoonhooft (Jean-Guillaume), archiviste, col. 861-862.

Bosmans (**Henri**), S. J., professeur au Collège Saint-Michel, à Bruxelles.

Saint-Vincent (Grégoire de), mathématicien, col. 141-170. — Sarasa (Alphonse-Antoine de), orateur et mathématicien, col. 589-595.

Brassinne (**Joseph**), bibliothécaire de l'Université, à Liège.

Saint-Péravi (Jean-Nicolas-Marcelis Guérineau de), polygraphe, col. 129-135. — Saumery (Pierre-Laurent de), écrivain, col. 427-435. — Savenier (Jean), protonotaire et secrétaire apostolique, col. 474-476.

Brouwers (**D.-D.**), archiviste de l'État, à Namur.

Salmier (Jean), marchand-batteur de cuivre, col. 255-255. — Scaille (Henri), professeur de théologie, col. 558-541.

Caloen (**P. Vincent van**), dominicain, à Bruxelles.

Sacré (Pierre-Joseph-François), protonotaire apostolique, col. 21-24. — Scellier (Henri), écrivain ecclésiastique, col. 549.

***Chauvin** (**Victor**).

Sauter (Jean), professeur d'hébreu, col. 456-458.

Cloquet (**Louis**), professeur à l'Université, à Gand.

Saint-Hubert (Waultre de), fondeur, col. 96. — Sandres (Jean), sculpteur, col. 568. — Saumon (Jehan), fondeur, col. 435. — Sauvage (Valentin), écrivain ecclésiastique, col. 449-450.

Closson (**Ernest**), conservateur adjoint du Musée instrumental du Conservatoire royal de musique, à Bruxelles.

Samson, compositeur, col. 276. — Samuel (Adolphe [Abraham]), compositeur de musique et théoricien, col. 276-279. — Sax (Alphonse), facteur d'instruments de musique, col. 522-525. — Sax (Antoine-Joseph, dit Adolphe), facteur d'instruments de musique, col. 525-525. — Sax (Charles-Joseph), facteur d'instruments de musique, col. 526. — Schermers (François-Corneille), compositeur, col. 696. — Schindlöcker (Philippe), violoncelliste, col. 721.

LISTE DES COLLABORATEURS

Coninckx (H.), professeur à l'Académie des beaux-arts, à Malines.

Sande (Barthélémi-Louis vander), historien, col. 285-286. — Schellens (François), chroniqueur, col. 662-663. — Schildeken (Henri), maçon et architecte, col. 715-716. — Schillemans (Gaspard), sculpteur, col. 718. — Schooff (Gérard), peintre et sculpteur, col. 837-838. — Schooff (Gérard), peintre, col. 858-859. — Schoonjans (Jean), peintre et rhétoricien, col. 904-905.

Cornil (Georges), membre de l'Académie royale, à Bruxelles.

Schoor (Charles-Paul van), magistrat, col. 905-908.

Counson (Albert), chargé de cours à l'Université, à Gand.

Sauvage d'Arras, trouvère, col. 454-459. — Sauvage de Béthune, trouvère, col. 459-461. — Scheler (Auguste), philologue, col. 641-656.

Defrecheux (Joseph), sous-bibliothécaire de l'Université, à Liège.

Saint-Gilles (Florent de), écrivain religieux, col. 95-96. — Saint-Ignace (Henri d'Aumerie, en religion), écrivain ecclésiastique, col. 96-103. — Saint-Jean (Mathieu de), poète latin, col. 107-108. — Saint-Martin (Louis-Pierre-Martin de), conseiller à la cour supérieure de justice de Liège, col. 110-115. — Saint-Nicolas (Hubert-Joseph de), écrivain religieux, col. 117-118. — Saint-Paul de Sinçay (Louis-Alexandre Callet), administrateur-directeur des mines de la Vieille-Montagne, col. 120-129. — Saint-Roch (Laurent de), écrivain religieux, col. 136-137. — Saint-Servais (Martin de), écrivain religieux, col. 137-138. — Sainte-Thérèse (Placide de), écrivain religieux, col. 172. — Salmon (Jean-Joseph-Alexis), littérateur, col. 256-258. — Sande (Jean-Baptiste-Augustin vanden), pharmacien et physicien, col. 287-291. — Sarto (Théodorice de), écrivain religieux, col. 415. — Sarton (Dieudonné-Hubert), horloger-mécanicien, col. 415-419. — Schiffers (Martin-Joseph-Frédéric), publiciste, col. 714-715. — Schlim (Jean-Pierre-Auguste), général et littérateur, col. 726-728. — Schmitz (Pierre-Joseph-Hubert), professeur de gymnastique, col. 757-758. — Schoonhoven (Jean de), écrivain ecclésiastique, col. 881-882.

De Keyser (Léon), professeur en médecine, à Bruxelles.

Schoenfeld (Jean-Henri), médecin, col. 747. — Schoenfeld (Martin), médecin, col. 747-749.

Desamblanx (Charles), relieur, à Bruxelles.

Schayse (Pierre-Corneille), relieur, col. 963.

***Devillers (Léopold)**.

Sacqueleu (Charles), homme de guerre, col. 15.

Discailles (Ernest), membre de l'Académie royale, à Bruxelles.

Sabatier (Gustave-Charles), industriel et homme d'affaires, col. 1-7. — Sacqueleu (François-Dominique-Joseph), homme politique, col. 16-17. — Sainctelette (Charles-Xavier), homme politique, col. 51-85. — Sainctelette (Louis-Adolphe), commissaire des monnaies, col. 86-88. — Samuel (Henri), homme de lettres, col. 280-285. — Savart (Victor-Charles-Marie-Jules-César), avocat et homme politique, col. 468-474. — Scailquin (Optat-Joseph-Jean-Baptiste), homme politique, col. 541-546. — Schollaert (François-I.), avocat, professeur et homme politique, col. 822-851. — Schoor (Joseph-Victor-Clément-Ghislain van), avocat, sénateur, col. 908-926.

Donnet (Fernand), administrateur de l'Académie des beaux-arts, à Anvers.

Schabol (Roger), sculpteur et fondeur, col. 557-558. — Schaefels (Henri-François), peintre, col. 564-565. — Schaefels (Henri-Raphaël), peintre, col. 565-566. — Schaefels (Luc

LISTE DES COLLABORATEURS

Victor), peintre, col. 566-567. — Schaecken (Guillaume), peintre, col. 567. — Schaubroeck (Pierre), peintre, col. 601. — Scheemaeckers (Henri), sculpteur, col. 626. — Schille (Jean van), peintre, graveur et architecte, col. 716-717. — Schippers (Charles), peintre, col. 722. — Schobbens (Alexandre-François), sculpteur, col. 738-739. — Schoeffer (Jean), historien ecclésiastique et dessinateur, col. 743-744. — Schoonaerts (Grégoire), écrivain ecclésiastique, col. 844-845. — Schoonbeke (Gilbert van), financier, ingénieur-architecte, col. 845-860. — Schoonjans (Antoine), peintre, col. 905-904. — Schoor (Nicolas van), peintre, col. 926. — Schoor (Luc van), peintre, col. 926-927.

Dony (Em.), professeur à l'Athénée royal, à Mons.

Savius (François), peintre, col. 481-482.

Duchesne (Eugène), professeur à l'Athénée royal, à Liège.

Sauvage (Etienne-Noël-Joseph, comte de), homme politique et magistrat, col. 459-440.

***Duyse (Florimond van)**.

Sacré (Louis-Joseph Berlot, dit), compositeur de musique, col. 20-21.

Fredericq (Léon), membre de l'Académie royale, à Liège.

Schmerling (Philippe-Charles), médecin et paléontologue, col. 728-734.

Fredericq (Paul), membre de l'Académie royale, à Gand.

Schelven (Aart van), prédicateur, col. 682-685.

Fris (Victor), professeur à l'Athénée royal, à Gand.

Salazar (Jean de), capitaine biscayen, col. 185-188. — Salcedo (Nicolas ou Juan de), conspirateur, col. 189-196. — Saligo (Antoine), poète latin, col. 219-220. — Samyn (Maitre), chroniqueur, col. 285. — Sanderus (Antoine Sanders, dit), historien flamand et poète latin, col. 517-566. — Saphir (Simon), marchand et banquier gantois, col. 584-587. — Savoie (Thomas de), deuxième époux de Jeanne de Constantinople, col. 498-517. — Schamp de Romrée (Gilles-Lucas-Guillaume), annaliste gantois, col. 587-588. — Schelewaert (Jacques), dit maître Jacques de Dixmude, théologien, col. 657. — Schelstrate (Emmanuel), théologien et écrivain ecclésiastique, col. 675-679. — Schoonbrouck (Thierry van), homme de guerre gantois du x^e siècle, col. 862-865. — Schoonhove (Antoine de), ecclésiastique et érudit, col. 879. — Schoovendyke (Jean), chroniqueur, col. 950-952. — Schore (Jean van), chroniqueur, col. 937-958. — Schotelaere (Liévin de), homme politique brugeois, col. 956-957. — Schotelaere (Vincent), capitaine brugeois, col. 958-962.

Goffin (Léon), sous-bibliothécaire de l'Université, à Gand.

Saby (Jean-Benoît), notaire, col. 11-12. — Saby (Charles), aquarelliste, col. 12. — Saby (Julien-Eugène), notaire, col. 12. — Sacré (Antoine et Jean-François), horloger, col. 17-18. — Salembier (Médard-Evrard), avocat, col. 215-214. — Sanfourche-Laporte (Pierre), avocat, col. 575-575. — Santlus (Jean-Joseph), médecin, col. 578-579. — Saurel (Bruno-Joseph), contrôleur du cadastre, col. 455-456. — Schellens (Henri-Martin), col. 662-663.

Goovaerts (Alphonse), archiviste général honoraire de l'Etat, à Bruxelles,

Sadze (Chrétien), théoricien musical flamand du moyen âge, col. 42-45. — Salé (Adrien-Trudon), écrivain, compositeur de musique et mécène, col. 197-208. — Sammels (Henri), en religion Jean-Chrysostome, abbé de Saint Michel, à Anvers, col. 267-270. — Sandrijn, compositeur de musique, col. 369-372. — Schapmans (Charles-Jean), prédicateur et écrivain, col. 598-600.

LISTE DES COLLABORATEURS

Haeghen (Victor vander), archiviste de la ville, à Gand.

Saceghem (Thadée-Joseph-Antoine-Hyacinthe van), sénateur, amateur d'art, col. 12-15. — Salaert (Anthonis), sculpteur, col. 180-181. — Salaert (Jan), sculpteur, col. 181-182. — Salenson (Gérard van), éditeur, libraire, imprimeur et écrivain, col. 216-218. — Salenson (Jan van), imprimeur, éditeur, libraire et relieur, col. 218. — Sammelins (Benjamin), peintre, col. 262-265. — Sammelins (Jan), peintre, col. 264. — Sammelins (Joos), peintre, Sammelins (Jehanne), religieuse, Simoen Sammelings, peintre, col. 264-267. — Sanders (Robert), médecin, col. 517. — Sauvage (Norbert II), peintre et graveur, col. 446-447. — Sauvage ou Sauvage, famille de sculpteurs gantois, col. 450-454. — Scalot (Jan), verrier, col. 547-548. — Schamp, famille de fonctionnaires, col. 580-587. — Schelden (Liévin vander), peintre et miniaturiste gantois, col. 656-658. — Schelden (Pauwels van der), sculpteur, col. 659-640. — Schellinck (Théodore-Adrien-Liévin), journaliste et archéologue, col. 664-667. — Schooreman (Jan), sculpteur et architecte, col. 929-950.

Halkin (Léon), professeur à l'Université, à Liège.

Schannat (Jean-Frédéric-Ignace), historien, col. 588-598.

Houtte (Hubert van), professeur à l'Université, à Gand.

Salm-Kyrbourg (Frédéric III, Othon, prince de), homme de guerre, col. 226-251. — Salm-Kyrbourg (Frédéric IV, Ernest-Othon, prince de), homme de guerre, col. 251-254.

***Hymans (Henri).**

Sadeler (Gilles), peintre, dessinateur et graveur, col. 24-29. — Sadeler (Jean), dessinateur et graveur, col. 29-34. — Sadeler (Juste), graveur, col. 54-55. — Sadeler (Raphaël), peintre et graveur, col. 55-59. — Sadeler (Raphaël), dit le Jeune, graveur, col. 59-40. — Saey (Jacques-Ferdinand), aussi Saey, Seys, Seiss, peintre, col. 44-46. — Saintenoy (Gustave-Jean-Jacques), architecte, col. 175-177. — Saligo (Charles-Louis), peintre d'histoire et de portraits, col. 220-221. — Sallaert (Antoine), aussi Sallaerts, peintre, dessinateur et graveur, col. 221-225. — Sanders (Catherine) van Hemessen, peintre, col. 511-512. — Sanders (Jean) van Hemessen, peintre, col. 512-515. — Santvoort (Abraham), graveur et dessinateur, col. 579-581. — Sauvage (Jean-Pierre), peintre, col. 445. — Sauvage (Joseph-Gregoire), peintre en miniature, col. 445-446. — Savery (Jacques), peintre et graveur, col. 476. — Savery (Jean ou Hans), peintre et graveur, col. 477. — Savery (Roland), peintre, dessinateur et graveur, col. 477-480. — Savoyen (Charles van), peintre et graveur, col. 520. — Savoyen (Philippe van), peintre, col. 521. — Sayler (J.), Sadeler ou Saeyler, graveur, col. 555. — Scalberge (Frédéric), graveur, col. 546-547. — Schaepekens (Alexandre), peintre, col. 568-571. — Schaepekens (Jean-Antoine-Armand), dessinateur, graveur et archéologue, col. 571-575. — Schaepekens (Théodore), peintre, dessinateur et graveur, col. 575-580. — Schayes (Antoine-Guillaume-Bernard), archéologue et antiquaire, col. 604-625. — Schot (Conrad), peintre, col. 955-956.

Jordens (Ernest), avocat, à Bruxelles.

Saint-Ignon (Joseph, comte de), homme de guerre, col. 104-107. — Saintenoy (Christophe-Désiré, baron de), homme de guerre, col. 175-175. — Sandelin (Pierre-Alexandre), homme politique, col. 292-506. — Sandelin (Pierre-Alexandre), fonctionnaire, magistrat, littérateur et économiste, col. 507-510. — Scheltens (Chretien-Henri), homme de guerre, col. 679-682. — Schoenfeldt (Nicolas-Henri, baron de), militaire, col. 749-811.

Laenen (J.), chanoine, à Malines.

Sanguessà (François-Louis de), évêque de Ruremonde, col. 575-577.

LISTE DES COLLABORATEURS

Lenain (Louis), membre de l'Académie royale, à Bruxelles.

Scheppere (Louis-Benoit-Ferdinand de), peintre graveur, col. 694-695. — Schoore (Etienne van), graveur sur métaux, col. 927. — Schoore (Jean ou Jacques ? van), graveur au burin, col. 927-929.

Linden (Herman vander), professeur à l'Université de Liège, à Louvain.

Sambeek (Jean van), jésuite, écrivain ecclésiastique, col. 260. — Samme (Henri), Tsamme, Tsam, Zammen, maître maçon, col. 262. — Sarrazin (Jean), Sarazin, Saracin, Saracinus, écrivain ecclésiastique et homme politique, col. 402-409. — Sart (Conrard de), juriste, col. 412. — Sas (Cornelle), écrivain ecclésiastique, col. 420-421. — Sasbout (Adam), théologien, col. 422-424. — Sauvage (Jean), magistrat, col. 441-444. — Savoie (Emmanuel-Philibert, duc de), gouverneur des Pays-Bas, col. 482-497. — Scheyfve (Claude-Christophe), écrivain ecclésiastique, col. 706-707. — Scheyfve (Jean), magistrat, négociateur, col. 707-710. — Schoenenberge (Henri van), verrier, col. 744-745. — Schoenenberge (Jean van), verrier, col. 745-746. — Schoenenberge (Wilman van), verrier, col. 746-747.

Mahaim (Ern.), membre de l'Académie royale, à Liège.

Savoie (Théodore J.-Jules-Joseph de), professeur à l'Université de Liège, col. 519-520.

Mansion (Paul), membre de l'Académie royale, à Gand.

Schaar (Mathias), mathématicien, col. 554-557.

Marchal (chevalier Edmond), secrétaire perpétuel de l'Académie royale, à Bruxelles.

Saren (Quentin vander), menuisier, col. 597-598. — Sarteels (Jean), orfèvre, col. 415. — Scheemaekers (Pierre), le Vieux, sculpteur, col. 627-628. — Scheemaekers (Pierre-Gaspard), dit le Jeune, col. 628-650. — Schleiff (Pierre), architecte et sculpteur, col. 722-726.

Masoin (Fritz), professeur à l'Athénée royal, à Ixelles.

Sablon (Lamoral-Florent-Eugène), publiciste, col. 7. — Saegher (Marcellis-Marie-Joseph de), magistrat, col. 45-44. — Schoonen (Louis-Adolphe Geelhand, dit), homme de lettres, col. 867-878.

Matthieu (Ernest), avocat, à Enghien.

Sanglant (Paul-Hyacinthe), homme de guerre, col. 88-89. — Saint-Genois (Simon de), magistrat et diplomate, col. 95-95. — Saint-Luc (Jacques de), luthiste, col. 108-109. — Saint-Moulin (Eugène-Désire-Xavier de), médecin, col. 115-116. — Saint-Moulin (Vincent-Joseph de), botaniste, col. 116-117. — Saint-Pol (Enguerrand Fauviel, dit), héraut d'armes, col. 155-156. — Saladin (Barnabé), écrivain ascétique, col. 178-180. — Salembier, ornemaniste, col. 214-216. — Sarrasin (Clément), maître tapissier, col. 401-402. — Sars (Guillaume de), chevalier, col. 410-412. — Sauvage (Piat-Joseph), peintre, col. 447-449.

Micheels (Henri), docteur en sciences, à Liège.

Saint-Omer (Charles de), naturaliste, col. 118. — Sandberg (Joseph-Hubert), médecin, écrivain, col. 284-285. — Sassenus (André-Dominique), pharmacien, médecin, professeur, col. 426-427. — Scheler (Adolphe), médecin-vétérinaire, col. 640-641.

Monthaye (E.), colonel chef d'état-major, à Anvers.

Sapin (Charles-Albert), officier, col. 588-589.

LISTE DES COLLABORATEURS

Naveau (Léon), docteur en droit, à Bommershoven.

Sarolea (Jean-Mathieu de), bibliophile, col. 399-401.

Neuberg (J.), membre de l'Académie royale, à Liège.

Schmit (Jean-Pierre), mathématicien, col. 754-756. — Schmit (Nicolas-Constant), mathématicien, col. 756-757. — Schorn (Antoine-Prosper), mathématicien, col. 949-951.

Ortroy (Fernand van), professeur à l'Université, à Gand.

Salomon, docteur en médecine, col. 258. — Scheepers (Alois-Joseph-François), architecte, col. 651-652. — Schoevaerds (Godefroid), écrivain, imprimeur, col. 812-819.

Ortroy (François van), S. J. hollandiste, à Bruxelles.

Sainte-Aldegonde (Gilles de), traducteur, col. 171-172. — Saive (Bernard de), géographe, col. 177.

Pauw (Napoléon de), procureur général honoraire, à Gand.

Saeftingen (Guillaume de), col. 965-965. — Saint-Bavon (Maghelin de), religieux de l'abbaye de Saint-Pierre lez-Gand, col. 89-92. — Sautois (Louis-Joseph), magistrat, col. 458. — Sceppere (Henri de), dit le Docteur Solennel ou Henri de Gand, col. 549-552. — Schellekens (Jean-Baptiste), capitaine d'artillerie, magistrat et administrateur, col. 658-660. — Schellynck (Marie-Jeanne), héroïne militaire, col. 667-672.

Pirenne (Henri), membre de l'Académie royale, à Gand.

Samon ou Samo, roi des Wendes, col. 270-272.

Poncelet (Alfred), S. J., hollandiste, à Bruxelles.

Sailly (Thomas), jésuite, col. 46-50. — Samrez (Henri), jésuite, col. 272-276. — Schondonch (Gilles), jésuite, écrivain, col. 855-856.

Roersch (Alphonse), professeur à l'Université, à Gand.

Sacré (Servais), humaniste, col. 24. — Saint-Genois (Pierre de), seigneur du Mesnage, poète latin et français, col. 92-95. — Scanfelaer (Georges), humaniste et imprimeur, col. 548. — Schaepelinck (Jean), helléniste et hagiographe, col. 567-568. — Schenckels (Dominique), humaniste, col. 685-686. — Schenckels (Lambert-Thomas), humaniste, col. 686-691. — Scheyven (Jean-Godefroid-Hubert), magistrat, homme politique, col. 711-712. — Schipman (Jacques), religieux de la Compagnie de Jésus, col. 721-722. — Schoone (Guillaume van), poète latin, col. 865-866. — Schoone (Laurent van), humaniste, col. 866-867. — Schore (Antoine), humaniste, col. 952-957. — Schorus (Henri), humaniste, col. 951-955.

Saintenoy (Paul), professeur à l'Académie des beaux-arts, à Bruxelles.

Sagen (Mathieu), maître-maçon brugeois, col. 46. — Sallaken (Jean van), architecte, col. 225-226. — Sandrié (Philippe-Jérôme), architecte-decorateur, col. 568-569. — Savoye (Pierre de), architecte, col. 519. — Schadde (Joseph-Henri-Martin), architecte, col. 558-564. — Schelle (Antoine van), contrôleur-architecte, col. 658. — Schoonejans (Joseph), géomètre, col. 867.

Schrevel (chanoine **A.-C. de**), archiprêtre, à Bruges.

Schoofs (Léonard), écrivain ecclésiastique, col. 840-842.

LISTE DES COLLABORATEURS

Simenon (chanoine **Guillaume**), professeur au Séminaire, à Liège.

Sabran (Louis de), jésuite anglais, président du grand Séminaire de Liège, col. 9-11. — Saint-Trond (Lambert de), historien, col. 140-141. — Schoofs (Louis-Hubert) ou L.-S. Gerbée, écrivain ecclésiastique, col. 845-844. — Schoonhoven (Ameil de), abbé de Saint-Trond, col. 880-881.

Solvay (**Lucien**), membre de l'Académie royale, à Bruxelles.

Schoevaerts (Mathieu), artiste-peintre, col. 820. — Schoofs (Henri), artiste-peintre et littérateur, col. 839-846.

Vanlair (**C.**), membre de l'Académie royale de médecine, à Liège.

Sauveur (J.-T. Hyacinthe), médecin, col. 461-464. — Sauveur (Toussaint-Dieudonné), professeur de médecine, col. 464-460.

Vannérus (**Jules**), archiviste de l'État, à Anvers.

Schetzelon, ermite luxembourgeois, col. 704-706.

Vercoullie (**Joseph**), membre de l'Académie royale, à Gand.

Sadones (Joseph), chansonnier flamand, col. 40-41. — Saint-Trond (Gérard de), poète flamand, col. 158. — Sambix (Félix van), homme de lettres et imprimeur, col. 260-261. — Sande (Félix vande), auteur dramatique flamand, col. 286-287. — Sanden (Jacques vander), auteur flamand, col. 310-312. — Santen (Henri de), religieux, col. 378. — Sareyns (Jean), philologue, col. 399. — Sasbout (Mathias), lexicographe, col. 425-426. — Sayon (Anthony), poète flamand, col. 534. — Schaken (Jean-Baptiste), rhétoricien, col. 580. — Schattelman (Jean), ecclésiastique et hagiographe, col. 600. — Schattematte (Pierre), maître d'école et rhétoricien, col. 600-601. — Schepens (Adolphe), littérateur flamand, col. 691-692. — Scheppers (Gislain), poète flamand, col. 695. — Scherpereel (Norbert), hagiographe flamand, col. 705-704. — Schoenmaker, col. 812. — Scholiers (Adrien), poète, col. 821. — Scholiers (Pierre), poète, col. 821-822. — Schollaert (Josse), poète latin et flamand, col. 832-835. — Scholten (Gaspard), prêtre et poète flamand, col. 835.

Vreese (**Willem de**), professeur et bibliothécaire en chef de l'Université, à Gand.

Schoonhoven (Jean de), écrivain ecclésiastique, col. 885-901.

Warichez (abbé **J.**), archiviste de la Cathédrale et de l'Evêché, à Tournai.

Salm-Reifferscheid (François-Ernest, comte de), évêque de Tournai, col. 234-241. — Salm-Salm (Guillaume-Florentin-Jean-Félix, prince de), évêque de Tournai, col. 241-235.

Wauters (**A.-J.**), membre de l'Académie royale, à Bruxelles.

Schernier, dit van Coninxloo (Corneille), peintre, col. 696-701. — Schernier, dit van Coninxloo ou Royaulme (Pierre), col. 702-715. — Schoef ou Schoff (Jean), peintre, col. 741-745.

Willems (**Léonard**), avocat, à Gand.

Sacré (Gilles), poète flamand, col. 20. — Salmon (Jean-Albert), théologien, col. 255. — Sangere (Jean de), écrivain flamand, col. 374-375. — Schellinck (Josse), écrivain religieux flamand et poète latin, col. 665-664.



S

SABATIER (*Gustave-Charles*), industriel et homme d'affaires, membre de la Chambre des représentants, né à Paris, le 15 novembre 1819, mort à Bruxelles, le 10 mai 1894. Son père, Gaspard-Bertrand, originaire de Thaun (Bas-Rhin), vivait depuis 1813 en Belgique; il y occupait un modeste emploi dans la maison de banque bruxelloise Odier-Romau et Anspach et épousa, le 22 juin 1815, Françoise-Josèphe Stapleaux, née à Bruxelles le 10 août 1796.

Entré à l'Ecole militaire de Bruxelles en 1836, Gustave serait devenu, dans le génie, un officier des plus distingués, mais, l'industrie l'ayant tenté, il changea de carrière, conservant toujours, de ses études initiales et de sa première éducation, une précision mathématique et une énergie toute militaire.

Après avoir débuté à Ougrée, où il se lia avec son futur beau-frère, l'ancien capitaine d'artillerie Hochereau, administrateur et hygiéniste de réelle valeur, Sabatier devint, à 30 ans, directeur de fabrication à la Société des Hauts Fourneaux de Monceau-sur-Sambre.

En 1850, la direction de la Société de Monceau-sur-Sambre et des Charbonnages de Bayemont lui fut confiée.

Il paraissait bien décidé à n'accepter (dit la publication Bochart) d'autre fonction publique que celle de membre du bureau de bienfaisance de Monceau, qu'il remplissait avec un dévouement

rare et une parfaite intelligence des besoins de la classe ouvrière, depuis l'année 1848, lorsque survinrent les agitations politiques de 1857. Cédant aux instances des chefs du parti libéral carolorégien, il accepta, le 10 décembre, avec Lebeau et Pirmez, une candidature à la Chambre des représentants en compétition avec Dechamps, Brixhe et Wautelet, défenseurs de la loi dite *des couvents*. Ni le prestige du nom de Dechamps, ni son éloquence, ni son titre de ministre d'Etat ne purent le sauver ce jour-là : Sabatier le distança de près de 1,500 voix sur 2,500 votants.

Sabatier ne garda pas, comme l'ont dit par erreur quelques journaux, son mandat parlementaire toute sa vie. Il fut éliminé de la Chambre treize ans après. Il avait cependant fait vaillamment sa tâche de député de 1857 à 1870. Assidu aux séances de la Chambre, il avait traité avec une rare compétence quantité de questions industrielles, commerciales, financières, ne se préoccupant pas exclusivement des intérêts spéciaux charbonniers et métallurgiques de l'arrondissement de Charleroi, mais des intérêts généraux du pays, discutant aussi habilement les affaires politiques que les affaires d'argent. Très versé dans les sciences économiques, aucune question fiscale ne le trouvait indifférent. Les tarifs douaniers, le régime des transports, les

débouchés commerciaux furent l'objet de sa constante attention. Le nombre de ses rapports est considérable : la netteté, la précision sobre les distinguent. Il avait le véritable langage des affaires.

En attendant que le renouvellement de la Chambre fournit aux électeurs de l'arrondissement l'occasion de le renvoyer au Parlement, où il rentra en juin 1874 pour n'en plus sortir qu'à sa mort, et où il fit preuve des mêmes qualités et rendit les mêmes services que de 1857 à 1870, les commerçants et les industriels du pays carolorégien lui donnèrent, dès le mois de novembre 1870, un témoignage de sympathie en le nommant membre de la Chambre de commerce. Le 24 octobre 1871, il en fut élu vice-président et, le 28 février 1872, président. La loi du 11 juin 1875 ayant supprimé les chambres de commerce officielles, il fut, le 18 février 1878, le premier président de la Chambre d'industrie, d'agriculture et de commerce créée en 1877 et, chaque année, le conseil général lui renouvela ce mandat. La chambre carolorégienne admirait surtout, en Sabatier, l'ardeur avec laquelle, libre-échangiste convaincu comme l'étaient presque tous ses membres, il défendait, partout où il en avait l'occasion, les tarifs douaniers libéraux.

« Le salut de nos industries », ne cessait-il de répéter, et il le disait encore le 9 octobre 1882 lorsque, dans une manifestation mémorable à laquelle prirent part cinq cents industriels et négociants, on fêta sa nomination de commandeur dans l'Ordre de Léopold (il avait été nommé chevalier en 1861 et officier en 1870), « le salut de nos industries est dans le progrès. S'arrêter c'est déchoir. La plus solide garantie de nos intérêts est dans l'initiative privée. Nous ne réclamons que les armes qui favorisent nos courants étrangers ». Il demandait l'amélioration du tarif douanier dans le sens de la liberté la plus complète et disait, en terminant, à ceux que la crainte de la concurrence étrangère ren-

« dait encore hésitants à ouvrir toutes larges nos portes : « Nous vous opposons ces années qui occupent une place si importante dans l'histoire de notre régime commercial, 1851 et 1861, pour les comparer entre elles et aussi pour les comparer à l'année 1881 et nous inscrivons en regard de ces millésimes les chiffres respectifs et suffisamment éloquentes de 200 millions, 430 millions et 1,250 millions de francs, montant de nos exportations... A tous égards, la voie suivie est la bonne ; elle donne le travail et l'aisance, il y faut persévérer sans nous laisser atteindre par la défection de quelques grandes nations au principe de la liberté ». L'album remis à Sabatier à cette occasion était décoré, par Constantin Meunier, de dessins représentant un ouvrier, un puddleur, un souffleur, un tailleur de pierres, un faucheur (première idée du *Monument du travail*).

Bien des associations, comme celle de l'*Union syndicale de Bruxelles*, s'associèrent aux industriels et négociants du bassin de Charleroi. Elles avaient tenu à prouver à Sabatier que le malheur qui venait d'atteindre une grande institution, la *Banque de Belgique*, dont il était administrateur, ne lui avait rien enlevé de la confiance et de la sympathie qu'il leur inspirait, et dont il s'était montré du reste plus digne que jamais en donnant à ceux que le désastre frappait la très grande partie de sa fortune.

Le gouvernement, lui aussi, avait conservé à Sabatier son entière estime. Le 22 septembre 1881, le chef du cabinet, Frère-Orban, le nommait délégué consultant dans les négociations qui allaient s'ouvrir à Paris pour le renouvellement du traité de commerce de la Belgique avec la France, et il remplit avec un vif éclat cette mission. Son rapport à la Chambre est celui qui a le plus contribué à établir sa haute réputation d'économiste (*Traité de commerce avec la France* du 31 octobre 1881, *Annales parlementaires*).

Quelques semaines plus tard, quand Sainctelette fut obligé, par la mala-

die, de donner sa démission, c'est à Sabatier que le cabinet, répondant, peut-on dire, au vœu général, offrit le portefeuille des travaux publics. Mais celui-ci, qui commençait à prendre de l'âge (il allait avoir 63 ans), et qui redoutait peut-être d'être écrasé, comme Saintelette, par la lourde tâche qu'on lui offrait, déclina cet honneur.

Nature foncièrement honnête et bonne, ayant des vues larges et généreuses, son activité devait être acquise à l'œuvre de civilisation qu'entreprit Léopold II. Nous trouvons son nom dans le comité belge de l'*Association internationale pour réprimer la traite et occuper l'Afrique centrale*, qui tint sa première séance le 6 novembre 1876. Il fut des premiers à comprendre l'influence que la colonisation exercerait sur la Belgique, et la société mère des entreprises du Congo lui confia la présidence de son groupe. D'ailleurs, à tout instant on faisait appel à sa grande expérience et à son rare bon sens. De nombreuses sociétés, entre lesquelles il partageait son activité, purent compter sur lui dans des circonstances difficiles, les divers cabinets également. Même un de ses adversaires politiques, M^r de Moreau, ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics, lui envoya, au lendemain de la mission de haute confiance qu'il remplit en 1887, une lettre de remerciements conçue en termes chaleureux (8 juillet).

On retrouve un langage pareil dans la lettre qu'un ministre français, M^r Tirard, lui adressait, deux ans après, pour lui confier le poste si délicat et si élevé de président du jury de métallurgie à la grande Exposition de 1889. On avait appris à le connaître d'ailleurs en France, où les brillantes qualités qu'il avait déployées dans diverses occasions, et spécialement lors du traité de 1881, lui avaient valu le grade de commandeur de l'Ordre de la Légion d'honneur.

Bien qu'il n'aimât pas à se mêler aux petits détails de ce que nous pourrions appeler « la cuisine parlementaire », il prenait part aux débats

politiques du moment qu'ils prenaient une certaine envergure. Il avait une finesse de langage, une verve et un esprit caustique qui parfois emportaient la pièce; comme, lorsque, dans son premier séjour au parlement, on discutait cette éternelle question du cens où la Chambre passa souvent le plus clair de son temps. Indépendant dans l'honnête sens du mot, il savait différer d'opinions avec ses meilleurs amis politiques. Sur la question du sucre, sur celle de la monnaie, etc., etc., il ne jura pas toujours *in verba ministri*. Il en différa surtout à la fin de sa vie.

Lors de la revision de la Constitution, en 1893, contrairement à l'avis de Frère et Bara, il reconnut pour son parti la nécessité d'une évolution dans le sens du suffrage universel. Cette évolution lui paraissait s'imposer au libéralisme du jour où la revision fut décidée. Il était dominé par cette conviction depuis le retour des catholiques aux affaires en 1884. Les tristes événements de mars 1886, dans les pays industriels et la dernière grève des houilleurs, qu'il travailla habilement à calmer au commencement de 1893, l'y avaient confirmé.

Au début de la discussion, il donna l'assurance à Alphonse Nothomb, un député catholique qui était partisan décidé du suffrage universel, que, sur ce terrain, lui et quelques-uns de ses coreligionnaires pourraient sans doute, moyennant quelques concessions, arriver à un accord utile au peuple. Telle est l'origine de la proposition que, conjointement avec MM. Janson, Houzeau de Lehaie, Fléchet, Paternoster et Brouwet, il déposa le 29 mars 1893 et qui fut appelée la proposition des XXVI parce que vingt autres députés déclarèrent le jour même y adhérer.

Les Représentants seraient élus directement par les citoyens âgés de 25 ans au moins; la durée de résidence nécessaire pour acquérir le droit de vote serait de deux ans au plus; la loi pourrait accorder un double vote aux chefs de famille; telles étaient les grandes lignes de cette proposition à

laquelle Sabatier ne réussit pas à rallier ses vieux compagnons de lutte, les Frère, les Bara, les Saintelette et ce lui fut, nous le savons de source certaine, une douleur amère.

Sabatier était presque à la veille de l'élection mémorable de juin 1894 lorsque la mort l'atteignit.

Ernest Discailles.

Souvenirs de M^r Convert, avocat à la cour de cassation, neveu de Sabatier. — Bochart, *Biographies de la Chambre des représentants* (1839). — Journaux carolorégiens et bruxellois du temps. — *Annales et documents parlementaires*. — Banning, *l'Afrique et la Conférence géographique de Bruxelles*. — Chambre de commerce de Charleroi : *Manifestation Sabatier, 9 octobre 1882* (Charleroi, imp. E. Van Holder et C^{ie}; in-8°).

SABINA (*Egidius DE*), écrivain ecclésiastique. Voir GILLES DE DAMME.

SABLON (*Lamoral - Florent - Eugène*), publiciste, né à Wavre, le 24 juillet 1815, mort à Perwez, le 20 juillet 1889. Ordonné prêtre à Malines le 22 décembre 1838, il fut nommé chapelain à Molembois-Saint-Pierre le 22 juillet 1839. Au mois d'août 1841, il fut désigné pour remplir les fonctions de sous-directeur et professeur au collège de Saint-Vincent de Paul, à Tirlemont. De là, il passa à la cure de Jandrenouille le 21 janvier 1843, et occupa ce poste jusqu'à ce qu'il prit sa retraite en août 1880. Il se retira à Perwez.

Durant son ministère à Jandrenouille il construisit une école libre et, en 1872, une nouvelle église. Il prit la plume en 1849 et en 1866 pour écrire deux brochures. La première sur le communisme sous forme de dialogue entre un maître et son domestique : *Aux ouvriers. De la religion et du communisme* (Bruxelles, 1849, in-8°); elle est signée Hubert Nin...sot. La deuxième, signée du pseudonyme Lambert Co...moinsot, revêt la forme de lettres adressées par deux armuriers liégeois, volontaires de 1830, à Ch. Rogier. L'une de ces lettres évoquait les journées de septembre 1830; l'autre esquissait une vue panoramique de la Belgique libérale en 1866.

Fritz Masoin.

Bibliographie nationale, t. III.

SABOTH (*Augustin*) ou SABOTHUS (1), écrivain ecclésiastique, né à Anvers le 18 novembre 1593; le lieu et la date de son décès ne sont pas connus. Sweertius le dit fils de Luc; il s'agit sans doute du marchand anversoïse Luc Saboth († 29 octobre 1612), qui avait épousé Anne de Poortere († 4 octobre 1637). De la même union naquirent aussi Françoise Saboth († 13 juin 1623), femme de Paul van Immerseel; Jean Saboth († 24 octobre 1653), qui offrit au couvent des Augustins un vitrail, avec la date de 1627 et la devise : *Ne cito sponde*, et Pierre Saboth († 7 juillet 1658), qui donna une statue de Quellin à l'église Saint-André. Ces libéralités attestent que la situation de fortune de la famille était au moins aisée. Un Nicolas Saboth était maître de chapelle de Saint-Jacques, à Anvers, en 1621-1622.

Augustin Saboth embrassa la carrière religieuse et entra dans l'ordre de Saint-Augustin; il fit sa profession au couvent de Malines et devint ensuite sous-prieur du couvent de Maestricht. Il était, paraît-il, prédicateur de grand mérite.

En 1622, il publia une revision de la vie de sainte Claire de Montefalco, abbesse de l'ordre de Saint-Augustin, par Isidore Mosconius : *Compendium vitæ, miraculorum et revelationum Beatæ Claræ de Cruce Montis-Falconis* (Anvers, 1622; in-12. Londres, British Museum). Deux ans plus tard, il en donna une édition flamande, dédiée à Claudie Sucquet, femme de Guillaume Ruyschen, conseiller au Grand Conseil de Malines : *Cort begryp des levens, miraeckelen ende openbaringen van de H. Maghet Clara van den H. Cruys, ghenemt à Monte-Falco* (Liège, Chr. Ouwerx, 1624; pet. in-8°. Liège, bibl. univ.). Il revit ensuite et annota l'ouvrage consacré par le P. Jourdain de Quedlinburg aux origines et à la règle de son ordre : *B. Jordani de Saxonis, ordinis eremitarum S. Augustini, de vitis fratrum ejusdem ordinis*

(1) Sweertius l'appelle *Sabbhotius*, mais nous préférons la forme *Sabothius* employée par le personnage sur le titre de ses publications et correspondant au nom de la famille : Saboth.

libri IV (Liège, Chr. Ouwerx, 1625; in-8°. Ossinger signale des exemplaires dans les couvents augustins de Munich et de Vienne). Le volume est dédié au magistrat d'Anvers.

En 1625, le P. Augustin Saboth se trouvait à Rome. On perd dès lors sa trace.

Paul Bergmans.

Fr. Sweertius, *Athenæ belgiæ* (Anvers, 1628), p. 149. Cette notice est la source des articles consacrés à Saboth par ses biographes subséquents : Ph. Elssins, *Encomiasticon Augustinianum* (Bruxelles, 1654), p. 102; — N. de Tombeur, *Provincia belgica ord. Ff. Eremitarum S. Augustini* (Louvain, [1727]), p. 116; — J.-Fr. Poppens, *Bibliotheca belgica* (Bruxelles, 1739), t. I, p. 113; — Chr.-G. Jöcher, *Allgemeines Gelehrten-Lexikon*, t. IV (Leipzig, 1751), col. 41, et J.-F. Ossinger, *Bibliotheca Augustiniana* (Ingolstadt, 1768), p. 783. — X. de Theux, *Bibliographie liégeoise*, 2e éd. (Bruges, 1885), col. 81 et 83. — *British museum. Catalogue of printed books*, vo *Mosconius*. — Renseignements généalogiques communiqués par M^r F. Donnet.

***SABRAN** (*Louis DE*), jésuite anglais, président du grand séminaire de Liège, né à Paris le 1^{er} mars 1652, mort à Rome le 22 janvier 1732. Il appartenait à la famille de saint Elzéar de Sabran, de la première noblesse de Provence. Son père, marquis de Sabran, fut ambassadeur de France à la cour d'Angleterre en 1644; sa mère était anglaise. Louis de Sabran fit ses études au collège anglais de Saint-Omer et entra dans la Compagnie de Jésus, au noviciat anglais de Watten, le 17 septembre 1670. Il fit la profession des quatre vœux le 2 février 1678. Lorsque Jacques II monta sur le trône d'Angleterre en 1685, le P. Sabran devint un des chapelains de ce roi. C'est à cette période de sa vie que se rapportent les sermons et les articles de controverse, cités par De Backer.

Lors de la révolution qui amena au trône Guillaume d'Orange, en décembre 1688, le P. Sabran s'enfuit à Portsmouth, emportant l'enfant royal, dont il était le chapelain. Rappelé bientôt à Londres, il essaya de passer sur le continent, sous le déguisement d'un gentilhomme attaché à l'ambassade de Pologne. Malheureusement il tomba au milieu d'un mouvement populaire, et, après avoir été maltraité, il fut jeté en prison.

Il parvint cependant bientôt à s'évader et arriva à Dunkerque.

Nommé visiteur de la province de Naples, il occupa cette charge pendant quelques années; puis il vint résider à Liège, au collège des jésuites anglais fondé en 1613.

A cette époque, les chaires de théologie au grand séminaire étaient occupées par deux professeurs jansénistes, Cochez et Denys; les professeurs de philosophie, Gautius et Dechamps, appartenaient au même parti. Le prince-évêque Joseph-Clément de Bavière résolut donc de remplacer les deux professeurs de théologie par deux jésuites du collège anglais.

Une occasion favorable se présenta en décembre 1698. Le président Cochez venait de mourir. Or, depuis l'érection du séminaire, en vertu d'une délégation de l'évêque, la nomination du président et des professeurs était faite par le collège des quatre proviseurs. Mais le 15 février 1699, le prince-évêque fit prier ceux-ci de ne procéder à aucune nomination. Deux d'entre eux, cependant, appartenant au parti janséniste, nommèrent le 19 février, aux fonctions de président, Cognoulle, professeur de théologie au couvent de Sainte-Gertrude à Louvain. L'évêque n'eut aucun égard à cette nomination et confia la présidence du séminaire au P. Sabran. Son installation fut fixée au 25 février. Ce jour-là, à deux heures de l'après-midi, Cognoulle envoya son fondé de pouvoir prendre possession de la présidence. A trois heures, le P. Sabran fut installé par le vicaire général; mais l'accueil qu'il reçut de la part des professeurs jansénistes l'obligea de se retirer le soir même. De plus, Cognoulle et ses partisans portèrent leur cause devant le tribunal de la Rote, à Rome, et obtinrent du nonce de Cologne un rescrit les maintenant en possession, qui fut rapporté le 9 mars. Ils organisèrent ensuite un pétitionnement parmi les curés du diocèse pour obtenir que le séminaire restât confié à des professeurs séculiers.

Le prince-évêque, loin de céder, informa le nonce de l'état des choses. Afin

d'ôter tout prétexte à ses adversaires, il renouvela la nomination du P. Sabran, après avoir pris l'avis des quatre provinciaux; puis, le 14 mars, il chargea le commandant de la forteresse de Sainte-Walburge, à la tête d'un détachement de deux cents soldats, de mettre par la force le P. Sabran en possession du séminaire; le 23 mars les trois professeurs jansénistes furent destitués.

A partir de ce jour, le P. Sabran put donner régulièrement ses leçons de théologie. Un grand nombre de brochures furent encore écrites contre lui. Même en 1702, on dénonça sa doctrine dans un libelle qui porte le titre de : *Specimen doctrinæ a jesuitis in seminario Leodiensi traditæ tribus capitibus exhibitum; primo notantur corruptelæ in doctrina morum et fidei, secundo injuriæ in divum Augustinum, tertio contumeliæ in Augustinianos, Thomistas, Scotistas, adeoque in ordines religiosos, universitates catholicas et optimos quosque theologos*. Le prince-évêque condamna le libelle et continua à soutenir le P. Sabran.

Au mois de novembre 1703, à la demande du provincial des jésuites anglais, le P. Sabran quitta le grand séminaire de Liège, laissant la présidence au P. Stephani et la chaire de théologie au P. Parkerus.

Sabran devint lui-même provincial d'Angleterre en 1709, puis, en 1712, recteur du collège anglais de Saint-Omer. Trois ans plus tard, il fut appelé à Rome en qualité de père spirituel du collège anglais. Il garda ces fonctions pendant dix-sept ans, édifiant les étudiants par la parole de ses exhortations et l'exemple de ses vertus. Il mourut le 22 janvier 1732.

Gaillaume Simonon.

Collection de brochures à la bibliothèque du grand séminaire de Liège. — Foley, *Records of the English Province of the Society of Jesus*, vol. V, p. 293, et vol. VII, p. 676-678. — Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*. — Daris, *Notice sur le séminaire de Liège*.

SABY (Jean-Benoît), notaire, né à Audenarde, le 13 avril 1775, y décédé le 27 septembre 1836. Il fut, sous la période française, maire des communes d'Edelaere et d'Etichove. En 1811, il

fit imprimer à Gand, chez André-Benoît Steven, à 1,500 exemplaires, un opuscule de 20 feuillets, intitulé : *Compilation des attributions des maires et de leurs adjoints*.

Il eut trois fils, Charles, Julien-Eugène et Emile-Léon.

CHARLES SABY, aquarelliste, né à Audenarde le 25 septembre 1796, mort à Bruxelles en 1826, s'occupa de l'imprimerie qu'avait eue son père pour des travaux notariels et en fit une imprimerie commerciale. Les affaires ne prospérant pas, il alla se fixer à Bruxelles où il mourut en 1826 sans laisser d'enfant.

JULIEN-EUGÈNE SABY, notaire, né à Audenarde le 21 avril 1815, y décédé le 25 décembre 1890, devint d'abord notaire à Worteghem, puis succéda en cette qualité à son père à Audenarde. Il publia, en 1844, une notice sur les sociétés dramatiques de cette ville : *Iets over de zangspèlkundige genootschappen op het einde der XVIII^e eeuw te Audenaerde*. Il avait été président de la commission provinciale des bourses d'études et était chevalier de l'Ordre de Léopold.

Léon Goffin.

Bibliographie nationale, t. III. — D.-J. Vander Meersch, *Audenaersche drukpers*, 1479-1830. — F. Vander Haeghen, *Bibliographie gantoise*, t. IV. — Archives communales d'Audenarde et de Worteghem.

SACEGHEM (Thadée-Joseph-Antoine-Hyacinthe VAN), sénateur, amateur d'art, né à Gand, le 21 octobre 1767, et décédé au château de Cluysen (Flandre orientale), le 19 mai 1852. Issu d'une famille de jurisconsultes par son père, Joseph-Bernard van Saceghem, licencié en droit, avocat au conseil de Flandre, petit-fils du médecin Jean-Baptiste Baut, par sa mère, Anne-Marie Baut, il s'intéressa, comme plusieurs de ses ancêtres, à l'administration de sa ville natale, qu'il représenta au Sénat de 1835 à 1843. Possesseur d'une grande fortune, il encouragea l'industrie horticole qui devait bientôt prendre un si grand développement à Gand. Mais il est plus connu comme

protecteur des beaux-arts. Il fut un des directeurs de l'Académie gantoise depuis 1804, et s'occupa comme tel de l'organisation des expositions artistiques. Sa galerie de tableaux, conservée dans le vaste hôtel familial de la rue au Drap, fut pendant plus d'un demi-siècle une des curiosités célèbres de la ville, au même titre que la collection des Schamp. Aussi les regrets furent-ils unanimes quand on apprit, en avril 1851, que van Saceghem, déjà malade, avait, à l'intervention de E. Leroy, de Bruxelles, et de D'Huyvetter, de Gand, cédé sa collection en bloc à M^r Patureau, de Paris, pour la somme de 200,000 francs. La vente publique qui eut lieu quelques mois plus tard, les 2 et 3 juin, à Bruxelles, produisit 329,000 francs. Le catalogue rédigé par E. Leroy, un inventaire dressé quelque temps auparavant par I. van Regemoorter, d'Anvers, plusieurs gravures de J. Spruyt, les recueils de John Smith, la liste des adjudications et d'autres renseignements permettent de se faire une idée assez nette de l'ensemble, qui comprenait une centaine de pièces de choix, presque toutes de peintres flamands et hollandais. Les tableaux les plus remarquables à la vente furent : Hobbema, *Les moulins à eau* (retenu à 78,000 fr. et vendu 96,500 fr. en 1857); Fr. Mieris, *Jeune femme à sa toilette* (27,200 fr.); Adr. Van Ostade, *L'estaminet hollandais* (58,500 fr., à M^r Rothschild, Londres); Rubens, *Sainte Thérèse intercédant pour les âmes du purgatoire* (22,600 fr.); id., *L'adoration des mages* (3,000 fr.); id., *Martyre de sainte Ursule* (5,600 fr., au musée de Bruxelles); Ph. Wouwerman, *Halte de chasseurs* (17,600 fr.); id., *La laitière hollandaise* (7,600 fr., au musée de Bruxelles); Gonzalès Coques, *La leçon de musique* (10,000 fr., à lord Hertford); J. van der Heyden, *Entrée d'une ville* (8,000 fr.). *Le rabbin à barbe blanche* de Rembrandt n'atteignit que 600 fr.; *La querelle de ménage* de J. Jordaens, 1,075 fr.; le *Combat d'ivrognes* de Ad. Brouwer, 230 fr.

La classification suivante donne presque toutes les autres œuvres :

Paysages : J. Asselyn, Nic. Berchem, (*Paysage d'Italie*, 4,500 fr.), Gerrit Berckheyden, Sim. van der Does, Karel Dujardin, Glauber et Lairesse, J. Hackert, A. Hondius, J. Lingelbach, Jacq. Ruysdael, Schuz, D. Teniers, Teniers et Momper, A. van der Neer (*Soleil couchant*, 1,400 fr.), P. Potter (*Entrée d'un bois*, 1,700 fr.), L. van Uden, J. Wynants et Van de Velde (*Sortie de la bergerie*, 5,000 fr.), Herman Zaftleven. — *Intérieurs* : J. Abs-hoven, Quirin Brekelenkamp, J. Breugel, J. Miel, J. Molenaer, Ad. van Ostade (2,950 fr.), J. Steen (*La Mes-sagère*, 2,600 fr.), Ary de Voys. — *Marines* : L. Bakhuyzen, A. Cuyp, Bon. Peeters, G. van de Velde (7,300 fr.), Ph. Wouwerman. — *Sujets religieux et bibliques* : Séb. Bourdon, G. de Crayer, A. van Dyck, G. van den Eeckhout, Elzheimer, J. Maes, C. Maratti, C. Poelenburg, P.-P. Rubens, E. de Witte, Ph. Wouwerman. — *Mythologie* : G. de Lairesse, J. Rottenhamer et J. Breugel, Salvator Rosa. — *Intérieur d'église* : P. Neefs. — *Vues de ville* : G. Berckheyden, J. van Goyen, Abr. Storck. — *Sujets militaires* : Cav. Breydel, A. Cuyp (*Halte de cavaliers*, 7,700 fr.), J. van Hugtenburg, T. Querfurt. — *Portraits* : Gonzalès Coques, Duchatel, Barth. van der Helst, P.-P. Rubens (11,100 fr.). — *Fleurs, nature morte, chasses* : J. Fyt, J.-B. de Heem, Abr. Mignon, Fr. Des Portes, Fr. Snyders, A. van Utrecht et D. Teniers, J. Weenix.

Un petit nombre d'autres tableaux que l'amateur gantois avait conservés furent mis aux enchères après sa mort, en même temps que les livres, le 2 décembre 1852. On vendit alors notamment : Murillo, *La vierge avec l'enfant* (4,500 fr.) et D. Teniers, *Les cinq sens* (26,100 fr., au musée de Bruxelles).

Ajoutons que quelques tableaux avaient disparu de la collection dès avant 1851.

Van Saceghem, qui avait épousé Marie-Barbe de Potter, ne laissa pas de postérité. Son portrait, peint par Alexandre Robert, figure à l'Académie des beaux-arts de Gand. La famille,

originaire d'Audenarde, portait : *d'azur au chevron d'or accompagné de trois étoiles du même*.

Victor vander Haeghen.

Archives de la ville de Gand. — Académie des beaux-arts. — Bibliothèque de l'université (section gantoise). — Manuscrit de Charles Spruyt (bibl. Gand, G. 12082). — *Messenger des sciences historiques*, 1881 et 1887. — G. van Hoorebeke, *Nobiliaire de Gand*, 1849. — John Smith, *A catalogue raisonné of the works of the most eminent dutch, Flemish and french painters* (Londres, 1829-1852).

SACQUELEU (Charles), homme de guerre, naquit à Tournai le 23 janvier 1769. Après avoir fait d'excellentes études, Sacqueleu manifesta un goût prononcé pour la carrière militaire. La victoire de Dumouriez, à Jemappes, l'attira dans les rangs des Français. En 1793, il s'engagea comme volontaire dans un corps franc et fut attaché avec le grade de capitaine à l'état-major du général Watrin dont il devint l'aide de camp et l'ami. Il servit avec distinction dans les armées du Nord, du Rhin, de la Vendée, d'Italie. Il fit ensuite partie de l'expédition d'Irlande et, en février 1798, de la première expédition de Saint-Domingue, sous les ordres du général Hédouville. Plus tard, il se fit remarquer aux batailles de la Trebbia, de Noir, de Reggio, de Modène, de Castellamare et de Gênes. Pour récompenser ses services, on lui confia les fonctions d'adjudant-général. Il défendit ensuite Porto-Ferrajo assiégé par les Anglais. En mars 1801, il était à la tête de l'état-major de l'armée d'observation du Midi. En février 1802, il s'embarqua pour Saint-Domingue sous les ordres du général Leclerc, beau-frère du premier consul. Cette expédition lui fut fatale.

Sacqueleu, qui avait affronté la mort sur tant de champs de bataille, succomba aux atteintes de la fièvre jaune, le 11 mai 1803. Il était alors gouverneur militaire de Cayes, ville et port d'Haïti.

Leopold Devillers.

Hipp. Rousselle, *Les Illustrations militaires du Hainaut* (Mons, 1838), p. 41. — Ernest Mathieu, *Biographie du Hainaut*, p. 305. — Bernaert, *Fastes militaires des Belges au service de la France*.

SACQUELEU (François-Dominique-Joseph), homme politique, né à Tournai, le 9 juillet 1805, mort à Froyennes (Tournai), le 8 juin 1880. Son père était un industriel actif et entreprenant, qui avait établi dans les environs de la ville des fours à chaux où travaillaient beaucoup d'ouvriers, et il en occupait un grand nombre également à Basècles (près d'Ath) dans des carrières de marbre noir. En 1831, membre de la junte de l'industrie et des secours, il rendit des services éminents dans des circonstances graves. Il eut deux fils : Charles, qu'il mit dans les affaires, et François, qu'il destinait au droit.

Après avoir fait avec succès ses humanités à l'athénée royal de sa ville natale, François alla suivre les cours universitaires de Liège, où il se lia avec Van Schoor, le futur administrateur de l'Université libre de Bruxelles, d'une amitié qui ne subit jamais d'éclipse. Il nous a été affirmé (mais nous n'avons pas la preuve du fait) que le jeune étudiant, tout en préparant ses examens de droit, collabora au journal le *Progrès* (ancien *Mathieu Laensbergh*) dont les frères Rogier, Lebeau et Paul Devaux furent les énergiques soutiens. Quoi qu'il en soit, le séjour que fit François Sacqueleu de 1828 à 1830 dans la cité belge la plus réputée pour la fermeté de ses opinions libérales, ne fit que le confirmer dans ses idées progressistes. Presque à la veille de la révolution, le 9 juillet 1830, sa thèse : *De recognitione*, lui valut le diplôme de docteur en droit.

Il n'était pas né orateur et ne brilla point au barreau par l'éloquence. Mais son grand bon sens, son intelligence des affaires administratives et le dévouement inébranlable avec lequel il avait soutenu la cause libérale dans des temps difficiles, lui valurent la confiance du chef du cabinet du 12 août 1847, qui le nomma commissaire de l'arrondissement de Tournai. Il exerçait ces fonctions depuis treize ans quand, à la fin de 1860, les catholiques, à la mort de son frère, le sénateur Charles Sacqueleu-Macau, essayèrent d'enlever au parti libéral un siège à la Chambre haute. François

Sacqueleu accepta la lutte, l'emporta, et son mandat lui fut renouvelé sans interruption jusqu'à sa mort. Il remplit ce mandat de la manière la plus digne. Extrêmement serviable, on a pu dire de lui qu'il était la bonté, l'affabilité en personne.

Son passage au commissariat d'arrondissement l'avait mis à même de connaître des besoins dont on semblait faire peu de cas. Il les exposait au Sénat dans un langage sobre et mesuré qui attirait l'attention. Il faut, par exemple, lui savoir gré de l'insistance avec laquelle il prouva que, dans l'intérêt des communes, le gouvernement devait faire connaître les objets débattus et résolus par les conseils provinciaux. Ayant pu apprécier les immenses services que rendent les secrétaires communaux, il insista plus d'une fois, avec infiniment de tact et de sens, sur la nécessité de leur faire une situation vraiment digne de leur travail et de leurs capacités. Quand la Chambre haute examinait les budgets de l'intérieur et des travaux publics (milice, chasse, inondations, routes, chemins de fer, stations, télégraphes, etc.), on constate qu'il ne manquait pas une séance, et il revendiquait avec ardeur les droits de son arrondissement. Ses rapports étaient autre chose qu'une sèche paraphrase de l'exposé ministériel. D'ailleurs il s'intéressait à toutes les grandes questions qui occupaient cette assemblée, où son assiduité resta longtemps proverbiale.

Il était officier de l'Ordre de Léopold et de la Légion d'honneur et commandeur de l'Ordre du Christ de Portugal.

Ernest Discailles.

Journaux du temps communiqués par Mr l'archiviste Hocquet de Tournai. — *Souvenirs personnels*. — *Annales parlementaires* de 1860 à 1880. — *Etrennes tournaisiennes*, 1881. — Dissertation inaugurale *De recognitione* (La Revision), par F. Sacqueleu (Leodii, typis H. Rongier, 1830). — *Répertoire historique des contemporains* (Paris, 1860-1861).

SACRÉ (*Antoine*), horloger de renom et mécanicien, fils de François et de Jeanne Pissyn, né à Merchtem (Brabant), le 11 janvier 1735, mort inopinément vers l'année 1806. Il fut

l'inventeur de montres et d'horloges perfectionnées. En 1766, il fabriqua, pour le beffroi d'Alost, une nouvelle horloge au prix de 2,800 florins. Plus tard, en 1784, il confectionna une horloge merveilleuse destinée à l'abbaye de Ninove; elle sonnait l'heure et la demi-heure avec le même mécanisme. Le célèbre horloger anglais Graham vint la voir à Alost; malheureusement elle ne resta pas dans le pays, car, peu de temps après, elle fut envoyée dans le Kentucky (Amérique du Nord). Sacré fit aussi des chariots à cylindre, construits de telle façon qu'ils allégeaient considérablement le poids qu'ils devaient transporter. En vain les cours de Vienne et de Berlin le sollicitèrent pour venir y exercer son habileté : il préféra rester dans son pays malgré les offres les plus séduisantes.

JEAN-FRANÇOIS SACRÉ, fils du précédent et de Françoise Cooremans, né à Alost, le 26 juin 1762, continua glorieusement la profession paternelle. En 1790, il présenta à l'Académie des sciences de Paris une horloge d'une construction absolument nouvelle : on pouvait tourner le carré de la fusée non seulement à rebours, mais encore dans tous les sens, sans qu'aucun accident fût possible au mécanisme. C'est en y adaptant un remontoir sans fin, par lequel on remontait la chaîne, que Sacré était arrivé à ce résultat. Pour comprendre toute l'utilité de cette invention, faisons remarquer que les horloges de France et d'Angleterre sont remontées tout différemment, les horloges anglaises derrière et à gauche, les françaises du côté du cadran, à droite.

Les recherches faites aux archives communales de Merchtem et d'Alost, de 1760 à 1833, pour trouver les actes de décès d'Antoine et de Jean-François Sacré, sont restées infructueuses.

Léon Goffin.

Delepierre, *Aperçu des découvertes et des inventions en Belgique*. — Piron, *Algemeene beschrijving der mannen en vrouwen van België*. — Fr. De Potter, *Geschiedenis van de gemeenten der provincie Oost-Vlaanderen : Aalst*. — Archives communales de Merchtem et d'Alost.

SACRÉ (Gérard), natif de Graux, entra à l'abbaye bénédictine de Saint-Gérard, où il fit profession en mai 1630, sous le nom de D. Paul. A la suite de difficultés suscitées à son monastère par l'évêque de Namur, et désireux de suivre la réforme de Lorraine introduite à l'abbaye de Saint-Denis-en-Broqueroie, il passa avec deux de ses confrères à ce monastère, où il reçut l'habit de la réforme le 14 janvier 1635. Il y exerça la charge de receveur et mourut le 28 février 1690.

Il composa : 1^o un recueil intéressant pour l'histoire des réformes bénédictines du XVII^e siècle : *Histoires de nostre temps* (ms. 18 de la Bibl. de Mons), où l'on trouve notamment l'*Histoire admirable d'un esprit* ... publiée par H. Delmotte (*Archives hist. et litt. du Nord de la France*, t. IV, 1834, p. 9-13), la « relation véritable de ce qui s'est passé » pendant la réforme du monastère de « Saint-Bertin, l'an 1635 et 1636 », publiée dans le même recueil, par A. Dinaux (nouv. sér., t. IV, 1842, p. 306-322), et des notices détaillées sur les fondations des monastères de Bénédictines de la Paix à Douai, Arras et Béthune; 2^o *Historia vitæ D. Gasparis Vincq, abbatis al. S. Adriani, S. Dyonisii et denominati S. Petri in Blandinio* (ms. 198 de la Bibl. de Mons); 3^o une chronique du monastère en trois volumes in-folio, aujourd'hui perdue, qui a été utilisée par l'auteur des *Annales abbatiæ S. Dyonisii*; 4^o *Compilatio scripturarum et privilegiorum ... monasterio San-Dyonisiano concessorum*, cartulaire conservé aux Archives de l'Etat à Mons; 5^o *Pantographie géométrique de S. Denys; Pantographie seigneuriale de l'église et abbaye de S. Denis* et de différentes propriétés du monastère (4 vol. in-fol. aux Archives de l'Etat à Mons); 6^o le *Registre des cures, bénéfices et chapelles* dépendant du monastère (in-fol. dans le même dépôt).

U. Berlière.

A. Pinchart, dans le *Bibliophile belge*, 4^e série, t. V, p. 419-423, et dans le *Bull. Comm. royale d'hist. de Belgique*, 2^e série, t. III, p. 403-407. — De Reiffenberg, *Monuments*, t. VII, p. CXXIV-CXXV. — L. Devillers, dans *Cartul. et Chartiers*, t. V, p. 404-405, 217-218. — U. Berlière, *Monasticon belge*, t. I, p. 240, note.

SACRÉ (Gilles), poète flamand, né à Appels lez-Termonde, le 3 janvier 1779, décédé dans la même commune, le 11 mars 1857. Il entra fort jeune dans l'enseignement, devint instituteur communal à Appels et remplit ces dernières fonctions jusqu'à ce que, atteint de cécité et paralysie, il dut prendre sa retraite. Sacré est l'un des derniers représentants de la poésie flamande des chambres de rhétorique. Il consacrait tous les loisirs que lui laissait sa profession à composer des vers. Il écrivit beaucoup, mais la majeure partie de ses compositions sont restées inédites. Quelques journaux (entre autres la *Gazet van Dendermonde*) en ont publié un certain nombre. Le *Gentsch Jaarboekje* de 1843 publia son poème *Julia op het Slagveld*. Sacré s'est essayé dans tous les genres en honneur dans les chambres de rhétorique, morceaux de déclamation en alexandrins, poésies lyriques en strophes et même pièces de théâtre. L'une de ses premières tragédies est de 1805; le titre seul en dit assez long pour juger du genre : *De overbreekbare liefde van Sandemir tot Dorista, benevens de onnoozele dood van Arethos, Stadsvoogd van Nagra, onder den wreldmoedigen Dunaen, Hebreër Koning van Arabiën, met deszelfs rampzalig eynde bewerkt door Justinus, Roomsche keyzer, en Elbanus, koning van Mainitanien*. Les spectateurs qui venaient écouter cela en avaient à coup sûr pour leur argent. En 1812, Sacré fut couronné dans un concours de nos chambres de rhétorique, pour un poème sur la bataille de Friedland. Ceux qui désirent de plus amples renseignements sur la biographie du poète, avec une liste, d'ailleurs incomplète, de ses œuvres et quelques morceaux choisis, pourront consulter la *Geschiedenis der Vlaamsche Gemeenten* de de Potter et Broeckaert, commune de Appels, p. 27-31.

Léonard Willems.

SACRÉ (Louis-Joseph BERLOT, dit), compositeur de musique et chef d'orchestre, né à Bruxelles, le 8 décembre 1810, décédé à Etterbeek, le 30 mai 1891. Il fit ses études musicales à

l'ancienne Ecole royale de musique de Bruxelles, où il eut comme maîtres, pour la composition, Charles-Louis Hanssens, jeune, et, pour le violon, Nicolas-Lambert Wéry. Ses premières compositions consistèrent en musique de chambre. Nommé, en 1834, directeur des bals de la cour, position qu'il occupa jusqu'à sa mort, il s'adonna exclusivement à la composition de la musique de danse.

Il fonda, avec Jean-Baptiste Singelée, les concerts du Wauxhall à Bruxelles. Dans la suite, lorsque l'orchestre de la Monnaie s'installa au Wauxhall, il créa les concerts du Jardin zoologique.

Chef d'orchestre de premier ordre, il dirigeait avec un entrain irrésistible ses œuvres nerveusement rythmées, vaillamment orchestrées. Plus d'une de ses danses peuvent être considérées comme un chef-d'œuvre du genre. Aussi, l'appelait-on le Strauss belge. La maison Schott frères a publié, de Sacré, les compositions suivantes : *Alice, Anna, le Bal de la Reine, Carlotta, Irène, Nouvel an*, polkas; *les Feux-follets, la Gitana, Hainaut, Micheline, Polka-Mazurka*, sur l'opéra *la Payode* (du compositeur belge Benoît-Constant Fauconnier, représenté à l'Opéra-comique le 26 septembre 1859), polkas-mazurkas; *Beaulieu, les Carabiniers belges, Ligne, Quadrille* sur l'opéra *la Payode, Pasquino*, quadrilles; *les Effets, les Gondoliers* (avec chœurs *ad lib.*), *les Ménestrels*, suites de valse. On cite encore, de Sacré, les danses intitulées *Isabelle, Flandre et Brabant*.

Florimond van Duyse.

Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, t. VII (1878), p. 363. — E.-J. Gregoir, *Les artistes musiciens belges au XVIII^e et au XIX^e siècle*, 1885, p. 337. — *Musical Times*, 1891, p. 420. — *Revue encyclopédique*, 1891, p. 766. — Il existe un portrait de Sacré lithographié par Baugniet.

SACRÉ (Pierre - Joseph - François), protonotaire apostolique, né à Merchtem (Brabant), le 28 décembre 1825, mort à Anvers, le 18 février 1895. Il commença ses études sous la direction de son frère aîné qui dirigeait une école primaire à Merchtem. En 1840, il entra au petit séminaire d'Hoogstraeten, où il fut lau-

réat dans tous ses cours. Admis en philosophie au séminaire de Malines, dès 1844, il remporta le second prix d'excellence. Le cardinal Sterckx lui conféra la prêtrise en 1849 et l'envoya achever ses études à l'université de Louvain, où il conquit le grade de licencié en théologie. Envoyé à Rome, il y suivit les cours au Collège belge fondé en 1843 par Monseigneur Aerts. Celui-ci ayant été rappelé en Belgique, Pierre Sacré, à peine âgé de 29 ans, fut nommé président du collège belge. Durant quinze ans il dirigea cet établissement où il eut comme élèves les abbés Doutreloux, futur évêque de Liège, De Brabandere, futur évêque de Bruges, van den Branden de Reeth, Cartuyvels et bien d'autres ecclésiastiques distingués. Léopold II, alors duc de Brabant, s'arrêta à Rome, au retour d'un voyage en Palestine, et fut l'hôte de Mgr Sacré. Pie IX le nomma camérier secret en 1860. Cette dignité lui permettant de se choisir un blason, il prit les armes de sa commune natale et la devise *Pro Deo et Ecclesia*.

Quand les troupes de Garibaldi eurent envahi les Etats Romains, Mgr de Mérode s'adressa au collège belge pour obtenir un aumônier pour les zouaves pontificaux de nationalité belge. La tâche était périlleuse. Mgr Sacré s'en chargea lui-même. Sur le champ de bataille de Castelfidardo, il se dévoua au soulagement des mourants et des blessés. Le général Lamoricière se fraya un chemin jusqu'à Ancône, mais bon nombre de ses zouaves tombèrent aux mains des Garibaldiens et Mgr Sacré lui-même fut fait prisonnier. Conduit à Cortone avec le général de Charette, il devait être fusillé. On se contenta de le faire conduire à la frontière avec interdiction de rentrer en Italie sous peine de mort. Ses fonctions l'obligeant à retourner à Rome, il n'hésita pas, se rendit à Marseille et de là, par mer, regagna son poste. Il reprit la direction du collège belge, mais n'en continua pas moins à s'occuper des zouaves et les suivit à la bataille de Mentana. Voulant reconnaître ses services, Pie IX lui conféra la médaille *Pro Petri sede* de

Castelfidardo, la croix *Fidei et Virtuti* de Mentana et la médaille *Bene merenti* des zouaves pontificaux. En 1867, il lui donna une nouvelle preuve de sa reconnaissance en le nommant protonotaire apostolique avec le droit de porter la pourpre et d'officier pontificalement.

Le 29 juin 1868, Mgr Sacré devint curé-doyen de Notre-Dame d'Anvers. Dans ces nouvelles fonctions, il conquit toutes les sympathies par sa cordialité, son zèle et son abnégation. En août 1878, il présida les fêtes jubilaires du quatrième centenaire de la gilde de Notre-Dame, auxquelles participèrent le cardinal Dechamps et plusieurs évêques. Il prit une part active aux travaux du congrès eucharistique d'Anvers, en 1890, et contribua à l'érection de plusieurs nouvelles églises paroissiales dans sa ville décanale, notamment à celles de Saint-Michel, de Saint-Eloi, de Saint-Jean de Borgerhout, de Saint-Norbert, à Zurenborg. Ce fut lui encore qui fonda, avec le père Van Put, l'institut Saint-Norbert. Grande fut sa sollicitude pour les pauvres. Président de plusieurs patronages et cercles ouvriers, il s'y dévoua tout entier. Il procura de nombreux embellissements à sa chère cathédrale : restauration de la tour, des stalles du chœur, placement des orgues monumentales et de vitraux artistiques. Il fit construire, de ses deniers, l'autel de saint Joseph. Le 29 juin 1893, Anvers était en fête pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire de l'entrée en fonctions du curé-doyen de Notre-Dame. Un cortège de quinze mille personnes parcourut les rues de la paroisse, une cantate de Hilda Ram, mise en musique par Wambach, fut exécutée par quatre cents chanteurs, en présence du jubilaire, entouré du cardinal Goossens et des évêques de Liège et de Tournai.

A cette occasion, le roi des Belges lui conféra la rosette d'officier de l'Ordre de Léopold. Mgr Sacré reçut aussi la plaque de commandeur du Lion et du Soleil de Perse. Moins de deux ans après, le 18 février 1895, il mourut à Anvers, qui lui fit de grandioses funérailles. On y remarquait le marquis de

Résimont à la tête d'une délégation de zouaves pontificaux. Ceux-ci eurent à cœur d'escorter sa dépouille mortelle jusqu'au cimetière de Merchtem, où un monument lui a été élevé.

Vincent-M. Van Caloen.

Théophile Cooremans, *Levensbeschrijving van Mgr P.-J.-F. Sacré* (Anvers, Bellemans, frères, 1895; in-4°, 38 p.). — *Metropole d'Anvers*, 19 février 1895. — *Bien public* de Gand, même date.

SACRÉ (*Servais*), humaniste, né à Liège, le 21 décembre 1601, décédé à Namur, le 7 janvier 1674, entra dans l'ordre des Jésuites le 8 octobre 1621. Il enseigna les humanités pendant onze ans et devint, par la suite, préfet des études dans les collèges de la compagnie. Il fut notamment professeur à Douai. A la fin de son existence, il s'adonna aux fonctions du ministère.

On lui doit : 1. Une grammaire grecque élémentaire qui parut à Douai, chez P. Bogard, en 1632 : *Enchiridion grammaticæ græcæ, sive methodus brevissima ad comparandam tum ad memoria facile retinendam præceptorum græcorum cognitionem*. In-8°. — 2. Une pièce de soixante-quatre vers, grecs et latins, en tête du tome Ier des *Illustres eccl. orientales scriptores* du père Halloix. Douai, Bogard, 1633.

La bibliothèque de Valenciennes renferme un traité manuscrit par le père Antoine de Rheita, capucin, qui contient des remarques de S. Sacré (ms. n° 345, ff. 123-126); il est intitulé : *Brief instruction pour la fabrique du thelescope ou lunette de Hollande*.

Alphonse Roersch.

Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. VII, 369, et auteurs cités dans cette notice. — Jöcher, *Allg. Gelehr. Lex.*, t. IV, c. 47. — Mangeart, *Catalogue des ms. de Valenciennes*, p. 343.

SADELER (*Gilles*), peintre, dessinateur et surtout graveur, né à Anvers, en 1570, mort à Prague, en 1629. Envisagé parfois comme le frère de Jean et de Raphaël (voir ces noms), aussi comme le fils de ce dernier, il était, Corneille de Bie l'assure, le neveu de ces artistes et sans doute le fils de Gilles, marchand d'œuvres d'art, inscrit à la gilde de Saint-Luc d'Anvers

en 1580. En 1585, l'artiste qui fait l'objet de cette notice était admis à son tour dans la corporation comme élève de Jean, graveur. Sous la direction de ce remarquable artiste, il ne devait point tarder à atteindre un rang supérieur et même, à côté de ses oncles, à arriver à la célébrité. Ce ne fut pas, toutefois, dans son pays natal que se dépensa l'activité de l'artiste. Jean Sadeler, bien qu'il eût à Anvers une vogue considérable, avait résolu de se rendre en Italie, emmenant dans son voyage, outre sa femme et ses enfants, son frère Raphaël et son neveu. En réalité c'était un exode; aucun des Sadeler ne devait revoir le pays natal. Pour ce qui est de Gilles, ce que nous savons de ses mouvements résulte moins des données biographiques, peu abondantes, que nous livre l'histoire, que des noms des artistes dont il reproduisit les œuvres, des dates et noms de lieux relevés sur certaines de ses estampes. A Munich, où séjournèrent aussi ses oncles, il grava, d'après Christophe Schwartz, Jean van Achen et Pierre de Witte (Candidus), au service des Electeurs; à Venise, d'après le Tintoret; à Florence, d'après Raphaël et Stradan; à Bologne, d'après Denis Calvaert; à Rome, d'après le Josépín (*il Cavaliere d'Arpina*), en réalité Joseph Cesari. Dans la cité des papes, où sans doute son séjour fut assez prolongé, il fut en mesure de connaître les frères Bril, d'exécuter des dessins d'après leurs peintures et de consacrer une partie de son temps à prendre les vues des antiquités de la ville et des environs. On doit même supposer qu'il poussa jusqu'à Naples, ceci à cause de la présence, dans un recueil de vues de Rome, gravé et publié à Prague en 1606, avec une dédicace à Math. de Wackenfels, d'une série de vues de Pouzzoles. La suite dont il s'agit comprend cinquante-deux planches et porte pour titre : *Vestigi delle Antic. ità di Roma, Tirolì, Pozzuolo, et altri Luochi (sic)* et l'auteur, dans sa dédicace, nous dit : *Questo il primo frutto dell' arte mia*. Ces estampes, du format petit in-4°, sans être très remar-

quables, sont néanmoins fort intéressantes au point de vue historique.

Le séjour de Gilles Sadeler à Prague où, comblé d'honneurs, il fut successivement au service des empereurs Rodolphe II, Mathias et Ferdinand II, ne fut pas seulement le point de départ de la fortune du maître, il fut aussi la source de ses œuvres les plus considérables. « Rodolphe », dit Ed. Fétis dans les *Artistes belges à l'étranger* (Bruxelles, 1857, t. Ier, p. 70), « avait fait de Prague un des principaux centres d'activité intellectuelle de l'Europe. Versé dans les langues anciennes et dans les sciences naturelles, ami des arts, il s'entourait des hommes dont le savoir et le mérite pouvaient seconder ses louables penchants. Tandis que les célèbres astronomes Ticho-Brahé et Jean Kepler dressaient, par son ordre, les Tables Rodolphines, les peintres qu'il avait fixés à sa cour formaient la belle galerie dont s'est postérieurement enrichi le musée de Vienne. Il lui manquait un graveur éminent pour reproduire les œuvres capitales de sa collection. Il jugea que Gilles Sadeler était l'homme qu'il lui fallait. Des offres séduisantes vinrent chercher à Venise le jeune artiste qui les accepta, prit congé de ses oncles et partit pour Prague où il devait passer le reste de ses jours. » « Prague », continue le même auteur, « fut pour lui une seconde patrie; il y trouva plusieurs artistes belges : B. Spranger d'Anvers, le peintre favori de Rodolphe, Roland Savery, le paysagiste courtraisien, Hoefnagel, l'habile miniaturiste, Philipe de Mons, maître de chapelle, et d'autres encore. Ces compatriotes de Gilles Sadeler étaient magnifiquement traités par l'empereur et formaient, au centre de la Bohême, une heureuse colonie flamande ».

Les occasions qui furent offertes au graveur de déployer son talent au service des empereurs allemands ne consistèrent pas seulement dans la reproduction des œuvres des artistes nombreux qu'ils avaient à leur service. Ses pro-

ductions personnelles le rangent plus haut encore dans l'estime du connaisseur. Le panorama de Prague (1606), la représentation de la Grande salle du Hradschin, durant la foire annuelle (1607), sont des morceaux d'un intérêt historique capital en même temps que leur valeur artistique les fait rechercher des amateurs. Mais la meilleure part de la réputation de l'artiste lui vient de ses portraits. Créés, non d'après les œuvres d'autrui, mais d'après les propres dessins du graveur, ils joignent à une perfection matérielle rarement surpassée, une expression, une vérité qui les rangent à juste titre parmi les chefs-d'œuvre du genre. Les plus grands artistes pratiquant le portrait : Robert Nanteuil, Gérard Edelinck en recommandaient l'étude toute particulière à leurs élèves, et le second de ces maîtres nous a laissé une image de Gilles Sadeler, peut-être de ressemblance médiocre, mais dont la portée se rehausse de ce qu'a voulu y mettre d'honorable pour le personnage le fameux graveur dont elle porte la signature. Si Gilles Sadeler fut honoré du surnom de « Phénix de la gravure », il s'en montra digne surtout par ses portraits. Nous ne parlons point ici de ses effigies officielles de Rodolphe, de Mathias et de Ferdinand d'Autriche, où d'ailleurs se révèle la main d'un praticien d'élite. Il s'agit des portraits d'un moindre format, dans lesquels le burin, conduit avec un art consommé, pénètre, peut-on dire, dans la psychologie du modèle. Surprenants par leur délicatesse, ils accusent une science du dessin non moindre et trahissent une compréhension de l'effet qu'on ne se lasse point d'admirer.

Purs chefs-d'œuvre, le portrait, de profil, de Christophe Guarini, médecin de l'empereur; d'Arnold de Reyger, conseiller de l'électeur de Brandebourg, portant les mots : *De facie faciem expressit, Eg. Sadeler, Pragæ, 1604*; d'Elias Schmidgrabner, *æt. 64*, gravé en 1609. Il en faudrait citer vingt autres. Peu d'étrangers, peu d'ambassadeurs surtout, arrivaient à la cour de l'empereur qu'ils n'eussent le souci de trouver

en Gilles Sadeler l'interprète de leurs traits. Successivement il nous donne les portraits des envoyés du chah de Perse, en 1601, 1604 et 1605 : Cucheinolibeg, Synal Chaen et Machti Kuli Beg, eunuque. A signaler encore Michel, le waiwode de Valachie (1601), et Christophe Harant, baron de Polziez et de Pecka, conseiller impérial avec, pour devise, le rébus : *Virtus ut sol mi cat*, enfin, le très intéressant portrait, en buste et en cuirasse, d'Antoine Sherley, Anglais, ambassadeur de Perse, avec les mots : *Ant. Sherleyens (?) anglus, eques auratus* et la qualité : *Magni Sophi Persarum legatus invictissimo Cæsari ceterisque principibus Christianis: huiusce amicitie et Auctor et ductor ex ore, ad os*. On voit que, même historiquement, un grand intérêt s'attache aux effigies de Gilles Sadeler représentant des personnages dont sa situation lui permit de faire la connaissance à la cour.

Gilles Sadeler nous a laissé de lui-même un portrait, reproduit en gravure par Pierre de Jode, dans le *Gulden Cabinet* de De Bie; un autre, daté de 1618, dessiné par le maître, fait partie de la collection Albertine, à Vienne. Paré de la chaîne d'or ornée du médaillon qu'il devait à l'empereur Rodolphe, le graveur a belle prestance. Ses traits sont réguliers, son front est spacieux. Une belle moustache et une forte barbe complètent un visage agréable et distingué. Kramm eut l'occasion de voir une bible portant, sur le feuillet de garde, une inscription relative à une armoirie, celle de la famille Sadeler, concédée par l'empereur Rodolphe. L'inscription ajoute que ladite bible a appartenu à Abraham de Sadeler, en 1643, et doit être transmise à l'aîné du nom. Gilles aurait donc été anobli. L'écusson mentionné par Kramm est *d'azur, au lion d'argent, lampassé de gueules*.

L'œuvre de G. Sadeler est fort considérable. Nagler en donne un relevé ne comprenant pas moins de 231 numéros; celui de von Wurzbach, bien que ne comprenant que 176 numéros, fournit un nombre de pièces pour le moins égal.

Nous renvoyons à ces auteurs, tout en faisant observer qu'une erreur s'est glissée dans la liste des portraits mentionnée par Wurzbach. C'est d'ailleurs à Fétis qu'en remonte la responsabilité. Christine « Mullerin », mentionnée sous le n° 143, n'était pas la femme de Martin De Vos, mais la femme de Barthélemy Spranger. Sandrart rapporte avoir fait, en 1622, le voyage de Nuremberg à Prague expressément pour rendre visite à Gilles Sadeler. Il le trouva, semble-t-il, plongé dans le marasme. Le maître faisait de la peinture et montra au visiteur un certain nombre de grisailles représentant des scènes de la Passion. « Il manie parfois le pinceau en amateur et fait preuve d'habileté », disait van Mander plusieurs années auparavant. L'on ne signale aucune œuvre picturale pouvant être attribuée avec certitude à Gilles Sadeler. Sa gloire, comme graveur, pouvait lui suffire.

Henri Hymans.

Alf. v. Wurzbach, *Niederländisches Künstler-Lexikon*. — C. de Bie, *Het Gulden Cabinet van de edel vry schilder-kunst* (Lier, 1661). — Ed. Fétis, *Les artistes belges à l'étranger* (Bruxelles, 1857), t. I. — Nagler, *Künstler-Lexikon*, t. XIV. — Christ. Kramm, *De levens en werken der hollandsche en vlaamsche kunstschilders*, enz., t. V.

SADELER (Jean), dessinateur et graveur, né à Bruxelles, en 1550, mort à Venise, en 1600. Fils d'un damasquiner, damasquiner lui-même à ses débuts de par la volonté de son père, il ne put donner un libre cours à son penchant pour la gravure qu'à dater du jour où le mariage l'eût rendu maître de ses volontés. Corn. De Bie assure que ce fut en 1573. Nous pensons que ce fut plus tôt, attendu que, parmi les planches insérées dans le volume d'Arias Montanus, *Humanæ salutis monumenta*, sorti des presses de Plantin en 1571, certaines sont déjà revêtues de la signature de notre artiste. La famille Sadeler avait transféré sa résidence à Anvers. Dans ce centre actif des arts, parvenu sans maître à une extraordinaire habileté dans le maniement du burin, Jean Sadeler ne tarda pas à briller au premier rang des graveurs. A l'envi, peintres et dessinateurs lui donnaient à

reproduire leurs compositions, lui-même en trouvant le nombre à peine suffisant à apaiser sa soif de travail. Sa femme, d'autre part, arrivait difficilement à satisfaire à la demande d'une clientèle d'acheteurs empressés. Pourtant les aspirations de l'artiste ne se limitaient pas au suffrage de ses concitoyens. Si père que fût à Anvers la gravure, ses produits, exclusivement destinés aux livres de dévotion ou aux recueils ascétiques, ne dépassaient pas le niveau de ce que réclamait une foule moins préoccupée d'art sérieux que du respect de certaines formules peu propres à la soustraire à la banalité. Presque seul Martin De Vos — dont le nom est tout un programme — en fournissait les éléments, et, pour habile qu'il fût, était de tous les maîtres le moins soucieux de donner à ses œuvres l'attrait de la variété. Jean Sadeler, au gré de ses biographes, aspirait à connaître l'Italie. Sans doute c'était chose fréquente au xvi^e siècle de voir les Flamands s'acheminer vers les lieux vénérés où, leur disait-on, devait obligatoirement se former un artiste. Pourtant le voyage de Sadeler semble avoir eu tout le caractère d'une expatriation. Notre graveur, en effet, outre sa femme et ses enfants, se faisait suivre de son frère Raphaël, graveur comme lui, de son neveu, Gilles, son élève. Il fait de Cologne sa première étape et, durant plusieurs années, y poursuit ses travaux. De là sont datées quelques-unes de ses œuvres les plus intéressantes, notamment un portrait de Martin Luther gravé en 1579 et des reproductions des compositions de Théodore Barentsen, d'Amsterdam, peintre d'allures assez désinvoltes, que ne semble pas avoir pu rencontrer notre graveur. Sous la date du 20 mai 1580, il adresse, de Cologne, à l'empereur Rodolphe II, une supplique à l'effet d'obtenir un privilège, s'engageant à ne rien graver de contraire à la religion catholique et à remettre un exemplaire de chacune de ses estampes à la Maison impériale. A la date du 21 janvier 1581, le bourgmestre de Cologne, Gaspard Ruths, sollicite en faveur de Jean Sadeler l'inter-

diction de copier les estampes du maître. Le privilège est accordé. En 1587, Jean Sadeler prend le chemin de Francfort. Sur le bateau même, dit Sandrart, la planche de cuivre sur les genoux, les lunettes sur le nez, il poursuit son travail. A Francfort, la famille de l'artiste s'accroît de deux enfants, deux jumeaux, baptisés à Saint-Barthélemy, sa paroisse, sous les noms de Michel et de Gabriel. On connaît de Jean Sadeler des gravures excellentes datées de Francfort, particulièrement le portrait du célèbre imprimeur Sigismond Feyerabend, œuvre non moins remarquable par le grand style que par la valeur technique. Le dessin même procède du graveur, dont le talent accuse ici un progrès décidé. A Francfort aussi, Jean Sadeler trouve établi son compatriote Josse van Wingen, bruxellois comme lui. Plusieurs estampes importantes et très originales naquirent de leur contact.

A citer : *David chantant les psaumes* ; *J.-C. appelant à lui les petits enfants* ; *saint Paul à Corinthe chez Aquila, le faiseur de tentes* ; *l'Enfant prodigue* ; *Sardanapale au milieu des voluptés de sa cour* ; *l'Adoration de l'Agneau mystique*, enfin une planche du format grand in-folio qu'on pourrait définir comme *l'Alliance de Bacchus, de Vénus et de la Musique*. Bon musicien, selon ses biographes, Sadeler est le créateur de diverses estampes dans lesquelles une part est faite à la musique, et là encore il fait preuve d'initiative. Quelque talent toutefois que déployât l'artiste, si grande que fût son activité, la fortune ne couronna point son effort. Arrivé à Munich en 1589, il était à ce point dénué de ressources que l'électeur Guillaume V, le prenant à son service, fut contraint d'acquitter une dette depuis longtemps contractée par l'artiste envers son hôte. Le duc de Bavière avait fait de sa résidence un des centres artistiques les plus florissants de l'Europe. Sous l'égide du pieux souverain travaillèrent Christophe Schwartz, surnommé le Titien de l'Allemagne, Pierre de Witte, mieux connu comme Pietro Candido, Fréd. Sustis,

Barthélemy Spranger, Hans van Achen, sans parler de bien d'autres, peintres, sculpteurs, architectes, associés aux grands travaux nés de son inspiration et dont sa capitale garde la trace. Au contact de ces artistes, venus de l'étranger comme lui-même, Sadeler trouva l'occasion de quelques-unes de ses œuvres les plus importantes. S'il leur dut la célébrité, l'on peut dire aussi que le renom de ses confrères s'en trouva puissamment accru. Jouissant, au service de Guillaume V, d'une pension de 200 florins d'or, il contribua d'une manière non douteuse, par ses œuvres, au relief de son maître devant la postérité. D'ailleurs rompu à tous les genres, donnant à tous une somme égale d'expression pittoresque et d'effet, possédant une main non moins experte en l'art de traduire l'ornement et le paysage que la figure humaine, Sadeler a signé des portraits où se révèle autant la dextérité du praticien que l'étendue du savoir du dessinateur. Nous avons mentionné le Feyerabend, un réel chef-d'œuvre. A Munich il créa les portraits de Guillaume, de Maximilien, de Frédéric, de Ferdinand de Bavière, peut-être de Roland de Lassus, l'illustre maître de chapelle de l'Electeur, âgé de 61 ans en 1593, portrait où figure la devise intéressante du grand musicien : *Pour repos travail*. Nous disons « peut-être », attendu qu'en 1593 l'empereur Rodolphe II, à la demande de Jean et de Raphaël Sadeler, prohibe la copie des estampes des deux frères. L'ordonnance est rendue à Prague, ce qui n'implique point la présence des artistes dans la capitale. L'effigie de Georges Hoefnagel, l'incomparable miniaturiste, est datée de 1591 et porte la dédicace : *Amicus amico et posteritati*, sans compter bien d'autres œuvres parmi lesquelles doivent être comptées en première ligne les portraits d'Othon-Henri de Schwarzenberg, conseiller de Guillaume V, et de Barthélemy Spranger, le peintre en vogue. Tous ces morceaux de si grand intérêt historique se signalent par une souplesse de travail qui, vraiment, élève leur auteur au rang des plus distingués repré-

sentants de la gravure. Henri Goltzius, au cours du fameux voyage d'études entrepris en 1590, voulut connaître son réputé confrère. Se faisant passer pour un marchand de fromages hollandais, il s'introduisit chez Sadeler, soucieux de posséder son avis sur les planches issues de son propre burin. Le procédé, observe van Mander, était d'une correction douteuse, mais Goltzius ne manqua point de révéler ensuite son identité. On peut dire que si le brillant graveur hollandais l'emportait à divers titres, son confrère n'était pas sans mériter l'admiration pour l'excellence de sa technique. Le fait même de la visite de Goltzius était un hommage rendu à la supériorité de celui-ci. En 1595, Jean Sadeler prenait la résolution de s'acheminer vers l'Italie. Avait-il quelque raison spéciale de s'éloigner des Etats de l'électeur de Bavière, prince sous lequel il avait moissonné honneur et profit? Nous ne savons. Ed. Fétis observe qu'il y a coïncidence entre le départ du graveur et l'abdication de Guillaume V. C'est une raison, sans doute, mais point péremptoire. En raison même de son métier, Sadeler pouvait poursuivre fructueusement sa carrière à Munich. Quoi qu'il en soit, les Alpes franchies, il ne va pas bien loin. Durant plus d'une année il séjourne à Vérone, y créant des planches remarquables : l'*Annunciation aux bergers*, d'après Bassano, œuvre dédiée au comte Agostino Giusti. Aux œuvres du même maître il emprunte ses estampes connues sous le nom des « Cuisines » : le *Festin du mauvais riche*, le *Christ chez Marthe et Marie*. La *Vocation de saint André*, d'après le Baroque; la *Nativité*, d'après Polydore de Caravage, appartiennent à la même période. A Venise, où alla ensuite se fixer le graveur, il connut d'autres succès. Des estampes remarquables virent le jour sous sa signature au bord des lagunes : *La mort venant comme amie visiter la demeure du pauvre*, pièce gravée d'après Jean Stradanus (Vander Straeten), Brugeois fixé à Florence, comme son pendant, *La mort comme épouvantail venant surprendre les riches au sein des*

plaisirs, production du burin de Raphaël Sadeler. Si Rome avait été l'objectif de Jean, il ne mit à s'y rendre aucune précipitation. Déjà il atteignait la cinquantaine quand, accompagné de Juste, son fils, il s'achemina vers la Ville Eternelle. Clément VIII occupait le siège de saint Pierre; il fit bon accueil au graveur, non toutefois celui qu'avait rêvé le Flamand. Pourtant le Saint Père posa devant son burin et octroya à l'artiste la faveur du privilège pontifical. Les biographes, néanmoins, s'accordent à représenter Sadeler comme ayant éprouvé à Rome des déceptions. Fétis rappelle, à ce propos, qu'il avait gravé un portrait de Luther avec les mots : *In silentio et spe erit fortitudo vestra*. Ce portrait, gravé d'après Cranach, porte l'adresse de G. Rutz et parut à Cologne. Corn. De Bie assure que non seulement le médiocre accueil du chef de l'Eglise, mais le peu d'admiration inspirée à l'artiste par les monuments, les ruines et les environs mêmes de Rome, bien inférieurs, à l'en croire, à ceux de son pays, furent cause de son retour à Venise, bientôt suivi de sa mort. Ce fut en l'année 1600. Jean Sadeler, outre son fils Juste, laissait trois filles dont une s'était mariée à Vérone. Fétis dit par erreur à Vienne. Les deux autres prirent le voile à Venise. Un portrait de Jean Sadeler, gravé par Conr. Wau-mans, figure dans le *Gulden Cabinet* de De Bie.

Henri Hymans.

J. Sandrart, *Teutsche Academie*, etc. (1673), t. II, p. 335. — Corn. De Bie, *Het Gulden Cabinet, van de edel vry schilderkonst* (Lierre, 1661). — Nagler, *Allgemeines Künstler-Lexikon*, t. XIV. — Le même, *Die Monogrammisten*. — Joh.-Jac. Merlo, *Nachrichten von dem Leben und den Werken kölnischer Künstler* (Cologne, 1830). — Ed. Fétis, *Les artistes belges à l'étranger*, t. I (1837), p. 33. — Van Mander, édit. Hymans, t. II, p. 436. — Alfr. von Wurzbach, *Niederländisches Künstler-Lexikon*, t. II, 1908, p. 538, avec une liste des œuvres du maître. — *Jahrbuch der Kunsthistorischen Sammlungen des Allerhöchsten Kaiserhauses* (Vienne, 1894), t. XV.

SADELER (*Juste*), graveur, fils de Jean (voir ci-dessus), né sans doute à Anvers en 1583, selon F. Verachter, ancien archiviste de cette ville, mort à Leyde après 1620. Elève et assistant

de son père dont il fut le compagnon dans ses divers voyages et qu'il suivit à Rome. Revenu à Venise, il se vit, par la mort de Jean, appelé à la direction de l'atelier fondé par l'excellent graveur et, par le fait, soutien de famille. Marié dans la ville des lagunes et voyant son « commerce » prendre de l'extension, il suivit en Hollande, en 1620, l'ambassadeur de la république, désireux d'entrer en relations avec les éditeurs d'Amsterdam. S'étant ensuite rendu à Leyde, il y fut pris d'une fièvre maligne qui le mena rapidement au tombeau. Il eut sa sépulture dans le chœur de l'église Saint-Pancrace (*Hooghelandsche kerk*). Graveur-marchand, Juste Sadeler n'a laissé qu'un nombre restreint d'œuvres personnelles. Mariette va jusqu'à contester son existence même, prétendant que les pièces marquées J. S. sont venues de Jean. La chose est d'ailleurs formellement contredite par la signature de Juste sur bon nombre de pièces exécutées, pour la plupart, il est vrai, d'après des maîtres dont s'inspira Jean Sadeler : Pierre Candido, Jean Rottenhamer, Barthélemy Spranger, J. Palma, C. Procaccini, etc. Une intéressante suite de portraits de membres de la Maison de Gonzague (24 sur 6 feuilles) et une effigie de Marie de Médicis : *la Serenissima Madama Maria de Medeci, Reina di Francia e di Navarra* portent sa signature suivie de la mention : *exc.*, indicative de la qualité d'éditeur.

Henri Hymans.

C. de Bie, *Het Gulden Cabinet van de edele vry schilderkonst* (1664). — Verachter et Terbruggen, *Histoire de la gravure d'Anvers* (1874-1875). — Alfr. von Wurzbach, *Niederländisches Künstler-Lexikon*. — P.-J. Mariette, *Abecedario*, publié par de Chennevières et de Montaiglon (Paris, 1858-1859). — Ed. Fétis, *Les artistes belges à l'étranger*, t. I (1837), p. 79.

SADELER (*Raphaël*), peintre et graveur, frère cadet de Jean (voir ci-dessus), né à Anvers en 1560, mort à Venise en 1628 ou peu après. Corneille De Bie, dans la notice de son *Gulden Cabinet*, consacrée au remarquable graveur, le fait naître à Bruxelles en 1555. Alfr. von Wurzbach (*Niederländisches Künstler-Lexikon*) a rectifié cette double erreur.

Cependant, il adopte l'année 1561 comme date de la naissance du maître. Nous pensons devoir donner la préférence à la leçon de Verachter, ancien archiviste d'Anvers, lequel, dans le catalogue Terbruggen, assigne à la naissance de Raphaël Sadeler l'année 1560. Pour ce qui est de la mort de l'artiste, sa date résulte des recherches de Nagler, écrivant à Munich et conséquemment à même de puiser aux archives d'une ville où s'écoula une partie considérable de la carrière de notre graveur. Cette carrière, parallèle à celle de Jean Sadeler, nous procure, avec l'exemple d'une égale fécondité, une variété non moindre dans le choix des motifs, avec plus de souplesse encore dans le maniement de l'outil. Elève de son aîné, Raphaël avait, comme lui, débuté par la damasquinerie. Observons, cependant, qu'une œuvre considérable de son burin, l'*Annonciation à la Vierge*, d'après Thadée Zuccherro, fut créée, Wurzbach l'assure, à l'âge de 19 ans. A supposer que l'artiste eût vu le jour en 1560, il n'avait que 22 ans au moment de sa réception, en 1582, à la gilde de Saint-Luc d'Anvers. « L'histoire de Raphaël Sadeler, a pu dire Ed. Fétis (*Les artistes belges à l'étranger*), est intimement liée à celle de Jean, son frère et son maître. Tous deux ont suivi la même carrière ; tous deux ont eu les mêmes destinées, la même fortune ». En effet, collaborateur fréquent de son aîné — certaines planches portent leur double signature — Raphaël fut le compagnon de Jean dans presque tous ses voyages. A Cologne, il grave le portrait de l'évêque Ernest de Bavière ; à Francfort, il reproduit les œuvres de Josse van Winghen, son compatriote, comme, plus tard, on le verra consacrer son burin à retracer celles de Pierre de Witte (Candidus) et de Jean van Achen, l'un et l'autre au service, comme lui, de l'électeur de Bavière, à Munich. Dans cette ville où résidaient de nombreux Flamands, où Roland Lassus occupait les fonctions de maître de chapelle de l'Electeur, Raphaël Sadeler fut occupé plus activement

encore que son frère. Pourtant, avec ce dernier, il prit le chemin de l'Italie. A Vérone, où ensemble ils firent station, naquirent du burin de Raphaël de remarquables productions et notamment un *Ecce Homo* d'après Jacques Ligozzi, œuvre des plus distinguées. Cette pièce porte la date de 1598, mais fut publiée à Venise. Une importance considérable s'attache au séjour des Sadeler dans cette dernière ville, également au profit de leur talent et du relief de leur patrie. Ligozzi, Palma, Schiavone, le Tintoret, P. Lanzani, Piazza de Castelfranco, H. Scarcella, Augustin Carrache (1595), le Titien eurent en eux des interprètes de très haute conscience. Stradan trouva, de même, en Raphaël Sadeler le vulgarisateur habile de bon nombre de ses compositions. Alors que Jean Sadeler gravait d'après ce Brugeois expatrié la *Mort comme amie*, apparaissant à une famille de pauvres gens, son frère donnait pour pendant à cette scène émouvante, la *Mort comme épouvantail*, où une dame richement parée est surprise par la terrible faucheuse au milieu des joies d'un festin. C'est à Venise que fut gravé l'intéressant portrait équestre de Charles-Emmanuel de Savoie, d'après le peintre flamand Jean « Carraca » (*Carrara*, lit-on au bas de la gravure), en réalité Kraeck, mort à Turin en 1607. L'incessant travail du burin auquel s'était livré l'artiste finit par affaiblir sa vue; il entreprit alors de se vouer au maniement du pinceau. On cite des œuvres de cette phase de sa carrière à Brunswick, à Breslau, même à Cordoue (?). Nous n'en connaissons aucune et ne laissons pas de douter de la justesse de leur attribution. Période de courte durée d'ailleurs, Raphaël, guéri de son affection des yeux, ne tardait pas à revenir à son art de prédilection. A Rome, où il accompagna son frère, et peut-être fit un second séjour à la mort de celui-ci, il grava, ou du moins dessina, la *Transfiguration* de Raphaël et, très probablement, exécuta le portrait du pape Paul V (Borghèse), lequel ceignit la tiare en 1605. Un des premiers actes auxquels fut associé le

nom du pontife est la canonisation de saint Charles Borromée, dont Raphaël Sadeler nous a laissé un remarquable portrait. A Florence, il eut l'occasion de connaître l'œuvre fameuse de Raphaël Sanzio, la *Vierge à la chaise*. On lui en attribue une gravure parue en 1613. C'est, croyons-nous, la plus ancienne reproduction du chef-d'œuvre par le burin. Nous ne saurions d'ailleurs la signaler comme de mérite exceptionnel. Ce dut être fort probablement à Florence, aussi, que Raphaël Sadeler apprit à connaître Stradan, aux compositions duquel son burin contribua puissamment à donner une diffusion universelle. Il n'est pas rare de voir des auteurs borner à l'année 1616 la carrière du second des Sadeler. Pourtant, à cette époque, le maître était activement occupé à Munich où l'avait rappelé l'électeur Maximilien, successeur de Guillaume V. Ce retour dans la résidence bavarroise était motivé par les nécessités d'une entreprise de longue haleine, la *Bavaria sancta* (et *pia*) du P. Math. Rader. Cet ouvrage, formant quatre volumes dont le premier parut en 1615 et le dernier en 1628, continue d'être recherché pour ses belles planches. Celles-ci, au nombre de cent vingt-quatre, sont exécutées d'après les dessins du P. Kager, élève de Pierre Candidus. Raphaël Sadeler y eut pour collaborateur son fils, Raphaël comme lui, qu'il fit venir de Venise. Les planches du fils se distinguent de celles du père par l'adjonction du mot *junior* à la suite du nom. Le mot *senior* apparaît à la suite de celui du père. L'électeur faisait à Raphaël Sadeler une pension annuelle de 105 florins et lui accordait une somme de 10 florins par planche, plus un privilège de dix ans. A la fin du premier volume de la *Bavaria*, on relève la marque et la devise du graveur : une tortue accompagnée des mots *sub parvo sed meo*, Raphaël Sadeler, le fils, touchait un salaire de 150 florins. De diverses productions de Raphaël Sadeler résulte que leur auteur fit un ou plusieurs séjours à Prague, alors la résidence des empereurs. Sous la date du 20 mars 1593,

l'empereur Rodolphe II, à la demande de Jean et de Raphaël Sadeler, interdit la reproduction des œuvres de ces artistes. Un portrait de Philippe de Mons, maître de chapelle de Rodolphe II, porte la date de 1594 et le mot « Pragæ ». Une *Madone tenant l'enfant Jésus*, au milieu d'une gloire d'anges et aux pieds de laquelle sont agenouillés l'empereur, les rois, les princes, porte la même indication d'origine avec la date de 1613. Ce ne fut point toutefois dans la capitale de la Bohême que s'acheva la carrière du maître, mais à Venise où il fut frappé d'apoplexie, en 1628, assure Nagler. Il avait donc atteint l'âge de 68 ans, infatigable au travail et doué d'une facilité rare, Raphaël Sadeler laissait un œuvre considérable, numériquement et artistiquement. Aux noms déjà mentionnés des peintres reproduits dont certains furent, pourrait-on dire, les fournisseurs attirés de la gravure de leur temps, tels Martin de Vos et J. Stradan, s'ajoutent, dans l'œuvre de Raphaël Sadeler, ceux de Nic. de Hoey, de Fr. Pourbus, de R. Mytens, de Théod. Barentsen (Bernard ou Bernardi), de Quentin Metsys (*Saint-Luc peignant la Vierge*), d'Adam van Noort, de G. Mostaert, de Guil. Coignet, de B. Spranger, de Gasp. Rems; les paysagistes Paul Bril et Pierre Stevens (Stephani). Même d'après son émule, Henri Goltzius, il grava le *Mariage mystique de sainte Catherine*. La place du graveur comme portraitiste est considérable, et quelques-unes des effigies dont lui-même fut le dessinateur méritent d'être rangées parmi les morceaux les plus accomplis du genre.

Henri Hymans.

Mêmes sources que pour Jean Sadeler.

SADELER (*Raphaël*), dit le Jeune, deuxième du nom, graveur, né à Anvers le 20 décembre 1584, mort à Munich où à Prague, après 1627. Formé par son père, il est inscrit comme fils de maître à la gilde de Saint-Luc d'Anvers, en 1610. A Munich on le trouve collaborant aux travaux de son père. Dans la *Bavaria sancta*, exé-

cutée d'après les dessins du jésuite Math. Kager, les planches des deuxième et troisième volumes sont exclusivement de lui. Sa part au premier volume ne put être que très limitée, vu sa présence à Anvers en 1610. Le travail était en train depuis quatre ans. La *Bavaria sancta* fut suivie de la *Bavaria pia*, entreprise en 1616 et dont le contrat alloue une somme assurée de 150 florins au jeune Sadeler, outre une subvention de 400 florins affectée à l'impression. Il est difficile, en l'absence de la mention *junior*, de différencier les estampes de Sadeler le Jeune de celles de son père. Ajoutons que les deux travaillent d'après les mêmes peintres. De Sadeler le Jeune nous connaissons quelques portraits, notamment celui de François Faxieura, envoyé du Japon à Rome en 1615. C'est une petite figure en pied fort intéressante.

Henri Hymans.

Mêmes sources que pour les précédents.

SADONES (*Joseph*), chansonnier flamand, né à Opbrakel le 6 décembre 1755, décédé à Grammont le 19 octobre 1816. Orphelin de bonne heure, il dut pratiquer un métier, sachant à peine lire.

Son affabilité et un extraordinaire talent de versificateur lui acquirent beaucoup d'amis, parmi lesquels quelques étudiants qui lui enseignèrent l'écriture. Il pouvait dorénavant mettre ses poésies par écrit. Il avait alors 24 ans. A 30 ans il se maria avec Jeanne-Philippine Werelykhuysen, la fille de Jean-Baptiste, un chansonnier anversois. Désormais il exerça, pendant plus d'un quart de siècle, le métier de chansonnier ambulancier, le plus souvent en société d'un certain Jean Dierickx, souvent aussi en compagnie de sa femme et de ses enfants.

On l'a appelé le *Béranger moral de la Flandre*; il s'appelait lui-même tout simplement *Sadones van Gramons* (*sic*). Il a laissé, dit-on, plus de 3,000 chansons sur toute espèce de sujets, sans en excepter les événements politiques dont il fut le témoin. Elles furent éditées sur feuilles volantes et se chantent encore

en Flandre et en Brabant, et même en Hollande. On lui doit aussi plusieurs pièces dramatiques, parmi lesquelles *De Wederkeerende Requisitionnaire*, *De Bekroonde Liefde* et *De Verdrukte Weeze*. Il publia annuellement, de 1810 à 1813, chez Snoeck, rue Courte de la Monnaie, à Gand, un *Nieuwen Zang Almanach*. Ses idées sont banales; son style est généralement plat et filandreux. Dans ses chansons à sujets politiques, il brûlait le lendemain ce qu'il avait adoré la veille, tournant selon le vent, dit-il lui-même, comme la girouette du clocher. Il est vrai que pour sa défense on peut alléguer que ses chansons étaient soumises à la censure et ne pouvaient s'imprimer qu'avec l'autorisation de *M. le sous-préfet de Gand*.

Sa femme tenait une petite boutique et est morte le 8 mars 1829. Son fils aîné, Jean-Baptiste, a été soldat sous Napoléon et était encore au service lors de la bataille de Waterloo. Nous connaissons de lui une demi-douzaine de chansons; mais il chantait surtout les chansons de son père, se vêtissant pour la circonstance d'une blouse bleue. C'est lui qui, d'après une chanson de Martin de Weirde, mit ce costume à la mode pour les chansonniers ambulants. De Weirde, dans cette chanson, dit que lui-même et six autres, qu'il cite nominativement, l'imitèrent.

Sa fille a également rimé des chansons. On connaît d'elle une *Samenspraak tusschen Leo en Sophia*.

Mais le véritable héritier de son talent fut son fils cadet, Henri, né en 1796 et décédé à Grammont le 21 octobre 1840. Il a également servi « le grand Empereur » et publia comme son père ses chansons sur feuilles volantes. Très peu en sont connues, mais elles sont, malgré leurs défauts de langue et de style, supérieures à celles de son père.

J. Vercoullie.

Piron, *Levensbeschrijving*, — Frederiks et Van den Branden, *Biographisch woordenboek*. — *Bulletin du comité flamand de France*, 1860, p. 314. — E. Van der Straeten, *Le théâtre villageois en Flandre*, t. I, p. 132-133. — Pol de Mont, dans *Volkskunde*, t. III (1890), *passim*. — J. Broeckaert, *Iets over het Oude Straatlid* (dans *Verlagen en Mededeelingen kon. VI. Akademie*, 1895).

SADZE (Chrétien), théoricien musical flamand du moyen âge. On ignore encore à quelle époque il a vécu. On ne connaît rien au sujet de sa personnalité et de sa carrière. Tout ce que l'on sait, c'est qu'il écrivit un traité de musique et qu'il était Flamand. Son *Tractatus modi, temporis et prolationis* finit par les mots : *Explicit tractatus declarationis modi, temporis et prolationis compilatus per Christianum Sadze de Flandria*. Aucun doute n'est donc possible au sujet de la nationalité de Sadze, dont le traité a été retrouvé dans un codex du xve siècle, appartenant à la bibliothèque de Bologne, par le savant musicologue E. de Coussemaker. Celui-ci l'a publié dans le troisième volume de sa collection des écrivains musicaux du moyen âge, faisant suite à celle de l'abbé Gerbert : *Scriptorum de Musica mediæ ævi novam seriam a Gerbertino alteram collegit nunquam primum edidit E. de Coussemaker*. C'est là que le nom et la nationalité du théoricien flamand Sadze furent révélés pour la première fois, car Gerbert ne les avait pas fait connaître. Aussi, est-ce avec raison que de Coussemaker a pu écrire : *Christiani Sadze nomen hic primum typis expressum est; de quo nisi patriam, nihil notum habemus*. Jusqu'en 1903, de Coussemaker est resté seul à en parler, car Fétis, Pougin, Riemann, van der Straeten ont négligé Sadze. Le premier qui lui ait consacré une note est Eitner, dans son *Quellen-Lexicon*. Si de Coussemaker a dû ajouter qu'il était dans une ignorance absolue au sujet de la personnalité et de la vie du théoricien musical, nous devons avouer que, malgré nos recherches, nous n'avons rien trouvé qui jette la moindre lumière sur l'une ou sur l'autre.

L'indication de *Flandria*, qui suit le nom de Chrétien Sadze, dans le manuscrit de la bibliothèque de Bologne, nous porte à penser que le compositeur Christophe Satze, que Fétis, sans aucune preuve, a tenu pour un artiste de nationalité allemande, était aussi, très probablement, un Flamand. Il est évident qu'en l'occurrence la mutation du *d* en *t* n'a aucune importance. La

seule chose qui semble avoir induit Fétis à croire que Christophe Satze fût allemand, c'est que ce compositeur, qui vécut dans les dernières années du xvi^e siècle et pendant les trois premiers quarts du xviii^e, fut directeur de la musique d'un couvent de religieuses à Hall-sur-l'Inn, en Tyrol, et que ses compositions musicales (concerts ecclésiastiques, cantates, messes, psaumes et motets), qui virent le jour de 1621 à 1661, furent publiées dans des villes allemandes : à Augsbourg, à Inspruck, etc. L'absence de toute indication au sujet de la naissance de cet artiste en pays allemand serait de nature, nous semble-t-il, à engager nos musicologues à rechercher les traces de Christophe Satze. Tant de nos musiciens ont été appelés à l'étranger aux xve, xvi^e et xvii^e siècles !

Alphonse Goovaerts.

Scriptorum de Musica medii ævi novam seriam a Gerbertina alteram collegit nuncque primum edidit E. de Coussemaker, t. III (Paris, 1869), p. xxix et p. 264 273. — R. Eitner, *Biographisch-bibliographisches Quellen-Lexicon der Musiker*, t. VIII (Leipzig, 1903), p. 383.

SAEFTINGEN (*Guillaume DE*), moine de Ter Doest. Voir *Guillaume DE SAEFTINGEN*.

SAEFTINGHE (*Adrien DE*), chroniqueur. Voir *DE BUDT (Adrien)*.

SAEGHER (*Marcellin-Marie-Joseph DE*), magistrat, né à Ledeberg le 31 mai 1858, décédé à Meerhout (Campine) le 11 juillet 1896. Docteur en droit en 1879, il publia en 1888 une brochure sur la *Justice militaire* dont la première partie seule fut imprimée. Par décret du 26 septembre 1888, de Saegher fut nommé juge de première instance au Congo et attaché au tribunal de Boma. Envoyé en mission de surveillance avec pleins pouvoirs dans le Haut-Congo par décret du 29 juin 1891, il quitta Boma vers la fin du mois de juillet et parcourut presque tout le Congo. Il ne rentra à Boma que vers la fin de juillet 1893. Il revint en Belgique au mois de septembre 1893 après avoir séjourné cinq années dans l'Etat indé-

pendant. Le roi Léopold II le reçut à son retour le 11 octobre 1893.

De Saegher retourna en Afrique en juillet 1894 et refusa tout avancement. Il donna sa démission de juge le 6 avril 1896 pour prendre la défense du capitaine Lothaire, accusé du meurtre de Stokes. Après un jugement sommaire, mais que justifiaient les circonstances, le capitaine avait fait pendre ce marchand anglais qui fournissait des armes aux Arabes révoltés contre l'Etat. Sur la plaidoirie très éloquente et très documentée de de Saegher, Lothaire fut acquitté. Sous la pression de l'Angleterre, le procès vint en appel. Le 1^{er} mai 1896, de Saegher quitta le Congo avec son client pour rentrer en Europe; ce départ fut marqué d'incidents assez vifs avec le gouverneur général. De Saegher se proposait de défendre Lothaire à Bruxelles devant la Haute-Cour. La mort le surprit et ce fut Graux, ancien ministre des finances, qui assista Lothaire. La cour acquitta le valeureux officier.

De Saegher reçut l'Etoile de service le 1^{er} mai 1892 et fut nommé chevalier de l'Ordre royal le 22 novembre de la même année. Nul ne connaissait mieux le Congo que lui : il avait fouillé toutes les archives, entendu toutes les plaintes, toutes les récriminations. Il avait été le confident d'un grand nombre d'« Africains » de ce temps; il avait été en relations étroites avec Van Gèle, les deux Le Marinel, Ponthière, baron Dhanis, Fizez, avec les PP. Cambier, Van Aertselaere, De Deken, etc.

La publication de sa correspondance jetterait un jour nouveau sur le Congo. Elle contient trop de noms de personnes encore vivantes pour qu'elle puisse être livrée sans inconvénients à la publicité. Elle appartient à l'histoire. Lorsqu'elle sera publiée, on pourra apprécier la réelle valeur de de Saegher.

Fritz Masoin.

Nous devons ces renseignements à l'obligeance de M^r Steyaert, président du tribunal de première instance de Gand.

SAEY (*Jacques-Ferdinand*), aussi **SAEYS**, également **SEYS**, ou encore **SEISS**,

peintre, né à Anvers en 1658, mort après 1725, sans doute à Vienne. En 1694, il avait contracté mariage, dans cette ville, avec Maria Van Risman. Selon toute vraisemblance, Jacques était fils du marchand d'œuvres d'art (*handelaar*) Jean Saey, inscrit à la gilde de Saint-Luc d'Anvers en 1668, et dont la fille, âgée de vingt et un ans, épousait à Saint-Jacques, à Anvers, en 1665, le fameux peintre d'architectures Wilhelm Schubert von Ehrenberg. Aussi est-ce comme élève de ce dernier que se fait recevoir, parmi les peintres anversoises, Jacques-Ferdinand, apprenti en 1672, maître en 1680.

Peu répandues, les œuvres de Jacques Saey trahissent l'influence d'Ehrenberg. M^r Théod. von Frimmel en signale plusieurs dans les galeries de l'Autriche, notamment à Hermannstadt, en Transylvanie, toiles datées de 1725. D'autres, selon le même auteur, appartiennent au musée de Graz ou font partie de collections locales. L'ancienne galerie Schönborn, à Pommersfelden, en contenait trois. Toutes ces productions sont traitées dans la manière de von Ehrenberg. C'est ainsi qu'en 1749, selon Kramm, l'on vit passer en vente, à Anvers, une vue de l'église des jésuites de cette ville, dont l'architecture était peinte par Saey et dont les figures émanaient de Janssens. Notre peintre semble avoir concouru à l'hommage de la gilde de Saint-Luc au procureur Jean van Baveghem, Gonzalès Coques étant doyen. Il s'agit du précieux tableau, appartenant aujourd'hui au musée de La Haye, dans lequel van Baveghem et sa femme sont représentés dans une galerie décorée de peintures, œuvres personnelles de chacun des artistes ayant participé à la manifestation. Jacques-François Saey, au moment de sa réception à la maîtrise, était déclaré exempt de la redevance, en raison de sa part contributive « à la confection de la galerie des peintures du procureur van Baveghem ». Toutefois, on ne relève sa signature au bas d'aucune des minuscules toiles décorant la salle du palais où le procureur et sa femme sont représentés. En 1684, qua-

lifié d'étranger (*vremd*), ce qui veut dire forain, « Saye » figure, à Malines, parmi les promoteurs de la création d'une académie des beaux-arts. Il avait donc, à ce moment, cessé d'habiter Anvers et bien-tôt après, sans doute, prenait le chemin de l'étranger.

Henri Hymans.

Rombouts et van Lierus, *Les Liggeren*, etc., t. II, p. 484. — Théod. von Frimmel, *Kleine Galerie Studien*, Vienne 1894, p. 70. — F. J. Vanden Branden, *Geschiedenis der Antwerpsche Schilderschool*, p. 476. — Emm. Neefs, *Histoire de la peinture et de la sculpture à Malines*, Gand, 1876, t. I, p. 53. — A. von Wurzbach, *Niederländisches Künstler Lexikon*, t. II, p. 548.

SAGEN (*Mathieu*), maître-maçon brugeois du xiv^e siècle. Il construisit la porte de Gand à Bruges, de 1361 à 1363, et la porte de Sainte-Croix de la même ville en 1366-67, celle-ci avec Jean Slabbaerd. Pour ce dernier travail, il fut payé aux deux maîtres la somme de 130 livres de gros, soit 1,560 livres parisis.

Paul Saintenoy.

Verschelde, *Les anciens architectes brugeois*, dans les *Annales de la Société d'émulation* (Bruges, 1874), p. 46.

SAILLY (*Thomas*), jésuite, né à Bruxelles, le 23 avril 1553, mort, dans cette ville, le 8 mars 1623. Il était fils de Simon Sailly et de Catherine de Parenty. Deux de ses oncles, du côté maternel, avaient embrassé l'état ecclésiastique. L'un, Thomas de Parenty, était abbé de Saint-Vaast à Arras; l'autre, Philippe, chanoine de Sainte-Walburge à Furnes. C'est chez ce dernier que s'écoula la première jeunesse de Thomas Sailly jusqu'au jour où il fut envoyé au séminaire d'Ypres pour y suivre les cours d'humanités. Après ses études de philosophie et de théologie à l'université de Louvain, il fut pourvu d'un canonicat dans la collégiale de Furnes. Son oncle Thomas, abbé de Saint-Vaast, voulut alors l'attirer dans l'ordre de saint Benoît; mais le jeune homme déclina ces offres qui semblaient lui ouvrir un brillant avenir. Son oncle ne lui tint pas rigueur; il le fit nommer chanoine de la cathédrale d'Arras. Ordonné prêtre le 25 janvier 1578, Thomas s'était rendu

à Douai, en qualité de sous-régent du collège de Marchiennes. Deux ans après il réalisait le projet, déjà conçu à Louvain, de solliciter son admission dans la Compagnie de Jésus. Comme les troubles religieux empêchaient les Pères belges de recevoir des novices, il n'hésita pas à entreprendre à pied le voyage de Rome. Le 1^{er} mai 1580, il était admis par le P. Général, Éverard Mercurian, au nombre des novices de Saint-André.

A peine sorti du noviciat, il fut envoyé en Pologne avec le célèbre Père Antoine Possevino. Celui-ci était chargé par Grégoire XIII d'une mission diplomatique auprès de l'empereur Rodolphe et du roi de Pologne Stéphane Bathory, afin de régler le différend qui menaçait de mettre aux prises les deux souverains et compromettait le projet d'une croisade contre les Turcs. Presque tous les biographes du P. Saily racontent qu'il s'est rendu en Russie avec le P. Possevino; mais ils confondent deux missions différentes de l'envoyé pontifical. Il est certain qu'il ne l'a suivi qu'en Pologne et en Transylvanie. Nous possédons une relation inédite de cette mission diplomatique, rédigée par le P. Saily et envoyée, en janvier 1585, au P. Général, Claude Aquaviva. Les fatigues et les souffrances de ce rude apostolat avaient épuisé ses forces : les supérieurs le rappelèrent en 1586, dans l'espoir que l'air natal rétablirait sa santé. A son départ, le roi de Pologne lui avait confié un message secret pour Alexandre Farnèse, lieutenant-gouverneur des Pays-Bas. Le 7 septembre, Thomas Saily rejoignait le duc de Parme au camp d'Orsoy, dans le duché de Clèves. Dès la première entrevue il gagna si bien l'affection et la confiance du gouverneur que celui-ci résolut de l'attacher à sa personne en qualité de confesseur. A partir de cet instant, le jésuite l'accompagna dans toutes ses campagnes : il était à ses côtés lorsque le prince fut blessé à Caudebecq; il le suivit aux eaux de Spa; il l'assista à ses derniers moments dans l'abbaye de Saint-Vaast (3 novembre 1592). Il a laissé, sous forme de lettre adressée au fils d'Alexandre

Farnèse, une relation de la mort de ce héros chrétien : *Ad serenissimum Rainutum Parmæ et Placentiæ ducem ... epistola* (Mediolani, 1595).

Sa présence au camp royal lui permit d'ouvrir à la Compagnie de Jésus un nouveau champ d'apostolat. Retenu près de Son Altesse, il étendit son zèle aux officiers et aux soldats. Bientôt, ne pouvant plus suffire seul à la tâche, il obtint du Père Provincial (François Coster) un groupe de collaborateurs. Le 8 novembre 1587 l'aumônerie militaire, plus connue sous le nom de *Mission des Camps*, était officiellement constituée(1). Ce fut la grande œuvre de la vie du P. Saily. Les circonstances l'en avaient fait le fondateur; il en resta supérieur pendant près de vingt ans, et selon le témoignage de Cordara, il fut vraiment l'âme de cette mission *cuius formam, disciplinam, varietatem ministeriorum sapientissimis legibus ordinavit*.

Sous les successeurs de Farnèse, Saily continue à accompagner les armées catholiques. En 1595, il assiste au siège de Cambrai. Son biographe cite à ce propos un joli trait de bravoure : le comte de Bucquoy, au plus fort de la mêlée, lui présentant un bouclier, lui dit : « Courage, mon Père, protégé par ce bouclier, suivez-moi à travers les balles; je vous conduirai à l'endroit propice pour entendre la confession des blessés et consoler les mourants ». Et le Père le suivit. En 1596, il accompagna l'archiduc Albert au siège d'Amiens : il a publié le récit de cette expédition : *Narratio expeditionis Belgicæ Sermi Archiducis Alberti ad Ambianum* (Bruxellis, 1597). L'année suivante, François de Mendoza, amiral d'Aragon, l'emmena dans son ambassade auprès de l'empereur Rodolphe II, du roi de Pologne Sigismond III et de l'archiduc Ferdinand. La relation de cette légation a été imprimée d'après le journal du P. Saily : *Brevis narratio legationis Exc. D. Franc. de Mendoza ... ex diario P. T. S. totius itineris comitis sumpta* (Bruxellæ, 1598). Après le Congrès de

(1) Voir *la Compagnie de Jésus en Belgique Aperçu historique* (Bulens, 1907), p. 28-30.

Vervins (1598), il accompagna à Paris le même amiral d'Aragon et les plénipotentiaires chargés de signer la paix avec Henri IV. Une lettre inédite du 23 août 1598 donne quelques détails curieux sur ce voyage, et en particulier sur l'audience royale à laquelle il assista, alors que ses frères en religion étaient bannis du royaume.

Depuis les derniers mois de 1596, le P. Saily, tout en gardant la direction de la mission des camps, était devenu supérieur de la résidence de Bruxelles. En cette qualité, il prit une large part aux négociations qui aboutirent en 1604 à la fondation du collège. Il occupa de nouveau la charge de recteur de 1611 à 1616. Malgré ses soixante-sept ans, il reprit encore une fois, en 1620, la direction de l'aumônerie militaire et accompagna l'armée du marquis de Spinola dans le Palatinat. Ce fut sa dernière campagne. Rentré à Bruxelles, il y mourut le 8 mars 1623. La veille de sa mort, il s'était rendu, selon sa coutume, à la chapelle de l'archiduchesse Isabelle pour y entendre les confessions des dames de la cour et célébrer la messe. Durant la cérémonie, il fut frappé d'apoplexie.

L'activité littéraire du P. Saily fut considérable. Nous avons signalé au cours de cette notice ses principales œuvres historiques. Il a écrit aussi des livres de piété en latin, en flamand et en français. Notons en particulier les ouvrages ascétiques destinés aux soldats : *Le Guidon et Pratique spirituelle du soldat chrétien* (Anvers, Plantin, 1590, 24^o, p. 382), *Mémorial testamentaire du soldat* (1620 et 1622), *Litanie vitæ et passionis Domini ... pro exercitu catholico* (1588), et le *Thesaurus litaniarum ac Orationum sacer* (1598), dont la première édition fut mise à l'index, parce qu'elle contenait certaines litanies non approuvées. Il a publié aussi quelques écrits polémiques, tels que *Den nieuwen Morgen-Wecker* (1612), et deux apologies de cet ouvrage contre le ministre calviniste Abraham Coster (1619). Enfin il a laissé quelques traductions flamandes de traités ascétiques de Lessius, de

saint Bernard, de Bellarmin et du jésuite napolitain Jules Fatius.

Parmi les œuvres inédites signalons quelques lettres conservées aux archives de la Compagnie de Jésus aux archives du royaume et à la section des manuscrits de la Bibliothèque royale. Citons enfin une chronique manuscrite du collège de Bruxelles. Celle-ci n'a pas été retrouvée, mais son existence est attestée par le P. Scribani : *Chronologia*, dit-il, *collegii quam contextit merito vocari potest commentarius beneficiorum in Societatem Jesu collatorum Bruxellæ*.

On peut s'étonner qu'au milieu de tant d'occupations aussi absorbantes, le P. Saily ait pu écrire un si grand nombre de livres. Mais il fut, jusque dans sa vieillesse, d'une puissance de travail étonnante, et se montra toujours très économe de son temps. Ce fut le secret de sa fécondité. Il ne semble pas avoir eu le talent de la prédication ; il excellait en revanche dans l'enseignement du catéchisme et dans la direction des âmes. Sa franchise et sa droiture inspiraient le respect ; sa bonté et sa douceur gagnaient les cœurs. Forcé par sa position d'agir avec les grands de ce monde, il n'avait rien du courtisan : *nihil minus quam aulicus*, dit Foppens, et il aimait à s'occuper des petits et des humbles. Les soldats au milieu desquels il se plaisait à vivre le vénéraient comme un saint, et sa charité industrieuse lui mérita dans la ville de Bruxelles le titre de *Père des pauvres*.

Alf. Poncelet, S. I.

Scribani, *Vita et mors P. Thomæ Saily*, mss. inédit. — Nadasi, *Ann. dier memorabilium*, p. 129. — Drews, *Festi Societatis*. — Nieremberg, *Varones illustres*, t. V. — Patrigiani, *Ménologe*. — E. de Guilhermy, *Ménologe de la Compagnie de Jésus. Assistance de Germanie*, 2^e série, t. I, p. 162-164. — Sotvellus, *Biblioth.* — De Backer-Sommervogel, *Bibl. de la Comp. de Jésus*, t. VII, col. 403-408. — Sweett, *Athen. Belg.*, p. 693. — Paquot, *Mémoires*, t. IV. — Foppens, *Bibl. Belg.*, t. II, p. 1449. — Valere-André, *Bibl. Belg.*, p. 60. — Didot, *Nouvelle biographie générale*, t. XLI, col. 1616. — Van der Aa, *Biographisch Woordenboek*, t. XVII, p. 12 et suiv. — Delvenne, *Biographie du royaume des Pays-Bas. Dictionnaire universel et classique d'hist. et de géogr.* (Bruxelles, 1853). — *Imago primi sæculi Soc. Jesu* (Anvers, Plantin, 1640), p. 804-813. — Cordara, *Historia Soc. Jesu*, pars 6^a, lib. 8, n^o 44. — Hazart, *Kerkelycke historie*, t. III, p. 199. — Strada, *de Bello bellico*,

— Jöcher, *Gelehrten-Lexicon*. — W. Væder Heyden, *Verhael van de verrigtingen der jesuiten in Friesland*, p. 209. — *Annuaire de l'Univ. de Louvain*, 1841, p. 169 et suiv. — *Précis historiques*, 1866, p. 339 et suiv.; 1869, p. 471 et suiv.; p. 334 et suiv.; 1875, p. 385 et suiv.; 1876, p. 116.

SAINCTELETTE (*Charles-Xavier*), homme politique, né à Bruxelles le 7 janvier 1825, mort dans la même ville le 17 avril 1898. De son mariage (3 mai 1848) avec Mlle Caroline-Agnès-Joséphine-Ernestine Corbisier, fille du sénateur de l'arrondissement de Mons, il avait eu quatre enfants, dont trois fils. L'aîné Frédéric, mort en 1898, avait été attaché à une administration de charbonnage; le second, Henry, est mort bourgmestre et sénateur de Mons en 1905; le troisième, Maurice, entré de bonne heure dans la diplomatie, était, au moment (1908) où son état de santé l'obligea au repos, chargé d'affaires et ministre résident du roi des Belges en Grèce. La fille unique de Saintelette, Jane, a épousé le docteur Gaillet de Bruxelles.

La famille Saintelette est originaire de Verdun où elle était établie depuis le milieu du xvi^e siècle. Charles-François Saintelette, père de Charles-Xavier, né à Sainte-Menehould (département de la Meuse) le 2 thermidor an III, avait épousé Marie-Catherine Priez, née à Ixelles le 6 janvier 1794, morte à Schaerbeek le 24 mai 1887, fille adoptive du musicien Lambert-François Godecharle (1751-1819), le frère du célèbre sculpteur. Il dirigea les travaux du canal de la Meuse au Rhin dont on voit les traces aux environs de Houffalize. Il habitait alors le château de Tavigny (5 1/2 kil. E.-S.-E. de Houffalize), où naquirent deux de ses enfants : Louis-Adolphe (voir notice suivante) et Laure-Eveline-Caroline, morte à Fontaine-l'Evêque, épouse d'Achille Jottrand, directeur divisionnaire honoraire des mines; un troisième fils, Pierre-Emile (1826-1887), est l'auteur d'un « mémoire présenté en 1851 à l'appui » de la demande formée par lui de la concession d'un chemin de fer à

« Charleroy ». (Voir *Bibliographie nationale*.)

La révolution de 1830 ayant fait tomber l'entreprise du canal de la Meuse au Rhin à laquelle le gouvernement du roi Guillaume avait accordé son appui, Charles-François Saintelette vint avec sa famille à Mons où il dirigea, pour le compte de la Société Générale, des affaires où celle-ci était intéressée, notamment les charbonnages du Levant du Flénu. Devenu président du tribunal de commerce et de la chambre de commerce de Mons, nous le voyons en octobre et novembre 1845 représenter cette chambre dans l'enquête ouverte par Dechamps, ministre des affaires étrangères, en vue de réaliser l'idée déjà ancienne de la création d'une Société belge d'exportation (*Doc. parl.*, Chambre des repr., séance du 24 décembre 1846). A en juger par la part qu'il prit à la discussion du projet du gouvernement, comme par la position qu'il occupa dans le haut commerce et l'industrie du Hainaut, il se distinguait par une intelligence très nette des affaires.

Charles-Xavier, après avoir fait au collège de Mons de fortes études humanitaires dont il y a de nombreuses traces dans sa vie parlementaire et dans ses diverses publications, passa à l'Université de Louvain d'où il sortit docteur en droit *magna cum laude* en 1847. A peine son stage était-il terminé qu'il prit une part active aux discussions que provoqua dans le pays de Mons, à la fin de 1850, l'annonce de la présentation imminente de projets de lois ayant pour but d'assurer, à des conditions diverses, l'exécution d'importants travaux, parmi lesquels le canal de Jemmapes à Alost et le chemin de fer d'Alost à Ath. C'est lui qui, le 30 avril 1851, le 24 juin 1851 et le 17 juillet 1851, au nom du comité des exploitants de vingt-trois mines du couchant de Mons (son père y représentait la Société du Levant du Flénu et son beau-père la Société d'Hornu et Wasmes), rédigea des adresses où étaient exposés des plaintes et des griefs dont il fut tenu compte par le parlement. C'est lui aussi qui, sous le voile de l'anonymat,

envoya à des journaux de Mons et de Bruxelles, du 4 au 12 juillet 1851, des articles concernant le projet de loi déposé par le gouvernement le 2 juillet (voir *Annales parlementaires*). Il avait réuni les adresses et les articles dans un volume qui parut à Mons à la fin de la même année.

Sous la signature « Un houilleur », il publia six mois après (15 juin 1852, chez Decq à Bruxelles) une lettre à M^r Mathyssens, membre de la chambre de commerce d'Anvers. Il y discuta certaines critiques que les négociants anversoïis dirigeaient contre l'organisation des chambres de commerce de l'époque. M^r Mathyssens préconisait l'application du système électoral au recrutement de ces chambres dont le gouvernement nommait les membres. Saintelette ne croyait pas que l'esprit, sinon la lettre de la Constitution autorisât cette forme de recrutement.

La même année, avec le président Corbisier, Saintelette signa cette fois de son nom, comme « secrétaire-rédacteur du comité des houillères du Couchant de Mons » : 1^o des *Observations sur les relations commerciales de la Belgique et de la France* qui étaient très tendues à l'avènement de Napoléon III; 2^o des *Observations sur le rapport présenté à la Chambre des représentants par la section centrale* chargée d'examiner le projet de loi relatif à la concession du chemin de fer de Mons à Maubeuge.

En 1853 (27 septembre) il signa encore comme secrétaire-rédacteur du comité central des houillères belges, dont le président était M^r Warocqué, une autre brochure intitulée : *Observations relatives à l'abaissement des droits sur les houilles anglaises*, qui amena, de 1853 à 1854, entre un rédacteur anonyme du *Journal de Liège* et lui, une polémique que la *Gazette de Mons* reproduisit. Dans la première de ces brochures, imprimées à Mons chez Masquillier et Lavair, Saintelette donna incidemment son appréciation sur la *Convention littéraire* du 22 août 1852, qui fit grand tapage en Belgique et en France, comme nous avons eu l'occasion de l'écrire dans des notices

précédentes. « Il nous paraîtrait sage « aussi », dit Saintelette (p. 40), « de ratifier la convention littéraire. Il faut le « dire, le moment est venu de supprimer la contrefaçon. La Belgique s'est « laissée devancer dans cette voie par « des nations moins civilisées qu'elle. Il « y aurait peu de dignité à tarder « davantage ... ».

Voici maintenant une publication qui n'est pas d'ordre économique, mais d'ordre politique pur : *Considérations sur la nouvelle question électorale* (Bruxelles, Decq, 1853).

Saintelette, défenseur de la cause du libéralisme modéré, s'inquiétait des tendances que la droite affichait dès 1853. Il estimait que le fractionnement des collèges et le vote au chef-lieu de canton qu'elle voulait, accroîtraient et propageraient l'influence des passions mesquines, substituant à des assemblées qui se composaient en moyenne de 2,000 personnes des réunions qui ne compteraient guère plus de 300 électeurs. « Ce serait », disait-il, « faire une plus large part à l'action des « influences illégitimes; ce serait offrir « une prime à la corruption; ce serait « s'exposer à voir le savoir-faire éliminer le talent, et l'intrigue triompher « du caractère; ce serait encourager « l'esprit de localité et raviver la jalousie mal éteinte des campagnes contre « les villes ... ». Il est à noter que Saintelette demandait aux hommes de la droite, dont il ne professait pas les opinions, mais dont il honorait le caractère, d'ajourner la question électorale dans un intérêt supérieur aux intérêts de leur parti, pour ne point, par la révision, affaiblir dans les masses le respect de la loi.

Les industriels et les négociants qui composaient la chambre de commerce de Mons insistèrent auprès du gouvernement afin qu'à la mort de son père, survenue inopinément en 1854, la place de secrétaire, pour laquelle il était tout naturellement indiqué par ses aptitudes économiques et juridiques et par sa connaissance approfondie des ressources et des besoins du pays de Mons, fût confiée

au jeune avocat. Les mêmes considérations avaient inspiré en 1852 les électeurs du canton de Paturages qui l'envoyèrent siéger au conseil provincial du Hainaut. Il restera dans l'une et l'autre assemblée jusqu'au jour où les électeurs de l'arrondissement de Mons le désigneront, à l'âge de quarante-deux ans, pour remplacer Lange à la Chambre des représentants (décembre 1869).

Très assidu aux séances publiques du conseil provincial, comme aux réunions des commissions — spécialement à celle du budget et des comptes — il fut à diverses reprises (1866, 1867, 1868, 1869) nommé rapporteur du budget. Il le fut également pour la question suivante : suppression du droit de barrière et des péages (1861, 1863, 1866 et 1867); réglementation des cours d'eau (1858, 1864, 1866); caisse de retraite des secrétaires communaux pour lesquels, après cinq ans de lutte (1859), il réussit à obtenir un subside de la province, comme en 1866 il fit voter l'inscription au budget d'un subside pour les employés. C'est à lui que l'on doit principalement le développement pris de 1861 à 1866 par l'enseignement industriel et professionnel du Hainaut : écoles de dessin, de modelage, etc.). D'autre part, lorsque dans les années 1861, 1863, 1864, le conseil provincial fut saisi de propositions et de vœux nombreux pour la prise en considération d'un projet tendant à établir de nouvelles lignes vicinales, Saintelette, élargissant la question, poursuivit la réalisation du réseau général du Hainaut.

Le débat sur la monnaie d'or le mit fort en évidence en 1865. La proposition de faire émettre par le conseil le vœu que l'État belge donnât cours légal à la monnaie d'or française, fut combattue par lui le 14 juillet comme « grosse d'erreurs et de dangers ».

Le conseil avait renvoyé l'affaire à une commission spéciale dont Saintelette fit partie et qui, par 6 voix contre 3, adopta la proposition. « Je la repousse », disait Saintelette, « parce qu'elle est irrationnelle; je la repousse, parce qu'elle est contraire aux prin-

« cipes fondamentaux de notre organisation économique et monétaire; je la repousse, parce qu'elle n'est autre chose que la réduction de la fortune publique. Commerçants, industriels, hommes d'affaires, nous tous qui faisons un grand trafic avec la France et qui y trouvons notre profit, sachons supporter le mince inconvénient qui en résulte et ne nous donnons pas le ridicule de demander à tous ceux des Belges qui n'ont aucune relation avec la France, de supporter les inconvénients d'affaires dont ils n'ont point les avantages ».

Cette question du cours légal de l'or français fut portée, en février 1860, à la Chambre des représentants, où Barthélemy Dumortier réussit à faire voter un projet de loi, « pas de principe », disait-il, « mais de nécessité ». Nous ne croyons pas trop nous avancer en disant que Frère-Orban, qui n'avait pu réussir à faire rejeter par le Sénat (12 avril) ce projet qu'il ne voulut pas contresigner, s'était dès ce temps-là tout particulièrement intéressé à Saintelette : celui-ci lui avait envoyé un exemplaire de ses discours du 14 et du 27 juillet 1859 (Mons, impr. Monjot, s. d. In-8°, 26 p.). L'argumentation serrée et courtoise, la science et l'habileté du jeune conseiller provincial frappèrent le ministre. Qui sait si ce n'est pas alors que l'attention du chef du cabinet libéral de 1878-1884 a été attirée sur celui dont il fit son collègue? Il est bien certain que Saintelette était déjà *quelqu'un*.

On l'avait distingué en haut lieu. S. A. R. le duc de Brabant l'avait fait entrer, comme dit M^r Jules Carlier (*Revue de Belgique*, 1905, p. 376), « dans le petit et vaillant état-major qu'il avait formé il y a cinquante ans pour soutenir et propager ses projets d'expansion coloniale ». Le futur Léopold II, le grand colonial, lisait avec attention les rapports où le secrétaire de la chambre de commerce et des fabriques de Mons écrivait des pages remarquables sur l'importance de la colonisation pour la Belgique.

Chaque année, de 1854 à 1866, Saintelette rédigea ces rapports avec une conscience et un talent qui lui valurent une réelle réputation d'économiste bien au delà de la région montoise. On n'était pas habitué à trouver dans les travaux de ce genre une pareille sûreté d'informations, une méthode aussi claire, un style aussi net.

Saintelette reçut dès 1865 des éloges de Rogier et il s'efforça de plus en plus de les mériter, jusqu'au jour où la loi des incompatibilités parlementaires força le député à quitter le secrétariat.

Il mêlait à des aperçus féconds sur la portée des traités de commerce et à des conseils suggestifs en matière d'exploitation de houille, de sages réflexions sur les tarifs des chemins de fer et sur le batelage. A côté d'une juste appréciation du rôle de la magistrature consulaire, on trouve dans ces rapports des objurgations répétées sur l'indispensable nécessité de reviser le code de commerce, de développer les études géographiques et l'enseignement des langues modernes (il y reviendra au parlement).

Dans les dernières années de son secrétariat, il lui arrive, et spécialement en 1866, 1867 et 1868, de rappeler les vœux réalisés, ceux qui vont l'être, ceux pour lesquels il faut revenir à la charge, c'est-à-dire le bien qui a été fait et celui qui reste à faire : *nil actum reputans si quid superesset agendum*. Ainsi, dans son rapport de 1866, à la suite de quelques pages consacrées à l'influence pernicieuse du cabaret sur l'ouvrier, il émet le vœu que le gouvernement fasse étudier sérieusement la question de la répression pénale de l'ivresse (p. 106). De même, dans le rapport de l'année 1867, qui est daté du 22 décembre 1868, au chapitre intitulé : Situation générale en 1867, nous lisons une étude très fouillée relative à l'insuffisance de notre commerce avec les pays hors d'Europe. Il étudie les causes de cette insuffisance. Etant données notre répugnance pour les longs voyages et notre ignorance des langues étrangères, il souhaite instam-

ment une réforme de l'enseignement à ce dernier point de vue et des encouragements à la jeunesse qui veut voyager.

En même temps qu'à la chambre de commerce, au conseil provincial et au palais de justice, où il s'était fait une réputation de premier ordre, l'activité de Saintelette se déployait à l'hôtel de ville de Mons dans cette première partie de sa vie.

Elu conseiller communal le 30 octobre 1866, et réélu en 1869 et en 1872, il fit partie pendant douze ans du collège échevinal (arrêtés royaux du 28 octobre 1867, du 2 décembre 1869 et du 19 août 1872). Il y fit grande figure. Les traces de son passage aux affaires communales sont aussi marquantes que nombreuses en matière de travaux et d'instruction publique. Beaucoup de questions contentieuses lui donnèrent l'occasion de montrer toute la lucidité de son esprit et la profondeur de sa science juridique.

On lira, dans le *Bulletin communal de la ville de Mons*, des discours et des rapports remarquables de Saintelette sur les objets suivants : Création des cours d'adultes (20 septembre 1867), Exploitations théâtrales (3 mars 1867), Propriété du couvent des Ursulines (1^{er} février 1868), Revision de la loi de 1842 (même jour), Inhumations et transports funèbres (6 septembre 1869), Réformation des abonnements à la distribution d'eau (1^{er} août 1870), Contrat avec la Société du Gaz (1871 et 1872), Egouts souterrains (28 août 1874 et 13 mars 1875), la fondation Boulengé de la Hanuière (24 juillet 1875), l'installation de marchands de produits manufacturés au Marché aux légumes (même date), l'administration de l'école dominicale (28 septembre 1875), réorganisation des écoles gardiennes d'après la méthode Frœbel (15 septembre 1877), création d'une école moyenne et professionnelle de filles (10 novembre 1877) ... Saintelette quitta l'hôtel de ville pour entrer au ministère quelques mois après avoir créé cette excellente institution qui, seule, suffirait pour conserver son souvenir dans la capitale du Hainaut

(voir plus loin l'hommage rendu à ses services par l'administration communale de Mons).

Nous avons dit tantôt que, dans ses rapports à la chambre de commerce, il avait consacré plusieurs chapitres à la nécessité, au point de vue du commerce et de l'industrie belges, de développer le goût des voyages et de perfectionner l'enseignement de la géographie. Il est certain que, quand il les écrivait, il songeait à la création de la Société de Géographie qu'il fonda presque à la même époque où il renonça forcément au secrétariat de la chambre de commerce de Mons. L'activité de Saintelette en matière géographique a été grande, et cependant bien peu s'en doutent. Nous estimons qu'il est du devoir de son biographe d'en parler.

C'est Saintelette qui, avec quelques amis des sciences comme l'ingénieur Cornet et l'éditeur Manceaux, jeta à Mons, le 30 octobre 1869, les bases de la première Société de Géographie qu'ait possédée notre pays. Au nombre des adhérents qu'il recruta en dehors de Mons, citons à Bruxelles Ch. Ruelens, conservateur à la Bibliothèque Royale, à Liège l'éminent Emile de Laveleye. Son intention était de faire des conférences dans les milieux industriels, afin d'y provoquer un mouvement qui aboutirait à un congrès des sciences géographiques, cosmographiques et commerciales. Et, de fait, la presse annonce, à la fin de 1869, que Saintelette, « président de la Société Belge de Géographie », fera à Liège, quelques semaines plus tard, une conférence à laquelle sont invités tous ceux qui ont à cœur le développement du commerce et de l'industrie. Or, précisément à la même époque, on agitait cette question ailleurs. Le 28 novembre, un grand nombre de personnes s'intéressant à l'étude des sciences géographiques se réunissaient à Anvers pour entendre une proposition de Ch. Ruelens tendant à organiser dans cette ville, l'année suivante, un congrès à l'occasion de l'érection des statues d'Ortelius et de Mercator. Les *Annales* du congrès d'Anvers

du 14 au 21 août 1871, très utiles à consulter sur ce point, nous apprennent que, dans cette réunion du 28 novembre 1869, après que l'on eut élu le comité organisateur du congrès décidé en principe — les membres importants de l'administration communale d'Anvers en étaient —, Ch. Ruelens exprima l'avis qu'il y avait lieu de pourvoir immédiatement à la fondation d'une Société de Géographie dont le siège serait à Anvers ... » Le projet de cette « société », disait-il, « existe. M^r Saintelette, de Mons, s'est depuis longtemps fait le promoteur de cette création » et il a lancé depuis quelques jours un « manifeste sur lequel j'attire votre attention. Il serait loyal (*sic*), me semble-t-il, de prier M^r Saintelette, « qui compte de nombreux amis en votre ville, de continuer cette œuvre ... ». Chose étrange, la proposition de Ch. Ruelens ne trouva pas d'écho dans l'assemblée. Chose plus étrange encore, le nom de Saintelette ne figure pas dans la commission qui prépare le congrès. Les passions politiques, très vives alors — c'était au temps du *Meeting* — expliqueraient-elles cette exclusion? Peut-être ... Quoi qu'il en soit, en janvier 1870, Saintelette, « président de la Société belge de Géographie », donnait à Liège, devant un grand nombre de commerçants, d'industriels et de professeurs, une superbe conférence qui fut imprimée à Mons et que l'on trouve à la Bibliothèque Royale (n° 89542, brochures de l'année 1870).

Les terribles événements de 1870, qui firent ajourner à 1871 le congrès d'Anvers, avaient été en même temps fatals à la société de Saintelette. M^r le comte Goblet d'Alviella, dans le discours qu'il a prononcé le 25 octobre 1900, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la société fondée en Belgique au lendemain du Congrès de Géographie de Paris de 1875, nous a dit que la société de Saintelette se heurta à l'apathie du public et disparut après avoir publié quelques traductions d'ouvrages. Cet échec causa à Saintelette

un chagrin dont les traces se lisent dans ces paroles qu'il prononça, le 27 août 1876, à la réunion où se constitua la société dont le général Liagre et le professeur Dufief acceptèrent la présidence et le secrétariat : « Ne vous faites pas illusion sur les « difficultés de la tâche entreprise; « mettez la plus grande modestie dans « le tracé de votre programme (aurait-il « eu, lui, des visées trop ambitieuses « pour son enfant de 1869?); formez « une espèce d'académie de géographie « s'appuyant sur le public aussi peu « que possible ... » A la page 8 du compte rendu des actes de la société en 1877, où nous avons pris ces détails, on lit : « M^r Saintelette expose sommairement les faits qui ont empêché « le succès de sa première tentative ... ». Pour en savoir davantage sur ce point, nous avons fait appel aux souvenirs des plus anciens géographes contemporains : ce fut en vain. Ce qui est, d'autre part, certain, c'est que Saintelette, après avoir publié à Bruxelles (éditeurs Merzbach et Falk) la traduction de quelques livres anglais sur la matière, commença, vers 1878, des recherches considérables et amassa des matériaux de toute espèce en vue d'un livre qui ne parut que six ans après chez les mêmes éditeurs.

Afin de ne plus revenir sur ces travaux d'ordre scientifique auxquels d'ailleurs nous le verrons toujours dévoué pendant sa carrière parlementaire et ministérielle, donnons dès maintenant une analyse de ce livre qui n'a pas été apprécié comme il méritait de l'être. *Ephémérides géographiques*, tel est son titre. La forme en est des plus simples — un agenda. Non moins simple, la préface. « Ceci, » dit l'auteur qui garda l'anonymat (sur la couverture on lit seulement : *Institut national de Géographie*, rue des Paroissiens, 18-20; Bruxelles 1884), « ceci n'est qu'un « carnet d'extraits et de souvenirs, fait « sans arrière-pensée par quelqu'un « qui voulait s'épargner dans l'avenir « la fatigue et l'ennui des recherches. « A ceux qui ignorent, il signale ce dont

« il peut être intéressant et utile de « s'instruire. L'article du jour sera lu « chaque matin sans efforts et sans perte « de temps. Que si l'on en veut connaître « naître la suite, il suffira de consulter « les tables ». Saintelette estimait qu'on médit trop de la mémoire et que, par réaction contre une école qui en a fait un trop grand cas, on en arrive à perdre le sentiment de l'exactitude et de la précision. Aux yeux de Saintelette, l'éphéméride est le moyen le plus simple de donner ou de rendre le goût de la notion exacte des faits aux amateurs de géographie ou d'histoire. Dans son livre, il en varie l'objet dans l'espoir bien fondé d'en augmenter l'attrait. Les découvertes avec les théories qui les ont provoquées et les instruments qui les ont rendues possibles; les navigations si pleines de périls et les voyages si difficiles qui les ont amenées; les conquêtes et les colonisations qui les ont suivies; les routes nouvelles qu'elles ont tracées; les relations qu'elles ont créées; les mœurs et les institutions qui s'en sont suivies; les progrès et les abus qu'elles ont suscités : voilà le champ immense dans lequel il glane les annotations. Il y a de *tout* dans ce livre qui accuse un travail immense de recherches. Ainsi, après qu'a été indiquée, à la date du 5 janvier 1706, la création de l'assurance sur la vie dont Thomas Allan, évêque d'Oxford, eut le premier l'idée, suivent ces réflexions de l'auteur : « Ce moyen de donner aux « familles quelques garanties contre « une partie des périls des voyages « lointains contribuera plus tard au « développement des relations inter- « océaniques. Il réussira beaucoup « mieux aux Etats-Unis, en Angleterre « et en Allemagne que parmi les nations « latines ».

Saintelette n'était pas, on le voit, un des membres les moins compétents de la *Conférence internationale africaine* que Léopold II réunira en son palais de Bruxelles, les 12, 13 et 14 septembre 1876, dans le but d'explorer scientifiquement les régions inconnues de l'Afrique, de faciliter l'ouverture de

voies qui feront pénétrer la civilisation dans l'intérieur du continent africain et de rechercher des moyens pour la suppression de la traite des nègres (conf. BANNING, *L'Afrique et la Conférence géographique de Bruxelles*, p. 185 et 189).

Saintelette représenta l'arrondissement de Mons à la Chambre des représentants depuis la fin de 1869 jusqu'au milieu de 1894. A presque toutes les élections, pendant près d'un quart de siècle, il obtint le plus grand nombre des suffrages des libéraux qui, s'ils différaient parfois d'opinion avec lui sur l'application de leurs principes communs, rendaient hommage à la loyauté de son caractère comme à son remarquable talent. Parmi les électeurs conservateurs, il en était d'ailleurs plus d'un qui, en considération des services incontestables qu'il rendait à l'industrie et au commerce du Borinage, lui accorda souvent son vote. Son obligeance était connue de tous. Les qualités qu'il avait fait apprécier à la chambre de commerce et au conseil provincial lui avaient acquis les sympathies les plus vives dans tout l'arrondissement. Tout particulièrement la ville de Mons, à laquelle, comme échevin de l'instruction publique, il donna des preuves d'un dévouement aussi actif qu'intelligent, ne cessa jamais de le placer en tête de la liste de ses députés.

Son initiative et sa netteté d'esprit trouvent déjà à se manifester dans la revision du code de commerce dont la Chambre s'occupait au moment où il y arriva. Sa réputation d'économiste était déjà faite auprès de ses collègues : il se révéla à eux comme juriste, un juriste à l'argumentation puissante et au langage serré (séances des 2, 12, 16, 17, 18, 19 et 26 février, 5, 6, 7 et 8 avril 1870).

Chargé par les autres membres de la commission des travaux publics de faire le rapport sur l'important projet de loi relatif à la convention conclue le 25 avril avec la Société anonyme des chemins de fer des bassins houillers du Hainaut, il fit fort apprécier par tous les hommes

spéciaux la clarté et la sagacité de ses vues (16 mai).

Presqu'au même moment (3 mai), il faisait, sur le régime des canaux, un discours vraiment sensationnel. Voici comment il est apprécié dans *l'Indépendance* par Ch. Tardieu : « Le thème était « ingrat, s'il en fut, non pas seulement « parce qu'il semble toujours difficile, « sinon impossible, d'intéresser une « assemblée à une question technique, « en eût-elle même quelque tendance, « mais surtout parce que, dès lors, le « batelage et la canalisation étaient « presque plus discrédités que la route « et le roulage par les progrès triomphants du chemin de fer, le grand « maître moderne des transports. Et « pourtant ce discours captiva la Chambre « entière et, d'emblée fit à l'orateur « une situation de premier plan. Il faut « dire que M^r Saintelette, non content « de traiter la question en homme entendu, très au courant des faits et « chiffres, l'exposa en artiste, avec « une rare séduction de paroles, classifiant les statistiques et leur arrachant « une éloquence d'autant plus insinuante que les dessous en étaient plus « sobres, finement choisis et impérieusement groupés ... ».

Les questions d'enseignement attirèrent plus particulièrement l'attention de Saintelette dans les sessions suivantes. Souvent il demanda l'augmentation du nombre des écoles normales et des écoles moyennes de filles (1870 à 1872). Il réclama la création immédiate de chaires de géographie dans les universités (10 mars 1871). Il proposa que la moitié des bourses de voyage ne fût attribuée qu'aux jeunes gens qui justifieraient connaître une autre langue moderne que le français, le hollandais ou le flamand, et que les bourses d'étude fussent accessibles aux jeunes gens fréquentant les écoles des mines et l'école militaire (20 décembre 1871).

Si, pour les athénées et les collèges, il estimait que l'instruction générale doit être plus littéraire que scientifique, il n'admettait pas la préférence très grande accordée à l'étude du latin et

préconisait, en tout cas, une révolution dans les méthodes : plus de compositions latines, plus de thèmes, plus de vers, uniquement des versions et l'usage le moins grand possible de ces grammaires : « plus volumineuses et souvent » plus indigestes que celles qu'il avait « été condamné à étudier jadis. Il faut » que l'on enseigne mieux, disait-il, » l'anglais et l'allemand dans l'enseignement secondaire; que l'on recrute » les professeurs des langues vivantes » dans de meilleures conditions et qu'on » leur accorde un traitement convenable; que l'on crée d'urgence des » cours supérieurs de géographie et des » chaires spéciales de littérature anglaise » et allemande dans les universités de » l'Etat » (voir, dans la *Revue de l'instruction publique*, de 1873, les articles de MM. Wagener et Gantrelle appréciant ses discours des 5 et 11 février 1873). En ce qui concernait l'enseignement primaire, Saintelette se plaignait vivement du peu de sympathie que l'enseignement communal rencontrait chez le gouvernement clérical. Il était devenu plus agressif depuis que, dans l'exercice de ses fonctions d'échevin, il s'était heurté à des difficultés et à une mauvaise volonté évidente dans le cabinet.

Il semblerait que la discussion des grandes questions de politique générale ait eu surtout alors, pour lui, un attrait qu'elle n'avait pas encore eu : à preuve son discours du 14 février 1873 et celui qu'il prononça à la veille du renouvellement des Chambres, le 6 mai 1874; il y attaquait vivement le ministère sur le terrain des intérêts moraux. Il ne délaissait pas, du reste, l'étude des problèmes juridiques et commerciaux, financiers et industriels soumis à l'examen du parlement (arbitrages, transports, concessions de chemins de fer, péages, travaux maritimes, taxes de lettres, codes de commerce et de procédure civile).

Lorsque, dans la session de 1875-1876, vint en discussion le projet de loi relatif à la collation des grades académiques, il y prit une large part (voir

notice *Sabatier*). Dans ses discours des 8 et 9 mars, 5 et 6 avril 1876, il développa maintes thèses ingénieuses et proposa plus d'une réforme utile. Nous avons souvenance, entre autres, d'un discours fort goûté dans les universités et où étaient émises les considérations les plus justes sur l'autonomie et l'indépendance des professeurs, sur la nécessité de veiller plus soigneusement qu'on ne le faisait à l'entretien des collections scientifiques, sur le droit qui aurait dû être laissé aux professeurs de nommer leur recteur, etc., etc.

A mesure que Saintelette avance dans la vie parlementaire (sessions de 1877 et de 1878), il devient plus sévère et plus âpre contre le ministère, sans jamais du reste manquer de courtoisie dans l'attaque ni de dignité dans la forme.

Les réflexions historiques, philosophiques et morales qu'il émit dans la discussion du budget de l'instruction publique en mai 1877 provoquèrent, de la part d'un clerc (peut-être l'archevêque de Malines) qui signait « le Belge », une série de lettres qui furent réunies en brochure avec les réponses de Saintelette sous le titre de *Entre clerc et laïque* (Mons, Manceaux, et *Office de Publicité* de Bruxelles, novembre 1877).

La première lettre du *Clerc ? au laïque* Saintelette avait paru le 5 mai dans le *Journal de Bruxelles* et le *Courrier de Bruxelles*. L'échange des lettres dura jusqu'au 16 août. Sans entrer dans le fond du débat, nous dirons avec Van Bommel (*Revue de Belgique*) que Saintelette fit preuve de connaissances historiques, d'une netteté d'esprit et d'une vigueur de logique remarquable. C'était un homme instruit, qui parlait en profonde connaissance de cause et qui s'était tenu au courant de la science, au courant des découvertes, à la hauteur de l'esprit général. Le style était, comme eût dit Montaigne, « d'un homme de » bon lieu élevé aux grandes affaires ».

Le bruit produit par cette publication, qui avait attiré de plus en plus l'attention des parlementaires libéraux sur Saintelette, n'était pas encore effacé

lorsque le 15 mai 1878, la veille des élections législatives, il prononça sur la politique générale ce qu'on pourrait appeler un discours ministériel.

Il venait de paraître une publication dont l'auteur anonyme disait qu'il fallait protester contre l'enseignement de l'Etat et travailler à sa ruine en supprimant les subsides qui le faisaient vivre. B. Dumortier, seul des députés de la droite, désavouait la thèse de ce livre dont l'auteur, disait-il, n'était pas suffisamment sain d'esprit; mais tous les journaux cléricaux le saluaient avec le plus grand respect. Saintelette fit de cette thèse l'argument principal de son discours où il ne ménageait pas le cabinet, qu'il en rendait presque responsable. Voici la péroraison de ce discours très vif (15 mai 1878, p. 880 à 883 des *Annales*) : « ... Tacite, quelque part, « parle du gouvernement des empereurs, « de ses mérites, de la sécurité qu'il « donne aux habitants du monde romain, « des facilités d'administration, du progrès de la richesse publique. Puis il « s'écrie : *Malo periculosam libertatem* « *potius quam placidum servitium* : J'aime « mieux la liberté, ses luttes, ses orages, « ses périls, que ces trompeurs loisirs « du gouvernement despotique. Le pays « dans quelques jours devra choisir « entre les deux politiques. J'aime à « croire qu'il dira, lui aussi : *Malo periculosam libertatem* ».

Le pays le dit, en effet, dans la journée du 8 juin 1878 qui rendit le gouvernement aux libéraux.

Dans le cabinet que forma Frère-Orban, Saintelette eut le ministère que lui désignait l'opinion publique depuis son entrée au parlement : celui des travaux publics. On peut dire qu'il est peu d'hommes politiques arrivés à ce ministère mieux préparés que lui. Il avait fait des travaux publics l'objet des études de toute sa vie. Au barreau de Mons, il avait acquis l'expérience pratique des grands intérêts des industries métallurgiques et charbonnières. Le théoricien avait fait valoir son mérite dans les rapports qu'il signait en qualité de rapporteur de la chambre de commerce, et

depuis qu'il était à la Chambre des représentants, il avait fait preuve, dans des discours justement remarqués, d'une compétence commerciale industrielle technique que ses détracteurs les plus obstinés eux-mêmes ne pouvaient sérieusement contester.

Il allait faire de la bonne besogne dans ce ministère, mais en même temps il devait y compromettre gravement sa santé. Au début de sa carrière ministérielle, le 4 décembre 1878, dans la discussion de l'adresse en réponse au discours du trône, il établit que le budget se soldait pour l'exercice ordinaire de 1877 en déficit et qu'il en serait de même pour 1878; que le budget extraordinaire ne laissait un boni que de 700,000 francs et que l'Etat se trouvait en présence d'engagements s'élevant à 270,000,000 de francs.

« C'est vous », dit-il à ses prédécesseurs, « qui avez créé cette situation ... « Elle résulte de ce que, simultanément, vous avez entrepris quatre catégories d'opérations considérables; des annexions de réseaux, des constructions de lignes nouvelles, l'extension et l'outillage du réseau ancien, enfin des réformes de tarif qui, si elles n'ont pas diminué la recette, ont du moins grandement augmenté la dépense ... ». Il disait à la fin de ce discours : « Il faut faire de l'argent. « Vous avez créé de gaieté de cœur, le cœur léger, la situation que vous nous avez laissée. Dans un pays voisin, un parti ayant conquis le pouvoir, y a fait grand train, a dépensé beaucoup d'argent, a attiré de grandes catastrophes, a épuisé les ressources de l'Etat, puis, expulsé du pouvoir, il a dit : C'est égal, nous avons tenu le pouvoir; nous nous y sommes bien amusés; ceux qui viendront après nous payeront nos dettes ... En présence de cette situation, vous vous tressez des couronnes, vous vous adressez des éloges dithyrambiques sur les mérites de votre gestion ! Et nous n'aurions pas le droit d'examiner si vos travaux sont bons ou mauvais, s'ils ont été conçus avec précipitation

« ou avec activité ? » (*Annales parlementaires*, 4 décembre 1878, p. 132-134.)

Son esprit d'initiative et de sagace investigation dans toutes les branches de son vaste ministère, sa grande expérience des affaires et ses talents économiques furent bien secondés par les fonctionnaires de premier ordre dont il avait eu l'habileté de s'entourer, et son administration devait être l'une des plus fécondes que nos *Annales* aient eu à enregistrer. Nous la voyons déjà en novembre 1878 inaugurer les réformes dont nos industriels et nos négociants eurent fort à se louer. (Lettre écrite, le 30 décembre 1879, à un directeur.)

Ceux qui ont travaillé sous les ordres de Saintelette ont conservé un inoubliable souvenir de sa vaillance *infatigable*... Le mot n'est pas trop fort : il ne prenait pour ainsi dire pas de repos. Poussant jusqu'à l'extrême le sentiment de sa responsabilité, il s'occupait même de détails au-dessus desquels il eût mieux fait de se placer. Il demandait beaucoup à ses subordonnés et, comme il donnait l'exemple, ses subordonnés suivaient. Il avait pour tous les travailleurs sérieux d'affectueux encouragements. Sous des dehors sévères, sombres, presque ascétiques — sa santé qui laissait déjà à désirer en 1879 le prédisposant à la mélancolie — il avait un cœur d'or et il était profondément reconnaissant des services rendus à lui-même ou à sa famille. A preuve la gratitude qu'il témoigna toujours à M^r Carlier, avocat et député, qui l'avait fort obligé en 1854 à la mort de son père. A preuve encore ces mots qu'il écrivait à un haut fonctionnaire qui l'avait aidé puissamment à empêcher un de ces encombrements dont, malgré tous ses efforts, l'industrie et le commerce souffraient quelquefois : « Je vous remercie de « l'intelligence et du dévouement que « vous apportez dans vos difficiles fonctions et des mesures que vous avez « prises pour faire disparaître ces encombrements malheureux et faire fournir « les moyens de traction là où ils manquent. Je sais tout ce qu'ont de pénible « les injustes et souvent sottes assertions

« du public dans de pareilles circonstances, et je vous sais gré de ne vous « laisser aller à aucun mouvement d'impatience et de découragement... ». Vaincu par la fatigue et la maladie, il se résigna, après trois ans et demi de ministère, à prendre un congé qu'il espérait d'ailleurs être de courte durée. Son collègue de l'intérieur, G. Rolin-Jacquemyns, qui fit l'interim pendant six mois, a pu dire avec l'assentiment du parlement tout entier (*Annales parlementaires* de 1882, p. 1149) : « Je remplace momentanément un collègue au zèle « infatigable et à la haute intelligence « duquel je crois qu'il est superflu de « rendre honneur, un collègue qui a « imprimé à tous les services de son « département une activité exceptionnelle ». On pourra s'en convaincre en lisant entre autres les discours qu'il prononça les 13 et 21 avril 1880, les 11, 12 et 20 mai 1881 dans la discussion de son budget. Une réforme était à peine introduite qu'il songeait à en appliquer une autre. Repos ailleurs, telle semblait être sa devise suivant l'expression d'un correspondant bruxellois du *Journal de Liège*, qui ajoutait : « Il s'est littéralement usé à la peine ; « il a voulu faire plus que les forces « humaines le permettent... ». De l'aveu de tous ses collaborateurs, la somme de travail qu'il a fournie de juillet 1878 à janvier 1882 a été énorme.

C'est qu'aussi les affaires avaient pris à cette époque un tel développement et les attributions du département des travaux publics étaient tellement nombreuses, que le cabinet reconnut, trop tard malheureusement, la nécessité de décharger le chef de ce département d'une besogne vraiment trop considérable pour un seul homme. Le surlendemain du jour (5 août 1882) où, la guérison espérée n'étant pas survenue et le repos le plus absolu lui ayant été prescrit, Saintelette abandonna définitivement ses fonctions qui passèrent à Xavier Olin, parut cet arrêté royal : « Considérant que la rapide et incessante extension du réseau des chemins de fer « exploités par l'Etat ainsi que des

« voies concédées, et le développement
« croissant du service des postes et des
« télégraphes rendent indispensable de
« distraire du département des travaux
« publics une partie de ses attributions
« actuelles, le service des ponts et
« chaussées et des mines est distrait de
« ce département et rattaché au minis-
« tère de l'intérieur ».

Divers journaux avaient parlé d'un dissentiment entre Saintelette et ses collègues. On en précisait même l'objet : la construction de l'Observatoire ... Il avait fallu que le *Moniteur* (29 janvier 1882, partie non officielle) donnât le véritable motif du voyage entrepris par le ministre au commencement du mois en vue de se guérir d'une « indisposition ». Le Roi, qui dès 1863 (lettre datée du Caire le 23 janvier) lui donnait de précieux témoignages d'estime, apprit « avec un très vif chagrin » (lettre datée de Laeken, le 2 août 1882), que l'excellent ministre qui avait toutes ses sympathies et toute son affection était obligé de se décharger du lourd fardeau des affaires. Il lui exprima le « vœu ardent » que, ses forces étant revenues, « son patriotisme et son talent » trouveraient encore à servir le pays « qui y comptait, comme il y comptait » lui-même ».

Saintelette, qui ne pouvait se résoudre à l'inaction, interrompit plus d'une fois la cure qu'il fit en Suisse et en Italie pendant les années 1882 et 1883, pour venir quelques jours siéger à la Chambre où nous constatons par exemple sa présence le 13 mars 1883 (question du chemin de fer de l'Ourthe) et au commencement de la session de 1883-1884 (conf. *Hist. parlem.* d'HYMANS, p. 265-268). Il y était le 5 décembre, lors de la discussion de l'importante question des transports, au sujet de laquelle il émettait sur la *Responsabilité* et la *Garantie* une théorie nouvelle dont nous allons nous occuper plus loin. Pendant qu'il parlait, une forte odeur de fumée se répandait dans la salle. Quelques minutes après, le président levait la séance en disant : « Le feu est dans les combles du Palais ».

Lorsque, après deux ans d'un repos relatif, sa santé parut rétablie, Saintelette rentra au barreau. Ses travaux économiques, géographiques et juridiques marchèrent parallèlement. Notons en 1884 : 1^o les *Ephémérides géographiques* (voir plus haut); 2^o un article de la *Revue critique de législation et de jurisprudence* intitulé : *Importance de l'appréciation du fait*, où il reproduit une partie de l'argumentation de son discours du 5 décembre 1883 et qui est comme le prélude du bel ouvrage : *Responsabilité et garantie (accidents de transport et du travail)*, publié en 1884 aussi chez Bruylant-Christophe, à Bruxelles (in-8^o, 258 p.)

Cet ouvrage, qui causa une véritable révolution dans le monde du droit et qu'il intitulait modestement *Essai*, suffirait à rendre son nom célèbre. Il portait pour épigraphe ces mots : « A toute science il faut une langue bien faite ». Son objet était ainsi défini dans l'introduction : « Par suite de la confusion du langage qui conduit à la confusion des idées, en employant incorrectement le terme de *responsabilité* pour qualifier des cas de *garantie*, on a appliqué inexactement les règles de la responsabilité à des espèces de garantie; on a de la sorte commis dans l'enseignement, dans le jugement des procès, dans la confection des lois nouvelles de très fâcheuses erreurs. Ce sont ces erreurs que j'entreprends de combattre ». Saintelette emploie dans la suite de l'ouvrage les mots *responsabilité* et *garantie* dans les acceptions spéciales et techniques, appelant *responsabilité* le respect de la loi et *garantie* le lien de droit qui assure le respect des contrats.

C'est à ce propos qu'il exprime (p. 81) une pensée toujours bonne à méditer : « L'erreur est un mal inévitable; l'hésitation se comprend; l'entêtement seul est à blâmer ». Thonissen, dans la note bibliographique dont il accompagnait la remise à l'Académie de Belgique de l'exemplaire de l'ouvrage que Saintelette l'avait chargé d'offrir à la compagnie, faisait remarquer qu'au milieu de l'activité fiévreuse et de

l'immense production de l'industrie moderne, les transports avaient acquis un développement dont les juriconsultes et les législateurs du commencement du siècle n'avaient pas même entrevu les vastes proportions. Les luttes ardentes de la concurrence, l'emploi de machines puissantes, l'agglomération sans cesse croissante des ouvriers, le nombre et la hardiesse des entreprises exposant les travailleurs à de fréquents périls auxquels échappaient leurs devanciers, des livres comme celui de Saintelette rendraient un *immense service à la chose publique*. La détermination exacte et raisonnée des conséquences qu'entraînent le contrat de transport et le contrat de louage était devenue l'une des parties essentielles du droit contemporain. On ne pouvait assez remercier l'auteur, estimait Thonissen, de s'être imposé la lourde tâche de redresser les nombreuses erreurs de droit et de fait qui étaient résultées de la confusion de la *garantie* avec la *responsabilité*. Il le félicitait du soin avec lequel il passait en revue la législation, la jurisprudence et la doctrine, définissant tous les principes, discutant tous les faits, dissipant toutes les confusions. — J'ai eu récemment l'occasion de parler de cette belle œuvre avec un maître du barreau, M^r Paul Janson, qui partageait absolument l'opinion de Thonissen et qui admirait tout particulièrement le style de Saintelette, style lucide, correct, sans sécheresse et sans ornement superflu, rehaussant la valeur du livre et contribuant à lui assigner une place élevée dans la littérature juridique.

Saintelette devait revenir plus d'une fois dans la presse, comme au barreau et à la Chambre, sur sa thèse de l'*intervention de la preuve* qui a fait de plus en plus son chemin devant les tribunaux et les cours.

Il publia aussi, à peu près à la même époque, un travail qui n'attira pas moins que le précédent l'attention des juristes : *Des personnes morales* (extrait de la *Revue critique de législation*, Paris, 1885, Pichon, 24, rue Soufflot).

Parut également en 1885 chez Bruy-

lant-Christophe un fragment d'une étude sur l'*Assistance maritime*, dont Saintelette se proposait d'entretenir le congrès de droit commercial d'Anvers qui s'ouvrait en 1886. Dans sa vive sympathie pour les malheureux et dans son grand respect du droit, il était fort préoccupé de l'insuffisance de l'assistance publique, surtout sur mer. Comme la constitution d'une marine internationale de secours était financièrement impraticable, il lui paraissait qu'il n'y avait rien d'autre, ni de mieux à faire que d'introduire l'obligation de secours dans le droit privé maritime international, sauf à ne l'admettre qu'à titre d'exception étroitement définie. Il invoquait particulièrement l'exemple de l'Angleterre : nous savons qu'il en connaissait à fond la législation, comme du reste celles de l'Allemagne et de la Hollande.

Il s'était remis avec trop d'ardeur au travail. Ses nombreuses publications et le soin de son cabinet d'avocat qu'il lui avait fallu reconstituer — à part son traitement de censeur à la Banque Nationale, il n'avait guère d'autres ressources que le barreau — provoquèrent une reprise du mal qui n'était pas encore complètement guéri, et un nouveau séjour de quelques mois à l'étranger lui fut prescrit. Voilà la cause de son absence de la Chambre pendant la session de 1885. Les électeurs montois ne lui renouvelèrent pas moins son mandat, avec empressement en juin 1886 (sur 3,694 suffrages il en obtint 2,039).

La guérison radicale s'étant enfin produite dans les premiers mois de 1886, il déploya une activité nouvelle, non seulement au parlement où il siégera encore huit ans, mais dans la presse juridique et économique. En 1886, il réunit en brochure, sous le titre : *Le louage de services à l'Académie des sciences morales et politiques*, les articles publiés dans le journal *La Loi*, à l'occasion du rapport que Léon Say avait lu à cette Académie sur la traduction par Léon Cober de l'ouvrage de Lujo Brentano consacré à la question ou-

rière. Cette brochure, où il montre de très grands sentiments d'humanité et une intelligence réelle des intérêts des ouvriers à propos des écoles ménagères (p. 3 et 4), du paiement des salaires (p. 4 et 5) et surtout des accidents du travail, sa préoccupation incessante (p. 5 à 11, 21 à 22, 38 à 83), avait paru au mois de mai sans nom d'auteur. Mais nous lisons au dos d'une publication plus importante : *Projet d'une proposition de loi sur les accidents du travail*, imprimée à Bruxelles, chez Bruylant-Christophe, six mois plus tard, novembre 1886 — que c'est bien lui qui a écrit les pages où il prend quelque peu rudement à partie, après l'avocat général français Glasson, la cour de cassation de Belgique. Celle-ci d'ailleurs ne lui en garda pas rancune, car elle l'appela le 9 janvier 1889 parmi les avocats à la cour. Nous ne citerons de cette Proposition de loi sur les accidents de travail que l'article 1^{er} qui en précise bien la portée : « Quiconque loue les services » d'un domestique ou d'un ouvrier » s'oblige à le tenir indemne des suites » de tout accident de travail qu'il ne » justifie pas provenir d'une cause » étrangère qui ne peut lui être im- » putée ». Dans les considérations qui étaient comme l'exposé des motifs de ce projet dont ceux qui s'en sont inspirés plus tard n'ont pas suffisamment fait ressortir la haute valeur, Saintelette s'appuyait sur la législation en vigueur en Prusse, en Italie, en Angleterre, en Allemagne, en Autriche. La raréfaction des accidents n'avait pas moins de prix pour les patrons que pour les ouvriers. En étudiant les accidents, les patrons deviendraient plus attentifs à tous les détails de la fabrication et seraient tenus en éveil par la crainte du danger... Du point de vue de l'avancement des industries, rien ne saurait être plus efficace que de charger les patrons des suites d'accidents sans cause connue. Nous conseillons fort à cet égard la lecture du mémoire pour M^{me} veuve De Sitter (pourvoi en cassation, Bruxelles, Bruylant-Christophe, 1888) où Saintelette, avec une rare

vigueur de logique et dans une langue toujours nette, parfois un peu sarcastique, combat un arrêt rendu par la cour d'appel de Bruxelles le 1^{er} juin 1878. « Si cet arrêt, dit-il page 4, forme un précédent, il rendrait la législation odieuse à la population ouvrière ».

Simultanément à ce mémoire a été fait un travail encore à l'appui de sa thèse favorite : *La jurisprudence qui s'éloigne et la jurisprudence qui s'approche* (Bruxelles, Bruylant, avril 1888). Avec une verve qui n'a d'égale que la science juridique, il s'en prend tout d'abord (p. 4-8) à un contradicteur dont la *Revue de législation* de 1886 avait inséré une dissertation des plus paradoxales. Le pseudonyme — Lefebvre — de ce contradicteur cachait, affirmait-il, un magistrat en fonctions, de haut rang, de grands pouvoirs, comme qui eût dit un inquisiteur chargé de veiller sur l'orthodoxie de la foi et de fulminer l'anathème contre les hérésiarques... « Si, par entêtement d'idées » préconçues ou par antipathie de toute » nouveauté, une personne de ce rang, » un homme de cette valeur pouvait se » laisser entraîner à soutenir ces paradoxes, à quels coquecigrues (*sic*) ne » fallait-il pas, disait-il (p. 6) s'attendre » de la part des autres ? »

De la verve encore, et plus acérée peut-être, contre un Mr de Courcy à qui manquait toute compétence pour intervenir utilement dans ce débat et qui, chose plus grave, ne s'était pas même donné la peine de prendre connaissance du livre *Responsabilité et garantie*, ce dont Saintelette, on le sent, est quelque peu exaspéré. Ecoutez plutôt : « En ce moment nous ne voulons qu'adresser une prière aux » hommes de bonne volonté : celle de » vouloir bien nous lire avant que d'entreprendre de nous réfuter. C'est, » nous ne nous le dissimulons pas, une » grande exigence, étant donnés les » temps et le pays. En toute autre » matière nous nous garderions de la » produire. Mais ici, où il s'agit chaque » année du sort de milliers de familles, » est-ce trop de demander pour un

« livre de droit, qu'on a tâché de
 « rendre le moins ennuyeux qu'il est
 « possible, la moitié des heures qu'il
 « faut dépenser pour dévorer un roman
 « de cape et d'épée, ou de caserne et de
 « cour d'assises... ? » Il soutenait que
 si la théorie nouvelle ne prévalait point
 partout, c'était parce qu'on ne la discu-
 tait pas; parce que, au lieu de vérifier
 l'exactitude des données et la justesse
 de la méthode, on ne considérait que les
 résultats. Ces résultats, de parti pris, on
 n'en voulait point par humeur, par
 préjugés d'école, par préventions de
 classe... Pour repousser ces résultats, il
 faut des prétextes. Il n'est pas aisé d'en
 trouver. Dès lors on en prend de
 pitoyables... C'est bien ainsi qu'avait fait
 M^r de Courcy (cf. p. 25). Saintelette
 consentait toutefois à lui pardonner,
 parce que ce n'était qu'un amateur et
 que les méprises d'un amateur ne comp-
 taient pas. « On sait quelles surprises
 « réservait à leurs auditeurs les talents
 « de société... ». Mais que des cours de
 justice appelées à prononcer sur une
 demande d'application de l'article 1147
 du code civil l'eussent présenté comme
 visant une garantie *absolue*, une ga-
 rantie *complète*, c'était plus grave.
 Pourtant, ajoutait-il, en terminant
 cette brochure, cela ne me décou-
 ragera pas. M^r Demangeat, l'émi-
 nent professeur, venait de lui écrire
 qu'il croyait toujours que les tribunaux
 français arriveraient à consacrer, au
 moins en partie, la théorie nouvelle, la
 raison devant finir par triompher. Il est
 certain que l'imprévu et la nouveauté
 de la théorie étaient pour beaucoup dans
 l'opposition qu'elle rencontrait.

Saintelette y revenait, au parlement,
 à chaque sinistre émouvant. Rappelant,
 le 17 mai 1889 (*Ann. parl.*, 1888-1889,
 p. 1169), qu'il s'était donné l'honneur
 de faire devant la commission du tra-
 vail la proposition et, il l'espérait du
 moins, la démonstration qu'il est juste
 de mettre la tâche de la preuve à la charge
 du patron et non plus à la charge de
 l'ouvrier, il ajoutait : « Quand je m'oc-
 cupe des accidents du travail, ce
 « n'est ni dans l'intérêt de la gauche,

« ni dans celui de la droite, c'est dans
 « l'intérêt de la Chambre tout entière et
 « du renom du gouvernement parle-
 « mentaire. J'ai soutenu cette même
 « thèse dans d'autres enceintes; le
 « pouvoir judiciaire m'a renvoyé au
 « pouvoir législatif et je la défendrai
 « ici avec la même constance... ». Il de-
 mande, un autre jour, que l'on rende
 obligatoire la déclaration de tout acci-
 dent de travail. C'était le seul moyen
 d'avoir une statistique tout à fait exacte;
 la nature des accidents, leurs causes,
 leurs circonstances, leurs suites devaient
 être enregistrées avec le plus grand
 soin dans le but d'arriver à cette exac-
 titude. Maintes fois il insista dans ce
 sens. Il a rendu ainsi un immense ser-
 vice à la classe ouvrière dont les inté-
 rêts trouvèrent toujours en lui un
 défenseur convaincu. A ses instances
 répétées est certainement due la présen-
 tation, par le gouvernement, du projet
 de loi sur le louage de services auquel il
 consacra une publication de 1893 (voir
 plus loin, col. 83) qui se termine ainsi :
 « La réforme proposée consiste presque
 « exclusivement dans le retour aux
 « vraies règles de la preuve en matière
 « contractuelle. Elle oblige les patrons
 « à faire la preuve que l'accident pro-
 « vient d'une cause qui leur est étran-
 « gère. Quel que soit le résultat finan-
 « cier de ce changement, la justice l'im-
 « pose. Mais nous pensons que si les
 « patrons acceptent franchement la
 « situation actuelle et cherchent résolu-
 « ment à réduire le nombre des acci-
 « dents sans cause qui peuvent leur
 « être imputés, au bout de très peu de
 « temps ces accidents diminueront de
 « nombre et de gravité... Une réforme
 « de ce genre, bien conçue, loyalement
 « appliquée, peut devenir, au point de
 « vue moral, une cause féconde de
 « progrès divers... ».

Si, dans son respect pour la liberté
 absolue du travail, Saintelette s'est
 refusé, comme d'autres économistes, à
 imposer le repos du dimanche et à régle-
 menter le travail des femmes dans
 l'industrie (1887, 1889 et 1891), il a,
 dans toutes les autres circonstances,

témoigné d'une grande affection pour la classe ouvrière. Dans la discussion du projet de loi de juillet 1887 relatif à la répression de l'ivresse, du projet sur les habitations ouvrières et les comités de patronage (4 et 10 juillet 1889), de même que sur les caisses de secours et de prévoyance, sur le paiement des salaires aux ouvriers, sur l'incessibilité et l'insaisissabilité des salaires, il a donné les conseils les plus sages, les plus utiles à la démocratie.

N'était-ce pas aussi la cause démocratique qu'il défendait lorsqu'il se prononçait nettement pour le service personnel en 1889? Sans doute il était convaincu que si la Belgique n'existait pas, l'Europe serait, dans l'intérêt de la sécurité générale, contrainte d'en inventer une. Mais il y avait, pour la Belgique, d'autres périls et d'autres menaces que l'annexion définitive à laquelle il ne croyait pas : l'occupation temporaire, ses hontes, ses charges, ses difficultés de toutes sortes étaient à redouter. Six semaines de domination brutale coûteraient généralement plus que tous les budgets de la guerre possibles... Ce n'étaient pas uniquement les nécessités de la défense nationale qui militaient en faveur du service personnel obligatoire; des raisons d'ordre politique général l'imposaient :
 « Les classes moyennes, les classes dirigeantes doivent faire de grands sacrifices, donner les meilleurs exemples, payer de leur personne, dussions-nous ne plus revenir ici... » (6 juin 1889).

Dans les dernières années de sa carrière parlementaire, nous signalerons encore des discours sur l'enseignement, surtout celui du 22 novembre 1889 — collation des grades universitaires et création d'une école des hautes études. — Il refusa son vote à la loi de 1890 parce que, si elle contenait beaucoup de bonnes dispositions qu'il approuvait (*Ann. parl.*, 1890, p. 1051), elle ne réglait pas le principe de la liberté des professions dont il était plus que jamais partisan. Signalons également son intervention dans des questions financières, industrielles, judiciaires : modification à

la loi hypothécaire (9 mai 1880), taux de l'intérêt légal (4 décembre 1891), contrats de transports (19 novembre et 9 décembre 1890), diminution des frais de justice (6 février 1889), réorganisation des justices de paix (juillet 1889), plaidoiries devant les tribunaux de première instance (12 décembre 1890), réduction du nombre des conseillers des cours d'appel (1^{er} juillet 1899), tribunaux de commerce (2 décembre 1891).

Il prit une part active aux débats de 1892 et de 1893 sur la revision de la Constitution. Rappelons à ce propos, en quelques mots, son passé politique. Lorsqu'en 1869 il entra au parlement, ce fut incontestablement sous les auspices du libéralisme modéré dont Henri de Brouckere et Hubert Dolez étaient les représentants les plus autorisés dans l'arrondissement de Mons. Mais jamais nul ne songea à lui appliquer les qualificatifs que certain rédacteur brutalement impertinent de l'*Observateur* employait à l'endroit d'un « doctrinaire ossifié, pétrifié, momifié ». Saintelette marchait avec son époque. Il s'était rallié au programme du *Convent libéral de Bruxelles* de 1870. Dans une circulaire aux électeurs de l'arrondissement de Mons, il avait déclaré vouloir la séparation de l'Eglise et de l'Etat et, comme mesure d'application immédiate de ce principe, la revision de la loi de 1842 sur l'enseignement primaire et la réforme des lois concordataires; la réduction des charges militaires aussitôt que les circonstances extérieures le permettraient; une large extension du droit de suffrage par l'adjonction ou la substitution de la capacité au cens et, comme mesure d'application immédiate, la réforme des lois électorales quant à la province et à la commune. Il n'hésitait pas, enfin, à préconiser l'instruction obligatoire. Il était hostile au suffrage universel dès cette époque. Il n'en voudra pas davantage en 1892, quoiqu'un grand nombre de ses électeurs en soient partisans. Il ne croyait pas qu'aucun régime nouveau pût jamais faire faire à la nation un progrès comparable, même relativement, à celui qui avait été réa-

lisé depuis 1830 ... » Je ne saurais, « disait-il le 6 mai 1892, songer à re-
« viser le pacte fondamental dans son
« essence, dans son esprit, dans ses
« principes, ni du point de vue poli-
« tique, ni du point de vue économique,
« ni du point de vue social. L'organi-
« sation sociale se transforme d'elle-
« même, selon des lois qui nous échap-
« pent. Notre régime économique doit
« être, le plus qu'il est possible, aban-
« donné à lui-même. Notre régime
« politique n'a besoin d'être modifié
« que dans quelques-unes de ses dispo-
« sitions ... ». S'il était partisan de la
revision de la Constitution, partisan de
l'appel d'un plus grand nombre d'hommes
aux droits politiques du citoyen, c'était
à raison de l'indifférence du public. En
dehors des temps d'élection, la plus
grande partie du public ne se préoccupait
pas de la politique. Or, il était de
l'intérêt de la patrie de rendre de plus
en plus intéressants, pour la grande
masse des Belges, le sort et la vie de la
nation ... Le pouvoir d'élire n'était pas
un droit naturel, un droit civil, c'était
une fonction sociale créée par la société
dans l'intérêt non pas d'une classe ou
d'un groupe, mais dans l'intérêt de
tous ... Il finissait ainsi ce discours qui
eut un retentissement profond : « Je
« suis partisan d'une grande extension
« du suffrage éclairé et indépendant,
« mais je suis aussi un adversaire résolu
« du suffrage universel faisant une
« brusque invasion dans nos institu-
« tions ... ».

Lors des élections de juin 1892 pour
la Constituante, ce fut Saintelette qui
réunit encore, dans l'arrondissement de
Mons, le plus grand nombre de voix
(2,265 sur 3,973). Le 22 juillet, à
l'unanimité, la Chambre le nomma
membre de la commission spéciale
chargée d'étudier les divers projets de
revision. Le 23 mars, le 4 avril et le
25 juillet 1893, il discuta ces projets
devant la Chambre avec autant de sagesse
que de sang-froid. Il fit preuve des
mêmes qualités dans l'examen de la loi
électorale (30 novembre et 21 décembre
1893; 16 et 30 janvier et 18 février

1894). Ses *ultima verba* au parlement
sont du 11 juin 1894. Il était alors
le doyen des députés libéraux qui
allaient être évidemment décimés par le
suffrage universel, et surtout par le
vote plural dont la représentation pro-
portionnelle ne corrigerait que six ans
plus tard, et encore imparfaitement,
les effets désastreux. En leur nom il
déclara que la grande majorité de la
gauche estimait que, les pouvoirs de la
moitié de la Chambre expirant le 12 juin,
celle-ci ne pouvait siéger au delà de
cette date que pour voter la loi électo-
rale et les budgets de dépenses absolu-
ment indispensables. La Chambre le
décida ainsi le lendemain.

Les loisirs que le corps électoral fait
désormais à Saintelette ne seront pas
perdus pour le droit, l'économie politi-
que et la sociologie.

De 1838 à 1891 il avait trouvé, entre
deux séances de la Chambre ou deux au-
diences, le temps d'écrire, par exemple,
pour la *Revue de droit international*
(XX, 4, 1888); une étude sur les con-
trats d'utilité publique que l'on con-
sulte toujours avec intérêt; ou de sou-
tenir, dans une brochure imprimée chez
Bruylant-Christophe (en 1891) que les
tribunaux de Nivelles (commerce, 7 no-
vembre 1889), Bruges (1^{re} ch., 30 avril
1890), Bruxelles (1^{re} ch., 25 octobre
1890), avaient décidé à tort que la
Société des chemins de fer vicinaux —
dont il était l'avocat — ne représentait
pas, aux termes de l'article 1039 du
code de procédure civile, une personne
publique; et il défendait cette thèse
avec une grande force de raisonnement
(p. 6 et 9), dans une forme originale
(p. 10, 11 et 13).

Ses derniers travaux seront consacrés
à la question sociale, la préférée de ce
grand laborieux, de ce noble cœur. Le
13 août 1891 avait été présenté à la
Chambre, par le gouvernement, un
projet de loi sur le louage de services :
ce projet était l'œuvre d'une commission
dans laquelle Saintelette aurait dû
avoir sa place. A la page 32 du mé-
moire de 1893 (Bruxelles, Bruylant), où
il analyse ce projet, on sent qu'il fut

sensible à un oubli fort peu explicable. (Ce ne fut pas la seule fois du reste que l'on oublia Saintelette, il méritait mieux qu'une place de censeur à la Banque Nationale.) Le mémoire contient des observations judicieuses sur le rapport de la commission spéciale. Il y relève des inexactitudes graves. Il prouve qu'elle a mal interprété sa pensée, son intention et celles des juristes qui lui firent l'honneur d'appuyer son opinion au parlement belge ou en France; que le ministre de la justice avait, après tout, mal posé la question et défiguré la thèse qu'on voulait écarter en invitant cette commission à délibérer sur le point de savoir s'il convenait d'*introduire* dans la législation civile, en *faveur de l'ouvrier*, un principe de responsabilité autre que celui de l'article 1832 du code civil. Saintelette ne veut que l'application aux ouvriers d'une règle de droit commun.

Ses excellents sentiments se retrouvent dans une plaquette de sept pages : *Rapports des maîtres avec les domestiques* (Bruxelles, Bruylant, 1895) qui seraient, si nous nous en rapportons à l'intitulé de la première page, un « extrait d'un » *Traité du Louage de services* » dont il avait conçu l'idée sans doute, mais qui, à notre connaissance, n'a jamais vu le jour. Les rapports des maîtres avec les domestiques sont de tous, à ses yeux, les plus délicats. La langue employée par le chef de famille se reflète inévitablement dans la conversation des enfants entre eux et avec les domestiques. Le fils d'un homme qui jure contre ses employés, ses ouvriers, ses domestiques, infailliblement jurera même contre ses enfants. C'est, dit-il, dans toutes les situations de la vie manque de tact autant que d'habileté que de refuser aux domestiques dont on réclame le dévouement sans bornes, les minces égards qui résultent de l'assimilation, sous les plus vulgaires points de vue, des inférieurs aux supérieurs... Mais c'est surtout dans les cas d'accidents et de maladies que la sollicitude des maîtres pour les domestiques doit s'éveiller et se déployer, inquiète, active et pré-

voyante. Ah! que d'occasions de faire grand bien on laisse échapper souvent, par fausse fierté, par inexpérience du mal, par ignorance, insouciance ou légèreté, et que bien avisées sont les mères de famille qui, de bonne heure, initient à tous ces sérieux et pieux devoirs leurs jeunes enfants! ... Les longs services font l'éloge aussi bien du maître que du domestique... Saintelette entre à ce propos dans des détails qui prouvent une fois de plus son extrême sensibilité et l'amour qu'il ressentait pour les petits et les faibles.

Il donnait un nouveau et dernier témoignage de sa sympathie profonde pour les victimes du travail dans la préface qu'il écrivait en 1896 pour le remarquable ouvrage de son neveu, l'ingénieur Félix Jottrand : *Prévention des accidents dans les usines et les manufactures*, couronné par l'Association des ingénieurs sortis de l'école de Liège.

Assurément c'est cette préface, comme les publications diverses analysées au cours de notre notice, que visitait M^r Hector Denis, député socialiste de Liège, se joignant aux orateurs qui, dans la séance de la Chambre des représentants du 19 avril 1898 (M^r. Snoy, président, de Smet de Naeyer pour le gouvernement, Woeste pour la droite, Fléchet pour la gauche), rendirent un hommage suprême à la mémoire de ce bon citoyen, de ce grand travailleur, de ce parfait honnête homme, mort la veille à Bruxelles, rue du Trône, 83. « Les socialistes », disait M. Denis, « doivent à » Saintelette cette justice qu'il consacra » sa vie à étudier le grand problème » social de la réparation des accidents » du travail ». La presse fut unanime à reconnaître la grandeur de la perte que le pays faisait en cet homme, dont ses adversaires eux-mêmes avaient fini dans les derniers temps par apprécier si bien le talent et le caractère qu'ils lui offrirent le titre de *Ministre d'Etat*, décliné par un rare scrupule de délicatesse politique.

Les conseillers communaux de Mons reçurent notification, dans la séance du

19 avril, du décès de leur éminent collègue d'autrefois. Un solennel hommage fut rendu par M^r le premier échevin Lescarts à la mémoire de l'homme de bien qui, comme juriste, économiste, administrateur, homme politique, avait laissé, dans tous les domaines, des traces de sa haute intelligence et qui, par la fermeté de ses convictions, jointe à un désintéressement et à une modestie indiscutés, s'était assuré le respect et la considération de toutes les fractions politiques. Une députation de cinq conseillers fut chargée de représenter la ville de Mons aux funérailles. Et à l'unanimité fut prise la résolution suivante : Le conseil, considérant que Charles Saintelette, ancien échevin, ancien représentant, ancien ministre, a rendu dans ces diverses fonctions des services éminents à la ville de Mons et voulant, par un témoignage public de reconnaissance, en perpétuer le souvenir, décide : 1^o le nom de Charles Saintelette sera donné au boulevard portant actuellement la dénomination de boulevard de l'Industrie; 2^o une plaque commémorative sera placée sur la façade de l'Ecole professionnelle de jeunes filles dont la fondation est due à son intelligente initiative.

Les funérailles de Saintelette furent célébrées à Ixelles, le jeudi 21 avril, sans aucun apparat suivant ses volontés. Une foule énorme de magistrats, d'avocats, d'industriels et d'hommes politiques assistaient à la triste cérémonie. Le Roi, le Comte de Flandre et le Prince Albert y étaient représentés. L'inhumation eut lieu au cimetière de Mons.

Une place publique de la commune de Molenbeek-Saint-Jean, qui a dû beaucoup à Saintelette, porte son nom.

Ernest Discailles.

Le canal de Jemmapes à Alost et le chemin de fer d'Alost à Gand (avril-juillet 1851; Mons, Masquillier et Lanier). — *Les relations commerciales entre la Belgique et la France* (Mons, 1852). — *Le chemin de fer de Mons à Maubeuge* (Mons, 1852). — *Lettre à M. Mathysens sur les chambres de commerce et le Conseil d'Etat, par un houilleur* (Bruxelles, Decq, 1852). — *Les taxes communales sur les houilles* (Mons, 1853). — *L'abaissement des droits sur les houilles anglaises* (Mons, 1853). — *La Gazette de Mons, le Journal de Liège et l'Indépendance* (de 1853-1854). —

Considérations sur la nouvelle question électorale (Bruxelles, Decq, 1853). — *Annuaire de la Revue des deux mondes de 1853, étude sur la Belgique* (non signée). — *Considérations sur les voies navigables de l'Ouest* (Mons, 1854). — *Rapports de la chambre de commerce de l'arrondissement de Mons, de 1855 à 1869*. — *Mons et Charleroi sur le marché belge* (Mons, 1863). — *Mons et Charleroi sur le marché parisien* (Mons, 1863). — *Les chemins de fer industriels* (Mons, 1864). — *Annales parlementaires de 1869 à 1894*. — *Société belge de géographie : discours prononcé par M. Saintelette, président de la Société, à l'assemblée tenue à Liège le 30 janvier 1870* (Mons, Dequesne-Masquillier, 1870). — *Annales de la Société royale belge de géographie fondée en 1876*. — *Agenda 1884 avec Ephémérides géographiques* (Bruxelles, Institut national de géographie). — *Responsabilité et garantie : Accidents de transport et de travail* (Bruxelles, Bruylant-Christophe, 1884). — *Bulletin de l'Académie royale de Belgique, 1884*. — *De l'importance et de la difficulté de l'appréciation du fait* (Paris, 1885, Pichon). — *L'assistance maritime* (Bruxelles, 1885). — *Les personnes morales* (Paris, 1885, Pichon). — *Le louage de services à l'Académie des sciences morales et politiques* (Paris, 1886, Cathoux, 3, rue du Sommerard). — *Projet d'une proposition de loi sur les accidents du travail* (Bruxelles, 1886). — *Les contrats d'utilité publique* (Bruxelles, 1886). — *La jurisprudence qui s'éloigne et la jurisprudence qui s'approche* (Bruxelles, 1888). — *Pourvoi en cassation. Mémoire pour Madame veuve Desiter* (Bruxelles, 1888). — *La Société nationale des chemins de fer vicinaux est-elle une personne publique?* (Bruxelles, 1891). — *Le louage de services. Analyse du projet du gouvernement* (Bruxelles, 1893). — *Le louage de services. Rapports des maîtres avec les domestiques* (Bruxelles, 1895). — *Journal des tribunaux* (avril 1898). — Renseignements particuliers de M^r l'avocat Jottrand de Mons, neveu de Saintelette, de M^r Jules Carlier, son collègue de la députation montoise à la Chambre et de plusieurs anciens fonctionnaires du ministère des travaux publics. — Documents fournis par le gouvernement provincial du Hainaut et par l'administration communale de Mons.

SAINCTELETTE (*Louis-Adolphe*), commissaire des monnaies, frère du précédent, né à Tavigny, le 26 décembre 1829, mort à Bruxelles, le 10 mai 1899. Sorti premier de l'école des mines de Liège en octobre 1852, il fut, au mois de décembre de la même année, nommé aspirant-ingénieur des mines en activité de service à Mons. Il quitta le service de l'Etat deux ans plus tard pour entrer dans l'industrie (6 novembre 1854). Il y débuta dans la *Société anonyme des manufactures de glaces, verres à vitre, cristaux et gobeletteries*, qui le choisit comme sous-directeur et ingénieur-conseil.

Le *Bulletin de l'Association des Ingénieurs de Liège* fait le plus vif éloge de

sa compétence spéciale dans les questions intéressant les industries verrières et chimiques. C'est cette compétence qui le fit choisir comme administrateur par diverses sociétés étrangères. Ses qualités très appréciées d'organisateur lui valurent également l'administration de la société anonyme d'assurances la *Royale Belge* et du *Chemin de fer de centre Ecaussines à Erquelinnes*.

Il entra au service de l'Etat pendant la deuxième partie de sa carrière. Un arrêté royal de 1856 instituait à l'Hôtel des Monnaies un chimiste surveillant les opérations d'affinage. Le 20 septembre 1859, M^r le ministre des finances Frère-Orban confia cet emploi à Saintelette qui fut le rapporteur d'une sous-commission chargée d'examiner les questions relatives à l'alliage, au diamètre et aux détails de type des nouvelles monnaies de nickel et d'argent. On peut lire son rapport aux pages 83-95 de l'Exposé des motifs de la loi de 1860 décrétant la fabrication d'une monnaie d'argent composée de nickel et de cuivre. Les connaissances spéciales de Saintelette décidèrent M^r Malou, le nouveau ministre des finances, créateur de l'administration des Monnaies, à le choisir pour commissaire des monnaies (14 février 1873). Saintelette exerça ces fonctions pendant vingt-six ans avec une intelligence et un dévouement qui furent récompensés par les grades de chevalier dans l'Ordre de Léopold (5 janvier 1876), d'officier (23 février 1881) et de commandeur (22 juillet 1890), en même temps que le renom de son mérite et l'aménité de ses relations lui firent obtenir hors de Belgique d'autres distinctions honorifiques (25 mai 1880, officier de la Légion d'honneur; 14 février 1883, commandeur de l'Etoile de Roumanie). Par deux fois il fut, en sa qualité de commissaire des monnaies, délégué de la Belgique aux conférences monétaires de Paris, le 20 janvier 1875 et le 25 novembre 1884. Les rapports qu'il fit sur les débats de ces conférences sont très remarquables.

Il prit une part active aux discussions sur la réorganisation des études

aux écoles spéciales de Liège, dont il avait été l'un des plus sympathiques et des plus brillants élèves. Son initiative relativement à la création du cours d'hygiène dans nos universités fut couronnée de succès.

Les anciens camarades de Saintelette conservent le meilleur souvenir de lui, de la bonté et de la franchise de son caractère comme de la tournure originale de son esprit et de ses goûts artistiques.

Ernest Discaillies.

Renseignements donnés par M^r Maximilien Saintelette. — *Bulletin de l'Association des Ingénieurs de Liège*. — *Documents parlementaires*.

SAINGLANT (*Paul-Hyacinthe*), homme de guerre, né à Mons, le 26 janvier 1765, était fils de Paul-François et de Marie-Joseph Campion. Soit qu'il se fût compromis pendant la révolution brabançonne, soit qu'il cédât à l'entraînement de ses compatriotes, il fit partie du groupe de Montois qui s'enrôlèrent dans la légion belge au service de la France après la restauration autrichienne. Promu lieutenant le 10 septembre 1792, il fut nommé capitaine le 29 octobre suivant et participa aux campagnes de l'armée du Nord. On l'admit, avec son grade, le 14 février 1793, dans les hussards de Jemmapes, puis le 5 prairial an II (24 mai 1794), dans le 3^e régiment de dragons qui entra dans la composition de l'armée de Sambre et Meuse. Son passage à l'armée d'Helvétie dès l'an V, lui ménagea l'occasion de prendre part à l'expédition d'Egypte, pendant les campagnes des ans VI, VII, VIII et IX, comme chef d'escadron, grade auquel il avait été élevé le 25 fructidor an VI (11 septembre 1798). Sa conduite valeureuse au combat de Loubi (4 germinal an VII, 24 mars 1799) fut remarquée par le général Junot. Lors des affaires des 19, 21 et 22 ventôse an IX (10, 12 et 13 mars 1801), Sainglant s'était distingué; peu de jours après le 30 (21 mars), sous les murs d'Alexandrie où il prit le commandement du régiment, son chef de brigade ayant été blessé, il s'empara avec un petit nombre de dragons de deux pièces de canon et de deux caissons. Dans la mêlée, son cheval fut

tué sous lui, et ses habits percés de balles et de coups de baïonnette; il reçut, en outre, plusieurs coups de crosse qui le firent souffrir longtemps. Au retour de l'armée d'Égypte en France, un sabre d'honneur lui fut décerné, par arrêté du Premier Consul du 9 thermidor an x (28 juillet 1802), et la décoration d'officier de la Légion d'honneur, le 25 prairial an xii (14 juin 1804). Une année plus tard, le 9 fructidor an xiii (27 août 1805), cet officier intrépide fut admis à la retraite. Nous n'avons pu retrouver ni le lieu, ni la date de son décès.

Ernest Mathieu.

Bernaert, *Fastes militaires des Belges au service de la France, 1789-1813*, p. 204-205. — E. Mathieu, *Biographie du Hainaut*.

SAINT-AMAND (*Jean DE*), abbé de Saint-Bavon. Voir JEAN DE SAINT-AMAND.

SAINT-AMAND (*Jean DE*), médecin. Voir JEAN DE SAINT-AMAND.

SAINT-ANASTASE (*Olivier DE*). Voir DE CROCK.

SAINT-ANTOINE (*Jacques DE*), écrivain ecclésiastique. Voir OLIMBERT (*Jacques*).

SAINT-BASILE (*Richard DE*). Voir RUQUELOT.

SAINT-BAVON (*Maghelin DE*), religieux de l'abbaye de Saint-Pierre lez-Gand, né vers 1280, mort après 1323. Ce moine bénédictin, qui fut successivement cellérier de l'abbaye (1302), chantre (1302 à 1309) et prévôt (1309 à 1320), a laissé dans ces diverses qualités des comptes précieux, conservés dans un rouleau à la bibliothèque de l'université de Gand. Il appartenait à la puissante famille de ce nom, et c'est ce qui explique ses susceptibilités dans une scène curieuse, que nous résumons pour décrire les mœurs du temps.

Ce rouleau, de quatre mètres et demi écrit des deux côtés, porte au dos en écriture du xiv^e siècle : *Transcriptio*

omnium computum monialium, de multis aliis rebus, et en écriture du xviii^e, *computus cellerarii, cantoris et præpositi*.

Le premier compte commence par les mots : *Computatio fratris M (aghelini) de Sancto Bavone, cellerarii monasterii Sancti Petri Gandensis*; les autres modifient ses fonctions successives. Il est précédé d'un tableau du cours annuel de la monnaie, notamment du gros tournois, de 1296, « année de l'arrivée et du départ du roi d'Angleterre en Flandre » jusqu'en 1310 (ce tableau a seul été publié). Le compte relate les achats de provisions (œufs, beurre, bière, vin, etc.) dont il doit nourrir l'abbé, ses chapelains et tout le couvent, en soixante provendes, les recettes des moulins, écluses, etc., les dépenses pour vêtements, réparations, etc. Les comptes comme chantre énumèrent la recette du cens capital, et les dépenses pour le rôle qui les contient, pour ses divers collaborateurs, Jean Alberi, Gautier de Nivelles, Gautier Cokere, Jean de Grammont, l'écrivain Arnold et autres; pour la reliure de manuscrits. Après avoir, chaque année, détaillé les frais de parchemin, de cire, de vermillon, de copie, d'illustration, de reliure, de librairie, etc., il annote que les derniers ouvrages ont été faits à ses frais (*sumptibus meis*). Nommé prévôt en juin 1309, il relate ses conventions avec l'abbé Baudouin Van der Lake; il devait tenir quatre chevaux pour lesquels il aura blé et foin, et des valets qu'on lui payera quarante livres parisis par an; il devait être remboursé de ses frais de voyages pour l'abbaye, de ses pertes de chevaux, de son luminaire; il avait à rendre la justice et avait droit aux amendes pour méfaits, aux émoluments des ventes, etc. Il se plaint, en quittant ses fonctions, en janvier 1321, que l'abbé n'a pas tenu ses conventions.

Ses comptes, en cette qualité, relatent les recettes des divers baillis de la seigneurie de Saint-Pierre (*Sente Pietersdurp*), et les dépenses de ses baillis, valets et garçons, des cadeaux au bailli de Gand à la Noël, de ses informations et procès, entre autres contre Messei-

gneurs Goutier de Harlebeke à Assenede et Desselghem Simon de Desseldone à Tamise; il envoie son bailli Pierre Van der Mersch à Bruxelles à Monseigneur de Liedekerke pour le bien de Masoie, en 1309. L'année suivante, il repare les vitraux de l'abbaye et perd un cheval, en 1311 deux autres. Les détails de ses procès, les frais aux prisons, au pilori, remplissent les comptes suivants. En 1315, il est envoyé en France pour réclamer les dîmes mises en saisine pendant la guerre, louer les terres, emprunter aux Crepinois (d'Arras), après la mort de l'abbé Boudouin. Il relate la main-mise par le comte de Flandre sur tous les biens de l'abbaye depuis l'an 1319 jusqu'au mois de juin 1320, et réclame des dommages-intérêts. Mais, ce qui est plus important, ce sont les longues formules, relatives au dos de la pièce, pour les élections dans l'abbaye, les hommages des seigneurs qui en dépendent, les droits du vaneur (*vaneur*) et du laveur (*laverseur*) quant aux effets des enfants de l'école, leçons du mayeur de Maelte *in t'af le Maelte*, qui doit recevoir l'abbé un jour par an; enfin, le recit des démêlés entre le prévôt et le nouvel abbé Fouiques de Rike, du 16 janvier 1321 aux pâques de 1322.

L'abbé avait mandé par son prieur le prévôt, l'aumônier, le sacristain, le pitancier et l'infirmer, il leur avait reproché leur richesse, alors qu'il n'était point de plus pauvre abbaye d'ici à Rome. Il prit les clefs du prévôt, fit saisir ses effets les plus secrets, l'expulsa de la prévôté pour y loger les valets de l'abbé; il agit de même avec son frère Gilles l'aumônier. Les meubles saisis sur le prévôt consistaient en : deux chevaux, un bahut, quatre lits, des sommiers, coffres, tables, une cage avec oiseau, des chaînes de prison, haruais, son argentierie; il envoya toucher ce qu'on lui devait et exigea ses comptes dans les neuf jours.

Ces comptes, délivrés en la chapelle, se montaient à 160 livres parisis, dont il fallait défalquer ses dettes. Ils se terminent par un compte de *Jakèmes de l'Apstelkerie* des années 1317 et sui-

vantes jusqu'au mois de mars 1319, en présence de son frère Gilles et diverses autres personnes, et qui renseigne son *les Prieur de l'abbaye de Saint-Genois* pour Harnes et Campain.

Le rouleau contient également une liste de cinquante-huit noms, religieux de l'abbaye morts depuis sa réouverture; elle contient deux abbés, des prêtres, diacones, sous-diacones, un levite et un enfant (*puer*). On y rencontre parmi les religieux profès : Thierry, Pierre et Fro-mold, Saint-Rayon et Georges Magdelain.

Les archives ne fournissent pas de renseignements sur la suite de cette affaire; mais la riche bibliothèque de l'abbaye nous a conservé un autre manuscrit qui prouve la manivance et le bon goût de ce moderne évêque des lettres et des arts. C'est un petit volume, intitulé *Ceremoniale Biradimorum*, qu'il fit exécuter par Henri de Saint-Omer (voir ce nom) et Guillaume de Saint-Quentin, en la même année 1322.

Napoléon de Paris.

SAINT-FRANÇOIS (Mme DE), écrivain ecclésiastique. Voir OUBAÏNEN (François VAN).

SAINT-FRANÇOIS (... VAN DER LAER, en religion *Marius DE*). Voir MARIUS DE SAINT-FRANÇOIS.

SAINT-FRANÇOIS (... VAN DER LAER, en religion *Marius DE*). Voir MARIUS DE SAINT-FRANÇOIS.

SAINT-GENOIS (François - Joseph, comte DE), genealogiste. Voir GENOIS (François-Joseph de SAINT-).

SAINT-GENOIS DES MOTTES (Jules-Louis-Dominique-Gabriel, baron DE). Voir GENOIS (Jules de SAINT-).

SAINT-GENOIS (Pierre DE), seigneur du Mesnage, auteur de poésies latines et françaises, vivait dans le Tournais pendant la première moitié du XVIII^e siècle. Lecoqvet eut pourvoir identifier ce personnage avec Pierre de Saint-Genois, chanoine, seigneur de

Messager, Vertain, etc., décédé le 4 octobre 1852, dont le monument funéraire en l'église Saint-Piat, à Tournai, porte les quartiers : Saint-Genois, Varax, Du Gardin, Hautport.

Les productions de cet auteur — et notamment des *Carmina Mariana* — n'ont jamais, semble-t-il, été imprimées. Elles doivent aujourd'hui être perdues. Brasseur vante dans ses *Sydera* le talent poétique de P. de Saint-Genois; c'est sur la foi de cet éloge que tous les biographes du Hainaut en ont rappelé le souvenir.

Alphonse Roussel.

Brasseur, *Sydera*, 1837, p. 86. — Toutes les sources et références données par Lecouvet, *Hainautia poetica* ou *Les poètes latins du Hainaut*, 1839, p. 191, et dans Lecouvet, *Les petits poètes latins du Hainaut*, p. 37; voir aussi *Messager des sciences historiques*, 1858, p. 34.

SAINT-GENOIS (*Simon DE*), l'aîné, magistrat et diplomate, troisième fils de Jean et de Catherine Morielle, né à Tournai vers 1372 et y décédé le 16 janvier 1455. Admis à la bourgeoisie de cette ville par relief du 6 juin 1403, il fut presque toujours, de 1401 à 1421, membre de la magistrature communale; les constitutions de la ville limitaient à une année la durée des mandats, mais de fait il arrivait que par permutation de charge un groupe d'hommes appartenant à la noblesse ou à la bourgeoisie se perpétuait dans une participation effective à la direction des affaires. De Saint-Genois était de ce groupe et fut alternativement juré, eswardeur, échevin puis maireur de Saint-Brice et en 1417, 1418 et 1419 second prévôt. Ces fonctions furent remplies par lui à une époque difficile et troublée, alors que la cité était partagée en deux factions, l'une tenant pour la France, l'autre pour le duc de Bourgogne; Simon de Saint-Genois fut le chef avéré de ce dernier parti.

Un corps de trois cents partisans du Dauphin de la garnison de Guise, menaçant la ville de Mortagne, les consaux l'envoyèrent avec Ernoul le Muisit, le 8 juillet 1420, à la tête d'arbalétriers et d'archers, porter secours à cette place, mais avec l'injonction de ne pas y péné-

trer. Une nef armée de quatre canons portatifs pourvus de plomb et de poudre les escortait.

La situation de Tournai, alors ville française, mais entourée par des provinces aux mains du duc de Bourgogne, était délicate et critique, par suite des rivalités des princes du sang, de l'invasion anglaise qui frappaient si douloureusement la France lors de la folie de Charles VI et à l'avènement de Charles VII. Ce fut pendant cette période que plusieurs missions diplomatiques furent confiées à Simon de Saint-Genois pour la sauvegarde des intérêts de la ville, en 1414 et 1420 vers le roi de France, en 1421 vers le duc de Bourgogne et en 1422 vers l'évêque de Cambrai. Ce serait excéder les limites de cette biographie que de nous étendre sur les résultats obtenus par le député tournaisien.

Son dévouement à la cause bourguignonne l'avait trop compromis pour ne pas l'écarter en 1422 de la magistrature communale, son hôtel était devenu le siège des réunions des patriciens hostiles au monarque français. Le triomphe de la démocratie, qui, en juin 1422, se rendit maîtresse des charges publiques de Tournai et s'empressa de reconnaître l'autorité du roi de France, l'engagea à émigrer l'un des premiers. Son exemple fut suivi par beaucoup d'autres de ses amis. Le nouveau magistrat prononça la peine du bannissement contre ceux qui lui étaient hostiles. Philippe le Bon reconnut les services qu'il avait rendus à sa cause en le nommant maître particulier des monnaies de Gand. On l'a accusé à tort d'avoir trempé dans une conspiration ourdie en vue de livrer Tournai au duc de Bourgogne. En réalité, les émigrés et les bannis du patriciat tournaisien ne visaient qu'à un but : rentrer dans la ville, mettre fin au gouvernement démocratique que ses excès avaient peu à peu rendu impopulaire et reprendre le pouvoir dont ils avaient été écartés.

La conspiration échoua, mais, en 1431, la réaction réussit à renverser le parti démocratique. Simon de Saint-Genois revint à Tournai au début de

l'année 1434, car le 18 février il racheta son droit comme ayant « au temps que » les divisions ont eu cours à Tournai, « ... discontinué sa bourgeoisie d'an et » de jour ». Peu d'années après, il fut appelé aux charges de la magistrature et les exerça de 1446 à 1459. On le chargea en 1437, avec Michel de Merbe, de négociations avec le duc de Bourgogne au sujet de difficultés soulevées par le refus d'accepter comme évêque de Tournai Jean Chevrot, qui avait été désigné pour remplacer Jean de Harcourt, transféré au siège archiépiscopal de Narbonne. Les discussions furent longues et laborieuses.

Elu le 30 mai 1441 capitaine des arbalétriers envoyés au roi de France pour le siège de Pontoise, Simon de Saint-Genois avait invoqué son âge, pour décliner cette mission. Mis en prison pour ce refus, la charge étant obligatoire, il l'accepta le lendemain.

Ernest Matthieu.

Comte P. du Chastel de la Howarderie, *Généalogies tournaisiennes*, t. III, p. 421. — Maurice Houtart, *Les Tournaisiens et le roi de Bourges*. Tournai, 1908. E. Matthieu, *Biographie du Hainaut*. — *Mémoires de la Société hist. et littéraire de Tournai*, t. VII et XXIII.

SAINT-GHISLAIN (*Arnulphe DE*). Voir ARNULPHE DE SAINT-GHISLAIN.

SAINT-GILLES (*Florent DE*), écrivain religieux, décédé en 1702 à Namur, sa ville natale. Il s'appelait dans le monde Jean Lancar, mais il n'est guère connu sous ce nom. Entré dans l'ordre des carmes déchaussés, il fit partie du couvent de Namur. D'abord professeur de théologie, il exerça par la suite les fonctions de prieur, de définiteur et de vicaire provincial. On lui doit deux ouvrages de piété : 1. *Les plus importantes réflexions de l'homme chrétien*. Bruxelles, Lambert Marchant, 1681 ; in-8°, 24-209-3 p. L'approbation, signée J. D. Cuyper, est datée de Bruxelles, 18 avril 1681. Dédiée au révérend père Charles-Félix de Sainte-Thérèse, général des carmes déchaussés, l'œuvre comprend vingt réflexions ou chapitres sur le péché et sur l'enfer. — 2. *Les entretiens spirituels, très utiles,*

non seulement aux personnes religieuses, mais encore à tous ceux et celles qui font profession de la vertu. Namur, Charles-Gérard Albert, 1694 ; in-8°, 7 feuillets liminaires et 356 pages de texte. L'approbation est datée de Namur, 2 août 1693.

L'épître dédicatoire est adressée à Madame Anne-Marguerite de Hinnisdael, abbesse du monastère de Robermont lez-Liège, parente de l'auteur.

Joseph Defrecheux.

Martial de Saint-Jean-Baptiste, *Bibliotheca Carmelitarum exalceatorum* (Bordeaux, 1730), p. 161. — Côme de Villiers de Saint-Stephane, *Bibliotheca Carmelitana* (Orléans, 1732), t. I, col. 474. — Doyen, *Bibliographie namuroise* (Namur, Wesmael-Charlier, 1887), t. I, p. 280 et 306, nos 423 et 470.

SAINT-GILLES (*Henri DE*). Voir HENRI DE SAINT-GILLES.

SAINT-HUBERT (*Waultre DE*), fondateur, né à Dinant, mort à Tournai en 1621. La famille de Saint-Hubert occupa un rang distingué parmi les fondateurs de Dinant. Masart de Saint-Hubert, fils de Jean, transportait son art en Angleterre en 1455. Trois autres membres de la même famille sont cités au xvi^e siècle. L'église Saint-Pierre de Dinant possède quatre chandeliers marqués « Saint-Hubert ».

Waultre de Saint-Hubert vint de Dinant à Tournai au début du xvii^e siècle ; il entra dans l'atelier de Guillaume Van Orcq, dont il épousa la fille Jeanne et auquel il succéda. Il se fit recevoir franc-maître en 1613 pour terminer des ouvrages commencés par son beau-père. Il fut question de lui confier l'exécution de statues d'Albert et d'Isabelle. Il « accommode », en 1661, seize colonnes de bronze pour l'église Saint-Nicolas. Il habitait la paroisse de ce nom. Il mourut à Tournai en 1621, ne laissant que des filles.

L. Cloquet.

Del Marmol, *Histoire de Dinant*, p. 30. — A. de Lagrange, *Bulletin de la Société hist. et litt. de Tournai*, t. XXIV, p. 226.

SAINT-IGNACE (*Henri D'AUMERIE*, en religion), écrivain ecclésiastique, né à Ath, décédé le 1^{er} août 1719, au

couvent des carmes, à La Xhavée, à Souverain-Wandre lez-Liège, dans la 89^e année de son âge et la 73^e de sa vie religieuse. Il était issu de l'ancienne famille d'Aymeries dite d'Aumerie ou Daulmerie dont plusieurs membres se qualifiaient seigneurs ou chevaliers d'Aymeries, et dont on retrouve des ascendants jusqu'en 1169. D'après un testament en date du 12 août 1718, conservé à la Bibliothèque royale de Bruxelles (Fonds Goethals, dossier d'Aumerie, n° 2004), Joseph Daulmerie ou d'Aumerie aurait eu pour neveu le père Henri de Saint-Ignace, né Daulmerie, de l'ordre des carmes, à La Xhavée. Cependant cet écrivain n'est guère connu sous son nom patronymique et, à part deux ou trois exceptions, les nombreux auteurs qui parlent de lui le désignent uniquement par le surnom qu'il portait en religion.

Entré dans l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel, il ne tarda pas à s'y distinguer. Il professa la théologie pendant plusieurs années. Le *Speculum Carmelitanum*, publié en 1680, le cite comme *Sacrae Theologiae in conventu universitatis duacensis regens* et lui-même, dans le titre de sa *Theologia Sanctorum* (1700) se donne comme *Sacrae Theologiae emeritus professor*. Henri de Saint-Ignace remplit d'importantes fonctions et occupa les plus hautes charges dans les maisons où il fut en résidence. Il a été trois fois vicaire provincial, entre autres en 1685 et en 1700; prieur du couvent de La Xhavée de 1690 à 1693; commissaire général un peu avant 1709, et, à différentes reprises, définitiveur. Il vécut à Rome pendant les premières années du pontificat de Clément XI. Durant ce séjour, que la *Nouvelle biographie générale* place entre les années 1701 à 1709, il a été fort considéré des cardinaux et en particulier du pape qui lui témoigna en outre beaucoup d'amitié. En 1712 Henri de Saint-Ignace eut la satisfaction de célébrer, au couvent de La Xhavée, le cinquantième anniversaire de sa profession dans l'ordre des carmes. Il se montra toujours plein de zèle et d'activité. En l'an 1680, sur l'initiative

du roi de France, la province wallonne, détachée de la province flamande, devint indépendante. Cependant, comme elle restait sans grande importance, en raison du peu de couvents dont elle était composée, elle fut administrée par un vicaire provincial qui, pendant plusieurs années, n'eut ni voix ni siège au chapitre général. Le père Henri fit tant que, par son ardeur et son crédit, ces précieuses prérogatives furent accordées au vicariat wallon. Entre-temps il s'efforça d'augmenter le nombre de ses maisons. Ayant appris par l'intermédiaire du père Albert de Saint-Germain, un Liégeois de naissance du nom de Hovius, que les religieux de l'ordre du Saint-Sépulchre, établis à La Xhavée, étaient d'intention de se déporter de leur couvent, il s'empressa de se présenter à leur prieur Libert Van Elsrak. A la date du 8 novembre 1685, il convint et traita avec eux pour la cession de leur maison, et le 24 du même mois, les carmes prirent possession des bâtiments. Non seulement Maximilien-Henri de Bavière approuva et confirma cette transaction, en sa qualité de prince-évêque de Liège—(La Xhavée étant sous sa juridiction épiscopale)—mais il appuya de toute son autorité, auprès de la cour de Rome, la requête que ces religieux y introduisirent. Cette affaire présentait, en effet, quelques difficultés et rencontrait de sérieuses oppositions. Alors le pape Innocent XI, passant au-dessus de tout, fit expédier, en bonne et due forme, le bref d'union et de translation du couvent de La Xhavée à l'ordre des carmes. Ce document, daté du 7 août 1686, est de la rédaction du cardinal de Sluse, originaire de Visé. Il fait mention du père Henri de Saint-Ignace et se trouve reproduit entre autres dans *Bullarium Carmelitarum*, t. II, p. 644, col. 2.

Le père Damien de Sainte-Barbe fut le premier prieur du nouveau couvent (1687-1690), il eut pour successeur le père Henri (1690-1693). Très instruit, doué d'un esprit ardent, aimant la polémique, celui-ci attaqua avec violence et combattit avec acharnement la morale des casuistes. Bien qu'il s'en soit défendu

en maintes occasions, il était partisan de la doctrine janséniste, qu'il propagea dans ses livres et, pour ce motif, quelques-uns d'entre eux sont frappés d'interdit. En 1699 il approuva certains opuscules de Henri Denys, professeur au séminaire, et de Joseph Naveus, chanoine de Saint-Paul, à Liège, en leur décernant des éloges bien qu'ils fussent accusés de jansénisme. Enfin, en 1702, il fut au nombre des six religieux qui appuyèrent la requête de plusieurs curés de Liège signalant à l'évêque la doctrine enseignée au séminaire par les pères jésuites et le priant d'en faire un examen sévère. Voici, d'après nos recherches, une énumération des ouvrages du père Henri de Saint-Ignace; il les a signés de son nom de carme, à l'exception de deux pour lesquels il a emprunté les pseudonymes de *Christianus Aleophilus* et de *Liberius Candidus* : 1. *Theologia vetus, fundamentalis, speculativa et moralis, ad mentem resoluti doctoris Joannis de Bachone*. Leodii, 1677, G.-H. Streel. In-folio de 994 p. — Cet ouvrage est très rare. Seul le tome premier a paru ayant comme sous-titre : *de Deo uno et trino*. — 2. *Theologia sanctorum veterum ac novissimorum circa universam morum doctrinam adversus novissimas juniorum casuistarum impugnaciones strenue propugnata. Tomus decimus. Circa solemniores hodie controversias de usu sacramentorum Pœnitentiæ et Eucharistiæ*. Parisiis, Anisson, 1700, ou Leodii, J.-L. de Milst, 1700. In-8° de xxxvi-876 p. Ce livre est dédié à Grégoire Tutélaire, abbé de Saint-Laurent, à Liège, avec ses armoiries à l'en-tête. La mention *Tomus decimus* ne se justifie pas car il est le seul publié. Certains exemplaires portent la date de 1701, Leodii, de Milst. Enfin il reparut en 1702 avec un nouveau titre dans lequel il n'est plus fait mention de la tomaisson. Plus tard l'auteur répandit la matière de ce livre dans ses autres ouvrages. — 3. *Appendix ad theologiam moralem abbreviatam sanctorum; sive Molinismus profligatus per triumphantem de eo propheticam, evangelicam, apostolicam, ecclesiasticam*

sanctorum Augustini et Thomæ Aquinatis de gratia doctrinam ... Coloniae, B. ab Egmond, 1700, 2 vol. in-8°. — 4. *Ethica amoris sive Theologia sanctorum, magni præsertim Augustini et Thomæ Aquinatis, circa universam amoris et morum doctrinam, adversus novitias opiniones strenue propugnata, et in materiis principaliter hodie controversis fundamentaliter discussa. Opus nedium theologis, animarumque directoribus, sed et Verbi Dei præconibus utilissimum, plena manu argumenta subministrans ad docte et pie disserendum de omni materia ad vitam christianam pertinente*. Leodii, J.-Fr. Broncart, 1709. 3 vol. in-folio. Le 1^{er} de 936 p., le 2^d de 556-ccxlix et le 3^e de 740. — Le *Nouveau dictionnaire historique* (Paris, 1772, t. III, p. 295) cite une édition en 3 volumes in-folio qui aurait paru en 1709, à Leyde; c'est sans doute une faute d'impression pour Liège; des exemplaires portent la mention : *Venetiis*, 1771. L'*Ethica amoris* est le principal ouvrage du père Henri de Saint-Ignace. Il fut approuvé des jansénistes dont il contenait les principes. Mais les catholiques n'en jugèrent pas de même : l'évêque de Liège le condamna. L'auteur a mis en tête de ce livre une approbation du vicaire général du diocèse qui ne lui a jamais été accordée. Les carmes de la province wallonne le firent réfuter par un des leurs; en outre, réunis en chapitre au couvent de Notre-Dame de Bonne-Espérance, près de Valenciennes, dans un statut du 2 octobre 1713, ils ordonnent que la doctrine contenue dans l'*Ethica amoris* soit éloignée de leurs écoles de théologie. Elle est sévèrement jugée par le père carme Ambroise Gardebose, dans son *Historia ecclesiasticæ synopsis* (Tolosæ, 1713) et réfutée dans les *Mémoires pour l'histoire des sciences et des beaux-arts*, publiés à Trévoux en juillet 1713 et juillet 1715. Condamné par le parlement de Paris, par l'Electeur de Cologne et par la Congrégation de l'Office le 12 septembre 1714, l'ouvrage a été mis à l'*Index* le 29 juillet 1722. — Le père Dominique de

Colonia, de la Société de Jésus, blâme l'*Ethica amoris* dans sa *Bibliothèque janséniste*. Dupin, en 1711, et Goujet, en 1786, l'analysent longuement dans la *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques du XVIII^e siècle*. La *Bibliothèque sacrée* des pères dominicains Richard et Giraud donne la division des trois volumes. Enfin le père de Backer, dans la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, rappelle certains incidents relatifs à cet ouvrage. Cependant Henri de Saint-Ignace voulut se laver de jansénisme et défendre son livre. Dans ce but il a fait paraître : — 5. *Gratiæ per se efficacis, sive Augustiniano-Thomisticæ adversus injustam jansenismi accusationem, justa defensio. Ubi etiam Theologia moralis sanctorum adversus injustos obrectatores defenditur*. Lovanii, 1713. Dans ce nouvel ouvrage l'auteur attaque les dissertations du père jésuite Liévin de Meyer et la doctrine de la compagnie comme semi-pélagienne dans le sens de Jansenius. Le père de Meyer y répondit en 1715 : *Responsio ad librum F. Henrici a S. Ignatio cui titulus Gratiæ per se efficacis, etc.* Les pères récollets Jean-Baptiste Hannot et Henri Henrart écrivirent aussi contre Henri de Saint-Ignace, et d'autres pamphlets parurent encore sous le voile de l'anonyme ou d'un pseudonyme. Mais loin de se tenir pour vaincu l'infatigable carme publia : 6. *Molinismus profligatus*. Leodii, 1715. 2 vol. in-8°, qu'il réédita à Cologne : *Appendix ad theologiam moralem abbreviatam sanctorum; sive Molinismus profligatus ... retunduntur Moliniarum maxime Henrici Henrart et Livini de Meyer S. J. a Jansenismo accusationes. Etiam in responsione ejusdem Meyeri ad librum nostrum inscriptum Gratiæ per se efficacis defensio*. Coloniae, 1717. in-8°, 2 vol. Il aurait voulu dédier ce livre au cardinal de Noailles, mais le prélat refusa d'en accepter la dédicace. — 7. *Artes jesuiticæ in sustinendis pertinaciter novitatibus damnabilibusque sociorum laxitatibus, quarum sexcentæ et sexaginta hic exhibentur sanctissimo domino N. Clementi papæ XI, denunciatae. Per Chris-*

tianum Aleophilum. Salisburgi, A. Kerckhove, 1703. In-12, 357 p. Il a été fait de ce recueil une traduction en flamand : *Jesuitschê strecken, kunsten en arglistigheden : wæer mede de Societeyt hare nieuwigheden en verjagelyke ruymigheden staende houd : Voorgedragen aen sijne heyligheid Clemens XI, Paus van Romem, door Christianus Aleophilus : En vertoeld uyt het latijn door Charitophilus Catolicus*. S. l. 1704; in-8°, 349 p. — Et 1709, in-8°. — *Artes jesuiticæ in sustinendis pertinaciter novitatibus laxitatisque sociorum (quarum plus quam mille hic exhibentur) S. S. D. N. Clementi XI papæ atque orbi universo denunciatae per Christianum Aleophilum*. Leodii, 1709. Editio secunda media fere parte auctior. Argentorati, A. Kerckhoven, 1710, in-12. Editio tertia, sine appendice, cum vindictis priorum editionum. Argentorati, apud Amatores Kerckhoven, 1717, in-12, 582 p. Le 7 septembre 1703, l'université de Louvain avait proscrit ce libelle qui fut mis à l'*Index* en 1709 et 1711. — 8. *Tuba magna mirum clangens sonum ad S. D. N. papam Clementem XI, imperatorem, reges, principes, magistratus omnes orbemque universum, de necessitate longe maxima reformandi Societatem Jesu. Per eruditissimum dominum D. Liberium Candidum*, S. Theologiæ L. L. Argentinae, 1712, in-12. *Tuba altera majorem clangens sonum, etc.* Argentinae, 1714, in-12. Autre édition en 1715. S. L. La troisième édition a paru à Liège, en 1717, 2 vol. in-12. C'est un recueil de pièces sur la matière, avec un long avertissement de l'auteur. On y a joint *Lucii Cornelii Europæi Monarchia Solipsorum* qui a pour auteur Jules Clément Scotti (voy. Jean-Pierre Nicéron, t. XXXIX, p. 70 et suiv.). Le *Tuba major* et le *Tuba maxima*, qui sont séparés dans la 1^{re} édition, sont réunis ici sous le titre de *Tuba magna*, à quelques pièces près que l'éditeur crut devoir supprimer. Les *Artes jesuiticæ* s'y trouvent aussi. — *Editio quarta, correctæ, aucta et priorum editionum adversus Huylenbrouchium apologetica, in duos tomos divisa*. Argentinae, 1760. In-12, LI-493 et 537 p. Le père Alphonse Huylen-

broucq, de la Société de Jésus, avait, par ses *Vindicationes*, répondu énergiquement en 1711, 1713, 1714 et 1715, aux attaques dirigées contre la compagnie et contenues dans *Artes jesuiticae, Tuba magna*, etc.

Joseph Defrecheux.

Abbrégé chronologique de l'origine du couvent du Mont-Olivet, à La Xhavée, dans : « Renseignement des cens et rentes appartenantes au couvent du Mont-Olivet à La Xhavée... », le tout par extraits des registres, dressé et mis en ordre par le R. pere Florent de Saint-Henry, prieur, 1704 » (ms. conservé aux archives de l'Etat, à Liège). — Daniel a Virgine Maria, *Speculum Carmelitanum* (Anvers, Michaelis Knobbari, 1680), t. II, pars II, p. 1111, n° 3935. — (Dupin), *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques du XVIII^e siècle* (Paris, André Pralard, 1711), 1^{re} partie, t. I, p. 411 à 423. — *Index librorum prohibitorum* (Rome, Rev. Cam. Apostol., 1736), p. 440. — Gilles-Joseph de Boussu, *Histoire de la ville d'Ath* (Mons, J.-B.-J. Varret, 1750), p. 209. — Dominicus de Colonia (S. J.), *Dictionnaire des livres jansénistes* (Anvers, J.-B. Verdussen, 1732), t. II, p. 99 et 100. — Fr. Cosmas de Villiers a S. Stephano, *Bibliotheca Carmelitana* (Aurelian, Couret de Villeneuve, 1732), t. I, col. 625-627. — Louis Moreri, *Le grand Dictionnaire historique*. Nouvelle édition revue par Drouet (Paris, 1759), t. V, p. 604 et 605. — *Nouveau dictionnaire historique par une Société de gens de lettres* (Paris, Le Jay, 1772), t. III, p. 295. — *Dictionnaire historique des auteurs ecclésiastiques* (Lyon, Ve Bessiat, 1767), t. III, p. 11 et 12. — Goujet, *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques du XVIII^e siècle* (Paris, Pralard, 1786), t. I, p. 299-303. — Richard et Giraud, *Bibliothèque sacrée* (Paris, Méquignon, 1824), t. XIII, p. 41 et 42. — *Bibliotheca Hultemiana* (Gand, J. Poelman, 1836), t. III, nos 16042 à 16045. — J. Pauwels de Vis, *Dictionnaire biographique des Belges* (Bruxelles, de Trie-Tomson, 1843), p. 202. — F.-X. de Feller, *Biographie universelle*. Édition revue par Ch. Weiss et Busson (Paris, J. Leroux, 1849), t. VII, p. 398. — Hoefler, *Nouvelle biographie générale* (Paris, Firmin Didot, 1858), t. XXIV, col. 454. — J.-M. Quérard, *Les supercheries littéraires dévoilées* (Paris, Paul Daffis, 1869), t. I, col. 256 et 638. — Bernier, *Dictionnaire biographique du Hainaut* (Mons, H. Manceaux, 1874), p. 456 et 457. — Joseph Daris, *Notices sur les églises du diocèse de Liège* (Liège, Ve Verhoven-Debeur, 1871), t. II, p. 480 et 481. — Aug. de Backer, *Bibliothèque des écrivains de la Comp. de Jésus* (Liège, L. Grandmont-Donders, 1872), t. II, col. 1284, 1285, 1286, 230 et 231. — J. Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le XVIII^e siècle* (Liège, Demarieu, 1877), t. II, p. 367, 373, 382 et 400. — de Theux, *Bibliographie liégeoise* (Bruges, Desclée, 1885), col. 290, 395, 435, 459 et 465. — C. Sommervogel, *Biblioth. de la Comp. de Jésus*. Nouv. édit. (Bruxelles, 1894, Osc. Scheepens), t. IV, col. 539; t. V, col. 1047 et 1048. — C.-J. Bertrand, *Ville d'Ath. Catalogue de la bibliothèque publique* (Gand, Annot-Braeckman, 1898), p. 70. — Comte du Chastel de la Howarderie-Neuvireuil, *Notes historiques et généalogiques sur la commune d'Aymeries et de la famille d'Aymeries, dite d'Aionerie* (Tournai, Vasseur-Delmée, 1900), p. 166 et 167. — Ernest Matthieu, *Biographie du Hainaut* (Enghien, A. Spinet, 1902-1905), t. I, p. 161. — C.-J. Bertrand, *Histoire de*

la ville d'Ath (Mons, Dequesne-Masquillier, 1906), extr. des *Mémoires et publications de la Société des sciences du Hainaut*, 6^e série, t. VIII, p. 443. — Ambr. Gardebosc, *Historiae eccl. synopsis* (Toulouse, Jean Guillemette, 1713). — *Mém. pour l'hist. des sciences et des beaux-arts* (Trévoux), juillet 1713, art. 123, p. 1500 et 1501; juillet 1715, art. 100, p. 1493-1244. — Petrus de Swert, *Necrologium (Belgium) aliquot utriusque sexus romano-catholicorum* (Utrecht, 1739). — Jöcher, *Allgemeines Gelehrten Lexicon* (Leipzig, 1750), t. II, col. 1876. — (Barral), *Dictionn. hist., litt. et critique* (Avignon, 1759), t. III, p. 692 et 693. — *Dictionn. hist. ou hist. abrégée de tous les hommes nés dans les XVII^e provinces belgiques* (Anvers, Spanoghe, 1786), t. I, p. 237 et 238. — *Dictionn. univ., hist., critique et bibliogr.*, 9^e éd. (Paris, Mame, 1840), t. VIII, p. 378. — Ladvocat, *Dictionn. hist. et bibliogr.* Nouv. édit. (Paris, Etienne Ledoux, 1822), t. III, p. 48. — Delvenne, *Biographie du roy. des Pays-Bas* (Liège, J. Desoer, 1829), t. II, p. 365. — *Biographie univ. par une Société de gens de lettres* (Bruxelles, J.-B. Tircher, 1845), t. IX, p. 271. — Migne, *Encyclopédie théologique*, 1^{re} série, vol. XII, col. 576 et 577. — *Dictionn. des hérésies*. *Dictionn. des jansénistes* (Paris, Vrazet de Surey, 1847). — (Michaud), *Biographie univ. anc. et moderne* (Paris, Henri Plon, 1837), t. XIX, p. 204 et 205. — Piron, *Algemeene levensbeschryv.* (Malines, J.-F. Olbrechts, 1860), p. 160. — Graesse, *Tresor de livres rares et précieuses* (Dresde, Teubner, 1861), t. II, p. 33, col. 2; 1869, t. VII, p. 23 col. 2. — H. Hurter, *Nomenclator literanus theologiae catholicae* (Oeniponte, Wagner, 1910), t. IV, col. 410, 942-944 et 1071. — J.-M. Quérard, *La France littéraire*, t. VIII, p. 436.

SAINT-IGNON (Joseph, comte DE),

homme de guerre, né à Bous près Remich (Luxembourg), le 12 octobre 1716, et décédé en la même localité, dans la nuit du 9 au 10 mai 1779. Il entra au service impérial à l'âge de dix-sept ans, vraisemblablement dans Serbelloni-cuirassiers (4^e régiment de dragons actuel), dans le cadre duquel on le trouve en 1744.

Capitaine d'escadron dans ce corps, il sollicita en 1747 de l'autorité militaire supérieure et il obtint d'elle l'autorisation d'aller faire aux Pays-Bas la campagne de l'année à titre de volontaire, car son régiment n'avait pas été désigné pour y aller prendre part.

Au cours de l'hiver suivant, il demanda, par requête en date du 14 février 1748, son affectation en qualité d'adjudant général à l'état-major des troupes servant dans nos provinces « pour avoir « l'occasion de se mieux former à la « pratique de la guerre ». Cette faveur lui fut octroyée peu après, en même temps que sa promotion corrélatrice au grade de major.

Lieutenant-colonel ensuite, puis colonel du 11 janvier 1757 et mis en cette qualité à la tête de Wurtemberg-dragons impériaux, il fit brillamment avec ce corps la campagne de cette année en Bohême.

Il se distingua particulièrement à la bataille de Kollin (18 juin 1757). Sa conduite et la blessure qu'il avait reçue en cette journée lui méritèrent d'abord d'être compris — pour la petite croix — dans la première promotion (7 mars 1758) de l'ordre de Marie-Thérèse nouvellement créé, ensuite d'être promu général-major (6 mai 1758). Revêtu de ce nouveau grade depuis quelques jours à peine et ayant été chargé du commandement du détachement d'observation concentré sous Prerau pour surveiller les mouvements des Prussiens, qui avaient pris l'offensive en allant investir Olmütz, Saint-Ignon se mettait à nouveau en évidence à l'affaire de Prödlitz (15 mai 1758), puis, un mois plus tard, à celle de Gross-Wisternitz (18 juin 1758).

Après la levée du siège d'Olmütz, il entra avec le régiment de dragons de Löwenstein-cadet dans la composition du corps du général-major Loudon, chargé, avec celui de Buccow, par le feld-maréchal comte de Daun, de la poursuite de l'armée royale prussienne qui battait en retraite vers la Bohême par Konitz et Triebau; au cours de cette poursuite, il prenait part avec distinction au combat de Mirow (4 juillet 1758) et à l'affaire de Wozetin (12 juillet 1758). Trois jours plus tard, le 15 juillet, Saint-Ignon et les troupes sous ses ordres étaient rappelés par le feld-maréchal de Daun qui, cessant de suivre les traces de l'armée prussienne, se dirigeait vers la Saxe, pour s'y réunir, près de Pirna, aux contingents de l'Empire commandés par le prince des Deux-Ponts.

Quand Frédéric II, vainqueur des Russes à Zorndorf, exécuta son retour offensif contre le gros des forces impériales aux ordres de Daun, en se portant au secours du corps prussien que commandait en Bohême le prince Henri de Prusse, Saint-Ignon trouva encore à se signaler.

Le 14 janvier 1759, un rescrit du suprême conseil aulique de guerre vint lui conférer la propriété du régiment wallon de dragons de Löwenstein-ainé (14^e actuel), en récompense de ses services.

A la reprise des opérations actives, au mois de juillet 1759, le général-major comte de Saint-Ignon fut mis à la tête d'une brigade formée des régiments de dragons de son nom et d'Althann, de Birkenfeld - cuirassiers ainsi que de Palfy-hussards, comptant avec elle au corps du feld-zeugmeister baron Harsch, chargé d'abord, — au mois de mai, — de garder la frontière entre Neustadt et Nachod, puis ensuite, — après le 5 juillet, — d'observer les troupes prussiennes aux ordres du général de Fouqué. Au cours du mouvement de diversion tenté pour les amener à sortir de la position de Landshut (21-22 juillet 1759), il prit une part brillante au combat de Zirlau.

Repassé à la grande armée autrichienne aux ordres du feld-maréchal comte de Daun, Saint-Ignon reçut le 7 septembre l'importante mission d'aller, avec son régiment de dragons, réoccuper et défendre Marck-Lissa, point que l'approche de l'armée du prince Henri de Prusse avait déterminé le général de cavalerie marquis de Ville à faire évacuer; mais Ziethen avait devancé le mouvement du détachement autrichien; quelque diligence qu'il eût faite, et Saint-Ignon dut se résigner à battre en retraite, ne pouvant songer à déposter les Prussiens trop supérieurs en nombre. Il continua d'être employé activement pendant le reste de cette campagne, qui se prolongea jusqu'au mois de décembre, et pendant l'année suivante. Envoyé le 1^{er} novembre 1760 relever, avec le régiment de son nom, détaché de la réserve, le général-major Esterhazy stationné à Vogelsang, non loin de Domitsch, à l'effet de surveiller le cours de l'Elbe, il reçut le 2 au soir l'ordre de pousser immédiatement dans la forêt de Domitsch ses dragons, par lesquels il avait fait reconnaître, pendant toute la journée, le fleuve et les débouchés

qui s'offraient à l'armée prussienne.

Saint-Ignon se mit aussitôt en mouvement et alla occuper la Losnitzer-Spitze avec une fraction de son régiment, tandis que trois autres escadrons allaient se placer en face de Prataune. Le 3 au matin, Frédéric II dirigea contre la troupe de Saint-Ignon, par la route de Leipzig, le régiment de hussards de Ziethen, tandis que deux autres régiments de hussards — ceux de Werner et de Kleist — devaient, avec la coopération de quelques bataillons de grenadiers et d'infanterie, la tourner par Mokrena et Wildenhain.

Entourés de toutes parts, les impériaux se défendirent avec vigueur, mais, accablés par le nombre, ils durent se rendre et avec eux Saint-Ignon, qui avait été grièvement blessé dans la mêlée. Il ne fut échangé qu'au mois de mars 1761. A ce moment, non encore guéri de ses blessures, il se vit contraint de demander un congé de convalescence, qu'il alla passer dans son pays d'origine. Il ne prit aucune part aux campagnes de 1761, 1762 et 1763. Promu feld-maréchal-lieutenant en 1764, il fut désigné pour servir à l'état-major général des troupes stationnées aux Pays-Bas. En 1768, il sollicita sans succès le commandement général de celles-ci ou le gouvernement de Charleroy. Néanmoins, il obtint finalement le gouvernement d'Ath en survivance du titulaire, mais Saint-Ignon mourut avant celui auquel il devait succéder.

De son mariage avec Marie-Appolonia de Saint-Ignon, sa parente, il délaissa deux enfants, dont un fils qui fournit une carrière sans éclat.

E Jordens.

K. K. Kriegs Archiv à Vienne. — Amon von Treuenfest, *Geschichte des K. K. Dragoner Regiments n° 14* (Vienne, 1886). — Hirlenfeld, *Der Militär Maria-Theresiens Order* (Vienne, 1837). — Wurzbach, *Biog. Lexikon des Kaiserth. Oesterr.* (1836-1891). — Guillaume, *Histoire des régiments nationaux des Pays-Bas au service d'Autriche* (Bruxelles, 1877).

SAINT-JEAN (*Mathieu DE*), poète latin du xve siècle, né à Tongres, y décédé le 26 mai 1466. Il embrassa la vie religieuse et entra chez les chanoines

réguliers de Saint-Augustin à Tongres. Il prononça ses vœux en 1463, mais il mourut avant d'avoir reçu aucun ordre. Mathieu de Saint-Jean a composé les deux ouvrages suivants restés manuscrits : 1. *Manuale devotorum*, divisé en deux parties. — 2. *Versus in laudem D. V. Mariæ, per octo figuras scripturæ sacræ Virginitatem ejusdem denotantes*.

Joseph Defrecheux.

Antonius Sanderus, *Bibliotheca belgica manuscripta* (Lille, 1643), part. II, p. 194. — Valère André, *Bibliotheca belgica* (Louvain, 1643), p. 636. — J.-F. Foppens, *Bibliotheca belgica* (Bruxelles, 1739), t. II, p. 867. — Louis Abry, *Les hommes illustres de la nation liégeoise* (Liège, 1867), p. 23. — Ch.-M.-T. Thys, *Essai de biographie tongroise* (Tongres, 1891), p. 81 et 82. — Ulysse Chevalier, *Répertoire des sources historiques du Moyen Age. Bio-bibliographie*, nouv. éd. (Paris, 1905), col. 3144. — Hyacinthe Van der Meer, *Bibliotheca patriæ Leodiensis* (1727, ms. de la bibliot. de l'Univ. de Liège), p. 157. — Nicolas-Jean-Baptiste Delvaux, *Mémoires pour servir à l'hist. ecclésiast. du pays et du diocèse de Liège*, t. IV, p. 661 (ms. de la bibliot. de l'Univ. de Liège). — A.-J. Vander Aa, *Biographisch woordenboek* (Haarlem, 1874), t. XVII, p. 67.

SAINT-JOSEPH (*Berthold DE*). Voir BERTHOLD DE SAINT-JOSEPH.

SAINT-LAMBERT (*Nicolas*, chanoine **DE**). Voir NICOLAS DE SAINT-LAMBERT.

SAINT-LAURENT (*Corneille DE*). Voir CORNEILLE DE SAINT-LAURENT.

SAINT-LUC (*Jacques DE*), luthiste, doit aux recherches laborieuses d'un musicographe érudit, Ed. Vander Straeten, d'échapper à l'oubli. Sa carrière artistique fut très nomade, ce qui rend peu aisé de retrouver les éléments d'une biographie complète. Nous résumons les détails qu'on a recueillis jusqu'ici.

Ce musicien naquit à Ath le 19 septembre 1616, de Jérôme et de Marguerite de Broncie. Antérieurement à 1646, il était attaché comme luthiste à la chapelle royale du gouverneur général des Pays-Bas à Bruxelles. Ses connaissances et sa valeur étaient hautement appréciées, puisque Constantin Huygens soumettait à sa critique, de 1673 à 1676, une série notable de ses compositions musicales et en recevait des conseils pour leur perfectionnement. De Saint-Luc était encore à Bruxelles en 1689.

Convie à la cour de Vienne, il passa d'abord à Berlin où, à l'occasion des fêtes du mariage du prince héréditaire Frédéric de Cassel avec Louise de Brandebourg, son concours fut réclamé. Son talent, d'une suavité et d'une délicatesse ravissantes sur le théorbe, le luth et la guitare, parvint à enthousiasmer toute l'assistance. Si notre artiste est le même que le Saint-Luc mentionné par Fétis, il aurait été quelque temps luthiste de la chambre du roi Louis XIV.

Les compositions de Jacques de Saint-Luc furent nombreuses. On conserve en Allemagne un recueil de pièces pour luth qu'on croit en entier de sa main. Un *Concert* pour deux théorbes et une viole de gambe, écrit par l'illustre virtuose vers 1676, est signalé dans une lettre d'Huygens. Deux livres « des » pièces de luth avec un dessus et une « basse *ad libitum* » de l'artiste furent imprimés à Amsterdam par Etienne Roger, on ne sait si c'est de son vivant. Le mérite de ces œuvres, les seules qu'on ait retrouvées jusqu'ici, a donné lieu aux appréciations suivantes rappelées par Ed. Vander Straeten : « De » Saint-Luc, un des luthistes les plus » estimés de son siècle, excelle surtout » dans la cantabile ». Un autre juge ainsi son recueil : « Les pièces de cette » collection rappellent en leur espèce » les mignonnes délicatesses de Couperin (le fameux claveciniste). Elles » sont loin toutefois d'avoir le même » mérite comme composition ».

Un portrait de cet artiste a été peint par Gérard Zeghers et gravé par Antoine Vander Does, avec l'inscription suivante : *Iacobus de S. Luca Athenis ætatis XXV. A° MDCXLI*; il le représente portant les doigts de la main gauche sur les touches d'un théorbe à deux chevilliers.

On ignore le lieu et la date de sa mort.

Ernest Matthieu.

Edmond Vander Straeten, *Jacques de Saint-Luc, luthiste athenais du XVII^e siècle* (Bruxelles, Schott, 1887, in-8°. Extrait du *Guide musical*). — Le même, *La musique aux Pays-Bas*, t. III et V. — Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, t. VII. — E. Matthieu, *Biographie du Hainaut*. — Etat civil d'Ath. — Archives du Nord, à Lille, B, n° 3055.

SAINT-MARTIN (*Jean DE*), évêque de Jaffa. Voir JEAN DE SAINT-MARTIN.

SAINT-MARTIN (*Léonard DE*). Voir MULIÉ (*François-Martin DE*).

* **SAINT-MARTIN** (*Louis-Pierre-Martin DE*), conseiller à la cour supérieure de justice de Liège, né à Paris, le 10 janvier 1753 (et non en 1733, comme le dit Quérard), décédé à Liège le 13 janvier 1819 (et non en 1817 comme l'écrivit P. Verhaeghen). D'abord abbé et avocat au parlement, il acquit en 1781 une charge de conseiller clerc du roi au Châtelet de Paris. Comme il se faisait fort remarquer par ses talents oratoires, on le chargea, en 1784, de prononcer le panégyrique de saint Louis en présence des membres de l'Académie française; de même, en 1787, il prononça celui de saint Vincent de Paul dans une assemblée des Dames de la Charité. Deux ans plus tard, il adoptait avec chaleur les principes de la Révolution, et se voyait nommé aumônier général de la garde nationale parisienne. Mais en 1793, déposant la soutane, il rompit pour toujours avec l'Eglise. Il poursuivit alors sa carrière dans la magistrature et devint juge au tribunal de cassation. Cependant, en 1797 il fit partie, comme secrétaire, de la commission chargée de recueillir les objets d'art enlevés à l'Italie par Bonaparte, et envoyés au Directoire et au peuple français. Peu de temps après, il était nommé juge au tribunal de revision établi à Trèves pour les quatre départements de la rive gauche du Rhin. Mais, par décret du 3 pluviôse an XIII (23 janvier 1805), le département de la Roer fut retranché de la circonscription de la cour de Trèves et transféré à celle de la cour de Liège, et, le 24 ventôse suivant, de Saint-Martin fut désigné pour siéger en cette dernière ville en qualité de juge à la cour d'appel. A la chute de Napoléon, il sortit de Liège avec ceux de ses collègues qui étaient d'origine française pour y rentrer lors de l'établissement des Pays-Bas. Quelques-uns demandèrent à être réintégrés dans leurs fonc-

tions; seul Saint-Martin obtint cette satisfaction et fut installé, le 18 novembre 1816, au poste de conseiller à la cour supérieure de justice, par le premier président Toussaint Dandrimont.

Voici la nomenclature des ouvrages publiés par Louis de Saint-Martin :

1. *Réponse aux « Réflexions sur l'abbé « Surger et sur son siècle ». Par M. l'abbé ***.* Paris, 1780, in-8°. Dans cet opuscule, de Saint-Martin critique une œuvre de l'abbé Marc-René Sahuguet d'Espagnac, chanoine de l'église de Paris avant la Révolution française, et datée de Londres 1780. — 2. *Les établissemens de saint Louis, roi de France, suivant le texte original, et rendus dans le langage actuel, avec des notes; suivis du Panégyrique de saint Louis, prononcé dans la chapelle du Louvre, le 25 août 1784, en présence de l'Académie française.* A Paris, chez Nyon, 1786. Cette édition, de format in-8°, est dédiée à M. Angran d'Alleyray. Elle est datée *in fine* de 1785; l'approbation est du 30 octobre 1784 et le privilège du 16 février suivant. Le dit ouvrage a été réimprimé, en format in-12, mais sans le *Panégyrique*, en 1786, chez le même éditeur. Dans la pensée de l'auteur, il pouvait ainsi servir de supplément à l'*Histoire de France (règne de saint Louis)* par Velly, Villaret et Garnier. C'est un livre fort estimé; cependant la *Correspondance littéraire secrète* (n° 17, du 18 avril 1786) reproche à Saint-Martin de ne pas être fidèle dans la traduction des *Etablissemens de saint Louis*. — 3. *Panégyrique de saint Vincent de Paul, instituteur de la congrégation de la mission et des Filles de la Charité, et fondateur des hôpitaux pour les enfants trouvés.* Paris, Méricot, le jeune, 1787, in-8°. — 4. *Réfutation de l'ouvrage de M. l'évêque de Langres (le cardinal de La Luzerne), ayant pour titre : « Sur la forme d'opiner « aux Etats-généraux », 1789, in-8°, de 54 p.* — 5. *Messe pour les jours solennels et anniversaires de la confédération des Français, célébrée pour la première fois le 14 juillet 1790, et rédigée par M. Saint-*

Martin, aumônier général de la garde nationale, Paris, rue de Vaugirard, 1832, in-8°, de 24 p., et un fac-similé. On lit sur le frontispice : « Imprimé pour « la troisième fois, à Paris sur le manuscrit original ». — 6. *Considérations sur l'organisation judiciaire, et améliorations dont elle peut être susceptible*, Paris, Jansen, etc., an ix (1801), in-8° de xi-130 p.

Saint-Martin aimait les arts et les protégeait. C'était un amateur éclairé; la ville de Liège lui est redevable de la création de son Musée des Beaux-arts. Il avait formé, dans une maison lui appartenant, une galerie de tableaux très estimés. Par missive en date du 18 novembre 1816, adressée au comte de Liedekerke, alors gouverneur, il offrit « à la province et notamment à la ville « de Liège » une partie de sa collection, soit trente toiles de peintres italiens, français, hollandais, flamands ou liégeois. Ce don était fait « en témoignage solennel d'affection, de dévouement et de « reconnaissance » pour l'accueil si sympathique qu'il avait reçu dans sa patrie d'adoption. Le *Journal de la province de Liège* (nos 285 et 287, du 4 et du 6 décembre 1816) publie la lettre de Saint-Martin, celle du commissaire général de l'instruction publique, des arts et des sciences acceptant les tableaux offerts, et la liste de ces derniers. Le présent fut complété deux ans plus tard. En vertu d'un testament olographe daté du 23 novembre 1818, Saint-Martin légua à la ville vingt autres tableaux, quatre dessins et son portrait, peint par Philippe-Auguste Hennequin. Il exprimait le désir que cette image fût placée dans la même salle que sa collection « non à titre de récompense, « disait-il, mais comme un titre d'encouragement pour ceux qui voudront, par « la suite, concourir à la formation et « augmentation d'un musée que je n'ai « cessé de désirer voir établi dans cette « ville qui a produit tant d'artistes « célèbres ». Son vœu a été réalisé. Le dit portrait, représentant Saint-Martin en buste, sous la toge du magistrat, est vraiment remarquable; toutes les

qualités de l'école française et de la wallonne s'y combinent : dessin admirable, modelé assoupli, couleur sobre et juste, individualisation physique et morale du personnage. Il est reproduit dans le *Catalogue de l'exposition organisée à Liège en 1895* par le *Cercle des Beaux-Arts* et dans *Liège, guide illustré* publié en 1909.

Saint-Martin avait été membre de la *Société philotechnique* et du *Lycée des Arts*, de Paris. A Liège, il avait fait partie de la *Société littéraire* (5 janvier 1806) et de la *Société libre d'Emulation* (1817). Il était depuis longtemps affilié à la franc-maçonnerie. Très instruit et très actif, il exerça une influence prépondérante dans cette association où il remplit les plus hautes fonctions et fut investi des plus grandes dignités en France et en Belgique.

A Liège il réédifia, en 1805, la loge de *La Parfaite Intelligence*. Il la présida pendant plusieurs années, et quand, pour motifs de santé, il dut renoncer à en diriger les travaux, il fut déclaré membre honoraire. Une autre loge liégeoise, *La Parfaite Egalité*, lui décerna aussi le même titre. Comme il avait coopéré à la fondation de la loge de *Saint-Joachim* à Dusseldorf, il fut chargé par le Grand-Orient de France de l'installer le 31 octobre 1806, mais il ne put s'acquitter de sa mission. En 1807, les loges *Le Secret des trois Rois*, de Cologne, *La Concorde*, d'Aix-la-Chapelle, et *Les Amis de l'Humanité*, de Trèves (il était fondateur de cette dernière loge), le désignèrent successivement pour les représenter auprès de *La Parfaite Intelligence*. A différentes reprises orateur et vénérable, Saint-Martin a prononcé en ces qualités de nombreux discours dont plusieurs sans doute ont été publiés, mais nous n'avons pu en retrouver que deux, parus dans les comptes rendus des funérailles de maçons liégeois célébrées en 1806 et en 1812. En outre, il a collaboré à la rédaction des *Statuts et règlements de la R. V. L. de S. Jean, sous le titre distinctif de la Parfaite Intelligence, à l'O. de Liège*, (Liège, J. Desoer, 1805); une nouvelle

édition, légèrement modifiée, parut en 1810, chez le même. La loge actuelle de Liège, *La Parfaite Intelligence et l'Etoile réunies*, conserve deux portraits de son ancien réédificateur; tous deux le représentent porteur des insignes maçonniques. Le premier, exécuté par Renardy vers 1835, montre le buste de Saint-Martin revêtu de la toge de juge. L'artiste semble s'être inspiré du portrait fait par Hennequin, dont il est loin d'avoir atteint la perfection. Dans le second, peint par Ubaghs, Saint-Martin, en costume du XVIII^e siècle, en pied et debout, s'apprête à passer sous la voûte d'acier que forment ses frères.

Saint-Martin était malade depuis quelques jours, lorsque, dans la nuit du 13 au 14 janvier 1819, pris d'étouffements, il s'éteignit d'une manière inopinée, alors qu'on espérait sa guérison. Il ne s'était point réconcilié avec l'Eglise, et dans son testament il disait entre autres : « J'ai toujours désiré et je « désire que mes dépouilles mortelles « soient déposées avec le moins de dé- « penses, frais et cérémonies que possible, dans le jardin de la maison « appartenant à la société connue sous « le nom de la *Parfaite Intelligence*, « dont je me fais honneur de faire « partie ... ». Cependant, ses collègues de la Cour supérieure de justice, s'étant mis d'accord avec le curé de la paroisse, se préparaient à assister aux absoutes, fixées au 14, à 4 heures, lorsque, par ordre du vicaire général Barret, la cérémonie religieuse ne put avoir lieu, malgré les instances du conseiller Defrance et du chirurgien Ramoux, amis de Saint-Martin. Le 28 février suivant *La Parfaite Intelligence* fit de solennelles funérailles à son ex-vénérable; Destrievaux, professeur à l'université, orateur de la loge, prononça le discours d'usage, publié bientôt après.

Des journaux et des revues, d'opinions diverses, relatèrent ces incidents; la polémique devint acerbe et l'effervescence fut telle que le roi des Pays-Bas dut intervenir pour la calmer. S'étant fait adresser des rapports offi-

ciels au sujet de cette affaire, il donna raison au vicaire général.

Joseph Defrecheux.

Journal de la province de Liège. Liège, J.-F. Desoer, nos 285 et 287 des 4 et 6 décembre 1816; no 43 du 16 janvier 1819. — (P.-J. Destriveaux), *Honneurs funèbres rendus dans la R. L. de la Parfaite Intelligence à l'or. de Liège, le 28^e jour du 12^e mois de l'an de la V. L.* 5818. *A la mémoire du T. V. F. St-Martin, ancien vénérable de la R.* Liège, J.-F. Desoer, 5818 (1819). Reproduit en tout ou en parties dans les publications suivantes : *Le Spectateur belge*, 1819, t. VIII; *L'Ami de la Religion et du Roi*, 1823, t. XXII; *Annales maçonniques des Pays-Bas*, 1824, t. III; articles extraits du *Courrier de la Meuse*, 1838, t. I. — *Biographie universelle, ancienne et moderne.* Paris, L.-G. Michaud, 1825, t. XL, p. 28. — J.-M. Quérard, *La France littéraire* (Paris, 1836), t. VIII, p. 354. — *Biographie universelle* (Bruxelles, H. Ode, 1846), t. XVII, p. 229, col. 2. — F.-X. de Feiler, *Biographie universelle ou dictionnaire historique*, édition revue et continuée jusqu'en 1848, sous la direction de Ch. Weiss et de l'abbé Busson (Paris, 1849), t. VII, p. 402, col. 2. — Ulysse Capitaine, *Aperçu historique sur la franc-maçonnerie à Liège avant 1830* (Liège, J.-G. Carmanne, 1852), extrait du *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. I, p. 413, 420 et 421. — E.-M. Oettinger, *Bibliographie biographique universelle* (Bruxelles, J.-J. Stienon, 1854), t. II, col. 1592. — Alphonse Le Roy, *Liber memorialis. L'université de Liège* (Liège, H. Vaillant-Carmanne, 1869), col. 206. — Théodore Gobert, *Les rues de Liège* (Liège, Louis Demarteau, 1884), t. I, p. 507, col. 2; p. 519, col. 1. — *Cercle des Beaux-Arts. Catalogue de l'exposition organisée à l'occasion de l'inauguration des nouveaux locaux de l'Académie* (Liège, H. Dessain, 1895), (reproduit, p. 10, le portrait de Saint-Martin, par Hennequin). — P. Verhaegen, *Toussaint-Dandrimont, premier président de la cour de Liège, 1757-1822*, dans *Bulletin de la Société d'art et d'histoire de Liège* (Liège, D. Cormaux, 1900), t. XII, p. 177, 189, 190, 198, 199, 201 et 202. — Ville de Liège, musée des beaux-arts, *Catalogue* (Liège, H. Vaillant-Carmanne, 1908) (Introduction par Alfred Micha), p. XI, XII et 23. — Gustave Jorissen, *Musée des beaux-arts, dans Liège, guide illustré* (Liège, Bénard, 1909), p. 173, 180 et 181, avec une reproduction du portrait de Saint-Martin, par Hennequin. — Ernst, *La cour de Liège sous Napoléon I^{er}* (Bruxelles, Alliance typographique, 1880), p. 45, 46, 23 et 35. — Ernst, *La cour de Liège. De Napoléon I^{er} à Léopold I^{er}* (Bruxelles, Alliance typographique, 1881), p. 43 et 44. — J.-C. B*** (Bésuchet), *Précis hist. de l'ordre de la franc-maçonnerie* (Paris, Rapilly, 1829), t. II, p. 257 et 258. — *Biographie univ. et portraive des contemporains* (Paris, Vieilh De Boisjolin, 1830), t. II, p. 1224 et 1225. — Fr. Pérennes, *Dict. de bibliographie catholique* (Paris, 1859), t. II, col. 975-976.

SAINT-MOULIN (Eugène-Désiré-Xavier DE), médecin, né à Soignies, le 10 mars 1852, décédé à Bruxelles, le 16 juillet 1890. Il avait fait ses humanités au collège de Thuin et ses études supérieures à l'université libre de Bruxelles, où il obtint le diplôme de

docteur en médecine en 1875. Ses premières années de pratique furent en partie absorbées par les charges de médecin des pauvres de Bruxelles de 1875 à 1878, de la garde civique depuis 1877, d'agréé des chemins de fer de l'Etat et du bureau d'hygiène de Bruxelles depuis 1878. Ces charges ne l'empêchèrent pas de poursuivre ses études et de conquérir, le 16 mai 1879, avec la plus grande distinction, le diplôme d'agréé; il présenta à cette épreuve comme thèse : *De l'accouchement prématuré artificiel particulièrement envisagé dans ses moyens d'exécution* (Bruxelles, Manceaux, 1879; in-8°, de 144 p.). Attaché dès 1878 à la Maternité de Bruxelles, il en fut nommé chirurgien en chef en 1886. Il professa à l'université libre et sut donner à son enseignement obstétrical clinique, dénué de toute prétention, un caractère essentiellement pratique, apprécié par tous ceux qui ont suivi ses cours. La *Presse médicale belge* et le *Journal de médecine, de chirurgie et de pharmacologie* le comptèrent au nombre de leurs collaborateurs. On lui doit, en outre : *Considérations sur le croup et la trachéotomie*, Bruxelles, Manceaux, 1874, in-8° de 13 p.; une note *Sur une nouvelle couveuse pour enfants nés avant terme*; des comptes rendus de la Maternité de Bruxelles, un bulletin clinique de l'hôpital Saint-Pierre à Bruxelles, traitant de l'importance des études cliniques, *Le sublimé en obstétrique*.

Ernest Matthieu.

L. Vanderkindere, *L'université de Bruxelles*, p. 159-160. — E. Matthieu, *Biographie du Haï-naut*. — *La presse médicale belge*, t. XLII, p. 47.

SAINT-MOULIN (Vincent-Joseph DE), botaniste, né à Houdeng-Aimeries, le 2 avril 1804, et y décédé le 27 juin 1837. Au sortir de ses humanités, faites au collège de Soignies, il entra à l'université de Gand et y obtint le grade de candidat en sciences naturelles et mathématiques. Ses aptitudes pour la botanique et son amour du travail lui valurent d'être couronné deux années consécutives aux concours universitaires. Son premier mémoire intitulé : *Commentatio Botanico-Economica de quibusdam arbo-*

ribus in Belgis cultis, obtint le prix le 26 mars 1827, à l'université d'Utrecht et fut imprimé dans les *Annales Academiæ Rheno-Trajectinæ*, de 1826-27, de 116 p. in-8°; le second ayant pour titre : *Responsio ad quæstionem e re herbaria et æconomia rurali ab ordine disciplinarum mathematicarum et physicarum in Academia Lugduno-Batava a MDCCCXXVII propositam : Plantæ alicujus, quæ ad vitæ usum coli solet, exponatur historia naturalis, ejusdemque anatome, physiologia, analysis chemica, cultura et usus*, fut couronné le 8 février 1828; il donne une monographie du chêne (*quercus roboris*) et comprend 74 p. in-4° des *Annales Academiæ Lugduno-Batavæ*, t. XIII. Vincent de Saint-Moulin poursuivit ses études de médecine à Gand, reçut des leçons de chirurgie du docteur Seutin à Bruxelles et obtint en 1831 le diplôme de docteur en médecine à l'université de Liège. Il exerça son art dans sa commune natale. Une mort prématurée ne lui permit pas de terminer un travail sur *Les maladies des ouvriers mineurs*.

Ernest Matthieu.

E. Matthieu, *Biographie du Hainaut*.

SAINT-NICOLAS (Brocart DE). Voir BROCARD DE SAINT-NICOLAS.

SAINT-NICOLAS (Hubert-Joseph DE), écrivain religieux, carme déchaussé du couvent de Liège, où il a été successivement professeur de théologie, prieur et provincial. Il florissait à la fin du XVII^e siècle et au commencement du XVIII^e. On lui doit les deux ouvrages suivants : 1. *Eclaircissement touchant la dévotion au cœur de Jésus-Christ. Et quelques prières pour honorer ce Sacré-Cœur*. Dernière édition, revue, corrigée et augmentée d'un *Dialogue de l'âme avec son aimable Jésus, devant, pendant et après la Sainte Communion*. Liège, Arnould Bronckart, sans date; in-8°, 77-7 p. L'approbation est datée de Mons, 7 avril 1695. Cette édition contient en outre une *Méthode pour assister au très saint sacrifice de la messe* et un *Sommaire des indulgences que les souverains pontifes ont accordées aux confréries du Sacré-*

Cœur de Jésus, érigées dans divers (sic) églises du pays et diocèse de Liège. — 2. *Le triomphe du tout aimable et souverainement adorable cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans l'âme du fidèle*. Liège, J. F. Bronckart, 1704; in-8°, 12-465-7 p. A la suite de l'ouvrage se trouvent la *Méthode pour assister à la messe*, une *Neuvaine consacrée à la gloire du plus charitable et du plus aimable de tous les cœurs*, et le *Dialogue de l'âme*. Le livre est dédié à D. Bernard Goffin, abbé du monastère du Val-Saint-Lambert, seigneur d'Ivoz, Plenevaux, Haar, etc., dont les armoiries sont gravées sur un feuillet et en regard de la dédicace.

Joseph Defrecheux.

de Theux, *Bibliographie liégeoise* (Bruges, 1885), col. 365 et 445.

SAINT-OMER (Charles DE), naturaliste du XVI^e siècle, mort en 1569. Ce fut à la fois un médecin et un érudit. Seigneur de Drenouter (ou Dranoultré), de Moerkercke, de Moerbeke, etc., il vivait à Moerkercke, localité située sur la Live près de Bruges. Très versé dans les littératures grecque et latine, il était cependant plus particulièrement curieux des choses de la nature et il entretenait des relations scientifiques avec un des savants les plus illustres de son temps, Charles de l'Ecluse (1526-1609). Dans un beau jardin, il cultivait toutes espèces de plantes indigènes et exotiques. Son château possédait un riche cabinet d'histoire naturelle. A des artistes habiles, Charles de Saint-Omer avait confié le soin de représenter, avec leurs couleurs naturelles, les objets qu'il avait pu rassembler. Il se proposait d'ailleurs de publier un ouvrage sur les animaux et les plantes indigènes lorsqu'une mort prématurée vint l'enlever. Le collège médical de Louvain hérita de lui de quatre volumes in-folio de plantes peintes avec beaucoup d'art.

Henri Michiels.

Van Hulthem, *Discours sur l'état ancien et moderne de l'agriculture et de la botanique dans les Pays-Bas* (Gand, 1817). — Piron, *Levensbeschrijving*. — *Bibliotheca belgica* (L'Ecluse).

SAINT-OMER (Henri DE), copiste du premier quart du XIV^e siècle. Il a

attaché son nom à un manuscrit de tout premier ordre, appartenant aujourd'hui à la bibliothèque de la ville et de l'université de Gand (ms. 233). C'est un cérémonial à l'usage de l'abbaye gantoise de Saint-Pierre au Mont-Blandin, exécuté sur vélin en 1322, sur l'ordre de Maghelin de Saint-Bavon (voir ce nom); il est connu sous le nom de *Ceremoniale Blandiniense*, et se compose de 217 feuillets (280-155 mm.) dans son état actuel, qui est malheureusement incomplet. Au verso du feuillet 165 se lit : *Liber sancti Petri Ganden (sis), quem fecit scribi frater Maghelinus de Sancto Bavone per manus Henrici de Sancto Audomaro et Guillelmi de Sancto Quintino in Viromandia. Anno Domini M^oCCC^oXXII^o*. Véritable chef-d'œuvre de calligraphie, le manuscrit est en outre orné de miniatures d'un intérêt capital pour l'histoire de l'art au début du xiv^e siècle; elles peuvent être comparées aux remarquables productions de Jean Pucelle et sont d'autant plus importantes qu'elles leur sont un peu antérieures. Le texte que nous avons cité n'attribue à Henri de Saint-Omer et à Guillaume de Saint-Quentin que l'écriture du manuscrit, et reste muet sur l'auteur de l'enluminure. Ces deux scribes ne nous sont pas autrement connus. Le baron de Saint-Genois se demande si Henri de Saint-Omer ne serait pas le calligraphe-enlumineur Henri, cité dans les comptes brabançons de 1369-1370, 1375-1376 et 1376-1377; l'écart chronologique nous paraît trop grand pour autoriser ce rapprochement.

Le manuscrit a figuré en 1880 à l'Exposition bruxelloise de l'Art ancien.

Paul Bergmans.

J. de Saint-Genois, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Gand* (Gand, 1849-1852), p. 351-352. — *Catalogue de l'exposition rétrospective de l'art ancien*, Bruxelles, 1880, ms. n^o 41. — J.-W. Bradley, *Dictionary of miniaturists*, t. III (Londres, 1889), p. 488.

SAINT-OMER (Jacques DE), sculpteur, né à Tournai à la fin du xiii^e siècle, mort vers 1350. Il travailla surtout à la décoration des édifices religieux de sa ville natale et a laissé la réputation d'un artiste habile. Parmi les ouvrages

que lui attribuent les documents d'archives, il faut citer : un retable en chêne, qu'il exécuta en 1326 pour l'église de Sainte-Marguerite, et un autre pour la chapelle des Augustins. Il dressa aussi, en 1337, les plans du portail de l'église de Saint-Quentin de Tournai, dont il dirigea l'entreprise. Il excellait également, paraît-il, dans la façon des stalles.

Fréd. Alvin.

Matthieu, *Biographie du Hainaut*, t. II, p. 344. — Ed. Marchal, *La sculpture et les chefs-d'œuvre de l'orfèvrerie belges* (Bruxelles, 1895), p. 149.

* **SAINT-PAUL DE SINCAY (Louis-Alexandre CALLEY)**, administrateur-directeur général des mines et fonderies de zinc de la Société de La Vieille-Montagne, né à Paris le 3 juillet 1815, décédé à Angleur le 28 juillet 1890. Il était fils de Paul et de Alexandrine de Normandie. Liège, on le sait, est le berceau de l'industrie du zinc. C'est à Liège qu'un Liégeois, le chimiste Dony, en septembre 1808, a, pour la première fois, obtenu le zinc « à l'état de métal » parfait et à un prix sortable. Mais il ne suffit pas de produire, il faut trouver des débouchés. Après s'être épuisé en vains efforts, Dony dut, en 1815, céder ses droits à la Compagnie Chaulet, qui elle-même les vendit en 1818 à Dominique Mosselman. Ce dernier ne fut pas beaucoup plus heureux. A sa mort, arrivée en 1836, la nouvelle industrie n'existait guère encore qu'à l'état d'espérance. Il est vrai que pendant cette période, la Belgique et les pays voisins, troublés par de violentes et presque incessantes perturbations, étaient loin de présenter au commerce et à l'industrie un champ favorable pour les transactions. Dans le but de mobiliser leur héritage, les enfants Mosselman constituèrent, par acte passé à Bruxelles, le 24 mai 1837, la *Société anonyme des Mines et Fonderies de zinc de La Vieille-Montagne*. Administrée par deux directeurs (l'un résidant à Paris, l'autre à Liège), elle eut des commencements laborieux et difficiles, et ne se développa que très lentement.

En 1846, la conduite générale des affaires fut confiée à Louis Calley Saint-

Paul de Sincay. Très énergique, doué de hautes capacités, d'une vaste intelligence, d'un grand esprit d'initiative, et secondé par un personnel d'élite, qu'il sut d'ailleurs choisir avec beaucoup d'habileté, il les a dirigées d'une main ferme jusqu'à son dernier jour, laissant alors en pleine prospérité l'œuvre à laquelle il avait consacré sa vie. Pendant près d'un demi-siècle il fut l'âme de la société dont l'histoire se confond avec celle de son administrateur général. De La Vieille-Montagne, il fit une des compagnies les plus importantes de l'Europe, la conduisant sans encombre à travers les crises politiques, financières et industrielles. Sous son habile direction, on la voit augmenter, d'année en année, ses moyens de production, faire une propagande active pour généraliser l'emploi du zinc, lui trouver de nouvelles applications, chercher des débouchés pour ses produits dans le monde entier et faire de cette industrie une des plus florissantes de la Belgique, une de celles qui portent à l'étranger avec le plus d'éclat la renommée du pays. Non seulement de Sincay imprime une puissante activité et donne une immense extension aux usines de La Vieille-Montagne en Belgique et dans le territoire neutre de Moresnet, mais il lui crée de nouveaux établissements en France, en Allemagne, en Suède, en Algérie, en Sardaigne et en Espagne. Et, comme il le dit lui-même : « Ces établissements du dehors » sont de véritables colonies du pays » de Liège, et partout ces colonies font « honneur à la mère-patrie ». Voici, d'ailleurs, quels ont été les accroissements de La Vieille-Montagne sous la gérance de Saint-Paul de Sincay : En 1853, elle absorba par voie de fusion les sociétés de la Prusse rhénane, de Valentin-Cocq et de la Meuse ; puis elle ajouta à ses établissements belges les usines et les charbonnages de Valentin-Cocq et de Flône, tandis qu'elle s'implanta en Allemagne avec ses mines du district de Bensberg, ses fonderies de Mülheim et de Borbeck et ses laminiers et fours à griller la blende d'Oberhausen. En 1855, la Société du blanc de

zinc céda à La Vieille-Montagne tout son avoir social composé principalement des usines à blanc de Bruxelles, de Levallois-Perret, près Paris, et de Colladios. En 1857, La Vieille-Montagne, comprenant l'avenir réservé au traitement des blendes, réputées jusqu'alors inutilisables, n'hésitait pas à acquérir, en Suède, les vastes gisements du district d'Ameberg, près du lac Wetteren. Les mêmes considérations l'ont amenée à construire en 1889, à Baelen-Wezel, près d'Anvers, sur le canal de la Campine, une vaste usine de grillage des blendes qui a été complétée depuis, par l'adjonction de chambres de plomb pouvant produire annuellement 60,000 tonnes d'acide sulfurique. En 1871, les grandes découvertes de minerais de zinc faites dans le bassin de la Méditerranée, qui menaçaient de déplacer l'équilibre de cette industrie, déterminaient La Vieille-Montagne à acquérir et à développer un nouveau centre de production en France, à Viviez, et de laminage à Penchot, à s'assurer par des traités d'achat et d'exploitation en participation, la production de mines importantes en Sardaigne dans le district d'Iglesias. Après avoir obtenu, dans la province de Constantine, la concession du Hamman, elle a étendu constamment tant en Algérie qu'en Tunisie son domaine minier dans l'intérêt de ses usines françaises. En 1883, elle achetait dans le Gard et l'Hérault les concessions minières de la Société des zincs français, en liquidation. En 1887, elle a très heureusement complété en France son outillage industriel en acquérant, dans le département du Nord, à proximité de ses mines belges de réduction, le laminoir d'Hautmont.

En 1837, La Vieille-Montagne, avec 900 ouvriers, produisait 1,833 tonnes anglaises (de 1,016 kilos chacune) de zinc brut ; en 1846, elle en produisait 6,720 tonnes, et en 1890 le nombre de tonnes fabriquées s'élevait au chiffre de 54,166. La société, qui comptait alors vingt et un grands établissements, était servie par un personnel d'environ 250 employés de l'ordre technique et administratif, et par 6,500 ouvriers.

Cet effectif ne comprenait pas les hommes occupés par les entrepreneurs qui travaillent à forfait dans les usines. Elle donnait de l'occupation à 7,000 ouvriers faisant vivre plus de 20,000 personnes. Elle payait des salaires de 6 à 7 millions par an, et mettait chaque année en mouvement et en valeur des centaines de millions. A Dony, qui découvrit le zinc, revient la gloire d'avoir doté sa patrie d'une industrie inconnue des âges antérieurs; à Louis Calley Saint-Paul de Sincay revient l'honneur d'avoir propagé et fait connaître le nouveau métal.

Cependant l'extension prise, à Liège, par La Vieille-Montagne n'était pas sans présenter de graves inconvénients au point de vue de l'hygiène et de la salubrité. Déjà en 1826 des requêtes avaient été formulées et adressées aux autorités, demandant la fermeture ou le transfert de l'usine. Certaines améliorations furent tentées, mais comme elles ne donnèrent point satisfaction, les plaintes s'élevèrent de plus belle, si bien qu'en 1854 une formidable opposition éclata contre la société incriminée. Les nombreux réclameurs se groupèrent, s'organisèrent et, sous la présidence de l'avocat A. Bury, constituèrent le *Comité central du Nord de la ville de Liège*, chargé d'exposer leurs griefs. Pour soutenir des intérêts méconnus, pour défendre des droits menacés, on se livra de part et d'autre, pendant plusieurs années, à une véritable guerre à coups de brochures. De Sincay tint vaillamment tête à l'orage. Répondant aux accusations de ses adversaires, il a fait paraître entre autres les documents suivants : 1. *Mémoire adressé le 17 novembre 1854 à Messieurs les président et membres de la députation permanente du Conseil provincial de Liège par la Société de La Vieille-Montagne en réponse à la protestation intervenue à l'occasion des publications de la demande en maintenance de la fonderie de zinc de Saint-Léonard, à Liège* (Liège, J. Desoer, 1854; in-4°, 69 p. avec 2 plans). — 2. *Mémoire à consulter sur les questions légales soulevées par les arrêtés royaux des 31 mars 1856, 20 mai*

1857, et 21 mars 1859, concernant l'usine à zinc de Saint-Léonard, à Liège (Liège, J. Desoer, 1859; in-4°, 80 p.).

— 3. *Société de La Vieille-Montagne. — Exposé en réponse à la pétition adressée à la Chambre des représentants le 9 juillet 1859, concernant l'usine à zinc de Saint-Léonard, à Liège, et au rapport de la commission des pétitions lu dans la séance du 24 novembre 1859* (Liège, de Thier, 1859; in-4°, 22 p.). En outre, il a collaboré à la *Protestation collective des principales industries de zinc de la Belgique contre l'accusation erronée d'insalubrité au point de vue de l'hygiène publique et de la santé des ouvriers, portée contre les fabriques de zinc dans un rapport de la commission des pétitions, lu à la séance de la Chambre des représentants du 24 novembre 1859* (Liège, L. de Thier et F. Lovinfosse, 1859; in-4° de 34 p.), et à la *Réponse par les principaux industriels en zinc de la Belgique à une note tendant à démontrer la prétendue insalubrité des fabriques de zinc, adressée par MM. Collette et Laport à la Chambre des représentants, le 20 décembre 1859* (Liège, L. de Thier et F. Lovinfosse, 1860; in-4° de 24 p.). L'usine de Saint-Léonard continua à fonctionner pendant vingt ans encore, puis elle a été définitivement fermée en 1880.

Entre-temps, toujours soucieux des intérêts futurs de la société qu'il dirigeait, de Sincay s'est occupé très activement de la création d'une ligne de chemin de fer de Liège à Aix-la-Chapelle. Il a, dans ce but, publié trois petits mémoires en collaboration avec Félix Capitaine et l'avocat J. Forgeur, et dont voici les titres : 1. *Chemin de fer agricole et industriel des plateaux de Herve, de la Vesdre à la Meuse, et de Liège vers Aix-la-Chapelle. Mémoire à l'appui du projet* (Liège, J.-G. Carmanne, 1856; in-4°, 20 p. avec une carte). — 2. *Chemin de fer agricole, etc. Mémoire en réponse à la lettre de M. le Ministre des travaux publics, en date du 9 juillet 1858* (Liège, J.-G. Carmanne, 1858; in-4°, 14 p.). — 3. *Chemin de fer des plateaux de Herve. Mémoire sur la concession accordée le 12 août 1862*

(Liège, de Thier et F. Lovinfosse, 1863; in-4°, 27 p., avec une carte).

Signalons encore six brochures concernant La Vieille-Montagne et signées par de Singay : 1. *Mémoire adressé à MM. les président et membres de la députation permanente, par la Société de La Vieille-Montagne, demanderesse en extension des mines de blende, plomb et pyrites, gisantes sous une superficie de 2,514 hectares, comprise dans le périmètre de sa concession calaminaire Vieille-Montagne 1863. Second mémoire sur le même sujet* (Liège, J. Desoer, 1865; in-4°, 110 p. et 5 pl.). — 2. *Demande d'extension de la Société de La Vieille-Montagne en concurrence avec M. le baron de La Rousselière. Note chronologique résumant la marche de l'instruction de cette affaire* (Liège, J. Desoer, 1865; in-8°, 10 pages). — 3. *Mémoire adressé à MM. les président et membres du conseil des mines par la Société de La Vieille-Montagne sur l'affaire de concurrence pendant entre elle et M. le baron de La Rousselière* (Liège, J. Desoer, 1866; in-4°, 36 p.). — 4. *Courtes observations adressées à la députation permanente du Conseil provincial de Liège par la Société de La Vieille-Montagne à l'appui de sa demande en extension de concession aux sulfures dans la mine de Dickenbusch, en concurrence avec M. le baron de La Rousselière* (Liège, J. Desoer, 1870; in-4°, 16 p., avec deux plans). Un second mémoire a été publié sur le même sujet en 1870 chez de Thier; in-4°, 12 p. — De Singay n'a pas seulement créé un des plus grands établissements du monde; une œuvre plus généreuse, plus noble, s'attache à son nom. Le bien-être moral et matériel des ouvriers fut l'objet de ses constantes préoccupations. C'est surtout à son directeur général que La Vieille-Montagne doit ces remarquables institutions économiques qui font son plus beau titre de gloire. Il comprit que « la réciprocité » citée desservait créant des devoirs réciproques, la sollicitude des chefs ferait naître le zèle des subordonnés et substituerait au préjugé fatal de l'antagonisme entre le capital et le travail, la croyance

« salutaire à leur solidarité ». Ces espérances ne furent pas déçues. Il règne, dans tout le personnel de La Vieille-Montagne, malgré la dissémination de ses établissements, un attachement à ses intérêts, un sentiment de cohésion, un esprit de corps qui sont une force pour cette société, un honneur pour son ancien directeur. L'instrument principal du progrès industriel étant l'intelligence et le dévouement de ceux qui travaillent, La Vieille-Montagne s'est efforcée de faire naître des efforts dévoués et intelligents. Grâce à un ingénieux système de rémunération, tous ceux qui jouent un rôle actif dans les fabrications de La Vieille-Montagne, depuis les directeurs des établissements jusqu'aux petits manœuvres des fours, sont intéressés, dans la limite de leur sphère d'action, aux bons résultats du travail. Outre un salaire fixe, destiné à payer le temps consacré au service de la Société, chacun reçoit une prime destinée à récompenser l'effort individuel, la vigilance, l'habileté ou l'intelligence dont il fait preuve. Dès l'année 1842, La Vieille-Montagne organisait une caisse d'épargne à l'usage de son personnel. Sous l'inspiration et les auspices de de Singay, elle a fait plus, elle a fait mieux. Elle s'est préoccupée de favoriser l'achat de maisons à bon marché. En 1890, un ouvrier sur six possédait son foyer. Elle loue aussi les maisons qu'elle possède aux prix les plus modérés. En 1847, elle a créé : 1° une caisse de secours, assurant l'ouvrier contre les chômages des accidents et des maladies; 2° une caisse de prévoyance, assurant l'ouvrier contre les suites des infirmités et de la vieillesse. Elle a fondé le 1er janvier 1877 une caisse d'assurance sur la vie en faveur du personnel des employés. D'autre part, des médecins sont attachés à tous les établissements de la société. Des chirurgiens et des sages-femmes, également désignés et rétribués par l'administration, donnent leurs soins dans les cas de blessures et d'accouchements. Des infirmeries et des hôpitaux existent dans quelques localités. Dans le but d'améliorer l'état

intellectuel et moral de l'ouvrier, La Vieille-Montagne a créé ou patronné des sociétés d'agrément (orphéons, harmonies, fanfares, sociétés de tir, etc.), des bibliothèques, des écoles, enfin des temples pour cultes différents, et toujours et partout elle fait une guerre sans merci à l'alcool, l'ennemi le plus redoutable de l'artisan.

Les récompenses obtenues par La Vieille-Montagne, sous la direction de Louis de Sincay, aux divers concours auxquels elle prit part en Belgique, en France, en Italie, en Angleterre, en Hollande, en Allemagne, aux Etats-Unis, au Portugal, en Danemark, en Autriche n'en comptent plus. Rappelons, cependant, deux de ses succès les plus flatteurs. Les organisateurs de l'Exposition universelle de Paris de 1867, eurent les premiers la pensée de créer un ordre distinct de récompenses, soit dix grands prix de 10,000 francs chacun, « en faveur des personnes, établissements ou localités qui, par une organisation ou des institutions spéciales, avaient développé la bonne harmonie entre ceux qui coopèrent aux mêmes travaux et avaient assuré aux ouvriers le bien-être matériel, moral et intellectuel ». La Société de La Vieille-Montagne reçut l'une de ces dix grandes récompenses pour ses institutions ouvrières, et cette distinction fut l'objet d'un rappel en 1878. On sait que ce prix de 10,000 francs a une noble destination : il est affecté à une prime de 500 francs décernée chaque année à l'ouvrier le plus méritant. A l'Exposition universelle de Paris, de 1889, le jury décernait encore à La Vieille-Montagne deux grands-prix : l'un dans la partie industrielle (produits des mines et de la métallurgie), l'autre dans la section d'économie politique (institutions patronales en faveur de la classe ouvrière) et une médaille d'or pour ses habitations ouvrières.

Les succès remportés à Paris en 1867 valurent à de Sincay sa promotion au rang d'officier dans l'Ordre de Léopold. Pour fêter ces heureux événements, le personnel tout entier de La Vieille-

Montagne lui offrit, le 8 août 1868, son portrait peint par Gallait. Il a été fait de ce tableau une copie qui orne la salle du conseil de La Vieille-Montagne à Paris. Le portrait se trouve reproduit dans une brochure éditée à Liège, chez Bénard, en 1897, à l'occasion du *XXVe anniversaire d'entrée en fonctions de M. Edouard Maneuvrier, sous-directeur général de La Vieille-Montagne*. La même brochure donne encore un autre portrait de Louis de Sincay, d'après une photographie datant de 1888, ainsi que l'image de Mme de Sincay, née Louise Horric de Beaucaire, d'après une peinture de Gallait exécutée en 1875. L'année 1887 vit s'accomplir le cinquantième anniversaire de la fondation de la Société de La Vieille-Montagne. A cette occasion, le conseil d'administration de la puissante compagnie fit frapper à l'effigie de son directeur général une médaille, de 9 centimètres, gravée par Edouard Geerts. Dans une fête inoubliable, donnée le samedi 28 juillet 1888, Mr Audeoud, alors président du conseil, remit à de Sincay trois exemplaires de la médaille : un d'or, un d'argent et un de bronze. Douze exemplaires en argent et cinq cents en bronze furent distribués aux administrateurs, commissaires et employés. Quant aux ouvriers, ils reçurent six mille cent médailles en cuivre doré, au même type, mais avec bélière et d'un module réduit de 9 à 5 centimètres.

De Sincay fut pendant treize ans membre du conseil général de la Société John Cockerill, à Seraing. Appelé le 24 octobre 1877 à faire partie du collège des commissaires, il a été élu administrateur le 26 octobre 1887. De son côté l'Association des ingénieurs sortis de l'Ecole de Liège l'avait nommé, le 3 août 1879, membre honoraire en raison de l'accueil bienveillant qu'il ne manqua jamais de faire aux élèves et aux ingénieurs de l'Ecole liégeoise.

Différents gouvernements ont reconnu les mérites multiples de de Sincay ; il était commandeur de l'Ordre de Léopold, chevalier de la Légion d'Honneur, com-

mandeur des ordres de l'Etoile polaire, des Saints-Maurice et Lazare, etc.

L'administration communale d'Angleur a dénommé l'une des principales artères de cette localité quai Saint-Paul de Sincay.

L'ancien directeur général repose dans sa ville natale, au cimetière du Père Lachaise, dans le caveau de la famille.

Joseph Defrecheux.

Exposition universelle de Paris, 1867. Notice sur la Société de la Vieille-Montagne (Liège, L. de Thier et Lovinfosse, 1867), in-8°, 44 pages. — Edmond Fuchs, *Zinc, dans Exposition universelle de 1867 à Paris. Rapports du jury international publiés sous la direction de M. Michel Chevalier*, t. V, groupe V, classe 40, section IX (Paris, Paul Dupont, 1868), p. 627-660. — *Fête du 8 août 1868 offerte à Angleur à M. Saint-Paul de Sincay ... à l'occasion de la remise de son portrait* (Liège, L. de Thier et F. Lovinfosse, 1868), in-4°, 5 pages (N. B. Les pages 3 à 5 de cette brochure donnent la réponse de Mr Saint-Paul de Sincay au discours qui lui a été adressé par Mr Max Braun). — Théodore Gobert, *Les rues de Liège* (Liège, Louis Demarteau, 1884-1904). — de Theux, *Biographie liégeoise* (Bruges, Desclée, 1885), col. 1114, 1131, 1178, 1192, 1201 et 1228. — *Société anonyme des mines et fonderies de zinc de la Vieille-Montagne. Extraits des articles publiés par le journal La Meuse à l'occasion de la fête du cinquantenaire célébrée à Angleur le 28 juillet 1888* (Liège, Léon de Thier, 1888), in-4°, 20 pages. (Cette brochure donne, p. 16 à 18, un discours de Sincay). — *Cinquantenaire de la Société anonyme des mines et fonderies de zinc de la Vieille-Montagne* (Liège, Léon de Thier, 1888), in-8°, 20 pages. — 1837-1889. *La Société de la Vieille-Montagne à l'Exposition universelle de 1889. Institutions ouvrières* (Paris, H. Sicard, 1889), in-8°, 56 pages, avec diagrammes. — *Médailles historiques de Belgique publiées sous les auspices de la Société royale de numismatique* (Bruxelles, J. Goemaere, 1863-1890), t. I, p. 199-203: planche 78, no 97. — *Bulletin de l'Association des ingénieurs sortis de l'école de Liège*. Nouvelle série, t. XIV, 1890 (Liège, Ch.-Aug. Desoer), p. 236-246. — *Almanach Franklin pour 1891* (Liège, Ch.-Aug. Desoer), p. 18-20. — *Voyages pittoresques et techniques en France et à l'étranger*, par E.-O. Lami. — *Le Nord de la France et excursions en Belgique : La Vieille-Montagne à Angleur* (Belgique). (Paris, Jouvot, 1892), in-4°, 28 pages, avec portraits de MM. de Sincay père et fils. — *Bibliographie nationale* (Bruxelles, P. Weissenbruch, 1897), t. III, col. 360 et 361. — Armand Weber, *Essai de bibliographie verveioise* (Verviers, P. Fégienne, 1905), t. III, p. 203, no 1897. — *Les grandes usines. Etudes industrielles en France et à l'étranger*, sous la direction de Louis Turgan. Nouvelle série. *Société de la Vieille-Montagne* (Paris, E. Bernard, 1902), in-8°, 30 pages, avec figures. — 1837-1905. *L'industrie du zinc. Société de la Vieille-Montagne. Exposition universelle*. Liège (Liège, Ch. Desoer, 1905), in-4°, 114 pages avec figures et diagrammes.

* **SAINT-PÉRAVI** (Jean-Nicolas-Marcelin GUÉRINEAU DE), polygraphe, né

à Janville (Beauce), le 12 octobre 1735, mort à Liège, le 3 juillet 1789. On ne connaît rien de sa jeunesse. Ses premières productions ne paraissent pas antérieures à 1760. Ce furent des travaux de seconde main sur l'agronomie, l'agriculture, l'horticulture et la politique, publiés notamment dans le *Journal de l'agriculture et du commerce*, et par lesquels l'auteur cherchait à se créer des ressources. Entre-temps, il se délassait en écrivant des poésies de tout genre; il fit aussi paraître sous le voile de l'anonymat, en 1763, un petit roman satirique : *L'optique ou les Chinois à Memphis*, que Jean-Jacques Rousseau lui-même tenait pour être de Voltaire. Saint-Péravi avait dépassé la quarantaine lorsqu'une affaire d'honneur, au sujet de laquelle nous ne sommes point fixé, le força à quitter la France. Il trouva d'abord un refuge auprès du prince de Ligne; puis, en 1778, il vint se fixer à Liège où on le reçut avec empressement. Lorsque, l'année suivante, le prince-évêque Velbruck fonda la Société d'Emulation, ce fut à notre auteur que l'on demanda de prononcer, le 2 juin 1779, le discours d'inauguration.

Ce seul fait témoigne de l'estime qu'avait pour Saint-Péravi la ville qui venait de l'accueillir. Velbruck lui accorda même une pension. Pour un homme comme Saint-Péravi, ce devait être une bonne fortune : « né paresseux et fait pour le présent », ainsi qu'il se dépeint quelque part, il ne se préoccupait point de l'avenir. Aussi, en dépit de la libéralité princière, dut-il souvent mendier son pain de cuisine en « cuisine ». Saint-Péravi avait d'abord habité au *Café français*, rue de la Wache. Plus tard, il se fixa chez L.-J. Bernimoulin, imprimeur-libraire, place aux Chevaux, et c'est là, pensons-nous, qu'il mourut.

C'est chez ce Bernimoulin que notre auteur publia l'œuvre la plus considérable qu'il donna au cours de son séjour à Liège : *Le poète voyageur et impartial ou journal en vers accompagné de notes en prose*. Le tome I^{er} de ce recueil, le seul qui ait vu le jour, est formé de deux

parties; elles parurent par livraisons, en 1783 et 1784. L'auteur rend compte de son voyage de Cambrai à Liège, en passant par Bruxelles et par Louvain, puis sans s'astreindre à un plan bien sévère, décrit la cité où il avait trouvé refuge, ainsi que la ville d'Aix-la-Chapelle, tout en donnant, au cours du récit, son attention à quelques localités de moindre importance, telles que : Chaudfontaine, Visé, Spa et Seraing.

L'intérêt de ce journal réside surtout dans les notes en prose qui accompagnent le texte, et dans lesquelles l'auteur nous instruit des mœurs et coutumes de son temps, décrit les monuments qu'il visite et fournit ainsi des détails précieux sur les hommes et sur les choses. L'entreprise n'eut cependant point de succès et le défaut de souscripteurs obligea Saint-Péravi à renoncer à sa publication.

Le théâtre ne lui réussit pas davantage; un drame en vers : *Les deux femmes*, représenté sur la scène de Liège, échoua complètement.

Par contre, le roman lui valut quelque compensation. *Lucrèce*, « morceau ingé-nieux », comme dit de Villenfagne, fut chantée dans toute l'Europe, et La Harpe prit soin d'en relever les défauts dans son *Cours de littérature*. Mais si l'*Almanach des Muses* accueillait les productions de notre auteur, on devine cependant que des succès de ce genre ne devaient lui apporter ni la fortune ni même le moyen de subsister. Aurait-il tenté de se créer des ressources par des écrits d'un autre genre? On lui attribue deux mémoires en faveur de P.-J. Coster, ancien bourgmestre de Dinant, mais c'est peut-être seulement le nom de l'imprimeur de ces mémoires qui a fait songer à cette paternité.

Quoi qu'il en soit, après 1785, Saint-Péravi renonça à se faire imprimer. Sa vie irrégulière le conduisait à la misère. Il semble bien que Henkart n'ait rien exagéré dans le portrait qu'il nous trace delui :

Fidèle à l'amitié, mais parjure à l'amour,
Il cueille en folâtrant les lauriers du Permesse;
Il néglige Apollon et Plutus et sa cour;
Et mollement bercé par la douce paresse,
Vif et joyeux Silène, il chante, tour à tour,
Son prince, ses amis, le vin et sa maîtresse.

Villenfagne déclare plus crûment que c'était « pour avoir de quoi boire qu'il » barbouilloit du papier chez nous ». Rien d'étonnant dès lors si le malheureux fut même enfermé pour dettes. Saint-Péravi conservait l'espoir de revoir la France où il avait laissé sa femme, semble-t-il, et où ses parents vivaient dans l'opulence. Quoiqu'il fût tombé dans une affreuse misère, sa bonne humeur ne l'abandonnait point. Malade il recourt encore à la poésie — ainsi qu'il l'avait fait plus d'une fois antérieurement pour réclamer le secours d'un ami — et, sur un ton plein d'enjouement, il quémande auprès du chevalier de Chestret le demi-duc qui devaient coûter les médicaments qui lui étaient prescrits. Cette pièce est datée du 24 janvier 1789. Saint-Péravi traîna encore quelques mois et s'éteignit le 3 juillet suivant. Son acte de décès nous apprend qu'il était marié. Le même document ne lui donne que le titre de « Armiger vulgo escuyer » au lieu de celui de chevalier dont Saint-Péravi se parait. Nous y relevons également une erreur : l'acte donne au défunt cinquante-sept ans, alors que, né en 1735, il n'en devait avoir que cinquante-quatre.

On a lu l'appréciation de Villenfagne à l'égard de ses productions. Elle paraîtra certainement trop sévère et même injuste à qui parcourra les œuvres de Saint-Péravi. Sans doute, pressé de produire, il ne prenait point toujours la peine de polir son style; cependant ses ouvrages renferment des passages heureux et Villenfagne lui-même prend plaisir à en citer.

Voici la liste des ouvrages de Saint-Péravi, telle que nous avons pu la reconstituer :

1. *Philène et Laure, idylle. Épître sur la consommation*. Londres et Paris, 1761; in-8°. —
2. *La Foiropédie*, 1761. —
3. *Lucrèce et Tarquin, romance*. —
4. *L'Optique ou les Chinois à Memphis*. Londres et Paris, 1763; 2 parties in-12. —
5. *Traité de la culture de différentes fleurs* (des narcisses, des tubéreuses, des giroflées, etc.). Paris, 1765; in-12. —
6. *Stances sur une infidélité*. Londres,

1766; in-12. — 7. *Mémoire sur les effets de l'impôt indirect sur les revenus des propriétaires de biens-fonds*. Londres et Paris, 1768; in-12. — 8. *Zaluka et Joseph, héroïde suivie de La Nouvelle Betzabée et de quelques autres pièces*. Paris, 1769; in-8°. — 9. *Ode sur l'érection de la statue du prince Charles de Lorraine*. Bruxelles, 1772; in-8°. — 10. *Discours prononcé, le 2 juin 1779, par M. de Saint-Péravi, le jour de l'inauguration de la Société d'émulation établie à Liège sous la protection de Son Altesse Celssissime. Suivi de couplets du même auteur, mis en musique par M. Hamal*. Liège, chez l'auteur (imprimerie de D. de Boubers), 1779, in-8°. — 11. *Couplets dans Dreux, Vers pour le jour de l'inauguration de la Société d'émulation*. Liège, 1779; in-4°. — 12. *Ode prononcée, le 18 juillet 1779, par M. de Saint-Péravi, le jour de l'inauguration du buste de son Altesse Celssissime, dont elle a fait présent à la Société d'émulation établie à Liège sous ses auspices*. Liège, J.-A. Gerlache, 1779; in-8°. — 13. *Ode sur la vie, par M. de Saint-Péravi, suivie de quelques odes et pièces fugitives du même auteur*. Liège, J. Nossent, 1779; in-8°. — 14. *Au très-illustre chapitre de Liège, pour la nouvelle année*. S. l. n. d. (Vers 1779); in-8°. — 15. *Épître au roi de Suède*. Par M. le chevalier de Saint-Péravi. 1780; in-8°. — 16. *Le mémorable combat entre les courtois et preux chevaliers Richal l'adventueux et comte d'Antice. Romance du neuvième siècle dont l'événement vient d'être renouvelé à Spa dans le dix-huitième siècle, par le sire d'Houtibrand, seigneur châtelain et sénéchal d'Artois. Remise en musique moderne, accompagnée des notes et de la gravure de la musique*. A Paris, et se trouve à Liège et à Spa, chez tous les libraires. 1780; in-12. — 17. *Épître à Monsieur Léonard, sur la mort de M. le Comte d'Oultremont de Warfusée*. Par M. de Saint-Péravi. S. l. n. d. 1782; in-8°. — 18. *Mémoire justificatif pour le sieur Perpète Joseph Coster, bourgeois né de la ville de Dinant, apothicaire, chimiste, ancien bourgmestre et mambour des hôpitaux de cette ville ...* A Bruxelles, et

chez les principaux libraires des autres villes (Liège, Bernimoulin), (1783); in-8°. — 19. *Supplément au mémoire justificatif pour le sieur Perpète Joseph Coster...* A Bruxelles (Liège, Bernimoulin); in-8°. Ce mémoire et le supplément sont attribués à notre auteur. — 20. *Le poète voyageur et impartial ou journal en vers, accompagné de notes en prose*. Tome I. A Bruxelles, et se trouve à Liège, chez L. J. Bernimoulin; 1^{er} novembre 1783 au 15 avril 1784. — 21. *Le poète voyageur ou Gazette impartiale des Pays-Bas et des environs, en vers, sans prospectus et sans conditions, avec des notes en prose*. A Bruxelles, et se trouve à Liège, chez Desmazeaux, 1781; in-8°. — 22. *Les trois sœurs nayades du Pouhon, de la Géronstère et de la Sauvenière, à M. le comte de Chateauroux [= comte d'Artois], sur son arrivée à Spa*. Liège, L. J. Bernimoulin, 1783; in-8°. — 23. *Le retour de Grétry dans sa patrie. Vers à la noble cité de Liège, par M. le chevalier de Saint-Péravi*. Liège, Bollen, 1783; in-8°. — 24. *Vers sur la mort de Son Altesse François Charles des comtes de Velbruck, prince-évêque de Liège, tirés du Poète voyageur et impartial ou Journal en vers, dont il va paraître incessamment le premier volume en deux parties séparées*. Liège, L. J. Bernimoulin, 1784; in-8°. — 25. *Les amours d'Imma et d'Eginkart. Romance accompagnée de la musique, publiée par M. de Saint-Péravi, tirée du Poète voyageur et impartial ou Journal en vers*. Liège, L. J. Bernimoulin, 1784; in-8°. — 26. *Solemnité lyrique ou oratorio pour l'inauguration de Son Altesse Monseigneur le comte d'Hoensbroeck, prince-évêque de Liège*. Par M. le chevalier de Saint-Péravi. Liège, L. J. Bernimoulin, 1784; in-8°. — 27. *Poésies dans Le cri du cœur*. Liège, L. J. Bernimoulin, 1785. — 28. *Principes du commerce opposé au trafic, développés par un homme d'Etat*, 1787; in-12. — 29. *Plan de l'organisation sociale divisée dans ses trois parties essentielles*. Paris, 1790; 2 vol. in-8°. Nous n'avons point vu cet ouvrage ni le précédent dont les dates nous paraissent douteuses. — 30. *Poésies dans Morceaux*

choisis de la Condamine et de Pezai.
Paris, 1810 ; in-18°.

Joseph Brassinne.

OEuvres de Saint-Péravi. — de Villenagne, *Mélanges pour servir à l'histoire civile, politique et littéraire du ci-devant pays de Liège*, p. 52 et 57. — B. Vincent, dans *Les hommes illustres de l'Orléanais*, t. I, p. 253-254. — E. Desnues, dans Hoefler, *Nouvelle biographie générale*, t. XXI, p. 439-440. — J. de Chestret de Haneffe, *Glans poétiques liégeoises*. — de Theux, *Bibliographie liégeoise*. — *Le bibliophile belge*, t. VII (1872), p. 247. — [E.-A.-J. Ansiaux], *L'heureuse délivrance ou la catastrophe du chevalier de St-Péravi*, critico-comédie en un acte et en prose. (Bruxelles [Liège], 1780.)

SAINT-PHILIPPE (Noël). Voir
NOEL DE SAINT-PHILIPPE.

SAINT-PIERRE (Louis DE). Voir
LOUIS DE SAINT-PIERRE.

SAINT-POL (Enguerrand FAUVIAUL, FAUVIEL ou FAVIAL dit), héraut d'armes, né selon toutes apparences à Mons, décédé à Saint-Quentin en Vermandois en 1437. Il était fils de Jakemart Fauviel et de Madeleine Brissarde. Comme poursuivant d'armes, il prit d'abord le nom de *Bon Espoir* et s'attacha à Jehan de Hennin, sire de Boussu. Guillaume de Sars, bailli de Hainaut, l'employa à plusieurs reprises pour négocier de sujets concernant le comté, en 1419 et 1420. Ce fut vers cette dernière année que Fauviaul devint héraut d'armes du titre d'*Enghien* ou de *Saint-Pol*, et fut l'officier de confiance de Pierre de Luxembourg, comte de Saint-Pol, seigneur d'Enghien, qu'il accompagna plusieurs fois dans son comté de Brienne, en France. Néanmoins, il se fixa à Mons, où il habita d'abord rue de la Couronne, puis à l'hôtel d'Enghien ; il avait épousé Pasque d'Autrepepe. Le héraut Saint-Pol assista à de nombreuses cérémonies, notamment en 1435 aux journées d'Arras, et accompagna fréquemment Jean Courtois, dit Sicile, son ami, si pas son maître, dans les négociations dont on le chargeait. L'inventaire de son mobilier accusé le faste avec lequel il prenait souci de représenter son maître ou de l'accompagner dans des réunions solennelles.

Enguerrand Fauviaul fut un écrivain

héraldiste. On connaît de lui des *Généalogies de Pierre de Luxembourg, comte de Saint-Paul, et de son épouse Marguerite de Baux*, manuscrit dédié à leur fils Louis de Luxembourg, comte de Saint-Paul, etc., par son héraut d'armes de Saint-Paul en 1434. Le comte Maurin Nahuys a publié ces généalogies dans le *Héraut d'armes*, en 1860, mais sans avoir pu y mettre le nom de son auteur. De patientes investigations ont permis à un érudit, Mr Gonzalès Decamps, de le retrouver et de fournir des détails curieux sur son existence. L'ouvrage que nous venons de mentionner n'est pas sans doute le seul recueil qu'ait formé Fauviaul et nous pouvons escompter que d'heureuses découvertes viendront un jour lui restituer d'autres écrits, qui contribueront à lui rendre la place marquante qu'il mérite parmi les généalogistes de la fin du moyen âge.

Ernest Matthieu.

Gonzalès Decamps, *Les hérauts Sicile et Saint-Pol. Essai biographique* (Enghien, A. Spinet, 1905). — *Annales du cercle arch. d'Enghien*, t. VI, p. 227-241. — *Le héraut d'armes*, t. II, p. 460-522.

SAINT-POL (Jean de Luxembourg, bâtard DE). Voir LUXEMBOURG (Jean DE).

SAINT-POL (Philippe DE). Voir
PHILIPPE DE SAINT-POL.

SAINT-POL (Waléran DE), comte de Luxembourg-Ligny. Voir LUXEMBOURG-LIGNY (Waléran de Saint-Pol, comte de).

SAINT-ROCH (Laurent DE), écrivain religieux, né à Liège au cours du XVII^e siècle. Etant entré dans l'ordre des carmes déchaussés, il fit sa profession dans sa ville natale, au couvent du quartier de l'Ile. Il y enseigna la théologie, fut nommé prieur en 1682, et définitur de la province de France. Il s'acquitta de ces diverses charges avec zèle et activité. C'était un homme très instruit en diverses sciences, doué de sagesse et d'éloquence. Il jouissait, surtout auprès du peuple liégeois, d'une grande réputation comme

prédicateur. Il a fait paraître quelques-uns de ses sermons sous le titre suivant : *Les grands de saint Joseph en huit panégiriques prononcés pendant une octave solennelle dans l'église des P. P. carmes de Liège, en Isle*. Liège, Guillaume-Henry Streel, 1683; in-8°, 16-207-3 p. L'auteur dédie l'ouvrage à Jean-Ernest baron de Surlet, chanoine de l'église de Liège, vicaire général, etc., et fait l'éloge de cette famille. Cette édition a reparu, avec un nouveau titre, en 1686, chez le même imprimeur.

Joseph Defrecheux.

Hyacinthe Van der Meer, *Bibliotheca patriae Leodiensis* (1727, ms. de la biblioth. de l'université de Liège), p. 430. — de Theux, *Bibliographie liégeoise* (Bruges, 1885), col. 328 et 341.

SAINT-SERVAIS (Martin DE), écrivain religieux se nommant dans le monde Quinard ou Kinart. Il appartenait au couvent des carmes déchaussés de Namur et florissait à la fin du XVII^e siècle et au commencement du XVIII^e siècle. Il a fait paraître les ouvrages de piété suivants : 1. *Le panégyrique de Jésus ou les sacrez panégiriques sur toutes les fêtes du Verbe incarné*. Namur, Charles-Gérard Albert, 1698. Ce volume compte onze sermons qui forment le tome I de l'ouvrage suivant. — 2. *La morale de Jésus ou les vérités chrétiennes tirées des mystères adorables du Verbe incarné. Œuvre très utile à tous ceux qui veulent profiter de la doctrine et des exemples édifiants de leur aimable Sauveur*. Namur, Ch.-G. Albert, 1699. Ce recueil renferme treize sermons. — 3. *Le glorieux portrait de la toute Auguste Mère de Jésus, où avec le divin pinceau de l'Écriture et des pères, sont tirés les plus beaux traits des grâces et des privilèges, et des perfections et des excellences, des éminentes grandeurs et des vertus héroïques de la Reine du Ciel*. Namur, Ch.-G. Albert, 1701. — 4. *La mystérieuse imitation de la très sainte Mère de Jésus, ou Marie imitable dans les mystères de sa vie et de sa mort*. Namur, Ch.-G. Albert, 1703.

A la fin de sa préface, l'auteur appelle ce volume le 4^e tome de ses œuvres, et il en annonce un 5^e. Doyen, l'auteur

de la *Bibliographie namuroise*, se demande si ce dernier a paru. Comme lui, nous l'ignorons. Puis il fait cette conjecture : « Ne serait-ce pas l'ouvrage » suivant, écrit sans doute en français, » mais dont le titre latinisé par le P. » Martial de Saint-Jean-Baptiste, qui » le mentionne, est : *Pia methodus au-* » *diendi missam*. Namurci, 1703 ».

Joseph Defrecheux.

Martialis a S. Joanne Baptista, *Bibliotheca scriptorum Carmelitarum* (Bordeaux, 1730), p. 290. — Cosme de Villiers, *Bibliotheca Carmelitana* (Orléans, 1752), t. II, col. 393. — M.-F.-D. Doyen, *Bibliographie namuroise* (Namur, 1887), t. I, nos 333, 534, 540 et 548.

SAINT-TROND (Gérard DE), poète flamand, frère mineur, probablement du couvent de Saint-Trond, composa aux environs de 1400, en vers flamands, le *Leren van Sinte Kerstinen*, d'après le latin de Thomas de Cantimpré (éd. Bormans, Gand, 1850). Il composa son poème à la prière de dame Femine van Hoya, religieuse bénédictine au couvent de Sainte-Catherine à Mielen lez-Saint-Trond. On lui a attribué aussi le *Leren van Sinte Lutgart*, également d'après le latin de Thomas de Cantimpré. On se basait pour cela sur le fait que les deux vies de sainte Christine et de sainte Ludgarde se trouvent réunies dans le même codex. Mais il est plus probable que le *Leren van Sinte Lutgart* est l'œuvre d'un moine bénédictin de l'abbaye d'Affligem, peut-être de Guillaume d'Affligem lui-même, et date vraisemblablement de 1274. La langue des deux poèmes a un cachet limbourgeois très net, mais ce caractère est plus prononcé dans la vie de sainte Ludgarde que dans la vie de sainte Christine. Cela permet la supposition que si la vie de sainte Christine est l'œuvre d'un Limbourgeois qui a voulu écrire le moyen-néerlandais usuel, la vie de sainte Ludgarde, primitivement écrite en moyen-néerlandais usuel, a été remise en limbourgeois par un copiste.

J. Vercoullie.

Frederiks et Van den Branden, *Biographisch woordenboek*, i. v. Geraert. — Bormans, *Leren van Sinte Christina*, introd. — Van Veerdeghe, *Leren van Sinte Lutgart*, introd. — Dirks, *Histoire des frères mineurs*, p. XII.

SAINT-TROND (*Gérard DE*), cité erronément comme l'auteur du plan de la cathédrale de Cologne. Voir GÉRARD DE SAINT-TROND.

SAINT-TROND (*Gontran DE*), abbé, musicien, né en Hesbaye, mort à Saint-Trond, le 15 juillet 1055. Natif de la Hesbaye, il entra tout jeune au monastère bénédictin de Saint-Trond. Pendant l'absence de l'abbé Adélarde I^{er}, retenu en exil à Metz par l'évêque Thierry II, Gontran fut remarqué par saint Poppon, alors abbé de Stavelot et qui avait été chargé par Thierry de la direction de Saint-Trond. Au témoignage du chroniqueur Rodolphe de Saint-Trond, Gontran était un jeune homme de très haute taille, au corps bien proportionné et d'une élégance remarquable, à la voix extraordinaire autant par la puissance que par la douceur. Poppon résolut de le former pour la mission à laquelle il lui paraissait destiné ; il le força de le suivre à pied à Stavelot et le soumit aux plus dures épreuves, que Gontran subit avec une obéissance exemplaire. Une nuit que l'on célébrait la fête de la conversion de saint Paul (25 janvier), Poppon fit chanter Gontran ; sa voix charma l'assistance au point que le moine fut dorénavant placé non plus le dernier comme il l'avait été, mais immédiatement après l'abbé. Il passa ensuite au monastère d'Hersfeld, en Allemagne, milieu littéraire où il continua ses études et où il eut l'occasion de conquérir la faveur de l'impératrice Gisèle, femme de Conrad II. Il s'y trouvait quand mourut, en 1034, l'abbé Adélarde I^{er} : aussitôt l'impératrice et l'abbé d'Hersfeld songèrent à faire donner la crosse abbatiale de Saint-Trond à Gontran. Muni de riches présents, il fut envoyé à Metz où il arriva en même temps que la délégation du monastère de Saint-Trond. Le lendemain, l'évêque Thierry le nomma abbé de cette maison où il se rendit après avoir été consacré à Liège. Gontran fit régner à Saint-Trond la discipline qu'il s'était assimilée à Stavelot et à Hersfeld. Il s'attacha à corriger les mœurs des moines, en même

temps qu'il rétablissait l'ordre matériel : il enrichit le monastère grâce aux donations qui lui avaient été faites par l'impératrice ; il poussa aussi la construction de l'église, notamment de la tour. Gontran continua à se produire comme chanteur, non seulement à Saint-Trond, mais aussi à Liège. Aux fêtes solennelles, il était, en effet, invité à prêter son concours au clergé de la cathédrale Saint-Lambert : il y émerveillait les fidèles par ses qualités physiques et le charme de sa voix « de trompette » : *pulchritudine magni corporis pascens visus astantium et dulcedine vocis tubæ aures delectans eum ammirantium*. Gontran gouverna pendant vingt et un ans le monastère, et laissa en mourant le souvenir d'un abbé remarquable, en même temps que du plus grand virtuose du chant de son pays. Il est permis de supposer qu'il dut pousser au progrès des études musicales dans la maison où, un demi-siècle plus tard (1099-1101), Rodolphe de Saint-Trond introduisit la méthode de Guy d'Arezzo jusqu'alors inconnue en Belgique.

Paul Bergmans.

Rodolphe de Saint-Trond, *Gesta abbatum Trudonensium*, dans *Monumenta Germaniae historica. Scriptores*, t. X (Hanovre, 1852), p. 231-233 et édition C. de Borman (Liège, 1872), t. I, p. 10-16. — J. Lambrechts, *Nécrologe de l'abbaye bénédictine de Saint-Trond* (Saint-Trond, 1889), p. 17 et 120. — *Guide musical* (Bruxelles, 13 novembre 1910). — Cf. dans la *Biographie nationale* les articles *Adélarde I* (t. I, col. 54), *Poppon* (t. XVIII, col. 46) et *Rodolphe de Saint-Trond* (t. XIX, col. 618).

SAINT-TROND (*Lambert DE*), né à Saint-Trond, mort au royaume de Naples vers 1600. Les particularités de sa vie sont peu connues. Nous savons uniquement que, frère mineur de la province de la Basse-Germanie, il alla vivre quelques années auprès des Pères de la Stricte-Obéissance du royaume de Naples. Lambert de Saint-Trond s'intéressa particulièrement à l'histoire et aux constitutions de son ordre. Parmi les écrivains franciscains, il est cité comme auteur des ouvrages suivants :— 1. *Speculum ordinis minorum* ; imitateur de Vincent de Beauvais, il y a réuni les différents documents historiques concer-

nant son ordre. — 2. *Variae resolutiones in regulam Fratrum minorum*. — 3. *Tractatus de congruo et licito modo quo iidem fratres recurrere possunt ad pecuniarum subsidium*. Il composa également une méthode pour la récitation du rosaire, dans laquelle chaque *Ave Maria* était précédé d'une considération du mystère en vers latins. D'après les recommandations de l'auteur, ces versets devaient être dits en alternant, tandis que l'*Ave Maria* était récitée en chœur. Cet ouvrage portait comme titre : *Vita et passio Domini nostri Jesu Christi, necnon sanctissimæ matris Domine nostræ, super coranum recitandæ et contemplandæ*. Il semble bien qu'aucun de ces écrits n'ait été imprimé. L'auteur qui mentionne son commentaire sur la règle de l'ordre se contente de le déclarer digne de la publication.

Guillaume Simonon.

Nardecchia, *Bibliotheca historico-bibliographica. Scriptores ordinis minorum* (Rome, 1906), t. I, p. 458. — Dirks, *Histoire litt. et bibliographique des Frères mineurs de l'observance*, p. 126.

SAINT-TROND (Pierre DE). Voir PIERRE DE SAINT-TROND.

SAINT-TROND (Rodolphe DE). Voir RODOLPHE DE SAINT-TROND.

SAINT-VINCENT (Grégoire DE), mathématicien, né à Bruges, le 8 septembre 1584, mort à Gand, le 27 janvier 1667. On sait fort peu de chose sur sa famille, son enfance et sa jeunesse. Il fit un cours d'humanités de six ans au collège de la Compagnie de Jésus à Bruges; puis il passa à Douai, où il étudia la philosophie pendant deux ans, et pendant deux autres années encore les mathématiques. De là il se rendit à Rome. Se sentant attiré vers la vie religieuse, il se présenta au noviciat que la Compagnie de Jésus possédait dans la capitale du monde chrétien et y fut reçu le vendredi 21 octobre 1605. Suivant l'usage, il y demeura deux ans, puis fit les premiers vœux. En octobre 1607, le noviciat terminé, Grégoire reçut de Claude Aquaviva, général de la Compagnie, l'ordre de se rendre en Sicile. Mais, sur les instances de Clavius, qui

avait remarqué les dispositions de ce jeune religieux pour les sciences exactes, Aquaviva se ravisa et l'envoya au collège romain suivre des cours de philosophie, de théologie et de mathématiques.

Une seule circonstance de ce premier séjour de Grégoire à Rome est à rappeler ici. Dans la célèbre séance en l'honneur de Galilée, donnée au collège romain en 1611, l'étudiant brugeois joua un rôle. Il importe, à cette occasion, d'en faire au moins en passant la remarque : Grégoire se montra de prime abord partisan des découvertes et des idées astronomiques nouvelles. Ce ne fut pas sans lui attirer des désagréments. L'émotion soulevée par la séance de 1611, l'indépendance, disons mieux, l'audace dont les acteurs firent preuve dans cette circonstance lui laissèrent cependant un bon et ineffaçable souvenir. Un demi-siècle plus tard, dans une lettre du 14 octobre 1659, le religieux blanchi par l'âge ne pouvait s'empêcher d'en faire la réflexion à Christiaan Huygens. Il y remercie son jeune correspondant pour l'envoi d'un exemplaire de son *Systema Saturnium*; puis, rappelant la séance de 1611, il ajoute : « On nous appelait les disciples » de Clavius. Nous comparâmes le télescope de Galilée avec les nôtres (et « ceux-ci ne lui étaient certes pas inférieurs), et, en la présence de Galilée, « nous avons exposé au collège romain « tous ces nouveaux phénomènes, devant « les étudiants réunis. Nous démontrâmes alors que de toute évidence « Vénus tournait autour du soleil, ce « qui ne fut pas sans faire murmurer les « philosophes ».

Moins d'un an plus tard Clavius mourait. Seule la présence de ce maître illustre retenait probablement Grégoire de Saint-Vincent à Rome, car bientôt après il rentra en Belgique.

Il séjourna d'abord à Louvain, pour y achever son cours de théologie. Ce cours durait normalement quatre ans et Grégoire le termina à la fin de 1613. Entre-temps, le 23 mars 1613, il reçut la prêtrise à Louvain. Malgré la grande facilité de Grégoire pour les mathématiques, les supérieurs de

la Compagnie semblent avoir hésité à l'y appliquer définitivement. Nous le trouvons, en effet, le 23 décembre 1613, professeur de grec au collège de Bruxelles; en décembre 1614, surveillant au collège de Bois-le-Duc; le 20 août 1615, au troisième an de probation à Courtrai. Dès le 28 décembre 1615, les anciens catalogues manuscrits de la province Flandre-Belgique de la Compagnie le mentionnent au collège d'Anvers. Ce fut alors, je pense, qu'il demeura pendant un an dans les camps en qualité d'aumônier des troupes espagnoles. Ministère ingrat, entouré parfois même de dangers! A quatre-vingt-trois ans, lors de sa mort, dit l'éloge funèbre de Grégoire, il portait encore, très visibles sur le corps, les cicatrices des blessures qu'il reçut en se dévouant aux soldats.

En 1616 et en 1617, Grégoire de Saint-Vincent appartint à la maison professe d'Anvers. Se faisant l'écho d'une ancienne tradition, l'auteur de l'éloge de Grégoire dit que le grand géomètre fut un instant destiné alors aux missions de la Chine. Le fait est exact, comme le montre une correspondance inédite de Mutius Vitelleschi, à cette époque général de la Compagnie de Jésus. Une de ces lettres offre même un intérêt singulier, parce qu'elle nous apprend que l'initiative de cette décision était partie, non pas des supérieurs, comme on l'a dit, mais de Grégoire lui-même. Elle est datée de Rome et du 6 février 1616; la voici en entier, car elle est très probante :

« J'ai reçu de Votre Révérence des lettres qui m'ont été bien agréables à double titre; par le témoignage d'affection de Votre Révérence et par son saint zèle pour les Chinois. J'accepte l'un et l'autre. Que le bon Jésus dans sa clémence les confirme tous deux! C'est l'objet de ma prière. Votre Révérence, j'en suis convaincu, travaillera très fructueusement dans la mission de la Chine. J'accède donc à ses désirs. Je lui donne la préférence sur tant d'autres qui postulent avec instance cette mission. J'y admetts Votre Révérence en tout premier lieu. En atten-

« dant le moment de s'embarquer, que Votre Révérence se prépare à ce grand labeur par l'étude des mathématiques et l'exercice des vertus solides, choses toutes deux nécessaires à cette mission, toutes deux opportunes! Que le Seigneur comble de l'une et de l'autre Votre Révérence! »

Que Votre Révérence étudie les mathématiques! Personne n'était alors plus disposé, et plus capable à la fois, d'appuyer en cela les vues du général que le supérieur immédiat de Grégoire. La maison professe d'Anvers était gouvernée, en effet, par un homme dont le nom est resté célèbre entre tous dans l'histoire de la science belge : François d'Aguillon, l'auteur du *Traité d'Optique*. Mais, d'autre part, personne non plus n'était mieux à même de comprendre quelle perte serait le départ de Grégoire pour la Chine! D'Aguillon influença-t-il son inférieur? C'est probable. Quoi qu'il en soit, le provincial de Flandre-Belgique et ses consultants ayant manifesté le désir de conserver Grégoire chez eux, celui-ci n'insista pas près du général, et Vitelleschi revint sur sa décision.

De 1618 à 1620 Saint-Vincent enseigna les mathématiques au collège d'Anvers. Il y comptait parmi ses élèves le futur précepteur de don Juan d'Autriche, Jean-Charles della Faille, dont il devait se charger en 1632 de publier le traité *De centro gravitatis*. De 1621 à 1625 il est professeur de mathématiques au collège de Louvain. Son séjour dans cette dernière ville subit cependant une légère interruption, car le 3 mai 1623, nous trouvons le professeur de Louvain prononçant les vœux de profès, à Anvers, entre les mains du P. Suquet.

Ces années de Louvain sont peut-être les plus brillantes de la longue carrière professorale de Grégoire. En pleine possession déjà de ses méthodes infinitésimales, il est dans toute la force de l'âge et du talent. Parfaitement conscient de l'originalité et de la fécondité de ses découvertes, il croit entrevoir, par elles, la solution du problème de la quadrature du cercle. Dès lors, avec la fougue qui le domina longtemps, il

n'hésite plus et demande au général l'autorisation de publier. Sans doute ses démonstrations ne sont pas achevées, il n'a même fait qu'en coucher les grandes lignes par écrit, mais en tous cas plusieurs mois le séparent encore du jour où il pourra imprimer; le temps ne lui manquera pas pour mettre aisément d'ici là toutes choses au point.

Grégoire n'en doute pas, mais Vitelleschi est en défiance. Il avait connu à Rome le bouillant jésuite flamand. Si comme tous les autres, malgré son talent, ce nouveau quadratureur allait, lui aussi, se tromper! La chose demandait réflexion. Le général avait à ses côtés le plus entendu des conseillers, Christophe Grienberger, successeur de Clavius dans la chaire de mathématiques du collège romain. Que Grégoire envoie donc à Grienberger un aperçu de ses démonstrations! Lui général il décidera ensuite.

Nous possédons encore, parmi les manuscrits de Saint-Vincent conservés, à la Bibliothèque royale de Belgique, quatre mémoires rédigés en cette circonstance, sous forme de lettres, par ses élèves. Sans doute la quadrature du cercle n'y était pas, mais à leur lecture Grienberger fut émerveillé. S'expliquer à distance sur un sujet aussi épineux était difficile. Grégoire reçut donc l'ordre de se rendre à Rome. Il quitta Louvain le 27 septembre 1625.

Ce départ, il faut bien l'avouer, semble avoir causé aux supérieurs belges un vrai soulagement. Florent de Montmorency, notamment, provincial de Flandre-Belgique, était obsédé. Le motif? Il est bien indiqué dans la correspondance de Vitelleschi, mais vaguement, car si nous possédons encore les lettres du général, il nous manque presque toujours la contre-partie; nous n'avons plus les réponses.

On reprochait donc à Grégoire sa liberté de parole. Le grand géomètre, nous le savons déjà, partageait, en astronomie, les idées nouvelles. Il ne s'en cachait pas, et l'on était entre les deux procès de Galilée! Manifestait-il toujours ses opinions avec la discrétion exigée peut-être par sa position, désirée

certainement par ses supérieurs? Un fait permet d'en douter. En 1622 ou 1623, Saint-Vincent fit défendre à Louvain des *Thèses de mathématiques* fort tapageuses. Recteur de l'université, corps professoral, tout le monde y fut invité, à l'exception, toutefois, des professeurs de théologie. Cet oubli affecté souleva une tempête.

Que se passa-t-il à Rome entre Saint-Vincent et Grienberger? Seule une lettre encore inédite de ce dernier, écrite à Vitelleschi le 11 octobre 1627, donne quelques indications précises à ce sujet. « Saint-Vincent », disait-il en résumé, « est un homme prodigieux; l'égal » d'Apollonius, d'Archimède et de Pappus. Qu'il tienne la quadrature du cercle, je n'en doute pas. C'est peu de chose en comparaison des découvertes qu'il a faites. Mais ses idées n'ont pas encore été rédigées avec l'ordre voulu! Au fond, Grienberger voyait clair. Il admirait son collègue. Mais celui-ci se butait. Toutes ses immortelles créations si originales, si neuves, lui paraissaient de peu de valeur. Ce qu'il voulait, c'était démontrer la quadrature du cercle. Or, à chaque nouvel essai, Grienberger mettait sans hésiter le doigt sur les lacunes du raisonnement. Vitelleschi finit-il par se lasser de ces tergiversations? Cédait-il plutôt aux instances de l'empereur Ferdinand qui désirait s'assurer les services de Grégoire? Les documents me manquent pour trancher cette question; mais j'inclinerais vers la deuxième hypothèse. Toujours est-il qu'à la fin de 1627, ou au commencement de 1628, Saint-Vincent retourna en Belgique. Il y resta fort peu de temps, car à peine rentré dans sa patrie, on l'envoya à Prague.

Prague fut un séjour de malheur. Dès 1628, Grégoire y ressentit les atteintes d'une première attaque d'apoplexie. C'était une attaque de paralysie, dit-il, quand il en parle lui-même, attaque dont il mit cinq ans à se remettre. Les contemporains sont plus précis et emploient le mot propre : c'était bel et bien une attaque d'apoplexie, dont il ne se guérit jamais parfai-

tement. Aussi cette année 1628 met-elle un terme à ses grandes découvertes et à sa prodigieuse activité scientifique.

En 1631, autre malheur plus irréparable encore. Grégoire perdit la plupart de ses manuscrits dans le sac de Prague par les Suédois. Il était au pied de l'autel, prêt à célébrer la Sainte-Messe. « En un quart d'heure », s'écrie-t-il, « je vis » s'aneantir le fruit de plusieurs années » de travail ». Parmi les pertes auxquelles il fut le plus sensible, se trouvait un grand *Traité de statique* écrit dans les idées d'Archimède. Jamais Grégoire n'en essaya depuis une nouvelle rédaction; du moins n'en ai-je trouvé aucune trace dans l'énorme collection de ses manuscrits, l'un des trésors de la Bibliothèque royale de Belgique.

Ses essais sur la quadrature du cercle eurent plus de chance. Au milieu de la confusion générale causée par l'incendie et l'irruption de la soldatesque, un de ses collègues, Rodrigue Arriaga, les aperçut sur sa table de travail. Il s'en saisit, les jeta pêle-mêle sur un chariot, et après mille difficultés parvint à les envoyer à Vienne. Ils y restèrent dix ans.

Retournons maintenant un instant en arrière.

Le 22 février 1630, une nouvelle aussi honorable pour lui, que pénible dans les circonstances où il se trouvait, vint à Prague surprendre Grégoire de Saint-Vincent. « Votre Révérence est de- » mandée nommément par le Roi Catho- » lique pour enseigner les mathématiques » à l'Académie de Madrid », lui écrivait le P. Vitelleschi. « Le P. della Faille » envoyé pour y professer cette science » est chargé d'un autre cours. Refuser » au Roi les services de Votre Révé- » rence, je n'en vois pas le moyen. Il » faut donc que Votre Révérence se » résigne à accéder à son désir. Qu'elle » se mette en route le plus tôt possible. » J'écris aujourd'hui même au père provincial de fournir à Votre Révérence » tout ce qui est nécessaire au voyage. » Que Dieu la conduise saine et sauve à » Madrid » !

Faire le long trajet de la capitale de la Bohême à celle de l'Espagne, Grégoire

malade s'en sentait incapable. Il en fit l'observation. Vitelleschi ne s'en fâcha pas, car il avait donné cet ordre à contre-cœur. « Le P. Grégoire de Saint-Vincent » s'excuse de ne pouvoir se rendre en » Espagne », écrit-il le 20 mai suivant au P. Grenzing, provincial de Bohême. « Il ne prétexte pas le grand ouvrage » auquel il travaille, mais le mauvais » état de sa santé délabrée depuis quelques mois. Je ne suis pas fâché d'avoir » cette raison pour pouvoir honnêtement » prier le Roi de permettre la nomination d'un autre titulaire à la chaire de » mathématiques du collège de Madrid ». C'est que Vitelleschi tenait alors énormément à la publication du « Grand » Ouvrage » de Grégoire. Les preuves abondent. En 1629, découragé, malade, Grégoire lui demande un aide. Vitelleschi l'accorde. Bientôt les exigences du malade vont plus loin. Il lui faut un compatriote; il lui faut même nommément Jean-Charles della Faille, ou Théodore Moretus, deux des savants les plus en vue de la province Flandre-Belgique.

« Il sera bien difficile de vous satisfaire », lui écrit Vitelleschi, le 1^{er} avril 1629, « della Faille est appelé à la chaire » de mathématiques de Madrid et Moretus enseigne la même science à Muns- » ter en Westphalie. Ni l'un ni l'autre » ne semblent pouvoir être remplacés ». N'importe, Vitelleschi intervient de toute son autorité de général, et Moretus reçoit l'ordre de se rendre à Prague, pour s'y tenir à la disposition de Grégoire. Mais la destruction de la ville par les Suédois vint tout compromettre. Après la perte de ses manuscrits, Saint-Vincent paraît pendant de longues années avoir renoncé à l'idée de publier.

Le séjour de Grégoire à Prague nous permet en passant une remarque d'un autre genre, peu importante en soi, mais curieuse et assez imprévue. Le grand géomètre possédait en architecture des connaissances appréciées. La correspondance qu'il eut alors avec Vitelleschi nous le montre fort consulté sur les plans de la reconstruction du collège de Prague.

Cependant, la Bohême, théâtre de guerres incessantes, devenait inhabitable aux étrangers. Grégoire la quitta et se réfugia à Vienne. Mais son provincial, le P. Grenzing, préférait le renvoyer à Rome et lui intima l'avis de s'y rendre. Grégoire se mit en route et le 18 juillet 1632 il se trouvait à Laibach, en Illyrie. Je connais une de ses lettres au P. Vitelleschi datée de ce jour et de cette ville. Les ordres du général vinrent l'y arrêter. Dans l'état de santé de Grégoire, Vitelleschi se faisait scrupule de lui permettre les fatigues d'un enseignement au collège romain. Il lui commanda donc d'essayer de se rétablir en Belgique, en respirant l'air natal. Au mois d'août 1632, Grégoire rentré dans sa patrie fut nommé au collège de Gand. Il y resta attaché jusqu'à sa mort.

Sans devenir inactive, loin de là, sa vie fut pendant quelques années moins bruyante. De 1632 à 1647, elle subit même une espèce d'éclipse. Notons cependant un voyage à Louvain, en août 1634. Guillaume Boelmans, ancien élève de Grégoire, professeur maintenant au collège possédé par la Compagnie de Jésus dans la ville universitaire, y faisait défendre des thèses de mathématiques. Le programme de la séance comprenait, entre autres, la méthode *De ductu plani in planum* créée par Grégoire. Elle était imprimée pour la première fois et fut fort remarquée. Un siècle plus tard, en 1735, le P. Castel le rappelait encore dans son « Discours préliminaire » à l'*Analyse des infiniment petits de Stone* (p. LXX). Grégoire se fit un plaisir d'aller rehausser la fête par sa présence.

Le 26 mai 1642, Josias comte de Rantzau, maréchal de France, fut fait prisonnier par don Francisco de Mello à la journée de Honnecourt perdue par les Français. Relâché l'année suivante après la bataille de Rocroy (19 mai 1643), Rantzau passa sa captivité à Gand, où il se lia avec Grégoire d'une vive amitié. On a même attribué à ce dernier la conversion du maréchal au catholicisme.

En 1646, Grégoire fit plusieurs

voyages à Anvers pour y surveiller la publication du *Problema Austriacum*, qui s'imprimait chez les Meursius. C'est d'Anvers qu'il date ses deux lettres à Mersenne conservées encore aujourd'hui à la Bibliothèque nationale à Paris. En 1647, le *Problema Austriacum* vit enfin le jour ! Ce fut un triomphe ! Une résurrection de Grégoire après un long oubli ! Nous dirons tantôt, dans la bibliographie des œuvres de Saint-Vincent, les polémiques soulevées autour de cet ouvrage fameux. Qu'il me suffise de rappeler ici les liens d'affectueuse amitié, qui se formèrent à cette occasion entre Grégoire et Christiaan Huygens, son plus illustre contradicteur. Cette belle page d'histoire scientifique a été écrite par Mgr Monchamp, dans ses *Correspondants belges du grand Huygens*.

Les louanges dont le *Problema Austriacum* était l'objet, les critiques qu'il subissait ailleurs, stimulèrent Grégoire au point de le rajeunir. Ce fut chez lui un renouveau d'ardeur et d'activité scientifique, dont les manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique gardent la trace évidente. S'il ne descendait pas lui-même dans la lice, il fournissait à ses défenseurs les arguments des réponses. Aussi bien ne s'y trompait-on guère. Christiaan Huygens, par exemple, en fait la remarque.

Mais si la polémique était un aiguillon pour Grégoire, ce n'était ni le seul, ni peut-être le plus sensible. L'auteur du *Problema Austriacum* annonçait dans l'épilogue au lecteur qu'il avait en manuscrit d'autres ouvrages. De toute part on l'engageait à les publier. Les supérieurs de la Compagnie eux-mêmes l'en priaient. Ils lui mirent néanmoins sur les épaules, pendant une partie de l'année 1653, la charge de vice-recteur du collège de Gand. Grégoire se multipliait, faisait face à tout. Mais tout à coup un nouvel accident vint brusquement interrompre ses travaux. En 1659, il eut une deuxième attaque d'apoplexie.

Comme la première fois, sa forte constitution reprit le dessus. On put le croire guéri. Illusion pure, car c'était

maintenant définitivement un vieillard. Il travaillait néanmoins toujours. En 1661, nous le voyons même retourner à une de ses anciennes affections : le goût de l'architecture. Il prend en main le tire-ligne et dessine des plans pour la transformation du collège de Gand. Ils furent fort discutés, mais le général Jean-Paul Oliva finit par leur donner la préférence. Détail peu connu et qui ne manque pas de piquant, le compétiteur de Grégoire dans cette affaire était son propre recteur. Or, ce recteur se nommait Hésius, artiste de valeur, auquel on doit les plans de l'église Saint-Michel à Louvain. Ces renseignements sont fournis par la correspondance inédite du P. Oliva.

Mais les mathématiques continuaient à faire l'objet principal des méditations et des travaux de Grégoire. Malgré son âge et ses infirmités, il composait laborieusement son deuxième grand ouvrage, l'*Opus ad Mesolabium*. En 1662, le P. Oliva lui écrivit deux lettres de félicitations et d'encouragement. En 1665, enfin, le *Mesolabe* put être considéré comme achevé. Le permis d'imprimer fut envoyé de Rome, par Oliva, au P. Gilles van der Beke, provincial de Flandre-Belgique, le 31 octobre de cette année. Dans la même lettre le général recommandait vivement le bon vieillard à la sollicitude du provincial. Grégoire commença donc l'impression de son volume. Il ne put la mener à bon terme. Une troisième attaque d'apoplexie le foudroya, le 27 janvier 1667. Il était âgé de quatre-vingt-trois ans.

Grégoire de Saint-Vincent était d'un tempérament sanguin. Il avait la figure pleine et arrondie, les yeux et la bouche souriantes. Dans sa jeunesse son caractère vif et bouillant le rendait parfois tranchant dans ses opinions et en faisait, par moments, un subordonné peu commode. La vertu, la maladie et l'âge le corrigèrent. C'était devenu à la fin de sa vie un vieillard charmant, d'un caractère doux et facile, d'un commerce agréable. Sa piété fut toujours fort grande. Quant à sa sobriété, elle était extrême. Son tempérament apoplectique

et sanguin lui en faisait, il est vrai, une loi, mais la constance et l'énergie avec laquelle il sut s'y soumettre lui ménagèrent une longue vieillesse. Quand il mourut, lisons-nous dans son éloge funèbre, il avait célébré trois jubilés de cinquante ans : cinquante ans de vie religieuse, cinquante ans de sacerdoce, cinquante ans d'enseignement des mathématiques !

Voici la bibliographie des œuvres de Saint-Vincent :

1. *Theses de Cometis*. Louvain, 1619. Je n'en connais pas d'exemplaire. Lalande les nomme dans sa *Bibliographie de l'astronomie* (Paris, 1803, p. 174) et leur existence est certaine, comme je l'ai démontré dans l'« Introduction » à mes *Documents inédits sur Grégoire de Saint-Vincent* (p. 12). Ces thèses furent défendues à Anvers et non pas à Louvain. Leur lieu d'impression a induit quelques historiens en erreur.

2. Dans une lettre du 21 novembre 1651, Saint-Vincent parle à Christiaan Huygens des *Thèses de mécanique* qu'il fit défendre, à Anvers, par Jean-Charles della Faille, son élève. « Je vous en enverrai un exemplaire », dit-il, « mais ceux que j'avais ont péri à Prague ». (*Correspondance de Christiaan Huygens*, t. 1^{er}, lettre n° 105, p. 158-159). D'après les anciens catalogues manuscrits de la province Flandre-Belgique, della Faille termina son cours de mathématiques à Anvers, en 1620. C'est probablement cette année qu'il défendit ces thèses ; mais c'est, en tout cas, cette année au plus tard. Les éditeurs de la *Correspondance de Christiaan Huygens* se trompent certainement, quand ils les identifient avec les thèses que della Faille lui-même fit imprimer à Dôle, en 1625.

3. Dans une autre lettre, du 6 janvier 1652, Grégoire de Saint-Vincent annonce à Huygens qu'il lui envoie un exemplaire de ses *Theses de motu inclinato* (*Correspondance de Huygens*, t. 1^{er}, lettre n° 111, p. 164). Veut-il simplement indiquer par là les *Theoremata mathematica scientiæ staticæ*, enseignés sous le n° 5, ci-dessous ? Peut-être.

J'ai cependant des raisons d'en douter.

4. *Theses mathematicæ*. Louvain, 1623. Je n'en connais pas d'exemplaire. Leur existence est néanmoins de nouveau certaine. Le P. Wydra, qui les signale dans son *Historia matheseos in Bohemia et Moravia cultæ* (p. 39), les possédait, dit-il, et en donne même quelques extraits intéressants. Chaque thèse y prend le titre de « Paradoxum ».

5. *Theoremata Mathematica Scientiæ Staticæ. De Ductu Ponderum Per Planitiam Rectâ et obliquè Horizontem decusantem. Defendenda Ac Demonstranda In Collegio Societatis Iesu Lovanii. A Gualtero Van Aelst Antverpiensi Præsidente R. P. Gregorio a S. Vincentio Math. Profess. eiusdem Societatis Religiosis. Die 29. Iulii ante Meridiem, Anno 1624. A la dernière page : Lovanii, Typis Henrici Hastenii* (Bibliothèque de royale Belgique. Universités de Gand et de Louvain).

D'autres exemplaires ont la variante : *Defendenda Ac Demonstranda ... A Ioanne Ciermans Ducissilvio ... Die 29. Iulii post Meridiem, Anno 1624 ...* (Univ. de Louvain).

A part cette différence au titre, ces deux opuscules sont identiques. Ils forment de petits in-4° oblongs de 23 pages de texte et de 20 pages de gravures. Les figures géométriques rehaussées par des vignettes allégoriques sont dessinées assez grossièrement, dans le goût de l'époque. Ces thèses eurent un retentissement énorme par l'Europe entière, assure Daniel Papebrochius, dans ses *Annales Antverpienses* (t. IV, p. 483).

Malgré le succès de ces diverses petites brochures, Grégoire de Saint-Vincent ne publia plus rien pendant vingt-trois ans.

6. Faux titre : *P. Gregorii A S^{to} Vincentio Opus Geometricum Quadraturæ Circuli Et Sectionum Coni Decem Libris Comprehensum*. Titre dessiné par Abr. a Diepenbeek, magnifiquement gravé sur cuivre par Corn. Galle junior : *Problema Austriacum Plus Ultra Quadratura Circuli Auctore P. Gregorio A S^{to} Vincentio Soc : Iesu. Antverpiæ, Apud Ioannem et Iacobum Meursios.*

Anno M.DC.XLVII. Cum privilegio Cæsareo et Regis Hispaniarum.

La vie entière de Grégoire de Saint-Vincent se rattache à ce grand ouvrage. Il avait plus de soixante-deux ans quand il le publia. Sa jeunesse et son âge mûr avaient été employés à l'écrire ; il passa sa vieillesse à le défendre. On remarquera tout d'abord la différence du titre et du faux titre : *Problema Austriacum*, et *Opus Geometricum*. L'ouvrage se désigne sous les deux noms, mais il ne faut pas confondre l'*Opus Geometricum* avec l'*Opus ad Mesolabium*, dont nous parlerons tantôt (n° 7).

Le *Problema Austriacum* est un in-folio énorme de 1226 pages de texte, 26 folios de préliminaires et 3 pages d'errata. Il est divisé en deux tomes, qui sont reliés en un volume, dans tous les exemplaires que j'ai eus en main. Le maniement en est des plus incommodé. Le format encombrant adopté par Grégoire a de tout temps rebuté le lecteur. Ce n'est pas la moindre cause pour laquelle un ouvrage aussi original a été néanmoins si rarement étudié. N'en faisons pas un trop grand grief à l'auteur. Le goût de l'in-folio fut un travers, dans lequel tombèrent beaucoup de jésuites mathématiciens et astronomes, au XVII^e siècle. Les dimensions exagérées du format ne firent pas moins de tort à la *Rosa Ursina* de Scheiner, par exemple, qu'au *Problema Austriacum* de Saint-Vincent.

On a dit parfois, sur la foi de Wydra, que le *Problema Austriacum* avait été publié par les soins de Rodrigue Arriaga. C'est inexact et Wydra confond. Arriaga sauva les papiers de Saint-Vincent lors du sac de Prague, mais Grégoire surveilla lui-même l'impression de son ouvrage. En 1646, il fit dans ce but plusieurs voyages à Anvers. Sa correspondance avec le général Vincent Caraffa nous apprend qu'il le publia même dans des circonstances assez pénibles pour lui. Le collège de Gand, auquel il appartenait, avait un état financier embarrassé. Grégoire dut mendier les fonds nécessaires pour payer les imprimeurs. Action méritoire, qui lui valut au

contraire des désagréments. Quelques jaloux malavisés, plus touchés par les besoins immédiats du collège, que par l'intérêt de la science, se plaignirent au général et accusèrent Grégoire de malversations. Il employait, disaient-ils, à la publication de ses œuvres, des aumônes données pour un autre usage. Caraffa s'informa. Le P. Jean-Baptiste Engelgrave, provincial de Flandre-Belgique, averti de la calomnie, prit en mains la défense de son subordonné et le justifia complètement. Cette méchante affaire n'eut pas d'autre suite.

A l'occasion de cette intervention du P. Caraffa, il n'est pas sans intérêt de remarquer la justesse avec laquelle le général apprécia immédiatement les mérites et les défauts de l'ouvrage de Grégoire. Suivant l'usage, l'auteur lui en avait envoyé un exemplaire par l'entremise de l'assistant d'Allemagne, dont la province de Flandre-Belgique dépendait. Le 21 mars 1648, Caraffa prit la plume pour l'en remercier. Sa lettre est inédite et vaut la peine d'être connue. Si elle loue, elle ne ménage pas la vérité. La leçon dut être sensible à Grégoire, car elle venait de haut.

« Les lettres de Votre Révérence et
 « son *Opus Geometricum*, noble fruit de
 « ses labeurs, m'ont été remis par le
 « P. assistant d'Allemagne et me cau-
 « sent la plus vive satisfaction. J'exhorte
 « Votre Révérence à continuer à faire
 « briller ces sciences conformément au
 « talent que Dieu lui a donné. Son
 « ouvrage, je le constate, reçoit ici toute
 « l'approbation des savants compétents
 « dans la matière ; mais il n'en est pas
 « de même du titre. D'après eux, celui-
 « ci promet plus qu'il ne donne et
 « semble ne pas tenir parole. Que
 « Votre Révérence voie si cet avis ne
 « pourrait pas lui être utile à l'ave-
 « nir ! »

Le général avait raison. Les fanfaronnades du titre, voilà la cause vraie de toutes les critiques, de tous les déboires que Saint-Vincent allait bientôt subir. S'il avait modestement intitulé son volume *Opus Geometricum*, le succès eût probablement été sans réserves. Son

infructueux essai de quadrature ne lui eût pas fait alors plus de tort, que la fausse quadrature imaginée autrefois par Stifel, par exemple, ne nuisit à la réputation de l'*Arithmetica Integra*.

Il en alla bien différemment ! La quadrature du cercle était à l'ordre du jour. Tapageusement annoncée par Grégoire, les lecteurs la cherchèrent tout d'abord. Désabusés par ce premier examen, rebutés par la masse peu maniable du volume, la plupart d'entre eux n'en lurent pas le reste. Ils jugèrent tout le *Problema Austriacum* par sa seule partie vraiment mauvaise. Descartes, par exemple, semble ne pas avoir agi autrement. Et cependant Leibniz, le meilleur des juges, ne crainait pas d'affirmer, à deux reprises, que Grégoire de Saint-Vincent est l'égal de Fermat et de Descartes lui-même.

Couvert par l'autorité de ce grand nom de Leibniz, on a beaucoup répété depuis cette appréciation élogieuse, mais un peu de confiance. Rares sont de nos jours les géomètres capables de lire encore couramment Saint-Vincent, dans le texte latin original. C'est tout récemment, que le magnifique mémoire de M. Bopp, sur les trois livres du *Problema Austriacum* consacrés aux coniques, vient de permettre à tous les savants de contrôler, avec preuves à l'appui, le bien fondé du jugement de Leibniz. Le *privat-docent* d'Heidelberg précise même, avec beaucoup de bonheur, la pensée de l'inventeur du calcul différentiel. A l'égal de Fermat et de Descartes, dit-il, Grégoire de Saint-Vincent doit être considéré comme un des créateurs de la géométrie analytique. C'est très exact.

A l'occasion de ce travail de M. Bopp, on ne saurait trop signaler un *desideratum*. Les *Kegelschnitte des Gregorius a S^{to} Vincentio* sont une analyse détaillée des livres IV, V et VI du *Problema Austriacum*. Disons mieux, elles nous en donnent une manière de traduction en langage et notations modernes. Il nous manque totalement une étude analogue sur les autres livres de l'ouvrage, et notamment sur l'immortel livre VII,

De ductu plani in planum. Les *Kegelschnitte* de M. Bopp prouvent cependant combien il serait important et intéressant de reprendre l'examen du *Problema Austriacum* entier. Mais je me borne à cette indication très générale. Ce n'est pas ici la place d'entrer dans les détails.

Il me reste maintenant à raconter, en peu de mots, la longue et retentissante controverse soulevée autour des quadratures du cercle de Saint-Vincent. A peine son *Problema Austriacum* fut-il sorti des presses des Meursius, à Anvers, que Grégoire s'empessa d'en faire hommage à tous les géomètres de l'Europe quelque peu en vue. Dans une pareille circonstance le P. Mersenne servait d'intermédiaire indiqué d'avance. Le feu s'ouvrit donc à Paris. Le Minime était cependant plus physicien que géomètre. Il était surtout un informateur hors de pair. Incapable de se faire par lui-même une opinion sur une question de géométrie aussi abstraite, il se fit l'écho des réflexions qu'il entendait émettre autour de lui. C'était fort son habitude ; mais cette fois il comprit mal, et répéta inexactement les critiques de ses amis Auzout et de Roberval.

Grégoire se défendit par la plume du P. de Sarasa. Attaquant l'objection de Mersenne telle que le Minime la lui présentait, il n'eut pas de peine à se procurer un triomphe facile. C'était de bonne guerre. Je fais ci-dessous, avec un peu plus de détails, à l'article Sarasa, le récit de cette première passe d'armes. L'un des contradicteurs les plus sérieux de Grégoire, l'illustre Christiaan Huygens, n'hésite pas à féliciter le jésuite d'avoir été si bien défendu, en cette circonstance, par son collègue Sarasa (lettre du 8 novembre 1651).

Huygens lui-même venait cependant d'écrire alors contre Saint-Vincent un petit volume, modèle de controverse lumineuse, serrée et courtoise. *Theoremata de Quadratura Hyperbolicæ, Ellipsis et Circuli, ex dato Portionum Gravitatis Centro. Quibus adjuncta est* Ἐξέτασις

Cyclometriae Cl. Viri Gregorii à S. Vincentio editæ Anno MDCCXLVII. Lugd. Batavor. Ex Officina Elseviriana. Anno MDCLII. (Université de Liège, Collège de la Compagnie de Jésus, à Louvain. Cet opusculé vient d'être réédité avec la traduction française en regard et de bons commentaires, dans les *Œuvres complètes de Christiaan Huygens, publiées par la Société Hollandaise des sciences*, t. XI, La Haye, 1908, pp. 271-337.)

C'est le moment, pour la clarté du récit, de préciser l'objet en discussion.

Dans le *Problema Austriacum*, Grégoire essaie la quadrature du cercle de quatre manières. Il s'y embrouille dans l'emploi des proportions. Ce n'est jamais sur ses méthodes infinitésimales, mais tantôt sur la légitimité d'une transformation des proportions, tantôt sur le sens d'un théorème, que porte le litige. (Voir, pour plus de détails, l'« Avertissement » ajouté par les éditeurs des *Œuvres complètes de Christiaan Huygens*, aux *Theoremata de Quadratura Hyperbolicæ, Ellipsis et Circuli*, t. XI, pp. 277-280 ; et surtout l'« Avertissement » de la réédition de la lettre de Huygens à Aynscom, *Œuvres complètes*, t. XII, pp. 241-247.)

Quelque surprenant que ce genre d'erreur puisse nous paraître, il était alors aisé à commettre. Grégoire, il importe de le remarquer, écrit encore en style d'Euclide, sans une égalité, sans une notation algébrique, sans un signe d'opérations, en un mot, en longues phrases ordinaires. Ses démonstrations sont rendues par là interminables, et souvent singulièrement fatigantes à suivre. Toujours il conserva ce mode de rédaction. Même dans ses recherches personnelles, il semble avoir eu horreur de l'algèbre et de l'algorithme. Ses manuscrits en font foi ; les rares égalités, qui s'y rencontrent, sont d'une main étrangère à la sienne. Et cependant la *Géométrie* de Descartes est de 1637 !

À la réflexion les habitudes de Grégoire s'expliquent. Il tenait toutes ses grandes découvertes dès 1625. En 1630, il fut affligé d'une première attaque

d'apoplexie. Il lui eût été difficile, après un pareil accident, de changer beaucoup sa manière de travailler. A cause de cela, jamais il n'apprécia à leur valeur les belles notations algébriques de Descartes. Mais voilà, d'autre part, ce qui rendit toujours son *Problema Austriacum* pénible à lire. Voilà surtout ce qui empêcha si souvent l'auteur lui-même de voir clair dans l'interminable chaîne des démonstrations de la quadrature du cercle. Il ne faut pas l'oublier.

La première des quadratures paraissait être celle à laquelle Grégoire attachait le plus d'importance. On devait croire qu'il la regardait comme la clef de toutes les suivantes. Huygens montra que, dans l'enchaînement des proportions, il manquait un anneau intermédiaire. Le raisonnement ne tenait pas. Battu sur la première, Saint-Vincent recula et tâcha de défendre les autres. Loin d'être la principale, assurait-il, sa première méthode démontrait seulement la possibilité de la quadrature du cercle; seules les trois dernières résolvaient vraiment le problème. Huygens, ajoutait-il, s'était en cela complètement mépris sur sa pensée. C'est fort douteux. Mais, en homme d'esprit, le jésuite tâchait de s'expliquer. Sa reculade faisait néanmoins tourner un peu la discussion à la chicane d'une dispute scolastique.

Pas plus que la première fois, il ne crut devoir descendre lui-même dans la lice. Pour faire valoir ses arguments, il eut recours à un de ses anciens amis de Prague. Godefroid Alois Kinner a Löwenthurn donna donc au public un petit volume intitulé : *Elucidatio Geometrica Problematis Austriaci sive Quadraturæ Circuli feliciter tandem detectæ per R. P. Gregorium a S^{to}. Vincentio S. J. Clarissimum et subtilissimum ævo nostro Geometram, in defensionem proposita et publico Matheseos amatorum judicio exposita, Autore Godefrido Aloysio Kinner à Löwenthurn Silesio Reichenbachense. A. à reparata Salute M. DC. LIII. Pragæ*. A la dernière page : *Pragæ, Ex typographia Academica, 1654.* (Bibl. royale de Belgique, Univ. de Gand, de Liège et de Louvain.)

Dans cette brochure, Kinner a Löwenthurn cherchait à défendre la deuxième quadrature de Grégoire. Ce fut, cela va de soi, avec un insuccès complet. Huygens jugea même oiseux de répondre à ce factum par la voie de la presse. A peine l'eut-il reçu cependant, qu'il prit la plume pour indiquer directement, à l'auteur, la lacune qui continuait à fausser la démonstration. Dans la nouvelle rédaction de Kinner, le raisonnement se brisait à la proposition 30. Là se trouvait au juste le point faible. (Lettre du 23 mars 1654.)

Cependant le *Problema Austriacum* s'était, peu à peu, répandu par l'Europe entière. Nulle part les géomètres ne lui ménageaient leur approbation. Partout, néanmoins, le malencontreux titre attirait sur lui l'attention principale. Il valait, en définitive, à Saint-Vincent encore plus de critiques que d'éloges.

Dès 1651, parut contre Grégoire, à Lesna en Pologne, un pamphlet intitulé : *Alexii Sylvi Lunæ Circulares Periodi ... Adjunctum quoque est Examen quarundam propositionum Quadraturæ Circuli R. P. Gregorii a S^{to} Vincentio, quarum defectus Circuli in Quadrum cogendi, Geometricè et per numeros ostenditur. Lesnæ Typis Danielis Vetteri Anno 1651.* (Univ. de Louvain.)

Les renseignements sur le Polonais Alexis Sylvius me font défaut. Il nous apprend cependant, lui-même, qu'il était né le 1^{er} juillet 1593 et s'occupait de mathématiques depuis 1614. Ses *Lunæ Circulares periodi* sont une rareté bibliographique. C'est un recueil de mémoires, sans lien entre eux, portant sur des sujets assez divers. Sylvius me fait l'effet d'y avoir réuni ses principaux travaux. L'*Examen Quadraturæ Circuli R. P. Gregorii a S. Vincentio* y occupe les pages 374 à 418.

Un autre écrit fut alors beaucoup plus répandu que le précédent; c'est celui que publia à Lyon, en 1654, un confrère de Grégoire, le P. Vincent Léotaud : *Examen Circuli Quadraturæ Hactenus Editarum Celeberrimæ, quam Apollonius alter, magno illo Pergæo non minor Geometra, R. P. Gregorius a Sancto Vin-*

centio Societatis Iesu, Exposuit. Authore Vincentio Leotando Delphinatæ, eiusdem Societatis. Cuius operâ è tenebris simul emergit perelegans et peramoena Curvilinearum Contemplatio ... Lugduni, Apud Gulielmum Barbier. Typographum Regium. M.DC.LIV. (Univ. de Louvain, Bibl. communales d'Anvers et de Bruges.)

L'*Examen*, divisé en deux parties, débute par un « Avis au Lecteur » des plus flatteur pour Saint-Vincent. La première partie est consacrée par Léotand à une étude de la quadrature des lunules du cercle. Nous n'avons pas à nous en occuper. Quant à la deuxième, elle est dirigée tout entière contre Saint-Vincent. L'auteur la subdivise en trois livres : Liv. I^{er}, le traité des proportions de Grégoire de Saint-Vincent. Liv. II, sa première quadrature. Liv. III, ses trois dernières quadratures.

L'année suivante, les critiques partirent de Copenhague, dans le *M. Meibomii consiliarii regii de proportionibus dialogus ... Hafniæ, Typis Melchioris Martzani, M.DC.LV.* (Bibl. royale de Belgique.) Le titre l'indique, cet écrit a la forme d'un dialogue. Meibom s'y met lui-même en scène, sous le personnage d'*Euthymius*. Les amis de Grégoire lui donnent le sobriquet d'*Euthymius grammaticus*, à cause de ses rodomontades grammaticales. Le *dialogue* de Meibom est sans valeur. Précisément à cause de cela, il joua un rôle. Avec son tempérament de joueur habitué à apercevoir immédiatement le défaut de l'adversaire, Saint-Vincent l'attaqua, le ridiculisa, l'étreignit de toutes manières. Il eut l'art de concentrer sur lui l'attention et de faire croire à ceux qui n'étaient pas mathématiciens qu'il aurait raison de tous ses contradicteurs avec la même facilité.

Après Sylvius, Léotand et Meibom, je ne puis oublier enfin un savant de la plus haute valeur : Adrien Auzout, le *Censor A. A.* des amis de Grégoire. Sa « *Censure* », il est vrai, ne fut jamais imprimée. C'était presque tout comme. Transcrite à un grand nombre d'exemplaires, elle circulait entre

savants. Tous la connaissaient et Grégoire, lui-même, en fut avisé. Ce mode d'information, par manuscrits, était courant au XVIII^e siècle.

Toutes ces attaques demandaient une réponse. Grégoire en fut l'âme, mais, pour la troisième fois, il passa la plume à un ami, François Aynscom. Sa défense parut dans : *Francisci Xaverii Aynscom Antverpiani e Societate Iesu, Expositio ac Deductio Geometrica Quadraturarum Circuli, R. P. Gregorii a S. Vincentio eiusdem Societatis; cui præmittitur liber de natura et affectionibus, rationum ac proportionum geometricarum. Antverpiæ. Apud Iacobum Meursium. Anno M.DC.LVI.* (Bibl. roy. de Belgique, Univ. de Louvain, Observ. d'Uccle, Bibl. comm. à Bruges.) L'*Expositio* d'Aynscom est d'une lecture agréable. En apparence, elle est divisée en cinq livres. Elle l'est plutôt en deux parties. La seconde, formée par les quatre derniers livres, n'est qu'un exposé nouveau des quadratures de Grégoire; une par livre. Elle manque, cela va sans dire, son but. Quant à la première partie, ou premier livre, c'est un traité des rapports et proportions. Il donne à l'*Expositio* d'Aynscom tout son intérêt; non pas, il est vrai, pour le sujet lui-même, ni pour la manière dont il est traité; mais parce qu'Aynscom fournit, en grand nombre, des renseignements historiques malaisés à trouver ailleurs.

Christiaan Huygens, qui n'avait pas bronché devant Kinner a Löwenthorn, se sentit touché par Aynscom. C'est que celui-ci ne s'adressait pas aux seuls géomètres, mais à tout le public savant. Se taire, croyait Huygens, eût été avouer une défaite et il n'en pouvait être question.

Il publia donc aussitôt sa *Christiani Hugenii Const. F. Ad. C. V. Fran. Xaver. Ainscom (sic) S. I. Epistola, Qua diluuntur ea quibus Ἐξέτασις Cyclometriæ Gregorii a Sto. Vincentio impugnata fuit. Hagæ Comitum, Apud Adrianum Vlacq, M.DC.LVI* (Univ. de Leyde). Je ne connais pas d'exemplaire de l'édition originale dans les dépôts belges, mais la lettre a été rééditée, dans *Christiani Hugenii ... opera varia. Volumen secun-*

dum. Lugduni Batavorum ... 1724, pp. 341-350, et dans les *Œuvres complètes de Christiaan Huygens publiées par la Société hollandaise des Sciences*, une première fois au t. I, La Haye, 1888, pp. 495-502; une seconde fois au t. XII, La Haye, 1910, pp. 239-277. Cette deuxième réédition est accompagnée d'annexes importantes : la traduction française de la lettre d'Huygens à Aynscom; la *responsio tertia* d'Aynscom lui-même, qui provoqua la lettre de Huygens, et la traduction française de cette réponse; enfin des éclaircissements, par les éditeurs. La lettre de Huygens à Aynscom est de nouveau un de ces modèles de polémique, vive, irréfutable, mais toujours polie, dont l'illustre Hollandais possédait le secret.

Quant à Léotaud, il crut lui aussi devoir, à l'*Expositio* d'Aynscom, une réplique; mais il la fit attendre pendant sept ans. Elle parut enfin sous le titre de *Cyclo-mathia seu Multiplex circuli contemplatio tribus libris comprehensa*. In I, *Quadratura Examen confirmatur ac promovetur*. II, *Anguli contingentiae natura exponitur*. III, *Quadratricis facultates inaudite proferuntur. Authore Vincentio Leotaudo Delphinatæ Societatis Iesu. Lugduni, Sumptibus Benedicti Coral, in vico Mercatorio, sub signo Victoriae. M.DC.LXIII. Cum Superiorum Permissu*. (Bibl. royale de Belgique; Univ. de Louvain.)

Avec ce volume de Léotaud se clôt la liste des écrits publiés directement, soit pour, soit contre les quadratures de Grégoire de Saint-Vincent. C'est que peu à peu l'opinion des géomètres s'était formée. Ils appréciaient maintenant le *Problema Austriacum* à sa valeur exacte. Sans doute, la quadrature du cercle si pompeusement promise au titre, l'ouvrage ne la donnait pas; mais tous ceux qui ne se laissèrent pas rebuter par là, et prirent la peine de lire d'un bout à l'autre les dix livres du *Problema* de Grégoire, se plurent à y reconnaître l'œuvre d'un des géomètres les plus originaux, les plus inventifs, les plus profonds qui soient. Ce serait sortir du cadre de la *Biographie nationale*,

que d'entrer dans des détails techniques sur ce sujet.

La nécessité d'être bref nous a obligé d'écourter, plus que nous l'aurions désiré, le récit de la controverse soulevée autour du *Problema Austriacum*. Nous avons, par exemple, complètement passé sous silence la part qu'y prirent Roberval, Descartes, Lipstorp et Wallis. On trouvera bien des renseignements complémentaires dans les *Mémoires de Trévoux* de juin 1721 et de mai 1736; dans le « Discours préliminaire », écrit par le P. Castel, pour l'*Analyse des Infinitement petits de Stone*; et enfin, dans la *Correspondance de Christiaan Huygens*, publiée par la Société hollandaise des Sciences, notamment au tome I.

7. R. P. Gregorii a S^{to}. *Vincentio ex Societate Iesu Opus Geometricum Posthumum ad Mesolabium per rationum proportionalium novas proprietates. Finem operis mors authoris antevertit. Gandavi, Typis Balduini Manilii, Typographi Iurati, sub signo albæ columbæ, Anno 1668. Superiorum Permissu*. In-folio, 20 pages de préliminaires, 297 pages de texte, 1 page d'errata, et un portrait hors texte, gravé par Richard Collin. Saint-Vincent annonçait cet ouvrage dans l'« Epilogue au lecteur » du *Problema Austriacum*. De toute part on le pria bientôt de l'éditer. Les savants intervenaient chez ses supérieurs, bercés par l'espoir qu'ils lui forceraient la main. Florent de Montmorency, vicaire général de la Compagnie de Jésus à la mort de Vincent Caraffa, se fit l'écho du vœu universel. Le 17 juillet 1649, il écrivit de Rome à Grégoire : « L'*Opus* « *Geometricum* imprimé par Votre Révérence reçoit l'approbation générale « des hommes compétents dans cette « science. On le loue. Il honore la « Compagnie et Votre Révérence. Elle « y dit qu'elle a, sinon entièrement « achevé, du moins en préparation, un « ouvrage d'importance égale au premier. Des savants distingués insistent, « près de moi, pour que je décide Votre « Révérence à éditer ce travail. Il y a « là, en quelque sorte, un droit acquis « par eux. Je ne puis me refuser à leur

« demande. Si cet ouvrage est terminé, « j'invite, je presse même vivement « Votre Révérence de le soumettre à la « censure et de le publier. S'il ne l'était « pas, qu'elle l'achève au plus tôt. Les « savants le désirent beaucoup ».

Montmorency s'illusionnait. Le second ouvrage de Grégoire était loin d'être aussi avancé qu'il le croyait. L'auteur passa encore bien des années à y travailler. Il se décida enfin à le mettre sous presse. Mais le volume était considérable et s'imprimait lentement. Grégoire n'en vit pas la fin. A sa mort le P. de Sarasa, jadis son champion, fit quelques dernières retouches aux manuscrits de l'auteur, et le P. Joachim Papebrochius, frère du bollandiste, se chargea de surveiller l'impression des dernières feuilles.

L'*Opus posthumum ad Mesolabium* n'a pas l'incomparable mérite du *Problema Austriacum*. Il est cependant encore très recherché. Peut-être, est-ce, toutefois, moins pour le fonds, que pour le beau portrait de Grégoire de Saint-Vincent, qui se trouve en tête du volume.

8. *Correspondance de Grégoire de Saint-Vincent*. J'ai donné, en 1903, dans mes *Documents inédits sur Grégoire de Saint-Vincent* (*Annales de la Société scientifique de Bruxelles*, t. XXVII, Bruxelles, 1903), la liste complète des lettres de cette correspondance, qui étaient publiées à cette date. On y trouve tous les renseignements bibliographiques, que je possédais alors sur le sujet. J'y renvoie le lecteur, en me contentant de les résumer ici en quelques notes sommaires.

On connaît : *a*. Une lettre de Saint-Vincent à Adrien Auzout, publiée dans l'*Expositio* d'Aynscom ;

b. Deux lettres d'Erycius Puteanus à Saint-Vincent, dans *Erycii Puteani de quatuor principiis diei ... Lovanii, apud Ioannem Oliverium et Coenestenum M.DC.XXXII* ;

c. La correspondance de Grégoire de Saint-Vincent avec Christiaan Huygens, éditée dans les *Œuvres complètes de Christiaan Huygens publiées par la Société hollandaise des Sciences*. C'est le gros

morceau, surtout si on ne le limite pas rigoureusement aux lettres des deux correspondants, mais si on y ajoute les pièces du même recueil, qui s'y rapportent, par exemple : les lettres de Gilles de Gottigniez à Grégoire de Saint-Vincent ; celle de Godefried Kinner à Löwenthorn au même, etc. Cette correspondance a été un des objets principaux de la lecture de Mgr Monchamp, en séance de la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique, le 5 février 1894 : *Les correspondants belges du grand Huygens*. Quelques-unes des lettres de Grégoire de Saint-Vincent à Huygens avaient été publiées, une première fois, par Van Swinden, dans *Verhandeling over Huygens als uitvinder des slinger-uurwerken*. (*Verhandelingen der eerste klasse van het Koninklijk-Nederlandsche Institut van Wetenschappen, Letterkunde en Schoone Kunsten te Amsterdam*. 3^e deel. Amsterdam, 1817, p. 119-121.) Les autographes des lettres de Saint-Vincent à Huygens se conservent à la bibliothèque de l'université de Leyde.

d. J'ai publié moi-même, à deux reprises, une autre partie de la correspondance de Saint-Vincent, dans les *Annales de la Société scientifique de Bruxelles* : *Deux lettres inédites de Grégoire de Saint-Vincent* (t. XXVI, 1902) ; *Documents inédits sur Grégoire de Saint-Vincent* (t. XXVII, 1903). Un fragment de la plus intéressante de ces lettres, celle qui fut écrite à Rome, le 23 juillet 1611, par Grégoire de Saint-Vincent, au P. Jacques van der Straten, à Bruges, avait déjà été publié, à plusieurs reprises, par Waldeck, Quetelet et Favaro. Voir mes *Documents inédits* nommés ci-dessus.

e. Depuis l'époque de cette publication, les archives particulières de la Compagnie de Jésus m'ont fait connaître : *α*. Une lettre de Saint-Vincent au général Mutius Vitelleschi ; *β*. Vingt-sept lettres de divers généraux à Saint-Vincent ; *γ*. Cinquante-quatre des généraux à d'autres pères, lettres qui le concernent en tout ou en partie. Aucune de ces lettres ne traite directement

de sujets scientifiques, mais elles ont une grande importance pour la biographie de Grégoire ; sans les citer toujours, j'en ai fait, dans cette notice, un continuel usage. Elles m'ont permis de rectifier bien des erreurs courantes empruntées, le plus souvent, à la notice de Goethals. Il y a plus, ni Saint-Vincent lui-même, dans la préface du *Problema Austriacum*, ni l'auteur de son éloge funèbre publié dans mes *Documents inédits*, ne se sont toujours rendu exactement compte des raisons véritables qui ont guidé les généraux dans leur conduite envers lui. Leur correspondance remet les choses au point. Elle est tout à l'honneur des deux parties.

f. Les minutes de plusieurs autres lettres de Saint-Vincent, encore inédites, se trouvent parmi les manuscrits conservés à la Bibliothèque royale de Belgique (voir n° 9 ci-dessous). Ce serait dépasser les bornes, qui me sont imposées dans cette notice, que de les énumérer.

9. Les *manuscrits mathématiques* de Grégoire de Saint-Vincent se trouvent tous à la Bibliothèque royale de Belgique, à l'exception de ceux qui font partie de sa correspondance avec Huygens ; du moins n'en connais-je pas d'autres. Ils ont été reliés en dix-sept gros volumes, grand in-folio. C'est une collection très considérable. Les sujets, qui y sont traités, se rapportent à peu près exclusivement aux mathématiques pures. Pour s'en former quelque idée, en voici l'énumération d'après l'ancien *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque des ducs de Bourgogne* (t. I, Bruxelles, 1842, p. 116). J'y joins les cotes : t. 1. *Quadratura circuli. De parabola Virtuali. De Spirali*, et autres traités, 5770-72 ; t. 2. *De parabola, hyperbola et ellipsi*, 5773-75 ; t. 3. *Synopsis mesolabii*, et autres traités, 5776-77 ; t. 4. *De natura rationis geometricæ*, 5778 ; t. 5. *Propositiones variæ geometricæ*, 5779 ; t. 6. *Variæ theorematum et problematum geometrica*, 5780 ; t. 7. Même sujet, 5781 ; t. 8. *Quadraturæ compendium*, 5782 ; t. 9. *Propositiones variæ de parabola*, 5783 ; t. 10. *De hyperbolis*, 5784 ; t. 11. *De libro proportionalitatum*, 5785 ;

t. 12. *Quadratura circuli. Circa progressionem advertenda. De proportionalitatibus geometricis*, 5786-88 ; t. 13. *Sectio angulorum*, 5789 ; t. 14. *De ellipsi*, 5790 ; t. 15. *De circulo, ellipsi et parabola*, 5791 ; t. 16. *Propositiones variæ geometricæ*, 5792 ; t. 17. *Conica, lineæ, plana corpora*, 5793. Plusieurs de ces in-folios ont un millier de pages. Malgré un temps déjà considérable employé à les parcourir, l'examen que j'en ai fait a dû rester, parfois, plus sommaire que je ne l'aurais désiré. Il me permet cependant quelques observations. Et tout d'abord, les indications de l'ancien *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque des ducs de Bourgogne* reproduites ci-dessus, sont par trop brèves pour se former une idée complète du contenu des divers tomes. Elles se contentent, en général, de donner le premier traité de chacun d'eux. Parfois elles en signalent encore l'un ou l'autre, quand ils sont bien en évidence ; mais les pièces les plus importantes sont trop souvent passées sous silence. Ces lacunes seront sous peu comblées par le R. P. Van den Gheyn, S. J., conservateur en chef de la Bibliothèque royale, dans son nouveau *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique*, en cours de publication. Il est bon, en attendant, de signaler ici le défaut de l'ancien catalogue.

Quelle est l'importance des manuscrits de la Bibliothèque royale ? C'est difficile à dire. Dans l'état où ils se trouvent, le départ entre ceux qui sont encore inédits, et les traités déjà publiés, est malaisé à faire. Ce serait cependant le premier triage à opérer, pour y répandre un peu de lumière. Le désordre, qui y règne, s'explique. Pendant la dernière moitié de sa vie, Saint-Vincent fut beaucoup aidé par ses élèves et ses amis. Les supérieurs de la Compagnie mirent souvent à sa disposition de jeunes pères, pour le soulager dans son travail de rédaction et lui épargner la fatigue de la correction des épreuves d'imprimerie. A sa mort, ses admirateurs semblent avoir été avant tout soucieux de ne rien laisser

se perdre des travaux du maître. Ils réunirent donc en hâte tous ses papiers et les firent relier dans l'état actuel. Cela fut, sans doute, exécuté avec une certaine précipitation et sans y apporter tout le soin désirable. Il en est résulté quelque pêle-mêle, et plusieurs fragments appartenant au même traité sont parfois séparés les uns des autres. On s'aperçoit cependant fort vite, qu'un grand nombre de ces manuscrits ne sont que les avant-projets des deux grands ouvrages de Saint-Vincent : le *Problema Austriacum* et l'*Opus ad mesolabium*. A ce point de vue, ils sont des plus intéressants. Ils le seraient encore davantage, si une étude plus approfondie permettait un jour de les dater, ou tout au moins, quand ils traitent un même sujet, de les classer dans l'ordre chronologique. Cela ne me paraît pas impossible, l'écriture de l'immortel géomètre vieillissant, elle aussi, sensiblement avec l'âge. On pourrait suivre ainsi le développement de la pensée de l'auteur, dans les rédactions successives de ses principaux traités, par exemple : du livre VII du *Problema Austriacum*, « de ductu plani in plenum » ; de l'appendice sur l'analogie de la parabole et de la spirale d'Archimède, etc.

Sil'on n'a guère de chances de trouver dans les manuscrits de Grégoire de Saint-Vincent des découvertes de premier ordre faites par lui et insoupçonnées jusqu'ici, ils renferment néanmoins beaucoup de pièces importantes et peu connues. Je citerai, entre autres, les minutes des lettres déjà nommées ci-dessus, écrites à Louvain, en 1624 et 1625, par les élèves de Saint-Vincent : Théodore Moretus, Boelmans, et un troisième que je ne parviens pas à identifier avec certitude ; c'est peut-être Derkennis. Ces lettres sont de vrais mémoires, dans lesquels les disciples rédigent le cours de leur maître, dans le but de l'envoyer à Rome, à Grienberger. Ils prouvent, à l'évidence, que Saint-Vincent était dès lors en possession de ses méthodes infinitésimales. Le reproche de Mersenne l'accusant de plagier Cavalieri, sans nommer le géomètre italien, tombe donc

certainement à faux (Ms. 5770-72). Je nommerai ensuite les projets de justification élaborés par Grégoire, en réponse aux attaques, dont ses quadratures étaient l'objet. Ils confirment une opinion, en vogue chez les contemporains, et que j'ai suivie, moi-même, dans cette notice : Sarasa, Kinner et Löwenthorn et Aynscom prirent la plume pour défendre le *Problema Austriacum* ; mais Grégoire, lui-même, était l'âme des ripostes, suggérait les arguments et fournissait les armes (Ms. 5782). Je citerai, enfin, la copie de la lettre du 11 octobre 1627, écrite par Grienberger au P. Mutius Vitelleschi, quand Grégoire de Saint-Vincent quitta Rome la seconde fois (Ms. 5782, f° 59-60).

Henri Bosmans, S. J.

Documents en possession de la Compagnie de Jésus et notamment les registres des minutes des lettres des généraux de la Compagnie aux pères des provinces de Flandre-Belgique et de Bohême. — Archives générales du royaume, à Bruxelles ; archives jésuitiques : province Flandre-Belgique. — Les manuscrits de Grégoire de Saint-Vincent conservés à la section des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique, ms. 5770-93. — H. Bosmans, S. J., *Deux lettres inédites de Grégoire de Saint-Vincent, publiées avec des notes bibliographiques sur les œuvres de Saint-Vincent et les manuscrits de della Faille. Annales de la Société scientifique de Bruxelles*, t. XXVI (Brux., 1902), 2^e part., p. 22-40. — H. Bosmans, S. J., *Documents inédits sur Grégoire de Saint-Vincent. Ann. de la Soc. scient. de Bruxelles*, t. XXVII (Bruxelles, 1903), 2^e part., p. 21-63. — Les œuvres de Grégoire de Saint-Vincent, Léotaud, Aynscom, etc., citées dans le corps de l'article. — Sommervogel, S. J., *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, par les PP. Augustin et Aloys de Backer, t. VII (Bruxelles et Paris, 1896), col. 440-443. — Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. I (Bruxelles, 1739), p. 380-381. — Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas*, t. II (Louvain, 1768), p. 371-372. — Goethals, *Lectures relatives à l'histoire des sciences... en Belgique*, t. IV (Bruxelles, 1838), p. 166-183. — *Mémoires pour servir à l'histoire des sciences et des beaux-arts*. Trévoux, juin 1721, article XLVIII, p. 998-1043 ; mai 1736, article LIX, p. 1095-1118. — Stone, *Analyse des infinitésimales*, traduit en français par M. Rondet (Paris, 1735 ; Le discours préliminaire par le P. Castel). — Marini Mersenni, *Novarum observationum physico mathematicarum*, t. III (Paris, 1647), p. 72. — De Sarasa, *Solutio problematis a P. R. Marino Mersemo minimo propositi* (Anvers, 1649). — Gasp. Schott, *Technica curiosa* (Herbipoli, 1664), p. 583-586. — *Œuvres complètes de Christiaan Huygens, publiées par la Société hollandaise des sciences*, t. I, II, III, V, XI et XII. — Monchamp, *Les correspondants belges du grand Huygens. Bulletins de l'Académie royale de Belgique*. 3^e série, t. XXVII (Bruxelles, 1894), p. 255-308. — *Œuvres de Descartes, publiées par Charles Adam et Paul Tannery*, t. IV et V (Paris, 1901-1903 ; voir la

table des noms propres au t. V). — Wallis, *Opera mathematica*, t. I (Oxoniae, 1693), p. 231 et 283-288. — Lipstoriup, *Specimina philosophiae cartesianae* (Lugduni Batavorum, 1693), p. 87. — Leibniz, *Acta eruditorum*, mensis junii 1686, Lipsiae, p. 297-298. — Gerhardt, *Leibniz in London. Sitzungsberichte der Königlich Preussischen Akademie der Wissenschaften zu Berlin*. Année 1891, 1re partie, p. 171. — Baillet, *La vie de Monsieur Descartes*, 2e part. (Paris, 1691), p. 275-276. — (Montucla), *Histoire des recherches sur la quadrature du cercle* (Paris, 1734), p. 70-76. — Montucla, *Histoire des mathématiques*, t. II (Paris, an VII), p. 77-84. — Kaestner, *Geschichte der Mathematik*, t. III (Göttingen, 1799), p. 221-250. — Chasles, *Aperçu historique sur l'origine et le développement des méthodes en géométrie*, 3e éd. (Paris, 1889; voir la table). — Maximilien Marie, *Histoire des sciences mathématiques et physiques*, t. III (Paris, 1884), p. 186-193. — Cantor, *Vorlesungen ueber Geschichte der Mathematik*, 2e éd., t. II (Leipzig, 1900; voir la table). — H.-G. Zeuthen, *Geschichte der Mathematik im XVI und XVII Jahrhundert. Deutsche Ausgabe unter Mitwirkung des Verfassers besorgt von Raphael Meyer* (Leipzig, 1903; voir la table). — J. Tropfke, *Geschichte der Elementar-Mathematik in systematischer Darstellung*, t. II (Leipzig, 1903; voir la table). — Wydra, *Historia Matheseos in Bohemia et Moravia cultae*. (Prague 1778), p. 38 et 39 (Univ. de Prague). — Quetelet, *Histoire des sciences mathématiques et physiques chez les Belges* (Bruxelles, 1864), p. 206-221. — Mansion, *Esquisse de l'histoire des mathématiques en Belgique. Revue des questions scientifiques*, t. LXI (Bruxelles, 1907), p. 270-271 et 285. — Boelmanns, S. J., *Theses mathematicae ... quas praeside ... demonstravit ac defendit Philippus Iacobi ...* Louvain, 1634 (Bibl. royale de Belgique). — Bopp, *Die Kegelschnitte des Gregorius a S^{to} Vincentio in Vergleichender Bearbeitung* (Leipzig, 1907). — Aubry, *Deux théorèmes de Grégoire de Saint-Vincent. Mathesis*, t. XXIV (Gand, 1904), p. 129-130.

SAINTE-ALDEGONDE (Gilles DE), traducteur, né à Douai, le 28 août 1595, décédé dans cette ville, le 5 octobre 1657. Il était fils de Maximilien comte de Sainte-Aldgonde, gouverneur du duché de Limbourg, et de Marguerite de Lens. Après ses études d'humanités et un an de philosophie à Douai, il entra au noviciat de la Compagnie de Jésus à Tournai, le 20 août 1614. Tant avant qu'après sa profession des quatre vœux qu'il fit à Douai, le 1^{er} septembre 1630, il enseigna pendant plusieurs années et en divers lieux les humanités et la rhétorique, et finit par être appliqué au ministère du confessionnal et de la prédication. Sa production littéraire se borne à quelques traductions françaises d'ouvrages ascétiques écrits en flamand, tel que *Het Leven der HH. Maegden d'Héribert Rosweyde*, S. J., et *Den Wegh des Hemels door de Roosken*

d'Adrien Van Lyere, S. J. Le Père de Sainte - Aldegonde fut un religieux modèle, comme l'attestent sa vie et sa mort.

F. Van Ortroy, S. J.

Archives de la Compagnie de Jésus. — Archives de l'Etat, à Mons (Jésuites de Tournai, lettres mortuaires). — C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. V, col. 217; t. VII, col. 204 et col. 443.

SAINTE-ALDEGONDE (Marnix DE). Voir MARNIX (Philippe DE).

SAINTE - ALDEGONDE (Philippe DE). Voir NOIRCARMES (Philippe DE SAINTE-ALDEGONDE, seigneur de).

SAINTE-THERÈSE (Placide DE), écrivain religieux, né à Douai (ancienne Flandre), décédé à Bruxelles, le 29 août 1660. Il entra chez les carmes déchaussés de la province belge et s'y distingua par sa piété, son savoir et son éloquence. Il fut successivement professeur de philosophie et de théologie, et prieur des couvents de son ordre à Bruxelles et à Douai. En outre, il exerça, à différentes reprises, les fonctions de premier définiteur de sa province; enfin il a été premier *socius* du chapitre général.

Le père Placide de Sainte-Thérèse a laissé les ouvrages suivants : 1. *Orationes theologiae variis in locis habitae*. Bruxelles, Martin de Bossuyt, 1648; in-4°. — 2. *Liber vitae, Christus patiens, scriptus intus et foris, seu de perpetua cruce domini nostri Jesu Christi, praesentim interiori*. Bruxelles, Martin de Bossuyt, 1651; in-8°. — 3. *Compendium vitae venerabilis matris Ursulae de Benicasa, virginis neapolitanæ*. Bruxelles, Martin de Bossuyt, 1658; in-8°. — 4. *Responsiones ad tres ... revelationum Annæ du Bois, insulensis monialis ordinis S. Brigittæ*. Resté manuscrit.

Joseph Defiecheux.

Aubertus Miræus, *Bibliotheca ecclesiastica. Pars altera*. Aubertus Vanden Eede publicabat (Anvers, 1649), p. 265. — Daniel a Virgine Maria, *Speculum Carmelitarum* (Anvers, 1680), t. II, p. 1132, n° 3966. — Martialis a S. Joanne-Baptista, *Bibliotheca scriptorum carmelitarum* (Bordeaux, 1730), p. 341. — Foppens, Joannes-Franciscus, *Bibliotheca belgica* (Bruxelles, 1739), t. II, p. 1047. — Cosme de Villiers, *Bibliotheca carmelitana* (Orléans, 1752), t. II, p. 637.

SAINTENOY (*Christophe-Désiré*, baron **DE**), homme de guerre, né à Mons, le 7 novembre 1772 — de Jean-Philippe de Saintenoy, maître-fosseur des Etats du Hainaut, et de Marie Lebrun, — décédé à Wels (Haute-Autriche), le 18 mars 1825. Il accomplit toute sa carrière sous les aigles autrichiennes. Entré le 3 mars 1792 par la voie du racolage au corps walon des chasseurs de Leloup, il fit dans le rang la campagne de l'année et celle de 1793 aux Pays-Bas, puis comme gradé celle de 1794 en Belgique et en Allemagne, ayant été promu *unterjäger* le 21 janvier 1794. Passé avec son bataillon de l'armée du Bas-Rhin à celle du Haut-Rhin à la fin du mois d'août 1795, il fit en Allemagne les campagnes de 1795, 1796 et 1797, se distinguait à l'affaire du Holzhof (10 novembre 1795), — pendant l'investissement de Mannheim, — puis à celle près de Wiesbaden (22 avril 1797), où sa belle conduite lui fit mériter la médaille d'argent pour la valeur militaire (9 août 1797).

A l'expiration de la courte trêve apportée par le traité de paix de Campo-Formio dans la lutte engagée entre l'Empire et la France, la bataillon de chasseurs de Leloup se trouva compter à l'armée du Tyrol et Saintenoy prit ainsi part aux opérations en Italie des campagnes de 1799 et 1800. Il sut y affirmer à nouveau son courage, spécialement au cours de la marche exécutée de Côme sur Chiavenna (mai 1799) par la brigade de Rohan, dont le bataillon Leloup formait l'avant-garde.

Le 8 mai 1799, Saintenoy, à la tête d'une troupe de quinze soldats et de quarante paysans, tombait sur un des avant-postes de la division Loison placés en avant de Chiavenna, et le dispersait; se croyant au moment d'être aux prises avec des forces supérieures, le général Loison ordonnait aussitôt de battre en retraite et évacuait sans coup férir la ville de Chiavenna. La médaille d'or pour le mérite militaire vint récompenser l'intrépidité du sous-officier Saintenoy, qui réunissait ainsi, fait peu commun, les deux distinctions propo-

sées à l'émulation des cadres inférieurs et de la troupe dans l'armée impériale.

Promu, le 20 juillet 1799, sous-lieutenant au corps dans lequel il avait fait ses débuts sept ans plus tôt, il fut, après le licenciement du bataillon de chasseurs Leloup (opéré à Krain en octobre 1801), désigné d'abord, le 5 novembre 1801, pour passer en son grade au régiment d'Auersperg - infanterie n° 24, puis ensuite, le 1^{er} février 1802, pour être affecté au régiment des chasseurs tyroliens, dit de Chasteleer, — de nouvelle création, — dans lequel il devint premier lieutenant le 1^{er} novembre 1805 et avec lequel il fit la campagne de cette année en Allemagne.

Lors de la reconstitution des bataillons de chasseurs comme unités indépendantes, il fut versé au 3^e bataillon, le 1^{er} septembre 1808, et il y fut successivement nommé capitaine-lieutenant le 16 février 1809, capitaine commandant de compagnie le 1^{er} avril de la même année, puis major le 31 mai 1814 : il demeura en cette qualité à la suite du bataillon, faute de vacance d'un emploi de son grade, jusqu'au 16 mars 1815. A cette date il fut désigné pour aller prendre le commandement du 7^e bataillon de chasseurs, qu'il exerça jusqu'à son admission au bénéfice de la pension de retraite, le 16 décembre 1820. Saintenoy, qui avait fait avec le 3^e chasseurs les campagnes de 1809, 1813 et 1814, se signala tout particulièrement au cours de ces deux dernières. Le 29 octobre 1813, notamment, pendant la marche de l'armée austro-bavaroise de Würzburg vers Francfort-sur-le-Main, il prit sur lui d'occuper la petite ville de Gelnhausen, et arrêta ainsi pendant quelques heures les troupes françaises, qui ne purent atteindre ce jour Hanau, comme elles espéraient le faire.

A la bataille de la Rothière, le 1^{er} février 1814, il se distingua en prenant le village de Chaumesnil, et en assurant ainsi la liaison du corps autrichien d'Hardegg avec celui du prince-héritier de Wurtemberg.

Ce même jour, à la nuit tombante, Saintenoy, massant sa compagnie près

des pièces d'artillerie qu'une charge heureuse de la cavalerie venait de mettre au pouvoir des Autrichiens, rendit vaines toutes les tentatives des Français pour les reprendre et réussit, par surcroît, à s'emparer lui-même d'une pièce encore.

Le 10 février suivant, à l'affaire de Saint-Aubin, il contribua à nouveau au succès de la journée. Le lendemain matin, lorsque les troupes françaises eurent achevé d'effectuer leur mouvement de retraite sur Nogent, Saintenoy se rendit maître d'une partie de la ville, y prit une position si judicieusement organisée et s'y défendit avec un tel succès que le général commandant en chef prince de Wrede, qui s'était porté de ce côté pour reconnaître la situation de l'ennemi, demanda à Hardegg de lui faire connaître par écrit le nom de ce valeureux officier. Le 17 février, au cours de la marche rétrograde exécutée de Nangis sur Donnemarie par le corps d'Hardegg, Saintenoy, retranché avec sa troupe dans quelques maisons du village de Ville-neuve, y fit une glorieuse défense, puis, suivant le mouvement du corps, se retira à travers bois, ne cédant le terrain que pied à pied, et prolongea jusqu'à la nuit sa belle résistance, empêchant l'ennemi de profiter de la supériorité de ses forces pour inquiéter la retraite et pour jeter le désordre dans les troupes autrichiennes.

Ces services éminents lui valurent les croix de chevalier des ordres de Saint-Wladimir de Russie (1814) et de Marie-Thérèse (chapitre du 20 février-9 mai 1815), avec la collation corrélatrice de noblesse (*freiherr*). De Saintenoy n'a point laissé de descendance.

E. Jordens.

K. K. Kriegs Archiv, à Vienne. — Hirtensfeld, *Der Militär Maria-Theresiens Order* (Vienne, 1857). — Wurzbach, *Biogr. Lexikon des Kaiserth. Oesterr.* (1856-1894). — Guillaume, *Histoire des régiments nationaux des Pays-Bas au service d'Autriche* (Bruxelles, 1877).

SAINTENOY (*Gustave-Jean-Jacques*), architecte, né à Bruxelles, le 6 février 1832, mort à Schaerbeek, le 17 janvier 1892. Bien que, par les traditions de sa famille, peu préparé à la pratique de l'art, il se sentit entraîné vers l'archi-

itecture. Ayant d'abord travaillé sous Smachtens, excellent professeur, auteur d'un traité de perspective paru à Bruxelles en 1825, il put se faire admettre ensuite dans les bureaux de l'architecte Félix Janlet. Homme de goût et d'initiative, doué d'une conception éclairée des exigences de la technique de son art, le maître choisi par Saintenoy s'adonnait avec zèle à l'application des principes qui allaient donner une expression nouvelle à l'architecture belge. A ce moment, travaillait également, chez Janlet, Henri Beyaert, de quelque dix ans l'aîné du nouvel arrivant. Son exemple et ses préceptes ne furent pas sans influence sur les progrès de ce dernier. Elève de l'Académie des Beaux-Arts, il y couronnait ses études par le prix de composition architecturale remporté en 1852, sous T.-F. Suys, réputé le représentant le plus distingué de son art en Belgique. Les travaux de Saintenoy portent assez nettement l'empreinte des influences qui présidèrent à sa formation. Bien que respectueux du style classique, il ne se désintéressa point des innovations empruntées au style Louis XVI dont, à ce moment, les élégances commençaient à tempérer la froideur des thèmes académiques. Mêlé au mouvement architectural bruxellois, il sut y acquérir une situation honorable. Dès l'année 1861 il créait la villa Dansaert, rue de la Loi, construction élégante, reproduite dans le *Parallèle des maisons de Bruxelles*, de Castermans. La capitale se développait. L'abolition des octrois, le Quartier-Léopold réuni à la ville préparaient aux architectes un champ d'activité considérable. Saintenoy eut une part sérieuse des travaux dans les milieux urbains et suburbains. En 1865 il concourut avec Parent, architecte parisien, à l'édification du palais du comte de Flandre et reçut le titre d'architecte du prince.

Appelé, peu après, par l'administration communale de Bruges, à construire le théâtre de cette ville, il conçut un ensemble d'aspect imposant, dont la distribution intérieure et surtout le foyer méritèrent et méritent toujours le suffrage

des hommes de goût. A Bruxelles, presque en même temps, il édifiait la banque Cassel, rue du Marais, et se voyait bientôt chargé, par le comte de Flandre, d'ériger le château des Amérois, non loin de Bouillon. Ce château ayant brûlé en 1874, Saintenoy eut mission de le réédifier sur un plan plus vaste. Dans l'entre-temps, il avait créé (1873) l'Ecole d'institutrices de la rue de la Paille, à Bruxelles. Hors de la Belgique, à Cologne, notamment, il fut appelé à construire divers hôtels privés. Au moment de sa mort il était chargé, par le gouvernement, de donner les plans du nouvel Hôtel du gouvernement provincial à Hasselt. Cette œuvre, toutefois, ne fut pas exécutée, contrairement à ce que dit Brault, dans son ouvrage : *Les architectes par leurs œuvres* (s. d.).

Saintenoy avait épousé en 1861 la fille de l'architecte Chlysenaar. Il se trouva, de la sorte, associé à plus d'un des travaux de cet artiste réputé.

Sources particulières.

Henri Hymans.

SAIVE (Bernard DE), géographe, né à Visé, le 15 mai 1744. Il fut reçu le 28 septembre 1764 dans la Compagnie de Jésus, où il ne demeura que peu d'années, puisqu'à partir d'octobre 1768 son nom ne figure plus au catalogue annuel des membres de cet ordre. La géographie eut le don d'exciter sa curiosité scientifique. Il publia sur cette science quelques ouvrages estimables de vulgarisation et apporta au Père Fr.-X. de Feller une aide considérable dans la rédaction de son dictionnaire géographique et de son dictionnaire historique. Il travailla aussi au *Journal historique et littéraire* et donna avec Feller l'édition 1783 du *De imitatione Christi*. C'est encore à B. de Saive qu'il faut attribuer la *Notice sur la vie et les ouvrages de M. l'abbé de Feller, ex-jésuite*, qui vit le jour à Liège en 1802 et eut encore dans la suite plusieurs éditions. B. de Saive disparut au commencement du XIX^e siècle; mais on ignore l'année précise de sa mort.

F. Van Ortrooy, S. J.

Archives de la Compagnie de Jésus, à Bruxelles.
— Aug. De Backer, *Bibliothèque des écrivains de*

la Compagnie de Jésus, 2^e éd., t. III, col. 487. — C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. VII, col. 443.

SAIVE (François DE), peintre. Voir SAVIUS.

SAIVE (Jean DE), le Jeune, peintre. Voir DE SAIVE (Jean).

SAIVE (Jean-Baptiste DE), le Vieux, peintre. Voir DE SAIVE (Jean-Baptiste).

SAIVE (... DE), pharmacien. Voir DESAIVE au supplément.

* **SALADIN (Barnabé)**, écrivain ascétique, vivait au milieu du XVII^e siècle. C'était un religieux franciscain de l'étroite observance. Bien qu'il ait publié plusieurs volumes, son nom n'a pas attiré l'attention des biographes et le peu de détails qu'on connaît sur sa carrière nous est fourni par les dédicaces de ses ouvrages; cet oubli provient sans doute de ce qu'au titre de presque toutes ses publications il se contente de mettre « par un Père Récollet de la province » de Saint-André ». Il aurait vu le jour à Câteau-Cambrésis, à en croire une phrase où il se dit « l'enfant et le petit » nourrisson de leur ville ». Entré dans l'ordre des récollets, il remplit les charges de prédicateur, de gardien et surtout de confesseur des dames Urbanistes à Valenciennes pendant seize ans et des clarisses de Lille en 1702. Voici une liste des publications dont nous avons au moins rencontré la mention : 1. *Le tableau du vray religieux crayonné sur l'exemple de Jésus et achevé par son directeur qui l'adresse à la perfection de son estat par des pratiques et occupations intérieures pendant la journée, la semaine et le mois*. Mons, veuve Siméon Delaroche, 1677; gr. in-12 de 1687 p. Paquot, qui cite ce volume resté inconnu à l'auteur de la *Bibliographie montoise*, ajoute qu'il était dédié à Richard Morenc, abbé de Vaucelles. « Il donne » des avis très sensés et entre dans le » détail de toutes les occupations licites » pour les sanctifier. Son style est » simple et sa morale est saine et judicieuse ». — 2. *Le bon Hermite ou le Religieux solitaire dans ses exercices spi-*

rituels durant les huit à dix jours de sa retraite, divisé en trois parties praticables selon les trois voies de la perfection chrétienne et religieuse, purgative, illuminative et unitive. Lille, F. Fievet, 1681; in-12. — 3. *Le solitaire mourant ou se disposant à la mort naturelle par la mort mystique, pendant les huit à dix jours de sa Retraite sur l'exemple de Jésus*. Lille, F. Fievet, 1685; in-12 de 392 p. et 19 ff. non paginés. — 4. *La Famille chrétienne*. Lille, F. Fievet, 1689; in-12. — 5. *Le médecin spirituel des âmes craintives et scrupuleuses ou les Confesseurs, les Directeurs et les autres Pères et Médecins spirituels trouveront des Remèdes très efficaces pour guérir les principales maladies des Ames qu'ils ont sous leur conduite et direction*. Lille, F. Fievet, 1690; 297 p. — 6. *Le Confesseur charitable de l'âme timide, en façon de Dialogue entre luy et sa pénitente, au sujet des peines intérieures qu'elle souffre, au regard du temps passé, du présent et du futur*. Lille, F. Fievet, 1691; in-12. — 7. *Le sage Pédagogue ou l'Ange gardien instruisant Philange en l'art de bien vivre et de bien mourir. Enrichy des pieux devoirs que Philange luy rend, en reconnaissance de ses salutaires instructions, et des personnes les plus illustres qui ont fait une profession plus ouverte d'aimer les saints Anges. Ouvrage très utile où tout chrétien trouvera de quoy s'instruire de son devoir...* Lille, Jean-Chrysostome Malte, 1692; in-4°. — 8. *La véritable spiritualité du Christianisme, ou la haute science des saints enseignée par Jésus-Christ. Enrichie d'un dévot exercice divisé en cent méditations affectives et succinctes sur la passion du Sauveur; et d'un petit office à l'honneur de la sagesse éternelle incarnée*. Mons, L. Preud'homme, 1698; in-8° de 493 p. et 15 ff. non chiffrés. Des hymnes et des psaumes en vers insérés dans le *petit office* ne donnent pas, comme le remarque H. Rousselle, une haute idée du talent poétique du P. Saladin. — 9. *Directorium confessarii monialium seu vera et perfecta Methodus dirigenda Moniales tribus partibus distincta... Omnibus, non tantum Confessariis et Monialibus, verum etiam quibus*

libet animorum Rectoribus et Directoribus apprimere perutilis et scitu necessaria. Douai, Michel Mairesse, 1700; in-12, de 352 p. et 8 ff. non chiffrés.

À lire ces divers titres, on devrait augurer que la carrière de ce religieux s'écoula paisiblement, et cependant il se rencontra un homme pour lancer contre lui cette diatribe : *Les erreurs du P. Barnabé Saladin, ex-gardien des récollets, dénoncées à M. l'archevêque de Cambrai et à Messieurs les évêques de Tournai et d'Arras*, par le sieur Romain de Bonne Espérance. Liège, Nicolas Du Puis, 1702; petit in-12 de vi-152 p.; en réalité la brochure fut imprimée à Amsterdam. Dans quelle mesure le P. Saladin fut-il mêlé aux querelles théologiques de son temps? s'est-il écarté dans ses écrits des principes de la vérité catholique? il faudrait, pour apporter à ces questions une réponse exacte, en exposer tous les éléments et dépasser les limites d'une notice biographique. Bornons-nous à constater la fécondité de notre écrivain et à regretter de ne pouvoir même pas fixer la date de son décès.

Ernest Matthieu.

Paquet, *Matériaux*, ms. 17631, t. II, f° 1461 de la Bibliothèque royale de Bruxelles. — H. Rousselle, *Bibliographie montoise*, n° 503. — de Theux, *Bibliographie liégeoise*, 2^e éd., col. 408.

SALAERT (Anthonis), sculpteur à Gand, fils de Jan, acheta la franchise de la corporation le 15 octobre 1484. Il obtint en même temps les fonctions de bedeau du métier. Il devait être fort jeune alors, car on l'appelle encore de son nom d'enfant, Thuenkin. Son frère Jan, le sculpteur, est garant pour lui. Il est lui-même caution quand le sculpteur Marc van Vaernewyck entre dans la corporation, le 20 octobre 1495. Par acte du 17 avril 1496, il entreprit avec ce dernier un important travail pour l'église d'Aerseele près de Thielt : retable à baldaquin, haut de 12 pieds, large de 7 pieds, sans portes, avec, au centre, la statue de saint Martin, haute de 2 pieds et demi, surmontée d'un pinacle, et sur les côtés, saint Jean-Baptiste et saint Roch, hauts de 2 pieds, les trois statues

sur des socles; le tout sculpté de la même manière qu'à la chapelle de Notre-Dame de l'Arbre-Sec, au couvent des PP. Augustins à Gand, sans toutefois y comprendre les quatre évangélistes. Le prix était fixé à 6 livres 10 esc. de gros (1).

Les mêmes sculpteurs, Salaert et Vaernewyck, exécutèrent ensuite, pour l'église de Zeeverghem, une œuvre dont nous ne connaissons qu'une chose, c'est que le prix, 6 livres de gros, n'en était pas encore payé le 4 septembre 1500.

Vers 1498, A. Salaert travaillait à l'autel de la confrérie des débardeurs dite de Notre-Dame du Mont d'Argent, établie en l'église Saint-Jean à Gand.

Il est cité en dernier lieu dans un acte du 22 décembre 1530, par lequel il cède une rente au verrier Baudin Goessins. Il avait acheté le 25 septembre 1500 une maison sise rue Haut-Port vis-à-vis de la maison Saint-Georges. — Anthonis Salaert épousa Liévine Roems et eut un fils, Jan Salaert, qui devint verrier et mourut avant le 30 juin 1548.

Victor vander Haeghen.

Archives de la ville de Gand : jaerregisters, états de biens, comptes. Reg. de la confrérie St-Georges. — V. vander Haeghen, *Mémoire ... peintres flamands*.

SALAERT (*Jan*), sculpteur à Gand, fils de Jan, mort en 1532. Lors de son admission à la corporation, le 25 avril 1480, il eut comme garants son beau-père, Jan Clynceke, son beau-frère Philippe Clynceke, l'un et l'autre sculpteurs renommés, et Olivier Blomme, qui mania également le ciseau. Jan Salaert fut employé à la décoration de la nouvelle aile de la maison scabinale élevée en 1482 : il livra en 1483 pour la voûte en bois de la salle d'apparat dite *Collacie solder*, où se réunissait le grand conseil de la ville, trois cent cinquante rosaces avec rinceaux. — On a conservé le souvenir d'un retable destiné à l'église de Haeltert, près d'Alost, pour lequel il lui était encore dû le 5 avril 1491

(1492 n. st.), un solde de 4 livres 7 schellings 8 deniers de gros. — Plusieurs actes d'intérêt privé le montrent en rapport avec divers artistes : le sculpteur Willem Hughe, le peintre Jan van der Brugghe, fils de Jan, le sculpteur Marc van Vaernewyck et le fils de celui-ci, Pierre van Vaernewyck, peintre, outre les Clynceke et les Salaert, ses parents.

Il eut de son mariage avec Catherine Clynceke un fils appelé Jan, qui, se destinant à la prêtrise, fut émancipé à l'âge de 19 ans, le 4 janvier 1497 (1498 n. st.) : celui-ci reçut à cette occasion un bréviaire, vraisemblablement orné de miniatures, puisqu'on l'estima 2 livres 10 schellings de gros, et qu'il fut expressément stipulé que l'ouvrage devrait être rapporté à la succession du prémourant des père et mère. Le sculpteur Jan Salaert épousa en secondes noces Marguerite Luux, laquelle reprit la succession de feu son mari en 1532.

Jan I Salaert est le frère aîné du sculpteur Anthonis Salaert (voir ce nom). Un autre frère, Loyset (Lodewijc) Salaert (1), sans être membre de la corporation, fut, lui aussi, mêlé au monde des artistes gantois; il est cité notamment à propos d'arrangements financiers dans des actes où il est question de la livraison de retables à l'église de Meere, par Jan van der Brugghe et Philippe Clynceke (26 septembre 1485), et aux églises d'Ursel et de Sainte-Croix, par ce dernier seul (23 janvier 1486) (1487 n. st.). Loyset, qui avait d'abord eu l'intention de se faire prêtre, épousa Barbé de Corte, convola ensuite avec Ursule, fille du peintre Willem de Coninck, et eut de Jehanne Hiele un fils naturel, appelé Jaspert; L. Salaert mourut, jeune encore, en 1499.

Victor vander Haeghen.

Mêmes sources que pour Salaert (Anthonis).

(1) Fragment généalogique :
Jan Salaert

Jan Salaert sculpteur † 1532	Loyset Salaert † 1499	Anthonis Salaert sculpteur † après 1530
Jan Salaert prêtre	Jaspert Salaert	Jan Salaert verrier

(1) Mr R. Billiau, curé actuel d'Aerseele, a fait de vaines recherches pour trouver des traces de ce retable. Le patron de l'église est saint Martin.

SALAIE (*Jean-Lambert*). Voir SALÉE.

***SALAZAR** (*Jean DE*), capitaine biscayen, au service de Charles le Téméraire, puis de Maximilien d'Autriche, à la fin du *xv^e* siècle. On le nommait le *Petit Salazar*, pour le distinguer du *Grand Salazar*, un autre Biscayen, peut-être son parent, mais qui combattait sous les bannières de Louis XI en France (Moreri, t. VII).

C'est à la fin de mars 1477 que ce hardi condottiere nous apparaît pour la première fois. Louis XI venait d'enlever le sud de l'Artois à la jeune Marie de Bourgogne. Arras, resté sans gouverneur, fit un appointment avec le roi, abandonnant à celui-ci la souveraineté de la ville jusqu'à ce que la duchesse l'eût « relevée » de lui. Mais bientôt les habitants « délibérèrent de rompre ce traicté » et s'adressèrent au seigneur d'Arsi, « lequel estoit bon Bourguignon ». Celui-ci, accompagné de plusieurs nobles d'Artois, avec le petit Salazar, capitaine de Douai, proposa de pénétrer de force à Arras ; ce qui réussit malgré les embûches des ennemis. Seulement Salazar, jeté à bas de son cheval, dut se sauver au bois de Moflines ; il fut délivré la nuit et ramené dans la ville. De là, il fit bonne guerre au roi de France, puis il alla tenir garnison à Douai. Heureusement pour lui, car quelques jours après Louis XI s'empara du chef-lieu de l'Artois.

Le 10 avril, Petit Salazar s'unit à ceux de Valenciennes, conduits par le grand-bailli du Hainaut, pour surprendre les Français à Solesmes, mais l'ennemi, averti, délogea. Avec le seigneur de Fienness, il résista, depuis, à Douai à toutes les tentatives du roi de France.

Après le mariage de Maximilien et de Marie de Bourgogne, Salazar se mit au service de l'archiduc. En mai 1478, il l'aïda à reprendre Boussu, Thulin et Ville lez-Pommerœul qui venaient de se rendre à Louis XI, et l'année suivante il participa à la campagne dans le Cambrésis. « Le seizième jour de juin, plu-

« sieurs compagnies françaises s'as-
« semblèrent dedans Arras, lesquels
« cautelleusement conclurent d'embler la
« ville de Douay ». Mais Jacques de Romont, Salazar et les seigneurs de Fienness et de Chantreine qui la défendaient, secrètement avertis, firent échouer leur entreprise. « Et de ce jour en avant
« furent Douay et les villes sur frontiè-
« tières merveilleusement sur leurs
« gardes, tant pour résister à leur malicieux aguet que pour les trêves, les-
« quelles brief se déclinoient ».

Mais c'est à la bataille de Guinegate (7 août 1479) que le vaillant capitaine se couvrit surtout de gloire. Le conseil de guerre de l'archiduc avait confié le commandement de l'avant-garde à Jacques de Romont, sous les ordres duquel Salazar servait. Il fallait d'abord déloger les avant-postes français du village de Teneur. « Sur ce », dit Molinet, « fut
« délibéré que Salazar, accompagné de
« cent à six-vingts chevaliers, porjecte-
« roit lesdits Français. Salazar doncques,
« lequel ne fut jamais lassé de faire
« quelque bonne emprinse, hardi comme
« un Hector, subtil comme Ulysse, heureux comme César, plus assuré
« avecque ses petits Scipions que n'estoit
« Achille entre ses Myrmidons, chevau-
« chant jusques à Teneur, trouva les
« François audiet village, et lesquels
« furent de prime venue desfaits et
« mis à grand desroi. François tournèrent le dos ; Salazar les poursuivit ;
« furent rués jus par terre et eurent qui
« les recueillit. Ils perdirent leurs chevaux ; Salazar les attrapa, lesquels il
« amena avec 50 ou 60 bons prisonniers
« en l'armée de Bourguignons, pour
« donner certain témoignage qu'il avoit
« veu des ennemis, et perdit des siens
« moult petit nombre ».

Le lendemain, ce fut encore Salazar que l'archiduc chargea de soutenir les escarmouches durant le combat. Si l'honneur de la victoire revient au comte de Romont, certes le chef des Espagnols mercenaires contribua beaucoup à cet éclatant succès.

L'année suivante, Petit Salazar, assisté de la garnison de Saint-Omer, prit

et pilla Etaples. Vers le carême de l'an 1480, il épousa une riche veuve, Béatrice de Portugal, dame de Berlaymont, à Valenciennes; au cours du banquet de noces, il fit le pari d'aller passer six nuits en territoire ennemi, et il le gagna; car, ayant fait courir le bruit qu'il irait ravitailler le château de Bouchain, les garnisons françaises d'Arras, de Béthune et de Téroouanne placèrent leurs embuscades du côté d'ouest, tandis qu'il se dirigeait à l'orient; ainsi il poussa jusqu'à Avesnes, accompagné de 500 chevaux et ramena beaucoup de prisonniers et un grand butin. Cette même année, il fut créé chevalier par l'archiduc et s'empara peu après du commissaire royal qui portait à Arras l'argent nécessaire pour rassembler l'armée dispersée. Entre-temps, Louis XI avait noué des intelligences à Saint-Omer, où Salazar tenait garnison; déjà des traîtres étaient sur le point de livrer la ville, quand le capitaine biscayen fut informé de leur entreprise, et le 3 janvier 1481 il leur fit trancher la tête.

Cette même année Salazar allait déployer ses talents militaires en Hollande, où les Hoeks venaient de relever la tête. En août, le sire de Montfoort s'était emparé d'Utrecht et avait contraint l'évêque David de Bourgogne à se réfugier à Wijk. Salazar, seigneur de Saint-Martin, « prit volonté de visiter le » prélat. Ledit Salazar ayant alors assez « bon bruiet en armes touchant les escar- » mouches, fut à sa venue benigne-ment « recueilli et festoyé du très révérend » évêque; et quand vint au congé « prendre, il lui supplia que son plaisir » fust lui faire un petit service touchant « le métier d'armes, car il estoit fort en » poinct, bien monté et bien accoustré » des gens de mesnie pour achever quel- » que bonne emprinse ». Salazar alla razzier le bétail paissant autour d'Amersfoort et défit complètement les habitants de ce bourg qui avaient fait une sortie pour défendre leur bien. Dès lors, il acquit si bonne renommée « que ceux » de Hollande désirèrent l'avoir pour « leur capitaine ». Le 24 décembre, le hardi routier, à la tête de ses Espagnols,

Picards, Gascons et Allemands, « fort » adonnés au hutin pour avoir le butin », attaqua le bourg fortifié de Hennes et le détruisit complètement. Au début de l'année suivante, Josse de Lalaing, gouverneur de Hollande, et Salazar, partis de Naarden avec mille piétons, firent une course devant Utrecht; les Hoeks opérèrent une sortie tumultueuse contre les Cabillauds et leurs alliés, mais furent défaits et rejetés à grande perte dans leurs murs. En février, par un hiver rigoureux, Salazar s'empara presque sans coup férir du village maritime d'Oosterbeek. Puis, il assiégea et prit Hoorn, aidé de ses mille hommes « de langue » wallonne » et des Hollandais; c'est là que son porte-étendard, Francisque de Roen, se conduisit en héros. La guerre se continua avec des alternatives de revers et de succès jusqu'en juin 1483. Alors Maximilien décida de faire le siège d'Utrecht. Salazar fut nommé capitaine de l'avant-garde; c'est à ses côtés que Josse de Lalaing fut tué et c'est à son logis qu'il expira. Utrecht se rendit le 31 août et Amersfoort fut pris le 21 janvier suivant.

Après la conquête d'Utrecht, Maximilien retourna à Anvers et se rendit de là en Hainaut et dans la Flandre française pour s'y faire reconnaître comme bail et tuteur de son fils Philippe. Nous ne savons si Salazar le suivit immédiatement; en tout cas, il n'est pas cité parmi les capitaines de l'archiduc qui prirent Termonde, Audenarde ou Grammont. Peut-être resta-t-il en Hollande jusqu'en juin 1485, date de la seconde expédition de Maximilien contre les Hoeks? Nous le retrouvons l'année suivante sur les côtes de Flandre s'apprêtant à courir sus aux Français, malgré la trêve.

Salazar, « fort expérimenté en la » guerre, hardi, entreprenant et subtil » conducteur de gens d'armes », décida de s'emparer de Théroouanne. Il fit monter sur mer, dans des bateaux couverts, 500 combattants, auxquels se joignirent à Gravelines 400 Anglais chassés de la garnison de Calais; le 9 juin Théroouanne fut pris. Ce fut le signal de la rupture de la paix.

En vain Philippe de Crèvecœur, seigneur d'Esquerdes, maréchal des Français, tenta de reprendre Théroouanne par ruse; Salazar, averti à temps, déjoua le complot. La ville fut investie de près; dès juillet, elle avait « nécessité de vivres », et Maximilien dut la ravitailler une première fois. A la fin de décembre 1486, la famine se fit vivement sentir; Salazar supplia le prince de secourir la ville, les assiégés devant se nourrir de chevaux, de rats et de souris. Maximilien s'avança alors à la tête d'une véritable armée, força l'armée française à se débander et fit entrer à Théroouanne des convois de vivres (30 janvier 1487). Salazar en abandonna alors le commandement au capitaine Alverado; le 25 juin, Philippe de Clèves, accompagné du comte de Nassau, de Charles de Gueldre et de Salazar ravitaillèrent une troisième fois la ville de Théroouanne; un mois après, elle tomba néanmoins aux mains des Français.

A ce moment même, Adrien de Rasseghem, le principal adversaire de Maximilien, s'échappait de Vilvorde; son complice Jean van Coppenhole vint le rejoindre à Gand: en novembre, tout annonçait que la guerre civile allait recommencer.

A la fin de janvier 1488, Maximilien, entouré d'une suite brillante et accompagné d'une forte garde, tenta de se rendre maître de Bruges. L'écoute Pierre Lanchals avertit Salazar qu'il fallait s'armer avant que le commun pût se réunir sur le Marché; Salazar répondit: « Tuons d'abord toute la canaille, et puis nous ferons à notre guise ». Mais le peuple défiant courut aux armes, cerna la place et fit Maximilien prisonnier (1^{er} février 1488). Tandis qu'on arrêta tous les nobles qui accompagnaient le roi des Romains, Salazar, « lequel estoit fort mal agréable aux Flamengs qui le réputoient frateur de paix à cause de la prinse de Théroouanne », parvint à s'échapper nuitamment, sur des tonneaux cloués de lattes, par les fossés de la ville. « Le lendemain s'approchèrent les Flamengs que Salazar leur estoit échappé,

« de quoi ils furent fort esbahis et anoyés; et les tonneaux sur quoy ils estoient eschappés furent apportés en plain marché et mis à la vue de tout le monde ».

Durant la captivité de son maître, Salazar ne cessa pas un moment de combattre les Brugeois et les Gantois. Le 22 avril 1488, parti de Termonde avec quelques bateaux, il tenta de s'emparer de Damme, mais ne réussit qu'à piller Munickereede, qu'il dévasta. Le 8 août 1489, en compagnie du seigneur de Merwede, il s'empara de Dunkerque. L'année suivante, il combattit les Hoeks en Hollande, mais il fut fait prisonnier le 16 juillet par le sire de Brederode à Montfoort: emprisonné d'abord à l'Ecluse, où l'on trouva sur lui une forte somme d'argent et une lettre de créance de Maximilien à Henri VII d'Angleterre, lui demandant du renfort, il fut mis en liberté moyennant une forte rançon.

Barthélémy Bollaert, capitaine gantois, s'étant emparé d'Hulst en juillet 1491, Salazar décida de reprendre cette ville par un coup de main; le 9 octobre, il surprit la garnison gantoise, fortifia Hulst et s'y défendit opiniâtement. Le 14 avril 1492, nous le trouvons avec le comte de Nassau au siège de l'Ecluse où il essaya vainement d'empêcher Bollaert de faire ses approvisionnements et de les charrier à Gand. Salazar assista à la reddition de Philippe de Clèves à l'Ecluse et put fêter le triomphe final de Maximilien sur les communes flamandes. Il resta au service de Philippe le Beau. Il est mentionné une dernière fois par Rombout de Doppere en 1496 dans ces termes: *Salazar, qui nunquam Flandriæ boni quicquam fecit, perfecit ut classis applicaret et appelleret in Zelandiam*. En 1497, il se retira en Espagne et fit abandon de Blaton, Feignies et de leurs dépendances, qu'il avait reçues de Maximilien.

V. Fris.

Molinet, *Chroniques* (éd. Buchon), t. II, p. 24-386; t. III, p. 87-245; t. IV, p. 306. — *Excellente Cronike van Vlaenderen* (Anvers, 1534), f^{lis} ccxvij-cclxxij. — Ad. de But, *Chronica*, p. 537-668. — Ph. Wielant, *Antiquités de Flandre*, t. IV, p. 337.

— J. Surquet, dit Hoccalus, *Histoire des guerres de Maximilien*, p. 310, 349. — N. Despars, *Chronycke van den lande en graefschape van Vlaenderen*, t. IV, p. 363-314. — Rombout de Doppere, *Chronique brugeoise, fragments inédits de 1491 à 1498*, p. 24, 60, 409. — Jean de Dadizeele, *Mémoires*, p. 18-19. — Pontus Heuterus, *Rerum Austriacarum libri XV*, dans ses *Opera historica* (Louvain, 1634), p. 52, 60, 64, 68, 77, 83, 116. — Kervyn, *Histoire de Flandre*, t. V, p. 266, 306, 384, 409, 412. — J.-J. de Smet, *Mémoire sur la guerre de Maximilien* (*Mém. de l'Acad. roy. de Belgique*), in-4°, t. XXXV (1865), p. 18, 36. — Gachard, *Inventaire de la Chambre des comptes*, t. II, p. 204.

* **SALCEDO** (Nicolas ou Juan DE), dit SALCÈDE, conspirateur, né en France de parents espagnols vers 1548, exécuté à Paris le 26 octobre 1582. Il était fils de Pierre de Salcedo, parent des Mendoza; celui-ci avait fui l'Espagne à la suite d'un crime qu'il y avait commis et était venu se mettre au service de Charles IX. Ayant embrassé la Réforme, il prit part dans le pays Messin à la révolte contre le cardinal de Lorraine et qu'on nomma la guerre cardinale, et il avait été tué à la Saint-Barthélémy. Nicolas, poussé par le besoin, se réconcilia néanmoins avec les Guise; il embrassa la carrière des armes, et un riche mariage en Normandie lui donna la seigneurie d'Auvilliers et un revenu de 4,000 écus; malgré cette bonne fortune qui l'apparentait par alliance à la maison de Lorraine, il se mit à fabriquer de la fausse monnaie, se fit prendre, et fut condamné par le tribunal de Rouen à être suffoqué en eau chaude (22 décembre 1581). Salcède put s'échapper de sa prison, se réfugier en Lorraine et même obtenir, par l'entremise du duc Charles, rémission de sa peine. Rentré en France, notre aventurier fut des premiers à s'enrôler dans les troupes de François d'Anjou, qui se rendait aux Pays-Bas à l'effet de s'y faire investir comme souverain des principautés belges révoltées contre Philippe II; le frère d'Henri III le reçut comme gentilhomme de sa maison et le fit capitaine de deux cents chevaux. Salcède, capable de tous les crimes, semble avoir nourri dès l'abord, les plus noirs desseins. Pour s'insinuer dans la confiance de *Monsieur*, il combattit vaillamment devant Cambrai. Puis, il se rendit, muni

de lettres de recommandation du duc de Lorraine, au camp d'Alexandre Farnèse qui assiégeait Audenarde (8 avril au 5 juillet 1582). Présenté au prince de Parme par le baron de Boninghe, Gabriel de Recourt, fils du baron de Licques, qui était un peu son parent, il proposa au prince de lui livrer Cambrai, et lui répéta cette proposition une seconde fois en présence du sire de Samblement. Farnèse tomba d'accord avec lui que, pour mieux exécuter son projet, il se rendrait auprès du duc d'Anjou afin de s'informer de ce qui se passait dans le camp français. François Baza, un Italien de Brescia, qui avait servi dans les cheveu-légers sous François de Gonzague, lui fut adjoint.

Salcède et Baza se rendirent à Anvers, où Anjou les accueillit sans défiance; grâce à la connivence du duc de Parme, les hommes du régiment de Salcède y arrivèrent également sans difficulté, après avoir traversé le pays ennemi.

Le prince d'Orange, guéri de la blessure que Jaureguy lui avait faite le 17 juillet, venait d'arriver à Bruges, où il accompagnait Anjou. Quatre jours après, Salcedo se présenta à l'hôtel du duc d'Anjou; mais déjà depuis plusieurs jours, on se méfiait de lui, et on l'arrêta. Baza, qui l'attendait sur la place avec un soldat wallon, Nicolas Hugot, dit de Laborde, affilié aux Malcontents, vint s'informer de ce qui se passait; on l'appréhenda également. Mais Hugot eut le temps de s'enfuir. Le bruit se répandit immédiatement qu'on avait comploté d'assassiner le duc d'Anjou et le prince d'Orange. Pour rassurer les esprits, Guillaume se rendit le lendemain, dimanche 22 juillet, au préche en l'église Saint-Donatien, où se faisait la Cène, et cela en compagnie du jeune Lamoral d'Egmont, fils cadet du vainqueur de Saint-Quentin.

Ce dernier, confié par sa mère, au lit de mort, aux soins du Taciturne, n'avait reçu de celui-ci que des marques d'une paternelle sollicitude. Cela n'empêcha point le jeune comte de se mettre en rapports avec Salcède. Orange eut connaissance de cette conduite : • Son

« Excellence donques le priant fort
 « aimablement de luy dire l'occasion de
 « la grande accointance que ee Salcedo
 « avoit avec luy, Egmont luy respondit
 « que ce n'estoit pour nulle autre occa-
 « sion que pour l'art d'alchimie, auquel
 « il prenoit un grand plaisir. Le Prince
 « répliqua qu'il craignoit qu'une pire et
 « plus dangereuse alchimie s'ensuivroit
 « de ceste familiarité. Semblables admo-
 « nitions luy furent faits par diverses
 « fois, mais en vain ». Egmont prévint
 même Salcedo des soupçons du prince
 d'Orange. Aussi, après l'arrestation de
 l'espion, fut-il l'objet d'une vive sur-
 veillance; mandé le 24 juillet devant le
 prince, Egmont fut reconduit chez
 l'écouteur de Bruges et confié à sa garde.

Cependant Salcedo, interrogé, se pré-
 tendit innocent. Mais Baza, soumis à la
 question la plus rigoureuse, le 28 juillet,
 avoua que son dessein était de se défaire
 du duc d'Anjou et du prince d'Orange
 par le poison ou tout autre moyen.
 Malgré les dénégations de Salcedo, Baza
 persista dans ses dires, lors de la con-
 frontation avec son complice, et ajouta
 que celui-ci avait reçu 4,000 ducats
 d'Alexandre Farnèse. Le 29, l'Italien,
 qui d'ailleurs ne pouvait survivre à ses
 tortures, s'acheva de deux coups de
 couteau (Taxis, Granvelle et d'autres
 ont prétendu à tort, semble-t-il, que ce
 suicide était une « menterie forgée »
 par Orange et les siens). Malgré cela,
 Baza, condamné par sentence du Grand-
 Bailli et hommes de fief du Bourg de
 Bruges, n'échappa pas au supplice;
 il fut traîné à la queue d'un cheval jus-
 qu'au gibet, où son cadavre fut pendu,
 puis coupé en quatre quartiers, pour
 être placé sur les portes de la ville. On
 lui avait apposé l'inscription suivante :
 « Cestuy est Francisco Balza, Italien,
 « appréhendé et convaincu de trahison,
 « ayant entrepris d'empoisonner ou
 « d'oster par autre moyen la vie à Son
 « Alteze et à Monsieur le prince d'Orange,
 « et ce par le commandement du prince
 « de Parme, général de l'armée du Roy
 « d'Espagne ». Cependant Salcedo cher-
 chait à gagner du temps. Espérant diffé-
 rer sa condamnation, il fit tous ses efforts

pour exagérer l'importance de sa tenta-
 tive et lui donner l'aspect d'une vaste
 et mystérieuse intrigue. Tout d'abord il
 déclara qu'il était aux ordres du prince
 de Parme. Puis, il prétendit qu'un agent
 des Guise lui avait remis, à Nancy, six
 mille écus. Il comptait ainsi faire évo-
 quer son affaire à Paris, « afin d'estre
 « mené », dit L'Estoile, « en France
 « pour estre confronté avec les seigneurs
 « qu'il chargeait, espérant par les che-
 « mins estre rescous par le prince de
 « Parme ». Soumis à la torture, et me-
 nacé de mort par Des Pruneaux, par
 Lavergne et surtout par Chartier, il
 souscrivit une confession d'après laquelle
 il aurait été un agent des Guise; c'était
 lui, avouait-il, qui avait donné au roi
 d'Espagne des renseignements sur la
 flotte que Strozzi avait menée aux Açores;
 il reconnaissait avoir fourni au prince
 de Parme des indications sur les troupes
 du duc d'Anjou; mais il prétendait que
 le garde des sceaux Chéverny, que le
 secrétaire d'Etat Villeroy, que les ma-
 réchaux d'Aumont et de Matignon, que
 le favori du roi, Anne de Joyeuse, qu'un
 grand nombre de gouverneurs de pro-
 vince qu'il nommait, et que presque tous
 les seigneurs catholiques faisaient partie
 de l'association, dont il était l'agent,
 et avaient donné leur assentiment aux
 actions qu'il confessait.

Le duc d'Anjou envoya sur-le-champ
 Dammartin à son frère Henri III avec
 copie de la confession. Le roi en fut
 fort troublé, et manda aussitôt à Pom-
 ponne de Bellièvre, surintendant des
 finances, et à Brûlart, secrétaire d'Etat,
 de partir pour Bruges, afin d'interroger
 le prévenu, et de le ramener à Paris.
 Entre-temps Baza était mort. Bellièvre,
 pour prévenir toute tentative d'enlève-
 ment de son prisonnier, le fit embarquer
 pour Abbeville et l'enferma le 28 août
 au château de Vincennes.

Cependant le comte d'Egmont était
 conduit et emprisonné à l'Ecluse; par-
 tout l'on répéta qu'il avait voulu empoi-
 sonner le prince; mais le Taciturne
 lui-même intercédait pour lui et le fit
 délivrer après une courte captivité.

Dès le lendemain de l'arrivée de Sal-

cède à Vincennes, il fut interrogé en présence de la reine-mère, des cardinaux de Bourbon et de Birague, de deux secrétaires du roi et d'autres, et il rétracta ses confessions, disant qu'on les lui avait fait signer par force, le poignard sur la gorge. Le roi le fit alors transporter à la Bastille, où, soumis à la torture, il maintint sa rétractation.

« Selon plusieurs récits », dit Kervyn de Lettenhove, « Salcède déclara que son unique dessein était de faire périr le duc d'Alençon ; car comme l'Espagnol il voulait défendre son roi contre la guerre injuste qui lui était faite » ; mais les pièces du procès furent brûlées et ne permettent plus de contrôler ces dires.

La délibération du conseil sur la manière dont on traiterait le prévenu fait sentir à la fois la férocité des juges et l'incertitude de leurs jugements. Le président Christophe de Thou, à ce que rapporte son fils, parla le premier, et il dit « que la vie d'un tel scélérat n'était pas assez de conséquence pour qu'on pût regarder son supplice comme une vengeance proportionnée à ses crimes : il était donc d'avis de le laisser en vie pour intimider ses complices, et pour voir les convaincre au besoin ». Les autres disaient « que si la conjuration était vraie, le supplice de Salcède épouvanterait ses complices ; que si elle était fautive, il fallait, par la mort du calomniateur, donner à l'innocence accusée la satisfaction qui lui était due » (Sismondi, d'après J.-A. de Thou).

Le roi se rangea à cet avis. Ainsi donc Salcedo, qui avait cru se sauver à Bruges en accusant les Guise, à Paris en les disculpant, n'avait fait qu'assurer sa mort en la rendant utile aux deux parties qui avaient à craindre ou de nouveaux aveux ou d'autres rétractations (Kervyn de Lettenhove).

Christophe de Thou, président du Parlement, qui poursuivit l'affaire avec lenteur et prudence, fut empêché par les fatigues et la maladie de continuer le procès et mourut à la Toussaint.

Salcède fut condamné par le Parlement, le 25 octobre, pour crime de lèse-majesté, à être écartelé en place de

Grève, mais la chambre ordonna qu'avant l'exécution de l'arrêt l'accusé serait appliqué à la question extraordinaire ; elle décida, chose étrange, que les dépositions de Salcède seraient mises au feu. Henri III voulut assister en personne à cette dernière torture, caché derrière une tapisserie ; il entendit le condamné jurer et affirmer au milieu des souffrances que tout ce qu'il avait dit contre les Guise et les seigneurs était vrai. Mais à peine Salcède eût-il reçu la visite d'un confesseur qu'il rétracta à nouveau ses dires.

Le 26, le roi, les reines et toute la cour se rendirent dans une des galeries de l'hôtel de ville, exprès accourée et parée pour eux. Le président Brisson et plusieurs conseillers du Parlement, dont d'Angenoust, rapporteur du procès, étaient présents, lorsque le lieutenant Tanchon, qui présidait à l'exécution, vint dire au roi que Salcède, placé sur le bas échafaud, s'était fait délier les mains et avait signé une dernière confession, déclarant qu'il n'y avait rien de vrai « dans toutes les charges qu'il avait mis sus aux plus grands du royaume ». « O le meschant homme ! » s'écria Henri III ; « voire le plus meschant dont j'aie jamais ouï parler ! » Déjà le supplice de l'écartèlement allait commencer et les chevaux, obéissant aux fouets des bourreaux, s'élançaient pour tirer, lorsque la duchesse de Mercœur, qui lui était alliée, supplia le roi que Salcède ne souffrit qu'une ou deux tirades, puis qu'on l'étranglât. Conformément à la sentence, ses membres furent exposés sur les quatre principales portes de Paris, mais sa tête fut envoyée au duc d'Anjou pour qu'il la fit exposer à Anvers. Comme Taxis, l'ambassadeur d'Espagne, se plaignait que le roi fit acte d'autorité hors du royaume, il répondit qu'il avait envoyé cette tête à son frère pour en faire ce qu'il lui plaisait, « des petits pâtés, s'il le vouloit » (Auger de Busbecq, *Lettres*, IX). Seulement Henri III envoyait, le 3 novembre, Rambouillet au duc d'Anjou pour lui déclarer que la déposition faite à Bruges par Salcède n'était « qu'une

calomnieuse invention, pleine de toute fausse accusation ».

C'est là également le jugement de l'histoire; les lettres de Granvelle à Marguerite de Parme (14 septembre 1582) et au prévôt Fonck (17 septembre), non moins que la correspondance de J.-B. de Taxis, prouvent que la confession de Bruges fut dictée à Salcède en majeure partie par ses examinateurs, Des Pruniaux et Chartier; l'ambassadeur d'Espagne à Paris y vit à tort « un artifice de » la boutique d'Orange, une invention « de ce mal intentionné ».

Quant à l'accusation que le prince de Parme aurait armé le bras du conspirateur contre Anjou et le Taciturne, elle tombe devant la dénégation qu'Alexandre Farnèse envoya, dès le 15 août, à ce sujet à Philippe II; de plus, dans une lettre confidentielle du 30 septembre au baron de Sfondrato, ambassadeur à la cour de Savoie, le prince de Parme « donne sa parole de gentil- » homme que ce qu'on prétend lui « imputer est un éclatant mensonge ou « une odieuse fausseté ».

Mais il semble bien, quoique Farnèse n'en dise mot, que Salcède songeait non seulement à lui livrer Cambrai, mais aussi à surprendre Dunkerque. Salcède, espion et traître, avait donc mérité son sort, mais ses juges le condamnèrent sur des imputations de toute autre nature. Quant à son complice Baza, il n'est pas impossible que celui-ci ait voulu gagner les ducats pour lesquels le roi d'Espagne avait mis à prix la tête du prince d'Orange.

Dans les Pays-Bas on persista à croire que Salcède avait voulu attenter à la vie d'Anjou et du Taciturne; en France, dit L'Estoile, « beaucoup ont creu et croyent » encore aujourd'hui que tout ce qu'il « avoit dit contre les Guise estoit » vrai ».

Aussi les pamphlets ne manquèrent pas à son sujet. Nous faisons suivre ici les principaux titres de ces curieuses brochures : *Coppe van eenen brief, geschreven uut Brugge aen eenen goeden patriot tot Antwerpen, waerin verhaelt wordt den verraderlicken aenslach deur*

den welcken sommige verraders Z. H. den duc d'Angiu ende S. Exc. den prince van Oraegniën hebben willen ombrenghe. Bibl. Gand, coll. Meulman, cat. Vander Wulp, n° 542. — *Waerachtich verhael van't gheen dat binnen Brugge geschiet is in de maent van Julius 1582, inhoudende de middelen die de Coninck van Spanien wederomme heeft willen te wercke stellen om den hertoghe van Brabant, Anjou, Ghelderlant, grave van Vlaenderen enz. ende den prince van Orangie het leven te benemen*. Ibid., n° 543. — *Wreede Turcksche wonderlycke verhalinge van dit leste verraet, voorghenomen teghen Ducks d'Angiu ende teghen den Eed. Prince van Orangien, binnen Brugge desen 24 Julii*. Bij Jan Moyt te Leyden, 1582. Bibl. Gand, coll. Tiele, cat. Muller, n° 259; partiellement reproduit dans P. Fredericq, *Het Nederlandsche Proza in de zestiende eeuwse Pamfletten* (Bruxelles, 1907), p. 121-123. — *Een Warachtighe geschiedenis die binnen Brugge ghebeurt is, duerdien dat Coninck Philips wederomme moorders ghehuert heeft, om den hertog van Anjou ende den Prince van Orangie het leven te benemen*. Corn. Jansz, te Delft, 1582. Bibl. Gand, coll. Tiele, n° 260. — *Discours véritable de ce qui est advenu en Bruges l'an 1582 par ce que le roy Philippe d'Espagne a derechef pratiqué nouveaux traistres et meurtriers pour oster la vie au duc de Brabant, comte d'Angou, etc., ensemble au prince d'Oranges, par poison ou quelque autre sorte de meurtre*. Bruges, 1582. Bibl. Gand, col. Meulman, n° 544. — Il existe deux variantes du n° 544 : l'une, le *Vray discours de ce qui est advenu en la ville de Bruges*, Bruges, 1582, réimprimé dans les *Annales de la Société d'Emulation de Bruges*, 1844, p. 107-124; l'autre, le *Discours tragique et véritable de Nicolas Salcedo sur l'empoisonnement par luy en la personne de Monseigneur le duc de Brabant, d'Anjou et d'Alençon, frère du Roy*. Paris, 1582, et reproduit par Cimber et Danjou, *Archives curieuses*, t. X.

V. Fris.

Les brochures contemporaines citées. — Gauchard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. VI, p. lxxij et clij. — Groen van

Prinsterer, *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. VIII, p. 133, 134, 136. — Ch. Piot, *Correspondance de Granvelle*, t. IX, p. 304-343, 400, 549, 761. — J. Taschereau, *Revue rétrospective*, t. VII et XVIII. — P. Muller et A. Diegerick, *Documents concernant le duc d'Anjou*, au t. IV, ne publient pas ces documents. — Guillaume Weydts, *Chronique flamande de Bruges* (Gand-Bruges, 18), p. 62-63. — Ph. van Campene [De Kempenare], *Vlaemsche kronijk of dagregister* (Gent, 1839), p. 301. — P.-B. De Jonghe, *Gendsche geschiedenissen* (3^e éd., Gand, 1781), t. II, p. 289. — *Vlaemsche kronijk van Duinkerken*, publiée par Ch. Piot, dans *Chroniques de Brabant et de Flandre*, p. 625. — J.-P. Van Male, *Geschiedenis van Vlaenderen* (Bruges, 1842), p. 70-72. — Beaucourt de Noortvelde, *Jaerboeken van Brugghe*, t. II, p. 324. — Id., *Tableau fidele des troubles et révolutions en Flandre* (éd. Delepierre), p. 69. — *Mémoires de Nevers* (Paris, 1665), t. I, p. 569. — Pierre de L'Estoile, *Journal des choses mémorables du règne d'Henri III* (éd. de Cologne, 1720), t. I, p. 47 et 312. — *Mémoires de Condé* (éd. de Londres, 1743), t. VI. — J.-A. de Thou, *Historiæ sui temporis* (éd. Paris, 1620), t. III, liv. lxxv, p. 561-567. — *Mémoires de Duplessis-Mornay* (éd. 1624), t. I, p. 364. — *Mémoires de Chéverny*, t. I, p. 132 et notes, p. 289. — *Satyre Menippée* (éd. de Ratisbonne), t. I, p. 442; t. III, p. 23, 32, 36, 98, 276. — Agr. d'Aubigné, *Histoire universelle* (éd. 1626), t. I, p. 291-292, 549, 1145, 1168. — Brantôme, *Oeuvres complètes* (Bibl. Elzévirienne), t. VIII, p. 297. — P. Mathieu, *Histoire de France* (Paris, 1634), p. 478. — Mézerai, *Histoire de France*, t. V, p. 249. — Renon de France, *Histoire des troubles des Pays-Bas*, t. III, p. 38 et 43. — J. Le Petit, *Chronique de Hollande* (Dordrecht, 1601), t. II, p. 450 et 451. — E. Van Meteren, *Histoire der Nederlandscher oorlogen*, liv. xj (éd. 1608), f^o 212 r^o. — P. Bor, *Oorsprongk der Nederlandsche oorlogen* (Amsterdam, 1679), liv. xvij, p. 331-332. — P.-C. Hooft, *Nederlandsche historien* (Amsterdam, 1642), liv. xix, p. 814-815. — J.-C. Simonde de Sismondi, *Histoire des Français* (Bruxelles, 1847), t. XII, p. 472-476. — Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre* (Bruges, 1850), t. VI, p. 362-364. — J.-L. Motley, *Rise of the Dutch Republic*, liv. VI, ch. vi (éd. London, 1894), p. 898, et trad. Jottrand-Lacroix, t. IV, p. 374-375. — Th. Juste, *Guillaume le Taciturne* (Bruxelles, 1873), p. 303. — C^{te} de la Ferrière, *Les projets de mariage de la reine Elizabeth* (Paris, 1882), ch. xii. — Kervyn de Lettenhove, *Les Huquenots et les Gueux* (Bruges, 1884), t. V, p. 416; t. VI, p. 332-340.

SALÉ, aussi **SALLÉ** (*Adrien-Trudon*), quarantième prélat de l'abbaye d'Averbode; écrivain, compositeur de musique et mécène, baptisé à l'église Notre-Dame de Saint-Trond, le 6 juin 1722, mort à Averbode, le 19 mars 1782. Son père, Josse *Salé*, ou plutôt *Sallé*, avec le double *ll*, car c'est ainsi que son nom se trouve orthographié invariablement dans tous les documents qui le concernent, habitait Bruxelles. Il appartenait au métier des menuisiers, fabricants de roues, etc., affilié à la nation de Saint-Nicolas, dont il était doyen à l'époque des troubles de

Bruxelles en 1717-1719, en même temps que le courageux et malheureux François Anneessens. Salé, qui avait pris la fuite, lors de l'arrestation de celui-ci, fut compris dans les poursuites : son nom figure dans le premier acte collectif d'accusation; mais il fut prouvé plus tard qu'il n'avait joué, dans le mouvement protestataire, qu'un rôle assez effacé. Le second acte d'accusation, daté du 14 juin 1719, ne parla plus de lui. Il jugea prudent, cependant, de s'éloigner définitivement de Bruxelles, même du Brabant. Il s'établit à Saint-Trond, ville de la principauté de Liège, peu après la décapitation d'Anneessens. Il y épousa, en 1721, Isabelle (*aliter* Elisabeth) Roberti, veuve d'Arnold Conincx, qui était mort le 12 décembre 1719. Agée de trente ans (elle était née le 23 mars 1691), cette dame appartenait à une des plus anciennes familles patriciennes de la ville, à laquelle elle a donné plusieurs bourgmestres, échevins et notaires et qui portait : *d'or au chef échiqueté de même et de sable à deux tires*. Le premier enfant des époux SALLÉ-Roberti (c'est encore avec deux *ll* que le nom fut écrit dans l'acte de baptême du 6 juin 1722) était né très probablement la veille. Son grand-père maternel, Adrien Roberti, qui le tint sur les fonts baptismaux, ne lui donna qu'un seul prénom, celui qu'il portait lui-même. Le second prénom du prélat lui fut donné *en religion*, par ses supérieurs, pour qu'il portât le nom du patron de Saint-Trond, sa ville natale. Disons encore ici que c'est le futur prélat Salé qui modifia l'orthographe de son nom patronymique en ne mettant plus qu'un seul *l* au lieu de la consonne double.

Nous n'avons pas trouvé où le jeune Salé fit ses études humanitaires. Celles-ci, nous le verrons bientôt, ont dû être solides et étendues. A l'âge de vingt-deux ans, le 21 décembre 1744, il embrassa la vie monastique à l'abbaye d'Averbode. C'est là qu'il reçut, le 2 février 1745, l'habit blanc des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Norbert et le second nom de Trudon;

c'est là aussi que, le 2 février 1747, après tout juste deux années de noviciat, il fut admis à prononcer ses vœux. Vingt-trois jours après, le 25 du même mois, il fut ordonné sous-diacre par M. Jacquet, évêque d'Hippone *in partibus*, suffragant de Liège. Le 23 septembre de la même année, il reçut le diaconat et, le 8 juin 1748, la prêtrise. Le jeune chanoine connaissait sept langues : le latin, le grec, le flamand, l'allemand, l'anglais, le français et l'italien ; il en parlait quatre : le latin, le flamand, l'allemand et le français. Théologien savant, il était aussi très versé en histoire et en géométrie ; il avait des goûts littéraires et artistiques ; il était bon poète latin et il composait de la musique sacrée ; amateur de livres dès ses plus jeunes années, il était devenu un véritable bibliophile et montrait un goût décidé pour les documents archivistiques. Son savoir, des talents si divers et l'excellente éducation dont il faisait preuve en toutes circonstances fixèrent naturellement sur lui l'attention de ses supérieurs. Ils le nommèrent bibliothécaire aussitôt après son ordination, puis chantre, maître de l'infirmerie et, le 27 juin 1749, circateur, c'est-à-dire troisième supérieur de l'abbaye. Mais on le destinait à des postes plus importants et bientôt on l'envoya au Collège théologique des Prémontrés près de l'université de Louvain, pour y compléter ses études. Il y passa un peu plus de deux ans et lors de la promotion générale il passa premier en seconde ligne. Pendant son séjour au *Collegium Præmonstratense*, il entreprit un grand travail. Le savant théologien allemand Simon Braunman (1673-1747), qui avait été le trente-huitième prévôt d'Averbode, de 1736 jusqu'à sa mort, avait laissé de nombreux traités. Salé les réunit, les revit, les corrigea et les publia en huit volumes qui parurent à Louvain, chez Martin van Overbeke, sous le titre suivant : *Tractatus theologicæ tum praxi, tum speculationi accommodati*. Le chanoine Salé pourvut cette publication d'une introduction de sa main, qu'il ne signa pas. Les volumes ne portent pas

de millésime, mais la première approbation du prévôt Alexandre Sloomans, de l'abbaye de Parc, vicaire général de la circarie de Brabant, de l'ordre de Prémontré, étant datée du 23 juillet 1750 et la dernière, du chanoine Charles van Postel, de l'abbaye de Saint-Michel, à Anvers, président du *Collegium Præmonstratense*, étant de juillet 1752, on peut dire que les huit volumes virent le jour pendant ces trois années. Rentré à Averbode, le 10 juillet 1752, Salé fut nommé, le 23 du même mois, professeur de théologie et archiviste. Le 25 novembre suivant, le savant jésuite Pierre Wautyer, professeur de théologie à Louvain, qu'Ambroise van Hulsel, qui fut un archiviste modèle d'Averbode, appelle « l'audacieux Père Wautyer », fit défendre des thèses tendant à entacher de jansénisme et de calvinisme certains écrits de Braunman. Salé prit immédiatement, dans son cours de théologie, la défense de celui-ci. Il écrivit un mémoire intitulé : *Vindiciæ operum Amplissimi Domini Simonis Braunman, præcipuè de gratiâ*, que ses supérieurs, ses confrères et ses élèves le pressèrent de publier. Il n'en fit rien ; son humilité l'en empêcha. Cette réfutation, restée manuscrite, est conservée à l'abbaye d'Averbode : c'est un in-octavo, daté de 1752.

Le 11 avril 1756, Salé fut appelé aux fonctions de second proviseur (*provisor secundarius*) de l'abbaye. Deux ans après, il dut quitter de force Averbode et le pays. Depuis 1756, Marie-Thérèse était en guerre avec Frédéric II de Prusse. En 1758, un des meilleurs généraux de celui-ci, le prince de Brunswick, ayant remporté à Crefeld, dans le pays rhénan, une brillante victoire sur les Français, alliés de l'Autriche, marcha sur les Pays-Bas autrichiens. Il prit Ruremonde, d'où des détachements de son armée se mirent à faire des incursions dans le Brabant, obligeant les villes, les gros bourgs et les abbayes à leur payer de fortes contributions de guerre et enlevant des otages afin de s'assurer le payement de celles-ci. C'est ainsi qu'à Averbode, le 5 juillet, ils taxèrent l'abbaye et, comme

ôtage, s'emparèrent du chanoine Salé, proviseur. Tous les ôtages furent conduits d'abord à Ruremonde, où on les dépouilla. On leur fit passer le Rhin et on les mena à Munster en Westphalie. Ils y restèrent longtemps, car les villes et les abbayes se refusèrent à payer leur rançon, ne voulant pas sembler reconnaître à l'ennemi le droit d'exiger des contributions de guerre. Le prince de Brunswick, cependant, finit par rendre successivement les ôtages; le chanoine Salé fut mis en liberté le 28 septembre, après quatre-vingt-six jours de détention. Il écrivit la relation de tout ce qui arriva aux ôtages. Son manuscrit (115 folios in-quarto) n'a pas été publié. Conservé à l'abbaye d'Averbode, il est intitulé : *Diarium Rerum maximè memorabilium quæ acciderunt obsidibus, a° 1758, ex aliquibus Brabantia locis per delectam exercitûs confederati manum, sublati*. De son côté, un autre ôtage, le chanoine van Exsel, archiviste de l'abbaye de Tongerlo, laissa un manuscrit flamand, de 102 folios in-quarto, intitulé : *Memorie van het besonderste het gene is voorgevallen aen de Gyselingen, genomen door de Hanoversche trouppen, tot Thienen, Loven, Aerschot, Averbode, Tongerlo ende Mol, tot versekeringe der Contributie van dit deel van Brabant, voorgevallen ten jaere Duijsent sevenhondert acht ende vijftigh inde maendt July, etc.* Au sujet du manuscrit de Salé, le savant Adrien Heylen (1745-1802) dit que son confrère y a donné une relation exacte de tout ce qu'il a vu et souffert en 1758.

Le 10 septembre 1769, Salé fut nommé aux dignités de proviseur en chef (*primarius*) et de secrétaire (camerlingue, disait-on alors) de l'abbé, dignités dont il avait déjà supporté les charges dès son retour de Munster, en remplacement du *camerarius primarius* Sigers. Quand le prélat Gisbert Halloint mourut le 15 février 1778, Salé avait donc rempli à peu près toutes les fonctions, et cela à la satisfaction de tous ses confrères : *summa cum laude*, disent les anciens manuscrits d'Averbode. Le 4 juin suivant, qui était la veille du cinquante-sixième anniver-

saire de sa naissance, ils l'élurent abbé, en présence du Chancelier de Brabant, Joseph de Crumpipen, et du prélat de l'abbaye de Heylisse, et ce députés par le Gouvernement. Il aurait eu l'unanimité des voix si quelques chanoines n'avaient craint que Salé, de nationalité liégeoise, ne pouvait être nommé prélat d'une abbaye brabançonne. Ils se trompaient. Le gouvernement autrichien et Marie-Thérèse en décidèrent autrement. Aussitôt après la mort du prélat Halloint, Salé avait dû, en sa qualité de camerlingue et de proviseur en chef, envoyer à Bruxelles, au Gouvernement, le compte des revenus et biens de l'abbaye, sous la principauté de Liège et dans le Brabant : il l'établit *incomparabili exactitudine*, disent les annales de l'abbaye. Il avait aussi préparé une *Note concernant l'abbaye d'Averbode*, dans laquelle, entre autres choses, il discuta la nationalité de cette institution religieuse. Il confia très probablement cette *note* au Chancelier de Brabant, pendant le séjour de Crumpipen à l'abbaye. Elle est conservée à Bruxelles, aux Archives générales du Royaume, dans le fonds du Conseil Souverain de Brabant. Le Chancelier, dès avant son départ pour Averbode, était édifié au sujet des grandes qualités du chanoine Salé. L'historien et linguiste Jean des Roches, secrétaire perpétuel de l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres, fondée à Bruxelles par Marie-Thérèse, avait, trois ans auparavant, passé quelque temps à Averbode, afin d'examiner les manuscrits conservés à l'abbaye; il envoya donc à Crumpipen une *Note pour Monsieur le Chancelier*, écrite entre le 18 mai et le 4 juin 1778, où il dit : « J'ai été » il y a trois ans à Averbode, où j'ai » fait la connoissance du bibliothécaire, » ou, comme on le nommoit alors, du » camerlingue Salé. Rien ne se peut » ajouter à l'accueil qu'il me fit. C'est » un homme poli, très instruit dans la » littérature, bon poète latin... C'est » d'ailleurs un homme qui sait vivre et » qui m'a paru ami de tout le monde. » Enfin, si jamais le ciel ordonne que

« je me fasse moine, je voudrais l'être
 « sous un abbé comme lui ... ». Cette
 note nous apprend que, tout en rem-
 plissant des charges diverses, Salé resta
 bibliothécaire pendant trente ans au
 moins. Deux jours après l'élection, le
 6 juin, le Chancelier adressa au Gou-
 vernement un rapport détaillé de tout
 ce qui s'était passé et proposa le cha-
 noine Salé comme le plus digne d'obte-
 nir la mitre et la crosse abbatiales.
 Après avoir relevé ses qualités d'homme
 de bien, il ajouta : « Également versé
 « dans les sciences de son état comme
 « dans plusieurs autres utiles et
 « agréables, il réunit aux connoissances
 « d'un théologien instruit celles que
 « donnent l'attachement et le goût pour
 « la littérature. Bon poète latin, il a
 « cultivé avec succès l'étude de l'his-
 « toire du pays; il sait et il parle bien
 « les langues françoise, allemande et fla-
 « mande; l'angloise et l'italienne ne lui
 « sont pas étrangères, non plus que la
 « géométrie et la musique ... ». Il n'est
 donc pas étonnant que le Gouvernement
 de Bruxelles demanda sa nomination à
 Marie-Thérèse, qui le nomma le 4 sep-
 tembre 1778. Ses lettres patentes furent
 signées à Vienne, le 13 du même mois,
 et arrivèrent à l'abbaye le 25. Un
 manuscrit d'Averbode fait remarquer
 que l'impératrice, dans ses lettres,
 l'appela Adrien, *forte quia Trudo, gal-
 lice Tronc, non bene sonat*. Le nouvel
 abbé fut installé le 28, par Marcel de
 Vos, prélat de l'abbaye de Saint-Michel
 à Anvers. Le 18 octobre, il reçut la
 bénédiction abbatiale, à Liège, des
 mains de Charles-Alexandre, comte
 d'Arberg, de Vallengin et du Saint-
 Empire Romain, évêque d'Amyzon *in
 partibus*, suffragant de Liège. Tous les
 vœux étaient donc comblés : celui de
 son prédécesseur Halloint, qui, parlant
 de Salé, disait souvent : *Camerarius est
 mea dextra, pro bono domus nostræ. Si
 Deo placeret, mallem ut mortis meæ dies
 præveniret illius*; ceux de tous ses
 confrères, car les annales de l'abbaye
 relaient qu'aussitôt après la mort du
 prélat Halloint, jeunes et vieux avaient
 dit : *Salé erit abbas, nec est dignior*

illo; l'archiviste-chroniqueur, après
 avoir consigné cette phrase, ajouta :
*Hæc vox communis, quod inauditum est,
 toto septem mensium quibus sedes abbatia-
 lis vacavit spatio, nunquam fuit inter-
 rupta, donec tandem Adagium in ipso
 fuerit impletum: Vox populi, vox Dei!
 Populi semper fuit, quin Dei fit, non
 dubito, quia semper sibi similis, virtu-
 tibus et meritis, non hominum favore,
 sibi viam stravit ad tali capite dignam
 Tiaram.*

Dans ses armoiries abbatiales, le pré-
 lat Salé porta : *Coupé d'argent et de
 sable à la fasce d'or chargée d'un cœur de
 gueules entre deux roses à cinq feuilles de
 même boutonnées d'or et barbées de sinople;
 accompagnée en chef d'un chevron de
 gueules et en pointe de deux étoiles d'ar-
 gent à huit raies*. Sa devise fut : *Non
 mutantur*.

Salé justifia pleinement toutes les
 espérances qu'on avait placées en lui.
 Sa science, ses vertus et sa constante
 affabilité envers tout le monde le mirent
 en si puissant relief à Rome que le
 Général de l'Ordre de Prémontré lui
 confia, le 16 juin 1780, avec plénitude
 de pouvoirs, les éminentes fonctions de
 vicaire général de toute la « circonscription »
 de Brabant, qu'il remplit avec la plus
 grande distinction. C'est en qualité de
 vicaire général que Salé assista, à An-
 vers, le 9 septembre 1781, à la béné-
 diction de Guillaume Rosa, nommé abbé
 de l'abbaye de Saint-Michel. Malheu-
 reusement, il était malade et souffrait
 constamment de l'estomac, de la goutte,
 de la sciatique et d'hémorroïdes. Il
 mourut à Averbode, le 19 mars 1782,
 profondément regretté, n'ayant pas
 soixante ans, après trois ans et demi
 seulement de prélature. *Innumera sunt
 que tantillo tempore incepit et perfecit*,
 dit l'archiviste van Hulsel. Il avait fait
 construire à l'abbaye d'Averbode et à la
 maison de Refuge à Bruxelles; il avait
 ordonné de grands travaux à l'église
 abbatiale et à la sacristie; tous les
 ornements sacerdotaux avaient été res-
 taurés et de nouveaux avaient été con-
 fectionnés; il avait commandé, chez
 Becker, à Bruxelles, une nouvelle mitre

et un anneau abbatial; il avait fait faire la tombe et le tabernacle du maître-autel, dont il avait demandé les dessins à M. van Gelder, de Bruxelles; en 1781, il avait fait fondre à Louvain, par Van den Gheyn, une grande cloche pour Averbode et deux autres pour les églises d'Oostham et de Testelt. La même année, il profita de la vente des livres de feu le prince Charles de Lorraine pour doter la bibliothèque d'Averbode de plusieurs grands ouvrages de prix. Détruite par le feu en 1499, livrée au pillage en 1579, rétablie en 1585, de nouveau ruinée en 1594, cette bibliothèque ne se releva que sous le règne d'Albert et Isabelle, par les soins de l'abbé Ambrosii (1635 - 1647). Van Even dit que Salé l'augmenta tellement qu'à la fin du XVIII^e siècle on la regardait comme une des bibliothèques monastiques les plus considérables des Pays-Bas. En rapports amicaux avec les meilleurs artistes de l'époque, Salé leur commanda de nombreux tableaux. A Pierre-Joseph Verhaghen, il en demanda plusieurs pour les salons du quartier dit « du Prêlat ». A André-Corneille Lens, il commanda la Madone qui orne aujourd'hui encore un de ces salons, et que les annales de l'abbaye appellent : *pictura elegantissima Beatam Virginem exhibens*. A sa demande, André-Bernard de Quertenmont peignit les portraits de Marie-Thérèse et de Joseph II. Salé commanda aussi des tableaux à Jacquin, de Louvain, à Colin et Pierre Faes, d'Anvers, ainsi qu'à d'autres peintres de moindre valeur. Plusieurs artistes tinrent à faire le portrait de leur mécène. Le beau portrait de Salé qui orne le premier salon du quartier du Prêlat a pour auteur de Quertenmont. Verhaghen le copia. Cette reproduction, que Salé offrit au curé de Veerle, son co-profès et ami intime, pend aujourd'hui dans le grand corridor du même quartier. Une seconde copie par Verhaghen fait partie de la suite de portraits de prélats exposés dans les cloîtres d'Averbode. A la fin du XVIII^e siècle, il y avait dans le second salon qui suit la grande entrée de la prélature plu-

sieurs portraits de Salé, dus à Colin, Faes, Jacquin, etc. : ils ne sont plus à l'abbaye.

En dehors des ouvrages de Salé dont nous avons déjà donné les titres, on conserve de lui à Averbode, en manuscrit in-folio, un travail intitulé : *Memoriale Gubernio Austriaco oblatum, quo ostenditur Monasterium Averbodiense situm esse in Comitatu Lossensi*, et un autre mémoire, resté inachevé, intitulé : *Disquisitio an ecclesiæ curatæ, abbatis ordinis Præmonstr. debitè incorporatæ, atque canonici ejusdem ordinis, ecclesias illas obtinentes, omnimodi subjiciantur Ordinariis locorum, in quibus dictæ ecclesiæ sunt sitæ*. On y conserve encore un manuscrit autographe de Salé sur l'accompagnement du plain-chant : nous pensons pouvoir déduire de là qu'il fut organiste. Les quatre parties de ce travail portent les titres suivants : 1^o *Graduale. De Tempore* (101 p.); 2^o *Graduale. De Sanctis* (84 p.); 3^o *Vesperale. De Tempore* (97 p.); 4^o *Vesperale. Proprium voor de Heijligen* (167 p.). Il y a de plus deux messes en plain-chant. L'une est intitulée : *Messe des Augustins*; l'autre, *Messe des Dominicains*. En 1864, ces œuvres étaient encore chantées à l'abbaye.

L'éloge de Salé fut fait à tous égards. Comme religieux, ses confrères l'appelèrent : *Disciplinæ exactissimus observator*. Comme philosophe, on dit de lui : *Tantus etiamnum Philosophiæ possessor, ut quidquid in ea obscurum, acumine ingenii pervadat, et felici memoria teneat*. Comme érudit, le très savant irlandais O'Hearn (1753-1801), professeur, poète, polyglotte, qui, parlant une dizaine de langues, a pu être dit un précurseur du fameux cardinal Mezzofanti, adressa à Salé l'ode suivante :

*Scimus ut largus, teneris ab annis
Disciplinarum genus omne curans
Usque doctorum fueris patronus
Doctor ipse.*

De son côté, le savant archiviste Van Hulsel dit que Salé fut le meilleur archiviste qu'eut l'abbaye d'Averbode, dont il classa et annota tous les documents; mais il ne fit pas uniquement son éloge

au point de vue de sa science archivistique, car il ajouta : *Vir erat omni talentum genere donatus, in omnia scientia (nescio quam exciperem) apprime versatus, ad omnia gradua et ardua natus!... De hoc viro licet dicere : in brevi explevit tempora multa ... Hic vir omni laude superior ... omnes artes et scientias edoctus*. Heylen, un autre savant qui le connut bien, le plaça parmi les prélats les plus savants et les plus vertueux, et, de nos jours, Galesloot écrivait, en 1861, que Salé fut un prélat distingué sous tous les rapports et qu'il importait de recommander ce savant à l'attention des gens de lettres. Dans ce concert d'éloges, une seule note discordante fut donnée par le chevalier de Heeswijck. Elle ne trouva aucun écho; mais notre notice serait incomplète si nous ne la signalions. Pamphlétaire d'origine hollandaise, avocat véreux et espion autrichien à Liège, faussaire aux gages des Looz-Corswarem, folliculaire traité d'extravagant, forcené, frénétique; de félon, rebelle et séditieux; d'écrivain d'une honorabilité douteuse, Heeswijck attaquait la mémoire du prélat Salé au sujet de son *Memoriale quo ostenditur Monasterium Averbodiense situm esse in Comitatu Lossensi*. Ce mémoire juridique, très calme, avait été déposé, par l'abbaye d'Averbode, dans un procès par rapport à des biens de l'abbaye à Wier, procès soutenu par le prélat Salé au Conseil ordinaire de Liège. Heeswijck, dans son zèle autrichien, en prit texte pour accuser, dans son *Tableau de l'Eglise de Liège* (1782), Salé, qui venait de mourir, du crime de rébellion et de félonie contre la maison d'Autriche; d'avoir conçu « le noir projet de bâtir « un nouveau monastère dans le comté « de Looz, à Wier, village situé à deux « lieues de Saint-Trond ». Heeswijck appela Salé : « un moine né du sein « de l'ordure, dans le sein de l'ob- « scurité, à Saint-Trond, d'un père « originaire de Bruxelles, échappé de « cette ville pour crime de rébellion ». Il ajouta que « la vie de cet abbé, « toute courte qu'elle a été, n'a été « qu'une rébellion et félonie continuelle

« envers son souverain ». Notre notice fait justice de toutes ces assertions anonymes et erronées.

Alphonse Goovaerts.

Archives générales du royaume, à Bruxelles. Fonds du Conseil souverain de Brabant (chancellerie et office fiscal). — Archives de l'abbaye d'Averbode. Die Voecht, *Register Religiosorum, ab aliis continuatum* (ms). — Ibid. Aug. van Boterdael, *Abbatie Averbodiensis origo et progressus chronologica deductus* (ms. continué par Ambroise van Hulsel). — Ibid. Aug. van Boterdael, *Brabantia Præmonstratensis, sive descriptio brevis monasteriorum ordinis Præmonstratensis circarica Brabantie* (ms. continué par Ambr. van Hulsel). — Ibid. Ambrosius Aertuijs, *Compendiosa Abbatie Averbodianæ Historia* (ms. continué par plusieurs). — Ibid. Diverses notes manuscrites de feu le chanoine Stanislas Joris, bibliothécaire et archiviste d'Averbode. — *Gazette van Antwerpen*, 11 septembre 1781. — *Tableau de l'Eglise de Liège* (par le chevalier Gaspard-François de Heeswijck. Liège, 1782). — Adrianus Heylen, *Historische Verhandeling over de Kempen* (Turnhout, 1837). — Louis Galesloot, *François-Xavier le Mire, chanoine régulier de l'Ordre de Prémontré, curé de Meyse; Trond Salé, abbé d'Averbode. Notice biographique, suivie d'une note sur l'abbaye d'Averbode* (Ann. de l'Acad. d'arch. de Belg., t. XVIII, Anvers, 1861). — L. Galesloot, *Procès de François Anneessens, doyen du corps des métiers de Bruxelles* (Bruxelles, 1862-1863). — Edward van Even, *Le missel de l'abbaye d'Averbode, écrit par François de Weerd, de Malines, enluminé, en 1527, par Marie van Belle, de Louvain* (*Messenger des sciences historiques*, 1876). — Léon Goovaerts, *Ecrivains, artistes et savants de l'Ordre de Prémontré*, t. II et III. — Alphonse Goovaerts, *Catalogue des tableaux de l'abbaye d'Averbode* (ms. conservé à l'abbaye).

SALÉ (François) ou **SALÉ** (1), compositeur de musique belge de la seconde moitié du XVII^e siècle. Certains musicographes ont émis des doutes au sujet de sa nationalité, à cause de quelques pièces musicales portant le nom de *Francesco Sole* ou *dal Sole, Padovano*. Mais il n'y a aucune raison pour amalgamer deux personnages qui doivent, d'après nous, être séparés, d'autant plus que le musicien padouan n'est jamais appelé *Sale* (2). De plus, le com-

(1) L'accent grave figure sur la dernière lettre du nom à la fin de la dédicace des *Sacræ cantiones* de 1593.

(2) A cause des confusions des biographes antérieurs, il peut être utile de donner ici la liste des œuvres, toutes écrites sur texte italien, qui nous paraissent devoir être restituées à Francesco Sole ou dal Sole, de Padoue : 1. Un madrigal à 3 voix : *Io son ferito ah! lasso* (*Canzonetti a tre voci*. Venise, Ricc. Amadino, 1587; 2^e éd., 1589; 3^e éd., 1594). — 2. Un madrigal à 3 voix : *Se voi bramate* (*Canzonette* de Gaspar Torelli, livre II. Venise, Ricc. Amadino, 1594). — 3. Un madrigal à 5 voix : *Amici Clori a Mirillo* (*Laudi*

positeur François Sale, dont nous nous occupons, accole expressément l'épithète de *Belga* à sa signature, à la fin de la préface latine de son recueil de motets de 1593. Le contexte de cette pièce ne saurait laisser le moindre doute sur son origine; nous traduisons : « Depuis « longtemps l'étude de la musique fleu- « rit chez nos Belges, au point que du « sein de leur école surgirent quelques « maîtres qui allèrent la propager en « Italie et dans les autres pays de la « chrétienté. Mais quand *notre* Belgique « eût été ravagée par les guerres, la « musique, terrifiée par le bruit des « armes, céda le pas à Mars et fut forcée « d'aller s'établir ailleurs ». Et Sale ajoute que, comme beaucoup de ses confrères, il a quitté sa patrie et s'est fixé en Allemagne.

Il y devint maître du chœur (*magister chori*) de l'église de Hall, sur l'Inn, dans le Tyrol, grâce à la protection de la princesse Madeleine d'Autriche et de l'archevêque Wolfgang-Thierry de Salzbourg, amateur de musique et fondateur d'un *collegium musicum*. François Sale se trouvait à Hall en 1589, comme le montre le titre de sa première publication. Le 1^{er} mai 1591, il fut nommé premier ténor de la chapelle impériale. Celle-ci était établie alors à Prague, résidence de l'empereur Rodolphe II, ami des arts et qui avait groupé autour de lui toute une colonie d'artistes flamands, parmi lesquels Philippe de Monte. François Sale accole à son nom la qualification de *musicus cesareus* sur le titre d'une publication de 1593. En 1594, son compatriote Jacques Chimarrhæus, de Ruremonde, lui offre un exemplaire de son *Sacrum Gazophylacium laudabilis confraternitatis sanctissimi corporis Christi in aula cesarea* (Prague, G. Nigrinus, 1594; pet. in-8°). Les comptes de la chapelle mentionnent jusqu'en 1599 le paiement du traitement mensuel de Sale, s'élevant à 15 florins. On suppose que l'année 1599 est

celle de sa mort. Il faut cependant remarquer qu'une composition de Sale figure dans un recueil du musicien liégeois Philippe Schoendorff : *Odæ suavisimæ in gratiam et honorem ... D. Jacobi Chimarrhæi Ruremondani*, paru sans nom de lieu ni date, mais qui doit être de 1610, année de la nomination de Jacques Chimarrhæus en qualité de grand aumônier de la cour impériale. Il semble peu probable qu'on ait songé à insérer, dans une publication gratulatoire, l'œuvre d'un mort.

Voici la liste des œuvres de François Sale publiées isolément : 1. *Missarum solemniorum, tam sanctorum quam festorum officia totius anni, in catholicæ ecclesiæ usum; harmonice contrapunctum, ac suavissime concinnata, sicque antea non in lucem edita. Primus tomus*. Munich, Adam Berg, 1589; gr. in-folio. Forme le septième volume de la grande collection musicale éditée depuis 1573 par Adam Berg, sous le patronage des souverains de Bavière et sous le titre général de *Patrocinium musicæ* (Berlin, bibl. royale, etc.). C'est la première œuvre de Sale : *ingenii mei primitia*, dit-il lui-même. — 2. *Sacrarum Cantionum omnis generis instrumentis musicis et rivæ voci accommodatarum, hactenusque non editarum liber primus*. Prague, Georges Nigrinus, 1593; pet. in-4° obl. (Berlin, bibl. royale, etc.). Dédié à Wolfgang Rumph, baron de Wielroes et Witraw. — 3-5. *Tripartiti operis officiorum missalium, quibus introitus, alleluja et communiones de omnibus sanctorum, per totum anni circulum diebus festi et solemnibus quinque et sex vocum continentur*. Prague, Georges Nigrinus, 1594-1596; pet. in-4° obl. Trois livres, publiés les deux premiers en 1594, le troisième en 1596. Le premier a été reproduit en 1596 avec un nouveau frontispice (Breslau, bibl. ville, etc.). — 6. *Missa super Exultandi tempus est, 5 voc.* Prague, Georges Nigrinus, 1697; gr. in-folio (Brieg, bibl. du Gymnase). — 7. *In natalem Domini Jesu Christi ... mutetum quinque vocum et missa, ad ejus imitationem*. Munich, Adam Berg, 1598; gr. in-folio. Forme le dixième volume du *Patro-*

d'amore, madrigali a cinque voci. Venise, Ricc. Amadino, 1598). — 4. Un madrigal à 4 voix : *Hor ch' ai Madonna Madrigali di diversi*. Venise, Ricc. Amadino, 1598).

cinium musices (Berlin, bibliothèque royale, etc.). Dédié à Nicolas, abbé d'Henrichaw. — 8. *Dialogismus 8. vocum de amore Christi sponsi ergo ecclesiam, sponsam unice charam, deque ejus annunciatione, conceptione et nativitate canendus*. Prague, Georges Nigrinus, 1598; in-4^o obl. (Bruxelles, bibliothèque Conservatoire, etc.). — 9. *Oratio ad B. V. Mariam, Wincelaum, Adalbertum, Vitum, Sigismundum, Procopium, Stephanum, regnum Hungariæ et Bohemiæ patronos*. Prague, Georges Nigrinus, 15 juin 1598; in-4^o obl. (Berlin, bibliothèque royale, etc.). — 10. *Canzonette, Villanelle & Neapolitane, per cantar' et sonare con il liuto, & altri simili istromenti ... a 3 voci*. Prague, Georges Nigrinus; in-4^o. (Breslau, bibl. ville).

Voici la liste des compositions de Sale insérées dans divers recueils : 1. Un madrigal à 5 voix : *Ardo si, ma non l'amo*, dans *Sdegnosi ardosi, musica di diversi*. Munich, Adam Berg, 1585; in-4^o; 2^e édit. (?), 1586 (Munich, bibl. roy., etc.). — 2. Une litanie à 5 voix, dans le second livre du *Thesaurus litaniarum* de Georges Victorinus. Munich, Adam Berg, 1596; in-4^o (Munich, bibl. royale, etc.). — 3. Une pièce latine à 5 voix dans le *Rosetum marianum* de Bernard Klingenstein. Dillingen, Adam Meltzer, 1604; in-4^o (Bruxelles, bibl. royale, fonds Fétis, n^o 1699, etc.). — 4. Une pièce à 6 voix dans le recueil de Philippe Schoendorff : *Odæ suavissimæ in gratiam et honorem D. Jacobi Chimarrhæi*. S. l. n. d. (vers 1610); in-4^o (Ratisbonne, bibl. Proske).

R. Eitner mentionne les œuvres manuscrites suivantes de Sale : 1. Bibliothèque royale de Berlin : *Fata movent hominis*, à 9 voix (m. s. 39, n^o 63). — 2. Bibliothèque de la ville de Breslau : Cinq chants latins. — 3-5. Bibliothèque royale de Munich : *Litania de B. M. V.*, à 5 voix; — *Magnificat sopra Vagi pensier*, à 5 voix (ms. 77); — *Missa* à 6 voix (ms. 264, n^o 50). — 6-7. Bibliothèque de Zwickau : *Fata movent hom.*, à 8 et à 6 voix (ms. 672, 1, et 13, 3); — *Magnificat* à 6 voix (ms. 13, 4, et 672, 2).

— 8. Bibliothèque de Cassel : *Magnificat* (ms. fol. 13).

Comme rééditions modernes nous pouvons citer : 1. Un fragment d'antienne, à 5 voix (1589), dans E. Vander Straeten, la *Musique aux Pays-Bas*, t. Ier, p. 176. — Dans le *Trésor musical* des frères Van Maldeghem : 2. *Asperges me Domine*, antienne à 5 voix, t. Ier (1865), p. 14-17; — 3. *Missa super exultandi tempus est*, suivie de l'*Officium B. Andreae Apostoli* et de l'*Officium S. Nicolai episcopi*, IV (1868); 50 p. (toute la livraison); — 4. Neuf offices divers, V (1869); 50 p. (toute la livraison); — 5. — Quatre offices, VI (1870), p. 3-31.

François Sale appartient à la dernière période de l'art flamand du xve-xvii^e siècle; ses œuvres sont surtout intéressantes au point de vue harmonique, par le mouvement des parties. Il est à remarquer que son recueil de 1589 ne contient pas à proprement parler des messes, mais des arrangements contrapontiques de chants grégoriens exécutés pendant la messe, dans le genre des compositions similaires de Jacques de Wert.

Paul Bergmans.

F.-J. Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, 2^e éd., t. VII (Paris, 1864), p. 376-377. — R.-J. van Maldeghem, *Trésor musical*, musique religieuse, t. I-VI (Bruxelles, 1865-1870), *passim*. — E. Vander Straeten, la *Musique aux Pays-Bas avant le xix^e siècle* (Bruxelles, 1867-1888, t. I, p. 169-180; t. V, p. 79, 115-119; t. VIII, p. 488. — L. von Köchel, *die Kaiserliche Hof-Musik-Kapelle in Wien* (Vienne, 1869), *passim*. — R. Eitner, *Bibliographie der Musik-Sammelwerke des XVI. und XVII. Jahrhunderts* (Berlin, 1877), p. 828. — Em. Vogel, *Bibliothek der gedruckten weltlichen Vocalmusik Italiens aus den Jahren 1500-1700*, t. II (Berlin, 1892), p. 188. — R. Eitner, *Biographisch-bibliographisches Quellen-Lexikon der Musiker*, t. VIII (Leipzig, 1903), p. 390-391. — H. Riemann, *Musik-Lexikon*, 7^e éd. (Leipzig, 1909), p. 1226.

SALÉE (Jean-Lambert) et non SALAIE, comme l'ont écrit certains biographes, sculpteur, né à Ans près de Liège, le 21 mars 1788, mort dans cette ville en 1834. D'abord élève de Pierre-Antoine Franck, il fréquenta ensuite l'Ecole centrale du département de la Meuse, puis alla se perfectionner à Paris, dans l'atelier du baron Lemot.

Il remporta, dans la capitale française,

un deuxième prix de sculpture, en 1811, et un premier, l'année suivante, avec un buste de Grétry, qu'il envoya, en 1813, à Liège, à l'exposition de la Société d'Emulation, où il obtint également une médaille. Entré en 1815 à l'Ecole des Beaux-Arts, il y remporta aussi un premier et un second prix, ce dernier pour un bas-relief représentant *Phocas sauvant Œdipe*. Entre-temps il avait exécuté un certain nombre de bustes dont plusieurs figurèrent aux expositions de l'époque. Il aida enfin son maître dans l'exécution de la statue d'Henri IV, érigée à Paris, en 1818, sur le terre-plein du Pont-Neuf, et rentra à Liège, la même année, afin d'obtenir la place de professeur à l'école gratuite de dessin. Bien qu'il fût sorti vainqueur du concours préalable, exigé par le gouvernement, à l'académie d'Anvers, son ignorance des affaires contentieuses le détermina à se laisser adjoindre le sculpteur De Wandre, moyennant partage du traitement affecté à l'emploi.

Salée remporta encore une médaille d'or, en 1824, au salon de la Société des Beaux-Arts d'Anvers, où il avait exposé une statue de *Philoctète blessé*, et un accessit au concours de 1828 de la même société, pour une statue représentant *Achille pleurant Briséis*. Après sa mort, ces deux œuvres passèrent en France, chez le comte de Rougrave, dont il avait sculpté le buste. Il exécuta aussi ceux de son fils et du comte de Hamal de Neufchâteau. Ces deux derniers ouvrages de l'artiste figurèrent au Salon de Liège de 1834.

Fréd. Alvin.

De Becdelièvre, *Biographie liégeoise*. — *Dictionnaire universel d'histoire et de géographie*. — Ed. Marchal, *La sculpture et les chefs-d'œuvre de l'orfèvrerie belges* (Bruxelles, 1895), p. 638. — Pavard, *Biographies des Liégeois illustres* (Bruxelles, 1903), p. 358. — Catalogues d'expositions.

SALEMBIER (*Médard-Evrard*), avocat, né à Belleghem (Flandre occidentale), le 30 septembre 1813, décédé à Saint-Trond, le 23 août 1889. Il fut secrétaire du conseil de prud'hommes de Courtrai et occupa les fonctions de juge suppléant à la justice de paix de la dite ville. Il quitta Courtrai en 1856

pour aller exercer sa profession d'avocat à Bruxelles. En 1855, il avait publié à Bruxelles, une *Dissertation sur une question de compétence des conseils de prud'hommes* (in-8° de 65 p.). L'année suivante, il publia une brochure qui fit beaucoup de bruit dans le monde judiciaire à cette époque, et qui était intitulée : *Appel à l'opinion publique* (Bruxelles, 1856, in-8° de 93 p.). Dans cet appel, Salembier dénonce un magistrat pour délit commis dans l'exercice de ses fonctions. Ils'agissait, dans l'espèce, du président du tribunal civil de Courtrai; celui-ci, en audience publique du 27 décembre 1855, avait outragé et calomnié Salembier, qui se trouvait à la barre de la défense. Salembier avait alors porté plainte contre le président, et dans son appel à l'opinion, il s'efforce de justifier sa plainte. Toutefois, celle-ci ne fut pas admise par la cour d'appel de Gand. Salembier collabora aux *Archives de droit et de législation*.

Léon Goffin.

Bibliographie nationale, t. III. — Salembier, *Appel à l'opinion publique*.

SALEMBIER, ornementiste, serait né à Tournai, d'après une note que lui a consacrée Ad. Siret, mais sans indiquer la source à laquelle il avait emprunté ce renseignement. Nos recherches à l'état civil de Tournai n'ont pas confirmé l'exactitude de cette affirmation, mais si ce maître n'y a pas vu le jour, on peut admettre avec quelque fondement qu'il était originaire d'une localité du Tournaisis, où plusieurs familles du nom de Salembier existaient au XVIII^e siècle. Les détails sur la carrière de cet artiste sont peu nombreux, ses biographies n'ont pas même retrouvé son prénom; son œuvre est presque l'unique source de renseignements à son sujet. Il naquit vers 1750 et vécut à Paris où il fut dessinateur, graveur et professeur de dessin, de 1777 à 1809.

Dessinateur ornementiste d'un goût délicat, Salembier exerça une influence considérable dans le mouvement de l'art industriel dans le style Louis XVI. Ses dessins, ajoute Siret, sont restés comme des chefs-d'œuvre d'élégance,

d'esprit et de facilité. C'était, en outre, un excellent aquafortiste.

Son œuvre qui a été publiée à Paris comprend les séries suivantes : 1. *Cahier de Frises composées et gravées* par Salembier. Paris, Chereau, 0,32 × 0,20, suite de pièces numérotées, mélange de rinceaux d'enfants et de personnages. — 2. *Cahier d'Arabesques composées et gravées* par Salembier. Paris, Chereau, 0,28 × 0,175. Comprend six pièces numérotées, composées en vue de la décoration de portes à deux vantaux. — 3. *Cahiers d'Ornements dessinés par Salembier et gravés par Juillet*, en 1777. Paris, Lepere et Avaulez 0,39 × 0,24, au nombre de 3, de 6 pièces chacun, numérotées de 1 à 18. — 4. *Cahiers de Trophées* au nombre de 3 de 6 pièces chacun, les deux premiers 0,27 × 0,19, le troisième 0,32 × 0,23, portant comme indication : Salembier inv. et del. Bonnet direxit. — 5. *Cahier d'Ornements et de Frises*, dessiné par Salembier et gravé par Juillet. Paris, veuve Avaulez, au nombre de 3, les pièces numérotées de 1 à 43, du format moyen 0,36 × 0,20; la publication est datée de 1778. — 6. Recueil de cahiers d'objets d'orfèvrerie, marqué Salembier del. et sculp., publié par Bance aîné, 0,29 × 0,195, dont on ne connaît pas d'exemplaire complet. — 7. *Principe d'ornements* Salembier inv. et sculp., édité aussi par Bance, 0,27 × 0,19, comprenant une suite de 10 cahiers de 4 pièces chacun. — 8. Un autre recueil de *principe d'ornements*, marqué Salembier del. Petit incidit. Paris, Petit, 0,37 × 0,23. — 9. Deux pièces au trait représentant des pieds et des encoignures de tables, portant : Salembier fecit. — 10. *La Feuille de Chardon*, une pièce, 1807, 0,38 × 0,25. — 11. *La Feuille d'Acante*, une pièce, 1807, même format. — 12. *La Plante d'Acante et sa fleur dessinée d'après nature et gravée par Salembier*. Paris, Bance, 1809, une pièce 0,54 × 0,435. — 13. *L'origine du chapiteau corinthien dessiné et gravé par Salembier*. Paris, Bance, 1809, 0,52 × 0,405. — 14. On a de lui un certain nombre de modèles des principes de dessin à l'usage des écoles cen-

trales, comprenant 40 pièces. Paris, Pointeau. — 15. *Cahier de fleurs dessinées d'après nature par Salembier*. Paris, Bonnet, 0,27 × 0,195 au nombre de 10 de chacun 6 pièces. En outre, on attribue à ce maître fécond un recueil de motifs de serrurerie, impostes et couronnements, ainsi que d'autres pièces ne portant pas sa marque. La bibliothèque royale à Bruxelles et la bibliothèque nationale à Paris possèdent plusieurs séries de ses œuvres.

Ernest Matthieu.

Ad. Siret, *Journal des beaux-arts*, 1886, p. 19. — Baron Roger, Portalis et Henri Beraldi, *Les graveurs du XVIII^e siècle*, t. III, 2^e part., p. 493. — D. Guilmard, *Les maîtres ornemanistes* (Paris, Plon, 1880). — E. Matthieu, *Biographie du Haï-naut*.

SALENSON (Gérard VAN), éditeur, libraire, imprimeur et écrivain, né à Gand, le 2 février 1525, décédé le 23 juillet 1568. Fils de Herman van Salenson, maître de chant, il épousa, le 3 février 1549, Liévine van der Leyen, et dès l'année suivante s'établit dans sa ville natale comme libraire-éditeur. On a conservé de cette époque une édition, pour laquelle il avait obtenu un privilège donné à Bruxelles le dernier jour d'octobre 1550 : *Le conseil des sept sages de Grèce, ensemble le miroir de prudence*, par Julien Fossetier. Nous connaissons une quarantaine d'ouvrages édités par lui, entre les années 1550 et 1568, en français, en flamand et en latin, parmi lesquels des traités de théologie, d'histoire, d'enseignement, le jardin d'armoiries de Jean Lautte, des chansons, des pièces de théâtre, les mémoires d'Olivier de la Marche, des écrits des dominicains Pierre De Backer et Antoine Righerman, les œuvres du chroniqueur Marc van Vaernewyc.

Il est l'auteur de deux ouvrages longtemps attribués à ce dernier : 1^o la chronique intitulée : *De Cronijcke van Vlaenderen in tceurte metgaders van Brabant, Arthois, Henegauwe, Holland, Zeelant, Vrieslant, ende andere omligghenden Landen*. (Première édition imprimée par Henri van den Keere, 1557; seconde édition, imprimée par Gislain Manilius, 1563, augmentée et refondue en partie

par Marc van Vaernewyc). — 2^o Une histoire de Charles-Quint : *Die warachtighe Historie van den alder onverwinnelicsten, en de alder moghensten Keyser van Roome, Carolus de vijfste van dien name, Conijng van Spaangnen, ...* (Éditions de 1561 et de 1564, sortant l'une et l'autre des presses de Gislain Manilius). Ces deux livres sont en majeure partie des compilations faites au moyen d'extraits, parfois très longs, d'autres ouvrages; ils sont à consulter néanmoins pour la période contemporaine de l'auteur.

Quelques-unes des éditions de Salenson figurèrent à l'index des livres prohibés. Mais rien n'autorise à croire qu'il ait eu des attaches dans le camp protestant. G. van Salenson doit certes être rangé parmi les typographes gantois. Il était, en effet, imprimeur juré, des privilèges lui furent conférés comme tel et quelques titres de livres le citent comme imprimeur. Toutefois la plupart des ouvrages à son nom et à son adresse sortent des presses d'autres officines (*Typis Manilii*, etc.). L'inventaire du mobilier, dressé par la veuve pour l'état de biens du 9 septembre 1570, ne mentionne aucune presse, mais des « livres, « papiers et matériel de librairie ». Enfin Marc van Vaernewyc, son collaborateur, le désigne comme *bouc vercooper*. Il était donc avant tout libraire. D'ailleurs, sa maison était très importante. Une lettre écrite de Cologne, le 2 décembre 1563, par Corneille Wouters à son compatriote, l'érudit Charles Utenhove, à Gand, nous apprend qu'on trouvait *Apud Gerardum Salenson Gandavi* tout le fonds de livres de Josse Lambrecht, le célèbre imprimeur gantois. Les marques typographiques de Salenson, au nombre de cinq, se ramènent à deux types : 1^o Un livre ouvert surmonté du mot *Biblia*, et portant, en latin et en grec : *in principio erat sermo* (variante : *in principio erat verbum*); 2^o Le moissonneur endormi : *Qui dormiscet sementem obdormiscet et messem*. — Sa première adresse fut : « chez Gérard » de Salenson, devant l'hôtel de ville, à « l'enseigne de la Bible, ou en sa bou-

« tique sur le coing de la haultport vers « le marché de poisson » (1555). Par acte du 8 mars 1857 (1558 n. st.), il fit l'acquisition, dans la même rue, de la maison appelée le Paon, et y transféra son enseigne de la Bible.

La veuve, *vidua Gerardi Salensonis*, tutrice des cinq enfants mineurs, continua la librairie dans la même maison. On connaît une douzaine d'éditions à son adresse, de 1571 à 1578, dont plusieurs imprimées par Gilles van den Rade, Gislain et Gauthier Manilius. Elle édita le traité de rhétorique de Matthys de Castelein (1571), le voyage de Josse de Ghistele (1572), le testament de Louis Porquin (1573), une réimpression de l'histoire de Belgique de Vaernewyc (1574), etc. — Liévine van der Leyen mourut de la peste le 9 septembre 1580.

Victor vander Haeghen.

Bibl. univ. Gand, section gantoise. — Archives de la ville : registres scabinaux et comptes. — Marc van Vaernewyck, *Die beroerlijke tijden*. — Dinaux, *Archives hist. et litt.*, 3^e série, t. I, p. 144. — F. de Potter, *Gent*, t. II. — F. Vander Haeghen, *Bibliogr. gantoise*. — Id. *Bibl. belgica*. — Robert Sinker, *A descriptive catalogue of the printed text of the versions of the testamenta XII Patriarcharum* (Londres, 1910).

SALENSON (*Jan VAN*), fils de Gérard, imprimeur, éditeur, libraire et relieur, né à Gand le 22 mai 1553. Il épousa, le 29 janvier 1581, Catherine de Caluwe, et continua à son tour les affaires paternelles, mais avec moins d'éclat. Ses éditions, dont la plus ancienne date de 1581, sont peu nombreuses. Il se servit des marques typographiques de son père. On rencontre assez souvent son nom dans les comptes d'échevins, de fonctionnaires et de fabriques d'églises, à Gand, non pour des impressions, mais pour des fournitures de livres, papiers, plans. Cité comme relieur depuis 1586, il participa à la décoration des livres de la bibliothèque scabinale. Jan Salenson eut douze enfants, dont le dernier naquit le 6 octobre 1605. Lui-même vivait encore le 9 juin 1623.

Victor vander Haeghen.

Voir Salenson (*Gérard van*). J. Salenson dressa de sa famille une généalogie, à laquelle nous avons emprunté quelques dates.

SALIGO (*Antoine*), poète latin, originaire de Boelare lez-Grammont, vécut au milieu du XVII^e siècle. Nous ne possédons de lui que de petits poèmes anagrammatiques publiés en collaboration et faisant partie d'un recueil de poésies latines composées, sous la direction de leur professeur, par les rhétoriciens du collège de Saint-Adrien à Grammont et imprimées à Anvers en 1651; la première partie de ce recueil est formée exclusivement de poèmes religieux, la seconde partie ne renferme que des pièces de circonstance sous forme de poèmes dédicatoires.

Après la mort du professeur et poète Josse Schollaert, qui avait succédé aux Hiéronymites, des professeurs de l'ancien collège d'Ath étaient venus s'établir sur la Grand'place, à Grammont, dans le bâtiment situé à droite du *Landhuis*, et leur établissement prit en mai 1626 le titre de Gymnase de la ville. Mais au commencement de mai 1629, l'abbé Martin Le Brun (*Biog. nat.*, t. XI, col. 568), qui venait de réformer le monastère de Saint-Adrien, établit dans les bâtiments de l'ancienne ferme de l'abbaye un nouveau collège destiné à remplacer celui de la ville. Il lui donna pour régent Benoît Ruteau (*Biog. nat.*, t. XX, col. 464). Le nombre des élèves augmenta très rapidement et le collège de Saint-Adrien prit un grand développement sous l'impulsion de maîtres avertis, tels que Quentin Duret de Lille et Odon Cambier, plus tard religieux d'Afflighem.

Les liminaires du recueil de poésies des collégiens de Saint-Adrien renferment la dédicace en vers à Dom Martin Le Brun et au magistrat du pays d'Alost, quelques distiques en l'honneur des élèves de Grammont par Pierre Du Mont, religieux de l'abbaye de Saint-Denis-en-Broqueroie, par François Gillot et Natalis Teneur, moines de Saint-Adrien, et l'approbation datée du 8 décembre 1651, signée Antoine Sanderus.

Nous n'avons guère de renseignements complémentaires sur Antoine Saligo; il appartenait à la famille de cet Adrien Saligo, qui fut bailli de Boelare en 1699,

d'Onkerzele en 1702 et de Schendelbeke en 1712. Nommons parmi les disciples et corédacteurs de Saligo, Adolphe Serwouters de Gand; Charles-Guislain de La Trammerie, baron de Roisin; François d'Hyon, de Mons; Jean-Jacques Limnander, d'Alost; Jean-Paul d'Ennetières, de Tournai; Jean-Ignace Le Waitte, de Mons; Pierre-Fr. de Landas, de Tournai, etc. Toutes les pièces latines du livre II sont adressées à des personnages contemporains célèbres par leur naissance, leur talent, leur position, leurs écrits, etc.

V. Fris.

Rhetorum collegii S. Adriani, oppidi Gerardimontani in Flandria, Poësis anagrammatica sub Quintino Duretio, Insulensi, monasterii ejusdem S. Adriani, ordinis S. P. Benedicti, presbytero religioso. Anvers, Petrus Bellerus, 1651; in-8°, 389 p. — Chalon, *Le bibliophile belge*, t. I, p. 149. — Aug. de Portemont, *Recherches historiques sur Grammont* (Gand, 1870), t. II, p. 194, 252, 271. — Fr. de Potter et J. Broeckaert, *Geschiedenis der gemeenten van Oost-Vlaanderen*, 5^e sér., arrond. d'Alost, t. IV, Onkerzele, p. 9; Over-Boelare, p. 31; Schendelbeke, p. 46.

SALIGO (*Charles-Louis*), peintre d'histoire et de portraits, né à Grammont, en 1804, mort à Saint-Josse-ten-Noode, le 3 août 1874. D'abord, dans sa ville natale, élève de Van Huffel, il se signala par des succès qui lui permirent de poursuivre ses études à Paris, sous le baron Gros. Au salon de Bruxelles de 1827, il remporta le prix dans un des concours de peinture historique avec une toile représentant *Briséis enlevée de la tente d'Achille par les envoyés d'Agamemnon*. Cette œuvre reparut dans divers salons, notamment en 1831, à Paris, où s'était fixé son auteur, rue Saint-Dominique Saint-Germain. Saligo eut, comme portraitiste, une certaine vogue. Ch. Gabet, dans le *Dictionnaire de l'Ecole française au XIX^e siècle* (Paris, 1831) lui consacre une notice où sont énumérés divers personnages considérables dont l'artiste avait été appelé à reproduire les traits. La liste comprend des prélats, à commencer par Mgr Falot de Beaumont, évêque de Gand (le *Dictionnaire* dit « Gallot »). Au salon de Paris de 1831, figurait, parmi les œuvres de Saligo le *Champ de repos des braves tombés à l'attaque du Louvre*. Il ne

semble pas que cette toile de circonstance ait trouvé grand succès en haut lieu. On la voit reparaître, en effet, au salon de Bruxelles de 1848. Après la révolution de février, notre peintre revient se fixer dans sa patrie, résidant d'abord à Bruxelles, au boulevard d'Anvers, puis à Lokeren, enfin à Saint-Josseten-Noode. Jusqu'en 1857 il participa d'une manière suivie aux expositions. Il y figurait surtout comme portraitiste, parfois comme peintre de sujets de fantaisie. En 1857, son contingent comprenait un tableau de *Fleurs et fruits*. Après cette date, il n'est plus fait mention de Saligo dans les catalogues et, au moment de son décès, il est désigné comme « sans profession ». La ville de Grammont conserve de lui une *Sainte famille*, le musée royal d'Amsterdam son portrait par lui-même, peint en 1826.

Henri Hymans.

Kramm, *Levens en werken*, etc., t. V, p. 1438. — Gabel, *Dictionnaire de l'Ecole française au XIX^e siècle*. — Catalogues des salons. — Alf. von Wurzbach, *Niederländisches Künstler-Lexikon*, t. II, p. 332. — Etat civil de Bruxelles.

SALLAERT (Antoine), aussi SALLAERTS, peintre, dessinateur et graveur, né à Bruxelles vers 1590, mort dans la même ville vers 1660. En 1606 il se faisait inscrire à la corporation des peintres de Bruxelles comme élève de Michel Bordeaux, de qui Philippe de Champagne reçut également des leçons, pour être admis à la franchise en 1613. Il fut deux fois doyen, en 1633 et en 1648.

Ant. Sallaert, à le juger par les nombreuses gravures de sa composition, était doué d'un sens remarquable du pittoresque. Sa forme, avec cela, est puissante et son type n'est pas sans évoquer le souvenir de celui affectionné par Rubens. S'il est permis d'envisager comme de son pinceau la grande toile du *Massacre des innocents*, exposée sous son nom au musée de Bruxelles, on peut admettre la grande estime que, selon plusieurs auteurs, professait le chef d'école pour les œuvres de son confrère bruxellois. La page est non seulement conçue grandement, mais exécutée d'une manière magistrale et ferait, tant par le

coloris que par la forme, croire à une collaboration des deux artistes. Malheureusement rien ne permet d'attribuer l'œuvre, avec une certitude entière, au nôtre. Corneille de Bie parle de Sallaert en termes fort élogieux : « Il fut », dit cet auteur, « abondant en ses compositions, au point que rien n'existe dans la nature qu'il n'ait été à même de traduire avec un art consommé. Poussé par le désir de s'assurer l'immortalité, il sut atteindre, par son labeur, un degré d'excellence qui lui permit de défier la comparaison avec n'importe quel autre artiste, soit dans la composition, soit dans le coloris, soit enfin dans la grandeur des attitudes ou dans le maniement du pinceau. Il est mort à Bruxelles — ceci est écrit en 1661 — ; ses œuvres lui survivent et lui assurent un renom impérissable ».

Alph. Wauters consacre à Sallaert plusieurs pages de son livre sur les tapisseries bruxelloises. Il nous apprend que le peintre descendait d'une famille patricienne, dont divers membres occupèrent des charges importantes, notamment celle de bailli de Termonde et de Gand et d'écotête de Malines. Sallaert habitait la rue Terre Neuve, dans le quartier de la Chapelle. Il épousa Anne Vanden Bruggen et en eut deux fils. L'aîné, Antoine, fut prêtre; le cadet, Jean-Baptiste, né en 1612, se fit admettre dans le métier des peintres en 1629, comme élève de son père. Il devint franc-maître en 1644, bien tardivement à ce qu'il semble. « Ami des plus grands artistes du temps », dit Alph. Wauters, « Sallaert était considéré et méritait de l'être, si on en juge par les témoignages d'estime dont il fut honoré. Rubens ne le jugeait pas indigne d'être son collaborateur, puisqu'il le chargea d'exécuter avec lui l'*Élévation de la Croix* de l'église Notre-Dame d'Anvers, dont les volets sont entièrement de Sallaert, si l'on en croit Kramm (1). Parfois van Dyck

(1) Nous ignorons à quelle source est puisée l'information. Le tableau du musée de Bruxelles le *Massacre des Innocents*, n'est pas sans lui donner un semblant de possibilité.

« eut aussi recours au talent de notre
 « compatriote. Appréciant l'art avec
 « lequel il savait disposer les person-
 « nages d'une composition, il lui de-
 « manda de faire l'esquisse du tableau
 « sur lequel devaient figurer les mem-
 « bres du magistrat de Bruxelles, et
 « il en fut si content qu'il donna un
 « souverain d'or à l'apprenti qui la
 « lui apporta (1). Sallaert a beaucoup
 « gravé (2) et si l'on en juge par la na-
 « ture des sujets sur lesquels son burin
 « s'exerça, il fut, du moins dans sa
 « vieillesse, enclin à la pitié. En outre,
 « il travailla considérablement pour les
 « tapisseries de Bruxelles. En 1646, il
 « avait déjà exécuté pour eux vingt-
 « quatre chambres, c'est-à-dire vingt-
 « quatre tentures complètes, et il pou-
 « vait, disait-il, se flatter d'être une des
 « causes de la faveur qui s'attachait
 « alors aux « célèbres tapisseries de
 « Bruxelles ». Il y avait introduit, ajou-
 « tait-il, un nouveau style, ou, si l'on
 « veut, une nouvelle manière, et c'était
 « là une des causes pour lesquelles ces
 « tapisseries étaient recherchées. Les
 « doyens François van den Heke et
 « Henri Rydams, Gaspard vanden Brug-
 « gen, Josse van Zeunen, Jean van
 « Leefdael et Everard Leyniers apostil-
 « lèrent sa requête pour l'obtention
 « de l'exemption d'accises, exemption
 « qui lui fut accordée le 15 décembre
 « 1646 ». On voit que Sallaert avait
 acquis auprès de ses contemporains une
 réputation considérable. Ses œuvres sont
 aujourd'hui des plus rares. Au musée
 de Bruxelles, à l'exception d'une toile
 assez secondaire, *Les instruments de la*
Passion soutenus par des anges, œuvre
 provenant de la décoration de l'église de
 la Chapelle, aucune peinture ne semble
 devoir positivement lui appartenir. Les
 processions du Sablon, nous l'avons dit
 naguère (3), pourraient émaner de Salo-
 mon Noveliers. Au musée de Turin, en
 revanche, une exquise peinture de la

Procession des Pucelles du Sablon, porte,
 sur une chaise, où s'appuie une femme,
 les lettres conjuguées A. S. Il y avait
 dans la galerie du château de Tervueren,
 en 1746, « deux tableaux représentant
 « la procession de l'Ommeganck avec les
 « corps des métiers et serments », plus
 un autre tableau : « l'Histoire du bateau
 « d'eau » (?). Ces peintures étaient attri-
 buées à Sallaert. Avant la suppression
 des couvents par Joseph II, et celle des
 Jésuites par le pape, les églises de Bru-
 xelles possédaient de nombreuses pein-
 tures de Sallaert; nous ignorons où ont
 passé ces œuvres. L'église de Relegem
 (Brabant) a de Sallaert une toile signée :
A. Sallaert 1634, représentant une *Dé-
 collation de saint Jean*. Ce morceau, d'un
 coloris éclatant, est attribué à Jean-Bap-
 tiste Sallaert, nonobstant la signature.
 L'hôtel de ville de Bruxelles conserve
 une toile portant la date de 1636 où,
 sous la signature de Sallaert, sont repré-
 sentés plusieurs membres du magistrat
 agenouillés devant la Vierge. Beaucoup
 de peintures ont été attribuées à notre
 artiste, qui n'ont rien de commun avec
 son style. C'est ainsi qu'il y avait
 au musée de Bruxelles une *Scène de*
patinage sur les fossés d'Anvers, petite
 peinture fort délicate d'ailleurs, mais
 retranchée avec raison du contingent
 de l'artiste qui nous occupe. En ce qui
 concerne les gravures nombreuses où
 figurent les initiales du maître, elles
 sont exécutées sur bois par des prati-
 ciens rompus au travail de la xylogra-
 phie. On les attribue au maître lui-
 même; nous en doutons. Les dessins
 préalables émanant de Sallaert sont fort
 beaux et se ressentent particulièrement
 du style de Rubens. On les rencontre
 dans des livres de dévotion comme la
Perpetua Cruz (Anvers 1649), la *Corona*
sacratissimorum Jesu Christi Vulnerum
 (1644), *Perpetuus gladius* (1650), etc.
 Parmi les œuvres similaires de l'époque,
 celles-ci se distinguent par leur remar-
 quable mérite de composition et leur
 entente du pittoresque. Sallaert devait
 d'ailleurs être un dessinateur de pre-
 mier ordre et personne mieux que lui
 n'a su, à peu de frais, donner autant

(1) Mensaert, *Le peintre amateur et curieux*.

(2) Nous ne connaissons qu'une estampe pou-
 vant lui être attribuée avec certitude. Les autres
 sont gravées sur ses dessins, surtout par J.-C.
 Jegher.

(3) Tome XV, p. 939.

de relief aux bois que lui demandaient les éditeurs. Mais ces bois sont en trop grande quantité pour pouvoir être de Sallaert. Comme graveur à l'eau-forte, il ne semble avoir laissé qu'une seule production, fort jolie du reste, *Deux bouffons coiffés de bonnets de folie*, où figure la signature de son auteur.

Henri Hymans.

Corn. de Bie, *Het gulden cabinet*, etc., p. 163. — Kramm, *Hollandsche en vlaamsche kunstschilders*, etc. (art. Sallaert). — Henri Hymans, *Histoire de la gravure dans l'école de Rubens* (1879). — Brulliot, *Dict. des monogrammes*. — Alph. Wauters, *Les tapisseries bruxelloises* (1878). — Alf. von Wurzbach, *Niederländisches Künstler-Lexikon*, t. II, p. 552.

SALLAKEN (*Jean VAN*), maître des œuvres de Diest, travaillait au début du xvi^e siècle. Ce maître architecte est connu pour avoir, sous la préfecture de l'abbé Gérard vander Schaeft, nommé le 24 août 1501, fait la restauration et des transformations aux anciens bâtiments claustraux de l'abbaye d'Averbode. Il eut comme collaborateur maître Jean van Couweghem de Malines, d'après ce que nous dit Edouard van Even (*Archives de l'abbaye d'Averbode*).

Presqu'en même temps, le nom de Jean Sallaken se retrouve parmi les maîtres occupés en 1503, à la construction de l'église primaire de Saint-Sulpice à Diest. Il y succède à Jean Louys, de Ghele, et eut lui-même comme successeur le fameux maître des maçonneries de la ville de Bruxelles, Guillaume de Visscher ou mieux Guillaume Lissens, qui habitait en cette ville au *Torfsinne*, rue de la Vierge noire.

Déjà dans la première moitié du xv^e siècle, on trouve à Aerschot un maître d'œuvres du nom de Godefroid SALLAKEN ou ZALLAKEN. Le maître fut chargé, vers 1438, d'exécuter la coupe des pierres des fenêtres sous la direction de Jean Soers, pour le chœur et le triforium de l'église Saint-Sulpice à Diest. On retrouve son nom, le 14 octobre 1440, à propos du contrat par lequel il s'engage avec la fabrique d'église du même édifice à confectionner deux compartiments de ces fenêtres à raison de 25 « gripen », puis en 1446, lors de

l'exécution des huit compartiments des fenêtres du chœur. Le dernier paiement date de 1447 et marque l'achèvement de cet édifice. On trouve également son nom dans la construction de la chapelle de Webbecom, près de Diest, *O. L. V. ten Loogen Wyngaerde*.

Paul Saintenoy.

Ed. van Even, *Le missel de l'abbaye d'Averbode*, écrit par François de Weerd, dans *Mess. des sciences hist.* (Gand, 1876, p. 245). — Art. de F.-J. Raymakers, *L'église St-Sulpice de Diest*, dans le même recueil, 1886, p. 290-294. — Alph. Wauters, *Etudes et anecdotes relatives à nos anciens architectes* (1885), p. 48.

SALLÉ (*Adrien-Trudon*). Voir SALÉ.

SALLOOT (*Jan*). Voir SCALOET.

SALM (*Maison DE*). Voir SIGEFROID.

SALM-KYRBOURG (*Frédéric III, Othon*-, prince **DE**), homme de guerre, né à Limbourg (Belgique), le 12 mars 1745, mort à Paris, le 23 juillet 1794. Fils de Philippe-Joseph, prince de Salm-Kyrbourg et du Saint-Empire, et de Marie-Thérèse-Josèphe de Hornes, fille et héritière du dernier prince de Hornes, il descendait donc de deux familles également illustres des Pays-Bas. A la mort de son grand-père maternel (12 janvier 1763) il devint prince de Hornes et d'Overijssche et à la mort de son père (7 juin 1779) il lui succéda dans les nombreux domaines et titres des Salm-Kyrbourg. Le 31 juillet 1779, il fit faire le relief de ses biens situés dans le Hainaut, conformément à la coutume en vigueur, devant la cour féodale de cette province. Il est qualifié, dans cet acte, de prince régnant de Salm-Kyrbourg, wildgraff d'Haun, rhingraff de Stein, baron de Leuze, grand veneur héréditaire de l'Empire au cercle de Bourgogne, grand d'Espagne, chevalier de l'Ordre palatin de Saint-Hubert. Outre les domaines déjà cités, les Salm-Kyrbourg possédaient encore le comté de Renneberg et la seigneurie de Pecq en Belgique, ainsi que les seigneuries de Boxel et de Moer-Gestel dans les Provinces-Unies.

Le prince Frédéric III de Salm-Kyr-

bourg ne joua aucun rôle dans notre pays. Mais il fit beaucoup parler de lui en France et en Hollande. Dans ce dernier pays sa famille avait fourni un grand nombre d'officiers. Aussi est-ce là qu'il chercha à faire carrière. Le 27 janvier 1764, âgé de moins de dix-neuf ans, il entra au service de la Hollande comme capitaine. Quoiqu'il ne vint commander sa compagnie que de temps en temps, en passant, il franchit régulièrement tous les grades : le 17 juin 1767, il est nommé major et, le 24 août 1772, colonel-propritaire du régiment de Saxe-Gotha. Pendant la majeure partie de l'année il résidait à Paris où il était très lancé dans le monde. Les mémoires du temps nous le dépeignent sous un jour peu favorable. La marquise du Deffand, notamment, raconte à son sujet, dans sa *Correspondance*, une histoire de duel dans laquelle il joue un très vilain rôle. Ce duel eut lieu le 4 mars 1776, et non pas en 1771, comme on l'a dit. Cette aventure ne l'empêcha pas de briller dans la société parisienne. Très spirituel et fort instruit — il parlait plusieurs langues avec facilité —, il était reçu dans les cercles les plus distingués. En 1781 il épousa une princesse de Hohenzollern (branche aînée). En grand seigneur qu'il était, il se fit construire vers la même époque dans la rue de Bourbon, sous la direction de l'architecte Rousseau, un hôtel magnifique qui fut affecté en 1802 à l'institution de la Légion d'honneur.

Lorsque les troubles civils de Hollande menacèrent, en 1784, de dégénérer en révolution, Salm regagna « sa seconde » patrie « dans l'espoir d'y pêcher en eau trouble. Il échangea son régiment de Saxe-Gotha contre un ancien régiment de mariniens, devenu un régiment ordinaire d'infanterie. Toutefois il ne savait trop de quel côté se tourner, du côté des Républicains ou du côté des Orangistes. En attendant il intrigue contre l'ancien régent, le duc Louis-Ernest de Brunswick, capitaine général de l'armée néerlandaise, dans l'espoir de le supplanter. Il se crée des relations dans les deux camps, tout en restant en contact étroit avec la cour de Versailles, dont

l'appui ne pouvait que fortifier sa situation en Hollande. L'acceptation de l'alliance française par le stadhouder Guillaume V fut due en partie à son influence. A la fin de l'année 1784, en vue de la guerre avec l'empereur Joseph II, il est chargé par les Etats généraux d'une mission auprès de différentes cours allemandes pour y solliciter l'autorisation de recruter des mercenaires. Il ne réussit que dans les petites cours de Waldeck, Mecklembourg-Strelitz et Lippe-Bückebourg. Dans le Mecklembourg et la Poméranie suédoise, il lève un régiment pour son propre compte. Après l'aplanissement des difficultés avec l'empereur (traité de Fontainebleau 1785), les troupes mercenaires sont licenciées par les Etats, mais la légion de Salm est maintenue. Sur ces entrefaites les troubles intérieurs avaient repris de plus belle en Hollande. Chargé d'une mission auprès de Frédéric II de Prusse, en vue d'obtenir son assentiment à une diminution du pouvoir du stadhoudérat, Salm se tira très honorablement d'affaire. Tout cela augmenta son crédit. Fort de la confiance — peu justifiée — qu'il inspirait aux deux partis, il fit semblant pendant quelques mois de vouloir leur réconciliation et de chercher dans ce but la médiation de la France. L'ambassadeur français à La Haye, de Vérac, donna pleinement dans cette manœuvre et représenta le prince comme un homme avec lequel il fallait compter. Au printemps de 1786, Salm se rend à Paris, y a des pourparlers avec Vergennes, Calonne, Breteuil, Castries, en impose à tout le monde par son éloquence aimable, et parvient à se faire attribuer le brevet de maréchal de camp avec des appointements de 40,000 livres. Il eut l'habileté de faire convertir ce traitement en un capital de 400,000 livres payées en une fois, de façon à se mettre à l'abri d'une banqueroute éventuelle de l'Etat. Ainsi nanti d'argent et de hautes sympathies, il retourne dans les Provinces-Unies. La situation y était devenue plus tendue que jamais, et la cause de Guillaume V semblait perdue. A partir de ce moment le prince de Salm est le chef militaire

incontesté du parti patriote, c'est-à-dire du parti révolutionnaire, qui lui décerne le titre de feld-maréchal. Au surplus, il partage avec les pensionnaires Van Berckel et de Gijselaar la direction politique du mouvement. Son ambition a grandi avec ses succès : il ne songe à rien moins qu'à prendre la place du Stadhouder. Néanmoins il continue de se faire subsidier par le gouvernement français et entretient d'autre part des intelligences avec le parti stadhoudérien. S'il faut en croire les mémoires de Caillard, au moment même où il est devenu l'espoir suprême, l'idole des « patriotes », il a une entrevue avec un des chefs du parti adverse, le comte de Calenberg, et lui déclare « qu'il n'a pas » tellement le goût du citron pour ne » pas s'accommoder aussi très bien de » l'orange ». De la fin de 1786 jusqu'à la fin du mois de septembre 1787, il dirige les opérations militaires du parti patriote avec une négligence, qui semble indiquer un manque de confiance absolu dans l'issue de la lutte et une préoccupation constante de se tourner finalement vers la parti victorieux. D'ailleurs, son ambition finit par le brouiller avec tout le monde, même avec l'ambassade française. Chargé de défendre Utrecht les troupes stadhoudériennes, il commande des sorties inutiles et dangereuses, et, lorsque les troupes prussiennes ont franchi à peine la frontière pour porter secours à Guillaume V, il donne le premier le signal de la débandade. « Sous prétexte que les communications » entre Utrecht et Woerden, où rési- » dait la commission souveraine des Etats » allaient être interrompues, Salm de- » manda un blanc-seing qui l'autorisait » à évacuer la ville avec les troupes au » service de la Hollande, si le besoin s'en » faisait sentir. De retour à Utrecht, il » trouve la ville très émue par la nou- » velle, d'ailleurs purement fantaisiste, » que les Prussiens vont arriver. Le » 16 septembre, il réunit au cimetière » Saint-Jean les troupes hollandaises » qui formaient la moitié de la garnison » et leur lit le blanc-seing de la commis- » sion de Woerden, qu'il a transformé en

« ordre de départ immédiat. Les Hol- » landais quittent la ville. Le gouver- » neur Eyck, pris de peur, s'enfuit à » son tour en promettant de ramener les » Français. En quelques heures tous les » habitants éperdus, affolés, s'enfuient » en désordre, emportant, entassés péle- » mêle sur les voitures ou les chalands, » les objets les plus disparates, mais » abandonnant les canons, munitions et » provisions qui n'avaient jamais servi. » Aucun rendez-vous n'étant donné, » chacun prit une direction opposée. » Salm se dirigea vers Amsterdam, es- » pérant qu'on lui confierait la direction » suprême de la défense. On n'autorisa » même pas sa légion à entrer dans la » ville. Dépité, Salm alla chercher un » refuge dans les Etats de son frère ». (De Peyster, p. 222-223.)

Quelques jours après, les Provinces-Unies étaient pacifiées. Salm écrivit un mémoire pour se défendre contre les accusations d'impéritie, de malversation et de trahison dont il fut l'objet. Mais il ne semble avoir convaincu ni ses contemporains ni la postérité.

Lorsque la révolution éclata à Paris en 1789, nous y retrouvons, dans son hôtel, le célèbre aventurier. Immédiatement, il embrassa les principes nouveaux. Il fut un des premiers à prendre service dans la garde nationale. La Fayette « l'employa dans la rue Saint-Dominique » et finit par l'élever au rang de commandant de bataillon... En cette « qualité, à la tête de 3,000 hommes, » il fait la descente du cimetière des « Invalides », où l'on croyait que de l'argent et des canons avaient été ensevelis. En mars 1793, nous le trouvons à la tête de la garde nationale du faubourg Saint-Germain. Cependant, en 1794, il fut arrêté comme suspect, conduit aux Carmes, condamné à mort le 23 juillet et exécuté le même jour. Après le 9 thermidor sa sœur, la princesse Amélie de Hohenzollern-Sigmaringen, née Salm-Kyrbourg, « acheta et fit en- » clore le champ où il reposait au milieu » de 1314 victimes », dans l'espoir de retrouver ses restes. Cette fantaisie donna lieu au poème de Treneuil : *Amé-*

lie ou l'héroïsme de la pitié fraternelle. Paris, 1807 et 1808. Un décret du 17 septembre 1795 ordonna la restitution des biens du prince à sa famille, c'est-à-dire à son fils Frédéric IV, qu'il avait eu de son mariage avec la princesse de Hohenzollern, et à son fils naturel légitimé, comte de Renneberg. Cependant ces biens avaient été considérablement réduits par la suppression des droits seigneuriaux et l'incorporation de la principauté de Salm (Ober-Salm, capitale Senones) à la République française (avril 1793). La principauté de Salm comptait en ce moment, avec les baillages de Neu-Saarwerden et de Harskirchen, environ 30,000 habitants.

H. van Houtte.

Memorie voor den Rhijngraaf van Salm (Holland (s. n. d'éditeur), 1788). — *Aammerkingen op de zogenaamde verdedigende Memorie van den Rhijngraave van Salm* (*Ibid.*, 1789). Des exemplaires de ces deux brochures sont à la bibliothèque de l'université de Leiden. — *Biographie universelle, ancienne et moderne*, t. XL (Paris, 1825). — Delvenne, *Biographie du royaume des Pays-Bas* (Bruxelles, 1829). — Cte de Becdelièvre, *Biographie liégeoise*, t. II (Liège, 1836). — *Biographie universelle, ancienne et moderne* (nouv. édit., 1837). — *Nouvelle biographie générale* (Didot), t. XLIII (Paris, 1864). — A.-J. Vander Aa, *Biographisch woordenboek der Nederlanden*, t. XVII (Haarlem, 1874). — L.-A. Petit, *Histoire de Leuze (Mémoire de la Société des sciences du Hainaut, 1886)*. — H.-T. Colenbrander, *De Patriottentijd* (La Haye, 1897-1899). — H. De Peyster, *Les troubles de Hollande à la veille de la Révolution française 1780-1795* (Paris, 1905). — F.-A. Aulard, *Recueil des actes du comité de Salut public avec la correspondance officielle des représentants en mission*, t. II et III, 1889-1890. (Documents inédits sur l'histoire de France, publiés par le ministère de l'instruction publique.)

* **SALM-KYRBOURG** (*Frédéric IV, Ernest-Othon*, prince **DE**), fils du précédent, né à Paris le 14 décembre 1789, mort dans cette ville en 1835. Après l'exécution de son père en 1794, il avait été recueilli par sa tante, la princesse Amélie de Hohenzollern-Sigmaringen. Celle-ci administra mal la fortune de son pupille et fut obligée notamment de vendre à l'État le magnifique hôtel de la rue Bourbon. Le traité de Lunéville, du 9 février 1801, vint encore aggraver la situation, en enlevant au jeune Frédéric sa seigneurie de Kyrbourg située sur la rive gauche du Rhin. Cependant la princesse Amélie obtint pour lui

de l'empereur une nouvelle principauté souveraine, en compensation de celle qui avait été annexée à la République en 1793 et de la seigneurie annexée à l'Empire en 1801. Cette nouvelle principauté se trouvait dans la partie occidentale de la Westphalie et se composait d'un tiers des baillages d'Ahaus et de Bocholt appartenant auparavant au grand chapitre de l'évêché de Münster. L'acte de donation est du 25 février 1803. Lorsque Napoléon créa, en 1806, la confédération du Rhin, la nouvelle principauté de Salm-Kyrbourg en fit partie et le titulaire obtint voix délibérative dans la diète de la Confédération. Toutefois, en 1812, la partie de la Westphalie dans laquelle Ahaus et Bocholt se trouvaient, fut annexée à l'Empire français (département de la Lippe). Déposé pour la seconde fois, Frédéric IV de Salm-Kyrbourg fut indemnisé cette fois par l'obtention du titre de duc de l'Empire et l'allocation d'une rente de 400,000 francs, inscrite sur le grand-livre de la dette publique et qu'il toucha jusqu'en 1814.

Dans l'entretemps le prince avait embrassé la carrière des armes. Entré à l'école militaire de Fontainebleau en 1806, il s'en échappa dix mois après et rejoignit le quartier général de la grande armée qui se trouvait en ce moment en Pologne. Cette fugue, considérée par Napoléon comme un acte de bravoure, lui valut, dès son arrivée, sa nomination comme sous-lieutenant au deuxième régiment de hussards et, quelques jours après, celle d'officier d'ordonnance de l'empereur. En cette qualité, il fit la campagne de 1807 et assista au combat d'Elsberg et à la bataille de Friedland. Au mois de novembre de la même année il suivit comme capitaine le général Junot chargé par l'empereur de conquérir le Portugal. En 1808, il rejoignit à Madrid l'armée de Joachim Murat. Il y fut témoin de la révolte du 2 mai 1808 et y remplit plusieurs missions périlleuses. Fait prisonnier au cours d'une de ces missions (juin 1808), il fut conduit d'abord à Tarragone, puis à Gironne, où il resta captif pendant neuf mois. Mis

en liberté à condition de ne plus servir contre l'Espagne, il rentra à Paris au début du printemps de 1809. Mais le 3 juin de cette année il reprend son poste d'officier d'ordonnance de l'empereur à Schœnbrunn et assiste avec celui-ci à la bataille de Wagram. Après la bataille il reçoit la croix de la Légion d'honneur, en même temps que le grade de chef d'escadron. Nommé bientôt colonel du 14^e régiment de chasseurs à cheval, il est envoyé en Italie et n'en revient que pour prendre part aux campagnes de 1813 et de 1814.

Après 1814, privé de sa rente et ne pouvant rentrer en possession de sa principauté annexée à la Prusse par le Congrès de Vienne, il adresse vainement durant des années des réclamations au gouvernement de France et de Prusse. En attendant il alla vivre alternativement à Ormesson près de Paris et à son château d'Ahaus en Westphalie. Il vint aussi fréquemment en Belgique et en Hollande, où il possédait encore des domaines considérables. En 1831, il posa même sa candidature au trône de Belgique. A cette occasion il publia une brochure intitulée : *De la Régence. Ses dangers imminents pour la Belgique*. Bruxelles, Remy, 1831. Il y vante « son attachement aux principes d'une sage liberté », ses faits d'armes et l'amitié que Lafayette professait pour son père et qu'il professe encore actuellement pour lui-même. Cette candidature ne semble pas toutefois avoir beaucoup préoccupé nos pères.

Frédéric IV de Salm-Kyrbourg mourut à Paris en 1835. Marié le 11 janvier 1815 à Cécile-Rosalie Pavelot, baronne de Bordeaux, il eut d'elle un fils, Frédéric V, Ernest-Joseph-Auguste, né le 5 octobre 1823. Celui-ci épousa sa cousine Eléonore, princesse de la Trémoille et eut d'elle un fils, Frédéric VI, Ernest-Louis, né à Bruxelles, le 3 août 1845 et mort à Renneberg en 1905, qui avait épousé le 24 décembre 1886 Louise Le Grand, baronne d'Eichhof. Leurs enfants ne sont pas aptes

à succéder dans les titres des Salm-Kyrbourg.

H. van Houtte.

Biographie nouvelle des contemporains, t. XVIII (Paris, 1825). — *De la Régence*, brochure citée (1831). — *Biographie universelle, ancienne et moderne* (nouv. édit., 1857). — *Nouvelle biographie générale* (Didot), t. XLIII (Paris, 1864). — *Almanach de Gotha*, années 1848 et 1910.

* **SALM-REIFFERSCHIED** (*François-Ernest*, comte **DE**), évêque de Tournai, né à Vienne, le 6 juin 1698, mort à Strasbourg, le 16 juin 1770. Il se rattachait par son double nom à deux familles aussi illustres l'une que l'autre. En 1416 la ligne masculine des comtes de Salm en Ardennes s'éteignit dans la personne d'Henri VI qui survécut à ses deux enfants, Henri son fils tué en 1408 à la bataille d'Othée, et sa fille mariée à Otton de Rougrave, morte sans enfants en 1415. Henri appela alors à lui succéder son plus proche parent Jean, sire de Wassenberg et de Reifferscheid, lequel prit le titre de comte de Salm et fut la souche des comtes de Salm-Reifferscheid.

François-Ernest était fils de Marie-Agnès, comtesse de Slavata, et de François-Guillaume, comte du Saint-Empire romain, de Salm et Reifferscheid, seigneur de Bedbur, de Dyck, d'Alster et de Hackenbroich, maréchal héréditaire de l'archevêché de Cologne, ci-devant capitaine de la compagnie des archers de l'empereur et présentement grand écuyer de l'impératrice douairière Guilhelmine-Amélie et privé conseiller de l'empereur. En outre, François-Ernest était le neveu de l'évêque de Tournai, Jean-Ernest de Bavière, comte de Löwenstein-Wertheim. Et lorsque ce dernier prélat mourut à Aix-la-Chapelle le 26 juillet 1731, l'empereur Charles VI désigna le jeune chanoine de Strasbourg et de Cologne pour succéder à son oncle maternel dans cet important bénéfice ecclésiastique (1^{er} octobre 1731).

Le sacre eut lieu à Vienne le 29 mars 1732. Le nouvel élu prêta un mois plus tard (23 avril) le serment de fidélité à Sa Majesté impériale et catholique entre les mains de Marie-Elisabeth, gouvernante générale des Pays-Bas; enfin le

11 septembre il arrivait à Tournai. Une députation du Chapitre alla lui souhaiter la bienvenue et lui offrir la magnifique chape avec la riche crose pastorale de son oncle et prédécesseur sur le siège épiscopal. Le lendemain un *Te Deum* triomphal avec accompagnement de « symphonie » retentissait sous les voûtes de la vieille cathédrale à l'occasion de la prise de possession canonique du prélat et de sa joyeuse entrée.

Le comte de Salm faisait preuve en toutes circonstances d'une foi profonde et d'une non moins vive piété. La majeure partie de ses mandements réclament des prières aux fidèles : tantôt pour obtenir un héritier au trône d'Autriche, tantôt pour le succès des armées de l'empire, tantôt pour prévenir des malheurs publics ou conjurer une épidémie. Le même esprit le guide dans son zèle pour la sanctification des jours de fête.

En haut seigneur qu'il était, le prélat se révélait aussi très jaloux de son autorité et très susceptible dans l'exercice de son pouvoir. Ce trait de caractère devait le mettre plus d'une fois en conflit avec son Chapitre, surtout à cause de son doyen, Joseph-Alexandre Le Vaillant de la Bassardrie. Celui-ci avait été investi de la confiance des évêques de Coëtlogon, de Bauveau et de Læwenstein. Avec l'épiscopat du comte de Salm, la scène change complètement. Et les démêlés commencent dès avant l'arrivée du prélat à Tournai.

Pendant la vacance du siège, le Chapitre avait élu par voie de scrutin, pour exercer les fonctions de vicaires généraux, de la Bassardrie, de Demuin et de Coninck. Le nouvel évêque renouela la commission des deux derniers (24 avril 1732), et se refusa à reprendre Le Vaillant comme vicaire général pour des raisons « qui ne sont pas nouvelles, mais » qu'il croit bonnes ». C'est ainsi qu'il s'exprime dans une lettre à la gouvernante des Pays-Bas (23 septembre 1732), qui le somme de justifier son acte de réprobation. Il se réserve d'ailleurs de s'en expliquer au long « lorsqu'il aura » l'honneur de faire sa cour à Son Altesse » Sérénissime, à moins que sa charité ne » la porte à s'épargner et à lui le détail

« désagréable des imperfections d'au- » trui ». Toute la faveur du prélat va de préférence à Léonard de Coninck nommé le même jour (24 avril 1732) vicaire général, official, délégué de l'évêque à l'assemblée des Etats et supérieur de la maison des prêtres émérites.

Evincé de l'administration diocésaine, de la Bassardrie se cantonne dans la direction du Chapitre dont les droits et les prérogatives trouveront en lui un champion infatigable et un défenseur irréductible contre tout ce qu'il estimera une emprise de l'évêque. Dès la fin de l'année 1732, François-Ernest de Salm-Reifferscheid est forcé de délivrer au Chapitre des lettres de non-préjudice, parce que dans un mandement adressé à toutes les paroisses, y compris celles du patronat capitulaire, il n'avait pas mentionné *le concert et la participation du Chapitre*. Une semblable omission en mai 1740 valut au prélat la même protestation et exigea une réparation identique. On devine combien de pareilles susceptibilités ont engendré de démêlés. Il ne peut entrer dans le cadre de cet article d'en donner le détail. Nous nous bornerons à signaler le conflit juridique le plus sérieux, celui que l'évêque de Tournai eut avec son chapitre cathédral au mois d'août 1742.

Il s'agissait de la collation des cures vacantes. Le prélat avait supprimé le concours ; et de la Bassardrie résolut de le remettre en vigueur, conformément aux décrets du concile de Trente. Accompagné de deux autres députés du Chapitre, il s'en vint donc au château d'Helchin où il trouva le comte de Salm seul avec un nommé Renaud, chanoine de la collégiale de Saint-Pierre à Lille et devenu son vicaire général favori. L'évêque reçut sèchement les délégués et leurs représentations. La discussion fut très animée. Il y eut même un échange de termes assez durs entre lui et Le Vaillant qu'il qualifia de « brouillon » et de « cabaleur ». De Reifferscheid s'entêta ; mais le comte de Konisegg intervint dans le débat, pour imposer le rétablissement du concours, au nom de Sa Majesté impériale et catholique (13 septembre 1743).

Dans cette obstination cependant, il faut voir tout à la fois l'action de Renaud qui dominait alors l'esprit du prélat et l'effet d'une certaine animosité personnelle contre le doyen. Livré à lui-même le comte de Salm était affable, paisible, et plutôt faible.

Si vers la même époque (1743) il adresse encore au gouvernement autrichien un mémoire contre la magnificence qui décorait la stalle décanale à la cathédrale et qui l'offusquait, d'autre part nous le voyons faire des instances auprès de l'impératrice Marie-Thérèse (1753) pour l'obtention de la croix honorifique que portent encore actuellement les chanoines de Tournai. C'est une croix pattée, ornée de l'aigle impérial, formée de quatre améthystes et portant au centre une sorte de médaillon avec l'image de la Vierge⁽¹⁾. L'expédition du diplôme coûta 1,000 ducats d'or de Cremitzer (5,250 florins, forte monnaie); et la chambre héraldique réclama encore 250 florins pour l'enregistrement. L'évêque lui-même bénit le jour de Pâques (1754) les quarante-trois premiers bijoux exécutés par un orfèvre tournaisien du nom de Lefebvre et les distribua aux quarante-deux chanoines et au semi-prébendé.

De même par complaisance pour le Chapitre, il supprimait en 1738 l'ancien hôpital Saint-Lehire fondé au ^{xiv}^e siècle par Simon du Portail; et le 19 juillet 1769 il en faisait autant de la paroisse urbaine de Saint-Nicaise.

Le comte de Salm montrait une descendance toute pareille et une courtoisie identique à l'égard des Etats du baillage de Tournai-Tournésis, dont l'évêque présidait les assemblées de quinzaine. Comme son oncle et prédécesseur, François-Ernest négligea de paraître à ces réunions. Pendant toute la durée de son épiscopat, on ne l'y trouve en personne que deux ou trois fois. Le reste du temps, il donne commission plénipotentiaire pour le représenter à Léonard de Coninck d'abord (1732-1760), à Félix-Hubert de Wavrans ensuite. Mais lorsque les Etats manquèrent d'un local

convenable pour leurs séances, c'est gracieusement que l'évêque interpose son autorité et son influence pour obtenir de l'archiduchesse Marie-Elisabeth l'autorisation de reconstruire sur les anciens terrains de l'évêché l'aile de bâtiment qui se voit encore aujourd'hui au fond de la cour d'entrée, et qui est présentement affectée aux archives communales de Tournai (1733-1735).

Le prélat aimait le faste des grands salons et des beaux séjours. Le château d'Helchin dut à ce goût du luxe d'être transformé en une résidence charmante, aux jardins splendides et aux eaux magnifiques. Il se plaisait à passer les mois d'été dans ce petit « Versailles ». L'hiver le voyait revenir dans son palais épiscopal. L'un et l'autre de ces deux immeubles regorgeaient de collections remarquables. Nous avons trouvé le *Catalogue raisonné des diverses curiosités du cabinet de feu Son Excellence Monseigneur le comte de Salm-Reifferscheid, évêque de Tournai, composé d'une nombreuse collection d'histoire naturelle, de porcelaines anciennes et autres raretés, d'instruments de physique et de mécanique, de tableaux, d'estampes, de divers instruments et pièces de musique de différents maîtres et d'autres effets curieux*. Il comprend notamment quatre cent quatre-vingt-trois tableaux, la plupart de l'école flamande, parmi lesquels des Rubens, des Van Dyck, des Teniers, des Brouwer, des Van Ostade, dont la vente produisit 12,381 florins. La collection des estampes comprend plus de treize cents pièces dues aux graveurs les plus estimés. La cinquième partie du catalogue est réservée à l'art musical et énumère sept cent quarante-cinq partitions, de nombreux recueils *varia*, et cinquante-huit instruments de musique, depuis une dizaine de violons jusqu'à la paire de timbales, qui permettaient à l'évêque de donner souvent des concerts dans son salon, à un public choisi, invité par carte. Car le comte de Salm était un mélomane passionné (1). Il avait

(1) Les aigles de l'empire toutefois sont remplacées aujourd'hui par les clefs de Saint-Pierre.

(1) Plusieurs musiciens lui ont dédié leurs œuvres : Sohler (*symphonie*); D. Raick (*deuxième livre de clavecin*), etc.

attiré dans son palais épiscopal les artistes les plus renommés, qu'il hébergeait et payait largement. Dans cette pléiade se remarquait un prêtre du diocèse de Côme (Milanais), Stefano Ferretti, qu'il avait créé chapelain de sa chapelle épiscopale de Saint-Vincent, et qui paraît avoir été aussi habile peintre qu'adroit musicien. Le petit orchestre comprenait encore d'autres Italiens laïcs, tels que Petrini, Cavalari et surtout Fabio Ursillo qui en avait la direction. Fabio, romain de naissance, fut déjà au service du comte de Salm en 1725, lorsque simple chanoine, celui-ci résida momentanément à Naples. Après des alternatives diverses qui le portèrent à s'engager tour à tour dans la maison du chevalier d'Orléans, grand-prieur de France (1730), et à la cour de Wurtemberg (1744), Ursillo se fixa définitivement dans le palais de l'évêque de Tournai. En retour de ses travaux de composition et d'exécution, un contrat (5 mars 1746) lui assurait une rente annuelle de 1,200 livres avec la table, le logement, feu et lumière et dix pistoles espagnoles pour l'habillement. Les musicologues sont unanimes à reconnaître sa grande habileté à jouer de l'archiluth, du violon, de la flûte et de la guitare. On lui attribue des trios pour violon et violoncelle, des concertos pour flûte, publiés à Amsterdam en 1758 ; trois *concerti grossi* pour archiluth, des fantaisies pour le même instrument et un concerto pour guitare, restés manuscrits. Ursillo représentait peut-être l'unique et le dernier artiste qui cultivait encore, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, cet instrument si ingrat appelé l'archiluth.

Les goûts dispendieux du prélat épuisaient ses ressources. Pour rétablir ses finances et s'obliger à un genre de vie plus simple, il s'éloignait de son diocèse. Il se trouvait précisément dans une de ces situations embarrassées lorsque Louis XV fit le siège de Tournai et emporta la ville d'assaut (1745). Absent depuis six mois, le comte de Salm revient précipitamment sur l'ordre exprès de l'impératrice Marie-Thérèse. En dix jours de poste il brûle

le long trajet de Vienne à Tournai, où il arrive juste à temps pour recevoir en habits pontificaux le monarque vainqueur et chanter le *Te Deum* d'actions de grâces.

Durant toute la domination française, jusqu'en février 1749, François-Ernest se retira dans son séminaire épiscopal où il vécut économiquement, avec un personnel des plus réduit, uniquement composé d'un domestique, d'un valet de chambre et d'un cocher. Mais lorsqu'après le traité d'Aix-la-Chapelle des feux de joie signalent à Tournai le départ des Français devenus impopulaires par leurs ruineuses exactions, le prélat reprit aussitôt ses habitudes de magnificence.

Il mourut à Strasbourg le 16 juin 1770, à l'âge de soixante-douze ans, et après trente-huit années d'épiscopat. Suivant l'usage on brisa aussitôt le sceau du défunt et on en remit les morceaux au Chapitre qui reprenait par interim le gouvernement du diocèse.

Nous possédons deux portraits du prélat : le premier est une peinture sur toile conservée dans un des salons actuels de l'évêché et qui porte au bas, sur un médaillon de bois, une assez banale épitaphe ; le second est une gravure de Daullé, placé en tête d'un poème *l'accord de la grâce et de la liberté*, publié par le R. P. Le Vaillant de la Bassardrie, S. J., et édité chez Louis Varlé, en 1740.

Son sceau se trouve au musée d'antiquités à Bruxelles, sous le n° 4222 ; et l'empreinte, au musée de Tournai.

Comme armoiries, les comtes de Salm-Reifferscheid portaient : *écartelé. Au 1 parti d'argent et encore de même, à deux saumons adossés de gueules sur la première partition* (Salm), *et sur la seconde partition un écusson de gueules plein, surmonté d'un lambel d'azur à cinq pièces* (Reifferscheid). *Au 2 de gueules au lion couronné d'argent, l'écu semé de billettes de même* (Bedbur). *Au 4 d'or au lion d'argent* (Hackenbroich). *Au 3 fascé d'or et de gueules de neuf pièces au lion d'argent brochant sur le tout* (Alster). *Et sur tout, d'argent à trois fusées de gueules 2 et 1* (Dyck).

Toutefois sur la vignette qui surmonte les mandements de l'évêque de Tournai, on trouve constamment les deux derniers quartiers intervertis : le 4 prenant la place du 3; et le 3 terminant l'écu, mais avec le lion *retourné*, de manière à prendre l'aspect *affronté*.

J. Warichez.

Fonds de l'évêché de Tournai, aux archives de l'Etat à Mons. — Archives communales de Tournai. — Archives du Chapitre à la cathédrale de Tournai. — Archives de l'évêché de Tournai. — Correspondance du comte de Cobentzl aux archives générales du royaume. — *Les souverains de l'Europe*, t. II, p. 593. — Le Maître d'Anstaing, *Recherches sur l'histoire et l'architecture de l'église cathédrale de Tournai*, t. II, 1843, p. 432.

* **SALM-SALM** (Guillaume-Florentin-Jean-Félix, prince DE), évêque de Tournai, né au château d'Anholt en Westphalie, le 10 mai 1745; mort à Hambach (Bavière), le 14 septembre 1810. Il était le dix-huitième enfant de Dorothee-Françoise-Agnès, princesse de Salm, dame de l'ordre de la Croix étoilée, et de Nicolas-Léopold, prince de Salm et du Saint-Empire romain, duc d'Hoogstraeten, wildgrave de Dhaun et Kyrbourg, rhingrave de Stein, souverain seigneur d'Anholt et Fénéstrange, chevalier de la Toison d'or, conseiller intime de Sa Majesté impériale et royale, maréchal de camp, colonel propriétaire d'un régiment d'infanterie, et gouverneur d'Anvers : tous deux inhumés en l'église d'Hoogstraeten avec une pompe exceptionnelle, dont les actes civils de cette localité nous ont laissé le souvenir. La faveur impériale se plut à combler de dignités cette maison illustre tant en Belgique qu'en Allemagne. Aussi à la mort de l'évêque de Tournai François-Ernest de Salm-Reiferscheid, décédé à Strasbourg le 16 juin 1770, le chapitre crut-il entrer dans les vues du gouvernement autrichien en présentant (16 août 1770) un parent du défunt, Guillaume-Florentin prince de Salm-Salm, comme premier candidat à l'évêché, réputé alors le plus opulent de nos provinces.

Les richesses de ce siège épiscopal n'allumaient pas seulement les convoitises de la haute noblesse; elles excitaient aussi l'envie de la royauté, en

l'invitant à abuser de son droit de régalie. Car depuis la réunion de Tournai aux Pays-Bas (1522), les divers souverains avaient hérité de cette prérogative octroyée naguère à François I^{er} par Léon X. Bien que Marie-Thérèse agréât le choix de son favori, déjà pourvu par elle de plusieurs bénéfices ecclésiastiques, elle n'en laissa pas moins le siège vacant durant six années, afin d'en percevoir les revenus fonciers et seigneuriaux. Le 20 mai 1776 seulement, l'impératrice nomma à l'évêché de Tournai Guillaume-Florentin de Salm-Salm, chanoine de Cologne et de Strasbourg, et tréfoncier de Liège. Encore imposante au nouvel élu une pension annuelle de 8,000 florins à répartir de la manière suivante : 1,500 pour le chapitre cathédral de Ruremonde, 3,000 pour l'évêque du même siège, et 3,500 pour les œuvres pies, à verser au trésor autrichien ou à la caisse de religion.

Dans la nuit du 24 au 25 arrivait de Bruxelles une estafette, porteur d'une procuration pour le chanoine Jean Delloye, cellerier de la cathédrale, chargé de prendre possession de l'évêché au nom du prince de Salm-Salm. Le même jour, le prélat prêtait serment de fidélité à l'impératrice en la personne de son secrétaire d'Etat à Bruxelles; huit jours plus tard (2 juillet), il obtenait la délivrance des régales et la main-levée du sceau apposé aux archives de son évêché. Enfin, Frédéric de Konisegg Rothenfeld, archevêque et électeur de Cologne, le sacra à Bonn le 14 juillet, et, le 1^{er} août suivant, vers 9 heures et demie du soir, un carrosse amenait incognito le nouvel évêque à la luxueuse abbaye de Saint-Martin. Le peuple et le clergé de Tournai lui réservaient pour le lendemain des fêtes brillantes et variées. C'est à cette occasion que les musiciens de la cathédrale exécutèrent, à grand orchestre, la cantate dont on conserve un rarissime livret à la bibliothèque de l'université de Gand (Acc. 14635¹). La composition est de l'abbé Jean-Marie Rousseau qui eut son heure de célébrité dans la seconde moitié du XVIII^e siècle et qui, bien que dijonnais d'origine,

exerçait alors à Tournai les fonctions de maître de chapelle.

À peine sur le trône épiscopal, le prélat eut à reprendre les démêlés de ses prédécesseurs avec le turbulent Chapitre de Comines. Ce dernier comptait huit prébendes; mais de temps immémorial il prétendait que le nombre réglementaire s'élevait à douze, l'évêque retenant abusivement par devers lui la prévôté et quatre autres prébendes.

Le conflit juridique s'aiguïssait d'une complication diplomatique : car l'évêque de Tournai, collateur des canonicats de Comines, résidait dans les Etats de l'impératrice et la collégiale elle-même se trouvait dans ceux du roi de France. Or, le doyen avait profité de la vacance du siège épiscopal pour user d'un subterfuge qui devait faire triompher la thèse du Chapitre. Sous prétexte qu'en vertu de la régle le roi avait le droit de nommer aux bénéfices simples, il avait proposé au monarque quatre intriguants, pour occuper les quatre prébendes prétendument retenues par l'évêque et par suite sans titulaires. Salm-Salm s'empessa de protester, devant la cour de Douai, contre cette atteinte à son autorité et à ses droits. Mais au moment où un jugement allait être rendu, les intéressés esquivèrent l'échec et profitèrent de leurs puissants appuis pour porter la contestation devant le Parlement de Paris. Ce fut en 1783 qu'intervint une sentence définitive détruisant à jamais la légende de la prévôté et des quatre prébendes imaginaires. Le Chapitre de Comines se voyait condamné aux dépens. Ces longues procédures judiciaires n'en causèrent pas moins à l'évêque un grave préjudice. Il s'en plaignit amèrement dans une requête adressée à Joseph II, le 3 mars 1786, et dans laquelle il expose ses embarras financiers. Les dépenses extraordinaires, auxquelles il avait été exposé jusqu'à ce moment, montaient à 87,378 florins de Brabant; ces sommes avaient été employées d'abord en restaurations d'églises, tours, presbytères, et autres nécessités de même nature. L'édit de septembre 1769, en rapportant la loi

préexistante des archiducs Albert et Isabelle (ordonnances du 28 mars 1611 et du 2 octobre 1613), avait imposé ces charges aux décimateurs; et l'obligation, restée en suspens durant la vacance du siège épiscopal, avait laissé les frais s'accumuler. Ce sont ensuite des travaux de réédifications et de réparations au palais épiscopal, que l'économe en régle « s'était contenté » de garantir du vent et de la pluie », ainsi qu'à la maison d'Helchin tombant de vétusté. C'étaient, enfin, « les dispendieux procès à soutenir devant les tribunaux français » contre le Chapitre de Comines, tendant à diminuer les prérogatives de l'évêché et « qui intéressaient la souveraineté de Sa Majesté à cause de son droit de régle ». Guillaume-Florentin déclare nettement qu'il se trouve dans l'impossibilité de soutenir sa situation. « Cadet d'une famille nombreuse et déchirée par des fatalités auxquelles il ne pouvait s'attendre, il ne lui reste guère que le nom d'une maison plus illustre encore par son fidèle attachement à l'auguste maison d'Autriche que par le rang distingué qu'elle tient dans l'Empire et dans les Pays-Bas ».

Marie-Thérèse l'avait autorisé jadis, par octroi du 2 mars 1777, à lever 50,000 florins sur le temporel de l'évêché; Joseph II lui permit d'emprunter de même une nouvelle somme de 40,000 florins, remboursables en vingt-cinq années consécutives par un amortissement annuel de 1,600 florins.

Au surplus, la protestation d'attachement à la maison d'Autriche, insérée dans la requête que nous venons d'analyser, n'était pas un mot vide de sens ou une vaine flatterie. L'évêque de Tournai répondait réellement aux complaisances impériales par un inaltérable dévouement à la cause de l'Autriche, au point d'en devenir suspect aux esprits imbus de l'influence française.

En même temps que prince de Salm-Salm et du Saint-Empire, wildgrave de Dhaun et Kirbourg, rhingrave de Stein, seigneur régalien d'Anholt, le prélat, par son élévation sur le siège de

Tournai, était devenu également seigneur temporel d'Helchin, Saint-Genois, Bossuyt, Wez-Velvain, Wazemmes et Lezennes. Ces dernières dignités lui valurent, en 1789, d'être convoqué par deux fois à la réunion des États-Généraux de France. Le 16 mars, on le convoqua à l'assemblée des trois ordres, en qualité de seigneur de Wazemmes, au principal manoir de son fief situé en France ; et le 19, il était assigné de nouveau et pour le même objet, en qualité d'évêque de Tournai, au principal manoir de son évêché. Ce double titre, toutefois, ne put triompher de l'opposition qui s'éleva contre sa présence. En dépit du rapport favorable de Merlin de Douai, il se vit refuser l'autorisation de siéger. On se retrancha derrière sa qualité d'*étranger* pour lui dénier formellement le droit de participer à une assemblée *nationale*.

Lorsqu'éclata la révolution brabançonne il se tint à l'écart de l'opposition suscitée contre le gouvernement autrichien et à laquelle le clergé prit une si grande part. Si l'on en excepte peut-être Lobkowitz, à Gand, lequel montra quelque hésitation dans la question du séminaire général, ce fut le seul évêque des provinces belgiques qui désapprouva l'élan des patriotes vers la liberté constitutionnelle et l'indépendance religieuse. Etranger aux passions qui s'agitaient autour de lui, il travailla constamment à maintenir le calme dans les populations, si bien que, durant cette époque mouvementée, peu de villes présentèrent un aspect aussi tranquille que la ville de Tournai. Et le 26 février 1791, les prévôts et jurés peuvent écrire dans une lettre qu' « en « ce moment il ne se trouvait en prison « aucune personne mise en arrestation « depuis le 1^{er} novembre 1789 ; et pendant la période révolutionnaire il ne « s'était commis dans leur ressort aucun délit relatif aux troubles et qui « eût mérité un procès quelconque à « l'extraordinaire ».

Le prélat mettait à profit cette accalmie pour continuer la christianisation de son diocèse. L'instruction religieuse lui tenait profondément à cœur.

Il fit revoir et rééditer le catéchisme de Gilbert de Choiseul, et, dans ses mandements, il revient avec insistance (avril 1776, septembre 1777, février 1778) sur l'obligation pour les curés d'adresser aux fidèles, chaque dimanche et jour de fête, une instruction simple, exempte d'art oratoire, mais pleine de doctrine.

Salm-Salm déployait dans sa vie privée un certain faste. C'est lui qui construisit l'écurie pour vingt-quatre chevaux, qui se voit encore aujourd'hui en annexe au palais épiscopal. Mais il n'aimait pas moins la pompe et l'éclat dans les cérémonies liturgiques, et, pour ce motif, il chargea son vicaire général Van Haesendonck d'éditer un nouveau rituel, dont l'usage se conserva jusque bien avant dans le XIX^e siècle.

Ajoutons que le prélat se montrait aussi grand seigneur dans ses libéralités et ses charités : c'est ainsi que pour le jour de sa fête (4 février 1789) il offrit à sa cathédrale le buste en argent de saint Guillaume, avec des reliques du bienheureux patron ; d'autre part, durant l'hiver rigoureux de 1788 à 1789, des fourgons portaient les vivres et le chauffage au domicile des indigents. Les malheurs politiques de la fin du XVIII^e siècle allaient ouvrir à cette charité un champ bien autrement vaste.

Le diocèse de Tournai, amputé des deux tiers de son territoire lors des remaniements ecclésiastiques de Philippe II (1559), comprenait encore à la fin de l'ancien régime dix doyennés : Tournai, Courtrai, Helchin flamand, Werwick, Lille, Lomme, Seclin, Helchin wallon, Saint-Amand et Orchies. Mais, si la circonscription ecclésiastique était demeurée invariable, il en avait été tout autrement des délimitations politiques. Les luttes de la France contre la maison d'Autriche modifièrent à plusieurs reprises le tracé de la frontière. Et au temps où nous sommes arrivés, le diocèse de Tournai (comme celui de Cambrai du reste) se trouvait divisé en deux parties presque égales, l'une demeurant sous la domination autrichienne, l'autre appartenant à la France. On devine aisément les conséquences de cette bigarrure au

moment où la Révolution française allait bouleverser de fond en comble les institutions religieuses et civiles.

Au premier plan se placent les lois du 22 décembre 1789 annonçant « une » nouvelle division du royaume en départements » et celle du 15 janvier 1790, supprimant toutes les limites des anciennes provinces pour décréter la nouvelle organisation. Ainsi se trouvait créé un département du Nord, dont la *Constitution civile du clergé* devait former le diocèse du Nord, avec des débris arrachés aux évêchés de Cambrai, d'Arras, de Tournai, d'Ypres et de Saint-Omer.

Guillaume-Florentin de Salm-Salm, que distinguaient surtout les qualités du cœur et le prestige d'une belle éducation, n'était pas aussi bien taillé du côté de la lutte. D'un tempérament peu combatif, quoique très rigide sur les principes, il eut une tendance à « fuir » les angoisses des révolutions », suivant le reproche d'un de ses correspondants. Presque toute l'année 1790, le prélat est absent. Les autorités civiles lui adressent même des lettres pour l'inviter à revenir parmi les siens. Aux appels des « consaux » de la ville et des États du Tournaisis, il allègue son mauvais état de santé qui l'oblige à prolonger son séjour en Allemagne et à se rendre à Kissingen (Bavière) pour y prendre les eaux.

Le pasteur conservait toutefois au loin sa sollicitude à son troupeau. Le 2 décembre 1790, il écrit d'Anholt une lettre-circulaire aux curés de la partie française de son diocèse, dans laquelle, avec une grande modération, mais avec une non moins grande dignité, il proteste contre la *Constitution civile du clergé* : ce décret de l'Assemblée nationale qui, sans tenir compte de la hiérarchie ecclésiastique, remaniait le territoire des évêchés et des paroisses, réglementait les juridictions et soumettait le ministère sacerdotal à l'élection populaire, comme en dépendaient les mandats administratifs.

Mais on passa outre. Le temps n'était plus aux principes « canoniques ». Les

principes « constitutionnels » en avaient pris la place.

Dans le Nord, il y avait lieu de commencer par l'élection d'un évêque. La *Constitution civile*, en effet, ne reconnaissait plus aucune autorité aux évêques de Tournai ni d'Ypres, parce qu'ils avaient leur siège à l'étranger; elle ne concédait pas davantage de juridiction dans le Nord aux évêques d'Arras et de Saint-Omer, dont les chefs-lieux se trouvaient dans le Pas-de-Calais. Enfin, Mgr de Rohan, archevêque de Cambrai, se refusait à intervenir en dehors de son ancien diocèse; au surplus, il n'avait pas prêté le serment civique.

L'assemblée électorale, convoquée d'abord à Douai, puis transportée provisoirement à Lille, désigna, au troisième tour de scrutin (29 mars 1791), un oratorien, Claude-François-Marie Primat, pour lors curé de Saint-Jacques à Douai et qui s'intitula, dans la suite, évêque du département du Nord *par la miséricorde divine et le choix du peuple*.

Désormais le schisme est consommé. Il y aura le clergé assermenté et le clergé insermenté.

L'heure était trop grave pour que Salm-Salm pût rester éloigné de son peuple en alarme. Il rentra à Tournai et secourut avec un dévouement remarquable ses prêtres, traqués pour leur fidélité au devoir. Le 17 juin 1791, il envoie aux curés de la partie autrichienne de son diocèse une circulaire, pour recommander à leur vertu hospitalière leurs confrères de France, et pour les porter à intéresser à leur infortune les âmes charitables de leur paroisse. Le 11 juillet, c'est aux chapitres, abbayes et communautés qu'il adresse, dans le même but, un pressant appel. Lui-même donne l'exemple d'une large générosité. « Nous » ne connaissons pas toutes les aumônes « que faisait le prince de Salm-Salm », écrivait plus tard le Vicariat, « mais » nous sommes sûrs de 2,600 florins par an ».

Les listes d'émigrés mentionnent à cette époque trois cent soixante-dix noms pour la ville de Tournai et les environs. La guerre entre la France et

l'Autriche n'allait pas tarder à rendre leur position extrêmement critique.

A la suite de la victoire de Dumouriez à Jemappes (6 novembre 1792), les Français entrèrent à Tournai; et, le 8, une proclamation enjoignait « à tous les » habitants généralement quelconques, » sous peine de mort, de déclarer et » livrer les émigrés des deux sexes qui » sont chez eux; de déclarer sur-le- » champ tous les meubles et effets ou » argent monnoyé qu'ils ont entre les » mains, et qui sont à leur connois- » sance à des Français émigrés, même » en cas de doute, à des Français en » thèse générale ».

Tout comme les Français, les Belges étaient menacés de la peine capitale, s'ils donnaient asile aux prêtres fugitifs. Parmi ces derniers, un certain nombre, surpris par les événements, gagnèrent précipitamment la Hollande et l'Allemagne. D'autres, danger pour danger, préférèrent courir le péril de la guillotine ou de la fusillade dans leur patrie. Une troisième catégorie se cacha chez des amis dévoués, dans l'expectative de temps meilleurs. Et il ne leur fallut pas une trop longue patience. Le 18 mars 1793, les Autrichiens battaient Dumouriez à Neerwinden, et la Belgique était évacuée. La flèche du beffroi de Tournai portait un globe surmonté d'un aigle à l'écusson d'Autriche; cet emblème fut remplacé par le bonnet phrygien.

Guillaume-Florentin de Salm-Salm ne fut pas témoin de ces agissements qui l'eussent tant affligé. Depuis la fin de l'année 1791, il était retourné en Allemagne; et la première domination française se passa tout entière sans qu'on le vît réapparaître dans nos provinces. Le 25 janvier 1793, un membre de la « Société des Amis de la liberté » proposait de nommer un curateur à l'évêque de Tournai « fugitif depuis un an et demi » sans qu'on sache même où il est ». Et quelque temps après on le traitait ouvertement en « émigré ». Le citoyen Bonnet forçait la porte des appartements épiscopaux et vendait à l'encan les vins qui s'y trouvaient.

Le prélat découragé profita du retour de la domination autrichienne pour quitter définitivement une région que secouaient ainsi successivement des commotions sans exemple dans les âges précédents. Deux mois à peine après Neerwinden (17 mai 1793), l'archiduc Charles invitait le Chapitre à désigner des candidats au siège épiscopal de Tournai. Les chanoines, surpris de recevoir pareille injonction de la part du gouvernement, se demandèrent s'il n'y avait pas lieu, au préalable, de se rendre à Bruxelles, afin d'interroger le chancelier de Metternich. L'évêché de Tournai était-il donc vacant qu'il fallût procéder à la nomination d'un nouveau titulaire? La réponse ne se fit pas attendre. Dix jours plus tard (27 mai), Guillaume-Florentin de Salm-Salm notifiait lui-même de Bonn sa nomination au siège archiépiscopal de Prague.

En attendant l'expédition des bulles pontificales, le prélat restait toujours évêque de Tournai. Enhardi, dirait-on, par sa promotion, il revint dans le pays pour y réchauffer le patriotisme autrichien. Son langage désormais est beaucoup plus libre. Il lie franchement la conservation de la religion aux succès des armées de l'Autriche. « Vous ne » l'avez que trop éprouvé », écrit-il aux fidèles de la partie autrichienne de son diocèse (12 novembre 1793), « vous » qui avez été les tristes victimes de ces » incursions destructives. Vous avez vu » nos temples dépouillés, nos autels » renversés, les vases du sacrifice pro- » fanés, le Saint des saints foulé aux » pieds et l'abomination de la désolation » dans le sanctuaire ! Vous avez vu des » bandes furieuses ravager nos cam- » pagnes, enlever nos troupeaux et nos » richesses, porter le fer et le feu dans » nos habitations ». La guerre de l'Autriche est à ses yeux une guerre sainte à l'égal d'une croisade. Et pour subvenir aux frais, il invite (12 décembre 1793) le clergé, à l'exemple de la cathédrale, à hypothéquer les fonds des bénéfices ecclésiastiques et à dépouiller les autels de leur or, de leur argent, et de tout ce qui n'est pas rigoureusement requis pour la

décence du culte. « Il vaut mieux con-
 « server ses autels dans une honnête
 « simplicité que d'en voir enlever les
 « ornements par la violence et consom-
 « mer la destruction par l'impiété ».

Dans les derniers jours de la même année, le prince de Salm-Salm quitta Tournai sans esprit de retour. Sa lettre pastorale d'adieu est datée de Cologne, le 22 janvier 1794. Enfin, le 22 février suivant, ses bulles étaient « arrivées et placetées », et il résigna définitivement l'évêché de Tournai. Les vicaires généraux en ont retracé un élogieux portrait moral dans le mandement de carême qui parut quelques jours plus tard (4 mars 1794).

Guillaume-Florentin de Salm-Salm manifesta à Prague aussi cette douceur, cette affabilité et cette charité que les vicaires généraux de Tournai vantaient dans leur mandement. Il occupa seize ans le siège primatial de Bohême. La noblesse de son caractère unie à la bienveillance de son cœur lui concilièrent l'estime et l'affection de toutes les populations parmi lesquelles il séjourna. Son état de santé toujours précaire continuait à lui imposer des cures d'eaux. C'est en revenant de la station balnéaire de Kissingen qu'il mourut en cours de route, le 14 septembre 1810, dans la petite localité d'Hambach, entre Sulzbach et Amberg, en Bavière.

La dépouille mortelle fut dirigée sur Prague. Mais arrivée à Rozmital, une de ses terres, où sa main avait répandu comme à Helchin de nombreux bienfaits, les habitants s'opposèrent au départ du cortège. Pleins de reconnaissance et d'attachement à leur ancien maître, ils exigeaient qu'on inhumât son cadavre au milieu d'eux, dans leur église paroissiale. Leur volonté ne reçut pas satisfaction; mais elle fut si vive et si tenace qu'il ne fallut rien moins qu'une compagnie d'infanterie pour en triompher. Enfin, on lui rendit, dans la cathédrale de Prague, les honneurs religieux dus à sa qualité. Puis, suivant sa volonté, il fut inhumé dans une annexe de l'église filiale de Kamenitz (*Kostelec ad cucullas*), où son successeur éleva à sa

mémoire un monument funéraire de style Empire qui se voit encore aujourd'hui.

Les armoiries du prélat sont très compliquées. Il portait un écu coupé : *parti en chef de cinq divisions et de quatre en pointe.*

Chef : a. d'or au lion rampant de gueules couronné d'azur (Rhingraves); b. de sable au léopard lionné à double queue d'argent (Wildgraves); c. de gueules à trois lions rampants d'or, 2 et 1 (Kirbourg); d. d'azur à la fasce d'argent (Fenestrangle); e. de gueules à la colonne d'argent sur un piédestal d'or avec chapiteau couronné du même, posée en pal (Anholt).

Pointe : a. d'argent au chef de gueules; b. fasce d'or et de sable de huit pièces au crancelin de sinople brochant en bande; c. de gueules à la croix d'or cantonnée de quatre B affrontés du même; d. d'argent à la croix pattée de gueules, cantonnée de quatre aiglettes de sable.

Sur le tout, de gueules à deux saumons d'argent, adossés, posés en pal et accompagnés de quatre croisettes du même, une en chef, une en pointe et deux en flanc (Salm).

L'évêché de Tournai conserve du prince de Salm-Salm un portrait d'exécution plutôt modeste, dû au pinceau d'un nommé Robino. Le Chapitre avait profité du passage en ville de cet artiste étranger (1783) pour lui commander cette « effigie », destinée à orner la bibliothèque. Auparavant déjà (1777), un peintre tournaisien, François-Joseph Manisfels, avait reproduit sur la toile les traits du prélat. L'original est perdu. Mais les archives communales de Tournai possèdent une gravure de C. Gaucher exécutée d'après ce dernier tableau.

Enfin, au départ du prince de Salm-Salm se rattache un fait que nous ne pouvons passer sous silence dans un article de la *Biographie nationale de Belgique*. Guillaume-Florentin avait comme intendant un nommé Grenier, très dévoué à sa personne et à ses intérêts. Lors de la promotion de son maître, il le suivit en Autriche, em-

portant avec lui les archives du *temporel* de l'évêché. D'un autre côté, Delobel, qui fut secrétaire du prélat, crut devoir sauver en lieu sûr les plus précieux registres et documents relatifs à l'administration *spirituelle* du diocèse. Il enferma donc ces pièces dans un certain nombre de caisses qu'il expédia à Bruxelles au refuge de l'abbaye de Gembloux, puis à la Chambre des comptes. Après la seconde invasion française (26 juin 1794), toute cette paperasse ainsi que celle de la Chambre des comptes furent chargées sur un bateau qui descendit le Rhin jusqu'à Arnheim. Par des voies différentes, les deux catégories d'archives de l'évêché vinrent échouer au dépôt impérial de Vienne. C'est là que Gachard alla les reconnaître et les retrouver. Le gouvernement autrichien en opéra la restitution au gouvernement belge sur la réclamation de ce dernier. Elles passèrent de Vienne à Bruxelles en 1867. Enfin, depuis décembre 1899, elles enrichissent le dépôt de l'Etat à Mons qui, par ce concours de circonstances, renferme ainsi le principal fonds de l'ancien évêché de Tournai.

J. Warichez.

Archives de l'évêché de Tournai. — Archives du chapitre cathédral. — Archives communales de Tournai. — Archives de l'Etat à Mons. — Le Maistre d'Anstaing, *Recherches sur l'histoire et l'architecture de l'église cathédrale de Tournai* (1843), t. II, p. 134. — C. Stroobant, *Testament de Marie-Christine, rhingrave, princesse de Salm, comtesse de Boekhoven*, dans les *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, 1838, t. XV, p. 97.

SALMIER (*Erard DE*), sire de Melroy. Voir MELROY.

SALMIER (*Jean*), marchand-batteur de cuivre, originaire de Dinant, fils de Jean et de Marie de Spy, mort en 1486, appartenait à une ancienne famille, signalée parmi les membres du patriciat dinantais au début du XIII^e siècle. Enrichi par le commerce de la batterie de cuivre, il avait acquis les seigneuries de la Falize et de Ciergnon. Pour donner plus d'importance à ses opérations industrielles, il s'associa, vers le milieu du xve siècle, avec quelques compatriotes,

les Charpentier, les de Halloy, et fonda la célèbre Compagnie, dite d'Angleterre, qui chercha à développer le marché d'exportation de la batterie de cuivre, particulièrement dans les Iles Britanniques, avec lesquelles les marchands dinantais étaient en relations commerciales depuis plus d'un siècle. Mais le sac de Dinant de 1466 vint mettre un terme à ce développement continu de l'industrie de la batterie. Accueillis par le duc de Bourgogne, les grands marchands dinantais s'étaient, pour la plupart, réfugiés à Namur, où ils liquidèrent leurs affaires, commencées avant la catastrophe qui les avait dispersés, eux et leurs ouvriers. Jean Salmier continua à s'occuper du commerce de la batterie, mais les circonstances politiques et économiques n'étaient plus guère favorables; la guerre avait éclaté en 1468 entre l'Angleterre et les villes hanséatiques; les corsaires anglais pillèrent les comptoirs de Londres et les navires des marchands ennemis; les Dinantais subirent des pertes immenses, et particulièrement les associés de la compagnie. Aussi, lors des négociations de la paix d'Utrecht en 1474, ceux-ci déléguèrent deux des leurs, Guillaume Charpentier et Jean Salmier, qui furent chargés d'aller défendre les intérêts communs à l'assemblée des envoyés de la Hanse et de réclamer la restitution des marchandises saisies par les Anglais. De cette époque date la fin de la Compagnie d'Angleterre, dont la liquidation donna lieu à de nombreux procès où fut impliqué particulièrement Jean Salmier, qui en était en quelque sorte l'administrateur-gérant.

Après la destruction de sa ville natale, celui-ci s'était installé à Namur où il exerça les fonctions d'échevin de 1474 à 1477. Il y mourut avant la fin des contestations surgies entre les associés, et ce furent ses héritiers qui bénéficièrent de l'indemnité allouée par les cités de la Hanse pour les pertes subies pendant la guerre. Des quatre enfants qu'il eut de son mariage avec Jeanne aux Brebis, l'aîné, Jean, retourna à Dinant, après la mort de Charles le Téméraire, et,

comme jadis son père, fut envoyé à deux reprises aux diètes de la Hanse à Lübeck : en 1487, lorsque les délégués hanséatiques voulurent interdire aux marchands batteurs l'importation des draps d'Angleterre, et en 1499, pour réclamer aux Anglais les biens enlevés aux marchands de Dinant. Le second, Nicolas, épousa la fille de Jacques de Vaux et devint membre du conseil provincial de Namur. Les deux filles de Jean Salmier épousèrent, l'une Henri d'Oultremont, receveur général du comté de Namur ; l'autre Jacques de Spontin, chevalier et seigneur de Freyr.

D.-D. Brouwers.

Archives des échevins de Namur et des échevins de Dinant. — *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XXV, p. 129-131. — *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. LXXVIII, p. 443 et suiv. — Pirenne, *Dinant dans la Hanse teutonique*, dans le *Congrès archéologique de Dinant*, 1903. — D.-D. Brouwers, *Cartulaire de la ville de Dinant*, t. VII.

SALMON (Jean-Albert), théologien, né en Brabant, le 7 mai 1747 ; la date de sa mort est inconnue. Il entra dans la prêtrise, fit ses études à l'université de Louvain et obtint le titre de bachelier en théologie. Sur la présentation de la faculté des arts de cette université, il devint curé de Mooregem en janvier 1774. En 1786, P.-J. Marant (cf. *Biographie*, t. XIII) ayant fait paraître un ouvrage latin dans lequel il attaquait la croyance de l'assomption corporelle de la Vierge, Salmon y répondit, en 1788, par un gros ouvrage intitulé : *Apologeticum tentamen pro communi ecclesiæ persuasione, quæ pie creditur Beatissimæ Virginis Dei Genitricis Mariæ Immaculatam corpus in Cælis existere; sive synopsis eorum quæ ejusdem Assumptioni oblectavit P.-J. Marant* (1788, Gand, Cocqyt). En 1805, Salmon devint curé de Iddergem et le resta jusqu'en 1809. Le 29 avril 1809, il donna sa démission pour retourner dans sa terre natale de Brabant. Nous ignorons ce qu'il devint après 1809. La date de sa mort nous est également inconnue.

Léonard Willems.

Gand, archives épiscopales (renseignements communiqués par Mr l'archiviste chanoine Jos. Huysman).

SALMON (Jean-Joseph-Alexis), littérateur, né à Ensival, le 18 juillet 1856, décédé à Charleroi, le 3 juillet 1900, fils de Henri-Guillaume et de Marie-Josèphe Doyen. Son père était tailleur, et, en outre, bon musicien ; il a copéré, en 1852, à la fondation du cercle « La Réunion de Chœurs », dont il fut le premier directeur. Alexis fit de brillantes études à l'école industrielle et littéraire de Verviers, puis à l'école normale des humanités annexée à l'université de Liège. Il sortit de cet établissement le 12 août 1878, muni du diplôme de professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur. Professeur à l'athénée royal de Namur du 1^{er} avril 1879 au 30 septembre 1884, à celui de Bruxelles du 1^{er} octobre 1884 au 30 septembre 1895, il était installé, le lendemain de ce jour, en qualité de préfet des études à l'athénée de Charleroi. Il conserva ces fonctions jusqu'à l'heure de sa mort, les cumulant avec celles de directeur de l'école industrielle de la même ville. Enfin, pendant les années 1898 à 1900, le gouvernement le désigna pour assister, avec voix consultative, aux séances du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Salmon se consacra surtout à l'instruction et à l'éducation de la jeunesse, écrivant, pendant ses heures de loisir, des manuels justement appréciés. Voici la liste de ses œuvres : 1. *Recueil d'exercices de mémoire, à l'usage des écoles primaires*. — Cours inférieur, avec J. Houssy. — Cours supérieur, avec M. Nicaise. — 2. *Exercices de lexicologie latine, fondés sur la parenté qui existe entre la langue latine et la langue française*. Namur, Lambert de Roisin, 1884 ; in-12 ; 176 p. Ce recueil a été composé en collaboration avec D. Keiffer. — 3. *Manuel d'analyse grammaticale*. Namur, Wesmael-Charlier, 1888 ; in-12 ; 80 p. A la deuxième édition de son manuel, parue en 1896, chez le même imprimeur, l'auteur a joint un *Recueil d'exercices gradués* où sont appliqués tous les cas exposés dans le traité. — 4. *Petite poétique française à l'usage de l'enseignement moyen et des écoles nor-*

males, Namur, Wesmael-Charlier, 1893; in-12, 112 p. Elle est destinée aux élèves de troisième et de seconde, et développe une théorie simple, nette et claire. L'ouvrage a été écrit avec la collaboration de M^r Nicaise. — 5. *Chrestomathie latine à l'usage de l'enseignement moyen*, par D. Keiffer et A. Salmon. *Cours de septième et cours de sixième*. Namur, Wesmael-Charlier, 1894; 2 vol. in-16; 168 et 190 p. — 6. *La patrie à l'école. Vingt chants tirés de l'histoire de Belgique. Paroles de A. Salmon, musique de H. Salmon*. Namur, Wesmael-Charlier, 1895; in-12; 45 p., dont 20 p. de musique notée. C'est un exemple de ce que les Allemands appellent la *concentration* de l'enseignement. Ainsi compris, le chant n'est plus un exercice isolé : il se rattache étroitement aux leçons d'histoire. — 7. *Pour les jeunes cœurs et les cœurs jeunes*. Namur, Aug. Godenne, s. d. (1898); in-8°; 158 p. C'est un recueil de nouvelles et de légendes d'une lecture attrayante. — 8. *De l'analyse littéraire dans l'enseignement moyen. Sujets et procédés propres à chaque classe*. Tournai, Decallonne-Liagre, 1899; in-8°; 28 p. Tirage à part de *La Revue des Humanités en Belgique*, juillet et octobre 1898. — 9. *Les chefs-d'œuvre classiques de la scène expliqués par la comparaison. Collection à l'usage des classes. Le Cid de Corneille*. Tournai, Decallonne-Liagre s. d. (1899); in-8°; 86 p. — 10. *Idem Britannicus de Racine*. Chez le même éditeur, 1900; in-8°; VIII-76 p.

Salmon était membre correspondant du *Caveau verviétois* depuis 1880. Il collabora assidûment à la partie française de l'*Annuaire* et du *Bulletin périodique*, édités par ce cercle. Outre une bonne vingtaine de poésies, il a fait paraître dans la première de ces publications *Les examens d'une novice*, nouvelle en prose (1881), et *Un maudit*, drame en trois scènes et en vers (1887). *L'Education populaire*, de Charleroi (1899, n° 8; 1900, n° 11; 1902, n° 22), et la *Revue des gens de lettres belges* (mars 1900, p. 280-281) ont

alement donné des vers d'Alexis Salmon.

Joseph Defrecheux.

Ernest Discailles, *Histoire des concours généraux* (Bruxelles, 1883), t. II, p. 495, 612 et 613; t. III, p. 82, 85 et 87. — Armand Weber, *Essai de bibliographie verviétoise* (Verviers, 1895), t. III, p. 203 et 204. — *Bulletin bibliographique et pédagogique du Musée belge*, 1897, t. I, p. 446; 1900, t. IV, p. 144 et 145; 1901, t. V, p. 169 et 170. — *Revue de l'instruction publique en Belgique*, 1900, t. XLIII, p. 49-50 et 301. — R. Gallet, *M. Alexis Salmon, dans la Revue des humanités en Belgique. Chronique et documents* (octobre 1900), p. 70-72.

SALOMON, docteur en médecine à Ruremonde, vers le milieu du xvi^e siècle. On connaît de lui : 1. *Ein Neue Prognostication mit wunderlichen prophecyen, von dem jar XLI. biss zum ende des L. jars*. Nürnberg [1539]; in-4°. 2. *Practica und prognostication zweier fürnemlichen und weit berühmten inn der Mathematick. M. Johan Curionis und M. Salomon der Statt Ruremund Physicum, darinn, biss auff 1560 Jar wunderliche und erschrockliche Prophece en gemeldt ...* Strasburgk, 1543; in-4°.

F. Van Ortoy.

Catalogue du British museum.

SALOMONS (Georges), écrivain ecclésiastique, historien, né à Termonde, le 12 mai 1632. Après des études poursuivies au collège des Augustins de sa ville natale, il entra en religion, à peine âgé de vingt ans, et devint le collègue de ses éducateurs. Les archives du couvent de Termonde ne fournissent aucun détail sur sa carrière; selon toute probabilité, il se voua à l'enseignement et à la prédication. En 1667 parut son premier ouvrage contenant des méditations sur les sept douleurs de la Vierge Marie. L'année suivante, il publiait des considérations sur la règle que sainte Brigitte donna à ses compagnes et qu'observaient les religieux et les religieuses du double monastère érigé, à Termonde, en 1466. Ce premier essai fut développé dans un nouvel écrit emprunté aux révélations de la célèbre princesse royale suédoise; des explications de la règle de saint Augustin et des extraits des commentaires du P. Pierre d'Alvastro complètent l'œu-

vre. L'ouvrage capital de Salomons fut *Het Artsch-Ibbile*, consacré à la glorification des patrons de la ville de Termonde, saint Hilduard et sainte Chrétienne. Une histoire de la cité, divisée en sept sections, s'intercale entre les différents chapitres de cette hagiographie. Si la critique de l'auteur est souvent en défaut, d'autre part son œuvre signale des faits inédits, dont on chercherait vainement la mention dans d'autres annalistes.

A quelle époque le religieux termondois s'éloigna-t-il de sa ville natale; quelles furent les circonstances qui provoquèrent son départ pour l'Italie? Nous n'avons pu les découvrir; toujours est-il qu'il mourut à Naples, le 5 octobre 1680.

Salomons a reçu parfois la qualification de poète flamand. Tous ses ouvrages, il est vrai, sont parsemés de rimes, mais sa versification ne peut justifier le titre qu'on lui attribue.

Voici la liste de ses ouvrages :

1. *Uur'-werk des Verstandts op de seven wee- en Van de Alder-bedrukste Moeder, en Maghet Maria, oft Seven Godtvruchtighe Meditatie, yverighe Ghebeden, zedighe leeringhen met rijm verciert*, etc. Anvers, Jacob Mesens, 1667; pet. in-8°; 14 gravures sur cuivre, signées, les unes Guill. Collaert, les autres Barbe.
2. *Dender-monschen rou-slaght in het over-lyden Van haeren seer uyt-nemenden Gheleerden, ende Voor-sienighen raed-pensionaris den heere D. Hr. ende Meester Oliverius vander Haghen, Licentiaet in beyde de Rechten, etc. Nueyendelijck vvat vertroost van den Trooster der bedroefde Christes Iesus*. S. l. n. d. (Anvers, J. Mesens, 1667); in-4°, 4 ff. non pag.
3. *Den gulden Regel ons saelighmaekers JESU CHRISTI; Met signen eyghen Goddelijken Mondt ghegheven aen sijne alder-liefste Bruydt de H. M. Birgitta van Sweden. De prophetie van de Alderh. M. Godts Maria raekende desen selven Regel*. Anvers, Jacob Mesens, 1668; in-4°. —
4. *Den Gulden Regel der volmaektheydt: Uyt den ghebenedijden mondt van onsen Saligh-maeker JESU CHRISTI ghegeven aen sijne Alderliefste Bruydt de H. Birgitta*

van Sweden. Ende de uytlegginghe der selver regel, met haer leven, etc. Anvers, Jacob Mesens, 1669; in-4°; 1 grav. sur cuivre, non signée, occupe le verso du titre. — 5. *Het Artsch-Ibbile Van Duy-sent laeren binnen de stadt, en Landt van Dendermonde Over den Gheboorten-Dagh van hunnen besonderen Apostel, ende Patroon, den H. Bischoep ende belyder Hild-vardus. Te samen met syn Leven, en met het Leven vande H. Maghet Christiana, Patronesse ook van de selve Stadt, als ook met de besonderste Gheschiedenissen der selve Landen*. Anvers, Jacob Mesens, 1670; in-4°, port. de Don Francesco Sanchez Pardo, gouverneur de Termonde, gravé sur cuivre, par Martin vanden Enden.

A. Blomme.

N. de Tombeur, *Provincia belgica*, etc., p. 196. — J.-F. Ossinger, *Bibliotheca augustiana*. — A. Blomme, *Le couvent des Augustins, à Termonde*, 2e partie, p. 47 et une biographie détaillée (*Ann. du Cercle arch. de Termonde*, 2e série, t. XIV). — J. Broeckaert, *Biographische sprokkelingen*, p. 14-16.

SALZEA (Pierre DUFOR, dit). Voir DUFOR.

SAMBEECK (Jean VAN), jésuite, écrivain ecclésiastique, né à Gennep (Limbouurg hollandais), le 15 octobre 1601, mort à Harderwijk, le 28 septembre 1666. Il entra dans l'ordre des Jésuites le 28 septembre 1621, enseigna les humanités pendant quelques années et fut ensuite, pendant trente ans, missionnaire en Hollande. Il composa un livre d'édification à l'occasion du jubilé de l'année 1650 : *Het geestelyck Jubilee van het Jaer O. H. MDCL ofte vreugde van 't berouw, verbeelt door 't gesucht der Tortelduyven nae haer gayke. Ende door de wederkomste, van de Duyve in d'Arcke van Noë*. Anvers, Ph. van Eyck, 1663; in-8° de 398 p. Sommervogel signale aussi un manuscrit intitulé : *De Nederlandsche Tortelduyve suchtende naer haer Gayke*.

Herman Vander Linden.

Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*.

SAMBIX (Felix VAN), homme de lettres et imprimeur, né à Anvers, en

1553, et décédé à Delft, en 1634. Il était maître d'école ou professeur de français et de calligraphie, épousa, le 6 septembre 1608, Elise van Waesberghe, et alla s'établir comme éditeur-librairie en Hollande, d'abord à Rotterdam à l'enseigne de *La Bible*, où il resta de 1611 à 1615, puis à Delft, à l'enseigne du *Cahier doré*, de 1615 jusqu'à sa mort. Nous connaissons de lui un sonnet français en tête du *Spiegel der Schryfkonste*, de Jean Van de Velde, comme lui maître d'école anversoïse établi à Rotterdam (Rotterdam, 1605), des traductions de Cervantès (*Den ialoerssen Carrizale, De doorlichtige Dienstmaegt, Het schoone Heydinnetie*), de Bellan (*De Gedenckweerdighe geschiedenis van Ruis Dias*), de Calprenède (*Cassandre*) et de Sidney (*D'Engelsche Arcadia van de Gravinne van Pembrock*). F(élix) v(an) S(ambix) qui composa une des épitaphes de M. Schotanus (Leyde, 1646), sera sans doute son fils, né à Delft en 1626.

J. Vercoullie.

Frederiks et Van den Branden, *Biographisch woordenboek*. — P. Bergmans, *Les imprimeurs à l'étranger*. — L. Petit, *Catalogus der bibliotheek van de Maatschappij der Nederl. letterkunde te Leiden*.

SAMERIUS (Henri). Voir SAMREZ (Henri DE).

SAMME (Henri), TSAMME, TSAM, ZAMMEN, maître-maçon du milieu du XIV^e siècle. Il descendait, sans doute, d'une famille originaire de Samme, dépendance de Virginal, au nord-ouest de Nivelles. En 1358, il fut adjoint par le magistrat de Louvain au maître-maçon de cette ville, nommé Jean Horen, pour la construction de la seconde enceinte de celle-ci. Il fut chargé, en outre, de réparer diverses parties de la première enceinte (1363). En 1365, il construisit, avec Jean van Hove, les Grandes Ecluses (*Groote Spuyse*), près du Moulin à Foulons. A différentes reprises, la ville lui confia encore des travaux supplémentaires concernant les remparts (1367). Samme alla sans doute se fixer à Liège entre 1367 et 1374, mais il fut rappelé plusieurs fois à Louvain pour y

inspecter les édifices et les fortifications (1374, 1375, 1382-1383). Il avait un fils, Henri, qui est mentionné en 1375.

Herman Vander Linden.

Van Even, *Louvain dans le passé et dans le présent*, p. 405, 421, 426, 428, 436, 441, 444, 445, 452.

SAMMELINS (Benjamin) ou SAMMELING (1), peintre, figure comme fils de Jan parmi les membres ayant droit à titre héréditaire à la franchise de la corporation de Gand, avant la Concession Caroline de 1540. Il devint franc-maître de la gilde de Saint-Luc, à Anvers, en 1555, année où les artistes de cette ville participèrent si brillamment aux fêtes organisées en l'honneur de Philippe II. Rentré dans sa ville natale, il fut nommé juré des peintres en 1575, peu après la réorganisation de la corporation gantoise; il occupa encore le même office de juré en 1583 et en 1598. Les échevins de Gand le chargèrent à diverses reprises de travaux décoratifs importants : en 1581, pour l'inauguration du duc d'Alençon; en 1584, à l'occasion de l'entrée triomphale du duc de Parme; en 1599-1600, lors de la splendide réception des archiducs Albert et Isabelle.

Ces détails, puisés dans les documents d'archives, complètent les renseignements, si précis, donnés par Carel van Mander, qui mentionne en ces termes Benjamin Sammelins en tête des élèves de Frans Floris, à Anvers :
 « D'abord un vieux célibataire gantois
 « encore vivant en la présente année
 « 1604, et qui naquit en 1520; il fut en
 « son temps un excellent coloriste, ce
 « qui ressort des peintures historiées du
 « jubé de l'église Saint-Jean, à Gand,
 « qu'il exécuta d'après les dessins de
 « Lucas de Heere, et de plusieurs
 « autres choses; il faisait aussi très bien
 « le portrait ».

Ce passage du *Schilderboek* fut souvent commenté. Le travail au jubé de Saint-Jean (actuellement cathédrale Saint-Bavon) eut lieu en 1559, année

(1) « Benjamiijn Sammeling ». Cette forme du nom adoptée par Van Mander (1604) a prévalu depuis lors dans l'histoire des peintres flamands.

du chapitre de la Toison d'or tenu par Philippe II. Mais en quoi consistait l'œuvre de B. Sammelins? P.-F. de Goesin-Verhaeghe, dans sa description de Saint-Bavon (1819), assure que cet artiste y avait représenté des « sujets » de l'ancien testament ». On voit, en effet, encore actuellement dans cette église un tableau de Lucas de Heere, daté 1559, et ayant peut-être fait partie d'une série de pièces décoratives exécutées à la même occasion : *Salomon recevant l'hommage de la reine de Saba*. — Ed. de Busscher, de son côté, a attribué à B. Sammelins, mais sans preuve, un tableau du xvr^e siècle conservé à la bibliothèque de Gand, ayant pour sujet : *Les Parques devant le berceau de Charles-Quint*. Cette toile, qui rappelle un peu la manière de L. de Heere, se trouvait jadis à l'hôtel de ville, où elle fut réencadrée en 1589 et restaurée en 1685 par le peintre Gilles Le Plat : voilà tout ce qu'on en sait. — Autre conjecture : notre peintre aurait collaboré, avec L. de Heere, à la décoration des panneaux armoriés qui ornèrent les stalles des chevaliers de la Toison d'or, à Saint-Bavon. — Tout récemment enfin, Mr G. Hulin ayant reconnu l'école de Frans Floris dans le style de deux volets de retable conservés au Musée de Gand (S. no 95), songea à Benjamin Sammelins, l'un des plus anciens élèves du maître anversois. Les volets en question, de très grandes dimensions, proviennent de l'abbaye de Baudeloo et représentent des scènes de la *Vie de la Vierge* et de la *Vie de Jésus-Christ*. — C'est dans cette dernière voie qu'on doit, semble-t-il, continuer les recherches.

Victor vander Haeghen.

Archives de la ville de Gand : corporation des peintres, comptes communaux, inaugurations. — *Liggenen* de Saint-Luc, Anvers. — *Description de la cathédrale de Saint-Bavon* (Gand, 1819). — Kervyn de Volkaersbeke, *Les églises de Gand*, t. I. — E. de Busscher, *Peintres de Gand*, t. II. — C. van Mander, *Schilderboek*, traduction H. Hymans. — V. vander Haeghen, *Mémoire sur les documents faux*. — Id., *La corporation des peintres de Gand*. — *Bulletin de la Société d'hist. et d'arch. de Gand*, 1906 (art. de G. Hulin). — *Cat. de l'exposition de la Toison d'or à Bruges*, 1907. — *Catalogue du Musée des beaux-arts de Gand*, édit. 1909.

SAMMELINS (*Jan*), fils naturel de Joos Sammelins (voir ce nom), juré de la corporation des peintres de Gand en 1528-1529 et 1535-1536, décédé en 1558. Ayant entrepris, par acte sous seing privé du 29 juin 1541, d'exécuter pour la confrérie de Saint-Jean en l'église de Leerne (Fl. orientale) un retable peint, il dut s'engager devant les échevins de Gand, le dernier février 1542 (1543 n. st.), sous peine d'amende, à achever ou à faire achever l'œuvre et à la livrer avant le 23 juin 1543, veille de la Saint-Jean.

Un acte du 15 décembre suivant décrit une autre *tafele van Schilderyen*, à peindre pour l'autel de saint Antoine en l'église de Capryke (Fl. orientale), avant Pâques 1544. Le retable représentera ce saint avec, sur les volets, saint Gilles et saint François. Le prix est fixé à la somme de 6 livres 10 sch. de gros, outre certains profits déterminés antérieurement. L'œuvre restera à la disposition de la corporation des peintres jusqu'à l'achèvement, et il ne sera rien payé avant la livraison du travail complet.

Jan Sammelins mourut peu avant le 21 juin 1558, date de la passation d'un acte où comparaissent ses enfants orphelins : Marguerite, épouse de Ywein Petrins, Loys, Hans, Roelkin, Lipkin, Anthonyynkin, Barbelkin et Tannekin Sammelins, les sept derniers encore mineurs. Il est probablement aussi le père du peintre Benjamin Sammelins (voir ce nom).

Victor vander Haeghen.

Archives de Gand : registres scabinaux.

SAMMELINS (*Joos*), fils de Simoen, peintre gantois, né dans la seconde moitié du xve siècle, mort en 1543.

La famille Sammelins est représentée dans l'histoire de l'art d'abord par JEHANNE SAMMELINS, fille de Nicaise, religieuse au couvent de Doorseele lez-Gand, de l'ordre de Cîteaux, laquelle commanda, en 1476, au peintre Jan van der Brugghe, un retable (*tafele van schilderien*). Son frère, JAN SAMMELINS, intervint, par acte du 28 mai

1476, pour garantir à l'artiste le payement du travail. Ce Jan Sammelins, fils de Nicaise, dont la famille était fort riche, ainsi qu'on le voit par des états de biens, avait épousé Marguerite Vydt, parente de Joos Vydt, l'illustre protecteur des frères van Eyck.

Vient ensuite SIMOEN SAMMELINS, qui, à partir de 1473, figure comme garant dans divers actes concernant les peintres gantois. Le 5 mars 1474 (1475 n. st.), il comparait, avec les peintres Hughe van der Goes et Liévin de Stoevere et le verrier Bartholomée van der Linden, comme caution lors de la réception au métier du peintre Jan van Male. C'est probablement le Simoen Sammelins, fils de Nicaise, qui fut inhumé en 1489 dans l'église des Frères-Mineurs, où la tombe des Sammelins était ornée d'un écu à trois fasces. Nous connaissons mieux le suivant.

JOOS SAMMELINS, FILIUS SIMOENS, appartenait à la corporation des épiciers quand il acquit la franchise des peintres, le 14 mai 1490. Il figura ensuite dans divers actes avec la double qualité d'épicier et de peintre. Juré de ce dernier métier en 1500, il représenta, dès 1501, la corporation des peintres comme procureur, office qu'il remplissait encore en 1514. Cela ne l'empêcha pas d'avoir de fréquents démêlés avec ses confrères. Le 5 août 1506, il fut condamné à payer une rétribution due à la corporation du chef de deux apprentis non francs qui avaient travaillé dans son atelier. La même année, le doyen des peintres lui interdit l'exercice du métier parce qu'il avait fourni un travail défectueux : il dut s'engager à améliorer son œuvre, sous peine de la voir refaire à ses frais, et à payer l'amende, qui s'élevait à 6 schellings 8 deniers de gros (actes des 5 août 1506, 15 février et 15 juin 1507). Autres procès en 1513-1514 : au mépris des règlements, il avait vendu, en dehors de l'époque des foires franches, des peintures et des sculptures provenant d'artistes étrangers à la ville. Les débats soulevés à ce propos sont fort in-

téressants. Sammelins répondit, en substance, à ses adversaires qu'il était obligé, lui, pour satisfaire sa clientèle de faire venir à grands frais « de Ma- » lines, d'Anvers et d'ailleurs hors du » pays », des œuvres que les artistes locaux ne pouvaient ni ne voulaient faire, et qu'il y avait avantage à permettre aux Gantois de se procurer en leur propre ville. Il fait observer, en outre, qu'on ne devait pas chercher à restreindre les droits d'un franc-peintre, dont le métier ne consistait pas seulement à exécuter des œuvres d'art, mais encore à en faire commerce. Il eut beau dire, les échevins le condamnèrent le 21 janvier 1514 (n. st.) à l'amende avec confiscation des pièces litigieuses. Sammelins, qui était très verbeux et d'un caractère chicaneur, fut poursuivi en même temps pour avoir injurié les chefs de la corporation dans l'exercice de leurs fonctions. Toutes ces procédures tranchant des questions de principe furent enregistrées *in extenso* dans le livre des peintres.

On connaît de Joos Sammelins quelques travaux décoratifs. Par acte du 15 novembre 1510, il s'engagea à entretenir en bon état des décorations et des réparations qu'il avait faites en 1506 à quatre panneaux de la tour de l'église de Sleidinge (Flandre orientale). Un compte de 1516, rendu par messire Liévin de Pottelsberghe, conseiller du roi et son receveur général en Flandre, décrit minutieusement les peintures murales que Sammelins exécuta tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du châtelet, à l'entrée du château comtal de Gand. Ces peintures comprenaient, outre les armoiries des princes régnants et les insignes de la Toison d'or, la figuration de deux prophètes; « item le Roy Charles, armoyé, de gran- » deur et longueur de cinc à dix piés »; item une image de saint André de même grandeur; item des « petiz enfans qui » s'esbattent de tourner et autre- » ment »; item « une ymaige de Nostre- » Dame, entre deux pilers, estoffée » d'asur et de fin or ». L'ensemble des décorations, qui était « en hauteur de

« xxxvi piés ou mieulx, et aussi de sem-
 « blable largeur », fut estimé 13 livres
 5 schellings de gros par le doyen des
 peintres, Jehan de Stoevere, assisté de
 ses collègues, Lievin van der Riviere,
 Jacques Boone et Arnould Winne.

Propriétaire de plusieurs immeubles
 à Gand, il possédait au coin de la
Burgstrate et du *Rame*, une habitation,
 en construction en 1504, où il établit
 son atelier et sa boutique de peintre.

Joos Sammelins avait épousé en pre-
 mières noces Marguerite de Backer, dont
 il eut une fille, Joosyne, qui devint la
 femme de Jan Caskin, négociant. Il
 n'était plus jeune quand il se remaria
 avec Barbe Seseyn, qui lui donna trois
 enfants, encore mineurs et désignés sous
 les noms de *Olivierkin*, *Jooryntkin* et
Lievekin, lors de la mort de leur père,
 survenue entre le 3 février 1542 (1543
 n. st.) et le 9 janvier 1543 (1544). Il
 eut aussi plusieurs enfants naturels,
 parmi lesquels *Jooskin* et *Jan*. Poussé
 par l'affection qu'il portait au premier
 de ceux-ci, il lui légua, dès le 27 oc-
 tobre 1529, sa boutique avec tous les
 ustensiles de peintre; que si le dit
 Jooskin venait à mourir sans laisser de
 postérité légitime, la donation devait
 passer à Jan, le second fils naturel.
 Nous consacrons une notice à ce dernier.

Victor vander Haeghen.

Archives de la ville de Gand : registres scabi-
 naux, états de biens, *cheinsboeken*, comptes,
 inaugurations princières. — *Messenger des sciences*
histor., 1838. — *Annales Soc. des beaux-arts et*
de litt., Gand, 1867-1868, p. 33. — Ed. de Bus-
 scher, *Peintres gantois*, t. II. — V. vander Hae-
 ghen, *Mémoire sur les documents faux*.

SAMMELS (*Henri* dans le monde,
Jean-Chrysostome en religion), qua-
 rante-neuvième abbé de Saint-Michel, à
 Anvers, de l'ordre de Saint-Norbert,
 dit de Prémontré, baptisé en l'église
 Sainte-Walburge, de la même ville, le
 11 mai 1701, mort dans son abbaye, le
 10 octobre 1753. Fils de François
 Sammels, grand négociant anversoïse, et
 de Marie van de Velde, sa première
 femme, le futur prélat appartenait à
 une excellente famille. Il n'avait que
 huit ans, et six mois quand, le 19 no-
 vembre 1709, il perdit celle qui lui

avait donné la vie; mais il trouva une
 seconde mère en Marie-Catherine van
 Bomberghen, avec laquelle son père
 convola en secondes noces, le 22 juin
 1710. Le jeune homme fit ses humanités
 au collège des Jésuites. A dix-neuf ans,
 après des brillantes études, il embrassa
 la vie monastique à l'abbaye de Saint-
 Michel; le 7 juin 1720, il y reçut
 l'habit blanc des Norbertins et, en reli-
 gion, le prénom de Jean-Chrysostome. Il
 y avait retrouvé un de ses cousins et le
 plus intime de ses amis, Gérard Sam-
 mels, fils de Henri Sammels et de
 Marie-Anne Franck, qui avait été bap-
 tisé à la même église Sainte-Walburge,
 le 12 mars 1701, donc moins de deux
 mois avant Jean-Chrysostome, et était
 entré à l'abbaye six mois avant lui; il
 avait été vêtu le 19 décembre 1719 et
 avait conservé son prénom baptismal. Il
 fit profession le 26 juin 1721 et reçut la
 prêtrise le 3 juin 1724. Nommé d'abord
cantor de l'abbaye, il fut envoyé plus
 tard, comme vicaire, à la cure de Deurne
 et Borgerhout. Il y mourut en fonc-
 tions, le 4 novembre 1730, à peine âgé
 de vingt-neuf ans.

De son côté, Jean-Chrysostome fit
 profession le 19 mai 1722 et fut ordonné
 prêtre le 8 avril 1725. Ses supérieurs
 l'envoyèrent à Louvain, au *Collegium*
Præmonstratense, pour y terminer ses
 hautes études. Il y reçut le grade de
 bachelier en théologie, puis celui de
 licencié, après avoir soutenu des thèses
 de façon brillante. Rentré à l'abbaye
 d'Anvers, il fut nommé professeur de
 théologie et d'Écriture sainte. Il rem-
 plit aussi, successivement, les fonctions
 de trésorier, de second, puis de premier
 proviseur. A la mort du prélat François-
 Ignace de Lams, qui décéda le 11 jan-
 vier 1738, le chanoine Sammels fut élu,
 par ses confrères, régent de l'abbaye pen-
 dant la vacance du siège abbatial, quoi-
 qu'il n'eût encore que trente-sept ans.
 Pour l'élection de l'abbé, qui eut lieu le
 28 avril de la même année, le chanoine
 Sammels eut, après Joseph-Jacques van
 der Boven, le prélat élu, le plus grand
 nombre de voix. Dix ans après, l'abbé
 van der Boven étant mort, à son tour, le

13 septembre 1748, Sammels fut élu régent pour la seconde fois, puis abbé. Son élection fut ratifiée par Marie-Thérèse et solennellement annoncée à Anvers le 25 janvier 1749. Il fut installé le 26 mars et mitré le 4 mai suivant, dans la chapelle du palais archiepiscopal de Malines, par le cardinal-archevêque Thomas-Philippe d'Alsace-de Bousso. Il avait composé ses armoiries abbatiales de la manière suivante : *d'azur au chevron d'or accompagné de trois abeilles du même; au chef d'or chargé d'un cerf courant de sable*. Sa devise, parlante, dirions-nous : *Dulciter et velociter*, faisait allusion aux abeilles et au cerf de son blason.

Le 18 août 1749, le nouveau prélat eut l'honneur de recevoir et de loger à l'abbaye le prince Charles de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas autrichiens, qui, à l'occasion du retour de nos provinces sous l'autorité de Marie-Thérèse, fut inauguré solennellement pour la seconde fois. En 1752, l'abbé Sammels fit entreprendre la restauration de l'Hôtel de Refuge que l'abbaye possédait à Bruxelles, rue des Sables, et qui fut occupé, pendant la première moitié du XIX^e siècle, par les ateliers de la Société typographique Wahlen et Cie. Le vigilant prélat ordonna plusieurs autres travaux utiles dont la mort ne lui permit pas de voir l'achèvement. Il était savant, d'un caractère doux et aimable : *Doctissimus ac dulcissimus pater, omnibus amabilis*. Comme membre des Etats de Brabant, il fit preuve de grande science et de beaucoup d'habileté. Son portrait, peint avec ses armoiries et sa devise, ornait jadis la grande salle du quartier dit « du prélat » à l'abbaye d'Anvers. Aujourd'hui il fait partie de la collection de portraits d'abbés exposés dans le cloître de l'abbaye d'Averbode.

En 1732, Jean-Chrysostome vit son demi-frère Corneille-François Sammels se présenter à l'abbaye de Saint-Michel pour embrasser, lui aussi, l'état monastique. Celui-ci, issu du second mariage de leur père avec Marie-Catherine van Bomberghen, avait été baptisé à Sainte-

Walburge, d'Anvers, le 19 mai 1711. Lui aussi devait devenir un savant théologien. Vêtu de l'habit blanc le 27 novembre 1732, il avait reçu, en religion, le prénom d'Herman-Joseph. Il fit sa profession le 26 août 1733 et fut ordonné prêtre le 22 septembre 1736.

Après avoir conquis à l'université de Louvain le grade de bachelier en théologie, il fut nommé professeur de théologie d'abord, puis d'Ecriture sainte, ensuite trésorier de l'église abbatiale. Le 30 août 1749, il fit défendre par le chanoine prémontré Gabriel Raeymaeckers, son élève, des *Thèses theologicae de Sacramentis in genere et tribus prioribus in specie*, dont la publication, faite la même année à Anvers, chez Grangé, fut dédiée à son frère récemment mitré. Le 30 août 1751, il fit défendre par le chanoine Pierre Reyns, un autre de ses élèves, des *Theses theologicae de sacrosancto Missæ sacrificio nec non sacramento Poenitentiae*, publiées la même année à Anvers, chez l'imprimeur susdit. Le 25 août 1753, le chanoine Herman-Joseph Sammels, qu'on a parfois confondu avec son frère, fut nommé curé à Beirse et Vosselaer. C'est là qu'il mourut le 1^{er} avril 1771.

Alphonse Goovaerts.

Pierre Génard, *Verhandeling over S. Michiels-abdij te Antwerpen (Graf- en gedenkschriften der provincie Antwerpen, D. IV, bl. LX)*. — *Obituarium ecclesiae S. Michaelis Antwerpiae (Ibid, t. IV, p. 133-166)*. — Léon Goovaerts, *Ecrivains, artistes et savants de l'Ordre de Prémontré. Dictionnaire bio-bibliographique*, t. II, p. 134. — Henne et Wauters, *Hist. de la ville de Bruxelles*, t. III, p. 368. — Mertens et Toris, *Geschiedenis van Antwerpen*, D. I, bl. 583. — *Antwerpsche Gazette*, 1749, n^{rs} 8, 37, 63, 66, 67 en 68 (entrée de Charles de Lorraine à Anvers). — Alphonse Goovaerts, *Catalogue des tableaux de l'abbaye d'Averbode*, no 223 (en manuscrit à l'abbaye).

SAMON ou SAMO, roi des Wendes dans le second tiers du VII^e siècle. On ne connaît ce personnage que par la chronique du soi-disant Frédégaire. D'après ses renseignements, il était d'origine franque et né *in pago Senonago*. Quelle région faut-il entendre par ces mots? Les uns ont conjecturé qu'ils désignaient soit un prétendu Sennegau, soit le Sundgau, d'autres le pays de Soignies; d'autres encore, parmi les-

quels le dernier éditeur de Frédégaire, M^r B. Krusch, seraient tentés de les rapporter à Sens. La première conjecture est certainement inexacte et aucune des deux autres ne s'impose, car les formes anciennes des noms de Soignies (*Sunniacum*) et de Sens (*Senonae*) diffèrent sensiblement de la leçon de notre source. Le lieu de naissance de Samon restera donc toujours douteux. Néanmoins, la seconde hypothèse a fait fortune en Belgique. L'historiographie hennuyère admet de nos jours, comme un fait incontestable, que Samon a vu le jour à Soignies et aussi bien cette opinion, étant au moins possible, convient-il de résumer ici ce que nous savons du personnage.

Frédégaire nous rapporte qu'il arriva chez les Wendes, peuple slave des bords de l'Elbe, à la tête d'une troupe, probablement fort nombreuse, de marchands aventuriers, en 623-624. Les Wendes étaient alors en lutte avec leurs voisins de l'Est, les Avars, qui menaçaient de les absorber. Samon se mit à la tête de la résistance, et, après une heureuse campagne, obtint, comme récompense, le titre de roi. Il eut encore à combattre dans la suite, et avec le même bonheur, contre les Avars. Mais les Francs, voisins de son peuple du côté de l'Ouest, l'obligèrent aussi à prendre les armes. Le dernier des grands monarques mérovingiens, Dagobert I^{er} (623-639), revendiquait sur les Wendes un protectorat contesté. Des violences commises sur des marchands de son royaume, dans le pays des Slaves, le poussèrent à députer auprès de Samon un certain Sichaire. La hauteur et l'attitude menaçante de cet ambassadeur firent échouer complètement sa mission. La guerre éclata. Quoique Dagobert eût obtenu la coopération des Lombards, il ne put triompher de la résistance des Wendes, auxquels Derwan, chef d'un autre peuple slave, les Sorbes, avait amené des renforts. Les troupes franques furent vaincues au siège de Wagastisburg — localité inconnue que l'on place soit dans les environs de Graz, soit dans la vallée de

l'Eger — et battirent en retraite. Samon ne cessa plus, dès lors, de molester l'Austrasie jusqu'à la cession de ce pays à Sigebert, fils de Dagobert, en 633-634.

Le règne de Samon dura en tout trente-cinq ans. Au milieu des païens sur lesquels il régnait, il avait adopté leurs mœurs et même très probablement leur culte. Il était polygame et, de ses douze femmes, il laissa vingt-deux fils et quinze filles. Le royaume qu'il avait fondé, et qui est le premier État slave dont l'histoire fasse mention, ne lui survécut pas.

L'extraordinaire fortune de cet aventurier paraîtra moins étrange qu'elle ne semble à première vue, si l'on se rappelle que l'extrême morcellement politique dans lequel vivaient les tribus slaves les disposait à accepter facilement la direction d'un chef étranger. Le Franc Samon organisa les Wendes au VII^e siècle comme les Normands Varègues devaient, au IX^e siècle, organiser les Russes.

H. Pirenne

Chronique de Frédégaire dans *Mon. Germ. Hist. Scriptores rerum merowingicarum*, t. II (1888). — Palacky, *Jahrbücher des Böhmisches Museums*, t. I, p. 387. — Le même, *Geschichte von Böhmen*, t. I, p. 76. — Zeuss, *Die Deutschen und die Nachbarstämme*, p. 636. — Schafarik, *Slavische Alterthümer*, t. II, p. 415. — Büdinger, *Oesterreichische Geschichte*, t. I, p. 73. — Ranke, *Weltgeschichte*, t. V, 1^{re} partie, p. 253. — J. Goll, *Samō und die Karantanischen Slaven. Mittheilungen der Institut für Oesterreichische Geschichtsforschung*, t. XI, p. 443. — A. Digot, *Histoire d'Austrasie*, t. III, p. 186. — Le P. Daniel, *Histoire de France*, éd. de 1733, t. II, p. 7. — Guizot, traduction de Frédégaire dans la *Collect. des mémoires sur l'histoire de France* (Paris, 1823), p. 196. — Th. Lejeune, *Mémoire historique sur la ville de Soignies* (Mons, 1870).

SAMREZ (**Henri DE**) ou SAMERIUS, jésuite, né à Samrée, près de Laroche, le 25 janvier 1540, mort à Luxembourg, le 5 janvier 1610. Il ne nous est connu que sous le nom du village où il a vu le jour; nous n'avons pas de détails sur sa famille ni sur sa jeunesse. Ordonné prêtre avant d'avoir atteint l'âge canonique, il entra, en 1561, dans la Compagnie de Jésus au noviciat de Cologne. Sa vie religieuse, longue d'un demi-siècle, fut mouvementée et même passablement aventureuse. Il n'avait pas achevé son noviciat quand il fut envoyé

à Munich. Ignorant la langue du pays, il ne pouvait guère rendre de services ; aussi ses supérieurs décidèrent de l'envoyer en France, où ses talents trouveraient meilleur emploi. Il y enseigna quelque temps les humanités et dirigea les pensionnats de Lyon et de Billom ; puis, après avoir complété ses études de théologie à Paris et à Tours, il fut chargé de diverses prédications en vue surtout de la conversion des protestants. Ensuite, il passa au collège de Verdun en qualité de procureur et de vice-recteur. Au commencement de l'année 1582, les supérieurs le désignèrent pour une mission aussi périlleuse que délicate auprès de Marie Stuart. Pendant sa captivité, l'infortunée reine avait demandé au Père général un jésuite comme aumônier. Samerius fut choisi. Déguisé en médecin, il parvint à s'introduire auprès de la prisonnière comme représentant des administrateurs du douaire de la reine en France. Jour et nuit, il était exposé à payer une pareille hardiesse de sa liberté et de sa tête ; mais son caractère aventureux se trouvait à l'aise dans les dangers. Au lieu de se confiner dans son rôle de chapelain, il se mêla de politique. Après huit ou neuf mois de séjour à Sheffield Castle, il reçut la mission de porter des messages aux amis de la reine et de se rendre à Rome auprès de Grégoire XIII, pour solliciter son intervention en faveur de la cause catholique en Angleterre. En 1583, il était de retour auprès de Marie Stuart, mais il n'y resta pas longtemps ; bientôt il reprenait sa vie errante et, sous un nom d'emprunt, il s'en allait solliciter des amis de Marie des promesses de secours. Durant l'été de 1584 il fit à la reine une dernière et courte visite ; le 15 septembre il était à Paris, où, sans se détacher entièrement des intérêts de la reine d'Ecosse, il se laissa absorber par les plans politiques du duc de Guise.

D'après Neyen (*Biographie luxembourgeoise*), il aurait été un des promoteurs du complot de Babington, qui tendait à délivrer Marie Stuart. Cela ne nous paraît pas probable ; car, à

l'époque où ce complot fut ourdi, Samerius avait certainement quitté l'Angleterre, sans idée de retour.

Revenu sur le continent, il se laissa entraîner dans les affaires de la Sainte-Ligue. Son action s'exerça surtout hors de France, comme agent des princes lorrains, avec lesquels il s'était lié pendant son séjour à Verdun. Il entreprit, pour le compte de ces princes, une série de longs voyages, ainsi qu'il l'écrivait de Châlons à la date du 24 août 1585 : « J'ai été deux fois à Rome et trois en » Allemagne à tous les princes catho- » liques, à quatre de la maison d'Au- » triche, aux trois électeurs catholi- » ques, à l'empereur, aux archevêques » et évêques, puis aux ducs de Savoie » et de Nemours ; et au présent, mon » département en Espagne ; et de là à » Rome, puis derechef en Allemagne, » si Dieu conduit par sa bonté ce » voyage » (Biblioth. nation. franç., 3377, f. 59). Il pouvait avoir en vue dans ses démarches le plus grand bien de l'Eglise ; mais ce zèle intempestif n'en était pas moins une violation des règles de son Institut, qui lui défendaient de s'ingérer dans les affaires politiques. Aussi, il s'attira une verte remontrance du Père général, Claude Aquaviva, et fut envoyé à Liège (juin 1586) avec défense de remettre les pieds en France et de se mêler encore d'affaires séculières. Le P. Samerius traversa alors une crise douloureuse ; sa santé était ébranlée, il retrouvait sa famille ruinée et plongée dans le deuil, et, par surcroît, les supérieurs de Belgique, peu rassurés par ses antécédents en France, lui firent un accueil assez froid. Il fut appliqué à la prédication, et comme il ne manquait pas de talent, il s'en tira avec succès. Ce repos relatif pesait à sa nature ardente. Cédant à ses instances, les supérieurs l'envoyèrent, en 1588, au camp de Bonn, où il commença sa vie d'aumônier militaire. Durant plus de dix ans (1588-1601) il fut appliqué à la mission des camps ; un moment même, en 1594, le P. Thomas Saily l'avait choisi pour le suppléer en qualité de supérieur ; mais le P. Same-

rius n'avait pas la prudence et la pondération requises pour ce rôle et le Père provincial le révoqua. Chefs et soldats admiraient sa bravoure, sa charité, son savoir-faire; ici encore son zèle dépassait parfois la mesure et le P. Olivier Manare disait de lui : « Tous le louent » et l'admirent à l'envi, il n'y a que « nous à le blâmer ». D'emblée, il avait conquis l'affection de l'armée; un seul trait permet d'en juger : au siège de Steenwich (mai 1592), Maurice de Nassau, témoin de l'héroïsme des habitants, avait promis à la garnison de la laisser sortir avec les honneurs de la guerre, à la condition expresse qu'on lui livrât le P. Samerius, qui avait été l'âme de la résistance. Les assiégés refusèrent, préférant mourir jusqu'au dernier plutôt que de livrer leur aumônier. Le prince d'Orange céda; mais quand, infidèle à la foi jurée, il eut jeté en prison le P. Samerius, la garnison refusa de s'éloigner tant qu'on ne l'aurait pas rendu à liberté.

Brisé par les fatigues et les travaux, Samerius quitta la vie des camps en 1601. Ses supérieurs mirent alors à profit son talent d'architecte. Les biographes n'en ont pas parlé. Déjà en 1587, durant son séjour à Liège, il avait révélé ses aptitudes : on l'avait chargé des plans de l'agrandissement de l'église et il avait corrigé une grave erreur commise par les constructeurs. De 1602 à 1604, il dirige et surveille les travaux de la construction du collège de Bergues-Saint-Winoc; puis, nous le retrouvons dans les différentes maisons de la province où l'on bâtit : à Lille en 1605, au noviciat de Tournai en 1606, à Bruxelles en 1607, à Anvers en 1608. Il dessine des projets pour les collèges d'Arras et de Louvain, et modifie les plans de l'architecte des archiducs pour le collège de Bruxelles. Enfin, dans le courant de l'année 1609, il fut envoyé à Luxembourg, où il mourut âgé de soixante-dix ans, le 5 janvier 1610. D'après Fisen (*Flores ecclesiae leodiensis*), le P. Samerius aurait passé à Luxembourg les dix-sept dernières années de sa vie. C'est une erreur, car

les catalogues de la province prouvent qu'il n'appartint à la communauté de Luxembourg que durant les années 1595 et 1596 et pendant les quelques mois qui précéderent sa mort.

Dans une vie aussi vagabonde, il n'eut guère le temps de se livrer à la composition. Il nous a cependant laissé un ouvrage d'érudition : *Sacra Chronologia a mundo condito ad Christum* (Anvers, 1608; fol., 67 p.), dédié à Charles d'Argenteau, abbé de Saint-Winoc.

Alf. Poncelet, S. I.

Fisen, *Flores eccl. leodiensis*, p. 41. — Neyen, *Biographie luxembourgeoise*, t. II, p. 105. — Bertholet, t. VIII, p. 193. — Paquot, *Mémoires*, t. II, p. 269. — Lagarde, *Notice sur les Luxembourgeois célèbres*, p. 29. — Becdelièvre, *Biogr. liégeoise*, t. I, p. 337. — Alegambe, *Biblioth.*, p. 177. — Sweerts, *Athen. belg.* — Foppens, *Bibl. belg.* — Sotwel, p. 131. — De Backer-Sommer-vogel, *Bibl. de la Comp. de Jésus*, t. VII, col. 504. — Vander Aa, *Biographisch woordenboek*, t. XVII, p. 60. — *Hist. soc. Jésus*, p. V, a P. Sacchino, lib. III, no 123; lib. V, nos 72-73; lib. VI, nos 69-73; lib. XIV, no 24. — J.-H. Pollen, *Mary Stuart's Jesuit Chaplain*, dans *The Month*, janvier et février 1911.

SAMSON, poète. Voir SOLBROEQ (Arnould DE).

SAMSON, SANSON, SAMPSON, compositeur de l'école néerlandaise, vers la moitié du xvi^e siècle, mais dont la nationalité exacte est très douteuse. Les quelques compositions que l'on possède de lui figurant uniquement dans des recueils allemands, il est vraisemblable que, de même que Lassus et d'autres maîtres, il passa en Allemagne la majeure partie de sa vie. Toutefois, son nom, ainsi que son style, très différent de celui des compositeurs allemands du temps, semblent le rattacher à l'école des polyphonistes franco-belges. On a de lui quatre motets, une chanson populaire néerlandaise mise à plusieurs parties et une messe sur le même thème.

Ernest Closson.

Fétis, *Biogr. univers. des musiciens*. — Eitner, *Quellen-Lexikon*.

SAMUEL (Adolphe [Abraham]), compositeur de musique et théoricien, né à Liège, le 11 juillet 1824, décédé à Gand, le 11 septembre 1898. Il s'était destiné d'abord à la peinture et fré-

quenta à Liège l'atelier du peintre Van Marck. Mais déjà il suivait les cours du conservatoire de sa ville natale et bientôt il se consacra entièrement à la musique. Il fréquenta le conservatoire de Liège de 1831 à 1834, travailla pendant quelque temps sous la direction de sa sœur Caroline (pianiste, 1822-1851), puis suivit sa famille à Bruxelles et entra en 1840 au conservatoire de cette ville, où il fut l'élève de Michelot pour le piano, de Girschner pour l'orgue, de Bosselet pour l'harmonie et de Fétis pour la composition. En 1845, il remporta le prix de Rome avec sa cantate *La Vendetta*, se rendit à Leipzig pour y travailler sous la direction de Mendelssohn, séjourna à Berlin, Dresde, Prague, Vienne, passa deux ans en Italie, notamment à Rome et à Naples, et revint en 1848 à Bruxelles, auteur déjà d'un certain nombre d'ouvrages dramatiques et symphoniques. Devenu soutien de famille, il fit du professorat et de la critique musicale et se chargea, notamment, du feuilleton musical de l'*Echo de Bruxelles*, du *Télégraphe*, du *National*, de l'*Observateur*. En 1853, à Londres, il se lia avec Hector Berlioz, qui semble avoir exercé sur lui une vive influence et avec lequel il échangea une correspondance qui fut publiée en partie dans l'ouvrage d'Adolphe Jullien sur le maître français (1882). Il se maria en 1859 et fut nommé en 1860 professeur d'harmonie au conservatoire de Bruxelles. En 1865, il fonda à Bruxelles les *Concerts populaires de musique classique*, dont il conserva la direction jusqu'à sa nomination à Gand, et, en 1869, les grands festivals annuels de musique classique qui attiraient à la gare du Midi, transformée en salle de concert, des foules de plusieurs milliers d'auditeurs. Nommé, en 1871, directeur du conservatoire de Gand, alors encore propriété de la ville, il imprima à cet établissement un essor considérable et réussit, en 1879, à le faire adopter par l'Etat. Il donna, en outre, un cours d'histoire de la musique aux cours supérieurs fondés en 1879 à Bruxelles. Créé en 1859 chevalier, en 1869 offi-

cier et en 1885 commandeur de l'Ordre de Léopold, il fut nommé membre de l'Académie royale de Belgique en 1874.

L'œuvre musical d'Adolphe Samuel est considérable et comprend : 1^o au théâtre : *Il a révé*, opéra-comique en trois actes, poème de Baron ; *Giovanni da Procida*, opéra italien en quatre actes (composé en Italie) ; *Madeleine*, opéra-comique en deux actes, poème de Scribe et Vaës (1848 ; donné en 1849 au théâtre de la Monnaie à Bruxelles) ; *Les Deux Prétendants*, opéra en trois actes, poème de Louis Schoonen (commandé par le gouvernement) ; *L'Heure de la retraite*, poème de van Bommel (1854) ; des mélodrames pour *Les Gueux*, drame de Potvin (1855). — 2^o Sept symphonies, un poème symphonique, *Roland à Roncevaux*, et *Christus*, symphonie avec chœurs (1896). — 3^o Les cantates *De Nederkomst* et *Amor, lex aeterna*, cycle lyrique en six parties, ainsi que la cantate pour l'inauguration de la Colonne du Congrès (1859). — 4^o Des chœurs pour voix d'hommes, une messe et des motets, deux quatuors d'archet, des lieder, une sonate et des pièces pour piano. Ses manuscrits, acquis par l'Etat, sont conservés dans la bibliothèque du Conservatoire de Gand.

Parmi les ouvrages didactiques de Samuel, il faut citer en première ligne le *Cours d'harmonie pratique et de basse chiffrée*, recueil excellent qui n'a pas cessé d'être en usage (1861 ; nouvelle édition en 1908 par Paul Gilson), un *Livre de lecture musicale*, des *Solfèges mélodiques* et une méthode de piano.

Adolphe Samuel est une des figures les plus intéressantes de l'école musicale belge du XIX^e siècle. Fondateur de grandes institutions de concerts, chef d'orchestre et chef d'un de nos principaux établissements d'enseignement musical, il a contribué dans une large mesure, par son activité et son esprit d'initiative, au perfectionnement de la culture musicale et à l'éducation artistique du public en Belgique. Comme compositeur, Samuel finit par abandonner le théâtre, où il n'avait trouvé aucun succès durable, pour se consacrer

plus particulièrement au genre symphonique, dans lequel il produisit ses œuvres les plus caractéristiques. Ne se rattachant à aucun groupe local, il fut en Belgique le représentant le plus autorisé de l'école néo-romantique de Berlioz-Liszt-Bruckner, dont ses grands ouvrages symphoniques présentent les principaux caractères : prédominance de l'élément subjectif sur l'élément formel, tendances descriptives et programmatiques, pathos expressif cherché dans la nouveauté des combinaisons harmoniques et instrumentales. Ses œuvres les plus intéressantes à cet égard sont sa cinquième symphonie et plus particulièrement sa grande symphonie avec chœurs *Christus*, écrite peu après la conversion retentissante de l'artiste (qui était d'origine israélite) au catholicisme. Esprit éclairé et très ouvert, les tendances nettement évolutionnistes de son art, qu'il s'efforça jusque dans ses dernières années de conformer au goût du jour, se manifestent plus vivement encore dans ses écrits. Son discours académique *l'Art libre et l'enseignement de la musique*, prononcé en 1893 (donc à l'âge de soixante-neuf ans) et préconisant la suppression des règles traditionnelles dans l'étude de l'harmonie au profit de l'empirisme individuel, parut même paradoxal et d'un modernisme assez voulu.

Collaboration : *Patria belgica* (de Van Bommel), *Cinquante ans de liberté* (partie musicale : *La musique en Belgique* et les musiciens belges); *La Belgique à l'Exposition universelle en 1878* (rapport sur les instruments de musique); *Revue trimestrielle*, *Revue de Belgique*, *Guide musical*, *Indépendance belge*, *Flandre libérale*, *Art universel*, *Echo de Bruxelles*, *Télégraphe*, *Civilisation*.

Ernest Closson.

C. Bergmans, *Histoire du Conservatoire de Gand*. — *Bibliographie nationale*, t. III. — C. Pavard, *Biogr. des Liégeois illustres* (Bruxelles, 1905), p. 559. — Fétis, *Biogr. univ. des musiciens* et Pougin, *Suppl.* — Ad. Jullien, *Hector Berlioz* (Paris, 1882). — *Les concerts populaires de Bruxelles* (mémoire J. Dupont), notice historique par M. Kufferath. — *Id.*, *Guide musical* du 18 septembre 1898. — Grégoir, *Les musiciens belges*; *id.*, *Suppl.*

SAMUEL (Henri), homme de lettres, né à Liège, le 22 mars 1810, décédé à Vleurgat (Bruxelles), le 25 novembre 1873. Il était le frère aîné du compositeur dont la biographie précède. Il eut une vie mouvementée : se destinant tout d'abord au métier des armes, il avait conquis assez rapidement les grades de sous-lieutenant et de lieutenant d'infanterie. En 1839, il se décida à orienter autrement sa vie. La carrière d'homme de lettres lui parut de nature à lui donner tout à la fois la fortune et la gloire. Ses camarades avaient peut-être trop vanté les vers par lesquels il charmait les loisirs de garnison.

Une première déception survint, qui lui fut fort sensible. Le volume qu'il publia à Bruges, chez Bogaert, en 1846, sous le titre : *Choix de poésies. Préludes*, ne se vendit guère, bien qu'il se fût fait connaître dans la même ville en faisant jouer, le 7 janvier 1845, une pièce de théâtre : *Le Duc d'Albe à Bruxelles* ou *La Belgique sous la domination espagnole*, drame historique en quatre actes, qui ne fut imprimé que trois ans après, chez Lelong, à Bruxelles. La *Revue de Belgique*, d'autre part, à laquelle il collaborait était à la veille de disparaître. Samuel se tourna d'un autre côté.

Gagné depuis 1845 aux idées phalanstériennes par des conférences de Victor Considérant, il fonda un journal démocrate-socialiste, *La Civilisation*, dont il était le principal rédacteur. Ce journal, qui paraissait deux fois par semaine, le dimanche et le jeudi, portait pour sous-titre : « Journal des améliorations pacifiques ». « Il faut », disait-il dans un article que cite Bertrand (*Hist. de la démocratie*, t. II, p. 63), « il faut, sans devenir révolutionnaires, ni téméraires, sortir de l'étroite arène où les passions des partis s'entrechoquent » depuis une vingtaine d'années et « entrer enfin résolument dans une ère de progrès réel et pacifiquement réalisable ; en un mot, il faut aller au-devant de l'esprit révolutionnaire et le désavouer en lui accordant ce qui est juste et possible, ou rester désœuvrés à l'attendre, et puis être irrésistible-

« ment emportés par lui ». Sans « poser » pour le révolutionnaire », comme dit Louis Hymans dans ses *Types et silhouettes* (Bruxelles, 1877, p. 214), Samuel, dont le caractère était du reste très bienveillant et l'honnêteté irréprochable, ne prêchait pas la révolution sociale, mais demandait, en bien des articles de sa *Civilisation*, des choses impossibles ... tout au moins pour le moment. Un de ses articles les moins utopiques a été consacré à une nouvelle méthode d'enseignement à l'usage de l'armée et des écoles d'adultes. Il avait, estimait-il, trouvé « le moyen prompt et sûr de donner simultanément aux masses l'instruction élémentaire ». Il le fit réimprimer dans une brochure in-8^o de 28 pages, chez E. Lelong, à Bruxelles. *La Civilisation* ne survécut pas au coup d'Etat du 2 décembre 1851.

Voulant utiliser ses presses, Samuel les transporta de la Montagne-aux-Herbes-Potagères à Bruxelles à Saint-Josse-ten-Noode. Il fut l'imprimeur, souvent clandestin, de maintes publications inspirées par la colère et le désir de vengeance aux proscrits du second Empire. La police, sous la pression de Napoléon III, était à l'affût de ce que Samuel imprimait et cherchait à faire passer principalement en France. Il y a sept ou huit ans parut, dans un journal gantois, un récit quelque peu pittoresque des ruses auxquelles l'*Etablissement typographique de la rue des Sencours, 7, à Bruxelles* — c'était le nom de l'imprimerie — dut recourir pour déjouer les recherches impériales et échapper aux poursuites du parquet bruxellois de 1852 et 1853. A partir de l'année 1854, les presses de Samuel furent consacrées plus particulièrement à une œuvre patriotico-littéraire, si nous pouvons ainsi parler. C'est le moment où Van Bemmelen entreprenait l'excellente *Revue trimestrielle* qu'il a poursuivie pendant près de quinze ans avec un talent auquel il n'est que juste de rendre hommage, car la littérature et les sciences belges y ont été représentées brillamment dans tous les genres. Le premier volume de la *Revue* de Van Bemmelen est imprimé

chez *Henri Samuel et C^{ie}, imprimeurs-éditeurs*. Même indication pour le deuxième. Dès le troisième, Samuel est seul « imprimeur-éditeur ». Pendant quatre ans également (volumes un à seize), pas d'autre indication. Sur la couverture des dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième volumes (janvier, avril et juillet 1858) on lit : « Bruxelles. Bureaux de la *Revue trimestrielle*, rue Saint-Lazare, 25 (c'est la maison de Van Bemmelen où celui-ci est mort en 1880). Henri Samuel, imprimeur-éditeur, rue de la Source, 7 ». A partir du vingtième, le nom de l'imprimeur ne figure plus ; nous ne savons pas pourquoi.

Nous ne pensons pas, quoi qu'on en ait dit, que la collaboration de l'homme de lettres Samuel à la *Revue* ait été grande sous un pseudonyme ou anonymement. En tout cas, il n'y a qu'une nouvelle signée de lui, c'est *Souvenirs de caserne : Albert le réfractaire*, qui se lit, sans doute, avec intérêt, mais qui donne une meilleure idée du style de l'auteur que de son imagination. Elle a été reproduite en un in-12 de 19 pages (1854).

Samuel voulut jouer vers ce temps-là un certain rôle dans la politique bruxelloise. Président de l'Association libérale de Saint-Josse-ten-Noode pendant quelques mois, il proposa d'entamer avec la puissante Association de la capitale des relations qui n'aboutirent pas à une entente sérieuse. En 1857, lors du grand mouvement provoqué par le projet de loi sur les fondations charitables, dû à Alphonse Nothomb, et que l'on a appelé « la loi des couvents », son imprimerie publia des pamphlets et des chansons qui étaient apparemment de lui. On en trouve un spécimen dans le *Journal de Bruxelles* du 15 décembre. Huit ans après (1865), il publia à l'Office de publicité une brochure de vingt pages intitulée : *Appel d'un excommunié à S. S. le pape Pie IX par un franc-maçon belge*.

Ses dernières années ne doivent pas avoir été heureuses ; il remplit, si l'on nous a bien informé, dans la presse des

emplois médiocrement rétribués. Son nom ne figure plus dans les comptes rendus des associations politiques. Il était allé vivre à Ixelles; il y mourut en 1873.

Ernest Discailles.

Revue de Belgique (1847). — *La Civilisation* (1849), la *Revue trimestrielle* (1854-1859). — L. Hy-mans, *Types et silhouettes*. — Bertrand, *Histoire de la démocratie et du socialisme depuis 1830*.

SAMYN (maître), chroniqueur meninois du XVIII^e siècle. Il est l'auteur d'une courte description de la prise de Menin par le général Moreau, le 30 avril 1794 : *Beschryvinge van het beleg van Meenen ten jare 1794, en wanneer hun Belfroyd verbrande*. Ce petit manuscrit, provenant de la bibliothèque de Mr van Huerne de Puyenbeke, faisait, il y a trente ans, partie de celle du chanoine Rembry, à Bruges. Goethals-Vercruysse, de Courtrai, en avait fait, en 1814, une copie moderne à laquelle le copiste avait ajouté diverses pièces intéressantes.

Cette *Beschryvinge* a été imprimée par le Dr Rembry-Barth dans son *Histoire de Menin*. Nous ne savons rien sur la personnalité de son auteur; c'était, sans doute, un maître d'école, et on ne peut certes pas l'identifier avec l'abbé Jacques-Joseph Samyn, desservant, en 1798, à Rollegheemcapelle-sous-Moorseele, et qui fut poursuivi et recherché, en novembre de cette même année, comme prêtre insermenté, par la municipalité meninoise.

V. Fris.

Dr Rembry-Barth, *Histoire de Menin*, t. III (Bruges, 1881), p. 401-406. — Catalogue Serrure, 1873, n^o 3761.

SAN (Gérard DE). Voir DE SAN.

SANCTUS (Louis HEILIGEN, dit), né à Beeringen en Campine vers 1304. Il fut attaché avant le 28 février 1330 à la chapelle du cardinal Jean Colonna, à Avignon. Grâce à la protection de son patron, il obtint une série de bénéfices ecclésiastiques, parmi lesquels on remarque, pour notre pays, des prébendes à Bilsen; à Courtrai, à Saint-Donatien de Bruges, dont il reçut aussi

la chantrerie, la cure de Guyoven et des chapellenies à Hasselt, Tongres et Saint-Trond. Ce personnage est surtout célèbre par ses relations intimes avec Pétrarque, qui lui avait donné familièrement le nom de Socrate. A plusieurs reprises, l'illustre poète italien vante le talent musical et la haute culture intellectuelle de son ami (*Epist. fam.*, IX, 2; *Epist. senil.*, I, 2; *de vita solitar.*, lib. II, sect. X, c. 1). En quittant Avignon à la fin de 1347, Pétrarque aurait voulu emmener avec lui en Italie Louis Sanctus, mais celui-ci resta fidèle à son protecteur, Jean Colonna. Lorsque celui-ci mourut, le 3 juillet 1348, on suppose qu'il passa au service du cardinal Elie Talleyrand, mais il n'y a pas de preuve certaine de ce fait. Il est sûr qu'il continua de résider à Avignon, malgré les pressants appels de Pétrarque qui l'invitait à venir se fixer en Italie. Louis Sanctus mourut en cour romaine avant le 1^{er} juin 1361, probablement au mois de mai de cette année. Des notes autographes de Pétrarque dans un manuscrit de Virgile attestent la sincérité des regrets que le grand humaniste italien éprouva à la nouvelle de cette mort (Fracassetti, *Lettere fam.*, I, 252; II, 242-243; P. de Nolhac, *Pétrarque et l'Humanisme*, Paris, 1892, p. 408).

On n'a conservé de Louis Sanctus qu'une lettre pleine de détails intéressants sur la peste noire, adressée d'Avignon à ses amis de Bruges, le 27 avril 1348 (*Breve chronicon Flandriae* dans De Smet, *Chroniques de Flandre*, III, 14-18).

U. Berlière.

Ursmer Berlière, *Un ami de Pétrarque, Louis Sanctus de Beeringen* (Rome, 1905). — Id., *Louis Sanctus de Beeringen*, dans *Leodium*, janvier 1909, p. 6-9. — Id., *Suppliques d'Innocent VI* (*Analecta Vaticano-Belgica*, t. V, nos 344, 435, 603, 1677). — G. Monchamp, *Pétrarque et le pays de Liège*, dans *Leodium*, 1905, p. 1-16.

SANDBERG (Joseph-Hubert), médecin, écrivain, né à Liège en 1732, mort à Spa en 1809. En 1772, J.-H. Sandberg fut envoyé à Spa par le prince Velbrück avec le titre de son médecin consultant. Quelques années plus tard, en

1780, il publia un *Essai sur les eaux minérales ferrugineuses de Spa* (Liège et Spa, impr. Bollen fils). Dans l'« *avertissement* », par lequel débute son livre, l'auteur fait montre d'une charmante modestie : « Je ne puis », dit-il, « ni ne veux être auteur. Il en est de la « médecine comme de la poésie, on naît « ce que l'on doit être dans ces arts et « les plus grands efforts de génie ne « produiront rien de transcendant, si « vous êtes né pour la médiocrité. Je « suis de ce nombre, et ne m'en plains « pas, pourvu que je sois utile ». J.-H. Sandberg, qui s'intitule simplement « médecin aux eaux de Spa », fait cependant preuve de beaucoup d'érudition dans son petit traité, qui est remarquable pour l'époque où il parut.

Ce praticien avait une pension de 600 florins argent de Liège, qui lui était payée par le magistrat, mais il ne la garda que pendant cinq ans. Il la perdit à la suite d'intrigues ourdies contre lui. Trop délicat et trop désintéressé pour se plaindre, il dédaigna de recourir à des protections pour se la faire restituer.

Fils de Renier-Hubert et de Marie-Anne-Thérèse Demeste, il avait épousé Anne-Gelle Lezaack.

Henri Michiels.

Renseignements fournis par l'état civil de Spa, ainsi que par le Dr Poskin de cette ville. — Note manuscrite dans les Délibérations de la commune (de Spa), 1801.

SANDE (Barthélemi-Louis VANDER), historien, né à Bruxelles, le 21 août 1808, décédé à Tervueren, le 3 avril 1878. Ordonné prêtre, le 20 septembre 1834, il fut nommé sous-régent au collège communal, dit de Pitsembourg à Malines; il en devint plus tard directeur. A cette date, il publia un *Almanach des gens de lettres pour l'an 1834, présentant un tableau général des hommes qui sont morts à pareille date, 1^{re} année*, petit livre très curieux qui fut édité chez P.-J. Hanick. En mars 1840, il fut nommé desservant à Tervueren où il resta jusqu'à sa mort. Le patronat de l'église et de la chapelle de l'endroit qui s'élevaient dans le voisinage du châ-

teau des ducs de Brabant était, depuis 1227, l'apanage de l'abbaye des Prémontrés de Parck, près de Louvain.

B. Vander Sande fut le premier curé séculier de la paroisse. L'histoire du lieu présentait de quoi tenter l'esprit investigateur de Vander Sande, qui consacra ses loisirs à des recherches laborieuses bientôt couronnées de succès. Il en consigna les résultats dans trois volumes qui sont restés à l'état de manuscrits, et intitulés : *Terrier de Vure*, ms. de 600 p., in-folio; *Obituaire Pouillé de Vure*, ms. de 600 p., in-folio; *Histoire de Vure*, ms. de 460 p., in-folio. Son activité était devenue proverbiale de son vivant, et il se racontait qu'il prélevait sur ses nuits de quoi mener à bonne fin une œuvre qui apparaît considérable, mais qu'une mort inopinée ne lui permit pas de livrer à l'impression.

H. Coninckx.

Archives de l'archevêché de Malines. — Renseignements particuliers recueillis à la cure de Tervueren. — *Bulletin du bibliophile belge*, t. VIII, p. 426.

SANDE (Félix VAN DE), auteur dramatique flamand, né à Malines, le 9 novembre 1824, décédé à Koekelberg, le 11 mars 1890. Il fit ses classes à Malines; à l'âge de dix-sept ans il partit pour Bruxelles où il entra dans l'enseignement et devint bientôt instituteur à l'école primaire supérieure. Il se risqua pour la première fois sur la scène, comme amateur, en 1843; il fut, pendant quelque temps, le régisseur de l'ancienne société dramatique *De Wijn-gaard*. De 1849 jusqu'à sa mort il fut le bibliothécaire du barreau de Bruxelles. Mais le théâtre garda ses préférences; il fut même, en 1853, attaché à la première troupe flamande régulière constituée à Anvers. On peut le considérer comme le fondateur du théâtre flamand à Bruxelles. Il organisa avec J. Kats, sous le titre de *Tooneel der Volksbeschaving*, une et bientôt deux représentations flamandes hebdomadaires au théâtre du Parc à Bruxelles; de 1865 à 1867, il fit, avec Waelput comme chef d'orchestre, l'essai d'un opéra flamand au théâtre du Cirque, où il parvint enfin,

en 1875, à fonder définitivement le théâtre flamand de Bruxelles. Mais déjà en 1876 Van de Sande dut, pour motifs de santé, céder la place de directeur à E. Hendriex.

Il a écrit des nouvelles, des études dramatiques, des chansons, des monologues et des dialogues, des opérettes, des comédies et des drames. Ses comédies et ses opérettes sont ce qu'il y eut de mieux de leur temps; il fut moins heureux dans le drame; cependant son *Vijfde rad van den Wagen* (1869) fut couronné d'un prix triennal.

Ses œuvres complètes parurent, en 1879, à Bruxelles, chez J.-A. Geets : *Tooneelstudiën*, 5 vol., et *Groote tooneelstukken*, 4 vol. En 1884, L. Janssens, à Anvers, édita encore un sixième volume de *Tooneelstudiën*, tandis qu'en 1883 J. Vuylsteke, à Gand, publia une seconde édition du premier volume des *Tooneelstudiën*. *De geldvolven* (Bruxelles, 1881), *Een wolvennest in Brazilië* (id), *Tooneelstukjes voor Kinderen* (Bruxelles, 1882) ne font pas partie de l'édition des œuvres complètes.

J. Vercoullie.

Frederiks et Van den Branden, *Biographisch woordenboek*. — Coopman et Scharpé, *Geschiedenis der Vlaamsche letterkunde*. — *Bibliographie nationale*. — F. de Potter, *Vlaamsche bibliographie* (éd. Académie royale flamande).

SANDE (*Jean-Baptiste-Augustin VAN DEN*), pharmacien et physicien, né à Bruxelles, où il fut tenu sur les fonts le 16 mai 1746, en l'église Sainte-Gudule, comme fils de Norbert-Joseph et de Marie-Jacqueline Van Ypen, et mort dans cette ville, le 11 octobre 1820. Ses parents étaient peu favorisés de la fortune, et cependant le père Van den Sande descendait d'une famille tout au moins patricienne, portant comme armoiries : *de gueules, à la fasce dentelée d'argent, accompagnée de trois maillets penchés d'or, deux en chef, un en pointe*. Dès l'enfance il montra le goût le plus vif pour les sciences naturelles. Ces dispositions l'incitèrent à étudier la pharmacie. Or, Bruxelles, à cette époque, ne possédait point d'école où l'on enseignât officiellement cet art. Les futurs pharmaciens s'efforçaient d'acquérir des

connaissances théoriques en lisant les auteurs français, alors fort en honneur; quant à la pratique, ils s'y exerçaient en accomplissant, chez un maître, ayant officine ouverte, un stage obligatoire d'au moins cinq ans; puis ils se présentaient devant un jury composé de membres du *Collegium medicum*. Travailleur acharné, Van den Sande subit, de brillante façon, les différentes épreuves de la maîtrise. Lorsqu'il fut installé, loin d'abandonner ses études, il s'employa au contraire à augmenter et à perfectionner son savoir, s'adonnant à des savantes lectures, à des excursions scientifiques, à des recherches et à des travaux de laboratoire. Profondément convaincu que la pharmacie a des connexions avec la plupart des connaissances humaines, il se mit à étudier cette science sous le point de vue le plus vaste, et spécialement la pharmacie appliquée à l'économie domestique. D'un autre côté, fortement désireux de voir son art entouré de la considération due à l'importance sociale qu'il possède, il tenta, toute sa vie, d'en relever le prestige et la dignité. Plusieurs bons travaux, dont quelques-uns furent encouragés par l'Académie de Bruxelles, établirent sa réputation d'érudit. Dès le 5 mai 1785, la Société libre d'Emulation, de Liège, l'inscrivait au nombre de ses associés honoraires; plus tard, la Société des Arts, Agriculture, etc., du département des Forêts se l'adjoignit en qualité de conseiller, et diverses sociétés savantes lui offrirent le titre de membre correspondant. Aussi, lors de la création des *Écoles centrales*, le gouvernement lui présenta-t-il la place de professeur de physique et de chimie à l'école centrale de Luxembourg. Van den Sande accepta ces fonctions et céda son officine à van Mons. Le nouveau professeur s'acquitta avec zèle de sa tâche. Il fit de nombreuses excursions et des recherches minéralogiques dans le département. Il y découvrit des mines de cuivre, de plomb, de fer, de houille, d'alun, de sulfures de fer et de cuivre, des eaux minérales contenant du sulfate et du muriate de

soude, et une riche mine de cobalt. Après avoir professé, non sans éclat, jusqu'en 1804, Van den Sande se démit de ses fonctions. Prenant sa retraite, il choisit d'abord la ville de Liège comme résidence, puis retourna à Bruxelles pour y finir ses jours.

Le pharmacien bruxellois a laissé les œuvres suivantes : 1. *Lettre à Mons. Beunie, licencié en médecine, et membre de l'académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, sur les effets pernicieux des moules*. Amsterdam (Bruxelles), 1781; in-8°. Cette lettre est datée du 28 avril 1781. — J.-B. de Beunie, médecin distingué d'Anvers, avait, le 24 juin 1773, présenté à l'académie une note *Sur une maladie produite par des moules venimeuses*. Certains points de ce travail, que l'on trouve dans les *Mémoires de l'académie* (1777, t. I^{er}, p. 229-233), furent critiqués, à juste titre, par Van den Sande comme renfermant des assertions trop positives et pouvant induire le public en erreur. — 2. *Lettre sur la sophistication des vins*. Amsterdam, Changuion, s. d. (1781); in-8° de 20 p. — 3. *Réponse à la lettre sur la sophistication des vins*. Amsterdam, Changuion, s. d.; in-8° de 27 p. Ces deux lettres sont publiées sans nom d'auteur; la seconde est datée de Mons, 1^{er} mai 1781. — 4. *Mémoire en réponse à la question : Quels sont les effets de l'électricité appliquée aux plantes et aux arbres dans les serres, en constatant ces effets par une suite d'expériences bien détaillées*. Bruxelles, 1783; in-8°, 46 p. La question avait été posée, en 1782, par l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles; le prix, soit une médaille d'or, fut remis à Van den Sande, en séance du 24 janvier 1785, l'auteur ayant fait, au préalable, la démonstration des expériences citées dans son mémoire. — 5. *La falsification des médicaments dévoilée. Ouvrage dans lequel on enseigne les moyens de découvrir les tromperies mises en usage pour falsifier les médicaments tant simples que composés, et où on établit des règles pour s'assurer de leur bonté. Ouvrage non seulement utile aux médecins, chirurgiens, apothicaires et*

droguistes, mais aussi aux malades. A La Haye, chez Vanclef (Bruxelles, Ae. De Bel), 1784; in-8°, 430 p. Ce mémoire fit le plus grand honneur à l'esprit curieux, investigateur et méthodique de l'auteur, et suscita un concert d'éloges. Cité désormais comme une autorité, même à l'étranger, Van den Sande vit sa réputation scientifique portée à son comble. Le célèbre docteur Samuel Hahnemann a publié, à Dresde, en 1787, une traduction allemande de ce traité. — 6. *Lettre à Messieurs l'Ecoultelle, Bourguemaitres, Echevins et Conseil d'Anvers, sur leurs ordonnances et catalogue de médicaments relatifs à la médecine, la chirurgie et la pharmacie, émanées le 7 mars 1786*. Amsterdam, Changuion (Bruxelles, E. Flon), 1786; in-8°, 18 p. Dans cette lettre, dictée par un esprit de justice et de modération vraiment remarquable, Van den Sande, toujours soucieux du bien public, de la dignité du corps médical et de l'honneur du pays, examine et discute avec impartialité l'ordonnance du Magistrat d'Anvers. — 7. *Eau pour dissiper les taches de rousseur*. Bruxelles, 1786; in-4°. — 8. *Mémoire en réponse à la question : Quels sont les végétaux indigènes propres à fournir des huiles qu'on pourrait substituer avec succès et sans danger à l'huile d'olive? Quelles sont les méthodes de préparer et de conserver ces huiles? Enfin, quel sera leur prix, en supposant un prix donné des matières dont on les tire?* Bruxelles, Cordier, 1788; in-4°, 46 p. L'académie a décerné un accessit à ce travail; le prix fut accordé au docteur P.-E. Wauters, de Wetteren. — 9. *Réponse de Van den Sande à M. Roels, maître en pharmacie, à Bruges, relative à la comète annoncée pour le 22 février 1788*. Bruxelles, 1788. — 10. Enfin, pendant les ans XI et XII de l'ère républicaine, notre pharmacien-professeur a collaboré activement au *Journal de chimie et de physique* dirigé par Van Mons, et publié à Bruxelles chez E. Flon. Il a donné à cette revue les articles suivants : *Extrait d'une lettre* (t. III, 2 p.). « Elle a rapport à « un procédé pour obtenir différentes

« huiles en distillant des plantes oléi-
 « fères, telles que la sabine, la lavande,
 « le romarin, etc. » — *Sur le pyro-*
phore (t. IV, 2 p.). — *Analyse d'une*
mine de cobalt découverte dans le départe-
ment des Forêts (t. IV, 4 p.). — *Expé-*
rience sur une pierre trouvée dans l'inté-
rieur d'un os (t. IV, 5 p.). — *Extrait*
d'une lettre sur l'effervescence et la décom-
position de tubes de verre (t. IV, 3 p.). —
Essai d'une mine de cuivre du départe-
ment des Forêts (t. V, 4 p.). Cette mine
 se trouve dans les environs d'Echternach.
 — *Analyse d'une mine de fer de Saint-*
Léger, département des Forêts (t. V, 3 p.).
 — *Essai d'une mine de plomb du départe-*
ment de l'Ourthe (t. VI, 3 p.). « Cette
 « mine a été trouvée près de Theux.
 « C'est le plomb minéralisé par le soufre
 « de Cronstedt, la galène ou plomb sul-
 « furé, le *Bleyschweif* des Allemands ».

Joseph Defrecheux.

J.-M. Quérard, *La France littéraire* (Paris, 1836), t. VIII, p. 436. — Cornelle Broeckx, *Essai sur l'histoire de la médecine belge* (Gand, 1837), p. 213 et 309. — C. Broeckx, *Notice sur J.-B.-A. Van den Sande, maître en pharmacie à Bruxelles* (Anvers, 1846). Avec la reproduction d'un portrait de Van den Sande, par O. Tioust et lithographié chez la Ve Degobert, à Bruxelles. — C. Broeckx, *Documents pour servir à l'histoire de la bibliographie médicale belge avant le XIX^e siècle* (Anvers, 1847), p. 53 et 54. — C. Broeckx, *Histoire du Collegium medicum bruxellense* (Anvers, 1862). — A.-C.-P. Callisen, *Medicinisches Schriftsteller-Lexicon* (Copenhague, 1833), t. XVII, p. 3. Cette bibliographie donne une nomenclature des revues scientifiques allemandes ayant publié des comptes rendus sur le traité de *La falsification des médicaments dévoilée*, et sur la traduction de Samuel Hahnemann. — Auguste Hirsch, *Biographisches Lexikon der Hervorragenden Aerzte* (Wien, 1887), t. V, p. 463.

SANDE (Jean-Georges **VAN DEN**), écrivain militaire, né à Verviers, le 18 octobre 1810, décédé à Schaerbeek, le 2 mai 1893. Sergent, puis sous-lieutenant dans la garde municipale de Gand, incorporé ensuite dans le bataillon des Partisans des Flandres, Van den Sande prit part aux actes militaires de notre Révolution nationale. En 1832, il entra dans l'armée régulière et, après avoir passé par l'infanterie, fut admis dans le corps d'état-major. Une santé précaire, qui ne l'empêcha pas, toutefois, d'atteindre un âge avancé, entrava la carrière de Van den Sande; il la ter-

mina comme lieutenant-colonel dans l'état-major des places. De son œuvre de publiciste, il convient de retenir que, le premier, il dressa le tableau complet et concis de l'organisation de l'armée belge sur le pied de guerre, donnant l'exemple d'études pratiques et particulièrement utiles aux jeunes officiers.

Voici la liste de ses ouvrages :

1. *Tableaux de la composition des armées européennes sur le pied de guerre, dressés d'après les documents officiels les plus récents*. Bruxelles, Muquardt, 1859-1860, 4 tableaux in-plano. I. *L'armée autrichienne*, 1859. — II. *L'armée française*, 1859. — III. *La Belgique*, 1860. — IV. *L'armée des Pays-Bas*, 1860. (Traduit en italien.) — 2. *Lettre à Monsieur le général Renard sur son ouvrage intitulé : De la cavalerie*. Bruxelles, Muquardt, 1861; in-8°, 60 p. — Il a collaboré au *Journal de l'armée belge*.

C. Beaujean.

Bibliographie nationale, t. IV. — *Annuaire militaire de 1894*. — Archives du ministère de la guerre.

SANDELIN (Alexandre), homme politique, né à Bruxelles, baptisé en l'église paroissiale de Saint-Nicolas, le 17 mai 1752, décédé dans la même ville et inhumé en la paroisse Sainte-Gudule, le 1^{er} octobre 1793.

Fils de Pierre Sandelin, maître fondeur de cuivre, et de Barbe Ceuppens, il appartenait à un milieu d'aisance restreinte. Néanmoins, il fit les études d'humanités et ensuite il entra au noviciat de la Compagnie de Jésus, à Malines, le 1^{er} octobre 1772. Il n'y séjourna pas longtemps : le décret de Marie-Thérèse du 13 septembre 1773, ordonnant la mise à exécution immédiate aux Pays-Bas du bref de Clément XIV, en date du 21 juillet précédent, qui prononçait la dissolution de la Compagnie, vint rendre Sandelin à la vie laïque. N'ayant point été admis au bénéfice de la pension accordée par le gouvernement général aux membres de l'ordre supprimé, puisqu'il n'appartenait pas encore à celui-ci, il renonça à la vie ecclésiastique et se chercha une carrière.

Le 4 avril 1775, il était admis à prêter serment devant le conseil de Brabant en qualité de notaire à Bruxelles. Quelques mois plus tard, le 30 septembre 1775, il épousait en cette ville Henriette Marielle, de modeste bourgeoisie, fille de marchands de toiles, anciens domestiques au service du comte de Calemberg. A l'exemple de la plupart de ses confrères, il joignit alors, pour s'aider à vivre, l'exercice d'un négoce à la pratique notariale, alors peu rémunératrice.

Mais, à en croire Gérard, Sandelin, ayant des goûts dispendieux et ne possédant guère de fortune par lui-même non plus que par sa femme, se trouva bientôt acculé à une situation pécuniaire difficile, recourut aux emprunts et, finalement, se trouva réduit à fuir momentanément Bruxelles et les poursuites de ses créanciers. Après que ceux-ci eurent épuisé leurs droits contre lui, Sandelin revint dans sa ville natale. Il ne tarda pas à s'y lier avec une artiste française, veuve d'un employé du Lotto, nommée Ferron (qu'il finit par épouser en secondes noces, le 2 octobre 1791). Grâce à son talent de cantatrice celle-ci avait accès auprès de plusieurs familles de l'aristocratie, et ce fut grâce à son appui, dit-on, que Sandelin obtint une charge de procureur près le tribunal aulique, ou, comme on le disait plus brièvement, d'agent en cour (1777).

L'exercice de cette charge ne lui apporta point non plus la fortune.

Dès que se manifestèrent les premiers symptômes du mécontentement universel provoqué par les innovations législatives de Joseph II, Sandelin entra dans les rangs de l'opposition au gouvernement général et son rôle, à l'en croire, encore que peu apparent, aurait été très actif. De sa plume seraient sortis : une *Lettre aux Belges*, établissant le droit du pays à réclamer l'intervention des puissances garantes de ses constitutions, aux termes des traités d'Utrecht et de Rastadt, et démontrant la nécessité où il se trouvait de réclamer le bénéfice de cette garantie,

lettre qui aurait formé le fond de la représentation secrète adressée aux Etats de Brabant au nom du Tiers par Henri van der Noot, en juin 1787 ; le *Plan d'instructions pour la grande députation à Vienne*, suivi plus tard par les Etats et qui avait été publié en son temps dans le *Courrier du Bas-Rhin* ; comme encore le texte du discours que lurent à l'empereur les députés à Vienne des Etats de Brabant ; puis, la *Justification du comte de Belgioso*. En 1787, il aurait aussi fait imprimer une brochure : *Preuves historiques et pièces justificatives qui démontrent à suffisance de droit que, depuis l'origine des fiefs, les Pays-Bas ont constamment fait partie de l'Empire ou corps germanique*, qui eut une seconde édition corrigée et augmentée en 1789 ; puis, en décembre de cette même année 1789, il publia encore un pamphlet : *L'Orateur de la Belgique australe*, afin de combattre tout projet de conciliation avec Joseph II. En 1789 aussi, il fut membre de l'Association *Pro Aris et Focis*, mais il n'émigra pas. Lorsque, en janvier 1790, Vonck eut pris attitude d'opposant vis-à-vis des Etats de Brabant, en suite de leurs résolutions des 26-27-29 et 30 décembre 1789 — par lesquelles ils s'étaient déclarés investis de plein droit de la souveraineté jusqu'alors exercée par le prince dont la déchéance avait été prononcée, — Sandelin vint se ranger à ses côtés : il fut du nombre des membres actifs de la Société Patriotique, présidée par Vonck, qui siégeait en l'*Hôtel du prince de Galles* à Bruxelles, et l'un des quarante et un signataires de l'adresse aux Etats de Brabant, remise le 15 mars 1790, à leur pensionnaire, à l'effet de réclamer d'eux une revision de la Joyeuse-Entrée et la convocation d'une Constituante. Sandelin se vit ensuite choisi par van der Mersch pour être son conseil, lorsque les arrêts simples gardés par celui-ci eurent été transformés par le Congrès en détention de sûreté au château d'Anvers (13 avril 1790). Alors commence pour Sandelin son rôle d'homme politique en vue et de chef du parti démocratique, dont jusqu'à son décès il dirigera les destinées,

concurrentement avec Vonck, Verlooy, Weemaels et A. d'Aubremé.

Trois jours après que van der Mersch eût rendu public le choix de son défenseur, Sandelin, qui s'était transporté à Gand, sous couleur de se mettre en Flandre à l'abri des poursuites intentées en Brabant contre les signataires les plus notoires de l'adresse du 15 mars, et qui y était descendu chez l'avocat Meyer, chef du parti démocratique dans la province, remettait aux Etats de Flandre un mémoire préliminaire, daté du 16 avril, en faveur du général van der Mersch, leur concitoyen. Dans cette pièce, il protestait au nom de celui-ci contre toute mesure d'instruction judiciaire, contre tous arrêts et contre toute convocation de conseil de guerre en sa cause (convocation que van der Mersch avait cependant lui-même sollicitée des députés du Congrès plénipotentiaires près de l'armée, à Namur, le 7 avril), et il transformait l'insurrection d'un agent contre l'autorité à laquelle il était subordonné en un conflit entre deux pouvoirs égaux dans l'Etat, tous deux investis d'une part de la souveraineté populaire, l'un immédiatement en vertu d'une sorte de droit de conquête incontestable, et l'autre médiatement seulement, n'étant délégataire de l'autorité publique que par la volonté des Etats provinciaux.

Douze jours plus tard, il adressait au Congrès un premier mémoire, en date du 28 avril, dans lequel il réclamait avec virulence l'élargissement de son client et déniait à nouveau à ce Corps, — mais en termes moins modérés que ceux de son mémoire précédent et qui semblaient dictés plus par le souci d'étourdir l'opinion par la violence de la forme que par la préoccupation de se concilier l'assemblée, — le droit de renvoyer devant des juges l'officier à sa solde : ... « Vous vous êtes déclarés par le fait, et plusieurs d'entre vous par écrit, les dénonciateurs, les accusateurs et la partie adverse du général; il n'en connaît point d'autres; il ne connaît que vous et c'est entre vous et lui qu'il s'agit de juger ... ». Et il envoyait des exemplaires de ce mémoire

aux Etats des deux Flandres, aux quatre consistoires de la ville de Tournai et à la Collace de Gand, en faisant appel à leur intervention en faveur de van der Mersch. Il le fit suivre d'un autre, en date du 18 mai, pareillement adressé au Congrès, dans lequel, après avoir réédité son argumentation antérieure, il finissait par contester la légalité de l'assemblée, comme aussi celle de l'Acte d'Union, signé par les députés des provinces, constitués en Etats-généraux le 11 janvier précédent.

Cette pièce était moins l'œuvre de Sandelin que celle de Vonck, en ce moment réfugié à Valenciennes, et de l'entourage immédiat de celui-ci : « Alors », dit Vonck dans une de ses notes, « M^r Sandelin fit un second mémoire, qu'il nous envoya à Valenciennes, mais comme nous le trouvâmes trop faible, nous lui envoyâmes le projet de son troisième et dernier mémoire, en le priant de consulter, dans une affaire aussi importante pour la patrie, des jurisconsultes éclairés ... »

« Vers le 10 mai, nous vîmes à Lille », dit encore la note précitée, « ... M^r Sandelin y arriva, ayant dû quitter le pays à cause de son troisième mémoire ... ».

Le 25 mai, le Conseil de Brabant avait décerné un décret de prise de corps à charge de Sandelin, à raison du caractère injurieux pour le Congrès de son dernier mémoire adressé à cette assemblée. Mais Sandelin ne se trouvait déjà plus sur le territoire de la République.

Quoique, à en croire Vonck, il se fût employé, sur la demande de quelques membres des Etats de Flandre, à dissuader de leur projet des volontaires de Gand qui voulaient rendre la liberté à van der Mersch par un coup de force et qu'il les eût amenés à renoncer à leur dessein, cependant : « ... le 19 mai », dit Malingié (cousin de van der Mersch), dans son *Livre des Jours* (p. 860), « M^r Sandelin, se promenant sur le Caeter, fut insulté par quelques partisans des Etats, auxquels il ne ré-

" pondit mot; mais l'un d'eux s'ap-
 " prochant de lui pour l'empoigner,
 " Sandelin lui présenta deux pistolets,
 " ce qui les fit retourner. Un membre
 " des Etats, ami du général van der
 " Mersch, avertit secrètement Sandelin
 " que le Congrès était convenu avec les
 " Etats de Flandre de le faire enlever
 " pendant la nuit et de le colloquer à la
 " citadelle d'Anvers. Sur ce rapport,
 " Mr Sandelin se retira à Courtray,
 " mais s'apercevant que les mêmes sa-
 " tellites s'y étaient rendus déguisés, il
 " se retira à Lille ... "

Il y arrivait à point pour participer à l'organisation et à l'éclosion du nouveau complot tenté par le parti démocratique, cette fois en West-Flandre, qui avait pour prétexte et pour objectif immédiat la délivrance de van der Mersch, toujours aux arrêts au château d'Anvers, et qui échoua sur les deux points fixés pour son explosion, à Menin et à Courtrai (28-29 mai 1790).

Sur ces entrefaites, van Eupen, soucieux de l'intérêt public et désireux de voir cesser une lutte intestine, qui ne faisait que nuire à la République, extérieurement encore plus qu'intérieurement, se rendit à Douai pour y intéresser Cornet de Grez à une réconciliation des partis et le faire en quelque sorte l'arbitre des conditions qui devaient être débattues dans cette négociation éminemment délicate. Van Eupen était accompagné de deux membres du Congrès, de M. de Smet et du comte de Thiennes, ainsi que de Tort de la Sonde, qui se donnait à Bruxelles l'air d'un agent non avoué de la France, mais qui n'était que l'homme de main de La Fayette et de Dumouriez. Après un bref échange de vues, Cornet, d'accord avec ses visiteurs, envoya Proli, qui se trouvait près de lui, à Lille, y inviter, de sa part, les démocrates les plus notoires réfugiés en cette ville à le rejoindre à Douai, à effet d'y traiter d'une conciliation avec le Congrès et ses dirigeants.

Proli arriva à destination dans la matinée du 30 mai. Le hasard lui fit rencontrer Sandelin, Verlooy et d'Au-

bremé à leur descente de voituré, au moment même de leur retour de Courtrai, où ils avaient été surveiller l'exécution du mouvement qui venait d'échouer et attendre les événements.

Sans perdre de temps en discussions oiseuses sur les ouvertures que Proli était venu leur communiquer, les émigrés brabançons décidèrent que les quatre précités se rendraient incontinent à Douai. Ils y arrivèrent le même jour, à 4 heures du soir, et se rendirent aussitôt à l'*Hôtel de Bourbon*, où étaient descendus van Eupen et ses compagnons de voyage. Les uns et les autres tombèrent promptement d'accord sur les conditions de leur réconciliation, suggérées par Cornet, et dont la première était, d'après la relation de cette négociation laissée par Vonck, la stipulation de la mise en liberté immédiate du client de Sandelin, van der Mersch, avec une pension viagère de 15,000 florins. D'autre part, sur la demande expresse de van Eupen, il fut entendu que les quatre représentants des émigrés et Vonck lui adresseraient une lettre, qui serait rendue publique, dans laquelle ils manifesteraient, de leur côté, leur désir de voir renaître l'union dans les provinces, lettre que Sandelin, ses trois collègues et Vonck, s'empressèrent d'envoyer à van Eupen, le jour même du retour à Lille des quatre commissaires, le 1^{er} juin 1790, au grand dam de Wildt, agent des gouverneurs généraux, qui était venu sonder, pour le compte de ceux-ci, les dispositions des mécontents en vue d'une action à combiner avec les royalistes et qui atteste, dans son rapport du 18 juillet aux archiducs, de la sincérité du désir de réconciliation qui animait les démocrates. Mais cette lettre et la convention de Douai demeurèrent sans suite, vraisemblablement parce que les événements de Courtrai-Menin, postérieurs au départ de van Eupen hors Bruxelles, avaient modifié les sentiments des commettants de ce dernier, qui ne put que protester auprès de Cornet de sa bonne volonté; peut-être aussi parce que l'opinion accueillit sans faveur la démarche de Vonck et de ses amis, qu'elle accep-

tait mal que ceux-ci, en qui elle ne voyait que de simples particuliers, parussent traiter d'égal à égal avec les pouvoirs dirigeants de la République.

Dès la fin de la première quinzaine de juin, Sandelin quittait Lille pour Paris. Il allait chercher à intéresser La Fayette au sort de van der Mersch et à sa mise en liberté et puis le solliciter de procurer à son client sa réadmission dans l'armée française. Il y retrouva Walckiers, La Marck et consorts, qui s'étaient dirigés sur Paris peu après l'affaire de Namur, et aussi Cornet de Grez et la Sonde, qui avaient quitté Douai aussitôt après le départ de van Eupen et étaient arrivés à Paris dès le 3 juin. Cornet devait procurer à la République Belgique, orientée dans une voie plus démocratique que celle qu'elle avait suivie jusqu'alors, le patronage de La Fayette, et ensuite élaborer avec celui-ci un plan de constitution et un autre d'organisation militaire, qui assurassent au nouvel Etat l'alliance efficace de la France et la reconnaissance par elle de son indépendance. Sandelin parut d'abord devoir réussir mieux que Cornet dans son entreprise. Mais si La Fayette s'émouvait, se répandait en paroles indignées et en promesses, ce n'étaient que phrases vaines et promesses sans effet, et van der Mersch ne fut point admis dans le cadre de l'état-major général français.

En attendant, Sandelin s'agitait plus que ne l'eussent souhaité les démocrates belges réfugiés à Paris, dans les conciliabules qu'ils tenaient et dans les intrigues qu'ils poursuivaient pour assurer l'appui de la France tout au moins aux intérêts de leur parti. Il ne prit cependant aucune part à l'organisation du coup d'Etat imaginé et préparé par Verlooy à Valenciennes, de juillet à septembre, avec Lochée, de Puydt, Herries, van Miert-Dequesne et autres, de concert avec les démocrates hennuyers et avec l'agrément de Vonck, complot qui avait pour objectif une invasion à main armée en Hainaut, l'anéantissement des Etats de la province et leur

remplacement immédiat par des représentants provisoires élus par le suffrage populaire à deux degrés, mais qui avorta avant que les affiliés eussent pu lui donner seulement un commencement d'exécution.

Sandelin demeura à Paris jusqu'après la rentrée des Autrichiens aux Pays-Bas, y séjournant continuellement, sauf un ou deux courts voyages à Lille; dans l'entre-temps il s'était fait affilier au Club des Jacobins, s'y liant avec Desmoulins, Smits, et autres, toujours s'agitant dans l'ombre de Walckiers, mû bien plus par son ambition personnelle et son besoin d'intrigues que par l'intérêt des causes qu'il défendait, n'ayant guère conservé d'illusions sur les chances d'amener la France à une intervention en faveur de la République belge ou seulement de son parti.

Dans les derniers jours de novembre, il fut chargé par ses amis de Lille (lettre du comité à Sandelin du 26 novembre) de mettre les dirigeants français, avec lesquels il se trouvait en relations, au fait d'un projet d'invasion et de contre-révolution en West-Flandre préparé, malgré leur opposition, par Lochée de concert avec les impérialistes. Son but était d'en empêcher la réalisation, précaution inutile, car les événements s'étaient précipités et les Autrichiens occupaient déjà Namur, quand la missive parvint à son destinataire.

Sandelin ne quitta la France qu'à la fin de janvier 1791 et se réinstalla à Bruxelles, où son beau-frère Weemaels et ses amis Verlooy et A. d'Aubremé l'avaient précédé. Ils revenaient pleins d'illusions, persuadés de posséder un appui solide dans Mercy, que le duc d'Arenberg avait entrepris à Paris, avant le départ de ce ministre pour le congrès de La Haye, et qu'il se flattait d'avoir rallié aux vues du parti démocratique, s'exagérant sans mesure leur force numérique et leur importance effective :
 « Le parti démocratique est si considérable parmi la classe d'honnêtes citoyens », écrivait Weemaels, le 5 janvier 1791, à Vonck, « que celui

« d'aristocrates n'est plus guère comp-
 « té » ; il s'imaginait que la nation
 entière partageait son idéal politique.
 Dès leur retour, Weemaels, Chapel,
 Sandelin, Dondelberg, Doutrepont con-
 stituaient avec leurs amis un groupe-
 ment, qui allait s'organiser et devenir,
 un mois plus tard, la Société des Amis
 du Bien public, décalque brabançon
 de la Société des Jacobins, dont ses
 fondateurs avaient suivi les séances.
 Ils s'occupaient aussitôt de la rédac-
 tion d'un mémoire touchant le redres-
 sement des griefs et l'organisation en
 Brabant d'un pétitionnement général
 pour obtenir la liberté de réunion, dont
 l'octroi était le préliminaire nécessaire
 de la libre discussion des réformes con-
 stitutionnelles.

Mercy, arrivé à Bruxelles le 6 jan-
 vier 1791, avait laissé entrevoir la pos-
 sibilité d'organisation d'un « gouverne-
 « ment démocratique mixte », sous cette
 condition que la preuve de l'universalité
 des vœux en ce sens lui fût fournie,
 et, en attendant, il traitait avec distinc-
 tion les chefs démocrates, notamment
 Dondelberg, Doutrepont père et fils,
 A. d'Aubremé.

Néanmoins, il devint bientôt appa-
 rent aux plus clairvoyants d'entre eux
 que le gouvernement ne cherchait qu'à
 les leurrer, en flattant leurs espoirs,
 pour désarmer leur opposition éventuelle
 et utiliser leurs rancunes afin de para-
 lyser l'hostilité des Etats contre lui pen-
 dant la période critique de la remise en
 mouvement des rouages administratifs;
 et qu'en ce moment il ne se souciait nul-
 lement de modifier le recrutement des
 Etats dans un sens plus populaire et de
 lui donner une forme élective. Verlooy
 exprima nettement ce sentiment dans
 une réunion tenue le 15 février par dix-
 huit des personnalités les plus mar-
 quantes du parti et, persuadé que la
 voie la plus courte pour introduire les
 réformes qu'il souhaitait, était d'en
 faire poursuivre la réalisation non par
 le gouvernement, mais par les deux
 fractions de l'opinion unies, il manœuvra
 si bien en ce sens que les Etats de Brabant
 donnèrent mission à de Jonghe, leur

pensionnaire, d'aller s'aboucher avec
 Verlooy et ses amis dans leur assemblée.
 L'émeute du 24 février, dirigée contre
 les Etats, faillit tout compromettre et
 retarda de quelques jours l'ouverture
 des pourparlers entre de Jonghe et les
 commissaires de la Société des Amis du
 Bien public. Entre-temps celle-ci avait
 tenu, le 27, sa première séance plénière
 en l'*Hôtel du prince de Galles*, l'ancien
 local de l'assemblée patriotique de
 1790; au cours de celle-ci, quarante
 commissaires, chargés de la rédaction
 d'un projet de réorganisation des Etats
 de la province, furent élus et parmi eux
 était Sandelin. Le lendemain eut lieu,
 chez le conseiller de Brabant, Charlier
 (démocrate), la première conférence
 conciliatoire entre de Jonghe et les
 délégués de la société, — au nombre des-
 quels était de nouveau Sandelin, qui y
 eut un rôle actif, — et le surlendemain
 se tint une seconde et dernière réunion:
 car les délégués, ayant demandé à de
 Jonghe s'il estimait certaine la renon-
 ciation du second ordre à son privilège
 de l'accession aux Etats par droit de
 naissance, jugèrent superflue, sur sa ré-
 ponse négative, toute discussion ulté-
 rieure aussi longtemps que l'accord ne
 serait pas assuré sur ce point essentiel.

Trois jours plus tard était promulgué
 un édit homologué par le Conseil de
 Brabant « sur le fait des attroupements
 « et contre les perturbateurs du repos
 « public ». Les membres de la Société
 des Amis du Bien public, — et l'opinion
 avec eux, — l'estimèrent dirigé contre
 eux, tellement que, dans leur séance
 du 3 mars au soir, leurs quarante
 commissaires votaient la dissolution de
 l'association. Cette résolution, ébruitée
 aussitôt, émut le gouvernement général,
 dont elle desservait en ce moment
 l'intérêt. Le lendemain, M. de Feltz
 mandait auprès de lui un des com-
 missaires, à l'effet d'obtenir que celui-
 ci la fit rapporter par ses collègues.
 Le soir même, après une discussion
 orageuse, les commissaires désignaient
 Sandelin et trois d'entre eux pour
 aller solliciter du ministre plénipo-
 tentiaire, M. de Mercy, préalable-

ment à une nouvelle résolution, une modification des termes de l'édit, qui donnât la liberté à la presse sauf responsabilité de l'auteur et de l'imprimeur. Sandelin avait été chargé de porter la parole près de M. de Mercy. Celui-ci reçut avec égards la délégation et la rassura sur ses intentions, lui exposant la nécessité actuelle de restrictions à la liberté de la presse, lui promettant un prochain adoucissement de ces dispositions rigoureuses et la réduction de la censure à une simple formalité en ce qui concernerait les publications de la Société des Amis du Bien public, l'édit n'étant point dirigé contre la société non plus qu'inspiré par la préoccupation d'excès possibles de ses membres. Le vote des commissaires fut rapporté.

Quelques jours plus tard, Sandelin repartait avec Walckiers pour Paris afin d'y reprendre contact avec leurs amis de France. Il ne devait y faire qu'un séjour de courte durée et, revenant par Lille, y mettre Vonck au fait du détail des agissements de la société à Bruxelles; puis, passant par Gand, y étudier avec Meyer les conditions de la création éventuelle en cette ville d'un groupement filial de celle-ci.

Son activité et les ressources de son esprit, l'expérience des assemblées qu'il avait acquise et l'art de les mener qu'il avait étudié à Paris en firent promptement l'âme de la Société des Amis du Bien public et son chef réel, sinon aux yeux du public, du moins à ceux du gouvernement, avec lequel il avait de fréquents contacts et auquel il rendait même des services. Le 9 juillet, notamment, il conduisit la délégation qui recevait Metternich, après avoir été présentée quelques jours auparavant aux gouverneurs-généraux; puis, il acceptait d'interposer ses bons offices auprès de Vonck, afin qu'il ne laissât pas publier deux lettres du secrétaire des Archiducs, vicomte de Nieulant, trouvées par Vonck dans la maison mortuaire de Lochée; elles établissaient les intrigues de Nieulant avec ce dernier lors du complot de Valenciennes,

et auraient pu compromettre le gouvernement.

D'autre part, c'était lui encore qui inspirait à l'assemblée, le 29 juillet, la réponse négative qu'elle opposait à une tentative de rapprochement et d'union contre le gouvernement essayée alors par les Etats, et qui en dictait presque les termes.

Mais l'action de la Société des Amis du Bien public était vouée d'avance à la stérilité, le cabinet de Vienne n'ayant jamais eu dessein que de s'en tenir au texte du Traité de La Haye, c'est-à-dire à la restauration des constitutions telles qu'elles avaient existé sous Marie-Thérèse, en les interprétant dans leurs points douteux en faveur du gouvernement central, et cela d'autant plus qu'il jugeait les circonstances moins favorables à une réforme qu'en aucun autre temps. Il estimait, au surplus, que la Société des Amis du Bien public devait disparaître, celle-ci ne pouvant plus que lui créer des embarras.

Sandelin se chargea d'amener la société à se suicider par persuasion. Metternich écrivait à Kaunitz, le 11 février 1792 :
 « ... Je crus devoir me ménager la dis-
 « solution de cette société sans offus-
 « quer les têtes, sans même faire un
 « événement trop marquant de sa disso-
 « lution. Je crus que le moyen le plus
 « sûr de parvenir à mon but était celui
 « d'inspirer une très grande confiance à
 « celui des membres de la société qui,
 « par son esprit et son talent, était
 « parvenu à diriger toutes les opéra-
 « tions : c'était le sieur Sandelin, avocat
 « à Bruxelles. Quelques entretiens que
 « j'eus avec lui de temps à autre produi-
 « sèrent l'effet que je m'en étais proposé.
 « Je n'hésitais point alors de m'expli-
 « quer sur le peu de confiance que la
 « société inspirait au gouvernement gé-
 « néral. J'en développai les motifs de
 « manière à faire connaître au sieur
 « Sandelin que pour me convaincre que
 « son patriotisme est éclairé, qu'il a le
 « véritable amour du bon ordre et de la
 « paix, il n'avait rien de mieux à faire
 « que de se servir de son influence pour
 « préparer et amener lui-même la disso-

« lution de la société. L'événement a
« surpassé mes espérances : la dissolu-
« tion a eu lieu le 17 du mois dernier
« et j'ai l'honneur de mettre sous les
« yeux de Votre Altesse la copie de la
« lettre que le sieur Sandelin m'a adres-
« sée à ce sujet ... La conduite du sieur
« Sandelin et ses talens particulièrement
« méritent l'attention du gouvernement
« général : il importerait de l'attacher
« plus, éventuellement, à nos intérêts.
« J'aurai l'honneur d'ici à quelque
« tems d'en proposer les moyens à Votre
« Altesse ... »

Metternich ne rencontra pas l'occasion d'adresser ses propositions au cabinet de Vienne. Cependant Sandelin s'était fait admettre par le Conseil de Brabant, le 11 juillet 1791, à la prestation du serment d'avocat pratiquant près de lui, ayant mis à profit son séjour en France pour se faire immatriculer à la faculté de Douai, devant laquelle il avait subi l'épreuve de la licence en droit le 6 juin précédent. Ostensiblement, il continua donc d'appartenir à l'opposition démocratique au gouvernement-général, et, quand le peuple de Bruxelles, après l'entrée de Dumouriez en cette ville, eût été convoqué en comices électoraux pour désigner ses quatre-vingts représentants provisoires, le nom de Sandelin sortit des urnes le sixième (18 novembre 1792), encore que la duplicité de son rôle depuis deux ans eût transparu, ainsi que l'attestent les pamphlets du temps. Appelé à la vice-présidence de quinzaine par ses collègues en leur séance constitutive, il présida leurs délibérations, de fait pendant la première quinzaine et de droit pendant la suivante, ayant été élu président de l'assemblée le 24 novembre 1792.

Il s'appliqua à remplir avec activité, dévouement et mesure le mandat dont il avait été investi, se tenant à l'écart des violents, s'étant abstenu, à la différence de ses amis Verlooy, Balza et autres, de se faire affilier à la Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité et y étant même l'objet d'une dénonciation d'Estienne. Réélu président de l'assemblée

pour la seconde fois dans la séance du 16 mars 1793 au soir, il eut à s'acquitter de la lourde tâche d'assurer l'administration et l'ordre dans Bruxelles pendant les derniers jours de l'occupation française, quand les bureaux étaient accablés sous les réquisitions destinées à assurer la retraite des armées du Nord et des Ardennes, et que la ville était envahie et encombrée de soldats débandés. Le 24 mars, à 1 heure et demie du matin, après avoir siégé pendant près de dix-sept heures consécutives, Sandelin se désignait un suppléant, Torfs, et lui remettait ses fonctions, ayant assuré la marche régulière des affaires dans leurs moindres détails, jusqu'à l'ultime moment de la crise.

Alors se termine la vie politique de Sandelin. La méconnaissance cynique par la Convention des promesses d'indépendance faites aux Belges, les exigences des administrateurs français et la maladresse brutale de leurs procédés spoliateurs, les violences de nos Sans-Culottes avaient refait une popularité à la maison d'Autriche, à laquelle les dix Provinces se redonnaient avec enthousiasme, et l'unanimité de ce sentiment réduisait à une impuissance complète l'opposition démocratique, enveloppée avec les Français par l'opinion dans une même rancune. Une mort prématurée enleva Sandelin avant que la seconde conquête des Pays-Bas par les armées françaises fût venue rouvrir à ses amis l'accès des corps électifs et administratifs.

E. Jordens.

Etat civil de Bruxelles. — *Eedboek* du Conseil de Brabant (1763-1794) (Bibl. roy. à Bruxelles, ms. 20 102). — *Calendrier de la cour*, 1775-1792. — Gérard, *Journal des Troubles* (Bibl. roy. à Bruxelles, ms. 11 608-9). — Papiers Vonck (Bibl. roy. à Bruxelles, ms. n° 20, 474). — Malengié, le *Livre des jours* (Bibl. univ. de Gand, ms.). — *Mémoire présenté à Leurs Hautes Puissances les Etats de Flandre par M. Sandelin, chargé de procuration de S. E. le général d'artillerie vander Mersch pour sa défense et justification avec les pièces y relatives* (1790; in-8°, 16 p. — *Mémoire adressé au Congrès des Etats belgiques unis par M. Sandelin*, etc. (1790; in-8°, 16 p. — *Deuxième mémoire*, etc. — Chancellerie des Pays-Bas, à Vienne, portef. 371-229. — Procès-verbaux des repré., prov. de Bruxelles en 1792-1793 (Bruxelles, 1793; 3 vol. in-8°). — Pamphlets du temps.

SANDELIN (*Pierre-Alexandre*), fonctionnaire, magistrat, littérateur et économiste, fils du précédent et d'Henriette Marielle, sa femme, né à Bruxelles, où il fut baptisé en l'église Sainte-Gudule, le 19 février 1777, et décédé à La Haye (Hollande), le 21 juin 1857. Il entra fort jeune dans les services publics, débutant dans les bureaux de l'administration du département de la Dyle, à Bruxelles, au lendemain de leur organisation. Il exerça plus tard les fonctions de juge de paix du canton de La Hulpe et cumula avec elles celles de secrétaire de mairie dans des communes voisines de son siège. Il entra ensuite dans l'administration des Droits Réunis et passa, en 1807, à Maestricht, en qualité de premier commis et de caissier. Lors de la constitution de l'ordre des avocats près la cour d'appel de Bruxelles (1807), il se fit inscrire au tableau de l'ordre, sur lequel, fait bizarre, il lui fut attribué continuellement, comme titre d'inscription, le diplôme de licencié en droit obtenu par son père le 6 juin 1791. Après la réunion du royaume de Hollande à l'Empire français, il réussit à se faire nommer procureur impérial près le tribunal de première instance séant à Amersfoort. Passé à celui de Bruges, en 1814, en qualité de vice-président du siège, il fut élevé à la présidence en 1817. Pendant cette période de sa carrière, il consacra les loisirs que lui laissaient ses devoirs professionnels à des travaux de critique juridique et de littérature néerlandaise. Après avoir rédigé en 1815 un *Projet de code pénal belge, précédé de l'Exposé des motifs* (in-4^o, 227 p.), demeuré en manuscrit, il donna au public : en 1817, un *Essai sur la législation criminelle*, en langue française, et un *Memorie over de vereischte wijziging in de samenstelling der hoven van assises*, en néerlandais; puis, en 1822, une étude littéraire : *Jacobs Cats zedelijke en meest bijzondere schoonheden bijeen verzameld en op een alphabetische orde gebrogt* (Bruges, 1822, in-8^o) : De 1826 à 1828, il fut du nombre des collaborateurs aux publications de la *Brug-*

sche Maatschappij van Tael en Letterkunde.

En 1829, Sandelin entra dans la vie politique. F. de Muelenaere, procureur du roi à Bruges et membre de la seconde chambre des Etats généraux pour la West-Flandre, ayant vigoureusement soutenu dans cette assemblée le pétitionnement général de 1828, était devenu particulièrement désagréable au gouvernement. Son mandat était renouvelable en juillet 1829 et il le sollicitait à nouveau. Sandelin accepta d'essayer de le lui enlever par surprise : sa candidature, tenue secrète, fut présentée au moment même de l'ouverture du scrutin, par le gouverneur de la Flandre occidentale, aux membres des Etats provinciaux réunis pour le vote dans son cabinet. Adroitement appuyé, son nom sortit victorieux de l'urne, malgré la popularité de de Muelenaere.

Les hostilités que lui créèrent son succès et les conditions insolites de son élection, puis son attitude aux Etats généraux lui valurent d'être, l'année suivante, la première victime de la révolution en West-Flandre et de voir les violences dirigées contre lui en être la première manifestation dans cette province. Le 28 août 1830, vers 7 heures du soir, un rassemblement, provoqué originellement par une sédition de détenus en la prison de Bruges, prenait brusquement, sous l'impulsion de meneurs demeurés inconnus, un caractère anti-gouvernemental et, sur quelques cris de « Bij Sandelin ! », se portait, en poussant des huées, devant la demeure de ce dernier, rue Sainte-Catherine, en brisant les vitres à coups de pierres et en commençant l'assaut, tandis que quelques voisins faisaient échapper par une porte du jardin, donnant sur l'impasse du Nord, la femme de Sandelin, qui se trouvait seule dans l'immeuble, avec son fils et deux domestiques à son service, et les menaient chez le substitut Knopff; ensuite la foule, s'excitant de plus en plus, mettait la maison à sac, puis, ayant allumé un brasier dans la rue, y précipitait meubles, livres et vêtements. A 10 heures du soir, l'arri-

vée sur les lieux de bourgeois armés, joints à un détachement d'infanterie, mit fin à cette scène de sauvagerie; mais il fallut opposer la violence à la violence et faire feu sur les émeutiers qui ne se dispersèrent qu'après avoir eu quatre des leurs tués et sept blessés. Le lendemain, tandis que dès 5 heures du matin les curieux s'assemblaient sur le théâtre du pillage, des misérables, qui avaient passé la nuit dans les caves à s'enivrer, mettaient le feu à l'hôtel, et empêchaient l'intervention des pompiers, tandis que l'incendie gagnait un bâtiment voisin; ce ne fut que vers 3 heures de l'après-midi que la force armée devint enfin maîtresse du terrain et qu'elle put assurer l'extinction des flammes, qui achevaient de consumer l'habitation de Sandelin (1). Celui-ci ne dut d'avoir la vie sauve qu'à la générosité d'un de ses collègues du tribunal, le juge van Severen, qui, le cachant au fond de sa voiture, réussit à le conduire en lieu de sûreté, dans la soirée même de l'émeute ou aux premières heures de la journée du lendemain.

Sandelin se transporta en Hollande et se fixa à La Haye avec sa famille. Il jouit d'abord d'un traitement d'attente, ensuite d'une pension à charge du Trésor néerlandais. En 1839, il rompit tous liens avec son pays d'origine en faisant à l'administration communale de son domicile sa déclaration d'option dans les conditions prévues par l'article 2 de l'arrêté pris par le roi Guillaume le 24 août de cette année. Maître de son temps, Sandelin, qui avait été nommé, en 1830, membre de la Société de littérature néerlandaise à Leyde, s'adonna désormais exclusivement à l'étude, spécialement à celle des questions économiques. De 1844 à 1848, il fit paraître successivement : des *Considérations sur la situation actuelle de l'industrie et du commerce et de la législation sur les brevets d'invention* (1844), et un *Répertoire général d'économie politique ancienne et*

moderne (La Haye, 1846-1848; six volumes gr. in-8°). Le roi Guillaume I^{er}, qui l'avait nommé chevalier du Lion néerlandais, en 1829, récompensa ses services et ses travaux en lui donnant, en 1844, le titre de conseiller d'Etat en service extraordinaire.

E. Jordens.

Moniteur belge, 1857, I, p. 2134. — *Amst. Courant*, 1857, 24 juin. — A. Scheler, *Annuaire stat. et hist. belge*, 1866, p. 292. — Maatschappij der nederl. letterk. te Leiden, *Levensberichte der leden*, 1858 (notice par A. Elinck-Sterk) et *Gedenkschriften*, 1858, p. 49. — Frederiks et Van den Branden, *Biogr. woordenboek der noord- en zuidnederl. letterkunde* (Amsterdam, 2^e édit.), p. 682. — Vander Aa, *Biogr. woordenboek der Nederlanden* (Haarlem, 1874), t. XVIII, p. 76-77. — C. Rodenbach, *Episodes de la Révol. dans les Flandres 1829-1831* Bruxelles, 1833), p. 23, 30-31, 88 et s. — L. Rijelandt, *La Révol. de 1830 à Bruges* (*Ann. de la Société d'émul. de Bruges*, 1905), p. 256-8. — *Annuaire*, alman. et publ. div.

SANDEN (*Jacques VAN DER*), auteur flamand, né à Turnhout, le 14 octobre 1726, décédé à Anvers, le 23 septembre 1799. Il apprit les éléments chez son père qui était maître d'école à Turnhout; puis il fit ses études à l'université de Louvain. Après avoir été quelques années occupé dans les greffes des villages autour de Turnhout et d'Anvers, il s'établit dans cette dernière ville en 1753. Il y fut nommé, le 25 janvier 1757, secrétaire de l'académie des beaux-arts, et, le 8 juillet 1762, il devint rédacteur de la *Gazette van Antwerpen* aux appointements de 350 florins. Il remplit ces deux fonctions jusqu'à sa mort. Dans son autobiographie, qui repose en manuscrit aux archives communales d'Anvers, il dit qu'en 1770 la *Gazette* qui était semi-hebdomadaire se tirait à 1,296 exemplaires et laissait à l'éditeur Van Soest un gain de 3,321.83 florins; la fille de boutique refusait de nouveaux abonnés parce qu'elle ne pouvait suffire à la besogne de la distribution. Dans ses fonctions de secrétaire de l'académie il rendit de grands services et annotait soigneusement dans les registres les événements de l'histoire de l'établissement et les faits et gestes des artistes, ses élèves. Il y a un autre manuscrit de lui aux archives communales d'Anvers : *Oud Konst-tooneel van Antwerpen*, trois

(1) La ville de Bruges dut payer à Sandelin, du chef des pertes que les événements des 28 et 29 août lui avaient fait subir, une indemnité de 44,169 florins.

volumes in-folio; l'impression n'en fut pas entreprise, parce que l'auteur ne recueillit que cent quinze souscriptions. Il a édité en 1772 : *Antwerpsche faembazuyt van Pallas, dank en lof tot den adel der beyde geslachten en beste stadsgenoten* (Anvers, J. Grangé, 1772; in-8°, 20 p.), et en 1774 : *De bloeyende konsten of lauwerkrans van Apelles* (Anvers, J.-H. van Soest, 1774; in-8°, 84 et 4 p.), deux poésies de circonstance relatives à l'académie anversoise; à la suite de la seconde se trouve une relation du voyage en Belgique, en 1774, de Maximilien-Joseph, archiduc d'Autriche.

J. Vercoellie.

Piron, *Algemeene levensbeschrijving*. — Frederiks et Van den Branden, *Biographisch woordenboek*. — A. Thys, *Historiek der straten en openbare plaatsen van Antwerpen*, 422-423. — Les œuvres de J. Van der Sanden à la bibl. de Gand.

SANDERIUS (Robert), médecin. Voir SANDERS (Robert).

SANDERS (Antoine), historien. Voir SANDERUS (Antoine).

SANDERS (Catherine) VAN HEMESSEN, peintre, fille de Jean, qui suit, et de Barbe de Fêvere, née à Anvers en 1520, morte en Espagne après 1580. La première de ces dates est relevée par nous sur un portrait de l'artiste par elle-même. Quant à l'autre, nous l'inférons d'un passage de Guichardin. Au moment où paraissait l'édition française de la *Descrittione di tutti i Paesi Bassi*, c'est-à-dire en 1581, le gentilhomme florentin disait de quatre femmes artistes, dont la fille de Jean van Hemessen, qu'elles étaient en vie au moment où il écrivait. Elève probable de son père, l'intéressante artiste qui nous occupe était douée d'un talent délicat. Tour à tour peintre de sujets religieux et de portraits, elle a laissé, dans l'un et l'autre genre, d'intéressants témoignages de son activité. Nous connaissons d'elle, chez M^r H. Lescarts, bourgmestre de Mons, une *Vierge assise dans un paysage tenant l'enfant Jésus*, œuvre signée en toutes lettres et qu'on put voir à Bruges, à l'Exposition de la Toison d'Or, en

1907. A la riche collection de Mme Bachofen-Burckhardt, à Bâle, appartient l'auto-portrait, mentionné plus haut. L'artiste y est représentée devant le chevalet, assise et peignant. On y relève l'inscription E. C. CATERINA DE HEMESSEN PINXI 1540. ETATIS SVÆ (sic) 20. Au Musée d'Amsterdam, un autre portrait de femme, supposé être encore l'artiste, est daté de 1548; enfin, à la Galerie nationale, à Londres, un portrait de jeune homme en pourpoint de velours noir, vu de face et à mi-corps, est signé CATHARINA FILIA JOANNIS DE HEMESSEN PINGEBAT 1552. En 1554, donc âgée de trente-quatre ans, Catherine s'engagea dans les liens du mariage. Elle épousait un musicien réputé, Chrétien de Morrien, et l'union ayant été contractée à Anvers, on en peut déduire que la jeune fille n'avait point suivi ses parents en Hollande. Les nouveaux conjoints étaient très en faveur auprès de Marie de Hongrie et accompagnèrent la régente en Espagne. « Lequel couple », dit Guichardin, « la Roynie d'Hongrie » s'étant pleue à cause de leur rareté et « sçavoir en leur art, elle mena avec » elle en Espagne et mourant leur « laissa de quoi s'entretenir et nourrir » toute leur vie ». Catherine est peut-être l'auteur d'une petite peinture mentionnée dans l'inventaire des œuvres d'art de Marguerite d'Autriche : « une » petite Nostre-Dame en illuminure de « la main de Sandres ».

Henri Hymans.

F.-J. Vanden Branden, *Geschiedenis der Antwerpsche schilderschool* (Anvers, 1883), p. 90. — Van Mander, *Livre des peintres* (édit. Hymans), t. I, p. 77. — Pinchart, *Voyage artistique en France et en Suisse* (1853). — Alfr. von Wurzbach, *Niederländisches Künstler-Lexikon*, t. I, p. 674.

SANDERS (Jean), peintre, plus généralement appelé VAN HEMESSEN, du nom de son lieu d'origine, Hemixem, sur l'Escaut, né dans les premières années du xvi^e siècle, mort à Harlem après 1555. Mentionné par Guichardin comme « Jean » d'Hemssen, natif de près d'Anvers », il jouit dans cette dernière ville, en 1519, des enseignements d'Henri van Cleve et, la même année, y acquit le

droit de bourgeoisie. En 1524, il était reçu franc-maître de la gilde de Saint-Luc. Dans le catalogue de la collection Weyer, à Cologne, Mr Weale signale de lui un tableau daté de 1510. Erreur de lecture, nécessairement, Hemessen n'ayant commencé son apprentissage qu'en 1519, on vient de le voir. « Sa manière », écrit Van Mander, « était assez archaïque et plus tranchée que la moderne », ce qui est absolument exact. Hemessen est, en effet, d'une précision de ligne confinant à la sécheresse et ses personnages nous apparaissent d'ordinaire vêtus à l'ancienne mode. Entre les maîtres flamands, ses contemporains, Hemessen est un des plus caractéristiques et, dans la série des scènes de mœurs émanées de son pinceau, plusieurs méritent d'être citées comme des morceaux de premier ordre. Le Musée de Carlsruhe, par exemple, possède de lui une page admirable où, à l'entrée d'un cabaret interlope, un homme d'aspect rigide résiste aux embûches d'une gracieuse jeune fille. Parfois, chez le remarquable artiste, l'expression confine à la caricature, ce qui n'est pas sans susciter un rapprochement avec Quentin Metsys et son fils Jean, avec Marinus de Romerswael, Pierre Huys, etc., préoccupés autant que lui d'imprimer à leurs personnages le mouvement et la vie et, dans cette recherche, n'esquivant pas toujours la grimace. Hemessen demeure, en somme, un artiste de haute signification, maître absolument de la technique et dont les œuvres sollicitent l'étude la plus attentive. Marié à Anvers, avant 1519, à Barbe de Fèvre, il eut, de ce mariage, deux filles, Christine et Catherine, celle-ci peintre comme son père et dont la notice précède. Possesseur de quelque bien, Hemessen semble avoir eu un atelier d'élèves assez fréquenté. Hennin vanden Kerckhoven était son élève en 1524, Michel Huysmans en 1535, Georges de Nicole en 1537. Le nom d'aucun d'entre eux ne se rattache à une œuvre connue. Doyen de la gilde de Saint-Luc en 1548, Hemessen semble avoir, peu après, éprouvé des revers de

fortune. En 1550, il réalisait son avoir, aliénait sa maison « Le Faisan » et allait se fixer à Harlem où il acquit une vogue assez sérieuse et où il finit probablement sa carrière. L'œuvre la plus récente que l'on connaisse de son pinceau est datée de 1555 ; elle figure au Louvre et représente *Le Jeune Tobie rendant la vue à son père*. Outre ses deux filles, Hemessen laissait en mourant un fils naturel, Pierre, lequel, à son tour, embrassa la carrière artistique. En 1579, âgé de vingt-quatre ans, il sollicita et obtint, à Anvers, des lettres de légitimation, sous la signature de Philippe II. L'acte, conservé aux Archives du Royaume, à Bruxelles, a été publié par Pinchart. L'impétrant déclarait avoir à peine connu sa mère et être né bien peu de temps avant la mort de son père. Très intéressant est l'essai d'identification, par le Dr O. Eisenmann, directeur de la Galerie de Cassel (1884), de Jean van Hemessen avec un peintre connu comme le « monogrammiste de Brunswick » (*der Braunschweiger Monogrammist*). Ce maître, mis en relief par le Dr Bode, dans ses *Studien zur Geschichte der holländischen Malerei* (Brunswick, 1873, p. 9), est l'auteur d'un ensemble de peintures dont les personnages sont de petite dimension et où figure parfois un monogramme composé, semble-t-il, des lettres I. S. V. H. M. (Jan Sanders van Hemessen). Il est à l'abri de toute controverse que les figurines des arrière-plans de Hemessen, notamment celles de *l'Enfant prodigue*, au Musée de Bruxelles, d'ailleurs encore celles du remarquable tableau, déjà mentionné, de la Galerie de Carlsruhe, précédemment même attribuées au maître de Brunswick, tendent à fortifier l'hypothèse de M^r Eisenmann. Celle-ci, admise par M^r Bode, est combattue par d'autres critiques, notamment par le Dr Glück, d'après lequel le monogramme appartiendrait à Jean van Amstel d'Amsterdam. Les productions de Hemessen semblent avoir été de tout temps recherchées. Marguerite d'Autriche, d'après l'inventaire de ses collections, possédait « une petite notre-

« dame en illuminure, de la main de « Sandres » (1); Rubens avait, de notre artiste, « un portrait d'homme avec « un grand nez »; l'inventaire de la collection de Diego Duarte, à Anvers, en 1682, cotait 20 fl. une figure de femme nue par Sanders : *La Musique*, inscrite sous le n° 160. Les Musées de Belgique (Bruxelles, Anvers et Gand) et nombre de galeries d'Europe (Paris, Vienne, Amsterdam, Saint-Petersbourg, Madrid, Munich, Schleissheim, Carlsruhe, Linz, où le Dr Frimmel a découvert de lui un *Portement de la Croix*, en 1896, Hampton Court Palace), sans parler de plusieurs grandes collections privées, celle de Lord Northbrook notamment, apprennent à connaître en Jean Sanders, outre un excellent coloriste, un maître singulièrement soucieux de la vérité. Nous renvoyons au *Lexikon* de Wurzbach pour l'énumération de ses œuvres, également pour celles du maître dit « de Brunswick », dont la collection du prince Antoine d'Arenberg, au château de Marche-les-Dames, contient deux œuvres importantes. Chose à signaler, dans l'œuvre de Hemessen la *Vocation de saint Mathieu* apparaît jusqu'à sept fois avec légères variantes : à Anvers, à Gand, à Liège (collection van Zuylen), à Munich, à Vienne, où elle figure deux fois, sous la date de 1537 et sous celle de 1548. En général, les figures de ces tableaux se rapprochent de la grandeur naturelle et sont, le plus souvent, à mi-corps. Descamps (*Voyage pittoresque*, 1769) désigne comme de van Hemessen le triptyque du *Jugement dernier*, décorant à Saint-Jacques, à Anvers, la sépulture des Roc-kockx. Cette opinion est énergiquement combattue par Théodore Van Leri-us, lequel attribue l'œuvre à Bernard van Orley. Elle a été depuis revendiquée pour un des Van Cleve par M^r A.-J. Wauters.

Henri Hymans.

Van Mander, *Livre des peintres* (édit. Hymans), t. I, p. 64, 77. — F.-J. Vanden Branden, *Geschiedenis der Antwerpsche schilderschool*, p. 98-402. — Pinchart, *Archives*, t. I, p. 280. — Alfr.

(1) Peut-être une œuvre de Catherine Hemessen.

von Wurzbach, *Niederländisches Künstler-Lexikon*, v° Hemessen. — Théod. van Leri-us, *Notice sur les œuvres d'art de l'église Saint-Jacques*, à Anvers (1835). — Théod. von Frimmel, dans la *Wiener Zeitung* du 7 février 1896. — Gust. Glück, *Allgem. Lexikon der bildenden Künstler*, articles *Amstel* et *Braunschweiger Monogrammist* (t. I et IV). — F. Graefe, *Jan Sanders van Hemessen*, Leipzig, 1908.

SANDERS (*Jean*) ou SANDERUS, médecin, né à Gand, vers le commencement du xvi^e siècle. De bonne heure, il s'appliqua à l'étude de la médecine, et il fit de si grands progrès que l'empereur Charles-Quint l'honora du titre de son médecin consultant. Son savoir et sa probité lui attirèrent l'estime de ses concitoyens et lui donnèrent beaucoup de crédit dans sa ville natale, dont il fut médecin en titre de 1528 à 1563. Il y remplit, à diverses reprises, les fonctions d'échevin. Il s'était marié avec dame Liévine van Steelandt. A la mort de sa femme — ce doit avoir été après 1556 — il embrassa l'état ecclésiastique et mourut chanoine de Saint-Bavon. Il a écrit plusieurs ouvrages, dont on ne connaît que celui intitulé : *Methodus curandarum aegritudinum*, resté en manuscrit entre les mains de son petit-fils, le célèbre Antoine Sanderus (voir ce nom).

Ch. von Bambeke.

Piron, *Algemeene levensbeschrijving*, 1860, p. 344. — Paquot, *Mémoires*, t. IV, p. 404-405. — Jöcher, *Gelehrten-Lexikon*, t. IV, p. 449. — Broeckx, *Hist. médecine belge*, p. 309. — *Notice sur les illustrations médicales belges* (*Bull. et Ann. de l'Académie d'archéologie de Belgique*, t. I, 1843, p. 73).

SANDERS (*Liévin*) ou SANDERUS, médecin, fils de Jean et père d'Antoine, né à Gand, en 1561. Après avoir obtenu le diplôme de médecin à l'Université de Bologne, il s'établit à Anvers où il ne tarda pas à acquérir une grande renommée. En 1584, il y publia une dissertation intitulée : *De epidemica lue cavenda, curandaque*. On lui doit aussi un petit écrit en langue flamande, où il traite de diverses maladies et des moyens de s'en guérir sans l'aide du médecin. On ignore si cet écrit a été imprimé.

Ch. von Bambeke.

Piron, *Algemeene levensbeschrijving* (1860), p. 344. — Jöcher, *Gelehrten-Lexikon*.

SANDERS (*Robert*), médecin, vivait à Gand au milieu du *xvii*^e siècle. Il est l'auteur d'un *Almanach et pronostication*, contenant les éclipses du soleil et de la lune, les signes du ciel dans leurs rapports avec le corps de l'homme, etc., le tout calculé pour l'année 1567. Cet opuscule, imprimé à Gand par Henri van den Keere, le jeune, typographe dont on ne connaît que cette seule production, est intitulé : *Almanach ende Prognosticatie van den iare ons Heeren M.CCCC ende LXXVII ... Ghecalculeert door Meester Robrecht Sanders, docteur in medicinen, residerende te Ghent op den Poldere, by den Zandbergh*. Le docteur a soin de donner son adresse : près du Sablon, endroit situé au centre de la ville où résidèrent plusieurs savants et maîtres d'école. Tout récemment on a retrouvé son portrait, jolie gravure sur bois servant d'ex-libris pour les *Dialogi medicinales* d'Alois Mundella de Brescia (Zurich, 1551). Autour de l'effigie, homme barbu à mi-corps, d'un beau caractère, une banderole porte : *Robertus Sanderius doctor medicus, aetatis 38*. Les armoiries sont les mêmes que dans l'almanach : écartelé; au 1 et 4, trois trèfles; au 2 et 3, un croissant; cimier : un homme issant. Devise : *Virtute duce*. Une inscription autographe en latin, de R. Sanders, figure au titre.

On rencontre à la même époque plusieurs praticiens gantois du nom de Sanders; leur parenté avec Robert n'a pas encore été établie.

Victor vander Haeghen.

F. vander Haeghen, *Bibliotheca belgica*. — Dr Eug. Olivier, *Chronique médicale du Dr Cabanès*, 1910. — Id., *Archives de la Société des collectionneurs d'ex-libris*, 1914. — P. Bergmans, *Bulletin de la Société d'hist. et d'arch.* Gand, 1911.

SANDERUS (*Antoine SANDERS*, dit), historien flamand et poète latin, baptisé dans la cathédrale d'Anvers, le 15 septembre 1586, mort à Affligem, le 16 janvier 1664. Il était issu d'une famille gantoise, originaire d'Alost; de sorte que, bien que né à Anvers, il se prévalut de la qualification de Gantois. Son grand-père, le médecin Jean San-

ders (voir plus haut) épousa la patricienne Liévine van Steelant; son père, Liévin, qui avait pris le grade de docteur à Bologne, s'unit à Marie De Keyzer, et se retira, lors des troubles à Gand sous Hembyze et Ryhove, avec sa famille à Anvers. C'est ainsi qu'Antoine vit le jour dans cette ville. Mais son père revint bientôt à Gand, où, en 1588, naquit Liévin, le frère d'Antoine.

Les écrits de Sanderus nous fournissent des renseignements détaillés sur sa vie. Il nous apprend lui-même qu'après la mort de sa mère, il fut envoyé à Audenardé pour y faire ses humanités, qu'il acheva à Gand chez les Jésuites. Sanderus y eut comme professeur de poésie Joannes Raveschotus, auquel il dédia plus tard quelques odes (1612, 1621), et comme professeur de langue grecque un excellent helléniste, le père Philippus Suezvelinus.

Ses parents, de familles honorables et aisées, avaient, sans doute, perdu leur fortune au cours des troubles religieux, car Sanderus raconte que C.-Columban Vranx, abbé de Saint-Pierre, de Gand, l'aïda de ses deniers pour faire des études. Outre l'ode qu'il lui adressa en 1612, il lui paya plus tard un juste tribut de reconnaissance dans une de ses nombreuses préfaces, celle adressée à l'un de ses successeurs, l'abbé Gérard Rym, en 1633 (*Opuscula minora*, p. 377).

Ses humanités achevées, le jeune Sanders, âgé de vingt ans (1606), adressa une requête à la Chambre des Comptes de Lille, exposant que, tout en ayant obtenu une bourse pour l'étude de la théologie au séminaire royal de Douai, il était forcé de demander un secours afin de se procurer les vêtements convenables à sa condition d'étudiant en théologie. Sans doute sa demande fut fortement appuyée par de puissants protecteurs. En tout cas, en 1608, Sanderus faisait sa philosophie au collège d'Anchin à Douai; le 1^{er} octobre 1609, il y prit le titre de maître ès arts, et passa de là à Louvain, où il étudia la théologie sous Jacques Jansson, Jean Wiggers, Guillaume Le Merchier et

d'autres; ce n'est pourtant qu'en 1615 qu'il prit son baccalauréat.

En mai 1611, nous trouvons Sanders à Gand, où il fut fréquemment l'hôte de l'abbé C.-Columban Vranex; c'est probablement alors qu'il reçut la prêtrise des mains de l'évêque Charles Maes (1610 † 1612). Paquot affirme que l'évêque de Gand l'employa aux fonctions pastorales dans quelques endroits de son diocèse, infectés d'anabaptisme et de calvinisme. Et, en effet, Sanderus figure de 1615 à 1618 comme curé d'Oost-Eecloo et de Sleydinge. « Sanderus s'y appliqua » avec beaucoup de zèle à ramener les errants, sans négliger les abus qu'il remarqua chez quelques catholiques ». Quoi qu'il en soit du succès de sa mission, le 1^{er} septembre 1618 il est de retour à Gand (*Opuscula minora*, p. 354).

C'est sans doute à l'exhortation de ses amis de Gand, C. de Lummene et J. de Rycke, que Sanderus se décida en 1619, à l'âge de trente-trois ans, à poursuivre ses études théologiques, afin de pouvoir arriver à quelque charge ecclésiastique importante. L'appui de l'évêque Jacques Boonen (1617 † 1621) ne dut pas lui manquer. Il retourna donc à Douai (*Op. minora*, p. 356, 370), où il suivit durant quelque temps les leçons des docteurs Georges Colvener, d'Alost, de François Silvius, de Guillaume Estius et de Barthélémy Petri; la même année, il obtint le grade de licencié.

Il ne semble pas que Sanderus soit retourné à Sleydinge; car à l'expiration de la Trêve de Douze ans, les incursions fréquentes des Hollandais dans la chàtellenie du Vieux-Bourg rendaient ce quartier peu sûr pour les prêtres catholiques et surtout pour un adversaire aussi violent du calvinisme. Le 17 juillet 1621 et le 1^{er} octobre 1622, Sanderus est à Gand (*Op. min.*, p. 343, 374).

En 1623, Antoine Triest, le nouvel évêque de Gand, le recommanda au cardinal Alphonse de La Cueva, ministre de Philippe IV aux Pays-Bas, qui le prit comme aumônier et secrétaire (*Bibliotheca belgica*, S., 177, 186). Quelque temps après, ce cardinal lui procura un

canonicat dans la cathédrale d'Ypres où il obtint, le 26 avril 1625, la troisième prébende du membre de Furnes, qu'il résigna, toutefois, en 1626. Mais ce fut pour obtenir la prébende du membre de Térouanne, sans doute plus lucrative et qui conférait le graduat. En 1627, le nonce apostolique le chargea d'une mission secrète à Gravelines; cette absence n'empêcha pas Sanderus de réclamer, inutilement d'ailleurs, les émoluments accordés aux chanoines présents. Dès cette année déjà, Sanderus résida très irrégulièrement à Ypres; en 1628, sur les représentations de ses collègues, il dut promettre un séjour plus constant dans cette ville épiscopale, mais parvint à se faire octroyer un congé de trois mois. Durant neuf ans, Sanderus garda ainsi son domicile à Ypres, tout en se déplaçant fort fréquemment.

En 1637, un nouveau local fut affecté à la bibliothèque du chapitre de Saint-Martin à Ypres; Sanderus fut chargé d'en diriger l'administration et d'en rédiger le catalogue. Cette même année, l'évêque Corneille Jansenius, le successeur de Georges Chamberlain, donna comme successeur à l'écolâtre Denys Blommaert, le théologal Fr. de Charpentier, d'Ypres (24 octobre 1637). Seulement cette charge revenait aux seuls chanoines gradués. Antoine Sanderus revendiqua, dès janvier 1639, cette place d'écolâtre et gagna le procès, après deux ans de procédure, devant le Conseil de Flandre. Par décret du 14 décembre 1640, il fut mis en possession de cette charge.

A la mort d'Erycius Puteanus, Sanderus s'adressa au président Roose, qui le protégeait depuis longtemps, pour demander la place d'historiographe du roi, devenue vacante par suite de ce décès (30 septembre 1646); mais cette place ne lui fut pas accordée.

A cette époque, Sanderus avait décemment pris Ypres en dégoût. Profitant, sans doute, de la vacance du siège de cette ville, après la mort de l'évêque Josse Bouckaert († 1646), il présenta au chapitre, le 20 avril 1647, un certificat médical signé de J.-J. Chifflet,

premier médecin du roi, et de F. Farvacq, médecin de l'archiduc Léopold-Guillaume, attestant qu'il était souffrant et que pour guérir il devait changer d'air et quitter Ypres. Ceci lui fut d'autant plus facile que Condé s'empara de la ville l'année suivante, mais le gouverneur général la reprit bientôt.

Le 21 décembre 1648, nouvelle attestation des mêmes et du médecin de la ville de Bruxelles, P. Merstraten, affirmant que si le patient retourne à Ypres, il est menacé de paralysie et d'apoplexie. Mais les chanoines, ses confrères, à qui ce dernier certificat fut remis le 13 février 1649, ne virent dans les allégations de Sanderus qu'une manœuvre pour pouvoir jouir des revenus de son canonicat sans en supporter les charges. Dans leur réunion du 12 mars 1650, ils déclarèrent que rien ne pouvait justifier ses nombreuses absences.

Sanderus quitta enfin Bruxelles, où il venait de passer près de trois ans, pour venir occuper sa stalle de chanoine à Ypres de 1650 à 1652. Mais ce fut pour recommencer aussitôt ses pérégrinations et ses absences. Le 24 décembre 1654, Sanderus se fit nommer pénitencier, sans pour cela être plus assidu aux réunions du chapitre : dès 1656, nous le voyons à nouveau sommé de venir résider à Ypres. En 1657, après une enquête du chapitre sur son absence, il résigna cette dignité et reprit le 23 juin 1657 sa prébende de Furnes pour pouvoir se consacrer plus librement à l'historiographie. Néanmoins, le 28 mars 1660, il fut pourvu de la troisième prébende de théologal de Téroouanne, qu'il abandonna en 1661.

Sanderus avait été fort longtemps censeur des livres ; une de ses dernières *approbations* est datée de Bruxelles, 1661.

C'est sans doute à cette époque qu'il s'établit chez les Bénédictins d'Afflighem en Brabant, pour y passer dans le calme les dernières années de sa vie ; pourtant nous continuons à le retrouver sans cesse à Bruxelles, d'où il date force lettres et dédicaces. C'est de là entre autres que, le 26 septembre 1663, il adressa à Charles de Visch, prieur de

l'abbaye des Dunes, une lettre dans laquelle, pressentant sa mort prochaine, il prenait quelques dernières dispositions. Après lui avoir annoncé qu'il se dispose à partir pour Bruges, il lui fait connaître que, s'il y meurt, il désire être inhumé dans le cloître de l'abbaye des Dunes. Mais s'il décède en Brabant, il veut être enterré à Afflighem, où il a déjà envoyé son « sarcophage ». Il désigne pour ses exécuteurs testamentaires : le président du séminaire de Gand, son cousin, et Hubert Loyens, premier secrétaire du Conseil de Brabant.

Le 16 janvier 1664, Sanderus mourut à Afflighem, âgé de soixante-dix-sept ans. Il fut inhumé dans l'église de l'abbaye devant l'autel de Saint-Maur, sous une dalle portant l'épithaphe suivante :

D. O. M.
ANTONIUS SANDERUS
PRESBYTER
PHIS FIDELIUM PRECIBUS
ME COMMENDO
ET A MISERICORDIA CHRISTI
EXPECTO
DONEC VENIAT IMMUTATIO MEA
AMEN.

La pierre tumulaire et le tombeau de Sanderus furent respectés jusqu'en 1830 ; à cette époque, le propriétaire des ruines les fit enlever et briser, et les cendres furent dispersées (*Messenger des sciences*, 1833, p. 495).

Les armoiries de Sanderus étaient *d'or à trois trèfles de sinople*. Le meilleur portrait que nous ayons de lui est une gouache, exécutée sans doute vers 1643, pour être gravée en tête du troisième volume de la *Flandria Illustrata*, mais restée inédite et conservée à la bibliothèque royale, fonds Van Hulthem (Voisin, *Bibliotheca Hulthemiana*, t. VI, n° 593). En 1825, Ch. Van Hulthem fit exécuter d'après cette gouache, par le célèbre peintre Paelinck, un portrait en pied de Sanderus, pour le musée de tableaux de Gand ; mais, d'après J. de Saint-Genois, « cette peinture n'a pas » fidèlement rendu la vénérable figure « de l'historien ». J. de Saint-Genois la fit reproduire par Jean Lammens, professeur à l'académie de Gand, et plaça

cette lithographie en tête de sa notice des *Annales de la Société des beaux-arts et de littérature de Gand* (1861). M^r Caullet a fait photographier la gouache pour son article de la *Tijdschrift voor Boek- en Bibliotheekwezen*. En 1808, le sculpteur J.-Rob. de Calloigne, de Bruges, avait fait un buste de Sanderus (*Annales* citées, 1873-1877, p. 434).

Après l'homme, voyons les œuvres. Presque toutes ses premières productions sont consacrées à la poésie et à l'éloquence sacrée.

Sanderus débuta dans la carrière littéraire, étant encore étudiant à Douai en 1608, par une épigramme en six distiques, à la mémoire de la jeune Albertine, fille de Gaston Spinola, gouverneur du Limbourg; nous le voyons déjà alors en relations avec les meilleurs poètes latins du temps.

En 1612, il publia ses *Primitiæ variorum poematum* contenant environ soixante-dix petits poèmes d'une moyenne longueur de deux pages; la plupart de ces poésies latines sont des pièces de circonstance. Six ans après, étant curé à Sleydinge, Sanderus composa un poème de cent quatre-vingt-dix vers d'une extrême violence contre les iconoclastes, qui lui valut une récompense de la part des échevins de Gand. Dans ses *Poemata* de 1621, le nouveau licencié réimprima une foule de pièces de ses *Primitiæ* auxquelles il ajouta une quantité de nouvelles pièces dédiées à des personnages importants. La même année, il pleura la mort de l'archiduc Albert dans un poème de deux cent cinquante hexamètres. En 1622, Sanderus eut l'idée bizarre de réunir en un petit volume toutes ses préfaces et épîtres dédicatoires. Quatre ans après, il contribua par une piécette en vers de quatre pages à l'opuscule dédié par quelques amis à la mémoire du chanoine Simon de Kerckhove, de Gand, et y ajouta quelques poésies inédites de son crû (*Funus Simonis Kerckovii*, p. 29-69). Pendant sept ans, sa muse se tut. En 1633, le poète réapparaît avec un petit recueil de vingt pages renfermant cinq poèmes latins, qui ressemblent encore à

des dédicaces. Dix ans plus tard, il tressa en vers hexamètres une couronne de lauriers à Francisco de Mello, vainqueur à Honnecourt. En 1649, Sanderus envoya des compliments du même genre à l'archiduc Léopold-Guillaume, qui venait de reprendre Ypres; en 1654, il lui offre une *Threnodie* ou élégie sur la désolation des Pays-Bas catholiques. L'année suivante, Sanderus chante l'avènement au pontificat d'Alexandre VII, et salue, par près de mille vers, la visite de Christine de Suède aux Pays-Bas (1655); enfin, en 1656, il adresse à Don Juan II d'Autriche, vainqueur à Valenciennes, des *Epinicia* en vers héroïques.

En 1651, notre poète avait réuni sous le titre d'*Opuscula minora*, outre ses poèmes classés en quatre livres et augmentés d'une soixantaine de pages, tous ses sermons ou panégyriques, ses éloges de saints et ses préfaces. Ce recueil suffit amplement pour juger le mérite littéraire de Sanderus. « Comme poète latin », écrit J. de Saint-Genois, « Sanderus était pompeux, plein d'enflure et souvent diffus, quoique correct et abondant. Ces défauts, il les partageait avec tous les écrivains de son époque; Sidronius de Hossche, Herman Hugo et Leo Meyer, ses contemporains, avaient, avec quelques autres auteurs belges, mieux surpris les secrets de la muse antique ». Paquot (*Mémoires*, t. XVI, p. 369) trouve « qu'il avait une intelligence raisonnable des langues grecque et latine, et de la poésie, que toutes ses pièces sont assez bien faites, mais qu'il y voudrait plus de feu et plus d'élévation »; Hoffmann Peerlkamp se rallie à ce jugement. Toutes les préfaces et les dédicaces sont bien souvent pour Sanderus une occasion de se livrer à des tours de force poétiques. Rappelons ici les deux petits poèmes flamands formant des *approbations censorales* en vers, et prouvant que Sanderus maniait assez bien sa langue maternelle.

Ce qui dépare la poésie du chanoine d'Ypres, c'est l'exagération dans la louange; il est vrai de dire que la majeure partie de ses élucubrations poé-

tiques sont des dédicaces, dont la tendance est naturellement laudative. Mais les panégyriques de Sanderus dépassent de loin ceux de ses confrères contemporains et forcent véritablement la note. Du moins ses vers ont-ils le mérite de nous avoir conservé les noms de la multitude de personnages dont il a flatté l'amour-propre, très souvent pour des motifs intéressés.

Voici quelques personnages auxquels il a adressé des dédicaces en vers ou en prose : le roi Philippe IV, le pape Alexandre VII, Christine de Suède, les archiducs Albert et Isabelle, le prince-cardinal Ferdinand, Francisco de Mello, Léopold-Guillaume d'Autriche, don Juan II d'Autriche, le cardinal A. de La Cueva, le nonce Fr. di Guidi a Balneo, le célèbre cardinal Bellarmine, le cardinal Ludovisi (pape Grégoire XV), le cardinal Borromée, Ambroise et Gaston Spinola, le président Roose, P. Pecquius jr., Jean Richardot, Christ. De Navente y Benavides, le chancelier de Brabant Fr. Kinschot, Guillaume Bette, marquis de Lede; Louis d'Egmont, Lamoralde Hornes, Fr. comte d'Ursel, Ch. de Bourgogne sire de Wacken, les barons d'Ydeghem, messires Philippe et Nicolas Triest, Ch. d'Aremberg, Fr. de Rubempré, Ch. Rijn, J.-Fr. comte de Nassau, Georges de la Faille, Jean van Havre, le burggrave de Dixmude, Guillaume de Blasere, Martin de Vicq, Ph. van Steelant, le sire de Bornhem Pierre Coloma, le baron de Male Louis-Lopez Gallo, le comte de Bucquoy, Ch. de Longueval, les conseillers d'Etat Claude d'Onghyes et Ferd. de Salinas, Pierre de Licques, Ph. de Villers, Fr. de Bernemincourt, les de Cerf d'Ypres et P.-P. Rubens. Nommons parmi les prélats belges, l'évêque d'Anvers Gaspar Nemius, l'évêque d'Ypres Georges Chamberlain, les évêques de Gand Ch. Maes, H.-Fr. Van der Burch, depuis évêque de Cambrai; J. Boonen, depuis archevêque de Malines, et Antoine Triest; les évêques de Bruges Ch.-Ph. de Rodoan, Nic. Haudion et Ch. van den Bosch; les abbés de Saint-Pierre C.-C. Vrancx,

J.-A. Schayek, G. Rijn; l'abbé de Baudeloo G. de Castillo; Liévin Van der Meulen, abbé de Tronchiennes; Chrétien Roelofs, abbé de Ninove; Bern. Campmans, abbé des Dunes; Nicolas du Bois, de Saint-Amand; Benoît Haeftens, abbé d'Afflighem; Ant. de Montmorency, de Saint-André lez-Cambrai; Jean Foucard, de Loos lez-Lille; Ant. de Winghe, abbé de Liessies, et enfin, le futur évêque de Saint-Omer Jacques Blasæus. Mentionnons à part Gabriel Naudé, le savant bibliothécaire de Mazarin et de Christine de Suède, et Louis Jacob de Saint-Charles, l'érudit bibliographe, conservateur des bibliothèques du cardinal de Retz et d'Ach. de Harlay.

Cette longue énumération des noms les plus illustres du temps nous montre que Sanderus n'a manifestement oublié aucun des puissants du jour. A elle seule, elle suffirait à faire toucher du doigt un des points les plus faibles du caractère de Sanderus, sans cesse à l'affût de quelque récompense pécuniaire ou de quelque bénéfice, flatteur et quémandeur à la fois.

Mais n'exagérons pas cette faiblesse, qui s'expliquerait peut-être par la triste situation pécuniaire de notre poète. Et n'oublions pas d'ailleurs que la majorité de ses produits poétiques est adressée à l'élite des savants et érudits du début du XVII^e siècle. Voici, dressée par ordre alphabétique, la liste des littérateurs et des hommes de science auxquels ses poèmes sont dédiés : le chanoine de Tournai Claude d'Ausque ou Dausque († 1644), le biographe Valère André († 1655), les jurisconsultes Grég. Ayala et Jacques Bavarius, le poète latin Gilles Bavarius, S. J. († 1627), l'historien Domin. Baudius de Leyde († 1613), le dominicain Pierre De Backere, l'augustin F. Baxius, poète latin († 1640); l'augustin Ambroise De Bock († 1635), l'écrivain ecclésiastique Ph. Bosquier, de Mons († 1636); le médecin gantois Jacques Van Breuseghem, le bibliophile Michel Bulteel, d'Ypres († 1658); l'historien Nicolas Burgundius (1649), l'historien Chr. Butkens († 1650), le poète latin Capron, professeur à Louvain; les

trois antiquaires Chifflet; le biographe H. Choquet († 1645), Toussaint des Barbieux, bibliophile d'Arras, et son protégé le bibliothécaire Claude Doremieulx, les poètes latins Ignace De Dyc-kere et Ph. De Bisschop, de Gand; le généalogiste Ph. de L'Espinoy († 1633), Armand Fabius (Boone), poète latin et écrivain ecclésiastique, le philologue Gas-pard Gevaert († 1666), l'historien Denys Harduin († 1605), le poète flamand Jus-tus Harduyn († 1641), le philologue et poète de Leyde Daniel Heinsius († 1655), l'historien et généalogiste Jean d'Hollan-der († 1647), André Hoius, professeur d'histoire à Douai († 1631), l'augustin yprois Michel Hoyer († 1650), le philo-logue Louis Lautius († 1620), de Gand; le poète brugeois Jean Lernutius, l'his-torien David Lindanus († 1638); son ami intime, Corneille de Lummene de Marke, de Saint-Pierre à Gand; le juriconsulte bruxellois Engelbert Maes, le familier de Juste Lipse († 1632), l'his-torien de Hasselt et de Looz, J. Mante-lius († 1676), l'historien Adrien Van Meerbeke († 1627), le poète latin Leo Meyer († 1630), Aubert Le Mire († 1640), le poète latin Fr. de Montmo-rency († 1640), l'écrivain ecclésiastique Adrien Pévernage († 1626), les juris-consultes Jér. Pierssenæus († 1657) et Adr. Proostius († 1623), le poète latin Richard Van Pottelsberghe, de Gand; l'historien et polygraphe Erycius Pu-teanus († 1646), A. De Raisse, l'histo-rien des Chartreux († 1644); le poète philologue Josse De Rycke († 1627), le jésuite et historien Ch. Scribani, d'An-vers († 1629); le poète flamand Jean de Sceppere († 1620), le fantastique Adrien Schrieckius, d'Ypres († 1621), le poète J.-B. Stratius († 1634), les historiens Emm. Sueyro et Fr. Sweer-tius, l'écrivain ecclésiastique Fr. Du Bois (Sylvius), de Douai; le poète latin Maximilien de Vignacourt († 1620), Ch. De Visch, l'historien des Dunes († 1666); Max Vrientius, de Gand († 1614); l'historien ecclésiastique An-toine Le Waitte († 1677), le juricon-sulte Joannes Wouters, le poète latin Ph. Wannemaker, et enfin le délicat

poète flamand Jacques Van Zevécote († 1642).

Cette liste de personnages célèbres dans la politique et les lettres est indis-pensable pour comprendre la place que Sanderus occupa pendant trente ans dans la vie intellectuelle des Pays-Bas méridionaux.

Hâtons-nous de dire que Sanderus fut plus connu par ses ouvrages en prose, particulièrement par ses œuvres historiques, que par ses poèmes. Pour-tant sa prose est aussi emphatique que ses vers; de plus, il recherche, selon l'habitude de son temps, les mots rares et les tournures difficiles. Dans ses livres historiques, ce défaut est d'au-tant plus grave qu'elle rend sa pensée vague et obscure, surtout qu'il a la manie de traduire en latin une foule de termes techniques ou de dénominations locales. Tous les écrits de notre auteur témoignent, d'autre part, d'une vaste connaissance de l'antiquité classique et profane; ses œuvres sont parsemées d'allusions bibliques ou mythologiques, avec une profusion parfois pédantesque, souvent de mauvais goût. « Nous n'osons pas », dit J. de Saint-Genois, « porter de jugement sur ses écrits » concernant des questions de polé-mique religieuse, ces sujets étant « étrangers à nos études; toutefois, en » parcourant ses ouvrages de ce genre, « on est étonné de la science qui y » brille et de l'argumentation serrée « dont Sanderus fait usage pour com- » battre les ennemis de la religion » catholique, dont il resta jusqu'à la fin « de sa vie le valeureux champion. On » voit que, malgré le temps qu'il con- » sacra à l'histoire et à la poésie, il fut » toujours fidèle à l'étude de sa jeu- » nesse, la théologie ». Déjà, Paquot avait loué l'éloquence de ses sermons et sa connaissance de la théologie, princi-palement de la partie qui regarde la controverse. « Mais son étude favorite », continue l'auteur des *Mémoires litté-raires*, « fut celle de l'histoire de sa » patrie, sur laquelle il a assurément » répandu beaucoup de jour ».

En 1624, Sanderus avait fait paraître

trois recueils de biographies de Bruges, de Gantois et d'écrivains flamands célèbres. Pour rédiger ces huit cent vingt-six courtes notices, rangées dans l'ordre alphabétique des prénoms, Sanderus recourut en premier lieu à l'*Elenchus illustrium scriptorum Flandriæ* de Denys Harduin († 1605) de Gand, qu'il possédait en manuscrit; puis, à la première édition de la *Bibliotheca Belgica* de Valère André (1623), à l'*Histoire des peintres* de G. Vasari, à la *Description des Pays-Bas* de L. Guichardin et au *Schilderboek* de K. Van Mander; enfin, quelques notices sont empruntées à la *Bibliotheca Carthusiana* de Th. Petrejus et à la *Bibliotheca Cisterciensis* de Ch. de Visch.

En la même année 1624 parurent les deux premiers livres de son *Gandavum*, republiés en 1627-1628 avec les quatre suivants; en tête du volume, Sanderus imprima la liste des auteurs consultés. Ses sources principales sont les *Res Flandricæ* et les *Annales Flandriæ* de J. De Meyere, l'*Histoire van Belgis* de M. Van Vaernewyck, la *Description du Païs-Bas* de Guichardin, les *Annales de Flandres* de P. d'Oudegherst, la *Flandria commentariorum lib. IV descripta* de Jacques Marchant, les *Antiquitates Flandriæ* de J.-B. Gramaye, les *Rerum Burgundicarum libri VI* de Pontus Heuterus, les *Monumenta Blandiniensia* et le *Chronicon S. Bazonis*, sans oublier les ouvrages géographiques de Gérard Mercator, d'Abraham Ortelius, de Petrus Bertius, de Petrus Kærius et de Georges Braun. Tout le chapitre III du livre II est emprunté au *Memorieboek der stad Ghendt*; le chapitre III du livre III doit beaucoup à la *Teneramunda* de Lindanus; les descriptions des monastères et des églises sont souvent textuellement copiées sur les *monumenta domestica* qui furent communiqués à l'auteur.

En 1625, Sanderus fit paraître son *Hagiologium Flandriæ*. L'idée de cette publication le hantait depuis ses études à l'université de Douai, devenue à ce moment un centre d'études hagiographiques. Alors qu'il en fréquentait les cours, plusieurs professeurs de cette

université publièrent des vies de saints ou formèrent des compilations hagiologiques; d'ailleurs les recueils de ce genre étaient bien dans les goûts de l'époque. Dès le milieu du siècle précédent, Laurent Surius († 1578) avait publié ses *Vitæ probatorum sanctorum*. Herbert Rosweyde († 1629), qui venait de traduire *La fleur des saints* du P. Ribadeneira, lançait son catalogue ou *Fasti sanctorum* (1607). G. Colvener et Barth. De Lintre republiaient à Douai, en 1616, les *Natales Sanctorum Belgii*, de Joannes Molanus, auxquels Arnold De Raisse, de Douai, ajouta, en 1626, un *Auctarium*. Le P. Hyacinthe Choquet († 1645) publiait à Douai les *Sancti Belgii ordinis Prædicatorum* (1618). Enfin, les *Fasti Belgici* de Miræus († 1640) sont de 1622. Or, Sanderus connaissait le *Sanctologion Flandriæ* que Stephanus Comes Bellocassius avait esquisé en vers dès 1544; parmi les manuscrits que Denys Harduin lui avait laissés se trouvait un *Indiculus sanctorum Flandriæ*; dans les *Res Flandricæ* et les *Annales* de J. Meyerus et dans les chroniques de Ferry de Locre et de Chr. Masseeuw, il avait trouvé des données nombreuses sur les saints du comté.

Sanderus a longuement puisé dans les écrits de ses devanciers. Outre ceux que nous venons de citer, rappelons encore les travaux de François Haræus, de Douai († 1632), de Thomas Bouchier, de François Gonzague, de Chrys. Henriquez, d'Arnold de Wion, de Douai, les histoires des martyrs de Gorcum de P. Opmeer († 1595) et de Guill. Este, de Douai († 1613), sans oublier les *Annales ecclésiastiques* de Baronius et de Bzovius, l'*Historia archiepiscoporum Senonensium* de Jac. Taurellus (1608), le *Promptuarium antiquitatum Tricassinæ diocesis* de Nic. Camuzæus (1610), l'*Historia Lusitanæ* d'Antonio de Vasconcellos. Sanderus déclare, en outre, avoir consulté le *Tractatus de sanguine Dei* de Pierre Du Fay, de Bruges; disons aussi que plusieurs de ses biographies sont puisées dans le *Bonum universale de apibus* de Thomas de Cantimpré que

G. Colvener venait de republier à Douai (1597, 1605, 1627). Le chanoine d'Ypres ne se contenta pourtant pas de ces emprunts aux ouvrages imprimés; il se procura les *Officia sanctorum* de diverses églises, copia la *Vita Sⁱ Gerardi Broniensis* sur un manuscrit de l'abbé de Saint-Pierre, compulsa les *Moumenta Sⁱ Bavonis*, emprunta aux moines de Tronchiennes une *Vita Sⁱ Gerulphi*, et une *Vie de Baudouin de Boucle* aux moines de Baudeloo. Faut-il ajouter que l'*Hagiologium Flandriæ* est une compilation aujourd'hui sans valeur? On se rappellera que le tome premier du mois de janvier des *Acta sanctorum* de Bolland († 1665) ne parut qu'en janvier 1643.

L'*Elogia cardinalium* (1626) de Sanderus n'a pas plus de valeur au point de vue historique que l'*Hagiologium*; pour s'en persuader, il suffit de parcourir la liste des sources consultées en tête du volume, ou de consulter les biographies des six Néerlandais qui s'y trouvent, notamment saint Albert de Liège, Adrien d'Utrecht, Willem van Enekevoirt, Guill. de Croy et Gér. de Groesbeek.

De même, ses trois livres *De Claris Antoniis* ne méritent guère le nom d'œuvre historique; ces nombreuses biographies d'Antoines, d'Antonins, voire même d'Antonines et d'Antoinettes n'ont aucune valeur scientifique.

En juin 1630, Sanderus vendit sa bibliothèque de philologie et de théologie à Bruges; à partir de ce moment, il se tourna presque exclusivement vers l'étude de l'histoire descriptive de sa patrie. Or, en 1632 parut à Amsterdam chez Henri Hondius le *Theatrum sive Hollandiæ comitatus et urbium nova descriptio* de Marc Zweder van Boxtorn; d'après son *Apologidion* de 1651, c'est cette publication qui a incité Sanderus à entreprendre un travail de même nature pour la Flandre et le Brabant. Nous savons d'ailleurs pertinemment qu'à partir de 1632-1633 le docte chanoine se mit à rassembler les matériaux de cette vaste entreprise.

En se proposant de publier de suite un *Théâtre* ou *Description* du comté de

Flandre et de ses villes, Sanderus ne faisait qu'obéir aux tendances générales de son époque. Dans tous les Pays-Bas, le début du xvi^e siècle fut marqué par un éveil remarquable de l'historiographie et de la géographie. Ce mouvement d'érudition se distingue par sa passion pour les textes, par son goût pour les grandes compilations, par son penchant pour la critique. On recherche les manuscrits enfouis dans les bibliothèques des abbés et des princes, les diplômes et les titres conservés dans les archives des institutions et des communautés pour les réunir en vastes recueils ou pour les ajouter comme preuves aux essais de synthèse. Gramaye, l'historiographe des archiducs, publie en 1606 son *Historia brabantica* et, en 1611, ses *Antiquitates comitatus Flandriæ*; J. Buzelin édite en 1624 et 1625 ses *Annales Gallo-Flandriæ* et sa *Gallo-Flandria*; en 1631, Philippe de l'Espinoy († 1633) nous donne sa *Recherche de la Noblesse et des Antiquitez de Flandre*, dont Sanderus fait dans les liminaires, en un distique latin, le plus vif éloge; André Du Chesne publie la même année son *Histoire généalogique des maisons de Guines et de Gand*, suivie à titre de *Preuves* d'un trésor de chartes. En 1623, Fr. Haræus reprenant les travaux de Barlandus, de Divæus, de L. Van Haecht et de Gramaye publia ses *Annales ducum seu principum Brabantia*, qui, à leur tour, furent remplacées, dès 1641, par *Les trophées tant sacrés que profanes du Brabant* de Chr. Butkens. En 1620, Jean Cousin († 1636) publiait à Douai son *Histoire de Tournay*. Fr. Vinchant († 1635) venait d'achever ses *Annales de la province et comté du Hainaut*, que le père Ant. Ruteau se préparait à publier (1648). A Liège, le docte Chapeauville († 1617) éditait ses trois volumes des *Gesta pontificum Leodiensium* (1612-1616), dont Fisen allait tirer son *Historia ecclesiæ Leodiensis* (1646). J. Bertels avait imprimé à Cologne, dès 1605, son *Historia Luxemburgensis*. Paul de Croonendaël mourut (1621) avant d'avoir pu livrer aux presses sa *Cronique de Namur*. Faut-il signaler encore

les *Origines Antverpiensium* de C. Scribani (1610), le *Mons Hannoniæ metropolis* de Nicolas de Guise (1621) et l'*Histoire de Valentienne* (1639) d'H. d'Oultreman? Mentionnons, hors pair, les quatre volumes de *Diplomata* de Miræus parus de 1624 à 1628.

Ces nombreux exemples de l'activité historique de ses contemporains durent être autant de stimulants pour Sanderus qui, d'ailleurs, déclara plus tard, dans la préface de son œuvre, qu'il y fut expressément poussé par des hommes graves et érudits. Mais le chanoine d'Ypres ambitionnait de faire mieux que ses devanciers : « il avait entrepris » de faire du comté de Flandres, sa patrie, tant que des pays de Brabant, « Limbourg, Luxembourg, Arthois, » Haynaut, Namur, Malines, Cambray « et Cambresis, les descriptions en » langue latine beaucoup plus exactes, « amples et accomplies, que celles qui » ont paru jusques ores, parmi les » quelles seront aussi pour leur plus » grande utilité, décoration et embellissement, mises en taille douce non » seulement les images et pourtraictz de » nos villes principales, comme elles » sont à présent, mais encor les cartes » géographiques des provinces, chasteaux, lennies, terroirs, bailliages et autres » districts semblables, avecq les maisons » célèbres et cloîtres plus renommez ».

En 1632, Sanderus se mit donc à « la recherche des singularitez des » mesmes provinces et pays, comprises » en divers auteurs et plusieurs autres » munimens ». Dès 1634, il se mettait en rapport avec le libraire et graveur Henri Hondius le jeune, fils de Josse (*Biogr. nat.*, t. V, col. 185-189), l'éditeur de Boxborn et de l'*Atlas* de Mercator (1633); l'intermédiaire entre l'auteur et l'éditeur fut le docteur en médecine Jean D'Hondt, cousin de Hondius, d'Amsterdam. En juillet 1634, ils signèrent un contrat par lequel Sanderus s'engageait à lui fournir la *Description générale de toute la Flandre* et la description particulière d'icelle, et de lui fournir toutes les délinéations des villes et châtelainies, sauf quelques

exceptions convenues, moyennant quoi Hondius lui fit une avance, pour ses frais de voyages et d'études, de 150 florins. Sans retard, Sanderus recourut à ses amis de Gand et de Bruges pour recevoir les ouvrages imprimés concernant leurs villes et le district, s'adressa à de nombreux correspondants pour obtenir communication de manuscrits qu'ils connaissaient ou détenaient et entassa notes sur documents. Partout il chercha des géomètres-dessinateurs pour illustrer son œuvre et ne regarda pas à la dépense; le 19 août 1635, il constate dans une lettre adressée à l'historien brugeois Olivier De Wree, son ex-condisciple à Douai, qu'il avait déjà dépensé plus de 4,000 francs de notre monnaie.

On sait combien de difficultés et d'obstacles J.-B. Grammaye, au cours d'un travail semblable, avait rencontrés trente ans auparavant de la part de certains seigneurs et de magistrats des villes, malgré la faveur de l'archiduc Albert. Pour faciliter ses recherches, Sanderus se fit délivrer par Philippe IV d'Espagne, le 23 août 1635, des lettres déclarant « que N. M. désirans que » son dessein soit facilité autant qu'il » se peut, nous aurons pour agréable » que partout où il se présentera, luy » soit donnée toute l'adresse, faveur » et éclaircissement qui pourra servir » à la perfection des dictes œuvres ». C'est dès cette époque que Sanderus s'adressa à tous les établissements monastiques des Pays-Bas pour avoir une description de leurs manuscrits. En remerciant l'abbé de Parc lez-Louvain pour l'envoi du catalogue des manuscrits de son abbaye, le chanoine lui écrivit, le 30 janvier 1636, qu'après l'achèvement de la *Flandria Illustrata*, il s'occupera de la description topographique du Brabant. Ainsi donc ses recherches préparatoires paraissent excessivement vastes autant que méthodiques. Fit-il pour la Flandre ce qu'il fit plus tard pour le Brabant, et envoyait-il déjà alors ces questionnaires imprimés, l'un concernant les établissements religieux, l'autre concernant le plat pays et les villages, dont deux exemplaires

des années 1640 nous sont conservés ? C'est bien probable.

Ce qui est certain, c'est que Sanderus vit bientôt ses ressources s'épuiser par les frais énormes d'une pareille enquête. Il essaya d'abord de faire défrayer par les villes le séjour de ses dessinateurs, mais il n'y réussit guère et s'adressa alors directement aux villes et aux institutions ecclésiastiques pour obtenir des subsides. Nous possédons la lettre dans laquelle le chanoine demande au magistrat de Gand une allocation de 250 florins pour l'aider à donner suite au projet de publication d'une grande carte de sa ville natale; à l'en croire ce plan était déjà tellement avancé qu'il proposait de le joindre à l'album de l'*Arc triomphal* de la joyeuse entrée à Gand de Ferdinand d'Espagne. Par ordonnances du 3 octobre 1636 et du 4 avril 1637, le magistrat alloua à Sanderus une somme de 300 florins pour l'achèvement de la *Flandria Illustrata*. A Bruges, on lui vota un subside de 56 livres de gros, mais payable seulement après la publication de l'œuvre (2 septembre 1636). Or, le besoin le pressait; le 12 mai 1637, il écrit à Vredius que la *Flandria* lui a coûté en tout 12,000 florins, et le 15 octobre, qu'il lui envoie le catalogue de sa nouvelle bibliothèque afin d'obtenir sur celle-ci une hypothèque de 200 florins.

Néanmoins, il poursuivait avec acharnement l'œuvre sur laquelle il fondait de grandes espérances pécuniaires. Le 18 septembre 1636, Sanderus pouvait annoncer à Vredius que le premier volume paraîtrait vers les Pâques suivantes et, en effet, la censure ou approbation ecclésiastique date du 22 janvier 1637. Sanderus était tellement persuadé de la rapide publication de ses volumes qu'en 1637-1638 il parcourt la Flandre française, comme il avait visité Bruges et le Franc l'année d'avant, pour y faire prendre les dessins de monuments, de châteaux et de monastères. Comment expliquer que le premier volume ne parut pourtant qu'en 1641 ? Les raisons de ce retard sont d'une triple nature : d'abord, la lenteur des

dessinateurs-géomètres de Sanderus; puis, l'insuffisance des ressources du chanoine qui ne parvenait pas à rémunérer ses collaborateurs à temps; enfin, l'insuffisance du manuscrit de l'auteur fait de bribes et morceaux et parsemé de lacunes. Arrazus, « pictor d'Arras », chargé de dessiner les vues de Bruges et du Franc, se montrait d'une négligence déplorable, si l'on croit les plaintes répétées de Sanderus à Vredius. Le géomètre de la châtelainie de Bailleul, Vaast Du Plouich (*Biogr. nat.*, t. XVII, col. 818-821), qu'il avait engagé le 24 décembre 1637, et qui est le merveilleux dessinateur de presque tous les plans et vues d'Ypres et de sa châtelainie, du Westland et de la Flandre Maritime, ne montrait pas plus de hâte. Citons encore Louis de Bersaques, Louis du Tielt, Pierre Stevens, graveur à Amsterdam, que l'auteur de la *Flandria* appelle tous *morosi et cari*. Parmi les dessinateurs amateurs qui fournirent quelques planches, citons : Jér. Nipho, sergent-major du roi, Jacques de La Fontaine et N. Fabius. Leurs dessins, envoyés à Amsterdam, y étaient très rapidement gravés surtout par Henri Hondius lui-même, mais parfois aussi par Gérard Coeck, Fréd. De Witt et Julius Milheuser. Il est certain que pour dresser certains plans de districts et de villes, Sanderus et ses collaborateurs se sont inspirés des œuvres de leurs devanciers, et tout d'abord de la *Carte de Flandre* de 1540 de Gérard Mercator, de la *Carte d'Artois* de Martin Le Bourgeois, d'Arras (1525), puis des plans des diverses éditions de la *Descrittione dei Paesi-Bassi* de Guichardin, du *Theatrum orbis terrarum* (1570) d'Abr. Ortelius, de l'*Atlas* de Mercator (1585), remanié et republié par Josse Hondius en 1602 et 1633, du *Recueil de cartes* publié en 1602 et 1619 par Pierre Bertius († 1629), des *Civitates orbis terrarum* (1572-1618) de G. Braun et Fr. Hogenberg († 1590), du *Grand plan de Gand* de 1619 de J. Horenbaut, de celui d'Ypres publié en 1500, de celui de Bruges fait par Marc Gheeraerts en 1562, etc., sans oublier les tracés d'Os-

tende et de l'Ecluse dessinés vers 1632 par Balthazar van Berckenrode. Nous sommes persuadé qu'ils n'ont pas connu les plans de Jacques Roelofs de Deventer (1560-1565).

Nous avons dit combien la situation financière de Sanderus était devenue angoissante depuis 1637; l'entreprise, plus vaste que l'auteur ne se l'était imaginée, engloutissait des sommes formidables, sans que les pouvoirs supérieurs ou les magistratures des villes montrassent une générosité suffisante; mais ce fut surtout la noblesse qui fit preuve d'une rare avarice : « non contente de voir ses éloges imprimés et les vues de ses châteaux gravées, elle voulait encore faire payer par lui, Sanderus, les frais des dessins ». Dans une autre lettre, Sanderus s'indigne de devoir payer certaines délinéations parce que quelques gentilshommes refusaient d'acquitter les sommes promises.

Sanderus avait caressé un vain rêve quand il écrivait à Vredius que le premier volume de la *Flandria* paraîtrait à Pâques 1637. En effet, en octobre 1637, la description de Ghisteltes est encore inachevée. Mais on peut dire qu'en 1638 le texte du premier volume était presque entièrement imprimé. Il n'en était pas de même des cartes et plans. En janvier 1638, Jean D'Hondt renvoie à son cousin Hondius l'épreuve corrigée de la configuration de Gand; le 23 décembre de la même année, le frère de Sanderus, Liévin, envoie la gravure du monastère de Saint-André lez-Bruges à Vredius avec prière de la lui renvoyer le plus tôt possible, car elle doit encore subir quelques émendations à Amsterdam. La correspondance de Hondius et de Jean D'Hondt nous apprend que durant les années 1640-1641 l'éditeur d'Amsterdam resta plusieurs fois des semaines entières sans copie et sans les dessins à graver pour le tome I. Le 15 mars 1640, il se plaint qu'il n'a pas encore reçu les portraits (des évêques d'Ypres?) et différentes descriptions qui devaient encore prendre place dans le premier volume. Le 16 avril, Hondius

déclare que l'impression, surveillée à Leyde par Jean De Laet, est arrêtée; les ouvriers sont là à attendre! Et trois jours après, il exprime ses regrets de ne pas avoir fait reviser avant l'impression la copie, terriblement confuse, de l'auteur. Si l'on avait eu la copie entière dès le début, ajoute-t-il le mois suivant, voilà longtemps que le livre aurait été livré au public. Sans cesse (25 juin), il réclame le texte et les dessins du tome II, ou tout au moins un *registre* pertinent de ces dessins, afin de n'y plus devoir faire de changements, ni de retomber dans des discussions après coup. Le 30 janvier 1641, Hondius annonce la réception du texte du tome III, notamment de la *Flandre Gallicane*, et propose de modifier l'inscription du frontispice; un mois plus tard, il prie Jean D'Hondt de lui faire parvenir différentes pièces qui manquent encore au tome I, car sinon le volume ne pourra pas encore paraître au mois de mai prochain (4 mars); le 22 du même mois, il réclame la préface de l'ouvrage. Enfin, le 29 avril, il annonce l'envoi de trois exemplaires du premier volume, dorés sur tranche, destinés à l'auteur!

La correspondance entre Hondius et Jean D'Hondt, publiée par Galesloot, semble prouver que le chanoine d'Ypres ni son frère, le jésuite de Bruges, n'étaient pas les seuls coupables de ces longs retards. Certes, l'auteur de la *Flandria* et ses dessinateurs se montrèrent souvent fort négligents; mais l'éditeur d'Amsterdam exigeait de nombreux changements dans le texte et dans les planches, les renvoyait trop souvent pour correction, laissait des pièces ou des dessins s'égarer ou les passait volontiers sous silence. Protestant convaincu, il reprochait sans cesse à Sanderus de sacrifier à sa manie « de décrire des reliques, des miracles, des couvents et des églises, au lieu de tracer un tableau beaucoup plus complet et plus copieux des villes, bourgs, châteaux, etc., qui, pour la plupart, ne portent dans l'œuvre qu'un simple titre, sans ajouter d'où ils proviennent, à qui ils appartiennent ou d'en

« dire quelque chose de mémorable » ; dans toute l'œuvre il ne voyait que du « papisme et de la moinaillerie » ; « trop » de miracles et trop de frocards » ; d'ailleurs toutes ses lettres renferment contre le chanoine et son frère des injures de mauvais ton, empreintes d'un farouche anticléricalisme. Mais M^r Caullet paraît aller trop loin lorsqu'il prétend que Hondius s'arrogeait le droit de *réviser* le texte, dont il écartait arbitrairement tout ce qui à ses yeux était du « papisme ».

Pour en revenir à la question du véritable fauteur des retards, remarquons que dans sa lettre du 27 septembre 1641, adressée à Liévin Sanderus, Hondius rejette délibérément le tout sur Antoine. « Chaque fois que nous nous mettions à l'ouvrage, nous nous apercevions qu'il manquait l'une ou l'autre chose. Cela n'est pas arrivé une fois, mais dix à douze fois, et alors les ouvriers imprimeurs devaient chômer, ainsi que le correcteur, à mes frais naturellement, et cela parfois durant deux ou trois semaines ».

Enfin, le premier volume avait paru. Mais cependant sans l'adresse d'Hondius ni d'Amsterdam. C'est qu'en effet, le 16 février 1641, Henri Hondius avait cédé, en quelque sorte clandestinement, ses droits d'éditeur aux imprimeurs Jean et Corneille Blaeu, d'Amsterdam, pour la somme de onze mille et cent florins ; il leur remettait tout ce qui était imprimé ou gravé et tous les dessins, et promettait qu'il ferait tout son possible pour livrer les planches du second volume pour le 1^{er} mai, et celles du troisième volume pour le 1^{er} août suivants. Néanmoins le volume ne porte pas non plus l'adresse des Blaeu, et l'indication du lieu d'impression est également fausse : *Coloniae Agrippinae sumptibus Corn. ab Egmond.* Le motif qui a poussé Blaeu à recourir à cette supercherie réside, croit-on, dans la crainte de voir l'ouvrage mis à l'*index*, comme tous les livres sacrés publiés dans la Hollande protestante ; pour échapper à la rigueur de la censure, l'éditeur d'Amsterdam a voulu faire croire que le livre avait paru dans la ville catholique

de Cologne. Sanderus ne reçut un exemplaire du premier volume qu'en juillet 1641 ; ce tome se vendait, doré sur tranche, 30 florins. Dès lors, ce fut entre Hondius et Jean D'Hondt, d'une part, et, d'autre part, Sanderus, qui s'évertuaient tous trois à placer les volumes le plus avantageusement possible, une suite de sourdes menées, où ils se montrèrent fort peu scrupuleux les uns vis-à-vis des autres, mais surtout vis-à-vis des frères Blaeu.

Sanderus se hâta de présenter ses ouvrages aux différentes autorités, et de faire appel à leur munificence. Il adressa une requête à don Francisco de Mello, exposant que son œuvre lui a coûté plus de 6,000 florins, qu'il est chargé de très grandes dettes et ruiné par l'invasion française ; le 17 mars 1642, le gouverneur général lui accorda 1,000 livres de Flandre. Entretemps, les Membres de Flandre lui avaient donné une somme de 100 livres de gros (18 novembre-29 décembre 1641). Le magistrat d'Audenarde, sollicité le 12 mars 1642, lui envoya d'abord 6 livres de gros, puis 72 livres par. ; le chapitre de Saint-Bavon lui remit une somme de 40 livres ; les échevins du pays de Waes lui allouèrent 50 livres de gros ; Bruges s'acquitta le 29 juillet des 56 livres de gros promis six ans auparavant ; le chapitre de Saint-Donatien donna 10 livres ; le 26 avril, le magistrat de Gand qui, en trois fois (1624, 1625, 1628), l'avait déjà gratifié de 110 livres de gros, lui accorda encore 33 livres ; en somme, à part Ypres, il n'y eut pas une ville qui ne voulût récompenser l'auteur par quelque mercède.

Il faut croire que ces largesses suffirent à peine à améliorer la situation pécuniaire de Sanderus ; le 11 janvier 1642, il écrit au puissant Pierre Roose, président du Conseil privé, pour lui renouveler sa demande du subside qu'on lui a promis pour les deuxième et troisième volumes de la *Flandria* ; le 22 avril et le 18 juillet, il s'adresse à lui pour qu'il lui fasse assigner sur les biens de Saint-Pierre à Gand un revenu conve-

nable afin de lui permettre de subvenir à ses besoins et de continuer la publication de ses ouvrages, et le 27 mai 1643, il prie le même de lui faire obtenir dans la collégiale d'Harlebeke un bénéfice qui va devenir vacant.

Entre-temps, les nouveaux éditeurs Blaeu ne cessaient de pousser, pour la publication du tome II, les mêmes plaintes que Hondius. Le 23 mai 1641, ils expriment le souhait de recevoir les « figures restantes » du tome II et l'*Auctarium* de ce volume. Le 27 septembre, Hondius écrit à Liévin Sanderus que l'imprimeur, arrivé à l'impresion des Quatre-Métiers, n'a pas une lettre de texte pour le Sas de Gand, Philippine, Ter Neuzen, Doel et Liefkenshoeck; de même, il attendait avec anxiété le texte du tome III. De son côté, Sanderus prétend, le 22 octobre, qu'on a égaré les dessins de Winnezele et d'Eenham, que Vaast Du Plouich exige pour les refaire six florins de chacun, mais que lui ne sait pas le payer, car la guerre française l'empêche de sortir de sa situation ruinée. Le 20 février 1643, l'auteur fait connaître à Hondius sa joie d'apprendre que le tome II avec l'*Auctarium* paraîtra peut-être à la fin du mois; il lui réclame en même temps quelques dessins, confiés antérieurement, lui en envoie d'autres pour la fin de l'*Auctarium* et annonce l'avancement des *Res Tornacenses pro tertio tomo*. Ce ne fut pourtant que le 24 février 1644 qu'on expédia à Jean D'Hondt les huit premiers volumes du tome II; le 21 mai, Sanderus réclamait les exemplaires destinés aux Membres de Flandre, car il venait de recommencer ses nombreuses démarches en tous lieux pour obtenir des rémunérations et frappait à toutes les portes pour battre monnaie, vu qu'à ce moment il était pressé par ses créanciers. Seulement « les calamités de la « guerre, l'épuisement du trésor public, « la misère générale survenue plus tard, « privèrent Sanderus des avantages qu'il « avait espéré retirer du placement de « cette œuvre; car chacun, préoccupé « de sa ruine et de celle du pays, « n'avait guère le courage de s'inté-

« resser aux travaux littéraires » (J. de Saint-Genois).

Nonobstant toutes ces difficultés, le chanoine d'Ypres persista à publier la Flandre Gallicane et sa description du Tournaisis. Le 27 octobre 1644, Blaeu lui envoyait une page du tome III en épreuve. Cependant lui-même s'occupait de relever les suppressions de dessins et de descriptions que Hondius s'était permis d'opérer dans le premier et le second volume, d'apporter les corrections qu'il avait demandées et que l'éditeur avait négligées dans les volumes parus, et cela en vue de satisfaire aux réclamations des seigneurs que ces omissions ou ces fautes avaient mécontentés. Sanderus composa de cette façon un quatrième volume qu'il intitula *Paralipomena Flandriæ*, où devaient figurer en outre Téroutanne et l'abbaye de Saint-Omer.

Seulement, ces tomes III et IV ne parurent jamais, malgré les récriminations et les espoirs de Sanderus. Le mal n'est pas grand; car le texte du tome III, dont la *Verheerlijkt Vlaandre* de 1735 donne une traduction flamande abrégée, est simplement, comme déjà Hondius l'avait remarqué, un remaniement de la *Gullo-Flandria* de J. Buzelin avec quelques appendices. Quant au *Tornacum illustratum*, dont le manuscrit est à la bibliothèque de Tournai (n° 181), Blaeu en a donné un extrait dans son *Novum ac magnum Theatrum* et J. de Saint-Genois en a imprimé l'analyse dans sa notice sur Sanderus; après la publication du *Tornacum* d'André Cautelle en 1652, l'auteur de la *Flandria* corrigea son manuscrit en y insérant des passages de cet ouvrage, et dédia même le second livre du *Tornacum* à Cautelle. Les dessins, destinés au tome III, et qui sont des agrandissements des originaux de V. Du Plouich, sont conservés en majeure partie dans un album de la bibliothèque royale de Bruxelles, fonds Van Hulthem, acquis par ce bibliophile en 1827 à la vente Meerman à La Haye (Ms. 16823); ces quatre-vingts vues à la gouache ont été décrites récemment par M^r Cautelle dans le *Tijdschrift voor*

Boek- en Bibliotheekwezen (1908); M^r L. Chamonin en a reproduit dix-huit, concernant la Flandre française, dans une publication malheureusement inachevée. M^r Caullet pense que l'on peut estimer à une centaine le nombre de dessins destinés au tome III, qui sont ou égarés ou enfouis dans la collection de cartes de Blaeu, conservée à la bibliothèque J. R. de la Cour à Vienne, à moins qu'ils n'aient péri dans le vaste incendie qui dévora l'imprimerie des Blaeu en 1672.

Le texte des *Paralipomena* est aussi peu à regretter que celui de la *Gallo-Flandria* et du *Tornacum*. Par contre, la perte des dessins destinés à ce quatrième volume est proportionnellement plus considérable que pour le troisième : des soixante-neuf vues et planches, nous n'en avons conservé que ving et une.

C'est avec anxiété que Sanderus suppliait, le 4 mars 1645, son nouvel éditeur Blaeu de conserver soigneusement les nombreux dessins que Hondius et lui n'ont pas imprimé dans les deux premiers volumes. Il espérait toujours... Mais en 1651 rien encore n'avait paru du troisième ni du quatrième volumes. C'est alors que, pour se justifier devant le public, qui l'accusait de mauvaise foi, Sanderus fit paraître un violent manifeste intitulé *Apologidion*. Il y expose les origines et les vicissitudes de son œuvre; il s'y plaint non seulement de ses éditeurs qui l'ont gâtée et qui s'obstinent à ne pas en publier la suite, mais aussi des détenteurs de livres et de documents qui montrent si peu de complaisance; il flétrit aussi le manque de tout concours de la part des autorités et des fonctionnaires, qui auraient dû l'assister dans sa tâche; il s'indigne particulièrement de l'indifférence et de la laderie des grands personnages et des gens riches, dont la plupart ne font rien pour l'assister et le tirer de sa gêne, si grande, qu'il s'est vu réduit une nouvelle fois à vendre sa bibliothèque ! Ce cri d'alarme, Sanderus l'avait poussé en vain. En 1663, à la veille de sa mort, il attendait toujours; dans sa lettre à Charles De Visch, il exprime l'espoir que ses exécuteurs tes-

tamentaires du moins feront paraître les *Paralipomena*.

Quant aux résultats financiers de la publication de la *Flandria Illustrata*, s'ils furent peu avantageux pour l'auteur, ils le furent tout aussi peu pour Blaeu : le docteur Jean D'Hondt, à qui un certain nombre d'exemplaires avaient été confiés par l'éditeur pour la vente, ne solda jamais les 4,000 florins dus de ce chef, ce qui donna lieu entre Blaeu et la veuve D'Hondt à un procès qui, commencé en 1652, dura vingt ans.

Un mot de la valeur de la *Flandria Illustrata*. Au point de vue du texte, c'est une compilation, extraite, la plupart du temps, de livres connus; déjà Hondius se plaignait de la « slordicheyt » van de copie, welcke meerendeels is « getrocken, doch seer vitieux, uyt » gedruckte boecken ». J.-B. de Castillon écrivit, dès 1719, dans sa *Sacra Belgii Chronologia* : Sanderus, qui quod in Meyero ac Gramaio reperit, paucis additis, in medium protulit. Beaucourt de Noortvelde, dans sa *Description historique de l'église de Notre-Dame à Bruges* (Bruges, 1773, p. 2), déclare que « ce » grand ouvrage... sans l'assistance de « Gramayus, les perles de Miræus et les « pierres précieuses de Meyerus et « d'Oudegherst, dont il [Sanderus] a « fait l'insertion entière en y ajoutant « de tems en tems quelque chose, n'eût « jamais pu servir de couronne à cette « riche province de Flandre, par la « quelle elle reluit par toute l'Eu- « rope ». Quant à nous, qui avons étudié les sources de l'histoire de Flandre de ses origines au XVIII^e siècle, notre jugement sur le texte de la *Flandria Illustrata* n'est pas moins sévère que celui des deux auteurs que nous venons de citer d'après la *Bibliotheca Belgica* : simple compilateur pour l'époque antérieure au XVI^e siècle, copiste peu sûr et négligent, Sanderus a produit une œuvre historique sans valeur. D'ailleurs lui-même a eu soin de nous fournir la liste des ouvrages consultés, en tête de l'édition de 1641; nous en dresserons un catalogue plus complet, méthodique et raisonné, dans

une des prochaines livraisons du *Bulletin de la Commission royale d'histoire*. Il faudra pourtant recourir à la *Flandria* pour l'histoire de la contre-réformation religieuse en Flandre et, notamment, pour l'établissement des monastères du plat pays dans les villes et pour la fondation des nouveaux ordres religieux.

Si la Description de la Flandre n'a guère de valeur au point de vue historique, son importance archéologique est inestimable et s'accroît dans la même proportion que l'autre baisse. Grâce à elle, « nous pouvons encore », écrivait en 1858 le marquis de Godefroy, « en feuilletant ces magnifiques pages, contempler les églises de nos ancêtres, leurs châteaux, leurs villes, leurs places publiques. Celui même qui n'a point l'attrait ou le loisir des lectures érudites saisit dans ces gravures si nombreuses, si exactes et d'un mérite d'exécution incontestable, la physiognomie de la Flandre au XVII^e siècle, et est transporté au milieu d'elle par les yeux en même temps que par la pensée ». Reiffenberg constatait que de son temps la *Flandria* figurait dans toutes les bibliothèques des châteaux de Flandre. On sait tout le prix que nos bibliophiles attachent à la première édition devenue fort rare. Et nos historiens font grand cas des cartes des districts et des plans de villes dressés vers 1635.

Bien qu'aujourd'hui la *Flandria Illustrata* n'ait plus aucune valeur comme source historique, il ne faudrait pourtant pas accuser son auteur d'ignorance ni d'incapacité : l'entreprise était trop vaste; puis, l'écrivain devait travailler avec trop de hâte, se fier à des informateurs trop nombreux, donc de valeur et de probité scientifique fort inégales. Mais il faut dire à son éloge que ses fréquents déplacements, ses visites personnelles aux villes et villages de Flandre, sa multiple correspondance prouvent ses efforts pour obtenir les plus sûrs renseignements. Enfin, ses études de bibliothéconomie, si l'on peut dire, qui tiennent en grande partie de l'heuristique, sont dignes de remarque chez un érudit

des Pays-Bas espagnols au début du XVII^e siècle.

Nous avons vu que, dès 1630, Sanderus avait dû vendre une première fois sa bibliothèque, à Bruges; le catalogue imprimé en est malheureusement perdu; en tout cas, elle dut être assez importante. Passionné pour les livres, il ne tarda pas à s'en former une nouvelle, cette fois, semble-t-il, d'après un certain plan, puisqu'il s'entoura des bibliographies principales de l'époque. Toute bibliothèque d'ailleurs l'intéressait.

En 1625, le magistrat de Gand s'était proposé d'affecter une ou deux salles du nouvel hôtel de ville des Parchons à l'installation d'une bibliothèque communale publique, mais les circonstances ne permirent pas de donner suite à ce projet. Après l'achèvement de l'édifice, Sanderus fit paraître sa « Dissertation exhortative pour l'institution d'une bibliothèque publique à Gand », pour que le projet ne tombât pas dans l'oubli, et l'envoya au magistrat avec une lettre écrite en flamand, à la date du 29 avril 1633, sur le même sujet. Il y passe en revue les principales bibliothèques depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'à son temps, et fait l'énumération de celles qui existaient à cette époque en Belgique, sans oublier de mentionner les plus fameux bibliothécaires et bibliophiles; puis il trace les règles à suivre pour la création et l'organisation d'une bibliothèque communale et énumère une centaine de bibliographies et de catalogues de livres à titre documentaire.

Avant de rédiger ses descriptions de la Flandre et du Brabant, Sanderus s'était adressé à un grand nombre de bibliothèques des Pays-Bas pour avoir connaissance des catalogues de leurs manuscrits.

Sa demande ne reçut pas partout le même accueil; certains bibliothécaires lui envoyèrent des catalogues imprimés, d'autres des catalogues manuscrits. Les plus serviables de ces correspondants furent : l'abbé de Liessies, Antoine De Winghe, l'ami de Rosweyde, et son bibliothécaire Chrétien Leroy; Claude

Doresmieux, d'Arras, bibliothécaire des seigneurs Des Barbieux, à Lille; Odon Cambier, bibliothécaire d'Affligem; Jean Hoyberge, de Corsendonck; Jacques de Pamelé, d'Eenhame; Ildephonse Goetghebuer, de Saint-Amand-les-Eaux; Evrard d'Anvaing, de Lobbes; Antoine Du Quesne, de Loos-lez-Lille; Pierre de Saint-Trond, des Augustins de Louvain; Etienne Le Chasteur, de Saint-Hubert; Jean Palfart, de Saint-Omer; Claude d'Ausque, chanoine de Tournai; Georges Colvener, de Douai; Jean, abbé de Parc; Chom. Pocha, prieur de l'abbaye de Villers; Henri Van der Heyden, abbé de Villers; Edmond Jouvent, abbé d'Aulne; Nicolas de Regnaulcourt, prieur de Marchiennes. A ces quarante-six catalogues de manuscrits conservés dans les villes, abbayes et églises, Sanderus ajouta quatorze inventaires de bibliothèques particulières, dont la sienne et celle de Vredius, et un syllabus d'auteurs ayant écrit sur la dernière guerre de religion des Pays-Bas; il les fit précéder de l'opuscule de Jean Gerson, *De laude librariorum* et d'un extrait de l'*Elenchus historicorum Belgii nondum anno Christi MDCVI typis editorum* de Miræus, et publia le tout sous le titre de : *Bibliotheca Belgica Manuscripta* (1641).

« Bien que la *Bibliotheca Belgica Manuscripta* ne soit qu'un assemblage « aride de catalogues informes », dit la *Bibliotheca Belgica* », et que les titres « des mss. y soient donnés avec une « grande négligence et un manque « d'ordre augmenté encore par l'in- « exactitude de l'impression, cet ou- « vrage occupe cependant une des pre- « mières places parmi les nombreux « produits littéraires de l'auteur ... Elle « a toujours conservé sa valeur, parce « qu'elle peut nous mettre sur la voie « d'une quantité de manuscrits qui « existaient autrefois en Belgique et qui « y existent peut-être encore aujour- « d'hui ».

La *Bibliotheca Sacro-Profana*, parue en 1657, catalogue informe de sa bibliothèque, fournit pourtant les titres d'une quantité considérable de manuscrits.

Entre-temps, Sanderus, désespéré de ne voir paraître ni sa *Gallo-Flandria*, ni ses *Paralipomena Flandriæ*, avait continué ses études sur le Brabant. Nous possédons à la Bibliothèque de Gand deux des circulaires imprimées, l'une concernant les établissements religieux, l'autre concernant le plat pays et les villages, avec les réponses sommaires du curé de Perck lez-Vilvorde, à qui elles avaient été adressées. Alphonse Wauters, de son côté, a imprimé, dans la *Revue d'histoire et d'archéologie* (1859), la réponse manuscrite faite à une des circulaires de Sanderus, le 17 octobre 1648, par A. Van Zinnick, curé de Merchtem, et qui contient la description de ce village.

Le Théâtre topographique du Brabant ne fut jamais ébauché. Sanderus instruit, à ses dépens, par le long martyrologe de sa *Flandria*, résolut de procéder d'autre façon et de ne plus publier un vaste ouvrage d'ensemble, mais des monographies distinctes, quitte à les réunir plus tard en volume. Comme il connaissait personnellement beaucoup moins le Brabant que la Flandre, il se décida à renoncer, du moins pour le moment, à la publication des descriptions des quartiers, des villes et des villages, et à publier celles des monastères. Ainsi naquit par bribes et morceaux la *Chorographia sacra Brabantia*, dont le premier fascicule parut en 1656; en 1659, Philippe Vleugaert mit en vente le premier volume, contenant vingt et une descriptions d'églises ou de monastères, la description des châteaux royaux et la *Dissertatiuncula*.

Ces monographies ne contiennent presque rien qui appartienne en propre à Sanderus. Evêques, doyens, abbés et curés s'empressèrent de fournir à l'auteur de nombreux documents, sinon l'histoire toute faite de l'établissement qu'ils patronnaient ou dirigeaient. Nommons parmi les *collaborateurs* occasionnels du chanoine d'Ypres, les abbés suivants : Laurent Stroobant, de Rouge-Cloître; Augustin Wychmann, de Tongerlo; Bernard Van den Heck, de Villers; Robert Garest, de Vlierbeek;

Norbert Van Couwerven, de Saint-Michel à Anvers; Servais Vaes, d'Averbode; Benoît Haeftens, d'Afflighem; Jean Rawletz, d'Heylissem; Martin Draeck, de Gembloux; Fernand de Velasco, de Grimberge; Libert de Pape, de Parc lez-Louvain; Martin Hecq, abbé de Dieghem lez-Jette; Gérard Sergeant, abbé de Montaigu. Citons encore Fr. Thiéry, subprieur de Saint-Sauveur à Anvers; Louis Van der Elst, gardien des Franciscains à Anvers; Fr. Gendt, vice-provincial des Frères-Mineurs, et Thomas Dekens, prévôt de la maison professe des Jésuites dans cette ville; Jean Van Ophem, gardien des Récollets de Boetendale; le père Damase De Coninck, prieur des Augustins de Bruxelles, etc.

Nous pourrions montrer comment l'histoire d'Afflighem, par exemple, sort tout entière de la plume du religieux de ce monastère, Odon Cambier, ancien professeur au collège Saint-Adrien, de Grammont; il en est ainsi de presque toutes les monographies parues sous le nom de Sanderus. Il se fait, par suite, que presque toutes ces descriptions sont plutôt des panégyriques que des exposés historiques.

De même que pour la *Flandria Illustrata*, dont l'importance dépasse d'ailleurs par sa nature même la *Chorographia Brabantiæ* de cent coudées, l'importance du texte de la *Description religieuse du Brabant* est inversement proportionnelle à celle des gravures de l'ouvrage. Beaucoup de ces monastères ont disparu; des églises ont subi au cours des âges des modifications très importantes; de là, la grande valeur de ces dessins, dont les auteurs furent: I. Van Werden, I. Mortel, J. Peeters, Ph. Fruytiers, Abrah. Van Diepenbeke, Jac. Meeus, Leo Van Heyl, Louis Snayers, J. Van Nest, F. De Wille et peut-être Wiericx, et qui furent gravés par L. Vorstermans, Coenr. Lauwers, P. Clouwet, Jac. Neeffs, P. Dannoot, F. Lathauwer, J. Collaert, J.-G. Troyen, Alex. Courtmans, Fr. Van den Wyngaerde, Max Gorlyer, Luc Van Uden, Fréd. Van Hove, W. Hollar, Rich. Collin et P. Mercx.

Il suffira de parcourir l'*Histoire des environs de Bruxelles*, d'Alph. Wauters, ou l'*Histoire des communes du Brabant*, par Tarlier et Wauters, pour apprécier à sa juste valeur la *Chorographia Brabantiæ*; elle est souvent citée comme une œuvre iconographique de grand mérite. Wauters regrette la perte de la description détaillée de Bruxelles et de son quartier que Sanderus avait rédigée (cf. J. de Saint-Genois, *Notice*, p. 280), toujours à l'aide des renseignements fournis par le sire de Locquenghien et par les autorités locales, mais qui, restée inédite sans doute faute de fonds ou d'encouragements, périt en 1695, lors du bombardement de Bruxelles.

Quand le second volume de la *Chorographia* parut, Sanderus dormait déjà depuis cinq ans dans la tombe, à l'abbaye d'Afflighem où il s'était retiré. Jules de Saint-Genois, faisant état de la lettre déjà citée à Charles De Visch, et où l'auteur, presque mourant, confie à son correspondant qu'il possède à Anvers un dépôt de 2,000 florins, soulève des doutes au sujet de la réelle pauvreté de Sanderus, et ne voit dans ses plaintes continuelles que des manifestations de son insatiable cupidité. Mais c'est là une erreur de la part du savant bibliographe; le chanoine d'Ypres avait perdu plus de 25,000 florins à la publication de ses ouvrages (lettre du 12 avril 1654); et les lettres produites au procès Blaeu-D'Hondt prouvent l'insolvabilité de Sanderus et nous le montrent accablé de dettes. Certes Sanderus, comme tous les hommes de lettres de son époque, fut un infatigable quémandeur; mais son inopie, à la fin de sa carrière, fut réelle: on ne peut considérer comme une récompense suffisante du labeur et de la fécondité d'une carrière si ardue, le misérable pécule de 2,000 florins que Sanderus laissa en mourant!

On a voulu voir une autre preuve de l'avarice de Sanderus dans le procédé, fort mesquin, qui l'aurait poussé à orner d'un panache de fumée les cheminées des châteaux où il aurait été libéralement reçu. Cette tradition, sortie de l'imagination de quelque archéologue

de la fin du XVIII^e siècle, a été rapportée la première fois par J. Ketele, le gendre de Raepsaet. La signification symbolique de cette fumée doit être rejetée comme une fable : il suffira de faire remarquer que le château de Dadizele, où Sanderus fut toujours reçu à bras ouverts, ne porte aucune fumerolle, alors que lui-même insiste sur la cordialité de ses relations avec Martin de Croix, le seigneur du dit lieu. A moins que de reporter dorénavant sur les dessinateurs de Sanderus, ce qu'on imputait jadis à lui-même !

Après avoir lavé la mémoire du plus laborieux et du plus fécond de nos historiographes du XVII^e siècle de ces ouvrages gratuits, jetons un regard d'ensemble sur son œuvre elle-même.

On sait que Sanderus a publié lui-même à Ypres, chez Philippe de Lobel, en 1646, un *Indiculus variorum tractatum* ou catalogue de ses œuvres, qu'il a complété jusqu'en 1656, à la fin de sa *Bibliotheca sacro-profana*. Mais c'est le mérite des érudits rédacteurs de la *Bibliotheca Belgica* d'avoir établi la bibliographie définitive des œuvres de Sanderus. Nous reproduirons les titres de ses ouvrages tout en renvoyant le lecteur aux savants commentaires des auteurs de la Bibliographie générale des Pays-Bas.

1. Œuvres poétiques et religieuses de Sanderus :

1608. *Funus Illustrissimæ Virginis Albertinæ Spinulæ a variis adornatum*. Curator Antonius Sanderus Antverpiensis. Anvers, 1608 ; in-folio. Recueil d'épithames, d'élégies et autres poèmes, par neuf divers auteurs, dont Sanderus, consacrés à la mémoire d'Albertine Spinola, fille de Gaston, gouverneur du Limbourg, avec une préface d'Aubertus Mireus, datée d'Anvers, 27 mars 1608.

1612. *Primitiæ. Variorum Poematum*. Donai, 1612 ; in-8°. Ce recueil de poésies est divisé en trois parties, dont la première est dédiée à la régence de la ville d'Alost par une épître datée de Gand, le 21 mai 1612 ; la deuxième partie à l'évêque de Bruges, Ch.-Ph. de Rodoan, et la troisième à C.-Columban

Vranx, abbé de Saint-Pierre. La plupart de ces pièces latines sont dédiées à des personnages illustres ou à des érudits fameux de l'époque, au nombre de soixante-huit. Ces *Primitiæ* ont été reproduites en grande partie, avec plus ou moins de modifications, dans les *Poemata* de 1621.

1614. *Panegyricus B. Mariæ Virginis Deiparæ in festo Purificationis apud PP. Societatis Jesu Gandavi dictus*. Louvain, 1614 ; in-folio. Épître dédicatoire à Guillaume de Castillo, abbé de Baudeloo, suivie de six distiques latins de Justus Rycquius. Réimprimé dans ses *Opuscula minora*, p. 52-63, sans l'épître ni les distiques.

1618. *Panegyricus B. Mariæ Virginis Deiparæ in magno Assumptionis festo apud PP. Societatis Jesu Gandavi dictus*. Gand, 1618 ; in-folio. La dédicace adressée à J. Boonen, évêque de Gand, est suivie de trois pièces de vers latins adressés à l'auteur par Gilles Bavarius, J.-Corn. Lummene de Marcke et Justus Rycquius. A la fin du volume, on lit onze distiques latins de Richard van Pottelsberghe. Reproduit dans les *Opuscula minora*, p. 64-81.

1618. *De immaculata Conceptione B. Mariæ Virginis Panegyricus apud PP. Societatis Jesu Gandavi dictus*. La dédicace en vers latins offerte à H.-Fr. van der Burch, ex-évêque de Gand, devenu archevêque de Cambrai, est suivie de quelques distiques latins par J.-C. Lummene de Marcke et Justus Rycquius. Reproduit dans les *Opuscula minora*, p. 1-14.

1618. *Diræ in Iconoclastas sacrosanctæ Redemptoris à cruce pendentis imaginis nuper injurios*. Gand, 1618 ; in-4°. Poème de cent quatre-vingt-dix vers, très violent contre les iconoclastes, dédié au bailli Charles de Bourgogne et au magistrat de Gand ; reproduit en tête des *Poemata* de 1621, et dans ses *Opuscula minora*, p. 475-480.

1621. *Lacrymæ in funere Alberti Austriaci optimi et clementissimi Belgarum principis*. Anvers, 1621 ; in-4°. Dedicace à Ambroise Spinola du 17 juillet 1621. Réimprimé dans les *Poemata*

qui suivent, et dans les *Opuscula minora*, p. 403-411.

1621. *Poemata*. Gand, 1621; in-8°. Ce recueil est divisé en trois parties, la première dédiée à Louis, comte d'Egmont; la deuxième à Claude d'Onghyes, la troisième à Charles de Bourgogne. Outre le poème : *Diræ in Iconoclastas*, Sanderus y reproduit la presque totalité de ses *Primitiæ* de 1612, tout en y ajoutant d'autres poèmes adressés à des érudits connus ou aux puissants du jour, tels que Petrus Pecquius, P.-P. Rubens, les évêques H.-F. van der Burch et Jacques Boonen, puis Jacobus Zevecotius, Georgius Chamberlinus, Erycius Puteanus, etc.

1621. *Panegyricus Annonciatae Virginis apud PP. Recollectos Gandavi dictus*. Gand, 1621; in-8°. Dédié au bourgmestre de Gand, Nicolas Triest, seigneur d'Auweghem; le dernier feuillet contient huit hexamètres de Jacques van Zevecote. Réimprimé dans les *Opuscula minora*, p. 15-43.

1621. *Panegyrici quatuor in laudem Virginis matris*. Gand, 1621; in-8°. Dédicace en vers au camérier du pape Paul V, le cardinal Ludovisio, devenu pape, sous le nom de Grégoire XV, la même année 1621. Contrairement à l'affirmation du titre, le volume ne renferme que trois panégyriques, tous trois déjà imprimés antérieurement, celui sur l'Immaculée Conception (1618), sur la Purification (1614) et celui sur l'Assomption (1618).

1622. *Præfationum ad varios liber*. Gand, 1622; in-8°. Ce petit volume, dédié à Jean van Havre, seigneur de Walle, contient onze préfaces et dédicaces, quelque peu modifiées, des divers ouvrages imprimés de Sanderus avant 1622. Dans ses *Opuscula minora*, p. 341-370, Sanderus a ajouté à ces onze piécettes cinq autres préfaces de date postérieure.

1623. *Panegyricus B. Thomæ de Villanova ord. eremitarum S. Augustini, Gandavi dictus apud PP. Augustinos*. Gand, 1623; in-4°. Dédié à l'archevêque de Valence; une première dédicace en distiques latins est adressée au cardinal

Alphonse de La Cueva, et une troisième à Levinus Malinæus, abbé de Tronchiennes. Reproduit dans les *Opuscula minora*, p. 116-169. Paquot (*Mémoires*, t. XVI, p. 370) rapporte que Sanderus ayant adressé un exemplaire de ce panégyrique à l'archevêque et au chapitre de la métropole de Valence, reçut d'eux une relique de saint Thomas de Villeneuve, dont il fit présent à l'archiduchesse Isabelle.

1623. *S. Isidorus Agricola Hispanus, patronus Madritensis, brevi encomio adornatus*. Anvers, 1623; in-8°. Dédié à Christ. de Benavente y Benavides, membre du conseil de guerre des Pays-Bas, et dans d'autres éditions au nonce Francisco de' Guidi a Balneo, et suivi de quatre distiques latins par Jacques van Zevecote. Reproduit dans les *Opuscula minora*, p. 82-92.

1623. *Oratio de Incarnatione Domini dicta apud PP. Societatis Jesu Gandavi in festo Annunciationis MDCXXIII*. Gand, 1623; in-8°. Sermon reproduit dans les *Opuscula minora*, p. 44-51.

1626. *Funus Simonis Kerchovii presbyteri, canonici Gandavensis, piis amicorum versibus adornatum. Adjuncta sunt ejusdem Sanderi Poemata quædam adhuc non edita*. Bruxelles, 1626; in-8°. Dédié à Jean-Jacques Chifflet. Outre les poésies de Sanderus adressées à divers personnages et qui occupent une cinquantaine de pages, ce recueil contient des poésies de David Lindanus, J.-C. Lummenæus a Marca, Justus Rycquius, Phil. Wannemaker, Just. Verheyel et Just. Harduyn. Toutes les poésies de Sanderus, à l'exception d'une seule, sont reproduites dans ses *Opuscula minora*, 4^e p., p. 555 et suiv.; aj. *ibid.*, p. 662-666.

1627. *De claris Antoniis, libri tres. Primus, vitæ Sanctimoniam notos; alter, Præsules et Magnates; tertius, Litteris et eruditione præstantes, complectitur*. Louvain, 1627; in-4°. Dédié à Antoine de Montmorency, abbé de Saint-André au Câteau-Cambrésis. « Puérilité litté- » raire digne de son époque », ce recueil renferme six cent cinquante-cinq notices biographiques, pour la plupart

très insignifiantes, de personnes illustres du nom d'Antoine, en y comprenant les Antonins, les Antonines et les Antoinettes. Comme le titre l'indique, la troisième partie s'occupe des érudits et des lettrés, au nombre de trois cent quatre-vingt-neuf, parmi lesquels l'auteur se range lui-même en énumérant ses ouvrages imprimés ou en préparation. Réimprimé à Douai en 1637, sous un titre différent.

1633. *Elogium S. Angeli martyris Carmelita*. Bruxelles, 1633; in-4°. Dédié à Louis Lopez Gallo, baron de Male; reproduit dans les *Opuscula minora*, p. 93-96.

1633. *S. Andreas Corsinus Carmelita, episcopus Fesulanus, sacra panegyri celebratus*. Bruxelles, 1633; in-4°. Dédié à Gérard Rym, abbé de Saint-Pierre à Gand, avec l'éloge de J.-Corn. Lummenæus à Marca. Réimprimé dans les *Opuscula minora*, p. 97-115, 376-381.

1633. *Poematia*. Bruxelles, 1633; in-4°. Dédié à Antoine de Winghe, abbé de Lessies. Ce petit recueil, réimprimé dans les *Opuscula minora*, p. 611-623 et 627-630, renferme cinq poèmes latins, adressés au cardinal Alphonse de La Cueva, à J.-J. Chifflet, à Ph. Chifflet, à Claude d'Ausque et à Phil. de L'Espinoy.

1640. *Auctariolum ad ea quæ scripsere de ritu catholicarum processionum PP. Nicolaus Serarius et Jacobus Gretserus, theologi societatis Jesu eruditissimi*. Ypres, 1640; in-8°. Dédié aux mânes de l'archiduchesse Isabelle. Sanderus préparait vers 1627 une *Apologia pro ritu catholicarum processionum*; quand il apprit que les PP. Serarius et Gretser avaient traité le même sujet dès 1606-1607, il se borna à publier ces additions à leur dissertation pour ne pas perdre entièrement le fruit de ses recherches.

1642. *Panegyricus Sacer in templo B. Mariæ Virginis misericordiæ matris Collegii Iprensis societatis Jesu, anno sæculari jubileo eidem societati dictus*. Ypres, 1642; in-4°. Reproduit dans les *Opuscula minora*, p. 170-386.

1643. *Excellentissimo Domino, illustrissimoque Heroi D. Francisco de Mello,*

marchioni Turris de Laguna, comiti de Assumar, supremo Belgarum et Burgundionum ... gubernatori, .., novas a Deo victorias et triumphales de hostibus lauros, auspice Christo Jesu, rovet ... Antonius Sanderus. Poème héroïque, réimprimé dans les *Opuscula minora*, p. 630-645.

1645. *Oratio de maxima sacra et canonica Scripturæ reverentia apud Catholicos, et ignominioso illius contemptu apud Hæreticos. Habita in scholis theologicis Duaci, anno 1619, cum ibidem sacra Theologiæ laurea donaretur. Ad ejusdem auctoris sacras Vindiciarum Biblicarum dissertationes prævia*. Bruxelles, 1645; in-4°. Dédié à Gaspard Nemius, évêque d'Anvers. C'est, en somme, la thèse de licencié en théologie de Sanderus, qui paraît déjà avoir été imprimée à Douai en 1619; ce serait dans ce cas une seconde édition. Les *Vindiciæ Biblicæ* de Sanderus parurent en 1650.

1646. Nous avons dit qu'en 1646 notre auteur publia à Ypres un *Indiculus* de trente-deux ouvrages ou pièces déjà imprimés avant cette date, plus neuf ouvrages en manuscrit qu'il comptait publier un jour.

1649. *Elenchus catholicorum sacra Scripturæ interpretum*. Louvain, 1649; in-4°. Liste sèche des commentateurs des diverses parties de la Bible, dédifiée à Augustin Wychman, abbé de Tongerlo.

1649. *Epinicia serenissimo principi Leopoldo Guilielmo, archiduci Austriæ, duci Burgundiæ, etc. Belgarum ac Burgundionum gubernatori, pio, felici, victori, ob Ipram crudeli Gallorum jugo ereptam, et Catholico Regi anno M.DC.XLIX, X Maji restitutam*. Bruxelles (1649); in-folio. Poème de deux cent cinquante-six vers hexamètres, sur la reprise d'Ypres sur les Français par le gouverneur des Pays-Bas, l'archiduc Léopold-Guillaume d'Autriche; reproduit dans les *Opuscula minora*, p. 646-652.

1650. *Vindiciarum sive dissertationum Biblicarum libri tres, in quibus uberius probantur ea quæ in Academica oratione sua: De maxima sacra Scripturæ reve-*

rentiâ apud Catholicos, et ignominioso illius contemptu apud Hæreticos, idem auctor anno hujus sæculi XIX. attulit. Bruxelles, 1650; in-4o. C'est l'ouvrage annoncé par l'*Indiculus* de 1646, n° xxxvii, comme complément du traité *De maxima Scripturæ reverentia* de 1619-1645; il devait se composer de six livres, mais les trois premiers seuls ont paru; Paquet (*Mémoires*, t. XVI, p. 380, n° 34) assure que Sanderus a laissé le deuxième volume en manuscrit. Les *Vindiciæ* sont dédiés à l'archiduc Léopold-Guillaume et portent en tête neuf distiques latins en l'honneur de l'auteur par Jean Mantelius.

1651. *Opuscula minora, orationes sacræ, præfationum syntagma, poematum libri IV. Omnia nunc primum simul quædam etiam recens edita.* Louvain, 1651; in-4o, 666 p. Le volume est divisé en deux parties; entre les pages 400 et 401 se trouvent quatre feuillets non cotés, comprenant un titre spécial pour les *Poemata* et une dédicace en vers à François Kinschot.

La première division du volume comprend les pièces suivantes qui toutes avaient déjà paru antérieurement :

1o *Panegyricus de Immaculata Conceptione Virginis Mariæ* (Louvain, 1618); 2o *Panegyricus Virgini Annuntiatae* (Gand, 1621); 3o *Oratio de Incarnatione Domini* (Gand, 1623); 4o *Panegyricus Virgini Deiparæ Purificatæ* (Louvain, 1614); 5o *Panegyricus de Assumptione B. Mariæ Virginis* (Gand, 1618); 6o *Encomium S. Isidori Agricolaæ* (Anvers, 1623); 7o *Elogium S. Angeli martyris* (Bruxelles, 1633); 8o *De S. Andrea Corsino ex ord. Carmelit.* *Panegyris sacra* (Bruxelles, 1633); 9o *Panegyricus B. Thomæ de Villanova ord. eremit. S. Augustini* (Gand, 1623); 10o *Panegyricus Societati nominis Jesu* (Ypres, 1642). Ici cette pièce est suivie (p. 240) d'une lettre du P. André Joos, provincial des Jésuites, à l'auteur, datée de Bruxelles, 13 octobre 1642, de notes dédiées à Liévin Sanderus, jésuite et professeur de théologie à Douai, frère de l'auteur (p. 241-335), et d'une lettre de Muzio Vitelleschi, général de la Compagnie

de Jésus, datée de Rome, 21 novembre 1643; 11o *Præfationum quas ad varios scripsit, syntagma* (Gand, 1622). Il y a cinq préfaces de plus que dans l'édition de 1622; elles avaient été adressées depuis à Guillaume de Blasere (1623), à l'archevêque de Valence, Isidore de Aliaga (1624), à Gérard Rym, abbé de Saint-Pierre (1633), à L. Lopez Gallo, baron de Male (1633) et à Alb.-Henri, prince de Ligne (s. d.).

Les *Poemata* qui suivent (p. 401-652) sont divisés en quatre livres. Après la dédicace à François Kinschot, chancelier de Brabant, et une pièce de vers de J.-C. Lummenæus a Marca adressée à Sanderus, viennent les livres I-III (p. 403-554), qui sont la réimpression du recueil des *Poemata* de 1621, sauf omission de deux pièces; aux pages 475-480, on a intercalé le poème contre les iconoclastes de 1618. Le quatrième livre (p. 555-652) comprend d'abord les piécettes que Sanderus avait publiées à la suite du *Funus Simonis Kerchovii* de 1626, puis cinquante pages de poèmes nouveaux et inédits. Aux pages 611-623, 627-630, on a reproduit les *Poemata* de 1633, et aux pages 646-652, les vers en l'honneur de Léopold-Guillaume de 1649. A la suite (p. 653-666), on lit des pièces de vers adressées à l'auteur par André Hoius, professeur d'histoire à Douai, Justus Rycquius, J.-C. Lummenæus a Marca, Gilles Bavarius et David Lindanus.

1654. *Threnodia sive pia afflictionum publicarum deploratio quam in communibus populi christiani suspiriis scripsit et evulgavit Osiander Stuanus [Antonius Sanderus] Belga ad serenissimum principem Leopoldum Gulielmum Archiducem Austriæ, ducem Burgundiæ, etc. regium in Belgio præsidem.* « Lugduni » (P), 1546; in-4o (l'approbation est de Lille, 31 août 1652). C'est une élégie de vingt-trois pages sur les calamités qui désolaient les Pays-Bas catholiques; elle est suivie de quelques extraits en prose et en vers concernant les calamités de la guerre et les bienfaits de la paix.

1655. *Pontificatus Alexandri VII*

qui antea Fabius Chisius Senensis. *Pro Belgis et Burgundis gratulabundus scripsit Antonius Sanderus Gandensis Chronographicum*. Bruges, 1655; in-folio. Poème composé à l'occasion de l'avènement au Saint-Siège du pape Alexandre VII.

1655. *Panegyricus serenissimæ ac potentissimæ Suecorum, Gothorum, et Vandalorum reginæ incomparabili principi Christianæ, ad Belgas, splendidissimamque Belgarum urbem Antverpiam felicibus auspiciis venienti scriptus*. Bruges, 1655; in-folio. Poème de neuf cent quatre-vingt-deux vers, composé en l'honneur de Christine de Suède, à l'occasion du séjour de cette princesse à Anvers, après son abjuration. Sanderus a groupé autour d'elle les noms de tous les grands artistes qui illustraient cette cité; c'est à la fois l'apologie de cette femme célèbre et de la ville d'Anvers.

1656. *Epinicia ad Serenissimum principem Joannem Austriacum, Gallo ad Valentianas profligato*. Bruxelles, 1656; in-4°. Poème en l'honneur de don Juan d'Autriche et du prince de Condé qui délivrèrent, le 17 juillet 1656, Valenciennes assiégée par Turenne et le maréchal de La Ferté.

II. Œuvres historiques de Sanderus :

1624. *De Brugensibus eruditionis fama claris libri duo*. Anvers, 1624; in-4°. Ce recueil de cent soixante-trois notices biographiques fort courtes a été reproduit dans la seconde édition de la *Flandria Illustrata*.

1624. *De Scriptoribus Flandriæ libri tres*. Anvers, 1624; in-4°. Recueil de quatre cent quarante-quatre notices biographiques, dont neuf seulement sont reproduites de l'ouvrage précédent, et encore avec certaines modifications. Cet ouvrage n'a pas été réimprimé dans la *Flandria Illustrata*, seconde édition.

1624. *De Gandavensibus eruditionis fama claris libri tres*. Anvers, 1624; in-4°. Recueil de deux cent vingt-neuf notices biographiques de savants originaires de Gand, qui tous, sauf un seul, sont différents de ceux de l'ouvrage précédent; reproduit dans la seconde édition de la *Flandria Illustrata*.

1624. *Gandavum sive Gandavensium*

rerum libri sex. Anvers, 1624; in-4°. Première édition du livre de Sanderus sur Gand, qui ne comprend que les deux premiers livres; sur le titre de quelques exemplaires le mot *Duo* a été collé sur le mot *Sex*. La seconde édition, complète, est de 1627-1628. Elle est intitulée : *Gandavum sive Gandavensium rerum libri sex*. Bruxelles, 1627; in-4°. La première partie, comprenant les deux premiers livres, porte la date de 1627; la seconde partie commence par un titre spécial, et porte la date de 1628. Cet ouvrage a été en partie reproduit dans le premier volume de la *Flandria Illustrata*. La notice sur l'abbaye de Saint-Pierre est beaucoup plus développée dans le *Gandavum*.

1625. *Hagiologium Flandriæ sive de Sanctis ejus Provinciæ liber unus*. Anvers, 1625; in-4°. Dédié à Joachim-Arsène Schayck, abbé de Saint-Pierre de Gand. Cet ouvrage renferme cent quarante-huit saints et saintes originaires de la Flandre. Une autre édition de l'*Hagiologium* parut à Lille en 1639, mais contient vingt-quatre notices de moins. C'est cette édition de Lille qui a été reproduite dans la seconde édition de la *Flandria Illustrata*.

1626. *Elogia Cardinalium, sanctitate, doctrina et armis illustrium*. Louvain, 1626; in-4°. Recueil de biographies de cent cardinaux, la plupart italiens, dont Sanderus fait l'éloge; on n'y trouve que cinq cardinaux des Pays-Bas. L'ouvrage est divisé en dix décades; Sanderus se proposait de publier encore cinq décades, mais il ne fut pas donné suite à ce projet. L'auteur donne en tête du livre la liste des auteurs consultés. Paquot (t. XVI, p. 372) affirme que l'exactitude y manque en beaucoup d'endroits.

1641-1644. *Flandria Illustrata sive Descriptio comitatus istius per totum terrarum orbem celeberrimi, III tomis absoluta*. Cologne, Corn. ab Egmond et soc., 1641-[1644] (Amsterdam, Jean et Corn. Blaeu); in-folio, deux volumes. Le premier volume renferme, outre les biographies des comtes de Flandre, la description historique des Quatre Mem-

bres de Flandre; le second volume comprend le reste de la Flandre, sauf la Flandre française, qui n'a jamais paru. A la fin du tome II se trouve un *Auctarium* de soixante-huit pages pour le tome I^{er}, et de trente-huit pages pour le tome II. Un grand nombre des plans et vues de la première édition de la *Flandria Illustrata*, environ soixante-dix, ont passé plus tard dans le *Novum ac magnum Theatrum urbium Belgicæ Regiæ* de 1649. Blaeu a également inséré une quinzaine de cartes de la *Flandria Illustrata* dans le *Derde stuk der Aerdrycks-Beschrijving, welck vervat de Nederlanden* de son *Grooten Atlas of Werelt-Beschrijving* de 1664.

Une deuxième édition de la *Flandria Illustrata*, dédiée à H.-J. van Susteren, évêque de Bruges, fut publiée à La Haye, par Chrétien Van Lom, en 1732, en trois volumes in-folio. L'éditeur, qui a fait continuer la série des comtes, des évêques et des magistrats jusque vers 1730, a également inséré à leur place trois traités antérieurs de Sanderus : les biographies des Gantois illustres, celles des Brugeois célèbres et l'Hagiologie de la Flandre; il a ajouté à la fin le Catalogue des évêques de Tournai qui manquait à la première édition. Quelques-unes des planches de l'édition de 1641-1644 ont été supprimées ou remplacées; mais il s'y trouve en plus quelques portraits des princes et des évêques les plus récents. D'après le *Messenger des Sciences* de 1855 (p. 375-377), M. Bieswal, à Bailleul, possédait les cuivres de quatorze planches de cette deuxième édition. En 1872, on découvrit à Furnes les cuivres de trois cartes : le métier de Furnes et celui de Cassel, l'évêché de Bruges et le plan de Bruges, dont on fit un nouveau tirage au profit des pauvres de cette dernière ville.

La troisième édition de la *Flandria Illustrata*, imprimée à La Haye par Chr. Van Lom, mais vendue à Bruxelles chez Ch. et J.-B. de Vos, porte la date de 1735. Elle est entièrement semblable, sauf le titre et quelques légères corrections, à l'édition de 1732.

La même année parut une traduction

partielle de la deuxième [et troisième] édition latine de La Haye, sous le titre : *Verheerlykt Vlaandre, behelzende eene algemeene en nauwkeurige beschryving van dat Graafschap*, etc. Leyden-Rotterdam's Gravenhage, 1735, trois volumes; in-folio. Tout ce qui concerne l'histoire ecclésiastique et les institutions religieuses du pays a été omis dans l'édition néerlandaise, ainsi que de nombreux portraits et gravures. Mais à la fin du tome III du *Verheerlykt Vlaandre*, on trouve un quatrième livre comprenant la description de la Flandre française (p. 57-113); seulement, sauf quatre gravures insignifiantes, les planches de cette quatrième partie de la Flandre font défaut. De sorte que l'œuvre capitale de Sanderus n'a jamais été complètement publiée. En 1889, M. L. C[hamonin], de Lille, entreprit la publication des trente-cinq planches coloriées, recueillies et préparées par Sanderus pour la reproduction en gravure; l'éditeur Leleu fit paraître six fascicules des douze annoncés (dix-huit planches), puis la publication cessa à la suite d'un procès entre l'éditeur et l'auteur de la reproduction.

1651. *Apologidion seu Epistola circularis de inchoata a se, magnamque partem confecta Brabantia ac Flandriæ duarum maxime in Belgio eminentium provinciarum cum Mechliniæ ejusque ditione Chorographia*. Cologne, Corn. Egmondanus [Bruxelles?], 1651; in-4°. Circulaire dans laquelle l'auteur se justifie des attaques portées contre lui au sujet de la non-publication de la *Gallo-Flandria* et où il expose ses griefs contre la cour, les administrations locales, certains seigneurs et quelques hauts fonctionnaires, qui ne lui sont pas venus en aide dans ses recherches historiques concernant la Flandre et le Brabant.

1656-[1669]. *Chorographia sacra Brabantia sive Celebrium aliquot in ea provincia ecclesiarum et cœnobiolorum descriptio*. Bruxelles, Philippe Vleugaert, 1659, in-folio, deux volumes.

La *Chorographia* est plutôt un recueil d'opuscules qu'un ouvrage d'un seul jet, comme le montrent les adresses d'im-

primeurs et les millésimes différents des diverses parties. « Il n'y a d'ailleurs » pas deux exemplaires pareils sous le » rapport des pièces qu'ils contiennent » et de l'ordre suivi pour la reliure », disent les rédacteurs de la *Bibliotheca Belgica* » Du second volume de la » première édition, on connaît à peine » cinq ou six exemplaires plus ou moins » complets, et il n'en existe aucun qui » contienne toutes les parties connues. » Voici d'ailleurs son titre : *Chorographiæ Brabanticæ pars altera quæ præter celebres aliquot ejusdem provinciæ ecclesiæ aliæque loca sacra imaginibus suis illustrata, institutionem cum primis supremi in Belgio Mechliniensis concilii et alia illius ornamenta, cum prophanis quorundam Principum, Magnatum, Nobiliumque virorum positis in eod. Belgio prætoris, campestribusque præsertim arcibus, complectitur.*

« La table ou *Index variorum locorum*, » publiée probablement par Sanderus » lui-même, et qui compte parmi les » parties les plus rares, ne peut servir » de base à la détermination de ce que » doit contenir, pour être bien complet, » un exemplaire du second volume; en » effet, dans cette table sont renseignées » plusieurs parties que l'auteur avait » peut-être l'intention de publier, mais » qui n'ont jamais paru, tandis que » d'autres pièces qui ont été imprimées » n'y sont pas indiquées. » Nous renvoyons donc le lecteur, désireux d'en savoir plus long, à la description d'un exemplaire complet, faite par Ch.-Ant. de La Serna Santander dans *Le Bibliophile belge* (t. III [1846], p. 97-124), ou à l'analyse raisonnée des savants rédacteurs de la *Bibliotheca Belgica*, p. 215⁶ et suiv.

En 1726-1727, Chrét. Van Lom, de La Haye, publia une seconde édition de la *Chorographia Sacra Brabanticæ*, en trois volumes in-folio. La Serna Santander a relevé les corrections, augmentations et retranchements, soit en notices, soit en planches, apportés dans cette seconde édition, dans son article susdit.

III. *Œuvres de Sanderus concernant les manuscrits et les bibliothèques :*

1633. *Dissertatio Parænetica pro*

instituto Bibliothecæ Publicæ Gandavensis, ad Magistratum et Procures ejusdem urbis. Bruxelles, 1633; in-4°. Règles à suivre pour la création et l'organisation d'une bibliothèque communale. Ce petit traité fut remis en vente avec un nouveau titre au xviii^e siècle.

1641-1643. *Bibliotheca Belgica Manuscripta sive Elenchus universalis codicum Mss. in celebrioribus Belgii cænobiiis, ecclesiis, urbium ac privatorum hominum Bibliothecis adhuc latentium.* Lille, 1641; in-4°, deux volumes. Publication de quarante-six catalogues, tant imprimés qu'écrits, de manuscrits conservés dans des villes, des abbayes et des églises. suivis de quatorze catalogues de collections particulières. « L'ouvrage », disent les auteurs de la *Bibliotheca Belgica*, « devait avoir » cinq parties, mais les trois dernières » n'ont pas été publiées. Une liste des » collections dont ces trois parties » devaient contenir les inventaires, au » tant que ceux-ci pouvaient déjà être » en possession de Sanderus, nous a été » conservée dans un autre ouvrage de » l'auteur, la *Bibliotheca sacro-profana* » (p. 105-107). Dans cette liste sont » citées encore soixante-deux collec- » tions; ce qui donne, avec celles dont » les inventaires ont été publiés dans » les deux premières parties, un total » d'environ cent vingt-cinq collections » de manuscrits existant en Belgique » vers le milieu du xvii^e siècle ». La bibliothèque de l'Université de Gand possède l'exemplaire annoté et corrigé de Sanderus, dans lequel celui-ci a, en outre, inséré sept lettres autographes de ses correspondants, que C.-P. Serureau a publiées dès 1845 dans le *Bibliophile belge*. Il y a une édition de la *Bibliotheca Belgica manuscripta* de Lille en 1644, qui est l'ancienne édition avec un nouveau titre.

1657. *Bibliotheca sacro-profana, quæ sicut parandæ Librariæ suppellectili imprimis commoda, ita disciplinis variis et artibus excolendis etiam idonea, tantumque non necessaria est, dum non solum in ejusdem parte prima præfixum bono publico illorum voluit librorum indiculum,*

quos suo idem Auctor habebat in Museo etsi pauciores, ad annum Christi M.DC.LVI. Sed in parte secunda eorum etiam librorum Rapsodias posuit, qui ad Auctores primæ partis, unaquaque artium ac scientiarum classe, cum fructu adjungi possunt. Bruges, 1657; in-4°. C'est la première partie d'un catalogue, très négligemment fait et rempli d'incorrections, de la bibliothèque de l'auteur en 1656; la seconde partie, dont Paquot (t. XVI, p. 384) cite le manuscrit, n'a jamais été publiée. Nous y trouvons la mention d'un catalogue antérieur de la bibliothèque de l'auteur paru en 1630, mais qu'aucun bibliographe ne signale, au dire des auteurs de la *Bibliotheca Belgica*. Sanderus a publié à la fin de sa *Bibliotheca sacro-profana* une nouvelle liste des ouvrages, naturellement plus complète que l'*Indiculus* de 1646, qu'il avait fait imprimer depuis cette date jusqu'en 1656, ou qu'il avait en préparation.

IV. Œuvres rééditées par Sanderus :

En 1644, le chanoine d'Ypreſ publia la *Vita S. Augustini* de Gérard Moringus, à Anvers; in-8°. En 1647, sous le pseudonyme transparent de Osiander Stuanus, il donna une édition des *Censoria* de Salvien de Marseille, à Lyon (Bruxelles); in-4°. En 1661, il réimprima l'*Agapeta seu Scheda regia*, de Joachim Axonius, à Cologne (Amsterdam); in-8°. En 1663, Sanderus, à la veille de sa mort, republia l'*Idea vitæ spiritualis* de J. Merlo-Horstius, Bruxelles; in-12°.

V. Œuvres perdues de Sanderus :

Outre le Catalogue de sa Bibliothèque en 1630 que l'on n'a pas retrouvé, Sanderus signale encore lui-même, comme sortis de sa plume, les six opusculs suivants :

1626. *Diversche bemerkkinghen door de welcke den mensche comt tot oprechte kennisse van Godt en van syn selven*. Bruxelles, J. van Meerbeeck; in-12°.

1650. *Votum in nuptiis Gerardi de Villers et Annæ-Josinæ-Claræ Le Poyere* (reproduit dans les *Poemata des Opuscula minora*, p. 590).

S. d. *Elenchus auctorum e pluribus*

aliquorum qui ad episcopalem et pastorem in parochiis illa minorem functionem partim utiles, partim necessarij sunt. Ypres, Dominique Ramaut.

S. d. *Officium ecclesiasticum de tempore a Christianis quoque poetis decantatum*.

S. d. *Illustrium virorum manipulus epistolicus ad clarissimum virum Saxonem à Finia, regium in concilio status belgico consiliarium et secretarium*.

S. d. *Erotemata et asserta pro remediis calamitatum belgicarum*. Col. Agripp. apud Macarium Iræneum; in-4°.

VI. Ouvrages de Sanderus laissés en manuscrit :

Quelques-uns de ces ouvrages inédits sont annoncés dans le *De Antonis fama claris* de 1627, p. 235-237, dans l'*Indiculus* de 1646, p. 7-8, et dans la *Bibliotheca sacro-profana* de 1657, p. 14, 15, 38, 66, 76, 85, 107-108.

Paquot (t. XVI, p. 387-393) a reproduit la longue liste des quarante manuscrits délaissés par notre auteur et J. de Saint-Genois a complété ces données dans son étude biographique (p. 283-285). Outre la *Gallo-Flandria*, les *Paralipomena*, les *Tornacensium rerum libri VI* et la *Chorographica descriptio collegij ac domus societatis Jesu Mechliniæ*, dont nous avons parlé plus haut, contentons-nous de rappeler ici les titres suivants : *Parænctica pro Bibliotheca publica ecclesiæ cathedralis sancti Martini Iprensis*. — *Leges scholarium in convictu cum modo studendi optimo e variis auctoribus*. — *Schediasmata varia de causis, malitiâ ac remediis hæreseon et tumultuum Belgicorum*. — *Chorographica descriptiones Mechliniæ, Antverpiæ, Lovanii, Bruzellæ, eorumque ditionum*. — *Res Bertinianæ cum epitome rerum Teroanensium*. — *Illustrium virorum Epistolæ ad Ant. Sanderum*; in-folio, deux volumes.

V. Fris.

Paquot, *Mémoires littéraires*, t. XVI, p. 364-393. — Bon J. de Saint-Genois, Antoine Sanderus et ses écrits; une page de l'histoire littéraire de Belgique au XVII^e siècle, dans *Annales de la Société des beaux-arts et littérature de Gand*, t. VIII (1859-1864), p. 185-296. — F. Vander Haeghen, R. Van den Berghe et Th. Arnold, *Bibliotheca Belgica*, 1^{re} sér., t. XXII, p. 166-220. — Cie de Crawford et Balcarres, *Bibliotheca Lindesiana, Collations and notes. Sanderi Brabantia* (Lon-

dres, 1883). — Louis Galesloot, *La Flandria illustrata de Sanderus*, 4^{re} éd. Notice historique sur sa publication, dans *Annales Soc. émulation de Bruges*, t. XXIII (1874), p. 221-256; t. XXIV (1875), p. 169-178 et 297-320; t. XXV (1876), p. 399-364. Aj. *ibid.*, t. I (1839), p. 82, et t. XXXII (1880), p. 260. — G. Caulliet, *De gegraveerde, onuitgegeven en verloren geraakte teekeningen voor Sanderus' Flandria illustrata*, dans *Tijdschrift voor boek- en bibliotheekwezen*, t. VI (1908), p. 3-21, 53-68, 101-118, 162-190. — Bon J. de Saint-Genois, *Note sur Antoine Sanderus* (*Bull. Acad. roy. de Belgique*, t. VI, 1^{re} part. (1839), p. 134-137. — B.-C. Dumortier, *Le Tornacum illustratum de Sanderus*, dans *Nouvelles Archives historiques du bon de Reiffenberg*, t. V (1833), p. 268-273; aj. p. 408. — A. Dinaux, *Archives littéraires*, 3^e sér., t. VI, p. 163. — *Messenger des sciences historiques de Belgique*, 1833, p. 495; 1834, p. 53-63; 1838, p. 144-153; 1848, p. 125; 1853, p. 498; 1854, p. 343; 1855, p. 98-100, 375-377; 1858, p. 144, 194; 1878, p. 7-14, 17-21. — L. Cellier, *Rapport sur le 3^e volume de la Flandria illustrata de Sanderus*, ms. inédit de la Bibliothèque royale de Bruxelles, dans *Revue de Valenciennes*, t. VIII (1837), p. 252-259. — A. Voisin, *Bibliotheca Huthemiana*, t. V, p. 273; t. VI, p. 179-181. — *Bulletin du bibliophile belge*, t. I (1844), p. 282; t. II, p. 156; t. III, p. 97; t. IV, p. 392; t. V, p. 24; t. XII, p. 262. — *Revue d'histoire et d'archéologie*, t. I (1859), p. 218-221. — *Belgisch museum*, t. VI (1842), p. 323. — J. Finot, *Subventions accordées aux littérateurs, savants et artistes par les gouverneurs des Pays-Bas au XVII^e siècle*, dans *Annales du Comité flamand de France*, t. XIX (1891), p. 474. — Fr. de Potter, *Oprakelingen*, dans *Verslagen kon. vlaamsche Academie* (Gent, 1891), p. 26. — *Id.*, *Petit cartulaire de Gand*, p. 204. — *Id.*, *Gent van den oudsten tijd tot heden* (Gent, 1883), t. I, p. 12-18. — *Id.*, *Geschiedenis der gemeenten van Oost-Vlaanderen*, arr. Eekloo, 2^e sér., t. III, *Oost-Eekloo*, p. 13-14, 17, 41-47. — A. van den Peereboom, *Ipyrana* (Bruges, 1882), t. IV, p. 28, 38, 49, 153, 157, 159, 248, 416, 418, 421, 435. — F. de Castro, *Chronique du Pays de Waes*, p. 449. — Van Lerberghe et Ronsse, *Aude-naerdsche Mengelingen*, t. IV (1830), p. 225. — L. Chamonin, *La Flandre française au XVII^e siècle. Plans et vues de villes, châteaux et monastères de cette province, exécutés vers 1635 sous la direction d'Antoine Sanderus, reproduits en fac-simile*. Texte traduit du flamand de l'édition de la *Flandria illustrata* de Sanderus en date de 1735 (Lille, 1889 et suiv., 6 fascic.). — A. Bozière, *Tournai ancien et moderne* (Tournai, 1864). — Fr. de Potter, Ronsse et Borre, *Geschiedenis der stad en kastelrij van Veurne*, t. I (1873), p. vj. — V. van der Haeghen, *Le grand plan de Gand par Sanderus et Hondius*, 1636-1644 (Gand, 1905), et du même, *La carte du district de Gand gravée par Henri Hondius*, 1644 (Gand, 1905). — K. Van den Haute, *Drie brieven van Sanderus*, dans *Verslagen der kon. vl. Academie*, maart 1910, p. 124-128. — Ms. 16823, Bibl. roy. de Bruxelles (album de 85 dessins et gravures, comprenant à peu près le tiers des illustrations de la *Gallo-Flandria* et une vingtaine de pièces des *Paralipomena Flandria*), ancien van Hulthem, n° 593. — Ms. 16824-5, Bibl. roy. de Bruxelles, ancien van Hulthem, n° 594. — Ms. II 3015 et 3016, Bibl. roy. de Bruxelles (correspondance de Sanderus avec Vredius). — Ms. G 14246, Bibl. université de Gand. — Ms. n° 183 de la Bibl. communale de Tournai. — Grand Conseil de Malines, dossier n° 1485, aux Archives générales du royaume.

SANDRES (*Jean*), sculpteur tournaisien du x^ve siècle. Il habitait à Tournai dans la rue Castelane. Il collabora avec Me Robert Campin, le maître de l'illustre Roger de la Pasture : c'est lui qui tailla en 1434, pour la chapelle de Saint-Nicolas en l'église de ce nom, moyennant la somme élevée de 120 livres de gros, 10 sols, un retable contenant les images de saint Nicolas, de saint Nicaise et de saint Eloy, retable qui fut polychromé par Campin. Probablement le retable du maître autel de l'église de Saint-Jacques fut-il taillé et peint par les mêmes artistes.

L. Cloquet.

L. Cloquet, *Notice sur l'église de Saint-Nicolas* (*Mém. de la société hist. et litt. de Tournai*, t. XVII). — L. Cloquet et A. de Lagrange, *Etude de l'art à Tournai*, t. II, p. 169. — E. Matthieu, *Biographie du Hainaut*.

***SANDRIÉ** (*Philippe-Jérôme*), architecte décorateur, florissait à Bruxelles au XVIII^e siècle. Nous ignorons tout de la nationalité de Sandrié. Était-il d'origine française et parent de ce François-Jérôme Sandrié, charpentier entrepreneur de bâtiments à Paris qui, le 16 février 1769, acquit à bail pour quatre-vingt-dix-sept ans, des religieux Mathurins, un terrain « de nature de marais » contenant quatre arpents dix toises, situé aux Porcherons, dans la rue Neuve-des-Mathurins du côté de la chaussée d'Antin, cession qui donna naissance à ce fameux « passage Sandrié ». si célèbre dans l'histoire parisienne de la Restauration, et que le second Empire fit disparaître pour la construction du Grand Opéra? A en juger par les prénoms et la similitude des dates, il y a lieu de l'augurer. Quoi qu'il en soit, Philippe-Jérôme Sandrié fut, à Bruxelles, associé aux travaux de Barnabé Guymard, architecte français, chargé des travaux de la place Royale et des rues Royale, de la Loi et Ducale actuelles de 1765 à 1786. En effet, les 23-24 juillet 1778, avec Guymard, il construisit le nouvel hôtel pour le chancelier et le Conseil de Brabant, actuellement le palais de la Nation à Bruxelles. Le 16 mai 1778, rapporte Alphonse Wauters, le domaine céda à cet effet à la ville, moyennant

9,430 florins de change, une fraction de l'ancien parc, le jardin de la maison de Charles-Quint et une partie des jardins occupés par le sieur de l'Escaille.

A Philippe-Jérôme Sandrié fut spécialement attribué l'intérieur de l'hôtel, tandis que Barnabé Guymard faisait l'extérieur. Le 24 août 1779, le prince de Starhemberg posa la pierre de dédicace renfermant une lame de cuivre portant l'inscription et accompagnée de médailles. L'œuvre fut terminée en 1783 et on y transporta les archives du Conseil de Brabant jusqu'alors conservées à la vieille chancellerie, à la grande boucherie et dans le local du corps de garde de la porte de Treurenberg.

« Le local ayant provoqué les architectes à donner plus de développement à leurs projets et à décorer la façade par des ornements d'architecture », la dépense s'éleva de 200,000 florins à 567,592 florins 14 sous 2 deniers, somme couverte par des levées de rente et la vente de l'ancienne chancellerie qui produisit la somme de 77,639 florins 6 sous 8 deniers.

Il ne reste rien des travaux de Sandrié. En effet, les locaux du Conseil de Brabant furent incendiés le 29 décembre 1820; seules les façades résistèrent au feu et se sont conservées jusqu'à nos jours. L'intérieur, qui, d'après Schayes, « ne se faisait remarquer que par la hardiesse de son escalier en hélice » fut totalement modifié après 1820 par l'architecte Vander Straeten, dont l'œuvre fut en partie détruite par l'incendie du 6 décembre 1883 et remplacée par les locaux actuels dus à l'architecte Beyaert.

Que devint Sandrié? Peut-être fut-il chassé de nos provinces par les révolutions brabançonne et française comme Guymard, « qui s'en alla mourir aux environs de Paris », au dire de Goethebuer, vers 1792.

Paul Saintenoy.

Inventaire des œuvres d'art de la France, t. I, p. 64-65. — César Daly, Revue archit., vol. XV, p. 95. — Henne et Wauters, Hist. de Bruxelles. — Schayes, Hist. de l'archit. en Belgique. — Goethebuer, Choix des monuments des Pays-Bas.

SANDRIJN (aussi SANDRIN et SANDRINO dans d'anciens recueils français

et italiens), compositeur de musique. Son prénom, qui est resté inconnu, commençait par un P, ainsi qu'on peut le voir dans deux publications musicales qui virent le jour à Lyon, chez l'éditeur Jacques Moderne dit grand Jacques, en 1538 et en 1541. L'année de la naissance de l'artiste n'est pas connue non plus, mais Sandrijn doit être né au commencement du xvi^e siècle, puisque trois recueils de chansons, publiés en 1538, contiennent plusieurs de ses compositions et que, si l'on fait abstraction des réimpressions qu'obtinrent jusqu'en 1636 certaines de ses œuvres, la période d'activité du compositeur se limite entre les années 1538 et 1573. Fétis a dit que le musicien était Français, sans appuyer cette affirmation d'aucune preuve; il s'est sans doute basé sur la forme francisée de *Sandrin*, dont sont signées des chansons composées sur des textes français et publiées dans des recueils dus à des éditeurs de Lyon et de Paris. Mais ces collections ne contiennent pas seulement des œuvres de compositeurs français; nous y relevons notamment les noms de Flamands célèbres: Jacques van Berchem, Clemens non Papa. Jean de Wolf dit Lupus, Corneille de Hondt dit Canis, P. Maessins, etc., à côté de celui de l'artiste qui nous occupe. Van der Straeten, qui ne parle que d'une de ces collections françaises, dit que le nom de *Sandrin* n'est ni flamand ni hollandais; il ignorait que dans le premier recueil de chansons contenant une œuvre de notre compositeur, publié à Anvers, le nom est écrit *Sandrijn*, qui est bel et bien un nom néerlandais à désinence plutôt brabançonne. Robert Eitner n'a rien dit au sujet de la question de nationalité de l'artiste. Nous tenons celui-ci pour Brabançon à cause de la désinence *ijn* de son nom, qui devenait *ine* en Flandre et *in* en français et en wallon. En effet, *Franskiijn*, *Hennekiijn*, *Jannekiijn*, *Pieterkiijn*, *Joskiijn*, *Zannekiijn*, *Sandeliijn*, *Segeliijn*, en Brabant, se disaient en Flandre: *Franskiene*, *Hennekiene*, *Jannekiene*, *Pieterkiene*, *Joskiene*, *Zannekiene*, *Sandeline*, *Segeline* et devenaient en wallon et en français: *Frans-*

guin, Hennequin, Jeannequin, Pietrequin, Josquin, Sandelin, tout comme Sandrijn est devenu Sandrin. Sandrijn est bien un nom patronymique brabançon. Il provient du prénom Sander (Alexandre) dont il est un diminutif, tout comme Sandelijn, et signifie donc « petit Alexandre » comme les noms cités plus haut signifient : petit François, petit Henri, petit Jean (tels les compositeurs contemporains de Sandrijn : Petit Jean de Lattre et Clément Jannequin), petit Pierre, Petit Josse (tel le fameux Josquin des Prés), etc. Quand le célèbre compositeur malinois Ciprien van Rore, dit en Italie Cypriano de Rore, publia en 1557, en italien, à Venise, où il séjournait : *Il quarto libro de Madrigali a cinque voci*, il inséra dans ce volume deux madrigaux de son non moins illustre compatriote Adrien Willaert, qu'il nomma simplement *Adriano*, et un madrigal de son autre compatriote Sandrijn, qu'il nomma *Sandrino*, petit nom d'Alessandro. La forme francisée *Sandrin* ne prouve pas plus que notre compositeur fût Français que la forme italienne *Sandrino* ne prouve qu'il aurait été Italien. D'ailleurs, les archives d'Anvers permettent d'établir qu'il existait dans cette ville une famille *Sandrijn* pendant la seconde partie du xve siècle et la première du xvie.

Comme tant d'autres musiciens de nos provinces néerlandaises, Sandrijn a dû être appelé à l'étranger. Nous croyons qu'il séjourna longtemps en France, où son nom devait nécessairement être prononcé Sandrin, et qu'il y remplit très probablement les fonctions de maître de chapelle ou de chanteur. Toutes les compositions de notre auteur, qui sont parvenues jusqu'à nous, sont des chansons à quatre et à cinq voix. Faut-il en conclure qu'il composa uniquement des œuvres profanes? Nous ne le pensons point; il a pu composer beaucoup de musique sacrée restée en manuscrit comme celle de tant d'autres artistes.

Il n'a pas été retrouvé jusqu'ici d'œuvres de Sandrijn publiées séparément. Par contre, nous en connaissons un assez grand nombre qui virent le jour dans

des recueils de compositions de différents auteurs. Le plus ancien recueil connu qui contienne des œuvres de Sandrijn est le premier livre de la publication intitulée : *Parangon des Chansons contenant plusieurs nouvelles et délectables chansons que oncques ne furent imprimées au singulier prouffit et délectation des musiciens*. Parmi les vingt-six compositions à quatre voix que contient cette publication de Jacques Moderne, de Lyon, il y en a six de notre artiste : 1° *Ce qui souloit en deulx*; 2° *Doulce mémoire en plaisir consommée*; 3° *Je ne le croy et le scoy surement*; 4° *Puis que de vous je n'ay aultre*; 5° *Qui voudra scavoir qui je suis*; 6° *Vaincre n'a peu le temps*. Ces chansons, imprimées pour la première fois en 1538, ont dû avoir beaucoup de succès et un succès durable, car la première fut réimprimée à Paris. La seconde le fut six fois : à Paris, en 1539 et en 1551; à Anvers, en 1544 et en 1597; à Louvain, en 1560 et en 1570. La troisième fut republiée en 1539. La quatrième, trois fois à Paris, en 1539, 1551 et 1573. La cinquième, deux fois dans la même ville, en 1539 et en 1551. La sixième, en 1539, également à Paris. Il serait fastidieux de donner tous les titres des cinquante-cinq compositions de Sandrijn qui parvinrent jusqu'à nous. Contentons-nous de dire qu'elles virent le jour à Lyon, Paris, Anvers, Louvain et Venise, et que la plupart d'entre elles eurent plusieurs réimpressions, même jusqu'en l'année 1636.

Alphonse Goovaerts.

Rob. Eitner, *Bibliographie der Musik-Sammelwerke des XVI. und XVII. Jahrhunderts*, p. 829. — Le même, *Biographisch-bibliographisches Quellen-Lexikon der Musiker*, t. VIII, p. 445. — Fétis, *Biographie univers. des musiciens*, 2e éd., t. VII, p. 392. — Bibliothèque royale de Belgique *Catalogue de la bibliothèque de F.-J. Fétis*, p. 293. — Alph. Goovaerts, *Notice biographique et bibliographique sur Pierre Phalèse, imprimeur de musique à Anvers au xvie siècle*, p. 48 et 74. — Le même, *Histoire et bibliographie de la typographie musicale dans les Pays-Bas*, p. 187, 243, 283, 312 et 362. — Alex. Pinchart, *Archives des arts, sciences et lettres*, t. I, p. 241. — Edm. Van der Straeten, *La musique aux Pays-Bas avant le xixe siècle*, t. VIII, p. 313. — *Inventaire de la mortuaire de la reine Marie de Hongrie, dressé en 1558* (en manuscrit aux archives générales du royaume, à Bruxelles).

SANFOURCHE-LAPORTE (Pierre), avocat à la cour de cassation de Bruxelles, né à Sarlat, dans le département de la Dordogne, le 24 mars 1774, obtint la grande naturalisation en Belgique et mourut à son lieu d'origine le 9 juillet 1856. C'est en 1832 qu'il devint avocat à la cour de cassation; il le resta jusqu'en 1852, année où il renonça définitivement à la pratique judiciaire pour rentrer en France et y jouir d'un repos bien mérité. Il avait eu l'honneur d'être bâtonnier du conseil de discipline des avocats de Bruxelles de 1841 à 1852.

Sanfourche publia, en 1822, les *Annales de la jurisprudence belge* (1822-1848) et collabora à la *Jurisprudence notariale et de l'enregistrement* (1822-1836). Il fut aussi rédacteur du *Journal de la jurisprudence commerciale*. Son activité s'est manifestée en outre par des travaux juridiques nombreux et divers dans le vaste domaine de la science du droit; c'est ainsi qu'il s'occupa successivement de droit civil, de droit commercial maritime, de procédure, de droit fiscal et notarial, sans négliger ses occupations professionnelles au barreau.

En 1806, il publia, en collaboration avec J.-B. Sirey, un ouvrage sur les *Lois civiles intermédiaires depuis 1789 jusqu'en 1804*. Paris, Renaudière, 4 vol. in-8°. Puis, tour à tour, parurent : 2. *Le nouveau Valin ou Code commercial maritime*. Avec une préface de Valin, avocat, procureur du roi de l'amirauté, et d'Emérigon, avocat au parlement d'Aix et conseiller à l'amirauté de Marseille. Revu et approuvé par Boucher. Paris, Clament frères, 1809; in-4° de 738 p. — 2. *Du recours en cassation dans les provinces méridionales des Pays-Bas*. Bruxelles, Pinchon, 1822; in-12 de 119 p. — 4. *Manuel de cassation*. Bruxelles, Pinchon, 1823; in-8°. Ce manuel avait été composé en 1814, revu et augmenté en 1815 sur un autre plan, mais pas imprimé à cette époque. Ce n'est qu'en 1823 qu'il fut publié avec de nouvelles additions. — 5. *Tarif des droits de timbre, d'enregistrement, de greffe, d'hypothèque et de succession*.

Bruxelles, Pinchon, 1824; in-8° de 187 p. — 6. *Assurances contre l'incendie*. Consultation sur une question spéciale. Bruxelles, Degreef-Laduron, 1826; in-8° de 24 p. — 7. *Dissertation sur quelques questions en matière de nullité de mariage*. Bruxelles, Tircher, 1828; in-8° de 28 p. — 8. *Code des notaires* ou recueil des lois, arrêtés, etc., actuellement en vigueur dans les Pays-Bas depuis 1791 à 1830. Bruxelles, Degreef-Laduron, 8° de 228 p. — 9. *Manuel de cassation*, ou recueil complet, par ordre chronologique, de tous les règlements rendus en cette matière depuis 1738 jusqu'à ce jour. Bruxelles, Degreef-Laduron, 1833; in-8° de 334 p. — 10. *Mémoire relatif à des droits d'enregistrement*, pour S. E. Mariano Tellez Giron de Beaufort, grand d'Espagne, demandeur, représenté par Sanfourche, contre le ministre des finances de Belgique. Bruxelles, s. d. [1845]; in-4° de 32 p. — 11. *De la prescription en matière d'absence*. Périgieux, Dupont et Cie, 1850; in-8°.

Léon Goffin.

Bibliographie nationale, t. III (Bruxelles, 1897), p. 364-365, et t. IV, supplément (Bruxelles, 1901), p. 604. — E. Picard et F. Larcier, *Bibliographie du droit belge*, t. I, p. 675-676. — *Almanach royal de Belgique*. Bruxelles, 1832-1852. — *Journal de Bruxelles*, 1856, et *Indépendance belge*, 1856.

SANGERE (Jean DE), écrivain flamand sur lequel nous ne possédons que quelques données biographiques. Il naquit probablement à Thielt. Le 23 juin 1554 il fut nommé curé desservant de Houttave. Déjà en 1535 il est curé de Thielt, fonction qu'il occupa jusqu'en 1613. A cette dernière date il fit paraître à Anvers, chez Jérôme Verdussen, un traité intitulé : *Een cleyn tractaetken van de liefde Godts, sonder de welcke dat men niet en kan salich worden*... Cet opuscule est suivi d'un autre du même genre intitulé : *De Voncxkens der Goddelijcker liefden*. L'original de ce second traité est français; l'auteur de la traduction est François Van den Broecke, frère mineur, gardien à Saint-Trond. L'ouvrage de Jean de Sangere a eu quelque succès, puisqu'il

fut réimprimé en 1616 (Anvers, J. Verdussen) et 1628. En 1613, J. de Sangere quitta Thielt. Le 20 mars de cette année il avait obtenu une chapellenie à Pitthem. Ce fut là qu'il mourut à une date que nous n'avons pu déterminer. Son corps fut ramené à Thielt et enseveli dans l'église *ante altare B. M. Virginis*.

Léonard Willems,

Renseignements provenant des archives de l'église de Thielt. — Renseignements fournis par M^r le chan. De Schrevel (archives épiscopales de Bruges).

SANGLIER DES ARDENNES. Voir LA MARCK (*Guillaume DE*).

SANGUessa (*François-Louis DE*), évêque de Ruremonde, né à Malines, mort à Ruremonde le 11 avril 1741. Il descendait d'une famille de juriscultes, originaire, assurait-elle, du village de Sanguessa, au royaume de Navarre. Son grand-père, François, qui épousa en 1615 Catherine Snavels, de Bruxelles, et mourut au mois d'août 1664, était avocat, puis, depuis l'année 1631, greffier au grand conseil de Malines. Son père, Chrétien-Louis (1627 † 1686), qui épousa Anne-Françoise Havens, de Louvain, était également attaché au même conseil.

François-Louis était le troisième de quatre enfants, dont Isabelle-Anne et Marie-Catherine étaient les aînées et Henri-Alphonse le cadet. Ce dernier entra au service, comme secrétaire, de Charles II et de Charles III d'Espagne, et fut chargé pendant quelque temps d'une mission diplomatique en Portugal. François-Louis fut baptisé à Malines, en l'église Saint-Rombaut, le 4 juin 1663. Il entra en l'ordre des Frères-Mineurs, à Louvain, le 3 août 1682, et reçut l'ordination sacerdotale au mois d'octobre 1687. Successivement, le père Sanguessa fut professeur de théologie au couvent de Ruremonde, gardien à la même résidence, gardien à la maison de Bruxelles, définiteur provincial, custode et enfin, en 1717, ministre provincial. Le 21 mai 1721, le pape Innocent XIII le préconisa évêque titulaire d'Utica et coadjuteur de monseigneur Angèle,

comte d'Oignies et d'Etries, évêque de Ruremonde, qui appartenait à la même famille religieuse. La consécration épiscopale eut lieu le 10 août suivant dans la cathédrale de Ruremonde. A cette occasion, le magistrat de Malines accorda au couvent des Frères-Mineurs de cette ville une aumône de cent et vingt florins.

De Sanguessa ne resta pas longtemps coadjuteur. Le 9 avril 1722, Angèle d'Oignies mourut et, de plein droit, son coadjuteur lui succéda sur le siège épiscopal. L'évêque s'occupa d'abord à augmenter les revenus de sa mense, et négocia le rachat, par le versement du capital, de différentes pensions qui lui étaient dues par les menses épiscopales de Gand et d'Ypres. En 1728, par bref pontifical, il fut nommé administrateur apostolique des parties catholiques du diocèse de Bois-le-Duc, qui s'étendait notamment sur l'ancien doyenné de Gheel en Campine, mais les circonstances ne lui permirent pas de prendre possession de sa charge, qui fut confiée à l'archevêque de Malines, Thomas-Philippe d'Alsace.

Les dernières années de sa vie, de Sanguessa eut à soutenir de douloureuses luttes, des procès et des difficultés de toute sorte. En 1737, en effet, une jeune fille de famille noble, Catherine-Anne von Hartzheim, de Cologne, séduite par un moine apostat qui avait pris le nom de Jean-François de Eysen, seigneur de Triest, s'était réfugiée au territoire de Montfort, occupé à cette époque par les troupes des Provinces-Unies. A la réquisition de l'official de Cologne, lequel, comme juge ecclésiastique, avait à connaître du délit, l'évêque de Ruremonde ordonna au drossart de Montfort de s'emparer de la délinquante. Le pseudo-seigneur de Triest, qui, lui, était parvenu à s'échapper, prit son recours aux Etats-Généraux et accusa l'évêque d'exercice illégal de sa juridiction dans un territoire soumis aux Etats. Bien que l'évêque en eût appelé aux clauses du traité d'Utrecht pour justifier sa conduite, le conseil de Venlo cita le drossart d'abord, l'évêque ensuite, et ordonna la

saisie de tous les biens de la mense épiscopale. En même temps, on essaya, par des libelles diffamatoires, de jeter la considération sur le prélat, et on publia deux brochures ayant pour titre : *Bericht van de snode onderneming en vrouw-roof van den Bisschop van Roermond, met 't Vervolg door N. La Fargue*, in den Haghe, 1737, in-12; et *Aanmerkingen op 't bericht van den Vrouwenroef, Delphis*, 1739, in-12. Ces publications furent brûlées publiquement par la main du bourreau, à Bruxelles, par ordre du gouvernement.

François-Louis de Sanguessa mourut en sa ville épiscopale, le 11 août 1741, léguant ses biens aux couvents de son ordre, principalement à ceux de Louvain et de Ruremonde. Il fut enterré dans la cathédrale, où son tombeau fut orné de l'épithaphe suivante, disparue aujourd'hui :

D. O. M.
HIC IACET
ILLUSTRISSIMUS AC REVERENDISSIMUS DOMINUS
FR. FRANCISCUS LUDOVICUS SANGUessa
MECHLINIENSIS
EX ORDINE FRATRUM MINORUM RECOLLECTARUM
NONUS RURAEMONDISIS EPISCOPUS
PRIMAS GELRIAE
OBIIT II AUGUSTI ANNO 1741 AET. 79
R. I. P.

L'évêque portait : *d'argent, au loup de sable rampant sur un arbre de sinople, terrassé de même*. Devise : *Ascende fortiter, descende suaviter*.

Dans son *Histoire des Frères mineurs de l'Observance de Saint-François, en Belgique*, le P. S. Dirks cite un autre frère mineur du nom de Lazare Sanguessa, né à Malines, et qui occupa successivement diverses charges de l'ordre; il mourut à Rome, en 1639, définitive général. Il avait écrit pour les religieuses de l'Annonciation à Louvain, dont il fut pendant quelques années le directeur spirituel, un petit opuscule en flamand sur la récitation de l'office; un manuscrit en est conservé chez les Annonciades de Tirlemont.

Chan. J. Laenen.

SANTDORP (Herman dit **DE**). Voir HERMAN, chartroux.

SANTELE (Jacques **'T**). Voir **'T** SANTELE (Jacques).

SANTEN (Henri **DE**) ou XANTEN, religieux, né à Xanten vers le milieu du xve siècle, et décédé dans la première moitié du xvre, probablement à Malines, puisqu'il est connu sous le nom de « Gardien de Malines ». Il appartenait à l'ordre des Frères mineurs. Nous le trouvons successivement à Cologne, à Megen et à Malines. A Cologne il fut pendant un an, 1487-88, commissaire provincial des Observantins pour achever le triennat du père G. d'Amersfoort, mort en 1487. A Megen et à Malines il fut gardien de son couvent. Nous ne connaissons de lui qu'un ouvrage : *Die collaciē vāden ervverdigen Vad's. broeder henrics van santen. Gardiaen van mechelen*. L'ouvrage, non daté, est imprimé à Anvers in thuy's « van » Delft », chez Henrik Eckert van Homberch, qui transporta ses presses de Delft à Anvers en 1500. Il existe une édition, également sans date, imprimée à Leyde, *bi mi Iā zeuersen*. Les deux éditions sont du commencement du xvie siècle. Remarquons qu'en 1506, Michiel Hillen van Hoochstraten publia à Anvers *Der ouder vaders collacien* de Jean Cassien. Henri de Santen est sans doute aussi l'auteur du manuscrit : *Sermoenen weghens den heiligen sacrament* (Bibl. royale de Bruxelles, n° 1269). On y trouve en effet également la mention de « Gardiaen van Mechelen » avec la date de 1500.

J. Vercoullie.

S. Dirks, *Histoire littéraire et bibliographique des Frères mineurs*, 1886. — W. Nijhoff, *Bibliographie typogr. néerlandaise*, n° 1425. — *Catalogus van de Maatschappij der Nederlandsche letterk.*, t. I, p. 613. — Catal. Serrure, t. I, p. 105.

* **SANTLUS** (Jean-Joseph), médecin militaire, né à Hofheim (duché de Nassau), le 16 août 1803, mort à Weibach (Prusse), le 7 mars 1881. Etabli en Belgique, il traduisit de l'allemand l'ouvrage du docteur Julius Rosenbaum, *Histoire de la syphilis dans l'antiquité, avec des recherches pour servir aux médecins, aux philologues, aux antiquaires*. Bruxelles, Grégoire, 1847; in-8°, 344 p. Attaché à l'école centrale de commerce et d'industrie de Schaerbeek, où il donnait les cours de

physiologie et d'hygiène, il publia à Bruxelles, en 1850, à la suite du succès obtenu par son enseignement, un *Essai d'anthropologie*; celui-ci comprend des notions d'anatomie et de physiologie générales et un traité approfondi d'éducation physique où il applique les lois fondamentales de l'hygiène à la culture du cerveau, du système musculaire et de la vie plastique.

En 1855, l'école moyenne de l'Etat de Fleurus venait d'être supprimée à la demande de l'administration communale de cette ville; elle fut transférée à Gosselies, et au mois d'octobre de cette même année, Santlus en fut nommé directeur. Mais des difficultés ayant surgi entre le corps professoral et la commune, le directeur quitta l'école et s'en alla à Dinant au mois d'octobre 1858. Plus tard, il retourna en Allemagne, où il mourut.

Il était membre du Comité central de salubrité publique de Bruxelles. Il collabora, en 1853, au *Moniteur de l'enseignement*.

Léon Gollin.

Bibliographie nationale, t. III, p. 365. — *Almanach royal de Belgique*, 1851. — Renseignements fournis par Mr Toussaint, directeur de l'école moyenne de l'Etat, à Gosselies.

SANTVLIET (*Corneille DE*), chroniqueur. Voir ZANTVLIET (*Corneille DE*).

SANTVOORT (*Abraham*), non Antoine, comme le veulent certains auteurs, peintre (?), graveur et dessinateur, natif de Breda, où il se signalait dans la première moitié du XVII^e siècle. On a prétendu, sans preuve, faire de lui un élève de Rembrandt. Pinchart (*Archives des arts*, etc., t. Ier, p. 67) fut le premier à mettre en relief cet artiste. Les estampes de Santvoort, d'importance inégale d'ailleurs, révèlent un talent fort distingué, s'exprimant surtout dans le paysage et les vues de villes. A mentionner particulièrement le beau panorama de Bruxelles pris des hauteurs de Scheut avec le cardinal infant lançant le cerf, trois feuilles jointes en un ensemble de 121 centimètres sur 41 : *A. Santvoort inv. et fecit Bruzellæ*. A la partie supérieure, les armes de la ville, le portrait

en médaillon de Philippe IV et les armoiries d'Espagne, d'après N. Vander Horst. Cette pièce importante, une des meilleures vues de Bruxelles, est sans date. Elle forme, il est vrai, un tout avec le grand plan de De Tailly, en dix feuilles, daté 1639 et revêtu également de la signature de Vander Horst, non le graveur, comme on l'a prétendu, mais le dessinateur de la partie ornementale, un cartouche contenant la légende. Si, comme il faut le croire, la gravure émane de Santvoort, celui-ci mérite de compter parmi les meilleurs artistes topographes de son temps. Le plan de De Tailly donne, en effet, une projection perspective des monuments, des places, des rues, des jardins et des fontaines, tracés avec une fermeté, une délicatesse, une précision absolument remarquables. Dans un large encadrement sont insérées les vues de la Cour, de l'Hôtel de ville, de la Maison du Roi, prétendument gravées par Jacques Callot, se rendant au siège de Breda. Mais Callot était mort en 1635; il ne peut donc être question de faire en lui un collaborateur de Santvoort. Quelle fut, à Bruxelles, la durée du séjour de celui-ci? Nous l'ignorons.

Moins connue que son plan, beaucoup plus rare d'ailleurs, mais de qualité au moins égale, est une vue de l'Hôtel de Ville, en perspective fuyante, de l'ouest à l'est, montrant ainsi la façade latérale vers la rue de la Tête-d'Or et les constructions en annexe de la Halle aux draps, avec toitures à redans. De cette belle et grande pièce signée : A. Santvoort, d'après L. van Heil, deux épreuves seulement nous sont connues, l'une aux archives de la ville de Bruxelles, l'autre à la Bibliothèque royale. Aucun répertoire n'en fait mention.

Marié à Amsterdam, en 1644, à Elisabeth Kruffyff, Santvoort datait de l'année suivante une remarquable vue du siège de Hulst, ensemble de quatre feuilles, accompagné d'un texte : *A. Santvoort fecit Bredæ*. De Breda, aussi, émane l'œuvre intitulée : *The Muses welcome to princess Mary and prince William-Henry at their entrie in*

Breda, avec vers anglais de J. Vander Vliet, pièce très rare. En 1648, Santvoort était chargé par le magistrat de Breda de se rendre à Anvers pour en rapporter les planches de cuivre destinées à la gravure d'une requête aux Etats généraux, requête présentée en 1649 à l'effet d'établir les droits de la ville à être représentée à cette assemblée. La pièce, imprimée sur neuf feuillets, porte pour titre : *Vertooch en bewys dat de Baender-Heeren, Edelen, en Steden van Brabant, geuniert ende geassocieert met de andere Vereenichde Nederlantsche Provincien wel gefondeert syn in haer Versouck aen de generatiteyt gedaen*. Santvoort percut 246 florins 4 sous pour frais, plus 49 florins pour la gravure et l'impression de la requête. A observer que le texte de l'allocation le dénomme « peintre et graveur » : *Schilder en plaetsnyder*. En 1650, une nouvelle somme de 20 florins était attribuée à Santvoort pour gravure et impression d'une vue de la tour de l'église de Breda, planche fort rare, dont le cuivre existe encore; l'année suivante, le magistrat lui alloue 60 florins en retour de la dédicace d'un plan et description de la ville. Ce plan était relevé de couleurs. Une vue des ruines du château de Stryen in Oosterhout, insérée dans les *Castella Brabantia*, porte la date de 1656.

Pinchart signale encore la participation de Santvoort au *Bredaeschen Almanac en Chronyk* pour l'année 1664, et sa signature apparaît sur des planches du Flavius Josèphe, publiées à Dordrecht en 1665 par S. Savry; enfin, sur des estampes illustrant la *Cléopâtre* publiée en 1666 chez Gerrit van Goedesbergen. à Amsterdam. On possède de Santvoort quelques portraits, notamment ceux des théologiens Jean Hoornbeek et Gisbert Voets. C'est à tort pourtant que Kramm lui attribue les charmantes effigies du calligraphe H. Meurs et sa femme d'après Pierre Codde. Ces pièces émanent du burin de Paul Pontius. La date de la mort de Santvoort nous est inconnue.

Henri Hymans.

Alex. Pinchart, *Archives des arts, sciences et lettres*, t. I (Gand, 1860), p. 67; id., t. II (1863),

p. 83. — C. Kramm, *Levens en werken*, etc., t. V, p. 1442 et 1444. — A.-D. De Vries Azn., *Biografische aantekeningen betreffende voornamelyk amsterdamsche schilders, plaatsnyders, enz., en hune verwanten* (Amsterdam, 1886), p. 72. — Alfr. von Wurzbach, *Niederländisches Künstler-Lexikon*, t. II, p. 558. — Notes personnelles.

SANTVOORT (Godefroid van), écrivain ecclésiastique, né à Sint-Oedenroden (Brabant septentrional), le 10 juin 1577, mort après le premier quart du XVII^e siècle. Après avoir fait ses humanités à Bois-le-Duc, il fréquenta l'université de Louvain, où il étudia la philosophie et la jurisprudence; il y prit en 1606 le grade de licencié en l'un et l'autre droit. Il fut pourvu d'un canonicat à la cathédrale d'Anvers, mais il résigna cet office vers 1625 pour pouvoir entièrement se consacrer aux exercices d'une vie spirituelle. Pareil renoncement était rare, et Valère André le fait expressément remarquer : *raro hodie exemplo*. Le lieu et la date de sa mort ne sont pas connus.

Godefroid van Santvoort a traduit, soit en latin, soit en néerlandais, sa langue maternelle comme il le rappelle (*onse Moederstale*), trois opuscules ascétiques : 1. *Synopsis vitæ quinque sanctorum a Gregorio XV Pont. Max. inter Divos relatorum, Isidori Agricolaë, Ignatii Loiolæ, Franciscii Xaverii, Matris Teresæ, Philippi Neri*. Anvers, Verschueren, 1624; pet. in-8°. Traduit de l'italien. Paquot croit que Van Santvoort a publié aussi une version néerlandaise de cet opuscule. Vander Aa en donne le titre : *Een verkort levensverhaal van vijf heiligen, welke door Gregorius XV onder het getal der Heiligen zijn gesteld*..., mais je n'ai pu en rencontrer d'exemplaire. — 2. *Summula perfectionis christianæ*. Anvers, Verschueren; petit in-8°. Traduit sur la version française de l'original italien, dû à une fille dévote de Milan. Cette version latine est citée par Swertius et par Valère André; ce dernier en mentionne une édition d'Anvers, Nutius, 1626; in-12°. Paquot indique une version néerlandaise imprimée par Corneille Verschueren à Anvers en 1624; in-16°, 183 p. La bibliothèque de Gand

en possède une autre édition, non citée par les anciens bibliographes : *Den kortsten wech tot de hoochste volmaechtheyt*. Anvers, Grégoire Fabri, 1631; in-12 (xxiv-) 232 p. et 2 ff. non chiffrés. L'approbation de l'évêché d'Anvers, se rapportant à la traduction néerlandaise (*in onse Brabantsche tale*), est datée du 15 avril 1624. — 3. *Tractatus de tranquillitate animæ christianæ*. Anvers, G. van Wolschatten, 1626; pet. in-8°. Traduit de l'espagnol du P. Jean Bonilius. Vander Aa donne ce titre néerlandais : *Verhandeling over den vrede van eene christelijke ziel*.

Paul Bergmaus.

Fr. Sweertius, *Athenæ belgiæ* (Anvers, 1628), p. 291. — Valère André, *Bibliotheca Belgica* (Louvain, 1643), p. 293. — Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas*, t. V (Louvain, 1765), p. 146-147. — A.-J. Vander Aa, *Biographisch woordenboek der Nederlanders*, t. XVII, 1^{re} partie (Haarlem, 1874), p. 406-407.

SANY (*Gérard*), appartenait à une famille liégeoise, dont le nom patronymique était de la Haye. Il fut élu abbé du monastère bénédictin de Saint-Laurent, à Liège, le 7 janvier 1633, confirmé le lendemain par le chapitre de Saint-Lambert et béni par le nonce de Cologne, Pierre-Louis Caraffa, le 31 juillet suivant. On n'a pas conservé de souvenirs bien saillants de son abbatiat. Le 17 août 1649 l'abbaye, qui était occupée par les Grignoux, fut bombardée et prise par les troupes bavares. L'abbé Sany restaura aussitôt les bâtiments, comme l'indique un chronogramme encore conservé sur le mur extérieur (côté ouest) de l'ancienne abbaye. Le 29 octobre 1659, il fit procéder par le nonce Joseph-Marie Sanfelice à l'élévation du corps du B. Wolbodon, évêque de Liège. Daris rapporte que « ce prélat maintint « également la ferveur et les études « dans son abbaye ». Il semble bien que l'abbé Sany s'intéressa à l'accroissement de la bibliothèque du monastère, mais un rapport du nonce Sanfelice sur la visite canonique qu'il fit au monastère à la fin d'août 1656, dit clairement que les études faisaient défaut et que la discipline s'affaiblissait. Le jubilé de vingt-cinq ans d'abbatiat de l'abbé Sany

fut fêté par des poésies et des anagrammes. Il mourut le 28 novembre 1658. Il avait pris comme devise : *fortitudo et prudentia*. Son portrait est conservé à Liège (collection Capitaine, n° 650).

D. U. Berlière.

Martene, *Ampl. coll.*, t. IV, col. 4067. — Daris, dans *Bull. soc. hist. dioc. Liège*, t. XI, p. 449. — X. de Theux, *Bibliogr. liég.*, 2^e éd., col. 247. — J. Van den Gheyn, *Catal. mss. bibl. Bruxelles*, t. IX, p. 305, 306. — *Chron. archéol. du pays de Liège*, 1907, p. 84, 148. — Archives du Vatican, Nonciature de Cologne, t. XXVII, lettre du nonce du 1^{er} septembre 1636.

SAPHIR (*Simon*), marchand et banquier gantois du début du XIII^e siècle. Comme nous avons fort peu de renseignements sur la gilde des marchands de Gand, nous ne connaissons ce personnage que par les documents anglais qui mentionnent ses relations avec l'Angleterre. On a supposé que les grands marchands gantois avaient formé une Hanse particulière pour l'Angleterre : en ce cas, Simon Saphir, Walter Sproke, Gérard De Rode et Baudouin Braem en étaient incontestablement les chefs durant les années 1200 à 1218.

C'est sous le règne de Jean Sans Terre que Simon Saphir apparaît pour la première fois dans les actes anglais, où il figure comme protégé du roi d'Allemagne Otton IV de Brunswick. En effet, le 4 juin 1204, le roi Jean avait établi une accise sur le commerce étranger, mais, pour stipuler deux jours après, qu'il en exemptait les marchands de Flandre et autres étrangers, moyennant paiement du quinzième denier et certains droits accoutumés. Or, le 29 juillet, le roi anglais, à la prière de son neveu Otton, roi des Romains, fit remise à Simon Saphir et à Walter Sproke, tous deux marchands de Gand, de la somme de 100 mares qu'ils devaient pour le droit du quinzième durant une année; il les déchargea en outre du paiement du dit droit pour leur négoce futur, jusqu'à concurrence de 40 mares pour le premier et de 50 pour le second. Il semble bien que Jean et Otton aient voulu se servir de ces riches marchands pour négocier une alliance avec le régent de Flandre, Phi-

lippe de Namur, ou même directement avec les grandes villes. D'ailleurs, le roi anglais ne cessa depuis d'avantager les trafiquants flamands. Le 17 mars 1208, Gérard De Rode et Godefroid de Louvain sont envoyés en mission sur le continent avec un clerc du roi et l'archidiacre de Strafford, mais nous ignorons le but de leurs négociations. Puis, ce sont deux marchands flamands qui amènent en Angleterre les ambassadeurs du roi Otton.

Le 26 mars 1209, Simon Saphir fut admis comme marchand de la cour, et obtint, outre un sauf-conduit, licence d'acheter quatre-vingt sacs de laine. Or, à cette même époque, les échevins et les prud'hommes de Gand adressèrent au roi Jean une lettre par laquelle ils lui promettaient d'être ses bons alliés, d'attirer à son alliance tous ceux qu'ils pourraient, de recevoir ses marchands, envoyés et sujets, et de les défendre, ainsi que de continuer le commerce dans son royaume, nonobstant la défense éventuelle du roi des Français; et les autres grandes villes de Flandre imitèrent cet exemple. C'est la première fois que les communes traitaient directement avec le roi d'Angleterre.

A peine Ferrand de Portugal eut-il épousé Jeanne de Constantinople, que Jean Sans Terre chercha à le gagner à son alliance. Il lui dépêcha non seulement des nobles, comme Renaud de Boulogne ou Robert de Béthune, mais surtout ses agents ordinaires, des marchands flamands bien pourvus d'estelins. Aussi dès le mois d'août, le comte de Flandre eut une entrevue avec le roi anglais à Douvres.

Simon Saphir fut comblé de faveurs; le 14 avril 1213, il obtint pour lui et pour deux des siens, dont son neveu Simon, une licence pour se rendre à la foire de Saint-Yves en Cornouailles; le 17, il fut chargé de négocier pour le roi un emprunt de 500 marcs d'argent. Et ce même jour (et ce ne peut être le fait d'une simple coïncidence), le roi Jean fit savoir aux échevins et prud'hommes de Gand, Bruges, Lille et Ypres que leurs bourgeois pourraient venir com-

mercer en toute sécurité dans ses pays, pourvu qu'ils observassent les conditions énumérées dans la lettre par laquelle ils lui en ont fait la demande, qu'ils fussent munis de lettres patentes constatant leur droit de bourgeoisie et qu'ils ne traitassent que pour leur propre compte.

Autre rapprochement. Le 8 juin, Saphir reçoit un sauf-conduit; et le lendemain, le roi Jean, qui vient d'apprendre la défaite de la flotte de Philippe-Auguste au Zwin et le retour du comte en Flandre, écrit aux barons flamands et hennuyers pour leur faire connaître sa satisfaction de l'entreprise commune et pour les prier de bien et loyalement servir Ferrand. Le 26 du même mois, Walter Sproke, dont le nom est si souvent associé à celui de Simon Saphir, obtient un sauf-conduit pour sa personne, son navire et ses marchandises, lequel durera *tant qu'il servira fidèlement le roi*.

D'ailleurs, Jean continua à favoriser ses négociateurs. Il permit aux marchands des trois villes de Flandre de commercer librement en Angleterre, et en retour les trois communes se portèrent garantes de l'alliance offensive et défensive que Ferrand conclut avec Jean Sans Terre, à fin 1213. C'est Gérard De Rode qui fut chargé de remettre à Ferrand les 1,250 livres sterling, destinées à l'achat de cent chevaux, et dont la comtesse Jeanne donna quittance.

On sait comment l'espoir des alliés fut déçu : le 27 juillet 1214, Philippe-Auguste écrasa leur armée à Bouvines; Otton s'enfuit, Fernand fut fait prisonnier.

Néanmoins, les marchands gantois restèrent au service de Jean Sans Terre. Le 23 janvier 1215, le roi anglais chargea Gérard De Rode, Simon Saphir et Walter Sproke, de payer à l'impératrice, femme d'Otton, son allié, 700 marcs pour la défrayer de ses dépenses; il invita spécialement Gérard De Rode à être caution pour cette somme envers les deux derniers. Le lendemain, Jean donna l'ordre de rechercher quels étaient les Flamands qui n'avaient pas été payés de leurs fiefs et de les satisfaire. Le 5 mars,

Simon Saphir et Walter Sproke obtiennent chacun un nouveau sauf-conduit.

La mort du roi Jean (19 octobre 1216) et les troubles qui désolèrent l'Angleterre furent naturellement funestes aux relations des marchands flamands. Est-ce pour ce motif d'insécurité et de stagnation des affaires, que Simon Saphir accepta vers cette époque une place dans la régence de sa ville natale? En tout cas, en 1218, il siège, sous le baillivat de Gérard de Sotteghem, comme échevin pour la paroisse de Saint-Nicolas à Gand et participe comme tel à la rédaction du *Placitum de pecunia*, c'est-à-dire de l'ordonnance concernant les plaids en matière immobilière.

L'année suivante, le financier gantois est de nouveau en relations avec le roi d'Angleterre, Henri III. Celui-ci avait ordonné en 1217 aux Gantois de lui rembourser le prêt de 500 mares que Jean Sans Terre leur avait fait pour fortifier la ville. Le 30 avril 1219, Simon parvint à obtenir, en faveur de ses concitoyens, un délai jusqu'au 29 septembre de l'année; Gand ne paya d'ailleurs qu'en 1237.

Qu'est-il advenu du banquier et trafiquant flamand durant les dernières années de Jeanne de Constantinople? Nous avons cherché en vain son nom dans les multiples négociations de Thomas de Savoie avec le monarque anglais, depuis son mariage avec la comtesse de Flandre et de Hainaut jusqu'à son départ en 1244. Sans doute faut-il placer sa mort avant cette date.

V. Fris.

Höhlbaum, *Hansisches Urkundenbuch*, t. I, nos 63, 66, 84, 100, 103, 113, 117, 121. — *Calendar of the Patent Rolls, reign of Henry III*, t. I, p. 193. — Th.-D. Hardy, *Rotuli litterarum clausurarum* (1838), t. I, p. 479. — Hardy, *Rotuli litterarum patentium* (1835), t. I, p. 4, 44, 90, 98, 101, 123, 130, 133, 134, 182. — Wauters, *Libertés communales* (1878), t. II, p. 707. — H. Pirenne, *Histoire de Belgique*, t. I (3^e éd.), p. 226, 369. — E. Varenbergh, *Histoire des relations diplomatiques entre le Comté de Flandre et l'Angleterre au moyen âge* (1874), p. 94, 98, 104, 113. — P. van Duyse et E. de Busscher, *Inventaire des chartes de la ville de Gand*, p. 43, n° 36. — Ch.-L. Dieux, *Mémoires sur la ville de Gand*, t. I, p. 169-170. — Id., *Mémoires sur les Loix des Gantois*, t. I, p. 320; t. II, p. 10. — A. Gheldolf, *Costumes de la ville de Gand*, t. I, p. 398. — Warnkenig, trad. Gheldolf, *Histoire constitut. de la Flandre*, t. III, Gand, p. 197, 199, 200, 203, 204, 253.

SAPIN (*Charles-Albert*), officier, né à Jemappes, le 22 juillet 1805, décédé à Ixelles, le 13 août 1882. Il appartenait à cette forte génération des hommes de 1830 qui fournit à la nation tant de caractères, à l'armée tant de chefs. S'ils ne brillaient pas par une culture intellectuelle des plus intensive, ils s'imposaient aux troupes par leurs qualités militaires, par leur esprit de décision, leur énergie, leur endurance.

Le 24 septembre 1830, le jeune Sapin, alors âgé de vingt-cinq ans, prit part aux combats de la Révolution comme commandant d'un détachement de volontaires de son village natal, puis il passa dans l'armée régulière, où il franchit successivement les grades subalternes pour être nommé major, le 21 juillet 1842. La rectitude de jugement, la droiture de son caractère valurent au major Sapin d'être appelé par le ministre de la guerre à une position de haute confiance, il fut nommé sous-directeur du personnel au département de la guerre. Nommé directeur en 1848, il conserva ses importantes et délicates fonctions jusqu'au grade de général qui lui fut conféré, le 8 septembre 1854.

Général commandant la 1^{re} brigade d'infanterie, puis désigné pour commander la 2^e division de la même arme, le 25 décembre 1863, lieutenant général le 15 juillet 1864, le général Sapin eut le périlleux honneur de se trouver à la tête du 1^{er} corps de l'armée d'observation dont S. A. R. Monseigneur le comte de Flandre commandait l'autre corps, armée qui, sous les ordres du lieutenant général baron Chazal, monta la garde à la frontière durant la guerre franco-allemande et qui, notamment, le 1^{er} septembre 1870, le jour de la bataille de Sedan, fit respecter notre neutralité et, peut-être, sauva, ce jour, l'indépendance du pays. Atteint par la limite d'âge, le lieutenant général Sapin fut mis à la retraite, le 22 décembre 1870.

Le lieutenant général Sapin fut ce que l'on appelle un cœur brave et un brave cœur, c'est-à-dire un soldat courageux et un homme de bien. Chose intéressante à noter : il se distinguait

des militaires de sa génération, généralement des natures un peu frustes, un peu « grognards », par la grande aménité et l'affabilité de son caractère. Il était grand officier de l'Ordre de Léopold et décoré de la Croix de fer des combattants de 1830.

E. Montheys.

SARASA (Alphonse-Antoine DE), né à Nieuport, le 31 octobre 1617, mort à Anvers, le 1^{er} juillet 1667. Par son père et sa mère, Alphonse de Sarasa était de famille espagnole. Son père, écrit-il lui-même dans l'*Album novitiorum* de la province Flandre-Belgique de la Compagnie de Jésus, commandait la garnison espagnole de Nieuport. Il le perdit assez jeune. Sarasa fit ses études à Malines au collège de la Compagnie de Jésus, où il resta six ans et demi. Ce fut encore à Malines, le 8 septembre 1632, qu'il entra au noviciat de la Compagnie, âgé de 15 ans à peine. Il y eut pour maître des novices le P. Gaspar van Surck. Nous le voyons suivre ensuite la filière ordinaire des emplois confiés aux scolastiques de la Compagnie. Il fait deux ans de philosophie, quatre ans de théologie et enseigne pendant sept ans les lettres latines et grecques à Gand, Audenarde, Baillleul et Ypres. Il s'occupa toujours aussi avec succès de mathématiques, mais ne semble cependant pas les avoir enseignées. Grégoire de Saint-Vincent lui témoignait beaucoup d'estime et le tenait au courant de ses travaux et de ses découvertes. Sarasa fut même chargé par les supérieurs de la Compagnie de mettre la dernière main à l'*Opus Geometricum posthumum ad Mesolabium* laissé inachevé par l'illustre Brugeois.

Chez Sarasa, l'orateur l'emportait cependant sur le mathématicien. Il prêcha les stations du carême, de l'avant et de l'octave de saint Ignace, avec un succès retentissant, tant à Anvers qu'à Bruxelles. Il avait un talent particulier pour adapter sa parole à l'intelligence et au goût de ses divers auditoires. De toutes parts on le pressait de publier

ses sermons; mais ses nombreux ministères lui en laissaient peu le loisir. Aussi nous en est-il resté un très petit nombre seulement. Encore, cédant aux idées du temps, l'auteur crut-il devoir les traduire en latin. Un premier volume parut en 1664 sous le titre de : *Ars semper gaudendi demonstrata ex sola consideratione divinæ Providentiæ et per adventuales conciones exposita*. Antverpiæ. Apud Iacobum Mevrsivm. Anno M.DC.LXIV. In-4^o de (28), 418 et (18) pages, avec un beau portrait de don Louis de Benavides, marquis de Caracena, hors texte. C'est un recueil de seize discours. La forme oratoire leur est conservée, mais les discours eux-mêmes portent le nom de *Traité*s. Le premier est un sermon d'ouverture. Les traités 2-5 exposent la doctrine catholique du gouvernement de la Providence sur les créatures. Les traités 6-8 réfutent les principales objections courantes formulées contre la Providence. Ces huit premiers traités, ou discours, ont un caractère doctrinal. Les huit derniers sont ascétiques. Ils ont pour objet commun de montrer qu'il faut se laisser conduire par la main de la Providence, dans tous les événements de la vie. Trois ans plus tard, ce premier volume fut suivi d'un second : *Artis semper gaudendi Pars secunda. Lætitiæ perfectæ artificium in conscientia recta efformatione inventum, et per adventuales conciones expositum ac demonstratum*. Antverpiæ. Apud Iacobum Meursium. Anno M.DC.LXVII. In-4^o de (48), 640 et (46) pages. Ce volume contient vingt sermons ou traités. Comme le titre l'indique, ils n'ont plus pour objet la Providence divine, mais plutôt la question du probabilisme et de la formation de la conscience.

L'*Ars semper gaudendi* se ressent naturellement un peu du goût du temps. Quelques comparaisons paraissent recherchées et on aperçoit trop le souci de la phrase. Mais l'ensemble est néanmoins attachant et se lit facilement, même aujourd'hui. Quant au fond de l'ouvrage, Sarasa s'y montre théologien sérieux, parfaitement maître

du sujet qu'il traite. Aussi, le succès de l'*Ars semper gaudendi* fut-il considérable. On s'en convaincra en parcourant, dans la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, par Sommervogel, les innombrables rééditions, traductions et résumés, qui en furent donnés depuis. Ces résumés diffèrent beaucoup entre eux, tant pour le fond, que pour la forme, et rappellent souvent fort peu l'original. On serait induit en erreur en jugeant Sarasa d'après eux. L'*Art de se tranquilliser dans tous les événements de la vie*, par exemple, imprimé à Paris, chez Noyon, en 1768, ne renferme pas un seul des sermons du second volume. D'autres rééditions, données dans la seconde moitié du XIX^e siècle méritent des reproches plus graves encore. Elles peuvent avoir conservé quelque valeur au point de vue purement ascétique, mais ne sauraient faire connaître, chez Sarasa, l'humaniste ni le théologien. Les deux volumes de l'*Ars semper gaudendi* de Sarasa sont malheureusement tout ce qui nous est resté de son œuvre oratoire. L'année même de la publication du second volume, une pneumonie emporta l'auteur en quelques jours, au milieu de ses travaux apostoliques.

Un ouvrage d'un tout autre genre a rendu le nom de Sarasa célèbre dans l'histoire de la géométrie : *Solutio Problematis a R. P. Marino Mersenno minimo propositi. Datis tribus quibuscumq; magnitudinibus, rationalibus vel irrationalibus, datisque duarum ex illis logarithmis, tertiæ logarithmum geometrice invenire. Duo a proponente de hac propositione pronuntiantur. Unum quod forsitan longe difficiliorum quam ipsa Quadratura solutionem requirat; Alterum quod Quadratura Circuli a R. P. Gregorio à S^{to} Vincentio exhibitæ, abest in illud necdum solutum problema. Quibus videtur indicare, solutionem problematis de Quadratura Circuli, expeditam fore, si defectus suppleatur, quem in solutione Problematis a se propositi consistere iudicavit. Antverpiæ, Apud Ioannem et Iacobum Meursios. Anno M.DC.XLIX.* C'est une brochure in-folio de trente-cinq pages,

dont le titre fait suffisamment connaître l'objet. Sarasa tient la plume, mais, comme dans l'*Expositio* d'Aynscom, c'est évidemment Grégoire de Saint-Vincent qui dicte lui-même la réponse. Il est d'ailleurs aisé de constater, par les anciens catalogues de la province Flandre-Belgique, qu'en 1649 Sarasa était le collègue de Saint-Vincent au collège de la Compagnie de Jésus à Gand.

À l'apparition du *Problema Austriacum* de Saint-Vincent, Mersenne crut devoir donner son avis sur ce grand ouvrage. Mais il n'était pas de taille à se faire une idée personnelle sur un traité de géométrie d'aussi longue haleine, très abstrait et des plus difficiles. Il n'en était pas de même de quelques-uns des amis du minime. Auzout et Roberval, notamment, aperçurent sans trop de peine les défauts de raisonnement qui s'étaient glissés dans les quadratures de Grégoire. Quant à Mersenne, il resta alors, comme toujours, aux aguets, écouta ce qui se disait autour de lui et, suivant son habitude, le répéta; mais cette fois il comprit de travers et répéta mal. Dans leur réponse, Grégoire de Saint-Vincent et Sarasa usent de bonne guerre. Ils réfutent l'objection telle qu'on la leur présente. Malheureusement pour Saint-Vincent, il n'en était guère plus avancé, car le nœud de la difficulté ne gisait pas du tout où croyait le trouver Mersenne. Les contemporains ne se trompèrent, ni sur la valeur de l'attaque, ni sur celle de la défense. Le plus illustre des contradicteurs de Saint-Vincent, Christiaan Huygens, n'hésite pas, dans une lettre du 8 janvier 1651, à le féliciter d'avoir été si bien défendu par Sarasa. Ce fut même l'occasion pour Huygens d'entrer avec Sarasa en relations personnelles. Le 26 décembre 1651, il lui envoyait un exemplaire de son *ἐξέτασις* avec une lettre, que nous ne possédons plus. Sarasa lui répondit le 12 janvier de l'année suivante. Huygens ne voulut pas demeurer en reste de politesse et sa Correspondance renferme les minutes de deux lettres à Sarasa. Ces trois dernières pièces ont été éditées au tome I^{er} des *Œuvres complètes de Christiaan Huygens*

publiées par la Société hollandaise des Sciences (La Haye, 1888).

La *Solutio problematis a R. P. Marino Mersenno propositi* est mentionnée dans toutes les histoires des mathématiques. L'analyse la plus étendue, qu'on en ait donnée, est probablement celle de Kaestner (*Geschichte der Mathematik*, t. III, Göttingen, 1799, p. 251-254).

Henri Bosmans, S. J.

Archives générales du royaume, à Bruxelles (archives jésuitiques). — Archives de la province belge de la Compagnie de Jésus. — Les œuvres de Sarasa. — Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. VII. Bruxelles, 1896. — Cantor, *Vorlesungen über Geschichte der Mathematik*, 2^e éd., t. II (Leipzig, 1900), p. 714.

SARAVIA (Adrien), réformateur, né à Hesdin, en 1530, mort à Canterbury, le 15 janvier 1612. Il appartenait à une famille originaire d'Espagne, suivant Sweertius. On ne dit pas où il fit ses premières études. D'après Dusseldorp, il aurait été tout d'abord moine brigittin. Toutefois, il est certain qu'il fit de bonne heure profession de calvinisme et prit le bonnet de docteur dans une faculté réformée. Ce fut vraisemblablement à Oxford, car nous savons par son épitaphe, reproduite plus loin, qu'il se rendit en Angleterre au commencement du règne d'Elisabeth, c'est-à-dire en 1554, et qu'il fut depuis agrégé au corps des docteurs de l'université de cette ville. Il épousa, tout jeune encore, la fille d'un bourgeois de Saint-Omer, exécuté pour cause d'hérésie. Nicolas de Callars, ministre de l'église française de Londres, le prend, en 1561, pour suffragant parce que, écrit-il à Calvin, « c'est un homme de « bonnes mœurs, suffisamment instruit » et possédant le français comme le flamand ». Mais il semble qu'il revint la même année aux Pays-Bas. Ayant été choisi pour ministre de l'église wallonne à Anvers, il fut parmi les premiers qui travaillèrent à la confession de foi des nouvelles églises belgiques. Lui-même nous apprend, dans une très curieuse lettre qu'il adressa à Wtenbogaert, que déjà, en 1562, il a fondé à Bruxelles une communauté évangélique avec le concours de Jean de Marnix, seigneur de

Tholouze, frère de Philippe, l'auteur de la « Ruche romaine ». Il visita ensuite les colonies flamandes du Palatinat (Frankenthal et autres) et ne rentra en Belgique qu'avec la révolution de 1566. Il fit présenter des exemplaires de sa confession au prince d'Orange et au comte d'Egmont, accompagnés d'une lettre en faveur des calvinistes adressée au roi et aux Etats du pays. Son beau-frère, valet de chambre (*a cubiculo*) du comte Louis de Nassau, l'introduisit auprès de ce dernier, à qui il remit une grande quantité d'exemplaires de la confession pour la répandre parmi les gentilshommes de ses amis.

Puis, on le trouve tour à tour à Maestricht, à Anvers, à Gand et ailleurs. Il fonde à Bruxelles une église wallonne composée de gens de la cour et de quelques bourgeois parlant le français. Il va ensuite reprendre son poste à Anvers. On ne trouve pas qu'il ait prêché la réforme à Courtrai, ainsi que le prétend le P. Ballin. Mais il est certain, dit Ch. Rahlenbeck, qu'il rendit de grands services à ses coreligionnaires de Flandre en s'occupant de leur instruction. En 1582, les curateurs de l'université de Leyde lui donnèrent une chaire de théologie en cette ville à laquelle on joignit une charge de prédicant de l'église wallonne en cette ville, composée de réfugiés artésiens, liégeois, hennuyers et français.

Comme la plupart des réfugiés belges dans les Provinces-Unies, il prit parti pour la politique de Leicester et ce fut l'écueil contre lequel sa fortune vint sombrer. Il entretenait depuis vingt ans des relations d'amitié avec le gouverneur général anglais et il entra dans la conspiration fomentée en faveur de ce dernier contre les Etats par Daniel de Borchgrave, Adolphe de Meetkerke, Nicolas de Maulde et autres réfugiés flamands. Le complot échoua. Le prince Maurice de Nassau fit pendre un certain nombre de conjurés, puis publia une amnistie dont Saravia, Meetkerke, Borchgrave furent nominativement exclus. Saravia, averti à temps par son fils, se sauva à La Haye et saisit la première occasion propice pour passer en Angleterre, où il

retrouva sans doute Leicester qui avait, de son côté, quitté les Pays-Bas sans retour. Il témoigna alors beaucoup de zèle pour l'Église anglicane et, après avoir été toujours l'ami de Calvin et de Bèze, il se retourna contre eux et leurs doctrines. Réfugié d'abord à Tattenhill, dans le Staffordshire, où il avait des amis, il fut appelé bientôt à Canterbury, où la reine Elisabeth le pourvut d'un canonicat. Il aurait, selon Dusseldorp, exercé une grande influence sur l'esprit de Jacques Ier, successeur d'Elisabeth.

Ayant perdu sa première femme, il se remaria vers la fin de 1605, avec une Flamande, Marguerite Wyts, qui lui survécut. Il mourut à Canterbury le 15 janvier (vieux style) 1612 et fut enterré dans la cathédrale, où sa veuve fit graver sur son tombeau la curieuse épitaphe suivante :

*Dilecto conjugi Hadriano de Saravia
Margareta Wyts adhuc superstes quacum
ille nuptias secundas iniiit, annosque sex
pie et fideliter vixit, Memoria hoc sincerum
amoris sui quasi pignus ponendum
curavit. Fuit a (aulem) is dum vixit
Theol. Doctor egregius Cathedralis hujus
Ecclesiæ Præbendarius meritiss. Vir in
omni litterarum genere eximius, pietate
probitate, gravitate, suavitate morum
insignis, scriptis clarus, fide plenus, et
bonorum operum dives valde: natione Belga
Natus Acdinæ Artesiæ. Vixit quondam
Lugduni Batavorum: Angliam petiit
primo sub initium regni beatæ memoriæ
Elisabethæ: Doctor (quod ante creatus
Oroniam post incorporatus est. In memo-
riâ æterna erit justus. Obiit ætate 82,
anno 1612, jan. 15.*

Saravia avait été en rapports ou en correspondance avec plusieurs des principaux chefs de la réformation : Calvin, Nodet, Guy de Brez, Wtenbogaert, etc. Il fut en polémique avec Théodore de Bèze qui chercha à le réfuter (*De diversis ministrorum Evangelii gradibus*). Il lui répliqua. Il engagea aussi une controverse avec le P. Gretzer, S. J., qui le combattit avec vivacité.

Les œuvres théologiques de Saravia ont été réunies en volume, mais son apo-

logie, ses lettres et ses pamphlets n'ont pas eu la même chance. Il est l'auteur de la réponse de Guillaume d'Orange, dont il était pour lors l'aumônier, à la défense qui lui a été faite par l'empereur Maximilien II d'armer contre le duc d'Albe. Saravia y reprend en sous-œuvre tous les arguments déjà produits par le prince contre la domination espagnole dans sa lettre du 12 août 1568, publiée par Gachard dans sa *Corr. de Guillaume le Taciturne* (III, p. 6 à 19). Il signe en toutes lettres : « Gemaect by » my Adriaen Zaraphia, dienaer des » godelycken woorts, by den edelen » prince van Orangien. Datum 21 September 1562 ». Dans cet écrit les papistes ne sont pas épargnés et les coreligionnaires encouragés à invoquer le bras miraculeux de Dieu pour la guerre prochaine.

Vingt ans plus tard, presque jour pour jour, le 22 septembre 1588, il a terminé sa justification intitulée « pour » quoi certains du magistrat de Leide » ont conçu mauvoise opinion de moy » et fait que j'ay este tenu suspect » des Estats de Hollande », et il l'envoie à son ami sir Anne Poulett, gouverneur de Jersey. Ce document, tout à l'honneur de notre compatriote, dit Ch. Rahlenbeck, est destiné peut-être à jeter un nouveau jour sur la politique d'Elisabeth d'Angleterre aux Pays-Bas.

Les ouvrages de Saravia, imprimés séparément à Genève, Londres, Francfort, ont été rassemblés et publiés par la Société des *Stationairs* de Londres, sous le titre : *Diversi tractatus theologici*. Londini, 1611; in-f°. On a encore de lui *Epistolæ duæ D. J. Lipsio, Magnifico Rectori Academiæ Leidensis*, dans le recueil de Pierre Burman, t. 1^{er}, p. 333-365. Ces lettres sont datées de Londres le dernier octobre 1587 (vieux style) et le 26 janvier 1588. Saravia s'y plaint des ennemis qu'il avait à Leyde et exhorte J. Lipse à quitter la Hollande et à se rendre en Angleterre. Lipse lui répondit le 23 mars suivant. La réponse est la vingtième lettre de sa seconde centurie.

Pierre Burman, ardent calviniste, a représenté Saravia comme un homme avare, ambitieux, inconstant et brouillon. Ce langage peut s'expliquer par les revirements de Saravia. Feller fait observer qu'il y a, dans ses ouvrages, de l'animosité et de la mauvaise humeur, sans parler des erreurs et des préventions de l'auteur, mais qu'on y trouve aussi des observations saines et justes, surtout dans son traité de *Locis theologicis* auquel des critiques outrés n'ont pas rendu justice.

Baron de Borchgrave.

Paquot, *Mémoires*, t. XI, p. 339. — Motley, *United Netherlands*, t. II, p. 317, 318. — *Bulletin du Bibliophile belge*, 1862, t. XVII, p. 404. — Nuyens, *Geschiedenis der nederlandsche bevoerten in de xvii eeuw*, t. I, p. 122. — Daniel de Borchgrave, procureur génér. au Conseil de Flandre, p. 107. — Fruin, *Dusseldorpi Annales*, p. 218, 425. — Feller, *Dict. hist.*, v° Saravia.

SARDONIUS (Jean), musicien liégeois de la première moitié du xvii^e siècle. On ne possède aucun renseignement sur ce compositeur dont la nationalité est indiquée sur le titre de la publication suivante, non relevée par Eitner : *Angelica musica pro præcipuis festis totius anni et Communi sanctorum, binis, ternis et quaternis vocibus, cum Basso continuo ad organum. Auctore Joanne Sardonio Leodiensi*. Douai, P. Bogard, 1629; in-4°. Une messe de requiem, de Sardonius, à six voix, sans instruments, et une autre messe à cinq voix, également sans instruments, sont citées dans le catalogue de la bibliothèque musicale de l'église Sainte-Walburge, à Audenarde, en 1734.

Paul Bergmans.

E. Vander Straeten, *la Musique aux Pays-Bas*, t. I (Bruxelles, 1867), p. 218. — *Catalogue ... René Della Faille* (Anvers, 1878), p. 117, n° 745. — A. Goovaerts, *Histoire et bibliographie de la typographie musicale dans les Pays-Bas* (Bruxelles, 1880), p. 348, n° 592. — R. Eitner, *Biographisch-bibliographisches Quellen-Lexikon der Musiker*, t. VIII (Leipzig, 1903), p. 426.

SAREN (Quentin VANDER), menuisier à Audenarde, confectionna, en 1541-1542, selon les comptes de l'hôpital Notre-Dame, de la même ville, des stalles en bois de chêne pour le chœur de la chapelle de cette institu-

tion charitable. Le coût s'éleva à soixante livres parisis.

Edmond Marchal.

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, année 1854, p. 236.

SARENS (Georges), abbé, né à Malines, le 15 juin 1477, mort à Saint-Trond, le 3 avril 1557. Il fit ses études à l'abbaye cistercienne de Boneffe, où il prit l'habit religieux le 8 septembre 1493. Il y remplit plus tard les charges d'hôtelier et d'économe. Le 20 août 1524, il fut élu abbé. Sa piété, sa doctrine, sa prudence le distinguèrent entre tous les prélats du pays. Aussi, quand l'abbé de Saint-Trond, Guillaume de Bruxelles, brisé par l'âge, voulut assurer le maintien de la discipline dans son monastère par l'établissement d'un coadjuteur, jeta-t-il les yeux sur l'abbé de Boneffe. Ce projet fut ratifié par Clément VII, le 2 octobre 1532. Toutefois, comme cet acte important s'était fait à l'insu de la communauté, à la mort de l'abbé Guillaume, on procéda à l'élection du moine Roger Vrancken. Pendant ce temps, Georges Sarens s'était rendu à l'abbaye de Saint-Laurent de Liège, où il prit l'habit bénédictin. L'intervention du prince-évêque de Liège amena un compromis, et le nouvel abbé put faire son entrée solennelle à Saint-Trond le 10 février 1533. L'abbé Sarens consacra tous ses soins à restaurer son monastère; il renouvela plusieurs édifices, notamment la bibliothèque et le réfectoire, enrichit la sacristie et construisit une maison à Malines. Pour assurer à son tour l'avenir de sa maison, il demanda à la communauté de lui donner un coadjuteur et, le 26 novembre 1557, on procéda à l'élection de D. Christophe de la Blocquerie. Sarens ne survécut à cette mesure que peu de mois; il mourut le 3 avril 1558, sincèrement regretté de tous. En 1535, Thierry Loer lui dédia son édition de la *Summa fidei orthodoxæ* de Denys le Chartreux et, en 1540, Gérard Moringen, sa *Vita S. Trudonis*.

D. U. Berlière.

Mon. Germ. hist., t. X, p. 445. — de Borman, *Chronique de l'abbaye de Saint-Trond* (Liège, 1877), t. II, p. 369-392. — G. Simenon, *Chronique*

de Servais Foulton (Liège, 1910), p. 1-3. — *Analectes pour servir à l'hist. ecclési. de Belgique*, t. XIII, p. 408. — J. Lambrechts, *Nécrologe de l'abbaye bénédictine de Saint-Trond* (Saint-Trond, 1889), p. 40-41. — *Bull. de l'Inst. archéol. liégeois*, t. VIII, p. 93-94. — *Bull. de la Société d'art et d'hist. du diocèse de Liège*, t. XVI, p. 279-282. — *Leodium*, 1907, p. 125.

SAREYNS (Jean), philologue, né à Nieuport au commencement du XVII^e siècle, décédé en Hollande, probablement à Leyde, où il donnait des leçons de latin et de grec. Il avait quitté sa patrie avant les troubles religieux et se consacra entièrement aux études classiques. On a de lui *Grammatices prima rudimenta et Syntaxeos græcæ et latinæ methodus* (Anvers, 1554). A Nieuport, il n'y a rien à trouver ni sur lui ni sur sa famille; ses ouvrages ne sont ni à la Bibliothèque communale d'Anvers ni à la Bibliothèque royale de Bruxelles, ni à la Bibliothèque de l'université de Gand.

Les renseignements que nous avons sur lui nous viennent de Sweertius; les autres biographes les ont reproduits. Sweertius, Foppens et Andreas l'appellent *Sareyeus*; le *Dictionnaire univ. et class. d'histoire et de géographie* (Bruxelles, 1853), la *Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale* (Bruges, 1843) et Piron, *Levensbeschrijving*, l'appellent *Sareyns*; A. M(eynne), *Histoire de Nieuport* (Bruges, 1876) l'appelle *Sardins* et *Sardyns*; C. Wybo, *Nieuport ancien et moderne* (Bruges, 1904), l'appelle *Sardins* et *Sareyns*. Ces deux derniers auteurs disent qu'il mourut en 1550 et en fut un professeur de belles-lettres à l'université de Leyde, oubliant que cette université n'a été fondée qu'en 1575.

J. Vercoillie.

SAROLEA (Jean-Mathieu DE), bibliophile, né à Cheratte, en 1706, mort à Liège, le 7 avril 1785. Fils de Jean-Philippe-Eleuthère, seigneur du ban de Cheratte, de Morbeek, Barchon et Saint-Remy, haut drossart du comté de Daelhem et de Marie Clercx, il naquit au château de Cheratte et reçut le baptême dans l'église paroissiale de ce village le 10 août 1706. Après des études

faites aux universités de Louvain et de Douai, il fut reçu licencié-ès-lois, le 7 avril 1736, à l'université de Pont-à-Mousson. Coadjuteur de son oncle et parrain Mathias Clercx, seigneur de Waroux, les Awirs, Fexhe-le-haut-Clocher et Streel, archidiaque du Condroz et membre du conseil ordinaire de l'évêque et prince de Liège, il lui succéda dans sa prébende et fut reçu tréfoncier du chapitre de Saint-Lambert, à Liège, le 15 mai 1745. Seigneur du ban de Cheratte, de Barchon, Saint-Remy, Fexhe-le-haut-Clocher et Streel, il devint dans la suite membre du synode diocésain et de la Chambre des finances de l'évêque et prince de Liège. Il mourut à Liège, le 7 avril 1785, et reçut la sépulture dans la cathédrale de Saint-Lambert, sous la chapelle de Sainte-Anne, dans le caveau de ses oncles les tréfonciers Clercx.

Toutefois, c'est à sa double qualité de bibliophile et d'amateur de tableaux et d'objets d'art bien plus qu'à ses dignités que le seigneur du ban de Cheratte est redevable de voir son nom passer à la postérité. Ses richesses artistiques, conservées dans son hôtel canonicale situé vis-à-vis de la cathédrale de Saint-Lambert, furent, après sa mort, dispersées par des ventes publiques. Les catalogues publiés à ces occasions mentionnent une bonne centaine de diamants, bagues et bijoux, tout autant de tabatières, une vingtaine de montres, une centaine de camées, une série de médailles d'or et d'argent, des émaux, des sculptures, des ciselures, une remarquable collection d'objets en porcelaine de la Chine et du Japon, des pièces d'histoire naturelle et surtout une galerie de près de six cents tableaux. Quelques-uns d'entre eux portent des signatures illustres : le Tintoret, Salvator Rosa, Rubens, Van Dyck, Jordaens, Teniers, Rembrandt, Breugel, d'autres, en plus grand nombre, représentent l'école liégeoise : Douffet, Bertholet Flémalle, Gérard Lairesse, Englebert Fisen, Carlier, Coclers, voire même Aubé et Delcloche. La bibliothèque, dont le catalogue renseigne les

titres de 2,144 ouvrages, composée de livres d'éditions quelconques, consacrée, suivant la mode du temps, à toutes les branches du savoir humain, — *universis disciplinis!* — révèle chez son propriétaire les goûts d'un collectionneur riche, sinon les études d'un érudit.

Léon Navreau.

Chevalier J. de Theux, *Le chapitre de Saint-Lambert à Liège*, t. III et IV. — *Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*, t. II. — *Annuaire de la noblesse de Belgique*, 1887. — Archives de l'Etat, à Liège : cour féodale, registres aux reliefs. — *Catalogue des effets précieux de feu M. de Sarolea, seigneur du ban de Cheratte, Barxhon, S.-Remi, Fexhe et Streel, chanoine trésorier de la très illustre cathédrale de Liège, dont la vente se fera publiquement à Liège et commencera le 6 mars 1786*. Liège, Lemarié, 1785; in-4°. — *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. de Sarolea, seigneur du ban de Cheratte, ...*, dont la vente se fera publiquement à Liège et commencera le 6 février 1786. Liège, Dauvrain, 1785, in-8°.

SARRASIN (Clément) fut un des maîtres tapisseries les plus réputés de Tournai; il décéda en cette ville en 1514, avant le 31 octobre, et fut inhumé en l'église de Saint-Jacques. Son testament, où il se qualifie de « tapissier » à le broque », nous apprend qu'il avait été marié deux fois. Son œuvre connue comprend plusieurs travaux notables dont on doit l'énumération à Mr E. Soil; ce sont : en 1504, trois pièces de tapisseries mesurant 48 aunes « servant à couvrir bahuts, armoyées » des armes de l'évêché de Tournai » et de l'évêque Charles du Hautbois; deux tapis, l'un de 7 aunes, l'autre de 9, à l'image de saint Martin et de saint Nicolas, acquis par ce prélat au prix de 21 et 17 livres de Flandre et destinés à des autels de l'église de Saint-Laumer à Blois. En 1513, par contrat du 17 décembre, une chambre de tapisserie décorée de l'histoire d'Hercule que la ville lui commanda pour l'offrir à de Poninch, gouverneur de Tournai, pour le roi d'Angleterre Henri VIII; elle était estimée 500 livres de gros et fut payée à raison de 72 gros l'aune, sa dimension était de 360 aunes sur 6 aunes de haut. Par son testament, Clément Sarrasin légua à la confrérie de Notre-Dame à Saint-Jacques, « ung rabateau de tapisserie » à suspendre devant son autel

aux fêtes de la Purification et de sainte Geneviève; un drap de Turquie et une « demy douzaine de coussins de verdure » dure qui sont en Bruges, à la queue « de vache »; enfin il donnait à son frère Jacques les cartons de l'histoire de Moïse. Il avait fait don à l'église de Saint-Jacques d'un autel pour la chapelle de Notre-Dame et y avait fait mettre une clôture en bois. Il légua encore un antependium en toile figurant un Dieu de pitié à l'autel de Saint-Michel au couvent des Frères-Mineurs.

Ernest Matthieu.

E. Soil, *Les tapisseries de Tournai. Les tapisseries et les hautelisseurs de cette ville* (Tournai, 1891). — *Annales de la Société hist. et archéol. de Tournai*, t. IV, p. 33. — E. Matthieu, *Biographie du Hainaut*.

SARRAZIN (Jean), SARAZIN, SARACIN, SARACINUS, écrivain ecclésiastique et homme politique, abbé de Saint-Vaast et archevêque de Cambrai, né à Arras, où il fut baptisé à Sainte-Croix, le 20 juillet 1539, mort à Bruxelles, le 3 mars 1598. Il était l'aîné des trois enfants d'Antoine, peigneur de laine (dont le père était originaire de Caucourt lez-Béthune), et de Marie Depoix, qui tinrent sans doute plus tard une auberge (*Au Chaudron*) sur le Grand Marché d'Arras. Enfant de chœur à l'église de la Madeleine de cette ville, il devint le protégé du curé de cette église, Robert Obry, qui dirigea son instruction. A dix-sept ans, il fit son noviciat au monastère de Saint-Vaast (29 mai 1556) et s'y distingua par sa piété et son ardeur à l'étude; l'abbé l'envoya aux universités de Paris et de Louvain. Dans cette dernière ville, il reçut la prêtrise (1561). Devenu bachelier, puis licencié en théologie (1566), il fut sur le point d'être nommé abbé de Vlierbeek, mais, rappelé par l'abbé de Saint-Vaast, Roger de Montmorency, il devint chapelain de celui-ci, ensuite prévôt de son abbaye. Il échangea bientôt cette dignité contre celle de grand-prieur après la formation de la congrégation des monastères exempts, c'est à dire ne relevant que du Saint-Siège. En 1570, il devint vicaire général et, en

1572, coadjuteur de l'évêque Roger de Montmorency.

Jean Sarrazin fut un des principaux agents de la réconciliation des provinces wallonnes avec Philippe II. Dès 1575 il avait remplacé parfois l'abbé de Saint-Vaast aux Etats d'Artois. Lors des négociations si laborieuses entre les Etats généraux et don Juan, relatives à la confirmation de la Pacification de Gand, Sarrazin se rendit de son propre mouvement auprès du gouverneur (1^{er} février 1577) afin de lui offrir ses services. Ignorant cette démarche, les Etats généraux le désignèrent pour occuper par interim le siège abbatial de Saint-Vaast, devenu vacant, et maintinrent leur décision prise le 4 décembre 1577, malgré les observations du vicomte de Gand, gouverneur de l'Artois, qui ne leur parvinrent, il est vrai, qu'après l'envoi des lettres de nomination. D'après ce gouverneur, le prieur de Saint-Vaast posait « plusieurs actes contre la patrie ». Il obtint de don Juan l'assurance que sa promotion serait confirmée par le souverain s'il s'en montrait digne. Le 18 février 1578 se réunissaient les Etats d'Artois pour délibérer sur une demande de subsides et d'hommes de la part des Etats généraux, qui avaient envoyé Marix pour en faire valoir l'impérieuse nécessité. Sarrazin prit la parole pour communiquer à l'assemblée la déclaration faite par don Juan le 25 janvier, par laquelle il rejetait toute la responsabilité de la guerre sur le prince d'Orange et ses partisans. Les Etats d'Artois s'ajournèrent jusqu'au 28 février. Dans l'intervalle, l'abbé de Saint-Vaast travailla le clergé et les villes en leur adressant des copies de la susdite déclaration, ainsi que des propositions faites récemment par le roi aux Etats généraux; celles-ci consistaient dans le rétablissement du régime existant sous Charles-Quint et une amnistie complète. Il fit connaître en même temps une lettre de l'archiduc Mathias au gouverneur d'Artois, par laquelle celui-ci recevait l'ordre d'exiger du clergé la livraison des objets sacrés. Sarrazin gagna ainsi à sa cause l'évêque d'Arras

(Mathieu Moullart), différents prélats et quelques nobles, et lorsque les Etats d'Artois se réunirent de nouveau, ils refusèrent tout secours à la généralité; ils ne votèrent qu'un subside de 50,000 florins à répartir par des commissaires de leur province et insistèrent sur la nécessité de dissoudre les Etats généraux et de se réconcilier avec le souverain. Sarrazin obtint, en outre, que des démarches seraient faites auprès d'autres Etats provinciaux en vue d'une action commune en ce sens. Ce ne fut que quelques jours après que la bourgeoisie d'Arras fut mise au courant de ces décisions : le 13 mars, ses milices prennent les armes et s'emparent de l'hôtel de ville; les maisons des « Juanistes » sont pillées et l'abbé de Saint-Vaast, ainsi que plusieurs de ses partisans, jetés en prison. L'abbé fut conduit à Anvers, à la demande des Etats généraux, et obligé de payer la quote-part de son abbaye dans les dépenses communes. Au bout de quinze jours cependant, il fut remis en liberté, sur l'ordre du prince d'Orange, et put rentrer à Arras pour diriger son abbaye, mais il dut promettre de revenir à Anvers. Sous différents prétextes, il éluda cette promesse et continua à travailler en faveur de don Juan. Il profita des excès commis sous le régime calviniste établi à Arras au mois de mai et du mécontentement suscité dans tout l'Artois par les désordres des gens de guerre laissés sans solde par les Etats généraux. Il tira parti également du conflit qui surgit entre les chefs calvinistes d'Arras et Oudart de Bournonville (Capres), gouverneur intérimaire, qui avait d'ailleurs été désigné à ce poste contre son gré. La haine entre catholiques et protestants s'accrut à tel point que, le 25 septembre 1578, l'abbé de Saint-Vaast put écrire au seigneur de Valhuon : « Les choses sont venues » à tels termes par deçà, que les catholiques se pourront bien disjoindre de » ceux qui font profession d'autre » religion, et semble ne rester qu'à un » chief, les ungs jectant l'œil sur le duc » d'Anjou, les autres réclamans leur » prince et roy naturel, et tous en génè-

ral et d'un commun accord confessant et reconnoissant avoir esté lourdement trompez ». Les Etats d'Artois, réunis le 1^{er} octobre, rejetèrent la « paix de religion » et se concertèrent pour renverser le régime calviniste à Arras. La majorité des compagnies bourgeoises de cette ville appuya leurs efforts et amena une réaction qui triompha le 21 octobre. Dès lors, Sarrazin fut d'autant plus libre dans ses mouvements; il entretint de nombreux rapports avec le nouveau gouverneur, Alexandre Farnèse, et, d'autre part, poursuivit ses démarches auprès de Capres; il eut avec lui une entrevue au château du chevalier Philippe de Beaufort, un des nobles les plus dévoués au roi. Par l'appât du gouvernement de l'Artois et de la possession de la ville de Hesdin, il empêcha Capres de se rallier à la cause du duc d'Anjou. Le 16 novembre 1578, il écrivit au prince de Parme que Capres s'emploierait désormais à la réconciliation du pays avec le roi. Pendant ce temps, les Etats d'Artois négociaient avec ceux de Hainaut en vue d'une action commune. Le 5 décembre, ils recevaient les commissaires du prince de Parme, notamment l'évêque d'Arras, et prenaient connaissance de leurs propositions. Deux jours après, un traité d'alliance était conclu à l'abbaye de Saint-Vaast entre Capres et les Etats d'Artois, et en même temps Sarrazin était confirmé dans sa charge d'abbé de Saint-Vaast (7 décembre). Le 6 janvier 1579, l'Union d'Arras était conclue : elle visait avant tout, selon les vœux de l'abbé de Saint-Vaast, le maintien de la religion catholique et la réconciliation avec le roi sur les bases de la Pacification de Gand. Deux jours avant, Sarrazin avait transmis personnellement à Farnèse les desiderata des deux provinces, mais il ne put obtenir de réponse décisive, le gouverneur déclarant devoir en référer d'abord au roi. Les excès des calvinistes gantois poussèrent de plus en plus les Etats de Hainaut et d'Artois dans la voie d'une entente avec Farnèse. Vers le milieu du mois de mars, celui-ci leur envoya des

députés munis de nombreuses lettres, une entre autres pour l'abbé de Saint-Vaast, dans lesquelles il déclarait pouvoir ratifier au nom du roi la Pacification de Gand moyennant le rétablissement de la religion catholique et de l'obéissance au souverain, comme au temps de Charles-Quint. Sarrazin se rendit à l'assemblée des Etats de Hainaut (19 mars) pour insister sur l'urgence de conclure une paix particulière avec le souverain et de rompre, par conséquent, avec les Etats généraux : il fit valoir comme arguments la saisie des marchandises de Hainaut opérée à Anvers, les sommes excessives exigées par le gouvernement des Etats généraux, la misère des provinces méridionales. Aux perspectives alléchantes des faveurs royales, il opposa le régime cruel et barbare de la terreur calviniste à Gand. Le 23 mars, les Etats de Hainaut décidèrent de négocier avec ceux d'Artois pour établir les bases d'une paix dans laquelle pourraient être comprises les autres provinces. Lille, Douai et Orchies suivirent l'exemple du Hainaut. Le 7 avril, lorsque Capres présenta aux Etats d'Artois Montigny, chef des Malcontents, qui venait s'unir à eux, Sarrazin remercia ces deux personnages pour les services qu'ils avaient rendus. Toutefois, les négociations avec les députés de Farnèse furent très laborieuses et lorsque, le 28 avril, les Etats de Hainaut se réunirent à nouveau, l'abbé de Saint-Vaast, qui s'était encore une fois rendu à Mons à cette occasion, dut déployer toutes les ressources de son éloquence pour les amener à souscrire aux conditions posées par ces députés, notamment la continuation du gouvernement de Farnèse pendant six mois. Les nobles hennuyers et la ville d'Ath ne purent empêcher le clergé et les autres villes du Hainaut de désigner des commissaires chargés de s'entendre définitivement avec le prince de Parme (5 mai). Mais des difficultés surgirent au sujet des bases de cette entente; elles vinrent surtout de la ville de Lille. Sarrazin fut chargé, avec deux autres députés, de les aplanir (14 mai) et il réussit dans sa mission. Le 17 mai, un *Te Deum*

était chanté à Saint-Vaast en l'honneur de la réconciliation des provinces wallonnes. Bientôt (20 mai) une députation de ces provinces se rendit auprès d'Alexandre Farnèse, occupé au siège de Maestricht. L'abbé de Saint-Vaast en faisait partie, et c'est lui qui prit la parole au nom des députés, mais il n'obtint de Farnèse la ratification du traité d'Arras que sous certaines réserves. Cette ratification eut lieu le jour même de la prise de Maestricht (29 mai). Le 13 juillet, les députés étaient de retour à Arras et, le 18, Sarrazin fit rapport sur sa mission aux Etats. Ce ne fut que le 13 septembre suivant que, après de longs pourparlers sur les points en litige, le traité de réconciliation fut promulgué à Mons, et le 22 dans les villes de l'Artois. Plusieurs stipulations de ce traité ne furent pas exécutées; ainsi, par exemple, celle qui concernait le retrait des troupes espagnoles (but essentiel de la Pacification de Gand). L'abbé de Saint-Vaast et les autres agents principaux de la réconciliation parvinrent à obtenir des Etats ralliés que l'on employât contre les provinces rebelles les troupes étrangères en même temps que celles du pays, celles-ci étant insuffisantes (janvier-février 1582). Farnèse, qui continua à gouverner au delà du terme indiqué par le traité d'Arras, désigna l'abbé de Saint-Vaast pour remplir auprès de Philippe II la mission que lui confièrent les provinces réconciliées, de demander au roi les secours nécessaires. Sarrazin partit d'Arras le 22 février 1582 et revint après une absence de six mois! On possède le récit très circonstancié et très intéressant de son voyage; il a été rédigé par Philippe de Caverel, son chapelain, qui l'accompagna en qualité de secrétaire et qui fut plus tard prieur de La Beuvrière. Sarrazin revint d'Espagne avec le titre de conseiller d'Etat et il devint bientôt membre du conseil d'Artois (1585). En 1583 (6 juillet), il obtint de Philippe II pour l'abbaye de Saint-Vaast confirmation de tous ses privilèges et de ses biens, notamment du tréfonds de la ville et banlieue d'Arras (à raison duquel elle

conservait le droit de tonlieu) et de « la seigneurie et justice haute, moyenne » et basse, en plusieurs lieux ... tant dans la ville et cité d'Arras, faubourg, banlieue, pays circonvoisins qu'à leurs ». Le 6 mars 1596, le chapitre de Cambrai le désigna pour succéder à l'archevêque Louis de Berlaymont; ce choix fut confirmé par le roi, et le 15 décembre, le nonce apostolique Octavio P'raicipani le consacra solennellement à Bruxelles dans la chapelle royale en présence de l'archiduc Albert.

Autorisé à garder la direction de l'abbaye de Saint-Vaast, Sarrazin ne porta pas seulement le titre d'archevêque, mais en même temps ceux de duc de Cambray, prince du Saint-Empire, comte de Cambrésis, etc.; il prétendit exercer tous les droits régaliens, ce qui amena un conflit avec son maître et le représentant de celui-ci, le comte de Fuentes. Il protesta contre l'immixtion du roi dans les nominations du magistrat et contre l'initiative prise par l'archiduc Albert au nom de Philippe II, de convoquer les Etats du Cambrésis. Invité à assister à l'ouverture de ces Etats pour le 10 décembre 1597, Sarrazin refusa de s'y rendre et y envoya son grand prévôt (François Buisseret) et un chanoine (Valentin Colart) avec la mission de faire valoir ses droits et ceux du chapitre et « tenir la bonne main à la conservation d'iceux par tous moyens humainement possibles ».

Sarrazin prit part, paraît-il, aux négociations qui amenèrent la paix de Vervins, mais n'en vit pas la fin. Bien que miné par la maladie, il se rendit à Mons dans les premiers jours de février 1598 pour y administrer les ordres; de là il partit pour Bruxelles. Il mourut dans cette ville le 3 mars. Ses entrailles furent inhumées à Bruxelles, son corps dans l'église de l'abbaye de Saint-Vaast et son cœur déposé, selon sa volonté, dans la chapelle du couvent des Capucins qu'il avait fondée à Arras en 1593.

Sa devise *Pietate et patientia* caractérise assez bien la vie de ce prélat qui fut consacrée autant aux affaires temporelles que spirituelles. Dans la direction

de l'abbaye de Saint-Vaast, il montra de brillantes qualités d'organisateur et d'administrateur ; il sut relever le prestige du monastère par l'introduction d'une discipline plus sévère et le rétablissement des anciennes traditions studieuses des monastères bénédictins ; esprit cultivé, il enrichit de livres et de manuscrits la bibliothèque ; il fut en rapport avec différents érudits, notamment Juste Lipse, Antoine Meyer, neveu du célèbre historien de la Flandre, etc. Ses adversaires lui reprochaient son luxe et sa magnificence. En tout cas, il acheta de Gui Laurin pour 40,000 florins la seigneurie de Lambersart près de Lille, qu'il céda ensuite à son frère Chrétien, créé chevalier en 1582.

Parmi les œuvres de Sarrazin, on mentionne : 1. Un recueil de trente-cinq sermons en latin, 1576-1598 (manuscrit de 494 feuillets, conservé à la bibliothèque de la ville d'Arras). — 2. Un commentaire du Symbole des Apôtres. (Le manuscrit, incomplet, ne commence qu'au quatrième article du symbole et se trouve en copie (1626) à la même bibliothèque.) — 3. *Institut des hermites du diocèse de Cambrai associés en congrégation*. Mons, 1714 ; in-12. — 4. *Le fouet de l'académie des pêcheurs*. Arras, 1597 ; in-8°.

Herman Vander Linden.

Paquet, *Mémoires*, t. XVI, p. 494 à 502. — L. Debaecker, *Notice biographique sur Jean Sarrazin et relation de son voyage et de son ambassade en Espagne et en Portugal* (dans les *Annales de la Société d'Emulation de Bruges*, 1850, p. 1 à 104 ; le texte de la relation de voyage y est mal publié). — Ph. de Caverel, *Ambassade en Espagne et en Portugal* (1582) de Don Juan Sarrazin, abbé de Saint-Vaast (édité par A. d'Héricourt), dans les *Documents concernant l'Artois publiés par l'Académie d'Arras*, n° 3 (Arras, 1860). — P. Bor, *Oorsprong, begin en vervolg der Nederlandsche oorlogen*, t. I, p. 932. — J.-F. Le Petit, *La grande chronique ancienne et moderne de Hollande, Zélande, etc.*, ..., t. II, p. 444. — Pontus Payen, *Mémoires* (1559-1578), éd. A. Henne (Bruxelles, 1860, 2 vol.). — *Bulletins de la Société historique de Tournai*, t. XXV, p. 148. — Bled, *La réforme à Saint-Omer et en Artois* (1577-1579), dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie*, t. XXI, 1889, p. 360, 458, 463 à 475. — C.-H.-Th. Bussemaker, *De afscheiding der Waalsche gewesten van de Generale Unie* (2 vol. Haarlem, 1895-1896), t. I, p. 260, 273, 385 ; t. II, p. 3, 24 à 27, 29-30, 68, 125, 130-134, 201, 205, 237, 253, 295, 323, 346, 363, 373. — A. de Cardevacque et A. Terninck, *L'abbaye de Saint-Vaast* (3 vol. Arras, 1866-1869), t. I, p. 260-286 ; t. II,

p. 48. — *Lettres ... de Philippe II, du prince de Parme, du cardinal de Granvelle ... à messire Oudart de Bournonville* (1578-1588), dans les *Mémoires de la Société historique de Tournai*, t. IV, p. 133 (voy. p. 172 et 284). — Clément Hémerly, *Notices extraites de la Biographie ecclésiastique de l'Artois*, dans les *Mémoires de l'Académie d'Arras*, 1841, p. 27 à 37. — E. Pouillet et Piot, *Correspondance du cardinal de Granvelle*, t. IX. — *Lettres interceptées du cardinal Granvelle et autres*. Anvers, MDLXXXII (Bibliothèque royale à Bruxelles, imprimés, V. H. 26617). — H. Pirenne, *Histoire de Belgique*, t. IV, p. VII et 440.

SARS (Guillaume DE), chevalier, fut un des hommes politiques influents du Hainaut sous le règne de Jacqueline de Bavière, et paraît être décédé après le mois d'avril 1436. Il était fils d'Alard dit Lion de Sars et hérita de lui la seigneurie d'Audignies, dans la prévôté de Bavai (et non d'Andregnies, dans la prévôté de Mons, comme l'ont écrit erronément quelques écrivains) ; il acheta, en 1414-15, de Marguerite de Colesme, veuve d'Obert de Chipli, la seigneurie d'Angre et devint seigneur de Mastaing par son mariage avec Marie de Jauche, dame de Mastaing et de Sassegnyes. Son nom se rencontre pour la première fois en 1402, époque où un message du duc Albert de Bavière lui prescrivait de rejoindre avec une quantité de lances l'expédition en Zélande. La charge de prévôt du Quesnoy qu'il exerça depuis le mois de septembre 1408 le mit en relations directes avec la cour de Hainaut qui résidait souvent en cette ville ; il fut nommé bailli de Hainaut le 7 décembre 1418 par la duchesse Jacqueline de Bavière et prêta serment en cette qualité deux jours plus tard. Jean IV, duc de Brabant, le mari de Jacqueline, lui retira cette dignité le 4 juin 1422, pour le remplacer par Evrard, chevalier, seigneur de La Haye et de Gouy. Guillaume de Sars fut maintenu dans ses fonctions de conseiller de Jean IV et lui resta fidèle lorsque surgirent les difficultés avec son épouse. Philippe le Bon, mis en possession du comté de Hainaut, dès le 23 juin 1427, le nomma, le 10 juillet, son conseiller et son chambellan aux gages de 300 livres monnaie du Hainaut, et confirma encore cette désignation le 9 juin 1433 ; un mandement du 30 août

1435 ordonnait le paiement de son traitement.

Plusieurs négociations importantes lui furent confiées. Guillaume de Sars fut, pendant les trois années qu'il exerça l'importante charge de bailli de Hainaut, à déployer une incessante activité; la situation du comté, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, était critique. Il s'était trouvé à Mons, à l'hôtel de Naast, le 8 mars 1419, au moment où y fut assassiné Guillaume Van den Berghe, conseiller et receveur général de Brabant. Ce crime, resté impuni, marque les premiers symptômes de mésintelligence entre Jean IV et son épouse Jacqueline. Lorsque celle-ci se fut éloignée, le bailli de Sars reçut de Jean IV mission de réclamer, au mois d'août 1420, l'intervention des Etats de Hainaut pour obtenir le retour de Jacqueline près de lui. Ces tentatives de rapprochement échouèrent. Un différend s'était élevé entre le comte de Pentèvre, seigneur d'Avesnes, et Guillaume de Bréderode, et prenait un caractère inquiétant. Guillaume de Sars fut appelé à se rendre à Avesnes, en octobre 1419, et parvint, par ses efforts laborieux, à le régler amiablement. De l'extérieur, de graves dangers menaçaient la sécurité du comté. L'assassinat de Jean sans Peur provoquait en France une guerre intérieure. Avec Gille d'Arnude, Guillaume de Sars se rendit à Arras, le 14 novembre 1419, près de Philippe le Bon, négociant avec lui pour empêcher ses gens d'armes de passer par le Hainaut; il renouvela, de février à mai de l'année suivante, ses voyages aux fins de régler le passage des troupes bourguignonnes au moindre préjudice pour les populations et sous condition d'acquitter leurs dépenses. Dans la suite, Guillaume de Sars fut encore envoyé en ambassade, en février et en mai 1423, près du duc de Bourgogne au sujet des mesures à prendre contre les Anglais. Le 24 novembre suivant, le duc Jean IV lui donna mission de discuter, devant le conseil de ville, les réclamations des magistrats communaux de Mons. En mars 1424,

il fut envoyé à Tournai pour s'aboucher avec les ambassadeurs du roi de France. Les Etats de Hainaut ainsi que Jean IV le choisirent, en septembre 1426, pour une nouvelle ambassade près du duc de Bourgogne.

Le sceau de Guillaume de Sars portait un écu d'or à la bande de gueules chargée de trois lions d'argent.

Ernest Matthieu.

A. Decourtray et L. Devillers, *Particularités curieuses sur Jacqueline de Bavière*. — A. Pinchart, *Extraits de comptes relatifs au Hainaut (Publications de la Société des bibliophiles belges)*. — L. Devillers, *Cartulaire des comtes de Hainaut*. — E. Matthieu, *Biographie du Hainaut*.

SART (*Conrard DE*) ou CONRARDUS DE SARTO, juriste, membre du conseil privé ou grand conseil du duc Philippe le Beau. Il naquit à Liège vers le milieu du ^{xv}^e siècle et mourut à Louvain le 6 février 1502. Il obtint le grade de licencié en droit canon et en droit civil et devint successivement écolâtre de Saint-Pierre à Louvain et chanoine et custode de la cathédrale de Saint-Lambert à Liège (19 novembre 1478). Il cumula, avec cette dernière dignité, celles d'abbé séculier de Notre-Dame de Namur (23 novembre 1478), d'official de Liège (1486) et de prévôt de la collégiale de Saint-Rombaut à Malines (1499). Il fit partie du conseil de Philippe le Beau; on le trouve mentionné en 1496 en qualité de maître des requêtes pour le second semestre de cette année. Il fut recteur de l'Université de Louvain en 1488.

Par testament du 29 janvier 1502, il fit différentes donations au Grand collège de théologie à Louvain, fonda deux « lits » à l'hôpital de cette ville et dota une cellule au couvent des Chartreux également à Louvain. Il fut enterré dans le chœur de l'église de ce monastère.

Herman Vander Linden.

De Theux, *Le Chapitre de Saint-Lambert*, t. II, p. 308. — Bax, *Historia universitatis Lovaniensis* (ms. 22172 de la Bibliothèque royale à Bruxelles), t. IX, fol. 36 v^o. — Val. Andreas, *Fasti academici*, p. 290. — Molanus, *Historia Lovanien-sium libri XIV*, p. 297, 475, 623. — Van Gestel, *Historia archiepiscopatus Mechliniensis*, p. 40. — *Etat de la Cour de Philippe le Beau*, dans les *Comptes rendus de la Commission royale d'histoire*, 1^{re} série, t. XI (1846).

SARTEELS (*Jean*), orfèvre renommé de Bruxelles, exécuta, en 1442, des piliers en cuivre ornés d'anges et de divers motifs décoratifs pour le grand autel du chœur de l'église Saint-Pierre, à Louvain. Il reçut de ce chef, dit Edward Van Even, dans sa monographie de l'église Saint-Pierre de Louvain, quatre-vingt-dix ridders d'or. Le ridder ou rydder était une monnaie de Hollande valant 31 fr. 65 c.; ces quatre-vingt-dix ridders constituaient donc une somme de 2,848 fr. 50 c.

Edmond Marchal.

SARTO (*Théodorice DE*), écrivain religieux, né, selon toute probabilité, vers le milieu du xve siècle, mort la veille des ides de janvier 1535. Il prit l'habit de bénédictin et fit sa profession en l'abbaye de Saint-Laurent à Liège. Elu prieur de son monastère en 1483, il fut en outre, pendant de nombreuses années, professeur et directeur des novices. Il avait écrit l'ouvrage suivant resté manuscrit : *Quædam pia de vita Henrici de Orey et Joannis Peeckii abbatum*.

Joseph Defrecheux.

Hyacinthe Van der Meer, *Bibliotheca patriæ Leodiensis* (1727), ms. de la bibliothèque de l'université de Liège, p. 189.

SARTON (*Dieudonné-Hubert*), horloger-mécanicien, né à Liège, où il a été baptisé le 3 novembre 1748, en l'église de Notre-Dame-aux-Fonts, décédé en la même ville, le 18 octobre 1828. D'après les registres paroissiaux, il était fils de Michel et de Marie-Elisabeth Corbay, tandis que, dans l'acte de décès qui le concerne, sa mère est dénommée Corhay. Dès son enfance, Hubert montra les plus heureuses dispositions pour tout ce qui a rapport à la mécanique. Il eut bientôt fait d'apprendre l'horlogerie auprès de Dieudonné Sarton, habile artisan, qui était à la fois son oncle et son parrain; puis, poussé par le vif désir de se perfectionner, il se rendit à Paris. On a dit qu'il y avait été l'élève de Julien Leroy, mais cette assertion semble peu vraisemblable, le célèbre horloger du roi de France étant mort

en 1759, époque à laquelle Sarton atteignait à peine sa onzième année. C'est probablement auprès de Pierre, le fils aîné de Julien, qu'il aura complété son apprentissage. Quoi qu'il en soit, la famille conserva le meilleur souvenir du jeune homme, à qui Jean-Baptiste Leroy, directeur de l'Académie des sciences à Paris, et gardien du cabinet de physique du roi à Passy, envoya, en 1778, le portrait de son père « en « considération de son zèle pour l'hor- « logerie ». Après avoir réalisé des progrès étonnants dans l'art qu'il voulait exercer, Sarton vint s'établir à Liège; néanmoins, au cours de la belle saison, il résidait à Spa, où il trouvait une riche et noble clientèle. Il fabriquait des articles d'horlogerie de toute première qualité et aussi différentes sortes de mécaniques, entre autres pour les filatures de coton et de laine. Pendant un demi-siècle, à partir de 1772, il n'a cessé de créer, de perfectionner ou de construire d'ingénieux instruments de précision, étonnant ses compatriotes par son infatigable activité, sa grande habileté professionnelle et la fécondité de son esprit inventif. A plusieurs reprises, ses œuvres ont été favorablement accueillies ou jugées par divers corps savants. Parmi les principales inventions de Sarton, il convient de citer : *Une grande pendule*, son chef-d'œuvre, montrant le lever et le coucher du soleil, les phases de la lune, etc. Acquisée par le duc Charles de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas autrichiens, elle valut à l'artiste le titre d'horloger-mécanicien de ce prince; des faveurs similaires lui ont été aussi octroyées par le duc de Saxe-Teschén et d'autres seigneurs. *Un cadran manuel de l'équation du temps*, servant à régler les pendules et montres sur le mouvement du soleil. Guillaume Mercer, professeur d'astronomie à l'ancienne académie anglaise, établie à Liège, l'examina le 29 juillet 1774 et « le trouva exact « pour l'usage civil ». *Une machine pour l'extraction du charbon de terre*, combinée en 1775. *Une montre se remontant par le seul mouvement qu'elle reçoit en*

étant portée. Elle a fait, le 23 décembre 1778, l'objet d'un rapport favorable, par Leroy et de Fouchy, à l'Académie des sciences de Paris. *Une pendule à carillon*, d'un genre absolument nouveau, exécutant, à deux parties, des airs très variés, de 72 mesures, dans lesquels les forte-piano étaient rendus avec délicatesse et précision. *Un nouveau mode d'échappement pour les pendules et un régulateur de compensation*, qui ont été successivement approuvés, en séances du 24 janvier 1783 et du 10 novembre 1788, par l'Académie des sciences de Bruxelles. *Une machine hydraulique* pour remplacer, avec économie, celle qui a été construite à Marly par Rennequin Sualem. *Une montre tenant note de la durée d'une observation.* Elle a été soumise, avec succès, à l'examen de Villette, de Saive et Depaix, délégués de la Société d'Emulation de Liège, le 20 février 1789. En 1804, Sarton exécuta *une pendule d'après le système décimal.* Il établit à sa maison *une grande horloge méridienne*, qui servit longtemps d'enseigne et remplit les fonctions de régulateur public. Quelque temps après il imagina *un fauteuil mouvant à volonté*, pour l'usage des malades, et un *chronomètre autographique* indiquant les distances que le porteur a parcourues. Pour reconnaître le mérite de Sarton, le roi des Pays-Bas lui a conféré, le 3 janvier 1818, le grade de frère de l'ordre du Lion Belgique, avec la pension y attachée, et réversion de la moitié de celle-ci sur la veuve. Cette faveur fut pour lui un nouvel et puissant aiguillon. Le 12 octobre 1818, admis à la séance de l'Académie des sciences, à Bruxelles, il y présenta *un moulin à vent* mû par quatre ailes destinées à tourner horizontalement dans les deux sens opposés. Cette nouvelle invention lui valut les éloges de l'Académie et une gratification du roi. En janvier 1820, il conçut l'idée d'une *machine hydraulique* propre aux dessèchements et aux évacuations des eaux et marais destinée particulièrement à la Hollande. Enfin il perfectionna cette machine en 1822. Ce fut sa dernière création, son âge et sa santé ne

lui permirent plus, après soixante ans de labeur, d'entreprendre de grands ouvrages.

Dans le but surtout de faire connaître ses inventions, Sarton a écrit quelques opuscules dont voici les titres : 1. *Description abrégée d'une nouvelle pendule combinée, exécutée et calculée par le sieur Hubert Sarton, neveu, horloger.* — *Description d'un nouveau régulateur.* Articles publiés dans *L'Esprit des journaux*, du 30 septembre 1774, p. 168-171. — 2. *Description d'une nouvelle machine pour l'extraction du charbon de terre.* Liège, 1777; in-8°, 8 p. — 3. *Sur les moyens de perfectionner les pendules et montres, et de surmonter les obstacles physiques qui, jusqu'à présent, se sont opposés à la régularité des balanciers.* Ce petit mémoire est, pensons-nous, demeuré inédit. Il en a été donné lecture à la séance publique tenue le 1^{er} février 1781 par la Société d'Emulation de Liège. — 4. *Observations sur la pendule de M. Jacquet.* Liège, 1781; in-8°, 11 p. Nicolas Jacquet, horloger du prince-évêque, visé dans cette brochure, fit une réponse assez ironique aux observations de son collègue. Elle a paru à Liège en plaquette de trois pages in-8°; elle est datée du mois de mars 1788. Le rival de Sarton était aussi un mécanicien distingué. Non seulement il avait fait le carillon du palais du prince, dont toutes les pièces étaient sorties de sa main, mais il avait encore inventé une machine à draguer, une machine foudroyante, comme il l'appelait, et une autre destinée à extraire la houille. Le 3 juin 1788, les Etats, en reconnaissance du zèle de cet artiste, lui accordèrent un subside de 200 florins pour l'aider à établir une manufacture d'horlogerie. Cette manufacture ne prospéra pas longtemps et ses ouvriers dispersés portèrent en Suisse une industrie qui y fit des progrès rapides. — 5. *Manière de se servir du cadran manuel de l'équation du temps.* Approuvé par plusieurs académies pour régler et vérifier les montres et les pendules d'après le passage du soleil au méridien, par H. Sarton. Avec la description abrégée de quelques

pièces d'horlogerie, tant de son invention que de son exécution. Liège, Josse et Déjosez, 1789; in-8°, 23 p. — 6. *Description abrégée de plusieurs pièces d'horlogerie, qui sont approuvées de plusieurs académies, et ont été inventées ou exécutées par Hubert Sarton. On y a joint deux projets : l'un, d'une nouvelle machine à extraire la houille; l'autre, d'une reconstruction de la fameuse machine de Marly.* Liège, J.-A. Latour, 1789; in-8°, 32 p.

En 1784, Louis XVI fit proposer trois prix, au concours, pour la réparation ou la reconstruction de la célèbre machine de Marly. Sarton concourut. Il adressa à l'Académie des sciences des plans et des mémoires, accompagnés d'un modèle de quinze pieds d'étendue, d'une nouvelle machine hydraulique de son invention destinée à remplacer l'ancienne. D'après l'inventeur, l'exécution de son projet n'aurait coûté que deux millions, le quart à peine de la somme dépensée pour l'œuvre de Rennequin Sualem. Les événements ne permirent pas de donner suite aux projets du roi de France. Sarton fit lire son mémoire à la séance publique de la Société d'Emulation tenue le 28 février 1788. — 7. *Houillère. Brevet d'invention, pour dix années, accordé par Sa Majesté l'Empereur et Roi, le 10 avril 1813, au S^r Hubert Sarton, pour une machine à l'effet d'extraire le charbon de terre et tous autres minerais, et de remonter les ouvriers sans employer de chaîne ni de corde.* Liège, C.-A. Bassompierre, (1813); in-8°, 14 p. — 8. *Hommage de Hubert Sarton ... à ses concitoyens, amis des arts et des sciences, ou description abrégée de quelques-unes de ses inventions et de ses perfectionnements dans les différentes parties d'horlogerie et de mécanismes supérieurs, exécutées par lui depuis l'an 1772 jusqu'en janvier 1822 ...* Liège, J.-A. Latour, 1822; in-8°, 32 p.

De toutes les inventions de Sarton, sa machine à extraire la houille est de beaucoup la plus importante, car elle est le prototype des échelles mobiles employées aujourd'hui dans les mines sous le nom de *Fahrkunst*.

Quelques auteurs contestent ce mérite

au mécanicien liégeois; mais c'est à tort, ainsi que le démontre l'ingénieur Jules Ponson. Conçue dès l'année 1775, annoncée quelque temps après dans les feuilles publiques, cette machine a été brevetée pour dix ans, le 10 avril 1813, à la suite d'expériences concluantes auxquelles il a été procédé le 31 décembre 1812 en présence du baron de Micoud, préfet du département de l'Ourte, de Liégeard, secrétaire général de la préfecture, de Blavier, ingénieur en chef des mines, et de Woltz, ingénieur des mines. Mais Sarton devançait les besoins de son époque : il vit son brevet périmé avant d'avoir pu l'exploiter. L'invention est longuement retracée par Christian dans sa *Description des machines, etc.* (Paris, 1825, t. X, n° 889, pages 204 à 208 et planche XXI.)

Malgré ses nombreuses occupations, Sarton ne se désintéressa point de la chose publique. Sous le gouvernement des princes-évêques, il a été maître et commissaire de la noble cité de Liège. Le collège des commissaires comprenait vingt membres plus deux maîtres « établis et députés à perpétuité pour écouter les plaintes de leurs concitoyens et aviser et ordonner ce qui convient pour leur plus grand profit et utilité, et maintenir les paix, usages, privilèges, droits, franchises, libertés et bonnes coutumes ».

Sarton avait été élu commissaire le 26 février 1782. Son parrain avait été investi de la même charge le 15 décembre 1772. Impliqué dans une affaire d'enlèvement il publia, pour se disculper, une plaquette de trois pages qui parut à Liège en 1779, sans indication de lieu ni de date.

À l'avènement de Velbruck à la principauté de Liège, Hubert Sarton fut apprécié comme il le méritait par ce prince, qui le choisit pour son premier mécanicien horloger. Plus tard, quand fut fondée la Société d'Emulation, le prélat, qui la protégeait, engagea Sarton à y entrer pour former le noyau d'un comité scientifique, ce qu'il accepta avec empressement. Il fut administrateur

du nouveau cercle de 1779 à 1792. Le 27 juillet 1794, les Français s'étant rendus maîtres de la cité de Liège, le local de l'Emulation fut dévasté et l'existence de la société mise en péril. Une assemblée générale ayant été convoquée, huit membres seulement répondirent à l'invitation. Sarton était du nombre. Dieudonné Malherbe (*Galerie de portraits*, Liège, Bourguignon, 1802, p. 50) lui a consacré ce quatrain :

L'esprit d'invention,
Si semblable au génie,
S'est montré dans Sarton
En fait d'horlogerie.

Ces vers, si médiocres, ont dû cependant flatter son amour-propre. Comme bon nombre de ses contemporains, Sarton aimait les louanges, les titres et les honneurs. Il les recherchait et ne manquait aucune occasion de rappeler complaisamment ceux qu'on lui avait décernés. Cependant, toute la vie de cet homme remarquable a été partagée entre les affections de la famille, l'amour et le service de sa patrie, l'étude des sciences et la culture de son art, et, jusqu'à ses derniers moments, il ne rêvait qu'aux moyens de faire progresser les arts utiles.

En 1798, il s'était fait inscrire comme membre de la Société littéraire de Liège.

Dieudonné-Hubert Sarton était le mari de Marie-Josèphe Lhoest dont il eut de nombreux enfants. Un de ses fils, Hubert, imagina un moulin à blé au moyen duquel un adolescent de quinze à seize ans pouvait facilement moudre trois à quatre cents livres de farine par jour. Sa fille Barbe épousa Jean-Baptiste Dumont et donna le jour à André Dumont, l'illustre géologue liégeois.

Joseph Defrecheux.

L'esprit des journaux, septembre 1774, p. 468-471; mars 1776, p. 374 et 375; septembre 1779, p. 342 et 343, et janvier 1789, p. 394 et 395. — *Almanach de la Société d'émulation (de Liège)*, années 1783-1789. — Morand, *L'art d'exploiter les mines de charbon de terre* (1779), 2^e partie, table des matières, p. 1448-1449. — J.-E. Bertrand, *Description des arts et métiers* (Neuschâtel, 1781), t. XVIII, p. 430. — Christian, *Description des machines et procédés spécifiés dans les brevets d'invention, de perfectionnement et d'importation, dont la durée est expirée* (Paris, 1825), t. X, n° 889, p. 204-208 et pl. 21. — *Neues Maga-*

zin aller neuen Erfindungen, Entdeckungen und Verbesserungen, etc., herausgegeben von D. Sigismund Friedrich Hermbstädt (Leipzig, s. d.), t. III, 1^{re} partie, p. 60. — Schubarth, *Repertorium der technischen Literatur*, 1823-1853 (Berlin, 1856), p. 41. — Notice biographique dans le *Journal de Liège*, du 26 octobre 1828. — Delvenne, *Biographie du royaume des Pays-Bas* (Liège, 1829), t. II, p. 372 et 373. — de Becdelievre, *Biographie liégeoise* (Liège, 1837), t. II, p. 706 et 707. — Pauwels de Vis, *Dictionnaire biographique des Belges* (Bruxelles, 1843), p. 204 et 205. — Henri Del Vaux, *Dictionnaire biographique de la province de Liège* (Liège, 1845), p. 412. — *Biographie générale des Belges morts ou vivants* (Bruxelles, 1849), p. 179. — Octave Delepierre, *Aperçu historique et raisonné des découvertes, inventions, etc.* (Bruxelles, 1840). — *Dictionnaire universel et classique d'histoire et de géographie* (Nouvelle édition illustrée, 1854), t. IV, col. 430. — (Jules Ponson), *Variétés - Hubert Sarton, de Liège, inventeur des échelles mobiles dites Fahrkunst*, dans le journal *La Meuse*, du 25 novembre 1859, et dans *La Tribune*, du 5 décembre 1859. — (Louis Trasenster), *L'histoire des Fahrkunst*, dans le *Journal de Liège*, du 29 décembre 1859. — (Jules Ponson), *La Sartonière et la rue Sarton*, dans *La Meuse*, du 6 janvier 1860. — A. Delvaux de Fenffe, *Notice sur la Fahrkunst de M. Hanrez*, dans *Revue universelle des mines* (Liège, 1859), t. VI, 2^e sem., p. 266 à 270. — Louis Trasenster, *Notice sur l'établissement en Suède de machines d'extraction à tiges parallèles des l'année 1694, et sur le brevet de Hubert Sarton*, dans *Rev. univ. des Mines*, 1859, t. VI, p. 377-388 (La planche 52 reproduit les machines de Polhammar et de Sarton). — (Jules Ponson), *Des échelles mobiles dites Fahrkunst, leur inventeur Hubert Sarton, de Liège* (Liège, 1860); in-8°, 46 p. — Piron, *Algemeene levensbeschryving* (Mechelen, 1860), p. 345. — Ernest Taillard, *Des moyens de translation des mineurs dans les puits et en particulier des Fahrkunst dans le district de Charleroi* (Charleroi, 1862), p. 6. — Ferdinand Henaux, *La houilleries du pays de Liège*, nouv. édit. (Liège-1861), p. 67. — Renier Malherbe, *De l'exploitation de la houille dans le pays de Liège* (Liège, 1863), p. 63 et 64. — *Mémoires de la Société libre d'émulation de Liège*, nouv. série, t. VI (Liège, 1881), p. 546 à 548. — *Société des bibliophiles liégeois. Bulletin*, t. II (Liège, 1884-1885), p. 296, 302, 303 et 345. — Cinquantième anniversaire de l'Indépendance nationale. Exposition de l'art ancien au pays de Liège. Catalogue officiel (Liège, 1881), IV^e section, XXX : Montres, p. 429. — Ed. Barlet, *Histoire du commerce et de l'industrie de la Belgique*, 3^e édit. (Malines, 1885), p. 324-326. — de Theux, *Bibliographie liégeoise* (Bruges, 1885), col. 649, 660, 724, 882 et 880. — Camille Pavard, *Biographie des Liégeois illustres* (Bruxelles, 1905), p. 361 et 362.

SAS (Corneille) ou T'SAS, écrivain ecclésiastique, né à Turnhout en 1593, mort à Ypres, le 8 novembre 1656. Après avoir obtenu le grade de maître ès arts à Louvain, où il fréquenta la pédagogie du Château, il suivit les cours de la faculté de théologie (1617). Il devint alors professeur à la pédagogie où il avait été élève. En 1625 (15 mai), il y

était professeur primaire de philosophie. C'est vers cette époque qu'il fut désigné à un canonicat de la cathédrale d'Ypres par la faculté des arts, mais, à la suite d'un procès, il dut y renoncer. Le 14 juin 1627, il obtint, par l'intermédiaire de la même faculté, un canonicat à l'église métropolitaine de Saint-Rombaut. Avant d'aller habiter Malines, il conquist le grade de licencié en théologie. En novembre 1631, l'archevêque Jacques Boonen lui confia la mission d'aller à Rome exposer au Saint-Siège l'état de son diocèse et de lui soumettre la question de savoir si des ecclésiastiques pouvaient avoir des servantes. La Congrégation des cardinaux déclara (6 mars 1632) que l'archevêque et ses suffragants devaient prendre les mesures nécessaires pour empêcher les abus qui pourraient résulter de ce fait, et se conformer aux canons de l'Eglise et aux décrets du concile de Trente. C'est à la suite de cette mission que Sas publia un *Epitome praxeos virtutum theologicarum, fidei, spei et charitatis, praesertim quae media sunt salutis* (in-12), imprimé à Rome même, en 1632, qu'il dédia au pape Urbain VIII.

Nommé en 1632 professeur de théologie au séminaire de Malines, il continua à s'occuper particulièrement de la question des servantes d'ecclésiastiques et écrivit un traité intitulé : *Ecumenicum de singularitate clericorum illorumque cum foeminis extraneis vetito contubernio iudicium ... ex aëvo et orbe christiano producto* (sic) *tribus constans partibus : prima tenet jura, secunda scriptores, tertia viginti octo quaesita huc facientia*. Bruxelles, 1653; in-4°; il dédia l'ouvrage à l'archevêque Jacques Boonen, qui avait soulevé cette question dès 1631 à une réunion convoquée à Bruxelles au mois d'août de cette année.

En 1638, Sas permuta avec Amé de Coriache, chanoine de la cathédrale d'Ypres, et il devint ensuite official et vicaire général de l'évêque d'Ypres.

Herman Vander Linden.

Paquot, *Mémoires*, t. VIII, p. 417. — Val. Andreas, *Bibliotheca Belgica* (1643, p. 247. — Bax, *Historia universitatis Lovaniensis* (ms. 22472 de la Bibliothèque royale à Bruxelles), t. VII, fo 64 vo.

***SASBOUT** (*Adam*), SASBOUTH, SASBOLDUS DELPHIUS ou DELFIUS, théologien, né à Delft, le 21 décembre 1516, mort à Louvain, le 21 mars 1553. Issu d'une famille patricienne de Delft, il fit ses humanités dans cette ville et les compléta à Utrecht sous la conduite de George Macropedius (Langhvelddt). Il fit preuve de tant d'aptitudes pour les langues anciennes qu'avant l'âge de dix-huit ans il traduisit, paraît-il, le premier livre de l'Iliade en vers latins. Envoyé à Louvain, il étudia la philosophie à la pédagogie du Château, apprit l'hébreu au Collège des Trois Langues et suivit alors les cours de la faculté de théologie, où il conquist le grade de bachelier. Ses principaux maîtres furent Ruard Tapper et Jean Leonardi (Lenaerts), ce dernier de Hasselt. Il entra ensuite dans l'ordre des Frères Mineurs (1544) et y enseigna l'Ecriture Sainte. On rapporte que sa bibliothèque ne se composait que d'un bréviaire et d'une bible. Il se distingua surtout comme prédicateur à l'université de Louvain. Son éloquence était à la hauteur de sa piété. Il fut apprécié également comme exégète : il défend l'interprétation littérale, fondement et source de toutes les autres.

Voici la liste de ses œuvres :

1. *Conciones tres super Scripturam Levitici*. Louvain, A.-M. Bergaigne, 1552. — 2. *Oratio quodlibetica et funebris*. Louvain, 1552. — 3. *Memento Homo quod pulvis es*. Louvain, A.-M. Bergaigne, 1553. — 4. *Opus Homiliarium fratris Adami Sasbout Delphii jam recens auctum et majori cura emendatum; accedit Oratio quodlibetica et funebris*. Louvain, A.-M. Bergaigne, 1556; in-12. — Cet ouvrage a été republié d'abord sous le même titre en 1570, à Louvain, chez Rutgerus Velpius (in-18), puis en 1613 sous le titre suivant : *Homiliae accurate recognitae. Accessere Rever. P. vita et responsio adversus æmulum. Item argumenta homiliarum. Tria haec nunc primum edita curante Michaele Vosmero*. Coloniae Ubiorum, B. Gualteri, 1613; in-4° (on y trouve un portrait de Sasbout gravé en

1598 par J. Wirix). — 5. *In Esaiam prophetam commentaria, opera et industria Cornelii Verburchii Delphii in lucem edita; quibus præmisit tractatum de Scripturarum sensibus*. Louvain, A.-M. Bergaigne, 1556; in-4°. — 6. *In omnes D. Pauli et quorundam aliorum Apostolorum Epistolas explicatio F. Adami Sasbout, Minoritæ, opera et industria Cornelii Verburchii Delphii in lucem edita*. Anvers, typis J. Withagii in ædibus J. Steelsii, 1561. (Le commentaire de ces épîtres ainsi que celui du livre d'Isaïe, est en grande partie l'œuvre de Leenaerts (Hassellius), l'un des maîtres de Sasbout. Michel Vosmeer, parent de Sasbout Vosmeer, celui-ci neveu de Sasbout, lui attribue à tort ces commentaires en entier dans l'apologie de Sasbout qu'il a publiée dans les *Homiliae*, édition de 1613). — 7. *Oratio quodlibetica de vera Christi Ecclesia*. — 8. *Oratio in funere Tilmanni Geldropii, collegii pontificii præsidis*.

Les *Opera omnia* de Sasbout ont été éditées à Cologne chez Birckmann en 1568 et de 1575 à 1608. Un grand nombre de ses sermons néerlandais, qui sont pour la plupart des traductions de ses sermons latins, ont aussi été imprimés : on trouve à la bibliothèque de l'université de Louvain les *Devote ende seer gheestelijke Sermonen in den Latijn eerstmael gehadt ende vercondicht voor den gheleerden ende studenten der Universiteyt van Loeven bij den gheleerden ende devoten pater Broeder Adam Sasbout van Delft, leesmeester der H. Schriftueren in derselver Universiteyt ende religioos der oorde van der Minrebroeders ende nu ghetranslateert ende overgheset in duytsche tot ghemeen profijt, vermaninghe, onderwys ende salicheyt van allen goetwillighen christen menschen*. Tot Leyden, by Jan Mathys zoon, 1569. Une nouvelle édition de cet ouvrage, avec un portrait de l'auteur, parut à Louvain en 1614, chez J. Maes. Le traducteur de ces sermons est, comme on le voit dans le prologue, le F. Pierre d'Utrecht, du couvent des Frères Mineurs, à Haarlem. Il existe, en outre, différents sermons et fragments de sermons en manuscrit :

Dit is een stuck van een sermoen dat broeder Ad. Sasbout scrijft van 't Chanaaneseche vroucken. S. Bernardus Sermoenen. Sermoenen in 't Latijn gemaect, van broeder A. Sasbout van Delft (traduits en néerlandais), écrits en 1574.

Un portrait peint de Sasbout se trouve à la bibliothèque de l'Université de Louvain (n° 38, ancien n° 126).

Herman Vander Linden.

Val. Andreas, *Bibliotheca Belgica*, 3^e éd., p. 3-4. — Molanus, *Historiæ Lovaniensium libri XIV*, p. 237 et 648. — S. Dirks, *Histoire littéraire et bibliographique des Frères Mineurs*, p. 87-89. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. XXII, p. 204, 208-211. — Vander Aa, *Biographisch woordenboek* (où se trouvent mentionnés, pour les manuscrits de Sasbout, les catalogues de J. Koning (1828), n° 74, de J. van Voorst, p. 26, et de la *Maatschappij van Nederlandsche letterkunde*, t. I, p. 41, et t. II, p. 541).

SASBOUT (Arnold), conseiller de Charles-Quint en Hollande, chancelier de Gueldre et Zutphen, chevalier, seigneur de Spaland, mort en 1583. Il était fils de Josse Sasbout, conseiller de l'empereur. Sa famille se vantait, d'après Kok, d'appartenir aux plus anciennes du Rynland et d'avoir joué un rôle à la cour des comtes de Hollande. Arnold Sasbout fut juriconsulte plutôt qu'homme politique. Il est cité parmi les témoins qui déposèrent devant le grand commandeur de Requesens dans le procès des quatorze révoltés d'Anvers qui furent exécutés le 14 février 1574. Il fut commis, en sa qualité de chancelier de Gueldre, avec Rassenghien, gouverneur de la Flandre gallicante, Corneille Suys, président de Hollande, et Leoninus, professeur à l'université de Louvain, pour se rencontrer à Breda avec les représentants du prince d'Orange et des Etats de Hollande. Les pourparlers s'ouvrirent le 3 mars 1575. Rassenghien demanda aux délégués du prince de faire connaître leurs griefs, désirant leur donner toute satisfaction « qui n'eût rien de contraire » au service de Dieu et au maintien du « pouvoir royal ». Les délégués du prince rejetèrent toute la responsabilité de la situation sur le duc d'Albe et les « étrangers », c'est-à-dire les Espagnols, ce à quoi les mandataires du roi répon-

dirent qu'il serait fâcheux que les Espagnols fussent considérés comme étrangers, alors que les troupes au service du prince se composaient de Français, d'Anglais, d'Écossais et d'Allemands. Les pourparlers n'eurent pas de résultat. Sasbout semble n'y avoir pris qu'une part secondaire. Par lettre datée de Breda du 6 avril 1575, il rendit compte, avec Rassenghien, au grand commandeur, de la situation. Sur la proposition de Requesens, il fut nommé président du conseil privé. Il était aussi membre du conseil d'Etat.

Le jour de la mort de Requesens, le conseil d'Etat prit en mains le gouvernement du pays. Il fut confirmé en cette qualité par lettres du roi jusqu'à la nomination d'un nouveau gouverneur général. Il ne se composait plus que de trois membres, Arschot, Berlaymont et Viglius. D'après les ordres du roi, ils s'adjoignirent quatre autres membres, Jérôme de Rada, Espagnol, Christophe d'Assonleville, Maximilien Vilain, seigneur de Rassenghien et Arnold Sasbout. Ce dernier parut au conseil pour délibérer avec Berlaymont et Assonleville sur la situation créée par la mort du grand commandeur. Il y fut présent aussi lors de la mort de Jacques de Glymes, le 4 septembre 1576. Suivant Kok, lorsque la situation s'envenima entre l'Espagne et les Hollandais, Sasbout se serait rangé du côté des Etats et retiré en Hollande. Il avait épousé Marie de Hermalle.

Baron de Borchgrave.

Kok, *Vaderlandsch woordenboek*. — Gachard, *Corresp. de Philippe II*, t. III, p. 269, 276, 381, 385. — Nuyens, *Geschied. der nederl. beroerten in de xv^e eeuw*, t. III, p. 200, 234, 262. — Wagenaar, *Vaderl. historie*, t. VII, p. 90.

SASBOUT (*Mathias*), lexicographe, vécut à Anvers au xv^e siècle. On a de lui un *Dictionnaire flameng-françois tres ample et copieux* (Anvers, Jean Waesberge, 1576) et un *Dictionnaire françois-flameng tres ample et copieux* (id., 1579, 1583). Cet ouvrage est parmi les bons lexiques du xv^e siècle. L'édition de 1583 comprend un *traicté singulier de la navigation, venerie et fauconnerie approprié à la langue flamengue*, que

plusieurs lexicographes, en Hollande comme en Belgique, ont reproduit ou imité jusqu'au xviii^e siècle. Sasbout fut aussi un des collaborateurs du *Grand dictionnaire françois flamen* de Mellema (Rotterdam, 1618).

J. Vercoullie.

Frederiks et Van den Branden, *Biographisch woordenboek*.

SASSENSUS (*André-Dominique*), pharmacien, médecin, professeur, né à Louvain, le 12 août 1672, y décédé le 16 juillet 1756. Il appartenait à la famille de François Sassenus, qui avait pris le bonnet de docteur en médecine à Padoue et professa à Louvain les Institutes de médecine de 1618 à 1620, année de sa mort. En 1704, alors que André-Dominique Sassenus n'était encore que bachelier, il avait publié des remarques sur la Pharmacopée de Bruxelles, imprimée en 1702 (*Breves animadversiones in pharmacopœam Bruzellensem*...). Quelques années après, en 1711, parut sa traduction, en néerlandais, du traité d'anatomie écrit en latin par Philippe Verheyen (*Anatomie of ontleedkundige beschrijvinge van het menschen lichaem door den heere Philip-pus Verheyen*...). Ce travail avait été fait en vue de rendre service à la plupart des praticiens de la campagne peu versés en latin. « Il (Sassenus) nous a « laissé », dit C. Broeckx, « un spécimen « de sa façon qu'on trouve en tête du « traité d'anatomie du professeur Phi- « lippe Verheyen : *In anatomiam cla- « rissimi viri Philippi Verheyen de novo « editam*. En 1764, il orna ses *Breves « animadversiones in pharmacopœam Bru- « xellensem* de la pièce intitulée *Author « ad librum* ».

Pendant longtemps, les cours de chimie et de physique furent donnés conjointement dans la Faculté de philosophie et des arts de l'Université de Louvain. Dans celle de médecine, la situation était analogue. Un professeur chargé d'autres cours s'occupait aussi, mais secondairement, de l'enseignement chimique et pharmaceutique. Cette situation prit fin dès le xvii^e siècle. On reconnut la nécessité de créer un cours

spécial de chimie et la Faculté de médecine fut dotée en 1687 d'une *chaire royale* de chimie. André-Dominique Sassenus, médecin et apothicaire, en devint le titulaire à partir de 1718. Plus tard, il recueillit aussi celle de botanique.

Henri Micheels.

Piron, *Levensbeschrijving*. — Eloy, *Dictionnaire de médecine*. — G. Broeckx, *Prodrome de l'histoire de la Faculté de médecine de l'ancienne université de Louvain* (Anvers, Buschmann, 1865). — Id., *Dissertation sur les médecins poètes belges* (Ibid, 1858).

* **SAUMERY** (*Pierre-Lambert DE*), écrivain, né en France, vers 1690, mort à Utrecht (?), après 1767. Des contemporains de Saumery le représentent comme un franciscain qui aurait apostasié à Menin et se serait retiré en Angleterre avant 1719; d'autres ont voulu le confondre avec un autre moine défrôqué, de Sommeri, qui s'était marié à Amsterdam. Il semble bien que Saumery ait réussi à prouver qu'il n'y avait rien de commun entre lui et les deux personnages avec lesquels, dans le désir de lui nuire, on avait tenté de l'identifier : l'ex-franciscain, marié à Londres, portait les prénoms de Jacques-Laurent; quant à l'autre défrôqué, il s'appelait, comme nous l'avons vu, de Sommeri. On pourrait sans doute objecter que le changement de prénoms ou une modification de nom patronymique aurait suffi à créer à Saumery une personnalité nouvelle; mais une sentence rendue, en 1726, par le roi de Prusse, sur l'avis conforme d'une commission spéciale d'enquête, a dégagé Saumery de ces compromissions fâcheuses. En dépit de cette sentence, certains auteurs ont, par la suite, relevé contre Saumery cette accusation d'apostasie. Il faut bien avouer, d'ailleurs, que le caractère du personnage n'y donnait que trop de prise; il convient aussi de remarquer que la première période de sa vie et ses dernières années sont demeurées fort obscures.

Pierre-Lambert de Saumery serait né en France, vers 1690. Ses parents étaient calvinistes, et ce fut sans doute pour échapper aux persécutions

amenées par la révocation de l'édit de Nantes qu'ils émigrèrent en Angleterre. Pierre-Lambert n'avait guère alors que quatre ans. Elevé dans ce pays, le jeune homme devint ministre calviniste. Ce fut alors que le comte de Collier, ambassadeur des Provinces-Unies à Constantinople, offrit au jeune pasteur de lui confier la conduite spirituelle d'une cinquantaine de familles, d'origine française, qui se réunissaient pour célébrer leur culte dans un temple construit dans le jardin de la légation hollandaise. L'esprit aventureux de Saumery ne pouvait qu'être charmé de cette offre : le jeune homme quitta Londres, au commencement de 1719.

Quelques jours après, il débarquait à Port-Louis, d'où il gagna Bordeaux; puis, en dépit des ordonnances sévères de Louis XIV, Saumery, traversant toute une partie de la France pour aller s'embarquer à Marseille, prêche la religion réformée dans le Bordelais, la Saintonge, le Poitou, à Montpellier, à Nîmes. Une année presque entière s'écoula en ces courses dangereuses qui auraient pu mener Saumery aux galères, et ce fut seulement le 5 décembre que le ministre réformé s'embarqua à Marseille. Le 1^{er} mars 1720, il débarquait à Constantinople. Dans cette ville, Saumery ne trouva malheureusement point parmi ses coreligionnaires les sentiments de piété et les mœurs édifiantes qu'il avait espéré y rencontrer. Pour comble de malheur, Saumery ne tarda pas à être atteint d'une maladie contagieuse. Son entourage l'abandonna, et ce fut aux soins de trois prêtres catholiques que le ministre calviniste dut d'échapper à la mort.

Saumery ne tint point à trop prolonger son séjour dans une ville qui avait offert si peu de satisfaction à son zèle apostolique. Le 20 octobre 1723, il quitta Constantinople. Successivement il s'arrêta, pour les visiter, à Smyrne, à Malte, à Messine, à Livourne, à Pise, à Florence, à Gênes, à Turin, à Genève et à Lyon. Dans cette dernière ville, bravant à nouveau les édits royaux, il évangélisa, en juin

1724, la population calviniste. De Lyon, il se rendit à Paris, où il arriva le 30 juillet suivant; il n'y demeura pas très longtemps : au commencement de novembre il séjourna à Utrecht; puis ayant traversé l'Allemagne, la Suisse et une partie de l'Italie, il arriva à Venise, où il passa les fêtes du carnaval de 1725.

Le 8 mai, il quitta Venise et reprit ses courses aventureuses : successivement, nous le trouvons à Ancône, à Lorette, à Rome, dans l'île Minorque, à Gibraltar, puis à Bristol, à Bologne, à Rotterdam et enfin à Utrecht, d'où, après un repos de trois semaines, il va se fixer à Clèves, dans le but d'y exercer ses fonctions évangéliques. Il n'y devait pas connaître longtemps le repos : le 15 août 1723, il était allé prêcher à Wesel; une jeune fille qu'il y rencontra lui inspira une telle passion que, trois jours plus tard, sans songer à s'enquérir de son passé, il l'épousa en secret. Une quinzaine ne s'est pas écoulée que l'indignité de sa femme a fait fuir Saumery. Le 9 septembre, il est à Berlin. Durant un an, le pasteur prêcha, les dimanches et les jours fériés, à Potsdam, devant le roi de Prusse, et obtint de son royal auditeur l'annulation de son mariage. C'est cette sentence, rendue après enquête, qui constate que Saumery n'avait rien de commun avec ses homonymes défrôqués dont nous avons parlé plus haut. Malheureusement, le prédicateur ne parvint pas à se faire nommer, à Berlin, à un poste fixe de ministre. Il ne fut d'ailleurs pas plus heureux à Halle-sur-Saale; mais, grâce à la protection du prince d'Anhalt-Dessau, il réussit à obtenir une situation de ministre à Zell. Là encore, Saumery trouve une jeune fille qui fait sa conquête, et tous deux se donnent rendez-vous à Hambourg. Saumery quitte donc Zell, le 18 août 1729, trois ans, jour pour jour, après son premier mariage. Mais les projets de fuite de la jeune fille sont contrecarrés par une parente, et Saumery, privé de son poste à Zell, se voit forcé de reprendre le cours de ses pérégrinations. De Hambourg, il se dirige

d'abord sur Amsterdam, puis sur Rotterdam; de là, il passe à Anvers, à Bruxelles, à Namur, où il prêche en novembre 1729, sans doute pour les soldats hollandais de la Barrière. Il pousse alors une pointe vers Liège, puis va à Aix-la-Chapelle, à Cologne et à Dusseldorf. Mais Liège l'attire, et le ministre protestant qui n'a pu jusque-là trouver chez ses coreligionnaires le repos et la tranquillité, décide de se fixer dans la cité épiscopale.

Déjà antérieurement, Saumery avait insinué aux Jésuites de Liège et à leurs confrères de Bruxelles qu'il se sentait disposé à entrer dans l'Eglise catholique, à condition que cette conversion lui fût profitable. Les Pères n'avaient pas répondu à ces avances. Mais lorsque, à bout de ressources, Saumery eut fait part au prince-évêque de Liège de son désir de changer de religion, le bon Georges-Louis de Berghes n'y vit point malice; il chargea le président du Séminaire de l'instruction religieuse du néophyte. Les dispositions de ce dernier rendirent aisée la tâche du catéchiste, et, le 29 janvier 1730, l'ancien ministre protestant exposait aux fidèles, réunis dans la collégiale Saint-Martin, les motifs de sa conversion. Tout heureux, le prince-évêque s'empressa de gratifier Saumery d'une pension de 400 florins, à laquelle le vicaire général, le comte de Rougrave, en ajouta bientôt une autre de 150 florins. Le conseil de la cité ne se montra pas moins généreux envers Saumery : désireux sans doute d'attester la sincérité de ses nouveaux sentiments, Saumery annonça son intention de publier une réfutation du calvinisme. Le conseil de la cité lui alloua un subside de 375 florins pour l'aider à couvrir les frais de publication de cette réfutation qui parut, sous le voile de l'anonymat, en 1731 : elle avait pour titre : *L'anti-chrétien ou l'esprit du calvinisme opposé à Jésus-Christ et à l'Evangile dans son établissement, dans ses progrès et dans sa situation présente.*

Satisfait sans doute du résultat financier de l'entreprise, Saumery se mit en

tête de se créer de nouvelles ressources en publiant le récit de ses aventures : ce furent les *Mémoires*, qui parurent en quatre volumes de 1731 à 1732, et auxquels Saumery, séduit par le succès, ajouta, en 1735, deux volumes de *Suite*. Le conseil de la cité avait encore saisi l'occasion de la publication des deux premiers volumes de cet ouvrage pour allouer à l'auteur un subside de 450 florins.

Mais Saumery allait devoir s'occuper d'une publication autrement importante : celle des *Délices du pays de Liège*. Avait-il eu le mérite de la conception de ce monumental ouvrage, ou bien est-ce à l'éditeur qu'il faut en reporter l'honneur ? Quoi qu'il en soit, Saumery recueillit sans doute une bonne part des profits pécuniaires que la publication, largement subsidiée, ne put manquer de valoir à ses parrains. L'ouvrage parut, à Liège, de 1738 à 1744, en cinq volumes in-folio, abondamment illustrés. Les quatre premiers sont consacrés à la description des localités importantes de la principauté, de ses collégiales, de ses monastères et de ses châteaux ; le dernier volume contient la biographie des personnages les plus remarquables qu'avait produits le pays de Liège. Bien que Saumery fût étranger à la contrée, le nombre des erreurs qu'on peut relever dans son ouvrage est relativement minime. Cela provient de ce que, s'il tint la plume pour coordonner les notices et sans doute en rédiger un bon nombre, les éléments nécessaires lui avaient été fournis soit par les propriétaires eux-mêmes, les châtelains, les directeurs des maisons religieuses, soit par des savants locaux.

L'œuvre est extrêmement précieuse, puisqu'elle constitue une sorte d'inventaire de la principauté, une soixantaine d'années avant que la Révolution vint la bouleverser de fond en comble et détruire une foule des monuments qui l'ornaient. C'est à elle que Saumery, encore que son nom ne figure point sur le titre des volumes, doit surtout d'avoir vu sa mémoire échapper à l'oubli. La tâche devait admirablement

convenir à son talent et à son caractère : le soin de recueillir les notices descriptives l'amena à de multiples pérégrinations, et le mettait en rapport avec les châtelains et les directeurs d'établissements religieux, soucieux de se concilier par un accueil aimable, les bonnes grâces de celui qui devait tracer pour les contemporains et pour la postérité, la description des châteaux et des monastères. D'autre part, le soin de diriger une aussi importante publication devait placer Saumery en vedette et, en même temps qu'elle lui valait, ainsi que nous l'avons dit, la collaboration des érudits liégeois, lui ouvrir les trésors de leurs bibliothèques. Il est probable que Saumery sut tirer parti de la situation qui lui était ainsi faite, pour s'en prendre à la bourse de ceux qui l'accueillaient.

On le voit, Saumery aurait sans doute pu achever paisiblement à Liège une vie jusque-là assez mouvementée ; le succès qu'obtenaient les *Délices* désignait le directeur de la publication pour d'autres entreprises scientifiques ou littéraires. Son goût pour l'aventure ne lui permit point de tirer parti de ces avantages.

Dès 1736, il avait noué des relations avec une jeune fille de Visé, à laquelle il résolut, deux ans plus tard, de s'unir. Mais il semble bien que la conduite de Saumery depuis son arrivée à Liège n'avait pas été irréprochable, car malgré l'approbation que, dans le désir de voir leur protégé faire une fin, le prince-évêque et son vicaire général avaient donnée à son projet de mariage, le curé de Visé crut devoir le déconseiller à sa paroissienne. L'affaire avait placé Saumery en mauvaise posture. Ses mœurs ne s'amendant pas, ceux-là même qui l'avaient le plus chaudement accueilli se virent forcés de l'éconduire. En 1739, en pleine publication des *Délices*, Saumery quitta Liège pour aller s'installer à l'abbaye de Saint-Hubert, dont l'abbé, Célestin de Jongh, guidé sans doute par la compassion, lui ouvrait les portes. Il paraît bien que notre aventurier n'y demeura pas long-

temps, et qu'il quitta définitivement le diocèse de Liège pour aller de nouveau se fixer en Hollande. Il y donna libre cours à sa mauvaise humeur : dans un pamphlet anonyme qui parut à Amsterdam, en 1740, et qui a pour titre : *Le diable hermite ou aventures d'Astaroth banni des enfers*, il s'efforçait de couvrir de ridicule ceux qui, à Liège, avaient été ses bienfaiteurs. Le premier médecin du prince-évêque entreprit dans *Le diable confondu ou le sot Astaroth* de réfuter les assertions de Saumery. Cette brochure parut aussi à La Haye en 1740. Piqué au vif, Saumery riposta par *Le censeur impartial*, publié en 1741 et, malgré l'adresse de Liège, sans doute imprimé en Hollande. Dans cette dernière brochure, l'auteur manifeste son regret d'avoir abandonné le protestantisme. Cependant, il semble bien qu'alors encore l'abbé de Saint-Hubert, ignorant probablement la conduite de son protégé, continuait à lui servir une pension. Abandonnant ensuite la polémique, Saumery revint au roman, dans lequel, lors de son séjour à Liège, il s'était déjà essayé et, soit sous le voile de l'anonymat, soit sous le pseudonyme de M. de Mirone — sous lequel la perspicacité de X. de Theux de Montjardin, le premier qui étudia sa vie, a découvert notre personnage — Saumery publia quelques ouvrages de fiction. Encore que certains souvenirs personnels y soient mêlés, le mérite de ces ouvrages demeure assez mince. Dans ces œuvres même perce sa rancune contre le clergé liégeois. On en retrouve des traces dans le dernier volume de Saumery qui nous ait été conservé. C'est une édition nouvelle de l'ouvrage de Cartier de Saint-Philip : *Mélanges curieux et intéressants ou le je ne sais quoi*, publiée par Saumery à Amsterdam en 1767, et qu'il avait « augmentée de XXXI articles nouveaux ». Il y marque assez nettement qu'il était revenu à la religion de son enfance. Ce fut, paraît-il, à Utrecht qu'il mourut, après 1767.

Voici la liste de ses ouvrages telle qu'elle a pu être reconstituée :

1. *Discours prononcé publiquement le 29 janvier 1730, dans l'église collégiale de Saint-Martin, en Liège, par un ministre de la religion prétendue réformée, qui abjura le calvinisme et entra dans l'église de Jésus-Christ*. Liège, G. Barnabé, 1730; pet. in-8°. — 2. *Motifs convaincants qui ont persuadé et obligé P.-L. S... ci-devant ministre de la religion, prétendue réformée, de quitter cette secte et d'embrasser l'Eglise catholique, apostolique et romaine*. Liège, G. Barnabé, 1730; in-12°. — 3. *L'anti-chrétien ou l'esprit du calvinisme opposé à Jésus-Christ et à l'Evangile, dans son établissement, dans ses progrès et dans sa situation présente*. Liège, G. Barnabé, s. d. [1731]; in-8°. — 4. *Réplique à la lettre d'un soi-disant officier de la garnison de Namur*. 1731. — 5. *Mémoires et aventures secrètes et curieuses d'un voyage du Levant*. Liège, E. Kints, 1731-1735; in-8°, six vol. (On trouve quelquefois le premier volume avec la date de 1732.) — 6. *Les délices du pays de Liège*. Liège, E. Kints, 1738-1744; in-fol., 5 vol. — 7. *Mémoires de Mademoiselle de Bonneval, écrits par M****. La Haye, J. van den Kieboom, 1738; in-8°. — 8. *L'heureux imposteur ou aventures du baron de Janzac. Histoire véritable, par M. de Mirone*. Utrecht, Néaulme, 1740; in-12. — 9. *Anecdotes vénitiennes et turques ou nouveaux mémoires du comte de Bonnevall depuis son arrivée à Venise jusqu'à son exil dans l'isle de Chio, au mois de mars 1739, par M. de Mirone*. Londres, aux dépens de la compagnie, 1740; in-8°, deux vol. — 10. *Le diable hermite ou aventures d'Astaroth banni des enfers. Ouvrage de fantaisie, par M. de M****. Amsterdam, F. Joly, 1741; petit in-12. — 11. *Le censeur impartial ou réflexions morales, critiques et comiques sur le Diable hermite et sur le Diable confondu*. Liège, 1741; très petit in-12. — 12. *Les aventures de Madame la duchesse de Vaujour, histoire véritable, par M. de Mirone*. Utrecht, Jean Broedelet, 1741-1742; pet. in-8°, six vol., avec gravures. Nouvelle édition des deux premiers volumes, chez le même, en

1743. — 13. *Mélange curieux et intéressant ou le je ne sais quoi*, par M. Cartier de Saint-Philip. Nouvelle édition augmentée de XXXI articles nouveaux par M. de Mirone. Amsterdam, B. Vlam, 1767; in-12, deux vol.

Joseph Brassinne.

OEuvres de Saumery. — X. de Theux de Montjardin, *Les délices du pays de Liège et leur éditeur Pierre Lambert de Saumery* (Liège, L. Grandmont-Donders, 1884). — Id. *Bibliographie liégeoise*.

SAUMON (Jehan), fondeur tournaisien de la fin du xv^e siècle. Il travaillait vers 1482 pour l'abbaye d'Aulne, et fournit notamment pour l'église un de ces appareils à colonnes de laiton qui entouraient alors les autels et portaient les tringles de suspension des courtines; cette fourniture fut faite pour compte du fondeur montois Gilles de Grimaumont. En 1491, Jehan Saumon livra à la ville de Tournai une clochette de cuivre, destinée à rassembler à la maison du Scel « les XIII hommes ordonnez » sur le fait de la drapperie ».

L. Cloquet.

De la Grange et Cloquet, *Etudes sur l'art à Tournai*, t. II, p. 378.

SAUREL (Bruno-Joseph), contrôleur du cadastre, né à Valenciennes, le 6 octobre 1801, décédé à Bruxelles, le 3 novembre 1883. En 1841, alors qu'il était géomètre de 1^{re} classe, il dressa le plan de la ville de Gand, en langue flamande : *Plan der stad Gent*, 1841, *opgemaakt ter schaal van 1 tot 5000, door B.-J. Saurel, landmeter van 1^{ste} klasse, en gelitho'd door A.-J. Saurel*. Ce plan complète très heureusement celui qu'en 1796 G. Goethals avait publié de la ville, avec la désignation exacte de tous les quartiers, mais qui, par suite du changement et de l'augmentation progressive de Gand, était devenu fort suranné. Aussi la publication de cette nouvelle carte fut-elle accueillie par d'unanimes suffrages, ce qui déterminait l'auteur à la faire éditer également en français, en 1858 : *Plan de Gand, avec indication des projets, dressé par B.-J. Saurel, contrôleur du cadastre en retraite, et lithographié par G. Jacquain, à*

l'échelle de 1 à 10000. Saurel a eu le bon esprit d'y laisser subsister les noms flamands des rues, qui, comme on le sait, sont souvent intraduisibles en français. Des numéros et des lettres renvoient à une liste, contenant les noms des monuments et des lieux désignés; pour chaque édifice, un millésime en regard indique l'époque de sa construction. Toutes les rues, les places, les édifices publics, les quais, les passages, les moindres carrefours y sont renseignés avec une scrupuleuse exactitude.

Léon Goffin.

Bibliographie nationale, t. III, p. 366. — *Mesager des sciences historiques de Belgique*, 1844, p. 421. — *Almanach royal de Belgique*, 1844.

SAUTER (Jean) ou DE SAUTER (SAUTERUS), professeur d'hébreu, né à Denderwindeke, entre Alost et Grammont, mort à Louvain, le 25 juillet 1679, et inhumé le lendemain dans la collégiale de Saint-Pierre. Nous devons ce que nous savons sur lui à Nève, qui, après lui avoir consacré quelques lignes dans l'Annuaire de l'université de Louvain de 1848, a, dans le mémoire sur le collège des Trois-Langues, donné des détails un peu plus amples, s'aidant du travail de Van Langendonck, de celui de Delgeur et des manuscrits de Paquot (*Fasti*, t. I, p. 521) et de Bax (p. 1463). Comme Nève nous l'apprend, Sauter étudia d'abord la philosophie au collège du Faucon et obtint la 161^e place dans la promotion de 1649, qui comptait 210 concurrents. Il s'adonna ensuite au droit sous les auspices du professeur Happenbrouwer. Nommé professeur l'an 1656 en remplacement de Valère André et reçu le 1^{er} février 1674 au Conseil de la Faculté des arts, il occupa la chaire d'hébreu jusqu'au jour de sa mort. Ses grands travaux, une grammaire méthodique et complète de l'hébreu et des études grammaticales sur le chaldéen sont malheureusement restés inédits et les manuscrits semblent perdus. Il n'a publié qu'une brochure, devenue tellement rare que la bibliothèque de Louvain n'en possède pas d'exemplaire et que le savant bibliographe Steinschneider ne la mentionne même pas :

Brevis introductio ad linguam sanctam Hebræam, qua ea præsertim in quibus ad hoc studium accedentes maxime laborant, ea docentur methodo, ut parvo labore quivis ea possit superare, et quæ studii sunt profundioris utiliter deinde adire. Lovani, typis Adriani de Witte, 1675; in-12 de 24 pages. Mais Sauter s'est signalé par une tentative peu banale, dont Nève rend compte en ces termes : « Comme des caractères hébraïques » manquaient chez les imprimeurs de » Louvain, Sauter cisela lui-même en » plomb un spécimen de caractères » élégants de diverse grandeur, et sur » veilla la gravure de poinçons de cuivre » pour la fonte d'un corps de caractères » de ce même dessin. Il voulait aussi se » pourvoir de points voyelles qui lui » permissent d'imprimer des textes hé- » breux de quelque étendue. Sauter ne » réussit à mettre au jour qu'un seul » opuscule, une courte introduction à » la langue hébraïque, qui parut à » Louvain en 1675. Mais il ne fut pas » à même de ponctuer le texte hébreu ; » il dut laisser aux commençants le soin » d'y apposer à la main les points » voyelles ».

Les documents faisant défaut, comme on l'a vu, il n'est pas possible d'apprécier exactement ce que Sauter valait comme savant et comme professeur. Nève, en disant qu'on chercherait en vain le nom de quelque hébraïsant distingué qu'on pût rattacher à l'école de Valère André (*Annuaire*, p. 278), en répétant que Valère André ne forma pas d'élève distingué pour l'hébreu (*Mémoire*, p. 258), en affirmant enfin (*ibidem*, p. 268) que Sauter fut « nommé » tout-à-coup professeur d'hébreu », semble penser que notre savant ne s'était pas préparé à sa tâche et qu'il n'a pu s'en acquitter que médiocrement. Mais d'un passage que nous avons trouvé dans le *Philologus hebræo-græcus generalis* de Jean Leusden (Utrecht, 1670, alloquutio, n° 4), il résulte que Sauter a étudié chez le professeur Hulsius, à Bréda, et qu'il est resté en correspondance scientifique avec son maître ; cela semble prouver que Hul-

sius avait pour lui beaucoup de considération. Sauter ne s'est donc pas borné à suivre le cours d'hébreu de Valère André, mais il s'était préparé, par d'autres études, à l'enseignement dont il devait probablement prévoir alors qu'on le chargerait un jour.

Victor Chauvin.

Delgeur, *Schets eener geschiedenis der oostersehe taclstudien in België*, p. 19-20. — Nève, Notice dans l'*Annuaire de l'université catholique*, 1848, p. 278. — Nève, *Mémoire sur le collège des Trois-Langues*, p. 268-269 et 354.

SAUTOIS (*Louis-Joseph*), magistrat, né à Reckem, le 25 octobre 1820, décédé à Gand, le 23 août 1890. Docteur en droit le 9 septembre 1845, il composa un mémoire : *Des principes théoriques de la tentative conférés avec le système adopté par le code pénal*, qui fut couronné, et attira l'attention sur le jeune juriconsulte. Aussi fut-il attaché, dès le 22 juillet 1847, au département de la justice, et nommé, le 3 avril 1853, substitut du procureur du roi à Termonde; il passa en la même qualité à Gand, le 3 décembre 1863, et revint à Termonde, comme vice-président, le 25 juillet 1864; il fut promu à la présidence le 5 décembre 1869, et désigné par la cour d'appel pour la présidence du tribunal de Gand où il fut nommé le 7 avril 1872. Il exerça pendant plus de dix-sept ans ces importantes fonctions; il avait une profonde connaissance du droit, des hommes et des choses, et une grande indépendance de caractère. Le Roi l'avait nommé chevalier de son ordre le 27 décembre 1875, officier le 23 décembre 1879.

N. de Pauw.

Lameere, *Discours de rentrée de la cour d'appel de Gand*, 1^{er} octobre 1890.

***SAUTON** (*Jean-Baptiste*), musicien, d'origine française, mort à Mons, le 2 février 1733. Il fut nommé organiste de l'église collégiale Sainte-Waudru à Mons, le 18 juin 1710, en remplacement de Nicolas Benoît, décédé le 13. L'année suivante, Sauton composa un opéra de circonstance intitulé : *L'Alliance de Climène avec le Jubilé*, qui fut joué à Mons, dans la maison des Filles de Notre-Dame, le 31 août 1711, par

les pensionnaires de l'établissement, à l'occasion du jubilé de la supérieure.

Après son décès, son fils François-Joseph, né à Mons, le 29 avril 1712, fut appelé à lui succéder aux orgues de Sainte-Waudru, et il occupa ces fonctions pendant plus de quarante-six ans, jusqu'à sa mort survenue le 1^{er} octobre 1779. Il eut lui-même pour successeur Antoine-Joseph Fétis, père du célèbre directeur du Conservatoire de Bruxelles.

Paul Bergmans.

L. Devillers, *Essai sur l'histoire de la musique à Mons* (Mons, 1868). — Id., *la Musique à Mons* (Mons, 1879).

SAUVAGE (*Etienne-Noël-Joseph*, comte **DE**), homme politique et magistrat, né à Liège, le 24 décembre 1789, mort à Bruxelles, le 24 août 1867. En 1830, et le premier en date, il fut gouverneur de la province de Liège, fit partie, l'année suivante, du deuxième ministère du régent Surlet de Chokier et du premier ministère de Léopold 1^{er}, siégea au Congrès national dans les derniers jours de cette assemblée et devint, en 1832, président de chambre à la cour de cassation.

Etienne de Sauvage appartient à une génération qui connut et servit successivement le régime impérial, le gouvernement hollandais et la Belgique indépendante. Licencié en droit en 1810, il fut nommé l'année suivante substitut du procureur impérial à Emden, poste qu'il occupa jusqu'à la chute de Napoléon. En 1816, sous le gouvernement du roi Guillaume, il devint auditeur militaire dans le commandement de Luxembourg et de Bouillon, puis, en 1817, juge suppléant au tribunal de première instance de Liège. Au cours de ces dernières fonctions, qu'il exerça dans sa ville natale pendant près de quatorze ans, il fut élu conseiller de régence en 1826 et membre des Etats de la province, de 1827 à 1830.

Membre de l'Association constitutionnelle de Liège, il se rangea résolument en 1830 du côté des partisans de l'indépendance nationale. Un arrêté du gouvernement provisoire, du 3 octobre de la même année, le nomma gouverneur de la province de Liège. Le

23 mars 1831, le régent de Belgique lui confia, dans son deuxième ministère, le portefeuille de ministre de l'intérieur, qu'il garda jusqu'au 24 juillet de la même année, c'est-à-dire jusqu'après l'inauguration du roi Léopold 1^{er}. Le 4 juillet, il avait été élu membre du Congrès national. C'est en qualité de ministre de l'intérieur qu'il fit partie, avec plusieurs généraux, de la délégation nommée par le régent pour recevoir, le 17 juillet, à la frontière du royaume, à Adinkerke, sur la route de Dunkerque à Furnes, le roi nouvellement élu qui arrivait d'Angleterre.

Un an après, le 16 juillet 1832, il fut élu membre de la Chambre des représentants par l'arrondissement de Liège; mais il n'eut pas l'occasion de siéger, les nouvelles fonctions auxquelles il fut appelé aussitôt après étant incompatibles avec le mandat de député : le roi, en effet, le nomma président de chambre à la cour de cassation, position qu'il occupa jusque dans les dernières années de sa vie. En récompense de ses longs services, il fut créé comte par lettres patentes du 30 décembre 1855.

On a de lui, en collaboration avec Lebeau, un *Recueil politique et administratif pour la province de Liège*, contenant la loi fondamentale et les règlements électoraux et administratifs (Liège, Lebeau-Ouwerx, 1829); une deuxième édition, anonyme, de cet ouvrage, « augmentée d'une introduction historique, de conventions diplomatiques relatives à l'organisation du royaume, de l'instruction pour les gouverneurs, du règlement d'ordre pour la seconde chambre et d'un tableau qui rend le tableau applicable à toutes les localités de la province » (C. Lebeau-Ouwerx). Il est l'auteur, avec Van Meenen, d'un *Rapport fait à la cour de cassation sur les questions proposées par la Chambre des représentants relativement à la peine de mort*. Il collabora également aux *Archives de droit et de législation*.

Eugène Duchesne.

Bibliographie nationale. — Archives provinciales de Liège. — Journaux de l'époque.

SAUVAGE (*Jean*), SAVAGE, SAUVAIGE, SAULVAIGE (en latin *Sylvagius*), on trouve parfois le nom précédé de la particule *le*; magistrat, grand chancelier de Bourgogne, seigneur de Seaubecq (anciennement Escaubecq), Itterbeek et Bierbeek, né à Lille vers le commencement de l'année 1455, mort à Saragosse, le 7 juin 1518. Il appartenait peut-être à la famille de Goswin De Sauvage ou De Wilde, qui fut membre du Conseil de Flandre (1440) et président de ce conseil (1444). Il pourrait être le petit-fils ou le petit-neveu de celui-ci. En 1470, il entra à l'université de Louvain, où il fut immatriculé sous le nom de Savage, le 29 août de cette année. Il obtint, le 9 octobre 1478, le grade de licencié ès lois. On ne sait à quelle époque il devint membre du Conseil de Flandre, mais, en 1503, Philippe le Beau le nomma président de ce conseil, qui résidait alors à Gand. La même année, il le sacra chevalier de la Toison d'Or (2 février). Sauvage jouit de la confiance de son souverain; il fut chargé d'une importante mission diplomatique (4 avril 1506) : il fut l'un des principaux négociateurs du traité de Westminster (15 mai 1506) qui rétablit le commerce entre les Pays-Bas et l'Angleterre sur les bases de la réciprocité.

Sous la régence de Marguerite d'Autriche, il réussit à obtenir, outre les fonctions qu'il exerçait déjà, la charge de chef du Grand Conseil et de président de ce conseil en l'absence du chancelier de Bourgogne (24 juin 1508). En réalité, il succédait au chancelier de Philippe le Beau, Thomas de Plaines, mort le 20 mars 1507. Il fut l'un de ceux qui, avec Chièvres, exercèrent une influence prépondérante sur la direction des affaires. Il ouvrit entre autres les Etats généraux le 20 septembre 1508. Il ne devait pas plaire à la Régente, car celle-ci désapprouva le cumul qu'il avait obtenu de charges aussi considérables. Maximilien confia à Sauvage une nouvelle mission diplomatique (11 octobre 1508) en Angleterre, dans le but de faire confirmer les traités

d'alliance et de conclure le mariage de l'archiduc Charles (le futur Charles-Quint) avec Marie d'Angleterre.

Voulant augmenter son influence et sa fortune, Sauvage sollicita encore de Maximilien la place de chancelier de Brabant, devenue vacante par suite de la mort de Jean Vander Vorst, seigneur de Lombeek. Il l'obtint (22 mai 1509), mais, sur les protestations de Marguerite, il finit par se démettre de cet office (1514); bientôt d'ailleurs il reçut celui de grand chancelier de Bourgogne (17 janvier 1515). C'était la première fois que ces importantes fonctions étaient confiées à un Belge. Il est vrai que Chièvres et les seigneurs du pays dirigeaient alors toute la politique intérieure.

Sauvage prit une part active aux nouvelles négociations entamées avec l'Angleterre pour resserrer l'alliance de 1506 et contribua aussi à rétablir de bons rapports avec la France (fin de l'année 1515) : il souscrivit le traité conclu avec l'Angleterre le 19 avril 1516 et celui de Noyon avec la France, qui ne fut conclu qu'après de longs pourparlers le 13 août de la même année. En même temps que Chièvres, il fut chargé, en février 1517, de préparer avec les délégués de François 1^{er} et ceux de Maximilien le traité de Cambrai (11 mars 1517) qui proclama l'alliance entre les trois souverains sous la protection du Saint-Siège.

Dans ses hautes fonctions, Sauvage déploya une activité et une habileté peu communes. Il continua à exercer une influence considérable sur les affaires tant intérieures qu'extérieures, mais il n'échappa pas au défaut qui régnait alors dans l'administration, notamment la cupidité. Disposant en fait de l'autorité d'un prince, il en retira une quantité de profits personnels.

Lorsque Charles se décida à partir pour l'Espagne et prit à cet effet congé des Etats généraux convoqués à Gand, Sauvage fut chargé de les haranguer en son nom. D'après l'auteur de l'Itinéraire de Charles-Quint, il le fit « si

« amiablement et selon que la matière le requéroit, que on ne l'eût seu « amender », et il partagea l'émotion de l'assistance profondément remuée par les adieux qu'il venait d'exprimer avec tant d'éloquence au nom du souverain. Lui-même partit également pour l'Espagne. Il y accompagna Charles dans son voyage d'inauguration.

La façon dont il exploita ce pays, d'accord avec Chièvres et les autres seigneurs flamands de la suite de Charles, lui valut la haine de l'aristocratie espagnole, tant ecclésiastique que laïque, et même de la bourgeoisie. Sa qualité d'étranger y était cependant pour quelque chose. Au commencement de l'année 1518, lorsqu'il présida la séance préparatoire des députés des villes castillanes convoqués à Valladolid pour reconnaître le roi et lui prêter hommage, un député de Burgos, le docteur Zumel, protesta au nom de tous les procureurs contre la présence d'étrangers à leurs délibérations. L'avant-veille de la séance solennelle d'ouverture des Cortès, Zumel et ses partisans déclarèrent tenir leur présence pour une insulte. Sauvage le fit appeler le lendemain et chercha à l'intimider en le menaçant de poursuites pour crime de haute trahison, mais il n'y réussit pas. Des protestations s'élevèrent aussi en Aragon contre le gouvernement d'étrangers, et lorsque le grand chancelier mourut à Saragosse, le 7 juin 1518, il y eut chez les Espagnols un véritable soulagement : « Voilà une des têtes de « l'hydre coupée », écrit Pierre Martyr d'Anghera, lettré italien, dans une de ses lettres; « prions pour qu'il n'en « renaisse pas sept ». Cette appréciation contraste avec celle que l'on trouve dans la lettre adressée, le 8 juin 1518, à Henri VIII par Spinelly : « Il est « mort très regretté de tous. C'était un « homme très prudent et très expérimenté, franc et sincère, et qui « n'avait pas son pareil dans tous les « Etats du roi de par delà ». Le bruit courut qu'il avait été empoisonné.

Le corps de Sauvage ne fut pas inhumé dans le pays qui avait manifesté

à sa personne tant d'antipathie. Il fut transporté à Bruxelles et enterré à Sainte-Gudule.

Il avait épousé Jacqueline de Boulogne, dame du Mesnil. Il eut plusieurs enfants, entre autres un fils nommé Jean, qui fut conseiller et maître de requêtes au Conseil privé (1517); Antoine, qui reçut le château de Sterrebeek, où son père avait acquis la haute justice (1516), et une fille, Françoise, qui épousa Engelbert van Daele, conseiller au Parlement de Malines, puis chancelier de Brabant.

Les armes de Sauvage étaient d'azur, à trois têtes de licorne d'argent.

Si Sauvage fut exécré en Espagne, il se créa dans son pays de nombreux obligés, surtout parmi le monde des lettrés. Il fut un protecteur éclairé de l'humanisme, et Erasme ne tarit pas d'éloges au sujet du chancelier qui s'efforça de le faire revenir dans les Pays-Bas, en lui promettant un canonicat à Courtrai et d'autres avantages (8 juillet 1516). Jean Paludanus, l'ami d'Erasme, appelle Sauvage *unicum illum rerum bonarum omnium Maecenatem*.

Sauvage écrivit quelques ouvrages relatifs au droit, entre autres des *Responsa in jure*. On lui attribue aussi le *Traité du chancelier de Bourgogne sur les prétentions et différens qui sont entre les Maisons de France et de Bourgogne ou d'Autriche, touchant plusieurs grandes terres et seigneuries, fait du temps de Maximilien I^{er}* (publié dans le *Mantissa codicis juris gentium diplomatici* de Leibnitz. Hanovre, 1700, 1^{re} partie, p. 1 à 6).

Herman Vander Linden.

Registre matricule de l'université de Louvain (1453-1483), fol. 79^{ro} (archives du royaume, fonds de cette université). — Paquot, *Mémoires*, t. XIII, p. 200. — *Voyages des souverains des Pays-Bas*, éd. Gachard et Piot, t. I, p. 260; t. II, p. 35, 60, 492, 529, 534; t. III, p. 26, 124, 154. — Van der Aa, *Biographisch woordenboek*. — *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 1^{re} série, t. X, p. 7; 2^e série, t. V, p. 314; 3^e série, t. IV, p. 207. — Henne, *Histoire de Charles-Quint*, t. I, p. 64, n. 1, 87, n. 2, 194, 201, 219; t. II, p. 88, 135, n. 1, 150, 152, 162, n. 1 et 3, 174, 176, 238. — Gailiard, *Histoire du Conseil de Brabant*, t. III, p. 338. — Kooperberg, *Margaretha van Oostenrijk* (Amsterdam, 1908), p. 324-325. — E. Gossart, *Charles-Quint, roi d'Espagne* (Bruxelles, 1910), p. 60, 66, 70-72, 84, 166. — Erasme, *Opera*, éd.

de 1703, t. III, col. 179, 180, 214, 215, 1623, 252, 1561. — Th. Morus, *Utopia*, éd. princeps (Louvain [1816]), fol. 4. — H. Pirenne, *Histoire de Belgique*, t. III, p. 81, 83, 87, 173, 287. — *Chronologie historique des chanceliers et des conseillers du Conseil souverain de Brabant* (1326-1794), fol. 44 v^o, note 6 (n^o 1762 de la collection des Cartulaires et Manuscrits, aux Archives du royaume).

SAUVAGE (*Jean-Pierre*), peintre, né à Bruxelles, en 1699, décédé dans la même ville, le 27 septembre 1780. On le trouve mentionné, en 1737, parmi les membres de la corporation artistique de Bruxelles, mais sans prénoms indiqués. Il eut le titre de peintre de l'impératrice Marie-Thérèse, et fut attaché au service de Charles de Lorraine, son lieutenant gouverneur dans les Pays-Bas, de qui sa veuve toucha une pension. Son fils Joseph-Grégoire (qui suit) partagea la faveur de son père auprès du prince comme peintre en miniature, au pastel et sur émail. Ses portraits, dont on louait la ressemblance, nous sont inconnus.

Henri Hymans.

C.-F.-A. Piron, *Algemeene levensbeschryving der mannen en vrouwen van België* (Malines, 1860), p. 345. — Pinchart, *La corporation artistique de Bruxelles*.

SAUVAGE (*Joseph-Grégoire*), peintre en miniature, au pastel et en émail, né à Bruxelles (?) en 1733, et mort en la même ville après 1784. Fils d'un peintre, Jean-Pierre (voir ci-dessus), inscrit en 1737 à la corporation artistique de Bruxelles, il semble avoir partagé la situation de son père auprès du prince Charles de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas. Nous ne connaissons aucune œuvre de son pinceau. Dans une requête du 27 août 1787 à Albert et Marie-Christine de Saxe-Teschen, la mère octogénaire de Joseph-Grégoire sollicite, en faveur de son fils, atteint d'une maladie nerveuse et incapable de tout travail, une admission gratuite à l'hôpital royal, récemment institué à Saint-Pierre, « afin de terminer sa déplorable carrière au dit hôpital aux frais de la caisse de religion ». Le peintre avait alors cinquante-quatre ans. La requête lui donne le titre de « peintre » de portraits en mignature, en pastelle « et en émail » et assure qu'il fut du-

rant l'espace de dix-sept ans attaché à la cour du gouverneur général. La requête ne fut pas accueillie, le pétitionnaire n'ayant été attaché ni à un couvent supprimé, ni à la ville. Pourtant Sauvage fut admis à l'hôpital aux frais d'un sien frère, attaché à la cour des comptes. On ignore la date de son décès. Le nom de Sauvage apparaît au bas d'un portrait de Charles de Lorraine gravé par Boulonois.

Henri Hymans.

G.-J. Dodd, *Notes relatives à l'histoire des arts dans les Pays-Pas. Revue d'histoire et d'archéologie*, t. II (Bruxelles, 1860), p. 8.

SAUVAGE (*Norbert II*), peintre et graveur, né à Gand, le 3 octobre 1668, mort au XVIII^e siècle. Fils de Norbert Sauvage le sculpteur (voir plus loin), il entra dans la corporation artistique comme *fynschilder*, le 28 novembre 1696. On possède de lui un très curieux tableau (haut de 2 mètres, large de 1^m32) peint par ordre des échevins de Gand, en 1703, et qui orne encore actuellement la salle de la société de médecine, à l'hôtel de ville. Cette toile représente, dans le bas, les cadavres de deux enfants monstrueux, sous divers aspects, avant et après la dissection qui en avait été faite par le célèbre chirurgien Jean Palfyn. La partie supérieure de la peinture a un caractère allégorique : autour d'une draperie blanche portant lettres d'or : *Deus est mirabilis in operibus suis*, se voient, d'une part, Apollon avec sa lyre et la Renommée sonnant de la trompette ; d'autre part, la Médecine et le génie de la Chirurgie avec des attributs. Tout ceci dans la manière de Jean de Cleef (voir ce nom).

Le magistrat commanda encore à Norbert Sauvage, en 1706, pour le bureau du vin, un tableau de forme ovale, aujourd'hui perdu, représentant le *Mariage de Bacchus avec Ariane*. Une petite toile représentant une *Bacchante* figura à son nom dans la vente de l'échevin gantois Jean-Baptiste du Bois, le 21 septembre 1776.

Dans les comptes de travaux exécutés par son père, Norbert I Sauvage, nous rencontrons le nom de notre pein-

tre pour des dessins, des modèles, des écriteaux, des blasons, ainsi que pour des décorations picturales se rapportant à des fêtes extraordinaires, notamment en 1698 et en 1702.

Norbert Sauvage, second du nom, était aussi graveur. Il est l'auteur d'une série de sceaux et de marques aux armes de la ville, 1699-1712. On lui doit les gravures qui accompagnent l'ouvrage relatif aux susdits enfants monstrueux, publié par Jean Palfyn. En 1710, il grava sur un socle en argent, pour le magistrat, les armes gantoises, représentées par la Pucelle, se détachant sur une vue de la ville.

Norbert Sauvage, qui habitait la maison paternelle au Vieux-Bourg, était, depuis la mort de son père, le soutien de sa mère, Marie Ghyselinck, âgée en 1713 de quatre-vingt-dix ans.

Victor vander Haeghen.

Archives de Gand : comptes des travaux ; corporation des peintres. — *Inventaire archéologique de Gand*, n° 229, 26 septembre 1901, notice du dr Ch. van Bambeke. — *Annales de la Société de médecine*. Gand, 1901, p. 255-266.

SAUVAGE (*Piat-Joseph*), peintre, né à Tournai, le 19 janvier 1744, y décédé, le 11 juin 1818. Il était fils d'Antoine-Félix et de Marie-Barbe Hoël. Son père exerçait la profession de vitrier ; la vue des peintures et des gravures qu'on le chargeait d'encadrer développa chez l'enfant des goûts artistiques, car, dès son jeune âge, il réussit à crayonner des figurines et d'autres dessins d'une manière si heureuse que ses parents jugèrent opportun de cultiver ce talent inné ; l'école de dessin de sa ville natale lui donna la formation technique, sous la direction de Regnier Malaine (voir ce nom). Sauvage suivit ensuite les cours de l'Académie d'Anvers, où il fut plus spécialement l'élève de Martin Geeraerts. Dès 1774, Sauvage fut le peintre attitré de la cour des Pays-Bas, mais bientôt, ambitionnant de se produire sur un théâtre plus grand, il partit pour Paris, où il se fit admettre à l'Académie de Saint-Luc. Sa participation à l'exposition organisée en 1774 par cette compagnie, comprenait neuf ouvrages parmi lesquels *la Mort de Germanicus*, bas-

relief en grisaille imitant le marbre. L'Académie royale de peinture reçut Sauvage comme agrégé, le 28 juillet 1781, et comme membre, le 29 mars 1783, sur la production d'une *Table couverte d'un tapis brodé sur laquelle sont posés : une statuette d'enfant, un casque, un bouclier, des livres, un violon, un vase en bronze, un globe céleste, des papiers et une écharpe blanche* ; cette toile est actuellement conservée au palais de Fontainebleau qui possède, en outre, de lui plusieurs dessus de porte. Le grand prévôt de Tournai félicita Sauvage de cette nomination, en lui promettant une commande de tableaux pour les magistrats tournaisiens. Le talent justement réputé de ses œuvres lui valut d'être nommé peintre de Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, puis du roi Louis XVI. C'est alors que la décoration du théâtre de Chantilly lui fut confiée ; cet ensemble admirable, qui avait coûté 15,000 livres, fut malheureusement anéanti par les révolutionnaires. La situation que l'artiste occupait à la cour ne l'empêcha pas d'adhérer à la révolution et de devenir chef d'un bataillon de la garde nationale parisienne. Les bouleversements politiques ne ralentirent nullement son activité artistique ; de 1781 à 1810, Sauvage ne cessa de participer à toutes les expositions qui eurent lieu à Paris. Des démarches pressantes du maire de Tournai, De Rasse, lui firent abandonner sa situation, pour accepter la charge de professeur aux écoles de dessin, de sculpture et d'architecture de Tournai à laquelle le conseil municipal le nomma le 25 mars 1808, au traitement annuel de 1,600 francs. Sauvage réorganisa cette institution avec succès ; des peintres de mérite y reçurent leur première initiation.

Les œuvres de Piat Sauvage sont nombreuses ; son dessin était savant et correct ; le genre grisaille était celui où il excellait avec une rare perfection. « Il rendait le modelé du marbre, du plâtre, du bronze, de l'agate ou de l'albâtre avec un tel accent de vérité que l'illusion est complète et qu'on croirait, à quelque

« distance, se trouver en présence de » véritables sculptures. » Outre les tableaux déjà cités à Fontainebleau, on trouve en France, au musée Condé à Chantilly, deux miniatures représentant le roi Louis XVI et la reine Marie-Antoinette; au Palais des beaux-arts à Lille, la peinture et la sculpture protégées par Minerve (1777); Amours jouant avec des Dauphins; de trois toiles au musée d'Orléans; d'autres aux musées de Montpellier, Montargis, Compiègne, à Toulouse un *Jeu d'enfants*. En Belgique, bon nombre de ses œuvres : bas-reliefs, fruits et fleurs existent dans des collections particulières; le musée de Tournai en conserve une vingtaine, notamment son portrait peint par lui-même. Pour la cathédrale de Tournai, Sauvage peignit en grisaille les *Sept sacrements*, d'après Piètre de Cortone; ces tableaux, placés en 1811, dans le chœur, furent payés 300 louis; ils sont d'une exécution froide et trop uniforme. L'église de Baugnies possède une *Annonciation* datée de 1811, et l'église de la Madeleine à Tournai une *Assomption de la sainte Vierge* qui servit de retable.

Sauvage eut de son épouse Louise-Françoise Fennart un fils, décédé en 1817, qui s'adonna à la peinture. Le musée de Tournai possède de ce peintre de fleurs, mort prématurément, un *Vase rempli de fleurs*.

Ernest Matthieu.

Philippe Rinchon, *Notice sur Piât-Marie-Joseph Sauvage* (Bruxelles, Mendes da Costa, 1903), in-8° de 14 p. — Ad. Siret, *Dictionnaire des peintres*. — Hoverlant, *Histoire de Tournai*, t. XCVIII, p. 483-489. — A. de la Grange et L. Cloquet, *Etudes sur l'art à Tournai* (*Mém. de la Soc. hist. de Tournai*, t. XXI, p. 192). — E. Matthieu, *Biographie du Hainaut*. — A. Hocquet, *Les artistes tournaïsiens du XIX^e siècle* (*Revue tournaïsiennne*, 1909, p. 57).

SAUVAGE (Valentin), écrivain ecclésiastique, né à Feluy, le 8 décembre 1817, mort à Celles (Molembaix), le 8 novembre 1873. Latiniste distingué, professeur d'humanités au petit séminaire de Bonne-Espérance, de 1842 à 1853, il se fixa ensuite à Tournai, où il fonda la Société de Saint-Charles Borromée pour la propagation des bons livres et la *Guirlande de Marie*, périodique mensuel qui comptait dix mille

abonnés et qu'il rédigea durant quinze ans. Il fut, à partir de 1863, directeur du couvent des dames de la Visitation, à Celles, et inspecteur des écoles du canton d'Ellezelles.

Versé dans l'iconographie mariale, il a laissé au séminaire de Tournai son importante *bibliotheca mariana*.

L. Cloquet.

Renseignements personnels.

SAUVAGE ou **SAUVAIGE**. Famille de sculpteurs gantois, XVII^e-XVIII^e siècles (1).

SAUVAGE (*Jacques*), sculpteur, acquit la franchise des menuisiers de Gand en 1617-1618 et fut plusieurs fois élu juré de sa corporation entre 1629 et 1651. On ne trouve pas son nom dans la corporation des sculpteurs gantois. Aussi ne le voit-on guère cité à Gand qu'au sujet de travaux de menuiserie, par exemple, pour le magistrat, moulures de cadres et modèles ou maquettes, 1632; 1653. Mais il fit beaucoup de sculpture ou tout au moins de la menuiserie sculptée pour des églises de la campagne : à Oost-Eecloo, banc de communion, 1636; à Ursel, banc de communion, 1639; à Assenede, chaire à prêcher, 1640, autel de Notre-Dame, 1642, stalles du chœur, 1644 et 1647; à Saffelare, confessionnal, 1641; à Desteldonck, ornement de l'autel, 1641; à Stekene, travail au maître-autel, 1646; à Watervliet, menuiserie du maître-autel, 1646, portail sous le jubé et l'orgue, 1648-1651, et, avec le sculpteur Servais Manilius, tabernacle du grand autel, 1652-1653.

Il habitait à l'enseigne du *Firmament*, dans la *Saeysteghe*, près de l'hôtel de ville, où il avait son atelier, ainsi qu'on

(1) Généalogie :

Jacques Sauvage, né vers la fin du XVI ^e siècle.	Antoine, né en 1626.	Antoine, né en 1653.
	-	Jacques-François, né en 1656.
	Norbert, 1631-1702.	Jean-Baptiste, 1639-1707. François-Jacques, né en 1662. Norbert, né en 1668.

le voit par un état de biens du 13 janvier 1639, dressé après la mort de sa femme, Jacqueline de Colfsmacker ou Colfsmackers, qu'il avait épousée à Gand le 21 janvier 1617 et qui décéda le 14 août 1638. Il eut plusieurs fils parmi lesquels Antoine et Norbert, qui devinrent sculpteurs.

SAUVAGE (*Antoine*), sculpteur, né à Gand, le 28 août 1626, et y décédé, le 13 mai 1677, fils de Jacques Sauvage et père de Norbert Sauvage, tous deux menuisiers-sculpteurs renommés. Fr. de Potter et J. Broeckaert citent quelques-unes des œuvres d'Antoine Sauvage. A l'église de Saffelare : par contrat du 23 juin 1656, il s'engage à livrer une chaire ayant la forme de celle de Wachtebeke, mais améliorée, quant aux figures sculptées, d'après la chaire de l'église Saint-Jacques à Gand. A l'église de Loochristi : groupe représentant le Christ et deux anges. A l'église de Waerschoot : renouvellement du maître-autel, 1657. Il fut en rapport avec son compatriote le sculpteur Servais Manilius, qui travaillait également pour les édifices religieux.

SAUVAGE (*Antoine II*), sculpteur, fils du précédent et de Suzanne Soetaert, né à Gand, le 13 décembre 1653, acquit la franchise des sculpteurs le 3 août 1679 et fut plusieurs fois juré de sa corporation entre 1696 et 1729. Il travailla pour les églises, comme son père. Il sculpta en 1682 les quatre anges du jubé de l'église Saint-Nicolas, à Gand, et fournit l'année suivante des sculptures pour le banc de communion de la même église.

Antoine II Sauvage avait épousé le 23 août 1679 Jacqueline Lommaert. Il mourut entre 1729 et 1733 et fut inhumé dans l'église des PP. Augustins, à Gand, devant la chapelle de Notre-Dame.

SAUVAGE (*Norbert*), fils de Jacques et de Jacqueline Colfsmackers, sculpteur, né à Gand, le 14 juillet 1631, et y décédé en 1702. Fils de menuisier, il acquit la franchise du métier des sculpteurs en 1646. Il prit aussi la maîtrise

des menuisiers en 1653-1654, vers l'époque où il épousa Marie Gyselinck (Bruges, 9 août 1654). C'est le plus connu des artistes de la famille Sauvage. On lui doit de nombreux travaux de menuiserie décorative en style Renaissance, exécutés dans des édifices de Gand et de la campagne flamande. Citons : à l'église Saint-Nicolas, une chaire de vérité à laquelle il travailla avec le sculpteur Gery Picq, en 1669; à l'église Saint-Michel, le maître-autel exécuté en collaboration avec Omer de Doncker, d'après un modèle d'Arnold Quellin, 1677-1678; à l'église Sainte-Pharaïlde, un autel, 1693, le tout à Gand; à l'église de Desteldonck, des lambris et un confessionnal, 1663; à l'église de Loochristi, un banc de communion, 1695, transféré en 1761 à l'église de Mendonck, etc. Il participa aussi à des ornements en pierre, par exemple à Saint-Bavon, avec Jacques Cock, aux clôtures en marbre des chapelles, 1662.

Son œuvre la plus renommée est le lambris de la Chambre dite des Pauvres, à Gand, qui date de 1689-1690, remarquable ensemble décoratif comprenant une cheminée, quatre pilastres, deux portes, un banc, et dont les principales sculptures sont : les portraits en médaillon de Charles-Quint et des archiducs Albert et Isabelle, deux statuettes d'orphelins, des têtes de satyre, des anges, une série de festons à fleurs et à fruits encadrant des peintures de Gilles Le Plat — *Les sept œuvres de la miséricorde* — et un tableau allégorique de Jean de Cleef. Constatons que la décoration des baies de fenêtres a disparu, de même qu'une *Caritas* entourée d'enfants, les uns debout, les autres agenouillés. On sait que Norbert Sauvage fut assisté dans ce travail par son fils François, le sculpteur.

Dans les comptes des livraisons qu'il fit pendant de longues années aux échervins gantois, nous relevons : boiseries et trophées sculptés pour la transformation de la *commediante camer* en arsenal, 1674-1676; décoration de la salle des médecins, 1674; lutrin de la chapelle

scabinal, 1675; enfant au dauphin pour fontaine, 1682; maquette et croquis pour le nouveau marché au poisson, 1689; panneau (avec tête de Méduse) auquel sont fixés les glaives de la justice, 1690; portes du collège des Parchons, ornées de têtes d'ange et de festons, 1692; croix en ébène avec écailles de tortue, 1680, et croix en olivier et ébène sur laquelle on prêtait serment, 1695; des blasons, des encadrements sculptés, des coffres et armoires à panneaux, des cartouches, des portières. Signalons spécialement plusieurs cheminées monumentales : dans les salles de la trésorerie, 1683 et 1689; à la grande conciergerie de l'hôtel de ville, 1694, 1696; au greffe des Parchons, 1696; à la cour Saint-Georges, 1698. Quelques années auparavant, en 1680, Norbert Sauvage avait fourni les boiseries, les portes et la belle cheminée de la salle des escrimeurs Saint-Michel, à la halle au drap. En 1688, il fit avec son cousin, le sculpteur Servais Manilius, des restaurations à la statue de Charles-Quint, qui était de bois. Une de ses dernières œuvres fut le théâtre élevé en 1702 à la *Parade Plaats*, par ordre des Etats de Flandre, lors de l'inauguration à Gand du roi Philippe V représenté par le marquis de Bedmar.

En 1699, Norbert Sauvage fit valoir qu'il était depuis plus de quarante ans maître menuisier en titre de la ville, à l'effet d'obtenir son exemption de la garde bourgeoise. Il mourut trois ans après, dans son habitation du Vieux-Bourg. Il eut quatre fils, tous nés à Gand, qui tour à tour l'aidèrent dans ses travaux : Jacques-François, né le 30 décembre 1656, et Jean-Baptiste, né le 17 juin 1659, lesquels ne furent que maîtres menuisiers; François-Jacques, qui devint sculpteur, et Norbert II, peintre (voir plus haut).

SAUVAGE (*François-Jacques*), sculpteur, fils de Norbert I. Né à Gand, le 17 février 1662, il entra dans la corporation des peintres et sculpteurs en 1683. Il est connu par sa participation à la sculpture des belles boiseries qui

ornent la salle des gouverneurs de la Chambre des Pauvres à Gand.

Victor vander Haeghen.

Archives de Gand : registres paroissiaux, reg. des Alexiens, dossiers de l'hôtel de ville, corporations des menuisiers et des sculpteurs, offices de la ville, inaugurations, archives de la famille Sauvage. — Kervyn de Volkaersbeke, *Eglises de Gand*. — A. van Lokeren, *Messenger des sciences historiques*, 1868. — F. de Potter, *Gent*, t. II, III. — de Potter et Broeckaert, *Gemeenten van Oost-Vlaanderen*. — V. vander Haeghen, *Inv. des archives de Gand*. — H. Hymans, *Les villes d'art célèbres. Gand et Tournai* (Paris, 1902). — P. Claeys, *Hist. de la gilde des escrimeurs de Saint-Michel à Gand* (1886). — Id., *Inventaire archéologique de Gand*, 21 janvier 1897. — Chev. Marchal, *La sculpture et les chefs-d'œuvre d'orfèvrerie belges*. — E. Coppieters-Stochove, *Archives des églises Saint-Michel et Saint-Nicolas* (*Annales soc. d'histoire de Gand*, 1902-1903).

SAUVAGE D'ARRAS (mort en 1305) est un trouvère de profession — il est même appelé dans sa ville d'Arras *Sauvage le trouvère* —, et cette qualité enlève à ses poésies la valeur biographique que leur attribuait Dinaux en résumant ainsi les quatre chansons conservées de cet auteur : « Sauvage d'Arras » était d'un caractère sérieux et mélancolique; soit qu'il eût été froissé dans ses attachements et que cela influât sur ses chants, soit que la nature même l'entraînât vers l'élégie, il paraît avoir adopté le genre plaintif. Il se lamente constamment sur les rigueurs de sa dame et sa cruauté envers lui. Dans une de ses chansons, il dit que les oiseaux goûtent du moins le repos en hiver, où ils vivent sans chanter, ni crier, mais que lui ne cesse d'avoir deuil et douleur. Il n'est point de terme à ses amours, et les glaces de l'hiver ne sauraient éteindre le feu qui le consume. Heureux oiseaux, ajoute-t-il, chaque printemps vous ramène le cœur de vos compagnes ! Amans aimés, vous renaissiez chaque année pour le bonheur et la volupté. Je suis donc le seul être dans la nature pour qui toutes les saisons sont éternellement funestes et rigoureuses ! ».

On reconnaît là les thèmes ordinaires et les formules banales de la poésie lyrique courtoise. Après avoir fleuri dans les cours de Toulouse, de Poitiers, de la France et de la Champagne, cette

poésie avait pénétré chez les clercs et les bourgeois du Nord, particulièrement dans nos provinces. Elle était favorisée dans les villes par les concours poétiques appelés *puis* (*puis Notre Dame*), qui devaient aboutir à nos « chambres » de rhétorique ». Arras, « si agité et en « même temps si littéraire » (G. Paris), où « la poésie courait les rues », Arras non seulement eut son *puy* dès la fin du XII^e siècle et une célèbre *Confrérie de la sainte chandelle*, mais encore devint le centre de toute une école poétique. A cette école artésienne qui compte des noms comme Jean Bodel et Adam de la Halle, se rattache aussi Sauvage le trouvère.

Dans la poésie satirique de cent trente-sept vers intitulée *Dame Guile* (anc. fr. *guile* = tromperie), Sauvage mentionne son pays, où florissait d'ailleurs le pamphlet en vers : *Dame Guile*, c'est la tromperie personnifiée suivant le procédé du temps, comme *Faux-Semblant*, *Male-Bouche* du *Roman de la Rose*, comme *Beau réconfort* et d'autres de l'ancienne poésie provençale; et les régions où Sauvage situe surtout son allégorie sont nos provinces, la France et l'empire latin d'Orient :

Li contes est estrez de Guile
Qui en pooir a mainte vile,
En Artois, en Flandres, en France,
A Dame Guile grant poissance,
En Romenie et outre-mer,
Et en tos lieux c'on sait nommer,
A Dame Guile grant pooir ...

Le « conte » se termine par des préceptes moraux où est introduit le nom de l'auteur :

Cuers qui a Guile amer s'amort
Il entretest toz bons usages;
Por ce est folz, ce dist *Sauvages*;
Qui Guile aime, ne qui le croit
Et qui de droiture recroît.
Qui Guile aime, il est en la fin
Guilez. A tant mon conte fin,
Qui tesmoigne de par *Sauvage*,
Qui Guile aime il y a domage.
Explicit de dame Guile.

On retrouvera des développements fort semblables à ceux-là dans le *Doctrinal Sauvage*.

Trouvère professionnel, Sauvage d'Arras faisait partie, dans sa ville, de la *Confrérie de la sainte chandelle d'Arras*,

« confrérie de ménestrels qui avait pour « palladium le cierge fameux qui, disait- « on, s'était un jour posé de lui-même « sur la *vielle* de l'un d'entre eux pen- « dant qu'il jouait devant l'autel ». C'est même le registre de cette association (*Registre de la Confrérie des jongleurs et bourgeois d'Arras*; ms. à Paris, Bibl. nat. fr. 8541) qui, étudié par le savant M^r A. Guesnon, a fourni la seule date précise que comporte la biographie de Sauvage : celle de sa mort. M^r Guesnon a établi que ce *registre* était un nécrologe, et mentionnait non point l'entrée des confrères dans l'association, mais leur enterrement. Or, la dixième inscription du terme commençant à la Pentecôte 1305 porte :

Au Sauvage le trouvère.

Sauvage d'Arras, conclut M^r Guesnon, ne serait donc pas le contemporain du chansonnier de Béthune, son homonyme ; celui-ci appartient au deuxième tiers du siècle, l'autre au dernier.

Il est fort possible que Sauvage d'Arras soit l'auteur du fameux *Doctrinal Sauvage*, conservé, avec des variantes considérables, dans beaucoup de manuscrits, et très répandu à partir de la fin du XIII^e siècle dans les provinces du Nord et de l'Est, où la poésie moralisante et didactique était fort cultivée. Il est vrai que le nom ou prénom de *Sauvage* est très commun en ce temps-là, et qu'on a songé à rattacher l'éponyme du *Doctrinal* à un modèle latin du XII^e siècle, Bernard *Silvestris*. Seulement, le *Doctrinal de cortésie*, qui a de grandes affinités avec le *Doctrinal Sauvage*, mentionnant la ville de Dinant, Victor Le Clerc déjà supposait que le « compilateur » « pouvait être Breton ou Belge ». De plus, Sauvage d'Arras, dans *Dame Guile*, a le souci de moraliser en mettant les bons principes en vers pour les faire mieux retenir :

L'en met ce c'on volt avenir
En rime por resouvenir,
Et si plect mieux à escouter
Ce c'on ot par rime conter
Que ne fet chose desrimée.

Cette considération, et la finale du poème, et le métier de Sauvage, et les

similitudes de langage entre les deux œuvres, nous inclinent à admettre que l'auteur de *Dame Guile* pourrait être aussi celui du *Doctrinal*.

« Avant l'édition [de Jubinal] du « *Doctrinal* français, il y en avait une « publiée à Paris vers l'an 1500, dans un « rare et singulier livre, où l'on n'irait « certainement pas la chercher : c'est à « la fin d'un recueil de vers qui paraît « être de Jean de Margny ou Marigny, « petit in-4° gothique, de trente et un « feuillets à deux colonnes, sur les « guerres de Bourgogne et la journée de « Nanci, à en croire le titre, mais qui « a pour principal objet l'apologie du « surintendant des finances Enguerrant « de Marigny, pendu en 1315. On lit « au verso du premier feuillet :

Ung Doctrinal Saulvaige y a ;
Qui tout lire veult, tout saura. »

Depuis Victor Le Clerc (1856), le nombre des exemplaires connus du *Doctrinal Sauvage* a été singulièrement augmenté par les recherches de M^r Paul Meyer, qui dit de son prédécesseur : « Je « regrette que l'auteur de cet article n'ait « pas donné les raisons qui l'ont conduit « à supposer qu'il y eût dans ce recueil « fort confus des passages de plusieurs « mains différentes. Je ne trouve, quant « à moi, aucune trace de la diversité « qu'a cru reconnaître M. Le Clerc : je « pense que le *Doctrinal* est d'un seul « auteur, et d'un auteur à qui on peut « avec probabilité attribuer d'autres « écrits remarquables à plus d'un titre. »

Le *Doctrinal Sauvage* doit son nom à la signature qui termine le poème, et qui rappelle celle de *Dame Guile* :

Ce dist li Doctrinaus Sauvages sanz mesprendre :
Ainçois c'on doie un homme trop ledement re-
Doit chascuns soi meisme enseigner et aprendre ;
L'en doit bons mos oïr où l'en puet bien aprendre.
Cest Doctrinal doit l'en aprendre et retenir
Et les biens qu'il enseigne entendre et detenir
Des bons entendemenz escouter et oïr
Puet l'en tel chose aprendre dont l'en puet bien
Explicit le Doctrinal le Sauvage. Hoïr.

Le *Sauvage* de cet *explicit* a précisé-ment la même forme (article compris) que la mention du *Registre de la Confrérie*.

Le texte du poème moral, et notam-

ment le début, varie fort, suivant les manuscrits. Beaucoup de rédactions, après l'*incipit* (*Ci comence doctrinaus li Sauvages*), débutent par une exhortation à écouter, formule de chansons de geste très naturelle de la part d'un trouvère :

Or m'escoutez, par Dieu qui vous dont bone vie,
S'orrez j. mont beau dit qui est sans vilonie...

Le « dit », après cette présentation qui était familière dans la patrie linguistique d'*Aucassin et Nicolette*, est généralement défini dans le début :

Or escoutez, seignour, que Dieu vous bénée,
S'orrez bons mox noviaus qui sont sanz vilonie,
Ce est de Doctrinal qui enseigne et chastie
Le siècle qu'il se gart d'orgueil et de folie.

Pour tenir cette promesse édifiante, cinquante-neuf strophes d'inégale longueur (de quatre vers le plus souvent ; plusieurs de cinq, six, huit) distribuent des recommandations morales aux divers états et pour les différentes circonstances de la vie. L'auteur veut être lu et appris par cœur, et la forme du vers est probablement employée à cet effet. « On lisait « aussi dans les écoles, — a déjà remar- « qué l'éditeur Jubinal, — le *Doctrinal* « *puerorum* d'Ebrard de Béthune, publié « en 1112 ». Le *Doctrinal* révèle des préoccupations de clerc : encore que, dit-il,

Ne poons pas tuit estre ne blanc moingne ne noir,
il ne faut point oublier l'Eglise. A coup sûr ce moraliste croit à la légitimité de l'ordre social : il faut bien, dit-il, que des gens vivent dans le siècle et aient les chevaux, les armes et les châteaux ; mais cela ne doit point les distraire de leurs devoirs religieux :

Bien pueent li riche homme bele robe porter,
Tenir bele mesnie et riche don doner,
Et fere fier samblant por lui fere douter,
Et puis apres si puet es biaux deduis alez :
Ne doit por son deduit sainte Yglise oublier,
Ainz le doit essaucier et croistre et amonter,
Et toz vilains pechiez ensus de lui oster.

Le *Doctrinal Sauvage* a des accents de démocratie biblique et évangélique comme un Joad parlant à des Joas qui seraient gentilshommes d'Artois :

Se vous estes vaillanz et de haute poissance,
Onques por ce n'aiez les povres en viltance,
Ne ja por ce ne fetes fole desmesurance,
Ne por ce ne soiez de mauvaise beubance [*bo-
bance a. fr. = arrogance*]

Mes aiez en vo cuer toz jors en remembrance
Que Diex vous a doné le sens et la poissance,
Et celui qui vous doné le bien et l'abondance
En devez-vous servir sanz mettre en oubliance.

L'auteur est partisan de l'enseignement du pauvre peuple, qu'il semble considérer comme un devoir professionnel :

Or devons nous le povre monstrier aucun savoir,
Li povres home doit tant aprendre et savoir
Et tant de bones tèches [= qualités] et tenir et
Que li en puist aquerre et honor et avoir. [avoir

Au demeurant, les banalités moralisantes du *Doctrinal* pourraient être de n'importe quel domaine parlant français vers l'an 1300, et aussi de n'importe quel auteur : leur succès fut particulièrement sensible de l'Artois à la Lorraine, dans les pays où l'on goûtait *li vers del Juise* et les œuvres de morale chrétienne. Des probabilités sérieuses engagent la critique à ajouter ce « poème moral » et pédagogique au bagage littéraire de Sauvage le trouvère d'Arras en Artois.

Albert Counson,

Achille Jubinal, *Jongleurs et Trouvères* (Paris, Mercklein, 1835; in-8°, p. 63-68. — Id., *Nouveau recueil de contes, aits, fabliaux et autres pièces inédites des XIII^e, XIV^e et XV^e siècles* (Paris, Chailamel, t. II, 1842), p. 150-161. — Arthur Dinaux, *Trouvères, jongleurs et ménestrels du Nord de la France et du Midi de la Belgique*, III, *Trouvères artésiens* (Paris, Techener, et Valenciennes, 1843), p. 430-435. — Fétis, *Biographie des musiciens. — Histoire littéraire de la France*, t. XXIII (Paris, 1836), p. 238-241; notice de V. Le Clerc. — P. Meyer, dans *Romania*, t. VI, p. 19-22; t. XVI, p. 60, et dans *Notices et extraits des manuscrits*, XXXIII, 1, 45-46; XXXIV, 252. — *Bulletin de la Société des anciens textes français*, II, 76; XII, 75. — G. Paris, *Manuel d'ancien français; la littérature française du moyen âge*, 3^e éd. (1906). — A. Jeanroy, *Les origines de la poésie lyrique en France au moyen âge*, 2^e éd. — Gröber, *Grundriss der romanischen Philologie*, t. II, p. 862-863 et ouvrages y mentionnés : *Codicem Digby descr.* Stengel, p. 69; *R. Zeitschrift*, t. V, p. 174; Scheler, *Baudouin de Condé*, introd., p. 22; Paulin Paris, *Mss. Français*, t. VI, p. 388. — A. Guesnon, dans les *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1899, 4^e série, t. XXVII, p. 464-475 (rec. L. Delisle et G. Paris, *Bibl. de l'Ec. des Chartes*, t. LX, p. 567, 4^e et 5^e livr. juillet-oct. 1899, et *Romania*, XXIX, 145, 1^{re} livr. 1900); et Guesnon, *Nouvelles recherches sur les trouvères artésiens* (dans la revue *Le Moyen âge*, 1902, p. 145; p. 9 du tirage à part).

SAUVAGE DE BÉTHUNE (première moitié du XIII^e siècle) ne semble pas être un trouvère de profession comme Sauvage d'Arras. Antérieur à celui-ci d'un

demi-siècle, il continue apparemment la tradition des seigneurs-auteurs de la poésie courtoise, des Guillaume de Poitiers et des Conon de Béthune. C'est à la poésie courtoise que se rattachent les deux chansons conservées sous le nom de Sauvage de Béthune.

La première développe le vieux thème de l'amour et du beau temps, en des termes si classiques qu'on a pu les attribuer à Gace Brulé, et que d'autres emploient de même :

Quant voi paroir la foille en la ramée,
Que li dous tans d'esté est esclarcis,
Que cist oisel et soir et matinée
Chantent si cler par ces vergiers foillis,
Trop volentiers pensasse à lour dous cris;
Mais je sui si d'autre chose entrepris,
Car une amour durement me travaille;
Si n'ai repos nuit et jour ne m'assaille.

Comme vingt autres, depuis Bernard de Ventadour jusqu'à Thibaut de Champagne, Sauvage est durement éprouvé pour avoir « mis son penser en si haut lieu », qu'il ne peut espérer être payé de retour; au moins il se montrera « fin ami », et il crie merci à la douce et noble dame.

La seconde pièce de Sauvage comporte plus de faits véritables. C'est un *jeu parti* entre Sauvage et Robert de Béthune; ce genre poétique, divertissement littéraire des cours, avait eu au pays d'Arras un étonnant succès, et il y servait de cadre à toutes sortes de controverses. La question débattue ici, et posée par Sauvage à Robert, est de savoir si ce dernier, après son riche mariage, persévérera dans la vertu des armes et des tournois. C'est le même conflit de la chevalerie et du bonheur conjugal, qui inspirait déjà, au siècle précédent, *Erec et Enide* de Chrétien de Troies. Et c'est la fréquence du danger qui fait dire à Sauvage :

Robert de Béthune, entendez,
Dites que vous en est avis?
Dites, se vous amendez,
De ce dont estes enrichis?
Grant terre et bele dame avés,
Mais d'une rien suis effrés,
Quar l'en voit souvent empirier,
D'enrichir et d'avoir moiller.

« Grande dame et belle terre », c'est ce qu'avait procuré à Robert de Béthune, avoué d'Arras, ancien combattant de

Bouvines; son mariage avec Isabeau de Moreaumès (1230). Il est peut-être permis d'accorder la même exactitude d'allusion à la strophe suivante : à ce compte Sauvage de Béthune, se trouvant marié à la même date (1230), aurait su d'expérience qu'un mari n'agit plus à son gré, puisque Robert lui répliqua :

Sauvages, un pou me souffrés
De répondre soi esbahis;
Puis que li hom est mariés
N'est pas del tout à son devis;
Par vous meismes le savez,
Et d'une rien sui apensés,
Par quoi je redoute l'emprier,
Ma feme het le tournoier.

Robert cédera à sa femme : n'allant plus « tournoyer » en lointain pays, il verra son prix baisser. Il en convient, et répond finalement à Sauvage que tel est beau et très preux, qui abandonnerait les armes s'il était riche et vivant à l'aise.

Cette controverse poétique n'empêcha point Robert de Béthune de partir plus tard pour le pèlerinage d'outre-mer : il mourut en Sardaigne, le 12 novembre 1248. Son partenaire d'un jour n'a laissé aucune trace biographique précise; et il faut quelque application pour le distinguer de tous les *Sauvage* et *Sauvale* de son temps et de son pays.

Albert Counson.

A. Dinaux, *Trouvères, jongleurs et ménestrels*, etc., III, 436-438. — *Histoire littéraire de la France*, t. XXIII, p. 757-758. — Gröber, *Grundriss der romanischen Philologie*, II, 680-681. — G. Raynaud, *Bibliographie des chansonniers*. — Du Chesne, *Histoire généalogique de la maison de Béthune*, p. 201.

SAUVAGIUS (Jean). Voir HORNE (Jean DE).

SAUVEUR (J.-T.-Hyacinthe), fils de Dieudonné Sauveur, né à Liège, le 19 septembre 1801, et mort dans cette ville, le 22 janvier 1888, fut médecin comme son père et comme lui appartint au corps professoral de l'université. Il eut pour frère aîné le docteur D.-J.-Joseph Sauveur, lequel, après une pratique de quelques années, embrassa la carrière administrative et occupa longtemps les hautes fonctions d'inspecteur général du service de santé civil.

Sorti du lycée impérial de Liège, le

jeune Hyacinthe Sauveur commença ses études supérieures sous les yeux même de son père. Guidé par un pareil maître, il subit rapidement et d'une façon brillante les épreuves conduisant au doctorat; et dès 1823, pourvu de ce dernier diplôme, il partait pour Paris où durant plusieurs années il suivit les leçons de Guersant, qui s'était fait une spécialité des maladies infantiles, de Laënnec, le génial inventeur de l'auscultation, de Broussais, l'ardent champion de la médecine physiologique, dont la réputation était alors à son apogée.

Reconnaissant ses aptitudes et voulant récompenser son zèle, la Faculté de médecine, dès son retour à Liège, lui confiait, avec le titre de « lecteur », un enseignement nouveau, celui des maladies des femmes et des enfants, en même temps que celui des maladies syphilitiques. Le 2 mai 1838, un arrêté royal lui conférait le titre de professeur extraordinaire et le 26 août 1841 il était promu à l'ordinariat.

Une sorte de hiérarchie, qui s'est plus ou moins perpétuée jusqu'à nous, réglait alors la répartition des cours. Dès qu'une chaire importante perdait son titulaire, on choisissait pour l'occuper non un nouveau venu, quels que fussent son expérience et son talent, mais celui qui successivement avait gravi les degrés de l'échelle. De là des mutations fréquentes, préjudiciables la plupart du temps aux intérêts de l'enseignement universitaire. C'est ainsi que Sauveur reçut tour à tour dans ses attributions la médecine légale, la pathologie et la thérapeutique générales, la pathologie et la thérapeutique spéciales des maladies internes pour occuper enfin, vers la fin de sa carrière, la chaire de clinique médicale délaissée par Lombard. Il conserva ces dernières fonctions jusqu'au 8 octobre 1874, date de son éméritat.

Il ne lui fut point donné, malheureusement, de jouir en paix des loisirs que lui ménageait sa retraite. La souffrance devait empoisonner les dernières années de sa vie. Atteint d'une affection dont ne purent triompher ni les soins de ses collègues ni le dévouement de ses

anciens élèves, il expirait au cours de sa quatre-vingt-septième année, dans la maison même où il était né.

Dans les missions successives dont il fut investi, Sauveur se montra toujours égal à sa tâche. La juste pondération de ses facultés, la clarté de ses idées et de son langage, la sûreté de son jugement lui avaient acquis le respect de ses collègues. Chaque fois qu'il prenait la parole dans les conseils académiques, tous l'écoutaient avec une déférence profonde; et l'on se souvient encore de cette mémorable séance dans laquelle fut discutée la grande question de l'admission des femmes aux épreuves universitaires et où le vénérable vieillard, depuis longtemps émérite, vint spontanément apporter à la solution de cet épineux problème le concours de ses lumières.

Ces mêmes qualités distinguèrent son enseignement clinique. A défaut d'une érudition qu'on eût souhaitée peut-être un peu plus étendue, l'ordre méthodique dont il ne se départissait jamais dans l'examen du malade, la logique parfaite de ses déductions imprégnaient ses leçons d'un caractère pratique que prisait très haut ses disciples. Et bien qu'élevé à l'école de Broussais, le plus intransigeant des novateurs, il professa toujours l'horreur des systèmes et le dédain des traditions impératives. A l'exemple de son père, il eût répété volontiers les sages paroles de Klein : *Nec ab antiquis sum, nec à novis : utrosque, ubi veritatem colent, sequor; magnifico sæpius repetitam experientiam.*

En dehors de ses charges universitaires, Sauveur assumait de multiples fonctions ressortissant à la médecine publique. Du 21 juin 1836 jusqu'à sa mort il fit partie de la Commission médicale provinciale aux travaux de laquelle il présida pendant de longues années. Avant cette date déjà, Sauveur avait accepté de donner ses soins aux malades des hôpitaux; et quand éclatèrent les épidémies cholériques de 1848 et de 1853, il assumait spontanément la direction de ce périlleux service. Enfin, à partir de 1852, il exerça sans interrup-

tion l'office de membre du Comité de surveillance des établissements d'aliénés de l'arrondissement.

La notoriété de son enseignement l'avait désigné au choix de l'Académie de médecine qui, le 20 décembre 1862, lui décerna le titre de membre honoraire. De son côté, notre gouvernement reconnut ses services en lui conférant, le 2 juillet 1850, la croix de chevalier de l'ordre de Léopold et plus tard celle d'officier.

Le travail nécessité par la préparation de ses cours et les exigences d'une clientèle considérable ne lui permirent pas de s'appliquer à des recherches purement scientifiques. On lui doit cependant, outre sa thèse inaugurale sur la scarlatine, plusieurs discours académiques, des rapports sur divers sujets et d'assez nombreux articles relatifs à des questions médicales à l'ordre du jour, insérés dans des journaux spéciaux.

C. Vanlair.

Le Roy, *Liber memorialis de l'université de Liège* (Liège, 1869).

SAUVEUR (Toussaint-Dieudonné), né à Liège, le 26 avril 1766, et décédé dans cette ville, le 27 janvier 1838; fut le chef honoré de cette famille liégeoise qui devait fournir à l'université un professeur des plus distingués et au service médical civil un éminent administrateur. Il exerça lui-même la médecine et fit partie du corps enseignant universitaire.

Rien pourtant, au cours de ses premières études, ne fit pressentir sa carrière future. Après l'achèvement de ses humanités au collège de Visé appartenant alors à la puissante congrégation de l'Oratoire, le jeune Sauveur se rendit à Paris en vue d'y perfectionner son éducation littéraire. Son séjour dans cette ville dura trois années, au bout desquelles il fut choisi par le Conseil de l'Ordre pour enseigner les humanités au collège des Oratoriens de Juilly. Bientôt après on lui confia la chaire de rhétorique à l'université d'Angers, dirigée par les mêmes Oratoriens, où il ne tarda pas à conquérir le diplôme de

maître ès arts. C'est également pendant qu'il occupait ce poste qu'il eut l'occasion de se lier plus ou moins intimement avec des jeunes gens de son âge destinés à jouer quelques années plus tard, à des titres divers, un rôle important dans l'histoire de la Révolution : Fouché, Volney, Lanjuinais, Daunou, Dessoles et les Larochejacquelin. Ses relations avec Fouché ne furent que passagères. Néanmoins, le chef puissant et redouté de la police impériale n'en perdit jamais le souvenir. « Quand, » en 1816, à trente-six ans de distance, » le duc d'Otrante partit pour un exil » qui devait être éternel », raconte un des biographes de Dieudonné Sauveur, » il s'avisa, en passant par Liège, qu'il » devait y avoir un ancien ami de col- » lège. Il s'en informa, et, apprenant » qu'il vivait encore, il s'empressa de le » visiter. Il s'expliquait difficilement, » lui homme puissant et répandu, com- » ment, alors que son crédit avait été » utile à tant de monde, il n'avait pas » trouvé l'occasion de l'employer une » seule fois en faveur de son ancien » collègue d'Angers. » Vous êtes », lui dit-il, » le seul de mes condisciples » d'autrefois qui ne m'ayez jamais rien » demandé ».

Vers le même temps, notre compatriote rencontrait à Arras un jeune avocat dont rien ne présageait alors la tragique célébrité : Maximilien Robespierre. Sur l'invitation de ce dernier et de son frère Auguste, il lui arriva même d'assister à une fête de famille célébrée en l'honneur de Joseph Le Bon, récemment promu à la prêtrise, ce même Le Bon qui, ironie des choses, poursuivit par la suite d'une haine implacable ses anciens coreligionnaires et, succombant à son tour sous la réprobation publique, périt sur l'échafaud quelques années plus tard, en 1795.

Mais déjà les idées nouvelles se faisaient jour ; une fermentation dangereuse agitait les esprits et la sécurité des établissements congréganistes s'en trouvait menacée. Redoutant des complications prochaines, Sauveur revint à Paris pour y entreprendre des études

médicales. De 1789 à 1792, il suivit assidûment les cours de la Faculté de médecine où professaient, en ce temps-là, Bosquillon, Desault, Deyeux, Portal, Antoine Dubois et Corvisart. Cette fois encore les circonstances allaient contrarier ses projets. La terreur commençait à régner, et force lui fut d'abandonner la capitale et de regagner précipitamment son pays. Ce départ était d'autant plus urgent qu'en l'isolant de sa famille l'invasion imminente des Pays-Bas par l'armée autrichienne l'aurait privé de toute ressource, et que, d'autre part, un décret de la Convention édictait la peine de mort contre quiconque se présentait à la frontière non muni d'un passe-port. Ce laisser-passer, il ne put même l'obtenir qu'à grand'peine, grâce aux démarches de son hôte, un perruquier carmagnol qui voulut bien user de son influence en faveur du jeune étudiant.

Celui-ci pourtant avait hâte de conquérir son diplôme. Il ne fit que toucher barre à Liège et de là se dirigea vers Utrecht où, l'année suivante, en 1793, il obtenait le titre de docteur.

Rentré parmi les siens, il fut immédiatement chargé comme médecin en chef du service de l'hospice de Saint-Abraham, poste auquel il dut bientôt renoncer pour des motifs politiques. Il en profita pour se livrer plus complètement à la pratique civile : de telle sorte qu'il se trouva, au bout de peu de temps, à la tête d'une importante clientèle, ce qui, toutefois, ne l'empêcha point d'accepter diverses missions dont il s'acquitta avec un irréprochable zèle. C'est ainsi que le comité de vaccination eut recours à ses services ; qu'il remplit, à plusieurs reprises, les fonctions de médecin des épidémies ; qu'il fit partie du jury médical du département de l'Ourthe ; qu'il présida enfin pendant de longues années la Commission médicale de la province.

Aussi, lors de la fondation de l'université de Liège, en 1816, se trouvait-il tout désigné pour une des chaires de la Faculté nouvelle. Qui plus est, son expérience, son savoir et sa haute

honorabilité lui valurent les suffrages de ses collègues quand ceux-ci furent appelés à choisir le premier de leurs recteurs.

Tout à tour il professa la pathologie générale, la pathologie spéciale des maladies internes, l'hygiène, la thérapeutique, puis enfin la clinique médicale. Plus que tous les autres ce dernier enseignement devait mettre en lumière son talent de praticien. La médecine interne ne disposait alors que de moyens d'exploration fort limités. De là l'obligation de procéder un peu superficiellement à l'examen physique du malade ; de là l'incertitude d'un diagnostic que seule pouvait établir une très longue expérience aidée par un instinct sagace, par une divination particulière : qualités que Sauveur possédait à un suprême degré.

Malgré le profit tiré de ses leçons, et bien qu'aucun signe n'annonçât le déclin de son intelligence, son nom cessa tout à coup de figurer, en 1835, au programme des cours. La mesure en question le toucha d'autant plus qu'il ne lui manquait plus qu'un an pour atteindre le terme normal du professorat. Sauveur éprouva de cette disgrâce imméritée un très vif chagrin et ne s'en consola jamais.

Trois ans plus tard, le 27 janvier 1838, il s'éteignait doucement, miné par un mal qu'il savait inexorable.

Les charges de sa pratique et de son enseignement ne lui laissèrent point le loisir nécessaire pour s'adonner à des recherches originales. Cependant, outre sa thèse de doctorat, il fit paraître dans le premier volume du *Bulletin de la Société des sciences physiques et médicales de Liège*, dont il fut un des fondateurs, plusieurs intéressants rapports sur des travaux communiqués à cette compagnie, notamment à propos d'une question de concours tout à fait dans le goût de l'époque formulée en ces termes : *Etudier l'influence des passions sur la production des maladies*.

On lui doit en plus un éloge historique du Dr Heers, de Tongres, auteur de remarquables études sur les eaux mi-

nérales, publié dans les procès-verbaux de la Société d'Emulation de Liège (19 mars 1810), ainsi que les deux premiers discours rectoraux prononcés à l'université de Liège, lesquels pourraient être cités, aujourd'hui encore, comme des modèles d'éloquence académique. Celui qu'il avait rédigé pour la rentrée solennelle de 1831, à l'occasion de son second rectorat, est resté inédit.

Sauveur faisait partie de la commission chargée de préparer la revision des lois, arrêtés et règlements sur l'art de guérir et contribua pour une très large part à l'élaboration du Rapport présenté au gouvernement en 1833. Enfin, son grand savoir lui valut la mission de collaborer à la Pharmacopée belge.

C. Vaulair.

L. Renard, *Notice nécrologique sur le docteur T.-D. Sauveur, professeur émérite à l'université de Liège*. *Revue belge*, t. VIII, 1838, p. 333. — Le Roy, *Discours prononcé aux funérailles de Dieudonné Sauveur*. — Le Roy, *Liber memorialis de l'université de Liège* (Liège, 1869).

SAVART (Victor-Charles-Marie-Jules-César), avocat et homme politique, né à Tournai, le 31 juillet 1803 (12 thermidor an XI), mort à Bruxelles, le 22 mars 1862, était le fils d'Auguste Savart, jurisconsulte, qui fut député de Tournai de 1841 à 1846, et de Léopoldine-Pélagie-Jeanne-Joseph Martel. Les Savart étaient d'origine française. (Voir les *Biographies et portraits* de Bochart.)

Victor commença à l'athénée royal de Tournai ses études humanitaires, qu'il acheva au lycée Charlemagne à Paris. Il prit ses inscriptions comme étudiant en droit à l'université de Gand. Dans cette ville il se lia d'amitié avec le professeur et littérateur Raoul (voir ce nom). Celui-ci, qui avait quelque trente ans de plus que Savart et à qui le jeune homme soumettait volontiers les travaux poétiques dont il s'occupait tout au moins autant que des études juridiques, ne tarda pas à pénétrer tout ce qu'il y avait de talent et d'avenir dans son jeune ami. Il l'encouragea et lui donna des conseils. Il publia de lui diverses poésies dans les *Annales Belges* qu'il dirigeait avec Lesbroussart, De Reiffenberg et de Stassart. Il eut

la satisfaction de voir Savart écrire, avant que ses vingt ans fussent sonnés, les vers de *Fingal*, poésie épique, dont, sans doute, peu de jeunes gens de cet âge seraient capables. Ossian, grâce à Macpherson, conservait encore vers 1825 la popularité qui, chez beaucoup d'esprits, avait été un peu de commande au temps où les La Harpe et les Baour-Lormian, voulant faire leur cour à son adorateur Napoléon, le disaient supérieur à Homère. Mais les romantiques (le jeune Savart en était) le revendiquaient comme un aïeul. Rien d'étonnant donc qu'il se soit inspiré du barde écossais et de ses légendes dans son *Fingal*. De la facilité, un style qui ne manque ni de chaleur, ni de coloris, de l'élégance dans la description et surtout des réminiscences d'auteurs anciens. Mais ce n'était pas pour faire de son fils un imitateur de Lamartine que le père Savart avait envoyé Victor à l'université. De sérieuses objurgations firent leur effet : le 24 juin 1826 le jeune homme, après avoir défendu une thèse sur la peine de mort, obtint le diplôme de docteur en droit et retourna à Tournai, où il allait se faire au barreau une réputation méritée de juriste.

Il publia, en 1828, une brochure qui eut un certain retentissement non seulement dans les milieux judiciaires, mais dans tout le royaume des Pays-Bas. Le gouvernement, par un projet de code pénal où l'absurdité le disputait à la sévérité, demandait la peine de mort dans quarante-trois cas, la flagellation cent six fois, et prodiguait la marque. Ce code, on en a pu dire avec raison qu'il était vraiment digne des siècles de barbarie. Victor Savart le combattait avec une logique serrée, inattaquable, et qui n'en laissait debout aucune des dispositions draconiennes. Dans la suite, d'ailleurs, quand il fut devenu à son tour un de nos législateurs, on l'entendit proposer constamment d'introduire dans les lois plus de clémence intelligente. (Voir plus loin.)

Parmi les Belges, les Tournaisiens n'étaient pas les moins ardents, les moins énergiques à revendiquer des

droits que l'entêtement du roi Guillaume et de son ministre Van Maanen nous déniait obstinément. La révolution de 1830 accomplie, la famille Savart, dont les opinions politiques étaient libérales, travailla activement à fonder à Tournai une société de libéraux qui voulaient empêcher le parti clérical de disposer sans conteste de l'arrondissement. Il en sortit, en 1838, cette puissante association libérale à laquelle devaient être dus les triomphes électoraux du comte Le Hon, du général Goblet, de Castiau, de Rogier, de Bara, etc.

Le père de Victor, Savart-Martel, un de ses premiers élus, qui tint une place importante dans la gauche de la Chambre de 1841 à 1846, y combattit notamment avec opiniâtreté, au nom de la liberté de conscience, la loi de 1842 sur l'enseignement primaire (1), et il allait être envoyé comme délégué de l'Association tournaisienne au Congrès libéral de 1846, lorsque survint la maladie grave qui devait bientôt l'emporter.

Victor fut désigné pour remplacer son père au Congrès. Il se montra si pratique à la fois et si vaillant dans ces assises du libéralisme, que tous les yeux furent tournés vers lui lorsque, un an après, les électeurs de l'arrondissement de Tournai eurent à faire choix d'un sénateur. Elu avec une forte majorité, il eut, dès son entrée dans la Chambre Haute, les honneurs du secrétariat (27 juin 1848); il fut nommé secrétaire adjoint et il le fut encore dans les trois sessions suivantes.

Éliminé du Sénat lors de la dissolution provoquée en septembre 1851 par le projet d'impôt sur les successions (la majorité des sénateurs ayant refusé de marcher d'accord avec la Chambre), Savart y rentra le 25 mars 1852. Les sympathies de ses collègues lui étaient restées si profondément acquises

(1) Nothomb, père de la loi, rompait (il l'a dit nettement) avec les doctrines philosophiques du XVIII^e siècle qui sécularisaient complètement l'instruction. Mr le comte Goblet d'Alviella (*50 ans de liberté, I, La vie politique*) appelle Verhaegen, Delfosse et Savart-Martel, les trois seuls libéraux qui votèrent contre la loi, des *précurseurs*.

à droite comme à gauche, qu'une place de secrétaire effectif étant devenue disponible dans la session de 1854-1855, c'est à lui qu'elle fut donnée à la presque unanimité des suffrages, et il la conserva pendant la session 1856-1857 dans les mêmes conditions.

Ce n'était pas seulement à son caractère très conciliant que les sénateurs rendaient hommage, mais à son activité et à sa science du droit. Déjà il en avait donné des preuves au commencement de la session 1848-1849 : constitution d'une cour militaire, revision des codes et particulièrement du code pénal (il continuait la tâche du publiciste de 1828), législation des dons et des legs charitables, etc. On peut dire qu'il était le rapporteur-né de toutes les questions qui exigeaient les qualités particulières du juriconsulte. Nous citerons avant tout son rapport sur les faillites, banqueroutes et sursis, où il montra autant d'esprit juridique que de facilité de langage. On peut en dire autant de son rapport sur l'expropriation forcée, que M^r Vervoort rappela à la Chambre en 1862 avec de très vifs éloges.

L'ancien élève si brillant du professeur Raoul ne pouvait pas non plus dédaigner l'étude des lois relatives à l'enseignement. On le voit prendre une part active à la discussion du projet Rogier d'où est sortie la loi de 1850 sur l'enseignement moyen, fort combattue au Sénat qui ne l'adopta que par trente-deux voix contre dix-neuf et une abstention. (Voir notre notice sur *Charles Rogier*.) En avril 1857, il défendra (voir plus loin) vigoureusement cet enseignement menacé.

Il préconisa à maintes reprises la création du comité de législation (1856-1857), auquel il finit par rallier tel adversaire politique qui s'est vanté plus tard d'en avoir eu l'idée. Indépendant de caractère, il n'hésitait pas à combattre les projets de son parti lorsqu'ils lui paraissaient peu constitutionnels ou médiocrement conformes aux principes généraux du libéralisme : nous faisons allusion à celui du ministre Faider

en matière de liberté de la presse (mars 1855).

Il n'hésitait pas davantage à faire une vive opposition aux hommes instruits qu'il estimait le plus, s'il les voyait s'engager dans une voie qui lui paraissait préjudiciable aux études supérieures. Dans la session de 1856-1857 (avril), Savart déplora plus ardemment que personne la suppression du grade d'élève universitaire et l'introduction du système des certificats.

On l'entendit un jour revendiquer avec éloquence les droits de la poésie, bien autrement sacrifiée alors qu'aujourd'hui.

La session 1854-1855 s'était ouverte par un discours du trône où pouvait se lire cette phrase : « Les lettres et les sciences justifient, par des progrès incontestés, les encouragements que l'Etat leur assure ». Le 3 mars 1855, dans la discussion du budget de l'intérieur, Savart fit entendre une note quelque peu discordante. « La poésie », dit-il, « n'est pas encouragée et c'est pourquoi elle se meurt, elle est morte. Toutes les muses sont sœurs à ce qu'on assure, mais nous ne faisons pas pour elles un égal partage ; à la musique, à la peinture, à la sculpture on sacrifie la poésie. On ne réserve qu'une place bien étroite aux poètes dans la classe des lettres de l'Académie royale ... ». Cet ami de la poésie demandait la création d'un prix de 25,000 francs tous les cinq ans pour la poésie et la littérature dramatique. On mettrait l'archéologie, la législation, l'économie politique et la statistique dans la classe des sciences. La classe des lettres s'ouvrirait toute large pour les poètes. Ecoutez l'enthousiaste Tournaisien : « ... Les poètes font plus », dit-il, « pour la gloire des Etats que les architectes, les sculpteurs et les peintres. Le temps qui détruit tout est impuissant contre leurs œuvres ».

Le mandat de sénateur avait été renouvelé à Savart en 1855. Il y renonça deux ans après à la demande de ses amis politiques.

La Chambre des représentants seule avait été dissoute par le ministère Ro-

gier-Frère-Tesch au mois de novembre 1857. L'influence considérable que Victor Savart avait acquise au Sénat contribuerait, pensait-on, puissamment à faire réussir les candidats de l'Association libérale de Tournai à la Chambre. De fait, le 10 décembre ils passèrent avec lui à une majorité sérieuse et ils furent réélus à la même majorité au renouvellement partiel de 1859.

A la Chambre des représentants, Savart ne rencontra pas moins de sympathies qu'au Sénat. La réputation de légiste de premier ordre qu'il s'était faite à la Chambre Haute ne fit que grandir. Ses qualités personnelles, son extrême obligeance, sa science et son urbanité lui concilièrent l'affection de ses nouveaux collègues. On verra aux *Annales parlementaires* (sessions de 1857-58, 1858-59, 1859-60, 1860-61) que ses avis dans les matières juridiques furent écoutés maintes fois avec déférence par des députés dont il était l'adversaire résolu sur le terrain politique. Le même esprit large, généreux, indépendant qui l'inspirait en 1855, quand il disait : « La critique, même injuste » et violente, de la presse ne tue pas » plus un gouvernement que le libre » examen ne tue la vérité », l'inspira dans sa résistance à M^r Tesch dans la question de la liberté de la chaire.

Si, pour le cours légal de l'or, il fut un jour en désaccord momentané avec les chefs de son parti (1861), c'est que les intérêts particuliers du corps électoral de son arrondissement, auquel il portait un dévouement absolu, lui paraissaient exiger le sacrifice momentané de ses convictions économiques.

Sa santé avait commencé à périliter quand les voyages qu'il devait faire à Bruxelles devinrent, à partir de son entrée à la Chambre, beaucoup plus fréquents. Ils lui étaient même devenus pénibles à la fin de 1861; il n'en persista pas moins à remplir toute sa tâche.

Des circonstances dramatiques entourèrent sa mort : on peut dire qu'il succomba à son attachement à ses devoirs, suivant l'expression d'un de ses collègues.

Le 11 mars 1862, le premier objet à l'ordre du jour de la Chambre des représentants était la question si palpitante des *servitudes militaires*. La population tournaisienne s'était émue de l'interprétation nouvelle que le département de la guerre donnait à la loi. Jusqu'alors le rayon prohibitif des forteresses n'était appliqué qu'à l'extérieur des villes; des actes récents autorisaient à croire que le génie étendrait ce rayon à l'intérieur même de Tournai. Des procès-verbaux avaient jeté l'alarme parmi les habitants et ce n'était peut-être pas sans raison, car les exigences de cette interprétation étaient effrayantes. Si M^r l'échevin Allard-Kuppens, dans son discours sur la tombe de Savart, n'a pas exagéré, elles ne tendaient à rien moins qu'à faire disparaître les trois quarts des constructions intérieures. Le conseil communal avait décidé qu'une réclamation serait adressée à la Chambre au nom de la ville et des intérêts compromis. Victor Savart s'était chargé de la rédaction de cette réclamation. Or, bien que sa santé réclamât du repos, il voulut aller appuyer à la Chambre l'adresse du conseil; malgré l'avis de ses amis et de la Faculté, il n'écoula que son zèle et son abnégation. Il parut à la Chambre malgré les plus vives souffrances...; il gagna sa cause, mais ce fut au détriment de sa vie. Quelques jours après ce suprême effort, il mourut à Bruxelles même, à l'*Hôtel de Saxe*. La Chambre lui fit de solennelles funérailles.

Ernest Discaillies.

Victor Savart, *Observations critiques sur le code pénal* (1828). — Bochart, *Représentants et sénateurs depuis 1830* (Bruxelles, 1860). — Louis Hymans, *Histoire parlementaire (Chambre des représentants et Sénat)*. — Journaux de Bruxelles. — Journaux de Tournai (collection de M^r Demazière), communiqués par M^r l'archiviste Hocquet. — Souvenirs personnels.

SAVENIER (*Jean*), protonotaire et secrétaire apostolique, né dans l'ancien pays de Liège, mort à Rome, le 8 février 1638. Bien qu'ayant joui d'une certaine notoriété auprès de ses contemporains, Savenier n'a guère laissé de souvenirs dans sa patrie. Les bio-

graphes liégeois l'ignorent; Devaulx ne lui consacre que quelques lignes, inspirées par son épitaphe.

La plus grande partie de la vie de Savenier s'écoula à Rome. C'est là qu'il mourut, le 8 février 1638. Son épitaphe, encore aujourd'hui conservée dans l'église Sainte-Marie de l'Ame, nous apprend que, revêtu des titres de protonotaire et de secrétaire apostolique, il exerça ses fonctions sous le règne de trois papes : Paul V, Grégoire XV et Urbain VIII. Ces pontifes employèrent surtout ses talents pour la rédaction des brefs secrets, et n'eurent qu'à se louer de ses services.

Savenier légua ses biens à la Congrégation de la propagande. Celle-ci fit placer dans ses locaux le buste de son bienfaiteur, accompagné d'une inscription commémorative; l'un et l'autre existent encore. De plus, la Congrégation imprima le texte du testament qui parut, en 1638, sous le titre suivant : *Testamentum perillustris et commendabilis dñi Joannis Savenier leodien. secretarii apostolici de numero participantium*. (Romae, typis sac. congreg. de propaganda fide; in-folio). Nous n'avons point rencontré d'exemplaire de cette publication; de Theux, qui la cite, ne paraît pas non plus l'avoir vue.

Par ce testament, Savenier avait, paraît-il, légué ses livres, ou tout au moins une partie d'entre eux, à la Bibliothèque vaticane. De ce nombre était un formulaire manuscrit, en deux volumes in-folio, rédigé par le testateur. Le catalogue de la bibliothèque du baron de Crassier le mentionne comme suit : *Formularium continens materias principum ... in quo provisiones ecclesiarum, dispensationes et indulta ...* Cet ouvrage n'entra pas dans la bibliothèque à laquelle il était destiné : Savenier en avait laissé l'usage à Gautier de Castre, l'un de ses exécuteurs testamentaires. A la mort de ce dernier, ses héritiers négligèrent, sans doute, de remettre l'ouvrage à la Vaticane. Il passa plus tard en la possession du baron Guillaume de Crassier; il figure, sous le n° 3392, dans le catalogue de la biblio-

thèque de ce savant, et fut vendu lors de la dispersion de celle-ci. Nous avons cité l'un des exécuteurs testamentaires de Savenier; le second fut Gilles Ursin des Viviers, référendaire de la signature, chanoine de Saint-Pierre à Rome et patriarche de Jérusalem.

Joseph Brassinne.

Devaulx, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du pays et du diocèse de Liège* (ms. à la Bibliothèque de l'université de Liège), t. V. — V. Gaillard, *Épitaphes des Néerlandais (Belges et Hollandais) enterrés à Rome*. Gand, 1853, p. 134-136. — *Catalogus librorum bibliothecae Guillelmi ... de Crassier* (Liège, 1754). — de Theux, *Bibliographie liégeoise*.

SAVERY (*Jacques*), peintre et graveur, né à Courtrai, vers 1560, mort de la peste, à Amsterdam, en 1602. Frère aîné de Roland Savery (voir ce nom), il suivit sans doute de bonne heure son père en Hollande pour devenir à Amsterdam l'élève de Hans Bol, l'excellent paysagiste malinois, mort en 1593, et dont il adopta quelque peu la manière. Bourgeois d'Amsterdam le 15 octobre 1591, Jacques Savery eut pour élève Frans Pietersz de Grebber, « mais pour le « paysage seulement », précise van Mander, lequel sans doute le connut bien, attendu que Grebber, beau portraitiste, comme le montre la galerie de Harlem, fut élève de Henri Goltzius, l'ami de van Mander. Et Grebber étant né en 1570, l'on peut, croyons-nous, fixer en l'année 1560 la date de naissance de Jacques Savery. Les œuvres peintes du maître sont rares. Le musée d'Amsterdam possède de lui une miniature datée de 158... Elle représente *La fille de Jephthé allant à la rencontre de son père*. Jacques Savery est l'auteur de quelques eaux-fortes, chasses et paysages, composés agréablement et traités non sans adresse. Nicolas De Bruyn et Jean van Londerseel ont gravé d'après lui de grands paysages avec sujets bibliques; Pierre Perret, en 1590, un autre paysage avec *Acis et Galathée*. Jacques Savery est, en somme, un fort intéressant artiste.

Henri Hymans.

Alfr. von Wurzbach, *Niederländisches Künstler-Lexikon*, t. II, 1908, p. 361. — Kramm, *De levens en werken der hollandsche en vlaamsche kunst-*

schilders, vijfde deel. Amsterdam, 1861, p. 1446. — A.-D. De Vries Azn, *Biographische aantekeningen*, 1884, p. 73 et suiv., avec table généalogique. — Van Mander, éd. Hymans, t. II, p. 56, 342 et 356.

SAVERY (*Jean* ou *Hans*), peintre et graveur, fils du précédent, né à Courtrai en 1597, mort à Utrecht en 1655. Élève de son oncle Roland (qui suit), il fut peintre de figures, de paysages et d'animaux. Ses peintures, d'ailleurs des plus rares, sont faciles à confondre avec celles de son père, à cause de la similitude des monogrammes. En 1629, il fit don à l'hôpital Saint-Job, à Utrecht, d'un tableau représentant un paysage avec des animaux, œuvre aliénée en 1811 et dont la trace s'est perdue. Un acte notarié du 16 septembre 1638 fait foi de son mariage à Utrecht, en présence de son oncle. Très intéressante est, au musée Ashmoléen, à Oxford, parmi les objets appartenant au fonds Tradescant, une représentation du *Dodo*, œuvre de Jean Savery signée et datée de 1651. Ce qui n'implique pas forcément que le peintre soit allé en Angleterre, vu l'origine hollandaise des Tradescant et le grand nombre d'objets de provenance exotique légués par lui à l'université. Les estampes de Jean Savery, sans avoir une haute portée d'art, sont très intéressantes. Elles comprennent notamment une suite de douze pièces formant frise, représentant l'entrée de Robert Dudley, comte de Leicester, à La Haye. Les autres pièces sont des sujets de genre ou des allégories. Il serait également l'auteur de quatre estampes d'après D. Teniers, signées J. S. et publiées par F. van den Wyn-gaerde. L'attribution nous paraît hasardeuse.

Henri Hymans.

Kramm, *De levens en werken der hollandsche en vlaamsche kunstschilders*, etc., t. V, p. 1446. — S. Muller, *De utrechtse archieven*, 1880, p. 134. — A.-D. De Vries Azn, *Biographische aantekeningen*, p. 74. — Alfr. von Wurzbach, *Niederländisches Künstler-Lexikon*, t. II, p. 562.

SAVERY (*Roland*), oncle du précédent, peintre, dessinateur et graveur, né à Courtrai en 1576, mort à Utrecht, le 25 février 1639. Il aurait été, selon Houbraken, l'élève de son

père, un peintre obscur, qu'il suivit de bonne heure en Hollande, ainsi que son frère Jacques, élève du paysagiste Hans Bol, et dont l'influence sur Roland fut considérable. On ne possède sur les débuts du maître aucune donnée précise. Nous ne connaissons de lui rien qui soit antérieur à 1602, mais déjà van Mander le comptait parmi les bons artistes. Il avait quitté le pays de bonne heure et, selon certains biographes, se serait rendu en France, pour y concourir à la décoration du palais de Fontainebleau. L'assertion paraît arbitraire et, ici encore, nous pouvons faire état de van Mander, très renseigné sur les Flamands qui furent en France et ne fait aucune mention de Roland Savery, sous ce dernier rapport. Disons aussi que le texte du beau et rare portrait de l'artiste, gravé par Gertrude Roghman, rappelle son séjour en Allemagne, mais ne dit mot de son prétendu voyage en France. Le voyage en Allemagne, au contraire, occupe dans la vie du maître une place considérable. Fut-il entrepris spontanément, nous ne savons, mais, chose non douteuse, Roland Savery devint à Prague le peintre de l'empereur Rodolphe II, lequel, comme l'on sait, avait réuni à sa cour de nombreux Flamands. Mû sans doute par le talent du paysagiste, il le chargea de faire choix, dans le Tyrol, des sites les plus pittoresques pour en décorer son palais. Deux ans furent consacrés à ce travail préalable et Savery, de retour, se mit vaillamment à l'œuvre, créant la série des paysages, presque toujours signés, appartenant, pour la plupart, aux galeries allemandes et autrichiennes. Egide Sadeler (voir ce nom), également au service de l'empereur, en choisit un grand nombre pour motifs de ses remarquables gravures. A la mort de Rodolphe II, Roland Savery passa au service de son successeur, Mathias II. En juillet 1613, une gratification extraordinaire de 300 florins lui était attribuée sur la cassette impériale et, bientôt après, il reprenait le chemin de la Hollande. En 1616, il est à Amsterdam et, peu après, se fixe à Utrecht, où sa présence

est attestée, en 1619, par la liste des membres de la gilde de Saint-Luc. Sa vogue y dut être considérable. En 1626, la municipalité offrait, comme cadeau de nocés à la belle Amélie de Solms, épousant Frédéric-Henri de Nassau, une œuvre de sa main. En 1628, il offrait un tableau : paysages et animaux, à l'hôpital Saint-Job, à Utrecht. Outre son neveu Jean, il eut pour élèves Guillaume van Nieuwlandt, Gilles Hondecoeter et Alart van Everdingen, tous trois excellents paysagistes. Roland Savery, nonobstant la minutie de son procédé, confinant à la miniature, concevait grandement et, même après Breughel de Velours, est resté digne de l'intérêt des connaisseurs. Ses sites sont toujours impressionnants avec leurs groupes de rochers, leurs cascades, leurs torrents impétueux. Il aime à les peupler d'animaux de tout genre et, par le fait même, en trouble la simplicité. Aussi affectionne-t-il les sujets où se motive cette intervention des quadrupèdes et des oiseaux. Il répète à satiété la *Sortie de l'arche*, *Orphée charmant les animaux*, sujet dont on connaît de lui une dizaine d'interprétations, le *Paradis terrestre*, etc. Il peint aussi des fleurs et des oiseaux. La date la plus ancienne relevée sur une de ses œuvres (1602) figure sur un tableau de la *Construction de la tour de Babel*, au musée germanique, à Nuremberg; la plus récente (1632), sur un *Orphée* au musée de l'université de Stockholm. D'après Houbraken, il serait mort dans le dénuement et presque tombé en enfance. En Hollande, les musées d'Amsterdam, de La Haye et d'Utrecht; en Allemagne, les galeries de Dresde, de Munich, de Schleissheim, de Nuremberg, de Brunswick, de Schwerin, de Prague et de Vienne; la galerie nationale, à Londres; le musée Fitzwilliam, à Cambridge; l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg; les galeries de Copenhague et de Stockholm possèdent du maître de fort intéressantes peintures. Les dessins de Roland Savery, loués par Houbraken, sont effectivement fort remarquables et Rembrandt lui-même en possédait une série. Ils sont, pour la

plupart, traités à la plume et rehaussés de bistre ou d'indigo. Comme aquafortiste, Roland Savery a laissé trois ou quatre pièces rares et qui semblent avoir inspiré Ruysdael. On connaît de Rol. Savery deux portraits, l'un gravé par Meyssens d'après Ad. Willaerts, et qui figure dans le *Gulden Cabinet* de De Bie. L'autre, gravé par Gertrude Roghman d'après Paul Morseele, estampe remarquable et fort rare, porte cette inscription : *Roelant Savery Schilder van Rodolphus en Mathias Rooms Keysers, Geboren te Cortryk A° 1576, Sterf tot Utrecht A° 1639*. Ovale sous lequel figurent huit vers signés : Hendr. Lamb. Roghman A° 1647 †. Ils sont curieux et, à ce titre, méritent d'être signalés.

Het scheen, dat Savery Natuera overtreffen,
Als hy afbeelde rotzen, boschen, beest of blom;
Dus Rudolph en Mathias (keysers) hem verfetom
Het Tirols wonder-wezen deelt hy Neerland om
Natuur beviest dat hy in als haer mogt verwinnen
Benam hem 't leven door verstringe der sin-
nen, etc.

Inutile de faire observer que ce dernier vers paraphrase la fameuse épitaphe de Raphaël. Le nombre et l'importance des gravures exécutées d'après les œuvres de Roland Savery donnent la mesure de l'estime attachée à ses productions. Sans parler des paysages, vues du Tyrol pour la plupart, issus du burin d'Egide Sadeler d'après lui, on peut citer encore d'excellentes planches gravées par Isaac Major, son élève direct, et dont l'une est datée de Vienne, 1622. On y voit à l'avant-plan saint Jérôme. C'est un des plus grands paysages que l'on ait produits au burin. Madeleine de Passe a également pris pour thème les œuvres de Savery.

Henri Hymans.

Ed. Fétis, *Les artistes belges à l'étranger* (Bruxelles, 1865), t. II, p. 88. — Kramm, *De levens en werken der hollandsche en vlaamsche kunstschilders*, etc., t. V, p. 1446 et suiv. — A.-D. De Vries, *Biographische aanteekeningen betreffende voornamelijk amsterdamsche schilders*, etc. (Amsterdam, 1886), p. 73 (avec un arbre généalogique de la famille Savery). — Van Mander (éd. Hymans), t. II, p. 55-56. — Houbraken, *Geschiedenis der nederlandsche schilders en schilderessen*, 1753, t. I, p. 56, 124; t. II, p. 95; t. III, p. 69. — Alfr. von Wurzbach, *Niederländisches Künstler-Lexikon*, t. II, p. 563-564. — F. Muller, *De utrechtsche archieven* (1880).

SAVIUS (François), dit aussi *Francisco* de Namur, en réalité *LE SAYVE* ou *DE SAIVE*, peintre de la fin du XVII^e et de la première moitié du XVIII^e siècle. Il appartenait à une famille d'artistes d'origine namuroise (voir plus haut, tome V, col. 696-698).

Dans son *Livre des peintres*, Carl van Mander affirme laconiquement qu'il entend parler avec éloge de certain François Savius, à Mons, dans le Hainaut (conf. *trad. et notes* de Mr H. Hymans, t. II, p. 290 et 299). Sur la foi de ce témoignage, autorisé entre tous, le *Künstler-Lexicon* de Nagler voit dans François Savius un peintre de Mons, renommé en son temps, mais tôt oublié. Plus circonspectes, d'autres encyclopédies plus récentes ne le citent pas; Ad. Siret lui décerne une simple mention; dans *Le passé artistique de Mons* (1880), L. Devillers n'a point cru pouvoir le classer parmi les peintres montois. Trois faits précis, — les seuls bien établis au reste, — semblent s'y opposer : Rombouts et Van Lerius, dans *Les Liggeren de la gilde de S. Luc d'Anvers*, rapportent que *Francisco* de Namur fut inscrit comme franc-maître à cette gilde d'Anvers en l'année 1599. La même année, les *Sentences du conseil provincial* de Namur mentionnent le nom du peintre *François de Saive*; mais dans les *Comptes de la ville* de Namur, son nom ne se rencontre pas après cette date, tandis que *Maistre Jean de Saive* y figure encore jusqu'en 1603. D'autre part, François de Saive habitait Namur en l'année 1627. A Mons, le souvenir de François Savius s'est totalement perdu : les relevés consciencieux d'œuvres d'art (datés notamment de 1828 et de 1847) appartenant aux institutions religieuses et aux établissements publics de la ville ne signalent aucun ouvrage de peinture, aucune toile de François Savius ou de Saive. Deux pièces d'archives, à notre connaissance, pourraient seules retenir l'attention : l'une d'elles mentionne *Jean de Saivie (de Saive?)* « serviteur » de la chapelle de la confrérie de Saint-Georges, à Mons, en l'année 1632; l'autre con-

signe l'émancipation (la mise hors de pain) de *Jean-Baptiste de Saive*, par sa mère Lucia Vermeulen, *vefve* (= veuve) de *fu* (= feu) *François de Saive* (acte daté du 29 avril 1634, émané du greffe de Mons). A. von Wurzbach cite un tableau de François Savius à Schleissheim : *Le Christ pleuré par saint Jean et les saintes femmes*, signé *F. Saiver* (la dernière lettre douteuse).

Em. Dony.

Archives de la ville de Mons et archives de l'Etat, à Mons : état civil; cahiers de bourgeoisie; conseil de ville (reg. 14, 15, 16, 20); greffe de Mons (chirogr., embrefs; actes d'émancip.); confrérie de S. Georges (chapelle; comptes de 1595-1633); conseil souverain (listes des habitants du Hainaut, 1393, 1602, 1633). — G.-K. Nagler, *Neues Allgemeines Künstler-Lexikon* (Munich, 1845), t. XV. — L. Devillers, *Le passé artistique de Mons* (Mons, 1880). — Ad. Siret, *Dictionnaire des peintres* (3^e éd., 1883). — Carl van Mander, *Le livre des peintres* (1604), *trad. notes et commentaires* par H. Hymans (Paris, 1884-85), t. I et II. — *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. VI, p. 303, 453 et s.; t. XII, p. 85 et s. — W. Spemann, *Kunstlexikon* (Berlin-Stuttgart, 1905). — A. von Wurzbach, *Niederländisches Künstler-Lexikon*, t. II (Vienne, 1910), p. 551.

* **SAVOIE** (Emmanuel-Philibert, duc DE), d'abord prince de Piémont, gouverneur des Pays-Bas de 1555 à 1559, né à Chambéry, le 8 juillet 1528, mort près de Turin, le 30 août 1580. Il était le troisième fils de Charles II, duc de Savoie, et de Béatrice de Portugal, fille d'Emmanuel, roi de Portugal. Dans son enfance, il fut chétif; on raconte qu'il ne put marcher avant l'âge de trois ans. Sa mère le destinait, par suite d'un vœu, à l'état monastique; pendant longtemps elle le fit, paraît-il, habiller en petit moine. Clément VII aurait même promis à son père, à Bologne, d'élever le jeune Emmanuel-Philibert au cardinalat. L'éducation du jeune prince fut donc orientée tout d'abord vers les choses religieuses. En 1536, sa mère l'emmena d'abord à Milan, puis à Nice, au moment où François I^{er} attaqua la Savoie et le Piémont, et ce ne fut qu'en 1543, quelques jours avant l'incendie de Nice par la flotte turque, qu'Emmanuel-Philibert quitta cette retraite. Sa mère était morte dans l'entretemps (8 juin 1537), et il avait eu comme éducateurs Louis Allardet, chanoine de

Genève, puis Jean-Baptiste Provana, évêque de Nice ; ses gouverneurs furent d'abord Louis de Châtillon, grand écuyer de Savoie, et ensuite Aimon de Genève, baron de Lullin. Ses frères étant morts, il devait recueillir un jour seul l'héritage paternel. Charles II réclama à Charles-Quint les domaines que le roi de France lui avait enlevés, et fit valoir à cet effet les liens de vassalité qui les rattachaient à l'Empire. Son but fut d'intéresser à sa cause l'empereur en mettant son fils au service de celui-ci. Il le lui présenta à Gênes, à peine âgé de treize ans, puis deux ans après ; mais chaque fois Charles-Quint l'éconduisit.

Pendant ce temps, la santé d'Emmanuel-Philibert s'était raffermie grâce à une forte éducation physique : petit, mais bien proportionné, il était rompu à tous les exercices en vogue à cette époque : il jouait pendant des heures à la paume et au mail sans apparence de fatigue et aimait beaucoup la natation. Il n'avait pas encore dix-sept ans lorsqu'il partit, le 27 mai 1545, de Verceil pour aller rejoindre l'empereur en Allemagne. Son père lui donna comme conseillers Provana, Lullin et quelques autres seigneurs, et, comme précepteur, Rosio, « afin qu'il n'oublie la langue latine » ; il le fit escorter en outre par une suite de quarante personnes. Par Novare, Milan, Brescia, Mantoue, la vallée de l'Adige, le col du Brenner, il atteignit Innsbruck, et de là se rendit par Ulm à Worms, où il arriva le 23 juillet. Il fut reçu avec tous les honneurs dus à son rang : le seigneur de Boussu, grand écuyer de l'empereur, le comte d'Egmont, Manriquez, majordome, allèrent à sa rencontre hors des portes de la ville. Il présenta à l'empereur un mémoire de son père concernant la question du Piémont. Charles-Quint promit d'y donner une suite favorable et accorda à Emmanuel-Philibert une provision de 6.000 écus d'or à prélever sur les revenus du Milanais. Cette somme était insuffisante pour l'entretien du prince et de sa suite, mais Charles-Quint déclara plus tard à Provana et à Lullin que « selon le drap il

« faudra lon coupe la robe ». Contrairement à ce qu'affirment plusieurs historiens, l'empereur ne donna pas alors à son neveu le titre d'altesse royale. Il déclara à des conseillers du jeune prince qu'il connaissait « l'affection et bon « vouloir d'Emmanuel-Philibert et de « son père et qu'il aurait bonne souve- « nance de tous deux quant le temps et « lieu sera ». Le prince accompagna Charles-Quint dans les Pays-Bas et séjourna avec lui à Bruxelles, Malines, Anvers, Turnhout, Tilbourg, Bois-le-Duc, Bommel, Utrecht (1^{er} janvier 1546), Amsterdam, Utrecht, Nimègue, Maastricht, Liège. Il le suivit à Trèves, Saarbrück, Spire et arriva avec lui à Ratisbonne, le 10 avril 1546. Il se trouva souvent dans des embarras d'argent et dut même diminuer le personnel de sa suite. Au moment où allait commencer la guerre de Smalkade, Charles-Quint prévint le duc de Savoie des dangers que pourrait courir son fils, s'il restait dans son entourage. Mais Emmanuel-Philibert pria son père de ne pas le rappeler en cette circonstance. Promu chevalier de la Toison d'or, le 3 juillet 1546, il fut nommé, le 16 août suivant, capitaine de l'escadron de la garde impériale et de toute la « cavalerie » de Flandre et de Bourgogne. Il fit preuve de réelles aptitudes militaires et reçut à Ingolstadt le baptême du feu. Il passa l'hiver à Ulm, toujours à court d'argent. Don Ferrand Gonzague, auquel Charles-Quint avait confié la mission de reconquérir le Piémont, négligeait les intérêts de la maison de Savoie. C'est à ce moment (1547) que, par l'intermédiaire de Brissac et de Richard, secrétaire du maréchal de Challant, chargés de négocier un accord sur la question italienne, le roi de France fit des tentatives pour détacher Emmanuel-Philibert de l'empereur. Il n'y réussit pas, mais Charles-Quint conçut certains soupçons au sujet de l'attitude du jeune prince, et lui demanda des explications détaillées.

Emmanuel-Philibert garda la confiance de l'empereur et continua à le suivre dans la campagne contre les

princes luthériens qui se termina en 1547 par la journée de Mühlberg. A cette bataille, le prince de Piémont, commandant l'arrière-garde, ne prit qu'une faible part. Il revint alors en Bavière, mais il quitta Augsbourg à cause de la peste qui y éclata, et séjourna quelque temps au château d'Offingen, appartenant à l'archevêque d'Augsbourg. Il voulut alors accompagner l'archiduc Maximilien qui se préparait à partir pour Gênes ou Milan, mais le duc de Savoie lui écrivit de ne pas s'éloigner de l'empereur, et Emmanuel-Philibert ne suivit Maximilien que jusqu'à Munich. Il rentra bientôt à Bruxelles dans la suite de Charles-Quint. Il fut chargé par celui-ci d'aller à la rencontre du prince Philippe, fils de l'empereur, jusqu'à Namur (1549). De grandes fêtes furent organisées en l'honneur du futur souverain des Pays-Bas, entre autres à Mariemont, où le prince de Piémont se distingua dans une joute magnifique. Constamment il eut encore à faire face à des difficultés financières; Marie de Hongrie intervint même auprès de Charles-Quint en sa faveur.

En 1551, lorsque l'empereur et son fils quittèrent les Pays-Bas pour se rendre à Augsbourg, le prince de Piémont fut retenu à Bruxelles par ses créanciers et ne put sortir de cette ville que cinq jours après le départ de la cour; pour satisfaire ses créanciers, il emprunta de l'argent au sire de Ryes.

Le 25 mai de la même année, il partit d'Augsbourg avec le prince Philippe; il l'accompagna dans son voyage dans le nord de l'Italie, où il put revoir son père (à Verceil), et en Catalogne. A Barcelone, il mit la ville en état de défense au moment où une flotte française, commandée par Strozzi, voulait s'en emparer par surprise; il y fit preuve d'une grande énergie en forçant la population, prête à s'enfuir, à préparer la résistance et sauva ainsi la ville. Sa ténacité lui valut dans la suite le surnom de « tête de fer ». Il prit congé de Philippe, le 17 août, à Alagnon pour aller guerroyer quelque temps en Pié-

mont sous les ordres de Gonzague. Mais ce rôle accessoire lui déplut, et il revint bientôt auprès de l'empereur, qui lui confia de nouveau le commandement de la cavalerie des Pays-Bas (1557). C'est en cette qualité qu'il accompagna Charles-Quint au siège de Metz, entrepris sur le conseil du duc d'Albe.

Au cours de ce siège, Emmanuel-Philibert dut faire preuve de sérieuses qualités, car, en 1553, après la mort du comte de Rœulx, généralissime de l'armée des Pays-Bas, l'empereur le désigna comme « chef et capitaine général avec » pleine autorité sur la conduite des « gens de cheval et de pied, sur l'artillerie et les munitions ». Mais Charles-Quint lui adjoignit, à cause de son jeune âge (il n'avait pas vingt-cinq ans), deux officiers italiens expérimentés, Jean-Baptiste Castaldo et Antoine Doria. Emmanuel-Philibert subit leur influence ainsi que celle d'officiers espagnols à tel point qu'il mécontenta les nobles des Pays-Bas qui occupaient des charges importantes dans l'armée. Marie de Hongrie le lui fit savoir, par l'intermédiaire de Granvelle, qui lui recommanda de prendre conseil aussi de « ceux de » par deça », aux frais desquels la guerre se faisait. Après avoir pris et rasé Hesdin, qui était assiégé au moment où il reçut le commandement en chef, il fit piller et brûler les villages le long de l'Authie et investit ensuite Doullens, mais il dut se retirer à la suite d'un combat indécis livré par ses troupes à l'armée française venue au secours de la place. Il pénétra en Picardie par Miraumont, détruisit le fort et la tour de Beauquesné, s'avança jusqu'à Albert et ravitailla Bapaume. Il renforça les garnisons des places voisines et campa sur la rive droite de l'Escaut, à Fontenelle, Famars et Maing, pour attendre les événements. Lorsque Henri II se porta sur Cambrai, Emmanuel-Philibert, suivant l'ordre de Charles-Quint, envoya des renforts à cette ville. Quelques jours après (16 août), il vit arriver près de son camp les avant-postes de l'armée française, mais ses cheval-légers leur inflig-

gèrent de grosses pertes. Trois jours après, Henri II, décontenancé par l'arrivée de l'empereur et l'approche d'un gros corps de cavalerie, renonça à son projet d'attaquer le camp impérial; il se retira et licencia ses troupes. Les opérations furent ainsi suspendues jusqu'à l'année suivante (1554).

Dans l'entretemps, Emmanuel-Philibert perdit son père († 16-17 août 1553). Charles-Quint lui conféra, par lettres patentes du 15 juillet 1554, l'investiture du duché de Savoie, de la principauté de Piémont et des autres territoires qui avaient appartenu à Charles II.

Emmanuel-Philibert avait quitté Bruxelles dès le 18 juin 1554. Il appela à Cambrai de Lalaing, de Bugnicourt, Glajon, de Berlaymont, Castaldo, Doria et d'autres gentilshommes « pour aviser » de se servir des forces qu'on avait, « comme on le pourroit ». Avant même que ces seigneurs fussent arrivés, il reçut de Marie de Hongrie l'ordre de diriger ses troupes vers Maubeuge pour surveiller l'ennemi qui semblait se diriger vers Avesnes. Trompé par le mouvement des Français vers cette ville, Emmanuel-Philibert choisit son quartier général à Mons. Leur supposant ensuite l'intention de marcher sur Bruxelles, il vint camper à Tubize (28 juin). Puis, voyant la principauté de Liège menacée, il voulut se poster à Sart-Moulin, pour ne pas trop s'éloigner de Bruxelles. Mais Charles-Quint lui ordonna de s'établir à Gembloux, tandis que lui-même prenait position à Bouges. L'armée française obliqua alors vers Binche, et Emmanuel-Philibert la serra bientôt de près, la forçant ainsi à rétrograder. Au dire de plusieurs capitaines placés sous ses ordres, il montra une certaine hésitation dans la poursuite de l'arrière-garde française, près du Quesnoy. Charles-Quint vint le rejoindre pour délivrer Renty, petite ville de l'Artois; le 13 août, Emmanuel-Philibert voulut déloger les Français d'une position importante, le bois Guillaume, mais il ne fut pas suffisamment secondé par l'empereur, qui craignait d'engager ce jour-là une action générale. Le combat se

termina en faveur de l'ennemi. De Lalaing écrivit à Marie de Hongrie que ce fut, d'après ce que lui dit le duc de Savoie, par la faute de « ceux qui » n'aiment ni le service, ni l'honneur « de l'empereur ». Quoi qu'il en soit, les Français ne profitèrent guère de ce succès; ils se retirèrent dans la nuit du 14 au 15 août. Emmanuel-Philibert fit poursuivre leur arrière-garde, qui subit de fortes pertes. Il reçut alors la mission d'ériger, au confluent du Blangis et de la Canche, un fort destiné à assurer la possession du bailliage de Hesdin et en même temps à défendre le comté de Saint-Pol et les frontières de l'Artois. Tout en surveillant la construction de ce fort, le duc devait se jeter alternativement sur la Picardie, le Ponthieu et le Boulonnais. Il passa la Canche et investit, le 30 août, Auxy-le-Château, dont la garnison dut se rendre à discrétion; il envoya les prisonniers aux galères et fit sauter les fortifications. Il s'établit alors à Mesnil, s'empara du château de Dampierre qu'il détruisit, et de celui de Maintenay. Les travaux de la nouvelle forteresse, qui devait remplacer celle de Hesdin et reçut le nom de cette ville accolé à la devise des ducs de Savoie (Hesdinfert), furent menés activement. Commencés le 8 septembre, ils furent achevés dans les premiers jours de novembre. Le 9 novembre, le duc alla camper au delà de l'Authie, et le lendemain, « continuant les feux de » tous costez », il arriva près d'Amiens. Une partie de sa cavalerie franchit la Somme et tailla en pièces celle de Nemours, accouru pour défendre la capitale de la Picardie. N'osant entamer le siège de celle-ci, le duc remonta, le 12, la vallée de l'Encre jusqu'à Albert, pillant et brûlant le pays. Il reçut bientôt l'ordre de licencier son armée, les ressources financières étant épuisées. Il ramena ses troupes par Bapaume et Douai dans le Cambrésis, où il ordonna le licenciement (23 novembre). Ses façons autoritaires déplurent particulièrement aux généraux belges, notamment à de Lalaing, qui se plaignirent de n'être consultés que pour la forme et

critiquèrent sa tactique. D'autre part, il ne s'entendit guère avec Gonzague, qui partageait avec lui la direction de l'armée et qui lui en imposait par son expérience. On craignait que le duc, entouré de partisans de Henri II, n'abandonnât la cause de l'empereur. Cependant il la servit fidèlement et, si sa campagne de 1554 fut malheureuse, c'est qu'il dut la mener dans des conditions trop défavorables : son armée, ramassée d'Espagnols, d'Allemands, de Belges, manquait de discipline. Il fit tous ses efforts pour l'améliorer. Il licencia pour désobéissance le régiment de Jean de Nassau et déclara à Charles-Quint qu'il préférerait démissionner « plutôt que d'avoir le rôle d'un homme de bois ». Le 29 novembre, il rentra à Bruxelles. Mécontent de voir remettre le gouvernement du Milanais qu'il avait espéré, à Gonzague, son ennemi personnel, il partit pour Londres et se rendit auprès du prince Philippe, le futur Philippe II. Il était question à ce moment de le marier à la princesse Elisabeth.

Dès le mois de novembre 1554, il avait exprimé le désir de se rendre en Piémont. Il en obtint l'autorisation au mois de mai de l'année suivante. Mais son absence ne fut pas longue : le 17 juillet, il repartait de Milan, rappelé dans les Pays-Bas. Il avait été remplacé dans le commandement général de l'armée par le prince d'Orange. On retrouve Emmanuel-Philibert dans l'entourage de l'empereur le 21 octobre 1555, lors d'un chapitre de l'ordre de la Toison d'or, et il assista à l'abdication de Charles-Quint le 25 octobre suivant. Deux jours après, Philippe II lui confiait la charge de gouverneur général. Les Etats de Brabant firent quelques difficultés pour le reconnaître en cette qualité, sous prétexte qu'il n'était pas « naturel du pays », mais ils ne persistèrent pas dans leur opposition. Pendant ce temps les négociations qui aboutirent à la trêve de Vaucelles (5 février 1556) permettaient de constater que le roi Henri II ne voulait pas se dessaisir du duché de Savoie. Cette trêve stipulait qu'Emmanuel-Philibert

recevrait, comme compensation temporaire, une pension annuelle de vingt mille écus. Mais le prince la repoussa. Philippe II lui envoya Granvelle pour le consoler. Emmanuel-Philibert accabla celui-ci de reproches en l'accusant d'être responsable de son infortune.

Les séjours fréquents et prolongés de Philippe II dans les Pays-Bas de 1556 au mois d'août 1559 rendirent le rôle du gouverneur général assez effacé. Chargé surtout de diriger les affaires militaires, le duc de Savoie prit cependant à cœur les autres devoirs qui lui incombaient. Il ne se résigna pas à être un simple instrument entre les mains de Philippe II et sut défendre les intérêts du pays dont il avait la garde. C'est ainsi qu'il se rapprocha des nobles, hostiles au régime espagnol que le roi introduisait subrepticement dans le pays. D'accord avec les membres du conseil d'Etat, il signala au souverain la triste situation de nos provinces. Au mois de juillet 1556, c'est-à-dire encore avant le départ de Charles-Quint, il adressa solennellement à Philippe II une « remontrance » pour lui exposer les « extrémités et nécessités » provenant de l'état déplorable des finances et des charges excessives imposées antérieurement au pays ; il insistait en outre sur les plaintes des « pauvres sujets » opprimés et « outragés » par la soldatesque, se dédommageant du non-paiement de la solde au détriment des habitants. Le duc exprimait la crainte de ne pouvoir refréner « les mauvaises humeurs » qui pourraient se manifester dans le peuple, mécontent d'ailleurs de devoir supporter le fardeau de guerres qui n'intéressent pas directement les Pays-Bas. Il demanda au roi de remédier promptement à la situation. Celui-ci ne s'en préoccupa guère, semble-t-il, et les négociations avec les différents Etats furent très laborieuses, particulièrement avec ceux du Brabant ; le duc traita personnellement avec le second membre de Bruxelles et avec les « nations » de la même ville. L'affaire des nations de Bruxelles dura au moins jusqu'à la fin du mois d'octobre 1556.

Bientôt d'ailleurs le duc adresse au souverain une nouvelle remontrance (23 novembre 1556) : après avoir résumé la première, il le supplie de lui procurer des ressources pour conjurer la perte du pays épuisé par les guerres et les contributions. De même que les membres du conseil d'Etat, il offrait sa démission au roi pour le cas où celui-ci ne pourrait venir en aide aux Pays-Bas. Cette remontrance n'exprimait que faiblement les sentiments de la noblesse belge et en particulier du comte de Laing, que le duc de Savoie avait empêché d'adresser une protestation collective au souverain (vers le 19 septembre 1556), peu après le départ de Charles-Quint; cette protestation était analogue à celle qu'Egmont alla porter dans la suite à Philippe II, à la veille de la grande insurrection. Cette fois-ci, en tout cas, le roi fit contribuer dans une large mesure l'Espagne aux dépenses militaires des Pays-Bas.

L'année suivante (1557), les hostilités contre la France reprenaient à la suite de la ligue offensive conclue par le cardinal de Lorraine au nom de Henri II avec le pape Paul IV (Carafa). Ce fut Philippe II qui déclara la guerre à Henri II (7 juin 1557); il confia le commandement général de ses troupes à Emmanuel-Philibert. Celui-ci quitta Bruxelles le 15 juillet suivant. Pour tromper l'adversaire, il se dirigea vers la Champagne : le 25 juillet, il est à Rocroy, mais de là il oblique brusquement pour descendre la vallée de l'Oise, campe devant Guise et y complète son armée, qui compte bientôt, avec l'apport de quelques milliers d'Anglais, 50.000 hommes, chiffre extraordinairement élevé pour l'époque. Les forces ennemies étaient de beaucoup inférieures (environ 20.000 hommes); aussi durent-elles se borner à garder l'expectative et à suivre à distance les opérations des envahisseurs. Le point faible de la France était du côté de la Picardie, dont les places n'avaient pu être suffisamment consolidées et où d'ailleurs les précautions nécessaires n'avaient pas été prises. Tout à coup,

au milieu de la nuit du 1^{er} au 2 août, le duc de Savoie parut devant Saint-Quentin et en commença immédiatement l'attaque. Il put profiter de la situation défectueuse de la ville, entourée de collines et de vallées qui en facilitent le siège, et flanquée de deux faubourgs non fortifiés, l'un à l'ouest, l'autre au sud. Du côté de l'est, la ville présentait une ligne de remparts trop étendue, non pourvue d'ouvrages de défense complémentaires. En outre la population, évaluée à 7 ou 8.000 habitants, ne pouvait suffire à la défense de la place; elle ne fournissait que des milices mal exercées, qui ne furent secourues d'ailleurs que par une faible garnison. Coligny, qui réussit à entrer dans la place pendant la nuit du 2 au 3 août, n'y amena que 250 fantassins et trois compagnies d'ordonnance. Il organisa rapidement la défense, mais fut obligé d'abandonner, le 6 août, le faubourg d'Isle (au Sud), où les Espagnols s'établirent avec leur artillerie. Le 9 août arriva l'armée royale, commandée par le connétable de Montmorency, qui essaya de la faire pénétrer (10 août) dans la ville par le sud-ouest, mais il procéda avec tant de lenteur et de maladresse que Philibert, averti de ce quise passait, et agissant avec décision et promptitude, amena toutes ses troupes sur la rive gauche de la Somme et, par un grand mouvement tournant, les jeta sur les forces du connétable dispersées entre Essigny et Saint-Quentin. Il les mit en déroute presque sans combattre et les poursuivit pendant quatre à cinq heures. Cette journée de la Saint-Laurent (10 août) coûta à l'armée française 3.000 morts, 4 à 5.000 blessés, 6.000 prisonniers, parmi lesquels Montmorency, le maréchal de Saint-André, et un grand nombre d'autres officiers. Trois jours après, Philippe II venait rejoindre le duc de Savoie et offrait aux défenseurs de Saint-Quentin de se rendre avec les honneurs de la guerre. Coligny refusa. C'est alors (14 août) que commença le bombardement, qui fut assez meurtrier; mais l'artillerie des assiégés réussit, de son côté, à entamer

sérieusement le camp espagnol. Dans la nuit du 19 au 20 août, Coligny reçut les derniers renforts (120 fantassins). Dès le 21, le siège se resserre : on essaie de faire brèche à quatre endroits différents. Ce ne fut toutefois que le 26 que l'armée espagnole s'approcha pour tenter un assaut, mais il ne fut pas même commencé, les mines n'ayant pas produit l'effet nécessaire. Le lendemain, l'effort des assiégeants se porta sur trois côtés de la place : au sud et à deux endroits des remparts de l'est. La brèche qui avait été pratiquée dans ceux-ci et dont Coligny confia la défense à la compagnie du Dauphin, livra rapidement passage aux Espagnols, qui se ruèrent dans la ville et la livrèrent au pillage et à l'incendie. Malgré les efforts de Philippe II et du duc de Savoie, Saint-Quentin fut ruiné de fond en comble au bout de quelques heures.

On s'est souvent demandé pourquoi le roi d'Espagne et son généralissime n'avaient pas profité de leur victoire de la Saint-Laurent pour marcher sur Paris et imposer à Henri II une paix désastreuse au lieu de s'attarder au siège de la capitale du Vermandois. Mais leur but était précisément de s'emparer d'une province frontière ; de plus ils n'osaient risquer le siège de Paris parce qu'ils croyaient la ville bien défendue. Ils manquaient d'ailleurs des ressources nécessaires pour entreprendre une expédition aussi considérable. Après la prise de Saint-Quentin, l'approche de l'automne ne permit pas à Emmanuel-Philibert d'exécuter son plan, qui était de marcher sur Paris, tandis qu'une armée, levée en Allemagne et dans les pays voisins, aurait menacé Lyon ; cependant ils s'emparèrent encore de quelques petites places : Ham, le Catelet, etc., en septembre, et en octobre de Noyon. Bientôt ils eurent en face d'eux une nouvelle armée française, forte de 50.000 hommes, commandée par le duc de Guise. Le manque d'argent réduisit le duc de Savoie à l'inaction. Il ne cessait de demander à son maître de quoi solder ses troupes : « Je suis dans un tel état », écrivit-il un jour, « que je ne sais que devenir ».

En novembre, il licencia son armée qu'il avait en grande partie dirigée vers le Luxembourg, les autres provinces des Pays-Bas étant « infectées de la peste ».

Pendant l'absence du duc, le comte de Laëling avait été chargé du gouvernement des Pays-Bas par intérim. La banqueroute de l'Espagne (juin 1557) avait accentué la détresse financière des Pays-Bas et obligé Philippe II à recourir, malgré lui, de nouveau aux Etats généraux. Convoqués à Valenciennes en août 1557, ceux-ci s'étaient transportés en novembre à Bruxelles, et ils y siégèrent presque sans interruption jusqu'en mai 1558. Ils ne consentirent de nouveaux sacrifices que moyennant des garanties et le redressement de nombreux griefs. Le 26 novembre, ils remirent au duc de Savoie un long mémoire où ils exprimaient leurs vœux et leurs doléances ; ils réclamaient une intervention directe dans le gouvernement par l'administration des aides, et l'abolition du régime absolutiste et antinational. Le 17 décembre, ils adressèrent un nouveau mémoire au gouverneur général, où ils insistaient entre autres sur la nécessité de composer les troupes de soldats indigènes, en faisant valoir que « le service en guerre par étrangers a été de tout temps la ruine de tous royaumes et provinces ». Après de laborieuses négociations, pour lesquelles le duc de Savoie dut hâter certains travaux de défense, à la demande de Granvelle, afin de « donner la presse et l'assistance requise aux affaires » (11 mars 1558), il repoussa la prétention des Etats de ne consentir à l'aide que moyennant un vote unanime (12 avril 1558), mais il n'obtint, le 2 mai suivant, qu'un subside insuffisant. A la séance qui eut lieu ce jour-là, il reçut séparément le consentement des députés de Flandre, puis celui de tous les autres ensemble. Mais il dut permettre que les Etats eussent l'administration des nouveaux impôts, et il leur recommanda à cet effet la nomination d'un surintendant ou commissaire général commun. Les députés de Flandre protestèrent en déclarant ne pas vouloir

conclure une union avec ceux des autres provinces. Le duc décida alors que les Etats généraux désigneraient la personne à laquelle ils voulaient confier cette charge, et que le roi la nommerait aussi pour la Flandre.

Cependant la guerre contre la France avait repris dès le mois de janvier 1558 : Calais (8 janvier), puis Thionville (fin juin) étaient tombés au pouvoir du duc de Guise. Ce ne fut qu'après le vote des subsides par les Etats généraux que le gouverneur put prendre des mesures efficaces en vue de la défense du pays. Le 25 juin, il partit pour Namur « pour y assamblar le camp ». Comme l'attaque principale des Français se porta contre la Flandre et l'Artois, le duc se dirigea vers ces provinces et établit son camp à Doullens. Philippe II vint y séjourner lui-même dès le 20 août et y resta jusqu'au 1er octobre, dirigeant lui-même les opérations, qui se bornèrent toutefois à des escarmouches. En butte à de nouvelles difficultés financières, il avait convoqué à nouveau les Etats généraux à Arras (12 août).

D'autre part, il songeait depuis plusieurs mois à nommer un successeur à Emmanuel-Philibert, auquel il attribuait en partie les difficultés rencontrées aux Pays-Bas ; il prétendit que le duc n'avait su se concilier les sympathies des nobles et du peuple, alors qu'en réalité le mécontentement de ceux-ci provenait du régime politique imposé par le roi lui-même. Celui-ci aurait désiré que Marie de Hongrie reprît le gouvernement qu'elle avait délaissé lors de l'abdication de Charles-Quint. Mais l'ancienne gouvernante refusa et fit, à cette occasion, l'éloge du duc de Savoie : « Il a », écrit-elle le 7 septembre 1558, « toutes les qualités qu'on peut désirer d'un bon gouverneur ». Elle engageait le roi à pourvoir lui-même à la défense et au gouvernement des Pays-Bas « par des mesures arrêtées en sa présence » et à les faire mettre à exécution. « Alors le duc », dit-elle, « ... qui a plus d'expérience des affaires de guerre et d'administration que je n'en pouvais avoir, et une connaissance plus grande

« du pays, à qui l'on attribue plus « d'habileté et de capacité, sera mieux « en état que je ne l'étais, de remplir « les obligations de sa charge ».

Emmanuel-Philibert put bientôt d'ailleurs abandonner cette charge si absorbante et si délicate. Le traité du Cateau-Cambrésis (avril 1559) lui restitua la Savoie et le Piémont moyennant son mariage avec Marguerite, fille de François I^{er}. On sait dans quelles circonstances tragiques furent célébrées les noces : le 9 juillet 1559, à minuit, dans la petite église de Saint-Paul de Paris la messe nuptiale fut dite à la lueur des torches, sur les instances de Henri II, mortellement blessé.

Emmanuel-Philibert assista à la ratification du traité du Cateau par Philippe II à Bruxelles (15 mai 1559). Le 15 juillet, il quitta cette ville « en poste avec trois cens chevaux, tous accoustrez en velour violet cramoisy, doublé de toile d'or, tout passémenté d'or, et ses paiges vestuz de velour noir, passementez d'or ». Il revint cependant encore dans les Pays-Bas, où il assista, le 29 juillet, au chapitre de la Toison d'or tenu à Gand avant le départ de Philippe II pour l'Espagne.

Le rôle qu'il joua comme souverain de la Savoie et du Piémont sort du cadre de cette biographie. Les brillantes qualités qu'il déploya dans l'organisation de ses Etats font supposer que le jugement défavorable de Philippe II au sujet de son gouvernement dans les Pays-Bas était erroné.

De son mariage avec Marguerite de France, il n'eut qu'un fils, Charles-Emmanuel, né le 12 janvier 1562. En outre, ses concubines lui donnèrent plusieurs enfants : Marie, Amédée, Philippe († 1599), Marguerite, Béatrice, Othon, Mathilde († 1629). Certains auteurs y ajoutent encore Pierre-Louis, seigneur de Ternavas, mais à tort, paraît-il.

Jusqu'à la bataille de Saint-Quentin, il garda la devise de son père : *Spoliatis arma supersunt*, placée autour d'un bras armé tenant une épée nue. Après sa fameuse victoire, il adopta la devise :

Pugnando restituit rem. D'après certains auteurs, il aurait, après la prise de Hésdin, fait frapper des monnaies, où l'on voyait un éléphant au milieu d'un troupeau de brebis et avec ces mots : *Infestus infestus*. Rentré en possession de ses domaines patrimoniaux, il plaça sur son écu deux faisceaux d'armes recouverts, avec cette pensée : *Conduntur, non retunduntur*.

Herman Vander Linden.

Gachard, *Le duc Emmanuel-Philibert de Savoie, gouverneur général des Pays-Bas*, dans *Etudes et notices historiques concernant l'histoire des Pays-Bas*, t. III (Bruxelles, 1890; extrait des *Bulletins de l'Académie roy. de Belgique*, t. XXII, p. 683). — Henne, *Histoire de Charles-Quint*, t. X, p. 48, 52, 54, 59, n° 3, 104, 153, 155, 157, 168, 173, 174. — Pirenne, *Histoire de Belgique*, t. III, p. 140, 144, 363, 366, 369, 370, 372, 374. — Rachfahl, *Wilhelm von Oranien*, t. I, p. 174, 180, 222, 483, 489, 533, 539, 563, 625, 627. — E. Marx, *Studien zur Geschichte des Niederländischen Aufstandes*, p. 11, note 2. — E. Marx, *Gaspard von Coligny und das Frankreich seiner Zeit*, t. I, p. 103. — H. Lemonnier, *La lutte contre la maison d'Autriche; la France sous Henri II (1549-1559)*, dans Lavisse, *Histoire de France*, t. V, 2^e partie, p. 169. — J. Tonsi (patricii Mediolanensis), *De vita Emmanuelis Philiberti Allobrogum Ducis et Subalpinorum principis libri duo* (Augustae Taurinorum, 1596; 2^e édition, 1602). — Demonpleinchamp, *Histoire d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, gouverneur général de la Belgique* (Amsterdam, 1692). — J.-P. Ducros (de Sixt), *Histoire d'Emmanuel-Philibert de Savoie* (Paris, 1838). — L. Vaccarone, *Emanuele Filiberto principe di Piemonte alla corte cesarea di Carlo V imperatore, 1545-1551* (Turin, 1900; extrait des *Miscellanea di Storia Italiana*, 3^e série, t. V). — E. Ricotti, *Lettere di Antonio Perrenot di Granvelle vescovo d'Arras e poi cardinale al duca di Savoia Emanuele Filiberto* (Turin, 1880; extrait des *Miscellanea di Storia Italiana*, 2^e série, t. IV (XIX), p. 393). — G. Claretta, *Il duca di Savoia Emanuele Filiberto e la corte di Londra negli anni (1554 e 1555)* (Pinerolo, 1892). — E. Ricotti, *Degli scritti di Emanuele Filiberto, duca di Savoia* (Turin, 1857; extrait des *Mem. della R. Acad. delle Scienze di Torino*, 2^e série, t. XVII). — *Archivio storico italiano*, 2^e série, t. II, 4^{re} partie (1855), p. 93. — *Comptes rendus de la Commission royale d'histoire*, 2^e série, t. VIII (1836), p. 118-132, et 4^e série, t. I, p. 279. — Gachard et Piot, *Collection des voyages des souverains des Pays-Bas*, t. II, p. 333; t. IV, p. 101, 116, 245, 279, 375, 393, 406, 413. — Fruin, *Het voorspel van den tachtigjarigen oorlog (Verspreide geschriften*, t. I, p. 276-279). — *Registre de Vander Goes*, t. IV, p. 245-290, et t. V, p. 201. — L. Ramier, *Les guerres d'Henri II et le traité du Cateau-Cambrésis (1554-1559)*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, XXX^e année (1910), p. 3-30.

SAVOIE (Guillaume DE). Voir GUILLAUME DE SAVOIE.

SAVOIE (Jacques DE). Voir ROMONT.

***SAVOIE** (Thomas DE), deuxième époux de Jeanne de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut, résida dans ces pays de 1237 à 1244.

Ferrand de Portugal, en mourant (27 juillet 1233), laissait à sa femme une fille, Marie, qui fut fiancée à l'âge de quatre ans à Robert d'Artois, mais qui mourut l'année suivante (1236). Alors la comtesse Jeanne, plus désireuse encore que son entourage d'avoir un héritier direct, songea à se remarier. Simon de Montfort, l'un des fils du vainqueur des Albigeois, rechercha sa main; mais le roi de France s'opposa à cette alliance et força la comtesse à renoncer par écrit à ce projet (12 avril 1237).

La cour de France, qui tenait la comtesse entièrement dans sa main, se chargea d'ailleurs de lui trouver un nouveau mari. Marguerite de Provence, la jeune femme de Louis IX, chercha un prince dans sa nombreuse et patriciale famille de Savoie pour en faire l'époux de Jeanne de Constantinople. Au mois d'octobre 1237, Jeanne épousa l'oncle de la reine de France Thomas de Savoie, comte de Maurienne. Ce prince, né à Montmélan en 1199, était le quatrième fils de Thomas I^{er} de Savoie et de Marguerite de Faucigny. Il comptait sept frères, dont les plus connus furent Amédée IV de Savoie († 1253), Boniface, évêque de Belley et plus tard archevêque de Canterbury, Pierre, comte de Richmond, puis de Savoie († 1259), Philippe, archevêque de Lyon, puis successeur de Pierre († 1268) et enfin Guillaume de Valence, qui exerça une si grande influence à la cour d'Henri III d'Angleterre.

Sa sœur, Béatrice de Savoie, avait épousé Raimond-Bérenger IV, comte de Provence. Sa nièce Eléonore de Provence s'était unie à Henri d'Angleterre; Marguerite de Provence était la femme de saint Louis, et les sœurs de ces deux reines avaient pris pour époux Charles d'Anjou et Richard de Cornouailles : de telles alliances favorisaient l'élévation de tous les princes de la maison de Savoie.

Philippe Mouskès décrit le comte de Maurienne, qui avait alors trente-huit ans, comme un homme « biaux de membres et de cors », et « hardi com lions ». Si sa maison était illustre, il n'était pourtant qu'un « gentius om a petit d'avoir », qui « en sa tière tenoit pau ». Destiné à l'église, il avait « l'once tans estet clers », au moins depuis 1224; il devint chanoine de Lausanne et fut dès le 2 mai 1227 prévôt de Valence; mais dès 1231, il avait renoncé à la cléricature. Il semble qu'il eut des lettres, de l'expérience et de l'énergie.

Bien que les deux époux fussent parents au troisième degré, le mariage de Jeanne et Thomas fut célébré sans dispense, sur les instances du roi de France, de sorte qu'il fallut une bulle de Grégoire IX pour le valider après coup. Thomas et Jeanne prêtèrent serment entre les mains du roi à Compiègne, après qu'un arbitrage eût aplani quelques difficultés relatives à la forme de l'hommage; puis ils durent jurer l'observation du rigoureux traité de Melun d'avril 1226. Les nobles et les villes de Flandre s'engagèrent de leur côté à se déclarer pour le roi, si le comte et la comtesse ne remplissaient pas leurs engagements. Alors Thomas « fut par tout receu comme mambour et mary de la contesse Jehanne ».

Thomas de Savoie fut bientôt impliqué dans la guerre qui surgit dans l'est de la Lotharingie entre l'évêque de Liège, Jean d'Eppes, et Waleran de Limbourg, seigneur de Poilvache, frère du duc de Limbourg et du comte de Luxembourg. Malgré les tentatives de médiation des ducs de Brabant et de Limbourg, Waleran et Jean d'Eppes recommencèrent les hostilités. Vers février 1238, l'évêque de Liège alla assiéger la forteresse de son ennemi près de la Meuse, et il appela à son secours le comte de Looz ainsi que Thomas de Savoie, son vassal pour le Hainaut. Celui-ci vint avec un corps de troupes de Flamands et d'Hennuyers le rejoindre au siège de Poilvache; il emmenait avec lui des pierriers et des machines de

siège. Mais Jean d'Eppes devint subitement malade et fut transporté à l'insu de l'armée à Dinant, où il mourut (2 mai 1238). Des traîtres firent connaître cette mort aux assiégés, ce que ceux-ci annoncèrent à l'armée liégeoise, qui se retira sur le champ. Waleran profita de ce désordre pour traverser la Meuse et se jeter dans la forteresse avec cent soixante cavaliers; il ravitailla la place, puis, par une attaque imprévue, il mit les assiégeants en déroute et le siège fut levé. Thomas de Savoie pourtant revint à la charge; à la fin le château lui fut remis au nom du roi de France; ce fut Rasse de Gavre qui y tint garnison. Après une trêve, les adversaires finirent par recourir à l'arbitrage de Robert d'Artois (août 1238); Waleran récupéra Poilvache.

La mort de Jean d'Eppes fournit à Thomas l'occasion d'intervenir dans les affaires de Liège. Il postula le siège épiscopal vacant pour son frère Guillaume, déjà doyen de Vienne et évêque de Valence en Dauphiné; mais celui-ci fut élu seulement par une partie du chapitre (25 juin); d'ailleurs, en ce moment Guillaume de Savoie se battait devant Crémone contre les Guelfes de Plaisance. Mais un parti, dont Waleran de Limbourg était le chef, avait choisi comme candidat Otton, prévôt d'Utrecht. L'empereur Frédéric II et son fils Conrad soutenaient ce dernier, tandis que le pape Grégoire appuyait Guillaume. Un moment il parut que cette rivalité allait amener une conflagration générale en Europe. Informé que Thomas rassemblait des troupes pour les conduire aux bords de la Meuse, l'empereur lui adressa des lettres menaçantes lui ordonnant de respecter la juridiction impériale et l'autorité de son parent, le prévôt d'Utrecht. Il envoya même son fils Conrad, à la tête de forces imposantes, à Liège (1^{er} novembre), pour introniser Otton, et somma tous les feudataires de l'empire de repousser le comte de Flandre. Cette querelle fut sur le point de faire perdre la couronne à Raimond de Provence, qui avait pris le parti de son beau-frère; l'empereur lança contre lui le comte de Tou-

louse, à qui sans doute il avait promis les domaines de Raimond, et il fallut l'intervention de saint Louis pour sauver le comte de Provence. Néanmoins la situation restait menaçante en Lotharingie, les hostilités allaient commencer lorsqu'on apprit tout à coup que Guillaume de Savoie, qui avait reçu l'ordre à Rome d'aller occuper son siège, était mort en route, le 1^{er} novembre 1239, à Brescia.

Une nouvelle élection porta sur le siège de saint Lambert, l'évêque de Langres, Robert de Torote, tout dévoué à la papauté. Le 25 décembre 1240, Thomas de Savoie assista à la réception inaugurale de Robert à Liège et au synode qui suivit. Il semble que dès lors Thomas entretenait les meilleures relations avec les Liégeois : le récit d'un second siège de Poilvache par le comte en 1244, quelque temps avant la mort de Jeanne, nous semble le produit d'une confusion commise par les chroniqueurs postérieurs.

En 1238, Thomas avait reçu avec de grands égards en Hainaut et en Flandre, le marquis de Namur, Baudouin II, empereur de Constantinople ; des fêtes furent célébrées entre autres à Courtrai, et le comte y arma Baudouin chevalier.

Avec le Brabant, les relations furent tendues dès l'année 1240. Nous ignorons les causes de la guerre qui éclata entre les deux principautés : d'après les uns, le duc Henri aurait rompu l'alliance conclue auparavant avec Ferrand ; mais faisons observer que nous possédons une lettre adressée au duc par Thomas, pour réclamer l'extradition d'un coupable d'homicide commis dans ses Etats, et que l'origine réelle de la querelle pourrait bien être le refus d'Henri d'accéder à cette demande. Quoi qu'il en soit, le 1^{er} octobre 1242 Thomas passa avec son armée sous les murs de l'abbaye de Ninove, envahit le Brabant, incendia Pamele, ravagea le plat pays, puis retourna sans plus. Nous refusons avec Wauters d'adopter le récit de Wielant (suivi par De Meyere, D'Oudegherst et Sanderus), d'après

lequel Thomas aurait pris Bruxelles, et emmené le duc Henri et son frère Godefroid en Flandre. Les sources nous manquent pour connaître la fin de cette guerre.

C'est avec l'Angleterre que Thomas entretenait les meilleures relations. Le roi Henri doit avoir vu de bon œil le mariage de son oncle par alliance avec Jeanne de Flandre, car dès le 17 novembre 1237, il s'engageait à payer à celle-ci, par l'intermédiaire de Robert de Béthune, le fief annuel qu'il lui devait, et délivrait le 3 décembre des lettres patentes accordant un sauf-conduit perpétuel aux marchands des deux comtés. D'ailleurs Thomas fit de fréquentes visites à la cour d'Angleterre ; toutefois il n'y passait que peu de jours, vu que le roi de France ne souffrait pas qu'il y séjournât plus longuement. Ainsi le 15 août 1239, nous trouvons le comte de Flandre et de Hainaut à Londres, dont le roi fit nettoyer les rues en l'honneur de sa venue. Ce n'étaient d'ailleurs pas précisément les relations politiques et commerciales de ses Etats qui attiraient Thomas en Angleterre ; il y soignait, non moins que ses intérêts propres, ceux de ses frères. Thomas contribua à faire nommer son frère Pierre, comte de Richmond (1240) et son frère Boniface, archevêque de Canterbury (1241). On connaît les invectives du chroniqueur anglais Mathieu Paris contre la cupidité de ces Savoyards, pauvres et affamés (*denariis regis siliante inhiantes*). Thomas emporta cette fois 500 marcs du trésor du roi anglais. Le roi d'ailleurs le secondait en tout : le 8 décembre 1239, Henri III ordonne à ses procureurs en cour de Roine d'aider ceux de son oncle qui y plaident une affaire. Il ne craint même pas de s'aliéner son conseil et ses sujets par les faveurs exagérées dont il le comble. Il renvoya, à fin 1239, Simon de Canteloup, archidiacre de Norwich, et Geoffroy le Templier, ses conseillers, parce qu'ils refusaient d'approuver un édit permettant à Thomas de Savoie de percevoir un tonlieu de quatre deniers par sac de laine exporté d'Angleterre en

Flandre. En août-septembre 1240, Thomas revint, avec une grande suite, visiter le roi et sa nièce; il avait obtenu pour ce voyage une nouvelle permission de Louis IX et convoitait de nouvelles sommes d'argent au dire de Mathieu Paris. D'Oudegherst rapporte, comme but principal de sa traversée, l'obtention d'un sauf-conduit pour les marchands flamands, et effectivement en décembre 1240, un traité de commerce fut signé entre le comté de Flandre et le royaume d'Angleterre. En tout cas, il est certain que Thomas profitait des relations commerciales de la Flandre avec l'Angleterre pour s'y rendre fréquemment, mais en vue surtout de ses propres intérêts.

Avec saint Louis, les relations de Jeanne et Thomas ont plutôt un caractère de sujétion que de cordialité. Le roi fut néanmoins très bienveillant à leur égard. Le 26 avril 1239, il leur accorda un délai pour payer les 7,000 livres parisis qu'ils lui devaient. Vers 1240, le suzerain força Jean de Cisoing, un vassal flamand désobéissant, à demander publiquement merci au comte et à la comtesse, de sa conduite. En février 1242, Thomas et Jeanne renoncèrent aux conventions qu'ils avaient conclues avec le roi au sujet de la remise du château de Douai.

Durant les premières années de son mariage, Thomas n'avait pas désespéré de donner un héritier à la comtesse. L'événement parut devoir se réaliser en 1241; on récita cette année dans tous les monastères de Cîteaux les psaumes et l'oraison dominicale pour que Dieu accordât un enfant à la comtesse de Flandre. Mais cet espoir fut déçu; ce qui ouvrit de nouveau la querelle de la succession de la sœur de Jeanne, Marguerite.

On sait avec quel acharnement Jeanne s'était attachée à rompre le mariage de sa sœur Marguerite avec Bouchard d'Avesnes; elle lui avait fait épouser ensuite Guillaume de Dampierre. Celui-ci envoya Jean et Baudouin d'Avesnes à son frère aîné Archambaud de Bourbon, qui ne délivra les deux jeunes gens

qu'en 1232, après la mort du sire de Dampierre. Seulement Marguerite fit déclarer par le pape que les enfants du premier lit étaient illégitimes, puis lui fit reconnaître la légitimité de son second mariage; en tout ceci, il faut voir, d'après Duvivier, la main de Jeanne. Néanmoins, dans les dernières années de sa vie, Bouchard d'Avesnes, qui mourut quelques mois avant la comtesse, semble avoir entretenu avec Thomas de Savoie, et même avec sa femme, de bonnes relations. Le neveu et héritier de feu Ferrand, Alonzo, infant de Portugal, qui avait épousé Mathilde, comtesse de Boulogne, ayant vers ce temps formulé quelques réclamations au sujet de l'héritage de son oncle et de sa fille Marie, Thomas et Jeanne conclurent avec lui un accord en novembre 1241; Alonzo renonça à toute prétention moyennant 4,000 livres par an.

Nous avons dit que Thomas était un homme pratique. Il s'intéressait vivement à l'agriculture et à l'élevage du bétail. Jacques de Guyse assure qu'il fit venir des chevaux d'Espagne et de Pouille, puis des taureaux et des vaches d'énorme grandeur de Savoie, et qu'il établit des haras dans la forêt de Mormal, contiguë à sa résidence d'été du Quesnoy. C'est à la même époque que l'évêque de Tournai, Walter de Marvis contribua au défrichement de la grande bruyère de Bulscampveld et fonda de nouvelles paroisses dans ces landes de la Flandre occidentale.

Quelle part faut-il attribuer à Thomas dans l'octroi que fit la comtesse Jeanne, de 1240 à 1243, aux châtellenies de la Flandre maritime, de ces constitutions rurales qu'elles conservèrent sans changements notables jusqu'à la fin de l'ancien régime? En mai 1240, c'est le Franc ou Métier de Bruges; en juillet 1240, ce sont les châtellenies de Furnes, de Bourbourg, de Bergues-Saint-Winnoc; en 1241, c'est le Pays de Waes; en 1242, les Quatre Métiers, qui reçurent de leurs princes une keure à peu près semblable, « fixant la compétence et la hiérarchie » des échevinages, les droits des habitants et ceux du prince représenté

« par son bailli » (Pirenne). Le texte même de ces chartes prouve l'absence quasi complète du régime féodal dans cette Flandre maritime colonisée et habitée presque exclusivement par une population libre; cette législation, surtout pénale, en donnant des garanties aux ruraux, dut contribuer à attirer de nouveaux hôtes ou colons dans les polders et les schorres des bords de l'Escaut et de la mer. Ce fut en même temps un frein à l'exode rural. Signalons particulièrement l'abolition dans la Flandre maritime de l'impôt du *balfart*, qui pesait lourdement sur les pauvres.

Thomas et Jeanne, dans cette distribution, sans doute peu désintéressée, de libertés, n'oublièrent ni les villages, ni les petites villes. Ainsi en juillet 1233, Jeanne et Ferrand avaient vendu à des particuliers des *vastines* ou bruyères près de Caprycke, en promettant que ceux qui viendraient s'y établir ne pourraient être cités en justice ailleurs; le village d'Oost-Eecloo s'y forma, auquel Thomas et Jeanne donnèrent une keure et de grandes libertés en avril 1240. Ils privilégièrent Biervliet, la même année, et Caprycke et Deynze l'année suivante. Ce mouvement d'affranchissement gagna les voisins; le seigneur de Waudripont donna une loi à ceux de Renaix; le châtelain de Gand, Hugues, accorda des privilèges particuliers au quartier du Briel à Gand et affranchit une foule de serfs dans le Pays de Waes. En avril 1241, le comte et la comtesse ratifièrent la charte de libertés donnée à Damme par Philippe d'Alsace; en juin 1241, des privilèges sont accordés à Furnes; et à la même date, il échoit des faveurs aux échevins de la petite ville du Pont de Brabant-Overschelde à Gand. Puis, c'est Audenarde qui reçoit de nouvelles libertés (14 août 1241). Damme (septembre 1241) et Alost (février 1242) obtiennent, entre autres privilèges, celui de construire une halle. La grande ville de Douai elle-même se voit assurer la propriété des marais et pâturages qui l'entouraient, et reçoit en outre les prés marécageux de Raches

(mai 1241). En établissant une ville franche à Sainte-Anne-ter-Muiden près de Damme, dans un espace qui fut limité par quatre croix, et en accordant à ceux qui y viendraient demeurer les lois de Bruges et de Gand, Jeanne et Thomas déclarèrent en outre que les bourgeois de La Mude ne payeraient de tonlieu, ni là ni à Damme, ni près de l'Ecluse-sur-Zwin, ni entre Dunkerque et Nieuport (mars 1242).

Comme travaux d'amélioration des cours d'eau, on peut citer, dit Wauters, l'ouverture, par les soins des échevins d'Aardenburg, d'un canal conduisant depuis le Zeedam jusqu'à la mer. A la demande de ces échevins, appuyée par la convention qu'ils avaient conclue avec les habitants des localités traversées par le canal, Thomas et Jeanne déclarèrent que la largeur et hauteur des piles des ponts correspondraient aux dimensions de l'écluse à établir, afin que les navires passant par l'écluse ne fussent gênés en aucune façon (janvier 1244).

En janvier 1241, Thomas et Jeanne décrétèrent l'élection annuelle d'échevins à Bruges, et à Damme en avril 1241. Dans ce système, déjà essayé auparavant à Gand, le choix des échevins fut dévolu au prince qui les désignait tous les ans, le 2 février. On ne pouvait occuper ces fonctions deux ans de suite; tous les artisans et les gens condamnés pour quelque méfait en étaient exclus. De plus, du moins à Bruges, désormais la fonction d'échevin fut formellement réservée aux seuls membres de la Hanse. Ce dernier fait prouve l'importance prise à cette époque par la puissante association des gros marchands à l'étranger. Rappelons que c'est peu après 1241 que fut rédigé le texte français de la Hanse flamande de Londres.

Et ne voyons-nous pas se réunir, en 1241, les échevins des cinq grandes villes de Flandre avec le comte pour délibérer sur les dissentiments entre les bourgeois de Bruges et ceux de Damme au sujet des otages de paix? Ce n'est pas la seule fois que ce tribunal d'arbitrage, prononçant des verdicts dans les cas

difficiles, fut réuni par le comte. Cependant, pour les conflits sur des questions féodales, Thomas consultait généralement la cour de ses barons.

Dans les villes, la domination exclusive du patriciat bourgeois, à la fois maître de l'échevinat et détenteur de la grande industrie et du commerce d'exportation, ne manqua pas de provoquer des dissentiments. C'est vers 1240 que ces aristocraties communales se liguent par des traités d'alliance stipulant que l'homme de métier, et particulièrement le tisserand et le foulon, qui abandonnerait sa ville comme gréviste et comme émeutier ne serait pas reçu dans la cité alliée, où il serait interdit de lui donner de l'ouvrage, sous peine d'amende. Sans doute pour des motifs pécuniaires, Jeanne et Thomas durent ménager à maintes reprises ces aristocraties financières et politiques.

C'est aussi à cette époque qu'on défendit à Furnes et à La Mude, comme jadis à Gand et à Bruges, d'y appeler aux fonctions de bailli une personne qui en serait originaire ou s'y serait mariée : on voulait interdire à l'officier du prince d'acquiescer trop d'influence dans la juridiction qu'il était appelé à administrer. Ce sont là probablement les actes d'administration dignes d'éloges, auxquels Jacques de Guyse fait allusion. Le chroniqueur ajoute que Thomas restaura plusieurs châteaux, sans doute à Mons, à Valenciennes, à Lille et au Quesnoy, où nous le voyons séjourner bien souvent. D'accord avec Jeanne, il fit beaucoup de fondations pieuses ; telles les donations aux frères mineurs de Mons et de Valenciennes. Il donna avec la comtesse un règlement à l'Hôpital-Comtesse à Lille, et peut-être s'intéressa-t-il au béguinage qu'elle fit construire à Gand (1242).

Thomas n'oublia pas sa famille ; à la mort de Francon, prévôt de Saint-Donatiën de Bruges (1240), il fit nommer à la place son frère Philippe, plus tard archevêque de Lyon et comte de Savoie. Le 1^{er} juin 1241, Thomas et Jeanne confirmèrent en sa faveur les droits du prévôt de cette église comme chancelier de

Flandre. D'ailleurs, quand son frère eut quitté la Flandre, Philippe abandonna cette place moyennant un accord pécuniaire avec la comtesse Marguerite (1253).

En Flandre, on n'eut en somme qu'à se féliciter de la participation du prince Thomas au pouvoir. Pourtant, dès 1241, du moment que toute espérance d'une nouvelle maternité de son épouse se fut évanouie, Thomas semble avoir songé à l'avenir et s'être préparé à de nouveaux rôles. On était au plein de la lutte entre Frédéric II et Grégoire IX ; depuis la mort de celui-ci (août 1241) jusqu'à l'élection d'Innocent IV (juin 1243), le Saint-Siège resta vacant.

La situation de Thomas au point de vue international avait toujours été d'une nature fort complexe. Comme frère du comte de Savoie et comme membre de cette maison italienne, il était, en Savoie et en Piémont, naturellement l'ami de Frédéric II. Comme frère de Guillaume de Savoie, qui, en compétition avec un parent des Hohenstaufen, avait cherché à se hisser sur le siège épiscopal de Liège, et en même temps en sa qualité de comte de Flandre et de Hainaut, il avait dans les Pays-Bas mené une campagne anti-impériale. Vassal du roi de France pour le comté de Flandre, mais allié intime du roi d'Angleterre, il se trouvait de plus être à la fois l'oncle maternel des reines de France et d'Angleterre. Un tel concours de circonstances exigeait de Thomas un merveilleux doigté politique. Elles expliquent naturellement la facilité avec laquelle Thomas passa plus tard en Italie du parti gibelin aux Guelfes.

Durant les sept années qu'il fut associé au trône de Flandre, Thomas paraît n'avoir visité sa patrie que deux fois. D'abord en 1242, à l'époque du soulèvement de la noblesse d'Aoste, à la répression duquel il prit une part importante ; c'est à ce moment qu'il fut inféodé par son frère Amédée du château de Bardo, dans le val d'Aoste (29 octobre 1242). D'après Mouskès, « tous les deniers ot portés là, qu'il ot » pris en Flandres à tence », pour y

construire le Château Flamand. C'est à son retour qu'il se fit assurer par sa femme Jeanne, sa vie durant, une pension de 6,000 livres d'Artois, à prendre sur les produits du comté de Flandre et sur les tonlieux de Mons et d'Erbaut en Hainaut (novembre-décembre 1242). Thomas retourna derechef dans son pays natal en mai 1243 pour y servir Frédéric II et y resta jusqu'à la fin de l'année, à la suite de quoi il reçut de sa mère la donation de Saint-Genis (4 janvier 1244). Il semble qu'il ramena alors de Provence en Flandre sa sœur Béatrice, « la belle Biertes », veuve de Raimond-Bérenger.

Entretemps, la guerre avait éclaté entre Henri III d'Angleterre et Alexandre II d'Ecosse, à la suite du second mariage du roi avec Marie de Coucy. Le roi anglais n'hésita pas à réclamer le secours du comte de Flandre (11 juin 1244). Le mois suivant, Thomas aborda à Douvres avec 60 chevaliers et 100 sergents, — convoitant tous l'argent du roi, dit Mathieu Paris, qui se fait l'écho de l'indignation des Anglais, humiliés de l'appui « superflu » de ces étrangers. La paix se fit dès le 13 août à Newcastle; le 14 septembre, Thomas était encore à Windsor lorsqu'il apprit tout à coup que Jeanne était tombée malade à Lille. Le 4 décembre, elle fit son testament, au couvent de Markette; le lendemain, la comtesse mourut.

Dès l'installation de Marguerite de Constantinople comme comtesse de Flandre et de Hainaut, Thomas quitta définitivement nos provinces. Il se rendit d'abord auprès de son frère Philippe, à Lyon, où Innocent IV venait de se réfugier. Thomas fut de retour en Savoie au début de 1245. Déjà le 18 février 1245, Amédée, son frère, lui céda tout le Piémont en fief. Thomas, devenu ainsi un vrai prince italien, fut aussitôt le point de mire des partis qui se disputaient la péninsule : le pape et l'empereur essayèrent de l'entraîner dans leur parti. Ces compétitions, nullement proportionnées à l'exiguïté de sa principauté, prouvent l'importance de la personnalité du prince de Savoie. Sur les

instances d'Innocent IV, Thomas assista au sacre de son frère Boniface, archevêque de Canterbury, à Lyon, et reçut du pape, à cette occasion, quelques droits sur le château de Rivoli. De crainte de perdre son allié, Frédéric II concéda définitivement cette dernière ville à la maison de Savoie en 1246-1247, et vint en novembre 1248 en personne à Vercell pour y conclure une alliance avec Thomas. L'empereur céda à lui et à ses descendants, comme fiefs immédiats de l'empire : Ivree, Canavese, Moncalieri, Castelvecchio et d'autres villes. Frédéric s'engagea de plus à lui faire remettre Turin, la citadelle qui en commandait le pont, et lui octroya les tonlieux et les régales du Piémont; en outre, Manfred, fils naturel de l'empereur, épousa la nièce de Thomas, Béatrice de Saluces. Enfin, Frédéric le nomma vicaire de l'empire en Piémont depuis Pavie. En juin 1249, il le désigna même comme son légat-général en Lombardie depuis le Lambro. Thomas resta fidèle à l'empereur jusqu'à la mort du grand Hohenstaufen (13 décembre 1250).

Nous avons vu que Jeanne de Constantinople avait assuré à son mari, sa vie durant, une pension de 6,000 livres d'Artois; et Thomas avait fait garantir cette rente par le roi d'Angleterre. Mais dès qu'Innocent IV apprit que Thomas avait suivi le parti gibelin, il autorisa Marguerite à ne plus acquitter la pension. Alors Henri III, à la prière du prince savoyard, fit arrêter les marchands flamands se trouvant dans ses Etats (1^{er} février 1248). Quinze jours après, le roi l'autorisa à recevoir en son nom l'hommage que lui devait la comtesse de Flandre-Hainaut, pour la rente féodale qu'elle percevait sur l'échiquier. Le même jour, il lui promit, dès la première occasion, des terres valant 500 marcs de revenu, somme que Thomas prélevait déjà sur le trésor; il les reçut d'ailleurs dès le 20 février d'Hugues le Bigot. C'est richement chargé de livres sterling que l'ex-comte de Flandre retourna en Piémont.

A ce moment, Thomas de Savoie,

riche et puissant, put concevoir le rêve d'une brillante fortune. Il résolut de seconder le sort. Lorsqu'il vit pâlir l'étoile de Conrad IV, fils de Frédéric, il changea du coup de parti. On sait que le retour d'Innocent IV à Rome, par Gênes et Milan, fut un triomphe. Aussitôt le pape chercha à se concilier Thomas. Innocent IV ordonna à l'évêque de Novare de relever le Savoyard de la sentence d'excommunication qui l'avait frappé; et l'archevêque de Tarentaise reçut l'ordre de ne pas le laisser troubler dans ses nouvelles possessions (avril-juin 1251). La même année, le pape se l'attachait définitivement en lui faisant épouser, avec une forte dot, sa nièce Béatrice, fille de Théodore Fieschi, de Gênes. Dès ce moment, Thomas acquit à la cour papale une énorme influence : « ces noces sacrées, » dit le sarcastique Mathieu Paris, « furent d'une telle vertu, que de fils de » colère il devint fils de grâce et vase » d'élection ». De plus Innocent IV ordonna immédiatement à Marguerite de Constantinople, non seulement de payer sans difficultés à son protégé les revenus qu'elle lui devait, mais aussi les arriérés de la pension; par transaction avenue en 1254, Marguerite s'obligea à payer en une fois une somme de 60,000 livres tournois (29 juillet).

Thomas avait reconnu, dès 1251, comme roi des Romains, Guillaume de Hollande; celui-ci lui confirma tous les biens dont l'empereur défunt l'avait inféodé (22 mai 1252). Ainsi depuis l'an 1253, où mourut Amédée IV, la maison de Savoie, — dont Thomas devint alors, comme tuteur de son jeune neveu Boniface, le chef reconnu, — resta fidèle à la politique guelfe, bien qu'on signale encore quelques tentatives de Thomas pour réconcilier Conrad IV avec le pape. Avec le Saint-Siège, les relations devinrent de plus en plus cordiales. Ainsi donc, grâce à sa politique de bascule entre les Gibelins et les Guelfes, Thomas avait profité des deux partis. Mais il était à l'apogée de sa fortune! Déjà se dessinaient quelques points noirs à cet horizon serein. Dès 1253, les

communes d'Asti et de Turin contestèrent les droits, notamment les péages et les tonlieux, que les empereurs lui avaient reconnus dans ces villes; provisoirement des accords vinrent aplanir ces différends, mais Thomas se vit obligé à faire lui-même hommage pour ces donations aux Astesans.

En mars 1254, Thomas se rendit avec son frère Pierre en Guyenne auprès d'Henri III d'Angleterre. On sait qu'Innocent IV avait offert au second fils d'Henri, Edmond, la couronne de Naples et Sicile; Edmond l'accepta et nomma son grand-oncle Thomas comme prince de Capoue, ce que le pape ratifia (31 mai 1254), dix jours après la mort subite de Conrad IV.

Marguerite de Constantinople, connaissant l'influence de son ex-beau-frère à la cour papale, recourut à ses bons offices pour obtenir du pape l'ordre de faire libérer par Florent et Guillaume de Hollande les Dampierre, ses fils préférés, faits prisonniers à la bataille de Westcapelle (4 juillet 1253). Après la tentative infructueuse de Charles d'Anjou pour s'emparer du Hainaut que la comtesse désespérée lui avait cédé, Marguerite députa l'évêque de Cambrai et deux autres prélats à Rome, auxquels Thomas se joignit en Savoie vers le mois d'avril 1254; on sait que le seul résultat de cette démarche fut la nomination comme légat du cardinal Pierre Capuce, qui se prononça pour les d'Avesnes et se montra en tout hostile à la comtesse. D'ailleurs le pape mourut en décembre de la même année et avec lui disparut l'influence de Thomas en cour de Rome.

A ce moment, les frères de Thomas, Pierre et Philippe, rentrèrent en Savoie et émirent la prétention de partager les Etats de leur père, Thomas Ier, en cinq parties égales, entre ses descendants mâles encore vivants. Thomas II défendit les droits de son neveu mineur, Boniface, devant un tribunal d'arbitrage avec autant de droiture que de vigueur (février 1255); mais bien qu'il obtint que Philippe et Pierre durent se contenter de modestes apanages, il ne

put empêcher ce partage des Etats savoyards.

Cette même année, Thomas vit ruiner toutes ses espérances de grandeur. Vers le milieu de 1255, la ville d'Asti, qui prétendait que le comte la traitait avec dureté et à l'encontre de ses coutumes, prit une attitude nettement hostile à son égard. A cause des prétentions des Astesans à une autonomie presque complète, cette guerre paraissait presque inévitable; aussi Thomas s'y était longuement préparé, tant par les sommes que lui avaient fait parvenir le roi et la reine d'Angleterre que par ses alliances avec les marquis de Montferrat et de Saluces et la ville de Chiesi. Fin août, Thomas passa le Cenis, mais il n'attaqua les Astesans qu'au début de novembre. La ville fut enveloppée de toutes parts; Thomas campa à Villanova avec son allié Manfred Lancia. Mais surpris par une sortie imprévue des habitants d'Asti, les assiégeants furent battus et mis en déroute. Les comuniers victorieux vinrent battre les murs de Moncalieri, où Thomas s'était réfugié. Il put s'échapper et s'enfermer dans Turin, tandis que Moncalieri fut pris et sa garnison passée au fil de l'épée. Thomas, sans perdre courage, exhorta les Turinois à marcher avec lui contre les vainqueurs; la rencontre eut lieu à Montebruno, mais les gens de Turin furent défaits et laissèrent un grand nombre de morts sur le champ de bataille. Rentré à Turin avec les fuyards, Thomas fut rendu responsable de ce désastre par la foule désespérée, manqua d'être écharpé et fut enfin emprisonné dans une tour, où on le jeta dans les fers (23 novembre 1255) : il devait y rester près de deux ans. Joyeux de cette nouvelle, les Astesans proposèrent et conclurent, après quelques tiraillements, une alliance offensive et défensive avec les Turinois, sans que pourtant Turin consentit à livrer le captif à la commune voisine.

Béatrice Fieschi recourut au pape Alexandre IV pour faire délivrer son mari. Le souverain pontife s'adressa au roi et à la reine d'Angleterre pour les

exhorter à arrêter tous les Lombards de ces deux villes dans leurs Etats, et il écrivit dans le même sens à saint Louis. L'interdit fut jeté sur les deux communes pour cette incarcération, non exempte de trahison.

Mais les Guelfes d'Italie ne pouvaient rien pour le délivrer. Alors la comtesse douairière de Savoie, Cécile, fit appel, en faveur du tuteur de son fils Boniface, aux frères de Thomas : Pierre, Boniface et Philippe.

Le 2 février 1256, Boniface de Carterbury et Pierre de Richmond passèrent la Manche, avec les sommes importantes que le roi et la reine d'Angleterre leur avaient fournies; de plus, l'archevêque avait engagé pour cette guerre étrangère les biens de son église. Cette nouvelle prodigalité du couple royal envers les Savoyards détestés du peuple anglais, amène le hargneux Mathieu Paris à dénommer la captivité de Thomas II un nouveau prétexte pour piller le trésor d'Angleterre. De leur côté, saint Louis et la reine Marguerite ne se firent pas faute d'apporter leur contingent en deniers à la libération de leur oncle.

Boniface et Pierre se rendirent à Lyon, où l'archevêque Philippe se joignit à eux. L'expédition quitta cette ville en juin et marcha sur Turin. Les Turinois, repoussés dans leur ville, s'y enfermèrent; la prise du châtelet du pont du Pô leur coupa toute communication avec le fleuve et sa rive droite. Néanmoins, Pierre et Boniface ne parvinrent pas à s'emparer de la ville; Philippe fut tenu en échec par les Astesans, si bien que sa petite armée repassa les Alpes par une fuite précipitée. Le siège de Turin fut levé, vers juillet-août. C'est sans doute à la suite de cet échec que saint Louis donna l'ordre d'exécuter le désir exprimé par le pape, fit emprisonner en France les marchands d'Asti et de Turin et saisir leurs biens (1^{er} septembre 1256) : plus de cent cinquante commerçants italiens furent livrés au comte de Savoie et emprisonnés dans le Lyonnais. Le 25 novembre, Boniface dut rentrer en Angleterre sans

avoir rien fait, tandis que son frère Pierre restait dans le pays de Vaud jusqu'en mai 1257.

Beaucoup d'Astesans, connus sous le nom générique de Lombards, faisaient alors dans toute l'Europe occidentale un grand commerce d'argent. L'arrestation de ces riches citoyens jeta la perturbation dans la ville. Dès lors, Asti mit tout en œuvre pour obtenir le transfert du captif dans ses murs, et négocia dans ce sens avec les gens de Turin. Mais ceux-ci n'avaient encore aucune velléité de se défaire de Thomas prisonnier. Par l'entremise du pape, de l'archevêque Philippe et du chef gibelin Jacques de Caretto, un premier traité de paix fut conclu entre Thomas de Savoie, la commune d'Asti et les Turinois; Caretto s'y engageait, au nom du captif, à une foule de concessions aux Astesans, et, de plus, le comte déclarait renoncer à tous ses droits à Turin et ses environs (5 novembre 1256); trois semaines après, deux Fieschi, parents de Béatrice, sa femme, jurèrent également ce traité. Pourquoi le comte ne fut-il pas libéré alors? C'est ce qu'on ignore. Le 14 février 1257, nouvelle convention, dictée aux Astesans par la nécessité de faire libérer leurs marchands arrêtés en France; Thomas s'y engageait, si on le délivre, à faire élargir tous les Lombards emprisonnés dans le Lyonnais. Quatre jours après, ceux de Turin lui ouvrirent les portes de sa prison, moyennant sa renonciation à tous les péages et tonlieux dans leur ville et l'abandon de plusieurs de ses châteaux fortifiés aux environs. Puis, ils livrèrent Thomas à ceux d'Asti : ainsi il passait des mains des séditeux à celles des ennemis! Heureusement que par l'intervention du comte Hugues de Bourgogne les Astesans se décidèrent à faire la paix avec Thomas; le comte de Piémont dut promettre derechef à la communauté de faire libérer leurs concitoyens sans dommages (31 mai 1257). Le 3 juin, Thomas fit livrer, en garantie du pacte, quelques forteresses piémontaises; le 25, on lui arracha encore un autre château. Enfin, en juillet Thomas revit la Savoie,

après avoir livré en otage ses deux fils, Amédée et Thomas, à ceux d'Asti.

Les mauvais traitements qu'on lui avait fait subir au cachot, non moins que la rage de son impuissance, avaient fait du bel homme dont parle Mouskès un vieillard malade et impotent. Mais il brûlait de se venger, et pour cela il lui fallait à tout prix de l'argent. Thomas se rendit auprès de saint Louis, qui parvint à décider Marguerite de Constantinople à verser au malheureux prince les arriérés de la somme globale qu'elle lui devait (11 août 1257). Son frère Pierre lui apporta 4,000 marcs que le roi d'Angleterre lui avait fait remettre à Westminster. De sorte que la lutte reprit bientôt, malgré le danger que couraient les otages. Mais une trêve (17 novembre) fut probablement suivie d'une paix sérieuse en décembre ou en janvier 1258.

Thomas retourna alors en France, où il n'obtint du roi qu'à grands frais la libération des marchands d'Asti. Le 7 avril 1258, il était à Londres, où Pierre de Savoie l'avait précédé. Malade, épuisé par les souffrances physiques et morales de sa dure captivité, c'est porté en litière qu'il traversa péniblement les rues de Londres. Comme toujours, le roi et la reine lui procurèrent l'argent nécessaire pour libérer ses fils et les otages et pour remplir ses engagements. De plus, le frère d'Henri III, Richard de Cornouailles, élu roi des Romains, lui fit parvenir d'Aix (14 avril) un décret le libérant de tous les engagements que les Turinois lui avaient arrachés par la force et lui promettant du secours s'il leur faisait la guerre.

Parti d'Angleterre en juillet 1258, Thomas organisa, à l'aide des sommes qu'il rapportait, une nouvelle entreprise contre les deux villes, mais il mourut d'épuisement à Aoste le 1^{er} février 1259. Il laissait de Béatrice Fieschi trois fils et deux filles. Grâce à l'intervention du cardinal Ottobon Fieschi, ses fils aînés furent libérés la même année.

Béatrice Fieschi survécut vingt-quatre ans à son mari et mourut le 15 juillet 1283. Thomas III, comte de Maurienne

(† 1282), l'aîné de ses fils, ne put se mettre en possession de la Savoie et fut la tige de la branche des seigneurs de Piémont, princes d'Achaïe. Le puîné, Amédée V († 1323), succéda à son oncle Philippe, au détriment de Philippe, fils de Thomas III, de sorte qu'il fut le continuateur de la lignée des souverains de Savoie.

Thomas de Savoie a été fort diversement jugé par les contemporains. Le chroniqueur anglais, Mathieu Paris, le déteste à l'égal de ses frères, et l'accuse d'avoir gaspillé le trésor d'Angleterre « comme les grains de sable sur le rivage de la mer ». Et, sans doute, le comte a drainé vers le Piémont l'argent anglais et flamand. Mais il faut reconnaître que celui dont Frédéric II recherchait aussi expressément l'alliance, et qui sut défendre si noblement son pupille, doit avoir eu, à côté de grands défauts, tels que son indiscutable cupidité, aussi de grandes qualités. Les chroniqueurs flamands ont fait l'éloge de sa bonne foi, de son énergie et de sa douceur. Wurstemberger, rapprochant son rapide ascendant de sa chute subite, l'appelle le Polycrate de son temps; et certes son sort eut quelque chose de fatalement tragique.

V. Fris.

A. Wauters, *Table chronologique*, t. IV, V et VII. — Th. Rymer, *Fœdera, Acta*, t. I. — Teulet, *Layettes du trésor des Chartes*, t. II. — Huillard-Bréholles, *Historia diplomatica Fridrici III imperatoris*, 12 vol. — *Chronica* de Baudouin de Ninove. — Ph. Mouskes, *Chronique rimée*. — *Chronique* de Baudouin d'Avesnes. — Mathieu Paris, *Chronica*, éd. Madden et Luard (1883). — *Flores historiæ* du pseudo-Mathieu de Westminster. — Jacques de Guyse, *Chronicon Hannoveræ*. — *Historiæ patriæ monumenta Sabaudie*, t. I et IV. — Warnkenig, *Flandrische Staats- und Rechtsgeschichte*. — Kervyn, *Histoire de Flandre*, t. II. — Edw. Le Glay, *Histoire de Jeanne de Constantinople*. — E. Varenbergh, *Histoire des relations diplomatiques entre la Flandre et l'Angleterre*. — E. Berger, *Histoire de Blanche de Castille*. — Winkelmann, *Kaiser Friedrich der Zweite*. — Ch. Duvivier, *La querelle des d'Avesnes et des Dampierre*. — Guichenon, *Histoire généalogique de la maison de Savoie*, t. I et IV. — Hellmann, *Die Grafen von Savoyen*. — Wurstemberger, *Peter II von Savoyen*, t. I et IV. — Schirrmacher, *Die letzten Hohenstaufen*. — F. Mugnier, *Les Savoyards en Angleterre*. — Son sceau est dans Vredius, *Sigilla*, p. 31. — Le monument funéraire de Thomas II à Notre-Dame à Aoste se trouve dans Guichenon, I, 251, qui l'attribue à tort à Thomas I.

SAVOYE (Charles-Joseph DE), écrivain militaire, né à Ath, le 4 août 1820, décédé à Liège, le 18 février 1880. Nommé sous-lieutenant d'infanterie le 2 janvier 1840, de Savoie atteignit le sommet de la hiérarchie militaire; il mourut lieutenant général en activité de service. Dans le cours de sa carrière il ne cessa de se distinguer : il fut, successivement, adjudant-major, aide de camp, inspecteur des études à l'école militaire, officier d'ordonnance de S. A. R. le duc de Brabant. Bon officier, plus tard chef respecté et expérimenté, de Savoie possédait une vaste érudition professionnelle dont il sut faire profiter l'armée. Outre des opuscules sur le recrutement, sur les applications de la tactique et sur l'instruction de l'infanterie, on lui doit un important ouvrage, le *Règlement sur le service des armées en campagne*, annoté d'après les meilleurs auteurs qui ont écrit sur l'art militaire.

L'ordonnance française de 1832 sur le service des armées en campagne avait été décrétée règlement belge; de Savoie conçut le projet de mettre à la disposition de notre armée une ordonnance originale dont il exposa le plan dans un mémoire qu'il adressa au ministre de la guerre. S'appuyant sur l'autorité des plus illustres écrivains militaires, surtout de ceux ayant fait la guerre, de Savoie leur donna la parole dans les nombreuses annotations dont il enrichit tous les articles du règlement. Il montra l'origine des dispositions réglementaires et les motifs de leurs modifications, en exprimant clairement qu'il n'y a pas en art militaire de règles immuables et que les principes doivent se plier aux multiples exigences qui découlent des circonstances. L'entreprise était vaste et périlleuse; de Savoie s'en excusa en citant ce passage de Machiavel : « Bien que ce soit un dessein hardi » d'écrire sur une pareille matière, je » ne crois pas cependant qu'il soit » blâmable de prévenir les gens par un » simple discours pendant que d'autres » ont eu la témérité de le faire par » leurs actions ». Lorsqu'il parut, l'ou-

vrage de de Savoye était excellent; il a conservé une grande valeur documentaire.

Voici la liste des écrits de Charles-Joseph de Savoye : 1. *Règlement sur le service des armées en campagne, annoté d'après les meilleurs auteurs qui ont écrit sur l'art militaire*. Bruxelles, Labroue et Mertens, 1861; in-8°. *Idem*, deuxième édition. Bruxelles, Mertens et fils, 1861; in-8°, 682 p. *Idem*, troisième édition. Paris, Dumaine, 1873; in-8°, 785 p. — 2. *Quelques mots sur l'organisation militaire de la Belgique*. Bruxelles, Mertens, 1873; in-8°, 100 p. — 3. *Quelques notes sur l'instruction de l'infanterie, à propos de l'envoi de régiments entiers pour le tir au camp de Beverloo*. Bruxelles, Mertens, 1879; in-8°, 40 p.

C. Beaujean.

Bibliographie nationale, t. I. — *Biographie du Hainaut*, par E. Matthieu, t. II. — *Annuaire militaire de 1881*. — *Belgique militaire*, 1880, 1^{er} sem. — Archives du ministère de la guerre.

SAVOYE (*Pierre DE*), architecte du xiv^e siècle. Une inscription, conservée grâce à sa transcription sur la couverture d'un livre aux comptes, nous apprend que cet artiste construisit le chœur de l'église Saint-Sulpice, de Diest, en 1321 : *In den jaer MCCC en XXI fundeerde en begouste meester Pierre de Savoye den choer van Sinte Pliss te Dieste*. Cet édifice disparut lors de la construction de l'église actuelle au xve siècle.

Paul Saintenoy.

F.-J. Raymakers, *Notice historique sur l'église primaire de S. Sulpice à Diest*. — *Messenger des sciences hist.*, 1856, p. 43.

SAVOYE (*Théodore-J.-Jules-Joseph DE*), professeur à l'université de Liège, né à Ath, le 10 avril 1817, mort à Liège, le 19 mars 1885. Il fit ses études au collège de sa ville natale, et son droit à l'université de Liège. Après un séjour à l'étranger, où il suivit des cours à Paris, à Heidelberg et à Berlin, il s'inscrivit au barreau de Bruxelles. Nommé substitut du procureur du roi à Tournai le 18 novembre 1843, il venait d'être transféré en la même qualité à Mons quand il fut appelé, sur la recommandation de Nypels, à la chaire de droit civil à l'université de Liège (4 octobre

1850). Il y enseigna, jusqu'à sa mort, les principes du droit civil dans un cours élémentaire à la candidature et un cours développé au doctorat. Son enseignement était clair et judicieux. Il avait toutes les qualités de la méthode et de la doctrine d'Aubry et Rau, auxquels il se rattachait. Th. de Savoye n'a rien publié.

E. Mahaim.

A. Le Roy, *Liber memorialis*, p. 807.

SAVOYEN (*Charles VAN*), peintre et graveur, né à Anvers, en 1619 (1621 ?), mort à Amsterdam le 24 janvier 1665. Sous son portrait, gravé à l'eau-forte, par lui-même, et inséré dans le *Gulden Cabinet* de De Bie, on relève cette inscription : « Peintre extraordinaire » en petites figures, principalement en « nues, grandement estimez. Nasquit » en la ville d'Anvers, demeurant en « Hollande ». Effectivement à Anvers, en 1635, selon les *Liggenen*, Carel van Savoyen était élève de Jean Cossiers. Comme son maître, il peignit de grandes figures, par la raison qu'une note de Mr Vander Kellen, dans *Oud Holland*, parle d'une *Flagellation* appartenant à la collection d'un particulier d'Utrecht, œuvre dont les figures sont de grandeur naturelle. C'est un morceau remarquable par sa vigueur, son beau dessin, son coloris éclatant. L'auteur de la note déclare n'avoir jamais rencontré d'autre peinture de van Savoyen. Waegenaer, de son côté, mentionne, du même artiste, des pages religieuses dans les églises d'Amsterdam. Toutes ces créations restent à déterminer. Il est certain, d'autre part, que van Savoyen peignit des sujets mythologiques et de genre, probablement en petites figures, ce qui ressort des mentions du catalogue de Hoet. En 1649, le 20 avril, et se déclarant âgé de vingt-huit ans, C. van Savoyen contractait mariage. Le 1^{er} septembre il acquérait le droit de bourgeoisie, et décédait le 24 janvier 1665. Son inhumation eut lieu dans la Nieuwekerk.

Henri Hymans.

Alfr. von Wurzbach, *Niederländisches Künstler-Lexikon*. — De Vries, *Biographische aantekeningen*.

SAVOYEN (*Philippe VAN*), frère du précédent, peintre, né à Anvers, en 1630, s'était fixé à Amsterdam et, en 1661, y contractait mariage selon le rite protestant, assisté de son frère. Sa mort est enregistrée à la date du 18 août 1664.

Henri Hymans.

Mêmes sources que l'article précédent.

SAWALON (en latin **SAVALO** ou **SAWALO**), miniaturiste, moine de l'abbaye de Saint-Amand au XII^e siècle. Ce monastère bénédictin était, depuis le IX^e siècle, un centre littéraire important, grâce au grand nombre d'ouvrages transcrits par ses moines. Sa bibliothèque était une des plus riches de la région; elle a été conservée à peu près intacte, pour la plus grande partie dans la bibliothèque de Valenciennes, pour le reste à la Bibliothèque nationale de Paris. Au XIII^e siècle, le *scriptorium* de Saint-Amand était particulièrement actif et on connaît le nom des copistes qui y travaillaient : le prieur Folcuin, les moines Alard, Gautier, Robert, Roger, Ségard, etc. Plusieurs ne se bornent pas à transcrire les textes, mais ornent leurs copies de lettres filigranées, tels le moine Jean; l'un d'eux les décore d'enluminures : c'est le moine Sawalon qui est un véritable artiste. Ses œuvres comptent parmi les meilleurs spécimens de la miniature au XII^e siècle.

Nous n'avons pas de renseignements sur sa biographie. Peut-être faut-il l'identifier avec le moine *Sawalus*, qui signe en 1143, avec la qualité de sous-diacre, une charte de l'abbé Absalon de Saint-Amand. Aucune de ses œuvres n'est datée exactement; la seule dont l'époque puisse être plus ou moins précisée est le recueil de Pierre Lombard, qui doit avoir été exécuté vers 1160. Un autre Sawalon était, vers la même époque, chanoine et secrétaire de Robert, évêque d'Arras.

Nous connaissons les travaux suivants de Sawalon de Saint-Amand : 1. L'enluminure d'une Bible en cinq volumes (bibl. de Valenciennes, ms. 1), comportant des initiales très élégantes

plus, en tête de chaque volume, une lettre de la grandeur de la page (grand in-folio), coloriée avec des rehauts d'argent (particularité rare) et d'or, et décorée de rinceaux, d'oiseaux et d'êtres fantastiques; celle du tome V figure le Christ entre les symboles des quatre évangélistes. Les grandes lettres sont signées : *Savallo monachus Sancti Amandi me fecit*. — 2. L'enluminure d'un volume contenant les quatre livres de Sentences de Pierre Lombard, écrit par Ségard (bibl. de Valenciennes, ms. 178); grandes initiales coloriées et rehautées d'or en tête de chaque livre. Au livre I^{er}, une grande peinture, très curieuse, représente Pierre Lombard, en costume épiscopal, la tête couverte du bonnet doctoral, levant la main gauche et tenant de la droite la crosse; elle est signée : *Savallo monachus Sancti Amandi me fecit*. — 3. Le frontispice d'un recueil d'œuvres de saint Hilaire (bibl. nationale, à Paris, ms. latin 1699, f^o 4 v^o), signé : *Savallo monachus me fecit*.

Dehaisnes croit pouvoir identifier avec le miniaturiste Sawalon de Saint-Amand l'auteur d'un manche de couteau en os, décoré de rinceaux habilement découpés, et signé également : *Savallo monachus me fecit* (Musée archéologique de Lille). Sawalon aurait donc été sculpteur en même temps que miniaturiste, ce qui n'a rien d'impossible.

Paul Bergmans.

J. Mangeart, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Valenciennes* (Paris, 1860), p. 1-3 et 165-166. — *Journal des savants*, 1860, p. 370-382 et 573-581 (article de Léopold Delisle). — L. Delisle, *le Cabinet des manuscrits*, t. I (Paris, 1868), p. 319. — Dehaisnes, *Histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut avant le xve siècle* (Lille, 1886), p. 218-220. — J.-W. Bradley, *a Dictionary of miniaturists*, t. III (Londres, 1889), p. 208. — A. Molinier, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Valenciennes*, dans le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, départements, t. XXV (Paris, 1894), p. 193-194 et 270.

SAX (*Alphonse*), facteur d'instruments de musique, né à Bruxelles, en 1822, frère d'Adolphe Sax (voir ci-après). Il fut établi à Bruxelles, puis à Paris, travailla pendant quelque temps chez son frère, avec lequel il se brouilla à Londres, à l'Exposition de

1862. On lui doit un certain nombre d'innovations, notamment une disposition nouvelle des tuyaux de rechange du cor, qui rencontra à Paris quelque faveur.

Ernest Closson.

Fétis, *Rapport sur l'Exposition univ. de Paris en 1855*. — C. Pierre, *Les facteurs d'instruments de musique* (Paris, 1893). — V.-Ch. Mahillon, *Catalogue du musée du Conservatoire de Bruxelles*, t. II.

SAX (*Antoine-Joseph*, dit *Adolphe*), fils de Charles-Joseph Sax (voir ci-après), facteur d'instruments de musique, né à Dinant, le 6 novembre 1814, mort à Paris, le 4 février 1894, fréquenta pendant quelque temps le conservatoire de Bruxelles, où il étudia la flûte et la clarinette, mais en sortit bientôt pour entrer dans l'atelier paternel, qu'il dirigea de 1835 à 1842. Dès cette époque, il s'était signalé par d'ingénieuses innovations, telle que le perfectionnement de la clarinette et de la clarinette basse et l'invention du saxophone (association de l'anche battante et du tuyau conique). Sur le conseil de quelques personnages en vue, il alla s'établir à Paris et y fonda une manufacture. Actif et remuant, il sut se concilier de puissants protecteurs, recueillit des capitaux importants et s'imposa bientôt à l'attention.

La réorganisation des musiques militaires ayant été mise au concours, le projet d'ensemble instrumental proposé par lui fut primé contre le projet adverse de Carafa (1845) : ce fut le point de départ de sa fortune. L'un après l'autre, il lança une série de modèles nouveaux, rapidement adoptés. Les règlements interdisaient les monopoles en matière de fournitures militaires ; mais Sax faisant adopter ses modèles, préalablement brevetés, tournait ainsi la difficulté. Ses confrères constituaient un fonds de résistance et, en une série de procès savamment échelonnés pour user l'adversaire, l'attaquaient en nullité de brevet. On lui contestait tout ; on enquêtait à l'étranger afin de pouvoir lui opposer des applications antérieures de ses idées ; le facteur allemand Wieprecht, assumant la campagne contre le

saxophone, se couvrit de ridicule en laissant entendre que cet appareil, instrument à anche, était imité de son tuba, instrument à embouchure. Sax, toujours victorieux, mais avec des réserves, allait en appel, en cassation, appuyé d'ailleurs par des personnalités éminentes telles que Berlioz, Meyerbeer, Spontini, Adam, Thomas, Fétis, Kastner, etc. Le régime gouvernemental lui-même, favorable sous la royauté et l'empire, adverse sous la république, influençait son destin.

Nommé, en 1857, professeur d'une classe de saxophone créée pour lui au conservatoire de Paris, puis chef de la musique de scène à l'Opéra, il profita de cette dernière situation pour imposer ses modèles, au mépris même des partitions, — tandis que d'autre part Donizetti, voulant employer le saxophone dans *Don Sébastien*, devait y renoncer sous la pression des ennemis de l'inventeur. Celui-ci soutenait, avec une énergie incroyable et une combativité toute dinantaise, l'attaque combinée de ses adversaires, menacés ou ruinés par son activité, sa fertilité imaginative et son esprit d'accaparement. Mais malgré la constance des succès, malgré les contre-attaques où le défenseur de la veille, devenu demandeur, se voyait allouer des dommages-intérêts énormes (comme les 500,000 francs du procès Gautrot), Sax, au bout de quinze ans de procès, se trouvait ruiné, failli, avec ses brevets, si ardemment défendus, rendus inutiles par la déchéance toute proche. Il eut alors cette satisfaction éclatante de voir le Parlement voter en sa faveur une loi prorogeant exceptionnellement ses droits de cinq ans : fait qui, dit-on, ne s'est présenté que deux fois en France dans le cours du XIX^e siècle.

Les nombreuses inventions d'Adolphe Sax (on n'en cite pas moins de trente-cinq), d'ordre trop technique pour être détaillées ici, s'appliquent à tous les membres des diverses familles d'instruments à bouche, à anche et à embouchure, sans compter les innovations acoustiques, le mécanisme du piano et même le plan d'un orgue colossal à

vapeur, destiné à être entendu de tout Paris et dont une pression de quatre ou cinq atmosphères pouvait seule mettre en vibration les anches énormes. Le mérite ou la priorité des principales de ses inventions ont été niés et affirmés avec une passion égale. Le plus souvent, à la vérité, il s'agissait moins de principes nouveaux que d'applications nouvelles et d'améliorations de principes connus. Celui du saxophone, par exemple, la plus heureuse création de Sax, la seule qui lui survécût, n'était pas nouveau : M^r V.-Ch. Mahillon en a signalé une application antérieure dans le *tenoroon* anglais (Musée instrumental du conservatoire de Bruxelles, n° 944). Mais l'instrument, amélioré, reconstruit en famille complète, doté d'un timbre splendide, entrainé dans la pratique et il y est resté. Quant au « saxhorn », c'est arbitrairement que le facteur donna ce nom au type déjà existant du bugle à pistons ; mais, utilisant ses expériences et celles de son père sur la résonance des tuyaux, il régularisa la construction de cette famille instrumentale, antérieurement d'un type indécis, en facilita la technique par des combinaisons nouvelles de doigté. D'autres de ses créations, comme les instruments à pistons indépendants et à pavillons multiples, basées sur le postulat d'une justesse absolue d'harmoniques, disparurent au contraire pour des raisons pratiques, le poids exagéré, le prix et la difficulté de la main-d'œuvre. Adolphe Sax n'en reste pas moins une des figures les plus intéressantes de la facture internationale et en particulier de l'industrie belge à l'étranger. S'il provoqua autour de lui quelques ruines, il n'en a pas moins donné à la facture française, par l'agitation même qu'il provoqua, par la diffusion de ses modèles, l'habileté des ouvriers formés par ses soins, une considérable et bienfaisante impulsion.

Ernest Closson.

O. Comettant, *Histoire d'un inventeur au XIX^e siècle*, Adolphe Sax (Paris, 1860). — Lajarte, *Instruments Sax* (Paris, 1867). — Fétis, *Biogr. univ. des musiciens* ; *Rapport sur l'Exposition de 1855* ; *Rapport sur l'Exposition de 1867*. — Constant Pierre, *La facture instrumentale à*

l'Exposition univ. de 1889 (Paris, 1890). — La-caire, *Biogr.* (Paris, 1861). — Ad. Sax, *Lettre à Wieprecht* (Paris, 1846). — *Affaire Sax, Raoux, etc., rapport d'expertise* (Paris, 1846) ; *Id.*, *arrêt* (*id.*, 1856). — V.-Ch. Mahillon, *Catalogue du musée du Conservatoire de Bruxelles*. — G. Chouquet, *Id. du musée du Conservatoire de Paris*. — J. Forestier, *Monographie des instruments à six pistons et tubes indépendants* (Paris, 1870).

SAX (Charles-Joseph), père des précé-dents, facteur d'instruments de musique, né à Dinant, le 1^{er} février 1791, mort à Paris, le 26 avril 1865. Il fut un véritable autodidacte. Jeune homme, membre d'une société d'harmonie, il avait façonné de ses mains l'instrument dont il jouait. En 1815, il fonda à Bruxelles une manufacture d'instruments de musique qui jouit rapidement d'une grande notoriété. Le roi Guillaume I^{er} lui ouvrit un crédit sur les fonds de l'Etat, le nomma en 1818 facteur de la cour et, l'année suivante, fournisseur des régiments belges récemment créés. La révolution de 1830 porta à l'industriel un coup dont il ne se releva pas. Sax était particulièrement renommé pour la fabrication des instruments de cuivre, mais il fabriquait également les bois et s'occupa même de lutherie (violons, guitares), de facture de harpe et de pianos. Il se livra à de nombreuses expériences qui portèrent principalement sur les proportions des tuyaux des instruments au point de vue de l'amélioration du timbre et de l'augmentation du volume sonore. Il imagina en outre un grand nombre d'améliorations de détail pour les pianos, les flûtes, les bassons, les cors, les ophicléides, etc., pour lesquelles, en dix ans, il ne prit pas moins d'une demi-douzaine de brevets. Retiré à partir de 1853 à Paris, chez son fils Adolphe, il participa probablement à quelques-unes des nombreuses inventions de ce dernier.

Ernest Closson.

Fétis, *Biogr. univ. des musiciens*. — *Id.*, *Note sur les travaux de M. Sax père* (Bruxelles, 1851) ; *Sur le système de construction des pianos imaginé par M. Sax* (*id.*, 1852). — *Rapport sur l'Exposition universelle de Paris en 1867*. — Ad. de Pontécoulant, *Organographie* (Paris, 1861), t. II. — C. Pierre, *Les Facteurs d'instruments de musique* (Paris, 1893). — V.-Ch. Mahillon, *Catalogue du musée du Conservatoire de Bruxelles*.

* **SAXE** (*Albert III DE*), dit le Valeureux (*animosus, der Beherzte*), duc de Saxe, lieutenant de l'empereur aux Pays-Bas, de Frise. Fils de Frédéric II, le Bon, duc de Saxe, et de Marguerite d'Autriche (fille d'Ernest, duc de Carinthie), il naquit le 23 juillet 1443 et mourut à Emden le 12 septembre 1500. A l'âge de douze ans, il fut enlevé, avec son frère Ernest, du château d'Altenburg, par Kuns de Kaufungen et Guillaume de Schenfeld, mais les jeunes princes furent bientôt rendus à leur famille.

Albert passa une partie de sa jeunesse à la cour de l'empereur Frédéric III, à Vienne, et y puisa les sentiments qui firent de lui un des plus fidèles serviteurs de la cause impériale. Il disait qu'il voulait servir son maître de telle façon qu'on en parlerait pendant mille ans. Il tint parole. En 1464, il épousa Zedena (Sidonie), fille du roi George de Podiébrad; mais ses efforts pour obtenir la couronne de Bohême, à la mort de son beau-père, furent infructueux (1474). En 1476, il fit un pèlerinage en Terre Sainte. Le récit en fut publié en 1586 par Jean de Mergenthal. Jean Steuerlein y consacra un poème en 1611.

A la mort de leur père, Albert et Ernest gouvernèrent la Saxe en commun jusqu'à l'union de la Thuringe et de la Misnie (1483). En vertu du traité de partage de Leipzig (26 août 1485), il fut convenu que celui qui obtiendrait la Misnie payerait à l'autre 100,000 florins comptant, « en considération de ses » belles villes et de ses riches vassaux ». Albert choisit la Misnie, paya 50,000 florins comptant et compensa le restant par la cession du bailliage de Jena. De ce moment commença entre les deux lignes une tension qui aboutit, soixante ans plus tard, à une rupture, sous Maurice, petit-fils d'Albert.

Le duc s'était distingué jusqu'ici dans des luttes peu importantes. Il allait être appelé à se signaler sur de plus grandes scènes. Lors de l'expédition de Neuss, entreprise par Charles le Téméraire contre l'empereur et ses alliés, Albert de Saxe se vit confier le grand

étendard de l'armée impériale et il se signala par une vaillance peu commune. Il reçut en récompense de ses services l'expectative des duchés de Juliers et de Berg. Il dut marcher ensuite contre le roi Mathias de Hongrie dont les conquêtes inquiétaient l'empire. L'empereur avait fait nommer, à la diète de Francfort (1486), son fils Maximilien, roi des Romains. Mathias attaqua la validité de l'élection. L'empire décréta la levée d'une armée contre le roi de Hongrie. Mathias méditait de former une coalition contre l'empereur; il n'y réussit point. Mais l'armée impériale, destinée à opérer contre Mathias, était insignifiante. Elle se composait de 3,000 hommes. Albert de Saxe la commandait. Sachant qu'avec des forces aussi dérisoires, il ne pouvait songer à livrer bataille, et se réclamant de ses anciennes relations d'amitié avec Mathias, il lui proposa une entrevue. Elle eut lieu à Markersdorf entre Saint-Poelten et Mölk. L'entretien fut tout amical; les deux princes abandonnèrent les détails des pourparlers à leurs conseillers. Il fut convenu que le soin de régler le différend entre l'empereur et le roi serait déferé à l'arbitrage du pape. L'empereur ne ratifia pas l'arrangement. Il y eut une courte trêve. Albert quitta le théâtre des hostilités. L'Autriche demeura aux mains de Mathias.

C'est vers ce temps qu'éclata en Flandre la révolte contre Maximilien. L'archiduc est arrêté à Bruges. L'émoi est considérable en Allemagne et partout. Le pape Innocent VIII, informé de ce qui se passe, lance un monitoire (23 mars 1488). L'archevêque de Cologne en adresse un semblable, le 7 avril. L'empereur Frédéric III convoque les princes de l'Empire pour venir avec lui délivrer son fils. Il arrive aux Pays-Bas avec le marquis de Brandebourg, le duc de Brunswick, le duc de Bavière, le duc de Juliers, le duc Albert de Saxe et plusieurs autres princes. Il est suivi d'une armée de 30,000 hommes. Mais au moment de l'arrivée de l'empereur à Malines, Maximilien avait été rendu à la liberté après avoir signé (16 mai 1488) les conditions qui lui avaient été

imposées par les insurgés. La clause principale était la renonciation à la mambourie de Flandre, en compensation de laquelle Maximilien devait obtenir une indemnité semestrielle, payable à la Noël et à la Saint-Jean. La paix d'Arras de 1482, avec le roi de France, devait être maintenue. Mais aussitôt que Maximilien fut arrivé auprès de son père, il publia qu'il ne tenait aucun compte de ce traité qui lui avait été extorqué par la force et qui d'ailleurs était inexécutable, vu que ceux du Brabant, du Hainaut, de la Hollande et de toutes les autres provinces des Pays-Bas n'y étaient pas intervenus.

Au moment où Maximilien venait de partir de Bruges, les Allemands, sous le commandement du duc Albert de Saxe, entraient dans la Flandre; ils venaient délivrer le roi des Romains; mais arrivé à Male, près de Bruges, le duc apprit que le prince avait été remis en liberté. Le 27 mars, les Allemands s'étaient retirés à Everghem, à une lieue au nord de Gand. Les Gantois en inondèrent les environs et forcèrent les Allemands à lever le siège. Pour conserver le souvenir de ce succès, la ville construisit deux grosses tours rondes protégeant la manœuvre d'une écluse près de la porte de Bruges. Ce travail, appelé le Rabot, existe encore. La Flandre soumise, l'empereur, séjournant à Malines, tint conseil sur le moyen de maintenir l'autorité de son fils qui partait avec lui; il y laissa une partie de l'armée allemande. Il choisit pour gouverneur le duc Albert de Saxe, d'autant plus qu'il était cousin-germain de Maximilien, le père d'Albert ayant épousé, nous l'avons vu, Marguerite d'Autriche, fille d'Ernest, duc de Carinthie. C'est alors pour la première fois que les Pays-Bas furent gouvernés, en l'absence du prince souverain, par un personnage de sang royal. Au rapport d'Olivier de la Marche, le duc de Saxe « s'acquitta de ses fonctions si honorablement et si loyalement qu'il en sera toujours à priser et à louer. Il se trouva obéi des grands et des petits ».

Le récit des commotions internes ne

saurait entrer dans le cadre de cette notice. Il suffit de rappeler que, le 30 juin 1492, Albert de Saxe parvint à faire un arrangement durable avec les Gantois; ce fut la célèbre paix dite de Cadzand signée en cette localité près de l'Ecluse. Les Gantois reconnaissent le roi des Romains mambour de l'archiduc Philippe, son fils. Ils payeront une contribution de guerre et une amende à l'archiduc, leur souverain. Les privilèges de la ville seront modifiés à l'arbitrage de l'archiduc. Il y aura amnistie et pardon pour les Gantois, etc. Le pacte de Cadzand explique les troubles de Gand de 1539 et 1540 sous Charles-Quint. Mais Albert était maître de la situation. Philippe de Clèves, naguère le vaillant et sincère partisan de Maximilien, qui avait tenu jusqu'au dernier moment le fort de l'Ecluse contre Albert et contre les vaisseaux anglais qui le soutenaient, passa au service de la France.

Le roi Charles VIII, qui avait renvoyé la jeune duchesse Marguerite au lieu de l'épouser, n'avait pas fait restituer sa dot formée de l'Artois, de la Franche-Comté et d'autres territoires que Louis XI s'était fait livrer. Maximilien donna l'ordre au gouverneur général des Pays-Bas de reprendre par surprise les villes d'Arras et de Saint-Omer. Albert de Saxe fit même une tentative sur Amiens, mais le roi de France, redoutant une guerre qui pouvait lui devenir funeste, fit des propositions d'arrangement. La paix fut signée à Senlis (13 mai 1493).

Lorsque Maximilien eut pris le titre de roi de Hongrie, il en donna connaissance par lettres à l'archiduc Philippe, son fils, et au duc Albert, et lorsqu'il amena aux Pays-Bas sa jeune femme Blanche-Marie Sforza, le gouverneur général Albert de Saxe et le sire de Ravenstein furent chargés de lui amener ses enfants qui continuèrent à être élevés à Malines auprès de la vieille duchesse Marguerite d'York (1494).

Mais dans l'intervalle, Albert de Saxe avait eu à guerroyer contre le prétendant de Gueldre, Charles d'Egmont. Celui-ci, sûr de la France, entra avec ses

troupes dans Ruremonde et y fut reçu en libérateur. En vain Albert de Saxe voulut-il comprimer l'insurrection ; il y réussit d'autant moins qu'il y avait en Hollande aussi des mouvements séditeux entre les vieilles factions des Hoecks et des Cabillauds.

Groningue, enrichi par le commerce et par l'industrie, avait acquis l'ascendant d'une métropole, en s'attachant, par des traités d'alliance, le Westergoo et quelques quartiers circonvoisins. Malheureusement elle devint le centre de la faction des *Velcoopers*, et les *Schieringers*, alarmés, l'accusèrent de menacer la liberté commune. La guerre civile éclata. Or, peu de temps auparavant, l'empereur Frédéric III avait donné à Maximilien le vicariat du Saint-Empire sur toute la Frise, de l'Océan aux frontières du Danemark. L'occasion était propice et l'empereur se prononça aussitôt contre une cité assez puissante pour former obstacle aux projets de son fils. Il défendit à Groningue de s'arroger aucune autorité en Frise et renvoya les débats des parties à la décision des évêques de Cologne et de Munster. Maximilien confirma cette décision lors de son avènement. Plus tard un commissaire impérial se rendit en Frise, cassa tous les actes d'association des Frisons et les engagea à élire un podestat pour gouverner leur pays au nom de l'empereur ; le commissaire avait ordre de diriger leur choix sur Albert de Saxe. Le prince avait été investi du gouvernement de la Hollande, tant en récompense de ses services qu'en garantie d'une dette de 250,000 florins d'or et Maximilien comptait reporter cette hypothèque sur la Frise. Les Frisons déjouèrent ce plan en élisant un membre de leur ancienne noblesse, Juwe Dekama. Mais Maximilien et Albert de Saxe ne se rebutèrent pas ; secondés par l'ambition du comte d'Emden, Edzard IV, qui aspirait à la souveraineté de la Frise entière, ils fomentèrent la fureur des factions et l'attisèrent par leurs intrigues.

Livrée dès lors à toutes les horreurs de la guerre civile et aux excès des bandes saxonnes, la Frise succomba.

L'Oostergoo céda le premier (1498) et des diplômes impériaux conférèrent à Albert le titre de gouverneur héréditaire de la Frise avec tous les attributs de la souveraineté. Philippe le Beau renonça, en sa faveur, aux droits revendiqués par les comtes de Hollande et promit de le seconder par les armes. Bientôt après, le Westergoo reconnut le duc pour protecteur héréditaire et gouverneur impérial ; les Frisons des Sept-Forêts furent écrasés par ses lansquenets et leur défaite amena la soumission complète de la Frise occidentale. Albert reçut alors du roi des Romains le titre de gouverneur et podestat de tous les districts frisons. Groningue seule résistait encore ; mais pour échapper à ses puissants ennemis, elle dut se décider à proclamer la souveraineté temporelle de l'évêque d'Utrecht, son chef diocésain. Si elle perdit de la sorte son indépendance, elle conserva du moins ses libertés et échappa à une ruine complète.

Les électeurs, réunis à Worms, donnèrent leur consentement aux arrangements de Maximilien et de son fils, et à la faculté perpétuelle pour eux de racheter les pays en cause pour une somme de 300,000 florins.

Albert de Saxe avait confié le gouvernement de la Frise à son fils Henri. Celui-ci, à peine installé, provoqua, par ses exactions, un soulèvement général (1499). Tandis que le duc était allé présider son conseil à Leipzig, les Frisons se soulevèrent à nouveau et assiégèrent Henri dans Franeker. Albert accourut en toute hâte et délivra son fils. L'insurrection fut étouffée et Groningue vit se tourner contre elle la colère du vainqueur. Albert l'investit avec toutes ses forces et il poussait l'attaque avec vigueur, sans égard pour les représentations de Frédéric de Bade, lorsqu'un auxiliaire terrible intervint. La peste se mit dans le camp saxon ; elle emporta le duc devant Emden (12 septembre 1500) et dispersa son armée. Une trêve de quatre ans fut conclue par l'entremise de l'évêque d'Utrecht et les Frisons occidentaux offrirent à Philippe le Beau la

souveraineté de leur pays qu'ils comp-
taient racheter aux fils d'Albert (1502),
Henri et Georges.

Albert de Saxe était chevalier de la
Toison d'or. Il fut un des capitaines
illustres du ^{xv}^e siècle. On n'a pu envi-
sager ici sa carrière militaire que par
rapport aux Pays-Bas. Les historiens
allemands font le plus grand éloge de
son caractère comme de ses qualités
guerrières et de ses vertus privées. Il fut
dans ses Etats un administrateur juste
et intègre. Albert fut l'auteur de la
Maison Albertine de Saxe que Charles-
Quint investit de la dignité électoralement
en 1548 et qui occupa le trône de Pologne
de 1697 à 1763. Ernest, l'aîné, fut
l'auteur de la branche Ernestine. L'*Al-
brechtsburg* à Meissen porte le nom de
son fondateur dont la statue en bronze
s'élève devant le château. Elle est due à
Hultryg; c'est pour honorer sa mémoire
que le roi de Saxe, Frédéric-Guillaume,
créa, en 1850, l'ordre d'*Albert le Valeu-
reux*, auteur de la maison royale.

B^{ss} de Borchgrave.

Abramowski, *Zur Geschichte Albrechts des be-
herzten* (Breslau, 1890). — Sperling, *Albrecht der
beherzte als Gubernator von Friesland* (Leipzig,
1892). — Ernst Dietrich, *Herzog Albrecht der
beherzte*, etc. (Meissen, 1851). — Dietzsch,
Leben Herzog Albrechts der beherzten (Grimma,
1843). — Fréd. Alb. von Langenn, *Herzog
Albrecht der beherzte. Stammwater des k. Hauses
Sachsen* (Leipzig, 1838). — Pfeffel, *Histoire
d'Allemagne* (1786). — Henri Kervyn de Letten-
hove, *la Toison d'Or*, p. 94. — Kervyn de Letten-
hove, *Hist. de Flandre*, IV, *passim*. — Wagenaar,
Vadert. historie, t. V et VII. — Heyck, *Kaiser
Maximilian der Erste* (Bielefeld, 1898). — *Bio-
graphie nationale*, v^o *Maximilien*. — Pirenne,
Histoire de Belgique.

SAXE-TEschen (*Albert de*). Voir
ALBERT DE SAXE TEUT.

SAYLER (*J.*), graveur prétendu, cité
comme Flamand par Nagler et Wurzbach.
Il ne fait qu'un avec Jean Sadeler
dont le nom se contracte parfois aussi en
« Saeyler ». Le maître use encore d'un
monogramme où ses initiales conjuguées
affectent la forme d'un *H*. Quelques
pièces gravées d'après Crépin Vanden
Broeck et datées de 1575 portent la
signature susdite. Elles sont des com-
mencements de leur auteur.

Henri Hymans.

SAYON (*Anthony*), poète flamand, né
à Bruges, décédé en Hollande, proba-
blement à Delft, entre 1605 et 1609.
Il appartenait à une famille distinguée,
dont plusieurs membres avaient été
régents de la ville de Bruges. Il émigra
pour motif de religion après la prise de
Bruges par les Espagnols en 1574. Sa
fille Barbe épousa en 1609 à Rotterdam
Barlaeus (G. van Baerle); il devait être
mort à cette époque, car la jeune mariée
était sous la tutelle de son oncle, le
poète latin Lernutius (Jacques Ler-
noudts). On ne connaît de lui que sa
*Congratulatie aenden Grooten Capiteyn...
Mauritius van Nassau Op Syne arbeyde-
lycke, peryculeuse ende grood-dadighe
Krygh-locht, van den jare 1605* (Delft,
s. d.) : il y est question des nombreuses
rencontres de Maurice de Nassau avec
Spinola pendant l'année 1605.

J. Vercoullie.

Frederiks et Vanden Branden, *Biographisch
woordenboek*.

SAYVE (*Erasmus de*). ou DE SEYVE,
musicien, vraisemblablement d'origine
liégeoise, attaché à la chapelle impé-
riale de Vienne au commencement du
^{xvii}^e siècle. Il en fut vice-maître du
1^{er} novembre 1613 au 30 octobre 1617,
aux appointements mensuels de 30 flo-
rins. La seule publication connue de ce
compositeur est un recueil de dix-huit
chansons spirituelles, sur des paroles
italiennes, dédié à Ferdinand, arche-
vêque-électeur de Cologne, l'auteur se
qualifie d'*Ajutante di Camera del' Impe-
ratore Mathia*, sur le titre : *Melodia spi-
rituale a 3 voci.., novamente stampata*.
Nuremberg, Abr. Wagenmann, 1614;
in-4^o (Berlin, bibl. royale; partie d'alto
seulement). Eitner relève les œuvres
manuscrites suivantes d'Erasmus de
Sayve : sept motets à quatre voix,
dans la bibliothèque de Liegnitz; un
motet à six voix : *Eraudi Domine*, dans
un recueil de la bibliothèque royale de
Berlin (Z-28), et un motet à sept voix
dans un manuscrit de la bibliothèque
de Breslau (Ms. 260, 68).

Les comptes de la chapelle impériale
de Vienne mentionnent encore Arnold

de Sayve, altiste de 1602 à 1610, ténor de 1610 à 1617, et décédé le 15 juillet 1618.

Paul Bergmans.

L. von Köchel, *die Kaiserliche Hof-Musik-Kapelle in Wien* (Vienne, 1869), *passim*. — E. Vander Straeten, *la Musique aux Pays-Bas*, t. V (Bruxelles, 1880), p. 120, 123-124. — Em. Vogel, *Bibliothek der gedruckten weltlichen Vocalmusik Italiens*, t. II (Berlin, 1892), p. 212. — R. Eitner, *Biographisch-bibliographisches Quellen-Lexikon der Musiker*, t. VIII (Leipzig, 1903), p. 441.

SAYVE (Jean DE), peintre. Voir DE SAYVE.

SAYVE (Lambert DE), musicien, né à Liège en 1549, mort à Prague en février 1614. Ayant mal lu son nom dans un texte ancien où le *v* est écrit *u* (*Sayue*), Fétis l'a appelé *de Sayne* et l'a confondu erronément avec son contemporain, le musicien français Lambert *de Sainne*, dont Pierre Joannelli a recueilli trois motets dans son *Thesaurus musicus* (1). La date de naissance de notre personnage se déduit de l'inscription de son portrait, gravé en tête de son recueil de motets de 1612, et le représentant à l'âge de soixante-trois ans.

En 1582, Lambert était musicien de l'archiduc Charles d'Autriche, qui mourut en 1590. Le 1^{er} mai 1600, il est maître de chapelle de l'archiduc Matthias, qui avait été gouverneur des Pays-Bas, et dont il suivit la fortune politique. Quand le roi de Hongrie fut élu empereur, après la mort de Rodolphe II, en 1612, il obtint la dignité de chef de la chapelle impériale qui résidait avec son maître à Vienne ou à Prague. C'est donc lui qui clôt la glorieuse période néerlandaise de l'histoire de cette chapelle, pendant laquelle celle-ci fut successivement dirigée par six maîtres belges : Arnold de Bruges, Pierre Massenus, Jean Guyot, Jacques Vaet, Philippe de Monte et Lambert de Sayve.

Peu de temps avant sa mort, Lambert de Sayve envoya un recueil imprimé de ses compositions (vraisemblablement les

Sacræ Symphonix) à l'électeur de Saxe; il en offrit aussi un exemplaire au chapitre de Saint-Lambert à Liège qui décida de lui présenter une coupe d'argent de la valeur de 40 florins. La nouvelle du décès du maître étant arrivée sur ces entrefaites, le chapitre résolut de consigner la somme entre les mains de sa sœur, Josine de Sayve, et de donner à sa veuve 25 florins, *in elemosinam et subventionem puræ pietatis*.

On connaît trois recueils des œuvres de Lambert de Sayve, l'un de musique religieuse, l'autre de musique profane, respectivement sur des paroles italiennes et allemandes. En voici les titres : 1. *Il primo libro delle canzoni a la Napolitana a cinque voci*. Vienne, Etienne Creuzer, 1582; in-4^o (Bibl. de Liegnitz). Dédié à Mich. Zacchel, baron de Fridau. — 2. *Teutsche Liedlein mit vier Stimmen*. Vienne, Léonard Formica, 1602; in-4^o (Bibl. impériale de Vienne). Réédité en 1611 à Wolfenbüttel, aux frais de Michel Praetorius (Bibl. de Wolfenbüttel). On cite aussi une édition de Hambourg, 1614. — 3. *Sacræ Symphonix quas vulgo motetas appellant*, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 15 et 16 *vocibus*. Saatz (ou Zatec; *In Monasterio Lucensi*, dit l'adresse), Jean Fidler, 1612; pet. in-folio (Bibl. d'Augsbourg, etc.). La dédicace est datée de Prague, 6 septembre 1612; le compositeur y prend le titre de « oberster Kapellmeister beim Kaiser Matthias ». Son portrait, gravé sur bois, figure en tête du recueil.

Lambert de Sayve a mis en musique deux chansons de Johann Lindemann, dans le recueil de ce poète intitulé : *Amorum filii Dei decades duæ, das ist 20 liebliche und gantz anmutige lateinische und deutsche Neue Jahrs oder Weyhnachten Gesenglein* (Erfurt, G. Bawman, 1598; pet. in-4^o). On trouve aussi de lui une pièce à cinq voix dans le *Rosetum Marianum, Unser Lieben Frauen Rosengertlein* de Bernard Klingenstein (Dillingen, Ad. Meltzer, 1604; in-4^o, no 26).

En manuscrit, Eitner cite les compositions suivantes : 1. A la bibliothèque

(1) Edm. Vander Straeten a déjà rectifié la bève de Fétis, mais il commet l'erreur de maintenir l'attribution à Lambert de Sayve des trois pièces insérées dans le recueil de Joannelli.

Prose à Ratisbonne : deux motets ; — 2. A la bibliothèque impériale de Vienne : *Missa super Dominus regnavit*, à seize voix ; *Missa super Lyram lyram pulset*, à cinq voix ; *Missa super Omnes gentes*, à quatorze voix ; *Missa* (sans indication thématique), à quinze voix ; motet : *De confessoribus*, à cinq voix ; — 3. A la bibliothèque de Breslau : *Missa super Lauda anima mea*, et motets *Adorans Daniel Deum*.

Il n'y a pas de rééditions modernes des œuvres de Lambert de Sayve, que von Koechel qualifie de « musicien fort » remarquable ».

Paul Bergmans.

F.-J. Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, 2^e éd., t. VII (Paris, 1864), p. 365-366. — L. von Köchel, *die Kaiserliche Hof-Musik-Kapelle in Wien* (Vienne, 1869), p. 115, 286. — R. Eitner, *Bibliographie der Musik-Sammelwerke des XVI. und XVII. Jahrhunderts* (Berlin, 1877), p. 828 et 833. — E. Vander Straeten, *la Musique aux Pays-Bas*, t. V (Bruxelles, 1880), p. 420-423. — Em. Vogel, *Bibliothek der gedruckten weltlichen Vocalmusik Italiens*, t. II (Berlin, 1892), p. 197. — R. Eitner, *Biographisch-bibliographisches Quellen-Lexikon der Musiker*, t. VIII (Leipzig, 1903), p. 441-442. — H. Riemann, *Handbuch der Musikgeschichte*, t. II, 1^{re} partie (Leipzig, 1907), p. 335-336. — *Bull. de l'Institut archéologique liégeois*, t. XL (1910), p. 218.

SAYVE (Mathieu DE), compositeur de musique, né à Liège, mort en Bohême vers 1620. Attaché depuis le 1^{er} janvier 1590, en qualité d'altiste, à la chapelle musicale de l'empereur Rodolphe II, puis à celle de l'empereur Mathias à Prague, il est mentionné dans les comptes jusqu'en 1619. Il paraît avoir rempli pendant quelque temps les fonctions de vice-maître de la chapelle, titre qu'il prend sur sa seule publication isolée : *Liber primus molectorum quinque vocum*. Prague, J. Otthmar, 1595 ; in-4° obl. (Bibl. de Cologne, 3 parties seulement). En dehors de ce recueil, qui comprend seize motets à cinq voix, on connaît de Mathieu de Sayve les trois pièces suivantes : un chant dans le *Rosetum Marianum* de Bernard Klingenstein (Dillingen, 1604, n° 10) ; deux odes dans le recueil : *Odæ suavissimæ in gratiam et honorem De Jacobi Chimarrhæi*, recueilli par le musicien liégeois Philippe Schoendorff (voir ce nom) et édité vraisemblablement en

1610 (Bibl. Proske à Ratisbonne ; p. 8 : *Omnia cum superent*, à six voix ; p. 29 : *Anna Cœlicolæ*).

Un Mathieu de Sayve, *junior*, peut-être son fils, est attaché à la chapelle impériale de 1603 à 1616, en qualité de ténor. La bibliothèque de Breslau possède de lui, en manuscrit, une messe à six voix et une messe à neuf voix.

Paul Bergmans.

F.-J. Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, 2^e éd., t. VII (Paris, 1864), p. 423, en R. Eitner, *Bibliographie der Musik-Sammelwerke des XVI. und XVII. Jahrhunderts* (Berlin, 1877), p. 833. — E. Vander Straeten, *la Musique aux Pays-Bas*, t. V (Bruxelles, 1880), p. 420. — R. Eitner, *Biographisch-bibliographisches Quellen-Lexikon der Musiker*, t. VIII (Leipzig, 1903), p. 442.

SCAILE (Henri), professeur de théologie, né à Dinant le 6 février 1625, en la paroisse Notre-Dame ; il était fils de Denis Scaille et de Martine Perpère. Après avoir fait ses humanités au collège des jésuites, fondé à Dinant au début du XVII^e siècle, Henri Scaille alla étudier la philosophie au collège du Lys, à Louvain, où il obtint la septième place lors de la promotion générale de 1643. Cinq ans plus tard, bénéficiant de l'appui de la Faculté des arts de Louvain, il fut nommé à la cure de Marcinelle ; mais il ne put jouir longtemps des revenus de cette charge, qui lui fut contestée par Nicolas Le Chasteur, curé de Couillet ; celui-ci était soutenu par les chanoines de Saint-Lambert de Liège, qui réclamaient le droit de collation de cette cure. Les contestations prirent fin par l'accord conclu le 23 septembre 1649 : tandis que Nicolas Le Chasteur obtenait la cure de Marcinelle, Henri Scaille était nommé recteur de la chapelle de Couillet et son compétiteur s'engageait à lui verser en outre une pension de trente florins. Ces différents revenus ne furent pas suffisants pour lui permettre de continuer ses études religieuses : au mois de novembre de la même année, son père lui octroyait, par-devant notaire, une rente annuelle de cent florins, rente qui devait cesser de lui être payée lorsqu'il serait pourvu « d'un autre état » et prébende ecclésiastique, capable « pour sa nourriture ».

Henri Scaille fut reçu au grand collège de l'université de Louvain, où, tout en servant de copiste au docteur Jean Sinnich, président de cette maison, il poursuivit ses études de théologie. Il y resta à peine deux ans; le 27 juillet 1651, il était porté à la présidence du collège de Divaeus, qu'il garda pendant plus de dix-huit ans. Après avoir obtenu le grade de docteur en théologie en 1660, il enseigna à l'université et, en 1679, il fut même choisi par l'étroite faculté de théologie pour succéder à André Laurent, président du grand collège ou collège des théologiens. Ce ne furent d'ailleurs pas les seules fonctions qu'il exerça à l'*Alma mater* de Louvain : professeur ordinaire de théologie, il fut élu recteur semestriel en 1665 et en 1675, et à six reprises différentes ses collègues l'élevèrent à la dignité de doyen de la faculté dont il était un des plus brillants professeurs, de 1668 à 1684. Après la mort de Gérard van Werm, en janvier 1681, il obtint la présidence des Sabbatines, c'est-à-dire des séances qui ont lieu le samedi et qui sont consacrées à la défense des premières thèses des jeunes étudiants de philosophie.

A côté de ces distinctions dans le monde universitaire, Henri Scaille acquit quelques autres bénéfices importants. Après avoir été pendant un certain temps chanoine à Antoing et à Ciney, il fut nommé membre du chapitre de Saint-Pierre de Louvain : tout d'abord chanoine de second rang en 1663, il fut porté au premier rang seize ans plus tard. Cette dernière fonction l'amena à la chaire de catéchisme, dans laquelle il succédait à André Laurent, comme il l'avait fait pour la présidence du grand collège.

L'autorité scientifique et morale du professeur dinantais lui valut la faveur d'être élu doyen du chapitre de Saint-Pierre, après la mort de Jean Cobbelgiers en 1685; mais quoiqu'il eût obtenu ses lettres d'institution de l'archevêque de Malines, Alphonse de Berges, il ne put exercer ces nouvelles fonctions par suite de l'hostilité de plusieurs de ses collègues du chapitre. Henri Scaille mourut avant

la fin des contestations, surgies à ce propos, le 15 mai 1689. Comme il en avait exprimé le vœu dans son testament, il fut enterré dans la chapelle de saint Charles Borromée et de sainte Dorothee, où Paquet a encore lu son épitaphe.

Au nombre des donations et legs pieux inscrits dans ses dernières volontés, Henri Scaille laissait un revenu pour la fondation de bourses en faveur des descendants de sa sœur Martine, qui avait épousé Richard Godard, seigneur d'Ermeton-sur-Biert; elles étaient accordées pour les études de philosophie, de théologie, de droit ou de médecine. Ses autres parents, les descendants de deux de ses amis de Louvain, les habitants de Dinant, les enfants de chœur des églises d'Antoing et de Ciney — et non de Chimay, comme on l'a toujours dit — étaient également parmi les bénéficiaires de ces bourses, s'ils se destinaient à la prêtrise.

Bien que Henri Scaille ait passé plus de trente ans dans l'enseignement universitaire, sa production littéraire est fort peu considérable. La seule œuvre imprimée qui nous soit parvenue fut publiée après sa mort en 1704, et encore il semble que ce soit en vertu du désir qu'il en avait exprimé dans son testament. Elle a pour titre : *Obligatio ac modus administrandi sacramenta tempore pestis, auctore eximio et amplissimo domino ac M. N. Henrico Scaille, Dionantino, S. T. Doct. ac Prof. regio et regente, majoris collegii theologorum Præsidente, ad S. Petrum Lovanii canonico, necnon in decanum electo et confirmato. Opus posthumum.* Louvain, Aegid. Denique, 1704. Ce livre de près de quatre cents pages, est précédé d'une épître dédicatoire adressée à Ferdinand de Berlo, évêque de Namur, par la famille du seigneur d'Ermeton, qui était apparentée à l'auteur; il fut rédigé à l'occasion de la peste qui fit tant de ravages à Louvain en 1668. Cette œuvre est considérée comme un travail de grand mérite tant au point de vue de la doctrine que des idées morales qui y sont exposées. L'auteur y a montré beaucoup de juge-

ment et une grande connaissance de la théologie morale.

D.-D. Brouwers.

Archives de l'université de Louvain, à Bruxelles; archives du chapitre Saint-Lambert de Liège, des échevins de Dinant et de l'état civil de Dinant. — Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas et de la principauté de Liège*, t. VII, p. 247 et suiv. — Piron, *Levensbeschryving*. — Becdelièvre, *Biographie liégeoise*, t. II, p. 308. — Remacle, *Notices biographiques sur les personnages les plus remarquables de Dinant*, p. 15. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. XVII, XVIII, XXVI. — Doyen, *Bibliographie namuroise*, t. I, p. 343.

SCAILLET (Josse), généalogiste, mort à Bruxelles en 1686. Il appartenait à l'ordre des Frères mineurs récollets, et fut longtemps lecteur en théologie. A la fin de sa vie, il fut appelé aux fonctions de commissaire général de la province belge. Le P. Fulgence Bottens lui dédia en cette qualité, en 1684, son ouvrage de théologie mystique : *Vita trina et una*, inspiré de Ruysbroeck et d'Hespius. L'année même de sa mort Scaillet venait de présider un chapitre national de l'ordre, réuni à Bruxelles. Suivant la *Bibliotheca franciscana*, citée par le P. Dirks, il est l'auteur d'une généalogie de la maison de Gand : *Compendium genealogicum domus Gandavensis*, imprimé à Bruxelles, et à laquelle il avait ajouté la généalogie de nombreuses familles espagnoles alliées à cette maison. Nous n'avons pu en retrouver un exemplaire.

Paul Bergmans.

L'ouvrage de F. Bottens (biblioth. de Gand, G. 14871). — S. Dirks, *Histoire littéraire et bibliographique des Frères mineurs de l'observance de St-François en Belgique* (Anvers, [1886]), p. 293.

SCAILQUIN (Optat-Joseph-Jean-Baptiste), avocat, homme politique, né à Braine-le-Comte, le 10 août 1842, mort à Saint-Josse-ten-Noode, le 28 juillet 1884. Son grand-père, d'après M^r Louis Bertrand, avait été un des premiers contremaitres du charbonnage Warocqué et y avait découvert plusieurs veines importantes. Son père, qui est mort chef de division à l'administration centrale des ponts et chaussées où il conquit tous ses grades, ne cessa de rêver pour Optat de grandes destinées, parce que,

dès sa tendre enfance, il avait révélé des dispositions heureuses, parmi lesquelles une facilité de parole peu commune, et surtout parce que, en 1857, élève de seconde à l'athénée royal de Namur, il obtint au concours général en narration française la onzième place sur 176 concurrents inscrits. De 1858 à 1862, le jeune homme suivit les cours de l'université de Liège où il subit ses examens de droit. Il commença son stage chez M^r le sénateur Forgeur; il vint l'achever à Bruxelles chez M^r Vervoort, le président de la Chambre. La politique, qui l'avait beaucoup occupé déjà sur les bancs de l'université liégeoise, ne le lâcha plus. Il saisissait toutes les circonstances pour donner l'essor à sa parole exubérante. Il retournait, par exemple, à Liège, au Congrès des étudiants de 1866, pour y faire le procès de la loi de 1842 sur l'enseignement primaire, qu'à maintes reprises déjà il avait combattue dans les meetings. Au palais de justice, il plaidait plus spécialement sans doute les questions de travaux pour lesquelles l'expérience et les conseils paternels lui étaient très utiles; mais il recherchait, c'était visible, les procès qui pouvaient lui fournir (comme celui des typographes bruxellois poursuivis du chef de coalition) l'occasion d'exposer au grand jour ses opinions franchement libérales et d'attirer sur lui l'attention des associations de qui dépendaient les mandats politiques. Il ne pouvait pas encore penser à se présenter dans l'arrondissement de Bruxelles. Parmi les nombreux candidats à la Chambre, il en était dont la réputation reposait sur d'autres mérites qu'un talent d'élocution incontestable, mais que l'emphase gâtait singulièrement. Les Bruxellois semblaient commencer à se fatiguer des périodes sonores, du clinquant, de l'alignement énervant des trois substantifs et des trois qualificatifs traditionnels dont on abusait à la journée. D'autre part, l'exemple de Jules Bara, député de Tournai à vingt-sept ans et ministre à trente ans, surexcitait l'impatience de Scailquin et de son père, qui se dirent qu'un mandat parlementaire

conquis en province valait bien un mandat de la capitale. On tenta l'épreuve dans l'arrondissement de Soignies où la famille avait de nombreuses relations. Ce fut un échec (juillet 1870).

Scailquin se contenta alors, pendant quelques années, de jouer un rôle d'ordre moins éclatant dans le faubourg de Saint-Josse-ten-Noode (dont une rue porte son nom) et où, lorsqu'il présidait l'Association libérale, il jeta les bases d'une *Ligue des gueux brabançons* disparue sans laisser de trace.

Elu conseiller communal par les Saint-Josse-ten-Noodois, qui goûtaient fort son talent oratoire, ses opinions radicales et son bon garçonisme, il traita particulièrement les questions d'ordre administratif et de travaux publics. Un des premiers il préconisa le voûtement de la Senne, en attendant qu'il entrât dans le mouvement qui allait aboutir à la création du *Cercle des installations maritimes de Bruxelles* dont il fut le président. Il était devenu dans le même temps président d'une société bourgeoise de la capitale, la *Philharmonie*, où il s'était acquis des sympathies sur lesquelles il croyait pouvoir compter le jour où il brigua, à Bruxelles cette fois, ce fauteuil de représentant qu'il ambitionnait toujours. A deux reprises encore il échoua. On a conservé à Bruxelles le souvenir de certain meeting de la rue de Brabant, où un appel bizarre à ses frères maçons provoqua un incident qui tourna contre lui. On s'y souvient aussi de la correspondance qu'il échangea avec Louis Hymans, directeur de l'*Echo du Parlement*, où il n'eut pas assurément le dernier mot. Cela se passait au temps des querelles intestines de la *Ligue libérale* et de l'*Association libérale*. Scailquin se vit préférer successivement MM. Paul Janson, Goblet d'Alviella et Gustave Washer. Enfin, à la mort de Jules Anspach, survenue le 10 mai 1879, les portes du Parlement s'ouvrirent pour lui.

L'atmosphère de la Chambre et le genre de travaux auxquels il donna son attention tout d'abord — les questions d'affaires — paraissent avoir amené des changements dans sa manière ordinaire.

Certes, son langage ne cessa jamais d'être emphatique. Il ne réussit pas à se guérir radicalement de ce goût de la déclamation et du clinquant, qui lui fit donner par ses adversaires l'épithète irrévérencieuse de « ferblantier ». Plus d'une fois encore, surtout dans les débats que provoquèrent la question de la légation belge au Vatican et le projet Malou - Jacobs - Nothomb tendant à étendre le droit électoral sans revision constitutionnelle (novembre 1879, mars 1880, mars 1881, février 1882, juin et juillet 1883, avril 1884), on l'entendit se servir des vieux clichés. Mais il était arrivé à parler le langage des affaires et il eut à certains jours l'oreille de la Chambre pendant les cinq ans qu'il siégea sur ses bancs, par exemple quand il parla des faux bilans et des pensions des combattants de septembre. La question des pensions civiles l'occupa presque à chaque session : il finit par user de son initiative parlementaire pour déposer sur cet objet un projet de loi qui donnait satisfaction à un grand nombre d'employés du gouvernement. Il exposa aussi souvent les griefs et les plaintes des fonctionnaires en parfaite connaissance de cause. C'est que, grâce à son père et aux collègues de son père, il était mis au courant de maints détails d'administration qui lui permettaient de voir plus et mieux que d'autres représentants. Comme d'autre part il ne reculait pas devant la besogne, qu'il aimait à *obliger* et qu'il avait des visées ministérielles, son passage à la Chambre a laissé plus de traces qu'il n'a plu à ses adversaires politiques d'en convenir, car il ne négligeait jamais l'étude des intérêts matériels et analysait les budgets d'assez près.

La succession de M^r Saintelette (voir cette notice) le tentait assurément. Jusqu'au jour où elle passa à M^r Olin (5 août), Scailquin redoubla de zèle dans l'examen des questions de canaux et de chemins de fer, amorçant le grand problème de *Bruxelles port de mer*, préconisant des réformes dont quelques-unes du reste ont fini par être admises, faisant espérer des réductions dans des

dépenses exagérées, signalant l'excès de paperasseries et le trop grand nombre d'employés. Comme ses anciennes relations avec les chefs de la gauche avancée, dont il ne suivit pas constamment la politique, inspiraient peut-être certaine défiance au chef du cabinet de 1878-1884, il fut laissé dans le rang. Et nous ne voudrions pas affirmer que le dépit qu'il en ressentit n'a pas contribué à rendre dès ce moment son attitude politique aussi radicale qu'avant son entrée au Parlement. Sans doute il ne signa pas, avec MM. Janson, Arnould, Demeur, Dansaert, Robert et Feron, la proposition du 19 juin 1883 tendant à reviser les articles 47 et 53 de la Constitution. Mais il refusa, le 6 juillet, de suivre MM. Buls, Couvreur, Houzeau, Bockstael, Bergé, Vander Kindere, Hanssens, Goblet d'Alviella, Houtart, Lambert, Lucq et Wincqz qui déclarèrent en repousser la prise en considération ou vouloir s'abstenir, « pour ne pas associer leur vote à une » proposition qui pourrait entraîner la « ruine du parti libéral ». Ce n'est pas la seule circonstance où Scailquin n'accorda pas son vote au ministère de 1878. Dans la discussion de la loi financière de 1883 (les *Graux impôts*, comme on disait alors), il contesta vivement le chiffre du déficit invoqué pour établir des impôts auxquels les radicaux ne se montraient pas moins hostiles que les cléricaux, et qui furent, autant que la loi scolaire et les dépenses scolaires, la cause de la défaite des libéraux en 1884.

Parmi les derniers discours de Scailquin au Parlement, notons ceux qu'il prononça sur l'enquête scolaire. Le 28 février 1884 avait été déposé, au nom de la commission d'enquête, le rapport sur la situation des ateliers d'apprentissage et des écoles dentellières. Il donna lieu, au mois d'avril, à une discussion violente pendant laquelle les députés des deux partis échangèrent les propos les plus vifs. (Voir aux *Annales parlementaires* les pages relatives aux écoles dentellières, sur lesquelles M^r le professeur De Rid-

der avait écrit des pages très suggestives.)

La vie de Scailquin allait finir. Le soir même du jour (10 juin 1884) où la coalition catholico-indépendante de l'arrondissement de Bruxelles l'élimina de la Chambre avec tous ses amis, Scailquin reçut d'un « stokslager » un formidable coup de canne qui l'obligea à garder le lit. Cet accident, dont il commençait à se remettre et qui le faisait sourire, fut cependant l'occasion de sa mort, survenue à la fleur de l'âge (42 ans).

Scailquin a écrit les ouvrages suivants : *Conférence sur l'abolition de la peine de mort* (Liège, 1868); *Propos du villageois Jean-Louis* (Bruxelles, Poot, 1866); *Plaidoiries dans le procès intenté aux associations typographiques de Bruxelles du chef de coalition* (Bruxelles, 1866); *Discours maçonniques*, 1867 et 1871; *Conférence sur la justice*, 1878; *Des faux bilans et de leur répression*, 1879; *La loi de 1842 sur l'enseignement primaire*, 1879.

Il avait épousé Mademoiselle De Rijcker, de Bruges, dont il n'eut pas d'enfant.

Ernest Discailles.

Annales parlementaires de 1879 à 1884. — Journaux de l'époque. — Souvenirs personnels. — L. Bertrand et Ch. Delfosse, *Les hommes du jour*, 2^e série (Bruxelles, 1885). — E. Mathieu, *Biographie du Hainaut*. — E. Discailles, *Histoire des concours généraux de l'enseignement moyen en Belgique de 1840 à 1880*.

SCALBERGE (*Frédéric*), graveur, réputé flamand, ayant travaillé à Rome entre 1623 et 1636, à en juger par les dates figurant, avec l'indication de leur lieu d'origine, sous certaines de ses œuvres. D'autres sont datées de Paris en 1636. Peut-être s'agit-il ici du graveur cité par Félibien comme ayant travaillé sous Vouet à la confection de patrons de tapisseries. Nulle mention n'est faite de sa qualité de Flamand. C'était, du reste, un graveur habile, mais, qu'en vérité, ni le style, ni la manière ne rattachent à l'école flamande. Il a surtout gravé d'après les maîtres

italiens et paraît procéder de l'école de Callot.

Henri Hymans.

Félibien, *Entretiens sur les vies et sur les ouvrages des plus excellents peintres*, 2^e éd. (Paris, 1688), p. 489. — Kramm, *De levens en werken der hollandsche en vlaamsche kunstschilders, etc.*, t. V, p. 1449. — Wurzbach, *Niederländisches Künstler-Lexikon*, t. II, p. 565.

SCALOET (*Jan*), SALLOOT, SALLOET, TSALLOET, SCHELLOET, SALLIOET, fils de Clément, verrier, à Gand, né vers la fin du xiv^e siècle. Il eut pour maître Jan van Heythuuse, cité comme verrier dans la même ville dès 1391. Le contrat d'apprentissage, en date du 18 juin 1409, stipule que le métier sera enseigné à l'élève pendant cinq ans; le prix à charge du père, Clément Scaloet, est fixé à la somme totale de trois livres de gros, à payer en trois fois aux foires successives de Bruges. La créance est hypothéquée sur la maison habitée par ce dernier à Gand, *buten Torre in de Ramme*, au bout de la *Ghinghebergstrate*. Ce n'est que huit ans plus tard, le 18 juin 1417, que Jan Scaloet acquit la franchise de la corporation des peintres, sculpteurs et verriers.

Il participa à un important travail de verrerie comprenant des vitraux aux armes de Flandre et de Bourgogne, terminé en 1429, au palais *Ten Walle*, dit la Cour du prince, pour compte de la recette générale de Flandre. « Maistre » Jehan Salloot, voyrier demeurant à « Gand », eut à y livrer une verrière, historiée, destinée à l'oratoire de Philippe le Bon :

« Item au dit Jehan Salloot, voyrier, » pour avoir fait une voyrière, ouvrée » et pointée de plusieurs ymages et » d'autre grant ouvrage, mise en » l'oratoire de la chapelle de mon dit » seigneur, contenant icelle voyrière » XVII piez de voyre. »

Ses confrères l'élirent, à diverses reprises, doyen de la corporation : 1435-1436, 1449-1450, 1450-1451. Il intervint comme tel dans un curieux procès contre le peintre Anthonis Pasman, qui refusait de payer le prix de son admission à la franchise (soit

six livres de gros plus un plat d'argent aux armes du métier), et prétendait se libérer en exécutant un tableau. Par sentence du 2 avril 1436, le magistrat donna tort au peintre. C'est sous son décanat que fut admis dans la corporation, le 7 septembre 1435, le peintre Nabur (Nabucodonosor) Martins. Le 28 janvier 1445 (1446 n. st.), J. Scaloet fut un des garants, quand celui-ci fut chargé de la décoration picturale d'un retable sculpté appartenant à l'église de Lede (Flandre orientale).

Jan Scaloet est cité comme défunt dans l'acte du 20 septembre 1454, laissant pour héritiers les enfants mineurs de feu son frère Boudin.

Boudin Scaloet, qui épousa Liévine van der Stichelen, entra dans la corporation en même temps que son frère, le 18 juin 1417. Les deux frères figurèrent ensemble dans quelques actes, notamment comme cautions du verrier Bartholomée Van der Linden, le 6 juillet 1445.

Victor van der Haeghen.

Archives de la ville de Gand : registres scabinaux de la Keure et des Parchons. — Archives générales du royaume : compte n° 27421 (1422-1429). — Fr. de Potter, *Second cartulaire de Gand*. — V. vander Haeghen, *Mémoire sur les documents faux*.

SCANFELAER (*Georges*), humaniste et imprimeur, né à Gand, vécut à Paris au xv^e siècle. Il fut un des collaborateurs de l'imprimerie ascensienne. Il prépara notamment avec l'imprimeur Louis Blaubomme (*Cyaneus*) une édition de la *Summa quæstionum ordinarius* d'Henri de Gand; il travailla également très activement à l'élaboration d'une édition du commentaire de Bede le Vénérable, dont il établit le texte d'après de très anciens manuscrits des abbayes de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Victor. Ces deux ouvrages virent le jour à Paris, chez J. Badius Ascensius : le premier, le 7 juillet 1520; le second, le 1^{er} juin 1521.

Alphonse Roersch.

Les deux éditions citées. — Renouard, *Bibliographie ... de Josse Badius Ascensius* (Paris, 1908), t. I, p. 5, 55; t. II, p. 149.

SCAPELINCK (*Jean*). Voir SCHAEPELINCK.

SCHELLIERS (*Henri*) ou SCHELLIERS, écrivain ecclésiastique, né à Anvers, mort à Bruxelles, le 15 novembre 1667. Il reçut l'habit des Frères prêcheurs ou Dominicains, au couvent de sa ville natale, puis fit une partie de ses études théologiques à Toulouse. Lorsqu'un noviciat eut été créé au couvent de son Ordre à Bruxelles, par le maître général Nicolas Rudolphi, le 25 mars 1634, il en fut établi le premier maître des novices. Il remplit la charge de confesseur du monastère des Dominicaines de Val-Duchesse, à Auderghem. En 1650, il se rendit au chapitre général convoqué à Rome pour le mois de juin, et y concourut à l'élection du nouveau général de l'Ordre, le Père Jean-Baptiste de Marinis. Il revint de cette assemblée avec le titre de docteur en théologie. Durant neuf ans, il fut prieur des Dominicains de Bruxelles, où il mourut. On a de ce Père : 1. *De Reghel van den H. Augustinus voor de religieusen en de constitution der Susters van den reghel van den H. Dominicus*. Bruxelles, 1658; in-12; — 2. *Reglement omeen godvruchtig en religieus leven te leyden*. Bruxelles, Guill. Scheybels, 1658; in-12; — 3. *Corte historie van de stichtinghe van het klooster der H. Dryvuldigheid, te Auderghem by Brussel*. Bruxelles, 1662; in-4°. Cette monographie fut rédigée par lui à l'occasion du quatrième centenaire de la fondation du monastère de Val-Duchesse.

P. Vincent-M. van Caloen.

De Jonghe, *Belgium Dominicanum*, p. 239. — Quélib et Echard, *Scriptores ord. Predicatorum*, II, 619-620. — Paquot, *Mémoires*, IX, p. 493-494. — C.-J.-A. Piron, *Levensbeschryving*, p. 347.

SCEPPERE (*Henri DE*) (1), fils de Jean, né à Gand vers 1220, décédé à Tournai le 29 juin 1293; tel est le nom véritable du célèbre *Docteur Solennel* Henri de Gand, que des recherches généalogiques fantaisistes et une con-

fusion avec un autre chanoine illustre de Tournai du nom de Henri Goethals ont rattaché erronément, il y a près d'un siècle, à l'antique famille gantoise des Goethals.

Ce nom est la traduction de la dénomination latine *Henricus, filius Johannis formatoris, de Gandavo* (Henri, fils de Jean le tailleur, de Gand), sous laquelle notre personnage figure, au commencement du XIII^e siècle, parmi les enfants de chœur (*pueri*) de l'église Notre-Dame, cathédrale de Tournai, et, au xiv^e, dans un poème flamand, *Meester Henric Formator, van Dorneke*, où il est mis en parallèle, pour un éloge à la vierge Marie, avec le docteur catholique Albert le Grand, de Cologne, et le père de la littérature de Flandre, Jacques van Maerlant, qui remporte le prix. *Formator* signifie, en effet, en latin médiéval, *de sceppere* ou le *tailleur*; un acte flamand de 1343, concernant un Laurent de Sceppere, lui donne le nom de *formator* dans sa traduction. Il n'est donc pas douteux que le père de l'archidiaire n'ait porté le nom de de Sceppere, soit qu'il exerçât lui-même le métier de tailleur, soit que ses ancêtres l'aient exercé.

On peut résumer dans les termes suivants tout ce que l'on sait de la vie de Henri de Gand d'après les travaux les plus récents.

Il naquit à Gand au commencement du XIII^e siècle, et c'est de là que lui vient le surnom qu'il reçut plus tard à Tournai, lorsque lui-même, ou peut-être son père, eût quitté sa ville natale pour s'y établir. Son père s'appelait *Jean de Sceppere*, ou le *Tailleur*, reçut son éducation dans les écoles du chapitre de la cathédrale de Tournai, et fut l'un des enfants de chœur de l'église. En 1267 il était devenu chanoine, et habitait sur le rivage de l'Escaut une maison attenante au cimetière Notre-Dame et appartenant au chapitre. Il en avait l'usufruit et il eut à ce propos une contestation avec son voisin Jean Godelens, aux fins d'empêcher celui-ci d'avoir une servitude de vue sur son fonds. C'est à raison de cette circon-

(1) Cet article est destiné à rectifier les données biographiques de celui qui a été consacré plus haut à Henri de Gand, t. VIII (1885), col. 51 à 70.

stance que son contemporain Gilles le Muisit l'appelle Henri du Rivage (*Henricus ad Plagam*). Nommé archidiaque par son concitoyen l'évêque Philippe Muus, il fut préposé en 1277 à l'archidiaconé de Bruges, et à celui de Tournai en 1278. En la première qualité, il fut, entre autres, choisi comme arbitre du différend entre l'Ordre des Frères mineurs et l'abbaye de Saint-Pierre, patronne des paroisses de Gand, au sujet de la sépulture ecclésiastique (mars 1277). Il était dès lors docteur en théologie sacrée, et en prenait le titre avec la qualification de *maître*. Le 7 mars 1277, il assista à une réunion de théologiens à Paris, et il y commença cette année la série de ses quinze dissertations ou disputes, appelées les *Quodlibeta*, qu'il prononçait tous les ans, à Noël ou à Pâques. Il paraît avoir eu à cette occasion des relations avec l'université de Paris, bien qu'il ne soit pas prouvé qu'il y ait enseigné. Il rapporta un jour à la bibliothèque un livre, qui avait été échangé par un de ses membres, maître Daniel, et qui ne se trouvait pas dans l'inventaire.

Le 24 octobre 1284, il fut chargé par le pape Martin V, avec les évêques d'Amiens et de Périgueux, de trancher un démêlé entre ce chapitre et l'université de Paris. Au mois de mai 1286, ses confrères lui confièrent le soin de terminer un conflit que le chapitre avait avec la ville. En 1287, il prêchait de nouveau à Paris. Le 21 mai 1287, il scella un acte d'appel adressé au pape par le comte de Flandre Gui de Dampierre. Le 11 octobre 1287, il scella avec l'évêque, l'official et le curé de Commines une charte relative aux droits de ce dernier. Le 16 septembre 1290, il prononça, avec Jacques, archidiaque de Gand, et Hugues d'Oostbourg, chanoine de Tournai, une sentence arbitrale entre l'église de Tournai et l'hôpital de Notre-Dame de Lille, d'une part, et l'abbaye de Saint-Bavon, de l'autre, concernant les dîmes des polders de Cadsant. Le 14 avril 1290, il protesta avec le chapitre de Tournai contre l'usurpation de l'évêque Michel de Wa-

renghien (1283-1291) et, en 1292, il s'opposa à l'élection de l'évêque Jean de Vassone. Il mourut peu après, le 29 juin 1293.

Dans les dernières années de sa vie, il avait pris en affection le béguinage de la Madeleine, fondé à Tournai en 1240 par Jean le Tondeur. A la fin du mois de juin 1288, il était témoin, avec Messire Gérard de Grimberge, doyen de Tournai, et Jacques de Wazemmes, vicaire de l'église Notre-Dame, du testament de la béguine Gertrude la Moriscaude, par lequel celle-ci fait des donations et legs nombreux à cette institution, ainsi qu'aux abbayes des Prés, du Saulchois, aux paroisses et couvents de Tournai, de Lille et de Valenciennes, etc. Lui-même fonda, le 11 octobre 1289, deux chapellenies, et légua soixante-dix livres de gros au béguinage de Tournai pour la construction d'un mur de clôture, à charge de fondation de quatre anniversaires de quarante sous tournois : un pour son père, la veille de sainte Catherine (le 24 novembre), un pour sa mère, la veille de saint Luc (le 17 octobre), le troisième pour sa sœur Catherine, la veille de la dédicace de l'église Notre-Dame à Tournai (le 13 septembre), et le quatrième pour lui-même, le jour de son décès, et, avant celui-ci, une messe le cinquième jour après la Trinité. Le chapelain Jean Martin, et la maîtresse du béguinage, Mathilde de Putheo, reconnaissent ces legs par devant l'évêque de Tournai. Par son testament, il avait légué 146 livres pour l'achat de terres dans la paroisse de Namaing, 108 livres pour la rédemption d'une dime à Helesme, 79 livres pour l'achat d'autres terres à Lamaing; les revenus devaient servir à son anniversaire, qui fut célébré dans l'église cathédrale de Tournai. Il avait aussi fondé un obit à l'abbaye du Saulchois. Il ne paraît avoir laissé aucune propriété dans sa ville natale, où sa présence est une seule fois signalée pendant sa longue et laborieuse existence.

Napoléon de Pauw.

Notice sur Henri de Gand, fameux dans les annales ecclésiastiques et dans la république

des lettres (Gand, P. van Ryckeghem, 1828; 16 p. in-8°). — Supplément, *Relevé généalogique et citation de la famille de Messire Henri Goethals* (Ibid., 15 p.), avec portrait d'Henri Goethals, 2^e édition (18 p., 1828), avec autre portrait. — *Notice sur Henri Goethals, célèbre dans l'histoire de l'église et dans les annales diplomatiques*, par un amateur de l'histoire de sa patrie (Gand, D.-J. Vander Haeghen, 1829, 30 p. in-8°, avec autre portrait de Henri Goethals. — *Notice biographique sur André Goethals*, 33^e prélat du monastère de Waerschoot à Gand, par l'auteur d'une notice sur Henri Goethals (Ibid., 1831), 47 p. — *Notice biographique sur Egide Goethals, chanoine gradué du chapitre exempt de l'église cathédrale de Saint-Bavon, à Gand* (Ibid., 1832), 33 p., avec portrait armorié, par T.-A.-L. Schellinck (1). — *Notice sur quelques membres de l'ancienne famille des Goethals* (Gand, L. Hebbelynck, 1838), 28 p., avec 4 planches, notamment les fausses chartes de 976 et 1247 (extrait du *Messenger des sciences et des arts*). — L'Evêque de la Basse-Mouturie, *Esquisses biographiques extraites des tablettes généalogiques de la maison de Goethals* (Paris, 1836 ?; 1^{re} édition. La 2^e (Ibid., 1837), 282 p., 48 planches, dont 16 portraits. — François Huet, *Recherches historiques et critiques sur la vie, les ouvrages et la doctrine de Henri de Gand* (Gand et Paris, 1838, 241 p. et portrait. — N.-J. Schwartz, *Henri de Gand et ses derniers historiens* (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 1838); in-8°, tiré à part, 65 p. — B. Hauréau, *Mémoire sur le Liber de viris illustribus*, attribué à Henri de Gand, (extrait des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XXX, 2^e partie). Paris, impr. nationale, 1883), p. 349 à 360 (tiré à part, 41 p. in-4°). — Le Père Ehrle, *Recherches critiques sur la biographie de Henri de Gand*, dans les *Archives pour servir à l'histoire de la littérature et de l'église au moyen âge* (Berlin, 1885), t. I, p. 365 à 404; traduit par J. Raskop dans le *Bulletin de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. XXI (1887), supplément de 49 p. — Hipp. De le Haye, *Nouvelles recherches sur Henri de Gand* (Gand, Eug. vander Haeghen, 1886), 74 p. (extrait du *Messenger des sciences et des arts*). — Alphonse Wauters, *Sur des documents apocryphes qui concernaient Henri de Gand, le Docteur solennel, et qui le rattachent à la famille Goethals*, dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire* (1887), 4^e sér., t. XIV, p. 179 à 190 (renvoi à sa *Table chronologique des chartes et diplômes*, t. I (1866), p. 660, et t. VII (1889), p. 797; et au *Bulletin de l'Académie royale de Bruxelles* (1875), 2^e série, t. XI, p. 356 : *Suite à ma notice de Henri III* (signale, le premier, la fausseté des chartes de 976, 1247, 1286, 1305, etc.). — Hipp. de le Haye, *Notes sur Henri de Gand* (Gand, 1888), 40 p. (extrait du *Messenger des sciences historiques*). — Hoyois, *Tournai au XIII^e siècle* (Gand, Siffer, 1887), extrait du *Magasin littéraire et scientifique*, 73 p. — N. de Pauw, *Note sur le vrai nom du Docteur solennel Henri de Gand*, dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 2^e série, t. XV (1888), p. 135 à 145. — A. Wauters, *Sur la signification du mot latin formator, à propos de Henri de Gand* (Ibidem, t. XVI, 1889), p. 11 à 16. — N. de Pauw, *Dernières découvertes concernant le Docteur solennel, Henri de Gand, fils de Jean le Tailleur, Formator ou de Sceppere* (Ibidem,

p. 26 à 438). — A. Wauters, *Le mot latin Formator, au moyen âge, avait la signification de professeur* (Ibidem, p. 399 à 440). — H. De le Haye, *Nouvelles recherches sur Henri de Gand*, dans le *Messenger des sciences historiques* (Gand, 1886), p. 328 à 355 et 438 à 455 (Ibidem, 1887), p. 59 à 85. — J. Verdam, *Middelnederlandsch woordenboek*, t. VII (1909), col. 497 : *Scepper = formator = kleermaker* (Kilien). — Maurice de Wulf, *Etudes sur Henri de Gand* (Louvain et Paris, 1894), extrait des *Mémoires couronnés et autres mémoires de l'Académie royale de Belgique*, in-8°, t. LI, 228 p. — Leo Verriest, acte du 25 mars 1280, des registres des consaux de Tournai, dans les *Annales de la Société historique de Tournai*, t. IX (1905), p. 342. — Archives de l'Etat et de la ville à Gand, etc.

SCEPPERUS (*Cornelius - Duplicius*), diplomate. Voir DESCEPPER (*Corneille*).

SCEPPERUS (*Jean*), chroniqueur. Voir DESCEPPER (*Jean*).

SCHAAR (*Mathias*), mathématicien, né à Luxembourg, le 28 décembre 1817, mort à Nice, le 26 avril 1867. Son père, ingénieur au service des Pays-Bas, l'emmena à Grevenmacher, puis lui fit faire ses humanités pendant cinq ans au collège de Sierck, en France. Le jeune Schaar se rendit ensuite à Gand pour s'y livrer à des études médicales, mais son père étant mort, il dut entrer comme maître d'études au pensionnat de l'athénée de Gand, alors dirigé par de Potter, qui lui servit de guide et de père. Il étudia seul les sciences mathématiques, subit l'examen de candidat en sciences physiques et mathématiques et prit part au concours universitaire. Le 2 août 1842, il fut proclamé premier pour son *Mémoire sur l'emploi de la vapeur comme force motrice*. Un peu plus tard, il conquit, sans grand éclat, à cause de sa timidité, le grade de docteur en sciences physiques et mathématiques; mais ceux qui le connaissaient de près, comme Quetelet, savaient que Mathias Schaar était un vrai mathématicien. Ils le firent nommer professeur à l'athénée royal de Gand et en même temps répétiteur d'analyse à l'école du génie civil. En 1854, il fut nommé professeur de géométrie analytique, d'astronomie et de méthodologie mathématique à l'université et à l'école normale des sciences de cette ville.

(1) Sur les faux de Schellinck, voir V. Vander Haeghen, *Documents faux*, etc. (*Mémoires couronnés de l'Académie royale de Belgique* (1899)).

Schaar avait fait des *Disquisitiones arithmeticae* de Gauss son livre de chevet. Il en avait copié entièrement la traduction française de Pouillet-Delisle, qui avait la même valeur que l'original et était d'ailleurs devenue aussi très rare; il avait médité profondément sur les principes de la théorie des nombres: aussi fit-il entrer dans son cours de méthodologie les éléments de l'arithmétique supérieure.

La classe des sciences de l'Académie reçut de lui une première communication, le 10 janvier 1846, sur les *expressions des racines d'un nombre en produit infini*, sujet sur lequel il revint en 1849. On peut en rapprocher une note publiée par Schaar en 1852 sur le *développement* de certaines expressions en *fractions continues*. Dès 1847, Schaar s'attaqua à la théorie des résidus quadratiques et en 1849 et 1850 il publia, sur cette profonde discipline, des travaux remarquables qui furent insérés dans les Mémoires de l'Académie. Un autre groupe de recherches de Schaar a rapport à la théorie des intégrales définies simples (1846) ou multiples (1849), à celles des eulériennes (1848) et à la série sommatoire d'Euler (deux mémoires).

En 1851, il publia *Sur les oscillations du pendule en ayant égard à la rotation de la terre*, une étude savante où il montrait que les phénomènes que présente le pendule de Foucault sont bien plus complexes que ne le croient ceux qui n'en connaissent que la théorie géométrique élémentaire.

Malheureusement, l'état de la santé de Schaar le força de plus en plus à ralentir ses travaux. Ceux qu'il fit paraître dans les *Bulletins* de l'Académie en 1851, sur la *Division ordonnée de Fourier* et sur la *Théorie analytique des coniques* en 1859, sont moins originaux que les précédents. On peut cependant citer encore, en 1859, une étude importante *Sur la variation des orbites planétaires*, qui se rattache à son cours d'astronomie, comme une note antérieure (1848): *Sur un développement suivant les polynômes de Legendre*.

En 1857, après la mort de Meyer,

Schaar fut nommé professeur ordinaire à l'université de Liège et y enseigna l'analyse infinitésimale, l'astronomie et le calcul des probabilités. Son cours autographié d'astronomie est devenu introuvable. Ses *Éléments de calcul différentiel et de calcul intégral* (Bruxelles, Hayez, 1862; 480 p. in-8°) eurent un grand succès dans le monde universitaire à cause de leur brièveté et de leur clarté.

En 1864, Schaar revint à l'université de Gand pour succéder à son ancien collègue, Timmermans, comme professeur d'analyse et de mécanique rationnelle et inspecteur des études à l'école préparatoire du génie civil. Il éleva le niveau des études à la fois à cette école, à l'école normale des sciences et à la faculté des sciences. A l'école du génie civil, il fit exclure des jurys de passage à l'école spéciale les professeurs incompetents de celle-ci qui ne posaient aux élèves les mieux préparés que des questions stéréotypées sur une portion restreinte des cours d'analyse et de mécanique rationnelle et abaissaient ainsi le niveau des études de l'école préparatoire. A l'école normale des sciences, il introduisit dans le programme la mécanique analytique complète à la place de la statique et de la dynamique du point. C'est lui qui, au doctorat, a introduit les premiers principes de la théorie générale des fonctions et celle des intégrales elliptiques.

A Gand, Schaar ne jouit jamais d'une santé stable. Il essaya de tous les moyens pour se distraire; il fit de la musique, passionnément et avec succès; il s'adonna aux travaux mécaniques et plus spécialement à la construction des flotteurs et des vaisseaux. Il fit construire d'après ses plans plusieurs chaloupes, soit à rames, soit à voiles, de dimensions diverses: un petit cutter de quinze tonneaux, un autre de soixante-cinq, au moyen desquels il fit des voyages en Hollande ou sur les côtes de France et même à Douvres. Mais ces travaux mécaniques et ces excursions le fatiguaient autant que ses cours et ses recherches scientifiques, et au début de

l'année 1867, sa santé était sérieusement ébranlée. « Il dut se décider à se « rendre dans le Midi. Il partit pour « Menton, le 14 mars, accompagné de « sa femme, compagne fidèle et dévouée « dont le courage ne faillit pas un ins- « tant jusqu'à la fin. Menton fut bientôt « délaissé pour Nice sur le désir du « malade : ce devait être la dernière « étape ici-bas; il s'y éteignit, le « 26 avril, implorant le Très-Haut pour « ses enfants qu'il n'avait pu revoir « avant de mourir ».

Schaar avait été nommé correspondant de l'Académie royale de Belgique le 15 décembre 1848; membre titulaire le 15 décembre 1851. Il fut directeur de la classe des sciences et président de l'Académie en 1864. La Société royale des sciences de Liège le comptait au nombre de ses membres depuis le 3 décembre 1857. Il avait été nommé membre du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen le 8 mars 1858 et il avait rempli son mandat avec le plus grand zèle. Tous les écrits de Schaar (sauf ses rapports à l'Académie sur des mémoires de Montigny, Carbonnelle, Genocchi, Liagre, Lamarle, Catalan, Dauge) sont cités plus haut; ils ont paru dans les recueils de l'Académie excepté ses cours et son premier mémoire qui est inséré dans les *Annales des universités de Belgique*. Ses travaux les plus remarquables sont ceux qu'il a publiés sur les eulériennes et sur les résidus quadratiques.

P. Mansion.

A. Quetelet, *Notice sur Mathias Schaar*, dans l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, 1868, p. 118-130. — A. Leroy, dans le *Liber Memorialis* de l'université de Liège, col. 541 à 550. — Souvenirs personnels.

SCHABOL (*Roger*), sculpteur et fondeur, né à Bruxelles dans la seconde moitié du XVII^e siècle, partit ensuite pour la France et s'établit à Paris où il mourut en 1720. Il collabora à plusieurs œuvres destinées à l'église Notre-Dame de cette ville; c'est lui notamment qui coula en 1714 un ange en bronze qui fut placé dans le chœur, et trois autres anges portant les instruments de

la Passion. Ces figures furent exécutées d'après les maquettes de Poirier, de Magnier et de Flamen. Déjà en 1690 il avait, de concert avec François Aubry, travaillé à la fonte de la statue équestre de Louis XIV que les Etats de Bourgogne avaient commandée à Etienne Le Hongre. Il collabora aussi à la confection de la statue du roi qui avait été exécutée par Girardon et qui fut érigée à Paris, à la place Vendôme. Plusieurs groupes d'enfants en bronze, qui furent placés dans les parterres du château de Versailles, furent également coulés par lui. Ces divers travaux lui valurent le titre de sculpteur et fondeur ordinaire du roi.

Il eut un fils, Jean-Roger Schabol, qui fut diacre du diocèse de Paris, licencié en Sorbonne et qui décéda, âgé de soixante-dix-sept ans, en 1768, après avoir publié divers ouvrages de botanique fort appréciés.

Fernand Donnet.

Chev. Marchal, *La sculpture et les chefs-d'œuvre de l'orfèvrerie belge*. — Feller, *Dictionnaire biographique*. — St. Lami, *Dictionnaire des sculpteurs de l'école française*.

SCHADDE (*Joseph-Henri-Martin*), architecte, né à Anvers, le 3 août 1818, mort dans cette ville, le 3 décembre 1894. Dès son plus jeune âge, Joseph ou plutôt Josse Schadde, comme il aimait à être nommé, quittant l'établi et le rabot paternels, entra à l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers et en même temps chez les architectes Sauen et Ferdinand Berckmans. Ce dernier, praticien renommé à cette époque, architecte provincial, professeur à l'Académie, était un néo-gothique de la première heure; il accueillit le jeune Schadde comme il avait reçu les Durlot, les Dens, les Gife, les Stoop, etc., et lui transmit ses convictions gothiques et flamandes. Dans ce milieu tout frémissant de rénovation nationale, Schadde prit la tournure d'esprit qui devait marquer toute sa carrière. Il fut l'homme de la renaissance de notre art national. Il personifia en lui, à côté de Henri Leys, le renouveau enthousiaste de l'art flamand, des pignons dentelés, des tourelles bulbeuses, des silhouettes colorées, des

masses architecturales découpées par le crayon ardent et pittoresque d'un architecte né sur la terre flamande, n'en étant pas sorti et ayant senti son influence forte et saine dès ses premiers pas dans la voie artistique.

Il apparaît comme un précurseur et plus d'une fois il nous a rappelé qu'il fut le premier à édifier dans le style du xvi^e siècle, notamment cette pittoresque entrée de château à Deurne dont un dessin perspectif figurait dans le bureau de ses dessinateurs.

Schadde ne fut pas, comme Schoy, l'intellectuel de l'architecture flamande au xix^e siècle, mais il agit sans relâche, sinon par la plume, du moins par le crayon et le compas. Il cumulait les cours de composition classique et gothique à l'Académie des beaux-arts, et, malgré ses tendances à l'objectivité, ses élèves voyaient pourtant que toute sa nature l'entraînait vers l'art de nos pays du Nord. Très jeune, ses connaissances architecturales et sa bonne renommée lui donnèrent la clientèle des familles nobles non seulement d'Anvers, mais de toute la Belgique, ainsi que l'a constaté Mr Ferdinand Hompus dans son discours inaugural du buste de Schadde, en 1909, à la Bourse d'Anvers. Il fut l'architecte des châteaux et ceux qu'il éleva se montent à plus de cinquante, parmi lesquels : le château d'Ordange (1879), continué par l'auteur de ces lignes et rétabli dans la splendeur qu'il avait au xvi^e siècle; le château de Brusthem, entièrement moderne, mais conçu dans le style de la renaissance (1880); le château d'Yves, resté inachevé malheureusement (1878); les châteaux de Mariakerke, à Mr le sénateur Bracq et à Mr Van Tieghem de ten Berge; le château de Coolkerke; le château de Woumen (1861); le château de Ruddervoorde; le château de Sterrebeek (1863); le château d'Aertrycke (1868); le château de Cruybeke (1878). Dans ce genre spécial, Schadde se trouvait à l'aise. Abondant en motifs originaux, fertile d'imagination, son art, fait d'inattendu et de fantaisie, aimant les silhouettes pittoresques, s'enrichissait

de trouvailles imprévues qui d'ailleurs ne furent pas toujours inspirées par un goût parfait, ou par une critique sévère des formes dont on aurait aimé voir les données plus étudiées.

Une pareille nature ne pouvait se plier à l'assujettissement du fonctionnarisme, aussi Schadde ne fut-il architecte provincial que de 1853 à 1869. Pendant ces années, il construisit seize églises et vingt et une écoles. Ses œuvres principales de cette époque furent : la restauration de l'hôtel de Busleyden, à Malines, aujourd'hui le Mont-de-piété, et de la cathédrale d'Anvers, qui lui fut confiée pendant quelques années.

Libéré de ses fonctions officielles en 1869, il n'en continua pas moins à construire avec ardeur. C'est ainsi qu'on lui doit les églises de Duffel, de Roesselaere, d'Ordange, d'Ham-sur-Meuse et de Senzeilles; les hôpitaux de Borgerhout, de Puers et de Bornhem; les couvents des Rédemptoristes à Roulers et des dames irlandaises à Ypres, et enfin la station du Trooz, entre Liège et Pepinster, une conception charmante. Peu d'habitations sont à citer parmi ses œuvres. Mentionnons cependant à Anvers, l'hôtel Leys, démoli, avec sa fameuse salle à manger, aujourd'hui transférée à l'hôtel de ville; l'hôtel Guyot-van Praet, avenue des Arts, et à Bruxelles : les hôtels Lunden, avenue Louise, et de Fierlants, rue de la Loi.

La Bourse et la douane d'Anvers, puis la gare de Bruges sont trois monuments qui ont une place marquée dans l'histoire de l'art architectural en Belgique. Comme le dit Mr Ferdinand Hompus, « si la Belgique met à juste titre » au premier rang de la renommée ses » maîtres architectes classiques Balat et » Poelaert, la ville d'Anvers est fière de » son architecte Schadde qui, en toutes » ses productions, a mis par-dessus tout » notre art national flamand ».

C'est fort justement dit. En concevant, en 1872, la réédification de la Bourse d'Anvers, restée en ruines depuis l'incendie de 1858, Josse Schadde voulait faire un monument d'art national flamand et Anvers peut

en être fière; l'édifice primitif était l'œuvre de Dominique de Waghemakere et d'André Keldermans, et, en dessinant les projets qui le firent par deux fois triompher dans les deux concours ouverts par la ville pour la reconstruction de l'édifice détruit, Schadde voulut plier le fer jusqu'à l'harmoniser avec les formes de l'art du xve siècle. Mr Henry Hymans a fort bien dit que « combinant les nécessités et les ressources modernes avec le respect de l'œuvre de ses devanciers, » Schadde parvint à doter sa ville natale d'un monument universellement admiré et qui eut bientôt relégué dans l'oubli le souvenir de la Bourse détruite ». Naguère encore Mr Formigé, l'illustre auteur du Palais des beaux-arts et des arts libéraux de 1889 au Champ de Mars à Paris, nous disait ignorer la Belgique, mais connaître les œuvres de Schadde, dont la stylisation des formes du fer et de l'acier l'avait fort intéressé lorsque l'œuvre de Schadde fut exposée à Paris, à l'Exposition universelle de 1889. Mr Louis Magne, l'éminent professeur à l'École des beaux-arts de Paris, dans son travail sur l'architecture du xixe siècle, a constaté le même fait. Venant de pareilles sommités de l'art architectural, ces appréciations sont flatteuses pour la mémoire de Schadde et doivent faire réfléchir ceux d'entre nos compatriotes qui n'ont pas su lui rendre complète justice, pas plus d'ailleurs qu'aux autres architectes belges contemporains, beaucoup trop méconnus par leurs compatriotes.

Le plan primitif de la Bourse ne comportait qu'une galerie formant cloître au rez-de-chaussée; Schadde lui donna une double galerie et surmonta celle-ci par un promenoir en cloître au premier étage. Il établit ses charpentes métalliques par-dessus cette seconde galerie. C'était là le point difficile à bien étudier. L'architecture du fer, en 1872, n'avait pas encore produit les merveilles que nous connaissons tous. Les charpentes de la gare du Midi, à Bruxelles, passaient pour fort belles. Nous en déplorons aujourd'hui le manque de hardiesse et la

pauvreté de conception et de décoration. Schadde, rompant avec les précédents, fit hardiment une ferme à trois lobes composée en dessous de deux quarts de cercle se reliant par une demie circonférence. Celle-ci soutient un plafond à caisson tandis que les deux versants de la toiture, percés de lanterneaux, se prolongent sur les quarts du cercle. L'architecte arriva à construire tout cela sans tirant, sans entrant, sans poinçon et l'effet fut étonnant pour les constructeurs attardés dans les combinaisons traditionnelles. L'œuvre a la stabilité réelle, si elle présente, au premier abord, quelque chose d'inquiétant. Les éléments de sa décoration furent pris par Schadde dans la flore qui fournit les denrées importées à Anvers. Les fermes sont ornées par le caféier, le cacaoyer, le blé, le maïs, etc. Une stylisation de ces éléments décoratifs leur a été donnée et le tout peint et doré communique quelque chose de pimpant et de chatoyant à cet édifice qui n'a été dépassé nulle part par les constructions de même destination.

Une tendance similaire se remarque dans la gare de Bruges, mais le résultat fut plus discuté et Schadde dut y lutter contre nombre d'animosités et de mauvaises volontés. Celles-ci étaient dues à notre esprit positiviste moderne, qui se refuse à admettre l'existence d'une gare gothique même à Bruges, où l'atmosphère locale semble légitimer semblable conception. Beaucoup de bons esprits crurent cependant à la possibilité d'assouplir les formes du xve siècle émaciées à souhait et traitées avec rationalisme, afin d'exprimer les nécessités toutes modernes d'une grande gare de chemin de fer. Aux objections, ils répondaient qu'il n'y a pas plus d'anachronisme à faire siffler les locomotives dans une gare gothique que dans la halle néo-grecque d'Hittorf à la gare du Nord de Paris. Convaincu comme il l'était, Schadde tenta l'aventure, n'y voyant qu'une occasion de proclamer sa foi ardente dans l'art national. Avouons que le résultat, en ce qui concerne la halle couverte, ne fut pas à la hauteur de l'effort. Schadde reprit le thème de la

charpente de la Bourse d'Anvers et essaya de refaire une ferme sans tirants, ni entrails. On ne lui laissa pas faire cette expérience, d'ailleurs hasardée, et ce fut Henri Beyaert qui termina l'œuvre commencée en en défigurant complètement le parti général.

A la vérité, le style de Schadde ne pouvait donner satisfaction aux besoins d'une gare moderne, et, malgré tout le talent qu'il déploya en cette circonstance, son œuvre restera sans lendemain. Ajoutons cependant pour être impartial, que beaucoup éprouvent plaisir à regarder la variété des lignes des façades de cet édifice, son heureuse silhouette, ses détails si nombreux et si bien étudiés, notamment la salle des guichets dont ils admirent la conception hardie sans sécheresse, ni dureté. Ils regrettent l'abandon où est laissé ce monument, mal entretenu et méprisé parce que, aux yeux de beaucoup, il constitue un anachronisme.

Schadde reçut, en guise de consolation — car le pauvre artiste sortit fort meurtri dans son amour-propre et très injustement, de son erreur si honorable de Bruges — la construction de l'hôtel des douanes à Anvers, sa dernière œuvre exécutée pour l'Etat et qui clôtura sa carrière d'architecte.

Schadde fut professeur de la classe supérieure d'architecture à l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers de 1855 jusqu'à sa mort. Il aimait le professorat, il en avait le culte. Son atelier abondait en élèves qui venaient de toutes les parties de la Belgique y partager son activité et son ardeur pour les choses de l'art, s'y mêler aux Blomme, aux Eugène Giefs, aux Franz van Dyk, aux Joseph Hertogs et à toute une pléiade de jeunes talents que Schadde savait électriser par son exemple. Que l'on pardonne au signataire de ces lignes de rappeler ses années d'étude dans cet atelier excellent et sa profonde affection pour son ancien maître.

Schadde fut membre de l'Académie royale de Belgique, du corps académique de l'Académie des beaux-arts d'Anvers, membre correspondant de la

Commission royale des monuments et de l'Académie royale d'archéologie.

M^r le président A. Blomme, dans le discours qu'il prononça aux funérailles de Schadde, a fort bien dit que, chez Schadde, l'architecte était doublé d'un archéologue. C'est ce qui lui procura l'honneur de présider l'Académie royale d'archéologie de Belgique pendant l'année 1882.

On lui doit : *De la conservation et de la restauration des vieux monuments*, Anvers 1882, discours présidentiel à l'Académie royale d'archéologie de Belgique, et *Quelques considérations sur l'enseignement donné aux artisans au point de vue de leur profession*, discours prononcé dans la séance publique de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique, le 26 octobre 1890, alors que Schadde était directeur annuel de cette classe.

En 1889, à l'Exposition universelle de Paris, il obtint la plus haute récompense, la médaille d'honneur que les magistrats d'Anvers lui remirent dans cette même salle Leys, due à la collaboration de ces deux maîtres artistes flamands, Leys et Schadde. Le corps académique d'Anvers le comptait parmi ses membres; il était commandeur de l'Ordre d'Isabelle la Catholique, chevalier de l'Ordre de Pie IX, et, le 3 décembre 1894, le Roi le nommait commandeur de l'Ordre de Léopold. Hélas, le soir même une mort subite vint terminer la carrière de l'architecte éminent qui a construit la Bourse d'Anvers.

Paul Saintenoy.

Souvenirs personnels. — Discours prononcés aux funérailles, etc. — *Annuaire de l'Académie royale de Belgique*.

SCHAEFELS (*Henri-François*), peintre, fils d'Henri-Raphaël Schaefels, né à Anvers, le 2 décembre 1827, mort dans la même ville, le 9 juin 1904 et enterré à Deurne. Jeune encore il entra à l'Académie d'Anvers, où il étudia sous la direction des peintres J.-B. De Jonghe et Jacques (Jacob) Jacobs. Plus tard, il fut admis dans l'atelier de Jean Ruyten, le peintre de vues de villes. Il aida d'abord son père dans ses travaux de décoration,

puis il travailla seul, produisant successivement un grand nombre d'œuvres qui lui valurent de nombreux succès. Il peignit des paysages, des marines, des vues des vieux quartiers d'Anvers servant de cadre à des scènes historiques, des batailles navales. On retrouve de ses toiles dans les musées d'Anvers (*L'Algésiras à Trafalgar* et *Le Siège de Flessingue*), de Gand, de Courtrai, de Leipzig. Parmi les compositions qui furent le plus remarquées, il faut citer : *Le Combat du Vengeur*, *La Bataille de Trafalgar*, *La Mort de Nelson*, *Les Chantiers d'Anvers sous l'Empire*, *L'Hospice Sainte-Anne, à Anvers*, *Gevartius chez Rubens*. Il a laissé aussi une importante série d'eaux-fortes décrites dans le *Peintre-graveur* de Hippert et Linnig.

Schaefels reçut successivement la croix de chevalier et d'officier de l'Ordre de Léopold, et fut membre effectif du corps académique d'Anvers; son portrait peint par Joors se trouve au musée d'Anvers.

Fernand Donnet.

Von Wurzbach, *Niederländisches Künstler-Lexikon*. — E. de Taeve, *Les artistes belges contemporains*. — G. De Graef, *Nos artistes anversois*. — Rapport annuel de l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers, 1904. — *Vlaamsche School*.

SCHAEFELS (*Henri-Raphaël*), peintre, né à Anvers, en 1785, mort dans cette ville, le 15 février 1857. Il fut élève de l'Académie des beaux arts d'Anvers. Plus tard, il fut nommé, le 26 mai 1821, dans cette même institution, professeur du cours d'ornements, fonctions qu'il remplit pendant trente-cinq ans. Il forma aussi un grand nombre d'élèves qui reçurent des leçons dans son atelier particulier. C'est d'après ses dessins que furent placés, dans l'église Saint-André, à Anvers, le monument sculpté par De Cuyper et élevé dans la chapelle du Saint-Sacrement en mémoire du peintre Corneille Thys, ainsi que l'encadrement de la XI^e station du Chemin de la Croix, peinte par Markelbach. Il épousa Catherine Colpyn, qui mourut en 1873.

Ses élèves et ses amis lui élevèrent un monument funéraire orné de son

portrait dans la chapelle de Tous les Saints de l'église Saint-Jacques.

Fernand Donnet.

Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers. — De Vlaamsche School, III. — Archives de l'Académie royale des beaux-arts.

SCHAEFELS (*Luc-Victor*), peintre, fils du précédent, naquit à Anvers, le 6 avril 1824, et décéda dans la même ville, le 17 septembre 1885. Il fut élève de son père et de l'Académie royale des beaux-arts. Il succéda dans cette dernière institution aux fonctions professorales que son père avait exercées, et fut, par arrêté royal du 26 mai 1857, nommé professeur de la classe de dessin d'ornement. Plus tard il enseigna aussi la peinture décorative, fleurs, fruits, trophées, etc. A l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de ses fonctions professorales, il fut l'objet, en 1882, d'une manifestation des plus touchantes de la part de ses élèves et anciens élèves, qui lui offrirent son buste sculpté par M^r Alph. Van Beurden. Il peignit de nombreuses toiles représentant des natures mortes. C'est en 1864 qu'il exposa son premier tableau, qui avait pour sujet des fruits et du gibier. Il collabora avec Victor Lagye aux peintures murales de l'église Saint-Antoine, à Anvers. Il décora dans la même ville la chapelle de la Vierge dans l'église Notre-Dame, et les salons de la société « La Concorde ». Ce fut lui qui, lors des grandes fêtes célébrées en 1860, 1864 et 1877, dirigea une partie de la décoration des rues; il fut notamment l'auteur de l'ornementation des façades du Théâtre français et de l'Académie. Il dessina aussi le modèle du monument élevé dans l'église Saint-Jacques, dans la chapelle de Saint-Antoine-Ermite, en l'honneur du chevalier Florent van Ertborn et de sa famille, monument qui fut sculpté par Pécher. Il composa en outre un grand nombre d'eaux-fortes et on les retrouve dans les collections de la *Vereeniging der Antwerpsche etsers* et dans les *Almanachs de la Gilde Saint-Luc*. Le musée d'Anvers

possède de Luc-Victor Schaevels un tableau de *Fleurs*, daté de 1882.

Fernand Donnet

Siret, *Dictionnaire des peintres de toutes les époques*. — A. von Wurzbach, *Niederländisches Künstler-Lexikon*. — *Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers*. — *Vlaamsche School*, 1880-1885. — Archives de l'Académie royale des beaux-arts. — Hippert et Linnig, *Le peintre-graveur holl. et belge au XIX^e siècle*.

SCHAEKEN (Guillaume), peintre, né à Weert, dans le Limbourg, en 1754, mort à Anvers, le 28 décembre 1830. Dès sa jeunesse il se rendit à Anvers pour se livrer aux études artistiques et reçut des leçons du peintre paysagiste J. Borrekens. Plus tard il voyagea en Italie, mais après deux ans de séjour, il revint à Anvers, où il se fixa définitivement. Lors de la réorganisation des cours à l'Académie des Beaux-Arts, il y devint professeur. Sa nomination date du 20 messidor an IV et il occupa ces fonctions jusqu'en 1817. Il reçut aussi divers élèves dans son atelier; parmi ceux-ci il faut citer Turken, Bedaff et surtout J. Van Brée.

Schaecken peignit surtout des scènes historiques et des sujets religieux; il exécuta aussi bon nombre de grisailles. Parmi ses œuvres, il faut citer : *Hercule et Nessus*, *La Sainte Vierge*, *Le Corps du Christ au tombeau*, *La Résurrection de Lazare*, etc.

Fernand Donnet.

Siret, *Dictionnaire des peintres de toutes les époques*. — Piron, *Algemeene levensbeschrijving der mannen en vrouwen van België*. — Immerzeel, *De levens en werken der hollandsche en vlaamsche Kunstschilders*, etc. — Archives de l'Académie royale des beaux-arts. — Vanden Branden, *Geschiedenis der antwerpsche schilderschool*.

SCHAEPELINCK ou SCAPELINCK, Jean, helléniste et hagiographe, né à Bruges, le 10 octobre 1610, décédé en la même ville, le 22 juin 1676. Entré au noviciat de la Compagnie de Jésus, le 13 octobre 1627, il passa toute sa vie dans cet ordre, enseigna les humanités et s'adonna à la prédication pendant vingt ans. On lui doit une traduction latine des Actes de saint Clément d'Ancyre et de ses compagnons, d'après un très ancien manuscrit grec (*auctore anonymo*;

e vetustissimo Græco codice manu exarato); cette traduction parut dans les *Acta Sanctorum*, 23 janvier : tome II (1643), pages 458-460, et tome III (3^a), pages 71-73. Quelques pièces de vers, éparpillées dans les feuillets liminaires de différents ouvrages, témoignent du savoir-faire poétique du P. Schaepeleinck, notamment, une ode grecque insérée dans le *Magno Patri Josepho* du P. Guill. Becanus, d'Ypres (Anvers, 1637, p. 26) et sept distiques placés en tête de *De Imitatione Jesu Patientis*, du P. Adrien van Lyere, d'Anvers (Anvers, J. Meursius, 1655.)

Alphonse Roersch.

C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. VII, p. 704-705.

SCHAEPEKENS (Alexandre), peintre, dessinateur, graveur et antiquaire, né à Maestricht, le 23 juin 1815, mort dans la même ville, le 1^{er} septembre 1899. Issu d'une vieille famille limbourgeoise dont plusieurs membres firent partie de la municipalité, il suivit les cours de l'Athénée royal et, comme ses frères Théodore et Armand (v. plus loin), manifesta de bonne heure un penchant décidé pour les arts. L'Ecole de dessin fut témoin de ses premiers succès : l'octroi d'une médaille du gouvernement pour la figure antique. Soucieux de pousser plus loin ses études artistiques, il se rendit à Anvers et, comme l'avait été son frère aîné, devint élève de la vénérable Académie, école supérieure des beaux-arts dans nos provinces. Sans négliger les autres branches, il s'attacha de préférence au dessin et à la peinture du paysage et acquit une connaissance approfondie de la perspective pittoresque, indispensable au genre de son choix. Sous Erin Corr, le graveur, il s'initia à la pratique de l'eau-forte. Au salon d'Anvers de 1834 parut son premier tableau : une *Vue de ville* qui ne passa pas inaperçue. A Bruxelles, où il se fixait l'année suivante, il suivit les cours de l'Académie et bénéficia de l'expérience et des conseils de son frère Théodore, qui, à ce moment, habitait la capitale. Le *Compte rendu du Salon de 1836*,

par Alvin, mentionne une nouvelle *Vue de ville*, exposée par le jeune artiste, sans que nous sachions où en avait été pris le motif. Elle fit partie de la tombola. Revenu à Maestricht en 1837, il se consacra avec ardeur à l'étude des points de vue pittoresques de la vieille cité et trouva dans les sites riants qui l'environnent l'occasion de nombreux dessins. Un voyage à Paris, fait à la même époque, vint lui procurer l'occasion d'étudier les maîtres de l'art néerlandais, dans les galeries publiques comme dans les collections privées de la capitale française, tandis que ses relations avec un certain nombre d'artistes en vue, entre autres E. Isabau, contribuèrent efficacement à sa formation.

Si le nom d'Alexandre Schaepkens parvint à une honorable notoriété, ce fut toutefois autant à l'archéologue qu'à l'artiste qu'allèrent les suffrages des contemporains. Nul, autant que lui, ne donna de relief au Limbourg pittoresque et historique; nul ne se voua avec plus de ferveur à en signaler le charme aux artistes, les trésors archéologiques aux curieux. S'il fut, pour l'Ecole des beaux-arts, un directeur excellent, si plusieurs générations d'élèves firent honneur à son enseignement à l'Athénée, Maestricht lui dut surtout la création de sa Société archéologique et historique, la fondation de son important musée d'archéologie. « C'est grâce aux talents et à l'ardeur » infatigable d'Alexandre Schaepkens », a pu dire un membre du collège échevinal, « que la ville de Maestricht » possède la plus complète monographie » en peintures et en dessins de toutes » les villes des Pays-Bas. Ses tableaux » ornent les salles de l'ancien et du » nouvel hôtel de ville, notamment ceux » par lesquels il a perpétué la physiologie des portes et des fortifications » disparues en 1867-1869. Beaucoup » de ces constructions dataient des » XIII^e et XIV^e siècles ».

Le talent artistique d'Alexandre Schaepkens s'est manifesté principalement dans des dessins à l'aquarelle exécutés avec conscience et multipliés par la chromolithographie, ainsi que dans des

eaux-fortes habilement traitées, dont plusieurs accompagnent ses notices rédigées en français et, pour la plupart, publiées en Belgique. Passionné pour les antiquités, dont il s'était formé, dans sa demeure de la rue de Bruxelles, une collection remarquable, Schaepkens, tant comme artiste que comme antiquaire, avait exploré la Belgique et la Hollande jusque dans les recoins les plus éloignés du centre. Il avait rapporté de ces excursions des notes précieuses écrites et figurées, et la longue série de ses œuvres proclame son activité, comme la liste de ses titres nous dit sa réputation d'érudit. Chevalier de l'Ordre de Léopold et de la Couronne de Chêne, il appartenait comme membre honoraire et correspondant à plus de vingt sociétés savantes en Hollande, en Belgique, en France, en Allemagne, en Russie, en Grèce. Armand Schaepkens, frère cadet de l'artiste, a laissé de lui un portrait gravé à l'eau-forte. A la longue liste des œuvres littéraires d'Alexandre Schaepkens insérée dans la *Bibliographie nationale* s'ajoutent de nombreux recueils dessinés ou gravés, dont voici les principaux :

Vues dans le Limbourg aux bords de la Meuse, dessinées et lithographiées, avec texte. Bruxelles, Borremans et Masson, 1840; in-folio. — *Rolduc et ses environs*, dessinés d'après nature et lithographiés par Alexandre Schaepkens. — *Paysages et monuments du duché de Limbourg*, avec texte archéologique et historique. Maestricht et Bruxelles, 1855. — *Anciens monuments d'architecture du XI^e au XIII^e siècle dans le Limbourg*. Bruxelles, Simonau et Toovey, 1855. — *Vues de Maestricht*, X pl. — *Près de la Meuse*, 12 eaux-fortes in-8°. — *Montagne Saint-Pierre, près Maestricht*, 12 pl. à l'eau-forte. — *Monuments de Maestricht*, 30 pl. lithochromos, dessinées et autographiées, par Alexandre Schaepkens. Bruxelles, Simonau et Toovey, 1857. — *Oud Maestricht en Cuert*, 52 eaux-fortes. Bruxelles, imp. Bouwens; in-4°. — *L'Ancienne enceinte militaire de Maestricht*, démolie en 1867-1869, 12 dessins lithochromos. Maestricht, 1872; in-4°. — *Le Vieux*

Maestricht, 27 pl. à l'eau-forte. — *Promenades aux bords de la Meuse, vues dans le Limbourg, aux bords de la Meuse*, 23 pl. avec texte descriptif et historique. — *Maestricht forteresse ; la ville, ses environs et la montagne Saint-Pierre*, Maestricht. Bruxelles, veuve Monnom, 61 eaux-fortes et 18 p. de texte petit in-folio. — *Illustrations de la principauté de Liège*, dessins et notes tirés dans le pays de Liège du temps passé. Bruxelles, Liège, Maestricht, impr. Félix Callewaert, 1883; 2 vol. in-fol., 100 gravures à l'eau-forte. Un portrait d'Alexandre Schaepkens a été gravé à l'eau-forte par son frère Armand.

Henri Hymans.

C. Kramm, *De Levens en Werken der Nederlandsche en Vlaamsche Kunstschilders*, etc., t. V (1864). — Hippert et Linnig, *Le peintre-graveur hollandais et belge au XIX^e siècle*. — *Bibliographie nationale*, t. III (1897). — Notes communiquées par M^r Jules Schaepkens-Van Riemst.

SCHAEPKENS (*Jean - Antoine - Armand*), plus généralement connu sous ce dernier prénom, frère cadet du précédent, dessinateur, graveur et archéologue, né à Maestricht, le 31 octobre 1816 — non 1817, comme le disent la plupart des répertoires —, mort à Bruxelles (Ixelles), le 7 juin 1904. Comme ses deux aînés, il se sentit de bonne heure sollicité par la carrière artistique et, sous la direction de son frère Théodore, fit de rapides progrès dans le dessin. Ses études se poursuivirent ensuite à l'Académie royale d'Anvers. Sous la direction de Corr, il ne tarda pas à devenir un graveur exercé. Limbourgeois de cœur et d'âme, il entreprit, à l'exemple de son frère Alexandre, une étude approfondie des antiquités de la province. Puisant dans le vaste ensemble de ses dessins, il mit au jour le remarquable album intitulé : *Trésor de l'Art ancien : sculptures, architecture, ciselures, émaux, mosaïques et peintures, recueillis en Belgique et dans les provinces limitrophes, monuments artistiques et archéologiques, la plupart inédits, dessinés et gravés par Armand Schaepkens*, 30 pl. grand in-folio, avec texte explicatif. « Bruxelles, chez l'auteur, rue de l'Arbre

« (aujourd'hui rue de l'Abondance),
« no 10, faubourg de Schaerbeek. »
Cette adresse est intéressante, car les trois Schaepkens, sans avoir fait option de nationalité pour la Belgique, avaient fait élection de domicile à Bruxelles, où deux d'entre eux finirent leurs jours. Le *Trésor de l'Art ancien* eut un succès considérable et valut à son auteur de prendre rang parmi les archéologues estimés. N'oublions point d'ailleurs qu'au moment où voyait le jour ce consciencieux travail (1845), ses éléments constitutifs étaient ignorés ou peu s'en fallait. Les chasses précieuses de saint Servais, à Maestricht, de saint Adelin, à Visé, les fonts baptismaux de Honsbroek, de Tirlemont, de saint Barthélemy, à Liège, le plus pur chef-d'œuvre de l'art ancien en Belgique, les merveilleuses ciselures du trésor de Notre-Dame, à Tongres, des sœurs de Notre-Dame, à Namur, les exquises figures d'anges ayant accompagné la chasse de saint Servais et qu'avaient aliénées les fabriciens ignorants et que Schaepkens vécut assez pour voir, de la collection Soltikoff, en 1861, passer au musée de la Porte de Hal — tous ces éléments et bien d'autres étaient non seulement reproduits, mais commentés par l'auteur avec un amour et une compétence touchants. Et l'on ne s'étonne point de la faveur avec laquelle fut accueilli cet ensemble révélateur dans le cercle des amis de l'art ancien. « A l'exception de la ville de « Reims, sur les trésors de laquelle on « a fait un livre spécial », écrivait le fameux Didron dans les *Annales archéologiques*, « la France ne possède pas « encore un ouvrage analogue à celui de « M. Schaepkens... Nous voulons appe- « ler l'attention sérieuse de notre époque « sur cette industrie artistique du moyen « âge et nous sommes heureux que « M. Armand Schaepkens nous ait de- « vancés; avec un aussi bon guide, « nous ferons notre route plus vite et « plus sûrement. Voilà de bonne et « utile archéologie, de la science qui « sert et comme nous tâchons d'en faire « pour notre propre compte. Nous espé- « rons que M. Schaepkens ne se tien-

« dra pas à ce premier volume ». Si le *Trésor de l'Art ancien* eut une suite, ce fut à un long intervalle, en 1868, sous forme d'un volume intitulé : *L'Art ancien*, 35 pl. in-folio, avec 12 pages de texte, imprimé à Bruxelles, chez Bouwens. Dans l'intervalle, l'auteur n'était pas resté inactif. Longtemps on vit ses œuvres aux salons belges, surtout ses dessins exécutés d'après les peintures des musées, et ses études archéologiques, le plus souvent illustrées d'eaux-fortes, dans les organes des sociétés savantes, lesquelles, à l'instar de l'Académie d'archéologie et de la Société grand-ducale du Luxembourg, avaient tenu à l'admettre parmi leurs membres. Ces études, par leur sujet même, attestent les vastes connaissances du modeste et laborieux auteur. La *Bibliographie nationale* en donne la liste. Nous citons les principales :

Antiquités et objets d'art dans les églises des villages, 1847 (*Messenger des sciences historiques*). — *Autels portatifs*, 1848. (*Annales de l'Académie d'archéologie*). — *Reliquaire du Musée royal d'antiquités*, 1849 (*Annales de l'Académie d'archéologie*). — *Jean de Venlo, fondateur du XV^e siècle*, 1851 (*Messenger des sciences historiques*). — *Le Perron liégeois* (id.). — *Mathieu Kessels, statuaire, né à Maestricht en 1784, mort à Rome en 1836*, 1854, 16 p. avec portrait (*Annales de l'Académie d'archéologie*). — *Bas-relief votif en style renaissance*, 1854 (*Messenger des sciences historiques*). — *Sceau liégeois en usage au XIV^e siècle, attaché à un diplôme de 1378 relatif à la paix de Fexhe* (*Annales de la Société historique et archéologique à Maestricht*, t. I, 5). — *Notice sur l'ancien comté libre et impérial de Gronsveld*, 1855 (*Annales de l'Académie d'archéologie*). — *La Ceinture du marié*, 1855 (*Messenger des sciences historiques*). — *Le Tombeau de Waleran III, duc de Limbourg, à l'ancienne abbaye de Rolduc, près d'Aix-la-Chapelle*. Gand, 1856 (*Messenger des sciences historiques*). — *Jaerboeken der stad Maestricht, van 1632 tot 1704*, uitgegeven door A. Schaepkens. Bruxelles, 1857; in-8°. — *Relation du siège et du bombardement de Maestricht en 1632*. Maestricht, Leiber Nypels, 1857;

in-8°. — *L'Ancien prieuré de Sinnighe du tiers-ordre de saint Augustin, dans la province de Liège*, 1857 (*Annales de l'Académie d'archéologie*). — *Art et archéologie*, 1857 (id.). — *Guillaume de la Marck, seigneur d'Arenberg*, 1858 (id.). — *Martin Jean van Heylerhoff, 1776-1854-1859* (*Messenger des sciences historiques*). — *Colonnades ou porches des églises chrétiennes au moyen âge*, 1859 (id.). — *L'Eglise Saint-Quentin, à Hasselt*, 1860 (id.). — *Ornements d'architecture*, 1860 (*Revue d'Histoire et d'Archéologie*). — *Eglise d'Eyck, dans le Limbourg*, 1861 (*Messenger des sciences historiques*). — *Chœur de l'église de Saint-Servais à Maestricht*, 1861 (*Annales de l'Académie d'archéologie*). — *Le Goût exclusif dans l'art religieux*, 1861 (*Messenger des sciences historiques*). — *L'église Saint-Pierre à Saint-Trond*, 1861 (*Messenger des sciences historiques*). — *Révolte de Maestricht en 1539, 1863* (id.). — *L'Art religieux; souvenir des frères Van Eyck*, 1863 (id.). — *L'Art appelé autrefois barbare*, 1864 (*Publication de la Société d'Archéologie dans le duché de Luxembourg*). — *Statue gothique de la Vierge dans l'église de Notre-Dame à Maestricht (La Vierge à l'encrier)*, 1865 (id.). — *Musée royal de peinture de Belgique, à Bruxelles. Extérieur de deux panneaux de la grande composition de l'Agneau mystique de l'église Saint-Bavon, à Gand*, 1863 (*Messenger des sciences historiques*). — *La Statue de saint Michel sur la tour de l'Hôtel de Ville de Bruxelles*, 1865 (id.). — *Buste en marbre de la collection du professeur Keidannus, rapporté de Smyrne, signé Z.*, 1861 (id.). — *La grande commanderie teutonique de Vieux Joncs*, 1866 (*Annales de l'Académie d'archéologie*). — *L'Ancien hôtel de ville de Maestricht; conspiration de 1638, etc.*, 1867 (*Messenger des sciences historiques*). — *L'Ordre teutonique*, 1869 (id.). Presque toutes ces notices sont accompagnées d'eaux-fortes qui en rehaussent l'intérêt et les caractérisent moins comme l'œuvre d'un archéologue professionnel que d'un artiste doublé d'un archéologue. S'il fut donné à Armand Schaepkens de devenir presque nonagénaire, il connut,

en revanche, le profond malheur d'achever sa studieuse et contemplative existence dans un état de cécité complète. Il supporta cette épreuve avec une admirable résignation. Un portrait du consciencieux savant a paru en 1902 dans les *Publications de la Société d'histoire et d'archéologie dans le duché de Limbourg*, accompagnant une notice écrite par M. Jules Schaepekens, échevin de Maestricht, lequel s'est appliqué à donner la liste, aussi complète que possible, des œuvres littéraires de son oncle. Celle des eaux-fortes a paru dans le *Journal des Beaux-Arts* et dans le *Peintre-graveur belge et hollandais au XIX^e siècle*, de Hippert et Linnig.

Henri Hymans.

Mêmes sources que pour la notice précédente.

SCHAEPEKENS (*Théodore*), peintre, dessinateur et graveur, frère aîné des précédents, né à Maestricht, le 27 janvier 1810, mort à Saint-Josse-ten-Noode, le 18 décembre 1883. Triomphant non sans peine de l'opposition de sa famille, il fut à même de donner un libre cours à ses penchants artistiques, émerveillant les siens par de précoces succès. A quinze ans, il se faisait proclamer lauréat dans un concours ouvert entre les écoles du royaume pour un dessin d'après nature, représentant une vue des environs de Maestricht. Guère mieux servi par les circonstances que par les ressources locales, ce fut à Anvers qu'il résolut de poursuivre ses études, recommandé au gouverneur par son concitoyen De Bruckere aîné, l'ami de sa famille. La vénérable Académie d'Anvers, dépeinte en termes si émus par Wiertz dans ses pages littéraires, était le point de concentration de la jeunesse artistique des Pays-Bas, particulièrement de celle des provinces méridionales. Le nouvel aspirant à la gloire y fut l'élève de Mathieu van Brée, le condisciple et l'ami de la plupart de ceux qui allaient se faire un nom dans l'art national et illustrer le romantisme. Non moins que les autres, Schaepekens, dans ses rêves ambitieux, aspirait à s'illustrer par de fulgurants ensembles historiques

ou religieux dans lesquels, pour tout le monde alors, l'artiste mentait à sa vocation. Bientôt, en compagnie du statuaire Guillaume Geefs, le plus cher de ses camarades, il prenait le chemin de Paris et s'en allait grossir la cohorte des élèves de Hersent, peintre alors très en vue, et dont les conceptions romantiques ne furent pas sans contribuer à la direction de son talent. Il peignit alors un *Christophe Colomb dans les chaînes*, un *Galilée en méditation*, données entièrement au goût du jour. Au salon de Bruxelles de 1830 — ce même salon où Wappers, à la grande indignation de Navez, faisait sa trouée avec le *Bourgmestre de Leyde*, — il figurait avec un portrait, s'intitulant : « Elève d'Hérent, » à Paris, ci-devant de van Brée, d'Anvers ». La révolution de juillet le chassa de Paris et, à peine revenu en Belgique, il voyait s'accomplir les événements d'où allait naître l'indépendance nationale. Un biographe assure qu'ils ne furent point sans lui procurer l'occasion de pages impressionnantes prises sur le vif et son œuvre contient effectivement des épisodes guerriers dont peut-être son imagination ne fit pas seule les frais. Il représenta aussi la *Mort du comte Frédéric de Merode*, représentée aussi par Ferdinand de Brackeleer, et, pour ce qui est du siège d'Anvers, événement dont s'inspirèrent alors quantité d'artistes, il montra le *Duc d'Orléans monté sur la brèche et aux côtés duquel éclate un bicaïen*. L'année 1832 le voyait parmi les participants au concours de Rome, où Wiertz fut victorieux. L'année suivante, envoyant d'Anvers au Salon de Bruxelles un *Christophe Colomb avec son jeune fils, mendiant à la porte d'un couvent*, œuvre dont l'*Artiste* nous donne une reproduction et qui fut grandement louée par Charles De Bruckere, dans le *Libéral*. D'autres œuvres l'accompagnaient, notamment un *Massacre sur le pont de Maestricht*. « Encore un tableau », dit l'*Artiste*, « où M. Schaepekens a mis » cette force de pinceau qui le distingue. « Un vieillard est renversé par un cavalier qui lui enfonce sa lance dans la poitrine; une jeune femme va être écrasée

« sous les pieds des chevaux avec son
 « enfant. Ce groupe est d'un effet drama-
 « tique et ressort admirablement. La tête
 « d'un vieillard étincelle d'expression. »
 L'épisode du siège de Maestricht décore
 aujourd'hui les salons du Sénat. Stimulé
 par ce premier succès, le jeune artiste
 voulut entreprendre le voyage de l'Ita-
 lie. Wiertz lui écrivait : « Viens à Rome,
 « mon cher Théo; je ferai ton portrait dans
 « les dimensions que tu voudras indi-
 « quer et le monde entier sera stupéfait
 « de ce que nous ferons ensemble (1). »
 Peut-être Wiertz plaisantait-il, mais
 réellement il avait rêvé d'éblouir le
 monde par son premier *Patrocle*, dont
 le succès à Rome fut considérable, mais
 dont l'accueil à Paris et en Belgique fut,
 pour son auteur, la plus cruelle des
 déceptions. Schaepkens, sans peut-être
 viser aussi haut, ne se montra pas moins
 préoccupé de « faire grand », non sans
 se heurter à la froideur du public. Son
Eerard t'Serclaes mourant sur la Grand'-
place de Bruxelles et son *Assomption de*
sainte Mathilde, exposés à Bruxelles en
 1836, passèrent inaperçus à côté des
 œuvres de Wappers, de De Keyser, de
 Gallait. Le *t'Serclaes* fut acheté par la
 ville de Bruxelles, mais peu loué par la
 presse qui en accepta l'acquisition plu-
 tôt comme un encouragement qu'une sanc-
 tion. Une colossale figure de *Saint Servais*,
porté au ciel par les anges, toile conçue
 dans l'esprit des figures décoratives de
 Rubens, portait témoignage des grandes
 visées de son auteur. Après avoir décoré
 durant plusieurs années la basilique de
 Maestricht, l'œuvre en fut enlevée au
 moment de la restauration de l'antique
 édifice et n'y a été réintégrée qu'assez
 récemment. Des vitraux dessinés par
 Schaepkens subirent le même sort,
 chose infiniment cruelle pour l'artiste,
 mais que les exigences du style per-
 mettent d'expliquer lorsqu'il s'agit de
 la restauration d'un monument de style
 aussi homogène. Maestricht ne laissa
 point d'ailleurs de demander à Schae-
 pkens des travaux pour son hôtel de
 ville, dont le grand vestibule fut décoré

(1) Le portrait fut, paraît-il, exécuté, mais n'a point été identifié encore.

par lui de figures allégoriques et de
 médaillons en grisaille. De même, à
 l'occasion du passage du roi des Pays-
 Bas, il fut appelé à orner le péristyle du
 palais communal de grandes figures
 équestres d'Adolphe, de Guillaume et
 de Maurice de Nassau. Bientôt, cepen-
 dant, fixé à Bruxelles d'une manière
 permanente, Schaepkens se voyait, de
 par le traité des XXIV articles, presque
 un étranger dans la nation au sein de
 laquelle s'étaient écoulées les années les
 plus fécondes et les plus heureuses de sa
 carrière ! La Belgique fut néanmoins sa
 seconde patrie et même, à l'Exposition
 de 1842, son contingent, outre une
Vierge adorant l'enfant Jésus; *Robert de*
Jérusalem, comte de Flandre, s'emparant
de la bannière du Sultan, et *Jeanned'Arc*,
montée sur un cheval blanc, l'épée à la
main, comprenait un *Projet de monu-*
ment aux grands hommes de la Belgique,
 et que l'auteur décrivait comme suit :
 « Au faite de la colonne se trouve la
 « Belgique; à sa base, l'art guidant l'in-
 « dustrie et le commerce et la science gui-
 « dant l'agriculture et la navigation.
 « Autour du socle, les hommes les plus
 « illustres de la Belgique. » On eût dit un
 tribut de reconnaissance et d'amour au
 pays que le traité de 1839 lui interdisait
 de considérer encore comme le sien.
 Servie par un crayon adroit, l'imagina-
 tion de Schaepkens fut mise à contribu-
 tion bien des fois par des confrères
 moins bien partagés sous ce rapport.
 Ceci résulte d'un ensemble de dessins
 appartenant à la Bibliothèque royale, et
 où figure l'idée première de plus d'une
 œuvre qu'il n'est pas difficile d'identi-
 fier. Au mémorable Salon de 1851, celui
 où Gallait avait envoyé ses « têtes cou-
 « pées », on put constater la présence
 simultanée des trois frères Schaepkens,
 tous trois fixés à Bruxelles, dans la rue
 de l'Abondance. « MM. Arnold et Théo-
 « dore Schaepkens », disait la *Renais-*
sance, « sont de laborieux et conscien-
 « cieux artistes qui cherchent le progrès
 « dans le silence de leur atelier. On ne
 « les voit point de par les Salons qu'étant
 « les faveurs; aussi leur a-t-on même
 « refusé un rayon bienfaisant de lumière.

« *L'Assomption* de M. Théodore Schaepkens a été placée dans la partie la plus haute et la plus noire de la salle dite du prince Charles... Le genre est aussi familier à M. Schaepkens que l'histoire; nous avons remarqué de lui quelques charmants tableaux de chevalerie, entr'autres le *Message* et la *Balancoire*, qui sont d'un fini et d'un gracieux achevé. » Une lithographie de Warnots, d'après ce tableau, accompagnait le texte. Aquafortiste habile et fécond, Th. Schaepkens maniait avec talent le crayon lithographique. *L'Artiste* publia diverses planches de lui, d'après ses tableaux. Plus connues sont quatre grandes compositions de portée historique en lithochromie. Elles représentent : *Tilly mortellement blessé en traversant le Lech*, d'après un tableau exposé en 1845; *Jean de Weert* (id.); *La mort du lieutenant-colonel Coenegracht, à Waterloo*, d'après la peinture exposée en 1851; enfin, *Le prince d'Orange à Waterloo*. Ces sujets équestres, très mouvementés, donnent assez nettement la caractéristique du talent de leur auteur. Schaepkens, durant son séjour à Rome, avait lithographié un portrait de Grégoire XVI. Nous ignorons si le souverain pontife accorda des séances à l'auteur dont les œuvres sont peu répandues hors du Limbourg. Les familles maestrichtoises aiment à montrer les portraits issus de son pinceau durant les séjours faits par l'artiste dans sa ville natale. L'église Notre-Dame conserve de lui des toiles de *Saint Lambert au pied de la Croix* et de *Saint Arnold dans la solitude*, œuvres vouées, par le peintre, au souvenir de ses parents. Les églises de Nieuwerkerk et de Ginkelom sont décorées de ses chemins de la croix; l'église de Saint-Quentin, à Hasselt, d'une *Assomption de la Vierge*. Une grande figure de *Saint Georges*, qu'il exposa en 1846, appartient à la ville de Louvain et fait partie de son musée. Comme nombre d'artistes de son temps, Schaepkens eut le malheur de se survivre. Il en eut de l'amertume, mais s'il contribua au renom artistique de sa ville natale, laquelle, en échange, a donné son nom à une de ses rues, on ne

peut dire qu'il ait concouru beaucoup à son éclat. La Belgique, où il voulut passer presque entière sa studieuse existence, lui devait un souvenir. Nous sommes heureux, après avoir personnellement connu le très galant homme qu'il fut, d'avoir été à même de consacrer à sa mémoire cette brève notice. Il existe de T. Schaepkens un portrait gravé dans le répertoire d'Immerzeel, *Levens en werken der Hollandsche en Vlaamsche Kunstschilders*, etc. Son buste, en marbre, sculpté par Guill. Geefs, est au Musée communal, à Bruxelles.

Henri Hymans.

J. Immerzeel, *Levens en Werken*, etc. (Amsterdam, 1843), t. III, p. 36. — Ch. Kramm, *Levens en Werken der Hollandsche en Vlaamsche Kunstschilders, Beeldhouwers*, etc. (Amsterdam, 1861), t. V, p. 1453. — *Revue de l'Exposition générale de Bruxelles*, par J.-G.-A. Luthereau (Bruxelles, 1851), p. 89. — Paul Van Steyl, *In Memoriam* (La Haye, 1910).

SCHAERBEECK (Adélaïde DE). Voir ADÉLAÏDE DE SCHAERBEECK.

SCHAKEN (Jean-Baptiste), rhétoricien, né à Lierre, le 1^{er} janvier 1737. On sait de lui qu'il fut membre de la chambre de rhétorique « Den groeien » den Boom », dans sa ville natale, que sa devise poétique était : « Op God » betrouwt, noyt verflouwt », et que le « groeienden Boom » représenta de lui trois pièces : le 10 février 1765, *Orenans romynschen edelman ende twee volgeestige gezellen Pot en Kroes*; le 15 février 1767, *Keizer Carolus den V, treurspel*, et le 7 février 1768, *David en Salomon, treurspel*.

J. Vercoullie.

Willems, *Belgisch Museum*, t. VIII, p. 367. — Bergmann, *Geschiedenis der stad Lier*, p. 336. — Frederiks et Van den Branden, *Biographisch Woordenboek*.

SCHAMP. Famille de fonctionnaires gantois, dont les derniers membres se firent une grande réputation, dans le monde des arts, comme collectionneurs de tableaux, au XVIII^e et au XIX^e siècle.

Gilles (ou Egide) - Luc SCHAMP, né à Gand, en octobre 1692 et y décédé, le

4 décembre 1771, fils de Guillaume Schamp, receveur des accises, et de Claire de Vinck, fut plusieurs fois échevin, entre les années 1735 et 1754. Il épousa Philippine van den Houte, dont les ancêtres avaient également rempli des fonctions municipales à Gand. Propriétaire de la seigneurie de Bernar et d'autres terres, il obtint de Marie-Thérèse des lettres patentes d'anoblissement (1) le 11 novembre 1771. Gilles-Luc Schamp s'intéressait au progrès des beaux-arts et protégea l'Académie gantoise fondée par le peintre Marissal en 1751. Il possédait dans sa maison, située près de l'église Saint-Michel, une collection fort remarquable, commencée par son père, de tableaux de diverses écoles, mais principalement de peintres flamands et hollandais, et qui figura au premier rang parmi les cabinets d'œuvres d'art, alors nombreux dans les hôtels aristocratiques de la ville. Cette première collection Schamp, qui comprenait environ deux cents peintures, fut dispersée les 28 et 30 septembre 1776.

Atteignirent les plus hauts prix :

Rubens, *Intérieur d'une maison* (genre Teniers), 130 livres (2). — Id. *Chute des anges* (esquisse), 29 livres 5 escalins. — Van Boekhorst (Langen Jan), deux sujets mythologiques, 84-10. — De Craeyer, *Descente de croix*, 51-10. — Chev. Breydel, *Champ de bataille*, 47-11. — Breughel et Van Baele, *Paysage*, 41-0. — Luc von Uden, *Paysage*, 32-0. — Teniers, *Paysage avec paysans*, 30-0. — Claude Lorrain, *Paysage*, 26-1. — Caravage, *Nativité*, 23-0. — J. D. de Heem, *Raisins*, 20-0. — P. Wouvermans, *Chasse*, 18-10. — A. Van Dyck, *Adoration des bergers* (esquisse du tableau d'autel de Termonde), 47-0. — Murillo, *Saint Sébastien*, 16-15. — D. van Deelen, *Intérieur d'église*, 13-2. — N. van Berchem, *Paysage*, 12-15. — A. Brauer, *Paysans endormis*, 12-11. — Gonzalès Coques, *Cabinet d'avocat*, 12-5. — Chev. van der Werf, *Portrait de l'amiral Tromp*, 11-12. — Nic. Poussin, *Paysage*, 7-0. — P. Potter, *Vaches et moutons*, 6-10.

Des deux Rembrandt, l'un : *Portrait*

(1) Blason : d'argent au sautoir engrelé de gueules.

(2) La livre de gros de change, employée ici, valait en francs : 12,6984, et l'escalin, 0,6349 (plus une fraction).

d'une vieille femme, « d'une force extraordinaire » (haut. 1 pied 7 pouces, long. 1 pied 3 pouces), n'atteignit que 5 livres, et l'autre : *Portrait d'un patriarche*, en ovale « extraordinairement fin » (haut. 1 pied, long. 1 pied 9 pouces), fut adjugé 4 liv. 1 esc.

Deux petits sujets religieux de Martin van Heemskerke, sur métal, furent adjugés 11 livres 5 escalins.

Guillaume-Luc-Mathias SCHAMP, fils du précédent, né à Gand en 1726 et y décédé, le 8 décembre 1798, fut conseiller de l'amirauté. Pour commémorer le souvenir de ses parents, il fit élever en 1780, dans le pourtour du chœur de l'église Saint-Michel, une statue en marbre de saint Luc, patron des peintres. G.-L. Schamp continua les traditions artistiques de la famille, protégea à son tour les élèves de l'Académie des beaux-arts, et recommença une collection de tableaux, après avoir racheté un certain nombre d'œuvres, notamment des Rubens, des Teniers, des Van Dyck, Gonzalès Coques, ayant fait partie de la collection paternelle.

Jean - Gilles (Egide) - Marie - Joseph SCHAMP, dit d'AVESCHOOT, fils du précédent et de Marie-Thérèse de Grand'Ry, baptisé à Gand, le 1^{er} mai 1765, et y décédé, le 23 octobre 1839. Il ajouta à son patronymique le nom d'Aveschoot, d'une importante seigneurie située dans la commune de Lembeke, près d'Eecloo, acquise par son père le 16 mars 1781.

Dans une lettre adressée le 4 mars 1809 à la Société des Beaux-Arts de Gand, qui lui avait décerné le titre de membre honoraire, il parle de « l'amour » inné qu'il porte aux beaux-arts. Nous n'y contredirons certes point. Mais cette passion n'était pas désintéressée à tous égards : les Schamp n'ignoraient pas que l'achat des peintures de maîtres constituait un bon placement d'argent. Lors de son mariage avec Justine-Marie de Vaernewyck, le 20 octobre 1802, il possédait déjà quatre-vingts tableaux, entre autres, le *Rubens dans la manière de Teniers*, cité par Descamps, et qui était en possession de la famille Schamp « depuis près d'un siècle ». D'après ses

notes, le contrat anténuptial devait contenir des stipulations spéciales relatives aux droits respectifs des époux sur les tableaux.

Membre de la direction de l'Académie gantoise depuis 1810, et plus tard de la commission des monuments, on peut dire qu'il s'occupa toute sa vie de questions se rattachant aux tableaux. Le cahier d'annotations de Schamp d'Aveschoot nous permet de suivre ses occupations à partir de 1796. Il achète, notamment à des religieux, après la suppression des monastères, vend, troque des tableaux, les fait encadrer, nettoyer, rentoiler, remettre sur châssis, retoucher, restaurer; il voyage, est en rapport avec des amateurs et des marchands de la Hollande et du nord de la France. Tout cela sans négliger les relations mondaines de sa famille.

Les tableaux de Schamp d'Aveschoot furent conservés d'abord dans sa maison de la rue Courte du Marais, et, à partir de 1815, dans le vaste hôtel qu'il acheta aux héritiers du baron Dons de Lovendeghem, situé au coin des rues des Champs et des Foulons (1). C'est dans ce dernier immeuble que la collection — musée de tout premier ordre — devint célèbre. Les tableaux furent mis aux enchères le 14 septembre 1840. Le catalogue descriptif publié d'après les propres notes de feu Schamp d'Aveschoot, ne mentionne pas moins de cinquante-huit Rubens, sur un total de deux cent cinquante numéros, notamment :

Miracle de saint Benoît (provenant de l'abbaye d'Aflighem) (adjugé 25,700 fr. à M. Tencé, passa en 1881 dans la galerie de Léopold II, au prix de 177,000 fr.); *Baptême du Christ* (5,500 fr.); *Rubens à table*, ou *Le petit chaudron* (3,090 fr., M^{me} Durré, Londres); *Le Christ entre les deux larrons* (2,360 fr., Smith, Londres); *Les anges foudroyés par saint Michel* (2,000 fr., M. Flight, Londres); *Madeleine repentante* (de l'abbaye de Cambron,

940 fr., M. Bourdeau, Gand). — Vingt-deux portraits, parmi lesquels : *Rubens* (5,510 fr., duc d'Arenberg); *Elisabeth Brant* (9,750 fr., id.); *Le Père Rutzola* (provenant de Tour et Taxis, 3,150 fr., Smith); *La fille de Rubens* (520 fr.); *L'archiduchesse Isabelle* (1,060 fr., Durré); *Le bourgmestre van Kessel* (810 fr., Tencé); *Le bourgmestre chevalier Rokocx* (210 fr., Binois de Lespine, Valenciennes). — Parmi les esquisses de Rubens : *Sainte Thérèse auprès du Christ* (900 fr., Warst, Anvers); *Charles-Quint en prière* (340 fr.); *Marie de Médicis* (427 fr., Tencé). — Furent retirés de la vente, entre autres : *Portrait d'Hélène Fourment*; *Le Christ montant au ciel*; *Le Christ mourant*.

Vingt-deux Van Dyck, presque tous portraits, surtout :

L'ambassadeur Gonsalvi (10,000 fr., Farres, Londres); *L'ambassadeur Scaglia* (4,000 fr., Flight, Londres); *Le conseiller Marselaer* (1,400 fr., Tencé); *Rubens* (610 fr., Durré); *La princesse Salm-Salm* (650 fr., Roë, Londres); *De Coninck, d'Anvers*, (680 fr., Le Roy, Bruxelles); *Tête de nègre* (760 fr., Wändelstadt, Francfort s/M.). — Retiré : *Portrait de Guillaume Wolfgank*.

Neuf Rembrandt, dont six portraits et une esquisse :

Portrait en pied du peintre, âgé de 23 ans (de la collection du comte de Vaudreuil, 15,490 fr., Dutuit, Rouen); *Portrait du peintre, à mi-corps, coiffé d'une toque* (3,030 fr., Tencé); *Dame hollandaise* (2,600 fr., Nieuwenhuizen); *La mère du peintre, les mains dans un manchon* (750 fr., Schryver, Bruges); *La mère du peintre, dans un âge avancé* (250 fr., Isaacs, Londres); *Paysage boisé* (du cabinet du comte de Vence, 800 fr., Leroy). — L'esquisse provenant de M. Bramcamp, d'Amsterdam : *Jésus dans une barque ballottée par la tempête*, fut donnée pour 152 fr. (Schryver).

Quatre Adrien Van Ostade, parmi lesquels :

Scène d'intérieur de ferme (6,700 fr., Tencé); *Tabagie* (1,600 fr., Waedemon).

Quatre David Teniers :

La sixième vue de Flandre (de la collection La Bonexière, 14,600 fr., au ministre des travaux publics, Bruxelles); *Hiver* (140 fr., Favart); *Trictrac* (1,940 fr., Flight); *Collation des singes* (490 fr., Wuyts, Anvers).

(1) Cette maison fut illustrée par le séjour qu'y fit, pendant plusieurs mois, l'ambassade américaine venue à Gand pour le Congrès qui aboutit au *Treaty of Ghent*, conclu, le 24 décembre 1814, entre l'Angleterre et les Etats-Unis. A ce moment, l'immeuble n'appartenait pas encore aux Schamp.

Deux Jan Steen :

La cuisine grasse (3,050 fr., Tencé);
La cuisine maigre (1,425 fr., Tencé).

Un des joyaux de la collection :

Guillaume van Mieris, *Diane au bain*, fut retiré à 7,900 fr.

Ne trouvèrent pas d'amateurs sérieux :

Gérard Dow, *La Madeleine repentante*;
Paul Potter, *Paysage avec bestiaux*;
Adrien Van de velde, *La laitière renversée*.

Jean de Maubeuge, *La duchesse de Veren et son fils*, de la collection du duc de Choiseul-Praslin, fut cédé pour 220 fr.

Des écoles flamandes et hollandaise encore :

Paysages : Nic. Berchem (retiré à 4,600 fr.); J. van Bloemen (420 fr.); Ad. van Borsum (510 fr.); Jean et André Both (400 fr.); Corn. Dussart (2,400 fr.); Jacq. de Heus (380 fr.); Hobbema (630 fr.); Van Kessel (920 fr.); J. Lingelbach (1,610 fr.); D. Maes (630 fr.); A. Pynaker (2,900 fr.); Jacques Ruysdael (retiré à 3,000 fr.); Salomon Ruysdael (1,050 fr.); Verboom et Lingelbach (1,310 fr.); Regnier De Vries (440 fr.); J. Wynants (2,600 fr.).

Intérieurs : Quir. Brekelencamp (1,000 fr.); Gonzalès Coques (790 fr.); Craesbeek (190 fr.); Honthorst (240 fr.); Van Hughtervelt (125 fr.); Jacq. Jordans, *Satyre à table* (210 fr.); Gab. Metz, *La toilette d'une Hollandaise* (5,100 fr.); P. Neefs (620 fr.); Jean Olis (830 fr.); D. Ryckaert, *Diner à la ferme*, (1,200 fr.); *La partie de cartes* (800 fr.); G. Terburg (110 fr.).

Marines : Guillaume Van de velde (3,300 fr.); Simon de Vliegheer, (100 fr.); Th. Wyck (320 fr.).

Sujets religieux et bibliques : Van Boeckhorst, Philippe de Champaigne (esquisse, 60 fr.); de Craeyer (100 fr.); Alb. Cuyt, *Jean-Baptiste berger* (762 fr.); G. van Eekhout (360 fr.); Gér. van Ierp (400 fr.); Hoogstraeten (210 fr.); Marienhof (170 fr.); G. Metz (500 fr.); J. van Staveren (510 fr.); Ad. van der Werf (410 fr.).

Mythologie : Breughel et Van Baelen (650 fr.); Van Baelem (420 fr.); A. Salaert (55 fr.).

Temples et églises : De Blick (300 fr.); Corn. Schut (esquisse, 40 fr.); Alb. Cuyt (340 fr.).

Vue de ville : Berkheyden, *Amsterdam* (670 fr.).

Sujets militaires : Pierre Snayers (1,500 fr.); Pierre Wouwermans (1,010 fr.); Philippe Wouwermans (1,000 et 960 fr.).

Chasses et animaux : Henri Carré (1,020 fr.); De Hondt et J.-B. Weinix (2,030 fr.); J. Sibberecht (510 fr.); Fr. Snyders (520 fr.); Weinix (460 fr.).

Fruits et fleurs : J.-D. de Heem (2,310 fr.); D. Seghers (560 fr.); A. Mignon (360 fr.).

Portraits : Gonzalès Coques, *Portrait de Faidherbe* (220 fr.); G. Flinck (270 fr.); A. van Gelder (210 fr.); Barth. Van der Helst (370 fr. et un portrait retiré à 800 fr.); J. Lievens (105 fr.); Fr. Van Mieris (2,300 fr.); P. Moreels (120 fr.); Fr. Pourbus (370 fr.); Schalken (270 fr.); G. Thys (200 fr.); Martin De Vos (200 fr.).

Les autres écoles, quoique bien représentées, furent en général moins remarquées :

Ecole italienne : Castiglione; Guido Reni; Bassano; Corrège, *Conception de la Vierge*, (3,010 fr.); Rosa de Tivoli; Titien; Tintoret; Véronèse, *Portrait de Jules II* (320 fr.); L. Jordano, *L'éducation de la Vierge* (1,320 fr.); Guerchino, Barrocci, Cortoni, A. Carrache, *Le Christ mort et la Vierge*, (1,460 fr.); Giorgione; Romanelli; Serani; Domenicho; Schidone.

Ecole française : Cl. Lorrain, *Paysage* (180 fr.); Nic. Poussin, *Paysage* (700 fr.).

Ecole espagnole : Murillo, *Saint Sébastien* (300 fr.); Ribeira; Velasquez, *Extase de sainte Thérèse* (530 fr.).

Ecole allemande : Alb. Dürer, *La Vierge et l'Enfant* (1,120 fr.); Hans Holbein, *Portrait* (370 fr.).

L'ensemble des adjudications produisit la somme, assurément minime, de 214,825 francs. Une douzaine de tableaux avaient été retirés de la vente. Le principal acheteur fut M. Tencé, marchand de tableaux à Lille, qui depuis de longues années était en rapport avec Schamp d'Aveschoot. Cinquante-cinq numéros passèrent en Angleterre. D'ailleurs à ce moment les ventes se multiplièrent à Gand, et des hommes d'affaires mirent les circonstances à profit pour écouler des œuvres de provenances fort diverses. Quelques tableaux furent momentanément conservés par les deux héritiers vendeurs : Hippolyte Jean-Baptiste Schamp, né le 15 octobre 1803, mort sans postérité le 12 mai 1857, et Ernestine-Marie Schamp, née le 8 juillet 1807, qui avait épousé en 1836 Pierre-Octave d'Alcantara.

On ne doit pas confondre Schamp

d'Aveschoot avec ses deux frères : Gilles (Egide)-Lucas-Guillaume Schamp, connu sous le nom de Schamp de Romrée (voir plus loin), et Jean-Baptiste-François Schamp, baptisé à Gand le 13 octobre 1768, qui épousa Adélaïde-Philippine de Vaernewyck et mourut le 16 février 1828. Aucun d'eux ne laissa de postérité.

Victor van der Haeghen.

Archives de la ville de Gand : offices, registres paroissiaux, académie des beaux-arts. — Bibliothèque de la ville et de l'université : catalogues des ventes et pièces diverses. — G. Mensaert, *Le peintre amateur et curieux* (1763). — J.-B. Descamps, *Voyage pittoresque de la Flandre et du Brabant* (1769, et autres éditions). — *Etat armorial de la noblesse de Flandre* (Bruxelles, 1775). — *Messager des sciences historiques*, 1840, 1842. — Immerzeel, *Kunstschilders* (Amsterdam, 1842-43). — John Smith, *Catologue raisonné*. — F. Vander Haeghen, *Bibliographie gantoise*. — G. Van Hoorebeke, *Annuaire statistique des familles de Gand* (1839). — Kervyn de Volkaersbeke, *Eglises de Gand*, t. II. — Comte d'Hane et Jules Huytens, *Noblesse de Flandre* (1863). — Ed. Neelemans, *Geschiedenis der gemeente Lembeke* (1872). — Max Rooses, *L'œuvre de P.-P. Rubens* (Anvers, 1886-1892). — *Petite revue illustrée de Flandre*, 1893. — P. Claeys, *Les expositions d'art à Gand*. — Id., *Notes et souvenirs*. — Id., *Les monuments de Gand*. — *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie*, Gand, 1899.

SCHAMP-DE ROMRÉE (Gilles-Lucas-Guillaume), annaliste gantois, né à Gand, le 28 juin 1764, mort dans cette ville, le 5 avril 1846. Il était fils de Guillaume-Lucas Schamp (voir plus haut). Tandis que son frère puîné, Jean-Gilles Schamp-van Vaernewyck, seigneur d'Aveschoot, transportait les collections de son père dans le somptueux hôtel de Lovendeghem, situé également dans la rue des Champs, à quelques pas de l'*Oostersch huys*, sa maison paternelle, Gilles-Guillaume Schamp continua à occuper celle-ci jusqu'en 1824, lorsque l'élargissement de la rue des Foulons exigea la démolition de sa maison ; il acquit alors, du comte d'Hane de Steenhuize, la maison qui avoisinait celle de son frère et où la duchesse d'Angoulême avait reçu l'hospitalité en mai 1815.

Guillaume Schamp, qui possédait une grande fortune personnelle et qui avait obtenu le titre de comte du Saint-Empire, put se livrer entièrement à ses

penchants pour l'art et la littérature. Il avait pris de bonne heure l'habitude de noter sur des carnets ses affaires de famille et les événements importants qui se passaient autour de lui. Comme il vécut jusqu'à l'âge de quatre-vingt et un ans, il a laissé toute une collection de ces agendas embrassant plus d'un demi-siècle, dans lesquels il inscrivait chaque jour ses occupations ou plutôt ses distractions. Ces carnets, échoués au vieux marché, furent en partie sauvés par quelques amateurs de l'histoire locale gantoise : un certain nombre d'entre eux sont aujourd'hui à la bibliothèque de l'Université de Gand ; d'autres appartiennent à MM. Stroobant et Duquesne.

Ces annotations de Schamp-de-Romrée, rédigées dans un style lapidaire mais incorrect, nous permettent d'évoquer la paisible existence d'un riche patricien gantois, passionné pour la musique, le chant, le théâtre, les tableaux et les beaux-arts en général, et traversant calmement à Gand la révolution brabançonne, la première invasion et l'annexion française, les Cent-Jours, l'union sous le royaume des Pays-Bas et la séparation d'avec la Hollande à la révolution de 1830.

Gilles-Guillaume Schamp n'avait pas eu d'enfants de sa femme Agnès de Romrée, morte le 12 avril 1828 ; sa fortune et ses propriétés passèrent à sa nièce Ernestine, qui avait épousé le comte Octave d'Alcantara.

V. Fris

P. Claeys, *Notes et souvenirs* (Gand, 1899), t. I, p. 206-212. — Id., *Mémorial de la ville de Gand de 1792 à 1830* (Gand, 1902), p. 12, 20, 142, 181, 223, 313, 331, 431, 440, 441. — L. Stroobant, *Le journal de Schamp de Romrée*, dans *Bulletins de la Société d'histoire de Gand*, t. VII (1899), p. 123-135. — Id., *Extraits des Carnets de Schamp*, concernant la révolution brabançonne à Gand, dans *Petite revue illustrée d'Art et d'Archéologie* (Gand, 1903), t. III, p. 74, 96-102, 128-130, 146.

SCHANNAT (Jean-Frédéric-Ignace), historien, né à Luxembourg, le 23 juillet 1683, mort à Heidelberg, le 6 mars 1739. Son père, qui exerçait la profession de médecin, était originaire de Wurzburg. Il eut pour parrain Jean-Frédéric, comte d'Autel, gouverneur et

capitaine général du pays de Luxembourg. Après avoir terminé ses humanités dans sa ville natale, il se rendit à Louvain pour y suivre les cours de droit à l'Université; il y retrouva plusieurs de ses compatriotes et, à leur exemple, se fit recevoir dans le sein de l'*Inclyla Natio Germanica*: son immatriculation date du 10 mars 1702. Grâce à sa précoce maturité d'esprit et à sa rare application au travail, le jeune Schannat conquit dans les délais ordinaires les grades de bachelier et de licencié en droit; il n'avait pas encore tout à fait vingt-deux ans lorsqu'il défendit publiquement, le 13 juin 1705, ses thèses de licence : *Repetitio de justitia et jure per unam conclusionum centuriam distributa ac principalibus quibusdam juris naturalis, gentium et civilis controversiis illustrata*. Lovanii, ap. P. Zangrium, MDCCV; in-folio. Suivant la coutume, le récipiendaire dédia ses thèses à un grand personnage, dont il avait eu particulièrement à se louer ou sous le patronage duquel il voulait se placer; en l'occurrence, son choix se porta sur Joseph-Clément de Bavière, archevêque-électeur de Cologne et prince-évêque de Liège, dont il prit soin de faire graver les armoiries sur une planche qui sert de frontispice au volume de ses thèses.

En possession du titre de licencié en droit, Schannat demanda et obtint son inscription comme avocat de la Cour du Grand Conseil de Malines. Il ne semble pas que ses occupations professionnelles aient absorbé toute son activité. Entraîné par une inclination irrésistible, il ne tarda pas à s'adonner de préférence à des travaux d'érudition, qui devaient aboutir, en 1707, à la publication d'une première dissertation : *Histoire du comte de Mansfeld, seigneur de Helderungen, prince du Saint-Empire, chevalier de la Toison d'or*, etc. Luxembourg; in-18°, 99 pages. Cette compilation laborieuse d'un débutant n'était pas dépourvue de mérite; en tout cas, l'accueil bienveillant qu'elle rencontra auprès de divers érudits paraît avoir décidé de la vocation de Schannat; il renonça définitivement à la carrière du barreau et résolut

de se consacrer désormais à l'étude de l'histoire et de la diplomatie.

C'est précisément à cette époque aussi que Schannat embrassa l'état ecclésiastique. Au dire de ses premiers biographes, ce fut surtout dans le dessein d'obtenir plus facilement l'accès de certains dépôts d'archives et de s'assurer des ressources financières plus abondantes. La conjecture est assez vraisemblable; cependant il convient de noter que Schannat, dès l'âge de onze ans, avait reçu, à Luxembourg, la première tonsure cléricale : on peut en conclure que ses parents l'avaient destiné tout d'abord à la carrière religieuse. Quoi qu'il en soit des vrais motifs qui provoquèrent sa détermination, il ne tarda pas à trouver une occasion de s'en féliciter; le 18 août 1707, Joseph-Clément de Bavière lui octroya une prébende de chanoine en l'église collégiale de Saint-Jean-l'Évangéliste, à Liège (1). L'année suivante, le même prélat lui conféra, à Valenciennes, les ordres mineurs et le sous-diaconat. Il ne semble pas que, dans la suite, Schannat ait ambitionné de recevoir le sacerdoce, ou même seulement le diaconat.

Etabli à Liège, l'abbé Schannat s'y occupa surtout de recherches historiques; malheureusement, les revenus de son bénéfice étaient absolument insuffisants pour suppléer à la modicité de sa fortune patrimoniale et lui assurer des moyens d'existence. Obligé d'emprunter de grosses sommes, il ne put les rembourser à l'échéance et des créanciers intraitables lui intentèrent des poursuites judiciaires. Pour se tirer de ce mauvais pas, Schannat se décida à faire argent de sa prébende en la résignant en faveur d'un ami, lequel s'engagea à lui servir en retour une pension annuelle de 200 florins de Brabant. Mais ce remède héroïque ne le sauva pas de la débâcle financière. En l'an 1717, il se vit contraint de se réfugier en Allemagne et de dire un adieu définitif à ses nombreux amis de Liège. Parmi ceux-ci, il faut citer en première ligne le baron Guil-

(1) *Reg. au scel des Grâces*, 1706-1721, f° 4, v° (Ms. au château de Warfusée).

laume de Crassier, dont la bibliothèque et les collections d'antiquités jouissaient alors d'une célébrité méritée. En dépit de la distance qui les séparait et des mille vicissitudes de la vie, un commerce régulier de lettres s'établit entre les deux érudits et se poursuivit pendant plus d'un quart de siècle. Vers le même temps, Schannat entra également en relations épistolaires suivies avec Dom Edmond Martène, avec lequel il s'était lié d'étroite amitié à la suite d'un voyage d'études à Paris. La majeure partie de cette double correspondance a été récemment retrouvée et publiée, et c'est grâce aux indications précises et sûres qu'elle fournit qu'il est possible de retracer dans le détail les diverses phases de l'existence si agitée de Schannat après son départ de Liège.

Il commença par se rendre en Franconie, où il espérait sans doute obtenir de sa famille les secours nécessaires pour se tirer de sa fâcheuse situation. Déçu dans son attente, il se mit à parcourir la Bavière, errant de ville en ville et cherchant partout, mais vainement, un protecteur qui voudût bien s'intéresser à ses travaux. En 1720, il vint échouer à l'abbaye bénédictine de Melk, en Autriche, où il reçut, durant près d'un an, la plus généreuse hospitalité. Il mit à profit ce séjour pour se familiariser davantage, sous l'habile direction de Dom Bernard Pez, avec les procédés de la méthode historique. C'est alors aussi qu'il conçut le projet d'un ouvrage bien digne de tenter la plume d'un auteur aussi entreprenant : la collection complète des conciles et synodes généraux de l'Allemagne.

C'est dans le dessein de recueillir des matériaux pour cette publication, que Schannat, dès le printemps de l'année 1721, reprit le cours de ses pérégrinations et se livra à des recherches dans les bibliothèques des divers monastères de la Hesse et de la Franconie. Cependant il continuait à se débattre dans les mêmes difficultés financières que précédemment ; pour se procurer les 15 florins qui lui étaient nécessaires chaque mois pour sa subsistance, il fut même

réduit à exécuter, à prix d'argent, des copies de pièces d'archives pour le compte d'autres historiens qui voulurent bien recourir à ses services. Enfin, au début de l'année suivante, il finit par laisser la mauvaise fortune et réussit à conquérir une position en rapport avec ses rares aptitudes et ses légitimes ambitions. Sur la recommandation de Bernard Pez, il fut nommé bibliothécaire et historiographe de Fulda et chargé de composer une histoire de l'abbaye. Le prince-abbé Constantin de Buttlar lui assura un traitement annuel de 200 florins, avec pension, jusqu'à l'achèvement de l'ouvrage.

Schannat se mit aussitôt à l'œuvre avec son activité coutumière et ne tarda pas à rassembler une quantité considérable de monuments inédits intéressant l'histoire de l'Allemagne ; il en publia les plus importants dans deux volumineux recueils, auxquels les journaux savants de l'époque ne ménagèrent pas les éloges. Le premier renfermait presque uniquement des documents relatifs à l'histoire ecclésiastique : *Vindemiæ literariæ, hoc est veterum monumentorum ad Germaniam sacram præcipue spectantium*. Fulda et Leipzig, 1723-1724 ; 2 vol. in-fol. Dans le second recueil, dont il ne parut que la première partie, Schannat ne donnait que des pièces en langue allemande, principalement des chartes et d'autres actes de droit public : *Sammlung alter historischen Schriften und Documenten, wobey das alte Landrecht wie selbiges vor Zeiten in Deutschland gebräuchlich gewesen*. I Theil. Francfort, 1727 ; in-4°.

Cependant, à mesure que Schannat avançait dans l'élaboration de l'Histoire de Fulda, il se voyait débordé par la masse énorme des matériaux à mettre en œuvre. Pour ne pas donner à son ouvrage des dimensions trop étendues, il résolut de publier au préalable trois traités qui seraient consacrés spécialement à l'étude approfondie de différents problèmes historiques : « C'est là », écrivait-il à son ami Dom Martène, « une partie du gros bagage que je suis bien aise de faire passer par avance, pour

« me trouver plus débarrassé dans la « suite » :

1^o *Corpus traditionum Fuldensium, ordine chronologico digestum, complectens omnes et singulas... pias donationes in ecclesiam Fuldensem collatas...*; *accedit Patrimonium S. Bonifacii sive Buchonia vetus*. Leipzig, 1724; in-fol., 440 pages. Cet ouvrage, dans lequel l'auteur reprenait, en le corrigeant et le complétant, le recueil de Pistorius, renfermait la liste chronologique des donations faites à l'abbaye depuis son origine jusqu'à la fin du XIII^e siècle;

2^o *Fuldischer Lehn-hof, sive de clientela Fuldensi beneficiaria nobili et equestri tractatus historico-juridicus*. Francfort, 1726; in-fol., 52+378 pages. Dans ce volume, Schannat étudiait l'ancienneté, la nature et le régime juridique des fiefs mouvant de Fulda et établissait la liste complète des vassaux de l'abbaye; il faisait connaître en même temps le texte des actes d'investiture accordés par les abbés et celui des actes de reconnaissance émanant des vassaux;

3^o *Diœcesis Fuldensis cum annexa sua hierarchia*. Francfort, 1727; in-fol., 408 pages. C'est dans cet ouvrage que Schannat abordait l'examen des questions qui présentaient l'importance la plus considérable pour l'histoire de Fulda. Il y démontrait que l'abbaye jouissait depuis le VII^e siècle d'une exemption absolue et revendiquait pour les princes-abbés le droit d'exercer une juridiction quasi-épiscopale dans toute l'étendue de leur diocèse, sans aucune dépendance, sinon vis-à-vis du Saint-Siège.

Les thèses soutenues par Schannat dans ces deux derniers traités provoquèrent un vif mouvement de protestation de la part d'un certain nombre de princes du voisinage, dont elles paraissaient méconnaître les droits. Tel fut notamment le cas de l'évêque de Wurzburg et du landgrave de Hesse; à leur instigation, plusieurs historiens réputés, comme le jésuite Jean Seyfrid, J.-G. von Eckhart et J.-G. Estor, entrèrent successivement en lice et contestèrent la légitimité de certaines prétentions de

Fulda. Leur effort principal se porta sur les documents les plus anciens que Schannat avait utilisés pour son argumentation et qu'ils considéraient comme faux ou du moins comme très suspects. La réplique de Schannat ne se fit pas longtemps attendre; au début de l'an 1728, paraissaient à Francfort ses *Vindiciæ quorundam archivi Fuldensis diplomatum*, en un volume in-folio de 112 pages. Il y donnait en douze planches gravées les fac-similés des principaux documents sur lesquels étaient fondés les titres de l'abbaye et s'attachait à en prouver l'authenticité.

La démonstration faite par Schannat dut sembler décisive, car elle réduisit ses contradicteurs au silence. Néanmoins, en raison de l'importance capitale des questions qui avaient été l'objet de la controverse, il crut devoir en reprendre successivement l'examen dans l'*Historia Fuldensis* qu'il publia en 1729, à Francfort, en deux forts volumes in-folio de 306 et 482 pages. L'ouvrage était divisé en trois parties, consacrées respectivement à l'histoire proprement dite de l'abbaye, à l'exposé des droits, prérogatives et privilèges des princes-abbés, enfin à la biographie de chacun de ceux-ci.

La publication de l'Histoire de Fulda et des traités préliminaires qui en avaient constitué comme les travaux d'approche, mit le sceau à la réputation de l'abbé Schannat et lui assura sans conteste l'un des premiers rangs parmi les historiens ecclésiastiques de l'Allemagne. Aussi fut-ce à lui que s'adressa l'Électeur de Mayence lorsqu'il voulut faire entreprendre par une plume autorisée l'histoire de l'évêché de Worms. Séduit par la promesse d'une subvention annuelle de 500 thalers, Schannat accepta la mission qui lui était offerte et transféra sa résidence de Fulda à Worms. Il était dans sa destinée, semble-t-il, d'être toujours du nombre de ceux qu'il appelait lui-même, en plaisantant, les *clerici peregrinantes*. Il se consacra avec son ardeur habituelle à l'élaboration de ce nouvel ouvrage et il fut en mesure de le faire paraître dès l'année 1734 ;

quence persuasive et une grande modestie attirèrent les foules autour de sa chaire. Il laissa un grand nombre de sermons flamands et d'allocutions dans la même langue. On en conserve plusieurs à la cure de Schoot. Les dix dernières années de sa vie furent consacrées pour ainsi dire exclusivement à la dévotion à Notre-Dame du Sacré-Cœur. C'est grâce au chanoine Schapmans que fut fondée, en l'église abbatiale et paroissiale d'Averbode, l'archiconfrérie de ce nom. Etablie le 23 mars 1877, elle prit un développement considérable, et son fondateur, qui en fut toujours l'âme, en resta le sous-directeur jusqu'à la fin de sa vie. Le *Messenger de l'archiconfrérie* (en flamand *Bode*), dont il fut aussi le fondateur, est imprimé aujourd'hui à Averbode, dans les deux langues, à cent cinquante mille exemplaires.

Schapmans écrivit et publia à Averbode, en 1877, un manuel intitulé : *Handboekje over het genootschap van O. L. V. van het H. Hart ... in de Kerk der Abdij van Averbode. Door eenen Priester der abdij*. Une seconde édition, augmentée, en parut en 1882, également à Averbode. Il en existe aussi une traduction française, intitulée : *Notice sur l'Association de N. D. du Sacré-Cœur ... à Averbode*. Schapmans inaugura aussi une série de rapports annuels sur la situation de son œuvre; cette série compte aujourd'hui une trentaine de brochures illustrées, publiées dans les deux langues. Il fit encore paraître plusieurs opuscules sur la même dévotion; des articles dans le *Bode*; une brochure intitulée : *Le zélateur de Notre-Dame du Sacré-Cœur instruit dans l'exercice de son saint apostolat*, également imprimée à Averbode en 1884, ainsi que sa contre-partie : *La zélatrice ... instruite ...*, etc. A la page 4 de cet opuscule, il a mentionné qu'il « a apporté quelques modifications et a ajouté quelques articles » à la brochure d'Issoudun. Dans le *Bode* de 1887, Mr Vincent van Tongel, chanoine d'Averbode, qui réside aujourd'hui dans les missions du Brésil, a consacré à son

confrère une notice biographique, ornée d'un beau portrait. Le chanoine Léon Goovaerts, à l'article de son *Dictionnaire bio-bibliographique*, dit : « Schapmans précéda de quelques semaines, dans la tombe, l'abbé Léopold Nelo, auquel, de l'avis de plusieurs d'entre nous, il méritait de succéder comme chef de la communauté ».

Alphonse Goovaerts.

Vincent van Tongel, *Notice biographique sur le R. chanoine Schapmans*, dans les éditions flamande et française du *Bode van het aartsbroederschap ...*, 2^e année, mai 1887, p. 137-142. — Léon Goovaerts, *Ecrivains, artistes et savants de l'Ordre de Prémontré*, t. II, p. 140-141.

SCHATTEMAN (Jean), ecclésiastique et hagiographe, fut, de 1606 à 1644, curé à Laerne près de Gand. Il était bachelier en théologie, en droit canon et droit romain. Il écrivit la biographie du patron de son église : *Het leven van den H. Macarius Patriarch van Antiochien Beschermers van de Peste* (Gand, 1623, 2^e édit., 1641). Le petit volume de 104 pages en consacre 40 à la biographie et le reste aux miracles et au culte du saint.

J. Verecoullic.

A. Sanderus, *De Gandav. claris*. — Frederiks et Vanden Branden, *Biographisch Woordenboek*. — De Potter et Broeckaert, *Laerne*, dans *Geschiedenis van de gemeenten der provincie Oost-Vlaanderen*. — J. Pierius, *Acta S. Bavonis*. — F. Vander Haeghen, *Bibl. gantoise*.

SCHATTEMATTE (Pierre), SCHUTTEMATTE ou SCHUDDEMATE, maître d'école et rhétoricien, né à Audenarde, exécuté à Anvers, le 25 mai 1547. La graphie *Schattematte* est sans aucun doute une faute typographique de Van der Aa. Il s'établit comme maître d'école à Anvers le 24 octobre 1533, et est cité dans la Chronique anversoise comme un « fraey Rethoriseen ». Nous ne connaissons cependant pas ses productions littéraires. Il fut accusé d'hérésie à cause d'une ballade sur quelques méfaits commis par les Frères Mineurs, à cause de sa collaboration à une traduction de la Bible et à cause d'un drame allégorique (*spel van Sinne*) composé pour la chambre de rhétorique De Olyf-

tak. Cité en justice le 15 janvier 1544, il fut, après une détention de plus de trois ans et après avoir été plusieurs fois soumis à la question, décapité le 25 mai 1547. Il n'est pas cité dans les martyrologes de la *Bibliotheca belgica*.

J. Vereoullie.

Willems, *Belgisch Museum*, t. I, p. 458, et t. X, p. 420. — Vander Aa, *Aanhangsel*, t. III, p. 419. — Frederiks et Vanden Branden, *Biographisch Woordenboek*.

SCHAUBROECK (*Pierre*) ou SCHUBRUCK, comme il signait parfois, naquit à Anvers vers l'année 1542; il était fils de Nicolas Schaubroeck qui, lors des troubles religieux, émigra, en 1586, en Allemagne et s'établit à Frankenthal où il remplit les fonctions de prédicateur protestant. Son fils le suivit en exil; il séjourna pendant un certain temps à Nuremberg, mais dès 1598, il retourna à Frankenthal, où il se maria et vivait encore en 1606; on ignore la date de sa mort. On assure qu'il fut à Anvers élève de Jean Breugel. Quoi qu'il en soit, il suivit dans sa peinture le genre de ce maître plutôt que celui de Gilles van Coninxloo, avec lequel il fut en relations suivies à Frankenthal. On possède encore bon nombre d'œuvres dues à son pinceau et on les retrouve principalement dans les musées étrangers. Nous citerons : à Vienne, l'*Incendie de Troie* et un *Paysage avec figures*; à Dresde, le *Combat des Amazones*, le *Siège d'un château*, *Sodome et Gomorrhe*; à Schleitstein, un *Paysage boisé avec petites figures*; à Brunswick, la *Prédication de saint Jean dans le désert*; à Cassel, le *Christ au lac de Génésareth*, la *Tentation de saint Antoine*, la *Destruction de Troie*; à Copenhague, une *Vue de village*, etc. Il se servait d'un monogramme composé des lettres P. S. conjuguées.

Fernand Donnet.

Dr Nagler, *Neues allgemeines Künstlerlexikon*. — Von Wurzbach, *Niederländisches Künstlerlexikon*. — Siret, *Dictionnaire des peintres de toutes les époques*. — Immerzeel, *De levens en werken der hollandsche en vlaamsche Kunstschilders*, etc. — Michiels, *Histoire de la peinture flamande*, t. VI. — Kramin, *Levens en werken der hollandsche en vlaamsche Kunstschilders*, etc.

SCHAUTHEET (*Jean*), théologien, né à Termonde, le 3 décembre 1623, mort dans cette ville, le 25 septembre 1708. Probablement, il fit ses études au collège des PP. Augustins, fondé en cette ville en 1627; dans tous les cas, il n'avait quedix-septanslorsque, en 1640, il entra en religion sous le nom de Fulgence. Licencié en théologie, il professa à Anvers un cours de morale. De 1676 à 1678, il fut prier de la maison de Termonde; remplit les mêmes fonctions à Bruges et à Louvain, ainsi que celles de définiteur et de visiteur. Ayant rendu à son Ordre de nombreux services, tant temporels que spirituels, il mourut jubilaire à Termonde; Nicolas de Tombeur se trompe, en indiquant l'année 1701 comme étant celle de son décès. Voici la liste des œuvres de Jean Schautheet : 1. *Controversiæ philosophicæ inter scholasticorum principes D. Thomam, Joannem Scotum, et Gregorium Ariminensem nominalium antesignanum*, etc. Antverpiæ, Apud Jacobum Mesium, 1660; in-4°. — 2. *Prima pars S. Theologiæ ad difficiliores quæstiones contractæ*. Bruxellis, typis Judoci Griecq, 1700; in-4°. — 3. *Tria opuscula*. I. *Methodus tuendi et parandi sanitatem diu vivendi et moriendi sine sensu doloris*. II. *Antidotum contra linguæ vitia*. III. *Christianus miles armatus in omnes hostium suorum assultus*. Secunda editio. Bruxellis, typis Judoci Griecq, 1701; pet. in-8°. Nous ne connaissons pas la date de la première édition de cet ouvrage.

A. Blomme

N. de Tombeur, *Provincia belgica*, etc., p. 196. — J.-F. Ossinger, *Bibliotheca augustiniانا*. — A. Blomme, *Le Couvent des Augustins de Termonde*. Documents, p. 20; et *Chroniques de Termonde*, publiées par le même, p. 56.

SCHAVYE (*Pierre*), relieur. Voir Addendum à la fin du volume.

SCHAVYE (*Pierre*), imprimeur sur coton, né à Tervueren en 1743, mort à Bruxelles, le 18 janvier 1826. Le prince Charles de Lorraine avait conçu l'idée de réunir dans le domaine de Tervueren un certain nombre d'industries, afin d'oc-

cuper ses loisirs; il y avait notamment érigé, en 1759, une fabrique modèle d'indiennes, dirigée par Fr. Lepper, et dans laquelle le jeune Schavye travailla. Le gouverneur des Pays-Bas eut l'occasion d'y remarquer ses aptitudes particulières. Il l'envoya à ses frais en Suisse et en France, à l'effet d'y acquérir les connaissances chimiques nécessaires pour l'impression sur coton. A l'expiration du monopole d'une fabrique établie près d'Anvers, Schavye créa à Bruxelles, en 1780, avec Romberg, une imprimerie sur étoffes de coton; elle était située près du moulin de la Consolation, à l'emplacement de la rue « Schavye », percée en 1846 lors de la transformation des abords de la gare du Midi. Le 5 mars 1790, le magistrat lui accorda une exemption complète des droits pour toutes les teintures et gommages qu'il emploierait. L'établissement devint rapidement prospère, et Schavye parvint à obtenir des indiennes pouvant lutter avantageusement contre les produits anglais et suisses. Parmi ses innovations, on cite l'impression en rouge d'Andrinople, jusqu'alors inconnue en Belgique; grâce à un procédé acheté en 1816 à un Français, nommé Masanguy, originaire de Beauvais, la maison put montrer à l'exposition industrielle de Gand, en 1820, des châles imprimés en rouge d'Andrinople, aussi remarquables par la couleur que par le dessin. Plusieurs fabriques furent installées par la famille Schavye; celle-ci contribua pour une large part aux progrès réalisés par la Belgique, sous les régimes français et hollandais, dans cette branche spéciale de l'industrie cotonnière, et qui lui permirent de s'affranchir du tribut considérable qu'elle payait auparavant aux fabricants étrangers.

Paul Bergmans.

Rapports sur les produits de l'industrie nationale exposés à Gand au mois d'août 1820 (La Haye, 1820), p. 89-90. — Gachard, *Rapport du jury* (sic) *sur les produits de l'industrie belge exposés à Bruxelles dans les mois de septembre et d'octobre 1835* (Bruxelles, 1836), p. 126-127. — N. Briavoine, *De l'industrie en Belgique* (Bruxelles, 1839), t. I, p. 327, 333, 339. — L'Observateur (Bruxelles, 18 janvier 1846), p. 2. — A. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles* (Bruxelles, 1855), t. I, p. 61; t. III, p. 394.

SCHAYES (*Antoine-Guillaume-Bernard*), historien, archéologue et antiquaire, né à Louvain, le 11 janvier 1808, mort à Ixelles, le 8 janvier 1859. Fils de Lambert, architecte et entrepreneur, mort en 1821, il semble avoir eu de bonne heure une prédilection pour l'art monumental auquel devaient être consacrés quelques-uns de ses plus sérieux travaux. Dès le collège communal où se firent ses humanités, il s'absorbait dans la lecture des traités d'histoire et de géographie rencontrés à l'étalage des bouquinistes. Du reste, élève docile et appliqué, il ne devait point tarder à se voir ouvrir les portes de l'*Alma Mater* louvaniste, où, sa philosophie faite, il abordait l'étude du droit, sans y persévérer d'ailleurs. De cette époque date sa rencontre avec de Reiffenberg (voir ce nom), alors professeur au Collège philosophique. Clients assidus tous deux de la riche bibliothèque universitaire, ils devaient trouver dans la sympathie de leurs goûts le point de départ d'une liaison durable et non moins avantageuse au professeur qu'à l'élève. On ne laisse pas d'être frappé de l'empreinte profonde gardée par Schayes de son contact avec le jeune et brillant lettré dont bientôt il fut un des collaborateurs les plus fidèles. Le fait est d'ailleurs consigné par Stecher dans sa remarquable notice sur de Reiffenberg donnée à la *Biographie nationale* (t. XVIII, p. 887). « Ce fut cette passion de ressusciter au « plus tôt la gloire du royaume des trois « embouchures — l'Escaut, la Meuse, le « Rhin — qui absorba le professeur de « Louvain beaucoup plus que le progrès « des idées métaphysiques. Les *Archives* « historiques, qu'il fait émigrer de Bruxelles à Louvain, surexcitent les jeunes « étudiants, et c'est là qu'un de nos meilleurs « archéologues, Schayes, fit ses « débuts ». Les *Archives historiques* ne tardaient pas, en effet, à publier, sous la signature du jeune érudit, une *Réfutation de l'opinion de M. Raepsaet qui attribue, au repeuplement du pays des Eburons, des Nerviens et des Aduatiques, par des Ambianois et des Vermandois, l'origine de la langue wallonne.*

Il y avait quelque audace pour ce débutant à opposer ses doctrines à celles du citoyen considérable, de l'antiquaire réputé qu'était Raepsaet (voir ce nom), auteur de quantité de travaux que ne devait pas respecter le temps. La *Réputation* de Schayes, d'ailleurs courtoise, fut suivie d'une étude sur le *Castellum Menapiorum*, capitale des Ménapiens, que l'auteur plaçait à Cassel. « Ces deux articles », écrivait Ruelens, au lendemain de la mort de Schayes, « peuvent compter parmi les meilleurs du recueil de de Reiffenberg ». Schayes, auquel sans doute son professeur avait intéressé le ministre van Gobbelschroy, ne devait point tarder à voir se réaliser le plus cher des vœux ; au mois de juillet 1830, il entra à la bibliothèque du roi, à La Haye, pour y travailler à la rédaction du nouveau catalogue. La position ne pouvait être durable en présence des événements qui agitaient alors la Belgique. Schayes, comme un autre Archimède, plongé dans l'étude, en perçut à peine l'écho. Mais, de son bref passage par la bibliothèque de La Haye, il retint quantité de choses précieuses à son avenir. « Il avait », dit Ruelens, « feuilleté une foule de manuscrits, compulsé des montagnes d'archives, notant soigneusement tout ce qui pouvait lui servir pour l'histoire des faits, des mœurs et de la civilisation de sa patrie ». Nombre de fois, en effet, il eut recours aux matériaux, trop rarement utilisés encore, qu'il avait pu trouver dans les papiers de Gérard (voir ce nom), ancien bibliothécaire de la ville de Bruxelles et secrétaire perpétuel de l'Académie, manuscrits dont le roi avait ordonné le dépôt à la bibliothèque de La Haye. Schayes projetait une bibliographie historique des Pays-Bas ; il en passa toutefois les éléments préparatoires à de Reiffenberg, lequel venait d'annoncer un ouvrage consacré au même objet. Par malheur cette générosité fut sans effet ; de Reiffenberg, absorbé par d'autres travaux, négligea l'entreprise, et les fiches de Schayes ne se retrouvèrent point dans les papiers de celui qui en avait été le bénéficiaire. Rentré dans sa ville natale au cours de

l'année 1832 et fixé auprès d'une mère profondément dévouée, le jeune érudit se plongea dans le travail avec une ardeur nouvelle. Non qu'il ambitionnât de conquérir son diplôme de docteur en droit ; la pratique du barreau le tentait médiocrement. Son aspiration était, fidèle à ses débuts, de retrouver en Belgique une situation équivalente à celle dont les événements politiques venaient de le priver. A Anvers, où venait d'être mise au concours la place de bibliothécaire et d'archiviste, il fut au nombre des aspirants, sans réussir du reste, encore que ses compétiteurs fussent unanimes à proclamer ses mérites ; l'administration tenait à un Anversoïse. A cette époque, déjà, les revues scientifiques avaient fait appel à sa collaboration. Le *Messenger des Sciences et des Arts*, fondé par de Reiffenberg, C.-P. Serrure, Van Lokeren, Aug. Voisin et L.-A. Warnkoenig eut de lui, dès ses premières livraisons, de précieuses notices : *La Population du Brabant en 1472 et 1480, comparée à celle d'aujourd'hui* ; *La Culture de la vigne dans l'ancienne Belgique* ; *Notice biographique sur l'architecte Dewez*, communications originales, faites pour mériter toujours l'attention des chercheurs. « En attendant l'exécution du projet que nous avons formé », disait-il, « de donner une biographie de nos architectes célèbres, nous ferons une courte notice de celui de ces artistes qui fut sans contredit le plus grand et le plus remarquable en Belgique pendant le siècle dernier ». On s'étonne de rencontrer chez un débutant, avec une si grande maturité de jugement, une connaissance si parfaite des travaux d'un architecte dont l'œuvre, par une bizarre fatalité, était vouée à une destruction presque totale. Voyait ensuite le jour, sous une forme indépendante, mais signée des seules initiales A. G. B. S., la *Promenade au parc de Wespelaer ou description historique, topographique et pittoresque de ce jardin célèbre*. Sans se recommander par une forme très élégante, l'opuscule mettait en relief la variété des connaissances de son auteur. Wespelaer, chanté par Delille, comptait parmi les jardins

fameux de l'Europe; les touristes y affluaient et la création du chemin de fer en faisait pour les familles un but d'excursions tout à fait populaire. A sa riante ordonnance, ce beau parc joignait, pour charmer le promeneur, une décoration somptueuse, peu fréquente dans les domaines privés. On admirait, dans ses charmilles et sur ses pelouses, un ensemble de groupes, de statues, de bustes, œuvres, pour la plupart, du fameux statuaire Godecharle (voir ce nom). De tous ces marbres, devenus la propriété de l'Etat, l'opuscule de Schayes donnait une description, accompagnée d'un commentaire historique faisant de son œuvre une production de beaucoup supérieure à un banal guide du touriste. L'ordonnateur de ce lieu de délices, Jean-Baptiste Plassehaert (voir ce nom), y avait, à la mode de l'époque, créé une île, baptisée l'Elysée. Là se trouvaient répartis les bustes des héros, des philosophes, des savants et des poètes anciens et modernes. Dans son étude, Schayes faisait preuve d'un savoir peu ordinaire, et son petit volume, devenu très rare, lui méritait incontestablement l'éloge des curieux. Avant l'expiration de l'année 1834, il mettait au jour un *Essai*, fort remarqué, *sur les usages, les croyances, les traditions, les cérémonies et pratiques religieuses et civiles des Belges anciens et modernes*. Le sujet de cette étude, inspirée d'un manuscrit de Gérard : *Coutumes et usages singuliers qui ont existé et qui existent encore dans les Pays-Bas*, fut plus tard repris par Moke dans ses *Mœurs et usages des Belges*, avant de l'être encore par le baron de Reinsberg-Düringsfeld, qui mit, d'ailleurs, largement à contribution les recherches de Schayes. On peut dire qu'en réalité celui-ci fut chez nous l'initiateur des études baptisées du nom anglais de « folklore », et dont les adeptes sont légion. Conçue dans un esprit remarquablement indépendant, quelque peu humoristique même, l'œuvre de Schayes est d'un curieux autant que d'un homme de science. « Nous n'avons pas seulement « puisé dans les ouvrages imprimés »,

disait-il dans son *Avertissement*, « mais « encore dans nombre de manuscrits qui « nous ont fourni des pièces inédites, « aussi intéressantes sous le rapport de la « matière que sous celui de l'ancienneté « de leur date. Nous avons consulté, en « outre, des personnes intruites de différents endroits de la Belgique, qui ont « daigné fournir une moisson abondante « à nos observations. On trouvera donc ici « une foule de traditions, la description « d'un grand nombre d'usages et de cérémonies religieuses et civiles qui sont « depuis longtemps abrogés et qui ne « se trouvent décrits dans aucun ouvrage « imprimé ».

Ce programme fut brillamment réalisé et, chaque jour encore, de larges emprunts sont faits à l'œuvre du jeune savant. Malheureusement, sans que nous en puissions pénétrer le motif, la première partie, celle traitant des pratiques, des croyances et cérémonies religieuses des Belges païens et chrétiens, fut seule publiée. La presse, la presse étrangère surtout, fit bon accueil au livre. Le professeur Mone, de Carlsruhe, lui consacra une analyse des plus élogieuses dans l'*Anzeiger für Kunde des deutschen Mittelalters*, l'organe réputé du Musée Germanique. Il y voit la preuve que la révolution n'a détruit en Belgique ni l'amour des recherches ni la capacité de les entreprendre dans un domaine aussi intéressant des connaissances humaines. Egalement favorable était l'appréciation de l'*Allgemeine Literaturzeitung* de Halle, où le professeur Münch, dans un article étendu, apprécia l'œuvre et son auteur. Déjà Schayes avait d'autres travaux sur le métier. Sans retard il voulut parcourir le nord de la France. « Il « visite le pays pour y voir d'anciens monuments et y retrouver les traces du passé », écrit de Reiffenberg à Arthur Dinaux, le 17 août 1834, en sollicitant pour son protégé l'accès des bibliothèques du département. Le jeune archéologue avait en préparation un mémoire en réponse à la question posée par l'Académie : « Quels sont les principaux monuments d'architecture qui,

dans la province de Brabant, ont été construits, à commencer de la période chrétienne jusqu'au ^{xvii} siècle? » Brabançon dans l'âme, Schayes possédait à fond la topographie monumentale de sa province; son mémoire ne pouvait manquer d'être fort sérieux; malheureusement il est aujourd'hui égaré. « Un académicien chargé de le lire en est extrêmement satisfait », écrit confidentiellement au concurrent Aug. Voisin. « Et », ajoute-t-il, « dans le cas où vous en témoigneriez le désir, ce mémoire vous ferait obtenir quelque bonne place qui serait dans vos goûts ». Pourtant, les choses n'allèrent pas si bien : Schayes n'obtint que la médaille d'argent, et, si l'Académie vota l'impression du mémoire, ce fut sous la réserve d'une révision soigneuse au point de vue du style. Les procès-verbaux attestent que le manuscrit, les modifications faites, fit retour à la classe, mais ne fut pas imprimé, chose infiniment regrettable. On le cherche en vain dans les archives. Alors que, dans son propre pays, Schayes voyait s'évanouir les espérances qu'il avait pu fonder sur son premier contact avec l'Académie, l'écho d'un succès considérable lui arrivait de France. La Société des Antiquaires de la Morinie avait demandé l'histoire du *Castellum Morinorum*, depuis son origine jusqu'à sa destruction. « La question », disait le programme, « sera envisagée sous les rapports historique, archéologique, topographique, géologique et militaire et devra contenir la notice détaillée des batailles données près de ce lieu, le tout appuyé de preuves puisées à des sources peu connues et surtout authentiques ». L'immensité de la tâche n'avait pas fait reculer Schayes. La fortune encouragea son audace. Peu s'en était fallu pourtant que le prix lui échappât : le mémoire était arrivé après le délai fatal! Le secrétaire perpétuel, M. de Givenchy, mu par la simple curiosité, crut devoir néanmoins en prendre connaissance. Frappé de ses mérites, il ne fit qu'un bond chez le président, demanda et obtint une réunion du comité. Le temps

pressait; on était à la veille de la séance solennelle! La nuit fut consacrée à la lecture en commun du manuscrit, et le prix attribué d'un unanime accord à l'auteur. Une lettre du secrétaire perpétuel au lauréat nous informe de ces faits. Schayes la conservait religieusement. « Pièce dont je recommande la lecture à mon fils », a-t-il écrit sur la missive. Le fait est que son succès fut signalé, car, outre la médaille d'or, il obtenait le titre de membre honoraire de la société. Déjà il était membre de la Société royale des Arts et de la Littérature de Gand, de celle des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts d'Anvers.

Se basant sur les auteurs anciens et sur la Table de Peutinger, il avait établi que le *Castellum Morinorum* ne faisait qu'un avec le *Castellum Menapiorum* auquel précisément il avait consacré une étude. Il n'y avait, avant la conquête de César, disait-il, ni villes : *urbes, civitates*, ni forts : *oppida, castella*; donc le château élevé sur le mont Cassel n'avait pu exister à cette époque. De quand, alors, dataient ces constructions? Rappelant la résistance héroïque des Morins et des Ménapiens à César, et à Sabinus et Cotta ses généraux, les trois expéditions contre les Ménapiens, lesquels, en dépit de ces efforts, gardèrent leur indépendance, il montrait que les empereurs, par la suite, leur payèrent un tribut pour acheter la paix, ou recrutèrent chez eux des troupes auxiliaires en les payant. Le *Castellum Menapiorum* était donc une construction romaine, datant probablement du commencement du règne d'Auguste. Avec les appendices consacrés aux batailles de Cassel de 1071, de 1328 et de 1677, le mémoire formait un ensemble de deux cents pages in-8°. L'investigation historique, pour Schayes, ne se bornait jamais à la possession des sources écrites. Les monuments l'attiraient avec une irrésistible puissance. Dans les conditions difficiles où se présentaient alors semblables entreprises, nulle fatigue ne le rebutait lorsque quelque trace du passé réclamait son étude. On ne se défend pas d'admiration en le voyant se livrer

à une analyse détaillée des ruines de l'abbaye de Lobbes (*Messager des Sciences*, 1835, p. 402), encore aujourd'hui d'accès passablement difficile et, par amour de l'art, en quelque sorte, en révéler l'importance à ses contemporains. Au cours de ce travail, il insiste sur la nécessité pour le gouvernement de s'aider des services d'un archéologue érudit et d'un ou deux dessinateurs pour veiller à la conservation des monuments précieux situés dans les localités éloignées du centre. En même temps, ces explorations serviraient de point de départ à une bonne et complète description du pays. Les commissaires adresseraient tous les huit jours un rapport à la commission des monuments — de création récente — et les notes du secrétaire seraient des sources précieuses pour la rédaction d'une histoire de l'architecture en Belgique. » Pour l'exécution de « ce beau projet, il serait nécessaire que » ceux qui oseraient entreprendre un « ouvrage aussi considérable visitassent » les différentes provinces du royaume. « Les hommes de talent composant la » commission pour la conservation des monuments, n'ayant point le loisir d'employer un temps considérable à faire ces » courses, il faudrait que la commission » s'adjoignît un secrétaire, personne très » versée dans l'archéologie et passionnée » pour les beaux-arts, et qui, par conséquent, ne s'épargnerait ni peines ni » travail pour connaître tout ce qui concerne l'architecture ancienne et du » moyen âge en Belgique. Sa tâche serait » d'explorer le pays en tous sens. Il ne se » bornerait point à visiter les villes et les » lieux connus, mais il scruterait avec » soin et au moins de frais possible jusqu'aux petits villages et hameaux qui » souvent recèlent des édifices fort anciens » et du plus haut intérêt pour l'histoire » des arts, témoin l'*Essai* de M. de Caumont sur l'histoire de l'architecture religieuse en Normandie, etc., etc. ». Qu'il eût songé pour lui-même à la place dont il souhaitait la création, nous ne saurions le dire. Il y eût certes convenu le mieux du monde. Pourtant, dans une minute de lettre au ministre,

existant à la Bibliothèque royale et où sont exposées les vues que nous venons de recueillir, il croit devoir rappeler à ce haut fonctionnaire sa requête tendant à être nommé bibliothécaire adjoint à la Bibliothèque royale, « fonctions qu'il » occupait à La Haye ». Cette demande resta sans suite, mais ici encore Schayes eût été parfaitement à sa place, et précisément de Reiffenberg venait d'être appelé à la direction du dépôt littéraire national. En attendant, Schayes allait donner des preuves nouvelles de son savoir. L'Académie avait porté au programme de ses concours pour 1835 la question : « Quelles ressources trouve-t-on dans les chroniqueurs et autres » écrivains du moyen âge, pour l'histoire » de la Belgique avant et pendant la » domination romaine, en faisant concorder ces matériaux avec les données » chronologiques dont on ne conteste pas » l'authenticité et en discutant la valeur » de ces témoignages historiques? » Pour aborder avec succès un thème de cette ampleur, il fallait un homme passionné pour les recherches et familiarisé avec la connaissance des sources historiques. C'était prodige, peut-on dire, de trouver chez un homme si jeune un ensemble d'informations que, semblait-il, l'âge seul dût permettre d'acquérir. « Nous avons », disait-il, « consulté avec » soin toutes les chroniques, légendes et » chartes imprimées à part ou publiées » dans les grandes collections de Duchesne, Dom Bouquet, Schradus, Freher, Pistorius, Goldast, Steineccius, Leibnitz, Matthæus, Canisius, Mabilon, Martène et Durand, Chapeauville, Miræus, Pertz, les Bollandistes, les » *Acta S. S. Belgii*, etc., etc., et nous » en avons extrait jusqu'aux moindres » documents qui se rapportent à l'histoire » ou à l'état politique de la Belgique » avant et durant la domination romaine; » nous examinons avec soin, dans ce » moreover, chacun de ces documents, la » source à laquelle les auteurs ont » puisé, en quoi ils sont conformes aux » données historiques connues, en quoi » ils en diffèrent et quel degré de croyance » ils méritent ». La position même de la

question suffit à dire qu'il ne pouvait s'agir, à ce moment, de se documenter aux sources de seconde main. Grégoire de Tours, dont l'auteur ne méconnaît point les défauts, fait néanmoins l'objet d'une analyse remarquablement concrète. De même Procope. Suivent les légendes, « utiles à consulter pour l'histoire ecclésiastique » : légendes de saint Amand, de saint Piat, de saint Chrysole, de saint Maternus et de saint Euchaire, de saint Vaast. Dans cette dernière, l'auteur signale un curieux indice de l'état de nos provinces au ^{ve} siècle. L'évêque d'Arras, visitant les ruines de l'église détruite par les Huns, y trouve un ours. Par d'autres sources, et spécialement la légende de saint Ghislain, datant de deux siècles plus tard, l'auteur arrive à établir que les ours abondaient alors dans les forêts du Hainaut. Les légendes de saint Médard, de saint Bavon, de saint Eloi, nombres d'autres, jusqu'à celle de saint Lambert, écrite au ^{xii}^e siècle, sont étudiées et accompagnées d'observations pleines de sagacité sur les croyances, les mœurs et la langue des habitants des contrées où vécurent ces saints personnages. Hériger et son continuateur Gilles d'Orval; les annales de saint Bavon, les annales du Hainaut de Jacques de Guise, source peu digne de créance à cause du caractère fabuleux de quantité de récits, sont analysés avec non moins de conscience que de finesse. Schayes eut le prix et, ratifiant pour ainsi dire cette distinction, un arrêté royal du 12 octobre 1835 vint enfin le nommer employé de première classe aux Archives générales du royaume, au traitement grandiose de dix-huit cents francs ! Jusqu'alors fixé à Louvain, le nouveau « fonctionnaire » venait prendre résidence à Bruxelles où, bientôt, le rejoignait sa mère. Le vaste dépôt auquel se consacrait son activité offrait, et au delà, de quoi alimenter la soif de recherches du jeune érudit. Il y puiserait à pleines mains les matériaux les plus précieux, tant pour l'histoire que pour l'archéologie et, chose bien caractéristique de sa personnalité, leur ferait une

part égale dans ses travaux. Schayes, depuis longtemps, avait sur le métier une œuvre importante : *Les Pays-Bas avant et pendant la domination romaine, ou tableau historique, géographique, physique, statistique et archéologique de la Belgique et de la Hollande depuis les premiers temps jusqu'au V^e siècle de l'ère vulgaire*. Elle vit le jour en 1836 et « ces deux volumes le classèrent d'emblée » parmi les hommes les plus savants de la « Belgique », dit Ruelens ; « ils étaient » le fruit de longues et consciencieuses « recherches et sont encore aujourd'hui le travail le plus profond, le plus complet » et le plus lumineux que nous possédions « sur nos antiquités nationales ». Ces lignes étaient écrites un quart de siècle après la publication de l'ouvrage, au lendemain de la mort de son auteur. Pour justifiées qu'elles fussent, on peut, à certains égards, signaler, comme de mérite à peine moindre, le troisième mémoire couronné par l'Académie, et répondant à la question : « Vers quel » temps l'architecture ogivale, appelée « improprement gothique, a-t-elle fait » son apparition en Belgique ? Quel caractère spécial y a-t-elle pris aux « différentes époques, quels sont les » artistes les plus célèbres qui l'ont « employée et les monuments les plus » remarquables qu'ils ont élevés ? »

Schayes entendait fournir, non une œuvre de circonstance, mais un travail d'un intérêt durable. Mettant ses vastes recherches littéraires au service de l'étude des monuments, il allait enfanter ce que lui-même appelle une « histoire monumentale », œuvre de portée suffisante pour n'avoir été surpassée jusqu'ici que par sa propre *Histoire de l'architecture en Belgique*, parue quinze ans plus tard. Le mémoire est divisé en trois parties ou paragraphes. Le premier est consacré à la recherche des origines du style ogival et s'occupe de fixer la date de son apparition en Belgique. Avec une clairvoyance que devaient confirmer les études subséquentes, Schayes rejette les théories nées de l'imagination de certains auteurs romantiques, y compris Chateaubriand, pour adopter la thèse des

Wiebeking et des Boisserée, plaçant au nord de la France, à l'ouest de l'Allemagne et dans les Pays-Bas, le berceau du style ogival. Le deuxième paragraphe suit, dans ses modifications, le style ogival du ^xe jusqu'au ^{xvii}e siècle, et le divise en trois périodes : primaire ou « à lancettes » ; secondaire ou « rayonnant » ; tertiaire ou « flamboyant ». Il y a enfin un style de transition, formé du mélange du style roman et du style gothique. Cette classification, à peine faut-il l'observer, a passé, avec sa terminologie, dans les traités d'archéologie. Le troisième paragraphe enfin, aborde l'étude des monuments proprement dits. « Nous ne nous sommes pas bornés à donner une simple nomenclature de ces monuments et de leurs architectes ; nous avons au contraire regardé ce paragraphe comme le plus intéressant de notre mémoire... Nous y indiquons la date certaine ou présumée de la construction ou de la reconstruction de chaque édifice remarquable ; nous en donnons la description architectonique ou archéologique et nous mentionnons les principaux dessins qui en ont été publiés... En décrivant un édifice nous donnons le nom de l'architecte qui en fournit les plans ou qui présida à leur construction, pour autant que le nom de cet architecte est parvenu jusqu'à nous... Parmi nos monuments les plus remarquables des ^{xv}e et ^{xvii}e siècles, il en est plusieurs qui étaient restés jusqu'ici sans noms d'auteurs et dont nous faisons connaître les architectes pour la première fois. En résumé, le paragraphe le plus étendu du mémoire établit l'époque certaine de la construction ou de la réédification d'un grand nombre de monuments qui avait été vaguement ou mal indiquée, et présente une description architectonique entièrement neuve, et faite d'après nos propres observations, de la plupart des grands édifices de style ogival élevés en Belgique pendant le moyen âge et dont quelques-uns des plus importants n'avaient encore attiré l'at-

« tention d'aucun archéologue ni d'aucun artiste ». Inutile, pensons-nous, d'insister sur l'importance de ce travail, sur la conscience apportée à son élaboration. Allant au-devant de nouvelles critiques concernant son style : « Nous avons pensé », dit l'auteur, « que dans une question toute scientifique et d'érudition, une narration simple, claire et méthodique convenait mieux qu'une diction trop fleurie, ou cette phraséologie à la mode dont les littérateurs de la jeune école font tous les jours un si étrange abus, surtout dans le genre descriptif, et qui sacrifie ordinairement la vérité à l'ambition de faire parade d'une imagination brillante et d'un amour factice pour les arts ».

L'Académie reçut avec faveur son étude, et de Reiffenberg, premier commissaire, après en avoir loué le plan et la méthode, fit ressortir le zèle apporté par l'auteur à la recherche et l'étude des types appartenant à notre pays, et l'excellente dénomination des périodes, plus exacte que celle qu'il avait proposée lui-même de *gothique ancien*, de *gothique moderne*, enfin de *gothique corrompu*. Schayes, en somme, venait d'attacher son nom à une œuvre scientifique de portée considérable, utile toujours à consulter et qui, d'un format plus maniable que l'in-quarto académique et pourvu d'illustrations moins rudimentaires que les trois planches d'ensemble annexées au texte, aurait sûrement conquis sa place parmi les travaux les plus notoires de l'archéologie en Belgique. Malheureusement, à l'époque où paraissait ce travail, qui n'eut pas, croyons-nous, d'édition séparée, les moyens de publicité étaient, chez nous, des plus limités et ce fut à un organe français, l'*Echo du monde savant*, que l'auteur fut redevable de la plus flatteuse appréciation de son œuvre. L'Académie n'avait pas attendu son nouveau succès pour l'appeler dans son sein. Le 4 mai 1838, elle lui conférait le titre de correspondant. Gachard, Moke, Voisin avaient été élus en la même qualité le 15 décembre 1837. Schayes devait compter parmi les collaborateurs les plus zélés de la savante compagnie. Outre de

fréquents rapports sur des questions de sa compétence, elle eut de lui des communications nombreuses se rapportant à l'histoire, à l'archéologie, aux beaux-arts.

Si les années de ses fonctions aux archives concoururent à accroître le trésor de ses connaissances, elles ne firent point de lui un archiviste au sens réel du mot. Il avait dès longtemps pris position dans la science archéologique et la nature des besognes qui lui incombait s'adaptait peu à ses préférences. Pourtant les archives donnèrent à sa curiosité un aliment considérable, sans compter que, avec une serviabilité on peut dire sans limites, il venait en aide aux autres dans leurs recherches. A peine se fait-on une idée de l'étendue de son commerce épistolaire avec les érudits de partout. Nul ne frappait à sa porte sans être sûr d'être accueilli avec les plus aimables prévenances. « Ceux qui s'occupaient des mêmes questions que lui, et qu'il aurait pu considérer comme des rivaux à craindre ou des concurrents à écarter, il les accueillait à bras ouverts, répondait à toutes leurs questions et mettait à leur disposition les trésors de son incomparable mémoire », dit Chalon, qui le connut bien, dans la notice consacrée à sa mémoire dans l'*Annuaire* de l'Académie.

Lié d'amitié avec Félix Bogaerts, un de ses compétiteurs à la place d'archiviste de la ville d'Anvers, il donna, dès l'année 1834, à la *Bibliothèque des antiquités belges*, fondée par ce littérateur en compagnie de E. Marshall, d'intéressants morceaux, dont deux chroniques, celle des ducs de Brabant : *Chronicum ducum Brabantiæ*, tirée des archives de Sainte-Gudule, et *Corte chronyke*, embrassant les années 1219 à 1383, d'après un manuscrit de l'ancienne trésorerie, disparu des archives et qui venait de réapparaître dans une vente à Gand. Cette chronique de Bruxelles, fréquemment utilisée depuis par les historiens de la capitale, est un morceau d'intérêt considérable. La *Bibliothèque des antiquités belges* vécut peu. Ce fut au *Polygraphe belge*, toujours dirigé par Bogaerts, et

jugé par de Reiffenberg à peine digne de les recevoir, qu'allèrent les libéralités de Schayes. C'est ici que nous rencontrons le *Voyage de Marguerite de Valois aux eaux de Spa*, en 1577; la *Correspondance entre le comte de Flandre et Wenceslas, duc de Brabant, pendant le siège de Louvain de 1363*; le *Règlement d'une joute donnée à Mons en 1369*; la *Découverte du tombeau de Henri III, duc de Brabant et de la duchesse Adelaïde, son épouse*.

Dans le même organe parut une note sur le lieu de naissance de Rubens, placée par Schayes à Anvers, opinion combattue par de Reiffenberg, lequel, plus près de la vérité, plaçait à Cologne le berceau du grand peintre. Au cours de l'année 1842, Schayes, cruellement éprouvé par la mort de sa mère, Jeanne-Marie-Gabrielle de Bareige, entreprenait un voyage en Allemagne, où déjà il possédait de nombreuses relations. A la suite de ce voyage, la *Renaissance* (t. III, p. 84) publia, sous sa signature, une vue d'ensemble sur les monuments érigés à Munich, « ville qui occupe aujourd'hui dans le monde artistique la place et le rang que tenaient au xvi^e siècle Rome, Florence et Venise ». On voit qu'avec ses contemporains il avait foi dans le courant néo-grec, né de l'initiative du roi Louis. Le *Bibliophile belge*, créé par de Reiffenberg, eut à son tour, de lui, un intéressant article sur la bibliothèque de la capitale bavaroise. En France, où sa réputation n'était pas moindre que dans les pays germaniques, il devint le correspondant du ministère de l'instruction publique. « En vous associant à la recherche et à la publication des monuments relatifs à l'histoire de France », lui faisait écrire, en 1835, Guizot, « j'ai appelé d'abord votre attention sur ce qui concerne l'histoire politique et civile; mais les monuments qui se rapportent aux divers développements de l'intelligence humaine dans notre patrie sont nombreux aussi et dignes de votre intérêt. C'est vers les monuments de ce genre, vers les travaux et les manuscrits relatifs aux sciences, à la

« philosophie, à la littérature et aux « arts, que je viens aujourd'hui diriger « particulièrement votre zèle, etc. ». Schayes était des mieux en situation pour satisfaire aux exigences de ce programme. Modeste en ses goûts, il voyait avec philosophie la part minime faite à sa valeur par les pouvoirs de son propre pays. Aux Archives, l'espoir d'un avancement était nul en quelque sorte, du moins fort différé, et l'amour de la science l'emportait chez lui sur toute préoccupation de gain. Au reste, il n'y avait point de quoi faire le glorieux avec le salaire de 2,200 francs que lui allouait l'Etat. Dans plus d'une lettre de ses amis il est fait allusion à la possibilité d'un changement de situation et Gachard lui-même (6 janvier 1843) l'entretenait de la perspective d'obtenir, à Bruges, le poste d'archiviste de la Flandre occidentale délaissé par Octave Delepierre, qui était allé se fixer à Londres. Mais Schayes s'était, peut-on dire, ancré dans la capitale. Bibliophile et antiquaire également passionné, il lui importait de suivre les ventes, où son flair lui permettait de faire d'heureux coups, non seulement pour lui-même, mais pour ses amis. Il demeura donc aux Archives jusqu'au mois de mars 1847; un arrêté royal lui attribua alors le titre de conservateur du Musée royal d'artillerie, d'armures et d'antiquités, dont le transfert à la Porte de Hal venait d'être résolu. Le même arrêté le mettait à la disposition du ministre pour les missions scientifiques que le gouvernement jugerait opportun de lui confier. Le traitement du nouveau conservateur était porté à 3,000 francs. Marié depuis l'année précédente, Schayes avait été élu, le 11 janvier 1847, membre titulaire de la classe des lettres. Tout paraissait donc lui sourire. « Il se trouvait », dit Chalon, « placé dans une position qu'il est donné à peu d'hommes de rencontrer. Il avait pour occupations officielles la satisfaction de ses goûts particuliers, le rêve de toute sa vie, l'étude des monuments et des antiquités ».

La création du musée datait de

1835. D'abord dirigé par le comte Amédée de Beaufort, il avait occupé, au rez-de-chaussée du « Palais de l'Industrie », les salles actuellement affectées à la section des manuscrits de la Bibliothèque royale. La collection s'accrut rapidement. En 1837, elle prit une nouvelle extension par l'adjonction du musée d'artillerie, et une disposition ministérielle en fit le dépôt des antiquités découvertes dans les fouilles et les déblais des routes et canaux. On eut alors l'heureuse idée de rassembler à l'ancienne Porte de Hal ces éléments divers. Le transfert eut lieu en 1847 et en 1848 : Schayes s'occupa de l'arrangement avec ardeur et le catalogue, activement poussé, parut dès l'année 1854. Travail énorme si l'on songe qu'il y avait pour les armures, les armes et l'artillerie 1260 numéros; pour les antiquités, les objets historiques et de haute curiosité, 1096 numéros; enfin pour l'ethnographie, 637 numéros, soit un ensemble de près de trois mille objets. Ce catalogue, dont une seconde édition vit le jour après la mort de son auteur, est plutôt un inventaire; il y manque l'indication précise des sources, mais il n'en est pas moins le fruit d'un labeur considérable et son auteur pouvait le revendiquer avec fierté. Ceux à qui leur âge permet d'évoquer le souvenir du musée de la Porte de Hal à cette époque en ont conservé une impression ineffaçable. Le local s'adaptait à merveille à ses nouveaux besoins et le conservateur, peut-on dire, en était inséparable. Combien fâcheux qu'aucun des nombreux artistes avec lesquels Schayes fut en relations suivies n'ait jugé devoir conserver pour la postérité sa physionomie si caractéristique. Pour le moins autant que le père De Bruyne, l'antiquaire malinois, si finement croqué par Madou, Schayes réalisait l'idéal du genre, avec sa lévite bourrée de livres et de paperasses, sa haute cravate, son chapeau à fond bas, à bords évasés, ses lunettes chevauchant sur son nez épaté. Ce que ce travailleur infatigable s'entendait à abattre de besogne est chose tenant du prodige.

En 1853, au moment de mettre la

dernière main à son catalogue, il avait tenu à visiter la Suisse, l'Italie, à pousser même jusqu'en Sicile où le sollicitaient de si précieux monuments. La préparation à ce voyage paraît l'avoir longuement occupé. Entre les quelques pièces de sa main recueillies par la Bibliothèque royale, figurent plusieurs copies, en langue italienne, de descriptions de villes que sans doute il dut comprendre dans son itinéraire. L'*Histoire de l'architecture en Belgique*, entreprise à la demande de l'éditeur Jamar pour la « Bibliothèque nationale », était achevée. Il en avait apporté le quatrième volume à l'Académie en 1850. Deux ans après, une nouvelle édition, considérablement augmentée, et enrichie de nombreuses vignettes, voyait le jour. Elle porte une dédicace à Prosper Cuypers, savant archéologue de Bréda, grand ami de l'auteur. L'ouvrage est encore, à l'heure présente, le meilleur et même l'unique *vade-mecum* de qui entreprend de se livrer à l'étude d'ensemble des monuments de notre pays. « A l'exception de notre essai sur l'architecture ogivale en Belgique, couronné par l'Académie en 1840, et du mémoire de M. Devigne sur le même sujet », dit l'auteur, « ce qui a été publié jusqu'à ce jour sur l'histoire monumentale de la Belgique se borne à quelques monographies de monuments, aux descriptions souvent aussi superficielles qu'inexactes de nos principaux édifices dans les *Guides du voyageur*, dans des histoires ou des descriptions de nos villes principales et enfin à de courtes notices biographiques de nos architectes des *xv^e*, *xvii^e* et *xviii^e* siècles ». Il ajoute en note : « Nous avons donné, dans le tome I^{er} du *Messenger des Arts et des Sciences en Belgique* (1833), une notice sur l'architecte Dewez. A peine le nom de cet artiste, qui fut incontestablement un des premiers architectes de l'Europe au siècle dernier, est-il connu dans la Belgique même. Ce fait suffit pour prouver combien est grande notre indifférence à l'égard de nos gloires nationales ou combien peu

« nous y avons foi si l'étranger ne se charge lui-même de les proclamer ». A ce point de vue encore, le livre n'a point vieilli. Le nom de Schayes lui-même est à peine connu dans les milieux où l'homme qui le portait lutta si vaillamment pour le renom de son pays. L'*Histoire de l'architecture en Belgique* est restée un livre de référence de premier ordre, tant pour l'homme d'étude que pour le curieux. Modèle de conscience autant que d'érudition, Schayes n'abordait une matière qu'après avoir épuisé les sources d'investigation, accumulé les preuves; eût-il à élucider un texte, à étudier un monument du passé, à déterminer une monnaie. Polémiste vigoureux à l'occasion, il eut des controverses passablement vives avec plus d'un savant en évidence sur tel ou tel point d'histoire nationale, particulièrement au sujet de l'origine et de la langue des Belges.

La variété de ses connaissances lui permit d'aborder des thèmes dont l'intérêt, semble-t-il, dut moins le séduire que l'élucidation de problèmes de portée plus immédiatement nationale. Ainsi, au mois de janvier 1852, il lisait à l'Académie une étude sur l'*Etat de Constantinople depuis sa conquête par les Croisés jusqu'à sa prise par Mahomet II en 1453*, travail remarqué, que reprit le *Journal de Constantinople*. Pourtant, sa curiosité s'attachait de préférence aux points mal définis de l'histoire interne de la Belgique. Ce fut lui qui, dans la séance du 6 novembre 1846, apportait à la classe des lettres les documents inédits et nouvellement découverts sur Thiéri « Stuerbout » ou de Harlem, célèbre peintre du *xv^e* siècle. A ce moment encore Thiéri Bouts était confondu avec Stuerbout. Schayes fut le premier à parler de ses peintures pour la ville de Louvain, de l'estimation de son *Jugement dernier* « par un des peintres les plus distingués du pays, natif de la ville de Gand et habitant le prieuré du Rouge-Cloître ». Il prouvait ainsi que Hugues van der Goes n'était pas anversoïsois, mais gantois. Peu après, il apportait une note sur le

nom de l'architecte de l'hôtel de ville de Louvain. En 1849, il faisait rapport sur une proposition du comte de Beauport, ayant pour objet de faire placer des inscriptions sur les anciens édifices civils et religieux du pays; il indiquait la forme à donner à ces inscriptions et s'élevait contre la crainte de les voir parfois un peu développées. Le projet cependant ne reçut un commencement d'application qu'à Saint-Bavon, à Gand et, beaucoup plus tard, à l'hôtel de ville de Bruxelles. Au nombre des œuvres isolées de Schayes, une mention spéciale est due au *Dagboek der gentsche collatie bevallende een nauwkeurig verhaal van de gebeurtenissen te Gent en elders in Vlaenderen voorgevallen, van den jaren 1446 tot 1515* (Gand, 1852, in-8°). Sous ce titre erroné se cache une source importante pour l'histoire des institutions politiques gantoises, au xv^e siècle; c'est une sorte de journal diplomatique de la guerre soutenue par la ville de Gand contre le duc Philippe le Bon (1). Ce manuscrit sur papier de 307 pages, dont l'auteur est inconnu, appartient aux archives du royaume. Schayes le fit suivre d'une liste détaillée des faits et d'une table alphabétique des noms propres.

Une bibliographie complète des œuvres de Schayes, outre qu'elle excéderait de beaucoup les limites d'une simple notice, serait en quelque sorte impossible à établir. Collaborateur de revues sans nombre, il semblait n'avoir qu'à puiser au trésor de ses informations pour trouver des sujets neufs qu'il excellait à présenter sous une forme attrayante. La France fit largement appel à son concours. L'*Encyclopédie du XIX^e siècle*, où collaborait également Lelewel, le *Magasin pittoresque*, les *Annales archéologiques* de Didron, la *Revue de l'Art chrétien*, la *Revue universelle des Arts* eurent de lui tour à tour des articles nombreux et intéressants. Il réservait du reste la meilleure part de ses travaux aux périodiques

belges : le *Bibliophile*, la *Revue de Bruxelles*, la *Revue de numismatique*, le *Trésor national*. Cette dernière et excellente revue, publiée de 1842 à 1844, avait, parmi ses collaborateurs, de Reiffenberg, Gachard, Altmeyer, Alphonse Wauters. Elle eut de Schayes des communications d'un vif intérêt, particulièrement le *Voyage de Jean Ernest, duc de Saxe, en France, en Angleterre et en Belgique*, en 1613. C'est à Cologne, en bouquinant, que l'infatigable fureteur avait mis la main sur cette source imprévue d'informations sur les mœurs et les usages des pays visités par le prince. Pour la Belgique, sous les archiducs Albert et Isabelle, on y trouve des détails inédits et fort curieux et notamment un portrait d'après nature de Spínola. En terminant son analyse, qui rehausse d'une manière remarquable la valeur du texte, Schayes exprime le vœu que quelque littérateur ait le courage d'entreprendre la publication d'une collection complète de tous les voyages faits en Europe jusqu'à la fin du xvii^e siècle. « Nous », dit-il, « qui depuis « nombre d'années prenons plaisir à « l'étude de la géographie comparée, « peut-être ne croirions-nous pas ce travail au-dessus de nos forces; mais resterait à trouver l'éditeur, et c'est là peut-être l'obstacle le plus sérieux à toute « entreprise littéraire, dans un siècle « aussi industriel que le nôtre ». Également intéressant est le volume d'*Analectes archéologiques, historiques, géographiques et statistiques concernant principalement la Belgique*, publié par les soins de l'Académie d'archéologie, dont Schayes était membre depuis sa fondation, en 1842. Si le temps n'avait en rien ralenti son ardeur pour tout ce qui se rattachait à la géographie, à l'histoire, à l'archéologie, les intimes du savant n'avaient pas été sans constater chez lui un affaissement dont s'alarmait à bon droit leur sollicitude. Ses jours étaient comptés, en effet. Le 1^{er} janvier 1859, il se sentit défaillir; c'était l'apoplexie foudroyante. Le jour même où s'accomplissait sa cinquante et unième année, il rendait le dernier soupir.

(1) Une nouvelle édition critique en a été donnée en 1901-1904, par Mr V. Fris, dans les publications de la Société des Bibliophiles flamands.

« Sans nous étendre sur ses qualités de « savant et d'historien », écrivait Ruelens, dans la *Revue d'histoire et d'archéologie*, au lendemain de sa mort, « il nous « est permis de dire que M. Schayes « joignit à une érudition rare une « mémoire prodigieuse et une grande « solidité de raisonnement. Il n'était « pas de ces écrivains à la science verbeuse et rusée qui se préoccupent « plutôt de créer des systèmes que « d'éclaircir des questions, et il ne cherchait nullement à cacher la faiblesse « du savoir sous des formes pompeuses « et attrayantes... c'était en tout point « un de ces hommes dont on peut dire, « lorsqu'ils viennent à succomber sans « avoir rempli toute leur carrière, que « la science et le pays ont fait une « grande perte ». Un arrêté royal du 19 juillet 1856 avait accordé à Schayes la croix de chevalier de l'Ordre de Léopold. La liste de ses titres occuperait une colonne entière de la *Biographie nationale*. Il faisait partie de la plupart des sociétés scientifiques, historiques et littéraires du pays; de la Société des antiquaires de France, de l'Académie d'archéologie de Madrid, de vingt sociétés savantes d'Allemagne et des Pays-Bas. Collectionneur passionné, il s'était formé une bibliothèque importante et, à force de patience, avait pu réunir de précieuses antiquités ainsi qu'une collection de dessins, de gravures, de lithographies ayant trait à l'histoire monumentale non seulement de la Belgique, mais de l'univers. Une partie de ses antiquités passa au musée de l'Etat, sa collection de dessins au cabinet des Estampes. Les livres et manuscrits, près de deux mille numéros, furent vendus, chez Heussner, à Bruxelles, les 9-15 mai 1857 : « Bibliothèque de savant et de travailleur », disait le catalogue, « les hommes d'étude « y trouveront un choix considérable et « les nombreux amis du défunt voudront « posséder quelque souvenir d'un homme « dont les qualités du cœur peuvent « être vantées autant que le savoir ».

Henri Hymans.

Revue d'Histoire et d'Archéologie, 1855, t. I, p. 1 (Notice biographique, par C. Ruelens, avec

portrait). — *Annuaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, 1859, p. 216 (Discours prononcé aux funérailles de A.-G.-B. Schayes, par le baron Kervyn de Lettenhove). — *Annuaire de l'Académie*, etc., 1860, p. 439 (Notice sur Antoine-Guill.-Bernard Schayes, par Renier Chalon, avec portrait gravé par J. Delboëte). — *Bibliographie nationale*, t. III, p. 374. — Piron, *Levens beschrijving*. — Friederiks et Vanden Branden, *Biographisch Woordenboek*. — *Bulletin du bibliophile belge*, t. XV, p. 33. La liste des œuvres de Schayes figure dans la *Bibliographie nationale*. — Son buste, modelé par Vanden Kerckhove, fut exposé en 1857.

SCHEEMAECKERS (Henri), sculpteur, fils de Pierre Scheemaeckers le Vieux (voir plus loin); né à Anvers, mort à Paris, le 18 juillet 1748. Il reçut les premières leçons artistiques dans l'atelier de son père. Il se rendit ensuite à Copenhague, où il travailla sous la direction de J. C. Sturmberg. Il entreprit plus tard divers voyages en France, puis en Angleterre, pour revenir peu après dans sa ville natale. Mais bientôt il repartit pour l'étranger et se fixa à Paris. A Anvers, il exécuta des travaux pour diverses églises; en Angleterre, son talent était également très apprécié, et plusieurs de ses œuvres furent exécutées pour l'abbaye de Westminster. En France, on rencontre aussi des sculptures dues à son ciseau, notamment au château de Dampierre : un dieu marin, une naïade et des petits génies. On connaît également de lui un groupe représentant l'enlèvement d'Hélène par Paris et les statues de Méléagre et d'Atalante.

Il avait épousé Catherine Hennequin et en eut un fils, Pierre Scheemaeckers, qui fut son élève, devint professeur en 1755 à l'école de Saint-Luc de Paris, et mourut dans cette ville le 19 octobre 1765, en laissant un grand nombre d'œuvres sculptées et dessinées.

Fernand Donnet

Edm. Marchal, *La sculpture et les chefs-d'œuvre de l'orfèvrerie belges*. — Bon de Reiffenberg, *Annales de la Bibliothèque royale*, IX. — Von Wurzbach, *Niederländisches Künstlerlexikon*. — Kramm, *Levens en werken der Hollandse en Vlaamsche Kunstschilders*, etc. — Nagler, *Neues allgemeine Künstler lexicon*. — St. Lami, *Dictionnaire des sculpteurs de l'école française*.

SCHEEMAECKERS (*Pierre*), dit le Vieux, sculpteur, né à Anvers en 1640, mort à Arendonck en 1714. Il était élève de Pierre Verbruggen le Vieux. Admis maître en 1674-1675 dans la gilde anversoise de Saint-Luc, il en fut élu doyen en 1699-1700. Ses deux fils, Henri et Pierre, pratiquèrent aussi la sculpture.

Scheemaeckers s'appliqua principalement à la production d'œuvres destinées aux églises d'Anvers, à la décoration desquelles le puissant génie de Rubens avait donné une si grande impulsion. Pour le chœur de l'église Saint-Georges, il sculpta le remarquable tombeau de la famille van Delft, orné de la statue du Temps. La cathédrale Notre-Dame renferme, sous la grande tour, contre un pilier, le monument de la famille Keurlinck. P. Génard, dans son *Anvers à travers les âges*, pense que c'est à tort qu'on attribue à Arnold Quellyn le Jeune, la statue de Gédéon qui se trouve à côté de ce monument funéraire : « elle est », dit-il, « au-dessous du mérite de cet artiste ». Scheemaeckers exécuta pour l'église de l'ancienne citadelle un autel à ornements en cuivre doré; sur le retable figuraient, au milieu, la Sainte-Trinité, d'un côté la Vierge entourée d'anges, et de l'autre les âmes du Purgatoire que des anges viennent délivrer. Il orna la chapelle de gauche du tombeau du marquis del Pico, gouverneur de la citadelle, de beaux motifs : del Pico est représenté armé et étendu sur un sarcophage; il s'éveille avec terreur à l'aspect de deux squelettes qui se présentent à sa vue. Au haut, deux enfants pleurent, ils sont armés l'un d'un casque, l'autre d'un bouclier. Au milieu, la Renommée tient les armes du défunt d'une main et de l'autre une trompette; le tout est entouré d'attributs guerriers. Lors du siège de la citadelle d'Anvers en 1746 par les armées de Louis XV, une bombe endommagea une partie du monument, brisa les jambes de la statue principale, un des squelettes et plusieurs motifs décoratifs. En 1751, le marquis de Verne fit restaurer les parties endommagées

par le sculpteur Schobbens, alors directeur de l'Académie. Ce monument resté longtemps enfoui dans les magasins de la cathédrale, fut définitivement restauré et mis en place le 13 avril 1857, dans la chapelle Sainte-Gertrude de l'ancienne église Sainte-Walburge. Scheemaeckers avait fait les statues du portail sud de la chapelle du Saint-Sacrement de cette même église Sainte-Walburge.

On connaît de lui, dans l'église Saint-Jacques, le bas-relief de la famille de Zumal et la remarquable chapelle de la Vierge dans l'ancienne église des Carmes; il orna celle-ci de bas-reliefs dont les deux plus grands représentent la ville d'Anvers vue de la campagne, et une armée rangée en ordre de bataille; les autres plus petits figurent dans la tour de la cathédrale, celle de l'église des Jésuites, l'hôtel de ville, etc. Enfin, il orna l'église Sainte-Catherine, à Hoogstraeten, du beau monument funéraire de Charles de Lalaing, comte d'Hoogstraeten, tué en 1676 au siège de Maestricht, et l'église de l'abbaye d'Averbode de deux autels, l'un dédié à Sainte-Anne, mère de la Vierge, et l'autre à Saint-Norbert.

Edmond Marchal.

Edm. Marchal, *La sculpture et les chefs-d'œuvre de l'orfèvrerie belges*.

SCHEEMAECKERS (*Pierre - Gaspard*) fils, dit le Jeune, sculpteur, né à Anvers le 10 janvier 1691, mort dans cette ville, le 12 septembre 1781. Il fut élève de son père comme son frère Henri (voir plus haut). Il alla deux fois à Rome, demeura pendant quatre années à Copenhague, et partit en 1717 pour Londres, où l'ancienne abbaye de Westminster s'enrichissait de superbes tombeaux dont plusieurs furent exécutés par des artistes flamands. Ce n'est qu'en 1771 qu'il revint se fixer définitivement à Anvers.

Westminster renferme de notre compatriote, dans le transept nord, à droite, le monument funéraire de l'amiral Charles Wager, mort en 1743; la statue de la Gloire tenant l'effigie de l'illustre marin la surmonte. A gauche, dans le bas côté occidental, le buste en marbre

du général Percy Kirk, mort en 1741 ; le buste du capitaine Aubrey Beauclerk, tué en 1740 à Carthagène. Dans le bas-côté ouest du transept nord, à gauche : le bas-relief du monument de l'amiral John Balchers, qui fit naufrage en 1744 dans la Manche, avec son vaisseau *Victory*, renfermant plus de mille marins ; à l'extrémité, dans trois niches, entre quatre palmiers, le monument de l'amiral Watson, mort en 1757 ; le défunt, en costume antique, figure au milieu tenant une feuille de palmier ; le génie de Calcutta est représenté par une femme agenouillée remettant une supplique au conquérant de cette ville ; à gauche, un Hindou enchaîné personnifie la ville de Chandernagor, également prise par Watson. Dans la nef du nord, à gauche, le monument du médecin Hughes Chamberlain (mort en 1728), exécuté en collaboration avec Laurent Delvaux : le sujet principal, en grandeur naturelle, est étendu sur un sarcophage ; à droite et à gauche, devant les statues de la Santé et de la Médecine, et au haut de la pyramide, un petit génie portant une couronne de lauriers. Dans la nef du nord, à droite, contre la clôture du chœur, le buste de Richard Meed, médecin célèbre, mort en 1754, et un médaillon tenu par une femme, composent le monument du médecin John Woodward, mort en 1728 ; dans le transept sud ou « Poet'Corner », sur les dessins de Kent, le monument de William Shakespeare, mort en 1616 ; le poète, debout sur un soubassement en forme d'autel, s'appuie du bras sur ses œuvres ; de la main gauche, il tient un feuillet où se trouvent inscrits les titres des principales d'entre elles ; la console est ornée des médaillons-bustes de la reine Elisabeth et des rois Henri V et Richard III ; dans le bas-côté est le buste du poète John Dryden, mort en 1700 ; dans la chapelle Henri VII, le monument de Monck, duc d'Albemarle, le restaurateur des Stuarts, mort en 1679 ; il est composé d'une colonne rostrale, avec la statue du duc, de grandeur naturelle ; dans la nef sud de cette chapelle, le monument de Jean Shef-

field, duc de Buckingham, mort en 1720, et de sa femme : le duc, en costume antique, est représenté à demi-couché ; sa femme pleure à ses pieds ; en haut le Temps avec le médaillon du défunt ; dans la chapelle Saint-Paul, le monument, en forme de pyramide, de Sir Henry Belasyse, lieutenant général et gouverneur de l'Irlande, mort en 1717. On cite encore de Scheemaeckers, dans l'église de Westminster, le monument du brigadier général Georges-Auguste vicomte Howe, tué le 6 juillet 1658, devant la forteresse de Ticonderago, dans l'Amérique du Nord, et celui de l'ingénieur Hornece (?). Comparées aux monuments funéraires exécutés par les Bird, Roubiliac, Tylor, Eckstein et Rysbradt, entre autres, les œuvres de Scheemaeckers soutiennent dignement la renommée de la sculpture belge d'alors à l'étranger.

Pour l'ancien hôtel de la Compagnie des Indes, Scheemaeckers fit les statues de lord Clive, de l'amiral Pocock et du major général Lawrence ; pour l'hôpital Saint-Thomas, vis-à-vis du palais de Westminster, la statue de bronze d'Edouard VI, placée au milieu de la cour sur un piédestal portant la date de 1737 ; pour l'hôpital des Incurables (Guy's Hospital, au sud de la gare du pont de Londres), la statue en bronze de Thomas Guy, imprimeur de Londres, qui avait légué plus de 100,000 guinées à cet établissement. L'église de High Wycombe, dans le comté de Buckingham, renferme le tombeau de lord Schelborn, qui est décoré de plusieurs statues ; enfin, pour la ville de Stone, il fit neuf bustes placés dans un temple dédié à l'Amitié : ils représentent Frédéric prince de Galles, les comtes de Chesterfield, de Marchmont, le docteur Temple, les lords Gower, Collane, Bathurst et Littleton. La collection des « Vereinigten Sammlungen », de Munich, possède de notre compatriote plusieurs bas-reliefs en ivoire représentant chacun Bacchus jouant avec des enfants et des satyres.

Edmond Marchal.

Edm. Marchal, *La sculpture et les chefs-d'œuvre de l'orfèvrerie belges.*

SCHEEPERS (Aloïs-Joseph-François), architecte, conducteur principal des travaux de notre métropole commerciale, né à Anvers le 15 février 1835, et décédé dans cette ville (rue du Siège, 8), le 24 novembre 1891. Il épousa en premières noces dame Emilie Somers, en secondes noces dame Anne Nolens.

Excellent dessinateur, Scheepers consacra son talent à l'élaboration de diverses cartes et plans; d'après la suscription de plusieurs de ces documents, il fonda à Anvers une sorte d'établissement géographique. Celui-ci n'aura eu qu'une durée éphémère, car l'effort de Scheepers semble s'être concentré sur l'année 1870. On doit sans doute aucun à notre compatriote : 1. *Plan géométrique parcellaire et de nivellement de la ville d'Anvers et des communes limitrophes, dressé et gravé à l'échelle de 1/5000^e*. Publié sous les auspices de l'administration communale. Anvers, Ghys, 1868. Une feuille (12 fr.); — *Idem*, 2^e éd. *Ibid.*, 1869. — 2. *Carte géographique commerciale et administrative de la Belgique. Anvers, Etablissement géographique de A. Scheepers*, 1870. Une feuille au 1/250.000^e. — 3. *Tableau général et alphabétique de toutes les communes de la Belgique, comprenant l'indication des provinces, des arrondissements administratifs et judiciaires; des cantons de milice et de justice de paix; des archevêchés, des évêchés et des doyennés auxquels ces communes appartiennent; leur distance légale de leur chef-lieu; leur superficie et leur population au 31 décembre 1869, ainsi que la distance qui sépare chacune d'elles des neuf chefs-lieux de province, joint à la carte géographique, commerciale et administrative de la Belgique, dressé d'après les documents officiels les plus récents*. Anvers, Typographie L. Gerrits; in-4^o oblong, 68 p. et avis [daté d'Anvers, 15 octobre 1870]. — 4. *Nouveau plan-guide de la ville d'Anvers*. Anvers, *Etabl. géogr. de A. Scheepers*; une feuille au 1/12500^e, accompagnée d'une Liste alphabétique des noms de rues; br. in-12^e de 40 p.

A. Scheepers a publié aussi, au 1/40000^e, en une feuille grand aigle : *Topographische Kaart van het bestuur-*

lijk arrondissement Dendermonde, Provincie Oostvlaanderen, door G.-A. Pelters, gezworen landmeter en gemeente-sekretaris, te Meerdonck, 1870. Grav. door Martin Ghys.

Nous trouvons sous la signature d'un Aloïs Scheepers, une carte topographique des environs de Tournai. Verviers, typographie et lithographie Hahn, 1850; une feuille au 1/20.000^e. Il est difficile d'attribuer cette carte au cartographe anversoïse, celui-ci étant né en 1835; la chose n'est pourtant pas impossible.

Fern. Van Ortoy.

Bibliographie nationale, t. III (Bruxelles, 1893), p. 376B. — *Etat civil de la ville d'Anvers*.

SCHEIDWEILER (Michel-Joseph-François), botaniste et agronome, né à Cologne le 1^{er} août 1799, mort à Gand, le 24 septembre 1861. Après avoir fait ses études humanitaires à Siegbourg, d'où datent aussi les premières herborisations du futur botaniste, il subit à Cologne avec distinction ses examens de pharmacie; puis il revint à Siegbourg où il exerça les fonctions de pharmacien principal dans l'établissement même où il avait reçu sa première instruction. Un an plus tard, après avoir satisfait à ses devoirs militaires, il parcourut une grande partie de l'Allemagne et de la Suisse, avec l'unique désir d'en connaître le règne végétal. Tout en consacrant ses loisirs à l'étude de la botanique et à l'enseignement de cette science, il pratiqua ensuite la pharmacie à Cologne, puis à Aix-la-Chapelle, où il se maria. Obligé, par suite de multiples difficultés, de quitter sa dernière officine, il revint à Cologne où il fonda une fabrique de produits chimiques. Mais Scheidweiler, qui sacrifiait tout à la science, n'était pas l'homme aux spéculations mercantiles; il préférerait ses leçons de botanique, dont il avait repris le cours, aux soins à donner à son établissement; celui-ci ne tarda pas à périr. Cédant à de sages avis, Scheidweiler liquida ses affaires et cessa tout commerce.

En 1830, il quitta sa ville natale, cette fois pour ne plus y revenir, et il se rendit en Belgique. Après avoir séjourné quelque temps à Liège, il vint se fixer à Bruxelles où il fut favorablement connu de tous ceux qui s'occupaient de science. Il donna, à l'établissement géographique de Vander Maelen, ses premières conférences sur divers sujets d'histoire naturelle, ne se doutant pas que son début et son succès étaient le point de départ de l'enseignement agricole en Belgique. C'est lui qui en donna l'idée créatrice. Quand fut décrétée la fondation de l'Ecole de médecine vétérinaire et d'agriculture de l'Etat (1836), il fut appelé à y enseigner la botanique, l'agronomie, l'économie rurale et la chimie appliquée à l'agriculture et aux fabrications agricoles. En 1851, il fut nommé professeur à l'Ecole d'horticulture de l'Etat, à Gendbrugge lez-Gand, dirigée par L. Van Houtte, où il succéda au D^r Planchon. A l'Ecole d'horticulture comme à celle de médecine vétérinaire, Scheidweiler apportait, à l'accomplissement de ses devoirs, une exactitude ponctuelle et un dévouement sans bornes. Dans son enseignement, il insista toujours sur la nécessité de faire marcher de pair la théorie et la pratique, car il était convaincu de ce que, comme l'a dit Ch. Morren, « l'horticulteur » marche en aveugle quand le botaniste « ne l'éclaire pas ». En dehors des heures nombreuses qu'il donnait à son enseignement, Scheidweiler trouvait encore le temps de se consacrer à des travaux scientifiques et à des publications multiples. Ses écrits, en égard aux matières traitées, peuvent se ranger en trois catégories principales : *a.* travaux qui ont trait à l'agriculture et à l'économie rurale; *b.* travaux sur l'horticulture; *c.* études botaniques. Ses publications les plus importantes sous le rapport de leur utilité immédiate, sont celles qu'il elabora durant son professorat et en vue de son enseignement à l'Ecole de Cureghem. Ce sont notamment son *Cours raisonné et pratique d'agriculture et de chimie agricole*, et un autre ouvrage qu'il ne publia que lorsqu'il était déjà à

Gendbrugge, son *Traité théorique et pratique de l'élève et de l'amélioration des bêtes à cornes*. Son cours d'agriculture lui valut les félicitations et l'appui du gouvernement. Pour compléter la série de ses publications agricoles, il nous faut mentionner un *Manuel à l'usage des écoles*, et les recueils périodiques fondés et rédigés par lui, telle sa *Chronique agricole*, continuée sous la dénomination : *Agriculture belge et étrangère*, et comprenant six volumes. Dans la littérature horticole proprement dite, son activité ne fut guère moindre; le *Journal d'horticulture pratique* devint, sous sa direction, un recueil encyclopédique entièrement national. Parmi les travaux botaniques de Scheidweiler, il faut ranger : *Descriptio diagnostica nonnullarum Cactearum quae a domino Galeotti in provinciis Potosi et Guanazoto regni mexicani inveniuntur*. (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, t. V, n^o 8, et t. VI, n^o 2, etc., 1835). Comme botanographe, il dénomma bon nombre d'espèces. En collaboration avec le D^r Royer, il traduisit le livre remarquable de Schleiden : *Die Pflanze und ihr Leben*. On doit aussi rapporter à l'œuvre botanique de Scheidweiler ce qu'il a fait pour la flore de Belgique. Pendant son long séjour à Bruxelles, nonobstant les devoirs de sa position et les nombreux travaux de cabinet auxquels il se vouait, il avait exploré une grande partie du Brabant; plus tard, à Gand, il put se livrer entièrement à son goût pour les recherches sur la flore indigène. Celle-ci lui doit un grand nombre de découvertes. Quoique les résultats de ses observations sur les plantes de notre pays n'aient point été publiés, l'influence qu'il a eue sur l'avancement de la flore belge fut néanmoins notable. Scheidweiler sut inspirer le goût de la botanique à plusieurs de ses élèves. Ses relations étaient nombreuses avec les botanistes du pays. Ceux qui ont eu recours à ses lumières ou qui ont été en correspondance avec lui, savent combien il était bon et quelle urbanité il apportait dans tous ses procédés. Outre ses relations suivies avec les botanistes

belges, il était en rapport avec un grand nombre de savants étrangers.

En maintes circonstances, le gouvernement eut recours au savoir de Scheidweiler. En 1838, il le chargea de la mission d'étudier le sol et les modes de culture des Flandres; en 1843, il lui demanda son avis sur la législation agricole prussienne, dans ce qu'elle présentait de plus intéressant pour la Belgique; en 1845, S. van de Weyer, alors ministre de l'intérieur, le consulta sur la maladie qui venait de détruire, pour la première fois, la récolte des pommes de terre; un mois plus tard, il fut appelé à faire partie de la commission chargée de rechercher les causes du mal et d'y porter remède. Durant sa gestion de la ferme de Forest, le gouvernement lui confia, à plusieurs reprises, le soin d'expérimenter et de juger le mérite de bon nombre de végétaux comestibles et de certaines espèces et variétés nouvelles de plantes de grande culture. En 1849, il fut chargé d'indiquer et de fournir au gouvernement les graines des plantes assez utiles pour être propagées par l'intermédiaire des écoles d'agriculture.

Pendant près de dix ans, Scheidweiler fut appelé à l'honneur de présider aux travaux de la Société Linnéenne de Bruxelles. Il était membre du Comité de savants attaché au ministère des domaines de l'empire de Russie; membre de presque toutes les sociétés d'horticulture du royaume et de plusieurs académies étrangères. La science, par l'organe du botaniste Klotsch, a voulu consacrer son nom, en lui dédiant le genre *Scheidweileria*, dans la famille des Bégoniacées.

« Si », comme l'a dit le professeur Emile Rodigas, « Scheidweiler appartient à l'Allemagne par sa naissance, si la science qui n'est d'aucun pays, mais de tous à la fois, l'a depuis longtemps revendiqué comme l'un de ses plus zélés adeptes, néanmoins la Belgique, sa patrie d'adoption (la naturalisation ordinaire lui fut accordée par décret en date du 4 mars 1844), a le droit de le réclamer à cause de ses

œuvres toutes nationales; mais elle a par contre l'obligation d'être reconnaissante des services réels qu'il lui a rendus ».

Ch. van Bambeke.

Journal de Gand, n° 271, 28 septembre 1861.
— *Belgique horticole*, 1862, 1^{re} livr., p. 20. — *Bibliographie nationale*, t. III. — Emile Rodigas, *Notice sur la vie et les travaux de M.-J. Scheidweiler* (Gand, 1862.) — François Crépin, *Guide du Botaniste en Belgique* (Bruxelles-Paris, 1878), p. 247-248. — Anonyme : *Bij het graf van Scheidweiler*.

SCHELDEN (*Liévin VAN DER*), peintre et miniaturiste gantois, cité de 1556 à 1587. Son nom, associé à celui du peintre Liévin van der Riviere, paraît pour la première fois en 1556, et ce à propos d'objets indéterminés servant à une représentation dramatique organisée par la Chambre de rhétorique *Maria ter Eeren*. Lors de la réorganisation de la corporation des peintres, en 1574, L. van der Schelden fut nommé premier juré, titre équivalent à celui de doyen, aboli par la « Caroline » de 1540. L'administration calviniste ayant rétabli les anciens usages, il fut nommé doyen en 1584. La préface, en vers, du registre corporatif (1574) le mentionne avec une épithète élogieuse : *schilder ghepresen* (peintre vanté).

Œuvres. Par contrat du 26 juillet 1563, la confrérie des Taverniers le chargea de transformer le retable qu'elle possédait en l'église Saint-Nicolas, à Gand : il y peindra l'*Histoire de saint Martin*, patron de la confrérie; sur les volets fermés figureront, agenouillés, le chapelain, le doyen et les confrères donateurs; les rinceaux seront dorés et les sculptures rehaussées de couleurs; le tout moyennant 6 livres de gros. Le travail fut livré et payé l'année suivante. En 1574-1575, il peignit un tableau représentant *Notre-Dame*, pour le maître-autel à tabernacle de l'église de Meirelbeke lez-Gand. C'est par erreur que F. de Potter (*Gent*, t. I, p. 220) lui a attribué le tableau représentant le *Seigneur sur la croix* qui se trouvait jadis à l'hôtel de ville de Gand, et que Gérard Pieters restaura en 1592. C'était là une

œuvre de Corneille van der Goes. De 1578 à 1585, les échevins gantois confièrent à Liévin van der Schelden des travaux divers, et dont les plus intéressants se rapportent aux entrées princières : duc d'Alençon en 1581, Alexandre Farnèse en 1584. Il décora aussi l'intérieur du nouveau bâtiment ajouté à l'hôtel de ville du côté de la *Hoogpoort*, travail qui fut vérifié par la corporation des peintres en 1583. En 1585, il peignit une bannière pour le château de Gand. Comme spécimen des œuvres à l'huile de L. van der Schelden nous n'avons retrouvé jusqu'à présent que les armoiries, de grand format (0,32^m × 0,39^m) et de fort beau caractère, qu'il peignit sur les couvertures en parchemin des registres scabinaux, de 1580 à 1584 : armes de Jean Borluut, seigneur de Boucle; François van Provin, Jacques van der Haeghen, Jean van Hembyse, François Triest, Charles Uten Hove, seigneur d'Hooghewalle; tous premiers échevins de la Keure ou des Parchons.

On peut se faire une idée de son talent comme dessinateur et aquarelliste par les recueils suivants, faits pour le magistrat gantois, actuellement conservés à la bibliothèque de la ville et de l'université : 1. Armorial (*wapenbouck*) des échevins des deux bancs, pensionnaires, notables et doyens des corporations, 1578-1579, précieuse collection pour laquelle l'auteur reçut 25 livres de gros. (Compte communal, fol. 249.) — 2. Atlas des décorations, théâtres, pyramides, arcs de triomphe, exécutés à Gand, lors de l'entrée du duc de Parme, en 1584, que l'auteur présenta, quelques années plus tard, au magistrat gantois et pour lequel il lui fut accordé une gratification de 12 livres de gros. (Compte communal, 1586-1587, fol. 398.) Fait partie de ce dernier recueil une série de vues de monuments, encadrées séparément : beffroi et halle au drap, cour Saint-Georges, porte d'entrée monumentale du château des Espagnols, pont de la Tour Rouge, église Saint-Bavon.

Le monogramme de Liévin van der Schelden se composait (en 1563) d'un

grand L, chargé d'un petit v et d'un petit s.

Ed. de Busscher a affirmé, mais sans donner aucune preuve, qu'il eut pour élève Gérard Pieters, peintre de Bruges, devenu bourgeois de Gand en 1590.

L. van der Schelden était propriétaire d'une maison située *Onderstrate*, près d'une ruelle conduisant à la *Camerstrate*; des actes relatifs à des propriétés de sa femme le citent, en 1576, comme veuf de Jossine Martins, dont il eut une fille, Joosynken, encore mineure à cette date. Il eut aussi un fils appelé CORNELIS. Celui-ci devint peintre et aida son père, notamment pour des travaux décoratifs en 1581.

Liévin van der Schelden était lui-même fils de Heyndrick. Il s'agit probablement du charpentier Heyndrick van der Schelden qui acquit la franchise de son métier en 1510 et livra, en 1516, un autel en bois aux échevins de Gand.

Appartiennent à une liste de noms faux : Jean van der Schelden, peintre, et son fils Luc, sculpteur, xvi^e siècle, cités par quelques biographes.

Victor van der Haeghen.

Archives de la ville de Gand : comptes et registres scabinaux; inaugurations princières. — Bibliothèque de l'université, section gantoise. — Registre de la gilde de Saint-Georges. — Archives de l'église Saint-Nicolas (1563). — Ph. Blommaert, *Beknopte geschiedenis der Kamers van Rhetorika te Gent*, 1838. — A. Van Lokeren, *Le château des Espagnols* (*Messager des sc. hist.*, 1848). — Ed. de Busscher, *Recherches sur les peintres gantois*, t. II. *Annales de la Soc. des beaux-arts et de littér.* Gand, 1863-64. — F. de Potter, *Meirelbeke*, p. 48. — Id., *Gent*, t. I, p. 220 et t. V, 218 (où il y a une confusion avec J. van der Riviere). — V. van der Haeghen, *Les armoiries des registres scabinaux* (*Messager des sciences hist.*, 1890.) — Id., *Mémoire sur les documents faux*. — Id., *La corporation des peintres et des sculpteurs de Gand*. — Id., *Raverick* (*Biographie nationale*). — Stein d'Altenstein, *Annuaire de la noblesse de Belgique* (art. de E. van Loo-de Serret), 1884, p. 284. — E. Coppieters-Stochove, *Inventaire église Saint-Nicolas* (*Annales Soc. d'hist. et d'arch.* Gand, 1902-03). — *Inventaire archéologique de Gand*, 1904, nos 358-359 (art. de V. Van der Haeghen); 1905, nos 386-387 (art. de P. Bergmans). — Beaucoup de dessins de L. van der Schelden ont été reproduits dans le texte français des Mémoires de Marc van Vaernewyck sur les troubles religieux en Flandre et dans les Pays-Bas au xvi^e siècle, édités par M. de Smet de Naeyer (Gand, 1905; in-4°, 2 vol.).

SCHELDEN (*Pauwels VAN DER*), sculpteur à Audenarde, cité de 1525 à 1542. Son père, Jan van der Schelden, menuisier et sculpteur, est mentionné en 1497-1498. Sa mère était veuve en 1505. Pauwels van der Schelden prit une part importante à la décoration, tant extérieure qu'intérieure, du somptueux hôtel de ville élevé à Audenarde, d'après les plans de Henri van Pede, et dont la construction était achevée en 1530. Dès 1525 il livra, de concert avec le peintre Jacques Nauwynck, un cadran avec accessoires sculptés; en 1528, il travailla à la cheminée de la nouvelle salle échevinale et sculpta des semelles de poutres à écussons armoriés; en 1529, il façonna les douze statues d'enfant en pierre d'Avesnes, ainsi que les fleurons modelés en plomb, destinés aux lucarnes et aux fenêtres de la toiture; en 1530, il fournit encore des ornements pour les baies de l'édifice. C'est alors que le magistrat audenardais résolut de placer à l'entrée de la salle des échevins un portail monumental. Par contrat du 17 février 1530 (1531 n. st.), le travail fut confié à Pieter de Merlier, fils de Berthelmeus, d'Etichove, pour la menuiserie, et à Pauwels van der Schelden, fils de Jan, pour la sculpture. On peut dire que l'exécution répondit pleinement au vœu des échevins, qui avaient désiré *een schoon, chierlic ende costelic portael*. D'élégantes colonnes Renaissance y séparent trois portes ornées de vingt-huit panneaux sculptés; la décoration terminale supérieure, très fouillée, comprend les armes de l'Empire, de la Flandre et de la ville; des génies surmontent quatre pinacles. Cet admirable monument, aux arabesques si gracieuses, a été rapproché de certaines œuvres de l'école florentine. Le portail fut expertisé en 1535 par le sculpteur gantois Berthelmeus Portant, assisté d'un charpentier et d'un menuisier. Le prix total s'éleva à 1,018 livres parisis, dont 586 pour la sculpture, 324 pour la menuiserie, 96 pour le bois de chêne, et 12 pour la rédaction des conditions.

P. van der Schelden sculpta ensuite

pour le même hôtel de ville, en 1534, les allégories des planètes, et, en 1536, un ange, et, au prix de 84 livres parisis, deux statues représentant l'une Philippe, roi d'Espagne, l'autre Charles-Quint. Il livra aussi cette même année une Vierge pour la Porte de la Barre, et, plus tard, à l'église d'Avelghem, un Christ, dont il est question dans un acte du 5 juin 1542. L'archiviste J. van de Velde lui attribue aussi la décoration de l'ancienne chambre de la gilde des tapisseries audenardais, où était représenté le martyre de sainte Barbe, et dont les figurines, hautes d'un pied et demi, existaient encore en cette ville dans la première moitié du XIX^e siècle. Ed. van der Straeten, de son côté, croit que P. van der Schelden sculpta les six statues qui devaient orner le jubé que le susdit Pieter de Merlier avait entrepris d'exécuter pour l'église de Bevere, près d'Audenarde, en 1525.

BAUDOUIN VAN DER SCHELDEN, fils de Pauwels, devint, lui aussi, sculpteur. Des documents d'archives le font connaître de 1563 à 1570.

Victor vander Haeghen.

J. Ronse, *Audenaerdsche mengelingen* (Audenarde, 1843-1854), t. III, V, VI. — E.-F. Van Cauwenberghe, *Lettres sur l'histoire d'Audenarde* (Audenarde, 1847), p. 215. — Comte de Laborde, *Les ducs de Bourgogne, Preuves*, t. II, 1849-52. — Ed. Van der Straeten, *Les maîtres de Paul Van der Schelden, auteur du portail de la ville d'Audenarde* (Ann. Acad. d'archéol. de Belgique, 1853, p. 393). — *Messenger des sciences historiques*, 1823-1824, p. 344 (lettre de J. J. Raepsaet); 1829-1830, p. 65 (*Description de l'hôtel de ville d'Audenarde*, par D. J. Van der Meersch); 1859, p. 314 (*Notes sur quelques peintres et sculpteurs belges*, par E. van der Straeten); 1874, p. 314 (*Le portail de l'hôtel de ville d'Audenarde*, par J. van de Velde). — E. Marchal, *La sculpture et les chefs-d'œuvre de l'orfèvrerie belges*.

Des reproductions du portail d'Audenarde, moulé en plâtre, en 1842, par Jules Panicelli, sculpteur italien (né à Portigliana, établi à Gand, † 1856), se trouvent dans plusieurs musées.

SCHELER (*Adolphe*), médecin vétérinaire, professeur à l'Institut agricole de l'Etat, né à Ebnat (Suisse) en 1820, mort à Schaerbeek, le 17 avril 1865. Entré, en 1837, à l'Ecole vétérinaire, il en sortit, en 1841, avec le diplôme final. Lancé ensuite dans la pratique, il s'occupa activement, malgré une nombreuse clientèle, de travaux scienti-

fiques. Non seulement il collabora assidûment aux *Annales de médecine vétérinaire* et aux *Annales du Conseil de salubrité publique d'Ixelles*, mais il enrichit encore notre littérature scientifique des traductions de plusieurs ouvrages importants publiés en Allemagne. C'est ainsi qu'il fit paraître successivement les traductions des livres suivants : *Les maladies des chiens et leur traitement*, par C.-H. Hertwig (1860), 364 p.; — *Zootechnie spéciale. Traité des bêtes bovines*, par Aug. de Weckherlin (1860), 322 et 240 p.; — *Zootechnie. Traité des bêtes ovines*, par Aug. de Weckherlin (1861), 386 p.; — *Le livre de la nature*, par le Dr Frédéric Schœdler (t. 1^{er}, 1864), 216 p.; — *Les lois naturelles de l'agriculture*, par le baron de Liebig (1864), 671 p. Cette dernière traduction a été élogieusement appréciée par Liebig lui-même.

En 1861, lors de la fondation de l'Institut agricole de l'Etat à Gembloux, Ad. Scheler fut appelé à faire partie du corps professoral de cet établissement. Il fut chargé de donner des leçons sur la zootechnie et il eut ainsi à créer un cours de grande importance, dont les matériaux épars n'étaient pas réunis en un corps de doctrine. Pendant les quatre années que dura son professorat, il s'occupa avec persévérance à se documenter et il arriva à faire un enseignement remarquable qui eut grand succès.

Ad. Scheler a été médecin vétérinaire des écuries du comte de Flandre. Il était le frère d'Auguste Scheler (voir la notice suivante), et le fils du chapelain de Léopold 1^{er}.

Henri Michiels.

Bibliographie nationale, t. III. — *Annales de médecine vétérinaire*, 1865. — Renseignements fournis par le Dr Dupuis, directeur de l'Ecole de médecine vétérinaire de l'Etat, et par M^r Hubert, directeur de l'Institut agricole de l'Etat.

SCHELER (*Auguste*), philologue, né à Ebnat (Suisse), le 6 avril 1819, mort à Bruxelles, le 16 novembre 1890. Auguste Scheler est un Belge « de formation savante ». La grande naturalisation qui lui fut accordée pour ser-

vices éminents rendus au pays, il l'avait justifiée par la piété active, ingénieuse et féconde avec laquelle il cultivait et illustrait « l'archéologie littéraire de la Belgique, sa patrie adoptive ». Il a enseigné nos princes, gardé leurs livres, édité nos vieux auteurs, étudié avec beaucoup de conscience et de talent la langue et les poèmes de nos aïeux, et surtout le vocabulaire français.

Il naquit à Ebnat, dans le pittoresque canton suisse de Saint-Gall. Son père, pasteur protestant, provenait du pays allemand de Cobourg. Sa mère, Susette Schulthess, de Zurich, qu'il devait perdre tôt (1835), était la nièce de Pestalozzi, chargé de gloire et d'années, et occupé pour lors à la réédition de ses *Œuvres* pédagogiques. Dans la Suisse allemande, à Elfenaу, près de Berne, vivait en ce temps-là une princesse qui rencontra la mère de Scheler et s'offrit à être la marraine de l'enfant qui allait naître. La noble marraine semble avoir, comme une bonne fée, apporté, en don magique, à son filleul la protection de la future dynastie belge : car cette princesse, qui était alors séparée de son mari, le grand-duc Constantin, était la sœur de Léopold de Saxe-Cobourg-Gotha, dont nos aïeux devaient faire Léopold 1^{er}. Le filleul eut la mémoire du cœur comme celle des textes : dédiant (en 1846) à Son Altesse Impériale Anne Féodorowna, grande-duchesse de Russie, duchesse de Saxe-Cobourg-Gotha, son *Histoire de la maison de Saxe-Cobourg-Gotha, traduction libre, augmentée et annotée*, Auguste Scheler disait à cette princesse : « Madame, il y a près de vingt-sept ans que Votre Altesse Impériale daigna prendre sous Son auguste patronage un enfant qui venait de naître près de Votre paisible retraite d'Elfenaу, et qui avait le bonheur de porter un nom que, dans Votre patrie, vous saviez entouré d'honneur, de vénération même. Objet de Votre affectueuse protection, l'enfant d'alors, homme aujourd'hui, appelé même, par un sort inattendu, à servir ceux qui Vous

« sont chers, saisit la première occasion
 « de Vous donner un témoignage public
 « de sa gratitude, en Vous offrant un
 « travail qui a pour objet la gloire de
 « Vos ancêtres, les hautes destinées de
 « Vos proches ». Et l'auteur, ou plutôt
 l'adaptateur de W. Weick, signait sa
 dédicace en « très-reconnaissant fil-
 « leul ».

L'enfant de 1819 reçut les prénoms
 de Jean-Auguste-Ulric qui se rencon-
 trent plus d'une fois chez les Saxe-
 Cobourg-Gotha. Le jeune homme se
 souviendra de son pays natal, de son
 troisième prénom et de l'étymologie
 germanique, en publiant, vers le même
 temps que la dédicace à la marraine,
 une *Etude historique sur le séjour de
 l'apôtre St. Pierre à Rome, par M. Udalric
 de Saint-Gall* (Bruxelles, 1845). Ce
 pseudonyme était remplacé par le nom
 véritable dans la traduction anglaise
 qui parut à Londres l'année suivante.

Dans cette Suisse polyglotte, qui a
 fourni tant de remarquables romanistes
 au XIX^e siècle, le jeune Auguste Scheler
 eut de bonne heure l'occasion de se
 familiariser également avec le français
 et l'allemand littéraire. Dès 1825, il
 suivit son père à Lausanne, la ville
 romande dont les huguenots français
 avaient fait jadis l'éducation intellec-
 tuelle, et à laquelle Voltaire avait appris
 la langue de la conversation et la
 comédie. L'enfant était excellent éco-
 lier, et il a noté qu'à Pâques 1830 il
 était premier de sa promotion, en troi-
 sième classe du collège cantonal.

La famille Scheler quitta cette an-
 née-là Lausanne, et les trois fils furent
 placés dans un établissement de jeunes
 gens à Kornthal, à deux lieues de Stutt-
 gart : l'enseignement wurtembergeois
 avait fait, dès la génération précédente,
 l'admiration des étrangers. Auguste
 Scheler y trouva une solide prépara-
 tion aux études.

Les fonctions pastorales et les beso-
 gnes de bibliothécaire du père de
 famille avaient leur répercussion sur le
 séjour et l'instruction des enfants.
 « Pendant les premières vacances d'au-
 « tomne », note le jeune Auguste-Ulric,

« à l'occasion d'une visite que mes
 « deux frères et moi nous fîmes à notre
 « père, occupé alors à classer la bi-
 « bliothèque de famille du baron von
 « Palm, à Esslingen, il fut convenu que
 « je resterais dans la famille du baron
 « pour être le compagnon d'études de son
 « fils Julius, et que je suivrais avec lui,
 « en dehors des leçons données par le
 « précepteur du jeune homme (le doc-
 « teur Christophe Ulrich Hahn, can-
 « didat en théologie), les classes de
 « l'école latine de la ville, où mon père
 « fonctionnait, depuis quelques se-
 « maines, comme professeur de langue
 « française ».

Mais bientôt le père Scheler devait
 passer d'Esslingen à Bruxelles, et de la
 bibliothèque du baron von Palm à celle
 du premier roi des Belges. C'est au
 protestantisme de Léopold de Saxe-
 Cobourg-Gotha que se rattachent ainsi
 les débuts en Belgique de la philologie
 romane importée d'Allemagne. Le père
 Scheler avait été engagé, par des amis
 qu'il avait à Bruxelles, à solliciter dans
 cette ville la place de pasteur à l'église
 évangélique. Le titulaire, Merle d'Au-
 bigné, appelé à professer l'histoire
 ecclésiastique à Genève, se trouva rem-
 placé quand arriva Scheler. Mais celui-
 ci était Cobourgeois, et son royal com-
 patriote le prit comme chapelain. Il en
 fit son bibliothécaire en 1832 : fonc-
 tions commodes, car le roi n'allait
 jamais voir ses richesses bibliogra-
 phiques, ne demandait pas de catalogue,
 et disait que sa bibliothèque était celle
 de ses bibliothécaires.

Pendant que le pasteur-bibliothé-
 caire s'installait à Bruxelles avec sa
 femme et ses deux filles, les trois fils
 continuaient leurs études au gymnase
 royal de Stuttgart. Auguste, qui y
 resta de 1832 à 1836, fit d'assez rapides
 progrès pour donner, à l'âge de quinze
 ans, des leçons de français : il les don-
 nait sans doute déjà avec ce goût de la
 linguistique qui allait le conduire de la
 théologie à la philologie. Il avait eu au
 gymnase de non moindres professeurs
 que le poète Gustave Schwab et Pauly,
 l'auteur d'une *Realencyclopædie der clas-*

sischen Altertumswissenschaft, que réédite encore M^r Wissowa. Brillant élève, Auguste Scheler obtint le « certificat » de maturité « à l'âge de dix-sept ans à peine.

Il devient étudiant à la faculté de théologie (protestante) d'Erlangen, le 23 avril 1836. Tout en suivant des cours d'exégèse et de théologie proprement dite, il s'intéressait particulièrement à ceux de Kopp sur le *Cratyle* et les spéculations philologiques de Platon. Dans le semestre 1836-1837, renonçant à la carrière ecclésiastique, le jeune étudiant se tourne vers les exercices qui devaient garder sa prédilection : il entend les leçons de syntaxe comparée de L. Dæderlein, et il prend part aux travaux pratiques de son séminaire. C'est à cette période d'initiation à la philologie classique que s'applique le mieux — dans la notice biographique par Stecher — le mot favori de Scheler : « Les anciens sont des amis fidèles, » mais ils ne viennent pas au-devant de « nous et ne nous sautent pas au cou ; » ils veulent être pris de force ».

Dans son beau zèle laborieux pour les lettres grecques et latines, il alla suivre à l'université de Bonn, pendant deux semestres, les cours d'antiquités : Welcker et sa mythographie, Klausen et Naecke lui donnèrent là un enseignement qu'il complétait par des cours de philosophie et d'histoire de l'art. A l'université rhénane, il fut le condisciple estimé du prince Albert de Saxe-Cobourg et Gotha, le futur prince consort d'Angleterre.

Il passa l'été de 1839 à Munich, où il entendit le grand Schelling, alors dans la gloire philosophique et officielle qui tournait les têtes faites comme celle de Victor Cousin. Il paraît que les maîtres de Scheler distinguèrent ce jeune homme triste et grave, et devinrent pour lui de véritables amis ; l'helléniste Thiersch alla plus d'une fois s'asseoir à son chevet quand la maladie le clouait sur son lit.

A l'université d'Erlangen, où avaient étudié le père et le grand-père de Scheler, et qui, par un curieux retour

d'hospitalité, devait de nos jours recevoir un Belge comme professeur de philologie romane, le jeune Auguste Scheler obtint le diplôme de docteur en philosophie le 22 juillet 1839. Sa thèse parut la même année : *De Juliani Apostatae ea vitae parte quæ præcessit imperium, dissertatio inauguralis, quam ad summos in philosophia honores ab Amplissimo Ordine philosophorum Erlangen-sium legitime impetrandos scripsit Augustus Scheler, Coburgensis*. Augustae Vindelicorum, typis Alb. Volkhart. MDCCCXXXIX, in-8°, VIII + 50 p.; elle était dédiée à l'ancien précepteur, Chr. Hahn, devenu pasteur, et *patri carissimo, Dr Sigismundo Scheler, Regis Belgarum bibliothecæ præposito*. La préface, datée de Zurich, avril 1839, explique que l'auteur a été amené à ce sujet par le désir de s'expliquer l'apostasie de Julien. Il ne lui arrivera plus que rarement, par la suite, de faire œuvre de théologien : soit en étudiant la question du séjour de saint Pierre à Rome, soit, un jour de juillet 1842, pour remplacer son père empêché et aller, « par pure obéissance filiale, dé- » biter une oraison devant les paroissiens protestants de Gand ; soit en restant membre du Consistoire de l'église du Musée, à Bruxelles, ou en assistant, à ce titre, en 1882, au Synode protestant de Gand.

Le jeune docteur annonça son succès à Léopold I^{er}, qui l'avait déjà aidé de ses subventions. Le roi le fit venir à Bruxelles et le prit à service.

Dans l'étude qu'il a consacrée à *La bibliothèque privée de Léopold I^{er}, roi des Belges* (1869), Auguste Scheler mettait la note suivante : « Les fonctions de « bibliothécaire ont été conférées, en « janvier 1832, à mon père, M^r Sigis- » mond Scheler, de Cobourg, qui les « occupa jusqu'à sa mort (17 août « 1865). En 1839, à ma sortie de l'uni- » versité, le Roi daigna m'attacher à sa « maison avec le titre de bibliothé- » caire adjoint, et convertit ce titre, en « 1853, lors de la cessation de mes « fonctions de professeur auprès de LL. « AA. RR., en celui de bibliothécaire.

« Si, pendant un espace de 26 ans, j'ai eu l'honneur de servir l'homme éminent que la Belgique s'est choisi pour veiller à ses destinées, je ne me sens pas moins heureux d'avoir été appelé à continuer les mêmes services tant auprès de son successeur sur le trône, que dans la maison de son second fils, S. A. R. le Comte de Flandre ».

Scheler, dont le nom a été rappelé dans la presse lors de la mort de Léopold II, resta toute sa vie, à divers titres, attaché à la famille royale. Pour ses premiers élèves princiers, il compose un remarquable cours de langue allemande (il avait enseigné cette langue à la princesse Charlotte de 1849 à 1852) et sa *Grammaire théorique* (1854) applique la linguistique à l'enseignement de l'allemand; de 1869 à 1874, il est chargé par la reine « de l'instruction allemande auprès de la princesse Louise »; en avril 1880, il est appelé chez la reine qui le prie de donner à sa fille, la princesse Stéphanie, fiancée à l'archiduc Rodolphe, « une série de cours littéraires en langue allemande »; de 1884 à 1886, il enseigne encore l'allemand à la princesse Clémentine. Son ancien élève, le comte de Flandre, lui avait confié en 1876, « pour quelques heures par semaine, l'instruction allemande auprès de ses fils, les princes Baudouin et Albert » (cession en 1887).

L'« auguste maître » de Scheler était un prince bibliophile et un père attentif : le 10 juin 1869, pour répondre au désir exprimé par le comte de Flandre, Scheler priait M^r Ferdinand van der Haeghen de réunir les articles relatifs à la naissance du prince Baudouin et « de compiler à cette fin, à partir du 4 juin, les feuilles belges, françaises ou flamandes ... ». La même année au château des Amerois, et en 1871 à celui de Fulneck en Moravie, il est chargé d'inspecter les vieilles bibliothèques dont le comte de Flandre est devenu propriétaire.

Diverses autres fonctions, et des recherches personnelles, occupèrent la vie studieuse de Scheler.

Successivement membre correspondant de l'Académie d'archéologie de Belgique (1844, deux ans après la fondation de cette académie à Anvers), correspondant belge de la *Deutsche Allgemeine Zeitung* de Leipzig, agrégé de l'université de Liège (1845), correspondant de l'*Allgemeine Zeitung* d'Augsbourg (plus tard de Munich) et du *Schwäbischer Merkur* de Stuttgart, membre de diverses sociétés littéraires (Tournai, Liège), il fut, de 1857 à 1885, membre du jury du concours général des athénées, et à ce titre lut peut-être plus qu'aucun homme les essais de nos jeunes écrivains. Attentif d'ailleurs à tout le mouvement littéraire de notre pays, il a traduit en allemand des romans de Henri Conscience — aussi bien que de George Sand. Ayant publié, en 1861, le catalogue *Trente années de littérature belge* et l'article de *London Review* : *Belgium under the reign of Leopold the 1st*, ayant entrepris l'*Annuaire statistique et historique*, il savait que « notre pays est petit, et qu'en dehors de l'étroitesse naturelle de son marché, l'homme d'étude ou de lettres a encore à lutter contre les préventions de ses compatriotes ». Et à ce sujet il signalait une curieuse question de bibliographie à mettre au concours : « Quels sont, depuis 1831, les ouvrages d'écrivains belges et publiés dans le pays qui ont tant soit peu rémunéré leurs auteurs sans le secours d'une caisse publique ou privée ? »

Scheler se trouvait bien placé pour servir d'intermédiaire intellectuel entre notre pays et nos voisins de l'Est. Tout en rédigeant pour l'*Universallexikon* de Pierer et pour le *Conversationslexikon* de Brockhaus les articles concernant la Belgique ou pour Bädcker le *Guide des voyageurs en Belgique* (traduction française), il représentait chez nous la littérature et l'érudition d'outre-Rhin. En 1859, il est du comité qui fête le centenaire de Schiller, et qui fonde le *Schillerverein*. Et il multiplie dans les périodiques belges et étrangers les travaux philologiques et bibliographiques où il suit les méthodes rigoureuses de ses

maîtres de Bonn et de Munich. En 1855, il est appelé à la direction du *Bulletin du Bibliophile belge*, fondé en 1844 par le baron de Reiffenberg : il en termine le tome X et fait paraître jusqu'en 1865 (fin du recueil) les tomes XI à XXI.

Quand notre pays s'intéresse à son passé littéraire de langue romane, c'est à Scheler qu'on demande de publier nos vieux auteurs français : à Bruxelles comme à Bonn, et comme à Gand au temps de Hoffmann de Fallersleben et Willems, s'applique alors le mot de Francis Wey que Scheler rappelait dans la *Revue de Liège* (1845) : « C'est à l'Alle- » magne que reviendra l'honneur » d'avoir fait la grammaire et l'histoire » de la langue française ». En 1863, l'Académie royale de Belgique charge Scheler d'éditer les *Dits et contes de Baudouin et Jean de Condé*. Dans les années qui suivent, c'est par le même et minutieux éditeur que paraissent dans la *Collection académique des œuvres des grands écrivains du pays* : Watrquet de Couvin, les poésies de Froissart, Adenès li Rois, les Trouvères belges du XIII^e au XIV^e siècle, *li Bastars de Buillon*, des poésies de Gonthier de Soignies, Raoul de Houdenc, etc., et Jehan de le Mote. En même temps, Scheler élucidait divers points de l'histoire littéraire des peuples romans. En 1876, M^r Ferd. van der Haeghen découvrait, dans un ouvrage que les moines de Gand avaient fait relier à Lyon au XVII^e siècle, deux feuilles de parchemin contenant un fragment d'une chanson de geste provençale : il les confia à son ami Scheler, dont l'édition de la *Mort du roi Gormond* venait d'être accueillie avec faveur par les romanistes. Scheler publia (1877) *Aigar et Maurain. Fragments d'une chanson de geste provençale inconnue, publiés d'après un manuscrit récemment découvert à Gand*, et quand M^r Paul Meyer est venu examiner le manuscrit à la bibliothèque de Gand, il a constaté la parfaite exactitude de l'édition.

Aujourd'hui encore, c'est aux éditions Scheler que les meilleurs juges renvoient ceux qui voudraient essayer

d'écrire une histoire de la littérature française en Belgique.

Les travaux de bibliographie et d'édition, s'ils conduisaient plus d'une fois Scheler à Paris et dans d'autres cités de livres, ne le détournaient point de ses études favorites, la philologie et la lexicographie. Il écrivait le 17 décembre 1886 à M^r Ferd. van der Haeghen, en le priant d'acheter des livres d'heures manuscrits que désirait « son auguste maître le comte de » Flandre : « Chez moi, les travaux » philologiques ont depuis longtemps » absorbé la bibliographie et ma santé » ébranlée m'impose, d'ailleurs, de ré- » trécir en tout le cercle de mon acti- » vité ». Il y avait plus de quarante ans que ses complaisances intellectuelles étaient orientées vers la philologie romane. S'il commente encore dans sa jeunesse un livre de l'*Odyssée* (1841) ou l'*Édipe Roi* (1843), on le voit, dans l'hiver de 1844-45, assister au cours de linguistique donné, dans les locaux de l'Ecole militaire de Bruxelles, par l'abbé Chavée, avec lequel il entretint toujours des rapports d'amitié. « Ces leçons » — il le note lui-même — « ont eu une notable influence sur la » direction donnée dans la suite à ses » études scientifiques ». Il publie, en effet, la même année 1844, son « premier essai en philologie romane » : *Essai linguistique sur les Éléments germaniques* du Dictionnaire français; et, en 1849, il consacre un article du *Journal de l'Instruction publique* à la *Lexicologie de M. Chavée*. Mémoires académiques, glossaires, articles linguistiques, se succèdent alors dans le même domaine roman. Un *Dictionnaire étymologique de la langue allemande à l'usage des collèges*, que Scheler présenta, en 1850, au ministre Rogier, ne vit jamais le jour, faute d'encouragement. Mais l'étymologiste allait devenir le continuateur de Diez, fondateur et prince de la philologie romane, de Grandgagnage, créateur de la philologie wallonne; et il reste l'auteur d'un *Dictionnaire d'étymologie française* dont il a pu écrire lui-même : « Cet ouvrage, préparé de longue

« main, grâce au succès qu'il a obtenu
 « de toutes parts, est devenu pour ainsi
 « dire le point central de mon activité
 « scientifique pour le restant de ma vie ». Il avait fort heureusement choisi son centre d'activité, puisqu'il y mérita de hautes estimés, comme celle de Littré, et que le plus récent historien de la langue française, M^r Ferdinand Brunot, renvoie encore (1905) au *Dictionnaire d'étymologie française* de Scheler comme à un « élément d'information essentiel ».

Quand parut, en 1862, le *Dictionnaire d'étymologie française*, l'auteur, dans sa préface datée de Bruxelles, 1^{er} novembre 1861, exposait son principal objet en ces termes : « Mettre à
 « la portée de tous ceux qui ont reçu
 « quelque éducation littéraire, les fruits
 « déposés par les savants de la nouvelle
 « école dans des publications éparses et
 « répandues dans le public ... C'est,
 « avant tout, à l'homme éminent, à qui
 « revient la gloire d'avoir le premier
 « fixé et méthodiquement exposé les
 « lois qui président à la formation des
 « langues néo-latines, au vénérable
 « professeur Diez, de Bonn, que nous
 « avons voulu rendre hommage, en con-
 « signant dans notre livre, pour mieux
 « les faire valoir en dehors des fron-
 « tières de sa patrie, ses heureuses dé-
 « couvertes ... ». Malgré le savant Littré, « Diez et son système ne sont
 « pas encore naturalisés en France ». Effectivement, un compatriote et pré-
 « curseur de Scheler était scandalisé, une vingtaine d'années plus tôt, de
 « trouver à la Bibliothèque royale de Paris un exemplaire de la Grammaire
 « de Diez dont les pages n'étaient pas
 « coupées. En Belgique, d'ailleurs, con-
 « state le lexicographe, l'œuvre du roma-
 « niste allemand est justement appréciée
 « par les philologues belges : « les Grand-
 « gagnage, les Bormans, les Gachet, les
 « Chavée, et autres ».

Le public belge avait fait quelques progrès depuis le temps où le comité de la *Revue de Liège* (1845) craignait que le titre donné par Scheler à son article : *Sur l'étymologie raisonnée de la langue française*, « n'effrayât les gens qui ne

« veulent aborder les sciences spéciales
 « que par leurs généralités » !

Mais Scheler était plus connu et apprécié à l'étranger que dans notre pays. Après la mort de Fr. Diez (1876), c'est l'auteur du *Dictionnaire d'étymologie française* qui donne la quatrième édition (1878) de l'*Etymologisches Wörterbuch der romanischen Sprachen*, à laquelle il ajoute un supplément considérable. Le choix du continuateur aurait plu à l'illustre romaniste de Bonn : en juin 1862, Scheler avait pu rédiger un
 « prospectus de la traduction française
 « de la célèbre *Grammaire des langues
 « romanes*, par le professeur Diez, à
 « Bonn (3 volumes), *traduction pour la-
 « quelle il s'était assuré le concours de
 « l'auteur lui-même* et d'un grand édi-
 « teur de Paris. Des raisons juridiques
 « empêchèrent l'exécution de ce projet,
 « et ce n'est qu'en 1874 que Brachet et
 « G. Paris réussirent à réaliser cette
 « utile entreprise ». Le modeste colla-
 « borateur de la quatrième et de la cin-
 « quième édition du *Wörterbuch* entendait
 « seulement honorer la pieuse mémoire de
 « l'illustre maître en continuant l'œuvre
 « avec tous les moyens scientifiques acces-
 « sibles dans « l'isolement de Bru-
 « xelles ».

En Belgique, le savant philologue s'intéressa naturellement à la situation linguistique de nos populations, partagées entre deux idiomes nationaux : le wallon latin et le flamand tudesque, et recevant de France, par surcroît, une langue littéraire ; le 15 juin 1875 il traitait, dans la *Revue de Belgique*, de « la lutte des
 « langues » : il entrevoyait la possibilité de concilier les intérêts en jeu en donnant satisfaction aux désirs légitimes des Flamands. En attendant, l'étymologiste comprenait la portée des études wallonnes. Grandgagnage avait commencé dès 1845 à publier le *Dictionnaire étymologique de la langue wallonne*. Mais il n'avait jamais donné le complètement attendu ; et dans ses années déclinantes, découragé, il trouvait qu'on s'occupait trop de chansons et de banquets dans la Société liégeoise de littérature wallonne. Membre correspondant de cette

société depuis 1860, Scheler avait souvent engagé son ami Grandgagnage à paraître son œuvre. « Si vous voulez absolument que mon livre ait une fin », répliquait le vieux Liégeois, « prenez mes notes, elles sont à votre disposition ; donnez-leur un tant soit peu de façon et de poli, et comptez sur ma reconnaissance ». Il se souvint du philologue dans son testament : il y chargeait Scheler de l'achèvement du *Dictionnaire*, moyennant une rémunération de six mille francs. Grandgagnage mourut le 7 janvier 1878 ; en 1880 paraissait l'œuvre achevée, qui parfois encore sert de point de départ aux travaux préparatoires du grand *Dictionnaire wallon* en voie d'exécution aujourd'hui. Le rapport du jury pour le concours décennal de philologie pouvait dire en 1890 : « Le deuxième volume du *Dictionnaire étymologique de la langue wallonne*, qui n'était, dans certaines parties, qu'une ébauche souvent informe, est devenu entre les mains du savant lexicologue un véritable livre, digne d'être consulté encore aujourd'hui par tous les spécialistes ».

La science de Scheler reçut plusieurs consécérations académiques et civiques.

Jeune encore, il avait été nommé par le ministre S. van de Weyer agrégé de l'université de Liège, et il avait assisté à la rentrée solennelle des cours de cette université.

En 1876, par une amélioration à l'antique et anodin doctorat en philosophie, un cours de grammaire générale fut inscrit par la loi au programme des études universitaires préparatoires au doctorat : ce cours fut confié à Scheler, nommé, le 6 octobre 1876, professeur extraordinaire à l'université libre de Bruxelles. Promu au rang de professeur ordinaire le 14 juin 1879, le grammairien joignait à son cours principal « un cours facultatif d'exégèse pour les textes de l'ancienne littérature française », cours qui se faisait soit à l'université, soit au domicile du professeur. Ainsi pénétraient chez nous des études illustrées depuis quelque temps déjà dans l'enseignement supérieur en

Allemagne et à Paris. Mais l'enseignement simple et familier de connaissances sérieuses trouvait un milieu peu favorable dans une jeunesse habituée encore aux grands rhétoriciens. Ce n'est que plus tard que M^r Maurice Wilmotte, revenu d'Allemagne et de Paris, acclimatera à Liège la philologie romane ; et cette science, représentée officiellement dans les universités de Liège, de Louvain et de Gand, ne l'est pas encore dans celle de Bruxelles.

Scheler contribua parfois par son influence au recrutement du personnel de l'enseignement des langues étrangères en Belgique.

L'Académie royale de Belgique, qui lui avait confié déjà divers travaux, qui avait couronné et publié dès 1845 son mémoire sur la conjugaison française considérée sous le rapport étymologique, l'avait nommé, en 1868, membre associé, particulièrement en récompense de sa large participation à la « Collection des grands écrivains du pays ».

Pour devenir titulaire il lui fallait obtenir la grande naturalisation. Dès 1857, il avait, à cette fin, adressé une demande au président de la Chambre des représentants. Malgré le rapport favorable de la commission, la Chambre en rejeta la prise en considération. Scheler était pourtant absolument acclimaté chez nous. Marié depuis 1843 à une Bruxelloise, M^{lle} Van der Kelen, installé en 1861 avec sa famille rue Mercelis, où il devait finir ses jours, chevalier de l'Ordre de Léopold dès 1858, invité aux fêtes de la cour à partir de 1867, décoré de plusieurs ordres étrangers, le savant cobourgeois n'acquiesça chez nous le plus haut honneur du droit de cité qu'après une très longue et brillante carrière scientifique : en mai 1884 lui est notifié l'acte législatif qui lui accorde « la grande naturalisation belge pour services éminents rendus à l'État ». Il devient membre titulaire de l'Académie royale.

Les honneurs couronnaient naturellement la longue activité du modeste savant, entouré d'affection. Le 16 oc-

tobre 1887, il faisait visite à « l'archiduchesse Stéphanie au palais de Bruxelles, Son Altesse Impériale et Royale lui ayant gracieusement fait manifester le désir de saluer son ancien professeur ». Le 6 avril 1889, le septuagénaire de son existence est fêté par sa famille et par quelques amis, auxquels se joint l'illustre Th. Mommsen, alors à Bruxelles. A cette occasion, se rappelant vivement les paroles du psalmiste (Ps. xc. 10) : *Les jours de notre vie reviennent à soixante-dix ans*, il imprime pour ses parents et amis *Les Annales de ma vie*. Le 22 juillet de la même année jubilaire, le quinquagénaire du doctorat en philosophie acquis à Erlangen fut célébré par une fête de famille et d'amitié; les professeurs de l'université libre de Bruxelles offrirent à leur collègue un buste antique; « le couronnement de la fête fut l'arrivée par la poste du parchemin, par lequel la Faculté de philosophie de l'université d'Erlangen renouvela celui qu'en 1839 elle avait conféré au jeune étudiant d'alors ».

Quand il s'agit de décerner pour la première fois en Belgique le prix décennal de philologie (1^{re} période : 1880 à 1889), le jury, présidé par Louis Roersch, et ayant pour secrétaire-rapporteur M^r Wilmotte, proposa d'accorder ce prix à Auguste Scheler : « Dans ces travaux où l'ingéniosité de l'esprit et la méthode ne servent pas moins un savant que les lenteurs de l'érudition », disait le rapport, « M. Scheler a toujours fait preuve d'un véritable sens philologique. Il a de toutes les qualités de l'étymologiste la plus rare et la plus nécessaire, la circonspection. Ajoutez à cela une lecture étendue, spécialement dans le domaine de l'ancien français ... C'a été pour M. Scheler une constante et louable préoccupation que de rendre accessibles à un plus grand nombre de lecteurs les textes qu'il éditait ... La philologie romane a trouvé en lui un représentant dont l'autorité est aujourd'hui reconnue bien au delà de nos frontières ».

Cruellement éprouvé par la perte de son épouse (1890), Scheler lui survécut peu : il mourut le 16 novembre 1890. A ses funérailles, qui eurent lieu au milieu d'un grand concours de monde, assistaient les représentants du roi et du comte de Flandre; les professeurs de l'université, le bourgmestre de Bruxelles et les membres de l'Académie royale; au nom de celle-ci, Tiberghien célébra la mémoire du défunt « comme celle d'un héros et d'un martyr de la philologie »; au nom de l'université, le recteur, M^r Philippson, redit les mérites du savant modeste et réservé dont « la vie a été consacrée à trois choses : le labeur scientifique, les affections de famille, le service de ses princes ». Telle avait été la pensée de Scheler lui-même quand, l'année précédente, il présentait aux siens les *Annales de sa vie* : « J'ai toujours, dans la *struggle for life*, gardé le chemin de l'honneur, et, en dehors des devoirs envers les hommes, sous la dépendance desquels j'ai été placé, et spécialement envers l'auguste famille que j'ai été appelé à servir pendant cinquante ans à peu près accomplis, en dehors de mes devoirs humains, dis-je, j'ai cherché à ne point négliger ceux que nous impose Celui par qui, selon l'expression profonde de l'Apôtre (Actes XVII, 28), nous avons la vie, le mouvement et l'être ». Ces devoirs spirituels, il les avait remplis encore en étudiant, dans la genèse de ses paroles, la plus suggestive des langues parlées sous le ciel : le philologue admiré restait fidèle à la parole de Justin Martyr qui servait d'épigraphe au travail d'Udalric de Saint-Gall : « L'homme, vraiment pieux et sage, doit estimer plus que toutes choses la vérité qu'il a reconnue lui-même ».

Albert Counson.

Les Annales de ma vie. Pages offertes à ma famille et à mes amis à la veille de mon quinquagénaire, Ixelles, 1889; 43 p. in-8° (exemplaire communiqué, ainsi que divers documents manuscrits et imprimés, par M^r Georges Bigwood, de Bruxelles, et par sa mère, Madame Scheler, fille d'Auguste Scheler). — *Nécrologie de l'Indépendance belge*, 19 novembre 1890. — A. R. (Rivier), *M. Auguste Scheler* (*Journal de Genève*, 20 novembre 1890). — *The late M. Scheler Ph. D.* (*The Belgian News and Continental advertiser*,

Saturday, November 22, 1890). — Pfeleiderer, *Auguste Scheler (L'enseignement des langues modernes*, 5^e année, Bruxelles, 15 janvier 1891, p. 19-24). — Id., *Neuphilologische Centralblatt*, Hanovre, mars 1891 (5^e année, n° 3, p. 68-70). — J. Stecher, *Notice sur Jean-Auguste-Ulric Scheler, membre de l'Académie (Annuaire de l'Académie royale, Bruxelles, 1893, p. 405-452; suit la Liste des ouvrages de J.-A.-U. Scheler, p. 433-456)*. — G. Tiberghien, *Discours prononcé aux funérailles de M. Aug. Scheler (Bull. de l'Ac. roy. de Belg., 3^e série, t. XX, n° 12, 1890)*. — Vanderkindere, *L'université de Bruxelles* (Bruxelles, 1884), p. 193. — Goblet d'Alviella, *L'université de Bruxelles pendant son troisième quart de siècle* (1909), p. 62 et p. 202. — A. Doutrepont, *La Philologie romane (Mouvement scientifique en Belgique de 1830 à 1905)*, Bruxelles, Schepens, 1907). — Schweisthal, *S. A. R. Philippe comte de Flandre, essai biographique* (dans les *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, 1908, I, p. 43). — Eug. Hubert, *Scheler* (article de la *Grande Encyclopédie*). — Article *Scheler* dans Meyer, *Konversationslexikon*. — *Bibliographie nationale*, t. III, 1897, p. 379-381. — Gröber, *Grundriss der romanischen Philologie*, t. I, 2^e édit. (Strasbourg, Trübner, 1904-1906), p. 91 et 143. — F. Brunot, *Histoire de la langue française des origines à 1900*, t. I (Paris, Colin, 1903), p. 276, note 1. — *Moniteur belge*, 30 juin 1890, n° 481; Rapport du jury (concours décennal de philologie) à M^r le ministre de l'intérieur et de l'instruction publique. — Archives de la Bibliothèque de l'université de Gand (Fonds Gantois : lettres de Scheler à M^r Ferdinand van der Haeghen).

SCHELEWAERT (*Jacques*), dit Maître JACQUES DE DIXMUDE, du lieu de sa naissance, théologien du x^ve siècle. Le 14 juillet 1452, il se fit inscrire à Paris au premier cours de la Faculté de théologie chez Pierre de Vaucello, et obtint rapidement le bonnet de docteur en théologie. Il y soutint une thèse historique sur l'enlèvement de Judith par Baudouin Bras-de-Fer. Il obtint un canoniat à l'église de Saint-Pierre, à Louvain, en 1462, et y enseigna la théologie à l'Université de 1463 à 1472; Henri de Zomerem lui succéda. Il mourut curé de la cathédrale de Saint-Sauveur à Bruges, où se voit encore son épitaphe en cuivre, qui le représente en costume de docteur enseignant à ses disciples. L'inscription de la plaque porte : *Sepultura honorandi magistri nostri, magistri Jacobi Schelewaerts, Parisiensis sacre theologie doctoris ac hujus ecclesie curati, qui obiit 13^a die mensis junii anno Domini millesimo quadringentesimo octuagesimo tercio. Anima ejus requiescat in pace.*

V. Fris.

Valère André, *Fasti Academici* (Louvain, 1630), p. 84. — F. V(an de Putte), *Biographie des hommes*

remarquables de la Flandre occidentale (Bruges, 1844), t. II, p. 140. — Budinszky, *L'université de Paris* (Paris, 1876), p. 471. — H. Denifle et A. Chatelain, *Chartularium universitatis Parisiensis* (Paris, 1897), t. IV, p. 737. — Ad. Duclos, *Bruges, Histoire et souvenirs* (Bruges, 1910), p. 289.

SCHELLE (*Antoine VAN*), contrôleur architecte de la ville de Bruxelles et peintre. Les registres paroissiaux de Bruxelles sont muets concernant sa naissance. Il était mort en 1641, nous le savons par le registre aux serments. Il était fils d'Antoine et de Marguerite Van Montengis. Il fut reçu maître, en 1599, entre la Saint-Jean et le 31 décembre, et son inscription porte qu'il est enfant légitime, né à Bruxelles. En 1613, il reçoit comme élève, maître Almeric de Vrise, et est qualifié à cette occasion de « peintre ». Il prêta serment comme contrôleur adjoint des travaux de la ville, le 20 novembre 1621. En 1639, il bâtit la maison des Poissonniers en cette ville, dont la porte d'entrée, sauvée lors de la démolition de la maison en 1871, est conservée au musée de la Porte de Hal. Il eut comme successeur dans ses fonctions à la ville Daniel Raessens, le 10 juillet 1641, *midts den overlyden van de voorseiden Van Schelle.*

Paul Saintenoy.

Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie, 1875, p. 343. — *Archives de la ville*. 1. Registres paroissiaux; 2. Eedtbboek, n° 3056. — Archives du royaume, Corps de métiers et serments Reg. 818.

SCHELLEKENS (*Jean-Baptiste*), capitaine d'artillerie, magistrat et administrateur, né à Bréda vers 1625, mort à Termonde, le 26 janvier 1685. Descendant d'une ancienne famille patricienne et échevinale de Bréda, issue des feudataires du fief de *Gorp*, près de cette ville (dont il portait les armoiries : *d'argent à trois trèfles de sinople*), il quitta sa ville natale à la suite des difficultés qu'y éprouvaient les familles catholiques après la prise de Bréda par le prince d'Orange (1622) et la séparation de la Belgique et des Provinces-Unies. Après avoir étudié à l'Université de Douai, il se fixa définitivement à Termonde. Il était capitaine dans la

milice citoyenne, lorsque Louis XIV, après la prise d'une série de places fortes de la Flandre, vint mettre le siège devant cette ville, en 1667, avec une armée de 50,000 hommes. Le magistrat de Termonde garnit ses remparts de nombreuses pièces d'artillerie et se prépara à percer les digues de l'Escaut et de la Dendre de manière à inonder tous les alentours. D'après Prudent Van Duyse : « Parmi ceux du Magistrat, qui » s'occupaient de la défense active de la » ville, se trouvait l'échevin Jean-Baptiste Schellekens. Il avait pris poste » près des canons établis à l'endroit du » moulin, dans la direction de la porte » de Bruxelles. Par une politesse toute » chevaleresque, le brave canonnier » avait, dit-on, fait demander au roi où » était son quartier, afin de ne lancer » aucun projectile dans l'endroit qu'il » occupait. Louis répondit que son » quartier était partout. Schellekens » pointa au hasard vers les ennemis, et » le boulet vint frapper l'aide de camp » du monarque qui se trouvait à trois » pas de lui. »

Cette tradition séculaire et respectable, admise par tous les historiens de Termonde, est confirmée par divers chroniqueurs, entre autres par Jean Van Peteghem, dans son journal contemporain tenu à Wetteren : *Ende den 5en Augustus (1667), sijn sij (de Franschen) van daer (Dendermonde) weggeloopen, achterlatende veel volcx, metten lutenant van den conninck, die door een canonbal voor de stadt omverre geschoten (werd), staende niet verre van den Franschen conninck.*

En récompense de ses services, Jean-Baptiste Schellekens obtint la place de receveur des tonlieux et licences pour le Roi dans le quartier de Termonde, avec exemption d'impôts, privilèges qui passèrent à son fils, Jean-Baptiste, lequel, pour perpétuer cet exploit, fonda un bel autel dans le chœur de Notre-Dame à Termonde, et, en outre, diverses fondations pour les pauvres. Cette chapelle a été récemment ornée de vitraux représentant les divers épisodes de la vie du capitaine à Bréda et à Termonde,

avec les armoiries des familles qui en sont issues : les chevaliers *Schellekens*, *Beeckman de Craijloo*, *Parmentier*, etc.

De son côté, la ville de Termonde avait, dès le XVII^e siècle, fait peindre un tableau (de 1m35 sur 0m97), représentant le Roi, au milieu d'un groupe de cavaliers, accosté par un officier qui tombe de cheval au moment de le rejoindre. Dans le fond s'étend le panorama de la ville; à gauche, on voit la trainée de la poudre du canon qui a frappé le messager; à droite, l'abbaye de Zwuyvique en flammes et la Dendre près de déborder. Ce tableau est conservé à l'hôtel de ville de Termonde; en 1825, le capitaine hollandais Groenia en avait fait une copie qui existe dans la famille.

Jean-Baptiste Schellekens eut de ses trois femmes (Marie van Swaervelde, fille d'un échevin, décédée en 1666; Madeleine Coene, qu'il avait épousée en 1667, et Catherine 't Kint, en 1679, restée veuve en 1685) de nombreux enfants, dont les descendants ont occupé depuis près de trois siècles et demi les premières places dans la magistrature, l'administration et l'industrie de Termonde et des villes voisines.

Napoléon de Pauw.

P. Van Duyse, *Le Siège de Termonde par Louis XIV (1667)*, dans le *Messenger des sciences historiques* (1840), p. 163 à 178. — Le même, *De belegering van Dendermonde door Lodewijk XIV (Gand, 1842)*. — K. Wytman, *Notice historique sur la ville de Termonde* (1849), p. 62. — A. de Vlaminck, *Geslachtsboom der familie Schellekens, met zestig wapenschilden*, dans le *Guldenboek van Dendermonde* (1872), p. 177-195. — Colonel de Patoul, *La Noblesse belge*, Annuaire de 1891, 1^{re} partie, p. 167-178, et de 1897, 2^e partie, p. 2131 à 2135. — J. Broeckaert, *Het beleg van Dendermonde in 1667*, dans les *Annales du Cercle archéologique de Termonde* (1897), 2^e série, t. VI, p. 352 à 355, et t. VII, p. 376. — Le même, *Inscriptions funéraires et monumentales de Termonde* (1896), p. 40, 89 et suiv. — Jan van Peteghem, *Chroniek van Wetteren (1666-1636)*, dans les *Annales du Cercle archéologique de Termonde* 1900), t. VIII, p. 376. — Jourdain et Van Stalle, *Dictionnaire encyclopédique de géographie historique du royaume de Belgique* (1894), t. II, p. 426. — Journaux : *Dender en Schelde* (Termonde, 18 juin 1898); *Le Petit Bleu* (Bruxelles, 28 août 1897); *La Patrie* (Bruges, 18 juin 1898), etc., etc. — De Raadt, *Sceaux armoriés*, t. III.

SCHELLENS (François), chroniqueur, né à Malines, le 25 février 1809, mort

dans cette ville, le 10 avril 1855. Son père le destinait à une profession libérale, mais comme il ne montrait que peu d'aptitudes, on se contenta de lui faire faire de bonnes études primaires dans une institution privée de Willebroeck; Schellens s'y lia d'amitié avec Aug. De Bruyne, le futur antiquaire malinois. A la mort de son père, en 1830, il se maria avec Anne-Dorothée Knickmann, et il entreprit un commerce de draps, aux Bailles de fer, à Malines, dans la maison *Den Anker*, ancien local de la corporation des *vettewarriers*. Il eut plus tard l'occasion d'être utile au chroniqueur malinois Van den Eynde, qu'il aidait généreusement, alors que celui-ci se trouva acculé à vendre par bribes sa riche bibliothèque pour faire face à des échéances imprévues. Bien renseigné, par ses relations, sur les événements locaux, Schellens céda à l'attrait que la rédaction d'une chronique exerçait sur beaucoup de ses contemporains. Il compulsait registres et journaux, recueillit les souvenirs de ses concitoyens sur la révolution brabançonne et la révolution française, annota les siens propres sur les événements de 1830 et de 1848, et, de cet ensemble de faits historiques ou transmis par tradition, il forma, de son écriture menue et soignée, une *chronique malinoise*. Rédigée en flamand, et restée inédite, elle forme douze volumes conservés aux archives de Malines; ce n'est pas sans raison que Georges Eeckhoud, dans ses *Fusillés de Malines*, appelle Schellens le plus bavard des chroniqueurs. Mais cette prolixité même sollicite et retient l'attention, parce qu'elle rattache à la marche des événements de l'histoire générale les faits moins sensationnels de la vie de province.

Outre cette chronique, Schellens rédigea sous la même forme les manuscrits intitulés : *De metropolitane Kerk van Sint Rombout* et *Korte beschrijving van Sint Rombouts toren*, conservés au même dépôt. Enfin, il copia et recopia certaines publications peu répandues ou n'existant qu'en manuscrit : *Aantekeningen rakende de Geschiedenis van*

Mechelen door J. B. Joffroy; — Beschrijving der parochiekerken, Kloosters, Kapellen, Godshuizen, enz. van Mechelen door A. Thys, pastor te Hever; — Histoire du Grand Conseil de Sa Majesté aux Pays-Bas et de son hôtel en 1775, par M. Brennaert, conseiller eccl. de ce tribunal, etc. Il témoigna ainsi d'une activité remarquable et riche en résultats, nonobstant le court espace de temps pendant lequel elle trouva à s'exercer.

H. Coninckx.

Papiers de famille. — Archives de Malines. — H. Coninckx, *La fin de deux régimes; quelques pages de la chronique malinoise racontées par un contemporain.*

SCHELLENS (Henri-Martin), écrivain ecclésiastique, né à Vieux-Turnhout, le 11 février 1802, mort à Hérenthals, le 15 décembre 1882. Il entra au séminaire de Malines, le 3 janvier 1822, fut ordonné prêtre le 17 août 1824, et devint successivement professeur au collège d'Hérenthals le 20 octobre 1824, chapelain à Ophem le 23 février 1826, curé à Borgt-Lombeke le 1^{er} juin 1831. Il démissionna le 2 août 1851. C'est surtout après cette date qu'il se consacra tout entier à la confection de sermons et de méditations, qu'il fit publier à l'usage du clergé de l'église catholique.

Les œuvres de Schellens sont :

1. *Meditation op het lijden en de dood van Jesus, voor den Vasten*. Lier, Van In, 1839; in-8°. —
2. *Nieuwe sermoenen op alle de Zondagen van het jaar*, 3 vol. —
3. *Sermoenen op de bijzonderste feestdagen en op alle zondagen des jaers, voorgegane van de meditatie op het lijden en de dood van Jesus*, 2^e uitgave. Mechelen, Hanicq, 1843-1844; 6 vol. in-8°. —
4. *Sermons pour tous les dimanches et les principales fêtes de l'année, suivis de méditations sur la passion de N.-S. J.-C.* Traduit de l'allemand sur la 2^e édition originale. Paris, Gaume, 1854; 6 vol. in-12. —
5. *Méditations sur la passion de Notre-Seigneur. Traduites du flamand sur la 2^e édition originale*, Paris, Gaume, 1854; in-12. —
6. *Nieuwe meditatie op het lijden en de dood van Jesus, voor den*

Vasten. Leuven, Van Linthout, 1857; 3 vol. in-8°.

Léon Goffin.

Bibliographie nationale, t. III, p. 381. — Archives de l'archevêché de Malines.

SCHELLENS (*Hyacinthe*), écrivain ecclésiastique, né à Lille (ancienne Flandre), vers 1617, mort dans cette ville, le 11 mai 1672. Il entra au couvent des Dominicains de Lille en 1634, et y prononça ses vœux le 26 novembre 1635. Maître des novices, il s'acquitta pendant dix ans de ces fonctions « avec beaucoup de zèle et de prudence », au témoignage de Paquot. Il a publié, sans y mettre son nom, un opuscule intitulé : *Origine et progrès de la confrérie des Ardans et de la chapelle miraculeuse du Joyou*. Lille, Ignace et Nicolas de Rache, 1660; in-12.

Paul Bergmans.

J. Quéfit et J. Echard, *Scriptores ordinis Prædicatorum recensiti*, t. II (Paris, 1721), p. 643. — Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas*, t. XVI (Louvain, 1769), p. 286. — Ch. Jöcher, *Allg. Gelehrten-Lexikon*, t. IV (Leipzig, 1751), col. 244.

SCHELLIERS (*Henri*), écrivain ecclésiastique. Voir SCCELLIERS (*Henri*).

SCHELLINCK (*Josse*), écrivain religieux flamand et poète latin, dont nous ignorons la date de naissance et le lieu d'origine, mort le 22 décembre 1579. En 1534, il fut ordonné prêtre. En 1550, il apparait pour la première fois comme *vice-portionaris* dans les comptes de l'église Saint-Nicolas à Bruxelles. En 1557, nous le retrouvons comme *portionaris*. Ce doit avoir été vers cette date qu'il traduisit du latin un livret intitulé : *Vertroostinghe der Cleynmoedighe. Ierst ghemaect in Latijn by den Eerwerdigen Vader Ludovicum Blossum... overgeset by Judocum Schellinck, Priester ende Portionaris van Sinte-Niclaes binnen de Princelyke Stadt van Bruessele*. Comme ce titre l'indique, il s'agit d'une traduction de la *Consolatio pusillanimum* du célèbre abbé de Liessies, L. Blossius (voy. ce nom, t. II, col. 499). Nous n'avons pu retrouver la première édition flamande. La deuxième est de 1562

(Bruxelles, M. van Hamont; un exemplaire à la bibliothèque royale de Bruxelles). La troisième de 1568 (Bruxelles, idem; deux exemplaires à la bibliothèque de Gand). La quatrième de 1611 (Bruxelles, J. Mommaert; ex. bibliothèque de Gand).

En 1562, Schellinck composa un quatrain latin, qui fut inséré au titre des poésies latines de Lyntherides Arnoldus a Palude, *Carmen votivum* (Louvain, Mart. Verbasselt, cf. *Biographie nationale*, t. XVI, col. 520). Son nom y est orthographié *Schellincq*.

En 1567, il fit paraître également un petit livre de dévotion, intitulé : *Devote ghebeden op d' Evangelien van alle de Sondaghen, heylich daghen, ende sommige andere vanden jaere ... ghecoligeert by H. Meester Joos Schellinck* (Bruxelles, M. van Hamont).

Quelques mois après sa mort (15 mars 1580), l'église Saint-Nicolas, qui jusqu'à n'avait été qu'une chapelle dépendant du chapitre de Sainte-Gudule, fut érigée en paroisse et eut son premier curé, Jean De Brauwere. Puis encore quelques mois plus tard, Saint-Nicolas fut cédé par le magistrat de Bruxelles à la communauté calviniste.

Léonard Willems.

Ed. Remes, *Notice sur l'église Saint-Nicolas dans les Annales de l'Académie d'archéologie d'Anvers*, 1908. — Renseignements tirés des archives de Saint-Nicolas, et obligeamment fournis par M^r le curé Ed. Remes.

SCHELLINCK (*Théodore - Adrien - Liévin*), journaliste et archéologue, né à Gand, le 2 septembre 1797, et y décédé, le 7 janvier 1867. Fils de Jacques-François Schellinck, commissaire de police, et d'Anna Tollens, dont la famille se rattachait au poète néerlandais de ce nom, il s'intéressa de bonne heure à la littérature. A peine adolescent, il fit contre Napoléon des vers qui lui valurent des démêlés avec la justice, à Bruxelles. Sous le régime hollandais, il se rangea du côté de l'opposition, et le 1^{er} août 1825 il entra à la rédaction du *Courrier de la Flandre*, dont le directeur politique, baron de Zinzerling, venait d'être arrêté. Mais il devait bientôt se

consacrer presque exclusivement à la presse flamande. De 1826 à 1842, il rédigea la *Gazette van Gent*; ce fut la meilleure période de sa vie. En rapport avec les principaux littérateurs et les hommes politiques de la région, plein de verve et d'entrain, il paraissait appelé à un bel avenir. De 1842 à 1843, il fut rédacteur de la *Gazette van Vlaenderen*, et, de 1848 à 1849, du *Gentsche Telegraef*, deux feuilles éditées à Gand. En 1844, il fournit des articles à *Vlaamsch Belgie*, journal de Bruxelles. En 1851, il se rendit à Hasselt où il fonda *De Arend*, qui n'eut qu'une existence éphémère. Rentré à Gand, il donna de la copie au *Messenger de Gand*, notamment en 1852, au *Gentschen Mercurius*, au *Nouvelliste de Gand*, et s'occupa, en 1855, du *Journal des travaux de la Société d'horticulture de Gand*, publication mensuelle. L'année suivante, il collabora au *Vlaming*, journal fusionné en décembre 1856 avec *Het Vaderland* sous le titre nouveau *Het Vlaamsch Land*.

Parmi les œuvres publiées séparément, citons quelques écrits satiriques anonymes, devenus rares, et dont les titres sont empruntés au parler gantois populaire : *De drij uijtschijters, den tijd is slegt, den praet is vrijl* (1831, l'auteur y recommande la candidature du duc de Nemours au trône de Belgique); *De sijns pannen* (1831); *Gentsche hutspot* (1832). Les guêpes flamandes, *Vlaamsche wespen, iets dat steekt, krabbel en bijt*, furent publiées en 1843 comme œuvre de Adriaen Lievens, deux prénoms de Schellinck. On plaça six mille exemplaires de sa *Vie de Marie-Louise, reine des Belges*, dédiée à la princesse Charlotte (Gand, en flamand, 1850).

Journaliste à la plume alerte et facile, en son bon temps, érudit à une époque où ses confrères ne l'étaient guère, esprit caustique et narquois, Schellinck aurait pu se faire un nom dans les lettres flamandes. Mais d'allure débraillée, de bonne heure adonné à la boisson, toujours besogneux, il vivait au jour le jour, et ne transmit finalement à la postérité que le triste souvenir de ses

falsifications de textes et de ses supercheries plus ou moins spirituelles. Il est en aveu pour la brochure intitulée : *Notice sur les lunettes et verres optiques et sur les ophthalmies dans la ville de Gand et ses environs par Fr.-Eug. Caesemaeker, opticien-lunetier* (texte flamand, 1844; traduction française, 1845). Dans les notes autobiographiques, encore inédites, rédigées en 1857, au moment d'entrer à l'hospice où il allait finir ses jours, Schellinck déclare ingénument que cet ouvrage est une mystification littéraire (*letterkundige fopperij*) faite par lui dans l'intérêt de l'opticien susdit, qui en a accepté la paternité, et de la famille X..., dont les ancêtres étaient plus particulièrement cités, et qui en a payé en grande partie les frais. Les renseignements contenus dans cet écrit, parfaitement pris au sérieux, donnèrent lieu à des considérations savantes jusque dans ces derniers temps. Ce n'est là qu'un exemple isolé. Dès 1829, il publia une série de biographies de Gantois illustres, où abondent les renseignements de son invention. Mr N. de Pauw, à propos de la biographie de Gilles de Hase, général de la république de Venise, observe que, pour ce qui concerne la vie privée de ce célèbre Gantois, il n'y a dans l'exposé de Schellinck « pas une date ou un « détail qui soit exact ». Après avoir relevé des erreurs dans la biographie de Liévin Bauwens, Mr de Pauw ajoute : « Pour faire connaître l'audace de Schellinck, il me suffira de rapporter ce fait « que, chargé du classement des archives de la cathédrale de Gand, il « donna à plusieurs savants des copies « de certaine pièce de 1323 où figurait « le célèbre Jacques van Artevelde; « quand plus tard on vérifia l'original, « tout était exact, sauf le nom du « célèbre tribun, qui avait pris la place « d'un autre bien moins connu ». — Nous ne dirons rien des généalogies qu'il « brassait », suivant l'expression d'un de ses biographes, ni des filiations qu'il attribuait à des personnages connus pour les rattacher à des familles en quête d'ancêtres, ni encore des réclames

patriotiques qu'il faisait pour des industriels, par exemple à propos d'une bière qui aurait été inventée par Henri Goethals et que les vaillants communiers buvaient, de préférence au vin, boisson consommée par les partisans du lis ! C'est dans le domaine de l'histoire de l'art que s'exerça surtout son ingéniosité. Il donna toute une école aux van Eyck et inventa de nombreux détails pour embellir la biographie de nos artistes et faire valoir leurs œuvres. Beau roman, a dit M^r A. Wauters, à propos de son récit relatif aux six tableaux du peintre Jean van der Meire. Ce mot pourrait bien expliquer, en partie du moins, la mentalité de notre journaliste. Il paraît, en effet, ne pas avoir distingué nettement l'histoire d'avec le roman historique, genre fort goûté alors, et auquel il s'appliqua pour ses feuilletons. — Toutes ces falsifications, malheureusement, s'infiltrèrent peu à peu dans nombre d'ouvrages, et aujourd'hui encore on n'est pas parvenu à les extirper complètement.

Victor van der Haeghen.

Collection gantoise à la bibliothèque de l'université de Gand. — Dr G. D. J. Schotel, *Tollens en zijn tijd* (Tiel, 1860 et 1866). — F. van der Haeghen, *Bibliographie gantoise*, t. V, 1863. — A. Wauters, *Bull. Acad. roy. de Belg.*, 1882. — Hipp. De la Haye, S. J., *Nouvelles recherches sur Henri de Gand (Messager des sciences historiques)*, Gand, 1886 et 1887. — N. de Pauw, *Bull. Comm. roy. d'histoire*, 1892. — M. Rooses, *Gedenkbladen van Willem Rogghé* (Gand, 1898). — V. van der Haeghen, *Mémoire sur les documents faux relatifs aux anciens peintres, sculpteurs et graveurs flamands* (*Mém. Acad. roy. de Belg.*, Bruxelles, 1899).

SCHELLYNCK (*Marie-Jeanne*), héroïne militaire, née à Gand le 6 avril 1757, morte à Menin le 31 août 1840. Fille de Barthélemi Schellynck et de Caroline-Thérèse Van Calenberghe, orpheline de son père dès l'âge de six ans, elle fut laissée aux soins de sa mère qui l'abandonna à l'âge de dix-sept ans pour suivre un soldat du régiment de Bade. Tour à tour servante de cabaret, dentelière et vendeuse d'allumettes en rue, elle fut recueillie à diverses reprises par son demi-frère François Schellynck et par son oncle, Jean Van Callenberghe, tailleur à Moerbeke. Arrêtée à la suite d'une orgie à Gendbrugge, le 28 octobre

1775, elle ne fut relâchée le 19 novembre que sous la promesse de retourner chez son oncle à Moerbeke ; mais reprise, exploitée et maltraitée par sa mère, elle fut de nouveau arrêtée le 24 janvier 1776 et retenue pendant trois ans dans la maison de correction de l'abbé de Saint-Pierre. A sa libération, son amant, un tisserand nommé De Saegher, la reprit et l'épousa à Gand le 7 novembre 1779. De ce mariage naquit une fille. En 1792, les époux s'engagèrent dans les armées de la République. Voici l'état de services de Marie-Jeanne d'après les archives de la guerre à Paris. Nommée lieutenant à la suite par le général Rosières, le 10 novembre 1792, en récompense de sa bravoure à la bataille de Jemmapes (le 6 de ce mois), où elle avait reçu treize blessures (coup de feu à la jambe gauche, douze coups de sabre à l'avant-bras droit, au nez, à l'oreille, à l'occiput, etc.), elle prit part aux diverses campagnes des armées du Nord et de Sambre-et-Meuse, de 1793 à 1795. Elle quitta le service lors du licenciement du 4^e bataillon de tirailleurs dont elle avait fait partie du 23 janvier 1794 au 12 octobre 1795, et fut autorisée par le général Soult, en 1796, à suivre le lieutenant au 8^e léger Louis-Joseph Decarnin, qui passait pour son mari, aux armées du Rhin, d'Italie et de Naples. Ce Decarnin, né à Lille le 11 janvier 1767, fils de Paul-Clément et de Marie-Josèphe Catlin, s'était enrôlé en 1784 au régiment d'infanterie du Bourbonnais ; congédié en 1790, il s'était engagé comme volontaire, quinze jours après Marie, dans le même régiment de la Légion belge, le 22 avril 1792 ; il fut nommé lieutenant à la 8^{me} demi-brigade d'infanterie légère le 12 octobre 1795, jour de la démission de Marie Schellynck. Celle-ci avait fait avec lui les campagnes d'Italie et d'Allemagne et avait demandé sa pension au Premier Consul dès 1803, mais les difficultés d'établir sa situation ne furent levées que par décret d'Osteroode le 25 mars 1807.

Ces états de services sont confirmés par une lettre du Préfet de l'Escaut, en date du 21 novembre 1812, qui reproduit un article du *Journal du Département de*

l'Escaut du 12 de ce mois, ainsi conçu :

« L'administration communale vient
« de faire choix d'une *Rosière* qui sera
« dotée le jour anniversaire de la ba-
« taille d'Austerlitz et du couronnement
« de l'Empereur. Ce sera Mademoi-
« selle Jeanne-Jacqueline De Saegher-
« Schellynck, née en cette commune.
« La *Rosière*, outre les vertus de son
« sexe et les qualités personnelles qui
« la distinguent, inspire en outre un
« intérêt non moins vif en ce qu'elle est
« la fille de Madame Marie-Jeanne De
« Saegher, née Schellynck. Cette femme
« courageuse qui, émigrée avec son mari
« en 1792, s'enrôla avec lui dans le
« 2^{me} bataillon des Belges au service de
« la France sous le commandement du
« général Dumonceau et se trouva à
« Lille pendant le bombardement ».

Le reste de la pièce constate la bonne réputation dont « elle jouit au milieu de ses concitoyens, non moins estimable dans sa vie privée par sa conduite qu'elle ne l'était aux camps par sa bravoure et sa bonne tenue ».

Cependant une légende faisant décorer Marie Schellynck sur le champ de bataille s'était formée dans la famille de celle-ci ; les détails en furent empruntés à l'histoire de Virginie Ghesquière, dite « le joli sergent », qui s'engagea vers la même époque à la place de son frère, fut blessée à la cuisse en 1808, et alors reconnue pour une femme. L'auteur de la légende fut sans doute le frère de Marie, G. Schellynck, qui écrivit, le 25 juillet 1844, quatre ans après la mort de sa sœur, à la Société des Beaux-Arts de Gand, pour lui soumettre un plan de mausolée en l'honneur de celle-ci, en même temps qu'un autre pour sa sœur Constance, ex-religieuse de la Biloke à Gand, et un monument commémoratif de l'entrée triomphale de la reine d'Angleterre à Gand. Comme il avouait lui-même dans sa requête qu'il n'était qu'un « amateur, nullement artiste, ne connaissait aucune principe de dessin ni d'architecture et n'avait eu aucun modèle », cette demande fut naturellement écartée. Il fut aussi le rédacteur de la notice sur Marie présentée à la Société des

Anciens frères d'armes de l'Empire en 1845 ; il reçut l'un des deux exemplaires du tableau d'honneur consacré à sa sœur (lithographié chez P. van den Steene à Gand, et portant la marque *P. V. D. sculpt.*), qu'il donna à l'administration communale d'Afsné, où il s'était retiré, lorsqu'il entra à l'hospice de la commune voisine de Saint-Denis-Westrem. Ce tableau, dont une copie fut envoyée à l'administration communale de Gand, existe encore dans la maison communale de cette pittoresque commune sur la Lys, et fait l'objet d'une sorte de pèlerinage de la part des Gantois, surtout des militaires. D'après ce tableau les états de services de Marie sont complètement différents de ceux dont il a été question plus haut. Il finit en disant qu'elle fut « blessée d'une balle » à la cuisse gauche à la bataille d'Austerlitz ; c'est alors qu'en pansant sa blessure elle fut reconnue pour une femme ; nommée sous-lieutenant sur le champ de bataille d'Iéna en récompense de son intrépidité héroïque, elle fut signalée à l'Empereur par le général Suchet. Agée de cinquante-deux ans et souffrant horriblement de ses blessures, le sous-lieutenant, femme Schellynck, se fait présenter à l'Empereur et sollicite de S. M. l'obtention de sa retraite et l'honneur d'être admise comme chevalier de la Légion d'honneur. Napoléon détache aussitôt la croix qu'il portait sur sa poitrine et, la présentant à l'héroïque officier : « Madame », lui dit-il, « je vous fais 700 francs de pension et chevalier de la Légion d'honneur. Recevez de ma main l'étoile des braves que vous avez conquise si noblement ». Puis, se retournant vers ses officiers : « Messieurs, inclinez-vous respectueusement devant cette femme courageuse ; c'est une des gloires de l'Empire ».

C'est d'après cette source qu'un autre de ses contemporains, Constant Piron, écrivit la biographie de Marie dans un dictionnaire publié en 1860, quoiqu'il dise s'être adressé « aux intéressés et à leur famille ».

Ces divers documents virent le jour

lors d'une vive polémique engagée dans la presse française et belge à propos de la décoration promise à la romancière Marcelle Tinayre. Mr Banneville de Marsangy, dans son livre sur la Légion d'Honneur (1^{re} édition, 1900), avait d'abord embrassé la première opinion, à savoir que Marie a été décorée, mais dans sa seconde édition (1907), se basant sur l'enquête faite en Belgique et sur le dit dossier de la guerre, il déclare : « Napoléon n'a accordé à aucune femme « l'étoile des braves ». Malheureusement, toutes les archives de la Légion d'Honneur ayant été brûlées lors de l'insurrection de la Commune en 1871, il est impossible de donner aujourd'hui une réponse catégorique. Il semble bien que la solution définitive a été fournie, en 1908, par Prosper Claeys lorsqu'il a exhumé l'article ci-dessus de 1812 d'un journal local, qui certes n'aurait pas omis le fait éclatant de la décoration, remontant alors à quatre années seulement.

Le théâtre, comme la presse, s'est emparé de Marie Schellynck. Dès 1895, le théâtre de Belleville, à Paris, mettait en scène dans une pièce à grand spectacle, *Napoléon*, drame historique en cinq actes et neuf tableaux, l'épisode de l'engagement et de la décoration de l'héroïne par l'empereur. Représentée avec succès à Bruxelles en 1898 au Molière et à l'Alhambra, cette pièce fut reprise à Paris, au théâtre de la République en 1899, et imprimée seulement en 1902. A l'impression, l'héroïne s'appelle Marie Lazare, mais les souvenirs laissés, les journaux du temps et une enquête dirigée récemment par Mr Boghaert-Vaché ont bien établi que le nom de la Gantoise figurait au commencement dans le manuscrit. « Le prétexte de la pièce », dit Edmond Cattier dans la *Gazette* (Bruxelles, numéro du 11-12 avril 1898), « c'est l'histoire de « Marie Schellynck, cette jeune Gantoise « romanesque, qui s'éprit si bien de « l'Empereur qu'elle s'enrôla, dit-on, « dans sa garde pour le suivre dans ses « campagnes ».

Retirée dans ses foyers, Marie Schel-

lynck y vécut encore pendant plus de trente ans; elle portait l'insigne de la Légion d'honneur. Ses historiographes, le capitaine Walton, et après lui Prosper Claeys, l'historien du théâtre de Gand, rapportent que « beaucoup de vieux « Gantois se rappellent l'avoir vue au « théâtre portant sur sa robe la croix « de la Légion d'Honneur ». Cette robe, d'après les mêmes, lui avait été donnée en 1810 par l'impératrice Marie-Louise, lors de son passage à Gand avec l'empereur Napoléon, en même temps que des dentelles et une paire de boucles d'oreilles. Elle avait donc, dès lors, repris les habits de son sexe.

Elle mourut à Menin, en 1840, à l'âge de quatre-vingt-trois ans et quatre mois, et fut qualifiée dans son acte de décès de « particulière » et veuve de François-Emmanuel De Saegher; l'un des témoins de l'acte fut Louis Decarnin, capitaine pensionné, âgé de soixante-quatorze ans, « non parent » de la défunte. Il paraît qu'elle fut enterrée avec les honneurs militaires dus à ses longs services.

Son mari était mort, le 29 juin 1835, à l'âge de quatre-vingt et un ans, à la Byloke à Gand; sa fille, Jeanne-Jacqueline De Saegher, née en cette ville, le 15 juillet 1782, y épousa, le 6 décembre 1812, Pierre-Paul Steenbrugge, tisserand, âgé de vingt-cinq ans, demeurant chez son père, cordonnier, réformé, à cause de ses blessures, du 1^{er} régiment de chasseurs à cheval. Elle avait alors trente ans et était dentellière. On ne sait si ces époux ont laissé des enfants.

Napoléon de Pauw.

Voir, pour les sources, mon article dans le *Bulletin de la Société d'histoire*, à Gand, année 1914, p. 342 à 353. Les principales sont : Etat civil de Gand. — Archives de l'Etat à Gand, registre de Saint-Pierre, communiqué par Mr Van Werveke. — Archives de la Province (Administration française), liasse 79 (fêtes et solennités). — Bibliothèque de la ville et de l'université de Gand (Dossier MS. G, 44, 189 et 44, 482, communiqué par Mr Ferd. van der Haeghen). — Archives de la Guerre, à Paris, communication de feu le major Croyplants à Bruxelles. — Renseignements fournis par Mr A. Boghaert-Vaché, à Bruxelles, sur la polémique dans *La Belgique militaire*, *L'Intermédiaire des chercheurs*, *La Flandre libérale*, etc. — C.-A.-F. Piron, *Algemeene beschrijving der mannen en vrouwen van België* (Malines, 1860), p. 347. — Général F. Bernaert, *Fastes militaires*

des Belges au service de la France de 1789 à 1815 (Bruxelles, 1898), p. 205-206. — Major Cruyplants, *Les Conscrits de 1813* (Bruxelles, 1877). — Prosper Claeys, *Pages d'histoire locale*, 3^e série (Gand, 1894), p. 107-108. — Id., *Notes et Souvenirs* : XVII : *Gantois ayant servi sous l'Empire* ; XXIII : *Les Anciens frères d'armes de l'Empire* (Gand, 1899), t. I, p. 123-124, 258-259. — Id., *Mémorial de la ville de Gand* (1792-1830) (Gand, 1902), p. 280 (2 décembre 1812).

SCHELSTRATE (Emmanuel), théologien et écrivain ecclésiastique, né à Anvers en 1649, mort à Rome, le 6 avril 1692. Il étudia de bonne heure l'histoire de l'Eglise et y fit de rapides progrès. Après avoir embrassé l'état ecclésiastique, il visita la France et l'Italie pour perfectionner ses connaissances et se lier avec les savants dont il espérait tirer de nouvelles lumières. La visite à Rome fut décisive pour le reste de sa vie. A son retour, il composa un Traité en latin des Antiquités de l'Eglise (1678), qui lui valut la dignité de chanoine et de chantre de l'église cathédrale d'Anvers. Après une visite à Paris aux docteurs de la Sorbonne, il fut appelé à Rome par le pape Innocent XI (1676 † 1689), qui le nomma conservateur de la bibliothèque du Vatican.

Son activité et ses travaux lui attirèrent les témoignages d'estime du pontife et des principaux membres du sacré collège ; aussi comme en 1687, il se disposait à retourner à Anvers pour résider dans son église, le pape, pour le retenir, le pourvut-il d'un canonicate de l'église de Saint-Jean-de-Latran. Ce bénéfice le fixa pour toujours à Rome, dont il ne sortit plus. Il servit avec zèle Alexandre VIII (1689 † 1691) et Innocent XII (1691 † 1700). Schelstrate fut enlevé par une mort prématurée à l'âge de quarante-trois ans.

Schelstrate fut l'un des plus zélés défenseurs de la cour de Rome ; sa science forçait l'admiration de ses adversaires eux-mêmes, et il a fort bien éclairci plusieurs points des antiquités ecclésiastiques. Toute sa vie il a lutté en faveur de l'autorité du pape dans l'Eglise, et particulièrement pour relever la dignité et étendre la juridiction du Saint-Siège.

Voici la liste de ses ouvrages :

1. *Antiquitas illustrata circa Concilia Generalia et Provincialia, Decreta et Gesta Pontificum, et præcipua totius historiae ecclesiæ capita*. Antverpiæ, 1678 ; in-4°. Il y attaqua l'opinion des docteurs gallicans et en particulier du fameux Jean de Launoy, « le dénicheur de saints » († 1678), pour établir la suprématie du pape sur toute l'Eglise et même sur les conciles généraux. Schelstrate donna à la fin de sa vie une nouvelle forme à cet ouvrage et conçut le projet de le diviser en six volumes, dont le premier contiendrait la Chronologie ; le deuxième, la Géographie ; le troisième, les Conciles et les Collections des canons et des décrets des Papes ; le quatrième traiterait de la Liturgie, c'est-à-dire des Rituels, des Livres Pénitentiels et des Ordinations ; le cinquième, de l'Hagiologie : Martyrologes, Actes des Martyrs et Ecrits authentiques et apocryphes des Pères ; enfin, le dernier renfermerait l'examen critique des points difficiles de l'Histoire de l'Eglise qui n'auraient pas été discutés dans les précédents volumes. Mais, seuls, les deux premiers volumes ont vu le jour, sous ce titre : *Antiquitas Ecclesiæ, dissertationibus, monimentis ac notis illustrata*. Romæ, 1692, 1697 (posthume) ; in-fol. On doit regretter que l'auteur n'ait pas eu le loisir de terminer ce travail important, dont M^r Weiss signale une bonne analyse dans les *Acta eruditorum Lipsiensium* (1698).

2. *Ecclesia Africana sub Primatu Carthaginiensi*. Paris (Anvers), 1679 ; in-4°. C'est le premier ouvrage d'ensemble sur cette importante province ecclésiastique ; le but principal de l'auteur est de montrer que l'Eglise africaine a toujours reconnu la suprématie du pape. Tous ceux qui se sont occupés depuis de cette histoire, Leydecker, Sanchez, Munter et Menden, se sont plu à louer sinon l'impartialité, du moins la science de Schelstrate.

3. *Sacrum Antiochenum Concilium pro Arianorum Conciliabulo passim habitum, nunc vero primum ex omni Antiquitate auctoritati suæ restitutum*. Antverpiæ, 1681 ; in-4°. Cette édition du texte

du Concile d'Antioche, du milieu du ^{iv}e siècle, au sujet des Ariens, vint à son heure, car le P. Maimbourg venait de faire paraître son *Histoire de l'Arianisme*, six ans plus tôt. A la suite des Actes du Concile, on trouve cinq dissertations.

4. *Acta Constantiensis concilii ad expositionem decretorum ejus sessionum quartæ et quintæ facientia, nunc primum ex cod. mss. in lucem edita et dissertatione illustrata*. Antverpiæ, 1683; in-4°. C'est dans cet ouvrage que Schelstrate prend pour la première fois son nouveau titre de préfet de la Bibliothèque du Vatican. Pour bien comprendre le but de ce livre, il faut se reporter à l'époque des querelles de Louis XIV avec la Papauté, notamment au sujet de la *régale*, et qui provoquèrent la crise du gallicanisme. Dès 1678, l'arbitraire de Louis XIV, qui perdait toute mesure, était venu se heurter à la résistance ferme et digne d'Innocent XI, pape austère et peu disposé aux concessions. Le conflit s'élargit bientôt. Louis XIV réunit alors l'Assemblée générale du Clergé et lui demanda une déclaration fixant les limites des deux puissances spirituelle et temporelle. C'est la fameuse *Déclaration gallicane* de 1682, en quatre articles, rédigée par Bossuet. L'article 2 disait : « Que la plénitude de puissance, que le « saint-siège apostolique et les succes- « seurs de saint Pierre, vicaires de Jésus, « ont sur les choses spirituelles, est en- « tière, sous la réserve que les décrets du « saint Concile œcuménique de Constance « contenus dans les sessions IV et V, « approuvés par le saint-siège aposto- « lique, confirmés par la pratique de toute « l'Eglise et des pontifes romains, et « observés religieusement dans tous les « temps par l'Eglise gallicane, demeurent « dans leur force et vertu, et que l'Eglise « de France n'approuve pas l'opinion de « ceux qui donnent atteinte à ces décrets, « ou qui les affaiblissent, en disant que « leur autorité n'est pas bien établie, « qu'ils ne sont point approuvés, ou qu'ils « ne regardent que le temps du Schisme ». Schelstrate vît du coup le côté faible de ce second article. On sait que les

décrets des sessions IV et V du Concile de Constance (30 mars 1415) proclamaient, au moins indirectement, la doctrine de la supériorité des conciles œcuméniques sur le souverain pontife. Ce devint la thèse préférée du gallicanisme, défendue par Pierre Pithou dès 1594, reprise depuis par Pierre Dupuy en 1641, et formulée solennellement, comme on vient de le voir, par l'assemblée du clergé français le 29 mars 1682. Mais Schelstrate n'eut aucune peine à montrer que, outre le fait que la suprématie des conciles sur le pape est incompréhensible en droit, les décrets des sessions IV et V du concile de Constance n'avaient en soi qu'une autorité restreinte, comme rendus par un concile qui n'était pas œcuménique au moment où il prenait ces décisions, et que, de plus, le pape Martin V, après la cessation du schisme, non seulement n'avait pas compris ces décrets dans son approbation finale des décrets rendus par le concile, mais avait formellement déclaré que « personne n'avait le droit d'en « appeler du Saint-Siège apostolique, ni « de rejeter ses décisions en matière de « foi ». C'est ce refus du souverain pontife de reconnaître ces décrets, que l'Assemblée du clergé feignait d'ignorer, et que Schelstrate mit en évidence. Après avoir posé ainsi victorieusement la thèse ultramontaine, et d'ailleurs parfaitement logique, l'habile théologien montra que l'article second de la *Déclaration gallicane* de 1682 portant sur des questions dogmatiques — que donc seul un concile œcuménique pouvait résoudre, — cet article sortait par conséquent de la compétence d'une assemblée, même générale, du clergé de France. Cet ouvrage, qui valut à l'auteur les félicitations du pape Innocent XI, fut vivement attaqué par le célèbre Père Maimbourg († 1686), qui défendit les libertés de l'Eglise gallicane dans son *Traité historique de l'établissement et des prérogatives de l'Eglise de Rome* (Paris, 1685; in-4°), ce qui l'obligea à quitter l'ordre des Jésuites. Schelstrate lui répondit dans son *Tractatus de sensu et auctoritate Decretorum Concilii Constan-*

tiensis sessione quarta et quinta circa potestatem Ecclesiasticam editorum, cum actis et gestis ad illa spectantibus et ex Mss. Italicis, Germanicis et Gallicis nunc primum in lucem erutis (Romæ, 1686; in-4°); c'est en date le sixième des grands ouvrages de Schelstrate. Mais les maximes énoncées dans la Déclaration de 1682 étaient trop conformes à la tradition de l'Eglise et du royaume de France pour que l'érudition et l'argumentation convaincante de notre théologien pussent les anéantir. On sait avec quelle brutalité Louis XIV voulut imposer ses prétentions exorbitantes aux papes Innocent XI et Alexandre VIII. Et Schelstrate fut témoin des humiliations que subirent ses protecteurs à Rome même de la part du Roi Très Chrétien. D'ailleurs, même après la réconciliation du monarque français avec Innocent XII et le silence qu'il imposa au clergé gallican, la lutte n'était pas éteinte : dans la seconde période de la lutte du jansénisme, la doctrine de Gerson à Constance et de Nicolas de Cuse à Bâle fut professée avec ardeur et poussée à ses dernières conséquences par tous ceux qui avaient intérêt à contester la valeur des décisions du pape. Pourtant le « grand » Arnauld († 1694), durant son exil à Bruxelles, avait pris le parti de Schelstrate contre Maimbourg, mais on n'oubliera pas que c'était à l'époque du « protecteur » des Jansénistes, le pape Innocent XI.

5. Dans le même ordre d'idées, Schelstrate publia sa *De laudendis actis cleri gallicani, congregati 1682, dissertatio* (Romæ, 1684; in-4°), violente critique de l'Assemblée des évêques français; la seconde édition de cet opuscule (1740) est recherchée, parce que l'on n'en tira qu'un petit nombre d'exemplaires et qu'elle fut faite sur le manuscrit original de l'auteur, qui contenait diverses choses qui ne sont pas dans la première. Cet opuscule, d'une vingtaine de pages, a été réimprimé à la suite du traité de Veith, *De primatu et infallibilitate Romani pontificis* (Malines, 1824; in-12).

6. *De Disciplina Arcani contra disputationem Ernesti Tentzelii, Dissertatio Apologetica* (Romæ, 1685; in-4°). Dans son traité du Concile d'Antioche, Schelstrate avait avancé que l'Eglise gardait à ses débuts un secret inviolable à l'égard des Mystères, et qu'elle ne les découvrait ni aux païens, ni même aux catéchumènes. De là la *Secrète* à la fin de l'Offertoire, tout au commencement de la *Messe des fidèles*, lorsqu'on renvoyait les catéchumènes : ce n'est qu'après deux ou trois ans que les candidats pouvaient se faire inscrire au baptême et devenaient *competentes*, et alors seulement l'Eglise se départissait à leur égard de la *disciplina arcani*, c'est-à-dire du secret dont elle entourait ses dogmes caractéristiques, sa discipline et son culte vis-à-vis des profanes. C'était là une réponse aux objections des Protestants contre les Catholiques au sujet de la Transsubstantiation, quand les premiers avançaient que si l'Eglise ancienne l'eût confessée, les païens n'auraient pas manqué de leur reprocher ce dogme et de rétorquer contre eux les arguments qu'ils formulaient contre leurs divinités. Aussi la thèse de Schelstrate fut-elle attaquée par Guillaume-Ernest Tentzel (1659 † 1707) dans une étude : *De Disciplina arcani* (Virttembergæ, 1683; in-4°). Ce fut pour lui répondre que notre théologien composa sa dissertation apologetique, à laquelle Tentzel opposa en 1687 une réplique qui termina le débat.

7. *Dissertatio de Auctoritate Patriarchali et Metropolitica, adversus ea quæ scripsit Edwardus Stillingfleet, Decanus Londinensis in libro de Originibus Britannicis* (Romæ, 1687; in-4°). Le théologien anglais Edward Stillingfleet († 1699), doyen de Saint-Paul depuis 1677 et plus tard évêque de Worcester, avait repris dans son livre *Antiquities of the British Church* (1685) les opinions des Centuriateurs concernant l'indépendance des patriarches et métropolitains dans la primitive Eglise. Schelstrate soutient contre lui que le Patriarchat de Rome s'étend sur tout l'Occident et que le pape a toujours exercé

la juridiction patriarchale sur toute l'Eglise latine.

8. En 1689, il prononça l'*Oratio in funere SS. D. N. Innocentii XI. Pontif. Max.* (Romæ, 1689; in-4o). Deux ans après, Schelstrate eut à déplorer le décès du nouveau pontife Alexandre VIII, et la mort ne lui laissa pas la joie d'assister à la défaite des prétentions gallicanes et de la cour de France, grâce à l'habileté d'Innocent XII (1693).

V. Fris.

Journal des Sçavans, 16 mai 1698. — L. Elties Du Pin, *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques* (Paris, 1715), t. XVIII. — Nicéron, *Mémoires*, t. XXI (1733), p. 264-270. — Michaud, *Biographie universelle* (nouvelle édition), t. XXXVIII, p. 280-284. — Jöcher, *Gelehrten Lexikon*, t. IV, p. 245. — Delvenne, Piron et le *Dictionnaire universel et classique d'histoire et de géographie* (Bruxelles, 1853).

SCHELTENS (*Chrétien-Henri*), homme de guerre, né à Bruxelles (paroisse Sainte-Catherine), le 15 octobre 1790, de Laurent et de Marie-Thérèse Verreycken, et décédé en la même ville, le 31 janvier 1880. C'est bien plus à cause des « Souvenirs » qu'il rédigea au cours de sa longue et verte vieillesse qu'à raison de sa carrière, honorable, mais sans éclat qu'il mérite une notice dans la *Biographie Nationale*. Ecrits avec verve et belle humeur, il ne leur manqua pour figurer en bonne place dans la littérature documentaire de la période révolutionnaire et impériale, que d'arriver à leur heure, c'est à dire d'être mis au jour quelques années plus tard, quand la faveur du public se fut à nouveau tournée vers ce genre d'écrits, et surtout que d'avoir rencontré un éditeur plus scrupuleux et plus respectueux du texte et de la pensée de leur auteur que ne le fut le lieutenant-général Eenens : ce dernier les publia en une forme incomplète et altérée au lendemain de la mort de Scheltens, sous le titre de *Souvenirs d'un vieux soldat belge de la garde impériale*. (Bruxelles, Van Assche, 1880; in-8o.)

Fils d'un maître batelier qui faisait du petit cabotage, Scheltens, embarqué fort jeune par son père, se fit, après le décès de celui-ci, enrôler en qualité de

pilotin sur *Le Coq* (10 juin 1804), bâtiment qui lui appartenait, mais qui avait été requis pour la flottille de Boulogne, où *Le Coq* fut employé comme bateau-écurie; puis il passa comme matelot sur le brick *Le Vaillant* (1801) et ultérieurement comme timonier de 1^{re} classe sur *Le Courrier*. Engagé ensuite au régiment des fusiliers-grenadiers de la garde impériale, il fut acheminé, le 17 décembre 1806, sur le dépôt du corps à Strasbourg; promu appointé presque aussitôt qu'incorporé, et employé comme instructeur, il fut, au bout de trois mois de services, dirigé sur les bataillons de guerre du régiment et fit dans leurs rangs les campagnes de 1807 en Pologne, de 1808 en Espagne, de 1809 en Allemagne, puis — ayant été nommé caporal le 8 janvier 1810 et sergent le 9 février 1811 — les campagnes de 1810 et de 1811 en Espagne. Il quitta définitivement la Péninsule le 22 mars 1812 avec son corps, pour aller rejoindre la grande armée, avec laquelle il fit la campagne de Russie; passa en son grade au 2^e régiment de grenadiers à pied, vieille garde, le 1^{er} janvier 1813, fit dans ce corps la campagne de l'année en Allemagne et celle de 1814 en France, puis fut congédié comme étranger le 17 juin 1814. Ses notes sur cette période de sa vie ajoutent quelques pages pittoresques et vivantes à l'histoire intime des troupes françaises en Espagne, et un témoignage de plus à ceux que l'on possédait déjà sur les misères de l'armée impériale en Russie et sur ses fatigues excessives dans les campagnes de Saxe et de France.

Rentré en Belgique, Scheltens reprit d'abord l'exercice de son ancienne profession pour s'aider à vivre en attendant d'être réemployé; puis il fut admis au service des Pays-Bas en qualité de sous-lieutenant d'infanterie à la disposition du commissaire général de la guerre dans les Provinces Méridionales, avec jouissance de la demi-solde, en attendant d'être mis en activité. Désigné le 29 janvier 1815 pour compter à la suite du cadre du 7^e bataillon d'infanterie de ligne belge, il fut chargé à titre provi-

soire des fonctions d'adjudant-major, pour en être investi définitivement le 10 avril suivant, ayant été promu, le 6 du même mois, lieutenant en premier et désigné pour passer avec ce grade, en son emploi spécial, au 42^e bataillon d'infanterie de milice, mutation qui fut rapportée à la demande du commandant du 7^e bataillon de ligne. Il assista avec ce corps aux journées des Quatre-Bras et de Waterloo. Entré avec son bataillon dans la composition de la 6^e *afdeeling* d'infanterie, par application de l'arrêté royal organique du 5 octobre 1815, et promu capitaine titulaire (honoraire) le 24 juin 1818, il passa, toujours comme adjudant-major, au 2^e bataillon de cette *afdeeling* lors de la réorganisation de l'infanterie effectuée en suite de la loi du 28 novembre 1818. Capitaine effectif le 21 juillet 1828, il fut désigné le 16 août 1829 pour aller prendre le commandement d'une compagnie au 1^{er} bataillon de chasseurs, en formation à La Haye. Chargé par le roi Guillaume, dans les derniers jours de septembre 1830, d'aller porter ses instructions au quartier-général du prince Frédéric, puis ensuite de ramener dans les provinces méridionales les Belges du 1^{er} bataillon de chasseurs; démissionné honorablement sur sa demande du service des Pays-Bas le 18 novembre 1830; capitaine au 2^e bataillon de tirailleurs (du lieutenant-colonel Grégoire) le 5 décembre 1830, major le 9 février 1831, à la suite du 1^{er} régiment de chasseurs à pied par incorporation du 2^e tirailleurs, et ainsi placé sous les ordres du colonel Borremans, le 18 février 1831; désigné pour commander le dépôt du corps le 14 avril 1831; affecté au 2^e régiment de chasseurs à pied le 10 mai 1831, Scheltens, dans ses « Souvenirs » relatifs à cette période, fournit à l'histoire confuse des premiers temps de notre nationalité une contribution qui, pour être secondaire, n'en est pas moins intéressante. Il fut promu lieutenant-colonel le 21 juillet 1842 et désigné le 26 pour prendre, en ce grade, le commandement du 9^e régiment d'infanterie de ligne,

dont il devint le colonel le 24 septembre 1844. Nommé commandant de place de 1^{re} classe le 12 octobre 1846 et affecté en cette qualité à la place d'Ostende, il fut mis en position de retraite et pensionné le 12 mars 1848.

Le colonel Scheltens fut honoré de nombreuses distinctions pendant sa longue carrière. Décoré de la croix de la Légion d'honneur le soir de la bataille de Brienne, il avait pris rang dans l'ordre comme chevalier au 21 février 1814 et y fut promu officier le 20 octobre 1847. Décoré de l'ordre de Guillaume, 4^e classe, le 24 novembre 1816; chevalier de l'Ordre de Léopold le 15 décembre 1833 et officier du même Ordre le 5 février 1856; chevalier de l'Ordre de la Conception de Villa-Viciosa de Portugal le 15 août 1848, il était encore porteur de la médaille de Sainte-Hélène et de celle commémorative de la campagne de 1815. Il avait, en outre, été proposé pour la décoration du Lion Belge le 20 octobre 1820, mais n'avait reçu qu'un témoignage de la haute approbation royale pour avoir sauvé d'une mort certaine, et au péril de sa vie, le batelier Pierre Durand déjà disparu sous les eaux.

Il avait été trois fois blessé au cours de ses nombreuses campagnes : d'un coup de baïonnette à la main gauche le 26 août 1813 (bataille de Dresde); d'une balle au genou, qui n'avait fait cependant que lui causer une contusion grave, le 30 octobre 1813 (bataille de Hanau); d'un éclat d'obus encore au genou le 18 juin 1815 (bataille de Waterloo). Il avait eu le shako traversé d'une balle le 16 juin 1815, au combat des Quatre-Bras.

E. Jordens.

Archives du Département de la guerre à La Haye; id. à Bruxelles; Archives comm. de Bruxelles; Etat civil et reg. IV-1 milice (liste des milit. rentrés, 1814). — *Annuaire de l'armée belge*, 1881, p. 435-6. — *Journal La Belgique militaire*, années 1880, nos 485 et suiv.; 1881, nos 548-545 (texte de ses souvenirs et états de services), année 1880, p. 216 (notice néc.). — Général Bernaert, *Fastes militaires des Belges au service de la France*.

SCHELVEN (*Aart VAN*), prédicateur, né à Piershil (île de Beierland, province de Hollande méridionale), le 15 octobre

1814 et décédé à Wageningen (Gueldre), le 9 janvier 1900. Ses parents le destinaient au commerce, mais une vocation irrésistible le poussa vers les études bibliques. Maintes fois, en l'absence du pasteur protestant, il remplaça celui-ci comme volontaire. Il attira ainsi sur lui l'attention du représentant de la Société biblique de Londres qui l'envoya en mission parmi les populations en majorité catholiques du Brabant septentrional. L'Eglise romaine, qui voyait cette mission de très mauvais œil, lui suscita beaucoup de déboires, surtout à Breda, où le pasteur bien connu Hasebroek le prit sous sa protection. De là il alla en Zélande où il devint le collaborateur d'un autre pasteur de grand renom à cette époque, le poète ten Kate, et il fonda à Middelbourg, dans l'île de Walcheren la première école biblique du dimanche, qui eut un grand succès. En 1852, il passa comme pasteur en Belgique. Il dirigea d'abord la communauté protestante naissante à Vilvorde, où l'opposition du clergé catholique lui causa de nouveaux déboires. Lors d'un enterrement protestant, il courut de véritables dangers au cimetière au milieu d'une foule surexcitée. Peu de temps après, il devint le collaborateur du pasteur de Bruxelles et en novembre 1854 il fut envoyé à Gand comme pasteur de l'Eglise chrétienne missionnaire belge. C'est à Gand, où il habita pendant environ vingt ans, de 1854 à 1873, qu'il trouva son véritable champ d'action. Le protestantisme n'y comptait que très peu d'adhérents, pour la plupart étrangers ou fils d'étrangers; c'étaient les derniers restes de la communauté que la révolution de 1830 avait dispersée. Van Schelven rêva de reconquérir cette ville de Gand qui, au xvi^e siècle, aux temps de Dathenus, de Ryhove et d'Hembyse, avait été la Genève calviniste des Pays-Bas. Il loua une salle de danse enseignée *Polka* et y tint tous les soirs, pendant des semaines, des meetings religieux où son éloquence enflammée faisait accourir en foule les ouvriers et les petits bourgeois. De nouveau le clergé catholique s'émut et une résis-

tance énergique s'organisa contre cette propagande hérétique. Des affiches violentes furent placardées contre Van Schelven et une chanson populaire émanant de ses antagonistes avait pour refrain :

Op, op!
Kloefen op!

Smijt ze naar den geuzenkop!

(Levez-les, levez-les! levez-les sabots! Jetez-les à la tête des Gueux!)

Au carnaval suivant les amis de Van Schelven distribuèrent à domicile à ceux qu'on soupçonnait d'avoir organisé les bagarres antiprotestantes, un diplôme d'honneur émanant de la *Confrérie du Saint-Sabot* (Broederschap van den Heiligen Kloef). Toute cette agitation servait plutôt de réclame au fougueux évangéliste, qui bientôt eut réuni un public régulier de plus de mille auditeurs. Il acheta alors la salle de danse et la transforma en temple protestant jusqu'au jour où des fonds hollandais lui permirent de construire une église plus convenable qui existe encore au Boulevard du Béguinage. En vain, sur les instances du clergé gantois, le ministère catholique avait-il tenté de se débarrasser de Van Schelven en prenant contre lui un arrêté d'expulsion comme étranger troublant la sécurité publique. L'intervention énergique de l'ambassadeur des Pays-Bas à Bruxelles fit rapporter cette mesure. Van Schelven resta paisiblement à Gand et y dirigea la communauté protestante qu'il y avait fondée et qui se composait d'éléments démocratiques et foncièrement flamands, tandis qu'auparavant le protestantisme était une religion en quelque sorte exotique à Gand. Lors de la crise cotonnière que provoqua la guerre de sécession des Etats-Unis, des milliers d'ouvriers gantois se trouvèrent sans ouvrage. Une partie émigra vers Roubaix. Parmi ces émigrants se trouvaient une centaine de protestants gantois qui, visités par Van Schelven à époques fixes et stimulés par lui, devinrent à Roubaix le noyau d'une communauté qui y subsiste toujours. En 1867, Van Schelven présenta au

Congrès néerlandais tenu à Gand une remarquable étude sur Marnix considéré comme poète. Il publia aussi des tracts de propagande, des prêches, etc., dans diverses revues protestantes. Après la bruyante effervescence des débuts, la petite communauté protestante de Gand resta stationnaire.

En 1873, Van Schelven, désespérant de reconquérir Gand à la religion réformée, accepta une mission nouvelle en Zélande, et, pendant plusieurs années, il rayonna de sa résidence de Goes sur les îles de Walcheren et de Beveland, y luttant énergiquement contre le protestantisme libéral (dit *moderne*) en faveur de la vieille orthodoxie. De Goes, il s'en alla exercer le même apostolat à Beverwijk (province de Hollande septentrionale). Étant devenu à peu près aveugle en 1886, il se retira chez l'un de ses fils qui, comme pasteur, résida successivement à Oude Wetering près de Leide et dans la petite ville gueldroise de Wageningen. C'est au foyer de ce fils qu'il passa en paix les quatorze dernières années de sa vie, non sans prêcher très fréquemment, malgré sa cécité, en pasteur volontaire, dans les communautés de son voisinage. Il mourut âgé de plus de quatre-vingt-six ans.

Van Schelven avait une énergie et un courage peu communs, mis au service d'ardentes convictions. C'est une des figures les plus originales de la renaissance protestante en Belgique depuis 1830.

Paul Fredericq.

C.-L.-F. van Schelven, *In Memoriam. Ds. Aart van Schelven* (Handboek ten gebruike van de Gereformeerde Kerken in Nederland, Middelburg, 1901). — Notices nécrologiques dans le *Bulletin de la Société missionnaire évangélique belge, La Flandre libérale* (Gand). — Bibliographie d'A. van Schelven : *Christelijke gezangen ten gebruike der Vlaemsche Evangelische Kerk* (Brussel, 1857) ; — *Feestrede gehouden inde Vlaemsche Kerk te Brussel op zondag 18 Aug. 1861, over de hooge waarde, die de hervormde kerken in België van de XVI^e eeuw aan hare geloofsbelijdenis gehecht hebben* (Brussel, 1862) ; — *Philips van Marnix van St Aldegonde als godsdienstig dichter* (Handelingen van het IX^e Nederlandsch Taal- en Letterkundig Congres gehouden te Gent in Augustus 1867. Gent, 1868) ; — *Sermons parus dans la revue Uit de diepte* (1886-1889).

SCHENCKELS (*Dominique*), humaniste, né à Bois-le-Duc, vécut en cette

ville au xvi^e siècle. En latin, il s'appelait « Dominicus Schenckelius Sylvius ». Il s'adonna à la fois à l'étude des belles lettres et à celle de la médecine et partagea toute son existence entre le culte des Muses et l'exercice de la profession médicale. Il devint médecin pensionnaire de Bois-le-Duc et fut, en même temps, professeur d'humanités au collège dirigé par Jean Nemius. Il fut en relations suivies avec les principaux humanistes de son temps. On trouve trois lettres, à lui adressées, dans la correspondance du chartreux gantois Lævinus Ammonius, conservée à Besançon, ms. 599. Ces épîtres sont datées du 27 décembre 1523, du 12 juin 1527 et du 6 mars 1552. Dominique Schenckels dut donc naître au commencement du xvi^e siècle, et c'est par erreur que Paquot place sa naissance aux environs de 1520.

La réputation de science de cet humaniste était bien établie. Il n'a laissé qu'un volume, *Orationes Terentianæ, cum germanica interpretatione* (Bois-le-Duc, Jean van Turnhout, 1557; in-8°), et quelques pièces de vers éparpillées dans différents ouvrages.

Alphonse Roersch.

Valère André, *Bibl. belg.*, p. 494. — Paquot, *Mémoires*, éd. in-fol., t. III, c. 235. — Eloy, *Dictionnaire historique de la médecine* (Paris, 1824), t. IV, p. 210.

SCHENCKELS ou **SCHENCKELIUS** (*Lambert-Thomas*), humaniste, fils de Dominique, naquit à Bois-le-Duc, le 7 mars 1547. On ignore le lieu et la date de sa mort : il était encore en vie en 1624. Il commença probablement ses études sous la direction de son père ; puis il les continua à Louvain, où il fit sa philosophie au collège du Porc, et à Cologne, où il résida en 1565 ou 1566.

« Mais les misères du tems ne lui » permettant pas de poursuivre, il prit » le parti », dit Paquot, » de régenter les » humanités pour avoir de quoi s'entre- » tenir. Il remplit ces fonctions à Etten » (village de la Campine, proche de Westerloo), à Tirlemont, à Anvers et à » Malines. Il étoit recteur de l'école » publique de cette dernière ville en

« 1576, lorsqu'il n'avait encore que « vingt-neuf ans. » Il quitta Malines pour venir habiter Anvers, en septembre 1588 (*Carmen gratulatorium ad varios heroes*, f. a4). Aux termes d'un curieux prospectus, dont un exemplaire est conservé à la bibliothèque de l'université de Gand (B L 6370²), il y avait alors dix-huit ans que Schenckelius enseignait les lettres classiques. L'ancien recteur s'établit dans la métropole *ad insigne magni Rubini in longnovia (sic)* et y ouvrit des cours privés, tout en accueillant dans sa demeure des pensionnaires qui fréquentaient le collège des jésuites. En 1588, il y reçut la visite du célèbre Rodr. de Silva, duc de Pastрана, à son entrée dans la ville.

Schenckelius composa à l'intention de ses élèves plusieurs ouvrages d'enseignement. Citons : 1. *Tabula publicæ scholæ Mechliniensis, summam rei scholasticæ complexens*; Anvers, Plantin, 1576; in-12. — 2. *Grammatica latinæ breves et necessaria præceptiones, tribus libellis distinctæ*; Anvers, Plantin, 1581 et années suivantes, plusieurs éditions; in-4°. — 3. *Methodus, sive Declaratio quomodo latina lingua sex mensium spatio doceri possit*; Strasbourg, Eb. Zetzner, 1619; in-12. — 4. *Rhetorica Cornelii Valerii, Ultrajectini, per interrogationes et responsiones digesta*; Anvers, Plantin, 1593; in-12. — 5. *Flores et sententiæ insigniores, ex Philippo Cominæo, Joanne Froissardo, ex Lipsii libris politicorum et de Constantiâ et M. T. Cicerone selecti*; Paris, 1606; in-12. — 6. *Tabula prosodiæ latinæ*; Cologne; in-12 (cité par Paquot, date inconnue).

Mais l'enseignement des humanités ne devait pas remplir toute l'existence de Schenckelius. Il s'était acquis de bonne heure une certaine notoriété en répandant autour de lui un procédé développant la mémoire de façon extraordinaire : c'était le procédé d'un Irlandais nommé Patrice Lenan. Bientôt, Schenckelius se fit professeur de mnémotechnie et fit deux parts de son activité professorale. A partir de 1593, il se mit à voyager de ville en ville, divulguant sa méthode contre argent

comptant, tout en exigeant de ses auditeurs le secret le plus absolu. En une dizaine de leçons, le maître se faisait fort de mettre chacun à même de retenir, sans difficulté, plusieurs séries de noms et de chiffres, de répéter par cœur des phrases entières, voire même des successions de mots incompréhensibles, de dicter des lettres différentes à vingt secrétaires à la fois et de reproduire fidèlement à l'audition, par une sorte de sténographie, le texte des sermons, discours, leçons, plaidoyers, etc.

Pendant de nombreuses années, il parcourut de la sorte les Pays-Bas, l'Allemagne, la France. Il alla même jusqu'en Bohême : en 1616, il résidait à Prague, alors que son épouse se trouvait à Lyon (*Schenckelius detectus*, p. 10). Pour frapper les esprits, Schenckelius donnait dans les villes importantes de véritables séances de mnémotechnie. Il faisait comparaître devant quelques personnages notables de l'endroit — tels que prêtres, professeurs, magistrats et médecins — un de ses élèves et lui faisait faire quelques exercices qui émerveillaient l'assistance. Il demandait ensuite aux spectateurs des attestations de ce qu'ils avaient vu et entendu; puis il publiait celles-ci sous le nom de *specimina* et les répandait dans le public sous forme de circulaires. C'est ainsi que nous possédons le procès-verbal des séances des 3, 4, 5 et 6 août 1594, dans lesquelles il présenta à quelques personnalités bruxelloises le jeune Philippe Rubens, d'Anvers (Bruxelles, bibl. roy., ff. encartés dans VH 8847). Démonstration analogue en octobre 1602, à Marbourg en Hesse, par le professeur assisté de l'étudiant Justin Jungmann. En 1595, Schenckelius fit paraître à Liège, chez Chr. Ouwerx, un recueil de ces *specimina* : *Copia speciminum artis memoriæ Bruxellæ, Leodii et Tornaci editorum*; 12 f. in-8°. Les résultats obtenus parurent si extraordinaires qu'en 1593, Schenckelius fut déferé à l'autorité ecclésiastique d'Anvers, comme suspect de pratiques magiques ou superstitieuses. Il n'eut pas de peine à se disculper d'une imputation purement calomnieuse : il

obtint et publia, par la suite, des approbations et attestations fort élogieuses émanant des évêques d'Anvers, de Liège, de Cologne, de Wurzbourg, de Bâle et d'Arras, et des universités de Louvain, Douai, Wurzbourg et Paris. Le roi de France Louis XIII lui alloua des lettres patentes l'autorisant à faire connaître librement sa méthode à travers toute la France et édictant des pénalités contre ceux qui raviraient son secret. Le recteur de l'université de Paris l'admit également à professer son art en Sorbonne.

Schenckelius élaborait en 1593, alors qu'il résidait à Lille chez un de ses anciens élèves, le malinois François Keinooghe, une monographie de la mémoire, ses applications, son utilité, ses différentes formes, etc. L'ouvrage, dédié à Keinooghe, parut à Douai, chez la veuve Jacques Boscard, sous le titre : *De Memoria libri duo : In quorum primo, ex auctoribus fide dignis, tractatur : quam illa in quibusdam fuerit admirabilis, quas utilitates, et quam pæne incredibiles, artificio adjuta, producat effectus ...* Malgré les promesses du titre, il ne renfermait qu'un seul livre, divisé en trois chapitres. Le second livre vit le jour à Liège en 1595. Il était dédié à l'un des plus illustres auditeurs de l'auteur, le prince-évêque de Liège, Ernest de Bavière, archevêque de Cologne : *Ars memoriæ ex ipso D. Thoma Aquinate, doctore angelico, Aristotele, M. T. Cicerone*, etc. Ce petit volume ne fut, sans doute, communiqué qu'aux seuls initiés, car il contenait, répartie en neuf leçons détaillées, toute la méthode que l'auteur prétendait vouloir tenir secrète. Les deux traités, réunis sous le titre de *Gazophylacium artis memoriæ*, furent imprimés par la suite en différents endroits, et notamment à Strasbourg (1611), à Rostock, à Venise et à Lyon (1619), à Francfort et à Leipzig (1678). Ces éditions sont devenues rarissimes; de même qu'une édition française d'Arras (Guill. de la Rivière, 1593; in-12) : *Traité de la mémoire avec l'art de la mémoire de Lambert Schenckels*.

La renommée de l'auteur devait du

reste faire éclore toute une littérature. Et tout d'abord, les leçons mnémotechniques de Schenckelius furent reproduites à son insu, en 1617, à Lyon et à Cologne, par un auteur français nommé Joannes Papius Galbaicus, qui donna le *Schenckelius detectus : seu Memoria artificialis hactenus occultata, et a multis quandiu desiderata. a. I. A. P. G. S. P. D.* (éd. de Cologne, C. Butgenius; 200 p. in-16). Puis vinrent des contrefaçons, adaptations et démarquages. Citons : *Le Magazin des sciences ou vray art de mémoire descouvert par Schenckelius, traduit et augmenté par Adrian Le Cuirot*. Paris, J. Quesnel, 1623; in-16. — *Chrisis Phaosphori in qua Schenckelius illustratur*, Lyon, 1619. — Etc. Malgré toutes les précautions prises, le secret de Schenckelius était arrivé aux oreilles du grand public. Son procédé n'offrait, du reste, rien d'extraordinaire. Il était, au contraire, d'une simplicité tout enfantine.

L'érudition de Schenckelius, qui apparaît assez vaste dans les écrits dont nous avons parlé jusqu'à présent, se révèle également dans les œuvres poétiques qu'il mit au jour à partir de 1577. Ce sont pour la plupart des pièces de circonstance, dédiées à des personnages considérables de l'époque. Elles sont d'un versificateur habile, demeuré fidèle aux meilleures traditions du classicisme. Nous mentionnerons : 1. *Gratulatio adventus illustr. D. Joannis ab Austria*. Louvain, Masius, 1577; 12 f. in-8°. — 2. *Apologia antithetica pro rege catholico in Calvinistam*. Anvers, Gb. Janssen, 1589; 10 f. in-8°. Défense de Philippe II contre les partisans du prince d'Orange. — 3. *Carmen gratulatorium ad varios heroes qui ex longinquis regionibus amore catholicæ religionis defendendæ ... in Belgium advenerunt*. Anvers, *ibid.*, 1589; 12 f. in-8°. Plusieurs pièces faisant l'éloge d'Alexandre Farnèse, de Rodr. de Silva, d'Antoine de Leiva, du marquis del Guasto, du marquis de Burgau, de Jean de Medicis, d'Amédée de Savoie, généraux au service de S. M. catholique en Belgique. — 4. *Preces aliquot de Natali Christi*. Anvers, Arn. Coninx, 1592; in-12. —

5. *Elegiarum et epigrammatum liber*. Toulouse, 1609; in-12. — 6. *Lamentatio in obitum Henrici IV et gratulatio in proclamationem Ludovici XIII*. Castres (Tarn), Petr. Faber, 1610. — 7. *Jovianus imperator sive Historia fortunæ adversæ, cum Elegiis aliquot*. Prague, 1617. — 8. *Epainos sive Præconium Matthiæ Cæsaris ... et Ferdinandi coronati regis Bohemiæ et Hungariæ*. Fribourg en Br., 1620.

Schenckelius fit paraître également un opuscule historique en prose : *Descriptio brevis prælii in Frisiâ initii anno 1568, die XIII maii, quo cecidit Joannes Ligny, comes Arenbergius, Frisiæ gubernator*. Bruxelles, Jean Mommart, 1590.

Alphonse Roersch

Les ouvrages de Schenckelius. — *Schenckelius detectus* (Cologne, 1617), *passim*. — Sweertius, *Athenæ* (Anvers, 1628), p. 509. — Valère André, *Bibl. belg.* (Louvain, 1643), p. 615-616. — Foppens, *Bibl. belg.* (Bruxelles, 1739), t. II, p. 401. — Paquet, *Mémoires*, éd. in-folio (Louvain, 1770), t. III, p. 235-237. — Hœuffl, *Parnassus*, p. 70-71. — Van der Aa, *Biogr. Woordenb.*, t. XVII, p. 300-302. — Alph. Roersch, *Prospectus du xvi^e siècle, Musée belge*, bulletin, octobre 1911.

SCHEPENS (*Adolphe*), littérateur flamand, né à Selzaete le 13 avril 1819, décédé à Bruxelles le 19 août 1894. Il fit ses classes à Gand à l'école modèle de J.-B. De Vos, devint instituteur à ce même établissement et ouvrit bientôt une école pour son compte, rue des Rémouleurs, 80, à Gand. Le 27 avril 1853 il fut nommé surveillant à l'athénée royal de Bruxelles, et il occupa ce poste jusqu'à sa retraite en octobre 1884, quoiqu'il eût conquis en septembre 1854 le diplôme de professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, ainsi que les diplômes spéciaux pour l'enseignement du néerlandais, de l'allemand et de l'anglais.

Il écrivit une série d'œuvres dramatiques : *Wulfaert de Nervier*, drame en cinq actes (Bruxelles, 1860); *Een schildersmestdag*, opérette en un acte (Bruges, 1860); *Orschaert*, comédie en un acte (Gand, 1863); *Robrecht de Duivel in Vlaenderen*, drame en quatre actes (Gand, 1863); *Jaekske met zijn sluitje*, comédie en deux actes (Gand, 1864);

Een kuur van Uilenspiegel, comédie en un acte (Gand, 1865); *Joris de Ticheldeker*, drame en un acte (Anvers, 1865); *Schijn bedriegt*, comédie avec chant en un acte (Anvers, 1866); *De gewaande Bultenaar*, opérette en un acte (Anvers, 1868); *Broederliefde*, drame en un acte (Bruxelles, 1882). Il excella surtout dans la comédie, et son *Jaekske met zijn sluitje* jouit d'une notoriété justement méritée. Il a laissé beaucoup d'œuvres manuscrites. Il fut un collaborateur assidu de la revue pédagogique hebdomadaire *Le Progrès* (1861-1883).

J. Vercoullie.

Frederiks et Van den Branden, *Biographisch Woordenboek*. — De Potter, *Vlaamsche Bibliographie ... van 1830 tot 1890*. — Renseignements de ses deux fils, MM. P. et G. Schepens, à Bruxelles.

SCHEPERS, famille de carillonneurs flamands, dont le nom est orthographié aussi *Schepper*, *Scheppers*, *Schippers*, *Sceppers* ou *De Schepper*.

En 1696, FRANÇOIS DE SCHEPPER succéda comme carillonneur de la ville de Gand à Guillaume Boulangier; il occupa ces fonctions jusqu'à sa mort, survenue en 1717, et eut pour successeur son fils PIERRE SCHEPERS (les comptes communaux l'appellent d'abord Pierre-François De Schepper) qui paraît avoir été un virtuose habile, et qui fut aussi au service de l'abbaye de Baudeloo, en qualité d'organiste et de carillonneur, de l'église Saint-Bavon, en qualité de premier sonneur, et de l'église Saint-Pierre, pour régler les sonneries de l'horloge. Dans une requête qu'il adressa en 1724 au magistrat gantois pour se plaindre de la modicité de son traitement et demander l'usage gratuit d'une maison sise sous la cour Saint-Georges, Pierre Schepers fait valoir qu'il est resté à Gand malgré les propositions avantageuses des magistrats d'Anvers, de Bruges et d'Alost. Pierre Schepers mourut à Gand, le 17 janvier 1745, à l'âge de cinquante ans, et eut pour successeur un musicien très distingué, Pierre-Joseph Le Blan (voir ce nom).

Un jeune frère de Pierre, et qui fut son élève, BAUDOUIN SCHEPERS, né à

Gand le 14 mai 1708, fut nommé en 1732 carillonneur de la ville d'Alost, en remplacement de Charles-Louis Peeters. Il avait été carillonneur de l'église Saint-Pierre à Gand en 1729; en 1746, il fut chargé de réparer le carillon du Beffroi gantois. Il occupa ses fonctions à Alost jusqu'en 1771 et y mourut le 18 août 1781; il eut pour successeur, dans cette ville, son fils CORNEILLE SCHEPERS, mort bientôt après, en 1786.

Baudouin et Corneille furent aussi tous deux organistes de l'église Saint-Martin. Au cours de son grand voyage d'enquête musicale sur le continent, le célèbre musicographe anglais Burney visita Alost en 1772. Il fait l'éloge de l'orgue de Saint-Martin, construit par le facteur gantois Van Peteghem (voir ce nom), ainsi que de Schepers père et fils : « Je trouvai la manière de jouer de l'organe n'est et de son fils plus italianisante » et plus dans le goût allemand (1); je n'ai rien entendu de pareil dans aucune église de France ». Le jeu de Schepers avait frappé Burney au point que le nom était resté gravé dans sa mémoire : rédigeant ses souvenirs et voulant louer la technique habile du célèbre carillonneur de Louvain, Matthias Vanden Gheyn, Burney l'appelle par inadvertance « M. Scheppen ». Van Elewyck et Grégoir en ont fait un *Scheppens* dont la personnalité est donc imaginaire.

Edmond Vander Straeten attribue à Baudouin Schepers l'air de la confrérie alostoise des arbalétriers de Saint-Georges; il cite, parmi ses meilleurs élèves, le carillonneur audenardais Pierre-Antoine Grau.

Paul Bergmans.

Etat civil de Gand et d'Alost. — Extraits des archives de la Ville et de l'Etat, à Gand, communiqués par M^r A. van Werveke. — Burney, *Dagboek van zijne onlangs gedaane musicale reizen, vertaald door J. W. Lustig*. (Groningen, 1789), p. 200-201 et 218-219. — X. Van Elewyck, *Matthias Vanden Gheyn* (Paris, 1862), p. 46. — E. Vander Straeten, *La musique aux Pays-Bas*, t. III (Bruxelles, 1873), p. 304-307. — Ed. Grégoir, *Artistes musiciens belges au XVIII^e et au XIX^e siècle*, supplément (Bruxelles, 1887), p. 242. — *Messenger des sciences historiques* (Gand, 1888), p. 234-237.

(1) L'italianisme prédominait encore alors en Allemagne.

SCHEPPER (Corneille-Duplicius DE), ou SCHEPPENS. Voir DE SCHEPPER.

SCHEPPER (Jean DE), ou SCHEPPERUS. Voir DE SCHEPPER.

SCHEPPER (Laurent DE), écrivain ecclésiastique, mort en 1685. Entré dans l'ordre des Récollets, il fut gardien du couvent de Gand, de 1655 à 1657, puis chargé d'affaires de la province belge de Saint-Joseph de son ordre auprès de la Curie romaine. Il a traduit en flamand l'opuscule du P. Pierre Marchant, intitulé *Academie en Exercitiation spirituelles* (*Academie, Hoogh-Studeer-Schole ofte gheesteliche oefenynghen*. Gand, veuve Jean Van den Kerchove, 1657; in-12), et deux ouvrages du P. Barthélemy d'Astroy, les *Raisons très fortes ... contre les Sacramentaires* (*Redenen seer crachtich ... teghen de Sacramentarissen*. Gand, S. Manilius, 1648; in-8^o) et le *Traité des louanges et invocation de la très sacrée Vierge Marie* (*Tractaet van den loff ende aenroepinghe vander Alderheyligste Maghet Maria*. Gand, B. Manilius, 1649; in-12). La bibliothèque de la ville et de l'université de Gand possède de lui une notice manuscrite sur la vierge miraculeuse d'Acren, transportée au couvent des Récollets de Gand en 1655 : *Handtboeck van 't heyligh wyt-vermaert ende miraculeus beeldt van Onse L. Vrou van Acren* (pet. in-fol., 126 p.; ms. 535). Les archives du couvent des Récollets à Saint-Trond conservent la correspondance que le P. de Schepper échangea de Rome avec le P. Marchant, commissaire général de la province de Saint-Joseph.

Paul Bergmans.

J. de Saint-Genois, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Gand* (Gand, 1849-1852), p. 88, n^o 74. — S. Dicks, *Histoire littéraire des Frères mineurs de l'observance de Saint-François en Belgique* (Anvers [1886]), p. 295.

SCHEPPERE (Louis-Benoît-Ferdinand DE), peintre graveur, né à Renaix en 1748, mort en 1811. Il était fils d'un médecin de Renaix. Il fut élève de Sauveur Legros (voir ce nom).

Ses œuvres sont peu nombreuses, et ne semblent pas témoigner d'une

grande maîtrise en l'art de la gravure. Nous ne connaissons de cet artiste que trois planches de petites dimensions, pâles croquis à l'eau-forte, dans un style quelque peu romantique et qui consistent en paysages : 1° Un moulin sur une élévation au bord de l'eau; 2° Un tombeau sous un saule pleureur, à droite d'une rivière; vue assez étendue dans le fond; 3° Un autre tombeau, sur une élévation, entre des cyprès et, à gauche, cette fois, d'une rivière. Des auteurs parlent d'un troisième tombeau, mais il est introuvable.

Louis Lenain.

Hippert et Linnig, II, 998. — *Bibliophile belge*, 1879, p. 254.

SCHEPPERS (*Gislain*), poète flamand, né probablement à Bruges, y décédé en 1670. Il publia deux poèmes de circonstance : 1. *Vlaëmsche Vrede-feeste bysonderlick ghehouden ende ver-toont ... mits de publicatie van den langh-verwachten pays tusschen beyde de Katholycke Kroonen van Spaignen en Frankryck ...* (Bruges, 1660); 2. *Ghy siet hier de Lanck-verhoopte Kermisfeest van Brugge ... om te vereeren het ... H. Bloedt Jesu Christi ...* (Bruges, 1670).

J. Vercoullie.

Willems, *Belgisch Museum*, t. IX, p. 298. — Piron, *Levensbeschrijving* (Bijvoegsel). — Frederiks et Van den Branden, *Biographisch Woordenboek*.

SCHEPPERS (*Marguerite*), miniaturiste brugeoise du début du xvi^e siècle. Elle enlumina en 1503 pour le couvent des sœurs de Notre-Dame, dit de Sion, à Bruges, un missel, partie d'hiver, écrit par sœur Liévine Moreel. Marguerite Scheppers n'était pas elle-même religieuse, mais seulement femme dévote (*devote vrouwe*); elle exécuta son travail par charité (*huut charitate*). Elle devait posséder un certain talent puisqu'elle enseigna l'art de la miniature à une autre religieuse du couvent, sœur Cornélie van Wulfskerke, qui fit sa profession en 1501 et mourut le 15 avril 1540.

Paul Bergmans.

Le Beffroi, t. III (Bruges, 1866-1870), p. 320. — J.-W. Bradley, *A dictionary of miniaturists*, t. III (Londres, 1889), p. 213.

SCHERMERS (*François-Corneille*), compositeur, pianiste et professeur de piano, né à Anvers le 11 novembre 1822, y décédé le 2 juillet 1874. Fils d'un chantre de la cathédrale d'Anvers, il avait fait d'assez bonnes études musicales et s'adonna de bonne heure à la composition. En 1845, il produisit une cantate, la *Nativité du Seigneur*, qui fut couronnée par l'Académie et, en 1853, on représenta de lui, à Gand, un opéra-comique intitulé le *Teneur de livres*, qui obtint quelque succès. Fixé à Anvers comme professeur de piano, il fit entendre dans cette ville un certain nombre d'ouvrages, deux ouvertures, un quatuor, des chœurs et des motets. Un petit nombre seulement de ces compositions ont été publiées.

Ernest Closson.

Pouglin, supplément à la *Biographie universelle des musiciens* de Fétis. — Grégoir, *Les Musiciens belges au XVIII^e et au XIX^e siècles*.

SCHERNIER dit VAN CONINXLOO (*Corneille*), peintre bruxellois, de la première moitié du xvi^e siècle. Tout est à faire pour la famille van Coninxloo qui produisit, aux x^ve et xvi^e siècles, des peintres, des sculpteurs, des architectes, des orfèvres et des verriers. A Bruxelles, les archives révèlent successivement : un Pierre, peintre, cité de 1479 à 1513; deux Jean, peintres, de 1484 à 1546; un Georges, verrier, un Nicolas, verrier; un Gaspar, peintre, de 1503 à 1514; un Lucas, peintre, en 1534; un Barthélemy, peintre, en 1541; un André, architecte, en 1594. Le prénom de Corneille se rencontre de 1498 à 1558, avec cette particularité qu'une pièce, datée de 1527, signale un Corneille, peintre, décédé. Il y eut donc, à Bruxelles, deux van Coninxloo ayant porté le prénom de Corneille, peut-être le père et le fils, de leur nom de famille « Schernier », mais plus connus, suivant la mode du temps, sous celui de leur lieu d'origine, évidemment le hameau de Coninxloo, près de Vilvorde. La plupart des inscriptions qui les concernent sont relatives à des travaux de décoration entrepris au palais de Bruxelles, à l'hôtel de ville, à l'église

Sainte-Gudule, à l'abbaye de Forest, à l'hôpital Saint-Pierre.

Dans le registre de la confrérie bruxelloise : *Le Lis*, aux archives communales de Bruxelles, on trouve, sous la date de 1498, les noms d'un grand nombre d'artistes, notamment ceux de Nicolas Rombouts, peintre-verrier de Charles-Quint; Jean van Romme, peintre de Marguerite d'Autriche; Louis van Bodeghem, architecte de la ville; Pasquier Borreman, sculpteur, et trois « Schernier, alias van Coninxloo » : Georges, Jean et Corneille. Ce dernier y figure avec sa femme Marguerite (sans nom de famille).

En 1500-1501, il s'emploie à des travaux de dorure à la flèche de l'hôtel de ville, que l'architecte Henri van Pède vient de restaurer. En 1507, il peint des blasons pour les funérailles de Philippe le Beau, à Sainte-Gudule. En 1511-1512, il lui est payé une somme de quatre livres quinze sous de gros, pour avoir peint les volets d'un retable sculpté représentant des scènes de l'*Histoire de Sainte-Anne*, à l'abbaye des bénédictines de Forest. Ces différents travaux concernent-ils Corneille le vieux ou Corneille le jeune? Peut-être Corneille le vieux. Mais les travaux suivants, tous postérieurs à 1527, concernent certainement Corneille le jeune.

En 1529-1530, le sculpteur Pasquier Borreman est chargé par l'hôpital Saint-Pierre aux malades, de l'exécution d'un tabernacle : c'est Corneille qui le décore. Des années qui suivent date, à Sainte-Gudule, le commencement des travaux de construction de la chapelle du Saint Sacrement des Miracles. Corneille y prend une part active, en même temps qu'une foule d'artistes bruxellois, parmi les plus renommés de l'époque, notamment les architectes Van Pède, de Vischer, Pierre van Wyenhoven, les sculpteurs Pierre Keldermans et Corneille Floris, les peintres Bernard van Orley et Michel Coxie, le verrier Jean Haeck, etc. Le première pierre en fut posée, le 18 février 1534, au nom de Marie de Hongrie, par Philippe de Lannoy, seigneur de Molembaix. Sur cette pierre,

Corneille avait peint les armes de la gouvernante. Les matériaux nécessaires à la construction furent tirés des carrières de Laeken, propriété de l'abbaye norbertine de Diligem qui, à ce moment, avait à sa tête l'abbé van der Goes, ayant pour coadjuteur Jean de Tuegele. C'est Corneille van Coninxloo qui fut chargé de la décoration de la voûte et des murailles, ainsi que de la dorure des sept élégants tabernacles sculptés par Henri van Pède et qu'on peut encore admirer dans l'église. La bénédiction épiscopale fut donnée au monument, le 23 avril 1542.

En 1537, la fabrique de Sainte-Gudule ayant reçu du facteur Jean Crinon de Mons, un nouvel orgue, Coninxloo y fit des peintures. Ainsi qu'on le verra plus loin, il semble qu'en cette même année il peignit aussi un triptyque à la demande de l'abbé de Tuegele qui venait de remplacer dom van der Goes à la tête de l'abbaye de Diligem. Deux ans plus tard, toujours à Sainte-Gudule, l'artiste livre des cartons pour sculptures architecturales. Puis les mentions se succèdent, montrant van Coninxloo travaillant sans cesse pour la collégiale : en 1541, il peint les statues des saintes Reynolde et Pharaïlde; en 1541-1542, il dessine le modèle de l'épitaque du monument funèbre à élever, dans la chapelle du Saint-Sacrement, au seigneur de Mérode, dont le chanoine de Tuegele avait été l'intendant; en 1543, il peint la statue de saint Thomas. En cette même année et jusqu'en 1546, il est proviseur de la confrérie de Saint-Eloi; en 1548, il peint la statue de saint Jean l'Evangéliste et, en 1549, celle de saint Pierre; en 1549 encore et jusqu'en 1552, il est de nouveau parmi les proviseurs de Saint-Eloi; enfin, en 1557, il fait des travaux de restauration à un tableau de l'église de la Chapelle et, en 1559, il dessine deux cartons, d'après les patrons envoyés par l'architecte anversois Corneille Floris, chargé, par la fabrique de l'église Sainte-Gudule, de la construction d'un nouveau maître-autel. C'est la dernière mention

des comptes où nous ayons relevé le nom de « *Cornelis Schernier, schilder* ». Toutes ces inscriptions sont assurément des plus précieuses pour la biographie d'un artiste dont, il y a quelques années, on ne connaissait que le nom (voir Fétis, *Catalogue du Musée de Bruxelles*, 1889, p. 117). Mais, quel que soit leur intérêt, les travaux qu'elles rappellent ne constituent pas des titres suffisants pour établir que Corneille van Coninxloo fût réellement un peintre, dans le sens artistique du mot. Nous savons, heureusement pour sa mémoire, qu'il ne s'est pas borné à faire des travaux de décoration; qu'à l'exemple de certains de ses devanciers, il poursuivait simultanément l'exécution d'ouvrages d'art, ainsi que le démontre un tableau du musée de Bruxelles, authentiqué par une signature suivie d'une date.

Ce tableau représente la *Parenté de la Vierge*. Joachim et Anne sont assis sur un banc de pierre, devant un édicule en pierre finement sculpté, décoré de statues et d'ornements de bronze. Joachim porte un riche costume de fantaisie : pardessus de velours noir et de brocart, garni de perles fines, manteau rouge, turban orné sur le devant d'un bijou de prix. Un collier d'or et de pierreries orne sa poitrine et sa taille est entourée de la ceinture garnie de grelots des grands prêtres juifs. A sa gauche, Anne est assise, en robe bleue et en manteau ardoise, dans la bordure duquel on lit en lettres d'or : *Cornilis. v. coninxloo, scernir. 1526*. Un second tableau représentant le même sujet figure sous le nom de l'artiste, dans la galerie du château de Sigmaringen. Une deuxième signature, mais composée uniquement du prénom du peintre a été découverte par M^r de Mély sur une *Vierge à l'Enfant* encadrée dans un motif architectural que conserve une collection privée, à Paris. En dehors de ces trois peintures, aucun ouvrage n'est attribué à Corneille van Coninxloo dans les collections publiques ou particulières.

Le peintre se caractérise par un goût prononcé pour les décors d'architec-

ture compliquée et somptueuse. Ses constructions sont gothiques avec un mélange assez confus de renaissance : les pendants avec choux frisés introduits dans plusieurs sont de la dernière période ogivale ; des pilastres, des balustrades à compartiments appartiennent, par contre, à la renaissance. Ses personnages sont richement habillés et portent des coiffures, chapeaux, turbans ou casques de la plus bizarre fantaisie. Les vêtements et les nombreux accessoires sont traités avec un soin et un fini qui décèlent un ouvrier accompli, élevé dans la tradition des maîtres du *xv^e* siècle. En nous aidant des trois tableaux que nous venons de signaler, nous avons essayé de refaire à Corneille van Coninxloo un catalogue.

Nous avons commencé par lui restituer un imposant triptyque du musée de Bruxelles, longtemps classé parmi les ouvrages de Jennin Gossart et représentant diverses scènes de la vie de Marie-Madeleine. Le panneau central montre le *Christ chez Simon*, à table en compagnie de Lazare, dans un vaste hall de la plus fastueuse architecture du palais du pharisien ; la Madeleine est aux pieds de Jésus. Le volet de gauche représente la *Résurrection de Lazare* ; le volet de droite, le *Ravissement de Marie-Madeleine* élevée dans les airs par six anges, le corps nu mais pudiquement enveloppé jusqu'aux genoux dans sa longue chevelure blonde. Le fond de ce dernier volet représente, avec une grande minutie, le lieu de pèlerinage de la Sainte-Baume, dans le Var, où l'on montre la grotte qui servit, dit-on, de retraite, à Marie-Madeleine. On en déduit que l'auteur a dû visiter la Provence. Au premier plan, dans le bas du même volet, se voit le portrait du donateur du triptyque, dom Jean de Tuegele, abbé mitré de l'abbaye norbertine de Diligem, située près de Bruxelles, nommé en 1537, décédé en 1538 et qui commanda cette peinture importante pour le réfectoire de son couvent, où Sanderus la vit en 1659. Le donateur est agenouillé devant un prie-Dieu qui porte son blason

et sa devise *Cum moderamine*, ce qui signifie en flamand « *Met teugele* » (avec frein). Un triptyque qui présente avec celui-ci de frappantes analogies est celui de la *Conversion de saint Matthieu*, appartenant à la couronne d'Angleterre et figurant dans les appartements du château de Windsor. C'est également dans un vaste palais de la plus fantaisiste architecture et sur la place publique qui le précède, que se passe la scène qui, d'après la légende, amena la conversion du publicain aux doctrines de Jésus. Celui-ci et ses disciples rappellent par leurs types les compagnons de Lazare et de Simon, dans le triptyque de Bruxelles. A signaler dans les deux peintures, des spécimens de ces horloges magnifiques dont Charles-Quint était un collectionneur fervent. Une *Annonciation* au musée de Stuttgart, acquise sous le nom de Van Orley, accuse les mêmes particularités dans le cadre architectural compliqué de l'oratoire où la Vierge, en prière, reçoit le message que lui apporte l'ange Gabriel. A la National Gallery, un portrait d'abbé prémontré recommandé par saint Ambroise (n° 264), appartient, à n'en pas douter, au même peintre.

Enfin, peut-être, faut-il tenir aussi pour une production de Corneille van Coninxloo, le petit retable, perle du musée de Palerme, connu sous le nom de « triptyque Malvagna » et qui a passé successivement pour une œuvre de Memling, de Gérard David et de Jennin Gossart. La partie centrale montre la Vierge et l'Enfant placés sous un tabernacle sculpté à jour et auxquels six angelets donnent un concert vocal et instrumental; sainte Catherine et sainte Dorothee, également placées sous des dais de pierre, sont peintes sur les volets; Adam et Eve sont l'arbre de la Science, au revers. Le triptyque, qui est célèbre, est une œuvre accomplie tant sous le rapport du coloris que de la belle technique.

A.-J. Wauters.

Alexandre Pinchart, *Notes manuscrites*. — A.-J. Wauters, *Corneille Van Coninxloo et le triptyque de l'abbé de Tuegele* (dans la *Revue de*

Belgique, 1909). — Id., *Catalogue du Musée de Bruxelles*, édition de 1906, p. 43. — Sanderus, *Coenobiographia Sacra abbatis Jettensis vulgo Diligen*, fo 6, 2^e col. — Anonyme, *Etat de Brabant de clergé. Abbés qui ont successivement Présidé à Laditte Maison et Eglise de Dilegem* (Bibliothèque royale de Bruxelles. Section des manuscrits, n° 19437A). — de Mély, dans *l'Art ancien et moderne*, n° du 10 octobre 1908, p. 274).

SCHERNIER dit VAN CONINXLOO ou de ROYAULME (*Pierre*), peintre bruxellois, cité entre les années 1479 et 1513. Le plus ancien membre de cette famille que les documents mentionnent comme exerçant une profession se rattachant aux arts. On ignore son degré de parenté avec les autres Van Coninxloo. Cité pour la première fois, en 1479, en qualité de proviseur de la Confrérie de Saint-Eloi. Les comptes de l'amman de Bruxelles, années 1480 et 1481, mentionnent un « Pierre de Royalme » parmi les personnes admises au droit de bourgeoisie, à Bruxelles, et ayant peint quarante-quatre blasons à l'occasion des obsèques du duc de Clèves. Cette forme de « Royalme » ou de « Royaulme » était alors la forme adoptée en français ou en pays wallon par les membres de la famille (Voy. ce nom, t. XX, col. 288, article de M^r G. Hulin). En 1499, il lui est payé, par Philippe le Beau et Jeanne de Castille, la somme de 190 livres de Flandre pour avoir peint sur deux chariots les armoiries, chiffres et devises des souverains et, en 1501, pour avoir exécuté le même travail sur le puits de la cour du palais de Coudenberg. En 1506, il peint des croix de Saint-André sur les étendards de guerre des compagnies de gens d'armes du seigneur de Chièvres.

Cependant Pierre Van Coninxloo exécuta d'autres peintures que ces travaux de simple décoration. On doit à Alexandre Pinchart la découverte de la mention inédite jusqu'ici — d'un « tableau fait » à la pourtraicture de M^{me} de Sa- « voye » que Philippe le Beau acheta au mois d'octobre 1505 et paya la somme de 12 livres de Flandre, « à Pierre de » Coninxloo, peintre, demeurant à Bru- « xelles », pour être envoyé par Thoisson d'Or au roi d'Angleterre. Enfin, en juillet 1513 — dernière mention de son

nom dans les documents — il reçoit la somme de 16 livres 12 sous de Flandre « pour ses pains et salaires d'avoir, » par ordonnance de Madame, contre-« fait en peinture, en quatre tableaux, » les personnaiges de Monseigneur et « Mesdames ses sœurs », c'est-à-dire de l'archiduc Charles, des princesses Eléonore, Isabeau et Marie. Là se borne ce qu'on sait de cet artiste, dont aucune peinture n'est signalée nulle part.

Qu'est devenu le portrait de Marguerite d'Autriche que Philippe le Beau acheta, à Bruxelles, en 1505, et envoya à Henri VII, roi d'Angleterre, qui sollicitait alors la main de la jeune veuve de Philibert de Savoie? Il est possible que, conservé parmi les portraits de la couronne, il ne soit autre que celui qu'on voit au château d'Hampton-Court (n° 623) représentant Marguerite, âgée de vingt-cinq à trente ans, en robe noire fourrée d'hermine et coiffée d'une sorte de capeline blanche, le cou et la poitrine recouverts d'une gorgerette plissée. Il est déjà fait mention de ce portrait dans l'inventaire des tableaux d'Henri VIII. On en connaît trois répliques attribuées sans conviction, tantôt à Gossart, tantôt à Van Orley, et qui sont au Musée d'Anvers (n° 184), et dans deux collections privées, à Ypres et à Paris. Cette dernière, appartenant au Dr Carvalho, a figuré à Bruges, à l'Exposition des Primitifs, en 1902, et à celle de la Toison d'Or, en 1907.

A.-J. Wauters.

Alex. Pinchart, manuscrit inédit. — A.-J. Wauters, *Pierre van Coninxloo, portraitiste oublié de Marguerite d'Autriche* (en préparation). — Max Friedländer, *Bernard Van Orley dans le Jahrbuch des K. Kunstsammlungen* (Berlin, 1910).

SCHERPEREEL (*Norbert*), hagiographe flamand, né à Saint-Genois lez-Courtrai, le 15 octobre 1811, mort à Denterghem, le 5 avril 1896. Il fut ordonné prêtre à Bruges, le 28 mai 1836, alors qu'il était déjà professeur au collège Saint-Louis dans la même ville. De 1836 à 1839, il fut professeur de rhétorique au collège de Thielt. Puis il alla étudier à Louvain où il prit le grade de

bachelier en théologie et où il devint membre de la société littéraire estudiantine *Met Tijd en Vlijt*. A son retour de Louvain, il fut successivement curé de Notre-Dame à Courtrai, de Sainte-Walburge à Furnes, et, depuis le 6 avril 1853 jusqu'à sa mort, à Denterghem. Dès son arrivée dans cette commune, il s'occupa de faire construire une nouvelle église; il y établit aussi un couvent et un hospice de vieillards. Il a décrit la vie et les miracles de saint Etienne, patron de sa paroisse, en y ajoutant une notice historique sur le village de Denterghem (*De Heilige Stephanus, eerste martelaar van Christus*, etc. Courtrai, 1863).

J. Vereoullie.

Frederiks et Van den Branden, *Biographisch Woordenboek*. — Renseignements de M^r A. Holvoet, curé actuel de Denterghem.

SCHETS (*Gaspard-Ignace et Jean-Charles*). Voir GROBBENDONCK.

SCHETZELON, ermite luxembourgeois du XIII^e siècle, n'a laissé que peu de traces dans notre hagiographie nationale. Abandonnant l'opulence pour se retirer dans la solitude, il passa, dans l'épaisse forêt du Grünwald, près de Luxembourg, les quatorze dernières années de sa vie, couvert d'une simple ceinture de peaux et ne se nourrissant que d'herbes, de racines, de glands, de faines. D'après la légende, ce n'est que quatre ans avant sa fin qu'il consentit, adoucissant la rude mortification qu'il s'était imposée, à manger de temps à autre un morceau de pain grossier.

On montre encore au Grünwald, près d'une fontaine dite *Schetzel-Born*, une espèce de grotte, où la tradition place sa demeure; des fouilles qui y furent effectuées en 1857 amenèrent la découverte de quelques fragments de vases, avec deux lames de couteau rouillées et des débris de poutre. La fontaine, située à deux cents pas de là, était, il y a plusieurs siècles, bénie chaque année par un religieux de l'abbaye de Munster lez-Luxembourg; c'est à elle, dit-on, que notre ermite dut son nom populaire (*Schetzel-Bruder*, en latin

*Frater Schetzel*o), car il s'appelait en réalité Ghislain (*Gisislenus*).

A sa mort, arrivée vers 1139, il fut d'abord inhumé au lieu même où il avait vécu, et une chapelle fut élevée sur son tombeau, mais quelques années après l'abbé de Munster fit transférer le corps du pieux cénobite dans son église, où il fut solennellement enterré au pied du maître autel.

Si grande était la réputation acquise à Schetzelon par son existence austère que son tombeau devint le but de fréquents pèlerinages, signalés, d'après la tradition, par de nombreux miracles, particulièrement par des guérisons inespérées. D'ailleurs, de son vivant déjà, sa renommée s'était répandue au loin et lorsque, après la diète de Spire, saint Bernard passa par Trèves, il dépêcha à Schetzelon deux de ses religieux, chargés de lui offrir de sa part une tunique et des sandales, en le priant de s'en servir pour l'amour de lui. Détail qui révèle bien toute l'humilité de l'anachorète, il s'habilla du vêtement et des chaussures, mais les enleva de suite, déclarant ne les avoir mis que par déférence pour l'illustre donateur, sans vouloir les porter plus longtemps : il n'en avait pas besoin, et saint Bernard ne lui avait pas ordonné d'en faire usage; pourquoi se charger de nouveau d'un fardeau qu'il avait rejeté depuis si longtemps?

Le monument qui avait été élevé sur la tombe de Schetzelon disparut en 1544, lors de la destruction totale, par ordre de Charles-Quint, de l'ancienne abbaye de Munster. Chose curieuse, à l'endroit même où la tradition plaçait le tombeau, devant l'emplacement du grand autel, il parut à l'un des religieux de Munster, vers 1620, que l'herbe avait crû avec une abondance toute particulière. Des fouilles furent décidées et aboutirent à la découverte des restes d'un homme de haute stature, dans lesquels le peuple se plut à reconnaître le saint ermite, dont le souvenir édifiant subsistait toujours, si vivace; aussi la fosse attira-t-elle de nouveau, comme autrefois, la foule des fidèles. Cependant, la trouvaille d'épe-

rons vint ruiner les suppositions faites, et l'on admit que l'on se trouvait en présence du tombeau du comte Guillaume de Luxembourg, fils du fondateur de l'abbaye.

Quoi qu'il en soit, le culte du bienheureux Schetzelon en reçut un regain de faveur, et un chanoine de Douai, Arnold de Raisse, publia sa vie sous le titre : *Vita beati Schetzelonis eremitæ, qui fuit in episcopatu Trevirensi per quatuordecim annos sine tecto et sine vestimento, contentus etiam victu pecorino, ut puta herbis, radicibus, glandibus et hujusmodi. Auctore Achardo, Ordinis Cisterciensis monacho* (Douai, 1626).

Le bienheureux Achard, moine de Clairvaux et fondateur de nombreux couvents, mort vers 1170, avait vu Schetzelon à l'occasion d'un séjour qu'il avait dû faire dans l'évêché de Trèves, lors de la fondation (en 1138) du monastère de Himmerode; ce qu'il raconta de l'existence de l'ermite à un autre moine de Clairvaux, Herbert, devenu par la suite archevêque de Torrès (en Sardaigne), parut à celui-ci tellement édifiant qu'il en rédigea le récit publié par de Raisse, source principale de nos renseignements.

J. Vannérus.

Acta Sanctorum augusti tomus secundus (Anvers, 1735), p. 173 à 180. — Neyer, *Biographie luxembourgeoise*, t. I (1860), p. 221 à 223.

SCHEYFVE (*Claude-Christophe*), écrivain ecclésiastique, né à Louvain, le 6 mai 1594, mort après 1640. Entré au noviciat de la Compagnie de Jésus le 5 mars 1615, il enseigna trois ans les humanités, fut cinq ans aumônier de marine, six ans aumônier des camps; vers 1640, il quitta sans doute le pays. Son nom disparaît des archives de la province flandro-belge à partir de 1641.

On connaît de lui deux catéchismes en espagnol : *Catecismo maior o doctrina Christiana, clarissima y breuissimamente explicada y repartida en quarenta y quatro lecciones. Por un Padre de la Compañia de Jesus. En el año de 1640. En Gante en Casa de Seruacio Manlio, en la Paloma blanca, en la calle de Brabante*; pet. in-8° signé A2-E5, 78 pp. et un feuillet d'ap-

probation (un seul exemplaire subsiste à Gand).

Catecismo maior, o doctrina Christiana, clarissima y breuissimamente explicada y repartida en quarenta y cinco Lecciones. Por un Padre de la Compañia de Iesus. En el ano de 1651. En Amberes, en casa de Francisco Ficcari, junto a la torre de la Iglesia cathedral en el ..., pet. in-8o, 64 p. (un exemplaire existe à la bibliothèque des Bollandistes, à Bruxelles). Ce catéchisme est traduit du néerlandais du P. Makeblyde ou plutôt du P. de Prater.

Herman Vander Linden.

Sommervogel, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*.

SCHEYFVE, SCHEYVE, SCEYFVE, SCHEYF, SCHEFF (*Jean*), magistrat, négociateur, né à Anvers vers 1515, mort dans la même ville, le 13 juin 1581. Seigneur de Rhode-Sainte-Agathe, Nethen, Ottenbourg, etc., il était fils de Jean et de dame Jeanne de Berchem. Il est mentionné en 1530 comme étudiant à la faculté des arts (pédagogie du Château), à Louvain, en même temps que Granvelle. Devenu docteur en droits, il fut pendant plusieurs années échevin de la ville d'Anvers, entre autres en 1541-1542, et occupa, en 1545, les fonctions de bourgmestre de cette ville. Trois ans plus tard, il fut nommé conseiller et maître des requêtes au Conseil privé.

En 1553, il fit partie de l'ambassade envoyée en Angleterre pour empêcher l'alliance de ce pays avec la France et favoriser les intérêts de la princesse Marie Tudor. On lui adjoignit malgré lui Simon Renard, alors l'homme de confiance de Granvelle, pour conduire l'affaire du mariage de cette princesse, devenue reine (juillet 1553), avec Philippe (II).

Il fut nommé chancelier de Brabant (17 février 1557) grâce à l'appui de plusieurs chevaliers de la Toison d'Or, notamment du prince d'Orange : il n'avait été présenté qu'en troisième lieu par le Conseil de Brabant, dont les deux premiers candidats étaient Nicolay et Thisnacq.

Ses hautes fonctions le mirent souvent en rapport avec les chefs du gouvernement, notamment avec Granvelle. Mais ses relations avec celui-ci semblent s'être altérées dès 1561. Cette année, Marguerite de Parme, d'accord avec Granvelle, renouvela le magistrat d'Anvers sans prendre l'avis du prince d'Orange, qui, en sa qualité de burgrave de cette ville, avait toujours été consulté en pareille circonstance. Lorsque le prince manifesta son mécontentement à ce sujet, Scheyfve voulut, paraît-il, servir de conciliateur, mais il fut éconduit par Granvelle et il se plaignit même plus tard de l'avoir été brutalement. On ne peut admettre sans réserves les détails qu'il donne sur cet incident dans son pamphlet contre Granvelle dont il est question plus loin (1580), mais il semble que le fond de cette affaire soit véridique, sans qu'elle ait eu sur la suite des événements l'influence que certains historiens lui ont attribuée. Scheyfve fait désormais opposition au puissant prélat et, par son inertie, entrave l'exécution de diverses mesures gouvernementales : le 6 octobre 1562, Granvelle se plaint au roi de « la » conduite blâmable du Conseil de Brabant et particulièrement de son chancelier. Celui-ci n'avait pas communiqué à ce conseil « que le roi lui avait » écrit de main propre touchant la « religion ». Scheyfve invoqua comme motif que « s'il l'avait fait, il eût perdu » tout crédit auprès des Etats. En plusieurs circonstances, il montra ses sympathies pour le prince d'Orange et le comte d'Egmont, lorsque Marguerite de Parme s'appuya sur les Berlaymont et les Arenberg.

A l'époque des excès des iconoclastes, il fut chargé avec Jean de Mérode de réprimer les troubles à Bois-le-Duc (octobre 1566). Il eut une première entrevue avec les trois membres de cette ville le 30 octobre. Mais son attitude conciliante ne plut pas aux ultra-catholiques, qui lui reprochèrent de ne pas avoir su faire respecter l'autorité « de » celluy qu'il dit représenter. « Il vad » disner avec les mestiers, écrit Moril-

« lon à Granvelle (17 novembre 1566),
 « et tirer avec les confraries ». D'ail-
 leurs les troubles reprirent à Bois-le-
 Duc, et les mécontents empêchèrent
 Scheyfve de communiquer avec le dehors
 et le retinrent prisonnier (mars 1567).
 Ce ne fut que le 3 avril suivant qu'il
 recouvra la liberté, à la suite de la
 réaction anti-protestante qui s'était pro-
 duite dans cette ville. Néanmoins il
 resta encore à Bois-le-Duc jusqu'au
 9 avril, jour où de nouveaux désordres
 se produisirent. Il se retira avec de
 Mérode, probablement le 11 avril, et se
 rendit au château de celui-ci à Wester-
 loo, où il resta deux jours « pour
 « reprendre sang nouveau, comme le
 « rapporte Morillon, et estudier son
 « rapport ». Il alla ensuite présenter à
 Bruxelles les députés de Bois-le-Duc
 chargés de demander pardon au gouver-
 nement. L'indulgence dont il fit preuve
 dans l'exercice de ses fonctions, lui
 valut des réprimandes de la part du duc
 d'Albe, qui le convoqua à cet effet en
 même temps que le Conseil de Brabant
 (novembre 1567). Son rôle fut depuis
 lors considérablement réduit, et lors-
 qu'ils s'avisèrent de nommer un nouveau lieuten-
 ant des fiefs du Brabant, le duc
 désigna aussitôt un autre titulaire. Il se
 mit cependant au service de l'autoritaire
 gouverneur et s'efforça notamment
 d'obtenir des Etats de Brabant le vote
 du x^e denier. Très loquace de nature,
 il ne put s'empêcher de critiquer à
 l'occasion certains actes du duc. Dans
 une lettre à Granvelle (9 juin 1572),
 Morillon rapporte entre autres que
 Scheyfve et son gendre Assonleville
 « disent que le duc d'Albe a tout
 « gasté ». Le chancelier compromit sa
 réputation par la négligence avec la-
 quelle il remplit ses fonctions. Le Con-
 seil de Brabant s'en plaignit en 1574 et
 en 1575; il déclara que Scheyfve avait
 « très mal administré la justice, metant
 « tout en confusion et venant peu au
 « Conseil, si ce n'est quant il veult fab-
 « voriser quelqu'un ». Il demanda
 grandes « mercèdes, gaiges et pensions »
 pour sa retraite; il resta toutefois en
 fonctions. Mais lorsque, en 1576, se

produisit l'entente des Etats de presque
 toutes les provinces, en vue d'expulser
 la soldatesque espagnole, Scheyfve prit
 parti pour les révoltés. On le vit à Bru-
 xelles en costume d'officier, malgré son
 grand âge. Il résigna ses fonctions de
 chancelier en 1579 (26 novembre),
 mais resta membre du Conseil privé.

En 1580, il fit imprimer un pamphlet
 contre Granvelle en réponse à deux
 lettres écrites par celui-ci quatre ans
 auparavant. En voici le titre : *Response
 de Mess. Jehan Scheyfve, chevalier, sei-
 gneur de St. Aechtenrode, etc., chancelier
 de Brabant, sur deux lettres escriptes par
 le cardinal de Granvelle, l'une au preuost
 Morillon et l'autre au feu conseiller
 Hopperus en Espagne (en août 1576).*
 (A Leyden. Pour Jacques Boulet.) C'est
 sans doute à la suite de la publication
 de cet opuscule que Morillon écrivit à
 Granvelle : « Il mourra en une peau de
 « sot, qui ne l'escorchera. Il fut fait
 « chancelier contre mon advis, et par
 « sa bestise a fait du mal beaucoup.
 « Vous scavez l'opinion que le duc de
 « Savoye, Madame et autres successeurs
 « ont tousiours eu de luy » (6 juillet
 1580).

Il mourut à Anvers le 13 juin 1581
 et fut enterré dans la cathédrale de cette
 ville, au chœur dit de la Circoncision.
 Sa devise était : *Justitia incorrupta*. Son
 écu porte : « de gueule au chef d'or
 « chargé de trois têtes de loup de sable ». Il
 avait épousé Geneviève de Hooglande,
 qui mourut le 10 juin 1580 et de laquelle
 il eut une fille, Marguerite, qui épousa
 Christophe d'Assonleville, baron de
 Bouchout. Il eut, en outre, au moins
 deux fils, Edouard et Maximilien, qui
 naquit à Bruxelles et devint chanoine
 à Sainte-Gudule (1571), mais résigna
 cette dignité quelque temps après pour
 suivre le parti de son père.

Herman Vander Linden.

*Chronologie historique des chanceliers de Bra-
 bant* (n^o 4762 des cartulaires et manuscrits aux
 Archives du royaume à Bruxelles). — *Les
 Tombeaux des hommes illustres qui ont paru au
 Conseil privé du roy catholique ...* (Amsterdam,
 J. Ravesteyn, 1674). — Britz, *Mémoire sur le
 droit belge* (*Mémoires couronnés de l'Acadé-
 mie de Belgique*, t. XXX). — Gaillard, *Le Conseil
 de Brabant*, t. III, p. 339. — Henne, *Histoire de*

Charles-Quint t. X, p. 67 et 70. — Gachard et Piot, *Voyages des souverains des Pays-Bas*, t. IV, p. 83, notes 92 et 149. — Bakhuizen van den Brink, *Het huwelijk van Willem van Orange met Anna van Saksen* (Amsterdam, 1833), p. 47 et 48. — Fruin, *Verspreide Geschriften*, t. I, p. 294. — E. Marx, *Studien zur Geschichte des niederländischen Aufstandes* (Leipzig, 1902), p. 174, note 2. — Rachfahl, *Wilhelm von Oranien*, t. II, 1^{re} partie, p. 157, n° 5. — Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 218. — P. Cuypers van Velthoven, *Documents pour servir à l'histoire des troubles religieux du XVI^e siècle dans le Brabant septentrional, Bois-le-Duc (1566-1570)* (Bruxelles, 1858), t. I, p. 91 et 222. — Pouillet et Piot, *Correspondance de Granvelle*, t. I, p. 34, 297, 309, 334, 356, 359 et 371; t. II, p. 49, 57, 79, 83, 109, 159, 285, 289, 322, 334, 348, 358, 367 et 395; t. III, p. 22, 45, 99, 112 et 217; t. IV, p. 422 et 254; t. V, p. 134, 162, 274 et 325; t. VI, p. 57; t. VIII, p. 91 et 392. — De Tassis, *Commentarium...* (dans Hoyne van Papendrecht, *Analecta*, t. II, 2^e partie, p. 210). — Weiss, *Papiers d'Etat de Granvelle*, t. VII, p. 438. — Mertens en Torfs, *Geschiedenis van Antwerpen*, t. IV, p. 64. — Tiele, *Bibliotheek van pamphletten*, t. I, n° 182.

SCHEYVEN (*Jean-Godefroid-Hubert*), magistrat, homme politique, né à Heythuysen (Limbourg hollandais), le 19 mars 1804, décédé à Ixelles, le 24 octobre 1862. Il était fils de Pierre-Thomas Scheyven, bourgmestre d'Heythuysen, et d'Elisabeth Houben et appartenait à une des familles les plus anciennes et les plus considérées de la contrée. Scheyven fit ses études à la faculté de droit de l'Université de Liège et y reçut le diplôme de docteur, le 21 juillet 1826, après avoir défendu une dissertation inaugurale intitulée : *De delictorum probationibus tum secundum jus romanum tum secundum jus hodiernum et rei naturam*. (Liège, A. Haleng, 1826; in-4°). Attaché dès sa sortie de l'Université au parquet de Ruremonde, Scheyven fut nommé juge à Ruremonde par arrêté du Gouvernement provisoire du 24 février 1831; puis, après la cession du Limbourg hollandais, il fut appelé, le 20 juin 1839, aux fonctions de procureur du roi à Malines et, le 14 janvier 1854, à celles de greffier en chef à la Cour de cassation.

Scheyven entra de bonne heure dans la vie publique. Il fut élu représentant de Ruremonde le 9 juin 1835; puis de 1839 à 1848, il représenta successivement à la Chambre les arrondissements de Maeseyck et de Malines. Il siégeait

sur les bancs de la droite. En 1848, il résigna son mandat après le vote de la loi sur les incompatibilités parlementaires : il avait pris une part active à l'élaboration de plusieurs des lois importantes qui furent promulguées de 1835 à 1848. « L'époque la plus importante de sa carrière parlementaire », a-t-on écrit avec raison, « se place en 1839, à la cession d'une partie des provinces de Limbourg et de Luxembourg à la Hollande; député d'un des arrondissements dont l'abandon était demandé à la Belgique, il fit partie avec la plus généreuse ardeur du mouvement qui s'organisa alors pour conjurer le péril et entraver l'accomplissement du sacrifice ». Dans la discussion mémorable qui s'ouvrit au parlement, le 4 mars 1839, à propos du traité de cession, Scheyven fut le premier orateur qui se leva pour combattre le projet imposé au Gouvernement par les puissances. Ses paroles émues, pleines à la fois de sagesse, de modération et de fermeté, produisirent grand effet et reçurent l'approbation générale.

Alphonse Roersch.

Notice biographique de J.-G.-H. Scheyven (Ruremonde, J.-J. Romen, s. d.; extr. des *Publications de la Société historique et archéologique du Limbourg*, t. XVIII, p. 398-406). — A.-F. van Beurden, *La famille Scheyven de Heythuysen* (Ruremonde, s. d.; extrait du bulletin de Limburg). — *Moniteur belge*, n° du 5 mars 1839. — Journaux du temps.

* **SCHIDLİK** (*Franz*), hautboïste, né à Thomasdorf, hameau près de Nixdorf (Bohême), le 13 janvier 1814, mort à Bruxelles, le 24 décembre 1900. Fils d'un garde forestier, il était destiné à suivre la carrière paternelle lorsque la façon dont il jouait de la flûte attira l'attention du baron de Salm; celui-ci le plaça au Conservatoire de Prague en 1828. Dans un concert, Schidlík entendit un instrument qu'il ne connaissait pas encore : le hautbois; il fut charmé et résolut de l'étudier. Elève de Zomb, puis de Jean Bauer, il devint bientôt un véritable virtuose. Il quitta le conservatoire en 1833 et entreprit une tournée de concerts en Bohême,

en Allemagne et en Ecosse. Il se trouvait à Anvers, prêt à s'embarquer pour l'Amérique, lorsqu'il rencontra Vieuxtemps et François Servais qui devaient donner le soir même un concert; ils engagèrent Schidlik à s'y faire entendre, et le succès fut tel que les Anversoises retinrent le jeune hautboïste. Il resta trois ans à Anvers, devint chef de musique du 8^e régiment de ligne, puis fut attaché au théâtre de la Monnaie à Bruxelles, ainsi qu'à la chapelle royale en qualité de hautbois solo. Sa réputation était définitivement établie; il fut appelé à se faire entendre dans les grands concerts, jouant notamment avec Talberg et Liszt, à participer aux festivals rhénans, etc. Dès 1842, le Conservatoire de Gand lui avait offert la place de professeur de hautbois, mais Schidlik était retenu par ses engagements à Bruxelles. En 1844-1845, il séjourna en Angleterre, et fut soliste du théâtre de Covent-Garden à Londres. A son retour en Belgique, il se vit offrir à la fois la place de chef de musique d'un régiment en Amérique et de nouveau celle de professeur au Conservatoire de Gand. Marié et père de famille, Schidlik renonça à s'expatrier et opta pour la seconde de ces fonctions, qu'il occupa depuis 1847 jusqu'en 1883. Excellent professeur, il forma, au cours de sa longue carrière, de nombreux hautboïstes de talent; en 1864, il fut chargé aussi de l'enseignement du cor anglais, instrument peu pratiqué jusqu'alors, et que Schidlik contribua, par de nombreux perfectionnements, à élever au rang d'instrument de concert. Après avoir pris sa retraite, il passa ses dernières années à Bruxelles, chez sa fille, musicienne distinguée et femme du peintre Félix Cogen qui fut lui-même hautboïste de valeur. Il avait été nommé chevalier de l'ordre de Léopold le 14 mai 1881. Schidlik a publié (Gand, Gevaert) quelques compositions légères pour piano : *Windsor-forest*, *Fleurs de Moravie*, *Souvenirs de Bohême*, etc. Il a aussi écrit une autobiographie : *Franz Schidlik, ein selbstbiographischer Beitrag*, imprimée dans les *Mittheilungen des Nord-*

böhmischen Excursions-Clubs (t. IV, 1881, p. 240-248).

Paul Bergmans.

F. Delhasse, *Annuaire dramatique*, 5^e année (Bruxelles, 1843), p. 177-179. — Ed. Grégoir, *les Artistes musiciens belges au XVIII^e et au XIX^e siècles* (Bruxelles, 1883), p. 367. — C. Bergmans, *le Conservatoire royal de musique de Gand* (Gand, 1900), p. 384-383. — Id., *Répertoire universel des musiciens* (ms. à la bibl. de Gand), t. XVI.

SCHIFFERS (*Martin-Joseph-Frédéric*), publiciste, né à Herve, le 28 juin 1814, décédé à Ixelles, le 12 mars 1857, et non à Bruxelles le 13 mars, comme il est écrit dans le *Nécrologe liégeois*, la *Bibliographie nationale* et la *Bibliographie verviétoise*. Il était fils de Frédéric-Martin et de Marie-Thérèse Prayon. Le jeune Frédéric eut le malheur de ne point connaître son père : il le perdit étant encore au berceau. Néanmoins, il reçut une excellente instruction; s'appliquant surtout à l'étude des principales langues parlées en Europe, il parvint à très bien les posséder. Vers 1839, Schiffers entra à la rédaction du journal bruxellois *L'Indépendant*, où, dès les premiers jours, il se fit hautement apprécier par son savoir, utile autant que varié, sa connaissance des langues modernes et son dévouement à toute épreuve. Lorsque, le 30 juin 1843, *L'Indépendant* cessa de paraître et fut remplacé, le lendemain, par *L'Indépendance belge*, Schiffers resta fidèle à la fortune de l'œuvre à laquelle il coopérait, et, jusqu'au jour de son décès, continua à faire partie de la rédaction du nouveau journal. Entretiens Schiffers se créait une position enviable dans la carrière administrative. Par arrêté ministériel du 4 octobre 1842, il était nommé traducteur du département des affaires étrangères pour les langues hollandaise, flamande, allemande, anglaise et italienne. Cet arrêté n'allouait pas de traitement au titulaire qui devait être rémunéré à raison du nombre de traductions qui lui seraient confiées. Un arrêté ministériel du 31 octobre 1846 lui accorda le grade de commis de 1^{re} classe honoraire, sans que cette nomination modifiât sa situation au point de vue du travail à fournir et de sa rémunération.

Quelques années après, il fut promu au rang de chef de bureau et enfin, par arrêté royal en date du 5 juin 1856, le titre de consul honoraire lui fut conféré.

Schiffers a publié : *Un mot du monde*, nouvelle insérée dans la *Revue belge* (1838, t. IX, p. 150-176. Il a traduit de l'anglais en français une œuvre du docteur Thomas Cutler : *Spa considéré dans son passé, son présent et son avenir, comme établissement d'eaux minérales et de bains* (Bruxelles, Mucquardt, 1853 ; in-8° de 56 p.). Cette traduction a été revue par Étienne Arago ; une seconde édition en a paru sous ce titre (que la couverture seule porte) : *Il y a vingt ans* (Spa, Goffin, 1873 ; in-8°, 56 p.). On trouve encore dans la *Revue belge* (1843, t. XXIII, p. 147-170) une nouvelle intitulée *Un pacte*, datée in fine de Bruxelles, octobre 1842 et signée : « Frédéric Schiffers-Prayon ». Y a-t-il confusion de noms et a-t-on attribué au père Schiffers une œuvre du fils ? Celui-ci, en effet, avait épousé Marie-Pétronille-Rose Bartholomeus. Il n'est guère probable qu'il s'agisse d'une œuvre due réellement au père, et qui serait posthume, d'ailleurs, car Frédéric Schiffers-Prayon, né à Aix-la-Chapelle, le 10 novembre 1776, mourut le 11 décembre 1814 à Herve où, d'après les registres de l'état civil, il cumulait la profession d'aubergiste avec les fonctions de professeur à l'école secondaire communale (nom que portait alors le collège Marie-Thérèse).

Joseph Defrecheux.

L'Indépendance belge, nos 72 et 74, 13 et 15 mars 1857, édition du soir. — Ulysse Capitaine, *Nécrologe liégeois pour 1857* (Liège, F. Renard, 1864), p. 80 et 81. — Albin Body, *Bibliographie spadoise* (Bruxelles, Fr.-J. Olivier, 1873), p. 92 et 345. — de Theux, *Bibliographie liégeoise*, 2^e édit. (Bruges, Desclée, 1885), col. 1503. — *Bibliographie nationale* (Bruxelles, Weissenbruch, 1897), t. III, p. 384. — Armand Weber, *Essai de bibliographie verviétoise* (Verviers, P. Fégienne, 1903), t. III, p. 209 et 210.

SCHILDEKEN (Henri), né à Malines, maçon et architecte. Il fut admis, devenu veuf, comme frère convers dans l'abbaye de Corsendonck. On le dit l'auteur des plans de l'église de cette abbaye, ainsi que du chœur de celle de Bethléem,

près de Louvain, il dirigea la construction. Il mourut en odeur de sainteté en 1454.

H. Conineckx

Piron, *Levensbeschrijving der mannen en vrouwen van België*.

SCHILLE (Jean ou Hans VAN), peintre, graveur et architecte, s'adonna d'abord à la peinture et entra comme élève dans l'atelier de Philippo ou Flyppo, aussi appelé le peintre Philippe. C'est à ce titre qu'il fut admis en 1532 comme apprenti dans la gilde Saint-Luc d'Anvers. L'année suivante, il fut élu franc maître. Puis, ce fut à son tour de recevoir des élèves dans son atelier ; parmi ceux-ci on peut citer : en 1546 Jean van Sevenoven, en 1549 Jean vander Burch, en 1560 Guillaume van Hoochstraeten et en 1556 encore un jeune artiste qui logeait chez lui, mais dont on n'a pas conservé le nom. On ne possède pas de détails au sujet des œuvres qu'il produisit ; on retrouve simplement mention dans les comptes de la ville, pour l'exercice 1586-1587, d'un paiement de 19 livres et 10 escalins d'Artois qui lui fut fait pour avoir peint les diverses affiches et titres indicatifs qui furent placés aux archives communales. Il dut cependant jouir d'une certaine notoriété, car ses confrères de la gilde Saint-Luc lui confièrent les fonctions d'expert de la corporation, et c'est à ce titre qu'on le trouve en 1566 examinant conjointement avec les doyens de la gilde un retable représentant des scènes de la Passion, et qui avait été sculpté par Ghysbrecht Briex.

Mais van Schille était aussi graveur, et c'est à lui que l'architecte militaire italien di Marchi s'adressa pour faire reproduire par le burin une série de planches consacrées à l'art des constructions militaires. Van Schille en profita pour faire siennes ces compositions et pour les publier en un atlas, composé de quatorze estampes représentant en perspective des vues à vol d'oiseau de fortifications. Ce recueil que n'accompagne aucun texte parut d'abord à Anvers en 1573 avec un titre allemand. Celui-ci

était ainsi conçu : *Form und weis zu bauen, zimmeren, machen und auff zu richten mitt blockheusern, graben, und wallen, und auch souslen zu stercken allen by wehrliche vestung, schlossen, burgen und stedt, etc. Antverpiæ apud Gerardum de Jode 1573. Mr Hans van Schille ingénieur et geographe, inventor.*

Une réimpression de ce recueil in-folio avec titre français fut publiée à Anvers en 1580; elle est intitulée : *Manière de bien bastir, edifier, fortifier, et munir chasteaux, forteresses, villes et autres places, pour défendre et offendre, empescher, et enfermer contre toutes invasions et expéditions militaires, en differens, et diverses manières selon la forme, et usance de nostre temps, de quelque matière qu'on veult soit de terre, bois, briques, pierres taillées ou roches naïfues tout selon la situation et assiete des provinces. A l'instruction et utilité des amateurs d'architecture. Antwerpiæ 1580.*

Il est indéniable qu'une certaine partie des planches de van Schille a une origine identique à celles de di Marchi. Faut-il accuser le premier de plagiat? Beaucoup sont de cet avis; d'autres émettent l'opinion que ne pouvant se faire payer de ses frais de gravure, il aurait édité les plans sous son nom pour obtenir le remboursement de ses frais. Quoi qu'il en soit, cette publication valut au peintre le titre « d'ingénieur du roi et des Etats » sous lequel il se fit désigner, et le 3 novembre 1576, quand le gouverneur d'Anvers, Champagney, tint un conseil de guerre, en vue de prendre les mesures nécessaires pour défendre la ville contre les attaques de la garnison espagnole de la citadelle, Jean Van Schille fut appelé à donner son avis en même temps que l'ingénieur Andriessens et l'architecte Pieter Frans.

Jean van Schille avait épousé Marguerite du Hamée qui lui donna quatre enfants, et mourut en 1573. Lui-même décéda au mois d'avril 1586.

Fernand Donnet.

Rombouts et Van Lerijs, *De liggeren der Antwerpsche sint Lucas gilde.* — Von Wurzbach, *Niederländisches Künstler-Lexikon.* — Kramm, *Levens en werken der hollandsche en vlaamsche kunstschilders, etc.* — H. Wauwermans, *Les*

architectes militaires flamands au XVI^e siècle. — Nagler, *Neues allgemeines Künstler lexikon.* — Wauwermans, *Etude bibliographique sur la fortification de Jean van Schille.* — P. Genard, *La furie espagnole.*

SCHILLEMANS (Gaspard), sculpteur, né à Malines avant 1597, y décédé le 17 avril 1670. Il était fils de Jean Schillemans et de Sarah Van Leyen. Les Schillemans, dont le nom se rencontre à Malines durant tout le xvi^e siècle, étaient d'une famille alliée à la noblesse. Gaspard, qui était sculpteur, entra dans la corporation malinoise en 1608. Il fut un des quelque cinquante signataires de la requête qui dénonça en 1619, au magistrat, les abus du commerce clandestin d'œuvres d'art exécutées par les non affiliés ou apprentis. A différentes reprises, il fut doyen de la corporation et notamment en 1633, 1634, 1638, 1642, 1644, 1647, 1651, 1655 et 1657. On lui connaît comme élèves : Guillaume Blondel, Jacques Caudelier, Dom. de Rese, Josse Mercelis, Dom. Saef, Conrad van den Kerkhoven, Jean van der Noort, Gabriel van Loock et François Wabbens. En fait d'œuvres de sa main, on lui a attribué des statuettes de torchères de la corporation, et les statues de grandes dimensions de sainte Claire et de sainte Thérèse chez les Pauvres Claires à Malines. Il ne reste plus trace de ces œuvres; quant aux autres on les ignore. Il était marguillier de l'église Sainte-Catherine, sa paroisse. Jadis on voyait en ce lieu un triptyque, dont le panneau central représentait une Descente de croix, au bas avec une inscription aux noms, entre autres, de Gaspard Schillemans et de ses enfants. Un de ceux-ci, Corneille, fut sculpteur, né à Malines et baptisé dans l'église Sainte-Catherine le 9 septembre 1618; il mourut dans cette ville le 6 septembre 1689. Il fut doyen de la corporation des peintres et des sculpteurs en 1673-1674. Aucune de ses œuvres n'est connue.

H. Coninckx.

Em. Neeffs, *Histoire de la peinture et de la sculpture à Malines.* — H. Coninckx, *Le livre des apprentis de la Corporation des peintres et sculpteurs malinois.* — Vanden Eynde, *Provincie, Stadt ende District van Mechelen.* — Registres paroissiaux.

SCHINCKELLE (*Denis DE*), né à Courtrai, en avril 1664, et y décédé en août 1727.

Denis de Schinckelle, seigneur de Stierbeke, Maude, Couthove, Groot en Klein Schouthoucke, etc., était fils de François de Schinckelle de Stierbeke, gentilhomme de la cour de Nieubourg, décédé à Furnes en 1675, et de Julienne Wyts, native de Gand; il fut baptisé en l'église Saint-Martin de Courtrai, le 12 avril 1664; il épousa Françoise Dupont, dite de Salonne, morte le 19 mai 1741. Il descendait d'une ancienne famille brugeoise, dont le premier ascendant cité est Jacquemart, dit Gauthier, forestier du bois d'Houthulst, au pays de Dixmude, en 1274.

Echevin de sa ville natale en 1700, 1701, 1706 à 1710, 1725 à 1727, bourgmestre de 1702 à 1705, de 1711 à 1716 ainsi que de 1722 à 1724, il est le magistrat le plus célèbre de Courtrai. Il eut, en effet, à lutter sans répit, au cours de cette longue administration, contre des difficultés incessantes. Lors de son entrée en fonctions, les finances de la ville étaient fort obérées; ainsi, quoique Philippe V eût renouvelé, en 1701, pour un terme de dix ans, les octrois d'accises précédemment concédés, les échevins durent vendre, l'année suivante, pour payer les dettes les plus criardes, les reconnaissances dont étaient grevées les maisons bâties sur les fonds communaux et aliéner quatre immeubles de la ville. La guerre de la succession d'Espagne vint, sur ces entrefaites, compliquer singulièrement la situation. Ville frontière, Courtrai avait à entretenir d'énormes garnisons : en 1706, l'effectif des troupes qui y hivernèrent, s'élevait à 10,000 ou 12,000 hommes, dont l'entretien, durant ces six mois, coûta à la cité près de 131,000 florins.

Soit en qualité de premier échevin, soit surtout comme bourgmestre, de Schinckelle dut lever de nombreux et lourds impôts. Le règlement général de ceux-ci, publié en 1704, avait déjà soulevé un vif mécontentement. La taxe de capitation décrétée l'année suivante,

comme l'impôt extraordinaire levé, en 1707, sur les bières fortes et les bières exportées, ne furent guère mieux accueillis, car, par voie de conséquence, le magistrat avait dû autoriser les brasseurs à porter de 16 à 20 livres par tonne le prix de cette boisson. La conclusion de la paix d'Utrecht ne mit pas fin au marasme qui pesait sur les finances communales. Aussi, un nouvel impôt sur la brasserie et un emprunt de 20,000 florins, nécessités par les frais de garnison, marquent-ils la nouvelle magistrature de de Schinckelle, en 1722. L'augmentation des accises sur le sel brut, l'impôt du vingtième sur les maisons, et un emprunt de 30,000 florins viennent s'y ajouter quatre ans plus tard. Mais, ce fut surtout la revision des droits municipaux, décrétée par de Schinckelle en 1724, qui exaspéra la bourgeoisie : l'impôt sur les grains, porté de un à deux gros par razière, ruinait notamment ce commerce; quant à la taxe nouvelle du dixième denier sur les ventes immobilières, elle fut qualifiée du nom expressif de *Vervloekte thiendepenninck*.

Heureusement, l'administration de Denis de Schinckelle ne se signalait pas que par des charges nouvelles pour les habitants. Dès 1705, il avait fixé les droits de robe du magistrat et obtenu pour la ville, au prix de 8,000 florins, la disposition des six charges de notaires royaux récemment créées. Fort précieuse fut la réduction à 20,000 florins par an, des subsides dûs par la ville au gouvernement, que la gouvernante Marie-Elisabeth accorda en 1726; les frais de guerre pesant encore lourdement sur Courtrai, étaient, du reste, la raison de cette modération.

D'importants travaux publics furent également entrepris au temps de de Schinckelle. Nous citerons la chaussée de Courtrai à Menin octroyée le 14 août 1713 et achevée dix ans plus tard; et celle de Tournai, posée en 1725.

Ajoutons que le nom de ce bourgmestre de Courtrai a été singulièrement popularisé par l'institution de réjouissances publiques, les *Schinckel-*

kermissen, qui mettent encore, chaque année, en liesse le quartier de la basse ville.

B^{re} de Bethune.

Mussely, *Inventaire des archives de Courtrai, passim*. — Goethals-Vercruysse, *Aenteekeningen dienende tot schets der jaerboeken van de stad Kortryk*, in-16, à la bibliothèque de Courtrai. — Gaillard, *Bruges et le Franc*, I, p. 307. — Slosse, *De prochiekerken van Kortryk*, 2^e partie, p. 8. — de Potter, *Geschiedenis der stad Kortrijk*, I, p. 310. — Archives communales de Courtrai, etc.

SCHINDLÖCKER (*Philippe*), violoncelliste, né à Mons le 25 octobre 1753, décédé à Vienne le 16 avril 1827. Parti de bonne heure avec son père pour la capitale de l'Autriche, il y travailla le violoncelle sous la direction de Himmelhauer et acquit bientôt, sur cet instrument, un talent distingué qui lui valut une situation en vue dans le monde musical viennois. Nommé en 1795 violoncelliste solo de la cour, trois ans plus tard violoncelliste solo de la capitale, il reçut en 1806 le titre de virtuose de la chambre impériale. Il s'était retiré en 1811. Schindlöcker a laissé en manuscrit un concerto pour violoncelle et orchestre, une sonate et un rondo pour violoncelle et basse. Une sérénade pour violoncelle et guitare a seule été imprimée.

Ernest Closson.

Fétis, *Biographie univers. des musiciens*. — Mendel et Reissmann, *Musikal. Conversations-Lexikon*. — Mathieu, *Biographie du Hainaut*.

SCHIPMAN (*Jacques*), religieux de la Compagnie de Jésus, né à Hondschoote, fit sa profession solennelle à Louvain en 1564, fut recteur du collège de Douai en 1571 et mourut à Anvers, le 12 mai 1576. Les *Epistolæ Indicæ* des Pères Jésuites (2^e édit., Louvain, 1566, p. 401-412, ou 3^e édit., Louvain, 1570, t. Ier, p. 290-299, et *ibid.*, t. II, p. 296-395) contiennent de lui deux lettres fort intéressantes, signées Navarchus ou Navandrius, traduction savante du nom de l'auteur.

La première de ces épîtres, envoyée de Louvain au Père Florent Bouchort le 1^{er} octobre 1565, décrit l'emprisonnement de Mgr Richard, évêque d'Armagh, en Irlande, son évasion extraordinaire de la Tour de Londres et sa récente

arrivée en Brabant. La seconde, datée de Louvain le 1^{er} décembre 1568, est adressée à Jean Entailerius, abbé d'Anchin. Elle ne comprend pas moins d'une centaine de pages et est relative à la situation des chrétientés d'Asie. Elle fournit d'innombrables détails historiques, géographiques et ethnographiques sur différents peuples d'Asie, notamment les Tartares. L'auteur ne paraît pas avoir voyagé en ces contrées : il se base surtout sur les récits de Marco Polo et sur certaines relations de missionnaires.

Alphonse Roersch.

C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. V, col. 1396-1397.

SCHIPPERS (*Charles*), peintre, né à Anvers le 24 octobre 1813, fut élève de van Brée ; il peignit des portraits et des scènes de genre ou historiques. Ses tableaux parurent jusqu'en 1852 dans les expositions anversoises ; parmi les principaux de ceux-ci nous citerons : *Héloïse et Abeilard*, *Jean Steen chez la veuve Herkelens*, *La laitière et la femme jalouse*, etc.

Fernand Donnet.

Siret, *Dictionnaire des peintres de toutes les époques*. — Von Wurzbach, *Niederländisches Künstler-Lexikon*. — Immerzeel, *De levens en werken der hollandsche en vlaamsche Kunstschilders*.

SCHLEIFF (*Pierre*), architecte et sculpteur, né dans l'ancien Hainaut, en 1601, mort à Valenciennes le 14 août 1641, et inhumé dans l'église des Carmes. Il entra dans la confrérie des « peintres, sculpteurs et voiriers », qui s'était érigée en la ville de Valenciennes, sous le patronage de saint Luc, le 28 avril 1608. Il aurait travaillé avec Jean Thonon, né à Dinant le 11 juillet 1610 et qui sculpta, d'après contrat du 16 avril 1629, le retable du grand autel de l'ancienne collégiale de Sainte-Gertrude à Nivelles, et en 1640, différents motifs du jubé et la chaire de l'ancienne cathédrale Saint-Lambert, à Liège.

Au temps de Pierre Schleiff vivait aussi à Valenciennes un nommé Hendrick Schleiff, également « tailleur d'ymaiges ». On ne sait s'il existait

quelque parenté entre nos deux artistes, mais MM. Rouault et Maurice Henault, dans une communication portant pour titre : « Les boiseries de l'abbaye de Vicoigne » (XXI^e session, 1897, de la Réunion des Sociétés des beaux-arts des départements à Paris), pensent qu'il est permis de les croire, sinon frères, tout au moins cousins. Les deux auteurs précités se sont appliqués à contrôler le plus rigoureusement possible les travaux que les biographes ont attribués jusqu'ici à Pierre Schleiff. Or, il résulte de leurs recherches, appuyées de pièces justificatives que possèdent les archives de Valenciennes, que Pierre Schleiff ne saurait être réellement considéré d'après son épitaphe (l'unique preuve authentique qu'il soit possible d'invoquer) que comme l'auteur de la décoration du doxal et du grand autel de l'abbaye de Vicoigne, puis de la réfection de l'église des Carmes chaussés de Valenciennes. Par « doxal », mot souvent employé dans le nord de la France comme synonyme de jubé, les auteurs précités croient que l'on entend ici, selon la définition de Godefroy, le dossier, la partie arrondie de l'église, le chœur et le chevet, avis que nous ne partageons pas.

Voici l'épitaphe rapporté par Hécart et Potier : « Aux Carmes chaussés, dans la nef gauche : Cy-gist Pierre Schleiff, bourgeois de cette ville, maître-architecte et sculpteur, qui a conduit et achevé le doxal et le grand autel de l'abbaye de Vicoigne, et item, a conduit ceste nef et les trois pignons de ceste église, lequel décéda le quatorzième jour d'août 1641. » (Hécart, *Biographie valenciennoise*, p. 4; Potier, *Catalogue du Musée*, p. 142.)

C'est en 1631 que Pierre Schleiff dressa les plans et dessins du nouveau chœur ou doxal de l'ancienne abbaye de Vicoigne, lorsque l'abbé Mathias de Bar résolut la reconstruction de cette partie de son église dont l'artiste ci-dessus conduisit les travaux, comme le dit son épitaphe. Derrière la table du maître autel pour servir de fond à celle-ci, il dressa le beau monument d'architecture en marbre, de cent douze pieds de hau-

teur, dans lequel on disposa trois tableaux de Crayer : la *Visitation*, la *Naissance de Jésus-Christ et sa mort*, placés sur le même rang et à la même hauteur; une *Résurrection* surmontait ce magnifique ensemble.

Selon l'historien Simon Le Boucq (*Hist. ecclés. de Valenciennes*, ms 531-711, p. 253), c'est le premier jour de mars 1639 que fut posée la première pierre de l'agrandissement de l'église des Carmes. « Cest besoingne, dit-il, estant acheué » rendra ceste Eglise belle et parfaiete, « comme on le peult veoir, l'ayant rendu » d'obscur quelle estoit, claire et plaisante... Ceste besoingne en amena ung » autrre scauoir le pignon et deuanture » de leur Eglise laquelle fut ensuite mis » forte et rebastie magnifiquement... ». MM. Henault et Rouault disent à ce sujet : « Il semble fort probable que c'est » à Schleiff que fut confiée la seconde » partie de ce travail, terminé en octobre 1642, dont la mort l'empêcha » de voir le complet achèvement. »

Voici ce qui constituerait la part réelle de Pierre Schleiff dans les travaux de l'abbaye de Vicoigne et dans l'église des Carmes chaussés à Valenciennes.

Les deux auteurs précités examinent ensuite les autres travaux que les biographes ont attribués jusqu'ici à Pierre Schleiff. C'est cet artiste, dit-on, qui sculpta la statue, de grandeur naturelle, de l'abbé Mathias de Bar qui orna le tombeau de ce prélat dans l'église de l'abbaye de Vicoigne. Mathias de Bar avait fait élever ce magnifique mausolée, de son vivant, derrière le maître-autel. C'est Schleiff qui tailla, en marbre, de beaux candélabres de vingt-cinq pieds de hauteur, un grand bénitier, et les hautes balustrades ornées de figures formant l'enceinte du chœur. C'est Hécart, dans sa *Biographie valenciennoise*, p. 3, qui parle de celles-ci. L'œuvre qui aurait fait le plus d'honneur à Pierre Schleiff après de ses contemporains aurait été les oratoires ou stations des Pères Jésuites (elles furent inaugurées le 28 mars 1628), sur les remparts de Valenciennes, conduisant à un calvaire situé entre la porte Notre-Dame (de Paris), et celle de Tour-

nai (Lille), près de l'église des Char- treux; la dernière de ces stations fut achevée en 1634. D'après Hécart, elles avaient dix-sept pieds de hauteur sur neuf, et étaient ornées de belles colonnes ciselées qui en soutenaient le chapiteau, sous lequel « à un pied » d'enfoncement dans la maçonnerie, « était un carré de pierres blanches » encadré et sur lequel étaient sculptés « en bas-relief, de trois quarts de propor- » tion, les principaux traits (de la vie) » de Notre-Seigneur ». Selon Simon Le Boucq, déjà cité, prévôt de la ville et grand ami de Mathias de Bar, le conseil particulier « ordonnaça ... » quatre cents livres tournois pour « dresser la première station et y poser » les armes de la ville » : les aumônes suppléèrent au surplus de toutes les dépenses. Le calvaire démoli en 1673 fut alors remplacé par un corps de garde qui a conservé le nom de porte du Calvaire. Le Christ, la Vierge et Saint Jean furent transportés à la chapelle Saint-Gilles, aujourd'hui hôtellerie, et placés au maître-autel, disent MM. Henault et Rouault. Selon ces auteurs, les oratoires, les plus beaux monuments en ce genre que la ville ait eus, disparurent successivement; il en restait trois en 1783; on en démolit deux dans le courant de cette année, et le dernier, qui était au haut des remparts de la porte de Mons, fut entièrement détruit en 1786.

Simon Le Boucq aurait confié à Pierre Schleiff l'exécution de son buste en marbre qui orna son monument funéraire élevé après sa mort en 1657, dans l'église Notre-Dame-la-Grande. Mais d'autre part M. Le Boucq de Ternas, descendant du prévôt de Valenciennes, possesseur de tous les papiers et des traditions de la famille, déclare dans la préface de l'ouvrage sur son ancêtre que ce buste n'est pas de Pierre Schleiff! (Le Boucq, *Histoire des choses les plus remarquables advenues en Flandre, Hainaut, Artois et pays circonvoisins*, p. 256.)

Trois auteurs : Grar (*Revue artistique*, IV, 335), P. Foucart (Antoine Patou, p. 3) et Dewez (*Histoire de l'abbaye*

d'Hasnon, p. 260), citent Pierre Schleiff comme l'auteur des bas-reliefs de Notre-Dame-la-Grande, sans preuve à l'appui.

L'ancienne abbaye de Saint-Amand était ornée de bas-reliefs, entre autre contre le grand escalier de l'église, dit escalier royal, sous lequel était une chapelle souterraine renfermant le tombeau de saint Amand; d'autres se trouvent actuellement dans la chapelle du Calvaire, à l'église Saint-Pierre, à Duras; deux bas-reliefs forment le devant d'autel des chapelles Saint-Joseph et de la Vierge, dans la même église. Il est prouvé, disent MM. Henault et Rouault, que les bas-reliefs de la chapelle du Calvaire, que l'on attribuait à Pierre Schleiff, datent de 1686. Si elles sont d'un Schleiff, ce ne peut être alors que de Pierre, le fils d'Hendrick. Rien, non plus, n'assure que les deux magnifiques bas-reliefs, le Christ au tombeau et la Vierge dans le sépulcre, soient de notre artiste.

Edmond Marchal.

Ph. Baert, *Mémoire sur les sculpteurs et architectes des Pays-Bas*, dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, t. XIV, p. 72. — Simon Le Boucq, *Histoire ecclésiastique de la ville et comté de Valenciennes*, (1680), p. 35. — M. Henault et Rouault, *les Boiseries de l'abbaye de Vicoigne et les Schleiff, sculpteurs, Valenciennois*, (Réunion des sociétés des beaux arts des départements à Paris, 1897, p. 518 et suiv.). — Marchal, *la Sculpture et les chefs-d'œuvre de l'orfèvrerie belge*.

SCHLIM (Jean-Pierre-Auguste), général et littérateur, né à Bruxelles, le 9 août 1789 et décédé à Liège, le 17 avril 1863. Il était fils de Jean-Pierre-Antoine et de Marie-Madeleine-Josèphe Thiebaut. Admis le 9 février 1807 comme élève à l'Ecole militaire de Fontainebleau, Schlilm en sortit le 9 août 1812 avec le grade de sous-lieutenant. De 1808 à 1814, il fit les campagnes d'Allemagne et de Portugal. Il fut, à deux reprises, grièvement blessé : la première fois, d'un coup de feu au genou droit, le 22 juillet 1812; la seconde fois, le 31 mai 1813, d'un coup de lance au bras gauche. Démissionné sur sa demande le 5 décembre 1814, il rentra dans sa ville natale; quelques jours après il était admis, avec son grade, dans l'armée des Pays-Bas, au 8^e bataillon belge. Nommé

capitaine au 29^e bataillon de milice nationale le 6 avril 1815, il servit successivement dans la 1^{re} division de l'infanterie en 1825 et au 2^e bataillon de chasseurs en 1829. Après la Révolution de 1830, il passa dans l'armée belge, au corps d'état-major, où il fut nommé major le 12 décembre 1830. Puis il devint lieutenant-colonel, sous-chef du personnel au Ministère de la Guerre en 1831, attaché au cabinet du ministre en 1837; il fut promu colonel en 1838 et inspecteur des écoles régimentaires le 5 avril 1840. Il était depuis cinq ans chef d'état-major de la 3^e division territoriale lorsqu'il reçut, en 1847, le commandement provisoire de la province de Liège. Il fut élevé au grade de général-major commandant de province le 16 août 1847 et prit sa retraite le 25 janvier 1849. Schlim avait aussi fait partie de la Commission centrale de statistique. En récompense des services qu'il rendit, il était officier de l'Ordre de Léopold, chevalier de la Légion d'Honneur, décoré de la médaille de Sainte-Hélène, etc.

Schlim aimait les lettres, et, dans sa jeunesse surtout, il s'occupa de poésie, sans songer cependant à faire imprimer ses productions. Les seules pièces publiées, à notre connaissance, sont des imitations d'Horace : (liv. I^{er}, ode 10^e, *Tu ne quæsieris*, etc.) — (liv. I^{er}, ode 32^e, *Persicos odi*, etc.) — liv. II^e, ode 8^e, *Quid bellicosus cantaber*, etc.) et liv. IV^e, ode 6^e, *Diffugere nives*, etc.) insérées dans les *Annales belgiques des sciences, arts et littérature* (1^{er} semestre 1822, tome IX^e). Le premier de ces poèmes se se trouve aussi reproduit dans l'*Annuaire poétique des Pays-Bas*, de 1823. Plus tard, il composa encore quelques comédies, représentées avec succès à Liège, sur un théâtre de société, mais non éditées.

Quand Auguste Schlim mourut, il était veuf de Catherine-Jeanne-Josèphe Stinglhamber, née à Bruxelles le 3 mars 1787 et décédée à Liège le 25 janvier 1851. Cette dame était fille d'Antoine-Jean, en son vivant notaire et greffier des bourgmestres de Koekelbergh, Cauverve

et Sneppelaar, et de Anne-Marie-Josèphe de Kinder. Elle aussi cultivait la littérature dramatique. On lui doit plusieurs petites pièces dont une seule a paru : *Maître et valet ou à bon chat, bon rat*, proverbe dramatique en deux actes. Bruxelles, J.-B. Balleroy, 1834; in-8° de 35 pages. (Tirage à part de la *Revue encyclopédique belge*.) En 1859, L.-H.-I Bartholomé, de Liège, a mis en musique la romance du premier acte, *La veille du mariage*, et l'a dédiée à Fr. van Hulst. Enfin les *Annales belgiques* (1820, t. VI, 1822, t. IX et X) donnent trois poésies signées M^{me} T. Schlim.

Joseph Defrecheux.

Ferd. Veldekens, *Le livre d'or de l'Ordre de Léopold* (Bruxelles, Ch. Lelong, 1858), t. II, p. 201. — A. de Reume, *Nécrologe des officiers de l'armée belge pour 1863*, 8^e année (Bruxelles, Demanet, 1864), p. 6 et 7. — U. Capitaine, *Nécrologe liégeois pour 1863* (Liège, J. Gonthier, 1869), p. 106 et 107. — A. Dupont, *Répertoire dramatique belge* (Liège, H. Vaillant-Carmanne, 1886), t. III, p. 9. — *Bibliographie nationale* (Bruxelles, P. Weissenbruch, 1897), t. III, p. 385. J.-M. Quérard, *La France littéraire* (Paris, F. Didot, 1836), t. VIII, p. 524. — Louis de Larivière, *Panthéon militaire* (Bruges, 1880), p. 285-287.

*SCHMERLING (Philippe-Charles), médecin et paléontologue, né à Delft (Hollande), le 24 février 1791, mort à Liège, le 6 novembre 1836.

La famille de Schmerling était originaire de Vienne (Autriche). Son père exerçait la médecine à Delft. Après avoir fait ses humanités au collège de Delft, Schmerling suivit pendant deux ans les cours de l'université de Leyde, puis il se rendit à La Haye pour y travailler sous la direction du fameux docteur De Riemer, savant original qui avait consacré sa fortune à la création d'un luxueux cabinet de pièces anatomiques. Il est probable, nous dit Ch. Morren, que c'est en collaborant aux travaux de De Riemer que Schmerling a puisé le goût des collections méthodiquement arrangées. Ce fut en 1811, l'année même où Schmerling étudiait chez De Riemer, que Cuvier fut chargé de faire son voyage officiel dans les provinces bataves et visita les collections de De Riemer.

Schmerling fut reçu officier de santé

à La Haye vers 1812 ; à la fin de 1813, lors de la formation de l'armée des Pays-Bas, il y entra comme médecin militaire et fut envoyé en garnison à Venloo. En 1816, il donna sa démission mais continua à pratiquer la médecine à Venloo ; il épousa en 1821 M^{lle} Sara-Henriette-Caroline De Douglas, appartenant à une famille noble originaire d'Ecosse.

A la fin de 1821, il vint se fixer à Liège, attiré par la renommée naissante de son université : il se remit à l'étude et obtint, le 6 septembre 1825, le titre de docteur en médecine, après avoir soutenu une thèse : *De studii psychologiæ in medicinâ utilitate et necessitate*. Il exerça la profession de médecin à Liège. Les doctrines de Broussais étaient alors fort en faveur chez les praticiens belges. Schmerling fut parmi les rares médecins qui réagirent contre le nihilisme thérapeutique mis à la mode par le célèbre médecin français. Il combattit ces tendances dans un opuscule intéressant qui porte pour titre : *Quelques observations sur la teinture de colchique*, etc. (Liège, P.-J. Collardin, 1832.)

Jusqu'à l'âge de 38 ans, Schmerling s'était contenté d'être un médecin consciencieux, très occupé, prodiguant ses soins avec un égal dévouement aux pauvres comme aux riches, lorsqu'un événement fortuit vint orienter son activité dans une direction nouvelle. En septembre 1829, Schmerling soignait un pauvre ouvrier des carrières de Chokier. « Surpris de voir les enfants de cet homme jouer avec des os dont la forme » et les dimensions lui paraissaient extraordinaires, il interroge le malade ; ce dernier lui apprend qu'une grotte que la carrière avait mise à découvert contenait un grand nombre de ces os ; le pauvre homme ne trouvait à cela rien de remarquable ; c'était, disait-il, un ancien cimetière de la commune. » (Morren, *Notice acad.*.)

Schmerling reconnut bien vite qu'il s'agissait d'ossements fossiles du plus haut intérêt. Il se passionna pour leur étude. Dès ce moment commence pour lui une vie nouvelle. Pendant plusieurs

années, le meilleur de son temps fut consacré à l'exploration méthodique des grottes à ossements des provinces de Liège et de Luxembourg. Il en signala plus de quarante qu'il fouilla avec l'ardeur du néophyte, aidé dans ses recherches par son fidèle domestique qui partageait l'enthousiasme de son maître. Morren évalue de 20.000 à 30.000 francs les sommes que Schmerling consacra à ces études.

Guidé par l'anatomiste Fohmann, Schmerling se remit à l'étude de l'anatomie comparée. Malgré l'extrême pénurie des collections liégeoises en squelettes d'animaux vivants pouvant servir de termes de comparaison, il parvint à déterminer plus de soixante espèces dans les 18.000 à 20.000 ossements provenant de ses fouilles.

Il y a peu d'exemples d'un si grand succès obtenu avec si peu de moyens, nous dit son biographe (p. 139, *Annuaire de l'Académie*, 1836). Schmerling décrit les résultats de ses trouvailles dans plusieurs notices et surtout dans un grand ouvrage à planches : *Recherches sur les ossements fossiles découverts dans les cavernes de la province de Liège*, (Liège, 1833-1834 ; 2 vol. in-4°, avec 2 vol. d'atlas). Cet ouvrage capital peut être rangé parmi les classiques de la spéléologie et de l'anthropologie préhistorique. Il a été traduit ou analysé en plusieurs langues.

Schmerling y décrit et figure les ossements des animaux suivants : quatre espèces de chauves-souris, un hérisson, deux musaraignes, une taupe, six ours, dont deux espèces nouvelles, *Ursus giganteus* et *U. leodiensis*, blaireau, glouton, putois, belette, martre, fouine, deux variétés de chien, loup, renard, hyène, six félins dont quatre espèces nouvelles : *Felis engiholiensis*, *Felis prisca*, *Cattus minuta*, *Cattus magna*, écureuil, rat, loir, souris, hamster, plusieurs campagnols, agouti, castor, lièvre, lapin, mammoth, sanglier, rhinocéros, tapir, cheval, douze espèces de ruminants dont trois rennes, le cerf géant, une antilope, outre plusieurs oiseaux, reptiles, mollusques, etc.

Ces recherches ont largement contribué à étendre nos connaissances sur la faune fossile des cavernes. Un chapitre du mémoire est consacré à l'étude des maladies osseuses dont les traces sont visibles sur plusieurs restes de squelettes d'ours des cavernes.

Mais ce qui faisait la nouveauté et l'originalité principale du travail de Schmerling, c'est qu'il y donnait les preuves de l'existence de l'homme fossile (1). Les grottes d'Engis et d'Engihoul lui avaient fourni un crâne humain assez bien conservé, rappelant la conformation des crânes des races humaines les plus dégradées, plusieurs fragments de mâchoires, des dents, des vertèbres, des os longs. Tous ces ossements humains étaient mélangés à des restes d'ours des cavernes, d'hyène, de rhinocéros et d'autres espèces éteintes, dans des conditions indiquant nettement, selon Schmerling, que l'homme d'Engis avait vécu à la même époque que ces grands mammifères fossiles.

Le crâne découvert par Schmerling dans la grotte d'Engis est connu dans la science sous le nom de *crâne d'Engis*. Il fut étudié ultérieurement par plusieurs savants illustres : Carl Vogt, Pruner Bey, Virchow, Turner, de Quatrefages, Spring, Busk, Lyell, Huxley. A la demande de Sir Ch. Lyell, le professeur Spring en fit un moulage, après avoir ajouté au crâne primitif plusieurs fragments détachés que Schmerling avait trouvés à Engis et qui s'y adaptaient exactement. La figure du moulage a été reproduite dans un grand nombre de publications classiques, notamment dans : *L'ancienneté de l'homme* de Ch. Lyell (trad. R. Chaper).

Faisons cependant remarquer que les conclusions auxquelles était arrivé

Schmerling, en ce qui concerne l'âge du crâne d'Engis, sont actuellement considérées comme erronées. Ce crâne n'est pas du même âge que les ossements fossiles trouvés dans la grotte d'Engis : tout au plus est-il *néolithique*. Les avis des anthropologistes sont aussi très partagés en ce qui concerne la détermination ethnique de ce crâne. " C'est un crâne " humain d'une bonne moyenne ", dit Huxley, " qui peut avoir appartenu à " un philosophe, ou peut tout aussi bien " avoir contenu le cerveau d'un sauvage. " (HUXLEY, *De la place de l'homme dans la nature*, trad. Dally, 1868, p. 310.)

En même temps que les ossements humains d'Engis, Schmerling décrivait et figurait une série d'objets façonnés de main d'homme trouvés dans les mêmes gisements et représentant l'industrie rudimentaire de notre précurseur préhistorique : poinçon et aiguille en os, portions de bois de cerf ou d'os manifestement taillés de main d'homme, nombreux silex en forme de couteaux. " Il " faut admettre, " dit Schmerling (p. 179, " second volume), " que ces silex ont été " taillés par la main de l'homme, et qu'ils " ont pu servir pour faire des flèches et " des couteaux. La fig. 10 de la planche xxxvi, volume II, nous représente une lame-couteau en silex bien caractérisée. C'est une des premières représentations de silex taillé que l'on connaisse. La découverte de Schmerling heurtait les idées reçues : elle semblait contraire à la lettre du récit biblique de la création. Elle avait contre elle l'autorité de l'illustre Cuvier qui avait nié l'existence de l'homme fossile. Elle venait avant son heure. Comme beaucoup de précurseurs, Schmerling rencontra non la contradiction et la lutte, mais, ce qui est pis, l'indifférence et le silence. Le monument qu'il avait élevé à la science nouvelle : *Les recherches sur les ossements fossiles*, attira bien l'attention d'un petit nombre de spécialistes, mais laissa le monde savant et le grand public indifférents à ce point qu'une partie de l'édition des fameuses *Recherches* passa chez l'épicière.

(1) Tournal de Narbonne avait bien découvert en 1828, dans la grotte de Bize (Aude), des ossements humains associés à des débris d'animaux d'espèces en partie disparues; et l'année suivante, de Christol, de Montpellier, publiait une observation analogue se rapportant à des ossements humains trouvés dans les cavernes du Gard. Des faits semblables avaient été signalés par Émilien Dumas et par Pitore. Mais ces découvertes n'avaient soulevé que des contradictions. Elles n'avaient pas, d'ailleurs, l'ampleur et l'importance des travaux de Schmerling.

Il fallut les travaux d'Ami Boué, d'Aymard, de Boucher de Perthes, de Spring, de Lartet et de tant d'autres pour faire triompher la doctrine de l'homme fossile et rendre justice à Schmerling bien des années après sa mort. Reléguées longtemps dans un grenier, ses collections sont aujourd'hui l'un des plus précieux trésors de l'université de Liège.

Schmerling était un homme bon et modeste qui ne recherchait ni les honneurs, ni la popularité bruyante. Il savait ses travaux appréciés par un petit nombre de spécialistes parmi lesquels on peut citer de Humboldt. Des notabilités scientifiques se rendaient à Liège pour le voir et pour admirer sa collection. Cela lui suffisait. Nulle part on ne trouve dans ses écrits la moindre trace d'amertume ou de déception vis-à-vis de l'indifférence qu'avaient rencontrée ses travaux.

« L'assiduité de ses recherches, » nous dit son biographe Ch. Morren (p. 148 de la *Notice académique*), « les courses qu'il était obligé de faire avec trop de vitesse pour ne pas négliger ses mailles, et la fatale habitude qu'il avait contractée de travailler depuis neuf heures du soir jusqu'à trois heures de la nuit, au milieu d'un nuage de fumée de tabac, avaient miné sa constitution. » Depuis 1834 il souffrait de la poitrine et du cœur. Le 6 novembre 1836, il avait fait descendre son lit et travaillait encore à la classification de ses fossiles. Le lendemain, après qu'on domestiqua l'édit laissé un instant sur son lit, dormant légèrement, il expira. » On trouva auprès de lui un écrit sur les fémurs qu'il avait rédigé peu d'instants avant sa mort.

Depuis plusieurs années, nous dit encore Ch. Morren (p. 149 de la *Notice académique*), n'ayant plus de grottes à explorer, il s'occupait de la recherche des polypiers fossiles du terrain de Maastricht. Il était parvenu à en découvrir un nombre prodigieux.

Ajoutons que Schmerling avait été chargé pendant un an du cours de zoologie à l'université de Liège. « Sa dic-

tion difficile, à cause de son éducation hollandaise, ne lui permit pas de réussir dans la carrière si épineuse de l'enseignement. »

Schmerling était correspondant de l'Académie royale de Belgique et de la Société de géologie de France et membre de l'Institut des Pays-Bas.

Lion Fredericq.

Ch. Morren, Discours prononcé aux funérailles de Schmerling, *Journal de Liège*, 10 novembre 1836; *L'Espoir*, 10 novembre 1836. — Id., Notice sur la vie et les travaux de Philippe-Charles Schmerling, *Annuaire de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles*, 1838, t. IV. — Notice sur Schmerling dans *Liber memorialis*. L'université de Liège depuis sa fondation, par Alph. Le Roy (Liège, 1869), p. 550-556. — Schmerling, Notes sur les cavernes à ossements fossiles découvertes jusqu'à ce jour dans la province de Liège, 1832, in-8°, dans Vander Maelen, *Dict. géogr. de la prov. de Liège*, app., p. 3. — Notice sur les cavernes à ossements de la province de Liège dans *Bull. Soc. géol. de France*, 1833, t. III, p. 217. — Renseignements sur la caverne à ossements dite Le trou de Hogheur, dans le Luxembourg, *Bull. de l'Acad. de Bruxelles*, 1835, t. II, p. 271-275. — Notice sur quelques os de pachydermes découverts dans le terrain meuble, près du village de Chokier. *Ibid.*, 1836, t. III, p. 82, et les mémoires cités dans la notice.

SCHMIT (Jean-Pierre), mathématicien, né à Luxembourg, le 1^{er} mai 1817, mort à Bruxelles, le 15 mars 1903; frère de Schmit (Pierre), ancien architecte de la ville de Bruxelles, dont le fils Nicolas-Constant a été professeur à l'Université de Bruxelles (voir ci-après). Ancien élève de l'athénée de Luxembourg et de l'université de Liège, il avait manifesté de bonne heure des aptitudes spéciales qui lui valurent d'être attaché en 1836 aux Ecoles des arts, des manufactures et des mines de Liège. De 1836 à 1868, il a été répétiteur des cours de géométrie descriptive pure et appliquée et chef des travaux graphiques correspondants. A la mort de J.-B. Brasseur, en 1868, il fut nommé titulaire de ces cours et déchargé des travaux graphiques. De 1840 à 1862, il a fait un cours théorique et pratique de topographie. Chargé dès 1840 d'un cours d'architecture civile, auquel il joignait pendant quelques années un cours libre d'histoire de l'art, il réunit en 1847 cet enseignement et le cours d'architecture industrielle délaissé par Lesoine.

Voici les publications de Schmit qui se rapportent à cette partie de son activité : 1° *Notice* (en anglais) *sur la Théologie de l'église de Limbourg* (province de Liège), avec lithographie; 2° *Extrait d'un Mémoire sur l'architecture en Italie* (Mémoires de la Société royale des sciences de Liège, 1845); 3° *Atlas d'épures de géométrie descriptive et des applications de cette science* (1850-1860); 4° *Programme détaillé du cours de géométrie descriptive fait à l'université de Liège* en 1868-1869 (autographié); 5° *Cours de géométrie descriptive*, Liège, Desoer, 1868-1874; 307 p. grand in-8° et atlas de 474 figures. Cet ouvrage comprend : projections cotées, projections orthogonales sur deux plans rectangulaires, projections obliques, projections centrales, ombres et perspective aérienne.

Schmit a été un dessinateur de très grand talent; il a gravé lui-même les planches jointes à ses publications; les figures qu'il traçait au tableau pendant ses leçons auraient pu être photographiées. Il s'attachait à faire ressortir les avantages des projections cotées pour les plans des mines, et a été peut-être le premier en Belgique à exposer la méthode des projections axonométriques, qu'il avait introduite dès 1840 dans son enseignement à l'Ecole des mines, quatre ans avant la publication du traité de Weisbach.

En 1875, Schmit reçut le titre de professeur, à titre personnel, à l'Ecole des mines; déclaré émérite en 1880, il alla s'établir à Bruxelles. Il était chevalier de la Couronne de Chêne (1868), de l'Ordre de Saint-Stanislas de Russie (1879), de l'Ordre de Léopold (1881).

En dehors de l'Université, Schmit s'est particulièrement fait remarquer par ses études sur la salubrité publique et sur les engrais des villes. Les *Annales du Conseil de salubrité de la province de Liège* ont publié son rapport sur le système régulier de récolte et de distribution des engrais de la ville de Lyon, rapport qui exerça une légitime influence. Sur les instances de Piercot, bourgmestre de Liège, il a été amené,

de 1852 à 1858, à mettre les conclusions de ce rapport remarquable en pratique et à ouvrir le marché de la Campine aux engrais de Liège, activant ainsi le défrichement des bruyères et favorisant l'assainissement de la ville. En 1852, le gouvernement mit sous sa direction les travaux d'assainissement des prisons à Vilvorde, à Gand et à Hoogstraeten; en 1853, il l'envoya de ville en ville étudier le système des engrais. Le rapport sur cette mission figure dans les *Annales parlementaires*. Citons encore un rapport de Schmit sur les ouvrages du docteur Varrentrapp (*Drainage des villes*) et de l'ingénieur Burkley (*Canalisation des villes*), suivi d'une note sur le déversement des eaux chaudes dans les égouts; ce travail a paru dans les *Annales du Conseil de salubrité de la province de Liège* (1868).

J. Neuberg.

A. Leroy, *Liber Memorialis de l'université de Liège*. — Souvenirs personnels.

SCHMIT (*Nicolas-Constant*), mathématicien, fils de Schmit (Pierre), ancien architecte de la ville de Bruxelles, et neveu et gendre de Schmit (Jean-Pierre) (voir ci-dessus), né à Bruxelles, le 8 mars 1832, décédé en cette ville, le 6 février 1879. Il a fait ses études supérieures à l'Université de Bruxelles, où il conquit en 1854 le diplôme de docteur en sciences physiques et mathématiques. Après avoir subi en 1858 les épreuves du grade de docteur agrégé, il fut nommé la même année professeur extraordinaire à la faculté des sciences; sa promotion à l'ordinariat eut lieu en 1864; il fut recteur pendant l'année académique 1872-1873. Il a été attaché à l'Observatoire royal de 1854 à 1879.

Schmit a pris une part considérable à la création de l'Ecole polytechnique de Bruxelles; il n'épargna aucun effort pour sa prospérité. Les lignes suivantes sont extraites presque textuellement à la *Notice historique*, par Vanderkindere : « Schmit n'a péché que par trop de « dévouement à l'Université; il s'est « littéralement tué par les travaux mul- « tiples qu'il menait de front à la faculté

« des sciences, à l'Ecole polytechnique, « enfin à l'Observatoire. Quand il succomba, âgé seulement de quarante-huit ans, il cumulait à l'université six cours. Pour chacune de ces matières il poussait la conscience du professeur au point de ne vouloir rien laisser dans l'ombre ; il avait l'ambition d'épuiser la science. »

Schmitz a enseigné presque toutes les mathématiques supérieures. En effet, voici quelques-unes de ses attributions : *Astronomie physique et mathématique* (1858-1879). — *Statique élémentaire, Théorie et composition des machines, Statique analytique* (1859-1864). — *Mécanique analytique* (1859-1864). — *Calcul des probabilités* (1859-1879). — *Calcul différentiel et calcul intégral, éléments du calcul des variations* (1864-1879). — *Analyse, compléments d'analyse* (1864-1879). — *Théories dynamiques de Jacobini, et Mécanique céleste* (1876-1879). — *Éléments de probabilités et théorie des erreurs* (1873-1879). — *Topographie et éléments de géodésie* (1873-1879).

Publications de Schmitz :

1. *Études sur une classe de fonctions employées en mécanique céleste (thèse)*. Bruxelles, 1858. — 2. *Études faites à l'occasion des recherches sur les fonctions de Legendre et celles de Lamé*. Liège, 1858. — 3. *Description et usage d'un gyroscope*. Bruxelles, 1865. — 4. *Description d'un appareil destiné à représenter les divers systèmes de coordonnées employées en astronomie*. Bruxelles, 1866. — 5. Articles dans l'*Annuaire de l'Observatoire de Bruxelles*.

J. Neuberg.

En très grande partie d'après la *Notice historique sur l'université de Bruxelles*, par Léon Vanderkindere (Bruxelles, 1884).

SCHMITZ (Pierre-Joseph-Hubert), professeur de gymnastique, né à Aix-la-Chapelle, le 12 février 1837, décédé à Lierneux, le 17 août 1890, fils de Jean et de Guillemine-Cornélie Busch. Le père Schmitz, qui était maître sellier, vint, dès l'année 1838, se fixer à Liège, où son fils passa presque toute son existence. Professeur de gymnastique à l'âge de vingt ans environ, Pierre enseigna

bientôt dans les principaux établissements d'instruction publique de la cité liégeoise et notamment à l'Institut royal des sourds-muets et des aveugles (1859-1882), à l'Institut communal de garçons (1862), à l'Athénée royal (1869-1876), aux Ecoles primaires communales (1875-1883), à l'Ecole moyenne, à l'Institut supérieur de demoiselles, etc. Pierre Schmitz a fait paraître deux manuels justement appréciés : 1. *Traité de gymnastique élémentaire et raisonnée à l'usage du personnel des écoles primaires*. Liège, J. Desoer, 1869, in-8°; xxxix et 120 p., avec planches comprenant 133 figures. Une seconde édition a paru, chez le même imprimeur, en 1870; LII et 164 p. avec 16 planches. — 2. *Traité de gymnastique d'application à l'usage des athlètes, des écoles moyennes et des sociétés de gymnastique. Gymnastique moderne. Leçon de plancher*. Liège, J. Desoer, 1871, in-8°, vi et 64 p. Cet ouvrage, illustré de nombreuses gravures dans le texte et de deux planches lithographiées, a été reçu à l'Exposition de Londres en 1871. Une seconde édition en a été publiée en 1873.

Joseph Defrecheux.

Otto Lorenz, *Catalogue général de la librairie française depuis 1840*. (Paris, 1877), t. VI (1866-1875), p. 552. — *L'Abeille*, revue pédagogique pour l'enseignement primaire (Bruxelles, 1871-72), XVII^e année, p. 489. — *Bibliographie nationale* (Bruxelles, 1897), t. III, p. 388.

SCHOBBERNS (Alexandre-François), sculpteur, fils de François Schobbers et d'Anne De Winter, né à Anvers le 9 octobre 1720, mort dans cette ville, le 15 novembre 1781. Il fut élève de Corneille Struyf, puis plus tard, d'Alexandre Van Papenhoven. Pendant un séjour qu'il fit à Paris, il fréquenta aussi l'Académie royale de peinture et de sculpture.

Schobbers fut admis comme franc maître dans la gilde Saint-Luc d'Anvers le 11 octobre 1751. Dans la suite, il remplit à deux différentes reprises, pendant les exercices 1754-1755 et 1771-1772, les fonctions de doyen de cette corporation artistique. Parmi les élèves qu'il forma, il faut citer Pierre Valckx, Joseph Lemineur, Henri Feyens et Joseph Camberlin. Le 9 novembre 1752,

il fut désigné pour occuper une des places de professeur-directeur de l'Académie des beaux-arts de sa ville natale en remplacement du sculpteur Van Papenhoven. Il occupa ces fonctions jusqu'au mois d'octobre 1780, quand vaincu par les infirmités, il dut donner sa démission.

Il travailla surtout pour les églises anversoises. Pour l'église Sainte-Walburge, il exécuta une figure du Sauveur et deux statues d'anges pleurant destinées à orner le monument funéraire de la famille Borsbeeck. Ces œuvres furent transportées plus tard dans l'église Saint-Antoine. C'est lui aussi qui, en 1751, restaura pour compte du marquis de Verne, le monument du marquis del Pico que Pierre Scheemaeckers avait sculpté pour l'église de la citadelle. En 1753, il exécuta pour l'église Saint-Michel à Gand deux statues représentant l'Espérance et la Charité et qui aujourd'hui sont placées à l'entrée du chœur de l'église Saint-Bavon de cette ville.

Fernand Donnet.

Chev. Marchal. *La sculpture et les chefs-d'œuvre d'orfèvrerie belge. — Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers.* — Rombauts et Van Lerius, *De liggeren der antwerpsche Sint-Lucasgilde.* — Von Wurzbach, *Niederländisches Künstlerlexikon.* — Kramm, *Levens en werken der hollandsche en vlaamsche kunstschilders, etc.* — Piron, *Algemeene levensbeschrijving der mannen en vrouwen van België.* — Chanoine Vanden Gheyn, *L'ameublement du chœur de Saint-Bavon.* — Archives de l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers.

SCHOCKAERT (Jean - Daniel - Antoine), comte de Thirimont. Voir SCOCKART.

SCHOCKAERT (Louis - Alexandre), comte de Thirimont. Voir SCOCKART.

SCHOCKEEL (Ignace), professeur, poète flamand, né à Ypres, le 11 janvier 1717, mort à Anvers, le 5 février 1793. Il appartenait à une famille de petite bourgeoisie qui était venue s'installer à Ypres vers 1638; son père était sellier-bourrellier. Entré en 1737 dans la compagnie de Jésus, il fut attaché au collège des Jésuites à Anvers, où il enseigna la grammaire, les humanités, la rhétorique

et la philosophie. Il est l'auteur de la thèse de logique et de métaphysique soutenue en 1752 par le P. Jacques Zeghers. Le P. Schockeel fut ensuite prédicateur, puis directeur des congrégations jusqu'en 1773. On lui doit un long poème panégyrique flamand écrit à l'occasion du 300^e anniversaire de la chambre des pauvres d'Anvers, célébré le 10 décembre 1758, et publié sous le voile de l'anonyme: *Den bloeyenden staet van Antwerpen tydelyk vervallen, maer geestelyk herstelt door de loffelyke en uytmuntende werken van bermertigheyd bewezen aen de arme en behoeftige door de ... Heeren Aelmoesseniers, Voedster-Vaders der armen dezen stadt Antwerpen.* Anvers, veuve Ferd. Verdussen, 1758; in-4^o, 37 p.

Paul Bergmans.

C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. VII (Bruxelles, 1896), col. 840. — Renseignements fournis par M^r H. De Sagher, à Ypres.

SCHODT (Alphonse - Fidèle - Benoît - Constantin DE), fonctionnaire et numismate, né à Grave (Brabant septentrional), le 19 novembre 1827, décédé à Ixelles, le 16 février 1892.

Il fit ses premières études au collège communal d'Ypres, où ses parents étaient venus s'établir après la révolution de 1830, puis ses humanités à celui de Tongres, où son père avait été nommé conservateur des hypothèques, enfin ses cours de droit à l'Université de Bruxelles, étant déjà stagiaire dans un bureau de l'enregistrement de cette ville.

Entré ainsi de bonne heure dans l'administration, il y poursuivit sa carrière, jusqu'à la plus haute dignité, c'est-à-dire jusqu'au grade de directeur général de l'enregistrement et des domaines.

Sa situation et ses travaux administratifs lui valurent de nombreuses distinctions, mais c'est comme numismate qu'il se fit surtout connaître. Il avait témoigné en effet, dès son jeune âge, le plus vif intérêt pour la science des médailles, qu'il cultiva avec zèle pendant toute sa vie. Il étudia particulière-

ment les méreaux et les jetons de nos provinces, dont il réussit à former une importante collection ; s'occupa aussi de numismatique romaine, mais avec moins de succès, et écrivit sur la matière en général un assez grand nombre d'articles, parus dans la *Revue belge de numismatique*, les *Annales de la Société archéologique de Namur*, les *Annales de la Société d'Emulation de Bruges*, et les *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*.

On cite surtout de lui : *Méreaux de bienfaisance, ecclésiastiques et religieux de la ville de Bruges*. Bruxelles, 1873-1878 ; *Le chapitre de la cathédrale de Saint-Lambert à Liège et ses méreaux ou jetons de présence*. Bruxelles, 1875 ; *Les jetons de la ville et de la châtellenie de Courtrai*. Bruxelles, 1889.

Fréd. Alvin.

Revue belge de numismatique, 1892. — Renseignements particuliers.

SCHOEF ou **SCHOFF** (*Jean*), peintre, né à Malines, vers 1475, mort après 1533, porte le nom d'une famille d'origine patricienne dont plusieurs membres figuraient déjà au ^v^e siècle parmi les Malinois exerçant des métiers d'art et dont un grand nombre occupèrent des charges communales depuis le ^{xiv}^e jusqu'au ^{xvii}^e siècle.

Jean est mentionné pour la première fois dans les comptes communaux, en 1504-1505, année où il organisa l'Ommevang pascal. A partir de ce moment, on ne cesse de rencontrer son nom dans les registres aux dépenses ; en 1505-1506, il y figure avec le titre officiel de peintre de la ville. C'est en cette qualité qu'il présida, par la suite, à l'organisation annuelle et à l'arrangement de la grande procession pour laquelle il peignit des décors. Il est mentionné aussi, de 1506 à 1512, comme ayant exécuté pour le magistrat de nombreux travaux de décoration d'ordre secondaire, tels que : peinture et dorure d'une fontaine, enluminure de statues décorant la balustrade du palais de Marguerite d'Autriche ; restauration de la chaise de saint

Rombaut, à la cathédrale ; peinture et dorure de la statue de la Sainte Vierge, à la porte d'Hanswyck ; etc.

En 1514-1515 apparaît dans les comptes la mention d'une commande plus artistique faite par la ville : un tableau de grande dimension représentant une séance du parlement de Malines avec les portraits des personnalités composant le Grand Conseil, à l'époque de son établissement par Charles le Téméraire, en 1473. Cette peinture payée 25 escalins orna pendant longtemps la chambre de la Trésorerie. Elle est actuellement au musée communal. Le parlement est en audience dans la salle du premier étage du « Schepenhuyts ». Il comprend quarante-six personnages revêtus de costumes rouges. Au centre, sur un trône, le duc Charles le Téméraire préside, ayant à droite et à gauche les présidents, conseillers et chevaliers de la Toison d'or, au nombre de trente-quatre, et parmi lesquels on distingue Guillaume Hugonnet, chancelier de Bourgogne ; Ferry de Clugny, chef du parlement ; Jean Carondelet, premier président ; Jean de la Bouverie, second président. Le tableau mentionne au-dessus de chaque personnage le nom de celui-ci. Au premier plan, dans l'enceinte réservée au public, on voit à demi-corps un homme et une femme, probablement le peintre et son épouse ; l'homme tient en main un parchemin sur lequel se trouve une inscription peu lisible et qui a soulevé des controverses. L'ancien catalogue du musée porte : *Jehan Cossaet fecit* 1561, ce dont M. H. Hymans a fait *Jehan Gossaert*, 15... Nous avons, à notre tour, essayé de déchiffrer l'écriture et croyons qu'il faut lire : *Jehan* ou *Johannen Schoof* ou *Schoef fecit* 1516. La peinture, fort restaurée, n'a du reste aucune analogie avec les peintures de Gossart. Une petite réduction ou modèle de ce tableau se trouve au musée de Bruxelles (n° 723). D'après un ancien catalogue du musée de Malines, il existerait, à Vienne, une réplique de cette représentation de la séance présidée par Charles le Téméraire. Les archives de Malines en conservent une copie, à la détrempe, sur laquelle on

lit une inscription débutant par ces mots : « *Le fameux Parlement estably par le duc Charles de Bourgogne, à Malines, en l'an 1473, institué de trente-cinq personnes, etc.* » A Vienne se trouveraient encore, dit-on, deux autres tableaux du parlement : le premier représentant la séance présidée, en 1484, par Maximilien ayant son fils Philippe à ses côtés ; le second représentant la séance présidée, en 1503, par Philippe le Beau. Malines en conserve des copies à la détrempe.

En 1519-1520, Marguerite d'Autriche chargea Schoff de décorer une des salles de son palais, où on retrouve le peintre y travaillant encore, en 1527-1528. Après 1533-1534, année où il ordonna pour la dernière fois la fête processionnelle de Pâques, son nom disparaît des comptes communaux. On ne sait rien de sa parenté avec Gérard Schooff, peintre et sculpteur, reçu franc-maître en 1516, décédé en 1586.

A.-J. Wauters.

Emmanuel Neeffs, *Histoire de la Peinture et de la Sculpture à Malines*, 1876, t. 1^{er}, p. 237. — *Catalogue du Musée de la ville de Malines*, 1869, p. 52. — A.-J. Wauters, *Catalogue historique et descriptif des tableaux anciens du Musée de Bruxelles*, 2^e édition, 1906, p. 268. — H. Hymans, *Le livre des peintres de Carel Van Mander*, 1884, t. I, p. 240.

SCHOEFFER (Jean), historien ecclésiastique et dessinateur, naquit à Anvers le 14 septembre 1804. Il embrassa la carrière religieuse et fut ordonné prêtre le 9 juin 1829. Il se consacra d'abord à l'enseignement et occupa successivement les fonctions de professeur de seconde au petit séminaire en 1830, de professeur de philosophie morale et d'histoire de la philosophie dans le même établissement en 1830, et enfin de professeur au grand séminaire en 1841. L'archevêque de Malines l'appela, le 15 octobre 1842, à faire partie du chapitre de la cathédrale de Saint-Rombaut à titre honoraire, puis le 25 avril 1851, comme membre titulaire ; le 1^{er} octobre 1834, il le nomma encore archiviste de l'archidiocèse. Il fut de plus pourvu de la charge de juge synodal et, depuis 1851, de celle de directeur des Sœurs Noires et des Sœurs de charité des couvents de

Malines. Il mourut dans cette dernière ville le 2 juin 1877 et fut enterré au cimetière de Leest.

Bibliophile et érudit, il composa bon nombre de notices consacrées surtout à l'histoire ecclésiastique de Malines ; elles parurent en général dans la presse locale et furent ensuite tirées à part. Parmi ces études nous citerons : *Vrouwkloosters van Mechelen*. — *Historische mechelsche gast en godshuysen*. — *Manskloosters van Mechelen*. — *Kerken van Mechelen*. Après son décès, ces divers articles furent réunis et réimprimés en trois volumes sous le titre de : *Historische aantekeningen rakende de kerken, de kloosters, de ambachten en andere stichten der stad Mechelen*. Toutefois, cette compilation, faite par le sacristain de Saint-Rombaut, Van Haver, fut constituée avec si peu de soin, qu'elle engloba tous les articles historiques parus dans la *Gazet van Mechelen*, non seulement ceux dûs à la plume du chanoine Schoeffer, mais encore ceux rédigés par d'autres collaborateurs.

Le chanoine Schoeffer était aussi dessinateur et on conserve encore dans des collections particulières des séries de vues d'anciens bâtiments ou d'anciens sites malinois, dues à son crayon.

Fernand Donnet.

SCHOENENBERGE ou **SCOENENBERGHE (Henri van)**, verrier, second fils de Jean, né à Louvain dans la première moitié du x^{ve} siècle, mort dans la même ville à la fin de 1494 ou au début de 1495. Il collabora d'abord avec son père, entre autres pour l'exécution d'une verrière à l'église Saint-Quentin à Louvain (1453-1454), puis avec son frère pour des vitraux à placer dans une chapelle de l'église Saint-Pierre (1475). En 1476, la ville de Louvain le chargea d'aller copier à l'hôtel de ville de Bruxelles les armoiries des familles baroniales, destinées à être placées dans la partie supérieure des fenêtres du premier étage de l'hôtel de ville de Louvain. On lui confia également l'exécution de deux verrières triangulaires, ornées des armes de Gueldre et de

Luxembourg, à placer dans la grande salle du même édifice (1481), ainsi que différents travaux dans d'autres bâtiments urbains (Halle, Maison au change, Décanie de la Draperie) et au local de la Chambre des tonlieux.

De 1489 à 1492, il exécuta pour l'église Saint-Sulpice à Diest un vitrail contenant entre autres les portraits de Guillaume, duc de Clèves, seigneur de Diest, et de sa femme, Isabelle de Nassau. Enfin, il travailla aussi au Refuge de l'abbaye de Parc à Louvain (commencé vers 1486), où il plaça entre autres les armoiries des abbés Thierry Van Tuldela et Arnould Wyten, dont on voit encore quelques fragments aujourd'hui dans le cloître de cette abbaye.

Il épousa avant le 2 avril 1462 Catherine van Let, fille de Louis van Let et de Marguerite Coeckbeekers. Sa femme mourut avant le 26 novembre 1477, après lui avoir donné deux enfants; Catherine, qui épousa Michel Michiels, et Barthélemy, qui entra (avant le 4 juillet 1483) au prieuré de Bethléem, près de Louvain. Avant son mariage, il habita un certain temps avec son frère, Tilman, rue de Diest (1452); ensuite il occupa la maison *den Odenvaert*, rue de Tirlemont, qu'il hérita de ses parents.

Herman Vander Linden.

Comptes de la ville de Louvain aux Archives de cette ville, 1481, fol. 125, 128, 129, 133. — E. Van Even, *L'ancienne école de peinture de Louvain* (dans le *Messenger des sciences historiques*, 1866, p. 274). — F.-J.-E. Raymaekers, *Het kerkelijk en liefdadig Diest*, Leuven, 1870, p. 106, 107, 108 et 110. — E. Van Even, *Louvain dans le passé et dans le présent*, p. 266, 272 et 344. — *Messenger des sciences historiques*, 1887, p. 23.

SCHOENENBERGE ou **SCOENENBERGHE** (*Jean VAN*), verrier, né vers le début du x^e siècle, mort à Louvain avant le 4 avril 1458. Il exécuta des vitraux pour l'église et la salle capitulaire de l'abbaye d'Averbode (1434) et des vitraux pour la grande salle du château des seigneurs de Diest (1434-1435). En 1441, la ville de Louvain lui commanda une verrière pour la chapelle alors nouvellement construite au *Blauwen Put*, près de cette ville. En 1446, l'abbé de Parc, Gérard van Goetsen-

hoven, lui confia l'exécution d'un travail pour le chevet du chœur de l'église de Werchter. Ce vitrail représentait l'institution de la confrérie de Notre-Dame avec les portraits de l'abbé de Parc et du curé de Werchter. Avec son fils Henri, il exécuta une verrière dans une fenêtre de la partie nouvellement achevée alors de l'église de Saint-Quentin à Louvain (1453-1454).

Il semble avoir joui d'une certaine aisance : il possédait en effet, à Louvain, une maison au *Dwersen Keyberch* et une autre rue de Diest, à côté de l'auberge *de Valke*. En outre, il était propriétaire de l'auberge *den Oedenvaert*, au coin de la rue de Tirlemont et de la rue de Savoie, ainsi que de la demeure contiguë *de Borse*.

Il avait épousé Catherine Ondore, fille de l'architecte Henri Ondore (avant le 4 février 1449) et il en eut quatre enfants : Tilman, Henri (voir les notices qui les concernent), Marie et Catherine. Marie épousa (avant 1441) Lambert de Swertere, menuisier, et Catherine était, en 1483, bégaine au Grand Béguinage à Louvain.

Herman Vander Linden.

Noord en Zuid, 3^e année, 1863, p. 645. — F.-J.-E. Raymaekers, *Recherches sur l'ancienne abbaye de Parc*, p. 39. — E. Van Even, *L'ancienne école de peinture de Louvain*, dans le *Messenger des sciences historiques*, 1866, p. 271 à 275. — F.-J.-E. Raymaekers, *Het kerkelijk en liefdadig Diest*, p. 190, note.

SCHOENENBERGE ou **SCOENENBERGHE** (*Tilman VAN*), verrier, fils aîné de Jean (voir sa notice), né à Louvain dans le premier quart du x^v^e siècle, mort dans la même ville en 1484 (probablement au mois de février). Il exécuta avec son frère des verrières pour la chapelle construite à l'église Saint-Pierre par Jeanne de Wesemale, dame de Rivieren (1475).

Il épousa, avant le 19 septembre 1441, Marguerite van Gretteken, fille d'Henri van Gretteken, dont il n'eut pas d'enfants.

Il était marguillier de l'église Saint-Pierre en 1462. Il fit différentes donations pieuses par son testament du 12 février 1484 et fonda avec sa femme

une chapellenie à l'autel de Sainte-Ursule et des Onze mille Vierges, situé sous le jubé de l'église Saint-Pierre (1494-1521).

Herman Vander Linden.

E. Van Even, *L'ancienne école de peinture de Louvain* (dans le *Messenger des sciences historiques*, 1866, p. 275). — Molanus, *Historiae Lovaniensium libri XIV*, éd. De Ram, t. 1^{er}, p. 426. — H. Vander Linden, *Rapport sur une mission aux Archives de Berlin dans les comptes rendus de la Commission royale d'histoire* 1904, p. 208 du tirage à part.

SCHOENFELD (*Jean-Henri*), médecin, né à Hildburghausen (Saxe), le 26 juin 1823. Il était neveu du docteur Martin Schoenfeld et fut naturalisé belge le 31 décembre 1850, l'année même où il conquist à l'Université de Bruxelles le grade de docteur en médecine avec grande distinction. Il exerça la médecine à Bruxelles où il mourut le 22 juillet 1894. Il fut attaché à la clinique médicale du professeur Lequime, puis à la clinique chirurgicale du professeur André Uytterhoeven. Il se consacra surtout à la médecine légale et son témoignage fut requis dans plusieurs affaires criminelles retentissantes. Parmi ses publications nous citerons un travail sur l'asphyxie : *L'asphyxie, ses différents genres, leur mécanisme et leurs remèdes* (Bruxelles, H. Manceaux, 1879). Il s'occupa également d'intérêts professionnels et collabora à la plupart des journaux belges de médecine, ainsi qu'aux *Annales d'hygiène publique et de médecine légale* éditées à Paris.

Léon Dekeyser.

Archives belges de médecine, 1848, 1849. — *Journal de médecine, de chirurgie et de pharmacologie*, 1877. — *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, 1879. — *Bibliographie nationale*, t. III.

SCHOENFELD (*Martin*), médecin, membre de l'Académie royale de médecine de Belgique, né à Hildburghausen en 1796; il conquist le grade de docteur en médecine, avec la plus grande distinction en 1823 à l'Université de Würzburg. Il mourut à Houdeng-Goegnies le 18 mars 1877. Immédiatement après avoir quitté l'Université, il prit du service dans l'armée des Pays-Bas, fut

nommé officier de santé de 3^e classe et fut envoyé dans le pays de Charleroi. En 1830 il devint chef du service sanitaire de la garnison de cette ville, mais démissionna lorsque la révolution éclata. Il se fixa dès lors à Charleroi et se fit recevoir médecin de l'Université de Liège après avoir demandé et obtenu la grande naturalisation le 8 février 1831.

Malgré son éloignement de toute vie universitaire et le labeur de la médecine industrielle extrêmement absorbante, l'activité scientifique de Martin Schoenfeld fut considérable. Il collaborait très activement aux *Annales de la Société de médecine de Gand* dans lesquelles outre de nombreuses analyses, il publia un grand nombre de travaux originaux, entr'autres : *Considérations pratiques sur le prolapsus partiel de la muqueuse du vagin* (1839), *De la leucorrhée des jeunes fille avant l'âge de la puberté* (1839), *Recherches sur l'ostéomyélite cervicale* (1840), *Cas très remarquable de fœtus in fœtu* (1841), *Mon opinion sur les effets du moral de la mère sur le développement du fœtus* (1842). Ce fut lui qui, avec Cunier (Florent), fonda en 1838 les *Annales d'oculistique et de gynécologie*, sans doute le premier journal de spécialités publié en Belgique. L'année suivante cette publication se dédoublait : les *Annales d'oculistique* dirigées par Cunier et les *Annales de gynécologie et de pédiatrie*, rédigées par Martin Schoenfeld. Ces deux journaux eurent une grande influence sur la vie scientifique du pays et c'est à cette époque que des associations médicales scientifiques se constituèrent. Martin Schoenfeld faisait partie de la plupart d'entre elles et fut élu membre d'un certain nombre de sociétés savantes étrangères. Le 29 octobre 1842 il fut nommé membre correspondant de l'Académie de médecine et membre honoraire le 25 octobre 1862.

Son séjour dans le pays de Charleroi l'avait vivement intéressé aux conditions de vie et aux maladies des houilleurs. L'Académie ayant mis au concours la question suivante : « Exposer les causes, les symptômes, le caractère et le traitement des maladies propres aux

« ouvriers employés aux travaux des « exploitations houillères du royaume », Martin Schoenfeldt lui adressa un mémoire qui fut couronné (1858). Déjà en 1846-1848, il avait apporté une collaboration très importante à l'enquête sur la condition des classes ouvrières et sur le travail des enfants, enquête qui avait été demandée par la commission chargée de l'élaboration d'un projet de loi sur le travail des enfants. En 1877 il publia un nouveau mémoire important sur l'état sanitaire, moral et social des houilleurs en Belgique et notamment sur le travail des filles dans les charbonnages, travail dans lequel il combattait vivement le rapport de la commission académique chargée de l'étude de cette question.

On doit encore à Martin Schoenfeldt l'introduction dans la thérapeutique oculaire du tannate de plomb pour le traitement de l'ophtalmie des enfants lymphatiques (1871). Enfin il collabora à un grand nombre de publications médicales périodiques et eut l'honneur de voir quelques-uns de ses travaux traduits en hollandais et en allemand.

Léon Dekeyser.

Henri Schoenfeld, *Notice biographique sur le Dr Martin Schoenfeld, de Charleroi (Journal de médecine, de chirurgie et de pharmacologie, 1877).* — *Annales d'oculistique et de gynécologie, 1838.* — *Annales de gynécologie et de pédiatrie (1840-42).* — *Annales de la Société de médecine de Gand 1839 à 1842.* — *Gazette médicale belge (1843, 1847).* — *Mémoires des concours de l'Académie royale de médecine de Belgique (1859, t. III).* — *Annales d'oculistique (1871).* — *L'Esculape.* — *Bibliographie nationale, t. III.*

* **SCHOENFELDT** (*Nicolas - Henri*, baron **DE**), militaire, né à Schlönwitz (Nouvelle-Marche), le 9 mars 1733 — d'Adam-Gottlieb et de Louise-Elisabeth Schenck zu Schweinsburg; — mort à Schweidnitz (Silésie prussienne) le 22 août 1795.

Issu d'une très ancienne famille de l'aristocratie brandebourgeoise, il entra au service militaire dès sa quatorzième année, ayant été admis en qualité de cadet dans le régiment de dragons prussiens Prince-Louis de Wurtemberg n° 2 (mars 1747). Promu enseigne le 21 janvier 1751, il devint ensuite adjudant du

lieutenant-général R. J. de Schwerin, qui avait succédé au prince Louis de Wurtemberg dans la propriété du régiment; puis il fut appelé le 21 septembre 1754 à aller remplir le même emploi aux côtés du lieutenant-général de Katzler, chef du régiment des gens d'armes (cuirassiers n° 10), dans lequel il fut promu lieutenant en second quelques jours plus tard (12 octobre 1754) et il conserva ses fonctions spéciales auprès du général comte F. A. de Schwerin, quand celui-ci fut mis à la tête de ce régiment à la fin de la campagne de 1756, après que le lieutenant-général de Katzler, se fut trouvé contraint, par sa mauvaise santé, de se retirer de l'armée.

Schoenfeldt, qui, dans cette première campagne, s'était distingué à Lowositz, fut moins heureux l'année suivante, car il fut mis hors de combat dès le début des opérations : à la bataille de Prague, le 6 mai 1757, il eut le bras du bras entamé par un boulet de canon, tandis que, sur l'ordre de son commandant de régiment, il se portait auprès du feld-maréchal comte K. Christ. de Schwerin à l'effet de prendre ses ordres.

Il fit ensuite les campagnes de 1758, 1759 et 1760, se fit remarquer à Zorn-dorf et au siège d'Olmütz (1758), fut promu successivement capitaine en second (*stabsrittmeister*) le 19 octobre 1758 et capitaine d'escadron le 1^{er} juin 1760, puis fut démissionné du service prussien le 12 juin 1761, étant entré avec avancement dans celui de Hesse-Cassel, où il avait pris rang comme major au régiment des dragons par patente du 2 février 1761. Il fut mis d'abord à la suite de ce corps, faute de vacance d'emploi, obtint un congé à long terme qu'il passa en Saxe et ne rejoignit son régiment que le 28 février 1762, s'y étant vu attribuer à cette date la propriété de la compagnie du major von Eschstruth. Il fit encore la campagne de 1762 contre les Autrichiens et prit part avec distinction au combat de Nauheim et aux retraites de Kloster-Arnberg et de Grünberg. Il fut ensuite désigné, le 29 novembre de la même

année, pour passer, à la date du 1^{er} décembre, en son grade et emploi, dans le régiment des gardes-du-corps hessois. Il était en même temps nommé adjudant et écuyer du landgrave.

Successivement promu aux grades de lieutenant-colonel le 18 mai 1766, de colonel le 20 mai 1776, de général-major le 3 décembre 1782, décoré de l'ordre hessois « Pour la vertu militaire » à sa création, — le 5 mars 1769, — Schoenfeldt fit tout aussi heureusement carrière à la cour de Frédéric II, dont il eut la confiance : il y devint chambellan en 1772, puis encore, la même année, maître de l'équipage de chasse à courre, et ensuite grand-échanson le 22 mai 1778. Guillaume IX, successeur du landgrave Frédéric II, lui accorda pareillement sa confiance et le nomma à l'emploi de grand-écuyer en 1787, puis à celui d'adjudant près de sa personne le 22 février 1789, devant toutefois être rayé à cette date du contrôle du régiment des gardes-du-corps, auquel il n'avait cessé d'appartenir. Arrivé à cette époque de sa carrière, Schoenfeldt chercha à rentrer au service de son pays d'origine, à l'exemple de plusieurs autres officiers prussiens qui étaient passés dans l'armée hessoise sous le règne du landgrave Frédéric II et notamment du lieutenant-général Martin-Ernest de Schlieffen, son ami.

Le hasard avait mêlé Schlieffen aux menées des mécontents belges dès leur début (1787) et l'avait amené à se lier avec leurs dirigeants. Doué d'une intelligence souple et étendue, possédant une expérience politique acquise au cours de négociations antérieures, le nouvel officier-général prussien avait été choisi par Frédéric-Guillaume II pour exposer ses vues à La Haye et à Londres et sonder le cabinet de Saint-James sur l'attitude que celui-ci prendrait au cas où la France chercherait à attirer vers elle les Brabançons. Au mois de mai 1787, le roi de Prusse — informé qu'il était par d'autres voies des faiblesses du commandement aux Pays-Bas, — écrivait à Schlieffen : « Je viens de » recevoir votre lettre du 18 de ce mois.

« Mais il est très vrai aussi qu'il faut » absolument aux Etats Belgiques une » tête capable de diriger leurs affaires » militaires. La proposition que vous » faites du général hessois Schoenfeldt » me paraît la plus convenable, si ce » dernier voudrait accepter l'offre. » Quoique déjà arrivé à un certain âge, » je lui crois encore assez de force et » de talent pour remplir un poste pareil. » Comme il est de vos amis, vous pour- » riez vous charger de lui en faire la pro- » position au plus tôt possible pour ne » pas perdre du tems, et je voudrais » bien y contribuer de ma part autant » qu'il est possible pour lui assurer un » sort au cas d'un événement que l'on ne » saurait prévoir... Je laisse à votre pru- » dence de trouver des moyens pour » arranger cette affaire et d'en faire sous » main la proposition aux Brabançons » ainsi qu'au baron de Schoenfeldt... » Des raisons diverses avaient contribué à précipiter la décision du roi : déterminé en ce moment à s'inféoder les provinces belges, qui étaient venues prétendument s'offrir à lui par l'intermédiaire de H. van der Noot et à « s'en faire un quatrième » bon allié », comme l'écrivait Hertzberg à Schlieffen le 9 janvier 1790, il lui importait de se les attacher définitivement, sans cependant encore se compromettre trop ouvertement avec elles.

En suite des ordres du roi, Schlieffen agit immédiatement auprès du Congrès belge et de Schoenfeldt. Celui-ci accepta en principe la proposition de passer au service des Belges, mais se réserva de n'y donner son consentement définitif qu'après être allé à Bruxelles se rendre personnellement compte de la situation et s'y être mis d'accord avec les Etats généraux sur les conditions qui lui seraient faites et qu'il entendait débattre immédiatement avec eux. Il s'achemina vers les Pays-Bas, dans la seconde moitié de janvier : « Le général-major de Schön- » feldt, du service de Hesse, est arrivé ici » avant-hier et part aujourd'hui pour » Bruxelles », mandait, le 26 janvier 1790, le gouverneur de Maestricht et lieutenant-général au service des Provinces-Unies, prince Frédéric de Hesse-

Cassel, au stathouder Guillaume V. « Il est destiné pour faire les premiers arrangements dans cette nouvelle armée, si les conditions qu'on lui proposera et la situation épineuse qu'il y trouvera peuvent lui convenir, et je trouve qu'il fait sagement de ne s'engager à rien avant que d'y être ... » Le 28, il était fait part aux Etats-Généraux, à l'ouverture de leur séance, de l'arrivée à Bruxelles de Schoenfeldt, dont les prétentions furent sommairement résumées, pour être discutées à fond le lendemain. Il demandait que lui fussent accordés le grade de lieutenant-général, prenant rang immédiatement après van der Mersch (voir ce nom), un traitement annuel de 18 à 20,000 florins, une indemnité d'entrée en campagne de 8 à 10,000 florins et la stipulation d'une pension viagère annuelle de 4,000 florins en faveur de sa femme : « ... On a autorisé M. van der Noot à traiter avec lui à sa discrétion et aux moindres conditions possibles », relate le journal des députés de la West-Flandre aux Etats-Généraux, « en observant cependant de lui faire un traitement annuel en dessous de notre général van der Mersch, pour la conséquence, dût-on lui donner l'équivalent de sa prétention sous main ou par forme de gratification extraordinaire tous les ans. Dans l'après-midi, M. van der Noot a fait rapport de sa mission et autorisation mentionnée plus haut, comme quoi il a accordé, après bien des pourparlers, sous l'agrément de l'assemblée, au général Schönfeldt, 8,000 florins d'appointements, 10,000 pour son équipement et 8,000 florins pour sa table au tems de guerre, par dessus une gratification ici après ou plus tard; ce qui a été approuvé et décrété, ne pouvant faire autrement et ayant besoin d'avoir et de s'attacher cet officier pour plus d'une raison ... » Schoenfeldt prit donc rang du 29 janvier 1790 comme lieutenant-général dans les troupes des Etats-Belgiques-Unis; néanmoins, sa démission du service de Hesse ne lui fut accordée que le 16 mars suivant.

Cette nomination devait être une des causes et le prétexte de la rupture entre la maison d'Arenberg et les Etats-Généraux : en elle-même, elle entravait l'essor des ambitions de cette famille, qui subissait, deux jours plus tard, une autre déconvenue, plus grave : en leur séance du 31, les Etats-Généraux rejetaient la proposition faite par le duc d'Ursel-Arenberg, comme président du Département-Général de la guerre, d'admettre à leur service, en qualité d'officier-général, le comte de la Marck, prince d'Arenberg, son beau-frère, l'âme et le bénéficiaire désigné des intrigues des siens. Alors, sous le coup du dépit, le duc d'Ursel donnait sur-le-champ sa démission des fonctions de président du Département-Général de la guerre, — desquelles il avait été investi six jours plus tôt, le 25, — et confirmait par écrit cette démission le lendemain, en prétextant alors, pour la motiver, un mauvais état de santé. Mais, quelques semaines après, il en avouait plus franchement la raison en imputant ouvertement à grief aux Etats-Généraux le choix qu'ils avaient fait de Schoenfeldt pour organiser leurs forces militaires.

Le prétexte qu'avait invoqué le duc d'Ursel-Arenberg n'en avait, au reste, guère imposé à l'opinion et point du tout à ceux à même de suivre de près le cours des événements : « L'objet secret des intrigues de la maison d'Arenberg est, je n'en doute plus, de s'élever aux premières dignités de l'Etat et de gouverner la nation au gré de leur ambition », mandait Brockhausen, l'agent officieux de la Prusse aux Pays-Bas, dans son rapport au roi, du 3 février, — pressentant les démarches que la Marck et les siens allaient faire tenter à leur profit près de Frédéric-Guillaume un mois plus tard. — « De là, les brigues du comte de la Marck pour commander, sous le général van der Mersch, l'armée belge et les efforts du duc d'Ursel pour s'emparer du conseil de guerre. Ces projets, aussi dangereux pour l'influence de Votre Majesté que pour la liberté de la nation, ont été dérangés par l'arrivée

« du général de Schönfeldt, auquel les
« Etats viennent de confier non seule-
« ment le commandement sous le général
« van der Mersch, mais une place dis-
« tinguée au Conseil militaire. Tous les
« bons patriotes applaudissent à ce
« choix, mais le duc d'Ursel, comme
« président de ce département, crai-
« gnant de voir balancer son influence
« par les lumières supérieures du gé-
« ral de Schönfeldt et fâché que le
« comte de la Marck n'a pas emporté
« la seconde place à l'armée, a donné
« sa démission avec une morgue cho-
« quante. »

Quant à van der Mersch, qui avait
quitté l'armée le 22 et avait séjourné à
Bruxelles du 23 au 31, donc pendant
les négociations ouvertes avec Schoen-
feldt, l'adjonction qui lui était faite de
celui-ci l'avait laissé indifférent : elle ne
pouvait, d'ailleurs, lui porter ombrage,
car le 26 il avait été promu veldtuig-
meester (général d'artillerie) par les
Etats-Généraux, avec, annuellement, un
traitement de 15,000 florins et une
indemnité de 10,000 florins, à titre de
frais de table en campagne, ainsi qu'il
l'avait demandé. Schlieffen avait, au
reste, eu soin de désarmer d'avance ses
susceptibilités à l'endroit du collabo-
rateur qui lui était donné, en répon-
dant, le 4 février, à la lettre que van
der Mersch lui avait écrite le 30 jan-
vier, à l'effet d'obtenir, par son intermé-
diaire, le passage des troupes brunswic-
koises alors à la solde des Provinces-
Unies, à Maestricht, au service des
provinces belges : « ... Si M. le
« général de Schönfeldt a l'honneur de
« servir sous Votre Excellence, j'ose
« vous le recommander, mon général,
« comme un homme de probité, capable
« d'attachement pour ses supérieurs
« qui lui accordent quelque bienveil-
« lance, incapable d'empiéter sur l'au-
« torité qui leur est due. Sous ces
« mêmes rapports, nous avons été, lui
« et moi, d'amis zélés une longue suite
« d'années ... »

Dès le lendemain de sa nomination
par les Etats-Généraux, Schoenfeldt se
mit à l'œuvre. Il s'agissait de donner une

organisation cohérente et systématique
aux forces militaires improvisées par les
provinces belges. Cette organisation
était d'autant plus urgente que van der
Mersch accablait les Etats-Généraux
de ses plaintes sur l'inconsistance des
effectifs des troupes à ses ordres et sur
la précarité des moyens mis à sa dispo-
sition.

Dès le 21 décembre précédent, il est
vrai, il avait été proposé aux Etats de
Brabant et adopté par eux en principe
« ... de lever à la solde des Provinces-
« Unies une armée de 40,000 hommes,
« dont 6,000 cavalerie et 34,000 infan-
« terie, le tout sous l'agrément de la
« Flandre et des autres provinces réu-
« nies » ... « aiant pris en considération
« les nécessités urgentes d'avoir des
« troupes mises en état le plus tôt pos-
« sible, au moins avant la fin du mois
« de février, et eu égard que les pa-
« triotes étoient des volontaires, qui
« pouvoient quitter quand ils veulent et
« que plusieurs quitoient et revenoient
« selon leur bon plaisir et qu'il impor-
« toit d'avoir des troupes soldées » ; —
et les tableaux de formation de cette
armée avaient été adressés par ceux-là
aux Etats de Flandre pour en délibérer.
Depuis, le Département-Général de la
guerre s'était occupé d'élaborer les
détails d'un plan général d'organisation
du militaire sur des bases plus réduites,
et, après les avoir soumis par trois fois
à revision, il avait adressé ce plan le
4 février aux Etats-Généraux, faisant
suivre son envoi, le lendemain, de celui
d'un autre, organique de l'administra-
tion des corps de troupes. L'assemblée
en prépara l'examen dans sa séance du 5,
au soir : « ... Dans leur séance du soir,
« les députés des provinces se sont réunis
« au Département-Général de la guerre
« et ont rédigé par écrit, sous la direc-
« tion de M. de Grez et du général
« Schoenfeldt, différens points essentiels
« pour l'organisation des troupes ... »
notaient les députés de Namur dans
leur rapport de ce jour aux Etats de
leur province. Elle le poursuivit les
deux jours suivans, — toujours dans ses
séances du soir, — à l'intervention con-

stante de Schoenfeldt et de Cornet de Grez, qui, en ayant été sollicité par elle le 26, avait accepté aussitôt de venir lui prêter le concours de son expérience administrative, et elle clôturait le 7 la discussion générale du plan organique de l'armée en arrêtant de fixer provisoirement l'effectif global de celle-ci à 20,000 hommes répartis en trois régiments de dragons, un d'artillerie, cinq d'infanterie et un de chasseurs, celui-ci à deux bataillons.

Le lendemain, sur lecture d'un rapport de van der Mersch au Département-Général de la guerre, daté de l'avant-veille, dans lequel il dénonçait en termes plus pressants qu'en aucune de ses dépêches précédentes, la dissolution progressive du petit corps à ses ordres sur la Meuse, du fait du départ des volontaires, qui s'en retournaient dans leurs foyers, et du défaut de discipline, engendré chez ceux qui restaient par l'absence d'une organisation systématique, rapport qui s'achevait par cette conclusion découragée : « ... Il me paraît qu'il n'y a plus un moment à perdre, sans quoi la troupe, qui, au premier jour, devra agir, restera toujours indisciplinée... » les Etats-Généraux décidaient, par une première résolution, de prescrire au Département-Général de la guerre de procéder sur-le-champ à une mise à exécution partielle de la résolution votée la veille, en constituant les cadres de quatre des régiments dont la création venait d'être arrêtée, et, par une seconde, d'envoyer immédiatement à Namur une commission spéciale, formée de Schoenfeldt, de trois membres de l'assemblée et de deux commissaires de guerre, chargée de procéder, de concert avec van der Mersch, à l'enrégimentement des volontaires servant à l'armée. La mission était délicate : « On n'est pas sans appréhension sur le parti que prendront les volontaires du Brabant, qui sont en grand nombre et auxquels on aura bien de la peine à faire prendre un terme fixe ... », écrivait aux Etats de Flandre de Grave, leur député, en leur annonçant, le 9, la création de la commission et son prochain départ —

qui eut lieu le surlendemain — pour Namur.

Brockhausen donnait la même note pessimiste dans son rapport du 13 au roi de Prusse : « ... Le général de Schönfeldt est depuis avant-hier à Namur pour organiser un peu cette cohue de troupes qu'on y avait entassées (en suite de l'échec de van der Mersch à Nassogne le 1^{er} janvier, et de la retraite qui l'avait suivi); mais je crains qu'il ne rencontre à chaque pas des obstacles que le parti français et celui de la maison d'Arenberg suscitera (*sic*). En attendant, le conseil de guerre languit après son retour et rien n'avance si on ne pousse à la roue ... » La commission se mit à l'œuvre sans perdre de temps : « ... Nous commençons, aujourd'hui 12, à enrégimenter les troupes qui se trouvent dans Namur et ces messieurs en feront de même de tous ceux (*sic*) qui sont aux avant-postes », mandait le comte d'Yve aux Etats du Hainaut; et dès le 15, Schoenfeldt adressait aux Etats-Généraux un premier rapport sur l'effectif et l'état des troupes en campagne. L'œuvre d'organisation ordonnée par eux se poursuivit d'une façon satisfaisante et les volontaires acceptèrent en nombre plus considérable qu'on ne l'avait espéré, les uns de se lier au service dans les troupes régulières, en souscrivant un acte d'engagement à terme, les autres de s'obliger à continuer à servir pendant toute la durée de la campagne, — c'est-à-dire jusqu'au 1^{er} octobre, — dans leurs corps, qui continuèrent d'exister parallèlement à ceux de l'armée. Le 24, Schoenfeldt, qui avait été reconnu comme lieutenant-général dans un ordre du jour adressé le 18 aux troupes par van der Mersch, en prit le commandement en chef à titre intérimaire et l'exerça pendant le congé que celui-ci alla passer en Flandre, du 24 février au 7 mars. Pendant toute cette période (mi-février-mi-mars), les troupes en campagne ne cessèrent pas de se renforcer par les arrivées successives de fractions mobilisées des corps organisés dans les différentes provinces

de l'Union depuis l'expulsion des Impériaux. Elles furent réparties à Nivelles, Charleroi, Fleurus, Jemappe, Spy, Gembloux, Perwez, Jodoigne et les alentours de ces localités, à l'effet d'y former un cordon, qui, placé en soutien du gros des forces belges cantonnées en avant de Namur et formant avec celles-ci un effectif d'une dizaine de mille hommes, pût efficacement s'opposer aux entreprises que l'opinion s'attendait à voir tenter par les Autrichiens vers l'époque fixée pour la reddition de la citadelle d'Anvers, dans le but d'en délivrer la garnison, ou du moins de fournir à partie de celle-ci le moyen de s'échapper. Ce fut encore cette préoccupation qui fit prescrire à van der Mersch, le 14 mars, de se renfermer dans une défensive rigoureuse jusqu'après la reddition effectuée du château.

Pendant ce temps, Schoenfeldt avait été nommé inspecteur-général de l'armée par le Congrès.

Il quitta Namur immédiatement après le retour de van der Mersch à son quartier général, pour s'en aller effectuer une tournée dans l'intérieur et s'assurer de l'instruction et de la consistance des troupes encore en formation. Il fit le 8 mars, à son arrivée à Bruxelles, un rapport verbal au Congrès sur son séjour à l'armée sous Namur, sur ce qu'il y avait fait, sur ce qu'il y avait vu et sur ce qu'il estimait qu'il y avait à y faire. Puis il poursuivit son inspection et s'en fut finalement à Anvers, y prendre le commandement des troupes qui s'y rassemblèrent vers la fin du mois, pour pouvoir éventuellement parer au coup de désespoir qu'aurait pu essayer la garnison du château, — dans le but d'éviter le déshonneur de la reddition, — et pour aller ensuite renforcer l'armée. La troupe autrichienne mit bas les armes le 29, suivant les termes de la capitulation du 29 janvier précédent et sans aucun incident; Schoenfeldt, avec les 4 à 5,000 hommes à ses ordres, se dirigea ensuite sur Namur.

Cette ville venait d'être le théâtre d'événements graves. A l'instigation du colonel baron de Haack, inspecteur-gé-

néral de l'infanterie, — créature du comte de la Mark, — le corps d'officiers de la garnison s'était constitué en assemblée délibérante le 30 mars, avait signé deux adresses séditieuses et fait arrêter, dans la soirée du 30 et le lendemain, deux des trois députés que le Congrès — imitant la pratique séculaire des Provinces-Unies — avait, par décret du 13 mars, envoyés près l'armée en campagne comme délégués de ses pouvoirs pour tout ce qui concernait l'administration et les opérations de celle-ci, — et avec ces députés les deux membres du Département-Général de la guerre adjoints à eux; il s'était encore emparé des dépêches que les députés adressaient au Congrès, avait retenu ceux-ci aux arrêts pendant quatre fois vingt-quatre heures et ne les avait remis en liberté que le 3 avril au soir. Le lendemain 4, le Congrès, averti par les députés retournés à Bruxelles dans la nuit, décidait leur renvoi à Namur, en leur adjoignant six autres membres de l'assemblée et donnait à cette commission plénipotentiaire mandat spécial, l'autorisant à suspendre et à remplacer provisoirement tous les officiers de l'armée vis-à-vis desquels ils estimeraient opportune cette mesure, nommément le général van der Mersch ainsi que les généraux-majors de Rosières et de Dolomieu, puis à prendre telles mesures judiciaires qu'ils jugeraient utiles. Schoenfeldt, avec les troupes qu'il menait vers la Meuse, fut chargé d'assurer, le cas échéant, l'exécution des décisions du Congrès et de ses députés plénipotentiaires. Heureusement, il ne fut pas contraint d'en venir à cette extrémité. Après avoir quitté Bruxelles le 5 avec les députés, il rejoignit ses soldats et il arriva à proximité de Namur le lendemain 6, vers 9 heures et demie du matin, avec sa colonne principale, qui était partie de Gembloux à l'aube. Il lui fit faire halte et la déploya sur les hauteurs proches de Flawinnes, tandis que sa colonne secondaire, — 2,500 hommes et 14 pièces d'artillerie, aux ordres du général-major Dirix [qui avait remplacé Köhler dans le commandement de celle-ci

le 4], — était un peu en arrière de lui, venant de Malines, par Louvain et Perwez, van der Mersch, qui avait été informé de l'arrivée de ces troupes, après les avoir fait reconnaître et avoir fait demander à Schoenfeldt communication des ordres en vertu desquels il agissait, sortit de la ville par la porte de Bruxelles avec 2,500 hommes et 4 pièces et les déploya en face de celles-là. Puis, à la sommation qui lui fut remise de la part de la députation du Congrès, il répondit par l'envoi à Schoenfeldt de trois officiers chargés de lui signifier défense de pousser ses troupes en avant, en même temps que de l'inviter à venir conférer avec lui. Schoenfeldt alors, s'étant, sur l'ordre de la députation, porté près de van der Mersch, sut lui persuader d'accepter de se rendre près des membres du Congrès, auxquels celui-ci avait d'abord prétendu imposer de venir au-devant de lui, en agréant pour lieu de la conférence à tenir entre eux un endroit situé à mi-distance de leurs lignes respectives. Après avoir essayé successivement d'obtenir d'abord que la députation se confiât à ses troupes et rentrât avec elles dans Namur, puis qu'elle limitât son escorte à un effectif qui ne dépassât pas celui de son corps, van der Mersch finit par céder et par se soumettre, quand il se fut convaincu de son impuissance à leur en imposer par ses menaces et du caractère désespéré de la situation dans laquelle il se trouvait, avec ses 2,500 hommes menacés en tête et en flanc par les deux colonnes de Schoenfeldt et acculés à la ville, dont les portes avaient été fermées derrière eux par les soins du magistrat et dont la bourgeoisie en armes les menaçant de son canon garnissait les remparts. A 5 heures du soir, Schoenfeldt et sa colonne, escortant immédiatement la députation, suivis de van der Mersch et de sa troupe, faisaient leur entrée dans Namur par la porte de Bruxelles, tandis que Dirix pénétrait dans la place par la porte de Louvain. Le surlendemain, van der Mersch quittait Namur et allait se mettre à la disposition du Congrès à Bruxelles.

La sédition qui venait d'avorter entraîna, pour la jeune république, à raison du malaise qu'elle légua à l'armée, une période de véritable impuissance militaire, lui enlevant tout le bénéfice de l'énorme effort offensif réalisé par les provinces belges pendant les trois mois qui s'étaient écoulés depuis la convocation des Etats-Généraux et la signature de l'Acte d'Union, effort qui lui eût permis, n'eût été l'effet dissolvant de cet événement sur ses cadres, de mettre à profit l'ardeur de ses jeunes troupes et la supériorité de leur nombre pour multiplier contre les Impériaux, — non encore renforcés et fatigués par les rigueurs d'un hiver passé dans de misérables cantonnements, — de petites opérations qui les eussent familiarisées avec le feu et les eussent mises en mesure, après quelques semaines, de prendre une offensive vigoureuse et de refouler dans Luxembourg les détachements qui en défendaient les approches. Mais au lieu d'agir, il fallut s'occuper de rétablir la discipline avec la cohésion dans le corps d'officiers, de débarrasser celui-ci d'éléments turbulents et de rendre ainsi à la troupe confiance dans ses chefs. Aussi, du 7 avril au 7 mai suivant, le commandement de l'armée sur la Meuse, réduit par les circonstances à une besogne essentiellement administrative, fut-il exercé en fait par les députés plénipotentiaires du Congrès, encore que Schoenfeldt en demeurât nominalelement seul investi, car des ordres expédiés dans la journée du 7 avril, par les députés aux commandants des colonnes couvrant Namur, leur avaient enjoint de ne tenir compte que de ceux reçus directement d'eux, comme aussi de leur adresser immédiatement tous les rapports et états de situation, et enfin de se tenir absolument et exclusivement sur la défensive. Le rôle de Schoenfeldt, s'il apparaît effacé, n'en fut pas moins fort actif pendant cette période d'atonie, car il s'efforça de la mettre à profit pour améliorer l'organisation de ses troupes. Dès le 10, par une note en date de ce jour, il avait proposé au Congrès une série de mesures qui furent

adoptées par celui-ci le lendemain.

Une des plus importantes préconisant l'incorporation aux régiments d'infanterie de tous les corps de volontaires ayant accepté de s'engager à servir pendant toute la durée de la campagne; ils devaient être rattachés à ceux-là, après avoir été groupés en bataillons autonomes, à raison d'un bataillon par régiment, qui ne devait opérer que joint à un bataillon des troupes régulières et jamais isolément. Cette incorporation ou, plus exactement, cet embrigadement des corps de volontaires avec ceux de l'armée rendit les meilleurs services dans la suite de la campagne. Le général fit aussi renforcer, dès qu'il le put, l'effectif de la colonne formant son aile droite à l'aide des troupes placées en cordon en arrière d'elle et augmenter aussi celui de la petite colonne d'observation envoyée dans le duché de Limbourg, à Herve et ses environs.

Enfin, le 7 mai, une dépêche des députés plénipotentiaires du Congrès près de l'armée, expédiée aux commandants des colonnes sur la Meuse, leur prescrivit de cesser désormais de leur adresser tous rapports et pièces de service pour les envoyer directement au lieutenant-général de Schoenfeldt. A cette date commence la carrière active de celui-ci comme généralissime commandant les forces belgiques. Néanmoins il lui fallut différer de quelques jours son entrée en campagne, bien malgré lui et par un motif qui en dit plus qu'un long commentaire sur les facteurs avec lesquels il lui fallait compter dans l'exercice de son difficile commandement :

« J'ai fait prêter le serment de fidélité ce matin à douze compagnies de volontaires », mandait-il le 9, au Département-Général de la guerre. « Elles sont belles et de la meilleure volonté, mais demandent pour toute grâce de pouvoir retourner pour trois ou quatre jours chez eux pour voir leurs parents avant l'ouverture de la campagne et, ne pouvant obtenir leur bonne volonté qu'à ce prix, j'ai cru, Messeigneurs, de pouvoir prendre sur moi de le leur accorder. J'en ai fait partir six compa-

gnies demain et quand celles-là seront revenues, les six autres jouiront du même bénéfice. C'est un délai de huit jours, moyennant lequel je me procure un millier de bonnes troupes et qui m'ont promis de la meilleure volonté possible pour le reste de la campagne. » En attendant, il prépara son offensive. Ses troupes se trouvaient alors réparties en deux groupes principaux. L'un, celui de droite, occupait la communication qui joignait Namur à Luxembourg par la rive gauche de la Meuse, en suivant la levée du fleuve jusqu'à Hastières et en passant ensuite, sur la rive droite, par Beauraing, Wellin et Neufchâteau; il fermait aux Impériaux l'accès de l'Entre-Sambre-et-Meuse par ses postes poussés sur la rive droite, à Beauraing et en avant. Il était commandé par le colonel comte Henry du Chastel et était désigné sous les dénominations de Colonne de la nouvelle route ou de Colonne de Beauraing. L'autre groupe, formant son aile gauche, était placé sur la rive droite de la Meuse et était divisé en deux fractions de force inégale : l'une, la plus importante, était cantonnée dans les localités situées des deux côtés de la vieille route de Luxembourg à Namur par Bastogne, depuis Emptinnes, — où elle couvrait l'intersection de cette route, et de celle reliant Liège à Givet, — enlevant ainsi aux Autrichiens la possibilité d'aller par cette dernière prendre à dos les postes de la colonne de Beauraing, aussi bien que la faculté de se porter sur Namur; elle était dite Colonne de la vieille route, ou encore Colonne d'Assesse, et était commandée par le général-major comte de Dam (ancien colonel du régiment de Kaunitz n° 38, retraité comme tel en 1787). L'autre fraction, aux ordres du colonel comte de Lannoy, dite Colonne d'Andenne, interdisait à l'ennemi le passage de la Meuse par cette localité et l'accès qu'il ouvrait sur le Brabant wallon. Ce second groupe était plus immédiatement que le premier aux ordres de Schoenfeldt.

Dès le 9, celui-ci prescrivit à ses commandants de colonnes de faire éclairer le pays en avant d'eux par de fortes pa-

trouilles et le 11 il faisait exécuter aux troupes un mouvement général pour prendre des cantonnements qui les rapprochaient de la chaîne des postes impériaux. Puis il procédait à une inspection de l'armée et des positions occupées par elle en avant de Namur. En suite de cette inspection, il résolut de faire déloger de Marche les Autrichiens, « afin », dit-il dans son rapport d'opérations, en date du 3 juin, adressé aux députés plénipotentiaires, « qu'en me rapprochant de la partie de l'armée placée à Beauraing, ma ligne de défense devint moins longue et par conséquent plus forte, ce qui me mettait dans le cas de faire des détachements suffisants pour d'autres besoins qui existoient alors ».

Mais le 18 l'ennemi prit, en avant de Hogne, et contre la colonne d'Assesse, une offensive qui la vint surprendre. Après un combat qui traîna longtemps, les troupes nationales, qui étaient inférieures en nombre à leurs adversaires, durent exécuter une retraite de nuit sur Ciney, Emptinnes et de là sur Strée et Natoye, en suite d'un rapport erroné, qui avait signalé au général-major De Dam, leur commandant, un prétendu mouvement tournant exécuté sur sa droite par l'ennemi. Le 20, Dam, qui avait reçu des renforts, alla reprendre les positions d'où il avait dû se retirer et que les Autrichiens n'avaient pas continué d'occuper.

Ce petit échec ne fit que confirmer Schoenfeldt dans son projet de resserrer ses troupes disséminées en une ligne concave exagérément étendue. Il fixa au 24 l'attaque générale décidée par lui. A sa droite, elle devait s'exécuter en trois colonnes : onze cents hommes de la colonne de Beauraing, commandés par le colonel de Serret, devaient, après avoir enlevé le 23 le poste de Rochefort, occuper le 24 celui de la Cense-au-Bois, puis, se plaçant sur la grande route de Rochefort à Marche, prendre à dos les troupes autrichiennes de Humain et de Aye. Le mouvement de ceux-là devait être appuyé à droite par le reste de la colonne de Beauraing dirigé contre le château de Mirwart et à gauche par

deux mille hommes détachés de la colonne d'Assesse et les reliant à celle-ci. Le centre et la gauche de Schoenfeldt, formés des colonnes d'Assesse et d'Andenne — 4,500 hommes au total, — devaient le 23 s'emparer respectivement de Sinsin-Haversin et de Nettinne-Heure, puis le 24 le centre se rendre maître de Hogne et la gauche couper la retraite à l'ennemi déposé de Hogne, en le débordant par Waillet. Les troupes formant le centre et la gauche avaient à se trouver rendues le 23, à 2 heures de l'après-midi, sur les emplacements leur indiqués et leurs commandants avaient à être réunis à 3 heures à la chapelle d'Haversin à l'effet d'y recevoir des instructions définitives pour l'attaque générale du lendemain. Mais la chance ne favorisa guère Schoenfeldt le 23, d'autant moins qu'un service d'informations bien organisé et secondé par la collaboration volontaire des habitants, partisans de la maison d'Autriche pour la plupart, mettait les Impériaux à même de connaître les mouvements de leurs adversaires dès leur préparation. Son aile gauche, au lieu de prendre la direction prescrite sur Heure et Nettinne et de lui assurer la possession des débouchés des deux routes menant de Marche, l'une sur Huy et l'autre sur Namur, obliqua malencontreusement sur le centre, qu'elle vint immédiatement prolonger, découvrant ainsi le flanc gauche des Belges et les exposant à être pris à revers par leurs adversaires. Les Autrichiens, attaqués dans Hogne par le premier échelon de la colonne du centre, évacuèrent aussitôt ce village pour se porter en arrière de lui, à la tête du bois formant le débouché de la grande route venant de Luxembourg par Marche, — et s'y maintenir. D'autre part, Schoenfeldt perdit une heure à attendre ses commandants de colonne, qui ne parurent pas à la chapelle d'Haversin au moment fixé pour leur réunion, et lorsqu'il eut pris le parti de se rendre, sans plus les attendre, à la tête de ses troupes et qu'il fut arrivé sur le terrain à Sinsin, il était trop tard pour rompre le combat et réparer la faute commise

par le commandant de l'aile gauche, comte de Lannoy. Néanmoins, et sur le rapport qui lui fut fait de la sortie hors de Marche d'une troupe appuyée d'artillerie, qui venait menacer son flanc gauche, il fit prendre à ses colonnes d'Andenne et d'Assesse une position avantageuse, protégée du côté extérieur par un ravin boisé infranchissable à une troupe et appuyée à droite d'un taillis épais. Mais les volontaires qui formaient le gros de son aile gauche, après avoir fait d'abord bonne contenance, se jetèrent à plat ventre sur le sol quand l'artillerie autrichienne se fut mise à tonner et il fut impossible aux officiers supérieurs et à Schoenfeldt, en dépit de leurs efforts, de les déterminer à se remettre debout et à faire face à l'offensive pourtant très lente des Impériaux. Puis, tandis que Schoenfeldt se portait au devant de sa réserve — deux bataillons et deux pièces laissés aux ordres immédiats de Dam — qu'il avait fait appeler, et qu'il la menait ensuite sur le lieu du combat, son aile gauche fut prise de panique et abandonna en un instant sa position. Alors, après avoir placé un bataillon et le gros de son artillerie, commandée par Köhler, en face du Trou-aux-Chiens, pour y recueillir les fuyards, Schoenfeldt se résigna à rétrograder, comptant se maintenir en bonne posture à la sortie du bois d'Haversin et pouvoir reprendre le lendemain l'exécution de son mouvement offensif. Le centre fit d'abord sa retraite avec lenteur et dans le meilleur ordre; mais la gauche, au lieu de se porter sur Pessoux pour y rejoindre le gros de l'armée, se fourvoya de nouveau et prit en partie la route de Schaltin-Andenne, en partie, celle de Jeneffe-Huy, alors des officiers vinrent jeter l'alarme dans la troupe du centre, en signalant à tort un mouvement tournant des Autrichiens par leur droite; le désordre se mit ensuite dans un bataillon pendant la traversée d'un bois, désordre qu'accrut encore le fait d'un détachement de cavalerie, s'ouvrant jour à travers la colonne en bousculant les fantassins, et qui dégénéra en panique là aussi, si bien que Schoenfeldt dut

renoncer à faire bivouaquer sa troupe à portée de l'ennemi, sous la protection du canon de Köhler, et qu'il dut donner, à 1 heure du matin, l'ordre à son centre de se replier sur Emptinnes. « Mes projets ont été dérangés. Hier, à 2 heures de l'après-dîner, je m'étais approché jusqu'à deux lieues de Marche, afin de pouvoir exécuter le projet que j'avais formé de l'attaquer par trois endroits à la fois, disait Schoenfeldt dans son premier rapport aux députés plénipotentiaires, daté d'Emptinnes le 24. Je dois avoir été trahi, car l'ennemi est venu m'attaquer et m'a battu. Mais jamais on ne perdit à plus beau jeu : une position des plus favorables, de la supériorité en troupes et même en canons... mais la crainte pusillanime de nos gens pour le canon gâta tout. Au premier coup de canon tous étaient à terre... J'ai rallié environ deux mille hommes près de Pessoulx, où j'ai passé la nuit à trois quarts de lieue du champ de bataille, et ce matin, — à 5 heures, — je suis revenu à Emptinnes... »

Cependant il se vit contraint dans la journée de s'en retirer sur Assesse, car les troupes de la colonne d'Andenne, au lieu de l'y rejoindre, comme il s'attendait à les voir faire, avaient poursuivi leur retraite éperdue sur Andenne, Huy et au delà vers l'intérieur et avaient ainsi complètement mis en l'air son flanc gauche. Il l'assura néanmoins dans la mesure de ses moyens, en détachant à Hubinne un bataillon. Mais celui-ci l'évacua bientôt sans ordre et s'en alla se poster à Champion, d'où il se retira aussi, — et toujours sans en avoir reçu l'ordre, — dans la nuit du 25 au 26. Cet abandon de poste, qui le remettait en péril à gauche, et le fâcheux état d'esprit des officiers et de la troupe, très malheureusement impressionnés par la nouvelle de la débânde de la colonne de Beauraing, qui s'était produite le 24 à l'extrême droite, obligèrent Schoenfeldt à reprendre le 26, à 4 heures du soir, son mouvement de retraite et à ne l'arrêter qu'à moins d'une lieue de Namur, à Andoy, où il rencontrait une

position excellente pour couvrir la ville et où il achevait le 28 de rassembler son centre.

A l'aile droite, l'opération, commencée le 23 sous les meilleurs auspices par l'enlèvement de Rochefort, qu'emporta la troupe de Serret, se termina lamentablement aussi. Les chefs du détachement fait par la colonne d'Assesse pour flanquer à droite le mouvement de Serret, se méprirent sur la portée de l'ordre que Schoenfeldt leur envoya dans la nuit du 23 au 24 de suspendre jusqu'à nouvel avis l'exécution de ses premières instructions : ils omirent de le transmettre à leurs collègues de la colonne de Beauraing et se replièrent sur Corbion pour leur compte et sans s'inquiéter de la colonne de Beauraing. Serret donc reprit son mouvement offensif le 24 et il refoulait les Autrichiens devant lui, quand, constatant que les deux attaques latérales qui devaient appuyer la sienne ne s'effectuaient pas, il crut devoir prendre le parti de rompre le combat et de se replier. Il ramena sa troupe à Rochefort, puis vers Beauraing, sans que les Autrichiens eussent fait mine de vouloir le poursuivre ou eussent seulement tenté de l'inquiéter au passage de la Lesse. Mais ayant été rejointe dans la soirée par l'autre fraction qui avait été dirigée contre le château de Mirwart et qui avait été prise de panique, quoiqu'elle se fut d'abord bien comportée, la colonne se mit en désordre tout entière, passa outre Beauraing et ne put être arrêtée que sur la Meuse. Schoenfeldt, pour avoir trop présumé de l'instruction et de la solidité de ses jeunes troupes, se trouvait donc ramené au point même où l'avait été van der Mersch le 4 janvier, après son échec de Nassogne.

Si la victoire des Autrichiens était complète — ils avaient pris onze canons aux Belges, — ils ne surent pas beaucoup mieux qu'au mois de janvier précédant mettre leur succès à profit : au lieu d'achever par une poursuite vigoureuse la dissolution de troupes qui n'étaient plus qu'une foule armée fuyant devant eux, ils se bornèrent à se mettre

en possession, du 24 au 28, — et par une progression extrêmement lente, qui servit les intérêts des Belges d'une façon inespérée, — des hauteurs dominant la rive droite de la Meuse jusqu'à Poilvache, à l'effet de pouvoir couper la communication directe de Bouvignes avec Namur, ou, tout au moins, de la rendre peu sûre.

D'autre part, Schoenfeldt et les députés plénipotentiaires près l'armée firent preuve d'un esprit de décision et d'une énergie dignes d'éloges. S'autorisant du libre passage sur leur territoire accordé en avril par les Etats de Liège aux troupes belges, ils fermèrent immédiatement l'accès vers l'intérieur qu'ouvraient aux Impériaux les défaillances de la colonne d'Andenne, en dirigeant trois compagnies d'infanterie, arrivant à l'armée, sur Huy, où les premiers fuyards de la colonne dite d'Andenne étaient entrés le 24 mai, dès 5 heures du matin et où à midi ils étaient déjà cinq à six cents réunis autour de leurs officiers. Ceux-ci s'employèrent si bien à réorganiser leur troupe que le surlendemain, 26, le lieutenant-colonel de Kleist, qui avait reçu le commandement de ce poste, put faire réoccuper Andenne par un détachement et puis quelques jours plus tard, le 8 juin, porter celui-ci plus avant, au château de Faulx, après qu'il eût été relevé dans Andenne par un autre venant de Namur. Ils firent passer aux postes avancés, à mesure de leur arrivée à Namur, les troupes fraîches qui étaient en marche vers la Meuse et qui s'y trouvèrent successivement rendues à la fin du mois de mai, suivies bientôt de contingents de volontaires, constitués dans les principales villes des provinces à la nouvelle de l'échec d'Haversin. Ils procédèrent à des éliminations et à des remplacements nécessaires : le général-major comte de Dam nommément fut relevé de son commandement et mis hors d'activité ; Köhler, qui avait été nommé quartier-maître général de l'armée sur la proposition qu'en avait faite Schoenfeldt le 10 avril et qui, en cette qualité aussi bien que comme commandant de l'artillerie, avait

rendu des services appréciés le 23 et les jours suivants, fut mis le 4 juin à la tête de la Colonne de la nouvelle route, dont le quartier général avait été ramené de Beuraing à Bouvignes, sur la rive gauche de la Meuse. Ils débarrassèrent l'armée, par démissions d'office, de deux colonels qui avaient encouru la plus lourde part de responsabilités dans l'insuccès du 23 et dans ses suites malheureuses les jours suivants, l'un en fourvoyant la troupe qu'il commandait, l'autre en semant l'alarme, puis en abandonnant à deux reprises les postes qui lui avaient été successivement assignés au cours de la retraite; pour rétablir la discipline, ils firent des exemples, notamment en faisant désarmer et chasser honteusement, le 1^{er} juin, un détachement de dragons qui s'était particulièrement mal conduit le 23 mai.

Bref, moins de quinze jours après la défaite de ses troupes, Schoenfeldt se retrouvait à la tête d'un corps d'armée reconstitué, tenant toujours l'Entre-Sambre-et-Meuse par son aile droite et solidement établi avec son centre et sa gauche dans la position d'Andoy, dont le front était défendu par une ligne d'ouvrages de campagne rapidement élevés et dont les flancs, à Dave et à Andenne-Huy, étaient couverts par le fleuve. Et cependant depuis le 2 juin il avait été réduit à une demi-activité par une indisposition grave, qui vint encore ajouter aux difficultés du moment, d'autant plus que le colonel hessois von Wurmb, qui se trouvait en ce moment au quartier général et qui avait été sollicité par les députés plénipotentiaires d'accepter avec le grade de général-major la suppléance éventuelle de Schoenfeldt, s'y était absolument refusé, si avantageuses que fussent les conditions qui lui avaient été offertes.

Schoenfeldt, assuraient — avec l'emphasis du temps — les députés à l'armée dans leur dépêche du 26 juin adressée au Département-Général de la guerre, avait, au milieu des malheurs publics, déployé « les ressources d'un grand » homme, en rassurant son armée décon-

« plinant, en lui donnant enfin non seulement une forme militaire, mais en « lui communiquant une partie de son « courage et de sa fermeté ... »

Le Congrès avait, il est vrai, pris dès le 28 mai une mesure qui lui facilita considérablement sa tâche : par un décret de cette date, adopté en suite de la lecture faite à l'assemblée des rapports sur les événements du 23, il avait investi Schoenfeldt « d'une dictature « momentanée », déclarant « lui donner « plein pouvoir et autorité par les pré- « sentes à l'effet de punir, sans autre « forme de procès, — de mort ou autrement, dans le flagrant d'une action ou « sur champ de bataille tout militaire « quelconque, soit officier ou autre, « qu'il trouvera manquer à son devoir, « sans devoir en rendre compte à personne ... de récompenser dans le cas « de combat et sur le champ de bataille « les actions de bravoure et de mérite » par des promotions immédiates aux grades subalternes et par des propositions d'avancement aux grades supérieurs, ayant à adresser celles-ci au Congrès qui se réservait de statuer.

Les troupes impériales qui n'avaient pu reprendre pied sur la rive gauche de la Meuse et qui étaient demeurées dans une inaction complète depuis le 2 juin, se trouvaient alors faire face aux Belges par un dispositif en potence, leurs lignes décrivant un angle presque droit, qui avait son sommet près de Lustin et deux côtés inégaux : l'un, le grand côté, longeant la Meuse sur sa rive droite depuis Blaimont jusque sous Lustin, était parallèle au corps de Köhler, qui occupait la rive gauche du fleuve sur une étendue de neuf lieues, depuis le Bac-du-Prince jusqu'à Profondeville; l'autre, le petit côté, était opposé au cordon des postes de Schoenfeldt, qui tenait Sart-Bernard, la barrière du Tronquoy, la Perche, Mont-Sainte-Marie, Faulx, Thon, Bonneville et, en outre, par deux détachements, Andenne-Andennes ainsi que Huy en première ligne; Dave, Naninne, Wierde, Andoy, Mozet, et Maizeret en seconde ligne. Le détachement, ou brigade de

Huy — que les Belges persistèrent à occuper malgré les protestations du magistrat, qui ne pouvait voir sans inquiétude cette ville neutre (puisqu'elle était située en territoire liégeois) exposée aux risques de la guerre, — avait pour rôle non seulement de fermer aux Impériaux l'accès du Brabant par ce point, mais encore de servir de soutien à la petite colonne qui occupait le duché de Limbourg depuis le 17 janvier — environ 600 à 700 hommes cantonnés à Herve et lieux circonvoisins — et qui n'eût d'ennemis en face d'elle qu'à dater des derniers jours du mois de juillet.

Un dernier et très faible détachement de troupes belges était encore stationné sur la Meuse : il occupait Ruremonde, chef-lieu de la Gueldre autrichienne, depuis le 13 janvier et se trouvait être devenu depuis mai l'avant-garde d'un corps cantonné à Diest et les environs, en bordure de la route vers Hasselt et Ruremonde, qui était destiné à défendre de ce côté les frontières du Brabant contre une agression éventuelle des Autrichiens débouchant du pays de Liège.

Cette dislocation de la petite armée aux ordres de Schoenfeldt ne subit que des modifications peu importantes depuis juin jusqu'à la fin du mois de novembre : toutefois à dater du 12 juillet un bataillon, jusqu'alors caserné au château de Namur, s'en fût occuper Bas-Oha, en réserve de la brigade de Huy et de la colonne du Limbourg; en même temps un détachement de 500 hommes environ, avec une pièce de canon, était dirigé d'Herve, — où il avait été relevé par une autre troupe — sur Huy, où il ne fit que passer, pour aller occuper, à dater du 20, l'abbaye de Solières et y former, renforcé d'un escadron, un poste avancé de la brigade dite de Huy.

Pareillement les troupes autrichiennes conservèrent leurs positions presque inchangées jusqu'à la crise finale.

Car pendant toute cette campagne, Schoenfeldt et Bender, dominés par des considérations d'ordre politique auxquelles ils subordonnèrent les considé-

rations d'intérêt militaire, cherchèrent surtout à gagner du temps : Bender, parce qu'il attendait pour agir que la situation politique se fût définitivement éclaircie au profit de la maison d'Autriche et qu'il eût acquis non pas seulement l'égalité, mais encore la supériorité du nombre par rapport aux troupes de l'insurrection grâce à l'arrivée de tous les renforts qui lui étaient promis et dont la mobilisation se trouvait entravée et la mise en marche arrêtée par l'incertitude dans laquelle était le cabinet de Vienne sur les chances de conciliation ou de conflit avec la Prusse; Schoenfeldt, parce que, — ainsi que le Congrès, — il escompta jusqu'après la conclusion et la signature des préliminaires de Reichembach le bénéfice de la rupture entre Frédéric-Guillaume II et Léopold, qu'il attendait avec confiance et qu'eût aussitôt suivie une coopération active, des troupes prussiennes, stationnées dans les États rhénans de la maison de Brandebourg, aux opérations à poursuivre en avant de la Meuse contre l'ennemi commun; ensuite et après l'affaire générale peu heureuse du 22 septembre, parce qu'il se flattait de l'espoir de voir intervenir une cessation d'hostilités — de droit par la conclusion d'un armistice, ou de fait par la nécessité pour les deux belligérants de s'abriter en quartiers d'hiver — cessation qui, dans l'un et l'autre cas, eût donné à la République six mois pour affermir son établissement militaire et lui eût permis à lui-même de rouvrir les opérations actives au printemps de 1791 avec une armée dont le fond aurait joint l'expérience d'une première campagne à l'instruction complétée dans les garnisons pendant ce répit; enfin et aussi parce que l'écoulement du temps le servait mieux encore — d'une manière générale — que son adversaire, en donnant chaque jour un peu plus de consistance et d'acquis à ses troupes neuves de toutes pièces et en atténuant progressivement, à mesure que des escadrons instruits quittaient les dépôts pour entrer en campagne, l'infériorité que lui causait la faiblesse de l'effectif de la

cavalerie mise à sa disposition au début de son commandement, faiblesse qui paralysait sa liberté de mouvements en face de la cavalerie autrichienne, excellente et relativement nombreuse ; car les premiers renforts envoyés de l'Empire en Luxembourg, où ils étaient arrivés dans la seconde quinzaine de mai, consistaient exclusivement en troupes à cheval d'élite (hussards de Wurmt et d'Esterhazy).

Cependant le moral des troupes belges, si profondément qu'il eût été ébranlé par leur double échec des 23 et 24 mai, s'était promptement refait et il s'était raffermi à ce point que le 9 juin Köhler osa prendre l'offensive en faisant, dans la soirée de ce jour, franchir la Meuse à un détachement et en faisant ensuite attaquer par celui-ci le poste autrichien établi à Freyr. A la fin de la même nuit du 9 au 10 et aux deux extrémités de la position d'Andoy, Patriotes et Impériaux se heurtaient et en venaient aux prises simultanément à Viviers-l'Agneau et à la lisière d'un bois entre Jallet et Goesnes. L'avantage demeurait aux Belges dans ces rencontres. Elles ouvraient la série des affaires de détail, dans lesquelles les deux parties allaient user leur activité pendant toute la campagne et dont les Belges prirent le plus généralement l'initiative, parce que leurs chefs y voyaient le moyen le plus efficace de donner à leurs troupes de la confiance en elles-mêmes. Les contacts entre celles aux ordres immédiats de Schoenfeldt et les Autrichiens furent presque quotidiens, parce qu'aucun obstacle naturel ne séparait les deux adversaires et que leurs patrouilles se rencontraient incessamment.

Néanmoins, si dans les relations belges des événements de ce temps ces troupes n'ont pas obtenu la part de louanges qu'elles méritèrent, c'est qu'elles n'eurent pas la fortune de rencontrer, au lendemain de la campagne, l'historien qui eût sauvé de l'oubli leur dévouement ainsi que le fit, pour les troupes de Köhler, le lieutenant quartier-maître général de celui-ci, Vilain XIIII, et qu'elles partagèrent dans l'opinion la dé-

faveur qui pesa sur leur chef en suite de l'issue malheureuse des événements de 1790. Les écrivains autrichiens ont montré plus de justice vis-à-vis des troupes de la colonne d'Andoy et ils se sont même appesantis davantage sur les affaires qui eurent lieu en avant de leur front que sur celles qui se livrèrent sur la ligne Blaimont-Lustin.

La première de ces tentatives eut lieu le 24 juin, date à laquelle les Impériaux reprirent l'offensive et essayèrent d'enlever, à l'extrême gauche de Schoenfeldt, le château d'Harscamp et les retranchements improvisés en avant de celui-ci, et gardés par deux compagnies avec une pièce de canon de la brigade de Huy, qui s'y défendirent vigoureusement, mais durent céder devant la supériorité du nombre. Les Autrichiens ne poussèrent pas plus loin leur succès, en suite d'un retour offensif des Belges, et même, dans la nuit du 25 au 26, ils évacuèrent leur conquête, qui fut aussitôt réoccupée par leurs adversaires.

Le 11 juillet suivant, à 3 heures du matin, les avant-postes de la brigade du général-major baron de Beaulieu, qui occupaient le village de Coutisse, alarmés par les mouvements qu'ils voyaient s'effectuer en face d'eux, à la relève des grand'gardes, dans les retranchements des Belges, ouvrirent le feu contre eux. Ceux-ci leur opposèrent une contre-offensive et engagèrent une lutte acharnée, qui dura dix-sept heures. Les Belges qui n'avaient pu réussir à s'établir dans Coutisse, ayant prononcé un mouvement de retraite vers 4 heures du soir et ayant ainsi amené les Impériaux à s'engager dans une poursuite imprudente, firent brusquement face en tête, se précipitèrent hors des bois et refoulèrent si vigoureusement leurs adversaires qu'ils entrèrent avec eux dans Coutisse, puis s'installèrent solidement à l'entrée du village. Mais arrêtées dans leur marche en avant par un petit noyau d'hommes ralliés autour de deux officiers énergiques, que vinrent renforcer successivement un peloton, puis trois compagnies d'infanterie, assaillies en flanc par les hussards de Wurms, les troupes de

la brigade d'Andenne durent finalement renoncer à une conquête qu'elles avaient chèrement payée.

Le 8 août suivant, à 2 heures trois quarts du matin, 2,000 fantassins avec 300 hussards de Wurmsér, 100 dragons de Latour et 4 pièces de canon, le tout aux ordres du général-major baron de Beaulieu, essaya de surprendre le faible escadron — environ 70 cavaliers — et les 200 hommes d'infanterie, qui, avec une pièce, occupaient l'abbaye de Solières. Le commandant de l'escadron eut le bonheur d'éventer le mouvement assez à temps pour permettre à l'infanterie de gagner le bois voisin avec son canon et ses bagages. Entre-temps la cavalerie autrichienne avait contourné le camp et prenait ainsi à dos sa poignée d'adversaires, qui étaient demeurés en place pour couvrir la retraite de leur infanterie. Ceux-ci, chargeant à fond, réussirent à se faire jour et à s'échapper, laissant sur le terrain près du quart de leur effectif, puis se rallièrent et firent de nouveau tête aux Impériaux. Ces derniers, ayant manqué le but immédiat de leur mouvement, se bornèrent à défendre le camp et à piller l'abbaye; puis ils se retirèrent sans pousser plus avant.

De son côté, Schoenfeldt, mis en méfiance par l'attitude anormalement passive dans laquelle s'étaient renfermés depuis une quinzaine les postes autrichiens qui lui faisaient face, inquiété aussi par les mouvements — préliminaires au coup de main contre Solières — qui avaient été aperçus la veille derrière leurs lignes et dans lesquels il voyait avec raison les préparatifs d'une opération imminente contre son extrême gauche, avait, dès l'aube, fait attaquer l'ennemi sur ses ailes, à Viviers-l'Agneau et à Haltinne, par ses troupes de Sart-Bernard et de Bonneville, croyant, bien à tort, ainsi prendre les devants et détourner l'adversaire de l'exécution de son projet en l'occupant ailleurs. Les Belges dépostèrent les Impériaux, rasèrent les ouvrages dont ils se couvraient, puis rentrèrent dans leurs retranchements.

Le 21, à la pointe du jour, les chasseurs impériaux, appuyés d'infanterie et d'artillerie, vinrent de nouveau assaillir, en face d'Haltinne, les postes qui couvraient la route vers Andenne. Le combat se prolongea jusque vers dix heures et demie du matin : les Autrichiens, auxquels l'artillerie belge tirant à mitraille avait infligé des pertes sensibles, prirent alors le parti de rompre le combat.

Le 30, le général-major baron de Beaulieu résolut d'enlever la nuit suivante le camp d'Andenne et les quatre batteries nouvellement élevées par les Belges en avant de ce camp. La colonne de droite réussit pleinement dans sa mission, enlevant presque d'emblée la première batterie, qui n'eut le temps que de tirer deux coups de canon, puis tout aussi aisément, la seconde et surprit le camp, y jettant la panique, si bien que la colonne principale, lorsqu'elle déboucha sur le terrain, le trouva déjà aux mains des siens. Neuf pièces de canon (dix d'après les Autrichiens), 98 caissons de munitions avec 1,235 coups à boulet et 542 coups à mitraille formèrent le butin des vainqueurs. Mais Beaulieu, heureusement pour les Belges, ne sut ou n'osa pas tirer parti de son succès et le pousser à fond : il regagna ses positions. Les vaincus ne furent pas longs à prendre leur revanche : commandés par Schoenfeldt, qui s'était transporté dans Andenne la veille au soir, ils attaquèrent, le 2 septembre, à la pointe du jour, les lignes autrichiennes en avant de Coutisse et de Nallamont, — la colonne d'Andenne les abordant en tête et un détachement de la brigade de Huy les prenant en flanc; — ils dépostèrent les Autrichiens de leurs positions successives et les refoulèrent sur Ohey, Gesves et Assesse, malgré la résistance acharnée que ceux-ci leur opposèrent et qu'ils prolongèrent jusqu'à la nuit. Trois pièces de canon, un drapeau et un guidon demeurèrent aux mains des Belges. Malgré l'éclat de ce succès, Schoenfeldt crut devoir ramener ses troupes dans leurs positions d'Andenne et de Huy.

Pendant la même période peuvent être citées comme affaires relativement importantes : l'attaque, le 21 juin, par un détachement de volontaires stationnés à Sart-Bernard, du poste autrichien placé au château de Hache, qu'ils ne réussirent pas à enlever, faute d'avoir été appuyés d'artillerie; celles de la Cense de La-Bas, en face d'Haltinne, le 26, et du poste de Nallamont, le 28, par les troupes de la brigade d'Andenne; l'affaire de Coutisse le 11 juillet suivant; celle d'Haillot le 23 du même mois et celle de Goesnes le 6 août.

A l'extrême gauche de Schoenfeldt, la petite colonne qui occupait le duché de Limbourg demeura sans contact avec l'ennemi jusque vers le 20 juillet. Alors un détachement autrichien, aux ordres du capitaine baron van Hoobrouck d'Asper, pénétra dans la province et prit poste à Sprimont, où il réussit à se maintenir contre l'effort de deux compagnies belges, qui étaient venues chercher à l'en déposter, le 27 juillet. Sa présence souleva la population très dévouée à la maison d'Autriche et les paysans vinrent en grand nombre s'adjoindre à lui. Le 3 août il prit l'offensive, s'en fut surprendre la colonne belge, qui s'était portée de Battice à Olne la veille et la réduisit à une déroute complète. Mais le 7, cette dernière, renforcée de la troupe du camp de Bas-Oha, — mise en route l'avant-veille au soir, à la nouvelle de l'échec du 3, — prit sa revanche à Soumagne et contraignit les Impériaux à se retirer devant elle, puis elle réoccupa Herve, qu'elle pilla, et s'en fut reprendre son camp de Battice, qu'elle dut évacuer, ainsi que la province, six jours plus tard, le 13 août, à l'approche d'un gros d'Autrichiens, d'un effectif double du sien. Elle alla alors prendre position à la Neufville-sous-Huy.

Cette évacuation ne pouvait se produire plus mal à propos. Les préliminaires de Reichembach, signés le 27 juillet, venaient d'être connus aux Pays-Bas, où ils avaient été rendus publics le 6 août : leur signature anéantissait définitivement l'espoir de la reconnais-

sance prochaine du nouvel Etat et celui de la coopération militaire de la Prusse contre l'Autriche, — dont le Congrès s'était continuellement flatté jusqu'alors et dont il avait même préparé la réalisation en créant à Maestricht, sous le couvert d'Ephraïm, agent secret de Frédéric-Guillaume aux Pays-Bas, un magasin de vivres destinés au corps prussien qui devait agir par la basse Meuse. Il ne restait à la République, pour conserver son indépendance, qu'à la maintenir par la force des armes, et le Congrès en affirma la ferme volonté dans sa circulaire du 6 août aux Etats des provinces constituant l'Union. Dès lors, il importait d'agir et de le faire avec promptitude et vigueur pour s'efforcer d'obtenir au plus tôt contre les Autrichiens, un succès décisif. Schoenfeldt, invité à faire connaître ses vues, suggéra alors aux députés plénipotentiaires du Congrès près de l'armée — de mettre à profit la faveur rencontrée dans la nation par l'armement — général — volontaire pour renforcer considérablement les troupes en campagne et, recourant à l'expédient qu'Henri van der Noot avait déjà plusieurs fois préconisé, de faire un appel aux hommes de bonne volonté déjà exercés, en les invitant à s'engager à servir activement à l'armée pendant quelques semaines, de s'efforcer d'en lever de la sorte huit à dix mille, de les amener sur la Meuse, puis d'user de la supériorité du nombre ainsi acquise sur les Impériaux pour déborder ceux-ci par leurs ailes et les prendre à revers, tandis qu'une vigoureuse attaque menée contre leur front les fixerait en tête. La réalisation heureuse de ce projet devait avoir pour effets immédiats tout au moins de dégager la Meuse avec une partie du Luxembourg et de déterminer en même temps l'évacuation du Limbourg par les Autrichiens, puis, à l'extérieur, de couper court au bruit de la détresse prétendue de la République qu'avait fait naître la signature des préliminaires de Reichembach. Le Congrès fit le meilleur accueil à la proposition de Schoenfeldt. Sa réalisation était aisée en ce qui concernait la levée de volon-

taires. Le 3 juillet, le Congrès avait adopté un projet de règlement organisant une sorte de levée en masse de la population valide des villes et du plat-pays.

D'autre part, le Congrès, en suite d'une délibération prise le 4, envoyait à Berlin le baron van der Straeten réclamer, dans les termes les plus pressants, la protection du roi de Prusse, à défaut de sa coopération. Mais en vain. Puis l'assemblée chargeait van Eupen de déterminer le lieutenant-général de Schlieffen à accepter les fonctions de généralissime des forces belges, négociation poursuivie au su et avec l'agrément de Schoenfeldt. Mais cette négociation n'aboutit pas, car pour la Prusse c'eût été se compromettre et soutenir indirectement l'indépendance des Pays-Bas.

Schoenfeldt demeura donc en fonctions de commandant en chef et il resta exclusivement chargé de la lourde tâche de mener à bien la réalisation de la conception hardie dont il était l'auteur. Dans une note sans date adressée par lui en septembre au Congrès, il déterminait ainsi l'emploi des forces nouvelles qui allaient être mises sous ses ordres et précisait les détails d'exécution du plan d'opérations qu'il avait arrêté :

« Les volontaires villageois étant
« arrivés à leur première station sur les
« bords de la Meuse en trois colonnes,
« pour éviter de les laisser longtemps
« dans l'inaction, on doit les partager de
« la manière suivante : ceux stationnés
« à Namur renforceraient l'armée sous les
« ordres du général-major Köhler; ceux
« d'Huy seraient partagés en deux : une
« partie resterait avec le colonel Tinne,
« l'autre partie serait placée depuis
« Andenne jusqu'Andoy; celle de Jemeppe se porterait une partie sur
« Visé pour entrer par cet endroit dans
« le Limbourg; l'autre se joindrait au
« corps du baron d'Huart et prendrait
« sa route sur Marche, où le colonel
« Tinne les rejoindrait et leur donnerait
« la main, tandis que celui-ci serait
« appuyé sur sa droite par le corps du
« comte du Chastel, par ce qui se trouve
« entre Andenne et Mozet.

« Depuis Mozet jusqu'à Dave, tout
« se porterait droit en avant, débarrassé
« serait la vieille route et entretiendrait
« la communication ouverte avec Namur.
« Le général Köhler passera la Meuse
« entre Dave et Dinant, afin de prendre
« les postes que l'ennemi a établis sur
« la Lesse de revers et se lier ainsi avec
« mon aile droite qui se tiendrait sur
« Ciney et couperait de cette manière la
« communication des ennemis par la
« Lesse. Il est dans l'ordre des choses
« possibles que tous ces différents mouvements réussissant, l'ennemi peut
« être poussé jusqu'aux portes de
« Luxembourg. Il faudrait profiter d'une
« première consternation pour voir si
« l'on en ouvrirait les portes; mais au
« cas contraire, il serait contre toutes
« les règles de s'y arrêter; il faudrait
« revenir sur ses pas et choisir une
« position susceptible d'être fortifiée,
« s'y tenir et travailler sans relâche à
« augmenter et discipliner l'armée en
« portant uniquement la vue sur une
« campagne prochaine ...

Le 19 septembre, il se trouvait définitivement renforcé de 14,988 volontaires réunis sur la Meuse, non compris 310 autres employés avec le corps de Patin, à garder les frontières du Brabant du côté de la Campine liégeoise,—à Diest et au delà. Avec ce renfort et les 16,113 combattants des troupes régulières sous ses ordres à la même date, Schoenfeldt allait mettre à exécution le 22 les dispositions définitivement arrêtées dans le conseil de guerre qu'il avait tenu le 18 à Andoy. Les troupes commandées par Köhler (5,834 hommes de troupes régulières et 6,676 volontaires), franchissant la Meuse à Moniat, devaient agir par la rive gauche de la Lesse, s'en prendre aux deux corps autrichiens concentrés à Falmagne-Blaimont et Mesnil-Saint-Blaise, puis les couper du gros des Impériaux campés à Assesse, qui, de la sorte, se trouveraient pris à dos. Köhler devait ensuite étendre sa gauche vers Rochefort pour s'y joindre à l'extrême droite de Schoenfeldt. Celui-ci devait, avec ses 18,391 hommes (dont 8.112 volontaires), tourner l'aile droite

des Impériaux en portant sur Marche la colonne rassemblée à la Neuville-sous-Huy, à son extrême gauche, tandis que les troupes campées de Sart-Bernard à Coutisse avaient à se porter droit sur Emptinne, puis à se souder ensuite l'aile gauche de Kohler à Rochefort... Schoenfeldt, peu confiant dans l'aptitude des siens à la marche, eut le tort, tout comme lors de l'affaire générale du mois de mai, de vouloir faciliter les opérations du lendemain en rapprochant ses troupes des points sur lesquels elles devraient se déployer et les mouvements qu'il leur fit exécuter dans la journée du 21 avaient donné l'éveil à l'ennemi. Les rapports que le feld-maréchal-lieutenant Baillet-Latour reçut dans la soirée de ce même jour vinrent le fixer sur les desseins de son adversaire. Dans la nuit du 21 au 22, Latour dirigeait Beaulieu avec treize compagnies de fusiliers et de grenadiers, deux escadrons, quatre pièces de canon et un obusier sur Maffé, pour y immobiliser la colonne de la Neuville, et se préparait à opposer une résistance énergique à l'offensive des Belges. Le 22, à 6 heures et demie du matin, les troupes aux ordres immédiats de Schoenfeldt attaquaient les avants-postes autrichiens. Elles étaient partagées en deux colonnes, dirigée, celle de droite (troupes du camp d'Andoy) sur Wagnelée et Florée, celle de gauche (troupes d'Andenne et d'Huy) sur Gesves et Sorée. La première menait vivement l'action, dépostait les Impériaux de Viviers-l'Agneau et de Sart-Mattelet et les refoulait sur Florée, où Latour, qui s'y était porté personnellement avec des renforts, ne réussissait pas à se maintenir, — malgré deux charges, exécutées par Wurmser — hussards et ses chevaux-légers, qui ne causèrent qu'un peu de désordre parmi les volontaires — et se voyait contraint de se retirer sur les hauteurs en arrière d'Assesse, à l'endroit dit les Fontaines. A onze heures du matin, Latour devait envoyer l'ordre au général-major d'Happoncourt d'abandonner à son tour ses postes d'Estroy, Ivoy, Maillen, Courrière et Sorrine-la-Longue et de venir se former près de lui

sur les hauteurs d'Assesse, où il recevrait de nouveaux ordres. Mais grâce au dévouement d'une fraction d'artillerie qui, demeurée isolée avec un faible soutien, n'en continua pas moins son feu, au risque d'être faite prisonnière, et rendit Florée intenable aux Belges, et grâce aussi à une charge des chevaux-légers de Latour, poussée, entre Maibelle et Florée, sur les volontaires qui lâchèrent pied malgré les exhortations de Schoenfeldt et le bel exemple de fermeté que leur donnaient les troupes régulières placées en avant d'eux, l'offensive de la colonne principale du centre fut arrêtée et Schoenfeldt dut même laisser l'extrême droite de celle-ci rétrograder légèrement, puis, un peu plus tard, donner l'ordre à toute cette colonne de rompre le combat et de se replier à sa hauteur. D'autre part, n'ayant pas de nouvelles du mouvement du détachement porté de la Neuville sur Marche et appréhendant qu'en cas d'insuccès de celle-ci son vainqueur ne vînt prendre à revers la colonne formant la gauche de son centre, il prescrivit à cette dernière de rétrograder à hauteur du front de la colonne de droite, puis il la fit marcher sur Résimont, tandis que lui-même couvrait sa retraite. Après être demeuré sur ses positions de repli jusqu'à minuit, il se mettait à son tour en mouvement et ramenait, dans le plus bel ordre, ses troupes à leurs camps respectifs. De leur côté, les Autrichiens réoccupèrent progressivement et non sans peine, surtout à Viviers-l'Agneau où ils se heurtèrent à une longue résistance, les positions qu'ils avaient dû abandonner le matin et dont les Belges avaient détruit les batteries et incendié les camps et baraquements : à la nuit, ils avaient achevé la reprise de leurs postes.

A l'extrême gauche de Schoenfeldt, le détachement de la Neuville n'avait pu remplir la tâche qui lui avait été assignée. Beaulieu, arrivé à Chantaine, en avant de Maffé, un peu après 6 heures du matin, aperçut les Belges se dirigeant en deux colonnes d'Havelange sur Maffé. Profitant des dépressions du terrain pour leur dissimuler sa présence,

il porta sa troupe contre la tête de la colonne extérieure, la débordant le plus qu'il put vers son flanc gauche; puis, arrivé à bonne portée, il fit ouvrir contre elle un feu d'artillerie. La colonne intérieure, formée de volontaires de la levée, après avoir essayé de se déployer en ligne, lâcha pied, tandis que la colonne extérieure, portant son canon en tête, répondait vigoureusement à celui de Beaulieu, et qu'une troisième, au bruit de la canonnade, venait d'Havelange au secours des troupes engagées; Beaulieu qui s'était ménagé une réserve, la fit alors entrer en ligne, l'opposant à la colonne accourant d'Havelange.

Celle-ci, après avoir ouvert son feu à trop grande distance, se laissa ébranler par quelques coups de canon et puis mettre en déroute par une charge de cavalerie, déroute qui provoqua la retraite de la première colonne sur Borsu et Bois-et-Borsu d'abord, sur la Neuville ensuite. Les vaincus laissaient un drapeau, trois caissons et une vingtaine de voitures aux mains des Autrichiens qui, excédés de fatigue, ne purent même pas essayer d'une poursuite et, après avoir pris un peu de repos, rallièrent leur gros à Emptinne, où ils arrivèrent le même jour à 11 heures du soir.

Köhler, à l'aile droite de la masse belge, n'avait pas non plus été heureux. Après avoir, avec sa première colonne, — qui devait, en marchant par la rive gauche de la Lesse, couper les troupes autrichiennes du camp de Falmagne-Blaimont de celles du camp d'Assesse et prendre celles-ci à dos, — mis en fuite les premières, après avoir enlevé la batterie de la montagne d'Anseremme et avoir pris quatre pièces aux Impériaux il vit l'explosion consécutive de deux caissons de cartouches déterminer dans sa troupe une brusque panique. Si elle ne dura guère, grâce à la bonne contenance d'un demi-escadron de cavalerie qui arrêta la poursuite de l'ennemi et permit aux Belges de se rallier, elle n'en eut pas moins pour effet d'entraîner la retraite de la première ligne et de la réserve, — qui, à voir la panique de

celle-là, avait rétrogradé sans ordre, — et de faire manquer l'objectif de la journée. — La seconde colonne, — qui devait, en franchissant la Meuse à Hastières, rendre impossible la jonction des troupes impériales des camps de Mesnil-Saint-Blaise avec celles de Falmagne-Blaimont et attaquer ces dernières par leur aile gauche — eut un sort analogue à celui de la première. Sa cavalerie enleva d'abord une redoute, abordée par la gorge, y prit trois canons ainsi que la troupe qui la défendait et mit ensuite le feu aux revêtements et aux plateformes de bois de quatre batteries voisines; mais, au milieu de ce succès, la confusion se mit parmi les vainqueurs; elle dégénéra en panique, comme à l'autre colonne, chez une partie d'entre eux, et le gros, demeuré en bon ordre, dut alors battre en retraite et rentrer au camp en y ramenant ses prisonniers et les canons conquis. D'autre part, d'après un rapport du jour même, fait par le général-major marquis de Corti, commandant les troupes de Blaimont et Mesnil-Saint-Blaise, les Belges de la première colonne auraient laissé aux mains des Impériaux vingt-quatre prisonniers, un étendard, six caissons et dix pièces d'artillerie: celles-ci n'auraient finalement été qu'un nombre de huit d'après un rapport envoyé, le 24 septembre, par Bender au suprême Conseil aulique de guerre à Vienne.

Si le défaut d'instruction et de discipline des bataillons improvisés de volontaires avait entraîné la perte de la journée, les troupes, spécialement celles ayant agi sur la rive droite de la Meuse, avaient fait preuve de réelles qualités militaires et elles méritèrent que Baillet-Latour, qui les avait eues en face de lui, terminât son rapport au Conseil aulique du 23 sur l'affaire de la veille par cet aveu « ... On ne doit plus se figurer les » ennemis comme des vauriens: leurs » troupes sont exercées et les nôtres ne » le sont pas, car leur lourd service ne » le permet point. Ils ont des chefs qui » entendent la tactique. Je n'ai rien » vu de plus beau que leur charge exé-

« cutée dans un alignement irréprochable... Leur cavalerie, qui est assez nombreuse, leur infanterie, — elles sont recrutées l'une et l'autre d'hommes choisis, — marchaient dans la plus belle ordonnance. Aujourd'hui je les ai vu battre en retraite et ils ont marché dans le meilleur ordre de Sorée à Brionsart. » La pensée de Schoenfeldt, qui était encore dans l'ignorance de l'échec de son détachement de gauche et qui constatait l'ardeur dont étaient animées les troupes régulières, avait d'abord été de réitérer le mouvement manqué la veille : mais la dépression infligée à la consistance morale des corps formant les deux ailes extérieures par leurs échecs respectifs à Falmagne-Mesnil-Saint-Blaise et surtout à Maffe, en empêchèrent la réalisation et la bataille du 22 septembre demeura la dernière affaire générale de la campagne, d'autant plus que les volontaires, mis en activité pour trois semaines seulement, avaient dû être renvoyés dans leurs foyers à dater du 25. Depuis le 28, jour du combat de la cense d'Ordenne, livré par Köhler au seul effet de rendre à ses troupes un peu de confiance en elles-mêmes, et jusqu'à la fin de novembre, il n'y eut plus que des affaires de poste, dans lesquelles les Belges n'eurent qu'un rôle exclusivement défensif. Les circonstances politiques, au reste, interdisaient à Schoenfeldt de reprendre l'offensive, quelque désir qu'il en pût avoir. Le 17 septembre, les ministres à La Haye des trois puissances, dont Léopold avait, à Reichembach, accepté la médiation entre les Pays-Bas et lui, avaient fait des ouvertures au Congrès, — en vue de la conclusion d'un armistice préliminaire aux négociations qui allaient s'ouvrir. Tout à ses illusions dans la valeur militaire de la levée en masse et à ses espoirs de victoire, le Congrès n'y donna pas suite d'abord, puis il n'y fit qu'une réponse dilatoire datée du 28 septembre et remise le 2 octobre à ses destinataires. Ensuite seulement, et à la sollicitation de sa députation à La Haye, il consulta Schoenfeldt ainsi que Köhler sur l'opportunité d'une suspension d'hostilités :

l'un et l'autre se prononcèrent, dans le sens le plus absolument affirmatif, en faveur de cette suspension.

Emu par l'identité de leurs avis et la conformité des motifs de ceux-ci, le Congrès répondait le 27 octobre à la réplique des ministres médiateurs en date du 4, en les sollicitant de lui faire connaître « d'une manière claire et individuelle, les bases sur lesquelles on pourroit asseoir l'armistice proposé ». Mais sa décision était trop tardive et la forme de sa note trop dilatoire encore. Car les événements avaient marché : Léopold, par une déclaration du 14 octobre, avait fait connaître les conditions qu'il offrait aux Belges en échange de leur soumission volontaire et les ministres médiateurs accueillaient, le 31, la notification faite par les députés du Congrès de la demande de leurs commettants par une autre déclaration en forme comminatoire, enjoignant au Congrès d'avoir à accepter dans les vingt-et-un jours de la date de celle-ci le principe des conditions offertes par Léopold aux provinces belges, sauf au Congrès solliciter des amendements à ces dernières par leur intermédiaire; ils lui notifiaient encore que la non-acceptation de ces conditions au cours du délai ou l'initiative d'actes d'hostilité contre les troupes autrichiennes aurait pour effet de destituer les provinces du bénéfice de la protection et de la garantie de leurs Constitutions que leur assuraient les puissances médiatrices. Cette déclaration des trois ministres imposait donc aux troupes nationales un armistice de fait.

Le Congrès usa de ce répit, d'une part, pour convoquer les Etats-Généraux, d'autre part, pour renforcer ses moyens militaires. Le 6 novembre, il arrêtait la création d'une ligne de défense en arrière de la Meuse et ordonnait l'envoi aux frontières séparatives des Pays-Bas et de la principauté de Liège d'ingénieurs militaires chargés d'y déterminer les moyens d'organiser cette ligne.

Mais parallèlement les renforts acheminés d'Allemagne vers l'armée impériale achevaient d'arriver dans le

Luxembourg et Schoenfeldt, par l'intermédiaire des députés du Congrès à son quartier général, — Baillet-Gesves et la Saulx de Sainte-Marie, — pressait, le 15, les Etats-Généraux de hâter la conclusion d'un armistice régulier qui liât les deux belligérants. Le lendemain, cette assemblée arrêtait les termes d'une nouvelle note, par laquelle elle réclamait des médiateurs leurs bons offices pour obtenir une prorogation de la suspension d'armes, expirant le 21 au soir, à l'effet de laisser aux Etats des provinces le temps nécessaire pour délibérer avec réflexion sur les propositions de Léopold. Mais Mercy, représentant de Léopold à La Haye, savait son souverain devenu en ce moment assez fort pour pouvoir s'affranchir de la médiation qui lui avait été imposée à Reichembach et pour pouvoir en agir en maître de l'heure : profitant des avantages que les trois puissances alliées avaient laissé prendre par le roi de Hongrie, il signifia aux médiateurs qu'« étant arrivé à » La Haye... pour recevoir les Pays-Bas » ou des mains officieuses des puissances » médiatrices ou des propres forces de » Sa Majesté » ... et considéré que cette médiation était demeurée impuissante à amener la soumission des Belges depuis plus d'un mois que les négociations étaient ouvertes, il n'y avait plus lieu à rien espérer d'elle et qu'il allait être recouru immédiatement et exclusivement à la force des armes pour faire rentrer les Pays-Bas dans la voie de la soumission à la maison d'Autriche (20 novembre 1790).

A cette date, le tracé des lignes du Brabant était à peine arrêté et celles-ci étaient encore entièrement à élever : elles devaient se développer depuis Ambresin jusqu'à Baelen, sur une longueur de seize lieues, en arrière de la ligne d'eau formée par la Haute-Mébaigne jusqu'à Moxhe, puis, perpendiculairement à celle-ci et en remontant vers le Nord par le ruisseau de Dormael, la Petite-Gête, la Gête, la partie inférieure de la Velp, le ruisseau d'Averbode, le Grootte et le Kleine-Lack, la Grande-Nèthe et ses affluents

et les inondations à former par la fermeture des écluses de la Petite-Gête à Léan et de celles du Démer à Diest ; les 21,000 volontaires qui devaient venir défendre ces lignes ainsi que la Meuse, — d'Andenne à Namur, — et la Sambre, — depuis Namur, — n'étaient rendus qu'en nombre encore infime aux points de concentration leur indiqués et la masse des volontaires de Flandre n'y devait arriver que du 26 au 28. Quant aux troupes stationnées sur la Meuse, leur effectif, qui était de 16,108 présents sous les armes le 1^{er} novembre, n'avait depuis cessé de diminuer par l'effet des maladies saisonnières contractées par le soldat logé sous la tente, par le congédiement des volontaires attachés aux régiments qui, ayant pris terme seulement pour la durée de la campagne, avaient dû être renvoyés dans leurs foyers au 1^{er} novembre, par les pertes qu'entraînaient les fusillades quotidiennes entre avant-postes, par les démissions d'officiers, qui, sous toutes sortes de prétextes, cherchaient à se soustraire aux privations et aux ennuis de cantonnements d'hiver en pays épuisé. Aussi Schoenfeldt, auquel ses émissaires faisaient rapport de l'arrivée continue de troupes autrichiennes et qui voyait les postes ennemis se renforcer progressivement en face de lui, faisait-il, le 20, une dernière tentative près des Etats-Généraux pour les convaincre de la nécessité urgente de l'armistice et les persuader de la précarité de leurs moyens de défense : « ... Vous con- » venez, leur écrivait-il, que les volon- » taires en marche sont trop faibles » pour défendre la frontière ; la province » de Flandre en enverra, dites-vous, » un plus grand nombre, qui mettra » l'armée à même d'y envoyer du se- » cours. Et quand ces volontaires arri- » veront-ils ? L'ennemi est à nos portes, » messeigneurs ; votre armée, étonnée » de la supériorité réelle de cet ennemi, » est en partie découragée. Je me place » demain derrière la Meuse ; mais mon » flanc gauche n'est appuyé qu'à Tirle- » mont ; il est faible et peut être tourné ; » comment voulez-vous que je me dé-

« fende? Il faut, ou quitter la Meuse et
 « me réunir au général Köhler, ou lais-
 « ser le Brabant à découvert et me
 « replier de son côté. Soyez-en persuadés,
 « messeigneurs, l'ennemi, si nous ne
 « recevons point de réponse décisive de
 « La Haye, ne nous laissera aucune
 « relâche, et vous le verrez aux portes
 « de Bruxelles avant qu'il soit trois
 « jours. Au nom de Dieu, ne vous
 « aveuglez point; prévenez l'orage et
 « croyez en un homme qui ne vous a
 « jamais trompés... » Schoenfeldt a justi-
 «ifié ailleurs (*Mémoire, vide infra*) l'ac-
 «cent presque désespéré de cette dépêche
 et le mouvement de retraite qu'elle
 annonçait : « L'armée autrichienne, avec
 « le secours arrivé sur les confins des
 « Pays - Bas, pouvoit se monter à
 « 22,000 hommes. J'avais la Meuse à
 « couvrir depuis les environs de Maes-
 « tricht jusqu'aux portes de Givet,
 « distance de près de vingt lieues. Com-
 « ment pouvois-je résister partout, ma
 « position d'Andoy devenait extrême-
 « ment gênante, puisqu'un corps de
 « 1,900 hommes, qui étoit tout ce que
 « j'avois pu placer entre Huy et Visé,
 « n'étoit pas en état de résister à 4
 « à 5,000 hommes que les Autrichiens
 « avoient rassemblés dans le Limbourg,
 « avec une artillerie nombreuse et qu'ils
 « comptoient, selon mes nouvelles, por-
 « ter jusqu'à 8,000. S'ils chassoient
 « ce corps, ils prenoient le poste de
 « Huy à dos, s'avançoient par la route
 « de Louvain sur Namur et me coupoient
 « ultérieurement toute retraite. Je devois
 « donc prévenir cette époque et songer
 « à passer la Meuse dès que les opérations
 « commenceroient à devenir sérieuses de
 « ce côté-là ... »

En même temps qu'il envoyait aux
 Etats-Généraux la lettre ci-dessus, il
 prenait l'initiative d'une démarche, ten-
 dant au même but qu'elle, près de
 Bender, en l'informant de l'envoi à La
 Haye de députés des Etats-Belgiques
 pour y traiter de la pacification, à l'in-
 tervention des ministres médiateurs,
 et en lui proposant de convenir entre
 eux d'une suspension d'hostilités jusqu'à
 décision définitive sur les ouvertures
 des députés belges.

Dans la soirée du lendemain 21, les
 Etats-Généraux, après avoir entendu le
 rapport verbal de leurs députés rentrés
 ce jour de La Haye, convaincus autant
 de l'inutilité d'une résistance que de
 l'impossibilité morale d'une adhésion
 pure et simple à la déclaration de Léo-
 pold, prenaient le parti de proclamer
 souverain des Provinces-Belgiques-Unies
 l'archiduc Charles d'Autriche, troisième
 fils de Léopold, et députaient sur-le-
 champ vers Schoenfeldt et vers le com-
 mandant en chef des troupes impériales,
 deux membres de l'assemblée chargés de
 leur notifier cette résolution : la dépêche
 dont ils étaient chargés pour Schoenfeldt
 autorisait néanmoins celui-ci à repous-
 ser la force par la force, au cas où les Au-
 trichiens prendraient l'initiative d'hos-
 tilités. Ces députés, en arrivant à Namur
 dans la matinée du 22, trouvèrent le
 gros de la colonne d'Andoy retiré dans
 la ville. Schoenfeldt, après avoir, devant
 la montée continue des troupes autri-
 chiennes, fait replier l'avant-veille sa
 colonne du Limbourg de Jemeppe sur
 Bas-Oha, et son poste de Huy-Corroy
 sur Andenne, avait été obligé — par
 suite du mouvement de la colonne du
 Limbourg continué sans ordre jusque
 sur la route de Huy à Louvain de faire se
 retirer sur la rive gauche de la Meuse sa
 colonne cantonnée à Andoy et lieux cir-
 convoisins, ne laissant sur l'autre rive,
 pour se couvrir, que deux détachements
 importants, à Erpent et à l'abbaye de
 Géronsart. Ces deux arrière-gardes
 devaient éventuellement maintenir en
 respect les Autrichiens. A la requête des
 députés, Schoenfeldt écrivit aussitôt à
 l'officier général autrichien commandant
 à Assesse pour l'informer de l'arrivée, sur
 le théâtre des hostilités, de deux membres
 des Etats-Généraux porteurs d'une réso-
 lution qui impliquait cessation de celles-ci
 et pour lui demander de leur faire expédier
 les passeports nécessaires à l'effet de pou-
 voir rejoindre avec leurs dépêches le com-
 mandant en chef Bender. Puis il se trans-
 porta au dehors de la ville pour faire
 cesser le feu ouvert entre les chasseurs
 des deux armées. Car, affranchis de
 l'observation de la trêve expirée la veille

à minuit, les Autrichiens avaient repris l'offensive sans perdre de temps et s'étaient mis en mouvement le matin, poussant un corps de 1,800 hommes sur Huy et un autre de 1,000 sur Andenne, en face du détachement de Schoenfeldt porté de Huy sur Landenne, pour couvrir de ce côté les avenues vers Bouge et Namur, tandis que le gros de l'armée impériale, qui avait occupé Andoy, faisait replier devant lui, jusqu'à la tête du faubourg de Jambes, les arrière-gardes laissées par Schoenfeldt à Erpent et à l'abbaye de Géronsart et y échangeaient avec les Belges des coups de fusils et quelques coups de canon. A 2 heures de l'après-midi, l'adjudant de Schoenfeldt, envoyé aux avant-postes autrichiens, en revenait avec une réponse écrite de leur commandant, le général-major de Boros, contenant accession immédiate à la suspension d'armes réclamée par le chef des troupes belges sur la Meuse, mais sans les passeports sollicités, dont la délivrance, observait Boros, était une prérogative du généralissime baron de Bender. Une nouvelle lettre de Schoenfeldt pour les obtenir envoyée à 5 heures lui faisait retour à 9 heures du soir, non décachée, parce que nul aux avant-postes autrichiens ne l'avait voulu ouvrir, ni même recevoir en l'absence des généraux Baillet-Latour et Boros.

Dans la nuit, à 3 heures du matin, un trompette des Impériaux se faisait reconnaître aux grand'gardes belges et venait remettre à Schoenfeldt une dépêche du commandant de la colonne autrichienne d'Assesse, feld-maréchal-lieutenant Baillet-Latour, en date du 22, par laquelle il l'informait que son subordonné Boros avait excédé ses pouvoirs en accédant à sa demande de suspension d'armes et que par conséquent il ne donnerait aucune suite à celle-ci aussi longtemps qu'il n'en aurait pas reçu l'ordre du feld-maréchal-lieutenant de Bender, dont il attendait encore les instructions relativement à l'envoi des passeports sollicités.

La communication de la résolution des Etats-Généraux proclamant souverain

l'archiduc Charles, faite sur le champ à Baillet-Latour par Schoenfeldt, avec une lettre d'accompagnement dans laquelle il protestait avec énergie contre le procédé de Baillet, refusant d'accueillir des parlementaires et d'arrêter les hostilités pendant leur séjour au quartier-général ennemi, ne modifia en rien la situation : vers 9 h. 1/2 du matin les Impériaux rouvraient le feu contre les avancées de la ville. A midi parvenait à Schoenfeldt une dépêche de Baillet-Latour, datée d'Assesse, lui notifiant que le feld-maréchal-lieutenant Bender ne pouvait accorder des passeports à des députés chargés de propositions insultantes pour l'Empereur, son maître, et lui confirmant qu'il ne pouvait être question d'armistice; ajoutant que serait réputé rebelle et traité comme tel quiconque tenterait de faire obstacle à la marche de ses troupes. Vers une heure, les deux députés des Etats-Généraux, convaincus de l'impossibilité de pouvoir remplir le mandat confié à leurs soins par leurs commettants, quittaient Namur, laissant aux mains de Schoenfeldt les pièces dont ils étaient porteurs, avec une lettre d'envoi qu'ils venaient de rédiger à l'adresse de Bender. Schoenfeldt avisa Baillet-Latour de ce départ et lui demanda à nouveau une trêve de vingt-quatre heures pour pouvoir solliciter des Etats-Généraux leurs instructions et les recevoir. La ville de Namur était en pleine confusion : à 9 heures du matin, un officier autrichien avec un trompette était venu sommer les Etats de la province de capituler. Ceux-ci signifièrent alors à Schoenfeldt que, la place étant incapable de faire une résistance sérieuse, il eût à l'évacuer au plus tôt et qu'eux-mêmes étaient résolus à se soumettre à Léopold. En même temps ils arrêtaient les termes d'une lettre à Bender, lui transmettant copie de la résolution, qu'ils avaient prise le 21, autorisant leurs députés aux Etats-Généraux à acquiescer sans réserve à la note des ministres médiateurs à La Haye du 31 octobre et pour le surplus « réclamant les promesses de Sa « Majesté l'Empereur et Roi ».

Schoenfeldt, justement soucieux de ne point endosser la lourde responsabilité de l'évacuation de la ville, mit aussitôt le député du Congrès à l'armée, Van der Stichele, au fait de l'injonction des États de Namur et le requit de donner ses ordres sur la conduite qu'il avait à tenir. Vainement celui-ci représenta-t-il aux États de Namur qu'il ne leur appartenait pas de traiter seuls une affaire qui intéressait l'Union tout entière; il ne put empêcher qu'ils n'allasent jusqu'au bout et ne décidassent unanimement, États provinciaux et magistrat de la ville, que Schoenfeldt et les troupes de la République avaient à évacuer immédiatement la province. En suite de cette résolution, Schoenfeldt se vit contraint d'expédier à Bender, le 24, aux premières heures de la matinée, une dépêche par laquelle il l'informait de sa décision d'abandonner la ville, et lui demandait de lui accorder le temps nécessaire à préparer cette évacuation; il ajoutait qu'en cas de refus il se défendrait de son mieux et partout où il le pourrait. Bender répondit aussitôt à la communication de Schoenfeldt par un acquiescement simplement verbal, mais il limitait toutefois le délai d'évacuation à une durée de deux heures. La forme insolite de cette réponse et la limitation excessive apportée au délai d'évacuation provoquèrent, de la part de Schoenfeldt, l'envoi au quartier-général autrichien d'un nouveau parlementaire, à l'effet de réclamer un instrument écrit constatant le consentement de Bender à la suspension d'hostilités, la fixation de celle-ci à une période d'au moins vingt-quatre heures et celle du délai préliminaire à l'abandon de la ville à une durée de six heures, l'engagement formel que Schoenfeldt ne serait point inquiété dans sa retraite, la notification de cette convention aux troupes et, par suite, la cessation immédiate du feu.

Entretemps Schoenfeldt avait été informé de la retraite du petit corps qu'il avait placé à Landenne, du franchissement de la Meuse, vis-à-vis de cette localité, par les Autrichiens et de leur approche à moins de deux lieues des

hauts de Bouge et des postes qui s'étaient repliés sur la grand'route de Namur vers Louvain. Il ne lui restait d'autre parti à prendre pour conserver l'armée à la République et éviter de la voir prise à revers par son flanc gauche que de prendre en arrière de la Meuse et de la Sambre une position où il pourrait, avec elle, le cas échéant, fermer aux Impériaux l'accès du Brabant et de Bruxelles. Il prescrivit donc au général-major Köhler, — qui avait reçu la veille l'ordre de tout préparer pour exécuter un mouvement de repli au premier avis qu'il en recevrait, — de se retirer sur Charleroi, tandis que lui-même allait se poster à une forte marche en arrière de Namur, en suivant la route de cette ville vers Nivelles, pour couvrir ainsi le Brabant. En même temps qu'il envoyait, à 10 heures du matin, porter à Köhler l'ordre de retraite et quoique la fusillade ne s'arrêtât pas, il prenait ses mesures pour commencer son mouvement à 7 heures du soir et il se mettait en marche à l'heure qu'il s'était fixée, sans attendre plus longtemps la réponse de Bender à sa dernière communication, réponse qui ne lui parvint que le lendemain 25. Köhler, de son côté, qui étant en tournée, n'avait reçu qu'à 2 heures son ordre de marche, et qui étendait toujours ses postes sur une ligne de neuf lieues, entamait sa retraite sur Charleroi à 10 heures du soir.

Arrivé aux Quatre-Bras, Schoenfeldt engageait sa colonne sur la route de Charleroi à Bruxelles, puis l'arrêtait à Genappe pour l'y laisser reposer et la remettre un peu en ordre, dans la confusion qui s'y était glissée à la suite d'une marche de nuit, entreprise après quarante-huit heures d'alertes continuelles, poursuivie sous la pluie et dans la boue. De là il envoya à Köhler l'ordre de venir l'y rejoindre pour former son aile droite et une injonction analogue de se rapprocher de lui, pour former sa gauche, aux détachements qui avaient pris leur direction sur Perwez, où il les présumait réunis, mais cet ordre ne fut pas remis à leur commandant. Puis il cherchait à s'éclairer sur les mouve-

ments des Autrichiens — qui, à en croire les on-dit, avaient poussé sur ses traces un gros corps de cavalerie, — et à sortir de ses perplexités quant à la résolution à prendre. Dans la journée, Gendebien, membre du Congrès, arrivait au quartier général de Schoenfeldt à Genappe : il était député près de celui-ci par l'assemblée « pour régler et » autoriser, d'après le conseil de guerre, » s'il y a lieu, toutes les opérations et » généralement tout ce qui a et aura » rapport tant à la dite armée qu'aux » autres de la République, selon que » mieux lui semblera pour le plus grand » bien de la généralité ... », aux termes d'un décret pris dans la matinée, en suite de l'audition du rapport verbal des événements de Namur fait au Congrès par Van der Stichele, un des membres envoyés à l'armée le 17 par les Etats-Généraux. Gendebien était assisté dans sa mission par un membre du Département Général de la guerre. Après un exposé par Schoenfeldt de la conduite tenue vis-à-vis de l'Union et de l'armée par les Etats et le magistrat de Namur, du contenu des rapports qui lui avaient été faits et de sa situation, étant, — d'après ces rapports, exposé en plaine avec un faible demi-escadron de dragons et une troupe en mauvais état aux entreprises d'une cavalerie d'élite, qu'on disait très nombreuse — ils tombèrent d'accord avec lui qu'il lui fallait éviter le combat et se rapprocher au plus tôt de Bruxelles, de façon à gagner une marche sur les Impériaux et à se trouver à la portée immédiate des ordres du Congrès et des Etats généraux — résolution que Gendebien, à la demande de Schoenfeldt, constatait par écrit.

Schoenfeldt aussitôt mettait, par une dépêche, Köhler au fait des modifications subies par ses projets du matin et de sa retraite immédiate sur Bruxelles, l'invitant en conséquence à suspendre sa marche, s'il en était temps encore, puis à prendre un autre chemin que celui indiqué d'abord et si, au contraire, il était déjà en route, à continuer son mouvement, mais en prenant par Nivelles, pour serrer sur lui ensuite.

Présumant le corps de Perwez replié sur Tirlemont ou sur Louvain, il crut superflu de lui envoyer des ordres. Dans le fait, celui-ci le rejoignit dans la soirée, à 9 heures, et Schoenfeldt le poussa immédiatement à Nivelles pour y demeurer jusque dans la journée du lendemain, à l'effet d'y attendre le corps de Köhler, en prévision du cas où il aurait poursuivi le mouvement originairement prescrit le 25 au matin.

Schoenfeldt se porta sur Bruxelles par une nouvelle marche de nuit, ayant acheminé sur cette ville, à 11 heures du soir, ses bagages et son artillerie et, une heure plus tard, ses troupes, qui firent cette étape encore une fois sous une pluie battante. Il prit le 26 ses cantonnements au sud de Bruxelles, sur le versant oriental de la vallée de la Senne, mais s'installa de sa personne à Anderlecht, puis il envoya un de ses aides de camp prendre les ordres du Congrès, car il avait tardivement reçu de celui-ci, à Waterloo, une dépêche l'invitant à demeurer à Genappe. Dans la matinée, le Congrès lui députa trois commissaires, dont Henri Van der Noot, chargés de lui demander l'exposé de ses vues sur la situation militaire de la République et les mesures à prendre. Après leur avoir déclaré que la ville lui paraissait de son côté (sud) à couvert de toute agression, du fait des positions qu'il tenait autant que de l'occupation de la route du Hainaut par Köhler. En même temps il ne leur cacha pas qu'il estimait impossible de tenir longtemps sous Bruxelles et conclut que, si néanmoins il fallait lutter pour gagner du temps et amener le peuple à la soumission en lui faisant sentir l'impossibilité d'une résistance par ses seules forces, il n'y avait qu'un parti à prendre : concentrer l'armée, puis la porter derrière les lignes d'eau successives formées en Brabant par les affluents de l'Escaut et finalement derrière ce fleuve pris comme dernière ligne de défense. Schoenfeldt, en terminant cet exposé, réitéra près des commissaires ses instances pour obtenir d'être déchargé du commandement suprême et de le pouvoir remettre à Köhler, mais ils le

pressèrent de continuer à l'exercer et l'invitèrent à prescrire toutes les mesures de défense qu'il croirait opportunes. Le même jour, 26, vers minuit, une autre députation, formée de quatre membres du Congrès, se présentait au nom de celui-ci au quartier général de Schoenfeldt et lui faisait connaître que l'assemblée avait jugé opportun de le prier de renoncer à son commandement et de vouloir prendre dans une ville-frontière, située en territoire français, un congé qui l'éloignât de l'armée. Puis, usant toujours des formes les plus courtoises, elle refusa successivement à Schoenfeldt — qui protestait contre l'étrangeté du procédé employé à son égard et l'autorisation d'aller présenter à l'assemblée la justification de sa conduite et la délivrance d'une copie du décret du Congrès l'écartant de l'armée, et la remise du passeport qu'il réclamait à l'effet de ne pas paraître désertersondevoir et ses troupes. Alors, sans plus insister en présence du parti-pris qu'il constatait de se débarasser de lui au plus vite et de la manière la moins compromettante pour le Congrès, il résolut de déférer sur-le-champ aux injonctions qui lui étaient faites au nom de celui-ci; puis, ayant demandé à la députation s'il pouvait emmener ceux de ses adjudants qui désireraient s'associer à son sort, il partit, accompagné de trois d'entre eux, et suivi de quelques dragons d'escorte à l'effet de se retirer à Valenciennes, résidence dont la députation lui avait suggéré le choix. Arrivé près de Mons, il rencontra un officier envoyé vers lui par Köhler — entré dans cette ville depuis quelques heures —, qui l'invitait à contourner extérieurement la ville, parce que le populaire s'y montrait excité contre lui, et à poursuivre sans s'y reposer sa route vers Valenciennes, ce qu'il fit. Mais à Quiévrain, où il comptait passer la nuit, il fut arrêté, sous prétexte qu'il n'était point muni d'un passeport, par la population ameutée autour de lui par quelques jeunes Montois, qui y étaient accourus et l'avaient dépeint comme un fuyard et un traître. Il dut réclamer un passeport à Köhler. Le sauf-conduit que

celui-ci lui adressa au nom des Etats du Hainaut ne lui parvint qu'à 4 heures de l'après-midi, à Boussu, où les habitants de Quiévrain, qui voulaient l'aller livrer aux mains des autorités à Mons, l'avaient ramené. Il s'empressa alors de regagner la frontière sous la conduite du greffier de Quiévrain.

Il arrivait en France dénué de tout moyen pécuniaire, car deux des auteurs du tumulte dont il avait été la victime, s'étaient avisés, dans leur surexcitation, de s'emparer de son porte-manteau qui renfermait les 500 écus formant en ce moment tout son avoir. Il put heureusement le recouvrer quelques jours après, car les deux pillards, ayant repris leur sang-froid, s'étaient empressés d'aller consigner leur butin à la municipalité de Crespin, qui ne fit pas difficulté de le lui restituer.

Schoenfeldt, quoiqu'il fût privé du concours de son secrétaire — Cornelissen — demeuré à Bruxelles, mit à profit les loisirs que lui créait son séjour forcé à Valenciennes pour y écrire un mémoire justificatif de sa conduite depuis octobre, qu'il intitula : « Au peuple belgeque. » « Mémoire pour servir à la justification » de M. le baron de Schoenfeldt — (à Valenciennes, de l'imprimerie de J.-H.-J. Prignet, rue de Saint-Géry. In-8°, 14 pages d'impr.), dont il adressa, le 17 décembre, deux exemplaires aux Etats de Brabant, en réclamant d'eux l'exécution des engagements qu'ils avaient pris vis-à-vis de lui ou des juges pour statuer sur le fondement des griefs qu'ils croiraient pouvoir formuler contre lui : « Depuis le vingt-huit du mois » passé, que les ordres du Congrès sou- » verain me forcèrent de quitter l'armée » et de me retirer ici jusqu'à nouvelle » disposition de sa part, j'ai attendu » vainement quelques renseignements » sur ma conduite à tenir comme sur » mon propre sort. Ce n'est que par une » passe, qui m'a été envoyée par le » général d'Irix (Dirix) que j'ai appris » que l'on m'avait accordé ma démis- » sion.

« Ce procédé, Messieurs, a dû » m'étonner sans doute, mais n'ayant

« rien à me reprocher, je n'ai dû l'attribuer qu'aux troubles dans lesquels cette suprême instance se trouve nécessairement plongée par la rapidité des événements qui ont suivi mon départ.

« Dans cette position si singulière, Messieurs, où je me trouve, je ne puis m'adresser qu'à vous comme représentant en tout temps la Nation, pour vous dire que ne pouvant rester avec décence plus longtemps ici, je m'en vais me retirer dans ma patrie ; que toujours prêt à rendre compte de ma conduite, j'y attendrai avec tranquillité ce qu'il vous plaira de disposer à mon égard.

« Vous n'ignorez pas qu'à mon entrée au service des Provinces Belges Unies, il y a eu des engagements de pris... pour m'indemniser dans tous les cas du sacrifice... fait à la Nation d'un Etat aussi honorable [que] lucratif dont je jouissais au service de Hesse. »

Le 2 février suivant, Nicolas-Henri de Schoenfeldt était admis avec le grade de général-lieutenant dans la cavalerie prussienne et, le 18 du même mois, il était nommé gouverneur de la place de Schweidnitz.

Désigné en juin 1792 par Frédéric-Guillaume II pour exercer les fonctions de haut-commissaire royal près le corps d'émigrés aux ordres des comtes de Provence et d'Artois, frères de Louis XVI, qui devait concourir aux opérations des alliés contre la France et être adjoint au contingent prussien, il rejoignit à Bingen, le 16 juillet, le quartier général des princes et fit auprès d'eux la malheureuse campagne de l'année en Argonne et en Champagne ainsi que la retraite vers les Pays-Bas jusqu'au licenciement définitif de l'armée des princes français (23 novembre 1792), étant passé avec eux, le 19 septembre, au corps autrichien commandé par Clerfayt. Le 21 octobre, il avait reçu à la Neufville (pays de Liège), l'ordre du roi de Prusse d'avoir à cesser, au 30 novembre suivant, ses services au quartier général des frères du roi de France et la mission délicate de leur notifier que son maître

renonçait à leur accorder son appui matériel. Le 1^{er} décembre, il prenait congé d'eux et rejoignait Berlin.

En mars 1793, il fut mis à la tête du corps d'observation chargé de surveiller et de tenir en respect la garnison de Castel, pendant que le gros de l'armée prussienne allait franchir le Rhin à Baccharach, pour se diviser ensuite en deux fractions et aller l'une de celles-ci faire le siège de Mayence et l'autre renforcer l'armée autrichienne aux ordres du feld-maréchal-lieutenant Wurmser, avec laquelle elle devait marcher sur Landau et ensuite couvrir les troupes assiégeant Mayence. Après le passage du Rhin par Kalkreuth, Schoenfeldt se tenant autant que possible à hauteur de son collègue, s'approchait lentement de Castel et investissait cette place dans la nuit du 23 au 24 mars avec son corps formé de troupes prussiennes, hessoises et saxonnes, repoussait la sortie générale de la garnison de Castel-Mayence, dans la nuit du 10 au 11 avril, — essayée pour rompre le blocus sur le front de Castel avant que Kalkreuth ne se trouvât sous le canon de Mayence et à proximité immédiate des troupes qui formaient le siège de la double tête de pont défendant la rive droite du Rhin, — contenait, avec des chances diverses, les efforts sans cesse renouvelés des assiégés, se distinguait à la seconde et définitive reprise de Kostheim, poste situé en avant de la place et ardemment disputé (nuit du 7 au 8 juillet) et méritait que Frédéric-Guillaume lui écrivit, au sujet de cette affaire, une lettre de félicitations, qui fut rendue publique par les journaux du temps. La capitulation de Mayence-Castel (23 juillet) valut à Kalkreuth et à Schoenfeldt la décoration de l'Aigle Noir, distinction rare autant que recherchée.

Lors de la marche de l'armée prussienne vers l'armée française postée sur la Moselle, marche qui suivit la reddition de Mayence, il fut chargé du commandement de la division de cavalerie du corps d'armée du duc de Brunswick. Dans cette seconde partie de la campagne, il se mit particulièrement en évidence à l'affaire de Pirmasens, le

14 septembre, en soutenant, à la tête de Tschirsky-dragons, un combat violent contre la cavalerie française et la tête de la colonne d'attaque droite de Moreau, puis en menant la charge finale, qui acheva la défaite des assaillants ébranlés, et la poursuite qui suivit, au cours de laquelle il enleva avec ses douze escadrons treize bouches à feu aux vaincus. Mais pendant cette poursuite, il était atteint, non loin de Gersbach, d'un coup de feu au pied, qui l'obligea à abandonner son commandement et à se retirer à Mannheim pour y faire soigner sa blessure.

Le 24 mai de l'année suivante, Schoenfeldt fut mis à la tête des troupes cantonnées au nord de la Vistule pour protéger de ce côté les frontières du royaume contre les agressions de l'insurrection polonaise et il prit son quartier général à Zakrock-zijm. Dès la mi-juin les Polonais se mettaient à inquiéter ses avant-postes et à essayer de pousser des partis dans la Prusse orientale, à travers le mince cordon avec lequel il devait défendre une ligne beaucoup trop longue pour les faibles effectifs (10,000 hommes environ) mis à sa disposition. Ils répétaient continuellement ces escarmouches et les postes de Schoenfeldt, assaillis les uns après les autres, se repliaient progressivement, en bon ordre et sans avoir été entamés, jusqu'à la Narew qu'ils prenaient comme ligne de défense. Dans les premiers jours de juillet les Polonais qui faisaient face à ses troupes, se trouvaient sensiblement renforcés et les armées prussienne et russe, destinées à assiéger Varsovie, allaient se mettre en mouvement. Pour faciliter leur marche, Schoenfeldt avait reçu ordre d'exécuter une démonstration dans la direction de cette place en marchant par les deux rives de la Vistule. A cet effet, le 8 juillet, il franchissait le fleuve à Novo-Georgjewsc et la Narew à Zegrze, d'où il déportait les Polonais installés sur la rive méridionale de cette rivière. Mais il ne poursuivit pas son mouvement, devenu inutile par suite de l'arrivée des deux armées alliées sous les murs de Varsovie, où elles étaient parvenues sans avoir rencontré de résistance. Les

Polonais de Karboroski, dont l'effectif venait d'être porté à 6,000 hommes environ, se remettaient sur ces entre-faites à inquiéter le cordon prussien. Schoenfeldt alors, prenant le parti de l'offensive, se porta, avec 600 fantassins et 250 cavaliers, rassemblés à la hâte par lui, contre la ligne que ses adversaires avaient organisée sur la hauteur de Dembnicki. Arrivé devant elle le 18 vers midi, il y surprit les Polonais, lança sa troupe sur la pente que commandaient les ouvrages et enleva d'assaut les retranchements. Après la levée du siège de Varsovie et tandis que les armées alliées faisaient respectivement leur retraite vers la Posnanie et la frontière russe, Schoenfeldt renforcé de trois bataillons, cinq escadrons et deux batteries dut continuer d'occuper ses cantonnements et de couvrir la Prusse orientale. Le 24 août, les Polonais essayèrent de franchir la Narew en trois points : à Zegrzy, Zierosyk et Dembe. Au bruit du canon, Schoenfeldt accourut du quartier général sur le champ de bataille, ramassa en route toutes les troupes disponibles et réussit à infliger près de Dembe un sanglant échec aux assaillants. Avec ce succès devait se clôturer sa carrière active : ressentant cruellement les effets de la blessure qu'il avait reçue à Pirmasens l'année précédente, il sollicita le roi de le remplacer dans son commandement et, après avoir été autorisé à le remettre au lieutenant-général de Favrat, il s'en alla reprendre son emploi sédentaire de gouverneur de Schweidnitz.

Moins d'un an après, le 22 août 1795, il mourut accidentellement au siège de son commandement : demeuré cavalier passionné, malgré ses infirmités et sa claudication, — suite de sa dernière blessure, — il montait un jeune cheval, quand, en traversant la ville, il fut jeté à terre par sa monture, grièvement blessé, et il succomba dans la journée aux suites de cette chute. Il fut inhumé dans le cimetière de la garnison de Schweidnitz. Il avait fait les campagnes de 1757, 1758, 1759, 1760, 1761 et 1762 contre l'Au-

triche; celles de 1790 aux Pays-Bas, de 1792 en France, de 1793 en Allemagne et en Alsace, enfin de 1794 en Pologne, et avait été décoré, au cours de sa carrière, des ordres « Pour la vertu militaire » hessois, de l'Aigle rouge et de l'Aigle noir prussiens.

Avec lui s'éteignit la branche des Schoenfeldt-Zehista. Epoux en premières noces (août 1768) de Marie-Eléonore-Dorothée de Wintzingerode-Adelsboon, douairière de Wintzingerode-Bodenstein, grande-maitresse de la cour de la landgrave, décédée au cours d'un accident de voiture le 19 juillet 1780, ils s'étaient remariés le 25 juin suivant à Marianne-Charlotte de Belcastel d'Escailjac, dame du palais de la landgrave, qui lui survécut et mourut à Cassel en 1823. Il n'avait pas eu d'enfants de ses deux unions.

Le rôle de Schoenfeldt dans les événements qui se déroulèrent aux Pays-Bas en 1790 est demeuré des plus mal définis et des plus discutés. Statistes et Vonckistes se sont trouvés unis pour l'accabler. La plupart et les plus passionnés le dépeignent comme un traître sacrifiant aux combinaisons de la politique prussienne l'indépendance des Pays-Bas, qu'il avait accepté de défendre; les autres, les plus indulgents, le taxent au moins d'incapacité et lui font grief d'avoir délibérément assumé une tâche au-dessus de ses moyens et de son énergie.

Fut-il le docile agent en Belgique des intérêts prussiens? Sans vouloir faire état, à l'encontre de cette accusation, de l'absence dans les archives royales prussiennes de toute trace d'une correspondance directe, même intermittente, entre Frédéric-Guillaume II et lui, il y a lieu de constater cependant et tout d'abord que les séries existantes des dépêches échangées entre Frédéric-Guillaume et Schlieffen, ami et patron de Schoenfeldt près le Congrès et le roi et l'intermédiaire entre celui-ci et celui-là, ne fournissent pas le moindre commencement de preuve aux incriminations qui, depuis un siècle, pèsent sur sa mémoire; ensuite, que les termes mêmes dans lesquels Schlieffen faisait part à son souverain des condi-

tions dans lesquelles Schoenfeldt avait quitté les Pays-Bas ne sont guère conciliables avec le personnage que les passions de ses contemporains lui ont attribué et ne se comprendraient pas si, en se retirant devant l'armée impériale, il n'avait fait qu'exécuter les instructions du cabinet de Berlin : « ... et je n'attends maintenant, pour me mettre en chemin pour Cassel », écrivait de Wesel, le 4 décembre 1790, à Frédéric-Guillaume, Schlieffen partant en congé, « que d'être éclairci sur le sort du pauvre général de Schoenfeldt, dont la démission n'est que trop vraie, mais accompagnée de douloureuses circonstances. L'intrigue autrichienne d'un côté, la jalousie de l'autre, avait rempli la troupe désordonnée de cabales, et quand, avec une telle troupe, il fallait se replier pour couvrir Bruxelles, après que l'ennemi eût passé la Meuse à Liège, le peuple, toujours aveugle instrument de l'artifice, se prévint contre lui avec une telle violence, lui impute avec tant de fureur la défection des Etats de Namur, en criant à la trahison, qu'il ne lui restait que le parti de se démettre, et cet officier, qui a servi la cause avec tant de zèle, qui lui a sacrifié son établissement, serait infiniment malheureux, s'il n'avait pas l'assurance que Votre Majesté daignera prendre soin de lui. Au reste, je n'ai ni de ses nouvelles directes, ni ne sais comment il se sera tiré à la fin d'entre les mains de ces enragés sans raison. Je ne connais ces détails que d'une dépêche de van Eupen à O'Hearn, qu'il m'avait adressée sous cachet volant ... »

Les correspondances échangées entre Frédéric-Guillaume et ses agents à Bruxelles et à Liège, Brockhausen et Senfft, ne fournissent pas non plus d'arguments à l'appui des accusations de ceux qui ont taxé de duplicité la conduite de Schoenfeldt, car Senfft n'eut point de correspondance avec lui, et si le roi de Prusse a pu écrire à Brockhausen le 19 février 1790 : « Vous vous mettrez aussi avec le général de Schoenfeldt

« sur un pied, que vous puissiez ap-
 « prendre par lui ce qui se fait dans le
 « militaire et lui faire parvenir égale-
 « ment des directions convenables de
 « la part du général de Schlieffen », il
 résulte de l'examen de l'ensemble de la
 correspondance de celui-ci avec le cabinet
 de Berlin, que cette instruction est de-
 menrée lettre morte, parce qu'elle pré-
 voyait une situation qui ne se réalisa
 pas : la formation, proposée par la Prusse
 aux sept Provinces-Unies en une note du
 18 février et à l'Angleterre en une autre
 du 24 du même mois, d'un corps d'ar-
 mée (36.000 hommes), constitué de
 troupes fournies par les trois puissances
 alliées, destiné à soutenir l'insurrection
 belge et à coopérer à sa défense, et dans
 lequel les troupes stationnées à Wesel et
 dans la principauté de Liège devaient
 représenter le contingent prussien.
 Brockhausen, au reste, et jusqu'au der-
 nier jour de l'existence de la république
 belge, se fit auprès de son souverain
 l'avocat passionné de l'indépendance de
 celle-ci, tout comme Schlieffen s'en faisait
 le défenseur par raison : « ... Et je vous
 « demande très respectueusement par-
 « don, Sire », écrivait ce dernier au roi
 le 11 septembre, « si je crois que non-
 « obstant les stipulations de Reichem-
 « bach, tout Prussien zélé doit faire des
 « vœux pour que votre rival-né demeure
 « privé de cette riche possession de Bel-
 « gique, dont on évalue la population à
 « près de la moitié des habitants de vos
 « Etats ... Il est probable que la Bel-
 « gique soutiendra encore quelque tems
 « la gageure ; son intérêt et le vôtre
 « demandent qu'elle le soutienne ... ».
 En l'absence de toute preuve contraire,
 comme aussi à rapprocher le texte
 de cette lettre des termes de la dépêche
 de Schlieffen, du 4 décembre, au roi,
 l'on doit conclure que Schoenfeldt a sou-
 tenu en toute liberté, mais avec peu de
 bonheur, cette « gageure » dont la Prusse
 n'avait qu'intérêt à voir reculer le dé-
 nouement.

Quant aux reproches d'incapacité que
 lui ont unanimement prodigués les écri-
 vains belges, ses contemporains, s'il con-
 vient, avant de les accueillir, de faire,

la part de la rancœur des vaincus,
 si certaines de leurs assertions se réfu-
 tent d'elles-mêmes par leur exagération,
 telle celle de Lochée, qui va jusqu'à
 écrire de Schoenfeldt : « Il a avoué lui-
 « même au curé de Roy qu'il ne se con-
 « naissoit pas aux zigzags des cartes
 « géographiques et le supplia d'en dres-
 « ser une de façon que la route de
 « Luxembourg fût une ligne droite ... »
 (*Observations sur la Révolution Belgique*,
 Lille, 1791, note 17) ; à plus forte rai-
 son y a-t-il lieu de les révoquer en doute
 quand on les met en parallèle avec la
 carrière qu'il fournit avant son passage
 en Belgique, et, après celui-ci, avec l'état
 de ses services sous le grand Frédéric et
 avec les emplois de confiance auxquels
 l'appela l'estime de ses chefs immédiats
 dans une armée que la valeur de son
 corps d'officiers avait imposée comme
 modèle à l'Europe militaire, tout comme
 avec les missions et les commandements
 importants dont il fut chargé après 1791.
 Puis, à rechercher et à rencontrer en ce
 qui le concerne les témoignages contem-
 porains dont l'impartialité, autant que
 l'autorité, ne peuvent être suspectées,
 il paraît difficile de voir dans ces repro-
 ches autre chose que la manifestation
 très excusable des passions du temps.
 A n'en prendre que deux, plus par-
 ticulièrement probants parce qu'ils ju-
 gent Schoenfeldt, l'un au lendemain
 et l'autre à la veille de la courte car-
 rière qu'il fit aux Pays-Bas, voici
 tout d'abord en quels termes s'exprime
 sur son compte un juge éminemment
 compétent, une des illustrations de
 l'armée prussienne, le feld-maréchal-
 général von Boyen, — ministre de la
 guerre de 1814 à 1819 et l'un des
 fondateurs de la grandeur de la Prusse
 par le rôle qu'il eut pendant cette pé-
 riode, — quiservit en 1794 sous les ordres
 de Schoenfeldt et qui, en sa qualité
 d'adjudant du général de Wildau, l'un
 des trois divisionnaires de celui-ci en
 Pologne, fut en rapports journaliers de
 service avec lui et donc à même de le
 bien connaître : « ... Quoiqu'il fût déjà
 « avancé en âge et qu'il souffrit de la
 « goutte ainsi que de ses blessures,

« Schoenfeldt avait néanmoins conservé
 « une intelligence vigoureusement mili-
 « taire. Il possédait la guerre dans ses
 « grands principes comme dans ses
 « petits détails, avait des connaissances
 « étendues et s'exprimait avec une élé-
 « gance de paroles qu'il ne m'a été donné
 « de rencontrer que chez un petit nombre
 « d'individus. Ses qualités physiques
 « comme ses qualités morales faisaient
 « de lui l'homme né pour commander.
 « Comme cavalier, il ne lui était guère
 « possible de rencontrer de rivaux qui
 « montassent avec beaucoup plus de
 « hardiesse que lui. A ces avantages se
 « joignaient la promptitude de la déci-
 « sion, la fermeté du caractère ainsi
 « qu'un calme au feu qui, chez tous ceux
 « qui en étaient les témoins, ajoutait
 « encore à la confiance qu'il inspirait;
 « et la dignité froide de son aspect en
 « imposait à tous ceux qui servaient
 « sous ses ordres. » (BOYEN, *Erinnerun-
 gen* [traduction].) D'autre part, l'état
 des notes confidentielles (conduite-liste)
 sur les officiers de l'armée hessoise pour
 l'année 1789 s'exprime en ce qui le
 concerne en termes tout aussi élogieux,
 dans leur brièveté, en disant de lui :
 « ... Ses moyens innés et acquis sont
 « remarquables ainsi que ses talents... »

Ces talents et ces moyens, il fut en
 somme mal placé, au service des Etats-Bel-
 giques-Unis, pour en donner la mesure,
 paralysé qu'il fut d'abord par l'ébranle-
 ment que l'esprit de faction imprima,
 par contre-coup, à tout l'état militaire,
 et par la nécessité de raffermir celui-ci,
 immobilisé ensuite par l'insuffisance
 d'instruction et de discipline à tous les
 degrés de la hiérarchie qu'avait révélée
 l'échec du 23 mai et par l'urgence d'y
 suppléer, vinclé encore par des consi-
 dérations de politique extérieure; mais
 les deux opérations générales qu'il tenta
 au cours de la campagne de 1790, si
 elles ne réussirent pas, n'échouèrent
 cependant que par la faute des troupes,
 et non point par les vices de leur con-
 ception.

Ce n'est pas néanmoins qu'il n'ait
 pas mérité de critiques dans l'exercice
 de son commandement. Notamment, on

peut lui imputer à grief — encore que
 le mauvais état de sa santé, pendant
 cette période, puisse l'en excuser dans
 une certaine mesure — de s'être ren-
 fermé dans une attitude trop passive
 pendant les quatre mois qui s'écoulèrent
 entre les affaires d'Havervin et de
 Florée, et de n'avoir pas suffisamment
 mis à profit la bonne volonté et l'ardeur
 que montraient ses troupes reconstituées
 pour les entraîner graduellement à
 des opérations d'ensemble susceptibles
 d'amener des résultats d'importance,
 qui eussent favorablement impressionné
 l'opinion à l'extérieur, au lieu de limi-
 ter leur activité à des combats d'avant-
 postes sans portée. On peut encore
 lui reprocher d'avoir, dans la con-
 ception de ses deux attaques géné-
 rales des lignes autrichiennes, trop peu
 tenu compte de la nature et de la valeur
 très relative des éléments dont il dispo-
 sait, attaques qui, judicieuses en elles-
 mêmes, eussent offert toutes chances de
 succès avec de vieilles troupes, instruites
 et homogènes, mais qui, avec les siennes,
 pour partie étrangères aux manœuvres
 et de valeur problématique, devenaient
 deux fois hasardeuses, à considérer l'en-
 vergure des mouvements prescrits et le
 défaut de cohésion des forces appelées à
 les exécuter.

Mais l'incrimination la plus grave
 qu'on puisse formuler contre lui, et elle
 n'est pas contestable, c'est d'avoir com-
 plètement manqué de prévoyance et de
 décision lors de la retraite finale de
 l'armée vers le Brabant pour couvrir
 Bruxelles, en ayant négligé d'étudier mû-
 rement et d'avance, en prévision d'une
 crise que depuis un mois il annonçait lui-
 même comme imminente, les positions de
 repli qui s'offraient à lui en arrière de
 Namur, en n'ayant pas fait choix défi-
 nitif, avant de commencer son mouve-
 ment, d'une position indiquée comme
 point de concentration et comme but à
 atteindre aux différentes fractions entre
 lesquelles avait dû se partager sa petite
 armée, au moment de l'évacuation par
 elle de ses positions sur la Meuse; puis
 encore en ayant omis de déterminer et
 de prescrire les détails d'exécution de sa

marche rétrograde, qui eussent assuré le maintien de l'ordre et de la discipline en cours de route et évité aux troupes, déjà surmenées depuis deux jours, de nouvelles et inutiles fatigues, qui devaient nécessairement, en ce moment critique, engendrer puis développer la confusion et le désordre parmi elles.

Somme toute, à résumer la carrière de Schoenfeldt aux Pays-Bas, il apparaît qu'il y fut la victime des circonstances difficiles au milieu desquelles le hasard le plaça, puis ensuite de la politique de la Prusse, — réaliste impitoyablement et changeante dans la mesure de ses intérêts immédiats, — comme aussi de la confiance trop absolue du Congrès dans la stabilité des combinaisons politiques, et enfin de l'égoïsme des États de Namur et de leur félonie vis-à-vis de l'Union.

Pendant son commandement en Belgique, Schoenfeldt a fait imprimer un « Règlement pour les commandants des gardes ... en campagne » (donné au camp d'Andoy le 24 juillet 1790). Bruxelles, A.-J.-D. De Braeckener, quai aux Poissons, 1790.

Le rôle ambigu qu'on lui a prêté l'a parfois fait confondre, à tort, avec les membres d'une famille israélite qui s'employèrent dans la politique secrète de l'Europe à la fin du XVIII^e siècle et au début de la Révolution française, les Frey, dits barons de Schoenfeldt.

E. Jordens.

Geheime Kriegskanzlei à Berlin : dossier Schoenfeldt; Königl. Preus. Staatsarchiv à Marbourg a/Lahn : états, situations, archiv. div. de l'armée des landg. de Hesse-Cassel. — Königl. Preus. Staatsarchiv., à Berlin, Repositur XI, séries 54 et 152, lias. div., et Repositur XCVI, série 168A. — Archiv. du Roy. des Pays-Bas à La Haye : papiers Vande Spiegel, *passim*. — Huis-archieff. Willem V, cor. mil., 171, H, IV. — Archives du royaume à Bruxelles : f. États-Unis Belges, *passim*. — Chancell. des Pays-Bas à Vienne, portef. 331-332; — F. des manusc., nos 441¹⁻³⁰, etc.; États de Brabant, cartons, 70, 71, 152. — Archiv. de l'Etat en prov. : États de Fland. à Gand, l. 3669 et autr.; États du Hainaut à Mons, l. 121, v. 9; États de Namur, l. corresp. des députés 1790. — Arch. com. d'Ypres : États de West Flandre, *passim*. — Bibl. royale à Bruxelles, man. 18059 et 11606 à 11612. — van de Spiegel fils, *Résumé des négoc. qui accomp. la Rév. des Pays-Bas autrichiens* (Amsterdam, Muller, 1841). — Gachard, *Docum. sur la Rév. belge de 1790* (Bruxelles, Remy, 1834). — Martin-

Ernst von Schlieffen, *Einige Betreffnisse u. Erlebnungen* (Berlin, 1830). — v. Boyen, *Erinnerungen aus dem Leben des Generalfeldmarschalls Hermann v. Boyen* hergg. v. Nipold (Leipzig, Hirzel, 1889). — Ernst v. Schoenfeldt, *Aus dem Leben des Gen.-Leut. Heinrich von Schoenfeldt*, Berlin, Mittler (Beich. zm Milit. Wochenbl.), 1906. — Un officier (Vilain XIII), *Mémoires milit. sur la camp. de l'armée belge* (Londres, 1791). — Chuquet, *Mayence* (Paris, 1886).

SCHOENJAN (*Jean*), peintre. Voir SCHOONJANS.

SCHOENMAKER : sous ce nom la *Bibliotheca belgica*, vol. XIX, *Martyrologes*, cite neuf personnages qui tous furent exécutés pour cause d'hérésie entre 1547 et 1577.

Trois d'entre eux sont des Hollandais. Les six autres sont : 1. *Cornelis Claesz.* ou *Claessens* ou *de Schoenmaker*, né à Gand, brûlé à Anvers le 13 septembre 1567; les martyrologes ont publié de ses écrits; 2. *Henri van Eckelo* (*Eeckloo*) ou *de Schoenmaker*, décapité à Gand en 1572; il est l'auteur d'une chanson dans *Sommighe stichtelijcke Liedekens*, Hoorn, 1632; 3. *Jasper Deken* ou *de Decke* ou *de Schoenmaker*, né à Hazebrouck, brûlé à Hondschote le 20 avril 1562; 4. *Laurens de Schoenmaker*, né à Bruxelles, décapité à Mons en 1556; 5. *Marten de Schoenmaker*, né à Ypres, brûlé à Ypres en 1547; 6. *Pieter Meynghers* ou *Meingres* ou *de Schoenmaker*, né à Eessen, brûlé à Lille le 17 mars 1563.

Tous étaient, à preuve leur nom ou surnom, cordonniers ou savetiers. Un des trois Hollandais a été brûlé à Anvers, le 18 janvier 1577. Il peut donc à ce titre être cité ici. C'est *Laurens* ou *Lourens Schoenmaker*, dit aussi *Louwerens Jansz.* ou *Laureys Jansz.* ou *Louwerens Janssen Nooddruff*.

On ne possède d'autres renseignements sur eux que les détails de leur incarcération, de leur jugement et de leur exécution, tels que les rapportent les martyrologes auxquels renvoie le volume cité de la *Bibliotheca belgica*.

J. Vercoullie.

F. van der Haeghen, etc. *Bibliotheca belgica*, vol. XIX.

SCHOEVAERDTS (*Godefroid*), parfois aussi Schoevaerts, ou en latin

Schovartius, Schoevartius, écrivain, imprimeur et libraire à Bruxelles.

Nous connaissons de lui une bonne cinquantaine d'impressions, se répartissant sur les années 1624 à 1662. De 1624 à 1626, il donna : *De Gheestelycke Fryagie, waer Christus de ziele is vryende, seer schoon ende profytelyck om den mensch in de liefde Godts t' onsteken*, 2 vol. in-8°, avec nombreuses figg. sur cuivre. En 1662, il publia pour couronnement à son œuvre : *Nederlantsche Antiquiteyten Met De Bekeeringhe Van eenighe der selve Landen tot het Kersten gheloove*, Door S. Willibrordus, Apostel van Hollandt, Zeelandt ... In-32° de 4 ff. et 112 pp. avec figg. sur cuivre.

Quelques volumes donnent comme enseigne ou comme adresse de G. Schoevaerds : au Livre blanc (vers 1640) ; — « op de Kese-merckt » (1641) ; — « op de Kese-merckt, in den Schryf-boeck » (1646) ; — « op de Hout-Merckt » (1662).

S'il plaça parfois, au titre ou au colophon des livres imprimés par ses soins, le chiffre des Jésuites, en revanche il ne semble pas contestable qu'il a employé plusieurs marques typographiques : *a.* un cœur surmonté de la devise I. H. S. dans un ovale limbé ; *b.* dans un cercle accosté de quatre anges, le chiffre des Jésuites ; au-dessus de ce chiffre Jésus crucifié, et au-dessous un cœur dans lequel sont plantés les trois clous de la Passion ; *c.* une colombe, les ailes déployées et une branche d'olivier dans le bec, avec la devise *Ecce Gracia*. Cette colombe est une copie renversée de celle qui figure à la marque typographique de l'imprimeur gantois Ghislain Manilius.

D'après le relevé que nous possédons, G. Schoevaerds a surtout imprimé des livres théologiques, religieux et ascétiques. On lui doit cependant d'autres travaux, parmi lesquels on peut citer : *Le miroir qui ne flatte point*, dédié à leurs Majestés de la Grande-Bretagne, par le Sr de la Serre... 1632, in-8°, avec front., portr. du roi et de la reine d'Angleterre, et gravv. sur cuivre de C. Galle et Luc. Vorsterman, d'après van Horst ; — *Cinquante Discours De*

Matière d'Estat. De feu Messire Guillelme De Willaert chevalier Sr de Bassé, revue et augmentés par son germain Jacques de Willaert Escudier... 1633, in-8° ; — *De vita et moribus R. P. Leonardii Lessij e soc. Jesu Theologi Liber...* Cura... Thomae Courtois, J. U. Licenciati... in-8°, portr. par Jacob Neefs ; — *Het Leven ende Miraekelen van den H. Philippus Nerijs Stichter van de Vergaderinghe van het Oratorie...* (par le P. Jean Verninmen, oratorien), 1644, in-8°, car. goth., portr. et gravv. par Guill. Collaert (belle impression) ; — *Het eerste deel van de Poemata in nederduytsche taele van G. Theodosius van Walhorn, ghenaeamt Deck-her (Advocaet te Brussel)*, in-4°, front. et figg. sur cuivre ; — *Laca Braxellense suburbanum collu ac prodigiis Deiparae, a Normannorum temporibus, id est, Ante omnia Parthenijs aedibus et iconibus miraculosis in Belgio loca clara, celebris...* Per R. P. Ioannem Antonium à Gurnez, 1647, in-4°.

Jean van Heelu avait consacré, au récit de la bataille de Woeringen, une longue chronique flamande formée de huit mille neuf cent quarante-huit vers ! Henri-Charles de Dongelberghe, membre du conseil souverain du Brabant, fit de ce travail une traduction latine, de seize cents hexamètres seulement ; il la fit publier, sous le voile de l'anonyme, par Erycius Puteanus. Elle est sortie, en 1641, des presses de G. Schoevaerds, sous le titre : *Proelium Wæringanum Joannis I. Lotharingiae Brabantiae Ducis et S. Imp. Marchionis. quo memorabili partâ victoriâ anno Dñi 1288 Die V Junij Ducatus Limburgi ad Brabantiam Accessio aeternum mansit obfirmata*. In-f°, frontispice, 8 ff. lim. et 171 pp.

D'après certains auteurs, G. Schoevaerds aurait donné de cet ouvrage une édition en 1691 ou 1692. C'est une impossibilité. Notre imprimeur était certainement passé à cette date de vie à trépas. En vérité il y a faute de la part du graveur. Il a buriné au frontispice 1692 au lieu de 1641. Les chiffres 1 et 2 se ressemblant, d'aucuns ont mal interprété et ont lu 1691. La con-

fusion est d'autant plus inexplicable, que le chiffre 1 est surmonté d'un point.

Il nous faut relever de façon particulière la part prise par G. Schoevaerds à la publication du premier journal français qui ait paru à Bruxelles et en Belgique : *Le Courier véritable des Pays-Bas ou Relations fidèles Extraites de diverses lettres*. Aussi maltraité que bien reçu, dit l'imprimeur, cet organe abandonna, dès le 14 mai 1650, le titre de *Courier* qu'il avait usurpé fort innocemment, et devint : *Relations véritables extraites de diverses lettres et avis*. Pendant toute sa carrière, qui ne cessa qu'en 1791, il resta hebdomadaire et compta huit et plus tard parfois quatre pages de texte.

Le journal fut créé par Jean Mommaert, imprimeur des Etats de Brabant, le 29, et non le 27 août 1649 ; le n° 3 parut, en effet, le 12 septembre. Wauters a été induit en erreur par la date de la dernière nouvelle qui est de Bruxelles « le 27 d'Aoust » Les n°s 7 (8 d'après Wauters, mais chiffre inexact d'après certains caractères typographiques et d'après la composition du texte) les n°s 7 à 13 inclus, disons-nous, ont été imprimés par G. Schoevaerds. Après lui le « *Courier* » sortit des presses de Guill. Scheybels. Il se vendait « en » la Boutique de Guillaume Hacquebaud, vis-à-vis de la Porte des Ecoles « des RR. PP. Jésuites ».

Les ouvrages imprimés par G. Schoevaerds étaient rédigés en flamand, ou en latin, plus rarement en français, voire même en espagnol. Bien qu'un bon nombre de volumes laissent à désirer sous le rapport du papier, des caractères typographiques, du soin apporté à la correction des épreuves, de la facture des frontispices et des gravures enfin, il faut néanmoins reconnaître que l'imprimeur occupa un rang honorable dans la corporation.

Tout en pratiquant la typographie, G. Schoevaerds maniait aussi la plume. Son bagage littéraire n'est point lourd toutefois. On lui doit notamment : Une dédicace, intéressante, de cinq pages *A Très Noble, Et Très Vertueuse Dame Madame Marguerite Françoise De Horosco,*

Compagne De Messire Charles Schotte, Chevalier, Seigneur de Herbaix, et de Doorent, Conseiller, et Commis des Finances du Roy. Cette dédicace se trouve dans : *La Vie Admirable Du Grand S. Patrice Patriarche D'Hibernie ...* mise en Espagnol par le Docteur Iehan Perez de Monteluan, natif de Madril (*sic*). Et traduit en François sur la sixiesme édition, par F. A. S. Chartreux à Bruxelles. A Bruxelles, chez Godefroy Schoeuarts, au *Liure blanc*, l'an M. DC. XXXX. In-8°. En tête des *Nederlantsche Antiquiteyten* que nous avons signalées au commencement de cette notice et qu'il imprima en 1646, G. Schoevaerds a placé une dédicace de quatre pages : *Aenden Wel-Edelen Heere Myn Heere Henricus De Donghelberge, Riddere, Raet van Syne Conincklijke Ma' Rade, gheordonneert in Brabant*.

La dédicace, qui figure dans la seconde édition de cet opuscule, n'est plus adressée au même personnage, et la signature G. S. est remplacée par ces quatre lettres : I. D. C. H.

En 1646, G. Schoevaerds rédigea, en prose flamande, en employant, dans la mesure du possible, les expressions de Jean van Heelu, un abrégé du travail de ce dernier ; qu'il dédia aux seigneurs de Dongelberge. Cet ouvrage fut publié sous ce titre : *Den strydt ende slach van Woeringen, ghelyck dien warachtichlyck is gheschiet tot grooter eeren van den lande van Brabant, ende vast vercrygh van den hertochdomme van Limborch, door hertoghe Jan van Brabant, den eersten van dien name, op den 5 juny anno 1288. Tot vermaeck van alle oprechte liefhebbers van het vader-landt. Eerst in druck uyt-ghegheven door G.S. Tot Brussel, by Govaerdts Schoevaerds, op de Kese-merkt, in den Schryf-boek, anno 1646, in-4°, 72 pp.*

Une seconde édition, in-8°, 159 pp., de l'opuscule de G. Schoevaerds fut donnée à Louvain, s. d. (vers 1780), chez J. P. G. Michel, par les soins de J. M. V. L. G. D. S. D. S. L. (Joannes Michael Van Langendonck, secretaris Der stadt Leuven). Cette édition a ce titre : *Praëlium Woeringanum, Ofte Strydt*

Ende Slack Van Woeringen, Tusschen Jan den I., Hertogh van Lothryk en Brabant Ende Markgraaf Des H. Ryck, En Walerand Hertogh Van Limborch; ofte de Victorie behaelt den V. Juny 1288, door de welke dit laesten Hertogdom voor altydt aen het eersten is gevoeght gebleven.

« Eerst in oud nederduyts berymt door Broeder Jan Van Heelu geseyt Van Leeuwe, daer naer in 't latyn gedicht 1641 door den seer Edelen Heere, Henrick-Carel van Dongelberge, Raed-sheer in den Souverynen Raede van Brabant, Baron van Reves etc. ende ten laesten in nederduyts prosa uytgegeven by den voorschreven Heere ten jaere 1646, ende nu oversien door J. M. V. L. G. D., S. D. S. L. »

En même temps que Godefroid, travaillait à Bruxelles l'imprimeur François Schoevaerds. Toute sa biographie échappe à nos investigations; nous ne pouvons guère mettre à son actif que deux opuscules de Michel Florent Van Langren, qu'il imprima : *Description particulière du grand changement que le sable ou banc de Mardyck* (cest Portus Iccius selon Mon^r Chiflet) *a fait depuis l'an 1624 jusques au temps present 1653.* In-f^o, accompagné d'une planche donnant plusieurs plans; on lit au verso du second et dernier feuillet : A Bruxelles, chez François Schovardts, *A la Mer Sauvage*, proche l'Eglise de S. Jean. La deuxième et la troisième édition de ce travail ont paru sous le titre : *Description Particuliere Du Canal De Marianne, Et du grand changement que le sable ou bancq de Mardyck* (c'est Portus Iccius selon Mons^r Chiflet) *a fait depuis l'an 1624 jusques au temps present 1653.* In-f^o de 2 ff. et 1 planche, s. l. n. nom d'imprimeur, ni date.

Nous devons, enfin, nous occuper d'un troisième Schoevaerds, Claude. On n'ignore pas seulement sa parenté avec Godefroid et François, mais aussi leurs liens de famille : a) avec le peintre Mathieu Schoevaerds qui fut en apprentissage à Bruxelles chez Adrien-François Boudewyns, dès le 25 juin 1682, et fut élevé à la maîtrise le 28 septembre 1690; b) avec François et Pierre

Schoevaerds devenus maitres-peintres respectivement le 8 décembre 1704 et le 8 octobre 1731.

Claude fut imprimeur et libraire à Bruxelles « Op de Terf-zenne » ou « by S. Cathlyne-stract, recht over het » Visschers-huys ».

Nous ne connaissons que deux ouvrages qui soient sortis de ses presses : a. *Kluchtigh Ende Belacchelyck Verhael-dicht Van allen het ghene men roept, singht ende schreeuwt soo op de Merckten, als Straten van de Princelycke Stadt Brussel. Seer Ghenoegelyck Om Lesen, Vertoonende Den Geestigen Mostaert-man, Pot-à-fer, Taert-en-Waeffel-vrouwen, Appel wyven, Hanneken-uyt, etc., met alle hunnen sanck ende geroep. Tot Brussel, by Claudius Schoevaerts op de Terf-zenne, 1708.* Cette brochure in-32° de 16 pp. se termine par ces vers :

Door R. Condt dit soeken,
Vindt de hoecken,
Leest dit nu,
Als bien venu,
Nemt dit in danck,
T'is Vreught en Sanck.

Nous ne possédons pas de renseignements sur R. Culant, l'auteur de ce travail; il ne figure dans aucune biographie.

Il y a une édition in-12°, 16 pp., de cette brochure. Elle est moins correcte que la précédente, car des mots, voire même un vers, sont oubliés; elle n'est pas datée, et porte cette adresse : « Tot » Brussel, by Claudius Schoevaerts, op de « Torf-zenne ». N'est-ce pas la contrefaçon attribuée à Ermens, libraire à Bruxelles, par Vincent dans son *Essai sur l'Histoire de l'Imprimerie en Belgique*, pp. 114-115? La date de 1604 donnée par Vincent à la brochure originale semble fautive.

b. Le second ouvrage imprimé par Cl. Schoevaerds a pour titre : *Echos Weder-Klanck Passende Op Den Gheestelycken Wecker Tot Godtoruchtighe Oeffeninghen, goede ende deughtsame Gedachten om syn-selven te bereyden tot een Geluck-salige Doodt : Ende Middel Om alsoo door Godts Gratie te klimmen tot den Hemel. Ascendit quia descendit : ad. Ephes. c. 4.* Door Cornelio De Bie Tot

Lier, Voor synen Vrindelycken Adieu aen de Werelt Anno 1706. Verciert Met Fyne Figuren. In-4^o.

On trouve dans cet opusculé des gravures portant les signatures : Berterham, G. Donck, A. Voet, Gasp. Bouttats, Harrewyn, F. Huberti, Vañ Horst inuent, Corn. Galle sculp., Pet. de Jode sculp., Vañ Horst inuen. Ph. de Mallery sculp., G. Maes delin., Gasp. Bouttats ft.

Les exemplaires connus de ce livre diffèrent beaucoup pour les figures et le texte. On trouve parfois à la page 188, la marque typographique n^o 3 utilisée par l'imprimeur anversoï Jacques Mesens. Notons encore : 1^o qu'un extrait (ff^o a 2 — [e 3]) de ces *Echos weder Klanck* a paru la même année, avec la même impression, mais avec des signatures différentes, sous le titre : *Klucht van den nieu-gesinden doctoor die ick noeme meester Quinten-Quack, en Cortisaan synen bly-geestigen Knecht. Om te thoonen : Dat het Vermaeck van den Geest in goet-gekeurde Kluchten te sien ... aengenaem is ... studio et labore magistri Cornelii de Bie ...* Brussel, Claudius Schoevaerts; 2^o que la tragédie *Leergierich Onderzoek Der Verlichte duysterheyt en Weetliende Kennisse der Waerheyt Bewesen In 't Rooms Christen Gheloof ...*, qui figure aux pages 189-245 de certains exemplaires, a paru, avec la même impression, mais avec une autre pagination (pp. 1-50), sous le titre : *Bly-eyndigh en geluck-saligh treur-spel ghenoeft verlichte duysterheyt bewesen in 't rooms christen gheloof door de heylighe Epictetus en den seer edelen en overschoonen Astion ... door Cornelio De Bie ...* Antwerpen, J.-P. Robyns, 1706.

Fern. Van Oortoy.

Les livres imprimés par les Schoevaerds. — *Biographie nationale*, t. XV (1899), col. 88-91, notice consacrée à Jean Mommaert, par A.-J. Wauters. — F. van der Haeghen et collaborat. : a) *Bibl. belg.*, 1^{re} série, sub. verbo, Corn. de Bie, ff. B 221 et B 222; b) *Marques typogr. des impr.*, sub. verbis G. Schovarts, Manilius et Mesens. — Willems, *Chronique en vers de Jean Van Heelu ou Relation de la bataille de Woeringen*, Bruxelles, Hayez, 1836, in-4^o (publ. de la Comm. royale d'histoire). — A. Warzée, *Essai hist. et crit. sur les journ. belges*, Gand, 1845, p. 12-13.

— Pinchart, *La Corporation des Peintres de Bruxelles*. (*Mess. des Sciences*, t. 52, 1878, pp. 477, 478, 482 et 487.

SCHOEVAERTS (*Mathieu*) ou SCHOEVAERDS, artiste peintre, né à Bruxelles vers 1665. Il a été impossible de déterminer exactement l'année de sa naissance et celle de sa mort. Ses premières années sont enveloppées de mystère. Tout ce que l'on sait, c'est qu'il entra à l'atelier d'Adrien Boudewyns le 25 juin 1682; qu'il fut reçu franc-maître le 28 septembre 1690, et qu'il fut élu doyen de la gilde en 1694. Il semble probable qu'il alla, comme la plupart des peintres bruxellois de cette époque, à Paris; mais il paraît, au retour de ce séjour, avoir habité constamment Bruxelles. Il peignait des paysages, des places publiques, des marchés, peuplés de minuscules personnages, exécutés à la loupe, très finement et parfois très spirituellement, dans la manière de David Teniers. La coloration de ses paysages est généralement d'une agréable tonalité, claire et ambrée; l'exécution en est légère et distinguée. Il a étoffé de figures plus d'un paysage d'Arthois et de Boudewyns. La plupart de ses tableaux sont signés *M. Schoevaerds F.* Presque tous les musées d'Europe en possèdent : Bruxelles, *La promenade du bœuf gras*, *Fête villageoise* et un *Marché aux poissons*; Anvers, le Louvre, les Offices, Stockholm, etc. Il n'est pas rare d'en rencontrer dans les ventes publiques. Mathieu Schoevaerds gravait aussi à l'eau-forte; on connaît de lui plusieurs planches représentant, comme ses tableaux, des scènes villageoises. La Bibliothèque royale de Bruxelles en possède deux (un *Marché de village* et une *Réunion de buveurs devant une guinguette*). Il eut un frère, *François S.*, et un neveu, *Pierre S.*, peintres également, et qui furent maîtres à Bruxelles, le premier en 1704, le second en 1731. — J. Dequevauviller et De Monchy-ont gravé d'après ses tableaux,

Lucien Solvay.

Siret, *Dictionnaire des peintres*. — Immerzeel, *De levens en werken der hollandsche en vlaamsche Kunstbilders*, t. III. p. 72. — Kramm, t. V, p. 1482.

— Nagler, t. XV, p. 490. — Waltmann, t. III, p. 323. — Michiels, t. IX, p. 330, 343. — De Wurtzbach, t. IV, p. 380. — Blanc, *Man.*, t. III, p. 466.

SCHOLIERS (*Adrien*), dit SCOLASTICUS, poète, vécut à Anvers au XVII^e siècle. Il fut un membre très actif de la Chambre de rhétorique anversoise. Il composa des *Carmina saturnalica de Amicitia*, imprimés chez Plantin en 1666 et dédiés au magistrat de la Ville. Foppens croit qu'il fut enterré à l'église Saint-Michel, à côté de sa femme qui mourut le 17 juillet 1663.

J. Vercoullie.

Paquet, *Mémoires*. — Piron, *Levensbeschrijving*.

SCHOLIERS (*Pierre*), dit SCHOLIARIUS, poète, né à Anvers en 1582, y décédé, le 16 novembre 1635. Son grand-père était venu de Nuremberg, où il s'appelait Schuller, s'établir à Anvers. Pierre commença l'étude de la philosophie à Louvain pour l'interrompre bientôt, et aborder, vers l'âge de trente ans, l'étude du droit, où il prit le degré de licencié. Après un voyage artistique de six ans en Italie, il revint se mafier à Louvain, puis se fixa définitivement à Anvers, où il remplit pendant plusieurs années les fonctions d'échevin. Il était lié d'amitié avec Gerardus Corselius et Erycius Puteanus. Sous le pseudonyme d'*Antonius Magirus* (μάγειρος = cuisinier) il publia en 1612 chez J. Chr. Flavius à Louvain un *Koochoec oft familieren keuckenboeck Bequaem voor alle Jouffrouwen die hun van keuckenhandel of backen van Toertkens ende Taertkens willen verstaen*. Il en parut une nouvelle édition très peu modifiée à Anvers en 1655, sans qu'il y ait trace d'autres éditions dans l'espace de quarante-trois ans, qui sépare cette édition-ci de la première. C. A. Serrure réédita en 1872 l'édition de 1612 pour les *Vlaamsche Bibliophilen*.

Scholiens est plus connu pour ses *Satyræ sive Sermones familiares*, où il critique les mœurs de son temps. Elles furent publiées à Anvers par Plantin,

en 1623, et rééditées, avec des notes par Albert Le Roy, prieur des Augustins de cette ville, en 1683, sous le titre de *Petri Scholirii... sermonum familiarium libri III*.

J. Vercoullie.

Baillot, *Jugement des savans*, IV, 2, p. 56. — Diericxsens, *Antverpia Christo nascens et crescens*, VII, 194. — Foppens, *Biblioth. Belgica*. — Frederiks et Van den Branden, *Biographisch Woordenboek*. — Jöcher, *Gelehrtenlexicon*. — Paquet, *Mémoires*, I. — Piron, *Levensbeschrijving*. — C.-A. Serrure, introd. de sa réédition citée dans l'article.

SCHOLLAERT (*François-I.*) : avocat, professeur et homme politique, né à Anvers le 15 décembre 1816, mort à Vorst le 11 août 1879. Sa famille n'était pas très aisée. Il fit ses études humanitaires dans un collège des Jésuites. Se destinant tout d'abord à l'enseignement, il suivit à l'université de Louvain les cours de la faculté des lettres, mais quand il eut conquis en 1838 le diplôme de docteur en philosophie, il ambitionna de devenir avocat. Il n'était encore que candidat en droit lorsque, sous le pseudonyme d'Eugène Hilarion, il fit paraître à Bruxelles, chez la veuve J.-J. Vanderborght, imprimeur-libraire, Marché aux Poulets (novembre 1839), une plaquette de 16 pages intitulée : *Aux apologistes de l'université libre* : un mot de réplique. I. M. Verhaegen. C'était une réponse, qui ne manquait pas d'esprit, à l'éloge que le fondateur de l'université libre avait fait le 14 octobre de l'institution nouvelle et aux critiques qu'il avait dirigées contre l'Université de Louvain. Une seconde plaquette (de 28 pages) parut le même mois à la même librairie, à l'adresse cette fois de MM. Ahrens et Altmeyer, le philosophe et l'historien bruxellois dont l'enseignement était le plus en désaccord avec les doctrines louvanistes. Elle dénotait, comme la précédente, des connaissances déjà étendues, ne manquait pas non plus d'une certaine verve, mais la forme en affectait des allures d'un goût assez contestable.

Pendant une couple d'années Schol-

laert, tout en étudiant les Institutes et le Code civil, rompt des lances fréquentes, sous l'anonymat, dans la presse politique, avec les soutiens de l'Université bruxelloise. En 1841 il signe un petit volume in-8° paru chez Van Lint-hout et Vanderzande, Louvain : *La Religion catholique vengée des attaques de la Société des étudiants de l'université libre*. Il nous apprend qu'il est docteur en philosophie et lettres, étudiant en droit et membre de la Société littéraire à l'université catholique de Louvain. S'il a mis son nom sur le livre qui lui appartient exclusivement, dit-il à la fin de son introduction, le 25 décembre 1840, « c'est qu'il ne veut pas que l'on rende les catholiques solidaires de ses idées, ni responsables de ses paroles ». Entre autres articles que venait de publier l'*Annuaire de la Société des étudiants de l'université libre*, il en était un « Christianisme et philosophie », de l'étudiant Tiberghien, le futur professeur et académicien. C'est la réfutation de cet article qui fait l'objet de l'in-18° où Schollaert montre de vigoureuses qualités de polémiste et plus de tolérance que dans ses plaquettes de 1839.

Tout en poursuivant ses études juridiques, il s'occupait de philosophie, voire de théologie, en même temps que d'art et de poésie. La *Revue de Bruxelles* de juillet et novembre 1839 publia de lui dix études d'un goût avisé sur l'art chrétien. Il ne les signa pas : elles étaient intitulées : *Lettres d'un bénédictin à un artiste catholique*. Dans la même Revue (1842, 2^e série), il commença, d'après saint Bonaventure, Thomas de Celano, etc., le récit de la *Bienheureuse vie de saint François d'Assise*, que la mort de la Revue laissa inachevée. (La première partie va de la page 65 à 73, la seconde de la page 110 à la page 119.) Il s'essaya dans la comédie en vers à l'âge de vingt-trois ans. Sa pièce *Rubens et Van Dyck* ne prouve assurément pas qu'il avait le don du théâtre. Si on y trouve quelque ingéniosité et des qualités de cœur estimables, il y manque tout d'abord une intrigue qui intéresse réellement. La scène se passe à Saventhem

dans une salle d'auberge. Van Dyck cherche à plaire à la fille du cabaretier qui est fiancée à un grave notaire ; il finirait par oublier tout à fait qu'il a quitté Anvers pour un voyage artistique en Italie. Survient son maître Rubens qui va changer tout cela. « Van Dyck » (promet-il au notaire) ne sera pas « l'époux de ta maîtresse et tu la marieras » (*sic*). « Après un discours un peu long, quoique joliment troussé par endroits, Rubens détourne d'abord la jeune fille de ses idées romanesques. Il réussit également à faire entendre raison à Van Dyck, qui avait trouvé tout naturel d'abord de « tarabuster le notaire » (*sic*) et qui avait parlé même de « faire voir le jour à sa lame d'acier » pour « châtier ce sérieux rival » (*sic*). Van Dyck, écoutant son maître, s'en va à d'autres destinées... et à d'autres amours. Des rimes peu riches, « terre » et vulgaire », « mis et fils », des expressions belges (« Je quitte demain », « la femme porte les culottes »), déparent aussi cet acte que les amis de Schollaert portaient aux nues, mais qu'il appréciait personnellement avec plus de modestie, si l'on en juge par ces lignes que l'on trouve sur la feuille de garde de la piécette imprimée à Anvers chez L.-J. De Cort en 1840 : « Que ce « faible essai de ma plume soit dédié « aux admirateurs de P.-P. Rubens ».

Il paraîtrait qu'en manière de délasement, il a écrit encore, quand il achevait ses études juridiques, d'autres essais poétiques et dramatiques, tout au moins quelques chansons. Lorsque le 22 février 1873, au Parlement, il donna l'explication (nous y reviendrons) de sa *Louvaniste* de 1850 qui eut extrêmement de retentissement, il avoua « qu'elle « avait eu des sœurs mieux faites et plus « noblement inspirées, mortes en bas « âge ». Pour notre part, nous ne les connaissons pas. Disons, afin de ne plus revenir sur les poésies de Schollaert, que le volume 3984/1884 de la Bibliothèque de l'université de Louvain contient une cantate de lui à l'occasion d'une visite du roi Léopold en 1852 ; elle ne dépasse pas une honnête médiocrité.

Docteur en droit en 1842 — il avait été l'un des plus brillants élèves de Jean-Gérard Joseph Ernst, dont il prononça l'oraison funèbre (Louvain, Van Linthout et Vandenzande, octobre 1842) en un langage que d'aucuns trouveront affecté. Schollaert débuta au barreau avec un tel éclat, que l'université ne tarda pas à s'y attacher. Nommé professeur extraordinaire à vingt-sept ans, il enseigna le droit pénal de 1844 à 1848; un exemplaire de son cours se trouve à la Bibliothèque royale (section des manuscrits : catalogue Vanden Gheyn, t. IV, p. 197).

Ses leçons étaient fort goûtées. La science réelle du jeune professeur, sa vibrante élocution plaisaient à des étudiants que n'avaient guère, sous ce rapport, gâtés leurs premiers maîtres. D'ailleurs, leur nature généreuse et enthousiaste ne pouvait que sympathiser avec celle d'un homme qui, à l'occasion, mettait gratuitement son talent d'avocat au service des jeunes. Il ne faut pas oublier non plus qu'on était à la veille des graves événements où Paris, Berlin, Vienne allaient voir, aux cris de « Vive la Réforme! Vive la liberté! », s'effondrer ou s'ébranler des gouvernements puissants. L'*Alma Mater* comptait bien plus d'étudiants libéraux qu'on ne le pense (je n'en veux citer qu'un, Léon Wocquier, qui enseigna plus tard la philosophie et la littérature française à l'université de Gand) Schollaert, sincère catholique, mystique même — et il l'est resté toute sa vie — avait recueilli plus d'une fois des applaudissements que provoquait non seulement sa chaude parole, mais aussi les commentaires dont il entourait les actes des progressistes du temps, des catholiques-libéraux de l'école de Montalembert. Et ce n'était pas seulement par un auditoire universitaire qu'il s'était entendu acclamer : on vous dira à Louvain que tels avec lesquels il a échangé ses idées ou qui l'ont entendu dans des réunions publiques de ce temps-là, ont pu applaudir le *libéral* Schollaert. « En 1848 (dit-il « vingt-cinq ans plus tard), j'étais jeune « alors; le souffle de mon école, celle de

« Montalembert, et surtout la fièvre que « les événements venaient d'allumer en « Europe, avaient produit en moi, « comme en bien d'autres, un certain « degré d'exaltation... » L'exaltation fut telle que des troubles survinrent à l'université. Des étudiants qui ayant naguère, sur les vives instances de leur jeune professeur, adressé à Montalembert des félicitations « pour avoir dé- « fendu la liberté catholique », proposent au mois de mars d'envoyer aux élèves de Vienne et de Berlin une adresse chaleureuse et sympathique « pour « le courage déployé par eux dans la « défense héroïque de la liberté » (*Defré, Correspondances*, I, 178). Une discussion s'engage entre le recteur, Mgr de Ram, et ces élèves. Ceux-ci s'obstinant sont renvoyés de Louvain. Grande agitation; refus de suivre les cours; charivaris; quatre cents étudiants protestent contre le renvoi de leurs camarades. Le 1^{er} avril 1848, ils réclament la réforme du règlement « dont la sévérité est, « disent-ils, devenue d'un poids insup- « portable » et demandent que l'on imprime une direction plus large et plus libérale (*sic*) à cette université « qui « se laisse conduire par les idées d'un « autre siècle » (Voir Léon Wocquier : *l'Université de Louvain et les étudiants*).

Schollaert quitta sa chaire à cette époque (1848) : il la reprit eu 1853. Dans le milieu universitaire de Louvain, s'il était considéré comme un orateur de premier ordre, et un bon professeur, s'il avait la réputation méritée d'être un très galant homme, d'un commerce fort agréable, toujours prêt à rendre service et fort compatissant aux pauvres, on ne l'en considérait pas moins comme un rêveur, un esprit peu pratique. « J'ai appartenu (c'est lui-même qui le « dit, *Ann. parlement.*, 1873, p. 899), « j'ai appartenu pendant toute ma vie à « cette école à la fois religieuse et libé- « rale que le père Lacordaire, le comte « de Montalembert, le duc de Broglie, « Berryer et vingt autres esprits illustres, « venus de tous les points de l'horizon, « ont fait connaître et respecter en « Europe... Dans mon inexpérience, je

« rêvai une conciliation des partis et, « quand les élections de 1850 arrivèrent, je tâchai de faire prévaloir à « Louvain une liste mixte. Cette liste, « où mon nom était malheureusement « porté, ne fut point admise par mes « amis et l'université, à laquelle je n'appartenais plus, mais à laquelle j'avais « appartenu comme professeur quelque « temps auparavant, résolut de la combattre. Le Sénat académique se réunit « sous la présidence de son recteur et « fit paraître en pleine tourmente électorale un acte qui déclarait en substance que les autorités universitaires « désapprouvaient ou désavouaient ma « candidature. *Facit indignatio versum.* »

Ce fut alors que naquit *La Louvaniste*, « hommage aux amis de l'ordre, chanson populaire et patriotique, par le « progrès et la liberté ».

Les libéraux de Louvain rangèrent dès lors définitivement parmi eux l'auteur de cette chanson qui montrait les « fils des croisés allant aux champs « recruter leurs cosaques (pour les élections) et exploitant tout, Dieu, Diable, « honneur » (3^e couplet de *La Louvaniste*). C'est du reste vers ce temps-là que le Cercle artistique, littéraire et scientifique d'Anvers, qui doit assurément sa vitalité et son éclat aux chefs du libéralisme anversoïse, entendit Schollaert.

« Ma ville natale, dit-il au début de « sa première conférence (du 15 novembre 1852), est encore une fois la « première à donner un noble exemple. « Florence du Nord, déjà par les arts et « les sciences, je me suis dit qu'elle « pouvait le devenir aussi par les lettres « et, à cette pensée, j'ai senti grandir « l'amour que je porte à ma belle « cité. »

Son sujet était l'éloquence parlementaire. Sept conférences y furent consacrées (15 novembre et 15 décembre 1852; 24 janvier, 27 février et 7 avril 1853; 25 janvier et 8 mars 1854). Deux de ces conférences, celles du 15 novembre 1852 (Grèce) et 25 janvier 1854 (Angleterre), ont été reproduites dans les *Annales* du Cercle. Son érudition et

son talent oratoire furent fort applaudis par les nombreux assistants.

On ne fut pas peu surpris dans sa ville natale et dans sa ville adoptive (c'est ainsi qu'il appelait Louvain) quand on le vit, en avril 1862, après la mort de M. Van Bockel, être le candidat au Parlement des cléricaux louvanistes, avec lesquels il faisait du reste bon ménage depuis qu'il s'était réconcilié avec l'université. Les plaisanteries, les sarcasmes même plurent sur l'auteur de *La Louvaniste* libérale. On en plaisanta aussi à la Chambre des représentants, où il entra au début de la discussion du projet de loi sur les bourses. Le premier discours de Schollaert (5 mai 1863), auquel les étudiants venus expressément de Louvain apportèrent l'hommage de leurs applaudissements, est cité par le *Journal de Bruxelles* comme « un modèle « d'argumentation, de logique et de bon « sens », mais il nous paraît difficile d'admettre que, ainsi que Schollaert l'a dit, le 8 mai, il était « complètement « improvisé ». Peu importe d'ailleurs. M. Bara, défendant le projet de loi dont il était le rapporteur, s'était montré assez personnel le 6 mai, au grand mécontentement de MM. De Theux et Dumortier quand, faisant allusion à *La Louvaniste*, il parla de la versatilité de cet « adversaire qui demandait que sa « volonté fût immuable à travers les « siècles, alors qu'il n'était pas capable « lui-même de conserver ses convictions « pendant dix ans ! » C'est sur certains points de droit où il différait complètement d'opinion avec lui, qu'il insista d'ailleurs plutôt que sur son passé. L'affaire de *La Louvaniste* devait revenir dix ans après et, cette fois, Schollaert, dont ses ennemis politiques ne cessaient de rappeler les vers de 1850, en donna un commentaire *tout au moins inattendu*. On discutait le budget de l'intérieur. M. Bergé, parlant de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, cita, le 19 février 1873, la chanson à l'appui de sa thèse. Le 21, Schollaert expliqua que le sens n'en avait pas été bien saisi. « *Le gothique* « *anathème* » (du 2^e couplet), dit-il,

« faisait allusion au décret académique ;
 « la publication de ce décret pendant la
 « lutte électorale était « le pétard dans
 « la foule jeté » (*ibid.*) et enfin, il m'en
 « coûte beaucoup de le dire, le *vieil-*
 « *lard sombre et blême*, le *Jupiter ton-*
 « *nant* de la chanson (*ibid.*) était le
 « premier recteur de l'université catho-
 « lique (Mgr de Ram), un prêtre véné-
 « rable et que je n'aurais pas dû offen-
 « ser parce qu'il m'avait fait beaucoup
 « de bien. Lorsqu'en 1869 on trouva
 « convenable d'exploiter contre moi des
 « couplets anonymes et depuis long-
 « temps oubliés, on tâcha de dénaturer
 « le sens véritable et l'on finit par
 « appliquer à la personne sacrée du
 « Pape ce que j'avais eu le tort
 « d'écrire contre le recteur de l'uni-
 « versité... Je reconnais ici que la
 « chanson qu'on me reproche n'est pas
 « le plus bel acte de ma vie. Je ne la
 « ferai pas insérer dans mes œuvres
 « complètes. Pauvre chanson ! elle a eu
 « des sœurs mieux faites et plus noble-
 « ment inspirées (?), mais ces sœurs
 « sont mortes en bas âge. Quant à l'ex-
 « plication que l'honorable M. Bergé a
 « tenté de faire du couplet qu'il vous a
 « lu, elle est erronée. Ce n'est pas de la
 « séparation radicale de l'Eglise et de
 « l'Etat qu'il s'agit là :

- » Que le curé reste dans sa chapelle,
- » Le professeur à l'université.

« Cela signifiait tout simplement en
 « langage humain : que le clergé et
 « l'université s'abstiennent de voter
 « contre moi ! Un vœu bien naturel,
 « vous voyez. »

Si nous nous sommes arrêté à ce
 qu'un écrivain humoristique de l'époque
 appelle « le délire *pindarique* d'un poète
 « que l'inspiration a égaré », c'est que
 pendant longtemps l'incident a défrayé
 la polémique des partis et qu'il a provo-
 qué à la Chambre encore en juin 1864
 un cri, resté célèbre, d'un professionnel
 de l'interruption. Que l'on ne croie pas
 d'ailleurs que ceux même qui n'accep-
 tèrent qu'avec des réserves, voire des
 plaisanteries, l'explication donnée en
 1873, par Schollaert, à sa chanson

de 1850, nient jamais contesté l'hon-
 orabilité absolue de son auteur. Ils
 n'étaient pas les derniers à donner
 des applaudissements sincères à une
 éloquence peu commune dans cette
 Chambre, dont il fit partie jusqu'à sa
 mort et qui l'éleva en 1877 à la vice-
 présidence, presque en même temps que
 sa ville d'adoption le faisait entrer au
 conseil communal.

Ses qualités d'orateur furent dis-
 cutées dans les premiers temps. Telle
 revue qui, malgré des dissentiments
 politiques, lui était plutôt sympathique,
 reconnaissait sans doute qu'il avait de
 l'élan, de la passion, de la science et
 une grande facilité d'expressions (trop
 grande même, car le nerf de la phrase
 disparaissait souvent sous l'abondance
 des mots). Mais elle lui reprochait non
 sans raison « de rechercher les effets de
 « phrases et les émotions factices, de
 « semer dans le discours des périodes
 « pathétiques, faisant croire de minute
 « en minute à une fin toujours vaine-
 « ment attendue et qui arrivait quand
 « on avait renoncé à l'entendre ». La
 prononciation manquait parfois de cor-
 rection ; le geste démonstratif était d'une
 monotonie fatigante et il avait un tic
 fâcheux qui l'entraînait à se rasseoir
 sans cesse pour se relever aussitôt.

Mais, en trois ou quatre années, il
 finit par se corriger à peu près de ces
 défauts et par se faire à l'atmosphère
 parlementaire. Sans exercer jamais une
 réelle influence politique, il eut dans
 maintes circonstances l'oreille de ses
 collègues, notamment en 1867, en 1869,
 en 1873 et en 1877. Lors de la discus-
 sion de la réforme électorale, le 29 mars
 1867, il obtint des applaudissements
 enthousiastes lorsque, dans un langage
 d'une grande élévation, il s'opposa au
 suffrage universel et à la revision de la
 Constitution. Même succès, plus bril-
 lant peut-être, le 17 février 1869, dans
 la discussion du budget de l'instruction
 publique, quand il fit ressortir le grand
 rôle des humanités dans le développe-
 ment de l'intelligence. (Voir les notices
 sur *Eudore Pirmez* et sur *Charles Ro-*
gier). C'est dans ce discours qu'il sut le

mieux, suivant l'expression de M. Descamps (*Etudes d'art oratoire et de législation*), « joindre à la richesse des idées » la richesse de l'expression » et qu'il fit preuve de connaissances aussi variées qu'étendues sur la littérature ancienne. En février 1873, le discours qu'il prononça sur l'enseignement primaire et où il étudia à fond les pratiques anglaises et la législation des Iles Britanniques, qu'il comparait fort habilement à celles de notre pays, abondait en pensées profondes noblement exprimées. Mais c'est surtout le 1^{er} mai 1877, quand il prit part à la discussion du projet de loi sur le secret du vote et les fraudes électorales, que son éloquence eut les plus chaudes envolées et qu'il déploya peut-être avec plus d'éclat que jamais les qualités d'un cœur loyal... Citons les derniers mots de son discours qui donneront une idée de sa manière : « ... Il » fait sombre au dehors. Des nuages de » plus en plus épais s'accumulent. Nul » ne saurait les pénétrer, comme nul ne » saurait prévoir ce qui en sortira de- » main peut-être. Il y aura des choses » terribles, cela est certain. Si nous » voulons sauver nos institutions et » notre indépendance, si nous voulons » conserver cette paix féconde qui a été » pour nous pendant cinquante ans une » source d'honneur, de prospérité et de » progrès, rallions-nous plus étroitement » que jamais autour du passé de 1830 » et de la royauté qui n'en est que la » clef de voûte. Si le salut est quelque » part, il est là. Méritons par notre » attitude la confiance et le respect de » l'Europe, et peut-être sera-t-il donné » encore à notre frère esquif de doubler, » avec la protection de Dieu, le cap des » tempêtes. »

Schollaert mourut emporté par une apoplexie foudroyante, dans sa propriété de Vorst, le 11 août 1879... Il eut un fils qui, diplômé docteur en droit à Louvain, entra à la Chambre des représentants le 19 juin 1888, en devint président et remplaça M. De Trooz au ministère de l'intérieur et à la tête du gouvernement en 1907.

Ernest Discaelles.

Hilarion, *Aux apologistes de l'université de Bruxelles; Un mot de réplique*, Bruxelles, veuve Vander Borcht, 1839, deux brochures in-8°, 16 et 28 pages. — *Rubens et Van Dyck*, comédie en un acte et en vers. Anvers, L.-J. De Cort, 1840, in-18, 90 pages. — *La Religion catholique vengée des attaques de la Société des Etudiants de l'université libre*. Louvain, Van Linthout et Vanden Zande, 1844, in-48°, viii-94 pages. — *Idem*, 2^e édition, ibidem, 1841, in-48°, iv-94 pages. — *Idem*, 3^e édition, revue, corrigée et notablement augmentée par l'auteur. — *Ibidem*, 1844, in-48°, xvi-95 pages. — Discours funèbre prononcé sur la tombe de M. J.-G.-J. Ernst, professeur de droit civil approfondi à l'université catholique de Louvain. Van Linthout et Vanden Zande, 1844, in-12, 45 pages. — Discours prononcé aux funérailles de M. le lieutenant général De Marneffe, le 22 mars 1848. Louvain, X.-C.-K.-X. Geets, 1848, in-42°. — *Lettres d'un bénédictin à un artiste catholique sur l'art chrétien* (*Revue de Bruxelles*, juillet et novembre 1839), 18 et 21 pages. — *La Bienheureuse vie de saint François d'Assise* (*Revue de Bruxelles*, 2^e série, II, 1842), 47 pages. — *Defré, Correspondances*. — Léon Wocquier, *L'Université de Louvain et les étudiants*. — *La Louvaniste*, chanson populaire de 1850 : elle figure en tête de la notice : Francis Schollaert, député de l'arrondissement de Louvain, dans *Les Hommes du jour de 1893-1895*. — *Annales du Cercle artistique, littéraire et scientifique d'Anvers*, typographie J.-E. Buschmann. — Descamps, *Etudes d'art oratoire et de législation*, Louvain. — *Annales parlementaires*. — Journaux du temps.

SCHOLLAERT (*François-Jean-Baptiste*), écrivain militaire, né à Ath, le 27 septembre 1812, décédé à Saint-Josse-ten-Noode, le 5 janvier 1880. Il fit carrière dans l'armée belge comme officier du génie; nommé général-major, il devint commandant de province et fut retraité avec le grade de lieutenant général honoraire. On lui doit une *Notice historique sur la ville de Mariembourg* (Liège, Oudart, 1843, in-8°, 48 p.). Sans atteindre, toutes proportions gardées, eu égard à sa concision, à la perfection documentaire qu'elle pouvait comporter, elle a le mérite de la clarté et de la méthode; elle contient une relation détaillée et un plan des attaques faites, en 1815, par les Prussiens.

G. Beaujean.

Bibliographie nationale, t. III. — *Annuaire militaire de 1884*. — *Revue belge*, t. XXIII, février 1843. — Archives du ministère de la guerre.

SCHOLLAERT (*Josse*), poète latin et flamand, né à Grammont en 1564, y décédé, le 24 janvier 1608. Il fut directeur du collège de sa ville natale. Il

composa des poésies latines, qui étaient en la possession de son fils Chrétien, prêtre; ce sont des prédictions et des épitaphes. Il décrivit aussi en un poème latin, cette singulière cérémonie qui se célèbre annuellement à Grammont le dimanche du Grand Carnaval et qui consiste en ce qu'un cortège mi-mondain mi-religieux se rend à l'Oudenberg, où le curé et le bourgmestre boivent une coupe, dans laquelle nage un petit poisson. Van Waesberghe a publié ce poème dans son *Gerardimontium*, p. 28-30. Schollaert a aussi composé des tragédies, des tragi-comédies et des comédies en flamand, qui sont toutes perdues. Ce sont *Acharistus*, *Eugenia*, *Joannes Damascenus*, *St. Adriaen*, *Gedeon*, *Liederic forestier van Vlaenderen*, *St. Bartholomeus*, *Holofernes en Judith*.

J. Vercoillie.

Frederiks et Van den Branden, *Biographisch Woordenboek*. — Piron, *Levensbeschrijving*. — Van Waesberghe, *Gerardimontium*, p. 144-143. — De Portemont, *Recherches historiques sur la ville de Grammont*, p. 143-146. — V. Fris, *Uittreksels uit de Stadsrekeningen van Geeraardsbergen*, nos 490-492, 515, 535, 544, 561.

SCHOLTEN (*Gaspard*), prêtre et poète flamand, vécut à Anvers au XVIII^e siècle. On n'a de lui qu'un ouvrage de piété en vers : *Den oprechten Wegh-wyser naer het eeuwigh Leven* (Anvers, M. Cnobbaert, 1664).

J. Vercoillie.

Frederiks et Van den Branden, *Biographisch Woordenboek*. — J.-F. Willems, *Verhandeling over de Nederduytsche Taal- en Letterkunde*, II, 267-268.

SCHONDONCH (*Gilles*), jésuite, naquit à Bruges, le 31 août 1556, et mourut au séminaire anglais de Saint-Omer, le 27 janvier 1617. Après de brillantes études littéraires, il était entré au noviciat de Tournai, le 13 octobre 1576; mais, au bout de quelques mois, sa complexion délicate força les supérieurs à le renvoyer dans sa famille (16 mars 1577). Rapidement, le jeune novice y recouvra assez de forces pour prendre la direction d'une classe de grammaire au collège des Pères dans sa ville natale (1). Au mois

d'août de l'année 1578, les jésuites furent expulsés de Bruges et Schondonch suivit ses confrères au collège de Saint-Omer, en Artois. Au cours d'une vie religieuse de quarante années, il remplit, toujours avec succès, la plupart des offices de la Compagnie. Il fut tour à tour professeur de poésie, de rhétorique et de grec au collège de Douai, puis, après de courtes études théologiques, professeur de rhétorique à Saint-Omer (1587-1588), préfet des classes à Courtrai (1589-1590) et à Anvers (1599-1601), prédicateur à Bruxelles (1597), aumônier militaire (1598), recteur du collège de Courtrai (1591-1596) et enfin recteur du séminaire anglais de Saint-Omer (mai 1601-1617). Cette dernière charge, qu'il conserva pendant seize ans, fut l'étape la plus longue et la plus brillante de sa carrière religieuse.

Le séminaire de Saint-Omer, érigé en 1593, avait pour but d'arracher les jeunes Anglais au danger d'une éducation protestante. Le P. Schondonch, second recteur de ce collège, lui donna son organisation définitive et l'éleva à un haut degré de prospérité. En peu d'années, le nombre des écoliers dépassa la centaine.

Profondément convaincu de l'importance capitale de l'éducation de la jeunesse pour le retour de l'Angleterre à la foi catholique, le P. Schondonch s'appliqua durant seize ans, avec un dévouement qui ne se démentit jamais, à faire de ses écoliers des chrétiens d'une trempe solide, armés pour les luttes qui les attendaient dans leur patrie. A côté de la piété, il fit fleurir la science. La vigoureuse impulsion qu'il donna aux lettres grecques et latines classa rapidement cette institution au premier rang des collèges de la province d'Angleterre sur le continent, au point d'exciter l'admiration des hérétiques eux-mêmes. Au témoignage du P. More, historien de la mission d'Angleterre, c'est au zèle du Père Schondonch et à son constant labeur qu'il faut attribuer ces brillants résultats (p. 163). Ses talents naturels joints à une longue pratique avaient fait du P. Gilles un éducateur

(1) Nous avons trouvé ces détails dans le *Registre aux admissions des novices de Tournai* (1569-1585). — Archives de l'Etat à Mons.

remarquable. Son autorité était basée sur le prestige que lui assurait un mélange de gravité imposante et d'affabilité persuasive. Il nous a laissés fruités de son expérience dans les règlements si sages et si bien adaptés au caractère anglais, qu'il a écrits durant les derniers mois de sa vie, alors qu'une cruelle maladie le retenait cloué sur un lit de douleur. La bibliothèque de l'Université de Louvain en possède une copie ancienne sous le titre : *Constitutiones collegii Anglorum Audomarensis. Ægidii Schondonch regulæ, instructiones, etc.* Il n'était pas moins entendu dans la direction des études. Helléniste distingué, il poussa si vigoureusement l'enseignement du grec que ses disciples — de nombreux témoignages en font foi — arrivaient à écrire et à parler cette langue avec autant d'aisance que d'élégance. Le bon enseignement de ce séminaire devint proverbial en Angleterre. On y disait, en parlant d'un homme érudit : « Il a fait ses études à Saint-Omer » (CAMPBELL, *De l'éducation en Angleterre*, 1789, p. 126).

Dès le jour où il fut mis à la tête de ce collège, le P. Schondonch lui donna tout son cœur. Il aimait ses écoliers et répétait volontiers qu'à part une certaine difficulté à s'exprimer dans leur langue, il s'était fait anglais comme eux. Ses disciples le payaient de retour; le P. More l'atteste : il était plus aimé que les Pères anglais eux-mêmes (*Anglis vero plus Anglis gratus*). Le bien opéré dans les âmes des jeunes gens par ce grand éducateur fut durable autant que solide. Le séminaire de Saint-Omer a été une pépinière d'apôtres et de martyrs. Les sages règlements que le P. Schondonch avait laissés comme son testament, restèrent en vigueur plus de cent cinquante ans, jusqu'au jour où les jésuites anglais se virent enveloppés, avec leurs frères de France, dans les décrets de proscription portés par le Parlement (1762).

Le P. Schondonch n'a imprimé qu'un seul ouvrage : *Sica tragica Comitû Maurilio a Jesuitis ut aiunt Calvinistæ Leydæ intentata* (Antverpiæ, 1599, 8°, pp. 185), traduction libre d'un opuscule du P.

François Coster. C'est une réfutation de la calomnie lancée par les calvinistes de Leyde contre les jésuites, qu'ils accusaient d'avoir soudoyé l'assassin de Maurice de Nassau. Au dire de Sotwel, il avait, au moment de sa mort, plusieurs travaux sur le métier. En particulier, il avait réuni de nombreux matériaux en vue d'un grand ouvrage qu'il se proposait d'intituler : *Admiranda huius sæculi*. Il en avait communiqué le plan et les grandes lignes à Juste Lipse, avec qui il était lié d'une amitié très étroite (1). Nous avons retrouvé, dans différents dépôts d'archives, quelques lettres inédites du P. Schondonch, ainsi qu'une relation du martyre du P. Henri Garnet, publiée par le P. Alfred Neut, en appendice à un article intitulé : *Le P. Henri Garnet et la conspiration des poudres* (Gand, 1876). Le peu que l'auteur a produit est de nature à nous faire regretter que les occupations de sa charge ne lui aient pas permis d'étaler ses réelles qualités d'écrivain dans une œuvre de plus grande envergure.

Alf. Poncelet, S. J.

Notice mortuaire du P. Schondonch (Bibl. Roy., sect. des mss., no 654, ff. 72-73). — E. de Guilhemy, *Mémoires de la Compagnie de Jésus*, Assistance de Germanie, 2^e série, t. I, p. 122-124. — Sotwel, *Biblioth.* — De Backer-Sommervogel, *Bibl. de la Comp. de Jésus*, t. VII, col. 861-863. — H. Morus, *Historia missionis Anglicanæ Soc. Jesu*, Audomari 1660; pp. 463 et suiv., p. 425. — Bartoli, *Inghilterra*, éd. de Florence, 1833, liv. V, chap. II, p. 218. — Foley, *Records*, t. III, p. 451, note; t. VII, pp. 1147 et suiv. — Sanderus, *De Brugensibus eruditionis fama claris*, Antverpiæ, 1624, p. 14. — *Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale* (Bruges, 1813). — Piron, *Levensbeschrijving*. — Jöcher, *Gelehrten-Lexicon*. — Cordara, *Hist. Soc. Jesu*, part. VI, l. II, no 64. — *Annales de la Société d'Emulation* (Bruges, 1884), pp. 401 et suiv. — *Société des Antiquaires de la Morinie* (1892), p. 546 et suiv. — *Archives historiques... du Nord de la France* (1838), pp. 5 et suiv.). — Burmann, *Sylloges Epistolarum*, t. II, p. 40-44, quatre lettres de Schondonch à Juste-Lipse. — *Justi Lipsii Epistolæ* (Plantin, 1614). *Miscell.*, cent. III, no 84; V, no 48. *Ad Belgas*, cent. III, nos 47, 59, 79.

(1) Voir *Epistolæ Justi Lipsii. Miscell. Centur V, Ep. XVI*. Burmann a publié quatre lettres de Schondonch au célèbre humaniste. Entre autres preuves d'affection, nous y lisons que chaque jour il avait à l'autel un souvenir particulier pour son ami, dont le portrait était toujours sur sa table de travail : *cuius vultum colore expressum minuta tabella scribenti studentique perpetuo obicit*. Burmann, *Sylloges Epistol.*, t. II, p. 44.

SCHONENBERG (*François van*) ou **SCHOONENBERGH**, écrivain ecclésiastique, vécut au XVII^e siècle à Alost, où il fut doyen de l'église Saint-Martin et curé du béguinage. Il écrivit en 1636 : *Het seltsaem ende wonderbaer leven van de geluksalighe Joanna Dedemaecker begyntien in het Begynhof van Aelst*. Cet ouvrage fut publié à Malines en 1662. M. l'abbé Schuermans, mort en 1891 comme curé à Wilsele, en possédait le manuscrit.

J. Vercoullie.

Frederiks et Van den Branden, *Biographisch Woordenboek*. — Piron, *Levensbeschrijving*.

SCHOOFF (*Gérard*, ou **SCHOOFFS**), peintre et sculpteur, né à Malines vers la fin du x^e siècle, y décédé vers 1574. Une famille patricienne de ce nom résida à Malines et occupa une place dans les annales de la ville dès l'époque la plus reculée. Moins ancienne, mais peut-être de souche identique, fut la famille du même nom, pépinière d'artistes, celle-ci, à laquelle appartient Gérard Schooff. La filiation du peintre sculpteur ne peut encore être établie d'une manière certaine, car, à l'époque probable où il naquit vivaient, entre autres artistes de ce nom : *Jean*, peintre et *Marie Imbrechts*, conjoints, cités dans un acte de 1504 et *Gérard*, décédé en 1516, d'après des extraits des registres de la corporation de Saint-Luc. Nonobstant il est certain que *Lancelot*, *Françoise* et *Elizabeth* furent frère et sœurs de notre Gérard Schooff. Ce fut probablement encore ce dernier qui se maria à Marguerite Roybosch, dont il eut comme enfants : Jacques, sculpteur, Jean, Adrien, Anne, Marguerite et Elisabeth.

Nous connaissons bien peu de l'œuvre de Gérard Schooff. On sait cependant qu'entré au service de la ville de Malines, il exécuta des travaux de peinture et de sculpture, décoratifs pour la plupart, et des plus divers, énumérés dans les comptes communaux. Les « Ommegangen » qui parcouraient la ville deux fois l'an, le jour du Saint-Sacrement et à la Saint-Rombaut, fête

patronale de Malines, étaient illustrés de scènes plastiques, empruntées en majeure partie à la Bible; ils fournirent, presque exclusivement, à l'artiste l'occasion d'exercer son talent. Il en fut de même, lorsqu'il s'agissait de pourvoir à la décoration de circonstance le jour de la joyeuse entrée des souverains, ou lorsqu'on célébrait leurs funérailles solennelles. Cela fut un titre à Gérard Schooff à être occupé à des travaux similaires pour les chambres de rhétorique, les métiers et les corporations, qui le chargèrent de l'entretien des accessoires décoratifs et des restaurations nécessaires aux statues ou mannequins faisant partie des groupes avec lesquels ces associations participaient aux cortèges de l'Ommegang. Entre autres Gérard Schooff travailla pour compte de la chambre de rhétorique « La Pivoine » et pour la corporation des Poissonniers, dont il fut le peintre en titre, charge dans laquelle il succéda à Jean Gheens vers 1569. Ce fut pour cette corporation qu'il peignit et sculpta des panneaux de portes et de fenêtres. On apprend ainsi qu'il fut sculpteur en même temps que peintre. On peut en outre lui attribuer avec quelque raison l'exécution d'un retable sculpté pour l'église de Mere, près de Hoogstraeten, dont il est question dans un acte de 1530. A Malines, il travailla, conjointement avec d'autres artistes, à un retable pour l'église des Récollets; ces religieux l'avaient encore chargé d'autres travaux moins bien déterminés.

H. Coninecx.

Archives de Malines, *Comptes communaux et registres scabinaux*. — *Protocoles des notaires de Munter et de Hondecoeter*. — H. Coninecx, *Notes et documents inédits concernant l'art et les artistes à Malines, 1909*.

SCHOOFF (*Gérard*, ou **SCHOOFFS**), peintre, fils de Jacques, sculpteur, et petit-fils du précédent, naquit à Malines dans la seconde moitié du x^e siècle et mourut à Anvers en 1624, où il fut enterré dans l'église des Grands-Carmes le troisième dimanche après l'Épiphanie. De son temps quantité d'artistes malinois abandonnèrent leur ville natale;

celle-ci eut alors énormément à souffrir des querelles religieuses et des excès de la soldatesque étrangère. Schooff fut du nombre de ceux qui s'expatrièrent pour aller chercher ailleurs un milieu plus favorable à l'exercice de leur art. Avec bon nombre de ses confrères, il s'établit à Anvers, où il fut reçu dans la Gilde de Saint-Luc, en qualité de maître, en 1575. En 1587, il en fut un des doyens, l'année suivante le doyen en chef et ensuite, comme de coutume, trésorier. Ces charges il les occupa à des intervalles irréguliers mais souvent répétés, jusqu'au moment de son décès. Il eut un assez grand nombre d'élèves : Pierre Dusseler, Jacques de Hase, Henri Peeters, Octave Nicolaïen, Hans van Mechelen, Dominique Verwilt, Gabriel Vrancken, Barthélémi Noblet, Corneille de Bouck. On ne connaît guère d'œuvres de Gérard Schooff. Tout au plus a-t-on conservé le souvenir d'une *Descente de Croix*, qu'il peignit pour le maître autel de l'église de Hoboken. Il avait stipulé, en faisant don de cette œuvre, une condition assez originale. Il demanda, en effet, que lui et sa femme fussent, annuellement, voiturés à Hoboken en char couvert, le jour de la kermesse, et copieusement régalez.

H. Coninckx

Rombauts et Van Lerijs, *De Liggeren... der Sint-Lucas gilde te Antwerpen*. — P.-D. Kuyt, *Hoboken en zijn wonderdadjig beeld*.

SCHOOFS (Henri), artiste peintre et littérateur, mort à Bruxelles en 1862. Sa réputation comme peintre est beaucoup moindre que sa renommée comme littérateur. On lui doit quelques payages, d'intérêt médiocre. Il est plus connu par des recueils de chansons satiriques, les unes en flamand, d'autres en français, publiées sous le pseudonyme de Luppe Scherpschieter. En voici l'indication exacte : *Le Massacre des Innocents, ou le pousse-cul devenu tire-cul*, par Luppe Scherpschieter (deux chansons, Bruxelles, Verhassel-Charvet, 1857, in-8°); — *Folksliedjes en gedichten van Luppe Scherpschieter*; eerste bundel (Bruxelles, Van Buggenhoudt, 1858, in-18; — *Chants et chansons de*

Luppen Scherpschieter, 2^e série (Bruxelles, typ. Van Buggenhoudt, 1858, in-18°). Ces chansons eurent en leur temps un grand succès. Une gravure, sur bois, illustrant le recueil, en exprime exactement le caractère frondeur; on y voit l'auteur appuyé sur un arc et regardant ironiquement un capucin, un magistrat, un roi, un évêque et un général, qu'il vient tous de transpercer de ses flèches.

Lucien Solvay.

Siret, *Dictionnaire des peintres*. — *Bibliographie*, t. III. — J. Delecourt, *Dictionnaire des anonymes*, n° 4459.

SCHOOFS (Léonard), écrivain ecclésiastique, né à Anvers en 1580, décédé à Merxplas, le 6 septembre 1636. Il était neveu du célèbre jésuite Léonard Lessius (Leys). En 1607, il reçut la prêtrise et fit profession à l'abbaye de Saint-Michel de l'ordre de Prémontré, à Anvers.

Le chanoine Schoofs exerça successivement les fonctions pastorales dans trois paroisses qui se trouvaient sous le patronat de l'abbaye. Le zèle qu'il déploya d'abord à Sgravenwezel engagea ses supérieurs à le présenter à l'évêque d'Anvers, Malderus, pour la cure de Santvliet, localité à cette époque très menacée et inquiétée par les hérétiques.

Malgré la trêve de douze ans (9 avril 1609), les réformés y faisaient du prosélytisme et y commettaient des excès dont Malderus se plaignit plus d'une fois. Nous ignorons la date de la nomination de Schoofs à Santvliet; mais il y était certainement curé en 1617. Il gouverna cette paroisse pendant seize ans, au milieu de contradictions et de dangers de toute sorte. A raison de la pénurie de prêtres, il desservit en même temps la cure de Beirendrecht jusqu'au 1^{er} janvier 1619. Il reconstruisit l'église paroissiale de Santvliet ruinée par les iconoclastes. Le nécrologe de l'abbaye de Saint-Michel dit qu'il était d'un dévouement admirable pour ses paroissiens et raconte qu'il lui arriva d'administrer les derniers sacrements à plus de 50 pestiférés, le même jour.

Promu à la cure de Merxplas, il y

défendit vaillamment ses ouailles contre les agissements des hérétiques, qui firent de vains efforts pour le forcer à abandonner son troupeau. Lors d'une épidémie, il contracta la peste en donnant les secours de la religion aux malades, et mourut victime du devoir.

Schoofs avait écrit la vie de son oncle L. Lessius. Un de ses parents, l'avocat Thomas Courtois, petit-neveu du jésuite, hérita du manuscrit. En 1640, année en laquelle la Compagnie de Jésus célébrait le centième anniversaire de sa fondation, il le publia, en même temps qu'un opuscule composé par Lessius peu de temps avant sa mort. En voici le titre : *De vita et moribus R. P. Leonardii Lessii e societate Iesu theologi, Liber. Ad utramque provinciam societatis Iesu per Belgium Iubilæum anno seculari suo celebrantem : Unâ cum Divinarum Perfectionum opusculo. Cura et sumptibus Thomæ Courtois I. V. Licentiatii et in supremo Brabantiæ senatu advocati*. Bruxelles, apud Godefridum Schovartium M. DC XL. Pet. in-8° de 230 p. avec le portrait de Lessius. Puis : *Quinquaginta nomina Dei seu divinarum perfectionum compendiarie expositio ...* (161 p.). Une seconde édition parut à Paris : *De vita et moribus R. P. Leonardii Lessii e Societate Iesu theologi liber. Unâ cum divinarum perfectionum opusculo*. Parisiis, apud Mathurinum et Ioannem Henault... MDCXLIV. In-12° de 183 p. avec le portrait, et l'opuscule, 124 p. La vie de Lessius fut réimprimée à part : *R. P. Leonardii Lessii e Societate Iesu theologi vitæ compendium. Editio secunda*. Ingolstadii, 1658, typis Georgii Hoenlini. Pet. in-12° de 213 p.

Par décret du 18 décembre 1646, signé : B. Cardin. Spada Ep. Albanensis, la Congrégation de l'Index condamna : *De vita et moribus R. P. Leonardii Lessii e Societate Iesu theologi liber, a Leonardo Scoofs concinatus, editusque cura et sumptibus Thomæ Courtois. Necnon folium sub falso sacræ Indicis Congregationis nomine editum Lovanii Typis Coenesteni hoc titulo : Ea, quæ in Vita R. P. Leonardii Lessii corrigenda vel mittenda censuit S. Congregatio*

indicis, hæc sunt. Ce dernier alinéa semble indiquer que Courtois, sachant que son livre était déferé à la Congrégation, aura essayé de connaître les motifs de la censure éventuelle.

L'édition de l'Index, de Turin, 1899, contient encore le décret du 18 décembre 1646, en ces termes : *Scoofs Leonard. De vita et moribus rev. P. Leonardii Lessii liber. Nec non folium S. Congreg. Indicis nomine falso editum hoc titulo : Ea quæ in vita rev. P. Leonardii Lessii corrigenda vel omittenda censuit S. Congregatio Indicis hæc sunt*.

D'après Reusch (*Der Index der verbottene Bücher*, t. II, p. 306), l'ouvrage fut, selon toute apparence, prohibé parce qu'il parle de guérisons comme ayant été opérées par l'attouchement des reliques de Lessius. En réalité, l'éditeur, Th. Courtois, dans sa dédicace, raconte ces guérisons, sans faire la double protestation imposée par Urbain VIII. L'opinion de Reusch est d'autant plus probable que la Congrégation des Rites s'occupa de l'affaire. Un décret de cette Congrégation, en date du 3 juillet 1648, s'exprime ainsi : *Vitam P. Leonardii Lessii de ordine Sacrorum Rituum Congregationis mature revisam et recognitam, eadem S. Rituum Congregatio, referente Emo. Dno. cardinale Sachetto, imprimi prohibuit, Et in archivio ejusdem S. Rituum Congregationis diligenter custodiri mandavit*.

L'édition de l'Index de 1900, la première publiée par ordre de Léon XIII, d'après les nouvelles règles de l'Index énoncées dans sa constitution, *Officiorum ac munerum*, ne renseigne plus le livre *De vita et moribus Lessii*. De même, dans la collection des décrets authentiques de la Congrégation des Rites, éditée en 1898, sous les auspices de Léon XIII, on ne trouve plus le décret du 3 juillet 1648.

A.-C. De Schrevel.

L. Goovaerts, Ecrivains, artistes et savants de l'ordre de Prémontré (Bruxelles, 1909), t. II, p. 157. — G. Hubert, *Les Pays-Bas espagnols et la République des Provinces-Unies depuis la paix de Munster jusqu'au traité d'Utrecht* (Bruxelles, 1907), p. 47-52. — Archives de l'église de Santvliet. — *Les Indices librorum prohibitorum*, Rome, 1667 ; Turin, 1899 ; Rome, 1900. — Ana-

lecta juris Pontificii (Rome, 1864), col. 308. — *Decreta authentica Congregationis sacrorum Rituum ex actis ejusdem collecta ejusque auctoritate promulgata sub auspiciis SS. D. N. Leonis Papæ XIII*, t. I (Rome, 1898).

SCHOOFs (Louis-Hubert), écrivain ecclésiastique, né à Saint-Trond, le 7 décembre 1821, mort à Liège, le 28 septembre 1892. Ordonné prêtre à Liège, le 8 septembre 1845, Schoofs devint professeur au Petit Séminaire de Saint-Trond, puis vicaire à Saint-Jean à Liège en 1849, curé à Latinne en 1864, curé à Tilleur en 1867, curé-doyen de Limbourg en 1882, chanoine honoraire de la cathédrale de Liège, le 31 mai 1888.

Il appartenait à une famille d'artistes qui consacraient leurs loisirs à la peinture, à la musique et à la littérature. L'abbé Schoofs s'adonna principalement à cette dernière. Cependant ses œuvres littéraires, assez importantes, ne sont pour la plupart que des traductions d'ouvrages allemands, comme les *Sermons populaires* du P. Hunold (Liège, Dessain, 1854, 2 vol. in-12, VIII-500 et 486 p.), les *Méditations et prières pour le mois de mai* de Kaltner (Liège, Dessain, 1868, in-18, 500 p.), le *Catéchisme pratique ou doctrine chrétienne en exemples* de Louis Mehler (Bruxelles, Goemaere, 1861, in-8°, 500 p. chacun), et la *Méthode pour préparer les enfants à la première communion* de S. Schmidt, dont il fit une traduction flamande (Bruxelles, Goemaere, 1860, in-8°, 352 p.) et une traduction française (*Ibid.*, 1869, in-8°, 368 p.).

Sous le pseudonyme de L.-S. Gerbée (équivalent du flamand Schoofs); il traduisit trois récits de Ed. Von Ambach : *La ville des morts* (Tournai, Casterman, 1864, in-8°, 130 p.); *Une nuit dans un cercueil* (*Ibid.*, 1864, in-8°, 140 p.), et *L'horloger de la Forêt-Noire* (Bruxelles, Goemaere, 1870, in-12, 192 p.). Quatre drames sacrés, *Le martyre de sainte Aquiline* (Liège, Spée-Zelis, 1877, in-18, 52 p.); la *Corbeille de sainte Elisabeth* (*Ibid.*, 1879, in-18, 40 p.); *Moïse sauvé des eaux* (*Ibid.*, 1878, in-18,

46 p.), et *Sainte Ursule et ses compagnes* (*Ibid.*, in-18, 40 p.), sont également imités de l'allemand. Enfin, en collaboration avec ses frères François et Godefroid, il publia un recueil de cantiques sous le titre de *Laudate pueri Dominum* (Liège, Dessain, 1858, in-8°, 140 p.).

Guillaume Simenon.

Archives du Grand-Séminaire de Liège. — *Bibliographie nationale*, t. III, p. 392.

SCHOOFs (Philippe-Jacques), écrivain ecclésiastique, né à Saint-Josse-ten-Noode, le 16 avril 1803, mort à Louvain, le 28 octobre 1878. Il se destina de bonne heure à la carrière ecclésiastique, et, après avoir fait ses études de théologie, il célébra sa première messe à Saint-Josse-ten-Noode, le 23 août 1827. Entré, le 8 mars 1834, dans la Compagnie de Jésus, il y fut appliqué aux fonctions du ministère sacré, qu'il remplit pendant de longues années dans diverses villes de la région flamande du pays. On lui doit des manuels d'éducation et de dévotion, écrits pour la plupart en néerlandais ; ce sont des vies du bienheureux Pierre Claver, de saint Nicolas de Tolentin, de sainte Lutgarde, un Mois de Marie, etc.; la liste complète en est donnée par le P. Sommervogel. Il existe du P. Schoofs un portrait lithographié par Florimond van Loo.

Paul Bergmans.

C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. VII (Bruxelles, 1896), col. 863-864. — *Bibliographie Nationale*, t. III (Bruxelles, 1897), pp. 391-392.

SCHOONAERTS (Grégoire), écrivain ecclésiastique, né à Anvers vers l'année 1684, mort dans cette ville, le 25 février 1741. Il fit ses études dans cette ville au couvent des Augustins, puis, à l'âge de dix-huit ans, poussé par la vocation religieuse, il entra à son tour dans cet ordre et fit son noviciat dans la maison d'Anvers. Il fut ensuite envoyé à l'université de Louvain où il acheva ses études et obtint, le 17 juillet 1725, le grade de licencié en théologie. Il passa toute sa carrière dans l'établissement religieux anversoïis qui avait été

témoin de ses débuts dans la vie monastique : il y enseigna la philosophie et la théologie, il y remplit successivement les fonctions de régent et de préfet ; il fut ensuite élu en qualité de définiteur et de visiteur des maisons augustines de sa province. Le P. Schoonaerts était fort apprécié comme confesseur et ses prédications jouirent d'une vogue fort grande ; il reçut à diverses reprises la mission de prêcher des retraites et des exercices de carême. Il publia en 1721 à Anvers un traité théologique : *Examen confessorum*. Cet ouvrage fut réédité une seconde fois quelques années plus tard. Après trente-huit ans de vie religieuse et trente-quatre de sacerdoce, il décéda à Anvers au couvent des Augustins.

Fernand Donnet

Paquet, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas*. — Piron, *Algemeene levensbeschrijving der mannen en vrouwen van België*. — *Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers*.

SCHOONBEKE (Gilbert van), financier, ingénieur-architecte, né à Anvers en 1519, y décédé en 1556. Il était fils naturel de Gilbert van Schoonbeke ou de Beaurieu, marchand, qui avait été reçu bourgeois d'Anvers en 1507, et de Béatrix Vander Veken. Gilbert van Schoonbeke, père, mourut en 1541 ; il avait épousé Anne Stegemans qui lui donna trois filles : Lucrèce, Marie et Léonore. Par acte daté du mois de juin 1545, l'empereur Charles-Quint accorda à Gilbert van Schoonbeke des lettres de légitimation. Ce fut à cette époque qu'il épousa Elisabeth Heyndriex, fille d'Edmond Heyndriex, tailleur, et d'Angélique Peeters.

La première fois que Gilbert van Schoonbeke intervint dans la gestion financière de sa ville natale, ce fut quand, jeune encore, il affirma le poids public, et c'est à ce titre qu'on le voit désigné dans un ancien écrit comme : « Gillebert de Beaurieu, maistre de poix de ceste ville ». Mais son père s'occupait de spéculations de terrains ; il achetait des propriétés, pour les morceler, y tracer des rues et les revendre

par parcelles. C'est dans ces conditions qu'il avait acquis de 1526 à 1528 divers immeubles dans le but de créer la rue du Roi et d'élargir la rue Houblonnière ainsi que celle qui, plus tard, devait devenir la rue Otto Venius. Gilbert van Schoonbeke avait été mêlé à ces travaux ; bientôt il en entreprit de semblables pour son propre compte, mais il les développa dans des proportions considérables.

Pendant le cours de son existence qui fut courte, il transforma en quelque sorte la physionomie de sa ville natale. Avec un coup d'œil extraordinaire, avec une prévision d'avenir déconcertante, avec une hardiesse sans pareille, il entreprit de remplacer la ville sombre, étroite et resserrée qu'avait créée le moyen âge, par une cité étendue et vivante. Il s'attaqua à la fois à tous les quartiers, se rendant acquéreur de nombreux terrains non bâtis, y traçant des places et des rues nouvelles, y élevant des bâtiments publics ou des maisons particulières. Il recula l'enceinte trop étroite des remparts et s'efforça même de mettre en exploitation les terrains situés en dehors des murs. On reste véritablement étonné en constatant l'audace heureuse de cet homme qui osa entreprendre au xvie siècle des opérations d'une envergure extraordinaire et, devant en quelque sorte de plusieurs siècles les progrès qui devaient s'accomplir si lentement ailleurs, se mettre en une fois à l'unisson de ceux qui, à l'époque moderne, transformèrent et modifièrent nos cités et nos villes.

D'une activité étonnante, il joignait à ses opérations immobilières des affaires financières considérables, se livrait à des spéculations commerciales, affermaient les taxes et les emplois, créait et développait des industries. Et s'il mérita le titre que ses contemporains lui donnèrent de *Meliorator van de stad Antwerpen*, on ne peut également que souscrire à l'appréciation qu'un chroniqueur émettait, quand il résumait le rôle si actif qu'il joua, en écrivant : *d'industrien vanden voorscreven Gillebert van Schoonbeke waeren in sijnen tydt, gronden van erven,*

huysen ende renten te coopen, ende weder te vercoopen, wagen, thollen, accynsen te pachten, ende te verpachten, ende diergelyke, waerinne hij sonderlinge geesperimenteert was.

Dès 1542 van Schoonbeke prenait possession du *Raemhof*, c'est-à-dire de l'enclos servant au séchage des draps que son père avait acheté, et achevait l'œuvre entamée en terminant le tracé de la rue du Roi et d'une partie des rues Hoboken et de la Princesse, et y construisait des maisons destinées à la revente. A la même époque, il devenait propriétaire du refuge de l'abbaye de Baudeloo qui était situé rue des Tanneurs, démolissait cet immeuble; à travers ce terrain ouvrait la rue du Canal, actuellement la rue des Juifs et la bordait de maisons nouvelles. Après avoir, en 1545, édifié à la place de Meir la *Geleyhuys*, destinée à fermer la percée que formait le canal coulant alors à ciel ouvert entre la rue de la Bascule et la rue qui devait dans la suite porter le nom du plus illustre de ses habitants, du grand peintre Rubens, il acheta en 1546 les terrains occupés jadis par l'établissement des banquiers lombards et les divisa au moyen d'une nouvelle voie de communication qui fut appelée rue des Lombards. Il voulut alors continuer cette percée à travers le refuge de l'abbaye de Saint-Bernard, pour aboutir ainsi au Marché-aux-Souliers. Mais les religieux ne consentirent pas alors à céder leur bien, et ce plan ne put être mis à exécution que plus tard, en 1582, quand fut ouverte la rue Saint-Bernard.

Ce fut ensuite l'abbaye Saint-Michel qui lui vendit un vaste terrain vague bordant au nord les propriétés conventuelles. Sur cet emplacement, van Schoonbeke bâtit le *Nieuwe Eeckhof*, c'est-à-dire un magasin destiné à servir de dépôt aux matériaux appartenant à la ville et aux munitions de guerre. A proximité, il construisit aussi des brasseries. Puis, tout autour, il traça les rues du *Schelleken*, *Steegskén* et *Blauwboterham*.

L'ancien *Eeckhof* communal s'élevait non loin du couvent des Récollets. En

1548, van Schoonbeke l'acheta et le démolit. Au centre du quartier qu'il créa ainsi, il ménagea une vaste place qu'il entourra d'un réseau de rues. Il acquit encore diverses propriétés particulières qu'il fit disparaître pour compléter les voies de communications nouvelles, et c'est ainsi qu'il traça les rues du Nord, de l'Est et de l'Ouest (plus tard, du Navet, de la Corne, de la Lunette), qu'il élargit la rue Vénus et appropria les abords des vastes locaux du *Nieuwe Morien*, qu'il reconstruisit. Sur la place qu'il venait ainsi de ménager au milieu de ce nouveau quartier, il édifia un vaste bâtiment. Dans les sous-sols, mis à la disposition du magistrat, furent installés les services du poids public; les salles des étages furent réservées en vue d'être louées aux bourgeois pour célébrer des fêtes particulières. Le nouveau local fut ouvert le 12 mars 1548.

De l'autre côté de la ville, il devint à la même époque propriétaire d'un vaste bien qui appartenait à la famille van Spangen et était connu sous le nom de *Hof van Spangen*. Après avoir encore une fois démolì les bâtiments d'habitation, il ouvrit sur le terrain ainsi déblayé une nouvelle place qui devint la place du Vendredi, y fit aboutir une série de nouvelles rues; celles du Faucon, de la Montagne, des Lions, et en prolongea d'autres dans le même sens, telles la rue du Saint-Esprit, et les ruelles qui aboutissent au Rempart-des-Tailleurs-de-Pierres.

Il y a lieu de remarquer que dans toutes ces créations nouvelles, van Schoonbeke fit évidemment preuve d'un esprit pratique et utilitaire, mais qu'il semble s'être préoccupé fort peu des questions d'esthétique ou d'art. Les places qu'il ouvre sont toujours bien carrées, bien uniformes; toutes les rues qu'il trace sont toujours bien régulières et soigneusement dessinées de manière à se couper à angles droits; les bâtiments, les maisons qu'il édifie et dont un certain nombre existent encore, sont d'une simplicité fort grande: Les façades très hautes, sont percées d'ouvertures

était en négociations pour vendre à des particuliers l'immeuble qui lui appartenait dans la rue de l'Hôpital, il s'adressa à la gouvernante pour obtenir l'autorisation de l'acheter. Après un rapport favorable dressé par les commissaires, le chevalier van der Meeren et le pensionnaire Jacques Maes, il obtint cette autorisation le 25 juin 1550. Il devint ainsi propriétaire de ce nouveau bien, au travers duquel il traça la rue d'Arenberg; il y érigea des maisons, et plusieurs brasseries dans le voisinage de la nouvelle place. D'autre part, pour obtenir une communication facile entre le nouveau quartier et la rue des Tanneurs, il était nécessaire de percer une artère importante. Il y parvint grâce à l'acquisition d'une vaste maison appartenant à Pierre van Wesenbeke et d'une propriété voisine que lui céda Jean Gamel.

A l'extrémité de cette nouvelle rue, sur un vaste terrain qui aboutissait, d'autre part, à la nouvelle place, fut alors édifié le *Tapissiers pand*, c'est-à-dire un bâtiment ou des galeries destinées à l'exposition et à la vente des tapisseries dont la fabrication et le commerce étaient alors si importants à Anvers. Jusqu'à cette époque les tapisseries avaient eu leur local dans les galeries annexées au couvent des dominicains; mais celles-ci étaient devenues insuffisantes. Pour les remplacer, quatre plans furent dressés par le magistrat. Le premier utilisait dans ce but les locaux de la nouvelle Bourse, le second proposait d'ériger les bâtiments au milieu de la place de Meir, le troisième aurait placé le nouveau local dans la *Nieuwe Stadt*, enfin le dernier choisissait le nouveau quartier ouvert dans les jardins des gildes. Ces plans furent soumis à van Schoonbeke, qui, voyant un moyen excellent de faire fructifier sa dernière opération immobilière, après avoir écarté les deux premiers, se rallia au dernier. La gouvernante émit à son tour un avis favorable, et, enfin, en 1549, une ordonnance royale stipulait que
 « pour le bien, augmentation et avan-
 cement de la ville Danvers, mesme-
 ment pour donner occasion aux bour-

« geoy, marchans et habitans d'icelle
 « de faire bastir et édifier maisons et
 « édifices en plusieurs lieux vagues et
 « qui ne sont présentement habitez ny
 « peuplez comme il convient, la royne
 « régente ait trouvé estre requiz et né-
 « cessaire de faire ériger et asseoir celle
 « part le pant qui se tient présentement
 « au covent des Jacopins... Ordonne
 « transférer es jardins des confraries
 « dicelle ville et illicq construit et édi-
 « fié en tel lieu et selon le patron que
 « ledit bourgmestre et eschevins appelé
 « et ouy Gillebert van Schoonbeke fe-
 « ront concevoir. »

L'édification de ce nouveau local qui devait coûter 15,850 florins, fut confiée à van Schoonbeke. Toutefois une ordonnance scabinale stipulait que, d'abord, seules les fondations seraient construites, puis qu'on attendrait pour achever l'édifice que la vente des terrains avoisinants ait procuré les ressources nécessaires. Cette éventualité ne fut pas longue à se produire; les travaux furent poussés avec activité par les mêmes entrepreneurs qui construisaient les nouveaux murs de l'enceinte de la ville, et, en 1552, le nouveau local put être inauguré.

En même temps van Schoonbeke présidait aux travaux de transformation qui furent exécutés aux étages de la Bourse afin de permettre d'y installer les galeries de vente et les boutiques pour les merciers et orfèvres.

Pour pouvoir exécuter tous ces travaux le plus rapidement possible et de la façon la plus économique, van Schoonbeke fit preuve d'un esprit réellement pratique. Il obtint de l'empereur l'usage de deux maisons en ruines situées au bord de la Meuse, près de Namur. Il y établit des fours à chaux et amena facilement les produits de cette fabrication par eau à Anvers. D'autre part, il obtint le privilège de couper dans les bois de Buggenhout tous les chênes dont il pourrait avoir besoin pour ses diverses constructions. Il acheta ensuite de l'abbaye Saint-Bernard quatorze bonniers de terres riches en argile, situées à Callebeke, près de l'Escaut et y établit une trentaine de

briqueteries pour l'usage desquelles il bâtit aux environs de nombreuses maisons d'ouvriers. Il s'engageait, afin d'éviter la hausse des matériaux, à livrer annuellement à Anvers, à prix raisonnable, 7 à 8,000 bateaux chargés de briques. Enfin il devint propriétaire de marais à Sevenbergen, en vue d'en extraire la tourbe qui devait lui servir de combustible.

L'ordonnance impériale de 1548 confirmait et approuvait ces diverses entreprises subsidiaires. Elle stipulait, que les briques de Callebeke ne pouvaient être vendues qu'à Anvers ; qu'elles devaient être fournies à toute réquisition faite par la ville et qu'elles ne pourraient coûter plus de 23 florins carolus franco à bord par bateau de 25,000 briques. Toutefois, la ville devait d'avance déclarer quelle serait la quantité dont elle aurait besoin.

Van Schoonbeke reçut en même temps de la faveur impériale un autre privilège tout aussi important et qui devait singulièrement faciliter sa tâche. Par ordonnance du 21 février 1548, publiée à Anvers le 7 juin de la même année, l'empereur abolissait provisoirement en sa faveur les privilèges dont jouissaient certains métiers. Il était permis à tout ouvrier, sans être bourgeois d'Anvers et sans se faire inscrire dans les métiers des maçons ou des charpentiers, de travailler aux ouvrages qui s'exécutaient sous la direction de van Schoonbeke dans la *Nieuwe Stadt* ou dans les jardins des gildes. De plus, le commerce des matériaux nécessaires à ces mêmes travaux pouvait s'exercer librement. Ceux qui bénéficiaient de ces faveurs devaient simplement se faire inscrire chez les doyens des métiers et payer une cotisation fixe de 4 sous, plus une indemnité hebdomadaire de 2 sous de Brabant.

Mais ce travail gigantesque ne suffisait pas encore à l'activité de van Schoonbeke. Depuis 1542, on travaillait à la construction de la nouvelle enceinte fortifiée devant englober les parties rurales récemment ajoutées à la ville. Ces travaux ne progressaient guère et bien-

tôt l'entrepreneur, à bout de ressources, dut les abandonner. La ville fit alors appel à d'autres constructeurs. Il s'en présenta qui proposèrent d'exécuter le travail à 30, 36 ou 40 florins par verge. Van Schoonbeke qui, grâce aux dispositions que nous avons fait connaître, pouvait obtenir les matériaux à bien meilleur compte que ses concurrents, offrit de travailler, suivant la besogne, de 14 à 26 florins. L'achèvement des travaux de défense lui fut alors confié et, pour les exécuter, il se mit d'accord avec l'ingénieur Peeter Frans. Cette œuvre considérable fut exécutée avec une célérité sans pareille. Il s'agissait d'édifier la muraille fortifiée depuis la porte Saint-Georges jusqu'à celle du Kipdorp avec, au centre, le bastion Maria, d'élever les murs hors de la porte Kroonenberg jusqu'à l'abbaye Saint-Michel et d'y installer un nouveau pont, de renouveler les fondations du pont de la porte Kipdorp, de clôturer les quais Anglais et de l'Orient jusqu'au Kattenberg en y ménageant des portes et des voies d'accès. Tout cet immense travail de démolition et de reconstruction fut mené à bonne fin en quelques années. Pour construire entièrement le grand bastion Maria, il ne lui avait fallu que quatre mois ; en 1552, il le livra aux autorités communales.

Presque tous les terrains permettant d'être exploités à l'intérieur de la ville, avaient été achetés et morcelés par van Schoonbeke ; il songea cependant à employer le même système pour les biens situés *extra muros*. Le 18 janvier 1546, il achetait de Guillaume vanden Werve, chevalier, seigneur de Schilde, écoutez d'Anvers, margrave du pays de Ryen et de sa femme Marguerite Scheyff, pour la somme de 5,350 florins, à payer au comptant, et une même somme à terme, une vaste propriété rurale, nommée *Tyget ter beke*, composée d'un château entouré d'un parc et de plusieurs milliers de verges de terrains maraîchers, située hors de la porte Saint-Georges, dans le quartier appelé *Loesane*. A travers ce bien, il traça diverses larges avenues : les avenues du Margrave,

Emaüs, des Petits-Coqs, des Petites-Poules, du Rossignol, de Saint-Georges, etc. Après avoir vendu le château à Jacques van Henexthoven, seigneur de Merxem; il morcela la propriété en vastes blocs de terrain appropriés pour la construction de maisons de campagne. Il stipula dans les actes de vente, que les acheteurs devaient bâtir en retrait, réservant devant les façades vingt pieds au moins de jardin et planter de grands arbres le long de l'avenue. Dès le 9 mars 1546, il donna procuration à Pierre de Haze pour liquider cette affaire immobilière, et dès lors, le quartier prit le nom de *Marcgraveley*, qu'il conserva depuis. Il est aujourd'hui englobé dans la ville, et plus rien n'en décèle pour ainsi dire l'ancien caractère champêtre.

La direction de ces importantes opérations financières et immobilières n'empêchait toutefois pas van Schoonbeke de s'occuper d'autres affaires d'ordre plutôt commercial. C'est ainsi qu'il entreprit la livraison de vivres, de draps, de soies et de toiles aux armées de l'Empire et qu'il passa de nombreux contrats avec le gouvernement général. De plus, pour son propre compte, il se livra à l'exportation du soufre. Les services qu'il rendit à l'administration durent être, sous ce rapport, considérables, car l'empereur désirant le récompenser de son zèle et de son intégrité, lui octroya une étendue considérable de terres marécageuses dans les pays d'Amersfort et de Reenen. C'étaient probablement des propriétés favorables pour l'exploitation de la tourbe.

D'autre part, à diverses reprises, il prit à ferme des accises, des droits d'impôt, les percevant directement ou les concédant à des sous-entrepreneurs, et ce fut même l'impartialité avec laquelle il remplit ces mandats qui lui valut une aventure désagréable, qui eût pu devenir tragique.

Un banquier italien, homme violent et peu recommandable, Gaspar Ducci, qui avait épousé la belle-sœur du père de van Schoonbeke, avait vu ses fraudes en matière d'accise successivement réprimées par son neveu par

alliance. Il lui voua pour ce fait une haine violente et résolut de se venger. Il le fit, pendant la soirée du 22 février 1545, attaquer à la sortie de la Bourse par des spadassins à ses gages. Van Schoonbeke ne put échapper à cette tentative d'assassinat que par une fuite précipitée et grâce au dévouement d'un de ses domestiques. Ducci, furieux de cet échec, menaça ouvertement van Schoonbeke et sa femme. Le magistrat intervint vainement pour punir les coupables. Il fallut que van Schoonbeke, pour obtenir justice, s'adressât au souverain. Un édit impérial intervint, enlevant cette affaire à la juridiction scabinale et la remettant au chancelier et au Conseil de Brabant. Les suites finales de cette querelle de famille ne sont pas connues.

Dans l'entre-temps, le magistrat ne réussissait pas comme il l'avait espéré, à attirer les habitants dans le quartier de la nouvelle ville, malgré les rues qui y avaient été tracées et les canaux qui y avaient été creusés. C'est alors que van Schoonbeke résolut de remédier à cette situation par une nouvelle opération. Il acheta dans ces parages, entre les deux canaux nouvellement ouverts, quatre cents verges de terrain dans le but d'y construire vingt-quatre brasseries. Charles V, par ordonnance du 18 février 1553, stipula que les exploitants de celles-ci devraient payer à van Schoonbeke un droit de 2 sous par tonne de bière. Van Schoonbeke, par reconnaissance, offrit à l'empereur cinq seizièmes de cette redevance, plus une rente perpétuelle de 6,250 florins, grevée sur les nouveaux établissements. Afin de fournir d'eau pure ces brasseries, il fit, au centre de ce quartier, bâtir une maison hydraulique. L'eau devait être captée dans le canal d'Hérenthals, conduite par des tuyaux à la *Waterhuys*, où, élevée dans un réservoir au moyen d'une roue à godets, elle devait être distribuée à toutes les brasseries du voisinage. Cet établissement avec son ameublement ancien et sa physionomie si archaïque existe encore. Malheureusement de récentes modifications apportées aux appa-

reils mécaniques en ont plus ou moins défiguré l'ordonnance si pittoresque et si intéressante. Les dix premières brasseries entrèrent en activité dès le mois de mars 1554, et comme les conduites destinées à amener l'eau du canal n'étaient pas encore achevées, on allait chercher l'eau à Rumpst au moyen de bateaux.

La concurrence des nouveaux établissements contrariait fortement les brasseurs établis dans les divers quartiers de la vieille ville. Pour se venger, ils firent courir le bruit que l'eau que l'on allait prendre à Rumpst était contaminée et que la bière, dans la fabrication de laquelle elle entraît, devait être nocive. D'autre part, les privilèges dont jouissaient les ouvriers embauchés pour l'exécution des entreprises de van Schoonbeke, avaient créé des mécontentements parmi les membres réguliers des corporations. De plus, l'immense activité de van Schoonbeke, ses succès croissants, la faveur dont il jouissait à la cour, lui avaient suscité des envieux et des jaloux. Tous ces facteurs réunis finirent par agir sur le peuple, et celui-ci se souleva tumultueusement. L'émeute gronda à Anvers pendant les journées des 8, 9 et 10 juillet 1554 et ne s'apaisa que le 12. Van Schoonbeke et le pensionnaire Maes, pour avoir la vie sauve, durent se réfugier à l'hôtel de ville. Par une aberration incroyable, le magistrat, oublieux des immenses services que ces illustres citoyens avaient rendus à leur cité natale, les destitua et en quelque sorte les abandonna. Il fut proclamé que : *Myne Heeren deporteerden Gillebertus, Nicolaes Maes ende Jacob van Hencchoven met heure consoirten van den dienste van deser stadt ende dat dien oick van der pachtingen van den wyn assysen ende sullen de tachterheyte heurder pachtingen opleggen nae rate van den tyde*.

L'émeute fut ainsi facilement calmée sans trop grande effusion de sang et le magistrat n'osa pas alors arrêter les meneurs. Mais un peu plus tard, au mois d'avril suivant, quand des bandes allemandes furent venues compléter

l'effectif de la garnison, les chefs des mutins furent arrêtés et condamnés. L'exploitation des brasseries, dans ces conditions ne fut guère brillante, et il fallut que dans la suite, le 12 mars 1561, la ville rachetât elle-même les seize brasseries alors construites et la *Waterhuys* pour les louer ou les revendre. Elles restaient néanmoins grevées de la redevance consentie par van Schoonbeke à l'empereur, et il fallut, pour liquider cette situation, que Philippe II consentit à se dessaisir de ce bénéfice et à permettre à la ville de le racheter.

Lâchement abandonné par le magistrat, écœuré de l'ingratitude de ses concitoyens, van Schoonbeke se réfugia à Bruxelles où la gouvernante, la reine Marie de Hongrie, le nomma conseiller de l'empereur et commit des finances.

Désormais son rôle était terminé. On le rencontre encore chargé par Philippe II de quelques missions de confiance, telle les négociations relatives au placement de trois vitraux dans la cathédrale, mais il n'eut plus le temps, ni l'occasion de rétablir à Anvers son crédit perdu. C'est au cours d'un de ces séjours dans sa ville natale, que van Schoonbeke décéda inopinément, au mois de décembre 1556, dans la maison *De Keyser*, canal des Récollets. Il fut enterré dans l'église des religieux Récollets, au pied de la chaire de vérité.

Sa femme Elisabeth Hendriks mourut en 1588. Elle avait eu six enfants. L'un d'eux était mort jeune. De ses quatre filles, Léonore mourut le 16 mars 1629 sans alliance; Maria, décédée le 11 février 1625, avait épousé Philippe Suerius, professeur à l'Université de Louvain; Susanne, morte en 1620, après avoir été mariée en premières noces avec Isaac de Roeck, receveur des Etats à Bruxelles, et en secondes noces, avec Guillaume Everaerts, avocat; Sara, décédée en 1588, qui fut femme d'un marchand anversois, François De Cater. Van Schoonbeke eut un fils, également appelé Gilbert, qui fit ses études à Louvain, à Douai et en Italie. Après avoir vainement tenté de reconstituer

une partie des entreprises paternelles, il abandonna cette tâche et entra dans l'armée. Il disparut à la bataille de Gembloux, sans doute tué pendant le combat.

Au décès de van Schoonbeke, ses affaires étaient, comme bien on pense, passablement embrouillées. La ville continua en ces circonstances à jouer le rôle ingrat qu'elle avait si malheureusement inauguré deux ans plus tôt. Elle suscita des difficultés de tous genres. La succession, quoique sans nécessité, dut être acceptée sous bénéfice d'inventaire; des commissaires furent nommés; de nombreux procès furent engagés; et ce ne fut que le 9 avril 1579 qu'une ordonnance royale intervint, autorisant les héritiers à liquider la situation.

Van Schoonbeke avait fait un legs en faveur de l'orphelinat du *Maagdenhuis*. Ce ne fut que grâce aux libéralités de sa fille et de sa petite-fille, Léonora De Cater, que cet hospice put, en 1626, entrer en possession de cette donation. Il fit également un don à la maison des fous ou *Zinnelooshuis*.

On conservait de van Schoonbeke et de sa femme au *Maagdenhuis* deux portraits peints par François Floris, et au *Vondelinghuis*, deux autres, de format plus réduit, attribués à P. Pourbus l'ancien. Au *Brouwerhuis* également se trouve une toile représentant son effigie. Enfin, dans le premier de ces établissements de bienfaisance, aujourd'hui bureau de l'administration des hospices, existe encore un curieux petit buste sculpté, peint et habillé, sur le socle duquel fut placée cette inscription : *Dit is den meliator van de stadt Antwerpen, wiens wonderlycke memorien wel te recht weerdich sijn in cronycken ofte historien gestelt te worden.*

De nos jours, on a donné le nom de ce grand citoyen à une place située à l'entrée de ce quartier de la *Nieuwstadt* qu'il avait transformé, et à une rue de la huitième section, au centre de l'ancien *Marchgraveley* dont il avait également été le fondateur. Son buste, couronné par la ville d'Anvers, sculpté par Van Arendonck, fut placé en 1867 à

l'extrémité du boulevard Léopold; il est aujourd'hui caché dans les verdure du Parc de la Pépinière.

Ces tardifs hommages officiels ne constituent qu'une maigre réparation envers la mémoire d'un des plus grands citoyens que la ville d'Anvers ait produits au xvi^e siècle. Il transforma entièrement sa ville natale, et lisant en quelque sorte dans l'avenir, il créa en une fois et sans transition les amorces de la cité nouvelle qui déjà faisait prévoir et préparait l'immense et opulente métropole actuelle. L'ingratitude de ses concitoyens, et la trahison des autorités locales, furent les seules récompenses qui échurent à cet homme de génie.

Fernand Donnet.

Mertens en Torfs, *Geschiedenis van Antwerpen*. — Papebrochius, *Annales antverpienses*. — *Cort verhaal van de groote weldaeden en de beneficiën door Gillebert van Schoonbeke aen de stadt Antwerpen gedaen*. — F. G. V., *Antwerpse chronycke*. — Bertrijn, *Chronyck der stadt Antwerpen*. — Geudens, *Van Schoonbeke en het maagdenhuis van Antwerpen*. — P. Génard, *Anvers à travers les âges*. — *Instructieboek van de groote grausame ongerechtigheyt in stede van recompentie die Gilbeert van Schoonbeek... is aengedaen naer sijn doot door de stadt van Antwerpen...* (Mss. Archives communales d'Anvers). — Ed. Geudens, *L'Hôpital Saint-Julien et les asiles de nuit à Anvers*. — Johan van Rotterdam, *Gilbert van Schoonbeke* (Vlaamsche school, 1858). — A. Thys, *Historique des rues et places publiques de la ville d'Anvers*. — Lambert van Ryswyck, *Gilbert van Schoonbeke of een oproerte Antwerpen in de XVIe eeuw*. — Henry Merlenz, *Un bienfaiteur de la ville d'Anvers*; trad. ital., *Un benefattore della città d'Anversa*. — P. Génard, *Quelques notes sur le canal d'Herenthals, la maison hydraulique et les prises d'eau directes à l'aqueduc de la ville, connu sous le nom de Brouwershuis*. — P. Génard, *Les seize brasseries de van Schoonbeke dans la nouvelle ville*. — P. Génard, *Aqueduc des brasseurs et maison hydraulique*. Notice. — P. Génard, *Un procès célèbre au XVI^e siècle*. Gilbert van Schoonbeke contre Gaspar Dozzi. — Fernand Donnet, *Les méreaux des brasseurs d'Anvers*. — Serrure, Notice sur les méreaux des brasseries anversoises. — H. Wauwermans, *Les architectes militaires flamands au XVI^e siècle*. — Lieutenant-général Wauwermans, *Les fortifications d'Anvers au XVI^e siècle*. — L. Torfs, *Les agrandissements et les fortifications d'Anvers*. — Louis Torfs, *Hospice des orphelines à Anvers*. — Diercxsens, *Antverpia Christo nascens et crescens*. — Thys, *Recueil des bulletins de la propriété*. — L'inventaire de la mortuaire de Gilbert van Schoonbeke (*Archievenblad*, XVIII). — Fernand Donnet, *Documents pour servir à l'histoire des ateliers de tapisserie de Bruxelles, Audenarde, Anvers, etc.* — Fernand Donnet, *Les tapisseries de Bruxelles, Enghien et Audenarde pendant la furie espagnole*. — *Recueil des ordon-*

nances des Pays-Bas, 2^e série, vol. V. — Fernand Donnet, *Histoire du Margraveley Anvers*. (Mss.) H. Hymans, *Gilbert van Schoonbeke en zijne vrouw Elisabeth Hendrickx (oud en nieuw, 1889)*.

SCHOONBROODT (*Jean-Guillaume*), archiviste, né à Saint-Jean-Sart, près d'Aubel, le 14 novembre 1804, mort à Liège le 10 avril 1884. Après avoir fait de bonnes études chez l'abbé Raes, au Val-Dieu, puis au collège communal de Liège, il fut reçu docteur en droit. Il ne resta pas longtemps au barreau. La place de conservateur adjoint des archives de l'Etat étant devenue vacante, il la postula et l'obtint le 16 janvier 1835; et lorsque Matthieu Polain quitta l'administration des archives pour l'Université, il le remplaça comme conservateur le 31 octobre 1857. A cette époque, les fonctions les plus importantes des archivistes consistaient dans la mise en ordre de leurs dépôts. Schoonbroodt consacra trente ans à cette indispensable besogne. Lorsque le classement des différents fonds fut suffisamment achevé pour que le public pût le consulter avec fruit, il songea à mettre à la disposition des travailleurs, par des inventaires, les trésors dont il avait la garde. Le premier parut en 1863 sous le titre : *Inventaire des chartes du chapitre de Saint-Lambert, à Liège*, 1 vol. in-4°. Il contenait les analyses de 1294, documents pour les années 830 à 1765. Ces analyses sont très détaillées et se distinguent par leur exactitude au point de vue paléographique. Mais, peu au courant de la diplomatie, Schoonbroodt a négligé de ramener les dates au style moderne. Il en résulte que, sous ce rapport, son travail doit être consulté avec prudence. Au surplus, la publication des textes mêmes sous les auspices de la Commission royale d'histoire en a-t-elle considérablement réduit l'utilité. Puis parurent successivement l'*Inventaire des chartes du chapitre de Saint-Martin, à Liège*, 1871, in-4°, et l'*Inventaire des chartes de l'abbaye du Val-Saint-Lambert, lez-Liège*, 1875-80, 2 vol. in-4°, qui, sans avoir le défaut du premier, en possèdent les qualités. Le dernier comprend non seulement les

analyses des 2280 chartes du célèbre monastère, mais aussi la description méthodique de ses registres. Un quatrième inventaire, resté manuscrit et comprenant l'analyse des chartes de l'abbaye Saint-Jacques, à Liège, n'a pas été retrouvé.

Schoonbroodt a inséré dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois* (t. XII, XIII et XIV), trente-neuf documents des x^ve et xvi^e siècles, se rapportant à divers sujets de l'histoire liégeoise, mais particulièrement aux corporations des métiers de la cité. Il n'en a pas été fait de tirages à part.

Schoonbroodt était d'une assiduité remarquable; pendant sa longue carrière, il ne manqua presque pas un jour de se rendre à son bureau. Il a laissé le souvenir d'un homme affable, modeste et gai. Les services qu'il rendait avec la plus grande obligeance lui valurent le titre de membre de plusieurs compagnies savantes. Pendant deux ans (1840-1842), il avait représenté le canton d'Aubel au conseil provincial, il avait fait partie de la commission provinciale de statistique (1870-1881) et était chevalier de l'Ordre de Léopold.

S. Bormans.

SCHOONBROUCK (*Thierry VAN*), homme de guerre gantois du x^ve siècle. Ce personnage nous apparaît pour la première fois en 1449, comme doyen des vairiers à Gand, fonction qu'il occupa jusqu'en 1454. Il devait bientôt jouer un rôle important durant la guerre que la ville de Gand soutint contre Philippe-le-Bon de 1451 à 1453. On sait qu'en 1449, le duc, fort mécontent de l'échec de ses partisans à l'élection scabinale du 15 août, avait exigé la cassation de cette élection; après huit mois de pourparlers la ville céda et on procéda au renouvellement de l'échevinage le 10 mars 1450. Thierry van Schoonbrouck fut désigné comme dernier échevin du second banc. Il fut par suite mêlé aux négociations qui durèrent pendant plus d'un an et qui aboutirent

à l'insurrection de décembre 1451. Van Schoonbrouck conduisit son métier au siège d'Audenarde, fut témoin de la déroute du 24 avril 1452 et de la décapitation des trois capitaines révolutionnaires, condamnés pour leur incurie et leurs mésus. Le 26 mai, il fut nommé capitaine de la paroisse de Saint-Jacques. Son premier acte fut de protester contre la décision illégale de ses collègues, qui, sous la pression populaire, consentirent à faire rayer du registre aux bannis les noms d'un patricien accusé de meurtre et ceux d'autres exilés de droit commun (5 juin). Trois jours après, il partit avec Guillaume van Vaernewyck, capitaine de Saint-Pierre, pour aller soutenir Gauthier de Leenknecht, qui organisait avec les paysans de Waas la défense de cette contrée contre les troupes duciales. Philippe-le-Bon débarqua le 15 juin à Rupelmonde; le lendemain, son avant-garde anéantit les Gantois et leurs alliés sur le territoire de Bazel. De retour à Gand, Thierry fut démis de ses fonctions (20 juin). Le 21 juillet, les ambassadeurs de Charles VII parvinrent à faire conclure une trêve et amenèrent les Gantois à envoyer des députés au parlement d'arbitrage de Lille. Deux mois après, Gand refusa de se soumettre à la sentence et recommença la guerre (14 septembre). Réélu capitaine le 15 octobre, van Schoonbrouck paraît avoir été chargé de la défense de la banlieue. Le 15 décembre, il livra une escarmouche aux Picards de la garnison de Termonde aux environs de Laerne. Le 18 janvier 1453, une émeute éclata à Gand : les compagnons de la Verte-Tente, commandés par le bâtard Blanstreyn et soutenus par ceux d'Outre-Escaut, essayèrent de renverser le gouvernement établi; une lutte s'engagea au Marché du Vendredi; Thierry en personne arrêta Blanstreyn, le fit enfermer au Châtelet et condamner à mort, et il ne lui donna sa grâce que sur l'échafaud, cédant aux prières de la foule. Le 3 février, il alla s'emparer de la tour du Diercost à Grammont, et défit à Sarlardinghe la garnison d'Ath sous Jean de Croy, qui

voulait délivrer les prisonniers. Ensuite, il mena sa bande brûler et détruire tous les villages de la frontière de la Flandre et du Hainaut, de Pipaix à Gammerages, et rentra à Gand avec une foule de chariots de victuailles et de butin.

Le 22 février, les trois capitaines, Thierry van Schoonbrouck, Jean Strymeersch et Inghelram van den Brouck tentèrent un coup de main sur Courtrai, inutilement d'ailleurs. Le 14 mars, Thierry renouvela cette tentative contre Termonde sans plus de succès; le 21, il alla avec son collègue Strymeersch dégager la garnison gantoise de l'église d'Esche-Saint-Liévin, et le 15 avril, ils repartirent pour aller dévaster quatre jours durant tous les villages depuis Mont-Saint-Aubert, aux portes de Tournai, jusqu'à Pont-à-Rhosne, et de là toute la banlieue d'Audenarde.

Le 7 mai, une grande expédition fut organisée contre Alost; mais malgré les assauts livrés aux boulevards, au nord de la ville, les assiégés résistèrent si vaillamment que Thierry van Schoonbrouck dut donner ordre de lever le siège, le jour de l'Ascension. C'est qu'il venait d'apprendre que le capitaine ducal, Adrien de Vuerhoute, sorti de Biervliet, méditait un coup de main contre Hulst. Il courut au secours du capitaine gantois d'Axel, mais arriva trop tard : déjà le chevalier de Vuerhoute était défait, laissant aux mains de ses ennemis vingt-sept des siens. Van Schoonbrouck les fit mener à Gand, puis le lendemain décapiter à Maria-kerke. Le 10 juin, il pilla les environs de Ninove. Mais à l'approche de la grande armée du duc qui venait de s'emparer de Schendelbeke et de Pouques, les Gantois durent cesser leurs expéditions; le 18 juillet, on apprit que les troupes bourguignonnes avaient mis le siège devant le château de Gavre. Cinq jours après, le commandant de Gavre, Arnold van der Speeten, soit qu'il fût gagné par l'or du duc, soit qu'il fût trompé par les mercenaires anglais qui trahissaient leurs alliés, vint déclarer aux capitaines que l'armée ducale s'était

débandée par faute de payement et qu'une prompte sortie en masse pouvait décider de l'issue de la guerre. Le 23 juillet 1453, l'armée gantoise, divisée en trois batailles, commandées par Jacques Meeussone, Jean Strymeersch et Thierry Van Schoonbrouck, fut anéantie dans la plaine de Gavre, avant même d'avoir pu entièrement se déployer... Van Schoonbrouck, qui était monté, put échapper au carnage.

Durant tout le règne de Philippe-le-Bon et celui du Téméraire, l'ex-*hoofman* se tint coi. Mais à peine la nouvelle du désastre de Nancy parvint-elle à Gand, que le vieux doyen des vairiers sortit de son isolement et figura au premier rang du parti qui arracha de si larges privilèges d'autonomie à Marie de Bourgogne. Le 18 février 1477, il est le premier électeur de la ville pour renouveler la loi de Gand dans un sens démocratique. Il apparaît une dernière fois en mai 1484, aux côtés d'Adrien de Rassegheem et de Jacques de Romont pour mener les troupes gantoises contre Maximilien, et dévaster le plat pays afin d'empêcher l'approvisionnement des troupes allemandes de l'archiduc.

V. Fris.

Dagboek van Gent van 1447 tot 1470, éd. Fris (Gand, 1901-1904), t. I, p. 84, t. II, p. 32 et 178. — *Kronyk van Vlaenderen van 580 tot 1467*, éd. Blommaert et Serrure (Gand, 1839-1840), t. II, p. 143, 116, 161, 166, 168, 171, 173, 177, 178, 179, 181, 183, 191, 193; c'est la source de Jacques de Meyere et de Nic. Despars aux années 1450 à 1453. — N. Despars, *Cronycke van den lande van Vlaenderen*, éd. de Jonghe (Bruges, 1840), t. IV, p. 243. — *Memorieboek der stad Ghent*, éd. P.-C. Van der Meersch, t. I, p. 230, 241, 302. — Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre* (1847), t. IV, p. 360, 438, 482, 493, t. V, 220, 361. — V. Fris, *De slag bij Rupelmonde et de Slag bij Gaver*, dans le *Vlaamsche Gids*, 1908, p. 253-266; 1909, p. 229-262. — *Ordonnances en wysdommen der nerynghen van Ghendt*, Ms aux archives de la ville de Gand (Vict. Van der Haeghen, *Inventaire des archives de Gand*, p. 110-111). — V. Fris, *Histoire de Gand* (Gand, 1913), p. 133.

SCHOONDONCK (Gilles), écrivain ecclésiastique. Voir SCHONDONCK.

SCHOONE (Guillaume van), poète latin, né à Gand en juin 1611; nous ignorons la date et le lieu de sa mort.

BIOGR. NAT. — T. XXI.

Fils de Remacle van Schoone, il fut baptisé en l'église Saint-Nicolas, à Gand, le 5 juin 1611. Son frère Laurent, qui fut son collaborateur, fut baptisé en la même église, le 8 juillet 1613.

Guillaume fit ses études, en sa ville natale, au collège des Jésuites. Il sortit de rhétorique en 1629 et composa à cette époque, avec six de ses condisciples, un drame en cinq actes avec chœurs intitulé *Eustachius*. Cette pièce, de valeur fort inégale, retraçait la vie, la conversion et le martyre de saint Eustache : elle fut représentée le 14 septembre 1629, par la jeunesse du collège et imprimée à Gand, chez Josse Dooms : *Eustachius, drama como-tragicum auctoribus Guilielmo van Schoone, Laurentio van Schoone, Petro Boele, Joanne-Martino de la Faille, Francisco de la Deuse, Andrea de Wulf, Francisco van den Vivere* (1 vol. in-4° de 103 p. avec 4 ff. n. ch. donnant les noms de tous les figurants et interprètes). La même année, van Schoone fit paraître, avec son frère Laurent et Petrus Boele, son condisciple, quelques courtes pièces de vers, dédiées à l'abbé de Saint-Pierre J.-A. Schaick, et célébrant la construction de l'église Saint-Pierre au Mont-Blandin à Gand : *Amplissimo... Domino Joachimo Arsenio a Schaick* (Gand, J. Kerchovius, 1629; plaquette in-4°, 4 ff.). En 1632, van Schoone envoya comme présent d'étrennes à l'évêque de Gand, Antoine Triest, son grand protecteur, un poème intitulé *Lis æstatis atque hiemis iudice anno post Christum natum M. D. C. XXXII* (Louvain, Ph. Dormalius; plaquette in-4°, 6 ff.). L'auteur était alors chanoine d'Aix-la-Chapelle et étudiait le droit. Les œuvres de ce poète ne sortent pas de la banalité courante.

Alphonse Roersch.

F. van der Haeghen, *Bibliographie gantoise*, II, 26, 27, 103. — Etat-civil de Gand : registre naissances, paroisse Saint-Nicolas, 1584-1627, 117 B.

SCHOONE (Laurent van), humaniste, né à Gand, le 7 juillet 1613 et décédé à Anvers, le 18 juillet 1677.

Frère du précédent et son collaborateur, il composa, en plus des pièces que nous avons citées dans la notice précédente, une tragédie latine intitulée *Humfredus* qui fut jouée par les élèves du collège des Jésuites de Malines en janvier 1639 (Anvers, Jean Meursius, 1639; 4 p. in-4°). Laurent van Schoone, sorti du collège de Gand en 1629, entra la même année, le 31 octobre, dans la Compagnie de Jésus. Voici, d'après Sommervogel, son *curriculum vitæ* : professa la rhétorique « à Malines, fut recteur de Cassel (1651-1654), Courtrai (1656-1659), Bruges » (1662-1665), Malines (1667-1671), « Provincial (1671-1674), préposé de la » maison professe d'Anvers (mars-septembre 1676) ».

Alphonse Roersch.

Les sources de la notice précédente. — Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. VII, col. 864 et t. V, col. 420.

SCHOOONEJANS (Joseph), architecte, né à Bruxelles, le 29 juillet 1829, mort à Schaerbeek, le 21 janvier 1877, fut bibliothécaire de la Commission royale des monuments et major de la garde civique de Schaerbeek. Il publia en 1866 des relevés du Palais de la Nation et des Ministères construits à Bruxelles, par l'architecte Guimard de 1778 à 1783. Son livre porte le titre : *Façades des hôtels ministériels de la rue de la Loi à Bruxelles*. Liège, 1 vol. in-fol., J. Cornu, graveur et éditeur, et est très consciencieusement dessiné. On ne peut citer parmi son œuvre architecturale que quelques menues restaurations à l'église de Vilvorde.

Paul Saintenoy.

Bibliographie nationale, t. III. — *Bulletin des commissions royales*, II, p. 531.

SCHOONEN (Louis-Adolphe **GEELHAND** dit), homme de lettres, né à Anvers le 7 janvier 1820, mort à Vilvorde le 21 décembre 1894, enterré à Laeken dans le caveau de la famille.

Louis Schoonen appartenait à une famille d'origine hollandaise. Son père, le baron Ferdinand-Joseph Geelhand de Merxem mourut à Anvers, le 8 février 1855, à l'âge de soixante et onze ans; il

possédait une remarquable collection de médailles et d'antiquités. Son fils unique prit en littérature comme pseudonyme le nom de Schoonen qui était celui de sa mère.

En possession d'une fortune qui lui permettait de ne pas se préoccuper des nécessités de la vie, il s'adonna à la culture des lettres après avoir fait ses humanités au collège des Jésuites, à Anvers. Le portrait lithographié qui accompagne la notice que lui consacra de Reume en 1849 révèle une figure séduisante et aristocratique dont le regard perdu dans des rêves semble se complaire dans la mélancolie. Son cœur était bon : déjà dans les *Gloires du pays* (1844), il rendait hommage au talent de V. Joly, auteur de *Jacques Artevelde*, bien que celui-ci se fût montré peu bienveillant à son égard. Raoul fit l'éloge de ce livre et le Roi décerna à l'auteur, en 1845, une médaille d'or de première classe, ordonnant le dépôt des *Gloires* dans sa bibliothèque. En même temps, V. Hugo et Châteaubriand lui adressaient des témoignages de leur sympathie. En 1845, il annonçait qu'il allait publier en prose et en vers une *Galerie dramatique belge* qui ne vit jamais le jour.

Depuis 1844 il rédigeait sous le titre de *Chronique de Bruxelles* une petite revue politique, artistique et littéraire, fort répandue — assure de Reume — mi-française et mi-flamande, où il publiait de courts articles extraits de journaux et sur tous les sujets. Cette publication s'arrêta en 1849.

Par arrêté du 28 novembre 1847, le gouvernement avait institué un concours de poèmes à mettre en musique. Vingt-neuf pièces furent soumises au jury : le premier prix fut décerné à Gaucet, le deuxième aux *Deux prétendants* de L. Schoonen sous le pseudonyme de Félix Kamper. A. Samuel fut chargé de la musique. Cette initiative du gouvernement avait pour but de relever l'art dramatique du marasme dans lequel il était tombé. L. Schoonen avait, lui aussi, conçu le projet de réveiller les lettres belges de leur torpeur et de grouper les

écrivains pour assurer le développement de la littérature. Il les convia à une réunion qui se tint le 26 août 1847 dans les salons de la *Société de lecture* de Bruxelles à l'effet de fonder une *Société des Gens de lettres belges*. L'idée parut séduisante et on décida d'y donner suite.

Aidé de Michaëls, Schoonen avait rédigé un projet qui fut vivement discuté. On demanda de préciser les moyens d'action de la nouvelle société et on trouva qu'on attribuait trop d'importance à la publication des ouvrages de littérature belge comme le proposaient les statuts. Faute de s'entendre, l'assemblée générale soumit à un comité directeur le soin de formuler le programme. Celui-ci conserva le principe que l'on considérerait comme le « levier » de la société : *publication de tous par tous*, sauf à prendre des mesures pour éviter l'encombrement des médiocrités.

Un an après sa fondation la société comprenait 58 membres effectifs et 28 membres honoraires et elle montra durant les années de sa courte existence une activité sérieuse qui lui avait acquis de nombreuses sympathies. De Peellaert en était président, Quetelet vice-président, Cappellemans et Schoonen secrétaires ; et parmi ses membres elle renfermait : Siret, Lavry, Van Hasselt, qui plus tard en fut le vice-président, Van Bommel, Gravrand, de Stassart, Lesbroussart, Raoul, Weustenraad, Louisa Stappaerts, etc. Elle avait essayé de grouper les écrivains français et flamands, ce qui était une erreur.

Elle publia deux ouvrages : les poésies de Mme de la Motte et celles de Van Duyse. Elle tint chaque année des séances publiques et solennelles à l'occasion de l'anniversaire de sa fondation. A ces fêtes littéraires et musicales qui se donnaient à la Grande Harmonie, elle réunissait un public d'élite, les ministres Rogier et de Haussy y apportaient les sympathies du gouvernement et des illustrations étrangères comme Appert, Royer, Gérard de Nerval y assistaient. Le programme était composé d'œuvres d'artistes et d'écrivains belges qui s'y faisaient connaître et applaudir.

Elargissant le domaine de son action, elle se mit en rapport avec le gouvernement et les particuliers là où son influence pouvait être utile. Elle remercia l'Académie d'être intervenue, en 1847, près du gouvernement pour lui demander de chercher à développer le théâtre chez nous, et elle présenta un manifeste dans le même sens. Elle appuya — mais inutilement — une demande faite à l'administration communale par les théâtres royaux pour obtenir des subsides. Elle entreprit une campagne, renouvelée de nos jours, pour obtenir du gouvernement un appui pécuniaire destiné à favoriser l'essor des lettres. « Le « gouvernement — disait un rapport — « ne doit pas craindre d'élever les sub- « sides accordés aux lettres » et Cappellemans ajoutait : « Messieurs, j'en suis « certain, vous applaudiriez le ministre « qui proposerait aux Chambres d'accor- « der quelques milliers de francs de moins « pour faire courir les chevaux, et quel- « ques milliers de francs de plus pour « faire courir les idées ».

En 1849, elle prit l'initiative avec le *Cercle des Arts* et la *Société des inventeurs* d'une pétition adressée à la Chambre pour obtenir la revision de la législation en matière de propriété littéraire, artistique et industrielle. En retour, le gouvernement aida la jeune société et lui accorda des subsides pour ses publications.

Outre ses séances annuelles et publiques dont les rapports furent publiés, elle tint des réunions littéraires mensuelles qui n'eurent pas — semble-t-il — beaucoup de succès. Elle fit appel à toutes les bonnes volontés pour former une bibliothèque d'œuvres nationales. Elle ouvrit pour l'année 1852 un concours dramatique avec un prix de 500 francs. A partir de 1850 elle fit paraître un *Bulletin mensuel*, dont Schoonen était l'âme et où sa plume a signé presque tous les articles.

Les circonstances qui ont amené la disparition de la *Société des gens de lettres* ne sont pas entièrement éclaircies. De Peellaert, dans ses *Souvenirs*, raconte que pour fêter son quatrième

anniversaire, la société organisa au théâtre du Parc, le 18 décembre 1851, une séance dramatique et que les 930 places furent toutes occupées malgré une tempête de neige; toutefois l'*Observateur* qui parle plus près des événements, signale que de nombreuses loges étaient vides. Remarquons d'ailleurs que les *Souvenirs* du baron renferment de nombreuses erreurs de détail, nous en avons relevé trois pour ce qui nous occupe. Dans cette séance on devait jouer trois pièces d'auteurs belges dont *La dernière nuit d'Egmont*, scène dramatique de Schoonen. L'entrée en scène de l'évêque d'Ypres, tout de rouge habillé, provoqua un éclat de rire homérique. Le lendemain la même représentation eut lieu aux Galeries Saint-Hubert. Soudain, ajoute de Peellaert, « l'orage gronde et la foudre lancée par un nouveau Jupiter détruit en un moment pièces, succès, société ». Le nouveau Jupiter n'était autre que l'administrateur des Galeries qui écrit à de Peellaert, président de la *Société des gens de lettres*, que les trois pièces n'ayant pas été soumises au Comité de lecture ne pourront plus être représentées. Dans une lettre à l'*Observateur belge* du 27 novembre, J. Guillaume protesta contre l'abus du Comité de lecture; les journalistes s'en mêlèrent, le conseil communal fut réuni et décida le renvoi de l'affaire à la section des beaux-arts. Le 14 décembre 1851, la *Société des gens de lettres* se réunit pour modifier ses statuts, mais l'accord n'existait plus. Après plusieurs réunions, la société fut dissoute par la circulaire n° 22 du 9 mars 1852. De Peellaert se trompe en ajoutant que son encaisse passa aux pauvres de Bruxelles.

Ad. Siret nous fournit une autre version de l'affaire. En 1876, il affirme dans le *Journal des Beaux-Arts* qu'il faut attribuer à Louis Hymans la chute de la société. L. Hymans aurait eu en 1852 avec Cappellemans des démêlés de presse qui aboutirent à une profonde inimitié. Celle-ci se traduisit en séance publique par des sarcasmes et des appré-

ciations qui achevèrent de dégoûter le comité d'administration.

Il semble résulter de ces documents qu'il faille mettre sur le compte de la mésintelligence la fin prématurée de la société sans qu'on puisse en dégager les responsabilités personnelles. En réalité, ce qui a tué la jeune société, c'est la jalousie qui s'attaqua à son fondateur particulièrement. L'*Observateur* dans un feuilleton intitulé NÉCROLOGIE, et d'une ironie méchante, nous apprend que Schoonen s'était attiré des inimitiés. Certains membres, mécontents de ne rencontrer dans le *Bulletin* que la signature L. S. ou S. L. ou L., avaient résolu de s'en débarrasser. Puis le refus de Rogier de former, comme la société le lui avait offert, un jury pour juger le concours de littérature dramatique institué par le comité de la société, avait produit un très mauvais effet. Ce refus de Rogier venait probablement de ce que ce concours voulait compléter l'institution par le gouvernement d'un seul prix affecté aux diverses branches de la littérature.

Dans l'assemblée générale du mois de novembre 1851, on força Schoonen de démissionner, et l'*Observateur* salua son départ en ces termes : « L'hydre de la médiocrité a perdu une de ses têtes; on a exclu du comité et de la rédaction du *Bulletin* l'élément délétère qui rongea la société. » A la distance où nous nous trouvons maintenant, il semble bien que l'hydre de la médiocrité était de l'autre côté. Schoonen, cependant, s'attacha à l'œuvre qu'il avait fondée et qu'on lui reprochait de diriger seul; il revint au comité qui ferma les yeux et continua de « tenir le gouvernail de la société ». Ses initiales reparurent au bas des pages du *Bulletin*. Ses adversaires ne se tinrent pas pour battus; dans l'assemblée générale du 14 décembre 1851, ils essayèrent d'enlever à Schoonen la direction du *Bulletin*. La collaboration à la revue souleva une ardente discussion. Fallait-il obliger tous les membres de la société à y écrire? ce qui eût obligé Schoonen à laisser la place à d'autres; ou fallait-il

l'ouvrir à tous les écrivains belges et étrangers? ce qui paraissait plus raisonnable et qui d'ailleurs fut admis.

Cette décision fit écrire à l'*Observateur* : « C'est la médiocrité qui « a vaincu le mérite », et annonça que les démissions allaient suivre. Cette séance qui avait mis en présence des rivalités, peut-être des haines, fut le coup de mort de la société. Battant de l'aile, en proie à la division, elle ne parvint pas à se relever. Les démissions se succédèrent, une nouvelle assemblée générale qui suivit ne réunit plus que quatre membres. La dissolution fut décidée le 9 mars 1852.

Schoonen essaya de retarder l'échéance fatale en adressant aux membres une circulaire les informant que, si la moitié des membres plus un n'avait pas protesté contre cette décision avant le mois d'avril, la mort de la société serait un fait accompli. Les protestations ne vinrent pas et la première *Société des gens de lettres belges* disparut. L'encaisse de la société fut versée dans la caisse centrale des Beaux-Arts. Schoonen avait perdu la bataille, il se retira du mouvement littéraire et les avanies et les injures qu'il reçut furent probablement la cause de son silence.

La *Société des gens de lettres* avait contribué à l'abolition de la contrefaçon et elle avait réussi à stimuler le gouvernement dans l'appui qu'il pouvait donner à notre littérature. A ce double titre, elle méritait plus qu'une mention.

La part de Schoonen dans les travaux de la société paraît difficile à préciser. Mais il est hors de doute qu'il s'y dépensa tout entier. Ce fut lui qui assumait la tâche de rédiger le *Bulletin* dont presque tous les articles sont l'expression de ses idées et qui fit un rapport sur les travaux de la société en 1849-1850. Hymans se montre trop sévère lorsqu'il écrit : « A part quelques fragments de prose et de vers, « les cahiers de la *Société des gens de lettres* ne renferment que des lamentations sur le triste sort fait en Belgique aux écrivains. Les discours et les rapports des chefs du mouvement

« sont autant d'appels réitérés à la protection de l'Etat, à la générosité du « budget. »

C'est encore Schoonen qui réclamait avec instance l'abolition de la contrefaçon qu'il estimait un vol; c'est lui qui, lors de l'institution des prix quinquennaux (1851), protestait contre le peu de cas qu'on faisait de la littérature en ne lui octroyant qu'un prix, ce qui avait décidé la société à instituer un concours de littérature dramatique; c'est lui qui se réjouissait de voir le gouvernement entrer dans la voie des encouragements. « Quel encouragement « accordé aux lettres, disait-il, fasse « naître cette généreuse émulation qui « enfante les chefs-d'œuvre ! » C'est enfin lui qui écrivait avec bienveillance les comptes rendus des ouvrages français ou flamands, cherchant à concilier les écrivains des deux langues nationales.

Entretemps, sans abandonner la poésie, il cherchait à aborder un genre autrement difficile, le genre dramatique. De 1845 à 1850, il écrivait, seul ou en collaboration, huit petites comédies qui furent représentées au théâtre du Parc ou au Vaudeville. Les *Mystères de Bruxelles* eurent un succès de curiosité, le public cherchant à reconnaître dans les héros de la pièce des personnages de la ville. Une symphonie poétique, *La Vie*, et un oratorio, *Le Déluge*, avaient été donnés au théâtre d'Anvers.

Après 1850, son activité littéraire se ralentit, puis disparaît complètement sans qu'on puisse en découvrir la raison. Vers cette époque il épousa M^{lle} Elisabeth Meerts, fille d'un violoniste de talent; il fit aussi des voyages d'agrément en Allemagne, en Autriche et en Russie. En 1856, il écrivit un *Manifeste poétique à l'occasion de la paix*, et en 1857 et 1859, il fit partie d'un jury chargé de couronner des œuvres dramatiques belges dans un concours organisé par une société dramatique de Bruxelles, *La Renaissance des Muses*.

On le vit alors s'occuper de politique, organiser des meetings libéraux; les sociétés savantes lui demandèrent son

concours, il fut membre de diverses académies; secrétaire et questeur de la Société d'Economie politique; puis il se consacra tout entier à des œuvres philanthropiques qui firent appel à son dévouement. Président de la Crèche royale de Laeken, président, puis président honoraire de la Société royale de Philanthropie, vice-président de la Société de la Croix-Rouge de Belgique, partout il laissa des traces des services qu'il rendit. Vice-président de l'Association belge de secours aux militaires blessés, il fut délégué à Metz, le lendemain de la reddition, et partit vers cette ville avec son fils Ferdinand, mort en 1881 (1). En 1868, il s'était dévoué aux malades pauvres lors du choléra et avait été lui-même atteint du fléau.

Les multiples charges qu'il avait assumées avaient ébranlé sa santé, aussi résolut-il de quitter Bruxelles. Il alla s'installer à Vilvorde vers 1886; il fit partie de l'administration communale à titre de conseiller à partir du 19 octobre 1890. Il sut rendre de sérieux services dans les sections des travaux publics, des beaux-arts, de la police et du contentieux. Il faisait aussi partie du comité de salubrité publique dont il suivit les travaux avec soin. Parfois, se souvenant qu'il avait été poète, il écrivait quelques vers intimes, et le littérateur d'autrefois se retrouvait encore dans les discours qu'il avait occasion de faire. En 1882, il publiait *Marguerite d'Autriche*, drame lyrique composé jadis en collaboration avec Michaëls.

Comme littérateur proprement dit, il fut plutôt médiocre; non point qu'il manquât d'imagination, mais ses essais se ressentent de sa jeunesse et de l'époque de transition où il vécut. Dans les *Gloires du pays*, il a voulu parfaire l'œuvre entreprise par Lemayeur en 1812, et par Lesbroussart en 1827, et il réussit à leur être supérieur. Il mit en vers les principaux épisodes de notre

histoire qu'il relia par des transitions. De préférence il s'est arrêté à nos triomphes sur la France, parce que, dit-il, « je suis choqué des airs protecteurs ou dédaigneux de cette orgueilleuse voisine ». Sa préface nous avertit qu'il entend s'écarter de l'ornière usuelle. Ailleurs pourtant, nous découvrons les sources de son inspiration, il se prévaut de Delille et de la *Pétréide* de Thomas! Tous nos poètes en sont là. Plus d'élégies plaintives, imitations serviles de cette école bâtarde entée sur Millevoeye et Th. Moore qui, depuis quelques années surtout, endort dans la nuit du scepticisme tant de jeunes intelligences. Point de musettes quand il faut des clairons de bronze.

En dehors de la poésie dramatique, il faut choisir entre la satire, l'ode et l'épopée. Il a choisi l'ode parce qu'elle s'appropriait le mieux à son sujet, et il aurait écrit son œuvre en flamand, « si » depuis quelques années le français « n'était devenu dans nos provinces la » langue dominante », et aussi parce qu'il rêve l'unité de langage dans le monde entier, au profit du français probablement.

Courageusement il se mit à l'œuvre et débute par l'invocation traditionnelle suivie du non moins traditionnel :

Je chante la valeur de la race énergique
Qui défendit le sol de la Gaule Belgique...

et il aligne les strophes consacrées aux héros, aux batailles, aux légendes du pays. Tout le bagage historique de sa génération y passe, mais le poète ne s'élève pas au-dessus des inspirations conventionnelles des pseudo-classiques. Sa forme est indécise, pleine de réminiscences où se coudoient Delille, Delavigne, Lamartine et Hugo. Le mouvement lyrique manque de sincérité et le vers est trop souvent encombré de banalités prosaïques. Si ça et là se trouve une belle image comme :

Car ce sont là, Destin, de tes fatals caprices.
Les femmes et les fleurs
Empliront à jamais leurs suaves calices
Du flot amer des pleurs.

(1) Louis Geelhand eut plusieurs enfants qui moururent avant lui, sauf sa fille, Marie Geelhand, morte en 1908, qui avait épousé M. de Meurisse, attaché au ministère des sciences et des arts.

on rencontre, d'autre part, de nombreuses incorrections :

Il est des seins brûlants, fermés à tout détour,
Ou l'amour du pays précède l'autre amour.

...
À vous (femmes), ce son à part de mes hymnes
(fidoles.

Les *Géorgiques belges*, qui sont le complément des *Gloires du pays*, sont une façon de géographie en vers, une « espèce de *vade mecum* poétique du patriotisme et du souvenir » écrit avec la plume de Delille.

Dans son poème *Le Parc*, publié en 1849, on trouve plus de naturel, une observation plus exacte de la nature et des types, une ardeur patriotique communicative. Tantôt descriptif, tantôt satirique à la façon de Boileau, il fait défiler les personnages tarés, il s'anime contre les Français, les parvenus, les viveurs de l'époque. Aussi cette œuvre conserve-t-elle un intérêt rétrospectif et les Bruxellois pourront y apprendre qu'il fallait entrer dans le Parc

En faisant sur l'autel du civique pardon
D'un reste de tabac le pénible abandon;

autrement dit qu'on n'y pouvait point fumer.

L'esprit satirique de Schoonen le porta à écrire des comédies. Il avait ses idées sur le théâtre et il rêvait la création d'un théâtre national. Aux Flamands, il disait : « Vous vous fourvoyez dans l'imitation des œuvres françaises, vous travestissez les personnages de Scribe ou de Bayard et vous vous inspirez du vaudeville de Cogniard et des romans de P. de Kock; soyez donc de chez vous ». Aux écrivains de langue française, il disait ce qu'on a tant répété depuis 1830 et qu'il serait bon de crier encore aujourd'hui : « Tant que nous nous traînerons à la remorque de la France, nous n'aurons point de place au banquet de la Renommée. » Il voulait que le théâtre fût « sinon une école de mœurs, du moins une tribune pour la vérité, une chaire pour l'enseignement du peuple ». Il déplorait la chute de

la comédie tuée par l'opéra et aussi parce que, voulant être actuelle, elle avait introduit la politique sur les planches. Il se plaignait de l'abaissement lamentable de notre première scène qui forçait la « véritable littérature » à se réfugier au théâtre du Vaudeville, pourtant si mesquin. Aussi réclamait-il des subventions pour les théâtres et demandait-il qu'ils se spécialisassent.

Ses quelques comédies-vaudevilles sont médiocres, elles manquent de verve et d'esprit et se meuvent dans d'in vraisemblables combinaisons. Cependant on peut y trouver un reflet exact de la vie bourgeoise, les femmes y paraissent vraies et des personnages véreux : notaire ou huissier, y possèdent certain relief. Ces pièces sont tombées dans un légitime oubli.

Enfin, dans les notices (P.-P. Rubens, Marie de Lalaing), qu'il écrivit pour l'*Album biographique des Belges célèbres*, L. Schoonen, à défaut de documentation historique, a du moins le mérite du style.

En somme, L. Schoonen marque un moment intéressant dans l'histoire de nos idées littéraires alors qu'il s'agissait de donner une impulsion nationale à nos lettres et en ce sens il fut un vrai patriote. Lui-même n'ambitionna pas la gloire des lettres qu'il déserta de bonne heure, mais le bien qu'il sut faire a aussi sa valeur.

Fritz Masoin.

Renseignements particuliers fournis par la famille. — *Bibliographie nationale*, Geelhand, t. II et supplément. — de Reume, *Louis Schoonen* (Bruxelles, 1849). — Même notice dans l'*Album artistique de la Belgique pour 1849*. — *Bulletin de la Société des Gens de lettres belges*, 1850-1854. — Rapports des séances à l'occasion des anniversaires de la même société; 1848-1849. — de Peellaert, *Cinquante ans de souvenirs*, I, p. 164, 171. — Faber, *Histoire du théâtre français en Belgique*, t. V, p. 39-61. — L. Hymans, *Types et silhouettes*, p. 189, 229 à 239. — A. Dupont, *Repertoire dramatique belge*, 2^e éd. — Potvin, *Histoire des lettres belges*, p. 396. — *Messenger des sciences et des arts*, 1849, p. 503. — *Biographie générale des Belges*, Bruxelles, 1850. — *Le Crocodile*, journal satirique, 3 septembre 1854. — *Le Journal des Beaux-Arts*, 15 décembre 1876. — *A propos de la Société des gens de lettres*, brochure anonyme, Bruxelles, 1849. — *Chronique de Bruxelles*; *Brusselsch Tydschrift*. La *Bibliographie nationale* signale cette chronique comme ayant paru en 1848-1849. De Reume, en 1849, dit que Schoonen la dirigeait depuis

cing ans. — *L'Observateur belge*, 20, 27, 30 novembre, 19, 20 décembre 1834 ; 9, 41 mars 1832. — Hymans et Rousseau, *Le diable à Bruxelles*, IV, p. 47.

SCHOONHOVE (*Antoine DE*), ecclésiastique et érudit, né à Gand d'après Guichardin, ou plutôt à Bruges d'après Sanderus, au début du *xvii*^e siècle, mort en 1557. Il devint chanoine de Saint-Donatien à Bruges, où il résida le reste de sa vie. Schoonhove fut le premier éditeur, en 1546, du *Bréviaire de l'Histoire romaine* en dix livres de Flavius Eutrope (*iv*^e siècle), d'après un manuscrit de l'abbaye de Saint-Bavon ; le moyen âge n'avait connu Eutrope que sous la forme de l'*Historia miscella*, arrangée par Paul Diacre. L'érudit chanoine écarta de son édition les interpolations du *viii*^e siècle et les deux livres que le savant Lombard avait ajoutés à l'ouvrage primitif. Schoonhove avait complété son édition par la publication de la Notice des dignités de l'Empire et la Liste des provinces romaines. Le frontispice de cette édition d'Eutrope porte une dédicace de George Cassander, ancien professeur au collège de Bruges. Schoonhove était aussi en relation avec Jacques de Meyere qui, dans ses *Annales Flandriæ* (éd. d'Anvers, 1561), fo 1 v^o, l'appelle *vir multæ antiquitatis* ; Guichardin, dans sa *Description des Païs-Bas*, le nomme « un prélat » moult docte et révérend ». Outre un petit traité *De ecclesiastica disciplina*, resté inédit, Schoonhove nous a laissé quelques vers latins, qui ne sont pas dénués de mérite.

Un Nicolas de Schoonhove, homme de lettres et également chanoine de Saint-Donatien à Bruges, possédait, au rapport de Denis Harduin dans ses Biographies manuscrites, la plus riche bibliothèque de Bruges, et composa quelques sermons latins qu'Harduin appelle savoureux et érudits ; il florissait vers l'an 1550.

V. Fris.

A. Sanderus, *De Brugensibus eruditionis fama claris libri duo* (Anvers, 1624), p. 49-20, 63. — Paquot, *Mémoires littéraires*, t. VII, p. 400-401. — L. Guichardin, *Description du Païs-Bas* (Anvers 1567), p. 287. — Holman Peerkamp, *Vita Belgarum* (Mém. cour. de l'Acad., in 4^o,

1822), p. 54. — J. Gruterus, *Delitiæ poetarum belgicarum* (1614), t. IV, pages 87-88. — A. de Schrevel, *Histoire du séminaire de Bruges*, p. 48, 143, 243.

SCHOONHOVEN (*Ameil DE*), élu abbé de Saint-Trond, le 18 novembre 1330, mort le 20 février 1350. Il était le fils de Raes de Schoonhove, sire d'Ulpich. Depuis le *xiii*^e siècle, sa famille portait le surnom de *Maxhereit*, *Mascarez* ou *Maschereel*, qui signifie le barbouillé, le noirci, le masqué. Ce n'est qu'à partir de 1348 qu'un frère de l'abbé, le célèbre Renard de Schönaue, prit le titre de sire de Schoonvorst, titre qui finit par être confondu avec celui de Schoonhoven.

Outre le sire de Schoonvorst, l'abbé de Saint-Trond eut encore quatre autres frères, dont deux, Gérard et Jean, s'engagèrent dans la carrière ecclésiastique et furent, l'un, doyen de Saint-Servais à Maestricht et chanoine de Notre-Dame à Aix, de Saint-Paul et de Saint-Lambert à Liège, l'autre, chanoine de Notre-Dame à Aix. Au dire de Hemricourt, Ameil, quand il était encore simple moine, se chargea de l'éducation et de l'instruction de ses frères à l'abbaye même de Saint-Trond. Le même auteur parle du reste de notre abbé en termes fort élogieux ; il dit de lui qu'il « fut ly plus vailhans » clercs qui a son temps portaist coronne » et de plus haulte houeure et de melheur » estat selonc sa puissance ».

Le règne de l'abbé fut très troublé, car la guerre, qui avait éclaté entre le prince-évêque Adolphe de la Marck et Jean III, duc du Brabant, eut comme cause première les difficultés du duc avec les habitants de Saint-Trond, et elle ne fut pas sans faire courir un danger sérieux au monastère et à la ville. Ensuite, à partir de 1346, le nouveau prince-évêque, Engelbert de la Marck, eut à se défendre contre la confédération des bonnes villes de sa principauté. En cette circonstance, les habitants de Saint-Trond se déclarèrent contre le prince, et l'abbé, pour ne pas se solidariser avec les rebelles, quitta la ville et se retira dans sa seigneurie

de Helchteren, au château de Ter Dolen. Après la conclusion de la paix des Waroux, le 28 juillet 1347, la ville de Saint-Trond, qui s'était donnée au duc de Brabant, persista encore quelque temps dans la rébellion. Elle ne se soumit que l'année suivante, grâce à l'intervention du pape Clément VI.

Malgré toutes ces difficultés et bien que la paralysie retint l'abbé sur son lit pendant les quinze dernières années de sa vie, le règne du prélat ne laissa pas d'être bienfaisant. D'accord avec Engelbert de la Marck, il dota la ville de Saint-Trond d'un nouveau régime et se préoccupa surtout d'en relever la situation financière. Pour l'abbaye même, il reconstruisit, en 1340, le château de Nieuwenhoven, il acheva la grande tour de l'église abbatiale et enrichit la bibliothèque de nouveaux manuscrits. Enfin dans plusieurs chartes délivrées par Charles IV, roi des Romains, il fit garantir la juridiction seigneuriale et féodale des prélats de Saint-Trond.

L'abbé Ameil mourut le 20 février 1350 et fut enterré au milieu du chœur de l'église abbatiale. Son épitaphe rappelait le mérite principal de son gouvernement :

... *Per eum fuerat renovatum
In chartis validis communitumque sigillis
Et Romanorum per regem constabilitum
Hujus ecclesiae jus occultum satis ante.*

Guillaume Simenon.

Chronique de l'abbaye de Saint-Trond, éd. de Borman, t. II, p. 270-304. — Piot, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*, t. I, p. 497-507. — Hemricourt, *Le miroir des nobles de Hesbaye*, édité de Borman, t. I, p. 70-76. — Franquinet, *Les Schoonvorst* dans les *Publications de la Société historique et archéologique dans le duché de Limbourg* t. XI, p. 229. — De Chestret, *Renard de Schonau, Sire de Schoonvorst* dans les *Mémoires couronnés et autres mémoires de l'Académie royale de Belgique*, t. XLVII, 1892. — Simenon et Paquay, *Épitaphes de l'abbaye de Saint-Trond*, p. 20.

SCHOONHOVEN (Jean DE), écrivain ecclésiastique de la fin du ^{xiv}^e siècle, prédicateur et religieux de l'ordre du Mont-Carmel. Son nom, souvent altéré ou dénaturé, se trouve transcrit sous des formes diverses : Schonhoven, Schonoven, Schonbovius, Schonovius, Schoonbonius, Schonovenius, Schodehoven, Schode-

houen, Schodeoveus, Schodeovenensis, etc. On ignore le lieu et la date de sa naissance. Cependant la *Bibliotheca Carmelitana* nous dit que ce personnage était « *natione Teutonicus, vel Brabanti-
nus* ». Il florissait vers 1390, d'après Villiers de Saint-Stéphane, et vers 1402, selon Jean Trithème. Toutefois Ludovic Jacob avance qu'il est mort à Malines en 1390, tandis que, par inadvertance, Alegreus Cassanatus le fait vivre en 1507.

Docteur en théologie, très versé en matières philosophiques, le père Jean se distinguait aussi par sa profonde connaissance des Saintes Ecritures, s'étant particulièrement appliqué à l'étude de cette science. Il fut prieur du couvent des carmes à Malines. Doué d'une éloquence simple et naturelle, il jouissait, auprès du peuple, d'une grande considération comme orateur sacré. Jean de Schoonhoven a laissé plusieurs ouvrages, notamment un recueil, en deux volumes, intitulé *Polypodion*, et commençant par ces mots : *Abcondunt se multi*. Dans cette œuvre, qui lui a demandé beaucoup de temps et de travail, il s'occupait, ainsi qu'il le dit lui-même, de *vitiis et virtutibus, et omni materia praedicabili*. C'était un vaste répertoire ou aide-mémoire du prédicateur, où l'on trouvait, rangé par ordre alphabétique, le titre de toute matière susceptible d'être traitée en chaire avec, à chaque rubrique, le résumé des différents points à développer. Schoonhoven avait encore composé deux volumes de sermons : *Sermones de tempore* et *Sermones de Sanctis*. Enfin Trithème assure qu'il était auteur de plusieurs autres écrits ; mais, ne les ayant pas eus en mains, il n'en donne point les titres.

Joseph Defrecheux.

(Jean Trithème), *Liber de scriptoribus ecclesiasticis* Basiliae, 1494, p. 95, verso. — Trithème, *Opera historica et chronica insignia duo* (Francofurti, 1604) partie I, p. 148 et 332. — Trithème, *De scriptoribus Germaniorum*, cap. 133. — Trithème, *Annales Hirsaugienses* (1690), t. II, p. 297 et 298. — Conradus Gesnerus, *Bibliotheca universalis* (Tiguri, 1545), p. 453, recto. — Antonius Possevinus, *Apparatus sacer* (Cologne, 1608), t. I, p. 938. — François Sweerts, *Athenae belgicae* (Anvers, 1628) p. 467 et 468. — Alegreus

Cassanatus, *Paradisus carmelitici decoris* (Lyon, 1639), p. 380. — Valère André, *Bibliotheca belgica* (Louvain, 1643), p. 560. — Ludovicus Jacob A Sancto Carolo, *Bibliotheca carmelitana* (manuscrit du XVII^e siècle), p. 243. — Jean-Baptiste de Lezana, *Annales ordinis B. V. Mariae de Monte Carmeli ad annum 1383*, t. I, p. 725. — Daniel o Virgine Maria, *Speculum carmelitanum* (Anvers, 1680), t. II, p. 1109, n^o 3929. — Foppens, *Bibliotheca belgica* (Bruxelles, 1739), t. II, p. 724. — C. de Villiers de Saint-Stéphane, *Bibliotheca carmelitana* (Orléans, 1752), t. II, col. 96. — J.-A. Fabricius, *Bibliotheca latina mediae et infimae aetatis* (Patavii, 1754), t. IV, p. 436. — J.-G.-R. Acquoy, *Het klooster te Windesheim en zijn invloed* (Utrecht, 1875-1880), t. II, p. 319. — Ulysse Chevalier, *Répertoire des sources historiques du Moyen Age*. Bio-bibliographie (Paris, 1907, 2^e édition), t. II, col. 2491.

SCHOONHOVEN (*Jean DE*), ou JAN VAN SCHOONHOVEN, JOHANNES DE SCH(O)ENHOVIA, fils de Thierry, écrivain ecclésiastique, originaire de l'ancienne ville de Schoonhoven, près de Gouda. L'année de sa naissance n'est pas connue de façon certaine. Attiré, sans doute, comme tant d'autres, par l'éclat dont la renommée de Jean de Ruusbroec illustrait son monastère, Jean de Schoonhoven vint à Groenendaal (Vauvert), et y prit l'habit des chanoines réguliers de Saint-Augustin, probablement en 1376. Dans le *Catalogus fratrum clericorum sive choralium* de ce couvent, composé en 1416 par le chanoine Sayman van Wijk, qui vint lui-même à Groenendaal en 1398 et y mourut en 1438, on lit sous le numéro 26 : *Magister Johannes Theodoricus de Scoenhovia clericus et magister in artibus*. Ensuite, dans le *liber obituum fratrum nostrorum*, on trouve au onzième jour des calendes de février (= 22 janvier) : *Item anno 1431 secundum stilum curie cameracensis, obiit devotus frater Johannes de Scoenhovia anno sue professionis liiij^o, etc.* Sa profession datait donc de l'année 1377 ; par conséquent, il était venu à Groenendaal au plus tard un an auparavant, puisque le noviciat durait un an au moins ; d'un autre côté, comme on n'était admis dans l'ordre qu'à 18 ans révolus, il doit être né, très probablement, en 1358.

Si son nom a passé à la postérité, Jean de Schoonhoven en est redevable avant tout à l'ardeur, à la conviction et à la piété filiale avec lesquelles il prit la

défense de l'orthodoxie et du mysticisme de Jean de Ruusbroec contre les critiques du chancelier Gerson. Cette défense était pour ses confrères de Groenendaal son œuvre la plus méritoire : c'est la seule qui soit mentionnée d'une manière expresse dans son obit : *inter plura devota opuscula etiam scripsit excellentem epistolam de unione anime cum deo ad cancellarem parisiensem*. Sans cette défense, Jean de Schoonhoven serait complètement oublié, comme c'est d'ailleurs le cas pour toutes ses autres œuvres. Pourtant, aux yeux de ses contemporains, il a été plus qu'un homme de second plan. Son assiduité, sa piété, sa ferveur aux offices étaient, apparemment, extraordinaires ; le rédacteur de son obit en rapporte cet exemple, qui pourrait sembler puéril de nos jours : *tam fervens et sedulus extitit in divino officio ut quamvis multis annis in tantum pateretur caninum appetitum quod crebro in cella et in choro comedere cogeretur, tamen vix unquam a choro vel a sacrificio misse abstineret*. Cette dévotion extraordinaire n'excluait pas le bon sens pratique, puisque Jean de Schoonhoven a été sous-prieur de Groenendaal et du chapitre de Windesheim, comme le rapportent, entre autres, son confrère Joannes Busch dans son *Chronicon Windesemense* et ce fils spirituel anonyme (*quidam frater presbyter professus viridis vallis nuper humilis discipulus venerabilis patris et supprioris ejusdem monasterij fratris johannis de scoenhovia pie memorie*) qui réunit la plupart de ses œuvres dans un manuscrit, que conserve la Bibliothèque royale. En outre, Jean de Schoonhoven a été réputé excellent orateur et guide expérimenté dans le domaine des choses spirituelles. De différents côtés on le pria de donner des instructions et des explications concernant l'observance de la règle des chanoines réguliers et leurs exercices spirituels, comme le prouvent ses épîtres à ses confrères : à son neveu Simon de Schoonhoven et au novice Nicolas à Eemstein, aux bénédictins de Liège et aux chartreux d'Utrecht, et aussi ses *Declarationes quorundam dubiorum* ainsi

que son épître *contra errores cujusdam prioris*. Lorsque l'affiliation du chapitre de Groenendaal (dit aussi Chapitre du Brabant) au chapitre de Windesheim devint un fait accompli, le nouveau sous-prieur de Groenendaal fut chargé de faire le sermon de circonstance; il prit comme texte : *fiet unum ovile et unus pastor* (Joh. 10, 16). Le même honneur lui échut encore à deux reprises. Il fut plus d'une fois visiteur du chapitre général de Windesheim, ce qui lui fournit de nouvelles occasions de faire des sermons. Il est certain qu'il a été un des prédicateurs les plus recherchés de son ordre, car Busch dit : *Hujus patris Johannis de Schoenhovia et etiam nepotis sui Symonis disertos in generali capitulo frequenter audivimus sermones, quia ambo docti viri erant et bene spirituales*.

Le renom de Jean de Schoonhoven ne resta pas limité à son entourage immédiat, ni même aux monastères appartenant au chapitre de Windesheim, comme le prouve la diffusion de ses écrits, conservés dans de nombreux manuscrits copiés jusqu'au fond de l'Allemagne, et dont plusieurs furent traduits en néerlandais, et même en allemand. S'ils tombèrent dans un oubli immérité, à l'exception de la seule *Defensio Rusbrochii*, ce n'est certainement pas parce que leur valeur intrinsèque était minime, mais parce qu'ils ont été éclipsés par une autre œuvre, conçue et écrite dans le même esprit, par l'*Imitation*. Rien ne met mieux en lumière la valeur de Jean de Schoonhoven que le fait que sa conception de la vie terrestre a été reprise intégralement par Thomas à Kempis : celui-ci a lu et médité si bien les écrits du sous-prieur de Groenendaal qu'il s'en est approprié non seulement les idées et les sentiments, mais même la forme et les expressions.

Les œuvres de Jean de Schoonhoven se retrouvent dans une centaine de manuscrits, dispersés actuellement dans un grand nombre de bibliothèques de la Belgique, de la Hollande, de l'Allemagne et de l'Angleterre, mais il n'en

existe pas un seul qui les contienne toutes. Les monastères des chanoines réguliers de Vauvert, du Rouge-Cloître, du Val Saint-Martin à Louvain, de Tongres, les bénédictins de St-Jacques à Liège possédaient tous des recueils contenant principalement les *epistolae* et les *collationes*. Le manuscrit contenant le plus grand nombre d'écrits de Jean de Schoonhoven est celui que nous avons déjà mentionné, conservé actuellement sous le n° 15129 de la Bibliothèque royale de Belgique, après avoir passé par les collections de Van Hulthem. Ce codex, provenant de Groenendaal même, y a été « compilé » par un chanoine qui se dit un humble disciple récent de Jean de Schoonhoven, probablement peu après la mort de celui-ci, sur les instances répétées de Henri Ysenbairt, curé de Saint-Martin à Savenhem, instances faites en considération de la notoriété de Jean de Schoonhoven, et de la haute opinion que le curé Ysenbairt avait du défenseur de Ruusbroec. Cependant le compilateur anonyme savait qu'il n'avait pas recueilli toutes les œuvres de son sous-prieur : il n'a copié, dit-il, que celles qu'il a pu se procurer soit du vivant de Schoonhoven, soit après sa mort. Le chanoine anonyme s'est acquitté de sa tâche avec le plus grand soin : la dernière page du volume, qui comporte deux cent quatre-vingt-dix feuillets in-quarto, est aussi bien écrite que la première; il n'y a que fort peu d'inexactitudes, par exemple, dans le titre du traité *de passione Domini*, l'écrivain a mis *ad fratrem Wilhelmum Eerijmen* au lieu de *Vrijman*. C'est à ce manuscrit que fait allusion Miraeus, qui écrit à Rosweyde, le 15 décembre 1622 : *Ejusdem Schonhovii opuscula omnia, nisi fallor, penes me nunc habeo ex bibliotheca Viridis Vallis*, ainsi que Marcus Mastelinus (qui dit dans son *Necrologium Viridis Vallis* [p. 161] : *quos [tractatus, epistolas et sermones] quidam ex discipulis ejus in unum volumen compilavit*), et Sanderus, qui a copié servilement Mastelinus. En transcrivant, d'après ce manuscrit, la liste des œuvres de Jean de Schoonhoven — ce qu'il n'a pu faire

sans fautes, d'ailleurs —, Mastelinus a même intercalé dans son texte des notes d'une main du ^{xvi}^e siècle qui se trouvent en marge du manuscrit.

Un des recueils du Rouge-Cloître se trouve actuellement à la Fideikommisbibliothek impériale et royale de Vienne (n° 7926); celui de l'abbaye de Saint-Jacques à Liège à la bibliothèque grand-ducale à Darmstadt (n° 434). Le monastère du Val Saint-Martin à Louvain possédait la plupart des œuvres de Jean de Schoonhoven dans des manuscrits séparés, et l'on ne s'étonnera pas que celui de Windesheim ait possédé un codex contenant la traduction néerlandaise des trois sermons que fit le sous-prieur de Groenendaal devant le chapitre général, ainsi que son épître au chartreux Willem Vrijman. Il se rencontre un grand nombre de codices, où les « épîtres d'Eemstein » se trouvent réunis tous les trois, ou au moins les deux premiers. C'est un fait réellement digne de remarque, quoiqu'il faille se garder d'en tirer des conclusions trop hasardées, que ces épîtres d'Eemstein, ainsi que les traités *de contemptu mundi* et *de passione domini*, se rencontrent très souvent avec un ou plusieurs livres de l'*Imitation*.

Passons rapidement en revue les œuvres de Jean de Schoonhoven, autant que possible dans leur ordre chronologique.

Les plus anciennes sont certainement les épîtres d'Eemstein, qui constituaient, aux yeux des contemporains des Pays-Bas et de l'Allemagne, la partie capitale de l'œuvre de Jean de Schoonhoven. Johannes Busch ne peut écrire le nom d'un *Schoonhoven*, sans qu'il fasse immédiatement allusion à ces épîtres. Parle-t-il de Jean lui-même, il dit : *Hic est ille frater Johannes, qui Symoni nepoti suo in Emsteyn professo duas scripsit epistolas, certos passus veteris testamenti pro noviorum informatione pulchre moralizans, salubria viciorum et temptationum antidota virtutumque exercicia in ipsis declarando*. Parle-t-il de Simon, il ajoute : *ad quem scripte sunt epistole in Emsteyn intitulale per cognatum suum*

fratrem Johannem de Sconovia in Viridivalle monasterio ordinis et capituli nostri suppriori.

1. *Epistola prima in Eemsteyn*. — Cette lettre, *pro impetranda majore devotione* (comme le dit le manuscrit Theol. 2208 de la bibliothèque publique de Hambourg), fut adressée par Jean de Schoonhoven à son neveu Simon, chanoine au monastère d'Eemstein près de Dordrecht, fondé vers 1377 selon les uns, en 1382 selon les autres, organisé, dans tous les cas, par *Godefridus de Wevel*, chanoine de Groenendaal. Il est probable que cette épître fut écrite avant 1387. En effet, Simon de Schoonhoven devint prévôt d'Eemstein en cette année; or, Jean l'appelle toujours frère profès tout court. Ensuite la lettre fut écrite à la demande expresse de Simon, pour instruire celui-ci, comme il résulte des termes mêmes employés par Jean : *ut tibi aliquae salubria monita, quae te edificare possent, conscriberem et qualiter in religione conversari ac animi tui mores componere debeas, edocerem*.

De cette lettre, qui est citée souvent, aux ^{xv}^e et ^{xvii}^e siècles, sous le titre de *Exhortatorium Spirituale*, nous n'avons pas rencontré moins de trente et un manuscrits; le Rouge-Cloître en possédait à lui seul trois, peut-être même quatre copies; elle fut traduite en moyen-néerlandais dans différents couvents (8 manuscrits) et en allemand (1 manuscrit). Cette première épître à son neveu Simon est la seule œuvre de Jean de Schoonhoven qui ait eu les honneurs d'une édition. Dans une courte introduction, l'auteur rend compte de la méthode qu'il va suivre. Il se déclare incapable de mener à bien ce qu'on lui demande : *quomodo enim ego pauper et modicus, qui sum tamquam aes sonans et cymbalum tinniens, te docere voleam quod non didici, erogare quod non accepi, et eructare quod non gustavi? Non enim sum medicus nec in domo mentis meae est panis vitae aut intellectus*. L'affection seule, et la conviction confiante que Dieu lui donnera la force d'exécuter ce que la charité lui fait entreprendre, le décident à acquiescer au désir de son

neveu. Ses propres forces étant insuffisantes, il lèvera les yeux vers les montagnes, c'est-à-dire vers les Pères et les docteurs : *levavi oculos ad montes, i. e. ad sanctos patres et doctores, ... unde ex ipsorum dictis et sentiis, Domino largiente, pauca prout potui aggregavi, quae tunc devotioni communicare curavi*. Cette introduction nous dépeint fidèlement le caractère de l'auteur et de son œuvre. Au moyen d'une suite de textes tirés de l'Écriture Sainte et d'autres auteurs chrétiens et païens (SS. Augustin, Bernard, Grégoire, Jérôme, Eusèbe, Isidore, Richard de Saint-Victor, Prosper, les Collations des Pères, Boetius, Alanus, Aristote, Sénèque, etc.), Jean de Schoonhoven exhorte son neveu à la ferveur dans l'accomplissement de ses devoirs religieux; le prémunit spécialement contre la tièdèur, parle longuement des tentations et de leurs remèdes, de l'humilité, de la patience, de l'obéissance, de la discrétion, et termine par l'exposé de quelques conseils pour atteindre la perfection de la vie religieuse.

Quoique le caractère pratique des réflexions de Jean de Schoonhoven soit très prononcé, l'influence de son père spirituel Jean de Ruusbroec n'est point méconnaissable : la pratique du disciple découle naturellement de la théorie du maître, et sans être transcendant, le premier enseigne précisément la même doctrine que le second.

D'un autre côté, la lettre à Simon de Schoonhoven a exercé une influence indubitable sur Thomas à Kempis : il y a une concordance tellement prononcée entre l'*Imitation* et la première épître d'Eemstein, dans les termes comme dans les pensées, que l'un des deux auteurs doit avoir emprunté nécessairement à l'autre, et l'on n'a pas eu de peine à démontrer que l'emprunteur est Thomas à Kempis. Celui-ci doit, sans aucun doute, avoir connu personnellement Jean de Schoonhoven : tous deux se seront rencontrés au chapitre général de Windesheim, et il n'est pas improbable que l'auteur de l'*Imitation* pensait à Schoonhoven, lorsqu'il écrivait, à pro-

pos de Jean de Ruusbroec : *erant et in eodem monasterio quidam alii devotissimi patres ac religiosissimi fratres, vita ac scientia eminentes, prout sacra eorum opuscula ad nos devoluta testantur*. Il ne semble même pas téméraire de supposer, que Thomas, comme maître des novices, aura profité de la lettre dans laquelle Jean de Schoonhoven instruit un novice (dans le sens figuré du mot) d'une manière éminente sur les principes de la vie religieuse; qu'il aura médité ce traité d'un confrère vénéré au point qu'il devint pour lui un écrit familial, dont les sentences et les expressions lui revenaient d'elles-mêmes à l'esprit, quand il travaillait à la composition de ses propres ouvrages.

2. Une autre *epistola in Eemsteyn*, régulièrement appelée dans les manuscrits la seconde, et qui doit donc avoir été écrite après la précédente, est adressée à un novice de ce même couvent, du nom de Nicolas. Dans ce traité, Jean de Schoonhoven s'efforce de tracer une règle de conduite pour les novices, en partant de la parole de saint Paul, qui avait déjà été prise comme texte aussi par Ruusbroec : *Currite ut comprehendatis* (1 Cor. 9, 24). De là vient que cette épître porte aussi le titre de : *liber de cursu spiritali* ou de *cursu monachi*; elle est conservée dans vingt manuscrits; une traduction néerlandaise se trouve dans deux autres codices.

3. Quelques manuscrits indiquent comme troisième épître d'Eemstein le traité de *contemptu mundi*, qui se distingue par des réflexions élevées sur les fins de la rédemption; on en a rencontré dix manuscrits; une traduction moyen-néerlandaise est conservée dans quatre autres. Miraëus l'estimait hautement : *Cœpi describere aureum librum De contemptu mundi cujus Trithemius non meminuit*, écrit-il à Rosweyde.

4. Il y a cependant encore une autre épître d'Eemstein, qui semble avoir été peu répandue : elle ne se trouve, autant que l'on sache, que dans les trois grands recueils de Bruxelles, Darmstadt et Vienne. Comme la toute première, elle est adressée par Jean de Schoonhoven à

son neveu Simon, étant encore frère profès à Eemstein. Elle traite avant tout de l'observance de la règle; il est donc à présumer qu'elle doit avoir été envoyée dans les premières années de l'existence du couvent à Eemstein. *Emulatio vestra*, dit Jean de Schoonhoven, *videtur aliquantuliter dura et non satis lumine scientie temperata et discretionis sale condita*. Comme il croit que cette sévérité (*duricia*) provient d'une information mal intentionnée, le sous-prieur de Groenendaal juge utile et même nécessaire de donner de plus amples renseignements sur l'état de son propre monastère, qui, dit-il, n'a jamais été plus satisfaisant. Il signale cependant une ombre au tableau : il n'y a pas unanimité dans l'observation du silence, et cinq ou six frères seulement — dont Jean de Schoonhoven lui-même — s'astreignent à l'observance stricte et entière des statuts. Encore plus d'un demi-siècle plus tard, l'obit d'un des frères, *Quintinus de Campo de Aet oriundus*, mort le 14 mars 1465, fournira une illustration laconique, mais éloquente, de cette situation, car il est qualifié de *strictissimus observator silentii*. Jean de Schoonhoven explique à son neveu l'origine de cette espèce de relâchement, qui a été concédée d'ailleurs, par les *visitatores*; il tâche de l'excuser, et rappelle que le changement à introduire ne peut être l'œuvre d'un jour. On dirait que lui-même a été mis en cause, car il dit, entre autres : *spero quod in hoc facto nostro capitulari non sum tam culpabilis sicut me quidam diffamaverit*.

5. Après la première épître d'Eemstein, l'œuvre la plus répandue de Jean de Schoonhoven est l'épître qu'il adressa à un autre de ses neveux, Wilhem Vryman, chartreux près d'Utrecht, *de dolore et passione domini Jesu Cristi*. L'auteur enseigne que Dieu abandonna son Fils au supplice de la croix, pour manifester son amour pour les hommes et pour gagner réciproquement le leur, ainsi que pour montrer combien le péché lui est odieux. Il existe de ce traité deux traductions moyen-néerlandaises,

indépendantes l'une de l'autre. Le texte latin se retrouve dans quinze manuscrits; la traduction en douze; la dernière partie de *sacramento altaris* se trouve citée et se rencontre seule, comme œuvre isolée.

6. La *Defensio quorundam dictorum devoti patris Johannis Ruysbroec quem magister Johannes Gerson cancellarius parisiensis per epistolam notaverat*, qui a préservé le nom de Schoonhoven de l'oubli, ne semble pas avoir attiré fortement l'attention des contemporains : à part les manuscrits de Gerson où elle est ou pourrait être intercalée, on n'en a rencontré que sept copies. Cette *defensio* doit avoir été écrite en 1406, car il y est dit qu'environ vingt-cinq ans s'étaient écoulés depuis la mort de Ruysbroec : *nam a tempore mortis suae 25 anni fluxerunt vel circiter* (voir l'art. *Jean de Ruysbroec*); elle a été imprimée dans les *Opera Omnia* de Gerson, par Dupin, t. 1^{er}, col. 63 suiv.

L'année 1413 est un autre jalon dans la vie de Jean de Schoonhoven. C'est en cette année que les prieurs des couvents brabançons assistèrent pour la première fois au chapitre de Windesheim. Comme nous l'avons vu, c'est au sous-prieur de Groenendaal qu'échut l'insigne honneur de faire le sermon capitulaire, et cet honneur se renouvela à diverses reprises.

7. Du premier de ces sermons, sur le texte : *Fiet unum ovile et unus pastor* (Johannes 10, 16), nous n'avons vu que deux manuscrits, alors qu'il y en a sept de la traduction moyen-néerlandaise; de courts extraits de celle-ci ont été publiés, d'après le manuscrit 312 de la Société de littérature néerlandaise à Leyde, par Römer et Schrant.

8. Le second avait comme texte : *Venite ascendamus ad montem Domini et ad domum Dei* (Isaïa 2, 3), et se trouve dans quatre manuscrits, la traduction moyen-néerlandaise dans trois; un court extrait de celle-ci a été publiée par Schrant, d'après le même manuscrit 312 de Leyde. Dans son exorde, Jean de Schoonhoven s'excuse de ne pouvoir rien dire de bon ni d'original; s'il prend néanmoins la parole, c'est pour se con-

former aux ordres de son supérieur : *Imperfectum ergo meum viderunt oculi vestri. Verumptamen quia jussus sum a patre nostro presidente facere collationem oportet me obtemperare et aliquid dicere.* C'est bien là une preuve de la considération dont jouissait Jean de Schoonhoven.

9. Le troisième sermon, sur le texte : *Nos autem gloriari oportet in cruce Domini nostri* (Galath. 6, 14) ne se rencontre que dans un seul manuscrit, la traduction moyen-néerlandaise dans cinq; de courts extraits de celle-ci ont été édités par Römer, Schrant et Van Vloten d'après le manuscrit cité.

La traduction des trois sermons ensemble se trouve dans trois manuscrits. C'est peut-être dans ces sermons capitulaires qu'on reconnaît le mieux l'influence des idées et des moyens d'expression de Jean de Ruusbroec sur Jean de Schoonhoven; remarquons aussi que Thomas à Kempis semble avoir emprunté plusieurs motifs de son *Imitation* à un très beau passage du second de ces sermons.

10. Il y a, enfin, un quatrième sermon prononcé par Jean de Schoonhoven à un chapitre général de Windesheim, mais pas à Windesheim, sur le texte : *Videte quomodo caute ambuletis quoniam dies mali sunt* (Eph. 5, 15 et 16). Combien ce texte était approprié aux circonstances, c'est ce qui ressort de différentes allusions. L'orateur ne se trouvait pas dans le diocèse d'Utrecht, car il ne dit pas : *in hac diocesi trajectensi*, mais : *in diocesi trajectensi*; non plus : *in hac enim patria*, mais : *in illa enim patria*; il fait mention des ravages et des destructions qui y étaient déchainées : *est desolatio magna personarum religiosarum, que de suis sedibus deturbantur et ab habitaculis suis ejiciuntur et expelluntur*. Il est clair que ces paroles ont trait au schisme d'Utrecht, qui commença en 1425; l'orateur semble prédire l'exil des chanoines de la congrégation de Windesheim, qui eut lieu, en effet, en 1429 : le sermon doit donc avoir été tenu avant cette date. L'allusion aux religieux qui avaient été chassés et expulsés paraît s'appliquer

aux frères et aux sœurs de la vie commune à Deventer dépossédés de leurs demeures, les premiers le 23 avril, les secondes le 24 juin 1426 : c'est probablement peu après cette date que le sermon a été fait. Les chanoines de l'Overijse lauront apporté la nouvelle des persécutions au chapitre. Ce sermon se trouve dans trois manuscrits.

11. Enfin, un dernier sermon dont on peut déterminer vaguement la date, c'est celui, ou un de ceux que Jean de Schoonhoven a prononcés comme visiteur de la congrégation de Windesheim, donc, dans tous les cas, après 1413, sur le texte : *Visita vineam istam* (Ps. 49); on le trouve dans trois manuscrits.

Quant aux autres écrits de Jean de Schoonhoven, il est impossible de leur assigner une date précise; il faudra donc se contenter de les énumérer :

12. *Sermo de peccato fugiendo et justitia sectanda*, sur le texte : *peccatis mortui justicie vivamus* (1 Petr. 2, 24) (dans quatre manuscrits).

13. *Epistola ad magistrum Egidium Bruyn in jure canonico licenciato ecclesie Sancte Gudule bruxellensis quondam plebano*. C'est une diatribe contre la chasse aux honneurs et aux richesses, commençant par des louanges personnelles à l'adresse d'Egide Bruyn (trois manuscrits).

14. *Epistola ad quemdam magistrum*. Incipit : *Sapere et intelligere ac novissima providere, pro salute. Alias Karissime magister pro ut intellexi decrevistis relictis tenebris egypti etc.* (trois manuscrits). C'est une exhortation pressante à abandonner le monde et ses plaisirs, et spécialement à se retirer à Vauvert : *Descendite ... ad viridemvallem ad ortum aromatum, ut gustare possitis spirituales delicias, colligere lilia spiritualium gaudiorum, etc.*

15. Une autre lettre au même, sur le même ton (deux manuscrits), avec le même exorde.

16. *Epistola ad magistrum Jacobum*. Incipit : *Terrena despiciere et toto mentis desiderio amare celestia, pro salute*. C'est une invitation pressante à son corres-

pondant à quitter le monde et à se retirer de préférence à Groenendaal. Il est assez curieux de le voir terminer ses exhortations toutes spirituelles par des considérations d'un ordre tout matériel : *Habemus enim locum religioni multum aptum valde bonam librariam, sanum aerem et victualia competencia, etc.* (trois manuscrits).

17. *Epistola ad quemdam fratrem.* Incipit : *Pacem quam Ihesus mandavit Magdalene pedes osculanti, et salutare haurire aquas in gaudio de vulneribus salvatoris, pro salute.* Lettre d'envoi d'un exemplaire de l'*Expositio super regulam beati augustini* de Hugo de Saint-Victor avec des exhortations spirituelles (deux manuscrits).

18. *Declarationes quorundam dubiorum pro parte prioris sui contra frivola motiva alterius fratri.* Incipit : *Consentiendo scriptis patris nostri que videntur mihi rationabilia et sanctorum doctorum sententiis et factis consona, etc.* Controverse concernant la signification de certains points de la règle de l'ordre (deux manuscrits).

19. *Epistola missa fratri Egidio novicio tunc in Bethleem prope Lovanium postea ibidem priori.* Incipit : *Bonum certamen certare et cursum feliciter consummare de via salutis nulla occasione declinare pro salute.* C'est un traité sur les difficultés et les joies de la vie monastique, en même temps une règle de conduite pour ceux qui s'y adonnent; aussi le trouve-t-on cité sous les titres de : *epistola confortatoria et de profectu monachi* (cinq manuscrits). Jean de Schoonhoven se défend, à la fin, d'y avoir mis de son crû : *hanc epistolam non ex proprio capite sed ex diversis doctorum dictis collectam in caritate suscipite.* Il cite, en effet, beaucoup d'autorités dans cette lettre : Hieronimus, Bernardus, Beda, Ricardus, Hugo de S. Victore, S. Ambrosius. Il dit en outre : *Fateor insipiens factus sum quia doctiorem me ego imperitus et minus doctus docere presumpsi. Sed da veniam lector quia docere non presumpsi. Sed amico tribulato et temptato et consilium peenti succurrere decrevi et prelato meo*

id operis michi injungenti obtemperare volui.

20. *Epistola missa Johanni de Bastonia professo monasterii Sancti Jacobi leodiensis.* Le compilateur du manuscrit de Groenendaal dit de cette lettre que son auteur lui-même la recommandait beaucoup. Le destinataire s'était adressé à Jean de Schoonhoven : *ut tibi ad quedam dubia que personam tuam concernunt et tanguit scribere vellem.* Cette épître contient des conseils tant pratiques que spirituels. Il en ressort, entre autres, qu'à la fin de sa lettre Jean de Bastogne avait dit qu'il était tenté de sortir de son couvent et de se rendre à un autre. Jean de Schoonhoven le lui déconseille fortement, en développant ce thème : *Nullus potest proficere animam figere in deum : qui non prius fixerit corpus in aliquo certo loco.* On dirait que Jean de Schoonhoven ait eu plus d'un ami chez les bénédictins de Liège, car il finit cette lettre en priant de transmettre ses compliments : *Saluta vice meo singulos fratres tuos zelum religionis habentes quos opto valere in valore omni domino nostro Ihesu cristo.* C'est la seule fois qu'on trouve des compliments de ce genre (trois manuscrits).

21. *Epistola contra errores ejusdam prioris.* Il n'appert pas quel est ce prieur, que Jean de Schoonhoven prend à partie, au sujet de six erreurs, *suaviter in modo*, mais *fortiter in re.* Il est probable que cette lettre a été écrite à la suite d'une mission comme visiteur.

22. *Declaratio sermonis de monte aureo.* Ce sont de courtes *conclusiones* sur un sermon en moyen-néerlandais, très répandu, intitulé : *Dat sermoen van den gulden berch dat predicte die leesmeester van Straesborch in dat capittel te Lovene.* Ce sont sans doute ces *conclusiones* qui sont mentionnées dans le catalogue du Rouge-Cloître sous le titre de *indulgenciis sentencie sive conclusiones.* Nous en avons rencontré deux manuscrits, et une traduction en langue vulgaire. Jean de Schoonhoven écrivit ces conclusions à la demande d'un tiers : *Dilectissime pater pro declaratione verita-*

dis illius sermonis in theutonico conscripti quem mihi exiguo et imperito transmisistis examinandum, decrevi aliquas conclusiones ponere.

23. Enfin, il reste à mentionner une courte lettre, écrite en réponse à un confrère qui avait posé à Jean de Schoonhoven quelques questions de *quiete et tranquillitate mentis*. Cette pièce ne se trouve que dans le manuscrit provenant de Groenendaal.

Il se pourrait cependant, et il est même très probable, que Jean de Schoonhoven ait écrit encore plus que les œuvres que nous venons d'énumérer.

D'après l'obit de Jean de Ruusbroec dans le *liber obituum* de Groenendaal, Jean de Schoonhoven aurait écrit aussi une vie de son père spirituel. On y lit, en effet, sous le 2 décembre : *Anno Domini MCCC LXXX^o obiit venerabilis pater dominus Johannes de Rusbroeck, primus prior et fundamentum hujus monasterii. Hujus sancti patris vitam gloriosam frater Johannes Theodoricus de Scoenhovia veraci atque egregio stilo, utpote qui eumdem novit, vidit, sub que ac cum ipso hic vixit, fideliter conscripsit.* Seulement, on ne trouve nulle part la moindre trace d'une telle *vita*. Déjà au commencement du xvi^e siècle, cet opus était considéré comme perdu : le 16 décembre 1622, Miraeus écrit à Rosweyde : *Recte mones de edenda Rusbroquii vita, per Joannem Scoenhovium conscripta : sed, quod doleo, nulla spes est de Scoenhovio inveniundo apud Brabantos. Notat enim Joannes Jonchaerus in Virologio Viridis Vallis, periisse Scoenhovii libellum, ex quo Pomerius auctior prodiit.* Or, d'après le nécrologe de Groenendaal, *Johannes Joncheere*, de Furnes, mourut le 18 janvier 1509 ; pour comble d'infortune, son *Virolodium* semble également perdu. Il paraît difficile d'admettre, comme d'aucuns l'ont fait, que cette vie de Ruusbroec par Schoonhoven n'ait pas existé. Non seulement, la mention de l'obit du premier prieur de Groenendaal est très explicite, mais nous savons en outre quand et par qui elle fut écrite. Le nécrologe de Groenendaal, où elle se rencontre, fut

commencé par le frère Sayman van Wije, qui vint au monastère en 1398 à l'âge de vingt-quatre ans, et mourut le 22 novembre 1438 ; il occupe la 43^e place dans le catalogue des frères, et la dernière qu'il écrivit fut la 62^e, celle de Johannes Wyssonis de Leyde, sous-prieur à Eemstein, qui fut élu prieur de Groenendaal le 3 septembre 1414, dignité qu'il remplit pendant environ deux ans, après quoi il retourne à Eemstein : *sed absolutus ad monasterium suum reversus est*, fut ajouté par une autre main. Sayman van Wije doit donc avoir connu très bien Jean de Schoonhoven auquel il survécut ; il écrivit ses obit avant le 3 septembre 1416, du vivant même, pour ainsi dire en présence de Jean de Schoonhoven ; de plus, en écrivant les obits de *Reynerus de Valle* († 4 janvier 1408) et de *Walterus, dictus Neve*, de Heyst († 14 mars 1396), il renvoie celui qui voudrait avoir des renseignements détaillés sur les vertus extraordinaires de ces pères à la vie de Ruusbroec : *perlege vitam domini Johannis de Rusbroeck*, ou : *scire volenti detur recursus ad gesta domini Johannis de Rusbroec*. Comme il n'est question d'aucun de ces personnages dans la vie écrite par Pomerius, ces renvois doivent bien se rapporter à celle écrite par Schoonhoven, à moins qu'il y en ait eu une troisième, ce qui est peu probable. De plus, Sayman van Wije ne peut pas avoir confondu la vie qu'il attribue à Jean de Schoonhoven avec celle que composa Pomerius, puisque cette dernière n'existait certainement pas encore au moment où lui-même écrivait le *Necrologium* de Groenendaal. Il peut sembler étrange que cette vie ne soit pas mentionnée dans l'obit de Jean de Schoonhoven lui-même, mais il est fort compréhensible que des contemporains immédiats aient attaché plus d'importance à la *Defensio* qu'à la *vita Rusbrochii*. On ne s'étonne pas plus que cette *vita* ne se trouve pas dans le ms. 15129 de la Bibliothèque royale, puisque le compilateur dit lui-même qu'il n'a copié que ce qu'il a pu se procurer, et qu'il y a encore plusieurs autres écrits de Jean de Schoonhoven

qu'il n'a pas connus. De plus d'importance serait le fait que Pomerius aurait absolument ignoré la vie écrite par Schoonhoven; qu'il aurait reçu de celui-ci exclusivement des renseignements oraux, ce qui ne me semble pas indubitablement établi. Il ne faut pas oublier que Johannes Busch dit, en parlant de Jean de Ruusbroec et de Jean de Leeuwen, le *bonus cocus* de Groenendaal : *De hiis duobus devotis viris tractatum composuit frater Johannes de Schoenhovia qui sub hoc priore novicius fuerat ibidem investitus* (*Chronicon Windesemense*, éd. Grube, p. 353). Or, Johannes Busch est réputé exact et digne de foi; jusqu'à preuve du contraire, il ne faut pas négliger ses dires, ni croire à une confusion de sa part. Même si tel était le cas, il semble impossible de mettre en doute la mention formelle de l'obit de Jean de Ruusbroec.

D'ailleurs, il y a encore d'autres écrits qui sont attribués à Jean de Schoonhoven. Fabricius, et sans doute d'après lui Sweertius, lui donnent un *Chronicon ordinis canonicorum regularium*; c'est là, sans doute, une erreur manifeste : il s'agit évidemment du *Chronicon Windesemense* de Johannes Busch. Dans un manuscrit qui contient la première épître d'Eemstein, écrit dans « l'ancien convent » de Zwolle, c'est-à-dire tout près de Windesheim comme de l'Agnetenberg, on trouve un traité avec le titre : *Hier beghint een boesken dat die prior van yronendale ghemaect hevet. hoemen gheestliken becoringhen wederstaen sal ende verwinnen*. On en connaît encore trois autres manuscrits. Ce « prieur de Vauvert, » est-ce Jean de Schoonhoven ? Ce n'est pas impossible : le traité est écrit tout à fait dans le même esprit et sur le même ton que les siens.

Un exemplaire de la première édition imprimée de la Bible néerlandaise, qui parut à Delft en 1477, semble avoir été enluminé par un certain Jean van Schoonhoven : *Dit deel bibles is verlicht int jaer ons heren M. CCCC. lxxix overmits broeder Jan van Schoonhoven bidt voer hem om gods wille*. Il n'est pas

douteux qu'il ne peut s'agir ici du sous-prieur de Groenendaal.

Toutes les œuvres de Jean de Schoonhoven ont certainement un caractère nettement parénétique, ce qui n'empêche qu'on y trouve de nombreuses traces de ce bon sens pratique et de cet esprit réformateur qui distinguaient les hommes dirigeants de son ordre. Quoique Jean de Schoonhoven ait prétendu à différentes reprises qu'il n'avait ni talent ni savoir — dans son second sermon capitulaire, par exemple, il dit même explicitement qu'il lui manque : 1° *sufficiencia ad inveniendum*; 2° *eloquentia ad proferendum*; 3° *experientia ad gustandum* —, ses sermons prouvent qu'il possédait à fond les formes homélitiques de son époque. Les sermons capitulaires sont, à vrai dire, fort longs, à telles enseignes qu'il a fallu sans doute deux heures et plus pour les prononcer; cependant, ils sont composés avec art, selon toutes les règles dialectiques du temps; quoique les passages beaux ou frappants abondent, ils sont plutôt artificiels qu'artistiques : il n'y a nulle place pour l'inspiration du moment. De plus, Jean de Schoonhoven aimait beaucoup à citer ses autorités. Il n'allègue pas seulement les grands Pères de l'Eglise primitive, mais aussi les plus récents. A côté des SS. Augustin, Ambroise, Pachonius, Grégoire, Jérôme, Bernard, Basile, Isidore, Eusèbe, nous trouvons aussi Alanus, Bonaventure, Bède, Hugo et Richard de Saint-Victor, Thomas d'Aquin, Holcot, Gerson, Petrus Cantor, Prosper de Regio, etc., dont il ne se contente pas de citer les noms : il ajoute très souvent le titre de chaque ouvrage en particulier; il ne dédaigne même pas de s'en référer à des contemporains. Ainsi, dans ses *Declarationes quorundam dubiorum*, on lit : *Ego audiui ab ore magistri arnoldi de eycke pie memorie quod nunquam vir vel mulier postulavit fieri trecenarium ab eo pro amici sui anima defuncti*. Il n'y a qu'un seul nom que Jean de Schoonhoven, en dehors de sa *Defensio*, ne cite jamais, chose plutôt étrange, puisque les occasions de le faire ne faisaient vraiment pas défaut —

c'est celui de son père spirituel, Jean de Ruusbroec, dont il prêche constamment les principes : la recherche de la vie intérieure, le mépris du siècle, la pratique constante de toutes les vertus.

Déjà Miraëus disait que les œuvres de Jean de Schoonhoven étaient *sane erudita, ac pia, typisque dignissima*, mais l'édition qu'il en souhaitait est restée à l'état de projet; depuis lors, le désir de les voir publier est resté vivace et a été exprimé par tous ceux qui en ont pris connaissance. Mais Jean de Schoonhoven a joué de malheur : une monographie, entreprise vers 1867, n'a pas même pu être menée à bonne fin. Pourtant on peut dire que l'éloge que le savant abbé de Spannheim a fait du défenseur du grand mystique brabançon est pleinement mérité, et emporte, aujourd'hui encore, l'adhésion de quiconque lit ses ouvrages injustement oubliés : *vir in divinis scripturis studiosus et eruditus, et secularis philosophiae non ignarus, ingenio cautus, sermone compositus, nec minus conservatione quam scientia illustris*.

Willem de Vreese.

Matériaux de la *Bibliotheca Neerlandica Manuscripta* de l'auteur de la notice. — *Catalogus omnium illorum qui ab initio erectionis in hoc monasterio beate marie viridisvallis in zonia ordinis sancti Augustini Cameracensis dyocesios in fratres recepti sunt; Liber obituum fratrum nostrorum* : ms. II 153 de la Bibl. roy. à Bruxelles. — *Liber anniversariorum in Viridi Valle* : ms. 357-359 de la Bibl. roy. à Bruxelles, publié par Stroobant dans les *Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique*, t. XI (1884), p. 234 et suiv., au 22 janvier. — Henricus Pomerius, *De origine monasterii Viridis vallis una cum vitis B. Johannis Rusbrochii primi prioris hujus monasterii et aliquot coetaneorum ejus ... nunc primum editum opera Hagiographorum Hollandianorum*, dans *Analecta Hollandiana*, t. IV (1885), p. 263 et suiv. — Johannes Busch, *Chronicon Windeshemense*, éd. Grube (Halle, 1886), pp. 99, 105, 280, 281, 341, 344, 352, 353. — Johannes Trithemius, *Liber de Scriptoribus Ecclesiasticis* (Bâle, 1494), fol. 111 vo. — [Catalogue de la bibliothèque du Rouge-Cloître], ms. II 152 de la Bibl. roy. à Bruxelles, f. 24 ro. — A. Miraëus, *Lettre à H. Rosweyde*, du 15 déc. 1622 : ms. 8361-62 de la Bibl. roy. à Bruxelles, fol. 297-298. — *Index Bibliothecae Martinianae Manuscriptae* (= Catalogue des manuscrits du Val-Saint-Martin à Louvain), ms. 21874 de la Bibl. roy. à Bruxelles, p. 24. — *Catalogus Alphabeticus Auctorum omnium quorum vel manuscripte vel typis expresse Lucubrationes extant in Bibliotheca Monasterii S. Martini Can. Regul. Lovanii*, ms. II 416 de la Bibl. roy. à Bruxelles, fol. 5 vo. — Valère André, *Bibliotheca Belgica*, ed. 1623, p. 529; ed. 1643 (notice corri-

gée et augmentée), p. 360. — Sweertius, *Athinae Belgicae*, p. 467. — Marcus Mastelinus, *Necrologium Monasterii Viridis Vallis...* (Brux., J. Meerbeek, s. a.), p. 460 et suiv. — A. Sanderus, *Bibliotheca Belgica Manuscripta* (Insolis, 1641, 1643, passim). — Le même, *Chorographia Sacra insignis Canonicae B. Mariae, Et S. Joannis Baptistae in Viridi Valle vulgo Groenendaal* (Brux., 1639), p. 25 (copie littérale de Mastelinus, avec une erreur grossière en plus); 2^e éd. dans A. Sanderi *Chorographia Sacra Brabantiae*, t. II (1727), p. 38. — H. v[an] H[eu]ssen et H. v[an] R[ijn], *Kerkelyke Historie en Outheden der zeven vereenigd Provincien, folio-uitgave*, dl. 3 (Leiden, 1726), blz. 565 vlg. — A. Matthaeus, *Manuductio ad jus canonum* (Lugd. Batav., 1696), p. 214. — *Grand Théâtre sacré du Brabant*, t. I, 2^e partie (La Haye, 1734), p. 349. — A. Fabricius, *Bibliotheca latina mediae et infimae aetatis*, ed. Mansi, t. III et IV, p. 449. — A. Matthaeus, *Veteris Aevi Analecta, ed. secunda* (Hagae Com. 1738), t. III, p. 509 sqq. — Foppens, *Bibliotheca Belgica*, t. II (1739), p. 725. — H. van Berkum, *Beschryving der stad Schoonhoven* (Gouda, 1762), blz. 453 vlg. — Paquet, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des... Pays-Bas*, ed. in-8o, t. IV, p. 250 et suiv. — [J. van Vloten], *Nederlandsch Proza van de dertiende tot de achttiende eeuw, eerste stuk* (Leiden, 1851), blz. 49 vlg. — J. M. Schram, *Oud-Neerlandsch Rym en Omrym* (Leiden, 1851), blz. 203 vlg. — Is. An. Nijhoff, *Bijdragen voor vaderlandsche Geschiedenis*, dl. 9, Aankondigingen, Berigten enz., blz. 41 (le manuscrit, mentionné à cet endroit comme se trouvant à la Bibliothèque Görrès, est perdu ou au moins égaré). — R. C. H. Römer, *Geschiedkundig overzicht van de kloosters en abdijen in de voormalige graafschappen van Holland en Zeeland* (Leiden, 1834), eerste afdeeling, blz. 148 vlg.; 329 vlg., 448; tweede afdeeling, 7, 8, 19, 39, 140, 123, 124, 137, 147, 154, 163, 174. — Kist en Moll, *Kerkhistorisch Archief*, dl. IV (1864), blz. 54 vlg. — W. Moll, *Kerkgeschiedenis van Nederland vóór de Hervorming* (Utrecht, 1864 vlg.), dl. 2, 4^e stuk, blz. 206; 2^e stuk, blz. 116, 206, 213, 218, 219, 367 vlg., 398, 399, 408, 409; 3^e stuk, blz. 345, 374, 373, 374; 4^e stuk, blz. 90 vlg. — *Annales du Bibliophile belge et hollandais* (Bruxelles, 1865-1866), p. 94 et suiv. — J. C. van Slee, *De Kloostervereeniging van Windesheim* (Leiden, 1874), 32, 45, 47, 64, 186-191, 209, 212, 301, 316, 320, 322, 324; J. G. R. Arqnoy, *Het klooster te Windesheim en zijn invloed* (Utrecht, 1875-1880), dl. 1, blz. 69; dl. 2, blz. 15 vlg., 49, 89, 112, 317, 318; dl. 3, blz. 14, 49, 46. — O. A. Spitzen, *Thomas a Kempis als schrijver der Naoorloging van Christus gehandhaafd* (Utrecht, 1880), blz. 60 vlg., blz. 77 vlg., 267 vlg. — Le même, *Nalezing op mijn Thomas a Kempis als schrijver der Naoorloging van Christus gehandhaafd* (Utrecht, 1881), blz. 49 vlg. — J. G. R. Arqnoy, *Het eerste Nederlandsche werk over de vraag aangaande den auteur der « Imitatio Christi »*, dans *De Nederlandsche Spectator*, 1881, blz. 327 vlg. — G. Schneemann S. J., dans *Stimmen aus Maria-Laach*, Bd. 20 (1881), s. 441 ff. — F. X. Funk, dans *Historisches Jahrbuch d. Görrès-Gesellschaft*, 1881, Bd. II, s. 484 ff., réimprimé dans F. X. Funk, *Kirchengeschichtliche Abhandlungen und Untersuchungen*, 2. Bd. (Paderborn, 1893), s. 412 ff. — G. Schneemann, *Ein Vorläufer des Thomas von Kempen, dans Stimmen aus Maria Laach*, Bd. 22 (1882), s. 233 ff. — V. Becker, *Een voorlooper van Thomas a Kempis*, dans *Onze Wachter*, jaargang 1882, 1^e deel, blz. 389 vlg. — V. Becker, S. J., *L'Au-*

teur de l'Imitation et les documents néerlandais (La Haye, 1882), p. 174 et suiv. — O. A. Spitzzen, *Nouvelle défense de Thomas à Kempis, spécialement en réponse au R. P. Denifle* (Utrecht, 1884), p. 86 et suiv. — V. Becker, *Een Brief van Johannes van Schoonhoven*, dans *De Katholiek*, dl. 86 (1884), blz. 199-210, 352-361; dl. 87 (1885), blz. 126-141. — A. Auger, *Etude sur les mystiques des Pays-Bas au moyen âge* (Brux., 1892), p. 178, 232 et suiv. — W. L. de Vreese, *Bijdragen tot de kennis van het leven en de werken van Jan van Ruusbroec* (Gent, 1896), blz. 48, 51. — K. Ruebens, *Jan van Ruusbroec en Blommardinne*, blz. 4 vlg. (= *Werken van Zuster Hadewijch*. III *Inleiding, varianten, errata* door J. Vercoullie (Gent, 1905), blz. xxiii vlg. — O. Veen, dans *Realencyclopädie für protestantische Theologie und Kirche*, 3. Aufl., Bd. 47, s. 272, 58. — L. Schulze, *ibid.*, Bd. 49 (1907), s. 730 ff. — J. van Mierlo J., S. J., *Het leven van Jan van Ruusbroec door Pomerius en Surius*, dans *Dietsche Warande en Belfort*, 1910, dl. 1, blz. 148 vlg. — Le même, *Het leven en de werken van Jan van Ruusbroec*, *ibid.*, dl. 2, blz. 129 vlg. — *Œuvres de Ruusbroec l'Admirable. Traduction du flamand par les Bénédictins de Saint-Paul de Wisques*, t. I. (Bruxelles, 1912), p. 7, 27, 30 et suiv.

SCHOONJANS (Antoine), peintre, fils de Jean Schoonjans, naquit à Anvers vers 1650. Il fit son éducation artistique dans l'atelier d'Erasmus Quellin et c'est comme élève de ce maître qu'il fut inscrit pendant l'exercice 1668-1669 dans la gilde Saint-Luc à Anvers. Il passa la plus grande partie de sa vie à voyager. Dès 1674, on le trouve à Rome où il fit partie de ce petit cénacle d'artistes flamands qui formait une association amicale dont tous les membres étaient désignés sous un surnom d'emprunt; il y fut appelé *Pharazius*. Peu après, il partit pour Vienne où il remporta de nombreux succès et obtint le titre de peintre de l'empereur Léopold. En 1702, on le trouve à Berlin; puis, deux ans plus tard, il passe à La Haye et Amsterdam, pour s'arrêter à Dusseldorf où il travaille pendant un certain temps au service de l'Electeur Jean-Guillaume. De là, il retourna à Vienne. Il avait aussi fait un séjour en Angleterre, et les portraits qu'il y exécuta furent plus d'une fois attribués à van Dyck. Pendant son séjour à Anvers, il reçut dans son atelier plusieurs élèves, notamment un jeune artiste nommé Antoine. Il mourut à Vienne en 1716, comme peintre de la Cour impériale.

Il peignit bon nombre de portraits et

exécuta aussi des toiles dont les sujets sont empruntés à l'histoire sainte ou à la mythologie. Quelques-unes de ces œuvres sont encore conservées dans les musées étrangers; il faut entre autres citer : à Schleisheim : le Portrait de *Marie-Anne de Médicis*, son propre portrait, deux études de *Vieilles femmes*, *La jeune fille aux oiseaux* et *Narcisse se mirant dans l'eau*. — A Nuremberg : *Saint Sébastien*, *Saint Jérôme*; — à Hermannstadt : son propre portrait; — à Florence, au musée des offices, son portrait, dans la galerie des Peintres; — à Berlin : le portrait du roi Frédéric-Guillaume enfant, représenté par le *Roi David*; — à Augsbourg : *Joh en butte aux railleries de sa femme*, etc. Dans la collection Albertine, de Vienne, on conserve aussi plusieurs dessins dus à son crayon.

Fernand Donnet.

Siret, *Dictionnaire des peintres de toutes les époques*. — Von Wurzbach, *Niederländisches Künstler-Lexikon*. — Houbraken, *Schouwburg der schilders en schilderessen*, III. — Immeerzeel, *De levens en werken der hollandsche en vlaamsche kunstschilders*. — Van Gool, *De nieuwe schouwburg der nederlandsche kunstschilders en schilderessen*, I. — Michiels, *Histoire de la peinture flamande*, VIII. — Vanden Branden, *Geschiedenis der antwerpsche schilderschool*. — Obreen, *Archief der nederlandsche kunstgeschiedenis*, IV. — Rombauts et Van Lierus, *De liggen der antwerpsche Sint-Lucas gilde*. — Delvenne, *Biographie ancienne et moderne des Pays-Bas*.

SCHOONJANS (Jean), peintre et rhétoricien, vécut à Malines dans le courant du xve siècle. En cette double qualité son nom figure dans les comptes communaux. Il semble avoir été le peintre attitré des décors qui figurèrent dans les *Ommegangen* malinois de son temps, ou qui servirent à illustrer les jeux littéraires et les *esbattements* auxquels s'invitaient les chambres de rhétorique. Schoonjans y figurait en outre comme acteur. On le voit s'occuper ainsi d'un mystère tiré de la Vie de la très Sainte-Vierge, représenté à Malines en 1441-1442 et, la même année, participer à Bruges à un concours, dit du Saint-Esprit. Il est dit ensuite avoir peint, entre autres, un tableau représentant les douze apôtres pour l'*Ommegang* de 1441-1442 et d'autres peintures

décoratives avec personnages pour ceux de 1445 et 1447.

H. Coninx.

Emm. Neefs, *Histoire de la peinture et de la sculpture à Malines. — Lettervruchten van de Sint-Jans Gilde, bijgenaamd de Peene*, t. II. — Comptes communaux malinois.

SCHOOR (*Charles-Paul VAN*), magistrat, né à Bruxelles le 14 mai 1840, fils de Joseph Van Schoor, qui fut sénateur et, pendant près de trente ans, administrateur-inspecteur de l'Université libre de Bruxelles. Reçu docteur en droit le 6 avril 1861, il fut nommé substitut du procureur du roi à Mons, le 14 septembre 1867. A la cour d'appel de Bruxelles, il fut successivement : substitut du procureur général, le 24 août 1870; avocat général, le 27 mai 1876; procureur général, le 26 septembre 1886. Enfin, devenu avocat général à la cour de cassation le 23 mars 1899, il mourut inopinément le 13 décembre 1902.

On pourrait prendre, pour épigraphe d'une notice biographique consacrée à Charles Van Schoor, ce bel éloge de la fermeté du magistrat, que lui-même emprunta à Daguesseau, dans sa première mercuriale (1) : « Faire son devoir » et abandonner à la Providence le soin » de ses intérêts et celui de sa gloire » même, c'est le véritable caractère de » sa grandeur et l'immuable appui de » sa fermeté. S'il ne reçoit pas des » hommes la justice qu'il leur rend, si » la patrie ne paye ses services que d'in- » gratitude, il saura jouir en paix de la » fortune irritée. Content de se voir » dans un état où, n'ayant plus d'espérance, il n'aura plus de désirs, il » fera envier son bonheur aux auteurs » mêmes de sa disgrâce et les forcera » d'avouer qu'il n'est point d'autorité » sur la terre qui ait le pouvoir de » rendre un homme de bien malheureux. » Assurément Van Schoor ne dut jamais se résigner à jouir en paix de la fortune irritée. Sa carrière fut brillante et, sans sa mort inattendue et

prématurée, il eût été élevé sans aucun doute à la dignité suprême de la magistrature. Mais pour se rendre la fortune favorable, il ne fit aucune de ces concessions que sa conscience ombrageuse eût prises pour des faiblesses. C'est dans les fonctions de procureur général à la cour d'appel de Bruxelles, qu'il donna toute la mesure de son talent et de son caractère. Jamais il ne prenait de décision qui ne fût mûrement réfléchie; mais une fois qu'il avait arrêté sa ligne de conduite, il marchait droit devant lui, sans plus se soucier des obstacles : rien ne pouvait arrêter désormais l'accomplissement d'un devoir que lui avait dicté sa conscience. Cette conception de la fonction judiciaire détachée de toute contingence ne manque pas de grandeur; mais elle valut à Van Schoor le reproche immérité de sécheresse, de froideur et même de rigueur excessive. Devant les juridictions répressives, sa dialectique serrée et sa logique inflexible en faisaient un redoutable accusateur public; devant les juridictions civiles, ces mêmes qualités donnaient à ses avis et conclusions une valeur particulière. Par tempérament il se montre toujours à la fois respectueux des traditions et partisan de la manière forte; c'est ainsi qu'en 1888, il fait interdire l'accès de la profession d'avocat aux femmes (*Belgique judiciaire*, 1889, col. 3-13); plus tard il défend la thèse que l'immunité parlementaire n'a pas lieu dans tous les cas d'infraction flagrante et non pas seulement au cas de crime flagrant (*Revue de droit belge*, 1896-1900, p. 224-236); dans d'autres circonstances ses tendances autoritaires l'amènent à soutenir que les parties ou leurs conseils ne doivent pas être appelés à l'instruction des affaires fiscales devant la députation permanente (*Revue de l'administration*, 1900, p. 213-225), et aussi que la députation permanente a toujours le droit de retirer une autorisation régulièrement donnée d'exploiter un établissement dangereux, insalubre et incommode (*Revue pratique du droit industriel*, 1901, p. 287-302). Et cependant,

(1) *Les cérémonies de la rentrée* (Bruxelles, imprimerie J.-J. Coosemans et veuve Jamin, 1886), p. 29.

malgré ce véritable culte du principe d'autorité, Van Schoor était un esprit sincèrement épris de liberté. Rien ne lui est plus odieux que la tyrannie : la tyrannie démagogique autant et plus peut-être encore que la tyrannie d'en haut. Mais la liberté, qu'il désire entière pour tous, ne saurait jamais à ses yeux dégénérer en licence, et, pour tracer la ligne de démarcation entre la liberté et la licence, pour entrayer les abus d'un régime de liberté absolue, c'est, en somme, au principe d'autorité qu'il recourt.

Un autre trait caractéristique de Van Schoor, c'est sa prédilection marquée pour les études historiques. Les nombreuses mercuriales qu'il prononça en rendent témoignage. Il y abordait presque exclusivement des sujets historiques, qu'il traitait avec l'érudition aimable et de bon aloi qui convient à ce genre de discours. La richesse des détails y est remarquable, ainsi que la recherche de rapprochements piquants qu'on pourrait prendre parfois pour des épigrammes. Voici la liste des discours prononcés par Van Schoor aux audiences solennelles de rentrée :

A la cour d'appel de Bruxelles : *Les cérémonies de la rentrée* (1886); *Le chancelier de Brabant* (1888); *Les vacances judiciaires* (1890); *Les épices* (1891); *La basoche* (1892); *La juridiction électorale de la cour* (1894); *Les lettres de cachet* (1895); *La presse sous l'ancien régime* (1896); *La presse sous la Révolution française* (1898). — A la cour de cassation : *La presse sous le Consulat et sous l'Empire* (1899).

Van Schoor appartenait à cette catégorie de magistrats, que je qualifierais volontiers d'exclusifs. Toute son activité était due à l'accomplissement des devoirs de son office : la fonction devait absorber l'homme tout entier et faire sentir son action sur sa vie domestique elle-même. Néanmoins on connut à Van Schoor deux passions extra-judiciaires (si j'ose ainsi m'exprimer) : celle des voyages lointains et celle de la numismatique; il légua même à l'Etat une remarquable collec-

tion de médailles papales. Van Schoor eut aussi le trop rare mérite de payer très largement, sous forme de charités, la rançon des richesses qui lui avaient été départies par le sort : il excellait à découvrir les infortunes et à les secourir avec une discrétion vraiment respectueuse de la dignité des malheureux.

Georges Cornil.

Journal des Tribunaux, 1902, n° 1776, col. 1372.
— *Belgique judiciaire*, 1902, col. 1409-1410, — *Annuaire de la société d'archéologie de Bruxelles*, 1903, p. 135-137. — *Revue de numismatique*, 1903, p. 229-231.

SCHOOR (Joseph-Victor-Clément-Ghislain **VAN**), avocat, sénateur, administrateur-inspecteur de l'université libre, membre du conseil des hospices et secours de la ville de Bruxelles, était né dans cette ville le 19 décembre 1806 et y mourut le 30 mars 1895. Celui qui lui succéda dans ses fonctions d'administrateur-inspecteur de l'université de Bruxelles, M. Charles Graux, en une éloquente oraison funèbre à laquelle nous empruntons des détails biographiques, rappelait que Joseph Van Schoor descendait d'une des familles qui, formant jadis les lignages Bruxelles, donnaient à la cité des magistrats; que plusieurs membres de cette famille firent partie du corps des échevins et que l'un d'eux avait été deuxième bourgmestre de 1727 à 1731. La participation aux affaires publiques, la gestion des intérêts municipaux, l'exercice des magistratures étaient donc pour Van Schoor une tradition héréditaire, à laquelle il se conforma avec un désintéressement et une dignité que tous aimaient à proclamer, et avec une rondeur d'allures qui lui ralliait les sympathies les plus vives de ses concitoyens.

C'est au lycée de sa ville natale qu'il fit ses humanités. Il étudia le droit administratif aux universités de Liège et de Gand. Il a dit un jour au Sénat — lors de la discussion que provoqua l'établissement des cours à certificat — pourquoi, n'ayant pas voulu se plier à un régime d'écolier qu'avait organisé, dans la faculté de droit de Liège, je ne sais quel professeur aussi rancunier qu'entêté, il était allé conquérir son diplôme de doc-

teur en droit à l'université de Gand. La *Bibliographie Nationale* mentionne ainsi sa thèse : *Dissertatio inauguralis juridica de actione civili et delictis nascente secundum juris moderni præcepta... die 24 junii 1829. Gandavi, Vandekerekhove, 1829; in-4°, 28 p.*

Van Schoor prit aux événements de 1830 une part active qui lui valut la croix de fer, dont il était, il l'a dit cent fois, plus fier que de toutes les distinctions. En 1831, lors de la reprise inattendue des hostilités par les Hollandais, quand nous essayâmes à Louvain un échec que les grandes puissances firent payer si cher aux Belges, il se trouvait, peut-être, nous a-t-il été affirmé, en sa qualité d'officier au corps des Chastelers, attaché à l'état-major de Léopold I^{er}. Il songea quelque temps à entrer dans l'armée. Il semble que le barreau, où d'ailleurs il resta inscrit jusqu'à son dernier jour, n'eut jamais pour lui qu'un attrait médiocre et que, comme tant d'autres jeunes gens, il s'était fait illusion sur son véritable talent qui faisait de lui un administrateur plutôt qu'un avocat, un organisateur plutôt qu'un virtuose de la parole. Il n'a pas que nous sachions utilisé son diplôme.

Dès son entrée dans la Maçonnerie dont il « s'honorait d'être membre », disait-il le 30 décembre 1852, en réponse à M. de Béthune, et au nom de laquelle il prononça l'éloge funèbre du fr. Léopold I^{er} (Gr. Or. de Belgique, 1865), on vit bien qu'il y avait en lui l'étoffe d'un administrateur. Jamais « la mission de bienfaisance » que l'ordre s'est imposée (discours du 30 décembre 1852) ne fut plus admirablement remplie que par Van Schoor. Son dévouement à la cause des malheureux lui fit suggérer un grand nombre de mesures et de créations dont on conserve le souvenir ému dans les institutions charitables de Bruxelles. Autant il était généreux pour les pauvres secourus par l'administration civile, autant il était sévère pour quiconque usait à l'égard de cette administration de procédés incorrects. On n'a pas oublié le procès que durent faire les hospices de Bruxelles aux sœurs augustines. De

temps immémorial, ces sœurs desservaient les hôpitaux civils de la capitale; elles quittèrent un jour l'hôpital Saint-Jean pour aller s'installer dans un hospice-hôpital qu'elles avaient fondé rue des Cendres. Or, elles avaient emporté avec elles des meubles meublants, des tableaux, des antiquités, etc., qui étaient la propriété des hospices. Un jugement du tribunal civil, que Van Schoor provoqua au nom des ses « chers pauvres », et qui fut cité en 1857 à la chambre par son ami Thiéfry, l'a constaté. Van Schoor aimait à rappeler cette campagne judiciaire qui, si elle l'avait mis en mauvais renom chez les sœurs augustines, ne lui nuisit jamais dans l'esprit des autres ordres religieux, en même temps qu'elle donnait une preuve nouvelle de son dévouement à la cause des institutions civiles de bienfaisance.

Ce besoin d'organiser en se dévouant aux autres, de donner la lumière et le bien-être à ceux qui en étaient privés, datait, comme nous l'avons dit, de son entrée dans la Maçonnerie. Nous avons appris par M. Washer, ancien député, que, peu de temps après notre émancipation, il s'était occupé activement, avec son ami Verhaegen et quelques autres jeunes gens de son âge, d'un projet qui avait pris naissance au sein de la loge *L'Espérance* ou de celle des *Amis philanthropes*. Une école d'enseignement mutuel avait été fondée d'abord rue des Minimes, au milieu d'une population privée de toute instruction. Il faut croire que cet essai ne fut pas heureux et ne répondit pas à l'attente de ses fondateurs, car cette école fut transformée en école gardienne. Grâce à de nombreuses souscriptions que Van Schoor et ses amis parvinrent à réunir, la société put bientôt installer six écoles du même genre dans les quartiers les plus peuplés de la capitale, entre autres rue de Flandre, boulevard du Midi et rue Notre-Dame-aux-Neiges. Ces établissements firent plus tard partie du groupe scolaire dirigé par l'administration communale.

On apprécia bien vite l'organisateur Van Schoor au Sénat où, entré lors des élections de juin 1847, il remplit pen-

dant de nombreuses années les fonctions de questeur qui lui furent confiées à la session de 1848 et où il fit office fréquent de rapporteur.

On l'apprécie aussi et mieux encore, à l'université libre où, à la demande de Verhaegen qui l'avait, le 21 octobre 1861, fait nommer membre permanent du conseil d'administration, il prend sa succession d'inspecteur le 22 décembre 1862.

Dans ces derniers temps nous avons lu et entendu affirmer que Van Schoor appartenait au libéralisme conservateur. Mais ses contemporains, devenus extrêmement rares à l'heure où nous écrivons (novembre 1909) se rappelleront peut-être que, lors de ses débuts dans la vie publique, il était considéré comme un « avancé », un peu frondeur. Le libéralisme de Van Schoor paraîtrait un peu pâle aux adeptes de la nouvelle école, mais nous pouvons assurer qu'il fut dévoué corps et âme aux idées de progrès à une époque où ces idées étaient presque une témérité. Ne citons que l'enseignement laïque des jeunes filles, la création, en 1867, de l'*École Gatti* que les journaux cléricaux lui reprochèrent avec violence d'avoir prise sous son patronage. Van Schoor était une force et un guide pour le libéralisme dit *progressiste* quand ce parti essayait ses ailes. Il a toujours professé une antipathie profonde pour les ministères *mixtes*, que son ami, le baron de Tornaco, aussi ardent libéral que lui, appelait les éteignoirs de convictions.

Les premières discussions auxquelles il se mêle dans la Chambre Haute (garde civique, budget de la guerre, budget des affaires étrangères) nous le montrent animé de sentiments vraiment démocratiques. Il insiste sur l'injustice et les dangers d'une proposition que quelques-uns de ses collègues faisaient pour les nominations des officiers de la milice citoyenne. Il est absolument hostile aux privilèges, comme aux dépenses de luxe. Il préconise des réductions qui étaient fort à l'ordre du jour en 1847 et 1848. Pour un peu il serait de ceux qui crurent possible un budget de la guerre

de 25 millions. Il émit même un vote désapprobatif du budget, le 17 décembre 1847, parce qu'« il avait la conviction intime que sans toucher à la force de notre armée, de notables économies pouvaient être introduites dans ce budget ». Quelques semaines après, survenaient la seconde République française et l'affaire de Risquons-Tout. Comme il était avant tout un excellent Belge et un royaliste convaincu, il ne parle plus alors d'économies. Il ne veut pas, dit-il le 14 avril 1848, « assumer une aussi grave responsabilité que de se refuser à approuver les mesures, quelque coûteuses qu'elles soient, prises par le gouvernement pour faire respecter notre neutralité et sauvegarder notre indépendance... »

« Toute pression extérieure, soit directe, soit indirecte, qui tendrait à vouloir le contraindre à changer la forme de ses institutions, sera toujours envisagée par le peuple belge comme un acte de tyrannie, parce que le Belge a toujours été impatient du joug étranger, soit que ce joug résulte ouvertement de la conquête, soit qu'il se déguise sous le prétexte de lui apporter des institutions qu'il n'a pas adoptées parce qu'elles n'étaient ni dans ses goûts, ni dans ses mœurs... » Il faisait allusion aux tentatives de régime républicain qui reparaissaient.

Il avait retenu de la campagne de 1830-1831 et de son contact avec l'armée le goût des choses militaires. Il les étudiait avec soin et les discutait avec une rare compétence, autant que celles de la charité publique. Le Sénat, reconnaissant cette compétence, le chargea pendant de nombreuses années des rapports sur le contingent et sur le budget de la guerre, comme des rapports sur les questions de bienfaisance.

L'énergie, la sincérité de ses convictions politiques et la franchise de sa parole lui concilièrent de bonne heure la sympathie de ses collègues de la droite aussi bien que de la gauche. Il disait la vérité à tous.

Membre du bureau administratif de l'athénée de Bruxelles, il déclarait

au ministère libéral Piercot-Païder-De Brouckere, que, si son mandat lui était continué, il combattrait le règlement de la Convention d'Anvers et, sur un autre terrain, il ne cachait pas sa désapprobation dans l'affaire du colonel Charras que le gouvernement fut accusé d'avoir peut-être sacrifié aux exigences du puissant Napoléon III.

Au ministère catholique De Decker-Nothomb il tiendra tête aussi carrément quand il s'agira des legs et donations charitables, comme de la dotation du comte de Flandre.

Le 12 mars 1856, après avoir protesté de ses opinions monarchiques et de son attachement à la famille royale, il déclare sans hésitation que cette dotation constituant à ses yeux une augmentation indirecte de la liste civile qui est, d'après l'article 77 de la Constitution, réglée pour la durée du règne, il ne la votera pas... C'est dans cette même session de 1856 que combattant certaine disposition que le ministère catholique proposait d'ajouter à l'article 6 de la loi du 1^{er} octobre 1833 sur les *extraditions* en matière politique, et comme on lui objectait qu'il s'agissait en l'espèce de punir des attentats à la sûreté de l'Etat, il rappela bien topiquement que notre pays devait son existence, son bonheur, ses libertés, sa prospérité à une insurrection constituant en définitive une série d'actes qui, conformément à l'article 91 du code pénal, étaient qualifiés d'attentats à la sûreté de l'Etat.

On était toujours sûr de le trouver au poste, suivant l'expression d'un journaliste du temps (*Observateur*, 19 mars 1856) quand il s'agissait d'une question d'honneur national ou de liberté à défendre. Il protesta avec la dernière énergie contre un projet dont le texte assurément trop élastique permettait au gouvernement belge de livrer à la justice étrangère des hommes honorables qui n'avaient commis d'autres crimes que celui d'avoir une opinion politique commune avec celle d'un assassin dont l'extradition était demandée. C'est dans cette circonstance qu'il a dit : « Un Victor Hugo » pouvait être livré au vainqueur du

« deux décembre par exemple... Fallait-il
« laisser supposer, par le dépôt de ce
« projet de loi néfaste, que le peuple
« belge si moral, si honnête, avait pu
« vivre pendant un quart de siècle sous
« l'empire d'une législation accordant
« l'impunité à l'assassinat? C'était une
« bien étrange inspiration que de vouloir
« introduire la doctrine du crime politique dans la législation d'un pays
« dont toutes les constitutions politiques
« portaient depuis le x^e siècle qu'il était
« un pays d'arrêt et que tout étranger
« esclave mettant le pied sur notre sol
« devenait libre... » Il ne traita pas davantage la question de droit, laissant sur ce point la parole à un de ses amis d'université, Forgeur. Il fera encore bon marché de ses aptitudes juridiques le jour où, prenant (au point de vue de l'égalité seule) contre Barbanson le parti de Bara, qui demandait la suppression de l'article 1781 du code civil, il s'intitulera « jurisconsulte *in partibus* ».

On peut même dire que c'est par le haut sentiment de sa valeur morale autant que par l'indépendance de son caractère qu'il se fit de bonne heure, au Sénat, une place marquante. Nous faisons ici allusion à un incident tout personnel qui se rattache aux débats de la loi sur les successions en 1850-1851 (voir Eudore PIRMEZ). Il déclina alors l'honneur de siéger dans le bureau du Sénat; les instances les plus flatteuses des chefs des deux partis ne purent triompher de sa résolution. Il ne consentit à redevenir questeur que quand les dissensions entre libéraux se furent apaisées et il le fut à la satisfaction de tous pendant plus d'un quart de siècle encore. Jusqu'à la fin de sa carrière, il conserva d'ailleurs son libre parler, et, à l'âge de près de quatre-vingts ans, il ne reculera pas devant les conséquences d'un mot piquant par lequel il avait caractérisé le langage d'un autre sénateur (affaire De Coninck de Merckem, 1881). On sait après tout que, sous des dehors un peu brusques, en dépit d'un verbe sonore et éclatant, c'était le meilleur des hommes et le plus complaisant des collègues, comme il fut, malgré son esprit sévère, le plus

bienveillant des administrateurs-inspecteurs de l'université.

Ses enthousiasmes étaient soudains comme ses colères. Un jour (c'était le 27 février 1854), il venait de lire les lettres où le général Renard, jaloux de la dignité et de l'honneur de notre patrie, avait pris, dans le *Times*, d'une manière mesurée et digne la défense du nom belge. On sait qu'au Parlement d'Angleterre, un des premiers hommes d'Etat de ce pays, se faisant l'écho de certains écrivains qui avaient rapporté des faits inexacts, nous avait traités d'une manière plus que dédaigneuse. Les soldats belges qui combattaient vaillamment les 17 et 18 juin 1815 pour la défense de notre territoire avaient été calomniés. Van Schoor, dans une motion d'ordre des plus chaleureuses, fit voter des remerciements et des félicitations au général Renard.

Lorsqu'en 1859 survint la question si grave des travaux militaires d'Anvers, dans un de ces élans patriotiques qui l'ont rendu légendaire en quelque sorte au Sénat, il atteignit presque à l'éloquence. Reprenant un passage du discours d'un des chefs de l'opposition à la Chambre des représentants, Deschamps, qui avait dit que s'il avait deux votes, il en émettrait un contre le cabinet auteur du projet des fortifications d'Anvers et un pour le pays, Van Schoor s'écriait : « Eh bien ! moi, je donnerais sans hésitation deux votes au projet, c'est-à-dire à mon pays, parce que, quand il s'agit de sauvegarder ce qui doit être cher à tout cœur vraiment belge, l'indépendance du pays, le maintien de la dynastie, la conservation des libertés précieuses, on doit savoir d'une manière absolue résister aux entraînements des passions politiques » (2 septembre). C'est lui qui eut l'honneur de vaincre les hésitations de certains sénateurs dont l'opposition aux projets de M. Chazal, ministre de la guerre, et aux plans du général Brialmont en compromit gravement le succès de 1859 à 1861.

A partir de 1862, ses occupations d'administrateur-inspecteur de l'université libre de Bruxelles ne lui permirent

plus de s'occuper des débats de la Chambre haute aussi activement qu'il l'avait fait, notamment pour la réforme postale, pour la loi sur l'enseignement moyen, pour celle sur les successions en ligne directe, pour la collation des grades académiques et les extraditions, pour l'interprétation de l'article 84 de la loi communale; dans les controverses sur le domicile de secours où son mandat aux hospices de Bruxelles lui permit d'apporter une lumière précieuse; et sur la question des cimetières où il se montra irréductiblement hostile à la séparation par cultes. Mais sa parole fit toujours autorité parce qu'il avait le tact de n'intervenir — et sobrement — que dans les questions où sa compétence était universellement reconnue.

On l'écoula tout particulièrement quand il s'occupa de la loi sur les bourses d'étude dont il défendit nettement le principe (16, 19 et 23 novembre 1864) et à propos de laquelle il se déclara pour la première fois — il y reviendra comme administrateur de l'université — partisan du droit pour les communes de recueillir les dons et les legs au profit de l'enseignement supérieur; on l'applaudit fort quand il demanda l'abrogation de l'article 1781 du code civil qu'il considérait, avec Rogier, comme une offense pour l'ouvrier et que le Congrès national de 1830 eût certainement fait disparaître, si quelque Bara le lui avait signalé (20 mars 1867). L'organisation de l'armée lui inspira le 30 mars 1868 un de ses meilleurs discours. C'est alors qu'il prononça cette parole toujours bonne à méditer : « Elle est la garantie la plus sérieuse de notre neutralité, on doit la maintenir sur un pied respectable et il ne faut nullement reculer devant les dépenses qu'elles peuvent occasionner au pays. Il ne faut pas oublier qu'il en est des nations comme des individus : on ne respecte d'habitude que ceux chez qui l'on reconnaît la volonté fermement arrêtée de se faire respecter. » Contrairement à ce qu'ont affirmé ceux qui prétendaient qu'il n'était qu'un « encrebûte », et qu'il ne sut jamais évoluer, Van Schoor, le jour où

le grave problème de la réforme électorale fut soulevé, se déclara tout disposé à substituer, pour les élections provinciales et communales, la capacité au cens. C'est à la même époque qu'il manifestait les plus vives sympathies pour le service personnel et obligatoire. N'oublions pas enfin de signaler les conseils très sages et très pratiques qu'il donnait en avril 1874 pour l'érection d'habitations ouvrières, par une société dans laquelle le conseil des hospices de Bruxelles, sur sa proposition, avait déjà pris une part de deux millions d'actions.

La dernière fois qu'il prononça ce qu'on est convenu d'appeler un discours à *sensation*, ce fut en 1876. Le ministre de l'intérieur, Delcour, avait déposé cette année-là un projet de loi sur la collation des grades académiques qu'avait amendé Smolders, député de Louvain, dans un sens encore plus favorable aux établissements d'enseignement supérieur concurrents de l'Etat. Delcour avait même fini par se rallier au système de liberté absolue de collation des grades préconisé par Frère, qui faisait sienne une thèse bien ancienne d'Adelson Castiau. Van Schoor avait déjà prouvé en 1855-56, lors de la suppression de l'examen d'élève universitaire et de l'établissement du régime des *cours à certificats*, qu'avant les intérêts d'une école bien chère assurément à son cœur, il plaçait ceux de la science (1). En 1876 encore, il ne se laissa pas séduire par le mirage trompeur du système. Il estimait (séance du 2 mai) que la Chambre avait voté le projet de Delcour « avec une déplorable » précipitation ; que l'on n'avait pas consulté les autorités compétentes sur le « changement radical qu'on apportait » dans l'organisation de l'enseignement « supérieur ». Il ne pouvait, quant à lui, consentir à dépourvoir l'Etat du droit de conférer seul les diplômes professionnels. Le 15 mai, revenant à la charge, il déposa un important amendement qui détruisait toute l'économie du projet et

qui rallia, sans succès d'ailleurs, beaucoup d'excellents esprits.

À la suite des élections législatives de juin 1878, qui ramenèrent aux affaires les libéraux, ceux-ci se décidèrent à reviser la loi de 1842 sur l'enseignement primaire, à laquelle Van Schoor n'avait jamais ménagé ses coups, à cause de la présence du prêtre dans l'école à *titre d'autorité*. Cette revision provoqua, à partir de 1879, dans le pays une agitation indicible. Les échos de la *guerre scolaire* retentirent dans la haute assemblée et le bouillant Van Schoor se désola de ne pouvoir, souffrant d'une affection très sérieuse de la vue, prendre une part plus active à la lutte dont il ne pouvait cependant que regretter l'âpreté, surtout à l'heure où la célébration du cinquantième de notre indépendance aurait dû réunir tous les cœurs.

Dans la session extraordinaire de juillet 1880, ce fut le vieux *patriote* que ses collègues désignèrent pour parler, au nom du Sénat, à l'assemblée où furent acclamés les survivants du Congrès national et il le fit d'une façon émouvante.

Il était déjà alors résolu à ne pas demander la prolongation de son mandat qui devait expirer prochainement, lorsque, après les élections de juin 1884 où le cabinet libéral perdit la majorité à la Chambre des représentants, s'imposa la nécessité de dissoudre le Sénat où il la conservait encore. Graux a rappelé que Van Schoor, qui venait d'avoir septante-huit ans et de subir l'opération de la cataracte, oublia ses infirmités et son grand âge pour ne pas persister dans ses intentions de repos, parce qu'on lui avait signalé les difficultés de la lutte, l'incertitude du succès, l'affaiblissement qui résulterait pour la liste libérale de la retraite d'un homme dont le nom avait acquis devant l'opinion publique l'autorité que donnent le désintéressement et la droiture, le nombre et l'importance des services rendus. Si, aux élections du 8 juillet 1884, les libéraux l'emportèrent dans la capitale, on peut affirmer que Van Schoor avait contribué

(1) Cf. dans l'ouvrage de M. le comte Goblet, *L'Université de Bruxelles de 1884 à 1909*, un passage du rapport fait par Vanderkindere en 1885 sur cette question.

beaucoup au succès par la présence de son nom sur leur liste, comme par les visites personnelles que ce vieillard vraiment infatigable fit encore, suivant son habitude, à ses fidèles électeurs de la « cuve bruxelloise et de la banlieue ». Evidemment, il ne pouvait prendre qu'une part de plus en plus restreinte aux travaux de la haute assemblée pendant l'exercice de son dernier mandat. Il n'intervint guère que dans les grandes circonstances, par exemple lorsque en mars 1885, lors de la reconnaissance par la Conférence de Berlin de l'Association internationale du Congo comme Etat indépendant, il félicita avec enthousiasme Léopold II (1) de l'initiative hardie qu'il avait prise en Afrique pour la gloire du nom belge; quand, le 9 novembre 1886, au nom de la gauche, il fit l'éloge funèbre de Malou dont ses amis et lui avaient dû maintes fois combattre la politique, mais dont il tenait à proclamer les services rendus à la Patrie. *Si vis pacem para bellum* continua à être sa devise favorite et il ne négligea aucune occasion de défendre le service personnel. Un jour, c'était en l'année 1886, année de triste mémoire signalée par des grèves sanglantes, des incendies et des dévastations, Van Schoor fit ressortir, avec une éloquence vraiment bien convaincante, devant une assemblée de philanthropes, à laquelle assistaient les aristocrates les plus distingués, et de hauts dignitaires ecclésiastiques, la nécessité de modifier le recrutement de l'armée en supprimant le tirage au sort et en appelant tous les citoyens valides à concourir à la défense de la Patrie.

Dans la question si controversée des forts de la Meuse, en juillet 1887, il se préoccupa avant tout de la nécessité de défendre, à quelque prix que ce fût, la neutralité de la Belgique. A quarante ans de distance on retrouvait avec les mêmes

idées l'orateur du 14 avril 1848. Il fit ainsi en quelque sorte ses adieux à la vie parlementaire. Le vénérable combattant du vieux libéralisme bruxellois qui aima toujours le progrès et la démocratie sans jamais partager les utopies des « pointus », avait donné pendant quarante et un ans consécutifs au Sénat des exemples de loyauté, d'intégrité et de consciencieux labeur qui ne s'y oublient pas.

L'étude approfondie des rapports de Van Schoor au conseil d'administration de l'université de Bruxelles pendant un quart de siècle (1863-1888), nous a prouvé que Vander Kindere, dans son *Liber Memorialis*, et Graux, dans l'oraison funèbre de 1895, n'exagèrent point quand ils disent, le premier, que Van Schoor « s'était identifié avec l'université libre et qu'il lui avait donné « son cœur »; le second, que sous son administration, l'université connut des années aussi heureuses que prospères et qu'elle vit s'accroître sans cesse l'étendue et l'éclat de son enseignement, ainsi que le nombre de ses élèves. Ce nombre, qui était de 407 pour l'année académique 1862-1863, s'était élevé à 1341 (dont 109 fréquentant l'école polytechnique) vingt-cinq ans après, lorsque Van Schoor avait consenti à ce que l'un de ses collègues, Doucet, l'aidât à supporter le poids d'une charge qui devenait bien lourde pour ses épaules.

Constatons d'abord que le principe de sa conduite à la tête de l'université libre resta constamment cette indépendance de la science sur laquelle elle repose. Il se garda de transformer son opinion personnelle en une loi d'orthodoxie et d'y soumettre le recrutement du corps professoral et la direction de l'enseignement.

Comme il estimait que la science, lorsqu'elle est de bon aloi, dédaigne les étiquettes politiques, les portes des facultés s'ouvraient, grâce à lui, à des savants dont les doctrines étaient nettement opposées aux siennes. Il faisait prévoir cette ligne de conduite lorsque, dans son premier rapport (2 octobre 1863), il parlait de certaines entraves

(1) Il avait toujours été admirateur des projets expansionnistes de son second Roi. A la séance du 17 février 1860, il félicitait chaleureusement le duc de Brabant du discours, où se révélaient déjà les intentions du prince et ses conseils pour l'établissement de débouchés commerciaux à l'étranger.

imposées *ailleurs* par des exigences religieuses, ou bien par des nécessités gouvernementales ou politiques qu'on ne connaissait pas; qu'on ne devait pas connaître à l'université de Bruxelles. Son indépendance de caractère, dont nous avons eu déjà des exemples dans la partie purement politique de cette notice, se manifeste nettement dans le rapport de 1864 où il exprima ses regrets de ce que la ville de Bruxelles n'eût pas encore été autorisée à jouir du bénéfice de l'acte de libéralité de Verhaegen — 100,000 francs — qui a été et n'a pas cessé d'être l'objet de tant de discussions. Il émettait le vœu de voir dans un avenir prochain se dissiper les doutes que des amis du gouvernement éprouvaient à l'égard de la capacité des communes à s'occuper de l'instruction publique à tous les degrés. Qu'ils se pénètrent, dit-il, de l'idée que si, en fait de fondation charitable, l'action obligée exclusive de l'autorité émanant de la commune a été envisagée comme une garantie suffisante contre le rétablissement de la mainmorte avec tous ses abus, à plus forte raison l'exercice du droit qu'on ne peut contester aux communes, de subsidier et même d'ériger des établissements d'enseignement supérieur, n'est pas de nature à entraîner les dangers redoutés. Il reviendra à maintes reprises sur ce sujet, particulièrement en 1869 lors de l'inauguration du palais universitaire à l'érection duquel il apporta ses soins intelligents et efficaces.

L'administrateur-inspecteur en ses rapports faisait — c'était après tout inévitable — de fréquentes incursions dans le domaine politique; à preuve une sortie, qu'on estima trop vive, de son rapport du 9 octobre 1865, contre les chefs du parti catholique: « Ces hommes qui, *sans l'appui des évêques, ne seraient rien* ».

En 1870, comme le ministère qui succédait au ministère Rogier-Frère-Van den Peereboom paraissait disposé à admettre que le principe de la liberté de l'enseignement inscrit dans la Constitution fût interprété dans le sens le plus large, il renforça sa thèse dans le rap-

port du 10 octobre. C'était à tort, d'après lui, que l'on argumentait du silence de la loi pour dénier un droit qui appartenait à la commune.

L'agglomération bruxelloise, forte de plus de 300,000 âmes, ayant un intérêt puissant à posséder dans son sein un établissement d'enseignement supérieur, il fallait mettre la ville de Bruxelles à même de profiter des libéralités de celui dont la dernière pensée avait été pour l'œuvre qu'il avait puissamment contribué à fonder.

En attendant, continuellement à l'affût d'idées et d'installations scientifiques nouvelles, préoccupé d'améliorations matérielles, il apportait toute son activité, tout son talent d'organisation à la réussite de la *Polytechnique* dont la création remonte à 1873. Il annonce, dans son rapport du 12 octobre 1874, que l'école a franchi avec succès sa première année d'existence et que les trois premières années d'études sont organisées. Enregistrant avec une légitime fierté les résultats de cette première année d'existence qui dépassent son attente (63 élèves), il déclare que ces résultats donnent un « démenti formel aux sinistres prévisions de certains adversaires de la création nouvelle ». Elle avait été, en effet, l'objet d'attaques de tous genres et il avait fallu une certaine ténacité à Van Schoor et à ses collaborateurs pour persister dans leur initiative. Il s'était rencontré plus d'un détracteur, aujourd'hui rallié à l'idée, dans Bruxelles même aussi bien qu'à Louvain et à Gand.

La loi du 20 mai 1876 créant pour l'université une situation nouvelle, imposait aussi des obligations nouvelles. Van Schoor le lui dit en bon chef de famille, et il stimula l'amour-propre des étudiants; il ne veut pas qu'ils se laissent vaincre dans les concours par ceux des autres universités. Les « escoliers » applaudissaient fort, mais n'écoutaient pas toujours le père Van Schoor (1) qui

(1) Le fond de son caractère était une indulgente bonté. Un jour qu'on le pressait de publier ses souvenirs qui eussent été bien intéressants, car il unissait à une verve toute « *zwanzeuse* » une étonnante fraîcheur de mémoire, il répondit : « Ne faisons de peine à personne ! »

se plaignait de ce qu'on « brossait » les cours. Tous les moyens de faire travailler la jeunesse, il sut les employer : c'est de son temps que datent les cours pratiques, les travaux graphiques, les laboratoires mieux outillés de l'école polytechnique, etc. Maintes fois il a exprimé le regret de ne pouvoir faire *plus*, à cause de « la pénurie des ressources ».

Se désintéressant moins que jamais de l'examen des questions politiques, il félicite, le 14 octobre 1878, le parti libéral revenu aux affaires, de la création du ministère de l'instruction publique dans laquelle, en un autre camp, on voyait un attentat à la liberté de l'enseignement. Loin de redouter cette création, Van Schoor y applaudissait, lui, de tout cœur, parce qu'il y voyait, selon son expression, « l'indice chez les gouvernants du désir de remplir loyalement, résolument, un grand devoir social, celui d'assurer à nos populations une instruction solide, une instruction apte à former de bons citoyens ». Et l'année suivante (13 octobre 1879) il applaudissait de nouveau à la revision de la loi de 1842 sur l'enseignement primaire, due au ministère Frère-Van Humbeek.

L'énergie morale était toujours grande chez Van Schoor, mais sa santé périclitait; en 1880, il dut subir l'opération de la cataracte et recouvra la vue.

Mais sa santé laissa de nouveau à désirer en 1883, et Van Schoor pria ses collègues du conseil d'administration d'accepter sa démission. Un refus unanime fut la réponse. En même temps on décida de confier au peintre Cluysenaar le soin de faire son portrait qui serait placé dans la salle des délibérations du conseil académique. Tout en déférant aux vœux de ses collègues qui tenaient à conserver aussi longtemps que possible à leur tête celui dont M. le comte Goblet d'Alviella dit (dans le travail qu'il vient de consacrer à l'*Université de Bruxelles pendant son troisième quart de siècle*) que ce libéral sans compromission ni faiblesse était doué d'un bon sens et d'un tact qui n'excluaient pas l'énergie, Van Schoor ne cessa pas, depuis 1885, de demander que les

importantes fonctions d'administrateur-inspecteur fussent exercées par un homme encore dans la vigueur de l'âge. Lorsque bien à regret ses collègues acceptèrent enfin sa démission, ils le prièrent d'accepter le titre d'administrateur-inspecteur honoraire. Il vint encore, aussi souvent que sa santé le lui permit, aux réunions du conseil d'administration dont il demeura jusqu'à sa mort membre permanent.

Nous avons réservé pour la fin de cette notice l'appréciation des services rendus à la chose publique par le philanthrope Van Schoor. Sur le terrain neutre de la bienfaisance, nous le voyons apporter les mêmes précieuses qualités d'organisateur. Un de ses plus fidèles amis, M. Gustave Washer, ancien représentant de Bruxelles, nous disait que nul n'eut jamais plus de titres que ce brave cœur à la reconnaissance des pauvres et des souffrants. Il siégea au *conseil général des hospices et secours de sa ville natale* pendant un tiers de siècle (30 janvier 1847 au 31 décembre 1880) et exerça son activité dans tous les domaines de l'administration. Ainsi il s'intéressa très vivement au sort des aliénés, il était investi des fonctions d'administrateur provisoire prévues par la loi sur la matière. Dans l'intéressante question de la suppression du tour à l'hospice des enfants trouvés et abandonnés, il fit, en 1850, avec son collègue De Bonne, les premières démarches qui furent longues et difficiles, le tour ayant été enlevé seulement le 22 janvier 1857. C'est pendant son séjour au conseil général que furent élaborés ou modifiés les principaux règlements du service médical dans les hospices; il y avait puissamment contribué, ayant été étudiant sur place avec un autre de ses collègues, M. Thiéfry, l'organisation des hôpitaux de Paris. Il s'occupa principalement de la gestion de l'important patrimoine des pauvres de Bruxelles.

En entrant en 1847 au conseil général des hospices et secours de la ville de Bruxelles, il pouvait dire qu'il avait déjà fait ses preuves au *Refuge des vieillards aux Ursulines*. En effet, lorsque la com-

mission de ce Refuge désirant, en 1893, perpétuer parmi les pensionnaires le souvenir du digne vieillard dont les jours étaient comptés, décida sur la proposition de son président, le baron t'Kint de Roodenbeke, de faire don à l'établissement du buste en bronze de Joseph Van Schoor, il allait y avoir cinquante ans que son dévouement était acquis à cet établissement comme leur fut acquis celui de son fils Charles, conseiller provincial du Brabant, et de son fils Henri, procureur général de la cour de cassation. Sa participation constante et infatigable aux travaux de l'administration spéciale du *Refuge des Ursulines* fut proclamée le 6 mai 1894 avec une émotion bien vive par M. t'Kint de Roodenbeke, qui déclara, aux applaudissements de tous, que le Refuge devait à Van Schoor la consolidation de son existence et que son nom y était béni par les familles et les ménages. La création de chambres destinées aux ménages était due à son initiative : frappé de la triste situation dans laquelle se trouvaient des malheureux ayant eu toute une existence de travail et d'honorabilité et qui, après vingt-cinq, trente années de mariage, souvent plus, étaient obligés de se séparer pour être admis dans les hospices de la capitale, Van Schoor n'avait pas hésité à proposer les chambres de ménage.

L'enthousiasme de ses protégés au jour de son cinquantenaire est confirmé par un témoin oculaire et auriculaire, par la supérieure actuelle de cet asile hospitalier, Sœur Marie de Liguori. Dans une notice particulière qu'elle lui a consacrée, nous lisons ceci : « En 1884, à la demande de la commission administrative du *Refuge des vieillards aux Ursulines*, M. Joseph Van Schoor accepta de s'adjoindre à elle pour la direction de cette maison hospitalière. Ce fut le 4 mai qu'il prit part à la première séance du conseil et depuis cette date jusqu'à sa mort, survenue le 30 mars 1895, chaque procès-verbal porte la signature de cet administrateur modèle, d'une justice à toute épreuve, d'une sagesse profonde, d'une

« modestie rare, d'un dévouement infatigable... Plus d'un demi-siècle il poursuivit le bien du *Refuge des Ursulines*, le bonheur de ses nombreux habitants... Il exigeait l'ordre et le devoir parmi les vieillards, soutenant l'autorité et sachant unir une juste sévérité à une bonté de cœur que chacun apprécia. Aussi conserva-t-il toujours avec ses collègues des relations amicales et fut-il aimé et respecté du personnel et des vieillards... »

Ernest Discailles.

Annales parlementaires de 1847 à 1888. — Rapports des administrateurs - Inspecteurs de l'Université de Bruxelles de 1861 à 1895. — Vanderkindere, L'Université de Bruxelles de 1834 à 1880. — Comte Goblet d'Alviella, L'Université de Bruxelles pendant son troisième quart de siècle. — Robert Van Maldeghem, Le Refuge des vieillards aux Ursulines à Bruxelles (1805-1905). — Journaux du temps. — Renseignements fournis par MM. Bergé et Washer, anciens représentants de Bruxelles. — Souvenirs personnels.

SCHOOR (Nicolas VAN), peintre, né à Anvers en 1666, mort en 1726, produisit un bon nombre d'œuvres, dont très peu ont été conservées. Il s'appliquait surtout à exécuter des compositions dans lesquelles il faisait entrer des petits amours, des nymphes et des génies, ou qu'il consacrait à la représentation de jeux d'enfants. Il fit aussi des portraits. Parfois, il collabora aux travaux d'autres artistes, tels que le peintre de fleurs Morel, ou le paysagiste Rysbrack, en exécutant les figures qui devaient compléter leurs toiles. Il dessina aussi des cartons pour les fabricants de tapisseries de Bruxelles et d'Amsterdam. Gand possède encore un portrait équestre du roi Charles II d'Angleterre, dû à son pinceau.

Fernand Donnet.

Dr Nagler, *Neues allgemeines Künstler-Lexicon. — Piron, Algemeene levensbeschrijving der mannen en vrouwen van België. — Sirel, Dictionnaire des peintres de toutes les époques. — Immerzeel, De levens en werken der hollandsche en vlaamsche kunstschilders etc. — J. Campo-Weyerman, De levensbeschrijvingen der nederlandsche kunstschilders en kunstschilderessen.*

SCHOOR (Luc VAN), peintre, naquit à Anvers en 1566, et passa la plus grande partie de sa carrière artistique en Italie. C'est dans ce pays qu'il

décéda, probablement en 1610. On conserve une de ses toiles, représentant le *Crucifement*, dans l'église Sainte-Marie-Majeure, à Bergame.

Fernand Donnet.

Nagler, *Neues allgemeine Künstler-Lexicon*. — Von Wurzbach, *Niederländisches Künstler-Lexikon*.

SCHOORE ou **SCHORE** (*Étienne VAN*), graveur sur métaux, à Bruxelles, au commencement du XVII^e siècle. Il s'agit ici, non d'un graveur d'estampes, mais d'un artiste ayant exécuté plus particulièrement des plaques tombales et autres travaux similaires.

Il grava et tailla sur une grande plaque de cuivre la figure du duc Jean I^{er} de Brabant, avec ses armes et une inscription mentionnant son nom et la date de sa mort. Cette plaque fut placée, par ordre de l'archiduchesse Isabelle, sur la tombe du duc, au milieu du chœur de l'église des Frères mineurs ou Récollets à Bruxelles. Par ordonnance du Conseil des finances, il en fut payé le 19 mai 1621, au prix de 450 livres d'artois. Le monument primitif avait été détruit par les calvinistes lors de la dévastation de l'édifice en 1583. Bulkens dit que la restauration consista en un marbre placé à terre, avec une lame de cuivre « contenant les « armes, quartiers et certaines inscriptions ». Ce second monument subit le même sort que le premier, lors du bombardement de 1695.

Louis Lenain.

Pinchart, *Archives des arts*, t. II, p. 138, 471. — J. Chifflet, *Marque d'honneur de la maison de Tassis* (1645). — *Messenger des sciences historiques de Gand*, 1860, p. 342.

SCHOORE (*Jean ou Jacques? VAN*), VAN DEN SCOORE, VAN DEN SCHOORE, VANDEN SCHOORE, VANDEN SCHOORE, graveur au burin.

Il est difficile de déterminer la personnalité de ce graveur. Certains auteurs interprètent l'initiale I dont il fait précéder son nom, soit par le prénom Jean, soit par Jacques. Car, il est à remarquer que les estampes de ce maître ne mentionnent pas le prénom en toutes lettres.

Les *Liggeren de Saint-Luc*, à Anvers, mentionnent bien un Jean van der Schoore, peintre, inscrit comme élève de Hans van Haecht, en 1594 (t. I^{er}, p. 378); *Obreen* (t. IV, 282) le montre devenu bourgeois de Delft, le 9 juillet 1612, mais on ne peut identifier ce peintre avec le graveur.

Celui-ci grava, en 1645, pour les *Marques d'honneur de la Maison de Tassis*, six planches d'armoiries (p. 100, 174, 187, 206, 211 et 214), d'après Nic. van der Horst; parmi d'autres graveurs ayant collaboré à cet ouvrage, on trouve Théodor van Merlen. Or, dans les *Liggeren d'Anvers* (t. II, p. 50 et 53), l'on rencontre un Jacques van Schoor, inscrit comme graveur, élève de Théodor van Merlen, en 1633. Cette rencontre permet, jusqu'à preuve du contraire, de désigner notre graveur sous le prénom de Jacques.

Le prénom Jean semble une erreur moderne de l'interprétation de l'initiale I. Et cette erreur ne serait pas la seule, car H. Hymans a classé le *Saint Dominique*, du cabinet des estampes de Bruxelles, à l'œuvre d'Egide van den Schoore, malgré la signature « I. van » den Schoore fecit » gravée dans la planche.

Aux armoiries de l'ouvrage de Chifflet (*La Maison de Tassis*), il faut joindre la liste d'estampes suivantes, données par Wurzbach : *Portrait de Ferdinand d'Autriche*, gouverneur des Pays-Bas; *Saint Vincent*, d'après Ant. Sallert.

Nagler (t. XV, p. 496), d'après le catalogue de Sternberg, mentionne comme œuvre de J. van Schooor, un *Saint Dominique*, accompagné à droite de deux anges, tenant une balance avec des fleurs et des fruits, gravé d'après J. van Evel, et une dédicace à Franz van der Bourck.

Il n'est pas possible d'identifier cette gravure avec celle du cabinet des estampes de Bruxelles, également de format in-folio, et représentant *Saint Dominique*. Mais il est arrivé souvent aux artistes de ces époques de traiter un même sujet plusieurs fois, avec des variantes. Le *Saint Dominique* de Bru-

xelles est représenté recevant des saints Pierre et Paul un bâton. A gauche, dans le coin supérieur, figurent deux anges, dénués d'attributs. Cette gravure est signée « I. van den Schoore » fecit », sans nom de peintre ; elle est dédiée par le couvent des Frères prêcheurs (Dominicains) de Bruxelles à Paul Bernard, comte de Fontaine.

Le cabinet des estampes de l'Etat possède encore une autre gravure du même artiste, de petit format, une image funéraire, gravée dans la manière hollandaise dans les livres de piété, et exécutée sans doute quelques années avant le *Saint Dominique* qui tient plus, par sa technique, à l'époque où florissaient à l'atelier de Rubens, les noms de Vorsterman et autres que le grand maître anversoïse avait su attirer à lui.

Louis Lenain.

Les Liggenen de St-Luc à Anvers. — Chifflet, *La maison de Tassis.* — Nagler. — Wurzbach, *Niederländisches Künstler-Lexikon.*

SCHOORMAN (*Jan*) ou SCHUERMANS, SCOORMAN, SCOREMAN, sculpteur et architecte à Gand, cité de 1567 à 1585.

Il fournit, en 1567, plusieurs statuettes d'albâtre, destinées à orner le tabernacle qu'avait exécuté le sculpteur Lucas Silvestre pour la confrérie de Notre-Dame aux Rayons, à l'église Saint-Bavon ; en 1575, la pierre commémorative, en marbre noir, de la fondation charitable faite par Bernardin Rubeyns, marchand piémontais, et qui, aujourd'hui encore, est encastrée dans une paroi de l'ancienne chapelle des échevins de la Keure ; en 1579, des têtes de lion pour les fortifications ; en 1581, la statue de *Cérès* placée à la façade du nouveau bâtiment de l'hôtel de ville ; en 1584, un crucifix en albâtre pour l'église Saint-Bavon. Il restaura, en 1581, le *Neptune* que Jan de Heere avait livré aux échevins en 1559-1560, et, en 1584-1585, la statue de la *Justice* avec ses attributs, qui figurait dans le prétoire scabinal.

Jan Schoorman, qui était affilié à la corporation des tailleurs de pierre,

travailla souvent avec son beau-père, le sculpteur Jan de Heere, et son beau-frère, le peintre Lucas de Heere, notamment pour les décorations exécutées à l'occasion de l'entrée du prince d'Orange, en 1577, et de l'inauguration de François d'Alençon, en 1581.

Il existe plusieurs actes, 1576-1585, relatifs à la maison que J. Schoorman avait acquise de son beau-père, et qui était située dans la *Cypresstrate*, près du *Callauderbergck*.

Victor Van der Haeghen.

Archives de Gand : comptes, travaux, inaugurations, actes scabinaux. — Kervyn de Volkaersbeke, *Les églises de Gand*, t. I. — E. de Busscher, *Peintres gantois*, t. II. — F. de Potter, *Gent*, t. I. — Inventaire archéologique de Gand, n° 28, 1897, art. de E. Lacquet ; n°s 358-359, 1904, art. de V. Van der Haeghen.

SCHOOVENDYKE, et non **SCHOONENDYCKE** (*Jean*), chroniqueur, vécut à Bruges au début du xve siècle.

Gilbert de La Haye dans sa *Bibliotheca Belgo-Dominicana*, consultée en manuscrit par Quétif et Echard, rapporte, d'après les actes du couvent des Dominicains à Bruges, que vers l'an 1410, y florissait un frère Jean Schoovendycke, Belge de naissance, qui ne s'y dévoua pas moins aux intérêts spirituels qu'aux intérêts matériels, et qui écrivit un *Chronicon Flandriæ*. C'est en vain, ajoutait Gilbert de La Haye, que j'ai fait tous mes efforts pour en retrouver le manuscrit, à moins que ce ne soit l'un des deux manuscrits conservés actuellement aux PP. Jésuites de Bruges, l'un écrit en flamand, l'autre en latin, et tous deux anonymes, sous le titre *Chronica principum Flandriæ*, et se terminant en 1423.

Gilbert de La Haye avait bien deviné : le manuscrit de Lille du *Chronicon Comitum Flandrensiensium*, apparenté sans doute à celui de l'ancienne bibliothèque des Jésuites de Bruges, se termine à l'an 1423, par l'« incarnation » ou chronogramme suivant, qui fournit cette date :

SCHOOVENDIJKE DRANC DEN WIN COEL
DOE VLAENDREN HADDE MENEGHEN POEL.

On sait que le *Chronicon Comitum Flandrensiensium* ou *Flandria Generosa* se

compose d'une partie originale écrite à Saint-Bertin vers 1164, avec une série de continuations (1164-1214, 1214-1329, 1329-1347) par des moines de Clairmarais lez-Saint-Omer; une cinquième partie, comprenant de courtes notes, mène l'histoire de la Flandre de 1347 à 1405; enfin, une sixième main, celle d'un copiste sans doute, y ajouta quelques maigres renseignements concernant Jean sans Peur et Philippe le Bon jusqu'en 1423. A notre avis, Jean Schoovendyke serait simplement le copiste du *Chronicon Comitum Flandrensium* avec ses diverses continuations jusqu'en 1405, et l'auteur des notes décousues et sans valeur qui terminent quelques-uns des manuscrits de cette chronique.

Faisons remarquer pourtant que la fin du *Chronicon Comitum Flandrensium* est d'une latinité si incorrecte qu'elle pourrait paraître traduite du flamand : mais les nombreux chronogrammes latins insérés dans le texte semblent démentir cette manière de voir, et la dernière « incarnation », celle de Schoovendyke, qui est en flamand, forme comme une signature à la fin de l'œuvre.

Cette « incarnation » se trouve, avec les autres, insérée dans les diverses traductions à variantes du *Chronicon Comitum Flandrensium* : la *Cronike* attribuée à Jean van Dixmude, le *Laetste deel der Cronike van Jan van Dixmude*, le *Kronyk van Vlaenderen* et l'*Excellente Cronike van Vlaenderen*, la répètent, mais avec la mauvaise lecture : « doe d'Water » hadde meneghen poel ». Ces traductions sont de quelques années postérieures au chronogramme de Schoovendyke, puisqu'elles font allusion, sous l'année 1294, à l'année 1425 et à la mort du roi Jean de Portugal en 1434; tandis que le *Chronicon* est manifestement achevé entre 1417 et 1423.

Si nous ne connaissons pas le nom du traducteur du *Chronicon Comitum Flandrensium*, du moins pouvons-nous affirmer que le continuateur de la traduction flamande fut un Brugeois, qui mena l'œuvre jusqu'en 1440; il ajouta au

texte primitif un récit circonstancié de la lutte de Bruges contre Philippe le Bon de 1436 à 1438. Le chanoine d'Ypres, Jean van Dixmude, mort vers 1436, n'est pour rien dans cette œuvre, quoi qu'en pense l'éditeur de la *Cronike*, J.-J. Lambin, suivi en cela par Ch. Piot (*Biogr. Nat.*, t. X, col. 395); la signature que porte le manuscrit est celle d'un autre Jean van Dixmude, qui posséda ou copia, à la fin du xve ou au commencement du xvie siècle, la chronique flamande précitée avec ses additions brugeoises. Quant à la copie publiée par Lambin, elle est manifestement inachevée, puisqu'elle s'arrête brusquement au 30 septembre 1436, alors que le *Laetste deel*, la *Kronijk van Vlaenderen* et l'*Excellente Cronike* donnent parfaitement la suite du récit. Ajoutons pour finir qu'un des manuscrits de la *Kronijk van Vlaenderen* figure à la Bibliothèque de Courtrai, sous le nom de son propriétaire ou de son copiste, le P. Daniel Boschman (*Biogr. Nat.*, t. II, col. 736).

V. Fris.

Quétif et Échard, *Scriptores ordinis Prædicatorum* (Paris, 1719), t. I, p. 752, notice reproduite dans Fabricius, *Bibliotheca medii ævi* (1735), t. IV, 2a, p. 435, et dans Jöcher, *Gelehrtenlexikon*, s. v. — *Dits de Cronike ende Genealogie van den prinzen van Vlaenderlant van Jan van Dixmude*, éd. J.-J. Lambin (Ypres, 1839), p. 146, 302, 333. — *Laetste deel der kronijk van Jan van Dixmude*, éd. J.-J. de Smet (dans *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. III, p. 37, 59, 109. — *Kronyk van Vlaenderen van '580 tot 1467*, éd. Blommaert et Serrure (Gand, 1840, t. I, p. 140, t. II, p. 26 et 53. — *Excellente cronike van Vlaenderen*, éd. W. Vorsterman (Antwerpen, 1531), fils XLJ^{ro}, LXXXJ^{ro} (2^e col.), LXXXVIII et CII^{ro}. — *Chronicon comitum Flandrensium*, éd. L. A. Warnkoenig et J.-J. de Smet (dans *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. I), p. 233 et 257. — V. Fris, *Ontleding van drie vlaamsche kronieken*, dans *Handelingen der maatschappij van geschied- en oudheidkunde te Gent*, t. IV (1904).

SCHORE ou **SCHORUS** (*Antoine*), humaniste, né à Hoogstraeten à la fin du xvie siècle, mort à Lausanne en 1552. Il se fixa d'abord, semble-t-il, à Anvers, où il publia, en 1542, chez Guillaume Montanus, son premier ouvrage : une édition néerlandaise du Dictionnaire latin-allemand de Pierre Dasypodius. Cette adaptation est fort inférieure à l'original qui avait paru à

Strasbourg en 1537 ; elle eut cependant plusieurs éditions.

Antoine, qui avait embrassé le protestantisme, dut quitter les Pays-Bas vers 1542 ; nous le trouvons, dans la suite, enseignant les lettres à Strasbourg, à l'école fondée par le célèbre Jean Sturm. Il fut le collègue des Capiton, des Bucer, des Hedion, des Sapidus, des Bedrot, des Dasypodius, qui tous se sont fait un nom dans la science.

Au commencement de l'année 1546, Schorus fut appelé à Heidelberg par Hartm. Hartmanni d'Eppingen, chancelier de l'Electeur palatin. Il fut nommé professeur de rhétorique à l'université. Puis, on lui confia la direction d'une pédagogie de création récente, établie dans l'ancienne maison ou bourse des Souabes : les jeunes gens s'y préparaient à entendre avec fruit les cours de l'université. Schorus reçut de ce chef 80 florins d'appointements, plus le logement. « Ses rapports avec plusieurs de ses collègues », disent les auteurs de la *Bibliotheca Belgica*, « ne paraissent jamais avoir été bien cordiaux, peut-être à cause de la part qu'il avait prise à la création du nouvel établissement, décidée et ordonnée malgré l'avis d'une partie du corps professoral. Aussi, lorsqu'en 1547, la peste, qui régnait déjà depuis quelque temps à Heidelberg, gagna en intensité, l'université, sans lui en donner avis, décida de se transporter à Eberbach. Il resta dans la ville contaminée, comme abandonné à lui-même, lui principal du collège, alors que son second, Conrad Fröhlich, accompagna les facultés dans leur retraite, avec charge d'y instruire les élèves trop peu avancés pour suivre les cours universitaires.

« Justement froissé de ce manque d'égards, Schorus s'adressa au prince pour obtenir justice. Il accusa ses adversaires de vouloir, sous prétexte de réformes, l'exclure de toute participation à l'enseignement. Il demanda à être réintégré à l'université, et chargé soit du cours supérieur de latin, soit de la rhétorique, dans le

cas où les prétendus réformateurs jugeraient les leçons de la pédagogie trop au-dessous de son savoir.

« L'Electeur palatin donna ordre de laisser Schorus exercer ses fonctions en paix. Le rescrit qu'il adressa à ce propos au recteur témoigne du déplaisir que lui avaient causé ces différends entre collègues.

« L'université, le recteur en tête, adressa à son tour une apologie au prince. Elle se défendit avec énergie d'en vouloir à la situation de Schorus. Les projets de réforme, d'après elle, avaient été conçus, sur l'ordre de l'Electeur. A l'heure actuelle, ils se trouvaient même provisoirement abandonnés, par suite de la mort du chancelier et de la maladie contagieuse qui sévissait à Heidelberg. Si Fröhlich était allé à Eberbach, c'était en lieu et place d'un des régents qui avait renoncé à ses droits. La résolution de transférer les cours dans une localité plus saine avait été prise avec tant de précipitation qu'elle n'avait pu être communiquée au plaignant. Celui-ci aurait pu difficilement se transporter à Eberbach avec femme et enfants, et il aurait été contraire à tous les usages de déplacer la pédagogie, fréquentée en majeure partie par les enfants de la bourgeoisie. D'ailleurs, par suite du mauvais état des finances, Schorus n'aurait pas été sûr de toucher son traitement. On n'avait d'aucune façon l'intention de l'éloigner de la pédagogie, et le prince restait toujours maître de lui laisser sa pension jusqu'au retour de l'université à Heidelberg.

« On ignore comment se termina cette affaire. Nous croyons qu'elle en resta là, et que, l'université ayant formellement déclaré respecter la position de Schorus, l'Electeur palatin n'eut plus à intervenir. »

Les années qui suivirent furent pour Schorus des années d'activité et de production. En 1549, il publia, à Strasbourg, sa méthode pour l'enseignement du latin et du grec : *De ratione descendæ*

docendæque linguæ latinæ et græcæ libri duo. L'ouvrage comprenait deux parties : la première contenait un choix de lettres familières de Cicéron avec notes et thèmes d'imitation en allemand ; la seconde, une édition du discours d'Isocrate à Demonikos, avec notes, traduction latine et exercices d'adaptation. Il eut le plus grand succès et fut réimprimé jusqu'à la fin du XVIII^e siècle sous le titre d'*Antonii Schori liber aureus de ratione*, etc.

Les *Phrases linguæ latinæ*, qui virent le jour à Bâle en 1550, eurent plus de diffusion encore. Elles furent employées, semble-t-il, dans les classes comme recueil de versions latines. L'auteur y fait connaître environ huit cents mots latins, dans l'ordre alphabétique, avec une série de phrases et d'exercices.

Vers la même époque enfin, notre pédagogue élaborait un troisième ouvrage, qui bien que présentant certaine ressemblance avec celui que nous venons de signaler ne doit pas être confondu avec lui : c'était un recueil d'expressions et de tournures cicéroniennes, véritable répertoire de bonne latinité. Nous serions assez disposé à admettre avec le Dr Joh. Bolte que ce dernier travail parut pour la première fois à Strasbourg en 1551, sans indication d'auteur, sous le titre d'*Apparatus verborum linguæ lat. Ciceronianus*. Cette édition princeps semble perdue. La plus ancienne édition qui soit conservée est celle qui fut imprimée à Strasbourg, en 1557, chez les héritiers de Wendelin Rihel, par les soins de Jean Sturm et porte en première page : *Thesaurus verborum linguæ latinæ Ciceronianuscum præfatione Ioannis Sturmii*.

Dans la préface qui n'est pas datée et qui semble bien être la reproduction pure et simple d'une édition antérieure au décès de Schorus survenu en 1552, Jean Sturm fait entendre que l'auteur — un savant doublé d'un homme de bien — ne désire pas être connu. Le nom d'Antoine Schorus ne figure que dans les éditions subséquentes avec la mention de son décès : *Mitto ad te*, écrit Sturmius, ... commen-

tarios verborum : non a me, sed me non improbant factos ab Antonio Schoro, pia memoria, viro bono, & homine literato : qui, dum vixit, se nominari non voluit.

Pourquoi l'auteur ne voulut-il point que son nom figurât sur l'œuvre que nous venons de signaler ? Il est aisé de le deviner : ce fait doit être certainement mis en rapport avec l'incident qu'il nous reste à faire connaître.

En 1550, le jour des Rois, Schorus fit représenter chez lui par ses élèves une comédie de sa composition, l'*Eusebia*, qui contenait des allusions transparentes à plusieurs événements contemporains, tels que la Guerre des Paysans. On y voyait la Religion, repoussée par les grands, écartée de la cour des Papes et des Princes, suspecte aux marchands, aux gens de métier et aux femmes, et ne trouvant bon accueil et considération réelle que chez les pauvres, les humbles et les délaissés. Le nombre des spectateurs admis à la représentation était fort restreint. Néanmoins, l'autorité s'inquiéta de certaines tirades et crut devoir intervenir ; le gouvernement fut prévenu et l'Empereur, par l'organe de Granvelle, somma l'Electeur palatin de sévir : il ordonna l'incarcération de l'auteur et des principaux interprètes de la pièce incriminée. Les acteurs les plus âgés furent emprisonnés pour quelque temps sur l'ordre du recteur ; quant à Schorus, il dut quitter la ville et se réfugia à Lausanne. Il s'attachait depuis deux ans à y faire oublier cette sottise équipée, quand il mourut jeune encore, en 1552, laissant la réputation d'un éducateur laborieux, savant et avisé.

Le texte manuscrit de l'*Eusebia* se trouve actuellement à la Bibliothèque impériale de Vienne (codex 8983) ; il est accompagné d'une traduction allemande. On conservait aussi à Strasbourg, en 1846 (Archiv des St-Thomas Stiftes, Literae alior., lit. H, n° 73), l'original d'une lettre de Schorus, non datée, adressée à l'hérétique espagnol François Enzinas ou Dryander. Cette épître paraît être relative au départ pré-

cipité qui suivit l'incartade du Jour des Rois. Elle a été reproduite par Hautz, *Lycei Heidelbergensis origines et progressus* (Heidelberg, 1846, p. 49-50), ainsi que par les auteurs de la *Bibliotheca Belgica*; mais ces derniers estiment que la pièce est antérieure aux événements de 1550 et se rapporte à des faits qui ont dû se passer à Anvers en 1542-1543; nous ne partageons pas cette manière de voir.

Indépendamment des œuvres que nous avons citées, Schorus élabora encore quelques ouvrages d'enseignement dont seuls ses élèves profitèrent : *liber de arte iungendæ orationis, liber particularum, liber de differentiis*. Ces traités sont restés inédits et peuvent être considérés comme perdus.

Alphonse Roersch.

Lod. Guicciardini, *Description de tout le Pais-Bas*, Anvers, 1568, in-fol., p. 178. — Le même, *Beschryvinghe*, Amsterdam, 1612, in-fol., p. 111. — Gesner-Simler, *Bibliotheca*, 1574, p. 53. — Valère André, *Bibl. belg.*, 1643, p. 76. — Hub. Thomas, *Annalium de vita et rebus Frederici II*, 1624, p. 269. — Sweertius, *Athenæ Belgicæ*, 1628, p. 138. — Paquot, *Mémoires*, ed. in-fol., 1765, t. I, p. 364. — Foppens, *Bibliotheca Belgica*, 1739, p. 91. — Prosper Marchand, *Dictionnaire*, t. II, p. 493. — Bayle, *Dictionnaire*, Leiden 1730, t. IV, p. 169. — Van Hoogstraeten, *Groot woordenboek*, Amsterdam, 1732, t. IX. — Moreri, *Grand dictionnaire*, ibid., 1740, t. VII, p. 184. — Van der Aa, *Biograph. woordenb.*, Amsterdam, t. XVII, 1^{re} partie, p. 422. — J.-F. Hautz, *Lycei Heidelbergensis origines*, 1846, p. 41-50. — Le même, *Geschichte der Universität Heidelberg*, 1862, p. 26, 44, 446. — Ed. Winkelmann, *Urkundenbuch der Universität Heidelberg*, 1886, t. I, p. 237. — *Allgemeine deutsche Biographie*, notice par le Dr J. Bolte, t. XXXII, p. 387. — Ferd. Van der Haeghen et R. Van den Berghe, *Bibliotheca Belgica*, 2^e série, notices Dasypodius, Pierre, et Schorus, Antoine. On y trouvera l'inventaire et la description, aussi détaillée que complète, de toutes les éditions connues des œuvres de Schorus.

SCHORE (Jean van), chroniqueur du xvi^e siècle, né à Stuvekenskerke, devint chanoine régulier de l'ordre des Prémontrés à l'abbaye de Vicogne, puis abbé de Saint-Feuillien du Rœulx, et plus tard de Saint-Nicolas de Furnes; il y fut appelé par les suffrages unanimes du couvent, sur le conseil du prieur François Lapant, et gouverna le monastère de Furnes durant près de cinq ans. En 1551 et en 1553, il fut un des commissaires chargés de renouveler

la loi de Nieuport, et en 1550, 1553 et 1554, celle de Furnes. Sanderus dit qu'il a écrit en latin une chronique de l'abbaye de Vicogne (Raismes, près Valenciennes). Il mourut à Furnes le 6 novembre 1554; son épitaphe, composée par son cousin Jacques Monyn, curé de Dixmude, et que reproduit Sanderus, se termine par ce chronogramme :

VICTVS IOANNES SCORÆVS LVCE NOVEMBRLS
SEXTA EST LETHIFERIS RICTIBVS IPSE SUI.

V. Fris.

A. Sanderus, *Flandria illustrata* (Hagæ Comitum, 1735), t. III, p. 115-116. — *Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale*, t. II, p. 241-242. — Piron, *Levensbeschrijving van mannen en vrouwen*, p. 424 (d'après la *Biographie* précédente). — *Chronicon et cartularium abbatis Si. Nicolai Furnensis*, de Pierre de Waghenare (éd. F. Van de Putte et C. Carton, Bruges, 1849), p. 20.

SCHORE (Louis van ou de), troisième du nom, chevalier, conseiller au Grand Conseil de Malines, puis chef et président du Conseil privé. Il naquit à Louvain de Louis de Schore, II^e du nom, secrétaire de la ville de Louvain, mort le 14 avril 1502, et de sa seconde femme Elisabeth vander Halvermeylen, alias Eedele qu'il avait épousée le 22 avril 1491 et qui décéda le 22 octobre 1556. Louis III^e, qui nous occupe, naquit en 1492 ou après. Il était l'aîné des trois enfants du second lit de son père.

Au sortir des humanités, il s'appliqua à l'étude de la jurisprudence et succéda à Pierre van Thienen (ou Petrus de Thenis), en qualité de professeur extraordinaire en droit canon à l'Université de Louvain, et de chanoine du second rang dans l'église de Saint-Pierre, le 2 janvier 1519; en 1520, il succéda à Pierre de Middelbourg, en qualité de professeur ordinaire en droit civil. Cette même année, le 22 mai, il prit le bonnet de docteur en l'un et l'autre droit et il entra, le 30 décembre suivant, dans le Conseil de l'Université dont il fut élu recteur le 30 septembre 1521, à peine âgé de vingt-six ou vingt-sept ans.

Il quitta Louvain en 1522. Charles-Quint le nomma conseiller au Parle-

ment de Malines le 7 novembre de cette année. Il passa de cet emploi à celui de conseiller au Conseil d'État et privé, siégeant à Bruxelles, le 31 mai 1535. Marie de Hongrie l'avait appelé, pour se conformer aux ordres de l'Empereur, en même temps que Philippe Nigri. Deux ans après, il fut mêlé aux affaires politiques du pays.

Tandis que l'Empereur était en Espagne, son gouvernement était aux prises, dans les Pays-Bas, avec de grandes difficultés. François I^{er} venait d'envahir l'Artois et menaçait le Luxembourg. Les Gueldrois avaient repris les armes. La gouvernante convoqua les États-Généraux pour leur exposer la situation et réclamer les « aides » nécessaires. Ils se réunirent le 24 mai 1537. La session fut ouverte par un discours de Louis de Schore, conseiller d'État et maître aux requêtes du Conseil privé et du Grand Conseil. Schore disait, entre autres : « Messieurs, qui représentez les « États-Généraux des pays de pardeça, « la Reine vous tient assez mémoratifs « des remontrances qu'elle vous a faites « de la part de l'Empereur, notre Sou- « verain et naturel Prince, des devoirs « en qui s'est mis Sa Majesté pour éviter « la guerre et l'effusion du sang hu- « main ... et combien qu'aux États- « Généraux dernièrement tenus, vous « fut remontré et déclaré la grande dé- « pense qu'il falloit supporter pour les « effets susdits en vous requérant que « vous lui devez aide et assister Sa dite « Majesté ... ». L'orateur, après avoir rendu compte des dépenses faites pour soutenir la guerre, les revenus de Sa Majesté étant insuffisants, ajouta : « Pour à « ce obvier, la Reine vous a ici convoqués « pour, par entre vous, être conseillée, « aidée et assistée, en vous priant, « Messieurs, de la part de Sa Majesté « vouloir considérer la grande obligation « en quoy vous êtes de ayder et assister « votre Prince et de défendre vous-même, « vos femmes, vos enfans et vos biens ! ».

Schore invoquait ensuite la religion : « Car, Messieurs, disait-il, qui est chré- « tien a charité ». Il rappelle qu'au mois d'août 1531, l'Empereur, en insti-

tuant la Reine Marie, sa sœur, gouvernante des Pays-Bas, lui donna le soin de les garder pendant son absence. « Sa Majesté vous a requis, disait-il en- « suite, d'obéir à ses commandements « en ordonnances, comme à lui-même ».

Ce discours était préparatoire à la demande de l'aide, c'est-à-dire de la contribution, qui fut formulée trois jours après.

Toutes les provinces, y compris les trois quartiers de la Flandre, Bruges, le Franc et Ypres, se conformèrent sans opposition à la résolution prise par les États-Généraux, dont ils faisaient partie, pour le paiement de l'aide en numéraire. Mais le quartier de Gand, qui était le premier des quatre de la province, s'y opposa. Longues furent les négociations pour amener les Gantois à suivre l'exemple des autres quartiers. Le récit n'en saurait entrer dans le cadre de cette notice.

Par des lettres closes qui étaient un arrêt sans appel, Charles-Quint, alors en Espagne, résuma et réfuta tous les moyens d'opposition de la part de ceux de Gand, mais sans rien leur céder. L'Empereur confia, dès le 31 janvier 1538, l'envoi et l'exécution de ces lettres à Louis de Schore qu'il fit partir de Barcelone. Ceux de Gand les ayant reçues, demandèrent un nouveau délai jusqu'à la mi-carême, afin d'y répondre. Ce délai étant expiré, ils demandèrent à la régente de pouvoir délibérer en collace. La régente répondit que cela était inutile, qu'il fallait obéir aux lettres closes de l'Empereur. En conséquence, le 25 avril 1538, Louis de Schore se présenta dans la Chambre des Echevins et leur réitéra officiellement les dites lettres de l'Empereur. Ceux de la loi en demandèrent une copie, disant qu'ils voulaient continuer d'être bons et fidèles sujets de Sa Majesté. On sait que l'opposition des Gantois persista pendant les années 1533 et 1539 et aboutit à leur complète humiliation (mai 1540).

Dans l'intervalle, des questions diverses (succession, commerce, navigation), ayant amené un conflit entre

l'Empereur et le Danemark, la régente avait chargé un certain nombre de personnalités belges, parmi lesquels Louis de Schore, de négocier avec les délégués danois envoyés par Christian III. Les conférences ouvertes le 15 janvier 1540, à l'hôtel d'Hoogstraeten, aboutirent à la Trêve dite de Gand.

De son côté, Charles-Quint chargea Schore de deux missions auprès de François Ier et d'une autre en Angleterre (*Missitur*, dit son épitaphe, *id circo Regens Legatus ad Anglum, bis Francum Caroli nomine missus adit*). Au retour de sa mission auprès de Henri III, il rédigea un mémoire sur le mariage du Souverain anglais.

Par patentes du 1^{er} octobre 1540, Schore fut nommé président et chef du Conseil privé. Les deux charges qui avaient été séparées en 1522, furent réunies à nouveau en sa personne. L'hommage rendu à ses mérites lui valait un lourd surcroît de travail.

A peine nommé président, le 4 octobre, il harangue, au nom de Charles-Quint, les Etats-Généraux, assemblés en présence de l'Empereur et de la Reine Marie. Il commence par rappeler succinctement les actions du monarque depuis son départ des Pays-Bas en 1531 ; il déduit ensuite les motifs qui l'y ont ramené. C'est d'abord le désir de remercier ses bons et loyaux vassaux et sujets de toutes les preuves de dévouement qu'ils lui ont données : c'est, en second lieu, l'affaire de Gand. « Sa Majesté, » dit l'orateur, « est venue par deçà pour » remédier à aucunes indues violences » et désobéissances, afin que sous ombre » d'icelles, ses autres bons et loyaux » vassaux et sujets ne tombassent en » inconvénient : à quoi Sa Majesté avec » grande clémence a mis l'ordre que » chacun sait, *non pour innover quelque » chose quant aux autres* (1), mais seulement pour éviter l'inconvénient qui

« autrement y aurait pu advenir, en » tenant et ayant seul regard à l'assurance de tranquillité de la généralité » de ses pays de par deçà et comme il a » connu et trouvé qu'il était plus que » nécessaire et requis après tant d'autres exemples passés. » Enfin, l'Empereur a voulu prendre connaissance par lui-même de ce qui s'est fait depuis 1531 et pourvoir à la bonne administration des affaires publiques pour l'avenir. Dans cette vue, il a promulgué contre les sectes réprouvées de l'Eglise une nouvelle ordonnance dont communication va être donnée aux Etats ; il en a fait rédiger une autre qui leur sera communiquée également, sur les banqueroutes et les banqueroutiers, les monopoles, l'usure, les juges ecclésiastiques, les notaires, les avocats, les mariages clandestins, l'élection des gens de loi ; frappé de la multitude de délits qui se commettent par la négligence des officiers de justice et leur facilité à composer avec les délinquants, il a consulté les Conseils provinciaux sur les mesures à prendre pour remédier à ce mal ; il s'est, en outre, occupé des monnaies ainsi que des moyens d'abréger la durée des procès et de diminuer les dépenses supportées par les parties. L'orateur annonce que, pour déférer à la prière de tous les Etats de la Germanie, l'Empereur a résolu de convoquer une diète et de s'y trouver en personne ; qu'il reviendra aux Pays-Bas le plus tôt et y demeurera le plus de temps possible ; qu'il a continué la Reine sa sœur dans la charge du gouvernement dont elle s'est si bien acquittée jusque là. Il termine en faisant appel à l'union des Etats entre eux et en les assurant de l'affection de l'Empereur.

Tel est fidèlement résumé, le discours dont Schore était vraisemblablement le principal rédacteur et qui n'est point inférieur à nos « discours du trône » modernes.

Ainsi que le disait Schore, Charles-Quint fait « dresser un projet d'édit » pour l'abréviation de la justice ». Le Conseil privé étudie la question et son président, Louis Schore, lui adresse un

(1) Gachard a fait remarquer qu'il y a aux Archives du royaume deux minutes du discours de Schore, toutes deux de sa main. Dans la première le passage reproduit en italique était ainsi conçu : « Non pour assujettir ou asservir ses » sujets plus qu'ils n'ont été du passé, etc. ». Gachard pense que l'Empereur ne fut pas étranger au changement.

rapport remarquable qu'il est à propos de faire connaître à grands traits :

« Pour avvertir l'Empereur de ce qui convient au bien de ses Pays-Bas et des sujets de ces pays et lui permettre d'y pourvoir avant son départ, il faut rappeler en premier lieu, que Sa Majesté Impériale a toujours gardé et conservé ses pays et sujets en bonne justice et police en tenant tous les Conseils provinciaux en honneur et en révérence, en veillant à ce que leurs sentences fussent exécutées et observées comme elles l'ont été jusqu'à présent. Afin d'y continuer elle a ordonné d'arrêter une bonne ordonnance tendante à abréviation de la justice; mais il est à remarquer que les bonnes ordonnances ne servent de rien, si elles ne sont observées, gardées et exécutées. En conséquence, Sa Majesté feroit bien de mander les chefs des Conseils des provinces où elle passera, et d'écrire aux autres pour leur enjoindre expressément de garder et exactement observer toutes les ordonnances et placards se dépêchant au nom de l'Empereur pour le bien de ses pays, de faire corriger les transgresseurs, même les officiers tant ceux de Sa Majesté que ceux des vassaux qui négligeront d'en surveiller l'exécution. Il convient de soutenir et de favoriser, au contraire, les bons officiers qui se montrent diligents et affectionnés pour bien et droit très sévèrement exercer leurs offices, sans les laisser fouler ou molester par qui que ce soit. Il est à recommander aussi aux Conseils de justice de punir et châtier exemplairement les procureurs et avocats qui entreprennent causes notoirement iniques et injustes et ne font que traîner les affaires et délayer la justice au grand préjudice des parties et au mépris de leur serment, en tant qu'il n'y a cause si injuste, si inique, si déraisonnable qui ne trouve procureur et avocat pour la défendre. Il appert notoirement que la partie ne peut rien obtenir et l'on ne saurait y apporter remède, si les Conseils ne le font

« selon qu'ils trouveront les affaires à ce disposées, que Sa Majesté enjoigne également aux Conseils de tenir leurs plaids au moins un jour par semaine par-devant tout le collège; de faire plaider en leur présence les avocats, de ramener au fait le démené de l'affaire; de les obliger à prendre conclusion pertinente en bonne éloquence et de révérence envers la cour, comme on le faisait du passé; de réprimander publiquement les avocats qui ne sauraient bien plaider leurs causes, ce qui donnera occasion de faire et bien instruire les jeunes gens voulant hanter la pratique et de faire connaître les bons avocats qui sont doctes et expérimentés. Les Conseils doivent être invités à dépêcher sur-le-champ toutes demandes de délai des procureurs, autant que la chose se pourra et réserver les autres en chambre, selon que par la nouvelle ordonnance il leur sera ordonné. Surtout qu'ils aient regard d'abrégier les délais superflus que les procureurs prennent et dont souvent ils conviennent ensemble, pour avoir beaucoup de journées et au regret des deux parties ».

En septembre 1543, Charles-Quint, en route pour Bruxelles, terrassé par la goutte, doit s'arrêter à Diest. Il y appelle les Etats-Généraux, convoqués à Bruxelles. C'est par l'organe de Schore qu'il s'adresse aux députés (22 sept.). Il parle des relations avec la France, de la réduction du duché de Juliers et de la Gueldre, du traité qu'il a conclu avec le duc de Clèves. Il termine en disant qu'il n'était point expédient de diminuer l'armée.

Le 23 décembre, il assemble à nouveau les Etats dans son palais de Bruxelles, ayant auprès de lui la Reine Marie. Cette fois encore c'est le président du Conseil privé qui lui sert d'organe. Schore instruit l'assemblée du prochain départ de l'Empereur pour l'Allemagne. Il exprime l'espoir que, à l'aide de Dieu, ce voyage sera utile à son saint service et au bien public de la chrétienté et particulièrement des Pays-Bas. Schore annonce ensuite aux

Etats que l'Empereur a conclu avec le duc de Clèves une confédération et une ligue défensive perpétuelle qui leur assure de ce côté des relations de bon voisinage. De nouveaux subsides devront être prochainement demandés aux Etats pour les engager à seconder son gouvernement par un puissant effort qui donne le moyen de ranger une bonne fois les Français à la raison et de garantir à toujours le pays de leurs entreprises.

Tout à tour professeur, jurisconsulte, homme d'Etat, diplomate, Louis de Schore est mêlé aussi aux choses militaires. Marie de Hongrie ayant été informée, par une lettre interceptée de Guillaume de Clèves à son agent près la Cour de France, des intentions formelles des ennemis de l'Empereur, réunit, sous sa présidence, un conseil de guerre auquel Louis de Schore prend part avec plusieurs seigneurs (20 juin 1542).

Et un peu plus tard il écrit, du camp impérial, à Viglius :

« ... Celles-ci (les troupes du comte de Buren) étaient les plus belles qu'on pût voir; elles étaient capables de passer partout où elles voudraient en dépit des ennemis, ores qu'ils fussent en plus grand nombre ». Sa manière de voir se rencontrait avec celle de l'ambassadeur de Venise, Mocenigo, qui disait, de son côté, du corps de Buren : « *tutta bella gente* » (1546).

Louis de Schore mourut à Anvers le 25 décembre 1548. Il avait à peine dépassé la cinquantaine. On peut supposer que l'excès de travail prépara sa fin prématurée. Il fut, au jugement de M. Henne, « au nombre des savants et éminents jurisconsultes qui facilitèrent la réalisation des vues de Charles-Quint et illustrèrent son règne ». Il fut le principal ministre de Charles-Quint aux Pays-Bas, dit, de son côté, Gachard.

L'Empereur divisa alors une nouvelle fois les charges qui étaient réunies sur la tête de Schore. Il conféra à Viglius la présidence du Conseil privé et celle du Conseil d'Etat à Jean de

Saint-Mauris, seigneur de Montbassey, beau-frère de M. de Granvelle, son ambassadeur en France, dont le déplacement fut particulièrement agréable à Henri II.

Schore fut marié deux fois. Veuf de Barbe Wyts, qui mourut en juin 1535, sans enfants, il épousa, le 23 avril 1536, Anne vander Noot, fille d'Adophe, chevalier, seigneur de Waudignies, chancelier de Brabant, laquelle lui survécut jusqu'en 1590. Elle lui donna neuf enfants dont Erard, chevalier, qui mourut sans hoirs, le 26 février 1610, après avoir été quatre fois bourgmestre de Louvain.

Il avait pour devise : *Sustineat Schore*. On voit son tombeau dans l'église des Augustins de Louvain avec ses armes : de sinople à trois lions d'argent et ses quartiers qui sont : de Schore, Pinnock, vanden Bergh, de Hont, Edele, Grutere, Daems, Cox, vander Noot, Gomer, vander Heyden, Bosquel, Watermael, Halfhuis, van Pede, Wytfliet. Une épitaphe en vers, trop longue pour être reproduite ici, contient un abrégé de sa vie.

On a de Louis Schore : *Consilium super viribus matrimonii inter Henricum VIII, Anglorum regem et Catharinam Austriacam*. Lov. servat. Sassenus 1534. Au rapport de Valère André, la consultation était fort développée. La cause en valait la peine.

Baron de Borchgrave

Archives générales du royaume, *Liste des chefs et présidents du Conseil privé etc.*, n° 766 du Conseil privé, fo 9. — *Histoire du Grand Conseil de Malines*, fo 84. — *Extrait du recueil des recherches historiques et chronologiques du Grand Conseil de Malines*, n° 360A des cartulaires et manuscrits, fo 69. — Quelques lettres particulières adressées à Schore et une lettre de lui à Marie de Hongrie (1541). — Paquot, *Mémoires*, t. IV. — Gachard, *Relation des troubles de Gand*, p. 207 et 271. — Steur, *Insurrection des Gantois sous Charles-Quint*. — Gachard, *Charles-Quint (Biographie nationale)*. — Lanz, *Staats-papieren*, etc., passim. — Henne, *Histoire du règne de Charles Quint en Belgique*, t. V, 37, n. 3; VI, 176, 277; VII, 128, n. 7, 143, n. 3, 225, 347; VIII, 364. — P. Alexandre, *Histoire du Conseil privé dans les anciens Pays-Bas*, p. 34, 38 et note. — Pirenne, *Histoire de Belgique*, t. III, p. 410. — Hoynck van Papendrecht, *Anal. belgica*, t. III. — (Les deux sources principales relatives à la révolte de Gand sont la relation d'un contemporain (lillois), publiée par Gachard, et le mémoire attri-

bué jadis à d'Hollander, mais qui est en réalité de Louis de Schore.) — S. P. Q. L., *Sive septem tribus patriciae Lovanienses*, p. 36. — Jöcher, *Gelehrten Lexikon*. — Piron, *Levensbeschrijving*.

SCHORKENS (*Jean, Hans* ou *Juan*), SCORKENS, SCHOREKENS, SCHOREQUENS, SCHORCKENS, SCHORQUENS, VAN SCHORQUENS, graveur en taille-douce, né à Anvers, baptisé le 26 novembre 1595 en l'église Notre-Dame. Son père Georges Schorkens, né en 1530, mort le 25 juin 1628, et sa mère Béatrice Vryen, née en 1558, morte le 30 avril 1655, avaient eu pour témoin à leur mariage, le 24 juillet 1590, Guillaume Jongelinck. Troisième des cinq enfants nés de cette union, Jean Schorkens eut le même personnage pour parrain, de même que l'ainé Pierre avait eu pour marraine Louise Jongelinck. M. de Burbure en a inféré que les Scorkens étaient alliés à la famille des Jongelinck, les graveurs de médailles et de sceaux, et que ceux-ci ne furent pas sans exercer de l'influence sur la carrière artistique de Jean Schorkens.

En 1610, à l'âge de quinze ans, Jean Schorkens fut admis dans l'atelier d'Abraham van Merlen, graveur en taille-douce et marchand, établi à Anvers. Il fut cette année inscrit en qualité d'élève dans les registres de la Gilde de Saint-Luc. Les *Liggenen* ne mentionnent pas postérieurement sa réception de maîtrise, le jeune graveur semble avoir ensuite quitté Anvers sans avoir officiellement terminé son apprentissage par l'obtention du grade de maître. Dès 1618, on le trouve travaillant en Espagne. Il résida à Madrid et, selon Léon Bermudez, y fut l'un des meilleurs professeurs de gravure d'Espagne pour la netteté de son burin, la régularité des tailles et la correction du dessin. Le seul souvenir direct qu'il paraisse avoir conservé de son apprentissage à Anvers se retrouve dans une petite *Pietà*, copiée de Jérôme Wierix (alv. 570), et signée « *Joan. Schorkens fecit* ». Dans les compartiments, en ovale, qui encadrent le sujet central, on trouve une copie des médaillons de martyrs crucifiés entourant le Calvaire,

d'Ant. Wierix (alv. 1231), dédiée à l'infante Isabelle. Cette gravure est de toutes ses estampes connues la seule qui fut publiée en feuille détachée. Les autres se trouvent insérées dans des œuvres littéraires devenues assez rares. On sait que c'est presque exclusivement de la gravure de frontispices et de planches destinées à accompagner des textes imprimés que s'occupait à cette époque le burin des graveurs espagnols ou étrangers établis en Espagne.

Il sera utile d'énumérer ici les gravures connues de cet artiste. Leurs mentions éparpillées, dans divers documents, n'en ont pas encore été publiées intégralement : 1° *Pieta*, copiée de la gravure de Jérôme Wierix (alv. n° 570), avec compartiments en ovale empruntés à la gravure de Ant. Wierix (alv. n° 1231). — 2° Frontispice pour *Casamientos de Espana y Francia, y viage del Duque de Lerma*, de Pedro Mantuaro, 1618. — 3° Frontispice pour *Grandezas de Madrid*, de Gil Gonzalès Davila, 1618. — 4° Frontispice pour une *Vie de don Barthélemy dos Martires*, évêque de Braga, imprimée à Vianna, 1619. — 5° Portrait de ce personnage pour le même ouvrage. — 6° Frontispice pour *Viage de Diego Garcia de Paredes*, par D. Tomas Tamayo de Vargas, 1620. — 7° Portrait de Diego Garcia de Paredes, pour le même ouvrage. — 8° Frontispice de *Viagen de Catholica Real Majestade del Rey D. Filipe II* (Philippe III d'Espagne), *ao regno de Portugal*, par J.-B. Lavanha, Madrid, 1622. — 9° Représentation de l'Arc de triomphe érigé par les Anglais à Lisbonne à l'occasion de ce voyage, pour le même ouvrage. — 10° Id. de l'Arc de triomphe des Italiens. — 11° Id. de l'Arc de triomphe des Allemands. — 12° Id. de l'Arc de triomphe des Flamands. — 13° Id. de l'Arc de triomphe des Négociants. — 14° Id. de l'Arc de triomphe des Ciriers. — 15° Id. de l'Arc de triomphe des Lapidaires. — 16° Id. de l'Arc de triomphe des Peintres. — 17° Id. de l'Arc de triomphe des Tailleurs. — 18° Id. de l'Arc de triomphe

des familiers du Saint-Office. — 19° Arbre généalogique des rois de Portugal, pour le même ouvrage. — 20° Vue du débarquement du roi de Philippe II (Philippe III d'Espagne), à Lisbonne, d'après Dom. Vieira Serrao, pour le même ouvrage. — 21° Frontispice pour *La Circe con otras rimas de Lope de Vega Carpio*, Madrid, 1624. — 22° Frontispice pour *Flavio Lucio Dextro*, de Tanagro de Vargas, 1624. — 23° Frontispice pour *Commentaria in tit. de Aleatoribus*, de Petr. Pantoja de Ayala, 1625. — 24° Frontispice pour *Anales y Memorias cronologicas*, par don Martin Carillo, 1630. — 25° Frontispice d'un Commentaire de Balkasaro sur les Prophètes, signé, selon Bryan, « *J. van Schorquens fecit in Madrid* ».

On ignore la date du décès de Jean Schorkens. Jacques Schorkens, son frère cadet, prêtre, religieux de l'abbaye de Saint-Bernard, érigea à la mémoire du graveur, de ses parents et de ses frères et sœurs, dans la cathédrale d'Anvers, près des fonts baptismaux, un monument de marbre orné de deux statues : Saint Georges et Sainte Béatrice. Ce monument, détruit en 1797, portait une inscription conservée dans les *Inscriptions funéraires de la province d'Anvers* (I, 395 et 444), mais qui ne contient pas de date et ne permet pas d'évaluer à quelle époque Jean Schorkens avait cessé de vivre.

René van Bastelaer.

Fétis (Ed.), *Les artistes belges à l'étranger : Jean Schorquens ou Schorkens* (Bull. de l'Ac. roy. de Belg.), t. II, s. t. XVI, p. 599. — de Burbure, *Note supplémentaire ... sur le graveur flamand Jean Schorquens ou Schorkens* (Bull. de l'Ac. roy. de Belg.), t. II, s. t. XVII, p. 203. — Ceán Bermúdez, *Diccionario historico de los nas illustres profesores de las bellas artes en Espana* (Madrid, 1800), t. IV, p. 357. — *Liggeren de la Gilde anversoise de St-Luc*, t. I. — Racinski, *Dictionnaire historico-artistique du Portugal* (Paris, 1847), p. 260 et 303. — Nagler, *Künstler-Lexicon*. — Alvin, *Catalogue raisonné de l'œuvre des trois frères Wierix*, p. 104 et 249.

SCHORN (*Antoine-Prosper*), mathématicien, né à Luxembourg, le 11 juin 1830, décédé à Liège, le 16 juin 1898. Il était fils d'un conducteur des ponts et

chaussées, frère de Schorn (Gustave), ingénieur des mines (voir ci-après), et de Schorn (Auguste), ingénieur. Après de brillantes études au collège communal de Liège et à l'école militaire de Bruxelles, section des armes spéciales, dont il sortit premier de sa promotion, il fut nommé successivement sous-lieutenant et lieutenant d'artillerie. Retraité à la suite d'un accident arrivé au service, il a été professeur à l'école industrielle de Liège de 1863 à 1869, répétiteur du cours de géométrie descriptive (Professeur : J.-P. Schmit ; voir ci-dessus), et chef des travaux graphiques de 1866 à 1880. A la retraite du professeur Schmit, il fut chargé des cours de géométrie pure et appliquée. Un arrêté ministériel du 12 septembre 1886 lui accorde le titre de professeur, à titre personnel, à l'école des mines. Enfin, la création de la faculté technique de Liège ayant augmenté le nombre des toges affectées aux chaires des sciences pures ou techniques, Schorn fut nommé professeur extraordinaire à la faculté des sciences le 18 septembre 1893. Il abandonna son enseignement l'année suivante.

Un arrêté royal du 17 juin 1886 lui accorda la croix civique de 1^{re} classe ; un autre arrêté du 5 décembre 1896 le nomma chevalier de l'ordre de Léopold.

Schorn a publié (en autographie), sous le titre de *Géométrie descriptive appliquée* : 1° Les ombres (1878) ; 2° La coupe des pierres (1878) ; 3° La perspective (1882) ; en 1893, il fit paraître un *Précis du cours de géométrie descriptive appliquée*, in-8°, sans figures. Cette publication avait pour but de faciliter aux élèves l'assistance aux cours ; ils n'étaient plus astreints à prendre des notes, mais seulement à reproduire les figures explicatives tracées au tableau par le professeur.

L'enseignement de Schorn se distinguait par une très grande précision ; les points quelque peu difficiles étaient éclaircis avec talent. Comme directeur des travaux graphiques, il s'efforçait de stimuler les élèves de manière à leur

donner l'usage raisonné des instruments de dessin et par là les initier à l'art du dessin de l'ingénieur.

J. Neuborg.

Notes recueillies à l'Université de Liège.

SCHORUS (*Henri*), humaniste, naquit en Flandre pendant la première moitié du xvi^e siècle et mourut en Alsace entre 1596 et 1604. Au dire de Paquot, il serait peut-être le fils d'Antoine Schore : cette hypothèse n'offre rien d'in vraisemblable. Jean Walkius qui le connut particulièrement l'appelle « *Belga vir cum rerum plurimarum expertus, tum fide dignissimus* » (Walkius, *Decad. fabularum generis humani fab.* IX, p. 180-182).

En 1566, H. Schorus fut nommé, par Erasme de Limburg, prévôt de la collégiale de Surburg, près de Hagenu : cette position devait être considérable, car les deux prédécesseurs immédiats du nouveau titulaire, Erasme de Limburg et Jean de Manderscheid avaient été appelés au siège épiscopal de Strasbourg.

A peine installé dans ces fonctions, Schorus eut à cœur d'améliorer l'école abbatiale; à son intervention, son évêque consacra, en 1567, à l'entretien des classes, les revenus d'un vicariat vacant.

Peu après, il fut chargé par Jean de Manderscheid d'administrer les intérêts, tant matériels que scientifiques, de l'école latine de Saverne; il intervient à ce propos, dans un document d'archives du 9 février 1574, récemment mis au jour : « *in Namen und als Befehl chabern des Baws der lateinschen Schulle zu Zabern* ». Il semble bien établi que Schorus se fixa pour un temps, vers cette époque, à Saverne ou qu'il y fit de fréquents séjours. Il réorganisa complètement tout le collège. Dans ce but, il fit paraître deux curieux opuscules pédagogiques.

Dans le premier, il dressait tout un plan d'études, d'après les vues de Ramus, et édictait un règlement fort détaillé, à l'intention des professeurs, des élèves et des pensionnaires de l'école de Saverne : *Specimen et forma legitime*

tradendi sermonis et rationis disciplinas, ex Petri Rami scriptis collecta, et Tabernensi scholæ accommodata. Accessit ejusdem epistola de linguarum usu et utilitate, cum præfatione Joannis Sturmii; Strasbourg, Josias Rihel, 1572, in-8°.

On trouve dans le second : quelques conseils pratiques à l'usage des maîtres; des notions de grammaire assez complètes, sous forme de dialogue; une petite grammaire allemande; des exercices et versions tirés des discours de Cicéron. Suit une lettre de Thomas Freigius de Fribourg, datée du 23 avril 1573, célébrant la méthode de l'auteur. Le volume est intitulé : *De analysi et genesi grammaticæ dialogi, in puerorum usum conscripti. Ubi obiter germanicæ grammaticæ rudimenta quædam adumbrantur*. S.l. 1574, in-12. Paquot cite également l'opuscule suivant qui se rattache au même ordre d'idées : *Speciales Universitatis disciplinarum tabulæ, ex Ramo excerptæ*; Strasbourg, Wend. Rihel, 1578.

On doit aussi à Schorus un abrégé de l'histoire des Papes : *Breviarium Romanorum pontificum qui Romanam rexerunt ecclesiam*; Strasbourg, Bern. Jobinus, 1588, in-4°. Considérée comme l'œuvre principale de l'auteur, cette compilation n'est pas sans mérite : elle témoigne de beaucoup d'érudition et de sens historique. « Prosper Marchand, écrit Paquot, dit avoir vu un « exemplaire, où cet abrégé étoit suivi « de deux petites dissertations, l'une « contre, l'autre pour la réalité de la « Papesse Jeanne; ce Bibliothécaire « les croit toutes deux de Henri Schore, « d'autant plus que la seconde pièce est « terminée par des vers latins à la tête « desquels paroissent les lettres H. S. « Cette deuxième dissertation est intitulée : *Jesuitas, Pontificum Romanorum emissarios, falso et frustra negare Papam Joannem VIII. fuisse mulierem*. Ce titre me fait croire que « l'auteur étoit protestant. »

Cette supposition de Paquot pourrait bien être fondée. Une chose est certaine : c'est que Schorus se brouilla avec ses supérieurs ecclésiastiques et

qu'il fut démis de sa prévôté en 1596 et remplacé par le célèbre théologien Johannes Pistorius. On lui reprocha, non sans raison semble-t-il, d'avoir toléré dans sa communauté des abus scandaleux, sur lesquels la Visitation de 1604, publiée récemment par le Dr J. Kartels, fournit des détails nombreux et significatifs. Schorus y fut accusé — mais non pas convaincu, si nous nous en tenons aux pièces mêmes du procès — de n'être pas prêtre, de n'avoir pas été régulièrement confirmé dans sa dignité, d'être hérétique, d'avoir négligé tous ses devoirs et d'avoir fort mal géré les biens de la collégiale. Le protocole de la Visitation fut rédigé le 15 novembre 1604 : le prévôt déchu y est porté comme mort.

L'opuscule concernant la papesse Jeanne semble perdu. Il en est de même d'un abrégé de l'histoire des empereurs (d'Allemagne) que Schorus mentionne comme étant son œuvre dans la préface du *Breviarium pontificum*; de même aussi de deux manuscrits émanant de lui et qui figurèrent dans la bibliothèque du comte von Uffenbach, décédé à Francfort en 1734 : *Vita Erasmi Lymburgici, Argentinensis episcopi : adjecta in fine inscriptio ejus sepulchralis et Electio Joannis comitis a Manderscheid et Blankenheim*.

Alphonse Roers h.

Prosper Marchand, *Dictionnaire*, II, p. 492. — *Bibliotheca Uffenbachiana*, A. 3, p. 373. — Grandidier, *Alsatia literata*, II, 480. — Paquet, *Mémoires*, éd. in-folio, t. I, p. 365. — Dr J. Kartels, *Bericht über die kirchliche Visitation des Chorherrenstiftes Sinsburg im Jahre 1604*, Strassburger Diözesanblatt, XXII, neue Folge V, 1903, p. 63, 126, 168, 205, 245 et suiv. — Dr L. Pfleger, *Zur Geschichte elsässischer Stifts- und Klosterschulen*, ibid., XXIII, neue Folge VI, 1904, p. 94 et suiv. — A. Adam, *Heinrich Schorus in Zabern*, ibid., XXIII, dritte Folge I, 1904, p. 148-154. — Fr.-Ed. Sitzmann, *Dictionnaire de biographie des hommes célèbres de l'Alsace*, Rixheim, 1910, t. II, 717-718. — N'a pas utilisé les travaux de MM. Kartels, Pfleger et Adam, qui sont des travaux de première main, faits sur documents d'archives.

SCHOT (*Conrad*), peintre, né à Bruxelles en 1527, mort dans la seconde moitié du xvi^e siècle. Il était fils de Jean, commis à la recette des orphelins de la ville, et après avoir reçu, sous divers maîtres, une assez sérieuse in-

struction, débuta lui-même comme scribe. Son nom nous est révélé par une mention incidente de Pinchart, utilisant une source dont le savant archiviste promettait de faire plus ample usage, mais que les circonstances ne lui permirent pas d'utiliser. La pièce existe parmi ses notes appartenant aujourd'hui à la Bibliothèque royale; elle est fort intéressante et nous procure des informations, non seulement sur Conrad Schot, mais sur d'autres artistes. Du contexte semble résulter, selon Pinchart, que Conrad ayant des démêlés avec son frère Jean et l'épouse de celui-ci, une enquête fut faite par le procureur général de Borms, en décembre 1553. On serait, au contraire, tenté de conclure que le peintre était lui-même mis en cause, le mémoire, que nous avons sous les yeux, ressemblant fort à une justification. Il entre dans des détails très précis sur la conduite du jeune homme depuis ses premiers pas dans la vie, nous parle de son engagement auprès d'un échevin de Bergen-op-Zoom, un sieur de Watersdyk, et des excellents services qu'il fut à même de rendre à ce patron; de sa vocation artistique, d'abord combattue par son père, de sa mise en apprentissage durant l'espace de quatre années, chez un peintre italien, « Jean Baptiste », habitant à Bruxelles la rue Haute. Ce maître, que nous avons trouvé mentionné encore ailleurs, ne semble avoir laissé aucune trace. Son nom patronymique est inconnu. Devenu vieux et la fortune lui ayant souri, il cessa de peindre et se retira à Lierre, auprès du seigneur de Carlos, Jean van der Noot. Schot, restant à Bruxelles, eut l'avantage de pouvoir se faire admettre chez le fameux portraitiste Ant. Mor (voir ce nom). « Maître Antoine, au service du « prince d'Espagne » (l'infant Philippe), dit le mémoire, « est également peintre « de M^r l'évêque d'Arras (le futur cardinal Granvelle), et chaque jour, et « du matin au soir, Conrad hantait les « appartements du dit évêque d'Arras « et, journellement, aussi, avait accès « à son hôtel. En la compagnie de son

« maître, il a fréquenté aussi les appartements du prince d'Espagne, tant « que dura le séjour de celui-ci à Bruxelles. Diverses fois, même, le prince « s'est adressé à Conrad, chargé de la « garde de ses bagues, de ses chaînes, « de ses bijoux, de ses riches costumes ». Ayant dû, par ordre de Marie de Hongrie, se rendre en Portugal, Ant. Mor fit des instances auprès de son élève pour l'emmener dans ce voyage. L'offre fut déclinée par suite de l'opposition du père de Schot. Sous la date du 14 novembre 1553, Mor fait en faveur de son ancien élève une déclaration des plus formelles. Pinchart en avait recueilli le texte, ainsi conçu (1) : « A tous et à chacun soit « certifié que Maître Antoine Mor, « natif d'Utrecht, habitant la ville de « Bruxelles, peintre de Sa Majesté Impériale, que Conrad Schot, de Bruxelles, a séjourné chez lui l'espace « d'un an et demi environ pour s'initier « à la peinture; qu'il a toujours été de « bonne fame et, en ma compagnie, a « hanté journellement la cour de Sa « Majesté Impériale, les appartements « du prince d'Espagne et de M^{re} d'Aras, également des grandes et nobles « maisons; qu'il s'est toujours conduit « d'une manière honorable, agissant « envers tous comme il sied à un bon « compagnon; que jamais il n'a été « articulé à sa charge rien qui soit contraire à l'honneur et à la vertu, ce que « le prédit Maître Antoine se déclare prêt à confirmer sous serment. « En foi de quoi, j'appose ici mon « seing habituel, le 14 novembre de « l'an de grâce 1558. ANTOINE MOR ». Au départ du signataire de cette pièce, Schot avait pris pour maître Jean Maes, désigné par le mémoire comme son principal auxiliaire. Successivement à Malines et à Anvers, les deux artistes se virent, semble-t-il, chargés de travaux pour les personnages les plus considérables. A Anvers, notamment chez l'ambassadeur d'Angleterre, ils créèrent un portrait du roi Edouard VI, peut être

la figure en pied acquise par le Louvre à la vente Secrétan, et exposé sous le nom de Mor. Le jour même où celui-ci faisait sa déclaration en faveur de Schot, Jean Maes, désigné comme bourgeois de Malines, faisait par-devant le magistrat de cette ville une affirmation de même portée. Après trois années passées chez ce maître, Schot déclare s'être séparé de lui pour aller habiter chez son frère et sa belle-sœur. Pinchart n'a point indiqué la source où furent puisées ses informations. Une annotation de sa main dit que Schot avait pour beau-frère l'orfèvre Jacques Coygnet, d'Anvers, fixé à Malines, et qu'il eut pour élève son neveu Hans Broyaerts, de Bruxelles, fils de Luc et de Marguerite « Schots ».

Conrad Schot est inconnu dans l'histoire de l'art. Nous n'avons relevé son affiliation ni à la Gilde des peintres d'Anvers, ni à celle de Malines. Aucune œuvre de son pinceau n'apparaît dans les galeries. On est donc fondé à croire que ses productions se confondent avec celles d'autres artistes, peut-être Ant. Mor, dont probablement il adopta la manière.

Henri Hymans.

Alex. Pinchart, *Archives des arts, sciences et lettres*, t. III, p. 201. — Bibliothèque royale, section des ins. fonds Pinchart. — Henri Hymans, *Antonio Moro, son œuvre et son temps* (Bruxelles, 1910), p. 35 et suiv.

SCHOTELAERE (Liévin DE), homme politique brugeois du début du x^ve siècle. Issu d'une vieille famille patriennne de Bruges, Liévin fit partie de cette clique de politiciens qui accapara l'administration de la cité au lendemain de la chute de Gand et de l'avènement des ducs de Bourgogne. De 1386 à 1411, De Schotelaere ne quitta pour ainsi dire pas l'hôtel de ville : tour à tour échevin ou conseiller, trésorier, chef-homme de la 6^e section, il fut bourgmestre des échevins en 1403 et 1411, et bourgmestre du corps des jurés en 1404, 1408 et 1410. En avril 1405, Liévin De Schotelaere fut le chef de la députation chargée, à l'occasion de la Joyeuse Entrée à Gand, de faire à Jean sans

(1) L'original est en flamand, comme le mémoire de Schot.

Peur l'exposé des griefs des Flamands. En octobre 1406, c'est encore lui qui reçoit pour mission d'aller présenter au duc les réclamations de Bruges contre la draperie du Franc. En 1408, Bruges le délègue pour participer à la revision du Transport de Flandre, à Oudenbourg. Enfin, en septembre 1411, comme bourgmestre, De Schotelaere commande le contingent brugeois de l'armée flamande qui, sur la prière de Jean sans Peur, avait envahi la France; on sait qu'arrivées à Ham-en-Picardie, les milices de Flandre se refusèrent à aller plus loin et revinrent précipitamment dans leur pays. Les bataillons brugeois, parvenus devant leurs murs, refusèrent de rentrer dans la cité et de se débander, avant que le duc n'eût consenti à satisfaire quelques-unes de leurs exigences (6 octobre 1411). Liévin De Schotelaere avertit son collègue resté en ville du danger de la situation. Des pourparlers furent engagés avec le magistrat et avec le sire de Steenhuize; un acte provisoire fut dressé, et Liévin De Schotelaere avec trois de ses collègues fut envoyé au jeune Philippe de Charolais pour lui faire connaître les dispositions hostiles des milices. Les conseillers du duc jugèrent qu'il fallait céder: on abandonna aux Brugeois le Calfvel de 1407, qui fut annulé; l'aubette des commis de la gabelle fut renversée; le bailli et l'écoute furent révoqués et une sentence d'exil frappa les échevins hâs du peuple (18 oct.-3 nov. 1411). Avec cette année se termina la carrière administrative de De Schotelaere: car il semble bien que ce fut, non lui, mais son parent Lubrecht De Schotelaere qui fut bourgmestre de Bruges de 1412 à 1413. Toutefois, Gilliodts affirme qu'il intervint dans l'enquête sur le complot de Jacques Uterhelle (juillet 1413) pour entendre les accusations du détenu au château de Maele; l'affaire paraît avoir été étouffée par suite des ramifications qu'elle aurait pu présenter.

V. Fris.

Olivier van Dixmude, *Merkwaerdige gebeurtenissen* (Ypres, 1839), p. 26-70. — *Excellente cronike van Vlaenderen* (1531), fo lxxix ro. — Jan van

Dixmude, *Cronike van Vlaenderen* (Bruges, 1840), p. 293-294. — *Kronyk van Vlaenderen* (Gand, 1839-1840), t. II, p. 45. — Meyerus, *Commentarii sive Annales* (1564), fo 237. — N. Despars, *Cronijcke van Vlaenderen*, t. III, p. 226. — Gilliodts-van Severen, *Inventaire des archives de Bruges*, t. III, p. 142, 145, 290, 430, 496 à 514, 539; t. IV, p. 22-29, 35-36, 57-59, 76-119, 130-136, 143, 168, 188. — Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre* (1847), t. IV, p. 129-134, 175, 500, 503.

SCHOTELAERE (Vincent DE), capitaine brugeois du xiv^e siècle. Issu de la famille patricienne brugeoise de ce nom, il était parent du précédent. Dans les tournois populaires qui se tenaient annuellement dans la métropole flamande, Vincent se distingua de bonne heure par ses prouesses. Il fut plusieurs fois chef-homme de la 3^e section de la *poorterie*, et devint en septembre 1435 échevin de la ville. En cette qualité, il prit part à l'expédition de Philippe le Bon contre Calais (11 juin-30 juillet 1436); on sait comment cette entreprise avorta misérablement par l'indiscipline et l'inexpérience des milices communales. Revenus le 2 août sous les murs de leur ville, les métiers de Bruges prétendirent ne pas rentrer dans leur cité avant que l'on n'eût satisfait à une foule d'exigences; ils dressèrent leur camp au hameau de Saint-Bavon et, persistant dans leur attitude hostile, ils y restèrent jusqu'au 12 août. Mais entretemps la flotte anglaise, envoyée par le duc de Gloucester sur les côtes de Flandre, ravageait les villages maritimes du Franc et menaçait tout le métier de Bruges d'une destruction complète. La duchesse Isabelle éplorée se présenta au camp des Brugeois et décida les milices à se diriger sur Oostburg pour obliger les ennemis à mettre fin à leurs déprédations: on plaça, entre autres, à la tête de cette expédition Vincent de Schotelaere, son beau-frère Louis Van de Walle avec son fils Josse Van de Walle. Mais loin d'aller incendier la flotte anglaise près de Wulpen, comme la duchesse les en avait requis, les Brugeois perdirent leur temps à se quereller avec Roland d'Uutkerke, capitaine de l'Ecluse; de sorte que les navires anglais purent se retirer impunément et chargés de butin, le 23 août. A cette nouvelle,

les milices de Bruges se retirèrent et rentrèrent dans leurs murs (25 août).

Ce fut pour y provoquer une émeute ; l'écoute Tassart Brisse périt au Marché, victime de leur haine. Le peuple furieux se fit livrer les clefs de la cité. Déjà la nuit était venue quand Jean de Gruuthuse monta aux halles, déclara se démettre de ses fonctions de capitaine et recommanda à sa place Vincent De Schotelaere. Celui-ci accepta sur-le-champ, fit ensevelir le corps de l'écoute, et déclara, pour rétablir le calme, que cet assassinat retombait non sur quelque particulier, mais sur la communauté tout entière. Le 3 septembre, ordre fut donné à toutes les petites villes ressortissant de Bruges, d'arriver en armes dans la cité avec leurs étendards. Et comme Nieuport, Lombardzije, Dixmude, Loo et d'autres encore tardaient à obéir, on choisit 250 sergents qui, placés sous les ordres de Vincent De Schotelaere, entreprirent, dès le 13, une chevauchée pour forcer ces communes à se joindre aux Brugeois. L'émeute prit des proportions menaçantes, d'autant plus que la grève forcée avait été proclamée depuis trois semaines. Aussi le duc consentit-il à négocier avec la députation brugeoise, envoyée auprès de sa personne à Gand ; le 17 octobre, après l'amende honorable de Bruges en son hôtel de Ten Walle, le prince accorda plein pardon à la ville.

Mais la vieille jalousie entre Bruges et l'Ecluse ranima la querelle ; elle allait éclater en lutte ouverte, lorsque le duc décida de se rendre sur-le-champ à Bruges. Philippe y fut reçu le 13 décembre par Vincent De Schotelaere et les bourgmestres Maurice De Varsse-naere et Louis Van de Walle ; il croyait que sa présence aurait suffi pour dissoudre l'alliance jurée entre le patriciat et les gens de métiers, mais il fut déçu. Malgré la présence de 700 Picards qu'il avait amenés, le prince n'était pas sans quelque crainte ; aussi, le 21 au soir, troublé par de faux bruits, manda-t-il Vincent De Schotelaere, pour s'enquérir s'il était vrai que les métiers se préparaient à réoccuper le marché ; mais

le capitaine se fit accompagner par quelques courtisans et leur prouva que les doyens des métiers ne songeaient qu'à se livrer au sommeil. Le prince avait quitté Bruges et un mois s'était écoulé depuis, lorsque le 26 janvier 1437, les métiers, rouvrant cette affaire, parurent en armes au marché et firent arrêter Vincent De Schotelaere, l'accusant d'avoir lui-même rapporté cette fausse rumeur au prince ; il s'en fallut de peu qu'il ne fût précipité du haut des Halles ; et comme au lieu de s'excuser, il se mit à accuser lui-même, on l'arrêta avec Jean Parlant ; mais leur innocence ne tarda pas à éclater et ils furent relâchés. La suspicion populaire se porta alors sur le bourgmestre Maurice De Varsse-naere, qui avait eu à Lille de mystérieuses entrevues avec le prince ; il fut massacré par les séditeux, le 18 avril.

Si l'on en croit un récit brugeois rapporté par Jacques De Meyere, c'est Gertrude De Schotelaere, sœur de Vincent et femme de Louis Van de Walle, le second bourgmestre, qui aurait provoqué ces soupçons et cet assassinat, par son ambition scélérate et sa jalousie criminelle contre De Varsse-naere ; son mari et son frère auraient trempé dans ce complot. Néanmoins, Vincent De Schotelaere s'enfuit avec Jean Van de Walle, son neveu, et avec une foule de patriciens qui craignaient la fureur populaire.

Dans l'entre-temps, Philippe le Bon fit parvenir des lettres à Louis Van de Walle, disant que, dans l'intention de conduire une expédition armée en Hollande, il désirait loger à Bruges avec cinq cents hommes durant la semaine de la Pentecôte ; le duc promettait de laisser le reste de son armée sous les murs de Bruges. On sait que la tentative de Philippe le Bon contre Bruges échoua ; sans le dévouement de Louis Van de Walle, il aurait péri le jour du « terrible mer- » credi de la Pentecôte » (22 mai 1437). Le bourgmestre s'enfuit à Roulers avec le duc et se réfugia ensuite à Lille.

Mais bientôt la perfide conspiration de Vincent De Schotelaere, de sa sœur

et de son beau-frère fut dévoilée : le duc les envoya sous bonne garde au château de Vilvorde. Après la conclusion de la paix avec le duc, la sentence d'Arras (4 mars 1438) comprit, parmi les 42 Brugeois dont le prince se réservait le châtiment, l'ancien capitaine ainsi que l'ancien bourgmestre et sa femme. Vincent De Schotelaere fut décapité le 2 mai ; Gertrude, sa sœur, après avoir été longuement examinée sur le banc de torture, allait partager ce supplice avec son mari, lorsque, par l'intercession de plusieurs dames de la cour, le duc consentit à transformer leur condamnation en la prison perpétuelle : tous deux moururent dans les cachots de

Wynendale. Leur fils Josse avait péri sur l'échafaud dès le 30 avril.

Jacques De Meyere accuse formellement les De Schotelaere d'avoir voulu livrer la ville à l'autocratie ducale. Kervyn de Lettenhove, sans aucune preuve, fait de ces « martyrs », « de généreux » défenseurs des communes ».

V. Fris.

O. van Dixmude, *Merkwaardige gebeurtenissen* (Ypres, 1839), p. 153-163. — Jan van Dixmude, *Laatste deel der Kronyk*, apud J.-J. de Smet, *Corpus*, t. III, p. 54-101. — E. de Monstrelet, *Chroniques* (éd. Douet), t. V, p. 270-336. — J. de Meyere, *Commentarii sive Annales Flandriae* (1564), ff^o 286-294. — N. Despars, *Cronycke*, t. III, p. 348-416. — Gilliodts-van Severen, *Inventaire des archives de Bruges*, t. V, p. 117, 125, 163, 188. — Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre* (1847), t. IV, p. 291-294, 304, 306, 323, 327, 328.

ADDENDA

SAEFTINGEN (*Guillaume DE*), frère lai ou convers du prieuré de l'abbaye cistercienne des Dunes de Ter Doest, à Lisseweghe, près de Bruges, en 1302, mort en Orient, après 1309. Né en Zélande, à Renesse, localité dont il porta d'abord le nom, avant celui du village de Saeftingen, en Flandre, où il avait longtemps servi, il était frère lai du prieuré de Ter Doest lorsqu'il apprit que le comte de Renesse, son ancien seigneur, arrivait avec quatre-vingts de ses vassaux, parmi lesquels plusieurs de ses parents, au secours des communes de Flandre contre le roi de France. Etant occupé à faire les foins du monastère avec son attelage de deux juments, il les détacha, enfourcha l'une d'elles et alla vendre l'autre à l'un des combattants de Bruges, à Courtrai, en échange d'un glaive (*swert*) et d'une forte pique ferrée (*sterken staf*), qui n'était autre que le *goedendag*, ou *bonjour*, parfaitement décrit, à cette occasion, par les chroniqueurs contemporains. Saeftingen fit merveille avec cette arme terrible, dont on donnait aux cavaliers un coup formidable sur la tête pour les faire choir, et dont on les transperçait ensuite (*da ferire et forare* : Villani). Les chroniques contemporaines rapportent qu'il se vantait d'avoir ainsi abattu et massacré quarante chevaliers français, sans compter quatorze autres tombés à terre et qu'il avait égorgés. Parmi ses plus illustres victimes était le comte Robert d'Artois, qui venait d'arracher un lambeau de l'étendard au Lion de Flandre, et qui criait qu'il voulait se rendre au comte de Juliers; mais Saeftingen et les bouchers de Bruges, qui

étaient accourus, lui répondirent qu'ils ne comprenaient pas le français, et le percèrent de plus de trente coups, lui coupèrent la langue et les bras (Velthem). Cet épisode est représenté dans le beau tableau de Nicaise de Keyser, qui figure au musée de Courtrai. A côté de Saeftingen, on voit le carme, qui, d'après le même chroniqueur, était sorti de son couvent pour combattre à Courtrai, et qui l'égalait en force et en courage; c'étaient « deux géants, forts » gaillards, dont on n'aurait pas trouvé « les pareils, et qui auraient chacun pu » lier un sanglier ».

Saeftingen, comblé de présents, parmi lesquels cinq étalons pris sur l'ennemi, rentra à l'abbaye; mais son caractère indomptable le conduisit bientôt aux pires excès. A la suite d'une querelle avec son abbé qui eut pour cause, d'après les uns, la condamnation injuste de son frère au supplice de la roue, et, d'après les autres, la révolte des frères lais cisterciens, que l'on voulait réduire à la condition de censitaires comme les convers des abbayes bénédictines, il blessa grièvement, en novembre 1309, son abbé et massacra le vieux moine cellier, qui venait au secours de son supérieur. Il se réfugia dans la tour de l'église de Lisseweghe et y fut assiégé par les gens du monastère. Mais ses anciens compagnons d'armes, Jean Breidel, le boucher de Bruges, et le fils de Pierre de Coninc, autrefois tisserand, à présent chevalier, vinrent le délivrer, à la tête de quatre-vingts hommes armés de la commune, le conduisirent dans leur ville et le rendirent à la liberté.

C'est pour tous ces faits que Saeft-

tingen fut excommunié par l'official de Tournai; on a conservé le texte de cet acte, qui mentionne ses exploits glorieux à la bataille de Courtrai au même titre que le meurtre atroce de ses supérieurs, et qui, par un mauvais jeu de mots, l'appelle *frater perversus* plutôt que *conversus*. Mais, le 16 septembre 1309, le légat Béranger, évêque de Tusculum, déclara lui avoir pardonné à condition qu'il entrerait dans l'ordre des Hospitaliers, alors à l'apogée de sa gloire militaire et religieuse, et irait combattre pour la défense de la Terre-Sainte. Il paraît n'avoir rempli cette condition qu'à demi, car, d'après le chroniqueur Meyerus, la tradition rapportait qu'il avait jeté le froc aux orties et s'était fait mahométan; mais ce fait n'est pas établi.

Napoléon de Pauw.

Lodewijk van Velthem, *Spiegel Historiae* (édit. Lelong, 1727, p. 234). — *Annales Gandenses* (édit. Funck-Brentano, 1896, pp. 94 et 95). — Villani, *Storie fiorentine*. — Guiart, *Royaux lignages*. — *Codex Dunensis* (édit. CRH, par Bon Kervyn de Lettenhove (Bruxelles, 1875), p. xxvii et 227 à 243. — Tous les chroniqueurs et annalistes des Flandres, voir entre autres le manuscrit inédit de Bruges (xv^e siècle), no 437, fol. 120 v^o à 122; Meyerus (édit. 1580, p. 111); Despars (édit. 1832), t. II, p. 94; *Excellente cronike* (édit. 1531), etc.

SCHAVIJE (*Pierre-Corneille*), relieur, né à Bruxelles en 1796, mort dans la même ville, le 1^{er} avril 1872. Dès son jeune âge, il se destina au métier qu'il devait porter à un grand degré de

perfection. Après avoir fait son apprentissage chez un petit relieur de sa ville natale, il entreprit, en 1814, un assez long voyage en France et en Angleterre, ce qui lui permit de se rompre à la technique de son métier et d'étudier les tendances artistiques des relieurs des deux pays. Revenu en Belgique, P.-C. Schavije y rénova en quelque sorte la reliure, car cet art n'existait pour ainsi dire plus dans nos provinces. Grâce à son talent, la Belgique redevint, pendant plusieurs années, le pays le plus apprécié pour ses reliures, après la France.

P.-C. Schavije avait été nommé relieur de S. M. le roi de Hollande. Néanmoins, lorsque la révolution éclata en 1830, Schavije n'hésita pas à se mettre du côté des volontaires bruxellois. Il prit une part importante au mouvement qui devait faire de la Belgique une nation indépendante, obtint le grade de major et fut, en cette qualité, mis à la tête d'un bataillon de volontaires. Injustement soupçonné de trahison, il fut enfermé pendant près de deux ans dans une prison de Louvain. L'affaire se termina à son honneur et Schavije, remis en liberté, reçut une pension assez rondelette. Il remit alors en activité son établissement auquel il se consacra encore pendant près de vingt-cinq ans. En 1855, son fils, Josse Schavije, lui succéda.

A. Desamblanx.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOTICES

CONTENUES

DANS LE VINGT ET UNIÈME VOLUME

DE LA

BIOGRAPHIE NATIONALE.

A

ALBERT III DE SAXE, lieutenant. Voir *Saxe* (Albert III de).

ARRAS (Sauvage d'), trouvère. Voir *Sauvage d'Arras*.

AUMERIE (Henri d'), en religion Saint-Ignace, écrivain ecclésiastique. Voir *Saint-Ignace* (Henri d'Aumerie, en religion).

AVESCHOOT (Jean - Gilles - Marie - Joseph SCHAMP, dit d'), collectionneur de tableaux. Voir *Schamp* (Jean-Gilles-Marie-Joseph).

B

BERLOT (Louis-Joseph), dit SACRÉ, compositeur de musique. Voir *Sacré* (Louis-Joseph Berlot, dit).

BÉTHUNE (Sauvage de), trouvère. Voir *Sauvage de Béthune*.

C

CALLET (Louis-Alexandre) Saint-Paul de Sinçay, administrateur-directeur des usines de la Vieille-Montagne. Voir *Saint-Paul de Sinçay* (Louis-Alexandre Callet).

CHARLES DE SAINT-OMER, naturaliste. Voir *Saint-Omer* (Charles de).

CLAESZ (Cornelis). Voir *Schoenmaker*.

CONINXLOO (Corneille van), peintre. Voir *Schernier*, dit van Coninxloo.

CONINXLOO (Pierre van), peintre. Voir *Schernier*, dit van Coninxloo.

CONRARDUS DE SARTO, juriste. Voir *Sart* (Conrard de).

D

DECKE (Jasper de) ou de DEKEN, ou de SCHOENMAKER. Voir *Schoenmaker*.

DELFIUS (Sasboldus) ou DELPHIUS, théologien. Voir *Sasbout* (Adam).

DIXMUDE (maitre Jacques de), théologien. Voir *Schelewaert* (Jacques), dit maitre Jacques de Dixmude.

DOCTEUR SOLENNEL (Le). Voir *Sceppere* (Henri de).

DRANOULTRE (Charles de SAINT-OMER, seigneur de) ou de DRENOUTRE, naturaliste. Voir *Saint-Omer* (Charles de).

E

ECKELO (Henri van) ou de SCHOENMAKER. Voir *Schoenmaker*.

EMMANUEL-PHILIBERT, duc de Savoie, gouverneur des Pays-Bas. Voir *Emmanuel-Philibert*, duc de *Savoie*.

F

FAUVIAUL (Enguerrand), FAUVEL ou FA-VIAL, dit SAINT-POL, héraut d'armes. Voir *Saint-Pol* (Enguerrand Fauviaul, dit).

FLORENT DE SAINT-GILLES, écrivain religieux. Voir *Saint-Gilles* (Florent de).

FRANCISCO DE NAMUR, peintre. Voir François Savius.

FREDÉRIC III, OTHON, prince de Salm-Kyrbourg, homme de guerre. Voir *Salm-Kyrbourg* (Frédéric III, Othon, prince de).

FREDÉRIC IV, Ernest-Othon, prince de Salm-Kyrbourg, homme de guerre. Voir *Salm-Kyrbourg* (Frédéric IV, Ernest-Othon, prince de).

G

GEELHAND (Louis - Adolphe), dit SCHOONEN, homme de lettres. Voir *Schoonen* (Louis-Adolphe Geelhand, dit).

GÉRARD DE SAINT-TROND, poète flamand. Voir *Saint-Trond* (Gerard de).

GERBEE (L.-S.), pseudonyme de Schoofs, écrivain ecclésiastique. Voir *Schoofs* (Louis-Hubert).

GHISLAIN, ermite luxembourgeois. Voir *Schetzelon*.

GILLES DE SAINTE-ALDEGONDE, traducteur. Voir *Sainte-Aldegonde* (Gilles de).

GISISLENUS, ermite luxembourgeois. Voir *Schetzelon*.

GRÉGOIRE DE SAINT-VINCENT, mathématicien. Voir *Saint-Vincent* (Grégoire de).

GUÉRINEAU DE SAINT-PÉRAVI (Jean-Nicolas-Marcelis), polygraphe. Voir *Saint-Péravi* (Jean-Nicolas-Marcelis Guérineau de).

GUILLAUME DE SARS, chevalier. Voir *Sars* (Guillaume de).

GUSTAVE DE SAINT-TROND, musicien. Voir *Saint-Trond* (Gustave de).

H

HEILIGEN (Louis), dit SANCTUS, musicien. Voir *Sanctus* (Louis Heiligen, dit).

HEMESSEN (Catherine Sanders van), peintre. Voir *Sanders* (Catherine), van Hemessen.

HEMESSEN (Jean Sanders van), peintre. Voir *Sanders* (Jean) van Hemessen.

HENRI D'AUMERIE, en religion Saint-Ignace, écrivain ecclésiastique. Voir *Saint-Ignace* (Henri d'Aumerie, en religion).

HENRI VAN ECKELO ou de SCHOENMAKER. Voir *Schoenmaker*.

HENRI DE GAND. Voir *Sceppere* (Henri de).

HENRI DE SAINT-OMER, copiste. Voir *Saint-Omer* (Henri de).

HENRI DE SAMREZ, jésuite. Voir *Samrez* (Henri de).

HENRI DE SANTEN ou XANTEN, religieux. Voir *Santen* (Henri de).

HENRI LE TAILLEUR. Voir *Sceppere* (Henri de).

J

JACQUES DE DIXMUDE, théologien. Voir *Schelewaert* (Jacques), dit maître Jacques de Dixmude.

JACQUES DE SAINT-LUC, luthiste. Voir *Saint-Luc* (Jacques de).

JACQUES DE SAINT-OMER, sculpteur. Voir *Saint-Omer* (Jacques de).

JANSSENS ou JANSZ Jansz (Louwerens) ou de SCHOENMAKER. Voir *Schoenmaker*.

JEAN VAN HEMESSEN, peintre. Voir *Sanders* (Jean) van Hemessen.

JEAN DE SALAZAR, capitaine biscayen. Voir *Salazar* (Jean de).

JEAN DE SALCEDO, conspirateur. Voir *Salcedo* (Nicolas ou Juan de).

JEAN VAN SCHOONHOVEN, écrivain ecclésiastique. Voir *Schoonhoven* (Jean de).

JOHANNES DE SC(H)OENHOVIA, écrivain ecclésiastique. Voir *Schoonhoven* (Jean de).

JOSEPH, COMTE DE SAINT-IGNON, homme de guerre. Voir *Saint-Ignon* (Joseph, comte de).

K

KINART (Martin), écrivain religieux. Voir *Saint-Servais* (Martin de), dans le monde Kinart.

KYRBOURG (Frédéric III, Othon, prince de SALM-), homme de guerre. Voir *Salm-Kyrbourg* (Frédéric III, Othon, prince de).

KYRBOURG (Frédéric IV, Ernest-Othon, prince de SALM-), homme de guerre. Voir *Salm-Kyrbourg* (Frédéric IV, Ernest-Othon, prince de).

L

LAMBERT DE SAINT-TROND, historien. Voir *Saint-Trond* (Lambert de).

LANCAR (Jean), en religion Florent de Saint-Gilles), écrivain religieux. Voir *Saint-Gilles* (Florent de).

LAPORTE (Pierre SANFOURCHE-), avocat. Voir *Sanfourche-Laporte* (Pierre).

LAURENT SCHOENMAKER. Voir *Schoenmaker*.

LAURENT DE SAINT-ROCH, écrivain religieux. Voir *Saint-Roch* (Laurent de).

LAUREYS JANSZ ou de SCHOENMAKER. Voir *Schoenmaker*.

LE SAUVAGE (Jean), magistrat. Voir *Sauvage* (Jean).

LE SAYVE (François), peintre. Voir François Savius.

LOURENS ou LOUWERENS SCHOENMAKER. Voir *Schoenmaker*.

M

MAGHELIN DE SAINT-BAVON, religieux de l'abbaye de Saint-Pierre-lez-Gand. Voir *Saint-Bavon* (Maghelin de).

MARTEN DE SCHOENMAKER. Voir *Schoenmaker*.

MARTIN DE SAINT-SERVAIS, écrivain religieux. Voir *Saint-Servais* (Martin de).

MATHIEU DE SAINT-JEAN, poète latin. Voir *Saint-Jean* (Mathieu de).

MASCEREZ (Ameil de Schoonhoven surnommé)

MASCHEREEL ou MAXHEREIT, abbé de Saint-Trond. Voir *Schoonhoven* (Ameil de).

MEINGRES (Pieter) ou de SCHOENMAKER. Voir *Schoenmaker*.

MEYNGHERS (Pieter) ou de SCHOENMAKER. Voir *Schoenmaker*.

NAMÉUR (Francisco de), peintre. Voir François Savius.

N

NAVANDRIUS, religieux de la Compagnie de Jésus. Voir *Schipman* (Jacques).

NAVARCHUS, religieux de la Compagnie de Jésus. Voir *Schipman* (Jacques).

NICOLAS DE SALCEDO, conspirateur. Voir *Salcedo* (Nicolas ou Juan de).

NOODRUFT (Janssens) ou de SCHOENMAKER. Voir *Schoenmaker*.

P

PIÉMONT (Emmanuel-Philibert, prince de), gouverneur des Pays-Bas. Voir Emmanuel-Philibert, duc de *Savoie*.

PIERRE DE SAINT-GENOIS, poète latin et français. Voir *Saint-Genois* (Pierre de).

PLACIDE DE SAINTE-THERÈSE, écrivain religieux. Voir *Sainte-Thérèse* (Placide de).

Q

QUINARD (Martin), écrivain religieux. Voir *Saint-Servais* (Martin de), dans le monde Quinard.

R

REIFFERSCHIED (François-Ernest, comte de Salm-), évêque de Tournai. Voir *Salm-Reifferscheid* (François-Ernest, comte de).

ROMRÉE (Gilles-Lucas-Guillaume SCHAMP de), annaliste gantois. Voir *Schamp de Romrée*.

ROYAULME (Pierre de), peintre. Voir *Scherrier*, dit van Coninxloo ou de Royaulme.

S

SABATIER (Gustave-Charles), industriel et homme d'affaires. — T. XXI, col. 4-7.

SABBHOTIUS (Augustin), écrivain ecclésiastique. Voir *Saboth*.

SABLON (Lamoral-Florent-Eugène), publiciste. — T. XXI, col. 7.

SABOTH (Augustin) ou SABOTHIUS ou SABBHOTIUS, écrivain ecclésiastique. — T. XXI, col. 8-9.

SABRAN (Louis de), jésuite anglais, président du grand séminaire de Liège. — T. XXI, col. 9-11.

SABY (Jean-Benoit), notaire. — T. XXI, col. 11-12.

SABY (Charles), aquarelliste. — T. XXI, col. 12.

SABY (Julien-Eugène), notaire. — T. XXI, col. 12.

SACEGHEM (Thadée-Joseph-Antoine-Hyacinthe van), sénateur, amateur d'art. — T. XXI, col. 12-15.

SACQUELEU (Charles), homme de guerre. — T. XXI, col. 15.

SACQUELEU (François-Dominique-Joseph), homme politique. — T. XXI, col. 16-17.

SACRÉ (Antoine), horloger. — T. XXI, col. 17-18.

SACRÉ (Jean-François), horloger. — T. XXI, col. 18.

SACRÉ (Gérard), bénédictin. — T. XXI, col. 19.

SACRÉ (Gilles), poète flamand. — T. XXI, col. 20.

SACRÉ (Louis-Joseph BERLOT, dit), compositeur de musique. — T. XXI, col. 20-21.

SACRÉ (Pierre-Joseph-François), protonotaire apostolique. — T. XXI, col. 21-24.

SACRÉ (Servais), humaniste. — T. XXI, col. 24.

SADELER (Gilles), peintre, dessinateur et graveur. — T. XXI, col. 24-29.

SADELER (Jean), dessinateur et graveur. — T. XXI, col. 29-34.

SADELER (Juste), graveur. — T. XXI, col. 34-35.

SADELER (J.), graveur flamand. Voir *Sayler* (J.).

SADELER (Raphaël), peintre et graveur. — T. XXI, col. 35-39.

SADELER (Raphaël), dit le Jeune, graveur. — T. XXI, col. 39-40.

SADONES (Joseph), chansonnier flamand. — T. XXI, col. 40-44.

SADZE (Chrétien), théoricien musical flamand du moyen-âge. — T. XXI, col. 42-43.

- SAEFTINGEN (Guillaume de), frère lai du prieuré de Ter Doest. — T. XXI, col. 963-964.
- SAEGHER (Marcellis-Marie-Joseph de), magistrat. — T. XXI, col. 43-44.
- SAEY (Jacques-Ferdinand), aussi SAEYS, SEYS, SEISS, peintre. — T. XXI, col. 44-46.
- SAEYLER (J.), graveur flamand. Voir *Sayler* (J.).
- SAEYS (Jacques-Ferdinand), peintre. Voir *Saeey* (Jacques-Ferdinand).
- SAGEN (Mathieu), maître-maçon brugeois. — T. XXI, col. 46.
- SAILLY (Thomas), jésuite. — T. XXI, col. 46-50.
- SAINTELETTE (Charles-Xavier), homme politique. — T. XXI, col. 51-85.
- SAINTELETTE (Louis-Adolphe), commissaire des monnaies. — T. XXI, col. 86-88.
- SAINGLANT (Paul - Hyacinthe), homme de guerre. — T. XXI, col. 88-89.
- SAINT-BAVON (Maghelin de), religieux de l'abbaye de Saint-Pierre lez-Gand. — T. XXI, col. 89-92.
- SAINT-GENOIS (Pierre de), seigneur du Mesnage, poète latin et français. — T. XXI, col. 92-93.
- SAINT-GENOIS (Simon de), magistrat et diplomate. T. XXI, col. 93-95.
- SAINT-GILLES (Florent de) ou JEAN LANCAR, écrivain religieux. — T. XXI, col. 95-96.
- SAINT-HUBERT (Waultre de), fondeur. — T. XXI, col. 96.
- SAINT-IGNACE (Henri d'Aumerie, en religion), écrivain ecclésiastique. — T. XXI, col. 96-105.
- SAINT-IGNON (Joseph, comte de), homme de guerre. — T. XXI, col. 104-107.
- SAINT-JEAN (Mathieu de), poète latin. — T. XXI, col. 107-108.
- SAINT-LUC (Jacques de), luthiste. — T. XXI, col. 108-109.
- SAINT-MARTIN (Louis-Pierre-Martin de), conseiller à la cour supérieure de justice de Liège. — T. XXI, col. 110-115.
- SAINT-MOULIN (Eugène-Désiré-Xavier de), médecin. — T. XXI, col. 115-116.
- SAINT-MOULIN (Vincent-Joseph de), botaniste. T. XXI, col. 116-117.
- SAINT-NICOLAS (Hubert-Joseph de), écrivain religieux. — T. XXI, col. 117-118.
- SAINT-OMER (Charles de), seigneur de Drenouter (ou Draoulter), de Moerkercke, etc., naturaliste. — T. XXI, col. 118.
- SAINT-OMER (Henri-de), copiste. — T. XXI, col. 118-119.
- SAINT-OMER (Jacques de), sculpteur. — T. XXI, col. 119-120.
- SAINT-PAUL DE SINÇAY (Louis-Alexandre CALLET), administrateur-directeur des usines de la Société de la Vieille-Montagne. — T. XXI, col. 120-129.
- SAINT-PERAVI (Jean-Nicolas-Marcelis GUERINEAU de), polygraphe. — T. XXI, col. 129-135.
- SAINT-POL (Enguerrand FAUVIAUL, FAUVIEL ou FAVIAL, dit), héraut d'armes. — T. XXI, col. 135-136.
- SAINT-ROCH (Laurent de), écrivain religieux. — T. XXI, col. 136-137.
- SAINT-SERVAIS (Martin de), dans le monde QUINARD ou KINART, écrivain religieux. — T. XXI, col. 137-138.
- SAINT-TROND (Gérard de), poète flamand. — T. XXI, col. 138.
- SAINT-TROND (Gustave de), musicien. — T. XXI, col. 139-140.
- SAINT-TROND (Lambert de), historien. — T. XXI, col. 140-141.
- SAINT-VINCENT (Grégoire de), mathématicien. — T. XXI, col. 141-170.
- SAINTE-ALDEGONDE (Gilles de), traducteur. — T. XXI, col. 171-172.
- SAINTE-THERÈSE (Placide de), écrivain religieux. — T. XXI, col. 172.
- SAINTENOY (Christophe-Désiré, baron de), homme de guerre. — T. XXI, col. 173-175.
- SAINTENOY (Gustave-Jean-Jacques), architecte. — T. XXI, col. 175-177.
- SAIVE (Bernard de), géographe. — T. XXI, col. 177.
- SAIVE (François de) ou SAIVIE, peintre. Voir François *Savius*.
- SALADIN (Barnabé), écrivain ascétique. — T. XXI, col. 178-180.
- SALAERT (Anthonis), sculpteur. — T. XXI, col. 180-181.
- SALAERT (Jan), sculpteur. — T. XXI, col. 181-182.
- SALAIE (Jean-Lambert SALEE et non), sculpteur. Voir *Salée* (Jean-Lambert).
- SALAZAR (Jean de), capitaine biscayen. — T. XXI, col. 185-188.
- SALCEDO (Nicolas ou JUAN de), dit SALCEDE, conspirateur. — T. XXI, col. 189-196.
- SALE, aussi SALLE (Adrien-Trudon), écrivain, compositeur de musique et mécène. — T. XXI, col. 197-208.
- SALE (François) ou SALÉ, compositeur de musique. — T. XXI, col. 208-212.
- SALÉE (Jean-Lambert) et non SALAIE, sculpteur. — T. XXI, col. 212-213.

- SALEMBIER (Médard-Evrard), avocat. — T. XXI, col. 213-214.
- SALEMBIER, ornemaniste. — T. XXI, col. 214-216.
- SALENSON (Gérard van), éditeur, libraire, imprimeur et écrivain. — T. XXI, col. 216-218.
- SALENSON (Jan van), imprimeur, éditeur, libraire et relieur. — T. XXI, col. 218.
- SALIGO (Antoine), poète latin. — T. XXI, col. 219-220.
- SALIGO (Charles-Louis), peintre d'histoire et de portraits. — T. XXI, col. 220-221.
- SALLAERT (Antoine), aussi SALLAERTS, peintre, dessinateur et graveur. — T. XXI, col. 221-225.
- SALLAKEN ou ZALLAKEN (Godefroid), architecte. — T. XXI, col. 225-226.
- SALLAKEN (Jean van), architecte. — T. XXI, col. 225-226.
- SALLE (Adrien-Trudon), écrivain, compositeur de musique et mécène. Voir *Salé* (Adrien-Trudon).
- SALLIOET (Jan), SALLOET ou SALLOOT, verrier. Voir *Scaloet* (Jan).
- SALM-KYRBOURG (Frédéric III, Othon, prince de), homme de guerre. — T. XXI, col. 226-231.
- SALM-KYRBOURG (Frédéric IV, Ernest-Othon, prince de), homme de guerre. — T. XXI, col. 231-234.
- SALM-REIFFERSCHIED (François-Ernest, comte de), évêque de Tournai. — T. XXI, col. 234-241.
- SALM-SALM (Guillaume-Florentin-Jean-Félix, prince de), évêque de Tournai. — T. XXI, col. 241-255.
- SALMIER (Jean), marchand-batteur de cuivre. — T. XXI, col. 233-235.
- SALMON (Jean-Albert), théologien. — T. XXI, col. 255.
- SALMON (Jean-Joseph-Alexis), littérateur. — T. XXI, col. 256-258.
- SALMON, docteur en médecine. — T. XXI, col. 258.
- SALOMONS (Georges), écrivain ecclésiastique, historien. — T. XXI, col. 258-260.
- SAMBEECK (Jean van), jésuite, écrivain ecclésiastique. — T. XXI, col. 260.
- SAMBIX (Félix van), homme de lettres et imprimeur. — T. XXI, col. 260-261.
- SAMERIUS (Henri), jésuite. Voir *Samrez* (Henri) ou *Samerius*.
- SAMME (Henri), TSAMME, TSAM, ZAMMEN, maître-maçon. — T. XXI, col. 261-262.
- SAMMELINS (Benjamin) ou SAMMELING, peintre. — T. XXI, col. 262-263.
- SAMMELINS (Jan), peintre. — T. XXI, col. 264.
- SAMMELINS (Jehanne), religieuse. — T. XXI, col. 264-265.
- SAMMELINS (Joos), peintre. — T. XXI, col. 264-267.
- SAMMELINS (Simoen), peintre. — T. XXI, col. 265.
- SAMMELS (Henri), en religion Jean-Chrisostome, abbé de Saint-Michel, à Anvers. — T. XXI, col. 267-278.
- SAMON ou SAMO, roi des Wendes. — T. XXI, col. 270-272.
- SAMPSON, compositeur. Voir *Samson*, *Sampson*.
- SAMREZ (Henri de) ou SAMERIUS, jésuite. — T. XXI, col. 272-276.
- SAMSON, SANSON, SAMPSON, compositeur. — T. XXI, col. 276.
- SAMUEL (Adolphe [Abraham]), compositeur de musique et théoricien. — T. XXI, col. 276-279.
- SAMUEL (Henri), homme de lettres. — T. XXI, col. 280-285.
- SAMYN (maître), chroniqueur. — T. XXI, col. 285.
- SANCTUS (Louis HEILIGEN, dit), musicien. — T. XXI, col. 285-284.
- SANDBERG (Joseph-Hubert), médecin, écrivain. — T. XXI, col. 284-285.
- SANDE (Barthélémi-Louis vander), historien. — T. XXI, col. 285-286.
- SANDE (Félix vande), auteur dramatique flamand. — T. XXI, col. 286-287.
- SANDE (Jean-Baptiste-Augustin vanden), pharmacien et physicien. — T. XXI, col. 287-291.
- SANDE (Jean-Georges vanden), écrivain militaire. — T. XXI, col. 291-292.
- SANDELIN (Alexandre), homme politique. — T. XXI, col. 292-306.
- SANDELIN (Pierre-Alexandre), fonctionnaire, magistrat, littérateur et économiste. — T. XXI, col. 307-310.
- SANDEN (Jacques vander), auteur flamand. — T. XXI, col. 310-311.
- SANDERS (Antoine), dit SANDERUS, historien flamand et poète latin. Voir *Sanderus* (Antoine, Sanders, dit).
- SANDERS (Catherine) VANHEMESSEN, peintre. — T. XXI, col. 311-312.
- SANDERS (Jean) VANHEMESSEN, peintre. — T. XXI, col. 312-315.
- SANDERS (Jean) ou SANDERUS, médecin. — T. XXI, col. 316.
- SANDERS (Liévin) ou SANDERUS, médecin. — T. XXI, col. 316.

- SANDERS (Robert), médecin. — T. XXI, col. 317.
- SANDERUS (Antoine SANDERS, dit), historien flamand et poète latin. — T. XXI, col. 317-366.
- SANDERUS (Jean), médecin. Voir *Sanders* (Jean).
- SANDERUS (Liévin), médecin. Voir *Sanders* (Liévin) ou *Sanderus*.
- SANDRES (Jean), sculpteur. — T. XXI, col. 368.
- SANDRIÉ (Philippe-Jérôme), architecte-décorateur. — T. XXI, col. 368-369.
- SANDRIJN (aussi SANDRIN et SANDRINO), compositeur de musique. — T. XXI, col. 369-372.
- SANFOURCHE-LAPORTE (Pierre), avocat à la cour de cassation. — T. XXI, col. 373-374.
- SANGERE (Jean de), écrivain flamand. — T. XXI, col. 374-375.
- SANGUessa (François-Louis de), évêque de Ruremonde. — T. XXI, col. 375-377.
- SANSON, compositeur. Voir *Samson*, *San-son*.
- SANTEN (Henri de) ou XANTEN, religieux. — T. XXI, col. 378.
- SANTLUS (Jean-Joseph), médecin. — T. XXI, col. 378-379.
- SANTVOORT (Abraham), graveur et dessinateur. — T. XXI, col. 379-381.
- SANTVOORT (Godefroid van), écrivain ecclésiastique. — T. XXI, col. 382-386.
- SANY (Gérard), abbé. — T. XXI, col. 385-384.
- SAPHIR (Simon), marchand et banquier gan-
tois. — T. XXI, col. 384-387.
- SAPIN (Charles-Albert), officier. — T. XXI, col. 388-389.
- SARACIN (Jean) ou SARACINUS, écrivain ecclésiastique et homme politique. Voir *Sarrazin* (Jean).
- SARASA (Alphonse-Antoine de), orateur et mathématicien. — T. XXI, col. 389-393.
- SARAVIA (Adrien), réformateur. — T. XXI, col. 393-397.
- SARAZIN (Jean), écrivain ecclésiastique et homme politique. Voir *Sarrazin* (Jean).
- SARDONIUS (Jean), musicien. — T. XXI, col. 397.
- SAREN (Quentin vander), menuisier. — T. XXI, col. 397-398.
- SARENS Georges), abbé. — T. XXI, col. 398.
- SAREYNS (Jean), philologue. — T. XXI, col. 399.
- SAROLEA (Jean-Mathieu de), bibliophile. — T. XXI, col. 399-401.
- SARRASIN (Clément), maître tapissier. — T. XXI, col. 401-402.
- SARRAZIN (Jean), SARAZIN, SARACIN, SARACINUS, écrivain ecclésiastique et homme politique. — T. XXI, col. 402-409.
- SARS (Guillaume de), chevalier. — T. XXI, col. 410-412.
- SART (Conrad de) ou Conrardus de SARTO, jésuite. — T. XXI, col. 412.
- SARTEELS (Jean), orfèvre. — T. XXI, col. 413.
- SARTO (Conrardus de), juriste. Voir *Sart* (Conrad de).
- SARTO (Théodorice de), écrivain religieux. — T. XXI, col. 413.
- SARTON (Dieudonné-Hubert), horloger-mécanicien. — T. XXI, col. 413-419.
- SAS (Corneille) ou T'SAS, écrivain ecclésiastique. — T. XXI, col. 420-421.
- SASBOUT (Adam), SASBOUTH, SASBOLDUS DELPHIUS ou DELFIUS, théologien. — T. XXI, col. 422-424.
- SASBOUT (Arnold), conseiller de Charles-Quint. — T. XXI, col. 424-425.
- SASBOUT (Mathias), lexicographe. — T. XXI, col. 425-426.
- SASSENUS (André-Dominique), pharmacien, médecin, professeur. — T. XXI, col. 426-427.
- SAULVAIGE (Jean), magistrat. Voir *Sauvage* (Jean.)
- SAUMERY (Pierre-Laurent de), écrivain. — T. XXI, col. 427-435.
- SAUMON (Jehan), fondeur. — T. XXI, col. 435.
- SAUREL (Bruno-Joseph), contrôleur du cadastre. — T. XXI, col. 435-436.
- SAUTER (Jean), ou DE SAUTER (SAUTERUS), professeur d'hébreu. — T. XXI, col. 436-438.
- SAUTOIS (Louis-Joseph), magistrat. — T. XXI, col. 438.
- SAUTON (Jean-Baptiste), musicien. — T. XXI, col. 438-439.
- SAUVAGE (Antoine), sculpteur. — T. XXI, col. 431.
- SAUVAGE (Etienne-Noël-Joseph, comte de), homme politique et magistrat. — T. XXI, col. 439-440.
- SAUVAGE (François-Jacques), sculpteur. — T. XXI, col. 433-434.
- SAUVAGE (Jacques), sculpteur. — T. XXI, col. 430-431.
- SAUVAGE (Jean), SAVAGE, SAUVAIGE, SAULVAIGE (en latin SYLVAGIUS), magistrat. — T. XXI, col. 441-444.
- SAUVAGE (Jean-Pierre), peintre. — T. XXI, col. 445.
- SAUVAGE (Joseph-Grégoire), peintre en miniature. — T. XXI, col. 445-446.
- SAUVAGE (Norbert), sculpteur. — T. XXI, col. 431-432.

- SAUVAGE (Norbert II), peintre et graveur. — T. XXI, col. 446-447.
- SAUVAGE (Piat-Joseph), peintre. — T. XXI, col. 447-449.
- SAUVAGE (Valentin), écrivain ecclésiastique. — T. XXI, col. 449-450.
- SAUVAGE ou SAUVAIGE, famille de sculpteurs gantois. T. XXI, col. 450-454.
- SAUVAGE D'ARRAS, trouvère. — T. XXI, col. 454-459.
- SAUVAGE DE BETHUNE, trouvère. — T. XXI, col. 459-461.
- SAUVAIGE (Jean), magistrat. Voir *Sauvage* (Jean).
- SAUVAIGE, famille de sculpteurs gantois. Voir *Sauvage*.
- SAUVEUR (J.-T. Hyacinthe), médecin. — T. XXI, col. 461-464.
- SAUVEUR (Toussaint-Dieudonné), professeur de médecine. — T. XXI, col. 464-468.
- SAVAGE (Jean), magistrat. Voir *Sauvage* (Jean).
- SAVALO, miniaturiste. Voir *Sawalon*.
- SAVART (Victor-Charles-Marie-Jules-César), avocat et homme politique. — T. XXI, col. 468-474.
- SAVENIER (Jean), protonotaire et secrétaire apostolique. — T. XXI, col. 474-476.
- SAVERY (Jacques), peintre et graveur. — T. XXI, col. 476.
- SAVERY (Jean ou Haus), peintre et graveur. T. XXI, col. 477.
- SAVERY (Roland), peintre, dessinateur et graveur. T. XXI, col. 477-480.
- SAVIUS (François), dit aussi Francisco de Namur, en réalité LE SAYVE ou DE SAIVE, DE SAIVIE, peintre. — T. XXI, col. 481-482.
- SAVOIE (Emmanuel-Philibert duc de), prince de Piémont, gouverneur des Pays-Bas, col. 482-497.
- SAVOIE (Thomas de), deuxième époux de Jeanne de Constantinople. — Col. 498-517.
- SAVOYE (Charles-Joseph de), écrivain militaire. — T. XXI, col. 518-519.
- SAVOYE (Pierre de), architecte. — T. XXI, col. 519.
- SAVOYE (Théodore-J.-Jules-Joseph de), professeur à l'Université de Liège. — T. XXI, col. 519-520.
- SAVOYEN (Charles van), peintre et graveur. — T. XXI, col. 520.
- SAVOYEN (Philippe van), peintre. — T. XXI, col. 521.
- SAWALON (en latin SAVALO ou SAWALO), miniaturiste. — T. XXI, col. 521-522.
- SAX (Adolphe), facteur d'instruments de musique. Voir *Sax* (Antoine-Joseph, dit Adolphe).
- SAX (Alphonse), facteur d'instruments de musique. — T. XXI, col. 522-523.
- SAX (Antoine-Joseph, dit Adolphe), facteur d'instruments de musique. — T. XXI, col. 523-525.
- SAX (Charles-Joseph), facteur d'instruments de musique. — T. XXI, col. 526.
- SAXE (Albert III de) dit le Valeureux (der Behertze), lieutenant. — T. XXI, col. 527-535.
- SAYLER (J.), SADELER, aussi SAEYLER, graveur flamand. — T. XXI, col. 533.
- SAYON (Anthony), poète flamand. — T. XXI, col. 534.
- SAYVE (Érasme de) ou de SEYVE, musicien. — T. XXI, col. 534-535.
- SAYVE (Lambert de), musicien. — T. XXI, col. 535-537.
- SAYVE (Mathieu de), compositeur de musique. — T. XXI, col. 537-538.
- SAYVE (Mathieu de), junior, compositeur de musique. — T. XXI, col. 538.
- SCAILLE (Henri), professeur de théologie. — T. XXI, col. 538-541.
- SCAILLET (Josse), généalogiste. — T. XXI, col. 541.
- SCAILQUIN (Optat - Joseph - Jean - Baptiste), homme politique. — T. XXI, col. 541-546.
- SCALBERGE (Frédéric), graveur. — T. XXI, col. 546-547.
- SCALOET (Jan), SALLOOT, SALLOET, TSALLOET, SCHELLOET, SALLIOET, verrier. — T. XXI, col. 547-548.
- SCAUFELEAER (Georges), humaniste et imprimeur. — T. XXI, col. 548.
- SCAPELINCK (Jean), helléniste et hagiographe. Voir *Schaepelinck*.
- SCCELLIERS (Henri) ou SCHELIERS, écrivain ecclésiastique. — T. XXI, col. 549.
- SCEPPER (Henri de), le DOCTEUR SOLENNEL ou HENRI DE GAND, ou le TAILLEUR. — T. XXI, col. 549-552.
- SCEPPERS, famille de carillonneurs flamands. Voir *Schepers*.
- SCEYFFE (Jean), magistrat, négociateur. Voir *Scheyffe* (Jean).
- SCHAAR (Mathias), mathématicien. — T. XXI, col. 554-557.
- SCHABOL (Roger), sculpteur et fondeur. — T. XXI, col. 557-558.
- SCHADDE (Joseph-Henri-Martin), architecte. — T. XXI, col. 558-564.
- SCHAEFELS (Henri - François), peintre. — T. XXI, col. 564-565.
- SCHAEFELS (Henri - Raphaël), peintre. — T. XXI, col. 565-566.

- SCHAEFELS (Luc-Victor), peintre. — T. XXI, col. 566-567.
- SCHAEKEN (Guillaume), peintre. — T. XXI, col. 567.
- SCHAEPELINCK ou SCAPELINCK (Jean), helléniste et hagiographe. — T. XXI, col. 567-568.
- SCHAEPKENS (Alexandre), peintre. — T. XXI, col. 568-571.
- SCHAEPKENS (Jean-Antoine-Armand), dessinateur, graveur et archéologue. — T. XXI, col. 574-575.
- SCHAEPKENS (Théodore), peintre, dessinateur et graveur. — T. XXI, col. 575-580.
- SCHAKEN (Jean-Baptiste), rhétoricien. — T. XXI, col. 580.
- SCHAMP (famille de fonctionnaires). — T. XXI, col. 580-587.
- SCHAMP (Gilles ou Égide-Luc), collectionneur de tableaux. — T. XXI, col. 580-582.
- SCHAMP DE ROMREE (Gilles-Lucas-Guillaume), annaliste gantois. — T. XXI, col. 587-588.
- SCHAMP (Guillaume-Luc-Mathias), collectionneur de tableaux. — T. XXI, col. 582.
- SCHAMP (Jean-Gilles Égide-Marie-Joseph), dit D'AVESCHOOT, collectionneur de tableaux. — T. XXI, col. 582-587.
- SCHANNAT (Jean-Frédéric-Ignace), historien. — T. XXI, col. 588-598.
- SCHAPMANS (Charles-Jean), prédicateur et écrivain. — T. XXI, col. 598-600.
- SCHATTEMAN (Jean), ecclésiastique et hagiographe. — T. XXI, col. 600.
- SCHATTEMATTE (Pierre), SCHUTTEMATTE ou SCHUDDEMATE, maître d'école et rhétoricien. — T. XXI, col. 600-601.
- SCHAUBROECK (Pierre) ou SCHUBRUCK, peintre. — T. XXI, col. 601.
- SCHAUTHEET (Jean), théologien. — T. XXI, col. 602.
- SCHAVIJE (Pierre-Corneille), relieur. — T. XXI, col. 965-966.
- SCHAVYE (Pierre), imprimeur sur coton. — T. XXI, col. 602-605.
- SCHAYES (Antoine-Guillaume-Bernard), archéologue et antiquaire. — T. XXI, col. 614-625.
- SCHEMAECKERS (Henri), sculpteur. — T. XXI, col. 626.
- SCHEMAECKERS (Pierre), le Vieux, sculpteur. — T. XXI, col. 627-628.
- SCHEMAECKERS (Pierre - Gaspard), dit le Jeune, sculpteur. — T. XXI, col. 628-650.
- SCHEEPERS (Alois-Joseph-François), architecte. — T. XXI, col. 651-652.
- SCHIEFF (Jean), magistrat, négociateur. Voir *Scheyffe* (Jean).
- SCHEIDWEILER (Michel-Joseph-François), botaniste et agronome. — T. XXI, col. 652-656.
- SCHULDEN (Baudouin vander), sculpteur. — T. XXI, col. 640.
- SCHULDEN (Liévin vander), peintre et miniaturiste gantois. — T. XXI, col. 656-658.
- SCHULDEN (Pauwels vander), sculpteur. — T. XXI, col. 659-640.
- SCHULER (Adolphe), médecin vétérinaire. — T. XXI, col. 640-641.
- SCHULER (Auguste), philologue. — T. XXI, col. 644-656.
- SCHLEWAERT (Jacques), dit Maître Jacques de Dixmude, théologien. — T. XXI, col. 657.
- SCHELLE (Antoine van), contrôleur architecte. — T. XXI, col. 658.
- SCHELLEKENS (Jean - Baptiste), capitaine d'artillerie, magistrat et administrateur. — T. XXI, col. 658-660.
- SCHELLENS (François), chroniqueur. — T. XXI, col. 660-662.
- SCHELLENS (Henri-Martin), écrivain ecclésiastique. — T. XXI, col. 662-665.
- SCHELLENS (Hyacinthe), écrivain ecclésiastique. — T. XXI, col. 665.
- SCHELLIERS (Henri), écrivain ecclésiastique. Voir *Scelliers* (Henri).
- SCHELLINCK (Josse), écrivain religieux flamand et poète latin. — T. XXI, col. 665-664.
- SCHELLINCK (Théodore-Adrien-Liévin), journaliste et archéologue. — T. XXI, col. 664-667.
- SCHELLOET (Jan), verrier. Voir *Scaloet* (Jan).
- SHELLYNNCK (Marie-Jeanne), héroïne militaire. — T. XXI, col. 667-672.
- SCHELSTRATE (Emmanuel), théologien et écrivain ecclésiastique. — T. XXI, col. 675-679.
- SCHELTENS (Chrétien-Henri), homme de guerre. — T. XXI, col. 670-682.
- SCHELVEN (Aart van), prédicateur. — T. XXI, col. 682-685.
- SCHENCKELIUS (Lambert), humaniste. Voir *Schenckels* (Lambert).
- SCHENCKELS (Dominique), humaniste. — T. XXI, col. 685-686.
- SCHENCKELS ou SCHENCKELIUS (Lambert-Thomas), humaniste. — T. XXI, col. 686-691.
- SCHEPENS (Adolphe), littérateur flamand. — T. XXI, col. 691-692.
- SCHEPERS, SCHEPPER, SCHEPPERS, SCHIPPERS, SCPEPERS ou DE SCHEPPER, famille de carillonneurs flamands. — T. XXI, col. 692-695.

- SCHEPERS (Baudouin), carillonneur et organiste. — T. XXI, col. 692-693.
- SCHEPERS (Corneille), carillonneur et organiste. — T. XXI, col. 693.
- SCHEPERS (Pierre), carillonneur. — T. XXI, col. 692.
- SCHEPPER ou DE SCHEPPER, famille de carillonneurs gantois. Voir *Schepers*.
- SCHEPPER (François de), carillonneur. — T. XXI, col. 692.
- SCHEPPER (Laurent de), écrivain ecclésiastique. — T. XXI, col. 694.
- SCHEPPER (Louis-Benoit-Ferdinand de), peintre et graveur. — T. XXI, col. 694-695.
- SCHEPPERS, famille de carillonneurs flamands. Voir *Schepers*.
- SCHEPPERS (Gislain), poète flamand. — T. XXI, col. 695.
- SCHEPPERS (Marguerite), miniaturiste. — T. XXI, col. 695.
- SCHERMERS (François-Corneille), compositeur. — T. XXI, col. 696.
- SCHERNIER dit Van Coninxloo (Corneille), peintre. — T. XXI, col. 696-701.
- SCHERNIER dit van Coninxloo ou de Royaulme (Pierre), peintre. — T. XXI, col. 702-705.
- SCHERPEREEL (Norbert), hagiographe flamand. — T. XXI, col. 703-704.
- SCHETZELON, Schetzel-Bruder, en latin Frater Schetzel, son vrai nom était Ghislain (Gislenus), ermite luxembourgeois. — T. XXI, col. 704-706.
- SCHEYF (Jean), magistrat, négociateur. Voir *Scheyfve* (Jan).
- SCHEYFVE (Claude-Christophe), écrivain ecclésiastique. — T. XXI, col. 706-707.
- SCHEYFVE, SCHEYVE, SCEYFVE, SCHEYF, SCHEFF (Jean), magistrat, négociateur. — T. XXI, col. 707-710.
- SCHEYVEN (Jean-Godefroid-Hubert), magistrat, homme politique. — T. XIX, col. 711-712.
- SCHIDLIK (Frans), hautboïste. — T. XXI, col. 712-714.
- SCHIFFERS (Martin-Joseph-Frédéric), publiciste. — T. XXI, col. 714-715.
- SCHILDEKEN (Henri), maçon et architecte. — T. XXI, col. 715-716.
- SCHILLE (Jean ou Hans van), peintre, graveur et architecte. — T. XXI, col. 716-717.
- SCHILLEMANS (Gaspard), sculpteur. — T. XXI, col. 718.
- SCHINCHELLE (Denis de), bourgmestre de Courtrai. — T. XXI, col. 719-721.
- SCHINDLÖCKER (Philippe), violoncelliste. — T. XXI, col. 721.
- SCHIPMAN (Jacques), religieux de la Compagnie de Jésus, Navarchus ou Navandrius. — T. XXI, col. 721-722.
- SCHIPPERS, famille de carillonneurs flamands. Voir *Schepers*.
- SCHIPPERS (Charles), peintre. — T. XXI, col. 722.
- SCHLIEFF (Pierre), architecte et sculpteur. — T. XXI, col. 722-726.
- SCHLIM (Jean-Pierre-Auguste), général et littérateur. — T. XXI, col. 726-728.
- SCHMERLING (Philippe-Charles), médecin et paléontologue. — T. XXI, col. 728-734.
- SCHMIT (Jean-Pierre), mathématicien. — T. XXI, col. 734-736.
- SCHMIT (Nicolas-Constant), mathématicien. — T. XXI, col. 736-737.
- SCHMITZ (Pierre-Joseph-Hubert), professeur de gymnastique. — T. XXI, col. 737-738.
- SCHOBENS (Alexandre-François), sculpteur. — T. XXI, col. 738-739.
- SCHOCKEEL (Ignace), professeur, poète flamand. — T. XXI, col. 739-740.
- SCHODEHOVEN (Jean de), écrivain ecclésiastique. Voir *Schoonhoven* (Jean de).
- SCHODT (Alphonse-Fidèle-Benoit-Constantin de), fonctionnaire et numismate. — T. XXI, col. 740-741.
- SCHOEFF ou SCHOFF (Jean), peintre. — T. XXI, col. 741-745.
- SCHOEFFER (Jean), historien ecclésiastique et dessinateur. — T. XXI, col. 745-744.
- SCHOENENBERGE ou SCOENENBERGHE (Henri van), verrier. — T. XXI, col. 744-745.
- SCHOENENBERGE ou SCOENENBERGHE (Jean van), verrier. — T. XXI, col. 745-746.
- SCHOENENBERGE ou SCOENENBERGHE (Tilman van), verrier. — T. XXI, col. 745-747.
- SCHOENFELD (Jean-Henri), médecin. — T. XXI, col. 747.
- SCHOENFELD (Martin), médecin. — T. XXI, col. 747-749.
- SCHOENFELDT (Nicolas-Henri, baron de), militaire. — T. XXI, col. 749-811.
- SCHOENHOVIA (Johannes de), écrivain ecclésiastique. Voir *Schoonhoven* (Jean de).
- SCHOENMAKER, martyr protestant. — T. XXI, col. 812.
- SCHOERE (Jean ou Jacques vanden), graveur au burin. Voir *Schoore* (Jean ou Jacques van).
- SCHOEVAERD (Mathieu), artiste peintre. Voir *Schoevaerts*.
- SCHOEVAERDTS (Godefroid), aussi SCHOEVAERTS, SCHOVARTIUS, SCHOEVARTIUS, écrivain, imprimeur et libraire. — T. XXI, col. 812-819.

- SCHOEVAERDTS (Mathieu), artiste peintre. Voir *Schoevaerts*.
- SCHOEVARTIUS (Godefroid), écrivain, imprimeur, libraire. Voir *Schoevaerds*.
- SCHOEVAERTS (Godefroid), écrivain, imprimeur, libraire. Voir *Schoevaerds*.
- SCHOEVAERTS (Mathieu), ou SCHOEVAERDS, SCHOEVAERDTS, artiste peintre. — T. XXI, col. 820.
- SCHOFF (Jean), peintre. Voir *Schoef*.
- SCHOLIERS (Adrien), dit SCOLASTICUS, poète. — T. XXI, col. 82r.
- SCHOLIERS (Pierre) dit SCHOLIRIUS, poète. — T. XXI, col. 821-822.
- SCHOLLAERT (François-I.), avocat, professeur et homme politique. — T. XXI, col. 823-851.
- SCHOLLAERT (François-Jean-Baptiste), écrivain militaire. — T. XXI, col. 832.
- SCHOLLAERT (Josse), poète latin et flamand. — T. XXI, col. 832-833.
- SCHOLTEN (Gaspard), prêtre et poète flamand. — T. XXI, col. 853.
- SCHONDONCH (Gilles), jésuite, écrivain. — T. XXI, col. 853-856.
- SCHONENBERG (François van) ou SCHOONENBERGH, écrivain ecclésiastique. — T. XXI, col. 857.
- SCHONHOVEN (Jean de), ou SCHONHOVENIUS, écrivain ecclésiastique. Voir *Schoonhoven* (Jean de).
- SCHONOVENIUS (Jean de), écrivain ecclésiastique. Voir *Schoonhoven* (Jean de).
- SCHOOF (Jean), peintre. Voir *Schoef*.
- SCHOOFF (Gérard) ou SCHOOFFS, peintre et sculpteur. — T. XXI, col. 857-858.
- SCHOOFF (Gérard) ou SCHOOFFS, peintre. — T. XXI, col. 858-859.
- SCHOOFFS (Gérard), peintre et sculpteur. Voir *Schooff*.
- SCHOOFFS (Henri), artiste peintre et littérateur. — T. XXI, col. 859-840.
- SCHOOFFS (Léonard), écrivain ecclésiastique. — T. XXI, col. 840-842.
- SCHOOFFS (Louis-Hubert), ou L.-S. Gerbée, écrivain ecclésiastique, — T. XXI, col. 843-844.
- SCHOOFFS (Philippe-Jacques), écrivain ecclésiastique. — T. XXI, col. 844.
- SCHOONAERTS (Grégoire), écrivain ecclésiastique. — T. XXI, col. 844-845.
- SCHOONBEKE (Gilbert van), financier, ingénieur-architecte. — T. XXI, col. 845-860.
- SCHOONBROODT (Jean-Guillaume), archiviste. — T. XXI, col. 861-862.
- SCHOONBROUCK (Thierry van), homme de guerre gantois du XV^e siècle. — T. XXI, col. 862-865.
- SCHOONE (Guillaume van), poète latin. — T. XXI, col. 865-866.
- SCHOONE (Laurent van), humaniste. — T. XXI, col. 866-867.
- SCHOONEJANS (Joseph), géomètre. — T. XXI, col. 867.
- SCHOONEN (Louis-Adolphe Geelhand, dit), homme de lettres. — T. XXI, col. 867-878.
- SCHOONENBERGH (François van), écrivain ecclésiastique. Voir *Schonenberg*.
- SCHOONENDYCKE (Jean Schoovendycke et non), chroniqueur. Voir *Schoovendyke* (Jean).
- SCHOONHOVE (Antoine de), ecclésiastique et érudit. — T. XXI, col. 879.
- SCHOONHOVE (Nicolas de), homme de lettres. — T. XXI, col. 879.
- SCHOONHOVEN (Ameil de), surnommé Maxhe-reit, Mascerez ou Maschereel, abbé de Saint-Trond. — T. XXI, col. 680-681.
- SCHOONHOVEN (Jean de). SCHONHOVEN, SCHONOVEN, SCHONHOVIUS, SCHONAVIUS, SCHOONHONIUS, SCHONOVENIUS, SCHODEHOVEN, SCHODEHOVEN, SCHODEOVENS, SCHODEOVENENSIS, etc, écrivain ecclésiastique. — T. XXI, col. 884-882.
- SCHOONHOVEN (Jean de) ou Jean van SCHOONHOVEN, Johannes de SC(H)OENHOVIA, écrivain ecclésiastique. — T. XXI, col. 885-901.
- SCHOONHOVIUS (Jean de), écrivain ecclésiastique. Voir *Schoonhoven* (Jean de).
- SCHOONJANS (Antoine), peintre. — T. XXI, col. 903-904.
- SCHOONJANS (Jean), peintre et rhétoricien. — T. XXI, col. 904-905.
- SCHOOR (Charles-Paul van), magistrat. — T. XXI, col. 905-908.
- SCHOOR (Joseph-Victor-Clément-Ghislain van), avocat, sénateur. — T. XXI, col. 908-926.
- SCHOOR (Nicolas van), peintre. — T. XXI, col. 926.
- SCHOOR (Luc van), peintre. — T. XXI, col. 926-927.
- SCHOORE ou SCHORE (Etienne van), graveur sur métaux. — T. XXI, col. 927.
- SCHOORE (Jean ou Jacques van), VANDEN SCOORE, VANDEN SCHOORE, VANDEN SCHORE, graveur au burin. — T. XXI, col. 927-929.
- SCHOORMAN (Jan) ou SCHUERMANS, SCORMAN, sculpteur et architecte. — T. XXI, col. 929-930.
- SCHOOVENDYKE et non SCHOONENDYCKE (Jean), chroniqueur. — T. XXI, col. 930-932.

SCHORCKENS (Jean, Hans ou Juan), graveur en taille douce. Voir *Schorkens* (Jean).
 SCHORE ou SCHORUS (Antoine), humaniste. — T. XXI, col. 932-937.
 SCHORE (Etienne van), graveur sur métaux. Voir *Schoore* (Etienne van).
 SCHORE (Jean van), chroniqueur. — T. XXI, col. 937-938.
 SCHORE (Louis van ou de), chevalier, conseiller au Grand Conseil de Malines. — T. XXI, col. 938-946.
 SCHOREKENS (Jean, Hans ou Juan), graveur en taille douce. Voir *Schorkens* (Jean).
 SCHORKENS (Jean, Hans ou Juan), SCORKENS, SCHOREKENS, SCHOREQUENS, SCHORCKENS, SCHORQUENS, van SCHORQUENS, graveurs en taille douce. — T. XXI, col. 947-949.
 SCHORN (Antoine-Prosper), mathématicien. — T. XXI, col. 949-951.
 SCHORQUENS (Jean, Hans ou Juan), graveur en taille douce. Voir *Schorkens* (Jean).
 SCHORUS (Antoine), humaniste. Voir *Schore* (Antoine).
 SCHORUS (Henri), humaniste. — T. XXI, col. 951-953.
 SCHOT (Conrad), peintre. — T. XXI, col. 955-956.
 SCHOTELAERE (Liévin de), homme politique brugeois. — T. XXI, col. 956-957.
 SCHOTELAERE (Vincent de), capitaine brugeois. — T. XXI, col. 958-962.
 SCHOVARTIUS (Godefroid), écrivain, imprimeur, libraire. Voir *Schoevaerds*.
 SCHUBRUCK (Pierre), peintre. Voir *Schaubroeck* (Pierre).
 SCHUDEMATE (Pierre), maître d'école et rhétoricien. Voir *Schattematte* (Pierre).
 SCHERMANS (Jan), sculpteur et architecte. Voir *Schoorman* (Jan).
 SCHUTTEMATTE (Pierre), maître d'école et rhétoricien. Voir *Schattematte* (Pierre).
 SCOENENBERGHE (Henri van), verrier. Voir *Schoenenberge*.
 SCOENENBERGHE (Jean van), verrier. Voir *Schoenenberge* (Jean van).
 SCOENENBERGHE (Tilman van), verrier. Voir *Schoenenberghe* (Tilman van).
 SCHOENHOVIA (Johannes de), écrivain ecclésiastique. Voir *Schoonhoven* (Jean de).

SCOLASTICUS (Adrien), poète. Voir *Scholiers*.
 SCOORE (Jean ou Jacques vanden), graveur au burin. Voir *Schoore* (Jean ou Jacques van).
 SCOORMAN (Jan), ou SCOREMAN, sculpteur et architecte. Voir *Schoorman* (Jan).
 SCORKENS (Jean, Hans ou Juan), graveur en taille douce. Voir *Schorkens* (Jean).
 SEISS (Jacques-Ferdinand), ou SEYS, peintre. Voir *Saeys* (Jacques-Ferdinand).
 SEYVE (Erasmus de), musicien. Voir *Sayve* (Erasmus de).
 SIMON DE SAINT-GENOIS, magistrat et diplomate. Voir *Saint-Genois* (Simon de).
 SINGAY (Louis-Alexandre CALLET SAINT-PAUL de), administrateur - directeur des usines de la Vieille-Montagne. Voir *Saint-Paul de Singay* (Louis-Alexandre Callet).
 STINGLHAMBER (Catherine-Jeanne-Josèphe), épouse de Jean-Pierre-Auguste Schlim, littérateur. — T. XXI, col. 727-728.
 SYLVAGIUS (Jean), magistrat. Voir *Sauvage* (Jean).

T

THOMAS DE SAVOIE, deuxième époux de Jeanne de Constantinople. Voir *Savoie* (Thomas de).
 TSALLOET (Jan), verrier. Voir *Sealoet* (Jean).
 TSAM (Henri) ou TSAMONT, maître-maçon. Voir *Samme* (Henri).
 T'SAS (Corneille), écrivain religieux. Voir *Sas* (Corneille).

W

WALTRE DE SAINT-HUBERT, fondeur. Voir *Saint-Hubert* (Waultre de).

X

XANTEN (Henri de), religieux. Voir *Santen* (Henri de).

Z

ZALLAKEN (Godefroid), architecte. Voir *Sallaken* (Godefroid).
 ZAMMEN (Henri), maître-maçon. Voir *Samme* (Henri).





NEW YORK
S. STECHERT
& CO.

